

République démocratique du Congo

# ITURI

## Terre et identités sous tension



*Sous la direction de*  
Jean Omasombo Tshonda

Jean-Pierre Mateso Mande  
Jean Omasombo Tshonda  
Guillaume Léonard  
Gilbert Umvor Keno  
Mokili Mbuluyo  
David Remo lo-Lozube  
Joris Krawczyk  
Mohamed Laghmouch

**ITURI**

*La série de publications dont cet ouvrage est le 15<sup>e</sup> est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de trente ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.*

*Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.*

La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGCD et coordonné par le service Histoire et Politique du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC, IRSA et CRGM), qui se sont repartis le territoire de la République démocratique du Congo, et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque province, édictée par la Constitution de la RD Congo promulguée le 18 février 2006.

#### **LE CEP**

Le Centre d'études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la République démocratique du Congo.

#### **LE CERDAC**

Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

#### **L'IRSA**

L'Institut de recherches sociales appliquées de l'Université de Kisangani est un centre de recherche multidisciplinaire, spécialisé sur la République démocratique du Congo mais, ouvert à l'Afrique centrale dans son ensemble. L'analyse est orientée vers les sciences sociales et les sciences naturelles, avec une attention particulière aux questions environnementales.

#### **LE CRGM**

Le Centre de recherches géologiques et minières de la RDC (CRGM) est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 5 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

#### **LE MRAC**

Le Musée royal de l'Afrique centrale, l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

Le service Histoire et Politique (qui a intégré l'ancienne section d'Histoire du Temps présent, coordinatrice du projet « Provinces ») est l'un des services du musée. Cette section était née de l'intégration au musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'étude et de documentation africaine (1971). Elle poursuit une triple mission de publication, de documentation et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.

[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)

République démocratique du Congo

# ITURI

Terre et identités sous tension

Sous la direction de Jean Omasombo Tshonda

AFRICA  
museum

## Coordinateur du projet « Provinces »

**Jean Omasombo Tshonda**, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RDC).

### Auteurs

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RD Congo, et les chercheurs du service Histoire et Politique et de différents autres services du MRAC à Tervuren.

Les chercheurs du service Histoire et Politique ont complété et enrichi une première version de l'ouvrage, dans les disciplines relevant de leurs compétences. J. Omasombo s'est chargé des chapitres concernant son organisation politique et administrative et E. Stroobant de la partie socio-économique (comprenant les chapitres sur la démographie, la santé, l'enseignement, l'activité économique et les transports). Mohamed Laghmouch est l'auteur des cartes qui illustrent le volume. Joris Krawczyk s'est chargé de l'iconographie. Tous ces chercheurs sont considérés comme les auteurs principaux de la monographie. Leur nom est cité ci-dessous.

Les disciplines non couvertes par les chercheurs congolais ou ceux du service Histoire et Politique, telles la géologie, la flore..., ont bénéficié de contributions de chercheurs extérieurs ou d'autres services du MRAC. Leur nom est reproduit en regard du titre de leur contribution dans le sommaire et la table des matières.

**Jean Omasombo Tshonda**, politologue, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC et professeur à l'Université de Kinshasa.

**Guillaume Léonard**, historien et économiste, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC.

**Jean-Pierre Mateso Mande**, géographe, chef de travaux à l'ISP/Bunia.

**Gilbert Umvor Keno**, historien, professeur à l'ISP/Bunia.

**Mokili Mbuluyo**, géologue, professeur à l'Université de l'Uele (Isiro)

**David Remo lo-Lozube**, politologue, chef de travaux à l'Université de Kisangani.

**Joris Krawczyk**, attaché au projet « Provinces », au service Histoire et Politique, MRAC.

**Mohamed Laghmouch**, cartographe, service Risques naturels (Sciences de la Terre) et Cartographie, MRAC.

*Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, service des Publications, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).*

En couverture : Élevage de vache à Logo dans le territoire de Djugu. Photo équipe locale.

Relecture : Hélène Abraham, Benoît Francès

Layout : Fabienne Richard (Quadrato)

Dépôt légal : D/2021/0254/02

ISBN : 978-9-4926-6919-3

Imprimé par : SNEL GRAFICS (Belgique)

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2021

Leuvensesteenweg 13

B-3080 Tervuren

[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)



*Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays. Toute reproduction (même partielle), autre qu'à usage pédagogique et éducatif sans fin commerciale, de cet ouvrage est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du service des Publications, Musée royal de l'Afrique centrale, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).*

*Une version en ligne de cet ouvrage est gratuitement consultable sur le site du musée :*

*<http://www.africamuseum.be/fr/research/discover/publications/open-access/monographies-rdc>*

# SOMMAIRE

<b>PRÉFACE - À qui appartient l'Ituri ?</b> <i>par Guido Gryseels</i> .....	9
<b>AVANT-PROPOS - Ituri : s'affranchir de la tutelle de Kisangani</b> <i>par Jean Omasombo Tshonda</i> .....	13
<b>INTRODUCTION</b> .....	27
Sur l'origine du nom Ituri : de deux bassins d'eau à deux grandes rivières qui se partagent l'espace de la province .....	27
<b>PREMIÈRE PARTIE. L'ITURI PHYSIQUE</b> .....	31
Chapitre 1. Géographie et indices paléoclimatiques .....	33
Chapitre 2. Géologie et ressources naturelles minérales .....	47
Chapitre 3. Végétation .....	55
Chapitre 4. Milieu botanique par Dhetchuvi M.M.J.B. ....	67
Chapitre 5. Faune .....	73
<b>DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES</b> .....	83
Chapitre 1. Origine et migrations des peuples de l'Ituri .....	85
Chapitre 2. Parlers et cultures des peuples de l'Ituri .....	125
Chapitre 3. Témoignages musicaux de l'Ituri .....	143
Chapitre 4. L'évangélisation en Ituri .....	155
<b>TROISIÈME PARTIE. DOMINATION EXTÉRIEURE ET ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE</b> .....	221
Chapitre 1. L'Ituri des voyages : des découvertes des sources du Nil à la domination arabo-musulmane (1871-1898) .....	223
Chapitre 2. L'Ituri sous l'occupation européenne .....	243
Chapitre 3. Organisation politico-administrative pendant la colonisation belge .....	255
Chapitre 4. Composition politico-administrative .....	293
Chapitre 5. L'émergence du nationalisme .....	325
<b>QUATRIÈME PARTIE. L'ITURI À PARTIR DE L'INDÉPENDANCE</b> .....	333
Chapitre 1. L'Ituri pendant la période trouble de l'après-indépendance : 1960-1965 .....	335
Chapitre 2. L'Ituri sous la Première République .....	351
Chapitre 3. L'Ituri sous les règnes de Mobutu et de Kabila père et fils .....	363
<b>CINQUIÈME PARTIE. LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b> .....	403
Chapitre 1. La démographie .....	405
Chapitre 2. Dans la forêt iturienne, le double piège de l'agriculture et de l'immigration .....	433
Chapitre 3. Les activités de subsistance .....	451
Chapitre 4. Les activités minières et forestières .....	507
Chapitre 5. Activités commerciales et courants d'échanges .....	529
Chapitre 6. Secteurs auxiliaires (transports, énergie) .....	545
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	563

Carte administrative de l'Ituri :

[https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/ituri\\_carte\\_administrative.pdf](https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/ituri_carte_administrative.pdf)

# PRÉFACE

## À QUI APPARTIENT L'ITURI ?

« Ici et là, il s'agit de savoir qui l'emporte, qui commande, quelle part de l'espace ou des ressources disponibles chaque classe ou chaque peuple arrachera pour lui-même » (Aron, R. 1967. « Max Weber et la politique de puissance ». *Les Étapes de la pensée sociologique. Montesquieu, Comte, Marx, Tocqueville, Durkheim, Pareto, Weber.* Paris : Gallimard, p. 650).

Quelles communautés, quelles organisations, quels individus peuvent se prévaloir de droits sur les ressources de l'Ituri, et en quel nom ? À cette question d'ordre juridique et moral, l'histoire donne une réponse implacable, inique et amoral.

L'Ituri est une province tourmentée. Depuis plus d'un siècle, son histoire est jalonnée de tragédies, où les plus puissants se disputent sa terre et ses habitants. Les turpitudes meurtrières du XIX<sup>e</sup> siècle finissant, parachevées au siècle suivant par la violence du processus d'occupation coloniale et ses interminables expéditions de soumission, ont pris la forme contemporaine d'une résurgence répétée de cycles conflictuels animés par des milices qui, depuis 20 ans, mettent en échec tous les efforts de pacification.

Les trafiquants arabo-swahili et les grands potentats ne furent supplantés par le colonisateur que pour leur substituer une nouvelle forme de domination. Le trafic d'ivoire et d'êtres humains évolua vers l'exploitation de l'or : l'industrie coloniale adossée au capitalisme a sorti de terre une broyeuse d'hommes, la Société minière de Kilo-Moto ; celle-ci fut d'abord l'entreprise personnelle d'un homme, le roi Léopold II, qui entendait placer ces richesses minières dans l'escarcelle de son lucratif Domaine de la Couronne. Passée aux mains de la puissance publique, elle s'illustra tristement, durant les premières années de son existence, dans l'exploitation

sans vergogne de travailleurs souvent amenés de force. Avec la complicité de l'administration coloniale, elle forçait les paysans à lui vendre à bas prix l'alimentation nécessaire à ses camps.

Quels que fussent les motifs de son action invoqués au fil du temps, l'État du Congo belge n'a jamais renoncé ni à la coercition ni à l'arbitraire. La soumission à l'ordre colonial s'appliqua indistinctement à toutes les sociétés colonisées, sans qu'elles fussent cependant traitées sur un pied d'égalité : de la même façon dont elle opérait des distinctions de valeur entre les ethnies, l'administration s'employa généralement à se montrer plus autoritaire et répressive à l'encontre des populations de la région de Kilo et des sociétés traditionnellement segmentaires comme les Bale (Lendu), les Lese, les Niari, les Bira, etc. Les populations frontalières comme les Kakwa préservèrent des poches d'autonomie en jouant sur les opportunités économiques offertes par l'Ouganda britannique auquel elles étaient attachées par d'étroits liens de parenté. D'autres comme les Alur ou les Hema s'ajustèrent à la situation. Mieux estimés, ou moins mal considérés, ils saisirent les bénéfices d'une adhésion au système colonial, notamment par le biais de l'instruction et de la fréquentation des institutions catholiques. À l'indépendance, cette stratégie plaça plusieurs de leurs ressortissants dans une position privilégiée pour prendre localement une ascendance culturelle et économique, et pour constituer une petite élite. Fait remarquable cependant, celle-ci n'eut pas la main dans le domaine



politique, d'où l'on conclut que cette ascendance était certes tendancielle, mais non pas absolue.

Au cours des décennies qui suivirent, quelques grandes familles imposèrent, par la force de leur position et d'une législation tournée à leur avantage, leurs prétentions sur des terres au détriment des paysans qui en tiraient leur subsistance, sous la forme de parcelles individuelles ou de terrains régis selon les principes de gestion des communs (*commons*). Ce processus de dépossession, particulièrement vivace dans la région de Djugu et d'Irumu, rappelle un antécédent plus célèbre, celui des *enclosures* dans la paysannerie anglaise des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Comme lui, il manifeste la montée en puissance d'une aristocratie foncière qui ne peut cependant être élargie à une ethnie et donc s'y confondre absolument ; comme lui également, il expulse ou il transforme des paysans autonomes en travailleurs dépossédés de leurs moyens d'existence. Cette violence assoit donc de nouvelles formes sociales de domination, d'asservissement et d'exclusion.

Entre les mains de ces grands fermiers, la vache, dont la valeur était avant tout de nature sociale (synonyme de prestige), est devenue un outil d'accumulation et un symbole d'accaparement, à mesure que sa valeur spéculative marchande progressait. Qu'une région comme l'Ituri soit à ce point identifiée à ses vaches, alors que l'immense majorité de ses habitants tire sa subsistance des produits de la terre, indique d'ailleurs assez la domination de cette classe dans les représentations.

Comment s'étonner que, de l'autre bord, la dégradation relative à cette évolution ait formé chez les exclus un creuset identitaire nourri par la montée d'un fort ressentiment contre cette élite possédante ? À l'humiliation d'une étiquette essentialiste dégradante, collée par l'ancien colonisateur, s'ajoute celle d'être réduits à une condition servile sur des terres auxquelles l'application d'un droit naturel leur reconnaît *a minima* des droits d'usage.

À qui appartiennent les forêts ? Dans la grande forêt de l'Ituri, l'état d'homéostasie qui régulaît les relations entre les populations de chasseurs-cueilleurs et les paysans semi-sédentaires n'a pas résisté aux avanies de la période coloniale et aux transformations politiques, sociales et économiques des six dernières décennies.

Les communautés ancestrales ont vu s'implanter en vagues incessantes de nouveaux venus, parfois eux-mêmes chassés par la concentration foncière

dont ils ont été victimes dans leur province d'origine, et attirés par les surfaces abondantes et fertiles en apparence. Ce mouvement séculaire s'est accéléré au cours des quarante dernières années, au prix d'une déstabilisation des institutions locales traditionnelles, de l'augmentation du nombre de litiges autour de la propriété de la terre et de la multiplication des conflits. Les systèmes d'allocation, régis historiquement par des principes très souples, tendent à disparaître au profit d'un système plus formel qui encourage la privatisation et l'accaparement, au détriment souvent des populations premières. Les forêts primaires sont grignotées par le front sans cesse en mouvement des défrichements culturels, avivé par l'épuisement prématuré des sols, le sciage artisanal en expansion et l'activité minière. Les plus anciens occupants identifiés, les Efe, les Aka et les Sua chasseurs-cueilleurs, voient leur aire de subsistance se restreindre quand ils ne modifient pas leur mode de vie.

À qui appartiennent les ressources du lac Albert ? Sous la colonisation, l'industrie minière provoqua un changement d'échelle des besoins. Et créa des débouchés pour de nouveaux acteurs qui importèrent des procédés de pêche plus industriels. Avec un effet décisif sur la production et une nouvelle envergure pour le lac : dans les années 1950, la massification des prises et les campagnes d'étude ichtyologiques placèrent celui-ci au rang de réserve alimentaire stratégique nationale. Les poissons du lac se retrouvèrent bientôt sur les étals de tous les grands centres de l'ancienne Province-Orientale et un couloir aérien commercial relia Bunia à Kinshasa. La distribution n'appartenait alors plus totalement à l'arrière-pays physique du lac. Depuis les années 1970 pourtant se pose la question de l'épuisement des stocks, que la prolifération incontrôlée des embarcations et l'usage généralisé de méthodes de pêche non durables rendent aujourd'hui plus aiguë que jamais. Celle-ci semble déjà une réalité en plusieurs endroits ; elle affecte un secteur d'activité qui, de la pêche à l'étal, fait vivre des milliers de familles. On doit s'attendre à ce qu'un appauvrissement général avive la compétition entre pêcheurs. À moyen terme, sous l'effet combiné de la pauvreté, l'attraction de la demande urbaine et les difficultés des pouvoirs publics à appliquer systématiquement les mesures élémentaires de sauvegarde, le lac et ses ressources deviendront l'objet d'une compétition accrue au même titre que la terre. Déjà, la perspective d'y produire des hydrocarbures

attise les contentieux entre communautés autour de la propriété du littoral, soucieuses de retirer un bénéfice des retombées potentielles d'une mise en exploitation.

À qui appartient le devenir de l'Ituri ? Le tracé des plans a longtemps échappé aux communautés locales. L'État, cette forme souveraine d'organisation politique imposée du dehors, s'en est arrogé la maîtrise d'ouvrage. L'État colonial fut la première autorité à développer une vision d'ensemble du développement de la province. Dans les dernières années de son existence, cette intention était fondée sur l'exigence de servir l'intérêt collectif – un intérêt qui consistait en l'amélioration sanitaire des populations (notamment nutritionnel), en l'élévation des conditions matérielles et au maintien de l'ordre en place. Fort de son savoir et de la supériorité de son modèle civilisationnel, l'État se concevait en guide pour les populations, vers des objectifs qu'il avait lui-même déterminés et fondés sur la rigueur de ses études. L'ère des plans à grande échelle connut son apogée sous l'État-Zaïre, quand la relance de l'économie rurale par l'élevage devint une priorité nationale. L'immixtion ultérieure des institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en tête, n'apporte aucun changement aux orientations stratégiques, tournées vers le productivisme et le marché national, mais elle déplace le centre de décision, des instances du pouvoir central de l'État vers une technocratie indexée aux règles du marché. Au tournant des années 2000, l'échec général de ces plans et la montée en puissance de l'humanitaire semblent avoir opéré, dans la foulée de l'affaiblissement de l'État congolais, un nouveau glissement pour se rapprocher des instances locales. On peut se demander si cette inflexion n'a pas été favorisée par la multiplication, dans le même temps, des ONG internationales présentes dans l'Ituri, et qui se sont fait les porte-voix, dans l'opinion publique internationale, des conditions matérielles et morales souvent dramatiques des habitants de la province. Mais la situation n'est pas sans comporter des ambiguïtés, en particulier lorsqu'il s'agit de concilier des vues générales à long terme issues de concertations internationales (Objectifs du Millénaire pour le Développement et leur nouvelle mouture du Développement durable, programme REDD de lutte contre le réchauffement climatique, etc.), la protection des groupes minoritaires et le souhait jugé légitime des populations locales de se

procurer les moyens d'améliorer leurs conditions matérielles de vie. Ces plans s'affichent soucieux de définir localement leurs modalités d'application, mais en ce qui concerne le tracé de leur feuille de route, l'encre continue de sécher dans les bureaux des bailleurs internationaux.

À qui appartient l'Ituri ? Voilà donc, en définitive, une interrogation qui traverse cet ouvrage *Ituri : terre et identités sous tension*. La connaissance de l'histoire récente enseigne que les habitants ont été souvent livrés au jeu de forces extérieures qui se sont surimposées aux contingences intérieures. La terre, entendue ici comme l'ensemble des ressources naturelles, est disputée par des groupes, des communautés, des organisations aux intérêts souvent concurrents, ou du moins divergents. Et cette tension nourrit des rapports conflictuels et un ressort ethnique, dont les entrepreneurs de guerre font bon marché.

Le tableau négatif que dresse cette préface ne vaut ni diagnostic ni pronostic. Cette analyse critique ne tient pas compte des forces internes, essentielles, qui maintiennent localement des espaces d'autonomie et de résilience ni du dynamisme des communautés et des acteurs économiques. Non qu'elle en ignore l'existence, mais elles ne suffisent pas à l'heure actuelle à renverser le rapport de force. À plus forte raison, elle ne peut servir de base pour prédire le futur, dont la survenance relève toujours de l'emboîtement hasardeux de causalités multiples, que l'on ne peut donc anticiper. D'un point de vue moral, on est dès lors autorisé à espérer que les habitants de l'Ituri auront précisément les « ressources » dans l'avenir pour exorciser les vieux démons de leur province.

Je remercie tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cet ouvrage : tout d'abord Jean Omasombo Tshonda et tout son service, ainsi que l'équipe locale qu'il a dirigée, ensuite le service de Gestion des Collections, celui de Cartographie, mais aussi les scientifiques du MRAC qui ont collaboré à ce livre, ainsi qu'Isabelle Gérard, chef du service des Publications. Notre gratitude va bien entendu également à la Coopération belge au Développement (DGD) pour son soutien à cette collection de monographies.

Guido Gryseels  
Directeur général  
Musée royal de l'Afrique centrale

## AVANT-PROPOS

# ITURI : S’AFFRANCHIR DE LA TUTELLE DE KISANGANI

Par Jean Omasombo Tshonda

Avec sa superficie de 65 658 km<sup>2</sup>, l’Ituri est la plus réduite des quatre provinces actuelles issues de l’ancienne Province-Orientale. Par sa taille, elle représente le tiers de la Tshopo (199 567 km<sup>2</sup>) et moins de la moitié du Bas-Uele (148 331 km<sup>2</sup>). Pourtant, c’est elle qui affiche l’économie la plus prospère et la démographie la plus importante. C’est justement pour des raisons socio-économiques et d’équilibre du nombre de territoires que le 23 mars 1940 l’administration coloniale en avait détaché les territoires de Logo-Dongo (Faradje) et de Mamvu-Mambutu (Watsa et Wamba fusionnés) pour les placer dans le district du Haut-Uele (89 658 km<sup>2</sup>). Ainsi l’Uele fut étendu au maximum à l’est, parce qu’il avait une densité de population particulièrement faible ; l’Ituri, au contraire, fut réduit en superficie à cause de sa forte densité. À cause de cela, entre 1948 et 1955, l’autorité coloniale avait procédé à des glissements de populations (*cf. infra*) à l’intérieur de l’Ituri dont le résultat donna la configuration gardée jusqu’au 10 décembre 1955, date à laquelle le territoire de Mahagi fut scindé en deux pour former le territoire d’Aru avec les peuples Lugbara, Kakwa, Kaliko et Ndo, et celui de Mahagi pour les Alur et les Bale. Mais la situation de la province frappe à son tour par un contraste remarquable : elle comprend en son sein deux régions, dont l’une affiche des concentrations de population parmi les plus élevées du pays, et l’autre, avec le territoire de Mambasa (qui occupe à lui seul 56 % avec 36 785 km<sup>2</sup> de l’étendue de la province de l’Ituri), des concentrations parmi les plus faibles. Une des particularités de l’Ituri consiste en ce qu’elle est la seule province de la RDC où se rencontrent les quatre principaux groupes ethnolinguistiques de l’Afrique. On y retrouve des Pygmées (Mbuti), des

Bantu (Bira, Nyali, Ndaka, Mbo), des Soudanais (Lendu ou Bale, Ndo-Okebo, Lese, Kaliko, Lugbara) et des Nilotiques (Alur, Hema, Kakwa).

Du point de vue de la géographie physique, l’espace de l’Ituri est marqué par un relief et une végétation fortement diversifiés d’un bout à l’autre : à l’immense avancée de la forêt basse et humide qui se déploie au sud et au sud-ouest, succède au nord et à l’est une mosaïque de régions (étagées) de savane. Le passage entre ces deux milieux naturels constitue une rupture :

« une fois quitté à hauteur de Komanda-Irumu la basse Afrique, on pénètre dans la grande région de l’Afrique orientale. Sa frontière occidentale se chevauche avec la limite ouest des monts Bleus. Une configuration qui crée une espèce de substrat naturel à la répartition du peuplement bien implanté de façon séculaire dans les zones d’altitude, en plaine et en bord de lac Albert, et à l’inverse très disparate dans la forêt iturienne au sud et au sud-ouest » (Wiese 1979 : 12).

Dans l’ancienne Province-Orientale, l’Ituri a ses particularités. Au-delà de la conflictualité récurrente entre certains de ses peuples locaux, la région de l’Ituri avait continuellement exigé de se soustraire aux dominations extérieures et de manière presque obsessionnelle à l’emprise de Kisangani institué chef-lieu administratif régional depuis l’avènement de la colonisation belge. Elle y était parvenue, d’abord en 1962, à la suite de la première expérience de la décentralisation postindépendance créant des nouvelles provinces au Congo ; puis en 1999, pendant la rébellion déclenchée par le Rassemblement congolais pour la Démocratie/Kisangani-Mouvement de Libération (RCD/K-ML) ; ou encore en 2003-2004 sous l’Administration spéciale intérimaire de l’Ituri.

Depuis la promulgation de la Constitution de 2006, elle viendra bousculer les pouvoirs congolais qui traînaient à mettre en place les provinces instituées par la Constitution de 2006. Et c'est finalement le 11 juillet 2015 que le découpage décidé devint effectif ; la province de l'Ituri était née, libérée de la tutelle de Kisangani.

## 1. CONTEXTES ET DÉTERMINANTS GÉOHISTORIQUES

À la différence des peuples de la Tshopo, l'Ituri eut sous la colonisation sa petite élite autochtone agrippée à la région qui lui offrait localement des emplois (dans les entreprises minières dont l'OKIMO, le secteur agricole, l'administration ou encore l'enseignement). Aussi, le colonat et les églises chrétiennes qui y étaient implantés avaient tissé des liens très étroits avec les communautés locales, ce qui leur conférait une influence assez importante. À la décolonisation, pour parer à l'action de la section provinciale du Mouvement national congolais (MNC) que venait d'installer Lumumba à Stanleyville en mai 1959, ils créèrent aussitôt dans le centre de Bunia le Parti pour l'Avancement de la démocratie en Ituri (PADI). Le but était de convaincre la population de rejeter l'implantation du MNC ; ce qui sera un échec. L'Ituri va y être accrochée comme un appendice de Kisangani, chef-lieu de la Province-Orientale. C'est le poids d'une histoire coloniale qui les avait intégrés dans un même espace politico-administratif. La conquête arabo-swahili avait dessiné bien avant cela la trajectoire certes, mais l'espace de l'Ituri n'intégrera le domaine léopoldien que plus tard après la naissance de l'État indépendant du Congo (EIC) ; sa région resta soumise pendant plusieurs années à des morcellements continus qui avaient fait de Kisangani un point de surveillance administrative des frontières externes du nord-est du Congo. En fait, après l'abandon de l'hégémonie anglo-égyptienne sur le Soudan le 5 mai 1885 et le départ d'Emin Pacha en avril 1889, l'Équatoria (une province soudanaise) constituait une sorte de *no man's land* ; une proie tentante à annexer par l'EIC ou à rattacher à l'Est africain britannique. Léopold II avait d'abord réussi à liquider la menace arabo-swahili dans la région, mais pour gagner la région du Nil, il fallut chasser les mahdistes pour occuper l'enclave de Lado dont le bail lui était reconnu par les accords internationaux. La révolte dans la colonne Dhanis en 1897 fit échouer cette ambition. Léopold II mourut en

décembre 1909. Le 15 mai 1910, une conférence de plénipotentiaires allemands, anglais et belges signa à Bruxelles un accord fixant la frontière congolaise du lac Albert au Tanganyika ; l'enclave de Lado fut remise aux autorités anglo-égyptiennes le 16 juin. Le Congo conservait la petite plage de Mahagi sur le lac Albert. Les accords sectoriels de 1915 fixèrent les limites nord-orientales du Congo entre, d'une part, la Belgique et, d'autre part, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

### 1.1. LA COLONISATION BELGE, C'ÉTAIT AVANT TOUT UNE ENTREPRISE ÉCONOMIQUE

S'octroyer un territoire est une chose, mais le dominer et l'exploiter en est une autre. Même si les Belges avaient fondé quelques postes en Ituri pendant l'EIC, l'organisation politico-administrative de son espace se développa principalement pendant le régime colonial belge. Elle s'effectua en deux temps : le premier, entre 1912 et 1949, fut dominé par des tâtonnements et le deuxième, de la Seconde Guerre mondiale à la fin de la colonisation, fut caractérisé par un réalisme politique.

À ses débuts et pendant de longues années, la pénétration européenne en Ituri se confronta à de fortes résistances locales des chefs tribaux, dont Ketha des Anghal, Uma des Mukambu, Mamba des War, Kidikpa des Djukoth ou Udjuro des Panduru. La soumission d'Udjuro autour duquel s'était constituée une coalition entre les chefs locaux et les troupes coloniales belges en août 1912 marqua le début de la mise en place des institutions coloniales belges dans la région. Le cadre colonial heurtait les liens existant entre les peuples locaux. Le constat général établissait que les sociétés à pouvoir centralisé présentaient l'avantage de disposer d'une « meilleure » organisation et d'armées numériquement importantes. En gagnant la soumission de leur chef, le colonisateur s'assurait celle de ses subordonnés. Ainsi, la soumission des chefs logo, alur et hema avait permis au pouvoir colonial de s'implanter sur une grande partie de l'Ituri. Par contre, avec les sociétés segmentaires, la soumission d'un groupe n'engageait aucunement les autres, qui pouvaient se révolter dans d'autres circonstances pour leurs propres raisons. Pour obtenir la soumission de tous les groupes, l'Européen dut les soumettre un à un, séparément. D'où le nombre élevé d'expéditions militaires qui furent effectuées dans les régions d'Aru et de Djugu, ou de Gety à Irumu. Il faudra deux décennies de « promenades militaires »,

jusqu'en 1932, pour soumettre jusqu'aux derniers noyaux réfractaires au régime colonial (Vervier 1948).

Sans une réelle connaissance du lieu, l'administration belge voulut s'engager dans une organisation du territoire par regroupement ethnique ; ce qui se révéla une tâche hasardeuse. Les Bale, Nyali, Bira, Lese, Mbo, Ndo et Ndaka constituaient des sociétés segmentaires. Ils cohabitaient avec les Hema, Alur et leurs voisins Logo qui formaient déjà des États ou avaient un pouvoir centralisé. De ce passé il découle qu'après le Bas-Uele et le Haut-Uele, l'Ituri est aujourd'hui la troisième province de la RDC qui compte le plus grand nombre de chefferies, 39 au total contre seulement 6 secteurs<sup>1</sup> ; de manière récurrente, la province connaît de nombreux soubresauts liés à cette organisation, où les frontières des entités locales demeurent une question régulièrement posée.

La zone de l'Ituri accéda au statut de district par l'arrêté royal du 28 mars 1912. Son organisation administrative mise en place en 1914 s'avéra inefficace à cause des complexités ethniques et socio-économiques de la région. L'établissement local de l'ordre colonial relevait du hasard des découvertes et de la disponibilité en personnel d'occupation. Les limites des circonscriptions indigènes ressortissaient d'abord à leurs responsables coutumiers, presque tous maintenus en poste. De 1916 à 1929, l'autorité coloniale réorganisa et révisa les limites du district, des territoires et de la plupart des « circonscriptions indigènes ». Par exemple, d'une cinquantaine de chefferies préexistantes dans la région de Mahagi, elle n'en forma que huit ; d'une soixantaine à Mambasa, il n'en resta que sept. Le 31 décembre 1918, Adolphe De Meulemeester, vice-gouverneur général de la Province-Orientale (5 août 1917-22 juin 1926), avertissait le gouverneur général de l'urgence « de prendre une décision et de mettre fin à une situation qui, dans les districts de l'Ituri et de Stanleyville, n'a que trop duré au point

qu'elle entrave le développement moral et économique de ces circonscriptions administratives ».

Pour freiner les modifications fréquentes des frontières des territoires, le gouverneur général Auguste Tikens (1927-1934) demanda que les modifications des limites des territoires, de districts et de provinces se fassent désormais après au moins deux ans et que les responsables des entités voisines concernées par les modifications justifient, approuvent et signent les croquis établis qui leur seraient parvenus bien avant pour une disposition utile. Les commissaires de districts (CDD) devaient exiger des administrateurs territoriaux (AT) de faire procéder à un examen approfondi des limites des chefferies et de leur rattachement à un territoire déterminé. Les limites des territoires devaient épouser celles des chefferies et non le contraire comme il arrivait qu'on l'observe. C'est effectivement vers cette période que la plupart des chefferies de l'Ituri acquièrent leurs frontières actuelles, après leur prolifération à la suite de l'application du décret du 2 mai 1910 puis leur réduction à partir de l'ordonnance du 20 novembre 1920 (du ministre des Colonies Louis Franck, 1918-1924) et, surtout, du décret du 5 décembre 1933.

La province de l'Ituri reste attachée à un lourd héritage colonial qui aujourd'hui, suite à la pression démographique, devient la raison principale de nombreux conflits fonciers. En fait, dans un espace politique ouvert, la pression démographique se serait allégée par l'évacuation des excédents vers de nouvelles terres à l'ouest, suivant en cela le mouvement multiséculaire d'expansion-migration des peuplements. Mais le pouvoir colonial avait substitué, au modèle mobile d'occupation de l'espace, un principe d'assignation rigide doublement figé par une hyperfragmentation politique et une organisation verticale du pouvoir où l'autorité coutumière était reléguée aux bas échelons. De surcroît, il avait exacerbé des stéréotypes essentialisant accolés aux différents groupes d'occupants, opposant Alur et Hema d'une part, et Lendu d'autre part, aux deux extrémités de l'échelle des considérations. La volonté du pouvoir colonial de transposer dans l'organisation politico-administrative les oppositions identifiées au sein des peuplements s'était traduite par la création d'une infinité de sous-unités politiques qui, en dépit des efforts du gouvernement, n'avaient jamais été ethniquement étanches. Cette ingérence d'une action extérieure dans la construction des espaces politiques et des cadres mentaux allait sans doute surdéterminer le rôle joué par les fortes concentrations dans l'origine

1. Elles ont respectivement chacune 44 chefferies et 6 secteurs, 40 chefferies et 5 secteurs, 39 chefferies et 6 secteurs. Après, suivent dans l'ordre pour les provinces qui ont dix chefferies ou davantage : Lualaba (19 chefferies et 6 secteurs), Tshopo (18 chefferies et 41 secteurs), Sud-Kivu (18 chefferies et 5 secteurs), Tanganyika (17 chefferies et 12 secteurs), Maniema (13 chefferies et 21 secteurs), Haut-Lomami (12 chefferies et 6 secteurs) et Nord-Kivu (10 chefferies et 7 secteurs).

des conflits fonciers qui viendront plus tard ensanglanter l'Ituri et continuent de menacer sa stabilité, rendant plus difficiles les migrations spontanées des clans vers les zones voisines. Ici, le compartimentage territorial s'accompagnait de la production de cartes relevant les délimitations toujours plus précises des espaces d'occupation reconnues aux chefferies (et secteurs) cependant que l'indétermination de l'Administration quant aux frontières internes semait les germes de revendications concurrentes autour de certaines terres.

## 1.2. LES NOUVEAUX « IMMIGRÉS » DE L'ITURI

C'est en 1928 que le district du Kibali-Ituri atteignit sa plus grande étendue sous l'Administration belge, intégrant une partie du Haut-Uele et du Nord-Kivu actuels ; il incluait ainsi parmi ses peuples autochtones les Logo, les Mamvu, les Dongo, les Budu et les Nande<sup>2</sup>. On se trouve dans le cadre du découpage du Congo en zones économiques qui animait les coloniaux. Le pays et ses habitants constituaient un immense bassin de matières premières et de ressources humaines que la colonisation voulait exploiter de la façon qui semblait la plus rationnelle, sinon optimale. Au niveau des populations locales de l'Ituri, il s'agissait donc d'allouer de la meilleure des façons le capital travail (la main-d'œuvre) à la production de la Colonie, sans compromettre les capacités futures (d'où l'imposition de quotas lors des recrutements afin d'éviter la dépopulation). Dans la région de Mambasa, riche en ressources naturelles, mais relativement dépeuplée, ces intentions furent modulées en fonction du type de ressources à exploiter. Les colonisateurs favorisèrent ainsi l'importation de main-d'œuvre, qui à destination des mines, qui à destination des plantations. Ils étaient d'autant plus enclins à le faire qu'ils se heurtaient localement à des résistances des populations, dont l'économie reposait essentiellement sur les ressources forestières. Parmi les groupes amenés par la colonisation, il y eut les Nande considérés comme industriels et durs à la tâche dans les mines et pour leur maîtrise des travaux agricoles, dans les

plantations ou les cultures vivrières. Ceux-ci furent employés en grand nombre pour travailler dans les mines de Kilo-Moto, à plus de 300 km au nord de leur région d'origine ; la Minière des Grands Lacs, titulaire d'une concession le long du chemin de fer transforestier qu'elle avait mission de construire, en recrutait également pour les disperser dans de petites mines loin dans la forêt, comme Sengale. Une fois le gisement épuisé, ces Nande s'installaient souvent à demeure sur le site pour développer une agriculture de subsistance, formant ainsi de « petites enclaves initiales de cultivateurs des savanes » profondément enfoncées dans la forêt. À la suite de ces « premiers de cordée » vinrent souvent s'installer de nouvelles vagues d'arrivants (Peterson 1991 : 58-59). Autour d'Eringeti (l'un des « fronts pionniers » de l'expansion des Nande en Ituri, situé à la frontière entre l'Ituri et le Nord-Kivu sur l'axe routier RN 4 entre Beni et Irumu), leur influence croissante avait fini par générer des tensions avec les communautés locales et cette situation perdure aujourd'hui<sup>3</sup>.

Au milieu des années 1930, l'Administration procéda à la réduction de la superficie de l'Ituri à cause de sa très forte densité démographique, mais aussi pour des raisons économiques. C'est bien le cas de territoires des Banande-Nord (chef-lieu Beni) et des Banande-Sud (chef-lieu Lubero) qui furent, par l'ordonnance n° 42/AIMO du 15 mars 1935, rattachés au district du Nord-Kivu dont le chef-lieu était Goma. Cet aménagement se justifiait pour faire dépendre d'une seule autorité politique les zones dont l'exploitation minière avait été concédée au même groupe financier que celle du Maniema et du Sud-Kivu (Kamituga).

En 1949, l'administration abandonna l'objectif d'organisation d'entités ethniquement homogènes, qui se révélait irréalisable sur le plan pratique. À partir de 1948, des glissements de grande ampleur furent organisés en Ituri. Dans son rapport rendu en 1954, la commission d'étude de la situation économique dans le Haut-Ituri préconisait d'ouvrir des espaces à la colonisation africaine ou d'en élargir l'accès ; il s'agissait en particulier des régions de Mabendi et Baniari (massif de Kilo), des plaines du lac Albert et de la Semliki, et des régions forestières en chefferie Walese, Vonkutu et Basiri, au besoin en procédant au préalable à l'assainissement des zones infestées par la trypanosomiase (pénéplaine

2. Il s'agit des Nande et d'autres peuples environnants que sont les Bapere, Batangi et Bamate. En 1925, l'Ituri avait intégré le territoire de la Semliki, chef-lieu Beni, devenu peu après les deux territoires de Semliki et de Lubero. En 1928, ces deux territoires furent dénommés Wanande-Sud (chef-lieu Lubero) et Wanande-Nord (chef-lieu Beni).

3. Cf. Wasiwasi 1984.

des sources du Kibali-Ituri ; massif kibalien de Kilo, etc.). On songea également à des transferts en dehors de l'Ituri : les régions déficitaires de Wamba et de Paulis (actuelle province du Haut-Uele), en manque de main-d'œuvre (*Rapport de la commission...* 1954 : 177 ; 181-182). L'administration procéda au transfert de clans des zones de « surpeuplement » vers des zones jugées aptes à soutenir leurs besoins matériels. Au tournant des années 1940 et 1950, des groupes anghal furent déplacés chez les Ndo dans la région de Djalasinga, où ils obtinrent 45 000 ha de terres de savane. Une fraction des Ndo eux-mêmes avaient auparavant franchi le Kibali vers l'ouest, libérant ainsi la place aux Anghal. Dans les environs de Kilo, des Pamitu (de souche alur, chefferie Pandoro) furent déplacés au sud-ouest chez les Mambisa des environs de Kilo ; au sud, le conseil des notables de la chefferie des Walese-Vonkutu accorda en 1949 70 000 ha pour l'immigration de populations bale (lendu) de Gety. L'évacuation partielle des Pamitu de Pandoro permit l'installation spontanée de populations Djukoth sur des terres agricoles, tandis que des Pandoro et Pandeia s'installèrent en 1948 sur 30 000 ha de terres cédées par le clan bale des Watshi, dont une partie avait été auparavant déplacée sur les terres des Ndo au nord-ouest (Samba 1982 : 159). Selon Samba (1982 : 159-160) : « Parmi ces déplacements, cinq [...] eurent une influence particulière sur les relations entre les groupes ethniques de l'Ituri [...]. À la fin de 1951, quelque 9789 Alur vivaient parmi les Bale, les Ndo, les Pamitu et les Mambisa ; quelques centaines de Bale vivaient parmi les Ndo, les Hema et les Alur ; quelques Pamitu vivaient chez les Mambisa, des Hema vivaient parmi les Bira, tandis que les Niari vivaient chez les Bale ; bref, le district de l'Ituri formait une mosaïque de peuplades diverses. » Plus tard, l'Administration déplaça encore des groupes bajere (souche hema) à l'extrême nord du territoire de Djugu, dans la région de Berunda, groupement Dhego, afin de décharger la contrée lenga surpeuplée (Thiry 2004 : 105).

On comprend que les peuples de l'Ituri s'y étaient amalgamés pour des raisons diverses. Malgré ce qui les différencie encore aujourd'hui, les Bale et les Bira agriculteurs ont approché les Hema éleveurs dans les territoires de Djugu et d'Irumu. En divisant la région en trois parties distinctes et homogènes, l'une habitée par les Bale, l'autre par les Bira et l'autre par les Hema, l'autorité coloniale risquait d'installer certains groupes bale et bira sur des terres impropres à l'agriculture, tandis que certaines familles hema

se trouveraient sans pâturages. Des situations semblables furent observées à Mahagi habitée par les Alur agriculteurs-éleveurs-pêcheurs, les Bale agriculteurs-chasseurs et les Ndo-Okebo forgerons. À Aru, vivaient les Lugbara cultivateurs-éleveurs, les Kakwa commerçants-éleveurs, les Ndo-Avari, forgerons-chasseurs, et les Kaliko, agriculteurs-chasseurs. Mambasa était habitée par les Arabisés commerçants, les Bila et les Lese agriculteurs et les Mambuti chasseurs. C'est en 1956 que l'Ituri acquit sa dimension territoriale actuelle sans que la question du peuplement ait trouvé la solution souhaitée. Dans le rapport de la commission d'étude cité ci-dessus, on relevait déjà l'inefficacité des tentatives antérieures de déplacement de populations anghal et pamitu (*Rapport de la commission...* 1954 : 181) ; celles qui suivirent ne furent pas davantage couronnées de succès. Les causes identifiées de l'échec renvoient à l'insalubrité des zones d'installation, à la forte densité du gibier sauvage ou au manque d'infrastructures. Mais en définitive ce sont avant tout les populations elles-mêmes qui refusèrent d'être conduites dans les zones de basses terres. Plus tard, le régime Mobutu reprit les mêmes recettes, mais sans plus de résultats (Wiese 1974 : 133).

Les conjonctures postindépendance font que les mouvements des populations en Ituri s'effectuèrent encore. Ainsi, compte-t-on par exemple une présence des Nande et des Budu. Dans de nombreux villages forestiers de Mambasa et dans le Sud-Irumu plus proches de la frontière du Nord-Kivu, les migrants nande font du commerce et se lancent par la suite dans l'agriculture. Ces installés vont au bout du compte, par adjonction de nouveaux arrivants, souvent issus des mêmes familles, constituer une majorité. Ce qui a fini par générer des perturbations économiques, sociales et politiques pour les communautés premièrement établies<sup>4</sup>.

## 2. LA PESANTEUR DE LA TUTELLE POLITIQUE DE KISANGANI

Kisangani, jadis appelée Stanleyville sous la colonisation, avait été de manière continue le chef-lieu de la Province-Orientale (dénommée pendant une période province de Stanleyville, de 1933 à 1947). Pourtant, sans la présence de cette ville, la

4. Aux élections législatives de 2018, deux des trois députés nationaux du territoire de Mambasa sont nande.

province de la Tshopo pèserait très peu face à ses voisins du Haut-Uele et de l'Ituri. Kisangani est son seul centre de réelle importance qui polarise sa faible activité économique essentiellement agricole. Elle doit sa position dominante dans l'espace de l'ancienne Province-Orientale à sa fonction/son rôle de solide point de connexion avec Kinshasa pour le transbordement, le contrôle et la redistribution dans toute la région du nord-est du pays. Si Kisangani demeurait la capitale de cette Province-Orientale, elle ne contrôlait en fait que très peu les économies de l'Ituri et des deux Uele. Très tôt sous la colonisation, elle s'était fait contourner par la construction du chemin de fer des Uele (CFU) au nord, via lequel le coton du Bas-Uele était transporté jusqu'à Aketi, puis vers Bumba dans la province de la Mongala. Ce fut aussi le cas pour le café d'Isiro, un centre qui lui fit subir la concurrence, bien qu'isolé. En fait, la Province-Orientale dominée par Kisangani son chef-lieu avait toujours vécu un décalage entre son vaste espace administratif, qui lui échappait économiquement, et son espace d'échanges commerciaux plutôt situé à l'est avec l'Ouganda et le Kivu.

Mais Kisangani fut toujours le centre politico-administratif dominant. Léon de Saint Moulin en trouve l'explication : les fortes densités agropastorales du versant occidental du fossé des Grands Lacs au nord du Tanganyika ne semblent pas avoir donné naissance jadis à de grandes agglomérations urbaines. Le développement postcolonial de Bukavu, Goma, Butembo et Bunia signifierait l'introduction dans ces régions d'un nouveau genre de vie dont l'impact est sans doute appelé à s'élargir. Le réseau urbain est en étroite relation avec celui des voies d'échanges et sa transformation est liée à l'aménagement du territoire. Dans la Province-Orientale, jusqu'à la première moitié des années 1970, Kisangani avait une population presque cinq fois plus nombreuse que toute autre ville<sup>5</sup> et dix des treize centres de l'entité avaient moins de 25 000 habitants. Une situation qui va connaître des modifications. Isiro et Bunia s'étaient développées notamment à la faveur du boom du café au début des années 1980 (de Saint Moulin 2010 : 36-37 et 110).

5. En 1975, Kisangani avait 291 888 habitants, suivaient Isiro avec 58 862 habitants et Bunia 29 675 habitants (de Saint Moulin 2010 : 127).

En Ituri, les premières décennies après l'indépendance ont été marquées par une forte progression démographique dans les hautes terres. Après 1970, le rythme s'emballa. Alors que la poussée était surtout sensible à Irumu et Djugu entre 1958 et 1970, Aru et Mahagi décollèrent après. Le nombre d'habitants à Aru faisait plus que doubler entre 1970 et 1984, à Mahagi il progressait également de près de 100 %. Dans le territoire forestier peu peuplé de Mambasa, le nombre d'habitants demeurait stable jusqu'alors pour augmenter à partir de 1970. Sans Mambasa, la densité moyenne de l'Ituri passe de 25 habitants/km<sup>2</sup> en 1958 à 34 en 1970 puis à 61 en 1984. Dans les territoires de Mahagi et de Djugu, qui enregistraient les plus grandes progressions, elle atteignait 47 et 43 habitants/km<sup>2</sup> en 1970, puis croissait jusqu'à 89 et 70 habitants/km<sup>2</sup> en 1984.

Comparée à celle de Kisangani dans le cas de la Tshopo, l'urbanisation est un facteur qui joue ici un rôle accessoire dans cette progression. La ville de Bunia est située dans le territoire d'Irumu ; elle avait multiplié par cinq sa population entre 1958 et 1984. Mais la part de l'accroissement urbain dans la progression générale du territoire se limite à un tiers entre 1958 et 1970 et à un quart entre 1970 et 1984. Autrement dit, la population rurale augmentait deux à trois fois plus rapidement que la population citadine. D'un point de vue démographique, l'Ituri demeure une province essentiellement rurale ; ce sont les campagnes qui accaparent la quasi-totalité de la croissance.

Côté Kisangani, c'est une ville nationale. Si la majorité de ses habitants y sont nés ou sont originaires de la Tshopo, l'étendue de l'espace de recrutement de la population est très large : toutes les provinces du pays y sont représentées par des groupes suffisamment nombreux (de Saint Moulin 2010 : 266). Beaucoup de ceux qui dirigèrent le Centre extra-coutumier (CEC) dès sa création étaient généralement des étrangers à la Tshopo<sup>6</sup> ;

6. On pourra citer les différents chefs des premiers quartiers à la base de la formation de la ville. Le rapport de 1941 dit que les quartiers Belge I et Bruxelles se constituèrent vers 1910 par l'établissement de travailleurs. Belge I fut dirigé successivement par Kalonda Antoine (ex-catéchiste), Matala (mort en 1923), Tanganika (révoqué en février 1925, Songolo Bernard (révoqué en 1936) et Lengema César (en fonction depuis 1936). Le quartier Bruxelles fut dirigé successivement par Ambali Victor Poyo de 1912 à 1928 et Kabamba jusqu'au moment de l'absorption de Bruxelles dans le Centre extra-



une part importante venait des Uele et la présence de personnes originaires de l'Ituri était faible<sup>7</sup>. Ce qui fit qu'à la décolonisation, les principaux dirigeants du Mouvement national congolais (MNC) installé en mai 1959 étaient le Mukusu Joseph Kasongo, l'Azande Jean-Pierre Finant, l'Ababoa Christophe Gbenye ; les Lokele Alphonse Songolo et Bernard Salumu vont s'y ajouter. Même situation du côté du Parti national du Progrès (PNP) avec Jean-Pierre Dubuka et Sylvestre Bondekwe. Le parti de Lumumba allait très vite conquérir l'ensemble de la Province-Orientale dont la Tshopo et l'Ituri devinrent ses principaux foyers d'implantation.

Les émeutes d'octobre 1959 survenues à Stanleyville à la suite du congrès de Lumumba devinrent le moment d'expansion du mouvement dans la Province-Orientale. Ce fut le « sous-prolétariat » de Kisangani qui joua un rôle déterminant. Le parti de Lumumba devint en quelques semaines le porte-parole des revendications sociales de la population et le canal d'expression de son hostilité envers l'Administration et la colonisation. À Stanleyville, ce n'étaient pas les sans-emploi qui animaient le MNC, mais les représentants de la classe moyenne de la ville, grande différence avec l'Ituri où c'était les prisonniers originaires de la région revenus des geôles de Stanleyville à la fin de 1959 qui initièrent le mouvement. Ils apportaient les idées du MNC auxquelles la masse adhéra rapidement, étant déjà sensibilisée par des événements analogues dans l'Ouganda voisin. En fait, en Ituri, région minière, existait un « sous-prolétariat » ancré et plein de ressentiments pour tout ce qui sentait le pouvoir colonial. Suite au développement de la fiscalité en numéraire, les populations rurales avaient payé un lourd tribut au

---

coutumier le 30 mai 1932. Pour ce qui est du quartier Belge II : « En 1914, il est signalé que le village [Belge II] est en voie d'organisation et qu'un emplacement a été choisi sur la route [...] vers Opala. Avant 1932, aucune décision n'est prise pour l'aménagement de ce village [...] Le Belge II a eu comme chefs Kalema, Selenge (révoqué en 1929) et Mafaume (décédé en 1940) » (D. Halleux, administrateur territorial principal, « Historique de la naissance et du développement du Centre extra-coutumier de Stanleyville, principalement au point de vue foncier », rapport de 14 pages dactylographiées du 16 octobre 1941 ?, Archives provinciales de Kisangani, dossier « confidentiel », p. 11, dans FABV/SHP-MRAC).

7. En 1952, malgré sa démographie beaucoup plus importante, la population de l'Uele à Kisangani était de 8,4 % contre seulement 2,6 pour le Kibali-Ituri (de Saint Moulin 2010 : 261).

nouvel ordre et à ses contingences. Les populations locales qui furent mises à contribution pour assurer le développement des mines de Kilo-Moto par le portage, l'alimentation des camps, le travail à la mine ou comme auxiliaires temporaires avaient des ressentiments. Ici, comme dans le Haut-Katanga, les possibilités d'exploitation furent poussées jusqu'à leurs limites, engendrant la misère bien illustrée par le cas de l'émigration alour en territoire britannique signalée à partir de 1921 ; l'administration belge ne va jamais être capable de la juguler efficacement parce que les paysans trouvaient là des rémunérations jusqu'à 10 fois supérieures à ce qu'ils touchaient du côté congolais (Northrup 1988 : 174). L'Ituri avait connu des révoltes dont l'opinion se remémore l'incendie et le mouvement de boycott de camps miniers des années 1900 à 1912. Ces souvenirs du passé enfouis dans la mémoire collective conforteront les récits des émigrés de l'Ituri en Ouganda, dont certains s'enrôlèrent dans l'armée britannique de l'Est africain et devinrent familiers du Kenya, du Tanganyika, du Soudan et même de l'Égypte. L'Ouganda avait connu des soulèvements et des revendications populaires en vue de son évolution politique ; le Kenya autorisait les associations ethniques de caractère politique ou culturel ; le Soudan lui, autonome depuis 1952, devint indépendant le 1<sup>er</sup> janvier 1956. En Ituri se racontaient les bienfaits de la liberté politique.

### 2.1. « SISI KWA SISI », « ENTRE NOUS »

Le MNC était si populaire en Ituri qu'il installa ses sous-comités et leurs filiales dans chaque territoire, chefferie et groupement. L'adhésion de la masse à sa cause était totale. La situation sociale de Kisangani ressemblait au vécu de l'Ituri certes, mais ici Lumumba n'entretenait pas de liens physiques avec le milieu qui ne le connaissait pas. Ce sont les voyageurs en provenance de Stanleyville et surtout les chauffeurs de camion qui rapportaient les nouvelles d'un Congolais défiant impunément les Blancs, dénonçant leur exploitation des colonisés et réclamant leur départ immédiat.

Bunia, métropole locale de l'Ituri, approche par ce statut Kisangani, mais les deux sites ne s'équivalent pas ; il n'y a pas que la seule taille due à diverses influences qui les distingue. Les entreprises agricoles et les services de l'État réalisèrent que l'installation de nombreuses chefferies (*cf. supra*) et l'implantation de la Société minière de Kilo-Moto (SOKIMO) avaient entraîné un brassage de peuples majoritairement

locaux en recrutant des travailleurs dans les différents territoires de l'Ituri. Le CEC de Bunia créé le 14 septembre 1946 revêtait un caractère artificiel, ses habitants se mélangeant dans les quartiers suivant les disponibilités des emplacements. Mais son microcosme sociopolitique et les gestionnaires désignés émanaient du terroir ; la majorité des acteurs était des autochtones. Tous les membres du comité directeur du PADI appartenaient à l'un des peuples de l'Ituri, à l'exception du vice-président originaire du Haut-Congo (Kisangani) qui exerçait les fonctions de juge du centre de Bunia. Son président Albert Lokpa Djulu était un chef coutumier du territoire de Mahagi et le territoire de Mambasa des Arabisés n'avait pas de représentants dans le groupe ; ce qui n'était pas un oubli. Aux élections de mai 1960, dix-neuf députés provinciaux sur les vingt de l'Ituri appartenaient au MNC ; un seul n'était pas originaire du district. Aussi, aucun membre de l'élite locale ne fut élu : aucun immatriculé, aucun détenteur de la carte du mérite civique, aucune notabilité du centre de Bunia<sup>8</sup>.

Le slogan « *Sisi kwa sisi* » qui veut dire « Entre nous » en swahili avait été utilisé par le MNC local en Ituri pour signifier la fin de la colonisation belge et la reprise de tous les secteurs de la vie du pays par des nationaux. Il servira par la suite d'argument à ses adversaires PNP pour réclamer que la gestion de l'Ituri revienne à ses citoyens d'origine. C'était la nouvelle démarche de la petite élite qui s'était vue exclue de la gestion à la fois de la province et du district de l'Ituri. Au niveau de la Province-Orientale, à part Jean Foster Manzikala (Logo de Faradje, du Haut-Uele) qui devint gouverneur succédant à Jean-Pierre Finant (Ababoa de Bondo, du Bas-Uele) assassiné (cf. *infra*), tous les présidents de l'Assemblée provinciale jusqu'à la réforme de 1962 venaient de l'Uele. La représentativité numérique de l'Ituri au sein de la Province-Orientale avait été anéantie par

la mauvaise qualité de ses élus. Pour rappel, la répartition des sièges aux élections de mai 1960 s'appuyait sur le recensement de 1958. Dans la Province-Orientale, les résultats se présentaient comme suit : District de Stanleyville : 671 611 habitants ; District du Bas-Uele : 494 297 habitants ; District du Haut-Uele : 611 304 habitants ; District de l'Ituri : 697 421 habitants. Sur la base de ces chiffres, la loi électorale du 23 mars 1960 attribua à la Province-Orientale 25 représentants au sein des institutions nationales et 70 conseillers provinciaux<sup>9</sup> : 20 sièges de députés provinciaux et 7 députés nationaux pour l'Ituri ; 19 députés provinciaux et 7 députés nationaux pour le Haut-Congo et la ville de Stanleyville<sup>10</sup> ; 17 députés provinciaux et 6 députés nationaux pour le Haut-Uele ; 14 députés provinciaux et 5 députés nationaux pour le Bas-Uele. Les résultats dans la Province-Orientale furent :

- 1) sur le plan national : MNC : 21 sièges ; PNP : 3 sièges ; liste individuelle : 1 siège ;
- 2) sur le plan provincial : MNC : 58 sièges ; PNP : 6 sièges ; liste individuelle : 4 sièges ; chefs coutumiers : 2 sièges.

La masse avait triomphé en Ituri et le MNC détenait le pouvoir dans la Province-Orientale. Il restait en Ituri une présence européenne encore conséquente dans l'Administration, le colonat agricole et les entreprises minières. Lumumba était Premier ministre, la crise de l'indépendance s'aggrava avec la mutinerie de la Force publique à Léopoldville le 4 juillet et l'intervention qui suivit, des troupes belges faisant fi de l'autorité congolaise. Le 17 juillet 1960, le CEC de Bunia fut occupé par les paracommandos belges venus en avion de Kamina. Comme au Katanga, ceux-ci progressèrent dans d'autres lieux du district avec ça et là des accrochages meurtriers avec les soldats de l'ANC.

À partir du mois d'août 1960, les fonctionnaires placés par l'Administration coloniale furent destitués et remplacés par des militants du MNC. Une partie des nouveaux titulaires de postes furent choisis parmi les militants locaux, mais la grande majorité était envoyée par le gouvernement provincial de Stanleyville. À commencer par le CDD Yangala qui était du Haut-Congo et le CDDA Ibrahim venant lui

8. Dans le Haut-Uele, par contre, il y avait cinq élus PNP malgré la domination des élus lumumbistes. Ainsi, avec la création en 1962 de la province de l'Uele (les districts du Bas-Uele et du Haut-Uele réunis), l'assemblée provinciale allait être dominée dans sa composition par les « notables » : si les chefs coutumiers ne constituaient pas une majorité numérique, ils formaient cependant un groupe nettement plus homogène que tous les autres ; ses membres avaient non seulement la même fonction, mais constituaient un groupe dont l'intérêt politique transcendait celui des allégeances tribales et particulières. L'assemblée utilisait deux langues : le français et le lingala, et cela autant dans les débats que dans les procès-verbaux.

9. Voir les tableaux I et II annexés à la loi électorale du 23 mars 1960.

10. Avec la création de la ville de Stanleyville fin 1958, le district de Stanleyville prit le nom du Haut-Congo.

du Maniema. En plus, deux territoires sur les cinq étaient administrés également par des non-originaux : le territoire de Mambasa par Fidèle Wembo (originaire du Haut-Congo) et celui de Djugu par Louis Baikpon (du Congo central). Les éléments de l'élite de l'Ituri qui avaient adhéré par opportunisme au MNC avec l'espoir de décrocher un poste dans le secteur public perdaient ainsi tout espoir de promotion. Dans le gouvernement de la Province-Orientale que dirigea Finant, un seul sur les onze membres de l'équipe était de l'Ituri, avec un poste secondaire. Au cours de la session extraordinaire des 30 et 31 août 1960, l'assemblée provinciale avait créé le poste de vice-président provincial qui n'était pas initialement prévu, et l'avait confié à Manzikala (Logo de Faradje) alors administrateur de territoire à Aba. Mais après avoir perdu la partie avant l'indépendance, les anti-lumumbistes éprouaient davantage de difficultés à gagner le pouvoir postcolonial. S'appuyant sur des questions locales et de survie, la nouvelle stratégie trouvée portait sur la détermination à « émanciper » l'Ituri de la domination de Stanleyville, capitale du lumumbisme. Un de ses membres, Joseph Kiza écrivit à Nestor Watum (Alur de Mahagi) qui était commissaire adjoint à la Défense dans le Collège des commissaires généraux à Léopoldville : « La population de l'Ituri est malmenée par les Stanleyvillois qui se comportent ici comme en territoire conquis. Tous les postes administratifs sont occupés par des militants du MNC envoyés par Stanleyville<sup>11</sup>. » Il mit l'accent sur l'éveil de la conscience iturienne de la population qui était subjuguée par des éléments « étrangers » au district.

## 2.2. FOSTER MANZIKALA : L'ISSUE IMPROBABLE POUR GAGNER L'AUTONOMIE PROVINCIALE DE L'ITURI

Jean-Foster Manzikala était logo, ce peuple, dont une partie fut transférée à la fin des années 1910 de la région d'Aru pour le territoire de Faradje. Le CDD du Haut-Uele qui avait soutenu ce passage visait à constituer l'unité des Logo certes, mais aussi à séparer Logo et Lugbara dans deux territoires distincts ; une réalité qui va continuer de soulever des interrogations, amenant par moment l'Ituri à porter le nom composé de Kibali-Ituri.

Manzikala ne serait donc pas un « vrai » originaire de l'Ituri. De plus, il n'avait pas commencé sa carrière politique comme dirigeant lumumbiste de haut niveau. Fils d'un soldat de la Force publique, il vit le jour à Léopoldville en 1937. Il commença ses études primaires à Kinshasa, mais dut les interrompre pour suivre son père qui était muté à Faradje, son territoire natal. Et c'est là qu'il les termina avant de s'inscrire à l'école moyenne de Kilo dans le district de l'Ituri. Après deux années d'études à Kilo, il fut de nouveau obligé de suivre son père à Buta où il s'inscrivit à l'école des Frères maristes. Il travailla comme secrétaire à la Compagnie de l'Uele à Kurukpata (à 15 kilomètres d'Aba), puis il se rendit à Stanleyville où il travailla à la Sabena jusqu'en 1958. En 1959, il retourna à Faradje où il devint président sectionnaire du MNC. Il avait donc vécu en plusieurs endroits de la Province-Orientale ; ce qui devint un atout dans sa promotion politique comme lumumbiste lorsque les tensions se firent jour entre partenaires dans la gestion du pouvoir provincial.

Les conseillers (députés) MNC à l'assemblée de la Province-Orientale allaient se diviser en deux blocs : celui des « campagnards » regroupant les représentants de l'Ituri et des deux Uele, et celui des « citadins » qui comprenait les élus de Stanleyville et du Haut-Congo. Ce dernier groupe, qui détenait les postes de commande au sein des organes provinciaux du MNC, voulut dicter aussi à l'assemblée sa ligne de conduite. Par contre, les autres conseillers estimaient que le principe de la majorité devait prévaloir pour repousser certaines propositions des dirigeants du parti. La première offensive fut la création par l'assemblée provinciale du poste de vice-président provincial confié à Manzikala alors administrateur de territoire à Aba (un poste du territoire de Faradje) qui n'était pas initialement prévu au cours de la session extraordinaire des 30 et 31 août 1960. Mais le conflit entre ces deux groupes s'amplifia à la fin de l'année 1960. En effet, après la destitution de Lumumba comme Premier ministre au mois de septembre 1960, le Gouvernement central de Léopoldville faisait arrêter le président du gouvernement provincial Finant (Azande/Bas-Uele) et le président de l'assemblée provinciale Babadet (Ababoa/Bas-Uele). Dominique Keleko (Azande/Bas-Uele) fut désigné pour assurer l'intérim de Babadet tandis que le ministre provincial Charles Badjoko (Lokele/Haut-Congo) assumait l'intérim de Finant. C'est alors que les conseillers du Haut-Uele, soutenus par ceux de l'Ituri et du Bas-Uele, proposèrent la candidature de

11. Documents, Archives MRAC 1960.

Manzikala, pour assumer l'intérim de Finant, sous prétexte d'alléger la charge de Badjoko qui devait d'abord s'occuper de son ministère de l'Intérieur. Jusqu'au mois d'avril 1961, Manzikala occupa provisoirement la présidence de la Province-Orientale. Keleko allait être confirmé chef de l'assemblée. Les députés de l'intérieur de l'Ituri et des Uele voulurent qu'il en fût de même pour Manzikala, mais les élus de Stanleyville s'y opposèrent. En fait, Lumumba ayant été tué, le gouvernement provincial de Manzikala se montrait favorable à un rapprochement avec Léopoldville ; ce qui n'était pas du goût d'Antoine Gizenga établi à Kisangani. La tâche de faire tomber Manzikala fut confiée à l'assemblée provinciale dirigée par Simon Losala (Turumbu d'Isangi/Haut-Congo). La solution pour les députés des Uele et de l'Ituri fut la création par la loi du 14 août 1962 de la province dénommée Kibali-Ituri comprenant les territoires d'Aru, Mahagi, Djugu, Mambasa et Bunia dans le district de l'Ituri et les territoires de Faradje et Watsa, soumis au référendum dans celui du Haut-Uele<sup>12</sup>. C'était pour forcer la main à la population des territoires disputés que les élus de l'Ituri à Stanleyville firent appel à Manzikala qui se trouvait à Léopoldville pour présider le gouvernement de la nouvelle province de Kibali-Ituri.

L'Ituri fut séparée de Kisangani malgré le refus des Lumumbistes opposés au fédéralisme et à la division des provinces du pays sur une base ethnique. Sans l'avoir souhaité et malgré lui, le Haut-Congo devint une province en 1963 par un forcing politique de Léopoldville ; le vote au Parlement le 18 décembre 1962 avait décidé cette création. À partir de ce moment, des problèmes d'équilibre politique apparurent entre les territoires de l'Ituri au niveau des institutions comme l'assemblée provinciale et le gouvernement provincial. À lui seul, le territoire de Djugu avait le tiers des membres de l'assemblée. Au mois de septembre 1962, trois sièges furent confiés aux représentants de Faradje qui intégraient l'équipe des conseillers provinciaux à l'assemblée. Mais M. Schombe, le président de l'assemblée, qui dénonçait la mégestion n'appréciait pas le gouvernement Manzikala constitué de sept membres. La majorité des députés étant du MNC, Manzikala se maintint à son poste. Schombe qui démissionna de son poste à l'assemblée créa le parti

Alliance démocratique congolaise (ADC) implanté dans les territoires de Djugu, Irumu et Mahagi. En septembre 1964, les rebelles Simba envahirent la province, ce qui amena Kisangani à ré-établir son autorité sur l'Ituri. La République populaire du Congo, dont Christophe Gbenye était à la fois président et chef du Gouvernement, avec Stanleyville comme capitale nationale, avait été créée par le décret du 5 septembre 1964.

Les adversaires du nouveau pouvoir de Stanleyville reçurent assez vite l'appui des Occidentaux pour vaincre les « Lumumbistes ». Dans l'attaque organisée pour la reconquête, il y eut deux opérations combinées : d'une part, « Dragon rouge » avec les paras belges et américains parachutés ; d'autre part, l'« Ommegang » avec les mercenaires blancs partis en convoi de Kamina. Le 24 novembre 1964 au petit matin, Stanleyville fut reprise. L'assaut fut mené avec une efficacité maximale et la répression sur les populations congolaises fut épouvantable. On avait massacré pour reconquérir la ville, mais, surtout, pour y installer durablement le pouvoir pro-occidental de Léopoldville. Mobutu chef de l'ANC et Victor Nendaka administrateur en chef de la Sûreté avaient aussi débarqué ; aux côtés du dernier cité se trouvait l'Alur Alphonse Zamundu. Il avait résidé à Kisangani, élu conseiller communal suppléant en février 1960 à la commune de Kabondo sur la liste du Parti national du progrès (PNP). À Léopoldville où il avait émigré après le triomphe des Lumumbistes, il fut engagé au secrétariat de la Sûreté nationale comme attaché direct de Victor Nendaka et on le vit collaborer comme secrétaire de Sylvestre Bondekwe à la formation du « gouvernement de la Province-Orientale » en exil. À la suite de la Table ronde politique de Bruxelles (janvier-février 1960), il devint secrétaire particulier d'Ignace Kanga (Lega du Maniema qui vécut à Kisangani), choisi comme représentant de la Province-Orientale à la commission politique mise en place le 8 mars 1960 et siégeant à Bruxelles auprès du ministre du Congo. S'il fait partie le 24 novembre 1964 de la délégation de la Sûreté nationale arrivée à Stanleyville, le service de Zamundu s'occupa de radier les « Lumumbistes » directement éliminés. D'après divers témoignages recoupés, la répression contre tous ceux qui avaient servi les Simba fut effroyable : fusillés, battus à mort ou découpés en morceaux.

Après Kisangani, la ville de Bunia fut reprise le 29 novembre 1964 et dans la première quinzaine de décembre 1964, toute la province de Kibali-Ituri fut

12. Les territoires de Faradje et Watsa sont revendiqués à la fois par la province de l'Uele et par celle de Kibali-Ituri.

parcourue par l'Armée nationale congolaise (ANC). Là-bas, aussi, il s'ensuivit une chasse à l'homme par les loyalistes : tous les Simba retrouvés et leurs collaborateurs réels ou supposés furent sommairement exécutés ; les plus recherchées étaient les « femmes nationalistes ». Pendant cette période de reprise et de ratissage, Bunia connut les premiers pillages par l'armée congolaise.

### 3. L'ITURI SOUS L'ÉTAT-ZAÏRE ET L'AVÈNEMENT DES KABILA PÈRE ET FILS : LE PARCOURS TORTUEUX POUR L'AUTONOMIE

La Province-Orientale avait changé de nom en 1971 pour s'appeler Haut-Zaïre. Tout le décor ancien se maintint, sauf l'hégémonie des Lumumbistes qui avait disparu. Ainsi, pour avoir fait partie du camp des gagnants, Zamundu fut promu dans le régime Mobutu installé à partir de novembre 1965. Mais l'objectif avait changé : il s'agissait de rechercher sa promotion personnelle, le contexte politique exigeant la fidélité à Mobutu et non à sa population. Le nouveau président s'était opposé à Lumumba tout en déclarant rester son partisan idéologique. Pour asseoir son autorité, il s'empressa de supprimer les nouvelles provinces dès avril 1966, réinstallant la Province-Orientale avec Kisangani comme chef-lieu. Sans les Lumumbistes qui s'étaient tus certes, Manzikala qui fut gouverneur de l'Ituri reprit la direction de la grande province rassemblée. À travers les postes de pouvoir rétribués à ses originaires, l'Ituri va paraître mieux servi, ou du moins aussi bien, que la Tshopo (nouveau nom du Haut-Congo).

#### 3.1. L'ITURI GAGNÉ AU MOBUTISME

Pendant les dix premières années de l'État-Zaïre, les Alur Zamundu Agenonga Alphonse et Watum Honoré, le Kaliko Honoré Agoyo, les Hema D'zbo Kalogi Faustin et Lobho Jean-Pierre vont faire partie des gouvernements constitués.

C'est Zamundu qui fut le premier originaire de l'Ituri à intégrer le Bureau politique du parti unique Mouvement populaire de la Révolution (MPR), de 1974 à 1980. Il a été successivement sénateur, premier originaire de l'Ituri nommé ambassadeur avant Nestor Watum, ministre du gouvernement central, 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil législatif (Parlement) et membre du Comité central du MPR. Mais même s'il jouit d'une grande réputation parmi les Alur, les fonctions qu'il a occupées n'ont pas fait de lui un

*leader* politique. En novembre 1977, Victor Nendaka et lui furent élus commissaires politiques (Bureau politique) pour le compte de la province du Haut-Zaïre. Le Bas-Uele et l'Ituri gagnaient ainsi sur la Tshopo. À part Zamundu, Dz'bo Kalogi (Hema de Djugu) devint membre du Bureau politique, du Comité central, vice-ministre et ministre. Aussi, le Kaliko d'Aru Agoyo Yingi'a Bakarqui occupa les fonctions ministérielles et de membre du Comité central du MPR après avoir présidé pendant cinq ans l'assemblée régionale du Haut-Zaïre.

Mais en Ituri, ce sont les territoires de Mahagi et de Djugu qui furent les plus représentatifs en termes de ressortissants dans les hautes fonctions au niveau national. Jusqu'à la fin 2017, le territoire de Mahagi avait compté 9 ministres et vice-ministres, 7 venaient de Djugu, 2 d'Aru et 1 d'Irumu. Ce décor installait une nouvelle configuration dans les rétributions de faveurs économiques, dont la répartition des terres aux courtisans du pouvoir.

En Ituri, le régime Mobutu a redistribué les concessions parmi ses principaux affidés. À Irumu et Djugu, ceux-ci furent généralement des hommes d'affaires hema. La loi dite « Bakajika » du 7 juin 1966 d'abord, annula les titres fonciers accordés avant l'indépendance et obligea ses titulaires à réintroduire une candidature auprès du gouvernement ; la zaïrianisation de 1973 acheva ensuite de substituer aux anciens propriétaires des autochtones quasi exclusivement apparentés aux Hema, qui formèrent localement la nouvelle bourgeoisie compradore. Les populations avaient alors intériorisé les stéréotypes forgés durant la colonisation entre Lendu et Hema, qui s'ajoutaient au sentiment d'injustice face à la spoliation de droits ancestraux et au mépris ressenti par les communautés locales de la part de ces nouveaux propriétaires (Fahey 2014 : 39-45). Ces transactions au profit d'entrepreneurs hema, observe G. Prunier, concernèrent au total 77 grandes fermes entre 1973 et 1975, mais elles furent concentrées au profit d'une poignée de riches familles Mugenyi, Tsoro, Ugwaro, et surtout Savo et Kodjo qui s'organisèrent entre elles pour maintenir leurs privilèges (2008 : 183-184). Ces nouveaux propriétaires avaient remis en cause les anciennes conventions tolérant des droits d'usage.

L'interaction des facteurs économiques, politiques et psychologiques va exacerber l'antagonisme interethnique, précipitant l'émergence des conflits dès les années 1970. Pourtant, l'emprise de cette nouvelle classe dominante se faisait au détriment des paysans tout autant lendu que hema. Plus tard, afin

d'agrandir leurs plantations de café et leurs ranchs, ils s'employèrent à étendre leurs terrains au mépris des tenures locales : d'abord à petite échelle, puis, à partir de 1999 et tirant parti de la présence des nouvelles forces occupantes ougandaises et rwandaises, dans de plus larges proportions en ayant au besoin recours à la force (Prunier 2008 : 186). Ce processus d'accaparement fut déterminant dans le basculement de la région vers le cycle de violences extrêmes.

### 3.2. L'OBSSESSION DU STATUT DE PROVINCE SÉPARÉE DE KISANGANI

La crise d'autorité qui affecta durablement l'État-Zaïre jusqu'à le faire totalement s'écrouler, malgré l'avènement de Kabila père et fils aujourd'hui remplacés par Félix Tshisekedi, ne semble plus le quitter ; l'Ituri a trouvé là une opportunité pour accéder à son autonomie politico-administrative par rapport à Kisangani. C'est sous la rébellion déclenchée le 2 août 1998 au nom du Rassemblement congolais pour la Démocratie (RCD) qu'il va cesser d'être un district de la Province-Orientale. En 1999, sous le commandement du général ougandais James Kazini de l'Uganda's People Defense Force (UPDF), alors que l'Ituri est occupé par les armées ougandaise et rwandaise désormais opposées au pouvoir de Laurent Désiré Kabila, le Hema Adèle Lotsove Mugisa (qui était vice-gouverneur de la Province-Orientale) fut nommé gouverneur d'une nouvelle « province de l'Ituri » instituée. Ou plutôt, c'est un statut de province *de facto* qu'il revêtit jusqu'en avril 2003 lorsque se tint la Commission de pacification de l'Ituri dont les résolutions conférèrent à l'Ituri un statut spécial où ni le terme « district » ni celui de « province » ne furent employés. Il s'agissait d'une « Administration spéciale intérimaire de l'Ituri » (ASII) dépendant directement de Kinshasa. À sa tête fut nommé Emmanuel Leku Apuobo (Lese de Mambasa), au titre de coordonnateur. Même si la province avait été créée par une rébellion impopulaire, l'opinion parut approuver ce statut qui lui accordait l'autonomie par rapport à Kisangani. En juin 2004, l'Ituri perdit ce statut, le président Joseph Kabila ayant nommé Pétronille Vaweka commissaire de district.

Si dans certaines régions du pays, dont principalement le Katanga, l'idée de créer des provinces selon la Constitution de 2006 faisait craindre la balkanisation, les acteurs politiques de l'Ituri exigèrent eux le statut de province parce que « la population aspirait à une administration de proximité et à la démocratie

participative ». Ils protestaient, voyant leur terroir qui donnait à la Province-Orientale « au moins 67 % des recettes publiques »<sup>13</sup> être mal rétribué. Le 4 mai 2010, ses sénateurs et députés nationaux affirmaient avoir rencontré plus d'une fois le chef de l'État et le Premier ministre à ce sujet. Ceux-ci signèrent une déclaration parce qu'« il n'y avait plus rien à discuter, simplement ils prenaient acte de la position des députés provinciaux [du 29 avril 2010] sur l'avènement de la province de l'Ituri ». Mais Kinshasa ne cédait pas encore, les enjeux politiques se situaient plus haut pour Joseph Kabila qui cherchait comment tirer profit des dispositions constitutionnelles sur la nouvelle organisation du territoire pour se maintenir au pouvoir. L'Ituri aurait pu être satisfait du contexte, le Lugbara d'Aru Médard Autsai Asenga était élu gouverneur de la Province-Orientale (février 2007-2011). À la suite des élections présidentielle et législative de 2011, son successeur Jean Banamisa Saidi (octobre 2012-2016) était encore un autre originaire de l'Ituri (né d'une mère Hema d'Irumu). Dans le gouvernement qu'il forma figuraient trois originaires de l'Ituri.

C'est finalement en 2015 que l'Ituri se sépara de Kisangani parce que Kabila avait été mis à mal par ses alliances katangaises qui désormais menaçaient son pouvoir. C'est le 11 juillet que le découpage devint effectif, la province de l'Ituri était née. L'ordonnance présidentielle du 29 octobre 2015 nomma le commissaire spécial Jefferson Abdallah Pene Mbaka (PPRD, originaire de Mambasa) commissaire spécial chargé de la nouvelle province de l'Ituri. Il avait deux adjoints : Étienne Unega Ege (COFEDEC, originaire d'Aru), commissaire spécial adjoint chargé des questions politiques, juridiques et administratives ; Espérance Tshika Ngumiabo (RDPR, originaire d'Irumu), commissaire spéciale adjointe chargée des questions économiques, financières et de développement. À l'Assemblée provinciale, Udaga Djozo Cora (Alur de Mahagi) était président et Adjio Gidi (originaire d'Aru) son adjoint. La séance des élections du nouvel exécutif provincial organisée le 26 mars 2016 confirma Jefferson Abdallah Pene Mbaka (Arabisé de Mambasa) au poste de gouverneur de l'Ituri. Il avait pour vice-gouverneur Pacifique Keta (Alur de Mahagi). En avril 2019, Jean Banamisa

13. Déclaration politique n° 01/DP/IT/2010 relative à l'installation de la province de l'Ituri du 29 avril 2010 faite à Kisangani.

Saidi passait gouverneur de l'Ituri, avec Martin Shalo Dudu (Lendu-Djatsi de Djugu) vice-gouverneur. Ainsi l'Ituri s'était séparé de la Province-Orientale qui aurait été une charge pour son économie et son administration, mais il n'en avait pas fini avec les problèmes de gestion toujours pointés et, davantage, avec la conflictualité qui engendre des massacres dans des villages sans toujours qu'on dise réellement qui en sont les auteurs. Tantôt les rébellions qui

séviennent à la frontière entre l'Ouganda et la RDC, et (parfois) entre le Soudan du Sud et la RDC sont pointées comme responsables. Mais c'est davantage la conflictualité foncière qui se prolonge dans l'ethnicité locale qui est généralement dénoncée. Malgré la présence de la MONUSCO et de l'armée congolaise, le nombre de tués collectivement était très élevé, atteignant plusieurs centaines au cours du premier semestre 2019.

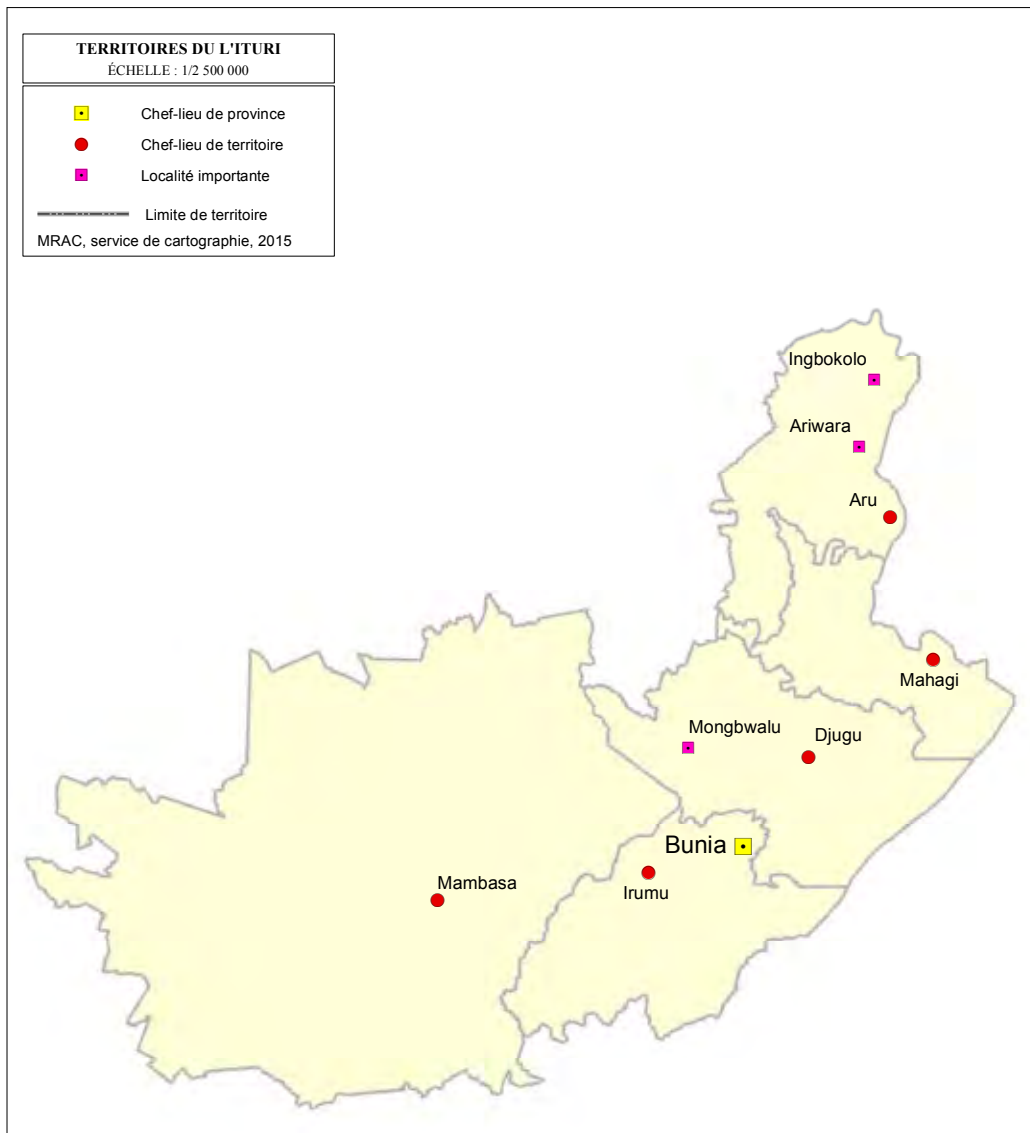
## RÉFÉRENCES

- de Saint Moulin, L. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 77).
- Fahey, D. 2014. « This land is my land : land grabbing in Ituri (DRC) ». In A. Ansoms & T. Hilhorst (éd.), *Losing your land: Dispossession in the Great Lakes*. Woodbridge : James Currey/NED-New Edition (coll. « African Issues »), pp. 36-57.
- Northrup, D. 1988. *Beyond the Bend in the River: African Labor in Eastern Zaire, 1865-1940*. Athens : Ohio University Press (coll. « Monographs in International Studies », série « Africa », n° 52).
- Prunier, G. 2008. « The "ethnic" conflict in Ituri district: Overlapping of local and international in Congo Kinshasa ». In J.-P. Chrétien & R. Banégas (éd.), *The Recurring Great Lakes Crisis: Identity, Violence and Power*. Londres : Hurst, pp. 180-204.
- Peterson R. B. 1991. « To Search for Life: A Study of Spontaneous Immigration, Settlement, and Land Use on Zaire's Ituri Forest Frontier », Thèse de maîtrise en Sciences, Université du Wisconsin-Madison, non publié.
- Rapport de la commission pour l'étude de la zone économique du Haut-Ituri*. 1954. Première partie: « Situation, analyse, synthèse ».
- Samba, K. 1982. *Phénomène d'ethnicité et conflits ethnopolitiques en Afrique noire postcoloniale*. Kinshasa : Presses universitaires du Zaïre.
- Thiry, E. 2004. *Une introduction à l'ethnohistoire des Hema du Nord (Congo du Nord-Est)*. Tervuren : MRAC (coll. « Documents en sciences sociales et humaines »). En ligne sur : <https://www.africamuseum.be/fr/research/discover/publications/open-access/documents-social-sciences-humanities> (consulté le 20/01/2020).
- Vervier, F. 1948. « Monographie Walendu-Bindi (territoire de Bunia) ». Inédit.
- Wasiwasi, B.M.W. 1984. « L'Administration et les conflits politiques Mbuba-Yira dans la collectivité de Beni-Mbase (1914-1983) ». Mémoire, Institut supérieur pédagogique de Bukavu.
- Wiese, B. 1979. *Die Blauen Berge (Mts Bleus, Zaïre). Bevölkerung und Wirtschaft eines Äquatorialafrikanischen Berglandes*. Wiesbaden : Franz Steiner Verlag.

## Archives

FABV/SHP-MRAC (fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classées. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages : par exemple, D. Halleux, administrateur territorial principal, « Historique de la naissance et du développement du Centre extra-coutumier de Stanleyville, principalement au point de vue foncier », rapport de 14 pages dactylographiées du 16 octobre 1941 ?, Archives provinciales de Kisangani, dossier « confidentiel ».

### Carte des territoires de l'Ituri





# INTRODUCTION

## SUR L'ORIGINE DU NOM ITURI : DE DEUX BASSINS D'EAU À DEUX GRANDES RIVIÈRES QUI SE PARTAGENT L'ESPACE DE LA PROVINCE

C'est l'hydrographie qui donne son nom à la province. Par moments, ce nom fut composé : la province s'appelait Kibali-Ituri. En effet, Kibali, d'une part, couvrait la partie nord de l'espace provincial quand les territoires de Faradje et de Watsa – aujourd'hui attachés à la province du Haut-Uele – étaient réclamés par la province et/ou y étaient intégrés, alors que, d'autre part, Ituri couvrait la partie sud. L'association de Kibali à Ituri fut envisagée, quand les Uele devaient se rassembler en une seule province, comme ce fut le cas en 1962, et que, face à cette grande province, l'Ituri voulut prendre de l'extension et réclama donc des entités socio-culturelles, voire géologiques, qui lui appartiendraient.

Avec les tracés des rivières Kibali et Ituri se dessine le problème de la province de l'Ituri sillonnée par un grand nombre de cours d'eau permanents. Ceux-ci se répartissent en deux bassins hydrographiques, le bassin du Nil et le bassin du fleuve Congo. La ligne de partage des eaux correspond, en gros, à la limite altitudinale maximale des monts Bleus.

Le bassin du Nil est constitué par le lac Albert, la rivière Semliki<sup>1</sup> et de nombreux cours d'eau torrentiels qui prennent leurs sources dans la chaîne de

montagnes des monts Bleus et dans les escarpements qui bordent la plaine de Kasenyi.

Le lac Albert, situé à 618 m d'altitude, a une superficie de 5270 km<sup>2</sup>. Il s'étend entre la RDC (2452 km<sup>2</sup>) et la République ougandaise (2818 km<sup>2</sup>). Cette superficie le classe à la deuxième place après le lac Tanganyika. Sa profondeur reste cependant relativement faible. Des sondages effectués près de la localité de Zega indiquent un maximum de 58 m. Le volume des eaux congolaises du lac est de 60 km<sup>3</sup>. Il est long de 160 km et large de près de 35 km. La température moyenne des eaux du lac Albert est de 27 °C, leur couleur est généralement d'un gris-vert limpide, due sans doute à leur richesse en planctons. Le pH de l'eau est de 8,5 : c'est une eau alcaline riche en sel dissous consécutivement à l'évaporation intense.

C'est dans le bassin hydrographique du Congo qu'on distingue surtout les deux rivières Kibali et Ituri. La Kibali draine la partie nord de l'Ituri, principalement toute l'étendue du territoire d'Aru. Elle est alimentée par quatre affluents principaux : Aru, Lowa, Ebi (Kibi) et Nzoro. Ces rivières coulent sur un relief de plateau et ne présentent pas de chutes hormis quelques rapides à la confluence avec la Dungu. La rivière Kibali devient alors l'Uele et prendra par la suite le nom de Ubangi après sa confluence avec la Mbomu au niveau de Yakoma.

L'Ituri prend, elle aussi, sa source en territoire d'Aru près de Kandoy où elle s'appelle Wele. Elle coule dans la direction nord-sud jusqu'au territoire d'Irumu, d'où elle coule dans la direction est-ouest en territoire de Mambasa. Comparée à la Kibali, c'est l'Ituri qui draine la majeure partie de la province

---

1. La graphie du nom de cette grande rivière est incertaine : Semliki est la graphie la plus usuelle, on la retrouve sur les cartes tant coloniales que postcoloniales, et elle est confirmée dans le texte officiel de la loi organique n° 15-006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et celles de la ville de Kinshasa ; Semuliki serait la graphie la plus proche des parlars locaux, on la gardera dans les citations.



**Dans la plaine de Kasenyi, forage du service hydrologique à la recherche d'une nappe aquifère.**  
(Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)



**Le lac Albert au port de Kasenyi.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

de l'Ituri. À l'ouest, ses principaux affluents comprennent la rivière Shari alimentée par les eaux des rivières Abombi, Nizi, Ngezi, Tinda et Talolo. Vers le sud, elle reçoit les eaux de Shambuku, Luna et Asefu. Après sa confluence avec la Nepoko, l'Ituri prend le nom d'Aruwimi, et se jette, à la hauteur de la localité de Basoko, dans le fleuve Congo.

Selon le témoignage de Flavien Mbalamuno de la tribu Nyali – témoignage non confirmé par des sources écrites –, Ituri est un nom dont l'origine se retrouve dans la langue nyali où le mot « *itili* » signifie « grande rivière ».

En effet, après la découverte d'or dans la rivière Agola, non loin du poste de Kilo en pays Nyali, des colons européens voulurent savoir dans quelle rivière se jetait cette rivière si riche en or. Des habitants

interrogés leur répondirent « *Itili* ». Ils entendirent *Ituri* et après avoir recherché et atteint la grande rivière dont il était question, ils lui donnèrent le nom « *Ituri* ». Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler que, selon les témoignages de certains ressortissants du territoire de Mambasa, une rivière de grande taille se dit « *Itii* » en langue ndaka.

Une autre source donnée par Jeannot Owungo Kermundu, notable ndo, le nom *Ituri* que porte la plus grande rivière de la province provient de la déformation par des Européens du nom *Utiri* désignant le ruisseau et la source de la rivière Ituri dans le secteur Ndo, du groupement Obitabo. *Utiri* signifie « interdiction d'y aller », car ladite source était considérée comme un lieu abritant des esprits.



**Le lac Albert, situé à 45 km de Bunia.**  
(Photo Thierry Lole, 10 avril 2017.)

PREMIÈRE PARTIE

**L'ITURI PHYSIQUE**

# CHAPITRE 1

## GÉOGRAPHIE ET INDICES PALÉOCLIMATIQUES

### 1. LOCALISATION

#### 1.1. SITUATION DE LA PROVINCE

La province de l'Ituri occupe la partie septentrionale de la RDC, entre 1° et 3° 4' de latitude N et 28° et 31° de longitude E. Elle couvre une superficie d'environ 65 658 km<sup>2</sup>. L'Ituri occupe le 16<sup>e</sup> rang du point de vue de la superficie des provinces en RDC.

La province de l'Ituri est limitée à l'est par l'Ouganda, au nord par le Soudan du Sud, à l'ouest par les provinces du Haut-Uele et de la Tshopo, et au sud par la province du Nord-Kivu. La frontière avec les pays limitrophes mesure 650 kilomètres

dont 170 kilomètres forment une frontière naturelle constituée par les eaux du lac Albert et de la rivière Semliki.

Désigné par de nombreux auteurs sous l'expression de « région élevée en bordure du lac », l'Ituri forme une entité naturelle ayant une physionomie différente des territoires voisins qui l'entourent, notamment le Haut-Uele avec ses bas plateaux monotones, et les territoires de Beni et de Butembo caractérisés par de hauts plateaux couverts par une végétation forestière dense.

La ville de Bunia, chef-lieu de la province, est la métropole urbaine la plus importante du nord-est de la RDC et le point de passage sur la route qui relie Kisangani à Kampala en Ouganda.

#### Limites de la province de l'Ituri

##### ARTICLE 9

La province de l'Ituri a pour chef-lieu Bunia. Elle est délimitée comme suit :

##### Au nord :

- par le sud et l'est de la province du Haut-Uele et la frontière de la République démocratique du Congo avec la république du Soudan du Sud ;
- depuis le confluent des rivières Ituri et Ewo jusqu'au point le plus rapproché de la source de la rivière Tai ;
- de ce point, la frontière de la République démocratique du Congo jusqu'à son point d'intersection avec la frontière de la république du Soudan du Sud avec la république de l'Ouganda.

##### À l'est :

- par la frontière de la République démocratique du Congo avec la république de l'Ouganda ;
- depuis ce point jusqu'au confluent des rivières Semliki et Lamya.

##### Au sud :

- par le nord de la province du Nord-Kivu ;
- la rivière Semliki, vers l'amont, depuis le confluent de la rivière Lamya jusqu'au confluent de la rivière Maginda ;
- la rivière Maginda jusqu'à son confluent avec la rivière Avido ;
- cette rivière jusqu'au point le plus rapproché de la source du ruisseau Ndehinabo ;

- une droite de ce point à cette source ;
  - le ruisseau Ndehinabo jusqu'au point d'intersection avec la route Selemani-Tshabi ;
  - cette route jusqu'à la source de la rivière Limbahu ;
  - cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Abia ;
  - une droite brisée joignant ce confluent aux sommets des monts Pomo, Adingaomba, Atanza et Tulufu jusqu'au point le plus rapproché de la rivière Luna ;
  - cette rivière jusqu'à sa source ;
  - une droite reliant cette source à celle de la rivière Samboko ;
  - cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Agbegbe ;
  - celle-ci jusqu'à sa source ;
  - une droite de cette source à celle de la rivière Lundubi ;
  - cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Asefu ;
  - celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Babutama ;
  - la rivière Babutama jusqu'à son confluent avec la rivière Bahiti ;
  - cette rivière jusqu'à sa source ;
  - une droite de cette source au confluent des rivières Dozumu et Oposauli ;
  - la rivière Oposauli jusqu'à sa source ;
  - une droite reliant cette source à celle de la rivière Mataha ;
  - cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Tua ;
  - la rivière Tua jusqu'à son confluent avec la rivière Mekeke ;
  - celle-ci jusqu'à sa source ;
  - une droite brisée reliant cette source au sommet du mont Home jusqu'à la source de la rivière Mumunze ;
  - cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Luhule ;
  - celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Benia ou Ibina ;
  - cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Mukere ;
  - celle-ci jusqu'à sa source ;
  - une droite reliant cette source à celle de la rivière Amambala ;
  - cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Biabone ;
  - la rivière Biabone jusqu'à son confluent avec la rivière Lengelenge ;
  - celle-ci jusqu'à sa source ;
  - une ligne brisée reliant cette source à celle de la rivière Eye en passant par les sommets des monts Kwelekwele et Amambatu ;
  - la rivière Eye jusqu'à son confluent avec la rivière Lenda ;
  - cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Mobusa ;
  - une droite de ce confluent à la source de la rivière Obiro ;
  - la rivière Obiro jusqu'à son confluent avec la rivière Mansombi.
- À l'ouest :**
- par l'est de la province de la Tshopo ;
  - une droite joignant le confluent des rivières Mansombi et Obiro à celui des rivières Obolangi et Edale ;
  - la rivière Edale jusqu'à sa source ;
  - une droite brisée reliant cette source au sommet du mont Mambika jusqu'à la source de la rivière Musewu ;
  - la rivière Musewu jusqu'au confluent de la rivière Aginda ;
  - une droite brisée joignant le confluent aux sources des rivières Adelu et Moenge ;
  - la rivière Moenge jusqu'au confluent de la rivière Aboga ;
  - celle-ci jusqu'à l'embouchure de la rivière Ligembe ;
  - celle-ci jusqu'à sa source ;
  - une droite joignant cette source à celle de la rivière Animo ;
  - celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Ituri ;
  - la rivière Ituri jusqu'au confluent de la rivière Ewo.
- Source : Loi organique n° 15-006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et de celles de la ville de Kinshasa.

## 1.2. LOCALISATION DES TERRITOIRES

L'Ituri est une province dont le partage de l'espace géographique entre les territoires constitutifs frappe par un profond déséquilibre, en ceci qu'une seule de ses entités administratives occupe plus de la moitié de son étendue. Il s'agit d'ailleurs de celle-là même qui a la démographie humaine la plus faible de toutes. Cela pousse d'abord à préciser les raisons de l'organisation d'un territoire qui renvoie à plusieurs identités portant diverses traces liées à la fois à la nature et au vécu.

La province de l'Ituri est constituée de cinq territoires administratifs, décrits ci-après.

### 1.2.1. TERRITOIRE D'ARU (RAPPORT ANNUEL 2016A)

Il est situé à l'extrême nord de la province de l'Ituri (nord-est de la RDC) et couvre une superficie de 6749 km<sup>2</sup>. Il est limité :

- au nord, par la république du Soudan du Sud. C'est là que se situent les sources des rivières Kaya, Aru, Okada, Ukua, Edika, et Kaliga. On trouve aussi les monts Nzinzi et Lade (cf. les rivières Miri, Negu et les affluents de la rivière Lowa), les monts Mau, Wara et Ori ;
- à l'est, par la république de l'Ouganda. Ici se situent les monts Awinziri (la source de la Keri), Medigo (les sources des rivières Arunga, Agbiri, Dakatsu, Aro, Alala, Alelea, Negigi, Luki) et

la route transfrontalière qui sépare la RDC et l'Ouganda en passant par Vurra jusqu'au mont Logiri et la source de la rivière Aru ;

- au sud, par le territoire de Mahagi. Là se trouvent le prolongement de la rivière Matimati, affluent de la rivière Aru, la chefferie Alur-Djuganda en territoire de Mahagi, les rivières Aranda et Dhadhi, le mont Aponi-Kende avec la rivière Daka ;
- à l'ouest, par la province du Haut-Uele avec les territoires de Faradje et de Watsa. On y trouve les rivières Gariako et Gbori, le prolongement des rivières Kibali, Alie, Kovo, Aroa, Ituri, Arabe et Taba.

Le territoire d'Aru se situe entre 30° 10' et 30° 90' de longitude E et entre 2° 40' et 3° 65' de latitude N.

Du point de vue de la physiographie, le territoire d'Aru est caractérisé par des plateaux (1300 m en moyenne) couverts de savanes, steppiques au nord-est, herbeuses au centre et au sud avec des vallées boisées de forêts galeries. Il s'agit de :

- la savane boisée dans le secteur Ndo, les chefferies Kaliko-Omi, Aluru et Kakwa ;
- quelques montagnes et plaines dans les chefferies Aluru, Nio-Kalume et Zaki ;
- la savane dans les chefferies Otso, Nio-Kamule, Lu et Zaki.



Dans le territoire d'Aru : une borne à l'intersection de la frontière entre la RDC, le Soudan du Sud et l'Ouganda. (Photo équipe locale, 2014.)



Le point « Vis-à-vis » à une vingtaine de kilomètres d'Aru, non loin de la frontière entre la RDC et l'Ouganda. On aperçoit la route venant d'Aru vers Ariwara et vers la chefferie Zaki. (Photo équipe locale, 2014.)

Les activités économiques sont l'agriculture et l'élevage. Le peuple majoritaire est constitué des Lugbara, peuple agro-pastoral qu'on trouve également au Soudan du Sud et, surtout, en Ouganda. Ariwara est le centre commercial le plus important de ces trois pays frontaliers. D'autres centres importants du territoire sont Aru et Ingbokolo.

### 1.2.2. TERRITOIRE DE DJUGU

Il est localisé au nord-est de la RDC, comptant 8740 km<sup>2</sup>. Il est limité au nord par le territoire de Mahagi, au sud par les territoires d'Irumu et de Mambasa, à l'ouest par le territoire de Watsa (province du Haut-Uele) et à l'est par le lac Albert le séparant de l'Ouganda. Le relief est dominé par de hauts plateaux (1400-1800 m) et une chaîne de montagnes dont les monts Korovi (2170 m) et Pli (1979 m). C'est le château d'eau d'où partent les principales rivières comme Ituri, Abombi et Shari. Le territoire possède de nombreux barrages hydro-électriques utilisés par les compagnies minières (SOKIMO et MGM ou Mongbwalu Gold Mining [ex-AGK]) œuvrant dans l'exploitation aurifère.

Le territoire de Djugu possède une des densités les plus élevées dans la région (*cf. infra*, partie socio-économique), favorisée par la fraîcheur de son climat



La rivière Shari à Irumu. (HP.1953.49.557, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)

d'altitude (température moyenne annuelle 18 °C) et par la richesse de ses sols et sous-sols (Holowaychuk *et al.* 1954). Son principal centre est Mongbwalu.

### 1.2.3. TERRITOIRE D'IRUMU

Il couvre une vaste partie (8183 km<sup>2</sup>) de la province située au sud du territoire de Djugu se prolongeant dans la plaine de Kasenyi. Le climat est de type tropical humide avec une pluviométrie moyenne annuelle de 1200 mm et une température moyenne de 32 °C. Le territoire dispose d'un port sur le lac Albert reliant ce dernier à l'Ouganda et facilitant un échange de produits divers. En outre, ce lac est caractérisé par une forte production de poissons qui sont commercialisés dans plusieurs provinces de la RDC. La ville de Bunia, chef-lieu de la province, accorde au territoire d'Irumu un rôle de premier plan dans le développement de la province de l'Ituri.

### 1.2.4. TERRITOIRE DE MAHAGI

Il est localisé au nord du lac Albert et limité à l'est par l'Ouganda. Avec ses 5216 km<sup>2</sup>, c'est le plus petit territoire, qui s'étend sur une vaste région à relief accidenté (1700-1900 m) constitué de hautes montagnes entrecoupées de vallées profondes.

Le territoire de Mahagi possède de nombreuses ressources minérales dont le pétrole.

### 1.2.5. TERRITOIRE DE MAMBASA (RAPPORT ANNUEL 2016B)

Il est situé à l'ouest de la province de l'Ituri, selon les coordonnées géographiques de 1° 35' de latitude N et 29° 03' de longitude E. Ses frontières sont :

- à l'est : le territoire d'Irumu au village Tipemuche, à sept kilomètres de Lowa (chef-lieu du groupement Babila-Bayaka) dans la chefferie Babila-Bakwanza (*cf. infra*) ;
- à l'ouest : Avakubi dans le territoire de Bawasende (province de la Tshopo) ;
- au nord : Kaungato (chef-lieu du groupement Mulikaro II) dans la chefferie Walese-Karo du territoire de Watsa (province du Haut-Uele) ;
- au nord-est : les groupements Mayala et Karani (Yedi) du territoire d'Irumu au mont Mobilo ;
- au nord-ouest : sa limite jouxte les territoires de Wamba et de Watsa (province du Haut-Uele). Le point indicatif est le village Dingbo (groupement Andisengi) de la chefferie Walese-Dese du territoire de Mambasa (*cf. infra*) ;





**Plaine de Kasenyi, vue du lac.**  
(Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)



**Plaine de Kasenyi, vue de l'escarpement (Bogoro).**  
(Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)



**Paysage de Mahagi,  
le mont Abombi.**  
(Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)



**La rivière Epulu dans le territoire de Mambasa.**

(Photo Thierry Lole, 2017.)

- au sud : le territoire de Beni (province du Nord-Kivu). Le point indicatif se situe aux villages Makeke et Mantumbi de la chefferie Babila-Babombi du territoire de Mambasa (*cf. infra*) ;
- au sud-est : le territoire de Lubero (province du Nord-Kivu). Le point indicatif est le village Mabutua (groupement Bakaeko) de la chefferie Babila-Babombi du territoire de Mambasa.

Le territoire de Mambasa se situe à l'altitude de 892 m, son point culminant pouvant atteindre 1000 m au village Nduye en chefferie Walese-Karo. Il correspond à une région de 36 785 km<sup>2</sup>, soit à lui seul 56 % de l'étendue de la province de l'Ituri. Il est caractérisé par un climat équatorial et est couvert par une forêt dense. C'est le territoire le moins peuplé avec une densité moyenne de 18 hab./km<sup>2</sup>.

La rivière Ituri traverse le territoire de Mambasa d'est en ouest. Elle compte, dans le territoire, des affluents tels que l'Epulu, Nduye et Ebiena.

## 2. RELIEF ET GRANDES ENTITÉS GÉOMORPHOLOGIQUES DE L'ITURI

Le relief de l'Ituri est dominé par des plateaux étagés dont l'altitude varie entre 900 m et 2000 m. La pente générale de la région s'élève lentement du sud-est (Irumu) vers le nord-ouest, pour atteindre des altitudes importantes dans les monts Bleus (mont Korovi : 2170 m).

Les monts Bleus constituent une chaîne de montagnes, qui est la ligne de partage entre les eaux du bassin du Congo et celles du bassin du Nil. À l'est de ces montagnes s'étale la plaine de Kasenyi, une étroite bande d'environ 15 km de large, bordée par le lac Albert. C'est la région la plus basse de la province, avec une altitude moyenne de 600 m.

Dans le détail, la physiographie de la province de l'Ituri présente des paysages diversifiés dont les modelés correspondent aux surfaces d'aplanissement reconnues dans le bassin du Congo et en Afrique centrale (Lepersonne 1956 ; Moeyersons 1975 ; Millot 1980).

Soulignons le rôle important joué par la géodynamique du rift Albertin depuis le tertiaire dans l'étagement et la dislocation de ces surfaces anciennes, tel que mis en évidence par les travaux relatifs à la géomorphologie du nord-est de la RDC (Peeter 1963 ; Ruhe 1954 ; Mbuluyo 1987, 1993).

On distingue habituellement, du sud-est au nord-ouest, quatre principales entités géomorphologiques, énumérées et décrites ci-après.

- **La dépression granitique de Bunia-Irumu** : c'est un paysage de collines hémisphériques ou coniques se trouvant partout en dépression par rapport au reste de la morphologie. Il est caractéristique de la plaine de Bunia-Irumu et de la dépression de Makombe au nord-est de Nizi et dont l'altitude est comprise entre 1000 et 1350 m. Cette entité s'abaisse progressivement vers la cuvette du Congo. La ville

de Bunia, chef-lieu de la province, ainsi que le centre hospitalier de Nyankunde situé à 15 km au sud-est de celle-ci, constituent les seuls éléments qui interrompent la monotonie du paysage.

- **Le massif de Kilo-Mongwalu** : il est caractérisé par un paysage de longs interfluves plus ou moins disséqués formant des séries de crêtes sinueuses, à sommets aplanis et situés à une altitude de 1420 à 1570 m. Ce paysage bien individualisé sur la route Nizi-Bambu-Kilo-Mongwalu présente un relief accidenté et d'aspect de massif. Les rivières coulent dans des vallées étroites et profondément encaissées. Leurs lits présentent de nombreuses cascades de barres rocheuses en arrière desquelles se forment des fonds marécageux. Vers Mongwalu, on retrouve des lambeaux de cette plate-forme, surplombés par des sommets résiduels (mont Sangwa : 1648 m ; mont Mbidjo : 1610 m ; mont Kaloveve : 1550 m). Vers Mambasa, le paysage est constitué d'une pénélaine doucement ondulée qui s'étend entre 700 et 900 m d'altitude et qui s'abaisse lentement vers les

bas plateaux des Uele et de la cuvette centrale. Cette entité géomorphologique correspond à la surface d'aplanissement de Kilo (P II).

- **Le paysage des hauts plateaux de Bogoro-Nioka** : il est caractérisé par des collines à sommets aplanis, séparées par des vallées larges et évasées, parfois sans écoulement. La topographie est, dans son ensemble, légèrement ondulée et présente peu de dénivellations entre les sommets et les vallées. Cette entité géomorphologique est largement développée dans le Haut-Shari, entre Djugu et Nioka. Ce paysage forme un palier bien régulier, d'une altitude comprise entre 1600 m et 2000 m, et correspond à l'aplanissement de Kpandruma (P I).

Les cours supérieurs des rivières présentent des marais, une allure divagante et un aspect sénile caractéristique de pénélaine, que l'on observe surtout dans la région de Nioka. Le pays des hauts plateaux est l'équivalent à l'ouest du paysage des hauts plateaux du Haut-Shari ; on retrouve le horst



Un transfert de vaches à travers ce paysage à Logo, dans le territoire de Djugu.

(Photo équipe locale, 2014.)



**La rivière Shari, dans la plaine de Kasenyi.**

(Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)



**Litono, vue à partir de la crête, direction S-E, plaine de la Semliki.**

(Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)

des monts Bleus avec ses hauts sommets (mont Korovi, 2170 m, et mont Pikoti, 1920 m) qui s'étire au sud vers les hauteurs de Gety-Bogoro représentées par les monts Omi (1930 m) et Awi (2000 m). Ces montagnes-horsts constituent un château d'eau d'où coulent les rivières qui approvisionnent, à l'est, le bassin hydrographique du fleuve Nil, à l'ouest, le bassin hydrographique du fleuve Congo. C'est ici que les rivières Ituri, Abombi et Shari prennent leur source.

- **La plaine de Kasenyi** : elle correspond à la dépression du lac Albert. Elle présente une physiographie différente du reste des paysages de hauts plateaux. Elle s'étend sur 15 kilomètres environ et constitue le prolongement de la plaine de la Semliki. Son altitude varie entre 600 et 800 m. On y distingue, en suivant la route vers Kasenyi, trois grandes unités de paysages : les surfaces de piémont qui raccordent l'escarpement, les paysages des plateaux ou collines (plateaux de Karugumania et de Nyamavi) qui

surplombent le reste de la plaine, et enfin les terrasses lacustres.

La carte morphostructurale (carte 1.1, page 30), élaborée à partir des données des images satellitaires (Landsat 5 TM), des photographies aériennes (1956) ainsi que des données de terrain, résume l'influence de la tectonique dans la configuration des unités géomorphologiques et des réseaux hydrographiques de la région.

Les entités géomorphologiques de l'Ituri ainsi décrites influencent les facteurs du climat et permettent à cette province de connaître, compte tenu de sa position subéquatoriale, des climats différents par rapport à la province voisine du Haut-Uele. L'altitude des hauts plateaux de l'Ituri a favorisé également la mise en place d'une végétation différente et des conditions écologiques propices à la forte concentration de populations agro-pastorales, telle qu'observée dans les régions montagneuses du Nord-Kivu.



***Salamu na Bibi*\* : courbure dans les monts Bleus, sur la route Bunia-Kasenyi.**

(Photo équipe locale, 2015.)

\**Salamu na Bibi* : littéralement, cela signifie « salut à la femme ». Courbure [Nom donné à un tournant/virage en pente] dangereuse où le voyageur, devant le risque de voir son véhicule dévaler le précipice en contrebas, demande à ses compagnons d'aller saluer son épouse. Une autre courbure est baptisée *Salamu na Bwana* : « salut au mari ».



**Paysage au bord du lac Albert.**

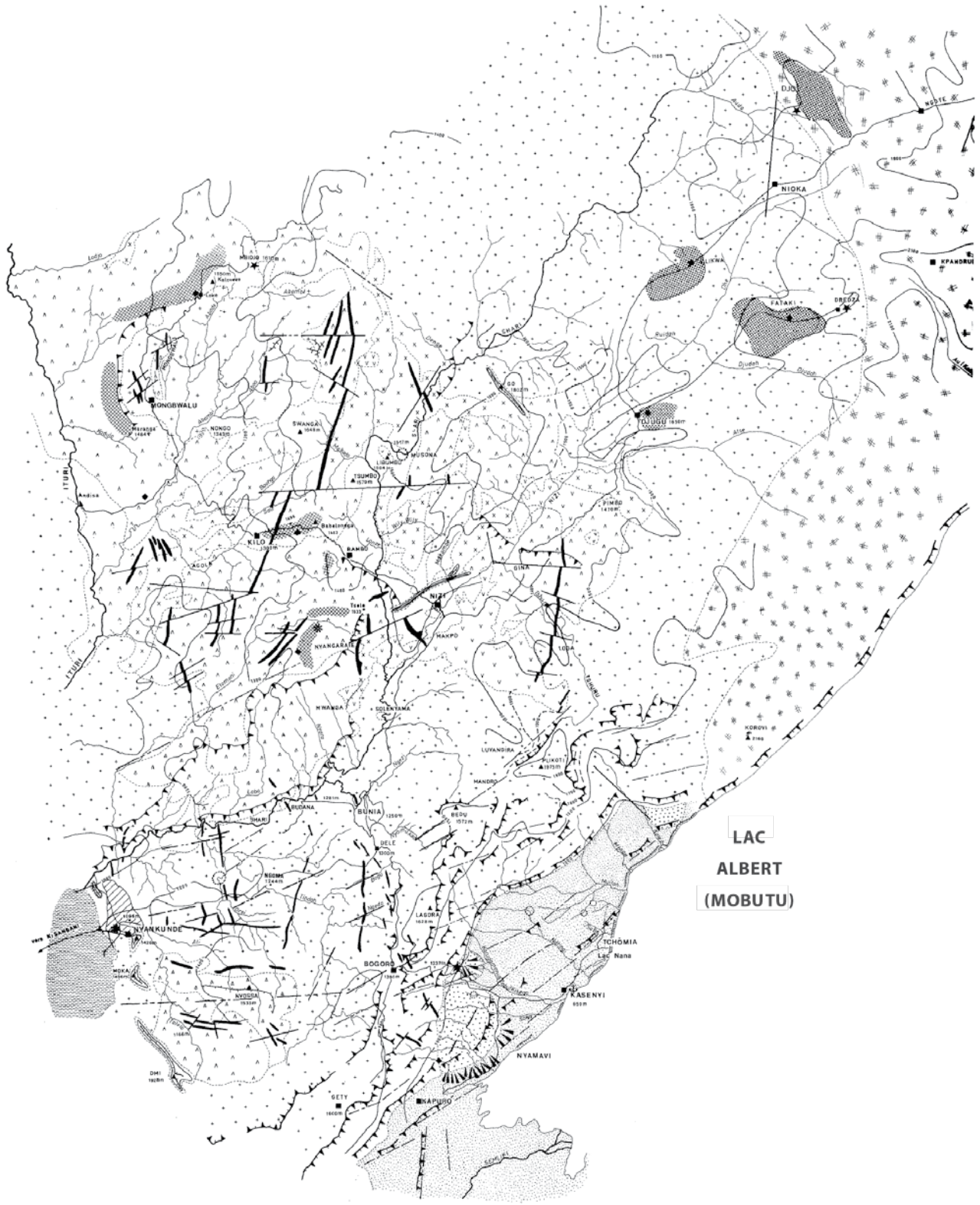
(Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)



**Paysage tourmenté du lac Albert.**

(Photo Thierry Lole, 9 avril 2017.)

Carte 1.1 : La morphostructure de l'Ituri



**LEGENDE**

**1: Géologie**

**a: Terrains sédimentaires de couverture**

- Sables et graviers de Semiki (Quaternaire)
- Sables et graviers, grès de Kaiso (Pliocène)
- Dolomites, grès de Lukuga (Primaire)

**b: Socle précambrien**

- Granite
- Albitite grenue

**2: Morphologie et formations superficielles**

- Escarpements dérivés de failles
- Escarpements morphologiques
- Relief de résistance différentielle
- Modelé des collines arrondies et à sommets aplanis
- Paysages de crêtes arrasées, interfluvies allongés
- Modelé de collines en "demi orange"
- Capture

- Schistes amphibolites du Kibalien (Précambrien inférieur)
- Itabirites (quartzites)
- Gneiss (Précambrien inférieur)

**c: Roches basaltiques**

- Nappes de dolérites
- Dykes doléritiques

**d: Tectonique**

- Failles
- Fracturation [ failles et linéaments par télédétection et photogéologie ]

- Cônes de déjection a: ancien b: récent
- Cuirasses à enduit brun ocre
- Cuirasses à enduit rouge violacé ou foncé
- Cuirasses à enduit brun foncé
- Sommets résiduels
- Niveau altimétrique local
- Courbe de niveau
- Cours d'eau

### 3. CLIMAT

La province de l'Ituri présente des caractéristiques climatiques bien différentes par rapport aux régions voisines situées à la même latitude subéquatoriale. Ces caractéristiques climatiques sont dues à son altitude élevée et à ses reliefs compartimentés, à la proximité du lac Albert à l'est d'une part et, d'autre part, à des facteurs généraux de la circulation atmosphérique dans cette partie du Congo. C'est à travers l'analyse des températures et des précipitations que le rôle de ces facteurs sera mis en lumière.

#### 3.1. TEMPÉRATURES : LES VARIATIONS MENSUELLES ET JOURNALIÈRES

En Ituri, la température moyenne annuelle est conditionnée par le relief : elle diminue en fonction de l'altitude. Ainsi, on note que la station de Kasenyi, située à 620 m, est caractérisée par une température moyenne annuelle de 27 °C, alors que les stations d'Irumu, de Bunia et de Kilo, localisées entre 950 et 1300 m d'altitude, enregistrent des températures moyennes annuelles respectivement de 23 °C, 21 °C et 23 °C, et enfin, que la station de Nioka, à 1900 m d'altitude, présente une température moyenne annuelle de 17 °C.

La variation annuelle des températures moyennes mensuelles demeure assez faible et détermine ainsi, pour l'ensemble des stations, une amplitude thermique annuelle comprise entre 2 °C et 3 °C. Cette faible variation annuelle n'exclut pas de fortes chaleurs enregistrées en mars et en septembre, période au cours de laquelle les valeurs moyennes mensuelles les plus élevées sont généralement enregistrées. En dehors de cette période, la température moyenne mensuelle demeure relativement constante tout le reste de l'année.

Les variations thermiques journalières sont, dans toutes les stations, élevées, mais présentent pour la localité de Nioka, située sur les hauts plateaux, un caractère plus accentué. Dans cette station, l'écart thermique journalier des maxima et des minima atteint des valeurs supérieures à 24 °C durant la saison sèche et demeure inférieur à 20 °C pour la saison des pluies, alors que les stations de Kilo, de Bunia et d'Irumu, localisées à des altitudes plus basses, connaissent, quelle que soit la saison considérée, une amplitude diurne inférieure à 20 °C. Dans la plaine de Kasenyi, par contre, la proximité du lac amortit

sensiblement les variations thermiques, journalières et annuelles. Celles-ci restent respectivement inférieures à 10 °C et à 3 °C.

#### 3.2. PLUIES ET ZONES DE PRÉCIPITATIONS

Le total pluviométrique annuel est de l'ordre de 700-1100 mm/an pour la cité de Kasenyi et la ville de Bunia ; il est de 1300-1400 mm/an pour les localités d'Irumu et de Nioka ; à Kilo, le total annuel des pluies enregistré est de 1512.7 mm/an. Si on compare ces données à celles des localités situées aux mêmes latitudes comme Bafwasende (575 m d'altitude) et Banalia (457 m d'altitude) dans la cuvette centrale, qui reçoivent respectivement 1940.4 et 1640.2 mm d'eau par an, on constate que la pluviosité en Ituri est assez faible.

Néanmoins, et en tenant compte des caractéristiques des pluies, on distingue trois zones de précipitations décrites ci-après.

1. La zone de faibles précipitations qui correspond à la dépression de Kasenyi. Celle-ci est caractérisée à la fois par des précipitations annuelles faibles (680-1123 mm/an) et par le nombre de jours pluvieux (87-110 par an). L'orientation NNE du graben Albertin permet la pénétration des vents chauds et secs du nord-est jusque dans la plaine de la Semliki. La régularité de ces vents dominants durant une majeure partie de l'année explique la faiblesse des vents locaux humides générateurs de précipitations. Ainsi, de novembre à février, le module pluviométrique mensuel demeure le plus souvent inférieur à 10 mm. La saison des pluies ne connaît que deux mois qui sont réellement humides avec des totaux mensuels dépassant légèrement les 100 mm d'eau, seuil théorique à partir duquel l'écoulement intervient après que le sol est suffisamment saturé.
2. La zone de précipitations moyennes est représentée par la plaine de Bunia qui reçoit entre 900 à 1200 mm de pluie par an. Le nombre de jours de pluie oscille entre 130 et 175. Lorsqu'on considère sa position à une latitude subéquatoriale, ces valeurs traduisent un caractère anormalement sec. Cette sécheresse est due aux vents secs redescendant le versant occidental du graben après avoir déversé leur humidité (effet de foehn) sur les hauteurs de l'escarpement.



**À la suite de pluies diluviennes, un glissement de terrain au bord du lac Albert dans le territoire de Djugu provoque la destruction de villages, le 17 août 2017 à 45 km de Tchioma.**

On aperçoit le canal tracé par l'érosion, parti d'un flanc de montagne et emportant tout sur son passage vers le lac.  
(Photo Jean-Pierre Mateso, 2017.)

3. La zone de forte pluviosité se situe sur les hauts plateaux de Nioka et dans la région forestière de Kilo-Mongbwalu. La hauteur annuelle des pluies atteint de 1400 à 1500 mm. Le nombre de jours de pluie demeure toutefois élevé pour les hauts plateaux où il est de l'ordre de 172 jours, alors que le secteur de Kilo, qui enregistre un total pluviométrique plus important, ne connaît que 144 jours de pluie.

Dans le détail, la configuration du relief apporte des nuances assez significatives à cette présentation climatique générale. Considérant la répartition des pluies mensuelles et journalières, il pleut en moyenne, au cours de la saison humide (240 jours), un jour sur trois dans la plaine de Kasenyi ; un jour sur deux dans la plaine de Bunia et dans le secteur de Kilo ; et presque tous les jours sur les hauts plateaux de Nioka. Durant les mois considérés comme secs (de novembre à décembre), le nombre de jours consécutifs sans pluies est de 10 à 20 dans la plaine de Kasenyi, de 5 à 10 à Bunia, et 0 à 5 dans les secteurs de Kilo et de Nioka.

Il faut souligner un autre aspect important du caractère journalier des précipitations dans les secteurs de Kilo-Mongbwalu, il s'agit de la fréquence relativement élevée de pluies supérieures à 100 mm en 24 heures. Ce sont les derniers mois de la saison humide qui connaissent de fortes intensités de pluies qui dépassent cette valeur. On déduit aisément le caractère destructif de telles précipitations dans une région constituée en grande partie d'un relief accidenté et souvent mal protégé par une végétation herbacée.

Pour conclure, d'après la classification éoclimatique de Koppen basée sur la combinaison des températures et des précipitations, le climat de la province de l'Ituri est de type subéquatorial ( $Am_{3,4}$ ) dans la plaine de Bunia et le plateau de Kilo ; de type tempéré (CfB) dans les zones élevées comme les hauts plateaux de Nioka. La plaine de Kasenyi dans le graben, quant à elle, se caractérise par le climat tropical de type tropical soudanien ( $Aw_4$ ) avec une aridité relativement importante comparativement aux secteurs situés sur les plateaux.



#### 4. INDICES PALÉOCLIMATIQUES RÉCENTS DE L'ITURI DANS LE CONTEXTE DU RIFT OCCIDENTAL DE L'AFRIQUE CENTRALE ET ORIENTALE

L'évolution des paléoenvironnements au cours du quaternaire récent en Ituri est déduite d'arguments géomorphologiques (Mbuluyo 1987 ; 1991 ; 1993), préhistoriques et pédologiques (de Heinzelin 1962 ; de Heinzelin & Verniers 1987), et palynologiques (Brook *et al.* 1990 ; Sowunmi 1991 ; Michel 1991 ; Mbuluyo 1993). Elle a été ensuite présentée dans le contexte des grandes fluctuations morphoclimatiques connues dans la région du Rift occidental et de l'Afrique orientale. Dans cette partie de l'Afrique, les travaux récents montrent que les phases climatiques sont synchrones, en dépit de quelques cas isolés où subsistent encore des problèmes de cohérence, vraisemblablement liés, entre autres, aux conditions topographiques des sites étudiés.

Le tableau 1.1 récapitule chronologiquement les principaux indices des changements climatiques quaternaires inventoriés dans la région en relation avec l'évolution paléoclimatique établie dans le Rift occidental et en Afrique orientale. Cette chronologie des principaux événements paléoclimatiques se résume de la manière suivante :

- la période de *ca* 28 000 à 12-11 500 ans BP est un épisode globalement sec qui s'est installé après la phase chaude et humide de l'Interstade de Kalambo (*ca* 28 000 BP). Le paléosol tronqué constitue un indicateur de la pédogenèse contemporaine de cette période. Après celle-ci commence la dernière phase du Pléistocène supérieur caractérisée dans toute la région du Rift (Ilunga 1984 ; Roche 1991) et de l'Afrique orientale par les climats semi-arides et relativement froids. De telles conditions climatiques sont attestées par les *stone-lines* et un abaissement général du niveau du lac Albert. Le réchauffement à la fin de cette période (sur le mont Kenya se produit la dernière déglaciation Liki III) permet l'élaboration sur les rives du lac de grès et de concrétions carbonatées ;
- la période vers 12 000-6000 ans BP est illustrée dans la région par le retour de la phase humide au cours de laquelle s'installent progressivement la savane, puis la forêt sempervirente, ainsi que l'atteste la présence de taxons arborescents dans les spectres polliniques de stalagmites de la grotte de mont Hoyo (Brook *et al.* 1990 ; Van Noten 1977) et dans les résultats polliniques des échantillons sous-lacustres (Sowunmi 1991).

Tableau 1.1 : Évolution paléoclimatique de l'Ituri au Pléistocène supérieur (Mbuluyo 1993)

Age absolu (10 <sup>3</sup> ans)	Périodes climatiques	Paléoclimats proposés	Morphologie et formations superficielles associées	processus morphodynamique dominant	Synthèse fossé albertin (1)		Synthèse Rift & Afr. orient. (2)	
					S	H	S	H
0	actuelles	de transition	alluvions, <u>deltas cônes alluviaux réc.</u>	ravinement				
2	sub-actuelles	de transition	niveau sablonneux sols noirs enfouis niveau argileux	altération				
4	Holocène sup.	Froid et sec	dépôts lim. rouge	ravinement				
6	Holocène moy. (Optimum chaud)	Chaud et humide	<u>terrasses sableuses</u>	altération				
8	Holocène inf.	de transition						
12	Pléist. sup.	Froid et sec	concrétions carbonatées (dalles calcaires), sables littoraux indurés	ravinement				
14		.. ..	.. ..					
16	.. ..	.. ..	<u>glacis</u>	ravinement				
18	.. ..	.. ..	<u>cônes alluviaux anciens</u>					
20	.. ..	Froid et sec	niveau graveleux avec gypse					
22	.. ..		nappes alluviales					
26	.. ..	.. ..	stones-lines					
28								
33	(Inter. Kalombo)		paléosols tronqués	Altération				

L'altération chimique devait être maximale à partir du milieu jusqu'à la fin de cette période, puisque la sédimentation minérale dans le lac suggère un milieu calme, sans apport détritique grossier contrairement à la période précédente (Stoffers & Singer 1979).

La dilution des eaux du lac témoigne de l'installation de la période humide. Celle-ci est aussi confirmée par l'apparition de diatomées principalement de *Stephanodiscus Melosira*, algues disparues lors de la grande phase sèche précédente.

## RÉFÉRENCES

- Brook, G.A., Burney, D. & Cowart, J. 1990. *Paleoenvironmental data for Ituri, Zaïre, from sediments in Matupi Cave, Mont Hoyo*. Virginia Mus. Nat. Hist. Memoire, 1: 49-70.
- de Heinzelin, J. & Verniers, J. 1987. « Premiers résultats du Semliki Research Project (Parc national des Virunga, Zaïre) ». *Rapport ann. 1985-1986*. MRAC : Tervuren.
- de Heinzelin, J. 1962. *Paleoecological conditions of the lake-Albert, Edward Rift*. Viking Fund. Publ. Anthropol 36 : 276-284.
- Holowaychuk H., Denisoff, I., Gilson P., Ruhe R.V. 1954. *Nioka (Ituri)*. INEAC : Bruxelles.
- Ilunga, L. 1984. « Le quaternaire de la plaine de la Ruzizi (étude morphologique et lithostratigraphique) ». Thèse de doctorat en science, Bruxelles : VUB.
- Lepersonne, J. 1956a. « Les aplanissements d'érosion du nord-est du Congo belge et des régions voisines », *Mémoires in 8°*, nouvelle série, IV (7), Arsom : Bruxelles.
- Lepersonne, J., 1956b. « Les surfaces d'érosion des hauts plateaux de l'intérieur de l'Afrique centrale. Analyse critique d'une étude de Mr. R. V. RUHE ». *Bull. A.R.S.C.* 2 (4) : 596-618.
- Mbuluyo, M. 1987. « Les formations superficielles du bassin de Mongbwalu. Contribution à la connaissance géomorphologique du Haut-Ituri (nord-est du Zaïre) ». *Mém. Maîtrise Géol. Terr. sup.*, Univ. Liège.
- Mbuluyo, M.K. 1991. « Les principales entités géomorphologiques de l'Ituri oriental et les faciès cuirassés associés (Nord-Est du Zaïre) ». *Bulletin de la Société géographique de Liège* 27 : 139-148.
- Mbuluyo, M.K. 1993. « Géomorphologie de l'Ituri oriental (Nord-Est du Zaïre). Analyse morphologique et structurale des effets d'une réactivation du Rift Albertin ». Thèse, Université de Liège, Faculté des Sciences.
- Michel, R. 1991. Le massif Karstique du mont Hoyo (N.E. Zaïre). *Bulletin de la Société géographique de Liège* 27, 1991 : 23-38.
- Millot, G. 1980. « Les grands aplanissements des socles continentaux dans les pays subtropicaux, tropicaux et désertiques ». *Mémoire hors série de la Société géologique de France* 10 : 295-305.
- Moeyersons, J. 1975. « Les surfaces d'aplanissement et les cycles géographiques dans le Nord du Zaïre ». *Annales de la Société géologique de Belgique* 98 : 439-448.
- Peeter, L. 1963. La géographie du pays Logo au sud d'Aba. 8<sup>e</sup> Section du CEMUBAC, Mission interdisciplinaire des Uele, Publ. 7.
- Rapport annuel. 2016a. Bureau de l'administrateur de territoire d'Aru. Document inédit.
- Rapport annuel. 2016b. Bureau de l'administrateur de territoire de Mambasa. Document inédit.
- Roche, E. 1991. « Évolution des paléoenvironnements en Afrique centrale et orientale au Pléistocène supérieur et à l'Holocène. Influences climatiques et anthropiques ». In *Hommage au Professeur J. Alexandre. Afrique centrale : Géomorphologie et Géologie récente*, numéro spécial du *Bull. Soc. Géogr. Liège* 27 : 187-208.
- Ruhe, R.V. 1954. *Les Surfaces d'érosion de l'intérieur des hauts plateaux*. INEAC, Série Science Naturelle 59.
- Sowunmi, M.A. 1991. « Late Quaternary environments in equatorial Africa: palynological evidence ». *Palaeoecology of Africa*, 22 : 213-238
- Stoffers, P. & Singer, A. 1979. « Clay minerals in Lake Mobutu Sese Seko (Lake Albert) — Their diagenetic changes as an indicator of the paleoclimate ». *Geologische Rundschau* 68 (3).
- Van Noten, F. 1977. « Excavations at Matupi cave ». *Antiquity*, 51 : 33-40.

# CHAPITRE 2

## GÉOLOGIE ET RESSOURCES NATURELLES MINÉRALES

L'Ituri a bénéficié, avant 1960, des études géologiques approfondies réalisées dans le cadre de l'exploitation minière. Ces études ont déterminé les grands traits de sa structure géologique et permettent d'expliquer aujourd'hui le fait que le potentiel des richesses naturelles minérales de l'Ituri soit mieux connu que celui des autres territoires du nord-est de la RDC. Son espace minier possède d'abondantes ressources minérales, particulièrement de l'or.

### 1. GÉOLOGIE

#### 1.1. LITHOSTRATIGRAPHIE DE L'ITURI

Les études les plus marquantes de l'évolution de la connaissance de la géologie du nord-est de la RDC et en particulier de l'Ituri sont celles de R. Woodtli (1954, 1961), J. Lavreau et D. Ledent (1975), et J. Lavreau (1982). De manière générale, le sous-sol de l'Ituri est caractérisé par deux grands ensembles géologiques à distinguer : les formations de soubassement et les formations de couverture.

##### 1.1.1. LES TERRAINS DE SOUBASSEMENT

Ils sont d'âge archéen (3.4-2.8 Ga). D'après la nouvelle nomenclature de la carte géologique provisoire du ministère des Mines (2015 : figure 2), on distingue quatre formations que nous décrivons ci-dessous.

##### a) Le complexe gneiss-amphibolitique de la Bomu (Bo)

Il regroupe des roches supercrustales d'âge paléo-archéen (3.4-3.0 Ga) et occupe l'extrême nord-est de la province dans les territoires de Mahagi et

d'Aru. Ce complexe prend une grande extension, de la province de l'Uele et de la région sud de l'Ouganda. Du point de vue lithologique, il est formé des roches suivantes : gneiss, micaschistes et amphibolites gneissiques. Originellement sédimentaire, cet ensemble a été intrudé par des pegmatites et des filons de quartz.

##### b) Le supergroupe de la Kibali ou le Kibalien (Ki)

D'âge néo-archéen (2.9-2.5 Ga), il surmonte le complexe gneiss-amphibolitique de la Bomu (Bo). En Ituri, cet ensemble de roches métamorphiques se présente en deux plages :

- la plage méridionale au sud de Mahagi est surtout composée de roches métavolcaniques faites de paragneiss comportant des micaschistes feldspathiques (méta-arkoses), d'amphibolites en lits plus ou moins épais et grenatifères, de quartzites rubanés à hématite. Les paragneiss sont surmontés de schistes, de métagrès schisteux et de métagrauwackes ;
- la plage orientale du secteur de Kilo présente une alternance de roches métavolcaniques et métasédimentaires, telles que les chloritoschistes alqueux plus ou moins actinolitiques, de roches sériciteuses albitiques, constituant le Kibalien schistoïde-type, de quartzites, de schistes sériciteux et chloriteux.

Les deux plages possèdent, dans une certaine mesure, des relations caractéristiques avec des roches granitoïdes.

##### c) Les roches granitoïdes ( $\gamma$ )

Les roches kibaliennes possèdent une association caractéristique avec des roches granitoïdes constituant un immense batholite appelé jadis « massif



**Vue générale de Nizi où l'exploitation filonienne s'est concentrée jusqu'en 1923.**

(HP.1952.19.716, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)

granitoïde de la Province-Orientale ». Les plages kibaldiennes se trouvent soit incluses, soit disposées à la limite de ce massif granitoïde. On reconnaît, dans l'Ituri oriental, plusieurs massifs granitoïdes de dimensions variables dont les relations avec les autres formations lithologiques ne sont pas tout à fait définies.

Les dépressions granitiques occupent des aires relativement étendues dans la région et sont caractérisées par un paysage d'interfluves plats, en pente peu prononcée, et localement incisé par un système de réseau dendritique rectangulaire et dense. Les dépressions granitiques sont entourées par les roches métamorphiques, ce qui leur confère le caractère intrusif décrit par les premiers géologues de la région.

Les plus importantes de ces dépressions sont celles de Bunia, du bassin de la rivière Abombi et du bassin de Makombe. Les deux premières sont topographiquement comprises entre un palier situé entre 1100 et 1350 m, tandis que l'altitude de la dernière est comprise entre 1480 et 1530 m. Des pointements élevés existent à l'intérieur de ces dépressions granitiques,

par exemple, les monts Lithadi (1660 m) dans le bassin de Makombe et le mont Ngoma (1244 m) dans la plaine de Bunia-Irumu. Ces sommets sont constitués par des enclaves albitiques (Woodtli 1954).

Les dépressions granitiques de l'Abombi et de Makombe présentent une forme elliptique due au caractère intrusif de leur substrat ; la dépression de Bunia, par contre, se caractérise par une forme allongée du type des grabens.

Toutefois, pour les massifs les plus étendus, comme ceux de Mongbwalu-Abombi et de Bunia, la nature de contact semble bien établie grâce aux travaux de sondages profonds effectués dans le cadre de l'exploitation des mines d'or.

Les massifs de Mongbwalu sont intrusifs ou circonscrits au sein des formations kibaldiennes, et présentent une variation de faciès de la manière suivante :

- au cœur du massif, on trouve des granites à microcline (accidentellement à orthose), à albite subordonné de quartz, de biotite avec ou sans muscovite, rarement à hornblende ; des granites potassiques à microcline, à plagioclase

accidentel, à quartz et biotite ; avec des enclaves grenues nombreuses et pour lesquelles la nature des roches originelles n'est pas connue. Ce sont ces enclaves qui forment les positions topographiques les plus hautes des massifs granitiques (par exemple, le mont Luthadi : 1663 m, dans la dépression de Makombe) ;

- à la périphérie des massifs, on trouve successivement des granodiorites à albite, à oligoclase ou feldspath potassique occasionnel, à hornblende ou chlorite ; des tonalites grenues, à quartz et autres minéraux colorés (biotite, hornblende, chlorite) en proportion relativement élevée et variable.

Les roches granitoïdes tonalitiques de la périphérie ont donné un âge radiométrique de 2.9 Ga, tandis que les granites du cœur du massif d'Abombi livrent un âge de 2.5 Ga (Lavreau 1982).

#### d) Le Lindien (Li It)

Il est d'âge Néoprotérozoïque et essentiellement gréseux et carbonaté. Ces formations constituant le supergroupe de Lindi sont peu métamorphosées et comportent dans le nord-est de la RDC trois groupes principaux dénommés : groupe d'Aruwimi, groupe de Lokoma et groupe de l'Ituri.

### 1.1.2. LES FORMATIONS DE COUVERTURE

Les formations sédimentaires reposent en discordance sur les roches archéennes. Elles sont constituées de dépôts dont l'âge peut s'échelonner depuis le Paléozoïque jusqu'à la période récente. Elles renferment quelques rares indices paléontologiques, dont les caractéristiques n'ont pas permis de fixer un âge pour cette formation.

L'âge actuel de ces formations est fixé par analogie lithologique avec les formations sédimentaires bien datées ailleurs.

Nous distinguerons les terrains sédimentaires de plateaux localisés dans le sillon au sud d'Irumu et les formations fluvio-lacustres du fossé Albertin d'âge tertiaire.

#### a) La série gréso-dolomitique de mont Hoyo

Étudiée en détail par Sluys (1946), la série gréso-dolomitique de mont Hoyo se présente sous forme d'un petit massif allongé d'environ 100 km<sup>2</sup> et bordé à l'est par les couches d'Irumu, à l'ouest et au nord par les roches granitoïdes.

La série gréso-dolomitique de mont Hoyo est considérée, suite à ses caractéristiques lithologiques,

comme une division du socle ancien indifférencié pré-Karoo, c'est-à-dire l'équivalente des formations de la Lokoma et de l'Aruwimi du supergroupe de la Lindi (Néoprotérozoïque).

#### b) Les formations sédimentaires d'Irumu

Elles sont localisées au sud-ouest de la plaine de Bunia dans le graben d'Irumu et sont d'âge permo-carbonifère. En se basant sur les analyses lithologiques et sur les conditions de leur dépôt, on a assimilé les formations d'Irumu au Karroo, et elles seraient donc l'équivalent des couches de Lukuga d'âge permo-carbonifère (Lepersonne 1974).

#### c) Les formations fluvio-lacustres de la plaine de Kasenyi

Elles prennent une grande extension au sud-ouest du lac Albert. Cette condition a permis un grand nombre d'observations allant du rivage jusqu'au pied de l'escarpement. L'échelle stratigraphique synthétique des dépôts fluvio-lacustres a été établie de la manière suivante (De Heinzelin 1963) :

- Les formations fluvio-lacustres récentes (actuelles à Pléistocène) : les formations fluviales comportent les alluvions des cours d'eau, les terrasses encaissées dans les cônes anciens, sables et graviers de cônes actuels, les limons rouges de surface, ainsi que les dépôts sablonneux des plages (dunes). Quant aux formations lacustres récentes, elles sont constituées de graviers et sables des cônes de déjection, de limons et argiles, de concrétions calcaires de teinte grise, gris-vert et blanche.
- Les formations de la Semliki (Pléistocène) : graviers, sables, limons et argiles ; quelques horizons de grès tendres à ciment limonitique ; fossiles rares.
- La formation de Kairo (Plio-pléistocène) : ces dépôts pourraient représenter les premiers sédiments lacustres de la phase initiale de la formation du graben. On y distingue deux groupes :
  - a) les couches de Kairo (*sensu stricto*) constituées de graviers, de grès tendres reposant en discordance tectonique sur les couches de Karugamania ;
  - b) les couches de Karugamania formées essentiellement de grès blancs tendres ; à la base de ces couches apparaissent des grenailles limonitiques et des cuirasses latéritiques.

### 1.1.3. LES ROCHES BASALTIQUES

Ce sont des venues doléritiques rencontrées dans la région sous forme de dykes ou de coulées, qui affectent indifféremment les formations précambriennes précédemment décrites. Ces venues doléritiques appartiennent vraisemblablement aux différents épisodes de la tectonique cassante, dont l'âge reste encore à déterminer. Jusqu'à présent, on n'a pas encore trouvé de tufs, de brèches ou d'agglomérats ni de cendres qui se rapportent à ces venues doléritiques.

L'absence de manifestations volcaniques éruptives a conduit la plupart des auteurs (Sorotchinsky 1953 ; Woodtli 1954 ; Mukonki 1980) à placer les dykes et les coulées doléritiques de l'Ituri dans le système de volcanisme de fissure d'épisodes tectoniques différents. Un âge radiométrique minimum d'environ 800 millions d'années a été obtenu pour un échantillon prélevé dans l'ancienne mine de Senzere (Mongbwalu) et permet de rapprocher la période des intrusions doléritiques de l'Ituri de celles du Kivu également datées de 900 millions d'années (Mbuluyo 1993).

#### a) les dykes doléritiques

Ce sont des intrusions verticales ou subverticales qui s'observent dans tout l'Ituri. Le réseau le plus important de dykes se rencontre sur le plateau de Bogoro et dans le massif Kilo-Mongbwalu dans une bande assez étroite, de direction N-S ou NNO-SSE qui correspond certainement à la zone de déformation maximum.

La puissance des dykes est généralement inférieure à 10 mètres, souvent de quelques décimètres seulement. Ils peuvent atteindre plusieurs kilomètres de long (30 km pour le dyke de Loga au nord-est de la plaine de Bunia).

#### b) les épanchements doléritiques

Les plus importants sont localisés au nord de la plaine de Bunia et dans le bassin de Musona. Leur épaisseur est estimée de 150 à 200 m (Woodtli 1954).

## 1.2. LA TECTONIQUE

Les terrains précambriens ont été affectés par deux orogénèses nettement distinctes par leur âge et par leur style. Ces mouvements tectoniques ont bouleversé la morphologie dans la région et favorisé, dans une certaine mesure, le processus de minéralisation aurifère dans cette partie du pays.

### 1.2.1. LA TECTONIQUE KIBALIENNE

Les déformations kibaliennes appartiennent aux cycles orogéniques archéens. C'est à l'est du bassin de Mongbwalu, dans le massif Isuru-Nzebi que la structure kibaliennne a été mise en évidence grâce aux forages, et par les travaux de Sorotchinsky (1953) et surtout de Woodtli (1954).

La synthèse des observations géologiques de ces forages révèle l'existence de deux axes de directions tectoniques cisailantes :

- l'axe de direction OSO apparenté aux gisements filoniens et aux itabirites de Kuma-Sinda ;
- l'axe de direction SSE correspondant à l'orientation des failles dont la majorité est injectée de dolérite et s'apparente à la direction des fracturations transafricaines d'Aswa (Mukonki 1980). Les structures majeures apparaissent avec autant de netteté dans le Kibalien inférieur que dans le massif supérieur. La minéralisation aurifère est associée à cette tectonique kibaliennne.

### 1.2.2. LA TECTONIQUE RÉCENTE

Elle est mieux connue dans la région et son évolution est intimement liée à l'évolution géodynamique du rift Albertin. D'après les travaux (Bellon & Pouclet 1980 ; Tiercelin *et al.* 1987), celui-ci aurait vraisemblablement commencé à l'Éocène et se poursuivrait encore de nos jours. De nombreuses secousses sismiques récentes enregistrées dans la région en témoignent ; ainsi, un séisme de magnitude 5,7 sur l'échelle de Richter a été enregistré le 19 février 2007 à 4 h 33' (2 h 33' GMT) en Ituri au nord-est de la RDC et en Ouganda voisin, et signalé par l'Observatoire volcanologique de Goma et la police ougandaise ; l'épicentre du séisme se situait sous le lac Albert, frontière naturelle avec l'Ouganda.

D'autres travaux plus récents ont confirmé ces observations avec des variantes des directions préférentielles (Mbuluyo, Ozer & Lavreau 1993).

Les directions dominantes des accidents sont SE-NO pour la partie sud, et SO-NE au nord.

La tectonique récente affecte toute la région du Haut-Ituri par un système de failles radiales injectées de dolérites. Woodtli (1954) distingue trois sortes d'accidents qui caractérisent cette tectonique dite récente et qui serait, d'après lui, antérieure à la formation du graben Albertin :

Tableau 2.1 : Tableau récapitulatif des ressources minérales connues de la province de l'Ituri

Substances minérales	Formations géologiques	Gisements	Localisation	Observations
<b>Or</b>	Granites, roches métamorphiques du supergroupe de Kibali	Alluvionnaires ou primaires (disséminés ou filons) dans les roches précambriennes	Toute l'étendue de la province, principalement à Mongbwalu	Exploitation artisanale des gisements alluvionnaires et filons de faible profondeur ; production semi-industrielle ; possibilité d'une exploitation industrielle avec la Mongbwalu Gold Mines, KGL Société minière de l'Ituri, Sokimo
<b>Fer</b>	BIF, cuirasses latéritiques	Alluvionnaires	Toute l'étendue de la province, monts Bleus	Non exploité, exploitation artisanale
<b>Argent</b>	-	Alluvionnaires	-	Peu étudié, exploitation artisanale
<b>Coltan</b>	Gisements secondaires inconnus	Alluvionnaires	Arava, dans la chefferie des Walendu-Bindi	Peu étudié, exploitation artisanale
<b>Colombo-tantalite</b>	Gisements secondaires inconnus	Alluvionnaires	Chefferies Bakwanza, Babombi et Balese-Dese	Peu étudié, exploitation artisanale
<b>Uranium</b>	Gisements secondaires inconnus	Alluvionnaires	-	Peu étudié, exploitation artisanale
<b>Diamant</b>	Gisements secondaires inconnus	Alluvionnaires	Territoire de Mambasa, chefferies Bandaka et Bombo	Peu étudié, exploitation artisanale
<b>Pétrole</b>	-	Dépôts lacustres	Plaine de Kasenyi, Mahagi	Non exploité

- une fracturation E-O soulignée par les filons ;
- un découpage dans le sens N-S ou NE-SO par des failles injectées de dolérites ;
- un rajeunissement des déformations E-O brisant les dykes N-S ; le bloc au sud de la faille est déplacé vers l'ouest.

Notons que des traces de failles ont été observées dans les dépôts lacustres, ainsi que sur les affleurements des mines souterraines de Senzere et

D7 Kanga dans le secteur de Mongbwalu (Mbuluyo 1993). Ces failles d'extensions récentes se sont développées sur les structures anciennes, c'est-à-dire dans les zones déjà fortement éprouvées durant l'orogénèse précambrienne. Elles mettent ainsi en évidence une réactivation des mouvements tectoniques en relation avec l'ouverture du rift Albertin. La tectonique récente correspond au régime distensif qui caractérise la tectonique du rift occidental africain.

## 2. RESSOURCES NATURELLES MINÉRALES

À l'instar des autres provinces de la RDC dont le terrain de soubassement appartient au bouclier archéen africain, le sous-sol de l'Ituri renferme des dépôts substantiels de ressources minérales, notamment l'or, le fer, les métaux non ferreux, le diamant et le pétrole. Les travaux d'exploration réalisés par les intervenants miniers privés ou mixtes depuis plus d'un siècle ont permis la découverte de nombreux gisements aurifères importants en Ituri, dont certains sont considérés de classe africaine, tel le

gisement de Adidi (D40 Kanga - Mongbwalu Gold Ashanti). Il convient de signaler qu'une grande partie de la province reste à prospecter.

L'appartenance de l'Ituri au craton archéen congolais promet la découverte de nouvelles ressources minérales qui seront des atouts pour son développement économique et social. Le tableau 2.1 donne un bref aperçu du potentiel minier de l'Ituri tel que connu, inventorié et signalé dans les diverses documentations consultées du ministère des Mines de la RDC.

## RÉFÉRENCES

- Bellon, H. & Poulet, A. 1980. « Datations K-Ar de quelques laves du Rift-ouest de l'Afrique centrale ; implication sur l'évolution magmatique et structurale ». *Geol. Rundschau* 69 (1) : 49-62.
- Cahen, L. 1954. *Géologie du Congo belge*. Liège : H. Vaillant-Carmanne.
- Chorowicz, J., Le Fournier, J. & Vidal, G. 1987. « Model for opening of the rift system. Eastern Africa ». *Geological Journal*, Winter Thematic Issue 22: 490-513.
- Chorowicz, J. & Mukonki, M.N.B. 1980. « Linéaments anciens, zones transformantes récentes et géotectonique des fossés de l'Est africain, d'après la télédétection et la microtectonique ». Tervuren : MRAC, Dépt. Géol. Min., *Rapp. Ann.* 1979 : 143-167.
- De Heinzelin, J. 1963. « Les formations du Western Rift et la cuvette congolaise ». Tervuren : *Annales du Musée royal de l'Afrique centrale*, Sciences humaines 40 : 129-243.
- Duhoux, P.V. 1950. « La pétrogénèse et la métallogénèse du domaine minier de Kilo-Moto ». *Annales de la Société géologique de Belgique* 73 : 171-244.
- Hoolowaychut, H., Denisoff, I., Gilson, P. & Crogaert, J. 1954. *Notice explicative de la carte des sols de Nioka (4)*. INEAC.
- Lavreau, J. 1976. « Étude photogéologique de la région de Djugu-Mahagi-lac Mobutu (Zaïre nord-oriental) et Ouganda ». Tervuren : MRAC, Dépt Géol. Min., *Rapport annuel 1975* : 113-121.
- Lavreau, J. 1977. « Résultats d'une étude géologique sur images orbitales de la région frontière RCA-Ouganda-Sudan-Zaïre ». Tervuren : MRAC, Dépt Géol. Min., *Rapport annuel 1977 (6)* : 101-106.
- Lavreau, J. 1982. « Étude géologique du Haut-Zaïre. Genèse et évolution d'un segment lithostratigraphique archéen ». Tervuren : *Annales du Musée royal de l'Afrique centrale*, Sciences géologiques 8.
- Lavreau, J. (éd.). 1990. « Spectrométrie à haute résolution *in situ* et analyse d'images Landsat et Spot au Burundi ». Tervuren : *Annales du Musée royal de l'Afrique centrale*, Sciences géologiques 98.
- Lavreau, J. & Ledent, D. 1975. « Établissement du cadre géochronologique du Kibalien (Zaïre) ». *Annales de la Société géologique de Belgique* 98 : 197-212.
- Lebrun, J. 1935. *Les Essences forestières des régions montagneuses du Congo oriental*. INEAC, Série scientifique.
- Legraye, M. 1940. « Grands traits de la géologie et de la minéralisation aurifère des régions de Kilo et de Moto ». *Mémoires de l'Institut colonial belge*, Sect. sc. tech. Vol. II (3) : 1-135.
- Legraye, M. 1940. « Les formations du Kibali ». *Annales de la Société géologique de Belgique* 62 : 240-247.
- Lepersonne, J. 1956. « Les aplanissements d'érosion du Nord-Est du Congo Belge et des régions voisines ». *Mémoires de l'Académie royale des Sciences*, Classe Sciences naturelles et médicales (4) : 1-108.
- Lepersonne, J. 1974. *Notice et carte géologique du Zaïre à l'échelle de 1/2.000.000*. Kinshasa : Service géologie.
- Mbuluyo, M.K. 1987. « Les formations superficielles du bassin de Mongbwalu. Contribution à la connaissance géomorphologique du Haut-Ituri (nord-est du Zaïre) ». Mémoire de maîtrise Géol. Terr. Sup., Université de Liège.
- Mbuluyo, M.K. & Lavreau, J. 1989. « Apport de la télédétection à la connaissance de grands traits structuraux du Bassin du Haut-Ituri (Nord-Est du Zaïre) ». Tervuren : MRAC, Dépt Géol. Min. *Rapport annuel 1987-1988* : 165-172.
- Mbuluyo M., Ozer A., Lavreau J. 1993. *La Carte morphostructurale de l'Ituri orientale (nord-est du Zaïre): Étude à partir de données satellitaires TM Landsat. Télédétection appliquée à la cartographie thématique et topographique*. Quatrième journées scientifiques du « Réseau Télédétection » de l'Uref, Montréal, 21-23 octobre 1991. Presses de l'Université du Québec, 41-53.



- Mbuluyo, M.K. 1993. « Géomorphologie de l'Ituri oriental (Nord-Est du Zaïre). Analyse morphologique et structurale des effets d'une réactivation du Rift Albertin ». Thèse, Université de Liège, Faculté des Sciences.
- Meessens, J.M. 1951. *Ituri*. Bruxelles : Ministère des Colonies.
- Millot, G. 1980. « Les grands aplanissements des socles continentaux dans les pays subtropicaux, tropicaux et désertiques ». Mémoire hors série de la Société géologique de France 10 : 295-305.
- Ministère des Mines & Promines. 2015. *Carte géologique provisoire de la RD Congo à l'échelle du 1/2.500.000*. Kinshasa.
- Moeyersons, J. 1975. « Les surfaces d'aplanissement et les cycles géographiques dans le Nord du Zaïre ». *Annales de la Société géologique de Belgique* 98 : 439-448.
- Mukonki, M. na B. 1980. « Application de la télédétection à l'étude structurale du système de fossés de l'Est-africain ». Thèse, Université Paris VI, 3 vol.
- Ruhe, R.V. 1954. « Erosion surfaces of Central African in interior high plateaus ». INEAC, Sér. Scient. 59.
- Sluys, M. 1946. « Les lambeaux sédimentaires apparaissant dans l'Ituri oriental et sur les plateaux encadrant le lac Albert ». *Bull. Serv. Géol. CBRU*, 2 : 105-112.
- Sluys, M. 1947. « Coupe à travers le fossé tectonique du lac Albert allant de l'Ituri et du mont Homa, à l'ouest, jusqu'au plateau de Bunyoro, à l'est ». *Bulletin de la Société belge de Géologie* 18 (3) : 806-821.
- Sorotchinsky C. 1953. « Les roches des gisements aurifères de Kilo-Moto ». Mém. Inst. Géol. Univ. de Louvain, XVII, 19-232.
- Tiercelin, J.-J. & Vincens A. (coordonnateurs). 1987. « Le Demi-graben de Barigon-Bogoria, Rift Grégory, Kenya. 30 000 ans d'histoire hydrologique et sédimentaire ». *Bulletin des centres de recherches exploration-production. Elf Aquitaine*, 11 (2) : 249-540.
- Villeneuve, M. 1983. « Les sillons tectoniques du Précambrien supérieur dans l'est du Zaïre ; comparaison avec les directions du Rift-Est Africain ». *Bulletin des centres de recherches exploration-production. Elf Aquitaine*, 7 (1) : 163-174.
- Woodtli, R. 1954. « Contribution à l'étude géologique et pétrographique de la région orientale des mines de Kilo (Congo Belge) ». Université de Louvain : Mémoires de l'Institut de Géologie XIX : 1-142.
- Woodtli, R. 1957. « La structure de Kilo. Contribution à l'étude des fossés africains. Mémoire ». *Académie royale des Sciences coloniales*, 8 (VI), fasc. 2.
- Woodtli, R. 1961. « Iron ore resources of the north-eastern Congo ». *Economic Geology*, 56 (8) : 1385-1391.

#### Sources internet

- CAID. *La Cellule d'Analyses des Indicateurs de Développement de la RDC*. URL : <https://www.caid.cd/> (consulté le 25 septembre 2016).
- Peulvast, J.P. & Vanda Claudino Sales, V. « Surfaces d'aplanissement et géodynamique », *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, vol. 11 - n° 4 | 2005, mis en ligne le 1<sup>er</sup> janvier 2008. URL : <http://geomorphologie.revues.org/605> (consulté le 5 novembre 2016). DOI : 10.4000/geomorphologie.605

# CHAPITRE 3

## VÉGÉTATION

par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny, Hans Beeckman

L'Ituri est divisé en trois zones phytogéographiques : la forêt à l'ouest, la savane à l'est, et une végétation hétérogène d'altitude au sud-est.

L'ouest est couvert par de la forêt dense humide (58,80 %) et les axes routiers sont bordés, de part et d'autre, de complexes agricoles. L'est de la province se distingue par les complexes agricoles dominants (21,21 %) le long du lac Albert ainsi qu'à l'extrême

nord-est de l'Ituri. Les savanes arbustives représentent une superficie moins importante (0,12 %) et se situent à l'est d'Aungba. L'extrême sud-est de la province comprend des forêts humides d'altitude et des forêts de montagne (0,02 %).

Cette description générale se base sur la carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo du MRAC (Laghmouch 2008).

Tableau 3.1 : Répartition des principaux types de végétation dans la province de l'Ituri et au niveau national (RDC)

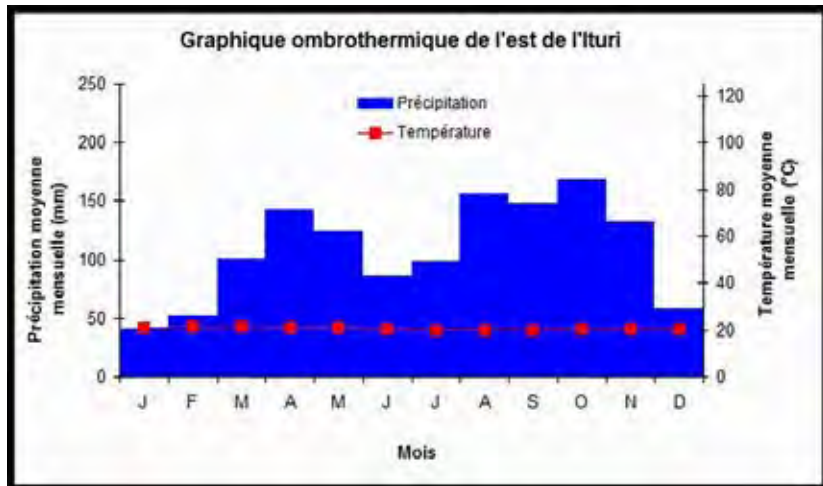
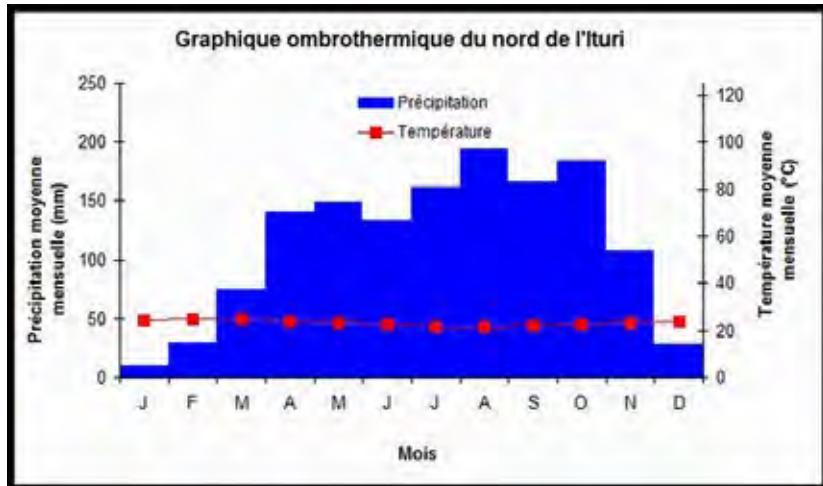
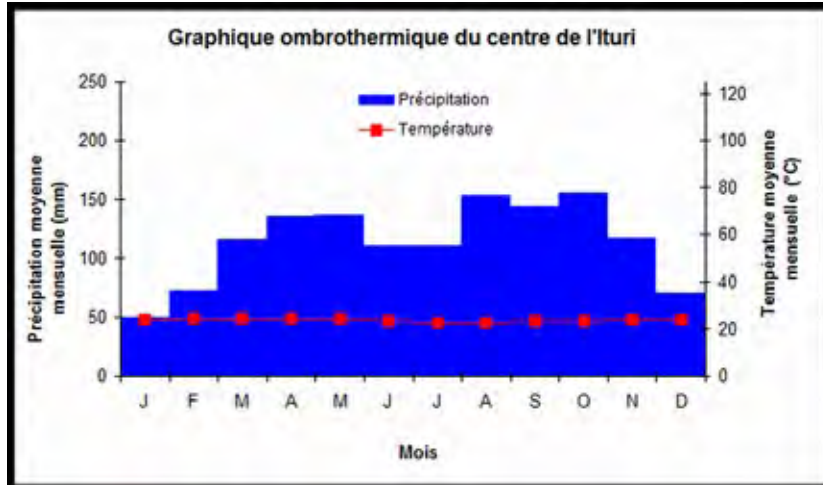
Type de végétation	Ituri		Ituri /RDC	RDC
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	3 824 638	58,80	4,09	93 517 825
Forêt sur sol hydromorphe	231 475	3,56	1,52	15 183 214
Savane arbustive	7 995	0,12	0,05	15 335 810
Savane herbeuse	676 153	10,39	4,54	14 881 257
Forêt humide d'altitude	355 035	5,46	12,98	2 734 677
Forêt de montagne	1 206	0,02	0,19	2 734 678
<b>Total végétation naturelle</b>	<b>5 096 502</b>	<b>78,35</b>	<b>23,37</b>	<b>144 387 461</b>
Agriculture permanente	28 531	0,44	1,83	1 555 849
Complexes agricoles	1 379 958	21,21	2,58	53 576 845
<b>Total zones anthropisées</b>	<b>1 408 489</b>	<b>21,65</b>	<b>4,41</b>	<b>55 132 694</b>

### 1. CLIMAT

Deux types de climat sont observés en Ituri : le climat équatorial sans saison sèche marquée dans le territoire de Mambasa, et le climat tropical dans certains territoires situés à l'est de la province : Irumu, Mahagi, Aru et Djugu. L'est de la province (climat tropical) est caractérisé par une pluviométrie annuelle

qui varie entre 1000 et 1400 mm/an, tandis que, en territoire de Mambasa (centre, voir schéma 1 page suivante), domine la forêt dense humide (estimation des précipitations : 1370 mm/an et de la température moyenne : 23,8 °C).

C'est le climat équatorial qui caractérise une grande partie de l'Ituri, avec une saison sèche variant



de 2 à 3 mois, allant de décembre à février comme on peut l'observer sur les graphiques ombrothermiques (Ingbokolo schéma 2 à la page précédente). Les précipitations moyennes annuelles varient entre 1400 à 1600 mm. La température annuelle est de 25 °C avec une petite variation saisonnière. À Ingbokolo (nord), on trouve des complexes agricoles (estimation des précipitations : 1380 mm/an, et de la température moyenne : 23,2 °C).

Le climat varie avec l'altitude. Le relief de l'Ituri est composé de plateaux se prolongeant jusqu'à la province du Haut-Uele et dont les altitudes varient entre 1000 et 1500 m. À l'est, on retrouve également des plateaux plus élevés, entrecoupés de vallées profondes et dominés par la « chaîne des monts Bleus ». Ces plateaux s'abaissent plus à l'est par un escarpement sur le graben du lac Albert (620 m d'altitude).

D'une manière générale, on observe une corrélation étroite entre l'altitude et la température moyenne. En dessous de 1000 m, la température avoisine les 23 °C. À 1500 m, la température descend vers 19 °C et à 2000 m la température est de 15 °C environ. À ces altitudes, la pluviométrie moyenne varie entre 1000 mm et 2000 mm. Les précipitations mensuelles les plus faibles sont enregistrées entre janvier et février et entre juin et juillet.

Bunia (est ; schéma 3 à la page précédente) domine la savane arbustive (estimation des précipitations : 1300 mm/an et de la température moyenne : 20,5 °C).

## 2. VÉGÉTATION

### 2.1. LA FORÊT DENSE HUMIDE

De manière générale, les forêts denses humides sont caractérisées par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m, et par conséquent, les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes qui poussent en prenant appui sur d'autres plantes (ex. : orchidées, fougères, etc.). On rencontre peu de graminées, mais plus souvent des sous-arbrisseaux (ou plantes suffrutescents) et quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

En fonction des espèces ligneuses présentes, on distingue la forêt dense humide sempervirente dont

la majorité des arbres restent feuillés toute l'année et la forêt dense humide semi-décidue (qui peut représenter jusqu'à 70 % des forêts denses humides) dont une forte proportion d'arbres restent défeuillés une partie de l'année. La forêt semi-décidue est floristiquement plus riche que la forêt sempervirente et la densité de sa canopée permet le développement d'un sous-étage arbustif continu. On trouve également des forêts secondaires au sein de la forêt dense humide.

Les forêts secondaires, définies comme la régénération d'une forêt après une intervention anthropique, font également partie de la forêt dense humide. Elles résultent de l'évolution progressive de la végétation post-culturale : défrichements culturels, exploitation des forêts climatiques, etc. Selon le stade et l'altitude, on distingue plusieurs types de forêts secondaires.

Dans la province de l'Ituri, les forêts denses humides forment 59 % de la végétation totale de la province et s'étendent sur toute la partie ouest, du centre de la province jusqu'à Mongbwalu, et s'arrêtent au sud d'Irumu.

Selon leur localisation, elles sont décrites de la manière suivante, dans les paragraphes qui suivent.

#### 2.1.1. LA FORÊT DE L'ITURI

La forêt de l'Ituri se situe autour du bassin hydrographique de la rivière Ituri, entre plus ou moins 0°-3° de latitude N et 27°-30° de longitude E. Cette forêt est de type équatorial et a une superficie d'environ 63 000 km<sup>2</sup>. Elle se trouve à une altitude moyenne de 700 à 1000 m et est communément appelée forêt de basse altitude.

Au sein de la forêt de l'Ituri, on distingue 5 types différents :

- **la forêt Mbau** : de type sempervirente, elle est dominée par l'espèce *Gilbertiodendron dewevrei*. Cette domination peut aller jusqu'à 90 % de la canopée (couvrant des milliers d'hectares) ;
- **la forêt mixte** : de type sempervirente, elle contient deux espèces dominantes : *Brachystegia laurentii* et *Cynometra alexandrii*. Aucune espèce ne dépasse néanmoins les 40 % de couverture au niveau de la canopée. Toutefois, d'autres espèces sont observées comme : *Julbernardia seretii*, *Klainedoxa gabonensis*, *Cleistanthus michelsonii*, *Erythrophleum suaveolens*, *Fagara macrophylla* et *Canarium schweinfurthii* ;

- **la forêt riveraine** : elle se trouve sur des sols inondés en permanence ou périodiquement. Elle forme dans le nord de la forêt de l'Ituri des couloirs le long des rivières. *Brachystegia laurentii* et *Cynometra alexandrii* sont moins dominants dans ce type de forêt, mais d'autres espèces caractérisent cette forêt comme : *Uapaca guineensis* et *Nauclea vanderguchtii* ;
- **les forêts marécageuses** : elles s'entremêlent aux forêts denses humides et sont présentes dans certaines régions de l'Ituri. Elles sont dominées par *Hallea stipulosa* et s'entremêlent à des clairières appelées « edos » ainsi qu'à des inselbergs ;
- **les forêts secondaires** : elles se trouvent généralement sur des zones d'agriculture abandonnée. Les forêts secondaires adjacentes à la route sont dominées par *Musanga cecropioides*.

### 2.1.2. LA RÉSERVE D'EPULU

La réserve d'Epulu, également appelée réserve de Faune à okapis, a été créée en 1992 et est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1996. Elle fait partie de la forêt de l'Ituri et englobe 20 % de la forêt équatoriale, elle contient une diversité floristique exceptionnelle. La réserve d'Epulu forme la transition entre deux types de forêts denses humides. Le premier type est une forêt hétérogène à *Cynometra alexandrii* qui forme 70 % de la canopée, le deuxième type est une forêt monospécifique dominée à plus de 90 % par *Gilbertiodendron dewevrei* communément appelé *mbau*. La réserve est

caractérisée par un taux d'endémisme élevé chez les grands mammifères.

Au nord de la réserve, des dômes granitiques émergeant de la forêt dense humide, appelés « inselbergs », abritent une flore particulière spécialement adaptée à ce microclimat. Ces inselbergs sont caractérisés par de nombreuses espèces endémiques telles que *Encephalartos Ituriensis* qui est classé comme « quasi menacé » sur la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la Conservation de la Nature), ou IUCN Red List of Threatened Species (voir le site [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)).

Les forêts de l'Ituri sont principalement menacées par l'exploitation minière et par l'immigration de populations voisines dans ces zones, formant une forte pression anthropique sur l'environnement (voir section 2.6. Risques environnementaux).

Il convient de noter que, depuis 2008, les forêts denses humides offrent un avantage supplémentaire sur les scènes nationale et internationale. En effet, la conférence de Bali (2008) a introduit le concept de Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD). Ce concept serait applicable pour la seconde période d'engagement de la Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements climatiques (CCNUCC), post-2012. Il est donc primordial d'estimer les Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (EDD). Pour cela, il importe d'établir une typologie des forêts présentes sur le territoire en lien avec les stocks de carbone dans chacune d'elles.



**Feuilles mangungu, qui servent à la fois pour l'habitat et la conservation des aliments.**  
(Photo équipe locale, 2014.)

## 2.2. FORÊT HUMIDE D'ALTITUDE

De manière générale, la forêt humide d'altitude est une formation végétale qui apparaît entre 1100 et 1750 m. Elle se présente sous forme d'une bande allongée le long de la forêt dense humide et est également nommée forêt de transition. La densité des tiges y est plus forte qu'en forêt dense humide, mais le volume ligneux total est comparativement inférieur (200-300 m<sup>3</sup>/ha). Ce type de forêt est dominé par *Cynometra alexandrii*.

Dans la province de l'Ituri, la forêt humide d'altitude représente environ 5,5 % de la végétation totale. Cette forêt est protégée dans deux sites que l'on décrit ci-après.

### 2.2.1. LA RÉSERVE DU MONT HOYO

Située au sud-est de la province dans le territoire d'Irumu, la réserve du mont Hoyo, comprenant le mont Hoyo (1450 m d'altitude) et ses environs, est caractérisée par une zone de forêt dense humide. Cette réserve est située à l'extrême nord du Rwenzori<sup>1</sup> (sud-ouest de Bunia) et est en contact avec le Parc national des Virunga grâce à un couloir végétal entre les rivières Makoya et Abia. Le mont Hoyo est non seulement classé comme réserve géologique et forestière, mais constitue aussi un des habitats naturels (forêt de transition) les plus riches en oiseaux et chiroptères.

### 2.2.2. LE PARC NATIONAL DES VIRUNGA (PNV)

Il est situé au sud-est de la province dans le territoire d'Irumu. Créé en 1925 par le roi Albert I<sup>er</sup> dans le but de protéger la grande biodiversité faunique et floristique de cette partie de la province du Nord-Kivu, le parc est le plus ancien parc naturel d'Afrique. Il a le statut de réserve naturelle intégrale depuis 1969 et est inscrit au Patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Il a une superficie d'environ 780 000 ha dont 5 % se trouvent dans la province de l'Ituri, le reste dans la province du Nord-Kivu. Le PNV s'étire sur 300 km de long, avec des étranglements qui en réduisent parfois la largeur à moins de 3 km à certains endroits.

Le PNV est divisé en 3 secteurs : le nord, le centre et le sud. Le parc est exceptionnel de par les volcans et les massifs montagneux qui le traversent, mais

également parce qu'il contient une grande diversité de formations végétales. La flore à l'extrême nord du secteur nord du PNV présente une forêt dominée par *Euphorbia dawei*.

Cette diversité biologique qui caractérise le PNV est menacée par les actions anthropiques diverses comme l'agriculture, l'élevage, le braconnage, le feu de brousse incontrôlé et l'exploitation forestière pour le bois de chauffe. L'afflux massif des réfugiés rwandais a eu un effet multiplicateur sur les menaces susmentionnées.

Le parc est traversé du nord au sud par les monts Mitumba, chaîne volcanique dont l'altitude varie de moins de 800 m à plus de 2500 m. Certains sommets atteignent plus de 5000 m. Cette diversité de relief, combinée à une pluviométrie annuelle variant entre 1000 et 2000 mm, offre à cette région une diversité de végétations, de cultures agricoles, d'élevage, d'hydrographie.

D'une manière générale, selon le résumé effectué par Pierlot (1966), la composition floristique générale des forêts humides d'altitude est divisée selon leur tolérance à la lumière et se présente comme suit :

- **Sciaphytes** : plantes qui poussent à l'ombre

*Allanblackia kimbiliensis*  
*Aphanocalyx cynometroides*  
*Beilschmiedia oblongifolia*  
*Beilschmiedia* sp.  
*Cynometra alexandrii*  
*Cleistanthus pierlotii*  
*Garcinia smeathmannii*  
*Grossera multinervis*  
*Lovoa* sp.  
*Okoubaka michelsonii*  
*Pentadesma lebrunii*  
*Pleiocarpa pycnantha*  
*Syzygium staudtii*  
*Staudtia stipitata*

- **Hémisciaphytes** : plantes qui peuvent à la fois survivre à l'ombre et à la lumière

*Dialium* sp.  
*Grewia trinervia*  
*Monopetalanthus microphyllus*  
*Mammea africana*  
*Newtonia buchananii*  
*Strombosia scheffleri*  
*Uapaca guineensis*

1. Graphie incertaine : Ruwenzori ou Rwenzori ? Rwenzori est désormais la graphie officielle, on l'utilisera partout.

- **Héliophytes** : plantes qui poussent à la lumière  
*Albizia gummifera*  
*Dacryodes edulis* (planté)  
*Lebrunia bushaie*  
*Markhamia lutea* (*Markhamia platycalyx*)  
*Musanga leo-errerae*  
*Ocotea michelsonii*  
*Polyscias* sp.

## 2.3. LES SAVANES

### 2.3.1. LES ESPÈCES

De manière générale, on distingue 4 types de savanes :

**a) savane boisée** : elle est une formation végétale qui oscille entre la savane herbeuse et la forêt claire. Le recouvrement des ligneux est compris entre 25 et 60 %, mais il diffère de la forêt claire par des arbres ayant une hauteur plus faible ;

**b) savane arborée** : elle se caractérise par des arbres à faible densité (inférieure à 40 %) et dont la taille est supérieure à 7 m ; cette strate ligneuse surmonte une strate herbacée dynamique ;

**c) savane arbustive** : elle est composée d'un tapis dense de graminées sur lequel se développent des arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 7 m et dont la densité est faible ;

**d) savane herbeuse** : elle est composée uniquement d'un tapis dense de grandes herbes

graminéennes. Certaines de ces savanes secondaires sont très vieilles, ce qui est confirmé par le fait que les animaux se sont adaptés à cet environnement, notamment les grands herbivores (girafe, antilope, etc.).

### 2.3.2. LES ORIGINES

Sur l'origine des savanes (herbeuse, arbustive, arborée ou boisée), trois scénarios sont possibles, aucun n'est exclusif ni exhaustif, mais ils peuvent servir de repères :

**a) origine naturelle** : ces savanes (principalement graminéennes) se sont installées dans des milieux qui ne pouvaient pas accueillir une végétation forestière abondante en raison de la pauvreté du sol ou de conditions climatiques limitantes ;

**b) origine relictuelle** : ces savanes seraient apparues durant une période plus sèche et se seraient maintenues grâce à l'action des feux. Le passage fréquent du feu empêche son évolution vers un stade supérieur ;

**c) origine secondaire** : ces savanes succèdent à des formations arborescentes. Cette secondarisation qui provient de la dégradation de la forêt est principalement anthropique (agriculture, feu, etc.).

Dans la province de l'Ituri, toutes les savanes confondues se trouvent à l'est de l'Ituri, notamment autour du lac Albert, et constituent seulement 10,50 % de la végétation totale de la province.



**Paysage de Nioka.**  
 (Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)

### 2.3.3. LES SAVANES EN RÉGRESSION

Les savanes qui ont régressé actuellement ou qui ont été remplacées et supprimées par le développement des complexes agricoles sont les suivantes :

**a) la savane herbeuse** (communément appelée « pays aux herbes ») s'étend sur toute la zone entre Irumu, Bunia, Bogoro et le mont Bedu. Les graminées dominantes sont *Hyparrhenia* sp., *Panicum* sp., *Themeda triandra* et *Beckeropsis* sp. ;

**b) la savane arbustive** près de Djugu et de Nioka est composée d'un élément arborescent représenté principalement par le genre *Erythrina*. Les genres *Helichrysum*, *Hibiscus*, *Bidens*, *Lobelia* et *Dracaena* font également leur apparition dans la zone. *Micromeria imbricata*, *Ocimum gratissimum* et *Diplolophium africanum* en font également partie ;

**c) la région de Kwandrumba** (au sud-ouest de Rethy) présente une altitude de 2000 m et forme une végétation plus similaire à celle de montagne. On y trouve *Lobelia deckenii*, *Lobelia giberroa*, ainsi que *Kniphofia bequaerti* ;

**d) une savane à *Themeda triandra*** autour d'Aru avec des éléments arborescents appartenant aux genres *Vitex*, *Acacia* et *Combretum* ;

**e) le « Matete »** *Pennisetum purpureum*, qui littéralement signifie « herbe aux éléphants », domine à certains endroits et principalement entre les villages Gina, Abombi, la rivière Shari et Vieux-Kilo. Cette végétation croît particulièrement sur les sols gabbros (roche magmatique ayant la composition du basalte) et sur les diorites de la zone des mines d'or. Certaines graminées comme *Hyparrhenia cymbaria* et *Beckeropsis uniceta* font également leur apparition au côté du Matete.

### 2.3.4. AUTRES SAVANES

Les alentours du lac Albert présentent un fort escarpement d'environ 2500 km<sup>2</sup> où l'altitude varie entre 618 et 2200 m. Cette zone présente des terrains variés en passant par le granite et les schistes. L'environnement sec et chaud de l'escarpement fait que la végétation a un caractère xérophile et est dominée par les graminées *Hyparrhenia diplandra* et

*Hyparrhenia rufa*. Les éléments arborescents appartiennent aux genres *Combretum*, *Vitex*, *Bauhinia* (espèce : *Bauhinia reticulata*), *Terminalia*, *Frewia*, *Albizia* et *Acacia*.

Dans la plaine du lac Albert et de Semliki (Nord-Kivu), on trouve des savanes de type arborescent.

Les savanes arbustives présentent une superficie nettement moins importante (0,12 %) que les autres types de savanes. Elles se trouvent à l'est d'Aungba, entre Irumu et Bunia, au sud du lac Albert et le long de la frontière ougandaise. La présence de savanes à l'est du district est très nettement expliquée par un climat à précipitations annuelles plus réduites (1000-1400 mm/an) comparé au reste de la province (1400-1600 mm/an).

Au sein de la province se situent des forêts tropicales et subtropicales sèches à feuilles caduques, également appelées forêts tropophiles. Ce type de végétation est peu représenté en RDC et se trouve seulement dans les districts du Nord-Ubangi et de l'Ituri. Elles se situent dans les alentours d'Aru dans le district de l'Ituri. Ce type de végétation est un des biomes les plus importants en termes de biomasse, mais est seulement présent sous des formes dégradées et savanisées au sein de la RDC. Le défrichement et un régime soutenu de feux courants font que ces forêts sont fortement dégradées. Les espèces qui caractérisent ces forêts tropophiles sont :

- *Balanites aegyptiaca*
- *Daniellia oliveri*
- *Detarium senegalense*
- *Erythroxylum mannii*
- *Isobertia tomentosa*
- *Isobertia paradoxa*
- *Lophira lanceolata*
- *Monotes kerstingii*
- *Maranthes kerstingii*
- *Parkia biglobosa*
- *Senna petersiana*
- *Uapaca togoensis*
- *Vitellaria paradoxa*

## Biodiversité et endémisme

La biodiversité, ainsi que le taux d'endémisme, est une considération supplémentaire dans la gestion de la flore locale. L'endémisme indique qu'une région a une composition floristique unique et

parfois même rare, comme observé dans la chaîne de montagnes du Rwenzori. Notons qu'une bonne gestion des complexes agricoles (21,21 %) est impérative afin d'éviter son expansion, pour la



préservation des différents types de végétation, comme la savane à l'est de la province, et la biodiversité floristique qui caractérisent la province. L'endémicité est due à un isolement environnemental comme l'escarpement du graben près du lac Albert, et l'altitude dans la chaîne montagnarde.

Plusieurs paramètres doivent être pris en considération pour la gestion des écosystèmes et des espèces qui les caractérisent : l'endémisme de la province, la liste rouge des espèces menacées rédigée par l'UICN (voir *infra*, l'encadré Statut des espèces sur la liste rouge de l'UICN en 2011) et l'appendice I de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

Liste non exhaustive des espèces endémiques de la RDC dont l'aire de répartition fait partie de l'Ituri :

- *Bersama abyssinica*
- *Campylospermum claessensii*
- *Chytranthus mortehanii*
- *Cissus pynaertii*

- *Combretum fuscum*
- *Craterosiphon beniense*
- *Cyphostemma gillettii*
- *Cyphostemma haumanii*
- *Dombeya buettneri*
- *Ficus amadiensis*
- *Ficus saussureana*
- *Impatiens erecticornis*
- *Impatiens masisiensis*
- *Impatiens tinctoria*
- *Leptonychia dewildei*
- *Lychnodiscus multinervis*
- *Microdesmis yafungana*
- *Millettia bequaertii*
- *Scaphopetalum dewevrei*
- *Trichoscypha reygartii*

Liste non exhaustive des espèces endémiques du Rwenzori :

- *Alchemilla subnivalis*
- *Alchemilla stuhlmanii*
- *Alchemilla triphylla*
- *Carex runssoroensis*

## 2.4. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE

De manière générale, le complexe agricole en zone forestière constitue un mélange de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières (manioc, maïs, arachides, bananes, etc.) et de plantations villageoises qui ont remplacé progressivement la forêt dense humide. Il correspond aux zones de forte activité anthropique.

Dans la province de l'Ituri, les complexes agricoles forment quatre grands blocs distincts et englobent 21 % du sol de l'Ituri. En voici la description.

**Le premier bloc** : il se trouve au nord-est de la province au niveau d'Ingbokolo et s'étend jusqu'au sud d'Arù, près de Luma. Ces complexes sont très étendus et atteignent 80 km de long.

**Le deuxième bloc** : il se trouve plus à l'est et longe approximativement trois quarts des rives du lac Albert. Il entoure les villes principales comme Bunia et Djugu. Irumu et ses environs (jusqu'à Tchabi) sont également dépourvus de toute végétation naturelle, mais couverts par les complexes agricoles.

**Le troisième complexe** : très distinct, il s'étend au sud-est de l'Ituri à la frontière avec le Nord-Kivu et

englobe toute la zone, d'environ 20 km, entre Biakatu et Bela. Il existe également de plus petits complexes comme ceux qui se trouvent le long de la piste allant de Kenia à Etembo.

**Le dernier bloc** : il se situe à Mambasa et s'étend le long des axes routiers qui mènent vers Digbo au nord (à la frontière avec le Haut-Uele), vers Bela au sud (à la frontière du Nord-Kivu), vers Irumu à l'est, et vers Nia-Nia à l'ouest (à la frontière avec la Tshopo). Ces complexes sont présents le long de la plupart des axes routiers comme les sentiers, pistes et chemins. À noter que l'axe routier qui va vers l'ouest traverse la réserve d'Epulu et divise la forêt en deux parties inégales.

## 2.5. AGRICULTURE PERMANENTE

De manière générale, l'agriculture permanente est un ensemble de zones agricoles cultivées continuellement, y compris les plantations industrielles de palmiers, de caféiers, d'hévéas, etc. Pour des raisons de lisibilité cartographique, l'agriculture permanente inclut également les zones urbaines et d'habitat

dense souvent étroitement associées à des espaces agricoles toujours cultivés.

Dans la province de l'Ituri, l'agriculture permanente ne forme qu'une très infime partie de la province (0,44 %) et se trouve au nord-est de Mahagi à la frontière avec l'Ouganda.

## 2.6. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De manière générale les risques environnementaux sont de trois types que l'on décrit ci-après.

### 2.6.1. APPAUVRISSEMENT DES SOLS

Les avantages commerciaux liés à la présence du chemin de fer, d'un aéroport ou des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet épuisement. La forte croissance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit par ailleurs les pâturages disponibles et entraîne un surpâturage, parfois même un ravage des cultures par des bêtes en divagation. À noter aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse (dans le cas de l'élevage) qui détruisent l'humus conduisant également à la diminution de la fertilité des sols.

### 2.6.2. DESTRUCTION DÉFINITIVE DE LA FORÊT

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt, si les cultures s'y développent pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent avec, comme conséquence, un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

### 2.6.3. EXPLOITATION FORESTIÈRE

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité du chemin de fer et des routes, ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. L'exploitation

du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité réalisée de manière artisanale a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays pour plusieurs raisons dont les principales sont les suivantes :

- les entreprises forestières, qui jadis exploitaient le bois dans la zone forestière, ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture (difficultés pour l'entreprise de disposer des crédits et devises nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et pour le renouvellement des équipements ; la non-électrification de la province et des usines de transformation) ;
- l'absence des sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel forestier est négligeable amène la population à rechercher des moyens de survie et à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

Dans la province de l'Ituri, les risques environnementaux sont liés, d'une part, à la croissance des complexes agricoles à l'est de la province, et d'autre part, à la désaffectation et l'aliénation (changement floristique) de territoires dans certaines parties de la forêt d'Ituri.



**Fabrication de pirogues à Kasenyi.**

(Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)



**Une vue des puits de carrières d'exploitation minière artisanale dans la forêt de Mambasa.**

(Bureau des Mines et Géologie du district de l'Ituri, 2014.)

Les zones les plus atteintes par l'influence anthropique sont situées à l'est de la province autour de deux pôles urbains : Bunia et Aru.

Les problèmes que la réserve d'Epulu connaît sont liés à l'exploitation forestière illégale de la forêt dense humide. La réserve fait partie d'un plus grand paysage forestier, celui de l'Ituri, et elle reste, d'une manière générale, peu touchée par l'exploitation forestière et l'agriculture. Pour rappel, la protection de la forêt est impérative pour la protection de la faune fortement menacée par le braconnage, comme notamment l'okapi et les divers primates que l'on trouve dans la réserve. Il a été démontré que ces animaux ont besoin d'un habitat très particulier qui n'inclut ni les forêts galeries ni les îlots forestiers au milieu de la savane.

Il faut ajouter à cela l'importance d'une bonne gestion des forêts au sein de la province pour permettre une économie soutenable, notamment pour les Bambuti, un peuple pour lequel l'écosystème forestier est essentiel aussi bien économiquement que culturellement. Des mesures de gestion ont été proposées comme, par exemple, l'installation permanente d'une zone où les défrichements agricoles sont

autorisés dans une zone d'implantation de 18 000 ha. Cette zone comprend une étroite bande de chaque côté de la route nationale 4 qui traverse le secteur central de la réserve et longe une autre route secondaire reliant Mambasa à Mungbere à l'extrême est de la forêt. Une zone tampon de 50 kilomètres de large a été définie tout autour de la réserve.

En plus de cela, il faut contrôler l'immigration dans la zone d'implantation, circonscrire les empiètements agricoles (à l'intérieur de la zone de 10 kilomètres de large située le long de la route) et s'assurer de l'implication des populations autochtones bambuti dans la gestion de la réserve.

À tous ces facteurs il faut ajouter l'enjeu clé de la gestion qui concerne le contrôle du braconnage commercial et de l'exploitation minière artisanale dont celle de l'or. Malgré l'appui de diverses ONG et de financements supplémentaires au sein de la réserve, il manque des ressources humaines et logistiques, afin d'assurer la gestion efficace du bien naturel. L'aide et la volonté de conserver la nature sont une responsabilité politique au niveau local et national.

## Statut des espèces sur la liste rouge de l'UICN en 2011

Les forêts sont menacées par diverses actions humaines avec notamment l'exploitation forestière, mais surtout par l'agriculture qui est responsable à 90 % des cas de déforestation (FAO, 2009). Il est donc important de prendre conscience des espèces présentes au sein des forêts afin de mieux les protéger. L'UICN, Union internationale pour la Conservation de la Nature, détermine le statut des espèces sur base de recherches de terrain. Elle rédige ainsi des listes d'espèces menacées dont il faut tenir compte dans un objectif de conservation de la biodiversité. Les espèces les plus menacées sont citées ci-dessous pour avoir une vue d'ensemble des espèces à prendre en compte plus particulièrement. Du plus préoccupant au moins préoccupant :

**En danger (EN)**

- *Millettia laurentii*
- *Pericopsis elata*
- *Brazzeia longipedicellata*
- *Dialium excelsum* (surexploitation pour le charbon de bois)
- *Lovoa swynnertonii*

**Vulnérable (VU)**

- *Entandrophragma angolense*
- *Entandrophragma utile*
- *Entandrophragma excelsum*
- *Nauclea diderrichii*
- *Prunus africana*
- *Vitellaria paradoxa* (surexploitation)
- *Millettia lacus-Alberti* (endémique au lac Albert)
- *Beilschmiedia ugandensis*
- *Azzeria africana*
- *Azzeria bipindensis*
- *Antrocaryon micraster*
- *Guarea mayombensis*
- *Khaya grandifoliola*
- *Memecylon bequaertii*
- *Pterygota bequaertii*

**Quasi menacée (NT)**

- *Milicia excelsa*
- *Gnetum africanum*
- *Encephalartos ituriensis* (CITES, appendice I)

## RÉFÉRENCES

- Cerling, T.E., Hart, J.A. & Hart, T.B. 2004. « Stable isotope ecology in the Ituri Forest ». *Oecologia* 138 : 5-12.
- FAO. 2009. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le point sur l'élevage*. Rome.
- Laghmouch, M. 2008. *Carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo au 1/2 500 000*. Tervuren : MRAC, Département des Sciences de la Terre. ISBN : 9 789 074 752 350.
- Lebrun, J. 1947. *Végétation de la plaine alluviale au sud du lac Édouard. Exploration du Parc national Albert (Mission 1937-1938)*. Fascicule 1. Bruxelles : Institut des parcs nationaux du Congo belge.
- Lebrun, J. 1934. *Rapport sur un voyage d'études botaniques dans le district du Kibali-Ituri*. Bull. Agr. Congo Belge, 65 (3).
- Lebrun, J. & Gilbert, G. 1954. *Une classification écologique des forêts du Congo*. INEAC : Bruxelles.
- Linder, H.P. & Gehrke, B. 2006. *Common plants of the Rwenzori, particularly the upper zones*. Institute for Systematic Botany, University of Zurich.
- MECNT. 1999. *Plans d'action provinciaux de la biodiversité (appendice du plan d'action national)*. Kinshasa, RDC.
- Mercader, J., Runge, F., Vrydaghs, L., Doutrelepon, H., Ewango, C.E.N. & Juan-Tresseras, J. 2000. « Phytoliths from archaeological sites in the tropical forest of Ituri, Democratic Republic of Congo ». *Quaternary Research* 54 : 102-112.
- Pierlot, R. 1966. *Structure et composition de forêts denses d'Afrique centrale, spécialement celles du Kivu*. ARSOM, Classe des Sciences naturelles et médicales, XVI (4). Bruxelles.
- Thomas, S.C. 1991. « Population densities and patterns of habitat use among anthropoid primates of the Ituri forest, Zaire ». *Biotropica* 23 (1) : 68-83.
- Cerling, T. E., Hart, J. A. & Terese, B. 2004. « Stable isotope ecology in the Ituri Forest ». *Oecologia* 138 (1) : 5-12.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F. & Defourny, P. 2009. « Mapping and characterizing the vegetation types of the Democratic Republic of Congo using spot vegetation time series ». *International Journal of Applied Earth Observation and Geoinformation* 11 (1) : 62-76.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F., Lubamba, J.-P.K., Blaes, X., de Wasseige, C. & Defourny, P. 2006. *The Land CoverMap of the Democratic Republic of Congo*. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, UCL-Geomatics.

Verhegghen, A. & Defourny, P. 2010. « A new 300 m vegetation map for Central Africa based on multi-sensor times series ». In J. Sobrino (éd.), *Third Recent Advances in Quantitative Remote Sensing*, University of Valencia.

Walter, H. & Lieth, H. 1960. *Klimadiagramm-weltatlas*. Stuttgart : G. Fischer Verlag.

**Sources internet**

CITES, appendice I, <https://www.cites.org/eng/app/appendices.php>

Graphiques ombrothermiques sur la base de données 1901-2009 : CRU TS 3.1 (land) 0.5° : KNMI Climate Explorer : <http://climexp.knmi.nl/start.cgi?someone@somewhere>

Liste rouge de l'UICN : [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)

Vérification des synonymes et la distribution des espèces sur la base de données des plantes africaines : <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/africa/recherche.php>

Réserve d'Epulu : [http://whc.unesco.org/pg.cfm?cid=31&id\\_site=718](http://whc.unesco.org/pg.cfm?cid=31&id_site=718) (consulté le 20/10/2011)

Végétation plus détaillée de l'Ituri : <http://cd.chm-cbd.net/implementation/docs/fo1955152/chapitre-2-flore-et-vegetation>

Parcs et réserves de la République démocratique du Congo : Évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Document de l'UICN. 2010. 149p. <http://www.papaco.org/publication/eval%20RDC1.pdf>

Végétation de la RDC : <http://bch-cbd.naturalsciences.be/congodr/cdr-fra/contribution/monographie/chap22.htm>

## CHAPITRE 4

# MILIEU BOTANIQUE

par Dhetchuvi M.M.J.B.

La province de l'Ituri présente à l'intérieur de ses limites un relief varié et une végétation hétérogène mais très dégradée par les influences humaines, déterminant une carte phytogéographique très fragmentée.

Du point de vue phytogéographique, le paysage végétal de l'Ituri est divisé en trois grandes zones botaniques. La distribution de ces zones correspond, dans ses grandes lignes, aux répartitions de facteurs géographiques, climatiques, températures et précipitations.

En effet, la chaîne des monts Bleus avec ses pentes abruptes vers le lac Albert à l'est, moins abruptes vers l'ouest, les nombreuses autres collines, la grande plaine de l'ouest et les cours d'eau aux lits souvent vastes déterminent la spécificité de la répartition de la végétation. Dans l'ensemble, la végétation de l'Ituri comprend les forêts, les savanes et les zones humides.

### 1. LES FORÊTS

Les forêts de basse altitude s'étendent sur la majeure partie sud et sud-est de l'Ituri et se situent entre 0° et 3° N, et 27° et 30° E, sur une altitude s'étalant de 700 m à 1000 m. La température moyenne est de 31 °C (88 °F) et l'humidité moyenne est de 85 % (Wilkie 1987).

Il s'agit de forêts denses semi-sempervirentes de terre ferme à canopée fermée (White 1986). Celles-ci comprennent des forêts à monodominance de *Gilbertiodendron dewevrei* (*mbau*), qui forment aussi bien la canopée que le sous-bois, et des forêts mixtes dans lesquelles aucune essence n'est prédominante mais où d'autres *Caesalpinioideae*, comme *Julbernardia seretii* et *Cynometra alexandri*, sont abondantes. Au nord et à l'est du paysage, ainsi que sur des pentes sèches, existe une forêt



La rivière Semliki dans le graben et la savane inondée avec marais à *Phragmites mauritiana* au niveau des méandres. Au bas de la photo, les vallées verticales et les côtes des monts Bleus. (Photo Dhetchuvi M.M.J.B., 2006.)



**Savanes et forêts galeries dans le territoire d'Irumu.**  
(Photo Dhetchuvi M.M.J.B., 2006.)



**Prolongements de forêt dense en forêts galeries le long de la rivière Ituri dans le territoire d'Irumu.**  
(Photo Dhetchuvi M.M.J.B., 2006.)

semi-caducifoliée dont la canopée comprend plus d'essences héliophiles, telles que *Entandrophragma* spp., *Khaya anthotheca*, *Albizia* spp. et *Canarium schweinfurthii*, et une proportion croissante d'*Euphorbiaceae* et *Rubiaceae* arborescentes.

Des forêts marécageuses poussent le long des cours d'eau ou dans des zones mal drainées. Elles sont caractérisées par la présence de *Hallea stipulosa* et *Uapaca guineensis* avec localement une dominance de *Raphia* sp. Les lianes sont abondantes.

Sur les sols peu profonds et rocheux des inselbergs granitiques, se développent des formations végétales xérophiles très spécialisées comprenant de nombreuses espèces de plantes à distribution limitée et d'importance mondiale pour la conservation

de la nature. C'est dans ce milieu que l'on retrouve l'*Encepharlatos ituriensis* (Bamps & Lisowski 1990), endémique de l'Ituri.

La composition spécifique de la forêt de basse altitude de l'Ituri change dans le périmètre délimité par les rivières Ituri et Shari. En effet, vers Kilo, la forêt compte entre autres 14 espèces de *Moraceae* comme *Milicia excelsa*, *Trilepisium madagascariensis*, *Ficus leprieuri*, etc., à côté de *Cynometra alexandri*, *Alstonia boonei*, *Parkia bicolor*, *Piptadeniastrum africanum*, *Entandrophragma* div. sp. et autres (Gbombu & Dong'Iri 2016).

Les forêts secondaires d'âge variable couvrent d'importantes portions du paysage. En partie, elles proviennent de causes naturelles. De violents orages occasionnent en effet de larges trouées dans la forêt



**Forêt galerie et savane boisée dans le graben du lac Albert.**

(Photo Dhetchuvi M.M.J.B., 2006.)

où se développe une mosaïque de forêt primaire et de forêt secondaire pouvant couvrir plus de 10 000 ha. Dans les vingt-cinq dernières années, trois tempêtes ayant abattu la canopée sur plus de 1000 ha ont été enregistrées dans une zone de 500 km<sup>2</sup> autour de la station d'Épulu.

En partie, ces forêts secondaires sont aussi le résultat d'activités humaines : l'agriculture itinérante et, dans une moindre mesure, l'exploitation artisanale du bois. Environ 2 % des terres dans la réserve, plus hors de la réserve, sont couverts de milieux anthropiques d'âges différents. Cette zone d'anciennes terres agricoles est limitée à une bande de 6 kilomètres de large le long de la route qui traverse le paysage. Au sud-est du paysage, la dégradation des forêts et la déforestation se sont amplifiées au cours des dernières décennies, entraînant la formation de vastes zones couvertes d'une mosaïque de forêt dégradée et de terres cultivées. L'extension de cette zone menace le paysage.

Les espèces suivantes caractérisent les forêts secondaires : *Musanga cecropioides* (Moraceae), *Ricinodendron heudelotii* (Euphorbiaceae), *Alstonia*

*boonei* (Apocynaceae), *Trema orientalis* (Ulmaceae), *Albizia gummifera* (Mimosaceae), *Zanthoxylum macrophyllum* Oliv. (Rutaceae). Ces espèces caractérisent aussi ce que White appelle « forêt ombrophile guinée-congolaise semi-sempervirente périphérique sèche » (White 1986 : 88).

Environ 20 % de la forêt équatoriale est constituée de la réserve de Faune à okapis, inscrite sur la liste du patrimoine mondial UNESCO.

Les forêts de montagne de l'Ituri se situaient tout le long des monts Bleus. Actuellement, elles ont fortement régressé ou même disparu de certaines régions, laissant la place aux cultures. Sur les hauts sommets (Aboro : 2440 m, Wago : 2350 m, Korovi : 2166 m), on trouve des forêts de montagne reliques, caractérisées par les espèces dominantes telles que les *Zanthoxylum* sp., des *Ficus* divers, des *Parinari*, des *Chrysophyllum* et des *Entandrophragma*. La forêt de moyenne altitude renferme les *Ehretia cymosa* Thonn., *Sapium ellipticum* Pax et *Conopharyngia durissima* Engl.

Le sous-bois des forêts humides est très riche en Ptéridophytes. Bahati (2016) a recensé 69 espèces de Ptéridophytes près de la localité de Gblande, en collectivité secteur des Banyali Kilo. Une étude plus étendue des Ptéridophytes pourrait révéler davantage d'espèces. D'autres espèces de sous-bois abondent, comme les Marantacées et les Zingiberaceae.

Les forêts galeries sont constituées dans les zones basses de l'Ituri, prolongements de la forêt de basse altitude le long des rivières comme Ituri et Shari dans le territoire d'Irumu. Dans la région de Berunda dans les territoires de Djugu et Mahagi, la mosaïque forêt galerie et savane fait partie du paysage naturel, qu'il faudrait étudier en vue d'en connaître la structure. Les forêts galeries, auparavant très répandues dans les creux et vallées en régions élevées, ont souffert des actions humaines et sont à ce jour très réduites. À l'est des monts Bleus sur le lac Albert, les prolongements arborescents provenant des forêts de montagnes constituent encore actuellement des forêts galeries.

À Rona, dans le territoire de Mahagi, les forêts galeries de sol exondé, toutes localisées dans des vallées parfois étroites, constituent une mosaïque alternant avec les savanes environnantes. Les principales espèces d'arbres sont *Parinari curatellifolia* (Chrysobalanaceae), *Zanthoxylum macrophyllum* (Rutaceae), *Myrianthus holstii* (Moraceae), *Polycias*





**Marais à *Cyperus papyrus* le long de la rivière Shari vers Bambu.**  
(Photo Dhetchuvi M.M.J.B., 2006.)



**Calotte forestière de Wago (2200 m).** (Photo Dhetchuvi M.M.J.B., 2007.)

*fulva* (Araliaceae), *Syzygium cordatum* (Myrtaceae) et *Nauclea rubrostipulata* (Rubiaceae), *Ficus* div. sp. (Moraceae). Les forêts galeries inondées sont localisées dans les lits des ruisseaux. L'espèce dominante est l'arbuste *Syzygium cordatum* Hochst. ex Krauss (Myrtaceae) parfois en formation presque monospécifique (Alogbo & Atama 2014).

Les savanes et les formations ligneuses du nord de l'Ituri constituent l'extrémité est de la zone de transition régionale guinéo-congolaise/soudanienne de White (1986). On y rencontre le *Borassus aethiopum* (Arecaceae).

En ce qui concerne l'importance des forêts pour la population, le milieu forestier de l'Ituri fournit

notamment le bois d'œuvre, le bois-énergie, l'habitat, la culture et les ressources pour la survie des populations humaines. Adjiva (2016) a recensé 74 espèces de plantes et champignons comestibles chez les Banyali de Kilo. Les Mimosaceae *Cynometra alexandri* localement nommées *Butina* sont utilisées pour la production du charbon de bois. Les Boraginaceae *Cordia africana* Lam. et *C. millenii* Bak. nommés *Ngomangoma* produisent des planches utilisées pour la fabrication des pirogues. Enfin, les espèces ci-après fournissent les planches utilisées dans la construction, mais surtout destinées à l'exportation : il s'agit de *Milicia excelsa* (Welw.) C.C. Berg. = Mbala (Moraceae), *Khaya anthotheca* (Welw.) C. DC. (Linzo), les Liboyo *Entandrophragma angolense* (Welw.) C. DC. *E. candollei* Harms *E. cylindicum* (Sprague) Sprague, *E. palustre* Staner et *E. utile* (Dawe & Sprague) Sprague (Meliaceae).

## 2. LES SAVANES

Aux limites nord et est du massif, la forêt dense se transforme en une mosaïque de forêts sèches, de galeries forestières sempervirentes et de savanes boisées.

### 2.1. LA ZONE DE SAVANE DE MOYENNE ALTITUDE

Elle comporte le versant occidental de la crête Congo-Nil qui s'étend depuis la région d'Irumu jusqu'à Kilo en passant par la plaine de Bunia. Abstraction faite de forêts galeries, cette partie de l'Ituri se caractérise par une végétation graminéenne, dominée par la présence constante de quelques espèces particulières telles que les *Hyparrhenia*, *Panicum* et surtout les *Themeda triandra* Forsk. Dans la plaine de Bunia, cette dernière espèce constitue la caractéristique floristique principale. Comme arbustes, on ne peut que signaler *Acacia Seyal* Del., *Ficus capensis* Thunb., *Combretum* spp.

### 2.2. LA ZONE DE SAVANE À ÉRYTHRINES DES HAUTS PLATEAUX

Elle correspond à la dorsale occidentale du Rift. Sa composition floristique se caractérise essentiellement par des graminées de substrat extrêmement pauvres qui laissent, à divers endroits, le sol nu. Les espèces dominantes sont *Pennisetum*, *Hyparrhenia cymbaria* et *Beckeropsis uniceta*. L'élément arborescent caractéristique est l'*Erythrina abyssinica* dont la

densité est importante entre Nioka et Kpandruma. Après les graminées viennent les légumineuses comprenant des *Tephrosia*, des *Indigofera*, des *Sesbania* et des *Crotalaria*.

### 2.3. LA ZONE DE SAVANE À ACACIA DE LA PLAINE DU LAC ALBERT

Elle comprend le versant oriental de la dorsale, c'est-à-dire l'escarpement et les plaines de Kakoï (vers Mahagi) et de Kasenyi. C'est une zone à caractère fortement xérophytique, de plus en plus accentué dans les basses altitudes. Les graminées y sont également dominantes ; parmi celles-ci apparaissent quelques bouquets de *Borassus*, ainsi que des plantes grasses plus adaptées à la sécheresse comme les cactées (*Ripsalis cassytha*) et les euphorbiacées (*Sapium ellipticum* Pax).

L'élément arborescent est notamment représenté par les *Acacias* divers, formant des peuplements denses le long des cours d'eau. Il faut également mentionner la forêt de Kawa, au nord de la plaine, dont la composition floristique n'a pas encore été relevée. La présence de cette forêt constitue une curiosité botanique eu égard aux conditions de pluviosité relativement faible qui règnent dans cette partie du graben. L'escarpement se caractérise par une dominance de graminées semblables à celles qui sont observées dans la plaine. Sur le bord des torrents se développent de petites galeries forestières composées d'espèces telles que *Bauhinia*, *Acacia*, *Albizzia* et *Entada*.

## 3. LES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont déterminées par les cours de grandes rivières qui traversent l'Ituri : Semliki, Ituri, Shari, Nizi, Tse et autres. La rivière Semliki traverse une zone de forêt inondable vers le sud de l'Ituri, puis une savane humide, avant son embouchure dans le lac Albert.

Les plantes dominantes dans les zones humides sont le *Cyperus papyrus* L., *Miscanthidium purpureum*, *Typha latifolia*, des *Cyperus* et *Phragmites mauritianus* L.

## RÉFÉRENCES

- Adjiva, D.J. 2016. « Contribution à l'inventaire des plantes comestibles chez les Banyali de Kilo ». Mémoire de licence, Institut supérieur pédagogique de Bunia.
- Alogbo, K.M. & Atama, G.E. 2014. « Cartographie de la végétation du groupement Rona en chefferie des Panduru : Cas de quelques localités longeant la route Rona-Gulu ». Mémoire de licence, Institut supérieur pédagogique de Bunia.
- Bahati, A.B. 2016. « Contribution à l'inventaire des ptéridophytes de la région de Kilo ». Mémoire de licence, Institut supérieur pédagogique de Bunia.
- Bamps, P. & Lisowski, S. 1990. « A new species of *Encephalartos* (Zamiaceae) from Northeastern Zaire ». *Memoirs of the New York Botanical Garden* 57:152-155.
- Gbombu, N.W. & Dong'Iri, C.D. 2016. « Contribution à l'inventaire des plantes ligneuses de la région de Kilo ». Mémoire de licence, Institut supérieur pédagogique de Bunia.
- Hoolowaychut, H., Denisoff, I., Gilson, P. & Crogaert, J. 1954. « Notice explicative de la carte des sols de Nioka » (4). Publ. INEAC.
- Lebrun, J. 1935. *Les Essences forestières des régions montagneuses du Congo oriental*. Publ. INEAC, Série scientifique.
- White, F. 1986. *La Végétation de l'Afrique. Mémoire accompagnant la carte de végétation de l'Afrique, UNESCO/AETFAT/UNSO*. Paris : éd. ORSTOM-UNESCO.
- Wilkie, D.S. 1987. « Impact of Swidden Agriculture and Subsistence Hunting on Diversity and Abundance of Exploited Fauna in the Ituri Forest of Northeastern Zaire ». Unpublished Ph.D. dissertation, Department of Forestry and Wildlife Management, University of Massachusetts.

### Sources internet

[http://fr.carpe.umd.edu/Documents/2006/Ituri\\_SOF2006\\_fr.pdf](http://fr.carpe.umd.edu/Documents/2006/Ituri_SOF2006_fr.pdf)

# CHAPITRE 5

## FAUNE<sup>1,2</sup>

*par Mark Hanssens*

**D**e façon simplifiée, on pourrait dire que la province de l'Ituri est caractérisée par trois types d'habitat. Sa majeure partie (partie ouest et centrale) est couverte de forêt tropicale humide, l'est de la province est montagneux, tandis que le nord-est fait partie de la savane du bassin du Haut-Uele. La majeure partie de la réserve de Faune à okapis se trouve à l'intérieur de la province de l'Ituri. Le parc est, entre autres, important pour la conservation du chimpanzé, de l'okapi, du paon congolais, du francolin de Nahan et du tisserin à nuque d'or.

À partir de différentes sources, une liste des espèces a été constituée pour les quatre groupes de vertébrés : poissons, amphibiens et reptiles, oiseaux, mammifères (voir les détails ci-dessous). Il est important de tenir compte du fait que ces listes sont basées sur nos connaissances actuelles et qu'elles reposent

sur les collections et les observations de terrain réalisées à ce jour, et qu'elles sont dès lors incomplètes. Un bref aperçu de l'origine des collections au Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) montre, en outre, que le nombre de stations zoologiques où des spécimens ont été collectés dans la province de l'Ituri (comme c'est le cas pour beaucoup d'autres régions du Congo, particulièrement dans les zones forestières, qui sont généralement moins accessibles) reste très limité. D'autre part, il faut également tenir compte du fait que ces collections sont « historiques » et qu'en conséquence, elles ne donnent pas nécessairement une image fidèle de la composition de la faune d'aujourd'hui. Les premières collections du MRAC datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est donc possible que des espèces qui apparaissaient autrefois à un endroit déterminé n'y soient plus présentes actuellement. Les causes de la disparition d'espèces sont liées à la pression croissante des populations humaines. Cette influence de l'homme peut prendre différentes formes. Sous l'effet de la chasse ou de la perte de leur habitat (déboisement, assèchement des marais, etc.), des populations peuvent disparaître et des espèces peuvent même, dans des conditions extrêmes, s'éteindre totalement.

### 1. ÉCOLOGIE ET BIOGÉOGRAPHIE

La plupart des animaux sont attachés à un habitat ou un biotope spécifique. Parmi les animaux terrestres, il y a, par exemple, des espèces que l'on retrouve uniquement dans les forêts tropicales humides (comme l'okapi ou le paon du Congo), tandis que d'autres sont adaptées à la savane ou à la montagne. De même, parmi les animaux aquatiques,

---

1. Ce chapitre a été produit par Mark Hanssens (texte et listes des poissons, oiseaux et mammifères) et Danny Meirte (listes des oiseaux, amphibiens, reptiles et mammifères) du département de Zoologie africaine du MRAC. Les listes faunistiques sont accessibles sur <https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/listes-faune-ituri.pdf>

2. Nous remercions Tobias Musschoot, Gert Boden et Tuur Moelants pour la réalisation des cartes de distribution des poissons dans le bassin du Congo. Michel Louette, Stijn Cooleman et Alain Reygel ont, eux aussi, participé à la composition et à l'amélioration de la liste d'espèces pour les oiseaux. Wim Wendelen et Emmanuel Gilissen ont aidé à constituer et améliorer la liste d'espèces pour les mammifères. Mohamed Laghmouch (MRAC, département de Géologie, cartographie) nous a fourni les informations géographiques (GIS) et les cartes.

certaines espèces marquent clairement leur préférence pour un habitat bien déterminé. Il faut donc en tenir compte en examinant les listes d'espèces.

Comme indiqué ci-dessus, la province de l'Ituri comporte une grande variété de biotopes et, par conséquent, une grande diversité d'animaux adaptés à chaque type d'habitat ou de végétation.

## 2. PARC NATIONAL ET RÉSERVE À OKAPIS

La majeure partie de la réserve de Faune à okapis se trouve dans la région ouest de la province de l'Ituri. La réserve, avec une superficie de 13 726 km<sup>2</sup>, est située dans la forêt de l'Ituri (Aveling 2010). La réserve de Faune à okapis (comme quatre autres parcs et réserves en RDC) figure sur la liste du patrimoine mondial<sup>3</sup> établie par l'UNESCO<sup>4</sup> (Nations unies 2010). Depuis 1999, la réserve y est considérée comme un site du patrimoine mondial en péril. Cette réserve fut créée en 1992 principalement pour la protection de l'okapi, mammifère endémique de RDC. La réserve est menacée par plusieurs facteurs : le braconnage armé, la chasse non contrôlée, l'exploitation minière et l'immigration non contrôlée. Comme seule la zone centrale a été sécurisée récemment par l'ICCN<sup>5</sup>, plusieurs animaux ont probablement disparu dans d'autres zones de la réserve.

## 3. DIVERSITÉ

### 3.1. POISSONS

L'ordre des Characiformes est l'un des plus riches en termes d'espèces dans le bassin du Congo et est dominé par les familles des Alestiidae et des Distichodontidae. Le genre *Hydrocynus* (poisson-tigre) fait partie de la famille des Alestiidae. Le

poisson-tigre est le plus grand poisson prédateur du bassin du Congo. Il se caractérise par un corps fuselé et par une large bouche munie de dents acérées et fortement développées.

La famille des Cyprinidés ou carpes (dans l'ordre des Cypriniformes) comprend plusieurs genres. Deux d'entre eux comportent de nombreuses espèces : le genre *Barbus* qui regroupe principalement les petits barbeaux, et le genre *Labeo* dans lequel on trouve une série d'espèces de plus grande taille. Bien que ces deux genres regroupent de très nombreuses espèces, celles-ci sont souvent fort semblables et donc difficiles à identifier.

La famille des Mormyridés ou poissons-éléphants (dans l'ordre des Osteoglossiformes) comprend une série d'espèces caractérisées entre autres par la présence d'un organe électrique. Cet organe se trouve à la base de leur queue et peut émettre des impulsions électriques, et leur tête est dotée de récepteurs avec lesquels ils peuvent les capter. Ces impulsions leur permettent de s'orienter et de détecter leur proie (ce système est donc comparable au système d'écholocation des chauves-souris) et servent aussi à la communication entre individus de la même espèce. La forme des impulsions est différente pour chaque espèce, si bien que ces animaux sont capables de faire la distinction entre des impulsions émises par des membres de leur espèce (partenaires potentiels) et des individus appartenant à une autre espèce.

L'ordre des Siluriformes (poissons-chats) comprend différentes familles qui présentent une grande variété sur les plans morphologique et écologique. Les poissons-chats se caractérisent entre autres par l'absence d'écaillés sur le corps et la présence de barbillons – parfois très longs – au niveau de la bouche et du menton. Le genre *Clarias* (famille des Clariidae) a une importance commerciale considérable. Différentes espèces sont fréquemment utilisées en aquaculture en raison du fait qu'elles présentent une grande tolérance par rapport à leur environnement et peuvent être élevées en grand nombre.

Tout comme les poissons-chats, les espèces de la famille des Cichlidae (dans l'ordre des Perciformes) présentent une grande variété morphologique et écologique. La plupart des espèces sont fortement adaptées à un habitat spécifique (type de sol ou de végétation particulier, rapides...). Dans cette famille, les soins apportés à la progéniture sont très

3. Nations Unies - Copyright © 1992-2010 UNESCO Centre du patrimoine mondial, Tous droits réservés | v3.0, Mis à jour le 01 oct. 2010. <http://whc.unesco.org/fr/list>

4. UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Son objectif est de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples ».

5. ICCN : Institut congolais pour la Conservation de la Nature.



**Espèces de poissons pêchés dans le lac Albert.**  
(Photos Thierry Lole, 2017.)



**Poissons pêchés dans le lac Albert et transportés frais (transport dit « frigo soupe rouge ») de Kasenyi à Bunia par moto.**  
(Photo équipe locale, 2014.)



**Atelier de fabrication de filets de pêche à Kasenyi.**

(Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)

développés et très variés. Il y a les pondeurs sur substrat qui déposent leurs œufs sur le sol ou sur la végétation et qui continuent par la suite à protéger leurs œufs ainsi que les juvéniles. Il y a ensuite les incubateurs buccaux spécialisés : les femelles dans certains cas, les mâles dans d'autres, ou encore les individus des deux sexes conservent les œufs et les juvéniles dans la bouche afin de les protéger contre la prédation. La perche du Nil (*Oreochromis niloticus* et les espèces apparentées) est très importante économiquement. Ces espèces sont souvent utilisées en aquaculture et sont ainsi bien souvent introduites dans des régions où elles n'étaient pas présentes à l'origine. *Oreochromis niloticus*, qui, excepté dans le lac Tanganyika, n'est pas présent dans le bassin du Congo, a été introduit en de nombreux endroits où il entre en compétition avec les Cichlidae d'origine, qu'il finit bien souvent par évincer.

### 3.2. AMPHIBIENS ET REPTILES

Les connaissances taxinomiques relatives aux grenouilles (amphibiens) sont problématiques. Étant donné que les spécimens conservés dans les collections sont souvent fort similaires sur le plan morphologique et qu'aucune information n'est disponible quant aux cris et aux motifs de couleur, bon nombre de ces spécimens sont difficiles à identifier. Pour mettre au point la classification de ce groupe, il est indispensable de recueillir des informations

sur le terrain concernant les motifs de couleur et leur variabilité à l'intérieur d'une espèce. En outre, il convient aussi de documenter le cri du mâle et de déterminer quels individus s'accouplent entre eux.

Les amphibiens (parmi lesquels les grenouilles) ont souvent un cycle de vie qui comporte deux phases distinctes. Les juvéniles (têtards chez les grenouilles) sont entièrement aquatiques, tandis que les individus adultes se meuvent aussi bien dans l'eau que sur terre. De nombreuses grenouilles arboricoles vivent même l'entièreté de leur vie hors de l'eau. Les grenouilles ayant une peau fortement perméable (la respiration se fait ainsi principalement par la peau), elles constituent aussi d'importants bio-indicateurs. En cas de pollution du milieu aquatique, elles sont souvent les premières espèces à disparaître. Sous l'effet de la pollution et de l'infection fongique croissante, de nombreuses espèces sont menacées au niveau mondial, si bien que nombre d'entre elles figurent sur la liste rouge de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN/IUCN)<sup>6</sup>.

6. L'UICN est une organisation qui soutient, entre autres, la recherche scientifique et les missions sur le terrain. Elle travaille en collaboration avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des communautés locales, afin d'élaborer des programmes durables pour le développement et la préservation de la nature. L'UICN publie la « liste rouge », une liste qui répertorie les espèces



**Séchage de poissons à Kasenyi, au bord du lac Albert.**

(Photo Mokili Mbuluyo, 1988.)

Dans la réserve de Faune à okapis, on ne trouve aucun reptile ni amphibien (lesquels y sont d'ailleurs très divers) figurant comme menacés sur la liste rouge de l'UICN.

### 3.3. OISEAUX<sup>7</sup>

#### Paon du Congo

L'une des espèces d'oiseaux les plus remarquables dans la liste est le paon du Congo (*Afropavo congensis*). Cet animal rare et farouche est endémique pour le bassin central du Congo et est du reste l'unique espèce de paon du continent africain, tous les autres paons trouvant leur origine en Asie. Chapin, un collaborateur de l'American Museum of Natural History, a découvert les premières plumes de cette espèce sur un chapeau congolais lors d'une expédition dans la région de l'Ituri (1909-1915). Ces plumes appartenaient à un gallinacé inconnu de grande taille, et même après avoir consulté différents collègues, Chapin n'était pas parvenu à identifier l'espèce.

Ce n'est qu'en 1936, lors d'une visite au MRAC, qu'il découvrit par hasard deux spécimens empaillés appartenant à cette espèce. Les deux spécimens étaient inscrits en tant que *Pavo cristatus* (le paon bleu bien connu et largement répandu), l'hypothèse étant que ces deux exemplaires avaient été introduits en Afrique et ne faisaient donc pas partie de la faune africaine. Chapin fut le premier à les identifier en tant que nouvelle espèce et les décrivit, en 1936, en tant que *Afropavo congensis*, un nouveau genre et une nouvelle espèce endémique pour le continent africain. Le statut du paon congolais sur la liste rouge de l'UICN est « vulnérable », sa population est considérée comme en retrait (IUCN 2010).

#### Francolin de Nahan

Le francolin de Nahan (*Francolinus nahanii*) a été décrit en 1905 par l'ornithologue belge Dubois ; l'exemplaire type<sup>8</sup> est enregistré dans les collections du MRAC à Tervuren. Il a une distribution restreinte

dans une série de catégories, avec leur statut. Cette liste indique quelles espèces sont vulnérables ou sont menacées d'extinction. Ceci permet de déterminer quelles espèces méritent une attention particulière et donne une idée de la biodiversité à l'échelle mondiale ([www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)).

7. Birdlife International. Publication sur Internet. <http://birdlife.org>

8. Spécimen type. Quand une espèce est décrite (et reçoit donc un nom scientifique), un ou plusieurs spécimen(s) de l'espèce sont déposés dans les collections de musées qualifiés comme « spécimen(s) type » qui servent comme référence pour reconnaître ou identifier l'espèce. Généralement il s'agit de l'Holotype (le spécimen de référence), les spécimens additionnels sont nommés « Paratype(s) ».



et fragmentée, qui reste menacée par la perte de qualité de l'habitat et le déboisement. C'est un oiseau terrestre des forêts profondes. Son statut est « en danger » sur la liste rouge de l'UICN.

#### **Tisserin à nuque d'or et tisserin à pieds jaunes**

Deux tisserins rares se trouvent dans la réserve de Faune à okapis : le tisserin à nuque d'or et le tisserin à pieds jaunes. Le tisserin à nuque d'or (*Ploceus aureonucha*) est une espèce très rare, qui n'a été observée que quelques fois par des ornithologues, et elle est considérée comme « en danger » sur la liste rouge de l'UICN. Ce tisserin est connu comme vivant principalement dans une partie restreinte de la forêt de l'Ituri (Birdlife International 2010), mais récemment un couple a été observé dans le Parc national de Semuliki en Ouganda. Quant au tisserin à pieds jaunes, c'est une espèce relativement grande (jusqu'à 20 cm), le mâle est tout noir avec un œil blanc, des jambes et des pieds jaune clair. C'est une espèce très rare, observée seulement dans le centre et l'ouest de la forêt de l'Ituri, et elle est considérée comme « vulnérable » sur la liste rouge de l'UICN.

### **3.4. MAMMIFÈRES (KINGDON 1997 ; 2006)**

#### **Chimpanzé**

Le chimpanzé, *Pan troglodytes* (qui, comparativement aux gorilles, présente une distribution relativement grande dans les forêts humides d'Afrique centrale et occidentale), est présent lui aussi dans la réserve de Faune à okapis. Les forêts pluvieuses et les forêts galeries, pénétrant la savane, ainsi que les forêts de plaine et de montagne constituent son habitat préféré. Son régime est constitué pour moitié de fruits, pour moitié de feuilles, brindilles et écorces. En plus, certains insectes (comme les termites) ainsi que de petits mammifères sont parfois mangés. Les chimpanzés forment des communautés sociales de 15 à 20 individus, la taille des communautés dépend de la présence de nourriture.

Jusqu'en 1927, on ne connaissait qu'une seule espèce de chimpanzé. En étudiant du matériel crânien des collections du MRAC, Harold Coolidge avait d'abord observé que certains crânes, qui étaient identifiés comme provenant de chimpanzés juvéniles, représentaient des spécimens adultes (leurs sutures crâniennes étaient complètement fusionnées). Ernst Schwarz, un autre spécialiste des primates africains, qui savait déjà que les chimpanzés étaient différents d'une rive à l'autre du fleuve Congo, visita

le musée quelques semaines après Coolidge. Henri Schouteden, le directeur du musée, lui communiqua les observations de Coolidge. Schwarz écrivit alors une brève description du bonobo ou chimpanzé nain, basée sur un crâne et une peau reçus au musée en 1927.

Les deux espèces de chimpanzés sont distribuées sur les rives opposées du fleuve Congo. Le bonobo (espèce endémique de la RDC) se trouve seulement au sud (rive gauche) du fleuve, tandis que plusieurs populations de chimpanzés sont distribuées de l'Afrique de l'Ouest jusqu'en Afrique centrale, et, en RDC, exclusivement dans les forêts au nord (rive droite) du fleuve.

Selon la liste rouge de l'UICN, le statut du chimpanzé est « en danger » avec une tendance décroissante de la population. Sur cette liste rouge, aucune différence n'est faite entre les sous-espèces reconnues de *Gorilla beringei* et *Pan troglodytes*. Le statut des sous-espèces peut, de ce fait, être différent de celui défini sur le site de l'UICN : certaines sous-espèces connaissant une distribution très limitée (comme *Gorilla beringei graueri*) peuvent ainsi être encore plus menacées que leur statut sur le site de l'UICN ne le laisse présager.

#### **Okapi**

L'okapi (*Okapia johnstoni*) est un animal emblématique de la forêt tropicale en RDC. Étant donné sa nature méfiante et son habitat préféré (le sous-bois épais de la forêt pluvieuse), l'okapi a été découvert par la science en 1901 seulement, c'est un des derniers grands mammifères qui ont été découverts. Cette espèce est le plus proche parent des girafes. L'okapi a un corps arrondi et le garrot élevé. Les femelles sans cornes ont une couleur brun noisette, avec des rayures blanches et noires sur les pattes. Les mâles sont plus petits et plus sombres, et ils portent des cornes couvertes de peau. L'okapi se nourrit de plantes du sous-bois, de fruits et de champignons, qu'il cueille avec sa langue musculeuse. Son statut sur la liste rouge de l'UICN est « presque menacé ». Sa population est estimée à un nombre variant de 10 000 à 35 000 individus, et semble être stable dans les zones protégées. Sa conservation est donc dépendante d'une bonne gestion de ces parcs ou réserves, et il peut devenir rapidement espèce « menacée », suite à la croissance des populations humaines, au braconnage et au développement économique.



**Okapi élevé par la RFO.** Il faut noter que l'effectif des okapis élevés par la RFO est en régression. En effet, de 67 individus en 2006, il est descendu à 13 en 2009. (Photo Thierry Lole, 2017.)

### Lion

Le lion, *Panthera leo*, est le plus grand des félins. Les mâles sont facilement reconnaissables à leur épaisse crinière laineuse. Le lion se trouve partout, sauf dans les grandes forêts et les déserts très arides. Il se nourrit principalement de mammifères pesant entre 50 et 300 kilos, mais en l'absence de telles proies, il peut attaquer tout animal pesant entre 15 et 1000 kilos – les grandes proies sont uniquement attaquées en troupe. Ces troupes peuvent compter de deux à vingt femelles adultes et deux mâles adultes, accompagnés de jeunes et de subadultes. Comme le léopard, la présence du lion est un indicateur de la santé écologique du Parc. Le statut UICN du lion est « vulnérable », avec une population décroissante.

### Chat doré africain

Le chat doré africain (*Felis aurata*) est une espèce typique des forêts humides africaines, distribuée dans le bassin central congolais et dans les forêts humides de la côte de l'Afrique de l'Ouest. C'est un chat assez puissant, avec un museau court et de petites oreilles noires. La coloration et les marquages sont très variables, le dos et les flancs sont uniformes, rouges, jaunes ou gris fumé. Le ventre et l'intérieur des pattes sont tachetés. Il se nourrit de petits mammifères et d'oiseaux. Comme sa population est estimée

en déclin, son statut sur la liste rouge de l'UICN est « quasi menacé ». Les estimations sont que sa population a décliné de 20 % les quinze dernières années. La perte d'habitat, la chasse et le déclin du nombre des proies disponibles (ce qui est particulièrement le cas en RDC) y ont fortement contribué.

### Buffle d'Afrique

Le buffle d'Afrique (*Syncerus caffer*) est un des plus grands bovins d'Afrique. De grandes différences existent entre le buffle de forêt (*S. c. nanus*), et le buffle de savane (*S. c. caffer* et autres sous-espèces). Entre ces extrêmes, il y a des types intermédiaires et mixtes. Le buffle de forêt est plus petit (poids maximal 320 kg), avec des cornes plus réduites et moins courbées (adaptations qui lui permettent de se déplacer plus facilement dans la forêt). Le buffle de savane est nettement plus grand (poids jusqu'à 850 kg), avec des cornes beaucoup plus fortes, grandes et courbées. Dans la forêt, on trouve les buffles dans des clairières herbeuses (dont la croissance végétale est souvent limitée par les pâturages des buffles mêmes), près des cours d'eau ou des bassins inondés. Dans la savane, ils préfèrent les forêts et vallées. Les buffles de forêt forment des groupes d'une douzaine d'individus qui consistent en femelles jeunes et un ou plusieurs mâles ; les

autres mâles sont généralement solitaires ou vivent en petits groupes. Les regroupements des buffles de savane sont plus importants, mais les groupes familiaux similaires à des « clans » sont également accompagnés de mâles. Pendant la saison des pluies ou sur de grandes zones de pâturage, des regroupements de 2000 animaux sont possibles. Leur nourriture consiste principalement en graminacées et en plantes des marais. La population totale du buffle d'Afrique diminue, mais comme de grands nombres d'individus survivent sur une aire de distribution très vaste, son statut sur la liste rouge de l'UICN est « préoccupation mineure ».

### **Hyène tachetée**

L'hyène tachetée (*Crocuta crocuta*) a une grande distribution couvrant les savanes de l'Afrique de l'ouest, de l'est et du sud. Les hyènes sont des carnivores, hautes sur pattes, avec un long cou, et un profil dorsal incliné (en contraste avec les chiens qui ont un profil droit, horizontal). On les trouve dans les savanes découvertes, où elles se comportent comme des charognards opportunistes là où elles trouvent des restes et des carcasses. Même si sa population diminue, le statut de l'hyène sur la liste rouge de l'UICN est « préoccupation mineure ».

### **Bongo**

Le bongo (*Tragelaphus euryceros*) est un boviné de taille moyenne habitant les forêts humides de l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest. Il a un corps allongé, musclé, de couleur rousse marqué de 10 à 16 rayures blanches sur les flancs. Les mâles deviennent plus lourds et sombres avec l'âge, les deux sexes portent des cornes en spirale. Les repousses de verdure, où il se nourrit de feuillage, de plantes

herbacées, de graminées et lianes, constituent son habitat préféré.

### **Sitatunga**

Le sitatunga (ou guib d'eau, *Tragelaphus spekei*) est un bovin ébouriffé, relativement haut sur pattes, caractérisé par sa posture avec pattes écartées et ses longs sabots évasés. Les mâles sont brun foncé, avec 8 à 10 rayures dorsales ; ils portent des cornes épaisses et carénées. Les femelles sont plus petites, rousses et sans cornes. Ils habitent la végétation buissonnante en bordure des cours d'eau de forêt, se nourrissent d'arbustes, de plantes herbacées et de graminées.

### **Cynocéphale**

Les différentes espèces de babouin (genre *Papio*) ont une distribution qui couvre toutes les zones de savanes africaines subsahariennes, mais elles sont absentes des forêts tropicales humides. Dans la région de l'Ituri, le cynocéphale (*Papio cynocephalus*) est présent. Le cynocéphale est une espèce élancée, d'un brun-jaune bringé sur le dos, plus clair sur le ventre, il n'a pas de cape ni de crinière. On le trouve dans les forêts climatiques (entretenues par le feu), la brousse aride, les taillis ou la steppe. La base de son régime consiste en graines, en chair et gousses de légumineuses, mais il se nourrit aussi d'insectes, et peut capturer des lièvres et des petites antilopes. Il cherche sa nourriture en vastes troupes espacées. Avec sa grande distribution et sa population stable, son statut UICN est « préoccupation mineure ».

Sans être exhaustif, le « rapport des activités économiques/exercice 2015 » (pp. 11-12) de la province de l'Ituri répertorie les espèces faunistiques suivantes (tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Espèces faunistiques de l'Ituri

Groupes	Noms scientifiques	Noms courants
Herbivores	<i>Loxodonta africana</i>	Éléphant d'Afrique
	<i>Okapi johnstoni</i>	Okapi
	<i>Syncerus caffer</i>	Buffle d'Afrique
	<i>Tragelaphus euryceres</i>	Antilope Bongo
	<i>Tragelaphus spekei</i>	Stataga
	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Céphalophes à dos jaune
	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Antilope harnachée
Oiseaux	<i>Psittacus erithacus</i>	Perroquet gris
	<i>Touraco schuttie</i>	Touraco à bec noir
	<i>Accipiter brevipes</i>	Épervier à pieds courts
	<i>Threskiernis aethiopica</i>	Ibis sacré
	-	Grue couronnée
Primates	<i>Pantroglodytes</i>	Chimpanzé
	<i>Piliocolobus badius</i>	Colobe bal
	<i>Cercopitheucus hamlyal</i>	Cercopithèque de Hamlaya
	<i>Cercopitheucus arcanius</i>	Cercopithèque ascague
	<i>Cercopitheucus mitis</i>	Singe bleu
	<i>Cercopitheucus horsti</i>	Cercopithèque de l'Hocat
	<i>Colobus angelenis</i>	Colobe d'Angola
	<i>Colobus guereza</i>	Colobe guereza
	<i>Gbningi (en Omiti)</i>	Singe paresseux
Carnivores	<i>Panthera pardus</i>	Léopard
	<i>Felis aurata</i>	Chat doré
	<i>Cobomictis piscivora</i>	Genette aquatique
	<i>Lutre moculicollis</i>	Loutre à cou tacheté
	<i>Potamogale velox</i>	Potomagale
Insectivores et omnivores	<i>Phatagons triscuspis</i>	Pangolin commun
	<i>Orycteropus afer</i>	Oryctérope
	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame
	<i>Dendrolyrax arboreux</i>	Damans
	<i>Asau (en Omiti)</i>	Galago
Reptiles	Python sébac	Python sébacé
	<i>Crocodylus niloticus</i>	Crocodile du Nil
	<i>Kinixys belliana</i>	Tortue de Bell
Autres	<i>Potamocheurus porcus</i>	Potamochère
	<i>Hysemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique
	<i>Hypsignatis monstrosus</i>	Hypsignatis monstrueux
	-	Papillons (Lépidoptères)
	-	Hannetons (Coléoptères)

## RÉFÉRENCES

Aveling, C. 2010. *Patrimoine mondial dans le bassin du Congo*. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Paris : UNESCO.

### Sources internet

Birdlife International. 2010. Publication sur Internet. <http://birdlife.org>

IUCN. 2010. *IUCN Red List of Threatened Species*. [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)

Nations unies. 2010. *Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO*. Centre du patrimoine mondial. Paris. <http://whc.unesco.org/fr/list>

Kingdon, J. 1997. *The Kingdon field guide to African mammals*. AP Natural World. San Diego : Academic Press.

Kingdon, J. 2006. *Guide des mammifères d'Afrique*. Paris : Delachaux et Niestlé SA.

# DEUXIÈME PARTIE

## LES HOMMES

# CHAPITRE 1

## ORIGINE ET MIGRATIONS DES PEUPLES DE L'ITURI

Une des particularités de l'Ituri est qu'il est la seule province de la RDC où se rencontrent les quatre principaux groupes ethnolinguistiques d'Afrique. En effet, on y retrouve des Pygmées (Mbuti), des Bantu (Bira, Nyali, Ndaka, Mbo), des Soudanais (Lendu, Ndo-Ukebu, Lese, Kaliko, Lugbara) et des Nilotiques (Alur, Hema, Kakwa) (de Saint Moulin 2005 ; Umvor Keno 2014a ; 2014b ; Samba 1982).

### 1. BAMBUTI

Les Égyptiens avaient vu les Pygmées en Nubie il y a 4500 ans. Depuis lors, ceux-ci vont être présents, durant toute l'Antiquité, sur la proue des navires phéniciens, sur les vases grecs, les mosaïques de Pompéi... Ces nains, appelés *pygmaios* en grec (hauts d'une coudée, ce qui donnera le mot *pygmée*), sont mentionnés par Homère et Hérodote et même Aristote, Plin et Strabon (Philipart De Foy 1984 : 17-18).

Les Pygmées sont reconnus comme les premiers habitants de l'Afrique centrale. Ils sont disséminés depuis l'ouest du Cameroun jusqu'au Burundi. Leur résidence primitive se situerait dans la zone comprise entre la rivière Bomu, le lac Tchad et le confluent du Nil et du Bahr el-Ghazal d'où, devant les poussées successives des populations bantou venues de l'ouest et soudanaises venues du Soudan central, ils auraient remonté le Nil pour occuper, depuis le mésolithique et même le paléolithique, le nord et même le sud du lac Albert, le bord de la Semliki et de l'Ituri et la région du mont Rwenzori. C'est de ce foyer que quelques éléments pygmées, hantés par leurs activités économiques prédatrices, se seraient déplacés

vers le Kivu, le Rwanda et le Burundi où leurs descendants, les Twa, sont actuellement fort métissés avec leurs voisins classifiés Bantu, Soudanais ou Nilotiques.



**Pygmée d'Asumani le long de la rivière Shambuku.**  
(EP.0.0.1525, collection MRAC Tervuren ;  
photo C. Dandoy, 1945-1950.)

L'anthropologie coloniale insistait sur les particularités somatiques des peuples pygmées comme ayant une taille variant entre 1,30 et 1,50 m, un poids de 45 kg, les bras et le tronc plus longs par rapport aux jambes, la tête grosse, la face assez courte et ronde, les yeux grands et proéminents, le nez très large et aplati à la racine, les lèvres minces et inégales, une peau brune et des poils... Leur petitesse serait due à une adaptation progressive à l'environnement, car, étant



Source : MRAC, service Histoire et Politique, fonds Benoît Verhaegen, carte 6 JV/CRISP.

petits, les Pygmées se déplacent lestement et sans bruit dans l'épaisse végétation forestière. Ils vivent des produits de la chasse à l'arc et aux flèches, de la cueillette, du ramassage et de la pêche, activités qui requièrent les efforts de tout le monde sans distinction d'âge et de sexe. Ce qui explique la mobilité de leur campement, car chaque groupe de Bambuti ne se fixe à un endroit de la forêt que pendant quelques semaines (un mois ?), jusqu'à ce que plantes comestibles et gibier se fassent rares ; ils évitent ainsi de dégrader profondément leur environnement, cette

forêt qui pourvoit à tous leurs besoins ; chaque décès provoque aussi l'abandon du campement par le groupe concerné pour en ériger un autre sur un nouveau site. Déménager est une opération rapide, car les Bambuti ont peu de biens : quelques outils et des filets.

Il a été affirmé que les Bambuti n'avaient pas de langues propres, qu'ils étaient sans chef reconnu et obéissaient surtout à la gérontocratie et au droit coutumier dont le principal objectif était la paix de la



**Carte n°15 : Région du nord-est**

**Légende: voir carte 2**

M: Mundu.  
L: Bale (Lendu).  
K: Kazibati.

Source: Tucker  
Van Bulck.

Source : MRAC, service Histoire et Politique, fonds Benoît Verhaegen, carte 15.

forêt, cet environnement nourricier. Chez les Mbuti voisins des Babila, le vieux sage et chef de la communauté était appelé « Mangese ». L'ordre au sein du groupe maintenu de façon « informelle » était l'apanage de tout un chacun ; la pression de l'opinion publique et la crainte du ridicule suffirent le plus souvent pour le maintenir. Les décisions prises après discussion autour du feu étaient imposables à tous. Les sanctions étaient rares, mais un coupable récidiviste pouvait être exclu du groupe. Les Pygmées n'ont jamais formé des entités politico-administratives autonomes jusqu'ici reconnues ; ils restent politiquement annexés à leurs voisins dans les États modernes.

Les Pygmées de l'Ituri, appelés Bambuti (ou Mambuti), habitaient primitivement la savane giboyeuse du Bulega<sup>1</sup>. Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, sous la pression d'invasisseurs puissants et sédentaires – agriculteurs bantou venus de l'est et soudanais venus du nord –, ils se sont retirés lentement vers l'ouest dans la zone forestière à la fois spacieuse et propice à la chasse.

Les Bambuti occupent une grande partie de la forêt de l'Ituri allant depuis Gombari, Andundu et Mungbere au nord, jusqu'à Beni et Avakubi au sud. La communauté pygmée de l'Ituri se subdivise en trois groupes : Sua, Aka et Efe. Les Sua, parlant le kilese, se trouvent dans la forêt d'Irumu aux alentours du mont Hoyo, en chefferie Walese-Vonkutu, en chefferie Banyali-Tchabi et le long de l'axe routier qui relie Komanda (Ituri) à Beni (Nord-Kivu). Les Aka vivent dans la contrée de Mambasa et ses environs méridionaux, où ils parlent le kibila ou le kindaka. Les Efe, se trouvant dans le territoire de Mambasa et parlant le kilese, occupent la région de Nduye et ses environs. Un autre ancien groupe cosmopolite de Bambuti localisé à Kilo et à Mongbwalu, dans le secteur Banyali, parle le kinyali.

Lors de la guerre rwando-ougandaise en territoire congolais (1998-2003), avec la menace d'anthropophagie dont ils étaient l'objet de la part du groupe politico-militaire intégré dans le Mouvement de Libération du Congo (MLC) surnommé « Effacer le tableau » et bénéficiant de l'hospitalité de leurs voisins, les Bambuti se sont massivement déplacés et établis à l'ouest des chefferies Basili (territoire d'Irumu), Walendu-Djatsi, Mabendi et Mambisa (territoire de Djugu). Le nombre total des Bambuti en Ituri s'éleverait, en 2015, à environ 30 000 âmes.

Les Bambuti sont en contact régulier avec leurs voisins sédentaires. Ils travaillent pour eux, assurent le transport de leurs diverses marchandises, leur procurent de la nourriture venant de la forêt en échange de certains produits agricoles ou manufacturés. Même si la forêt est l'habitat naturel des Bambuti qui tiennent encore à leurs traditions, les changements subis par leur économie (consommation des produits

1. Il ne s'agit pas du Bulega, cette région située entre le Lualaba et les monts Mitumba, à l'ouest des lacs Kivu et Tanganyika. Plutôt, ici, c'est la région s'étendant de part et d'autre de la Semliki, au pied du Ruwenzori, jusqu'aux rives du lac Albert.



**Bambutis de l'Ituri sous la période coloniale.**

(EP.0.0.2018, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)



**Bambutis au mont Abombi (Mongbwalu).** Avec eux sur la photo (en chemise blanche), Mokili Mbuluyo.  
(Photo et © Mokili Mbuluyo, 1988.)



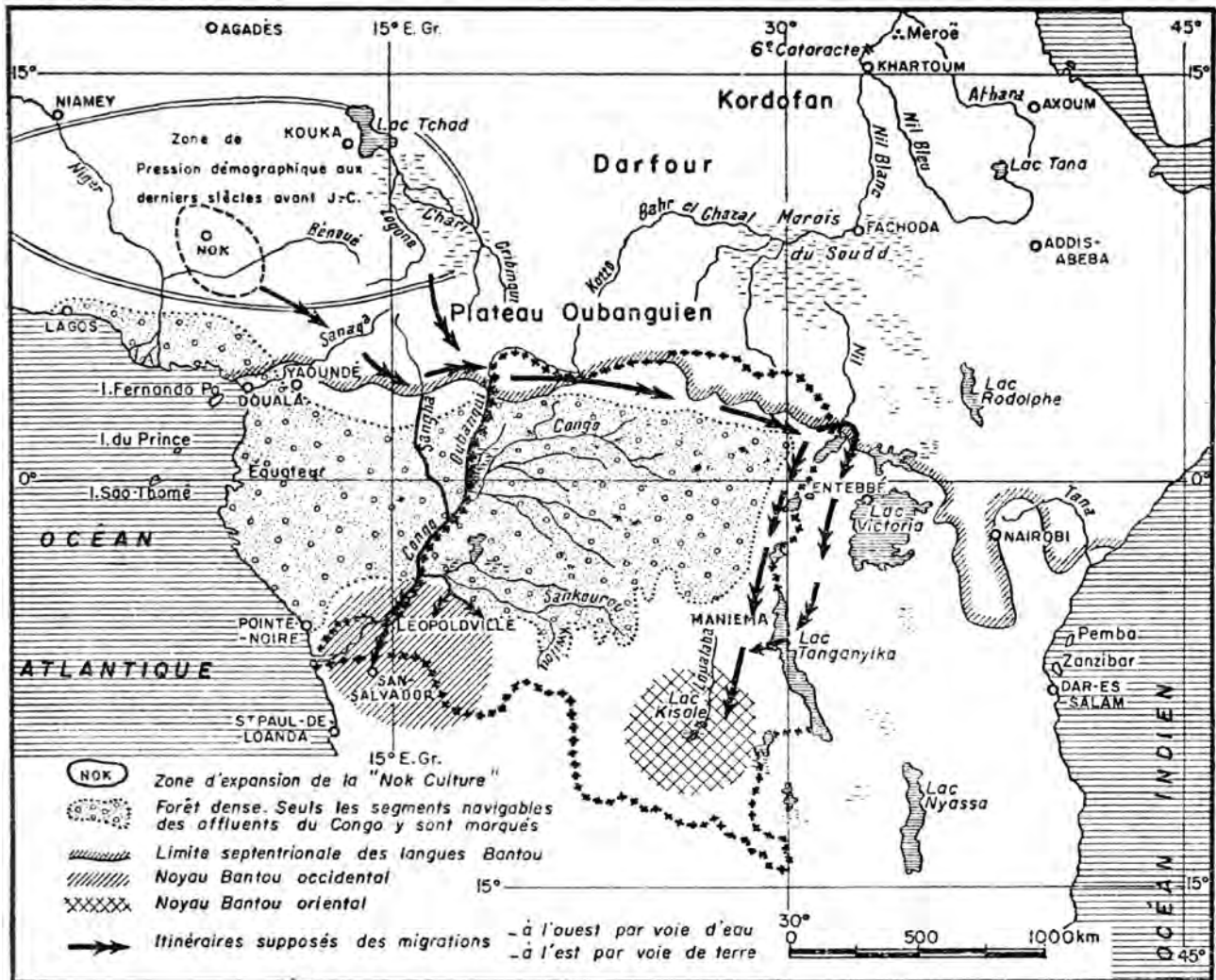
**Bambuti dans le territoire de Mambasa.**  
(Photo équipe locale, 2014.)

agricoles et manufacturés troqués chez leurs voisins, capture d'animaux pour les zoos, réserve naturelle, zone minière, routes, zones de réglementation de la chasse, etc.), leurs croyances entamées par les religions universelles depuis l'invasion des Arabisés, la colonisation belge et le métissage de plus en plus fréquent avec leurs voisins, modifient progressivement leur vie coutumière. De l'économie de subsistance autarcique et du cloisonnement sociopolitique, avec le risque de la perte de leur culture et de leur identité, ils s'ouvrent lentement aux échanges et aux œuvres socioculturelles modernes (hôpital, école, maternité, médias...) institués par l'État et les Églises, sans oublier les nombreuses ONG qui s'occupent de leur encadrement en vue de leur intégration effective dans la vie nationale et moderne. Dans l'ensemble, les relations entretenues par les Pygmées avec les autres peuples sont d'ordre économique avec les Bila, elles sont belliqueuses avec les Arabisés et pacifiques avec les Lese. Le développement de l'agriculture chez les Bambuti serait considéré à la fois comme facteur de libération de l'emprise de leurs voisins sédentaires et d'intégration dans la vie nationale congolaise.

## 2. PEUPLES DU GROUPE BANTU

Pour le linguiste allemand Bleek, inventeur du concept « bantu » à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la région de la moyenne Bénoué, dans l'actuel Nigeria, paraît être la zone d'origine de 350 parlers bantu existant actuellement. Ces Protobantu, auteurs de la « Nok Culture », connaissaient la métallurgie et l'agriculture ; l'utilisation du fer a développé les ressources et augmenté la population. Paradoxalement, la région connaissait toujours l'afflux des populations agro-pastorales chassées par l'assèchement progressif du désert du Sahara entre -2500 et -500. Bientôt, une pression démographique se déclara dans la région, entraînant un processus de migration des Protobantu vers le sud aux derniers siècles avant Jésus-Christ. Ces migrations, échelonnées sur plusieurs siècles, s'effectuèrent au rythme de la culture itinérante sur brûlis. Bénéficiant de la supériorité que leur conférait la possession d'armes et d'outils en fer, les Protobantu dominèrent aisément les populations pygmoides (Ki-Zerbo 1972 : 181).

## Hypothèse sur les migrations bantou primitives



Source : Cornevin 1970 : 26

Dans leur migration initiale vers le sud, les Protobantu vont se heurter à l'immense bloc de la forêt équatoriale. Ils fléchissent alors leur trajet vers l'est à travers les savanes de l'actuel Cameroun où ils s'installent au mont Bamileke. Quelques siècles après, ils quittent cette région et se dirigent encore vers l'est. Arrivés sur la rivière Ubangi, dans l'actuelle République centrafricaine (RCA), ils se scindent en deux groupes ; le premier groupe, suivant le cours nord-sud de l'Oubangi et de la Sanga, serait arrivé par voie fluviale, dans la zone des savanes congolaises qui commencent à 200 km au nord de Kinshasa et aurait formé le noyau protobantu occidental dont les descendants peuplent l'ouest de la RDC et de l'Angola, le Congo-Brazza et le Gabon. Le deuxième groupe aurait longé, par voie terrestre, la limite septentrionale de la forêt jusqu'au lac Albert dans l'étroit couloir qui longe la chaîne des Grands

Lacs. Là, ce groupe se scinde en deux sous-groupes. Le premier suit la chaîne des monts Bleus, traverse le Kivu pour atteindre le Katanga. Le second traverse le Nil et va se heurter aux éleveurs de l'Abyssinie d'où il vire vers le sud, traverse l'Afrique orientale et le lac Tanganyika pour rejoindre le premier sous-groupe préétabli dans la région des lacs Kisale et Upemba, le long du Lualaba, et ils forment ensemble le noyau protobantu oriental d'où sont issus les peuples bantou de l'Afrique orientale, australe et ceux de l'est de la RDC (Cornevin 1989 : 115).

En Ituri, nous rencontrons les Bantu immigrés de divers foyers : les Magungu et les Lokoli sont originaires de la vallée du Nil-Albert ; les Bira, les Nyali, les Ndaka et les Mbo sont venus du Bunyoro via la Semliki ; les Arabisés sont originaires du Maniema.

## 2.1. MAGUNGU ET LOKOLI

Les Magungu et les Lokoli descendent des migrants traînants bantu abandonnés dans le bassin du Nil et au Bugungu (Ouganda), sur la rive nord-orientale du lac Albert, lors de leur passage vers le sud, entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Ce n'est que vers le XVI<sup>e</sup> siècle que quelques éléments lokoli et magungu, suite au hasard de la pêche ou de la chasse, sont venus s'installer sur la rive occidentale du lac Albert. Les Magungu Musongwa sont situés à cheval sur la frontière sud-orientale des territoires de Djugu et de Mahagi ; les Muswa, occupant la plaine de Ndaru, font partie de la chefferie Mukambu, tandis que les Panyikanghu de Mahagi-Port forment leur chefferie autonome dans le territoire de Mahagi. Quelques Magungu (Lengbabha, Angutsibha) font partie du peuple Ngiti et vivent près de la rivière Semliki où ils s'adonnent principalement à la pêche.

Les Lokoli, qui jadis occupaient tout le bord occidental du lac Albert depuis Panyimur (Ouganda) jusqu'à Ndaru (Mahagi), ont été en grande partie décimés principalement par la maladie du sommeil et diverses épidémies et endémies récurrentes à la suite de l'insalubrité du milieu lacustre. On en trouve encore quelques colonies de rescapés chez les Panyikanghu et chez les Djukoth (ou Jukoth) en territoire de Mahagi, assimilés et complètement

fusionnés aux Alur. Ils seraient apparentés aux Basingo (Angolu, Gene et Avidza) qui font actuellement partie de l'ethnie Hema-nord du territoire de Djugu.

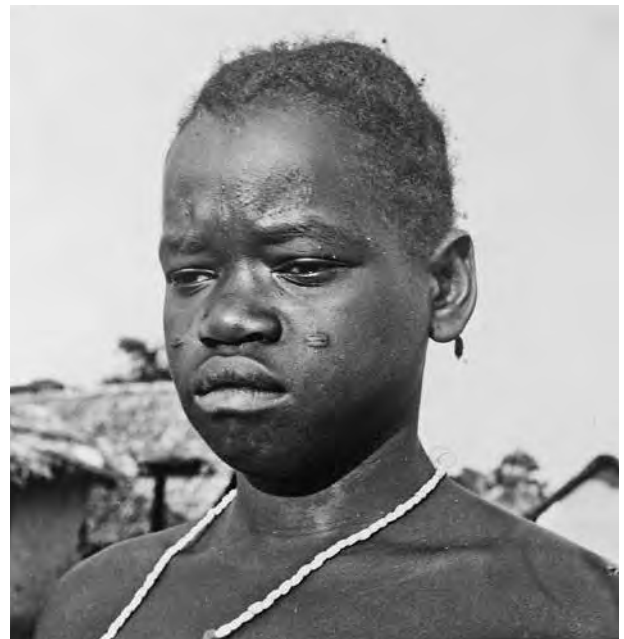
## 2.2. BANTU ORIGINAIRES DU BUNYORO

À la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le Bunyoro, surpeuplé et connaissant diverses mutations sociopolitiques, subit une pression des peuples nilotiques luo. C'est alors qu'ont lieu les premières grandes migrations bantu dans la région. Ainsi, les Bira-Kumu, les Nyali-Budu, les Ndaka et les Mbo atteignent le Bulega après avoir traversé la Semliki, au sud-est du mont Rwenzori.

### 2.2.1. BIRA

Au Bunyoro, les Bira et les « Ituri » formaient un seul peuple. Après avoir traversé la Semliki et suite aux migrations successives au Bulega et à la poussée des Hema à la recherche de pâturages, les Bira occupèrent d'abord la vallée de la Lowa (Loya) pour finalement s'établir dans la plaine de la Shari et ses environs, dans l'actuel territoire d'Irumu.

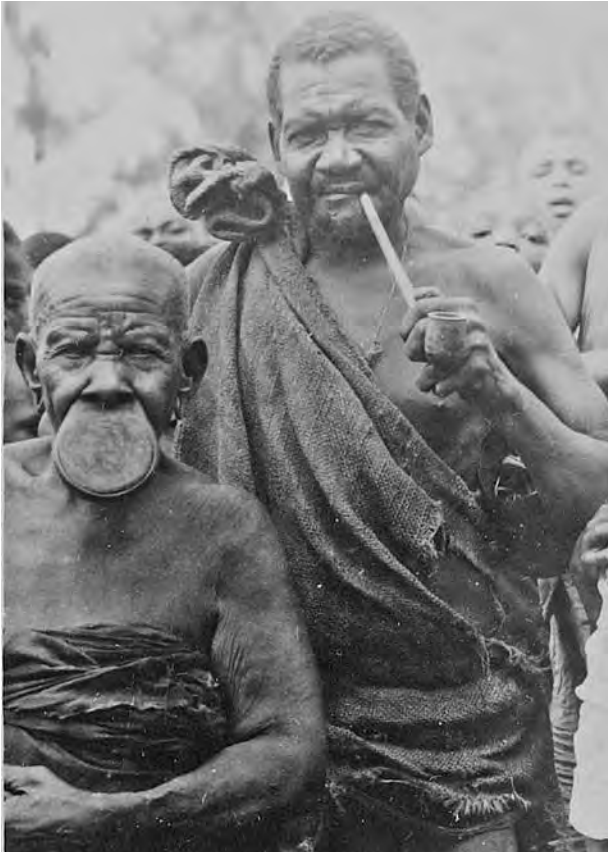
D'Irumu, un groupe fuyant le froid de la plaine déboisée se détacha pour s'installer définitivement à Mambasa où le bois était en surabondance et le climat plus doux que dans la plaine. Ils formèrent



Femmes bira du village Koki près d'Epulu.

(EP.0.0.8059, collection MRAC Tervuren ; photo C. Dandoy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren et EP.0.0.8062, collection MRAC Tervuren ; photo C. Dandoy (Inforcongo), 1948 © MRAC Tervuren.)

ainsi le noyau des Bira de la forêt connus sous le nom des *Bila*, évalués à plus ou moins 50 000 âmes, fort métissés avec les Lese, les Lendu et les Bambuti. Ils formèrent les chefferies Babombi, Bakwanza et Mambasa. Mais cette dernière chefferie était essentiellement habitée par les Arabisés.



**Un couple bira à Bunia.**

(EP.0.0.5246, collection MRAC Tervuren ; photo R.F. Gérard, s.d.)

Les Ituri, suite à des désaccords avec les Bira qui refusaient la circoncision, qui contestaient l'itinéraire à suivre et l'emplacement pour une installation définitive au Bulega, et sans doute aussi suite à une dispute au sujet de terres, s'enfoncèrent dans la forêt équatoriale, et ils occupent actuellement la région allant d'Ubundu à Lubutu.

L'identité linguistique constitue une des preuves de la parenté entre les Bira, les Bila et les Komo. Les autres peuples apparentés aux Bira sont les Bakombe et les Komo du territoire de Beni et les Mpere du territoire de Lubero. Ce lien de fraternité se traduit sur le plan culturel et social, notamment par l'usage des *barza*, sortes de hangars où se réunissent les habitants du village pour régler divers problèmes les concernant.

Les derniers mouvements migratoires bira pour occuper leur territoire actuel dateraient de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ou du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils auraient été causés par des conflits inter-familiaux, les guerres tribales et l'inadaptation au milieu. La chronologie de cette migration et la répartition clanique bira permettent d'identifier les quatre groupes que l'on décrit ci-après. Les Andisoma habitent la région de Nyankunde et de Songolo ; le 18 avril 1888, ces Bira, sous la conduite de leurs chefs Gavira et Mazamboni, opposèrent une résistance armée contre Henry M. Stanley lors de son passage dans la région pour rechercher et secourir Emin Pacha.



**Cor en ivoire que H.M. Stanley dit avoir reçu, après un combat près de la forêt de l'Itere, lors de son expédition au secours d'Emin Pacha, du chef bira Mazamboni, en signe d'amitié et d'alliance.** (HO.1953.58.1, collection MRAC Tervuren ; photo © MRAC.)

Les Mobala sont à l'ouest de la route allant d'Irumu à Dele. Les Ababoa-Bokoe occupent la région située de part et d'autre de la route reliant Dele à Soleniama. Les Basili sont à l'est de la route qui va d'Irumu à Dele. Ils ont constitué l'arrière-garde de la migration bira.

Étant envahisseurs dans un pays déjà occupé essentiellement par les Lendu, les Bira durent se scinder en plusieurs groupes le long de la Shari, et au sud le long de la Loya où ils se métissent avec les Lese. Les Bira vivent dans le territoire d'Irumu.

### 2.2.2. NYALI

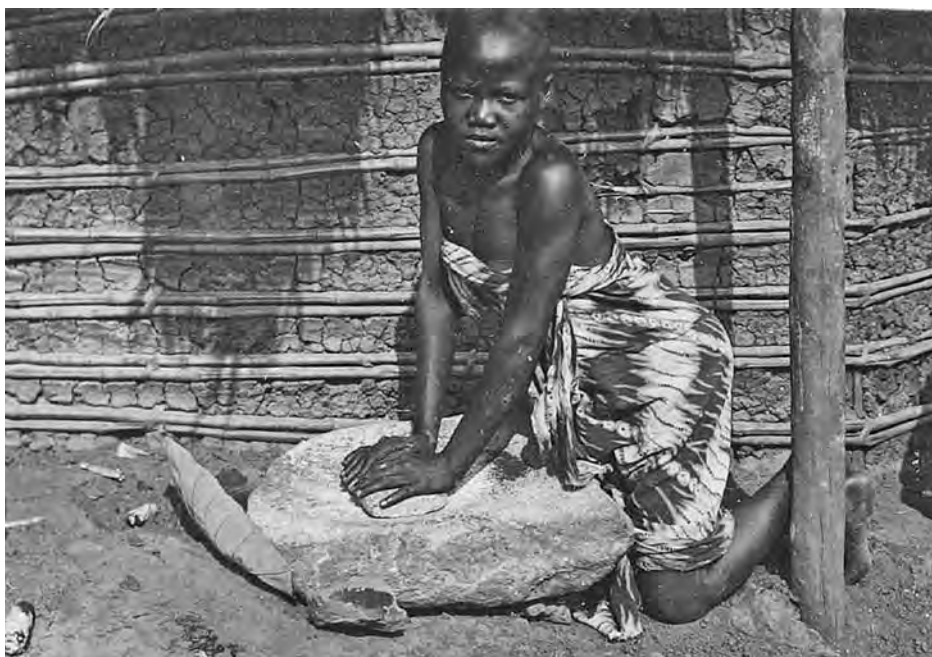
Au Bunyoro, comme ce fut le cas pour les Bira et les Ituri, les Nyali et les Budu ne formaient qu'un seul peuple. Ils traversèrent la Semliki au niveau de Boga et séjournèrent pendant longtemps dans cette région.

Les traînants des Budu et des Nyali dans la vallée de la Semliki constituèrent respectivement les actuels peuples Voma du pied du mont Rwenzori (territoire de Beni) et la chefferie Banyali-Tchabi en territoire



**Portage de différents objets  
chez les Nyali à Kana dans le  
Vieux-Kilo.**

(EP0.0.5005, collection MRAC  
Tervuren ; photo R.F. Gérard, s.d.)



**Scène de mouture de millet.**

(EP0.0.4996, collection MRAC  
Tervuren ; photo R.F. Gérard, s.d.)

d'Irumu. C'est dans cette plaine, précisément à Boga, que les Budu et les Nyali se séparèrent à cause d'une cérémonie de circoncision de deux garçons au cours de laquelle le jeune Budu mourut, tandis que le jeune Nyali survécut. Les Budu se dirigèrent vers Wamba, tandis que les Nyali restèrent sur place. Après un bref séjour dans cette région, la plupart des Nyali escaladèrent les monts Bleus, puis descendirent dans la plaine de la Shari alors occupée par les Bira. Ensuite, ils remontèrent la vallée du Kibali qu'ils suivirent en longeant la lisière de la grande forêt équatoriale. C'est alors que le groupe soudanais Mamvu-Lese, fuyant

les Ngbele, coupa l'itinéraire des Nyali, conduits alors par Boma et Manganda, descendants de Manova du groupe Budu. Les Nyali se replièrent ainsi vers le sud et s'enfoncèrent dans la forêt équatoriale entre les rivières Nepoko et Bomokandi. Ils se dirigèrent ensuite vers l'est où, lors de leur première expansion, ils occupèrent tout le bord du lac Albert, le pays de Djugu et de Mahagi. À Ndaru-Nyarai (Mahagi), au mont Korovi et à Fataki-Mission (Djugu) se trouvent encore des bananeraies abandonnées par les Nyali, et quelques collines dans ces zones portent encore des noms nyali.



**Paysage de la vallée de la Semliki.** (Photo et © Mokili Mbuluyo, 1988.)

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, aux prises avec les Alur, les Lendu venus du nord refoulèrent les Nyali vers le sud jusqu'au-delà de la rivière Shari. Enfin, suite à une nouvelle pression, les Nyali se dirigèrent vers l'ouest, dans la vallée de l'Ituri, où ils furent bloqués au nord par les Lendu-Mabendi, et ils furent contraints de se replier dans les régions de Kilo et de Mongbwalu, leur terroir actuel, d'où ils chassèrent, à leur tour, les Bambuti. Trouvant cette zone propice, ils introduisirent dans la région la culture de la banane qui est leur nourriture de base. On appelle aussi leur migration celle du palmier, car la route suivie, surtout vers le nord, est jalonnée par le palmier à huile (*Elaeis guineensis*).

Les Nyali occupent le sud-ouest du territoire de Djugu où ils sont voisins des Bira-Babelebe. Ils se sont fort métissés avec leurs voisins Bambuti, les Bira, les Lendu et les Lese. Ils forment le secteur Banyali de Kilo en territoire de Djugu et gardent leur parler, tandis que les Nyali-Tchabi du territoire d'Irumu, malgré la survivance de quelques mots originaux, ont adopté le kilése.

### 2.2.3. NDAKA ET MBO

Ils forment des groupes disparates et éparpillés sur la vaste zone forestière occidentale du territoire de Mambasa et sont fortement métissés avec leurs

voisins : Lese, Bila, Budu et Mambuti. Ils sont les premiers habitants de la forêt de Mambasa après les Bambuti. C'est sans doute pour éviter de s'impliquer dans les querelles habituelles de leurs frères et voisins nyali et budu que les Ndaka et les Mbo choisirent d'émigrer de la plaine de la Semliki. Dans leurs premiers mouvements migratoires, ils auraient longé les monts Bleus pour atteindre le mont Djegu et la région de Kalo. Ensuite, ils progressèrent jusque dans la zone de Kisangani. Sans doute bloqués par d'autres peuples bantou du noyau proto-bantou occidental en expansion vers l'est, les Ndaka et les Mbo rebroussèrent chemin pour suivre alors la rivière Nepoko. Ils séjournèrent un moment dans les environs du marais de Maika pour descendre dans le milieu actuellement habité par les Ndaka. Quelque temps après, les Mbo se séparèrent des Ndaka et, en suivant la rivière Ituri, ils s'établirent dans leur territoire actuel, la chefferie Bombo.

### 2.3. ARABISÉS

Localisés essentiellement dans le territoire de Mambasa, les Arabisés ne constituent pas un peuple distinct. Le terme « Arabisé » désigne un groupe de gens hétéroclites frottés d'islam et qui ont atteint l'Ituri à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans la mouvance des



Arabo-Swahili esclavagistes et trafiquants d'ivoire. Ce groupe se compose essentiellement des métis nés de Noires et d'Arabes installés sur la côte de l'océan Indien, des esclaves affranchis et courtiers atetela, akusu et bangubangu, de Nyamwezi et autres Swahili originaires du Tanganyika et de quelques éléments zanzibarites. Les premiers Arabisés de l'Ituri venus de Kirundu dans le Maniema via les Falls (Kisangani) s'installèrent vers 1870 à Mawambi, village de la chefferie Babombi. Peu de temps après, ils fondèrent d'autres postes à Makala, Avakubi, Irumu, Kilo, Boga, Gety et Kasenyi. La campagne arabe les délogea de partout, pour ne garder qu'un noyau à Mambasa où l'autorité coloniale belge parvint à les regrouper dans la chefferie appelée Mambasa, ancien territoire des Bila.

Actuellement, les Arabisés constituent une communauté présente sur les plans économique, commercial et politique. Mais leur entité politico-administrative connaît un conflit de pouvoir à cause, d'une part, des mésententes entre les Arabisés originaires de l'Afrique de l'Est et les Arabisés congolais issus du Maniema ; à cause aussi, d'autre part, des hostilités entre les autochtones mambuti, bila et lese contre ces Arabisés qualifiés d'invasisseurs étrangers qui exploitent indûment leurs terres, mines, forêts, flore et faune.

## 2.4. LES IMMIGRÉS DE LA PÉRIODE RÉCENTE

On identifie deux groupes : les Nande et les Budu.

### 2.4.1. NANDE

Sous l'occupation coloniale, les Nande étaient recrutés comme main-d'œuvre dans les chantiers routiers, dans les chantiers miniers de la SOKIMO et de la Tele, et dans certaines concessions européennes de l'Ituri. Leur nombre était minime et la plupart d'entre eux regagnaient leur région d'origine à la fin de leurs contrats de travail.

Mais à la suite de l'indépendance, les Nande devinrent très prolifiques, et comprimés dans leur territoire exigu, ils se mirent en quête d'un espace vital. L'Ituri, espace voisin dont le territoire de Beni avait un temps fait partie, devint l'objet de leur convoitise. La principale région envahie fut la chefferie Babombi, frontalière et de surcroît peu peuplée, en territoire de Mambasa. En 1963, le chef Hamadi Mbida des Babombi, dans le but de réaliser des recettes fiscales et de déboiser la gigantesque forêt

de sa chefferie, contacta, par l'intermédiaire d'un exploitant de bois, ses voisins de la zone nande pour qu'ils lui envoient des ouvriers et des agriculteurs ; sa demande fut immédiatement suivie d'effet. Mais peu après, ce fut une affluence de Nande dans tout le sud de l'Ituri, qui intégra tout l'espace économique allant jusqu'à influencer la politique locale<sup>2</sup>.

### 2.4.2. BUDU

Frères des Nyali de l'Ituri, les Budu sont originaires de Wamba, territoire voisin du nord de Mambasa. Ils sont moins nombreux dans ce territoire où ils se trouvent intégrés principalement pour des raisons économiques (agriculture, commerce, exploitation d'or, de coltan et de diamant).

## 3. PEUPLES DU GROUPE SOUDANAIS

Ce groupe compte les Madi-Moru (Lugbara, Kaliko et Lese), les Lendu et les Membi (Ndo-Ukebu). Leurs avant-gardes seraient arrivées en Ituri vers le XV<sup>e</sup> siècle.

### 3.1. MADI-MORU

Le gros des peuples dits de souche soudanaise habitant l'Ituri fait partie du groupe des Madi-Moru originaires du Soudan oriental. Ils quittèrent leur berceau suite aux attaques des nilotiques Pajulu et Kakwa. Ils se dirigèrent vers le sud en suivant la vallée du Nil pour s'installer dans la contrée de Redjaf, située entre les deux postes ougandais Rhino-Camp et Pakwach. Quelque temps après, ils descendirent jusqu'aux monts Ati et Leru, actuellement occupés par les Lugbara de l'Ouganda, d'où, suite à l'explosion

2. Dans le territoire de Mambasa où le peuplement nande est devenu assez important, des accusations portent sur le fait que ceux-ci vont jusqu'à changer les limites administratives ou les noms des groupements dans lesquels ils veulent désigner les leurs pour les administrer. On le verra plus loin dans le chapitre sur la composition politico-administrative des territoires, de nombreux « groupements et villages de faits » ont été créés dans ce territoire peu habité mais disposant d'une grande surface et d'une forêt riche en minerais découverts ; ce qui constitue une occasion tout indiquée pour influencer les structures locales. En 2006, un homme d'origine nande fut élu député national et, en 2018, deux tiers des élus députés nationaux du territoire sont nande. Les craintes suscitées par cette présence que certains jugent invasive auraient fait l'objet de réunions entre les autorités de l'Ituri et du Nord-Kivu.



**Conservation du maïs chez les Kakwa, Kaliko et Lugbara du territoire d'Aru.**  
(EP.0.0.3680, collection MRAC Tervuren ;  
photo R.P. I. Vandewalle, s.d.)

démographique et à la poussée des Luo (Nilotiques), vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ils regagnèrent le plateau d'Aru, fertile et propice à l'élevage.

Le gros des Madi-Moru, pressé par l'explosion démographique, connut une nouvelle émigration vers l'ouest à la suite des guerres interclaniques provoquées par l'insuffisance de pâturages et de terres arables, à la suite des famines et des épidémies, et entraînée par l'esprit aventureux de certains chefs de famille. Au XIX<sup>e</sup> siècle vinrent s'ajouter contre eux les invasions mahdistes et arabes, et l'occupation européenne. Dans le groupe Madi-Moru, on dénombre les Logo, Dongo, Avokaya, Bari, Mundo, Lese, Mamvu, Mangbutu et Mangbetu du Haut-Uele.

### 3.2. LUGBARA

Ils occupent la contrée qui va d'Aru aux monts Eti et Leru. Ils ont comme voisins les Kakwa, Kaliko, Ndo et Alur. C'est le groupe numériquement le plus important du territoire d'Aru qui occupe actuellement cinq chefferies sur huit. La grande majorité des Lugbara se trouve en Ouganda où ils occupent une partie du district du West Nile.

Les Lugbara, appelés aussi Madhi, occupaient originellement la région de l'actuel Redjaf située au Soudan du Sud, d'où ils seraient partis suite aux invasions des peuples Lango, venus de l'ouest et du sud du lac Rodolphe au Kenya, accompagnés des peuples

Kakwa et Bari. Les Madhi seront plus tard appelés Lugbara, une déformation de la phrase « *lu-bha-ra* » par l'Européen pour dire « on nous a exterminés ». Ce phénomène est la suite logique des invasions qui ont causé des pertes en vies humaines dans les rangs de ce peuple à partir de la région de Redjaf.

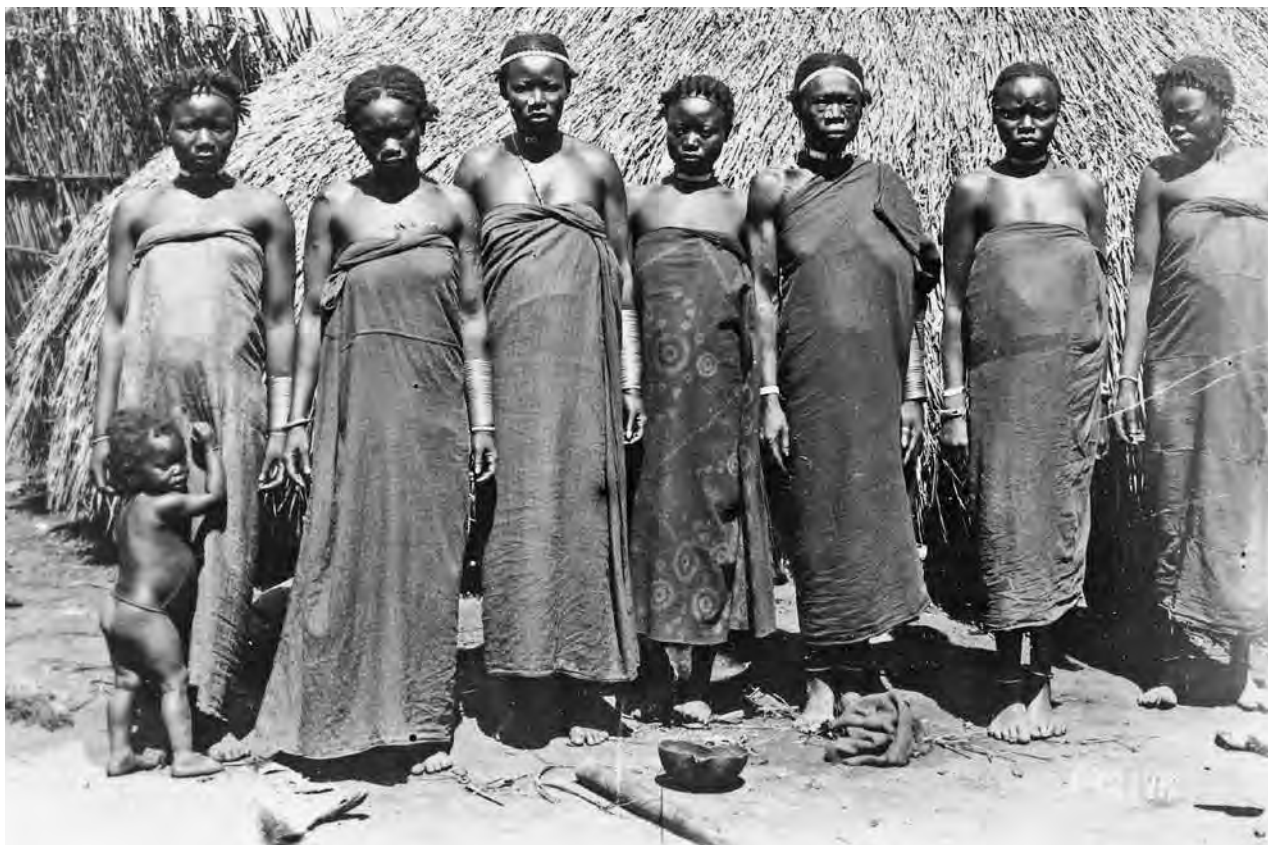
Envahis, les Lugbara (ou Madhi) vont se disperser et ainsi émigrer dans trois régions différentes : un premier groupe part vers le sud en suivant le cours du fleuve Nil. Il va d'abord s'installer dans la région fertile de Rhino-Camp d'où il connaîtra une seconde dispersion suite au surpeuplement de la région : certains groupes vont en effet émigrer vers les monts Eti et Leru.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, des luttes interclaniques vont obliger les Lugbara à se déplacer vers le territoire d'Aru.

Les frontières coloniales vont scinder les Lugbara en deux parties entre l'Ouganda et la RDC. Au Congo, dans le territoire d'Aru, les Lugbara forment les cinq chefferies suivantes : Aluru, Lu, Nio-Kamule, Otso et Zaki.

### 3.3. KALIKO

De Leru, sous la conduite de leur ancêtre Ambula, puis de son fils Omi, les Kaliko vinrent s'installer dans la zone forestière de Mado. Ils habitèrent d'abord dans la localité d'Aba occupée par



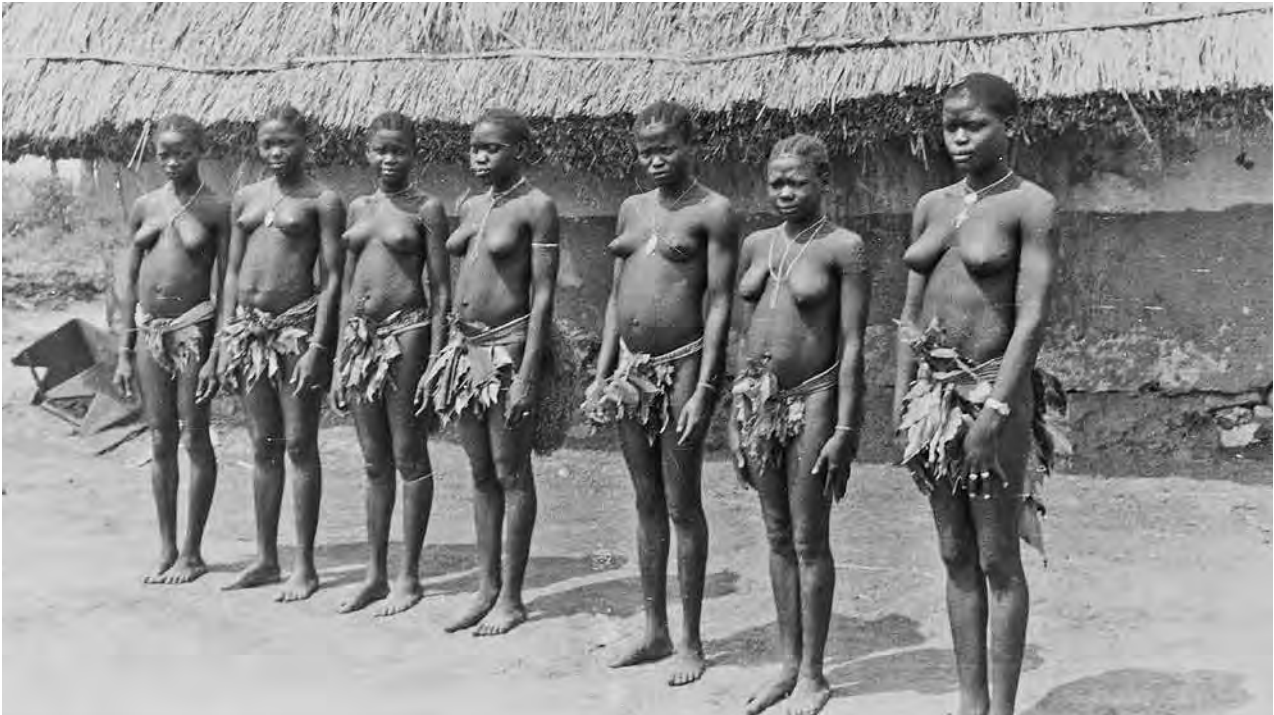
**Les femmes du chef Cape (Makrakra et Avokaya).** (AP.0.0.6421, collection MRAC Tervuren ; photo A. Verhavert, 1908.)



**Des bouquets de feuilles constituent tout l'habillement de ces Lugbara.** L'enfant porté sur le dos est protégé du soleil par un luku. (EP.0.0.272, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), vers 1950 © MRAC Tervuren.)



**Image rapprochée de face du luku servant de pare-soleil pour l'enfant.** (EP.0.0.3690, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. I. Vandewalle, s.d.)



Jeunes filles lugbara. (EP.0.0.3766, collection MRAC Tervuren ; photo Dewandre, 1952.)



... à Nyati-Esebi. (EP.0.0.5104, collection MRAC Tervuren ; photo R.F. Gérard, s.d.)



Les femmes pilent le maïs en le frappant avec un marteau en bois sur le sol rocheux.

Le maïs broyé « *tuve* », « *toyi-kupe* », est conservé ensuite pendant un certain temps dans des puits pour la fermentation. Les puits « *tule kupe* » sont couverts avec des feuilles et de la terre. Le panier à droite, « *aya* », se trouve également chez les Bale (Walendu), mais pas chez les Lugbara.

(EP.0.0.2586, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. I. Vandewalle, s.d.)



**Formes de grenier  
chez les Lugbara-Nio.**  
(EP.0.0.2598,  
collection MRAC Tervuren ;  
photo R.P. I. Vandewalle, s.d.)



**Greniers chez les Lugbara.**  
(EP.0.0.2599,  
collection MRAC Tervuren ;  
photo R.P. I. Vandewalle, s.d.)



**Jeune fille lugbara dans un vil-  
lage des femmes de Kere-Kere.**  
(EP.0.0.3893, collection MRAC  
Tervuren ; photo Dewandre, 1952.)

des Bambuti qu'ils chassèrent, puis ils s'avancèrent jusqu'à la localité d'Omude.

Suite aux divers conflits entre les enfants d'Omi et aux menaces des Arabes dans les régions environnantes, les Kaliko évacuèrent Omude pour occuper

divers milieux de l'intérieur et former plusieurs villages qui portent encore les noms des fils d'Omi, tels que Amati, Ombatsi, Tendre, etc. Ils forment actuellement la chefferie Kaliko-Omi au nord-ouest du territoire d'Aru.

### 3.4. LESE

Après leur séparation avec le gros des Madi-Moru, qui eut lieu avant qu'ils n'atteignent la région de l'Ituri, les Lese effectuèrent de nombreuses pérégrinations dans le Haut-Uele où les descendants des traînards forment la chefferie Balese-Arombi dans le territoire de Watsa. En Ituri, dans le territoire de Djugu, les Lese-Karo se trouvent dans le secteur Banyali-Kilo et les Lese-Otsodo, en chefferie Mabendi de Makofi. En territoire de Mambasa, les Lese-Karo occupent l'est, alors que les Lese-Dese sont à l'ouest. Ils sont fort métissés avec les Bambuti, Ndaka et Bila. Quelques Lese de la région de Watsa ont immigré pour s'intégrer aux Ndo du territoire d'Aru.

Après leur installation à Mambasa, un groupe lese fit défection et se dirigea vers le sud-est en territoire d'Irumu déjà occupé par les Bira et les Bambuti, où leur majorité forme la chefferie Balese-Vonkutu, tandis que les Lese-Amvo, petit sous-groupe, sont inclus dans la chefferie Walendu-Bindi (Ngiti).

Les Lese pratiquent l'agriculture, la chasse et la pêche.

### 3.5. LENDU

Le peuple lendu, originellement nommé Mengo, se présente sous plusieurs appellations qui sont Bale, Balega, Lendu ou Lendru. Depuis la colonisation, l'administration publique a opté pour l'orthographe « Walendu ». Étymologiquement parlant, le mot « Bale » signifie « autochtones » et le terme « *ndru* », les « hommes ». L'appellation Balendru, devenue plus tard Balendu suite à une déformation consonnantique, signifie les autochtones ou tout simplement les premiers occupants. Il semble que les Mengo se soient attribué le nom « Balendu » par référence aux nilotiques Alur et Hema, arrivés postérieurement.

Pini, considéré comme l'ancêtre le plus reculé des Lendu et auquel se limitent les sources orales, aurait vécu dans les environs du lac Tchad. Il a engendré quatre enfants : Ngbetu, ancêtre des Mangbetu ; Manga, ancêtre des Bamanga ; Zandi, ancêtre des Azande ; et Mutuni. Celui-ci engendra aussi quatre enfants : Sii, Rega, Firiro et Funzi. Et c'est Funzi qui est considéré comme l'ancêtre en lignée directe des Lendu, Logo et Lugbara.

Il faut noter qu'en 1948, Baumann et Westermann, se basant sur les travaux de divers auteurs, situèrent

les Lendu dans la section du Soudan oriental du sud en les faisant entrer dans le groupe Madi avec les Lugbara, Madi, Logo, Kaliko, Avokaya et Moru. C'est à partir de cette date qu'on reconnut définitivement les Lendu comme appartenant à la grande subdivision des peuples appelés « soudanais ». La modification postérieure des caractéristiques somatiques de ces Soudanais serait due au métissage très prononcé avec les peuples autochtones : Magungu, Banyali, Lese et Bambuti.

Funzi et ses hommes abandonnèrent la région tchadienne et vinrent s'installer dans la contrée située à cheval sur le sud du Soudan oriental et le sud-ouest de l'Éthiopie. Sous la conduite de Choya, petit-fils de Funzi, les Lendu évacuèrent cette région à cause de la famine. Ils longèrent le Nil sur sa rive occidentale pour venir s'installer à Panyigoro, localité située au sud de Pakwach. Ce milieu est considéré comme le foyer originel des Bale, car ceux-ci y avaient vécu pendant douze générations où ils étaient nommés, par les Luo, à cause de leur vie près du fleuve, Panam (riverains) et Pandelu (pêcheurs et chasseurs d'animaux aquatiques). C'est là que Berr (Rrr), descendant lointain de Pini, engendra Tsir. Celui-ci est le père de Ru, Tsiri, Ndruts et Zoba qui sont les ancêtres de trois principaux clans Bale actuels : les Rutsi et les Tsiritsi (Walendu-Nord) et les Bindi (Walendu-Sud). Ru engendra Pi, Ta et Pande ; Tsiri est le père de Dza, Dra, Ndra et Bavi ; Ndruts engendra plusieurs enfants dont descendent les Lendu-Bindi de Gety.

Les Lendu se retirèrent de Panyigoro sous la pression migratoire des peuples Luo, et cela dès le XV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, ils émigrèrent massivement en suivant deux directions : le Bunyoro (est) et le Bulega (ouest).

#### 3.5.1. LENDU D'IRUMU

À part quelques traînards restés parmi les Banyoro (Hoima, Masindi, Butiaba) et les Batoro, les descendants des Lendu qui se sont dirigés vers l'est et ceux de leurs amis ou rejetons sont des Lendu-Sud qui habitent actuellement la chefferie Walendu-Bindi de Gety en territoire d'Irumu. Ils sont connus sous le nom de Bindi, Bangiti et Indru. Il s'agit essentiellement des descendants de Ndruts (Bindi, Adzi et Tundu) auxquels se sont assimilés quelques éléments nilotiques (Inzibha et Basikye) et bantu (Lengabha, Angutsibha) qui se sont installés à l'est au bord de la Semliki où ils s'adonnent essentiellement à la pêche.

Plus tard, quelques Walendu-Nord viendront s'intégrer parmi les Indru.

### 3.5.2. LENDU DE DJUGU

Après le départ de Ndruts, le groupe lendu le plus important laissé à Panyigoro quitta ce lieu et vint s'établir sur le mont auquel ils donnèrent le nom de leur ancêtre Ruts, l'actuel Urusi, où ils rencontrèrent les Bambuti et les Nyali. Ils baptisèrent par la suite cette région « Nzakanza » (variole) à cause de cette épidémie qui les avait décimés. Eux-mêmes se nommèrent Rutsi en souvenir du lieu infesté qui porte le nom de leur ancêtre. De ce groupe sont issus les Lendu-Nord : Ndrotsi, Tatsi, Tsiritsi et Rutsi.

#### • Ndrotsi et Tatsi

Ils constituent le premier sous-groupe lendu émigré d'Urusi. Les Ndrotsi sont les plus proches parents de Ndruts et ils auraient quitté Urusi par réaction au départ de leurs propres frères. Ils longèrent la côte occidentale du lac Albert ; ils atteignirent le mont Tilo, dans l'actuelle chefferie Wagungu, où une fraction fit souche, tandis que l'autre partie aurait continué sa route pour rejoindre plus tard les Bindi de Gety. Ta, fils de Ru, longea le lac sans escales majeures jusqu'au mont Korovi où il s'installa pour devenir ancêtre des Lendu-Tatsi de Djugu.

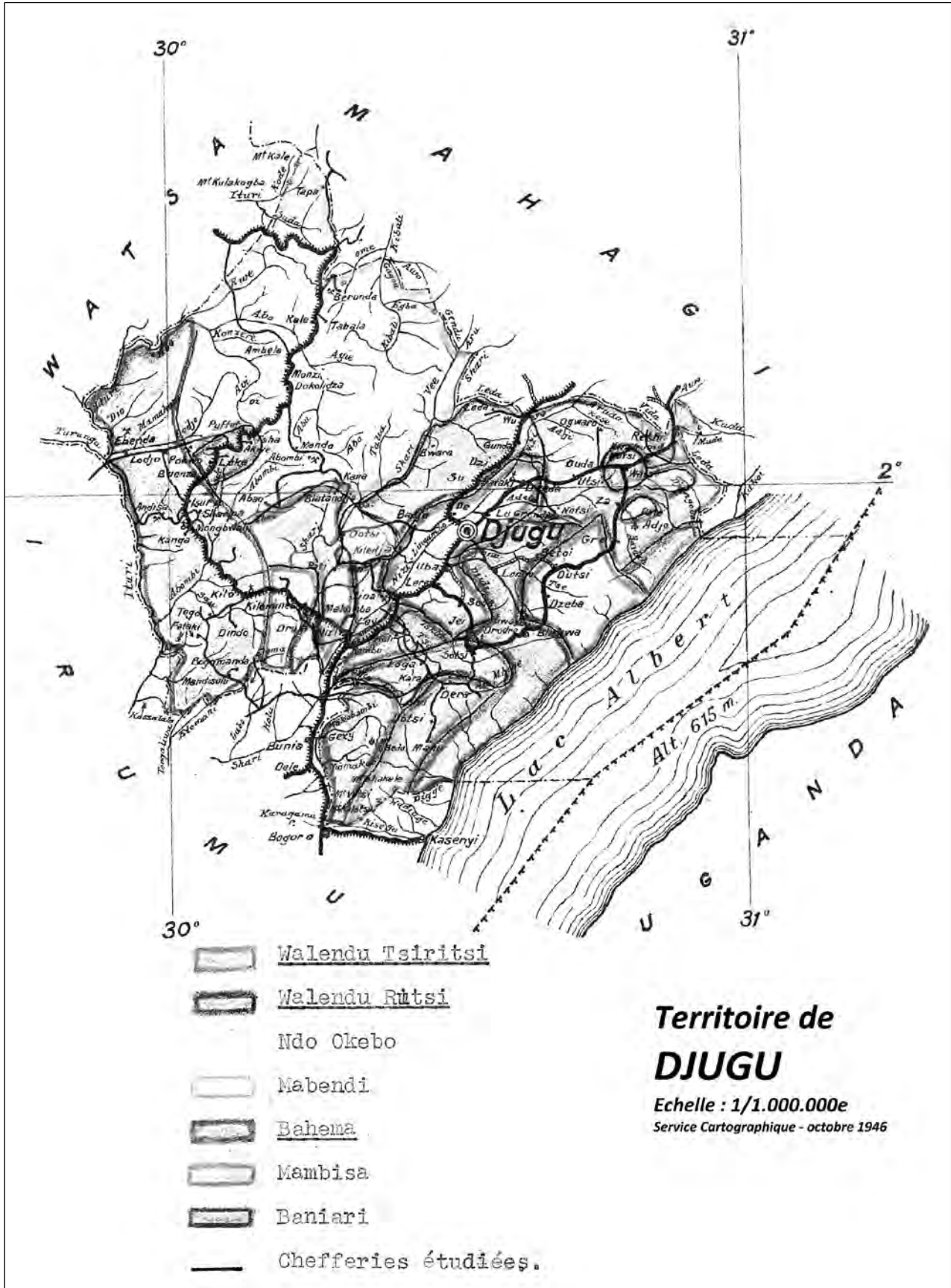
#### • Tsiritsi, Rutsi et Mabendi

Après le départ des Ndrotsi et des Tatsi, les ancêtres des Watsi, Pitsi et Djatsi restèrent ensemble à Urusi. Quelque temps après, les Tsiritsi et les Rutsi, descendant respectivement de Tsiri et de Ru, frères de Ndruts, émigrèrent en longeant le lac pour atteindre la hauteur de la route Irumu-Kasenye. De là, ils descendirent dans la région de Rrnz (Bunia actuel) d'où ils continuèrent leur chemin vers le sud jusqu'à Bambliga (région de serpents), nom donné au mont Rwenzori qui héberge beaucoup de serpents dangereux. Ils quittèrent ce milieu hostile pour regagner Rrnz, via Gety non encore occupé par les Bindi, puis s'avancèrent vers le mont Kpangbala, non loin de Djugu, où ils se séparèrent à la suite d'une rixe consécutive à une chasse au buffle. Quelques éléments lendu profitèrent de cet incident pour occuper divers coins de la région de Djugu, tandis qu'une grande partie allait s'installer au mont Rona en territoire de Mahagi. Là, une nouvelle querelle éclata entre les Lendu au sujet du partage de la viande d'une antilope abattue à la chasse.

Fâchés à cause du comportement inamical de leurs frères et cousins, et sans les informer, Dra, ancêtre des Watsi, et Ndra, ancêtre des Mabendi, s'en allèrent. Sous la direction de Dra, ces Lendu se dirigèrent vers le nord, en contournant le mont Zeu, frontière naturelle entre l'Ouganda et les Alur-Juganda du territoire de Mahagi, où restèrent quelques traînants. D'autres foncèrent, une partie vers l'Ouganda où une grande fraction s'installa définitivement dans le West-Nile, et l'autre fraction, vers l'ouest, en passant par Ameri et, de nouveau, par le mont Rona pour occuper la région située entre Nioka et la rivière Kibali. De là, un groupe, sous la direction de Ndra, se détacha du gros des Watsi, s'enfonça dans la forêt, puis s'orienta vers Adjo et Korovi pour se fixer finalement dans le bassin de l'Abu au nord-ouest de Djugu et former le noyau primaire des Lendu-Mabendi ou Ndra dont la langue, les mœurs et les traditions ressemblent à celles de leurs frères Watsi. Les expressions lese et mamvu contenues dans la langue bendi à côté des expressions lendu sont la conséquence de longs contacts avec les Lese et les Mamvu. Il en est de même de leur petite taille physique qui serait le résultat du métissage très prononcé avec ces peuples voisins.

Ignorant la direction prise par Dra et Ndra, et dans le souci de les rejoindre pour la réconciliation familiale, Ru et Tsiri mobilisèrent leurs enfants. Tous, ils se dirigèrent vers le sud sans jamais retrouver leurs frères. Ils s'installèrent alors de nouveau à Kpangbala d'où diverses familles se détacheraient individuellement ou en petits groupes pour s'établir sur des terres de leur convenance. Ru resta à Kpangbala avec son fils Pi dont les descendants constituent le gros des Lendu-Pitsi, tandis que Tsiri et son enfant Dza se dirigèrent vers le sud pour devenir les ancêtres des Lendu-Djatsi, tous installés en territoire de Djugu.

Mais le mode de vie des Lendu – agriculteurs, chasseurs et éleveurs de petit bétail – fut à l'origine de leur éparpillement « désordonné » et de l'enchevêtrement excessif des clans Rutsi et Tsiritsi indépendants les uns des autres. Cette situation a constitué un handicap à l'autorité coloniale pour la formation des secteurs Walendu dans le territoire de Djugu. Après de nombreux aménagements passant de l'annexion des Lendu à l'autorité des Mambisa de Goli et des Hema de Mbulukpa (1914) à la création de deux circonscriptions indigènes Tsiritsi et Rutsi (1921) et au souhait de créer un seul grand secteur des Walendu (1937), ceux-ci, avec leur « propre accord », furent



Source : Vervier 1948 : annexe. Dossier établi par l'administrateur F. Vervier, le 4 septembre 1948.



organisés, le 18 décembre 1955, en trois secteurs : Pitsi, Tatsi et Djatsi, dirigés respectivement par Libi Médard, Masumbuko Godhabi et Luka Yago.

C'est après la mise en place générale des Lendu-Nord que quelques-uns d'entre eux allaient émigrer – sans doute poussés par le souci d'avoir un terrain vacant et convenable, ou par la nostalgie de rejoindre un frère de sang, ou même par pur aventurisme – vers le pays de Gety dont ils allaient occuper la partie septentrionale et s'assimiler aux Indru (Ngiti). Il s'agit des Pitsi (Alungubga, Baloma et Jitsi), des Tsiritsi (Bavibha, Ihibha) et des Tatsi (Adyudhu).

### 3.5.3. LENDU DE MAHAGI

Les Alur ont trouvé toute la partie occidentale de l'actuel territoire de Mahagi occupée par les Lendu-Watsi. Ils étaient nombreux dans la région allant du mont Zeu jusqu'à la limite de l'actuel territoire de Djugu, en bordant le Kibali.

#### • Relations avec les peuples voisins

Les Lendu accueillirent parmi eux les agro-pasteurs alur, et pas au titre de conquérants. Là où les Alur passaient, leurs chefs se présentaient comme des arbitres et apprenaient rapidement la langue de la région où ils imposaient pacifiquement leur autorité. Ils s'infiltraient ainsi par petits groupes dans les régions où leurs troupeaux trouvaient des pâturages. Grâce à leur diplomatie, ils acquirent de la renommée. Il arriva parfois que des groupes bale demandent l'installation d'un clan alur pour réorganiser leur propre société. En plus, leur prestige de faiseurs de pluie galvanisait l'adhésion populaire autour de ces chefs alur. Cependant, petit à petit, habitués également à la violence, les Alur repoussèrent les Lendu récalcitrants et indépendantistes de leurs parages immédiats. Ceux-ci durent se replier vers le sud, dans le territoire actuel de Djugu.

Plusieurs Lendu coopératifs choisirent de vivre en symbiose avec les nouveaux venus alur. De nos jours, il apparaît que les Lendu constituent le groupe le plus important de la population non nilotique composant l'ethnie alur. On les trouve, à des degrés divers, dans toutes les chefferies alur où ils sont évalués à plus ou moins dix pour cent de la population globale. L'intégration sociopolitique de la communauté alur-lendu avait si bien réussi que la politique coloniale de regroupement ethnique n'a modifié que peu de choses dans ce cadre. La plupart des Lendu forcés de se grouper dans les périphéries septentrionales

de l'actuel secteur Walendu-Pitsi, surtout à Aruda, ont déserté leur nouveau camp pour se réintégrer parmi leurs populations de Mahagi et vice-versa. Les Alur, surtout Djukoth, trouvèrent l'occasion de se déverser dans la région d'Aruda, court-circuitant ainsi la politique coloniale qui visait à former des entités ethniquement homogènes. C'était le moyen de compenser l'esprit expansionniste alur stoppé par la colonisation.

Au mois d'août 1932, les administrateurs des territoires de Djugu (Maenhaut) et de Mahagi (Boey) se réunirent à Djugu pour trouver une solution à la situation créée en territoire de Mahagi par les éléments alur qui s'étaient installés en territoire de Djugu parmi les Bale malgré les instructions de l'Administration. Ces infiltrations se faisaient discrètement et sur une longue période. Un Bale se rendait sous un prétexte plausible chez les Alur. Il y séjournait quelques jours, parfois même quelques semaines, puis retournait à son foyer. Quelques semaines plus tard, il se rendait de nouveau chez les Alur, en prenant soin cette fois-ci de se faire accompagner d'un ou de plusieurs parents, et il s'établissait là. Ensuite, toute la famille l'y rejoignait, le départ était alors définitif et les membres de cette famille bale se déclaraient désormais alur.

Les occasions de ces déplacements étaient nombreuses : famine, brouille familiale, souci d'indépendance, maladies fréquentes, manifestations culturelles et religieuses... Ceux qui ne pouvaient sévader durent s'adapter tant bien que mal à leur nouveau milieu, tout en gardant une parfaite conscience de leur patrie et de leurs frères dans le territoire de Mahagi. Pour des cérémonies importantes à caractère coutumier (danse, deuil, palabre, investiture...), ces frères brutalement divisés par la colonisation se regroupaient souvent pour arrêter des décisions communes et des dispositions à prendre par l'ensemble du clan. C'est le cas des Anghal-Jupagasa avec les Lendu-Uconji, les Moro d'Anghal et les Palara avec les Lendu d'Aruda, les Lendu-Watsi avec les Panduru, les Ruinga et les Walendu de Lokpa, les Walendu-Aruda et la plupart des Djukoth.

Sur le plan culturel, l'apport des Lendu dans la constitution de la culture alur n'est pas négligeable. Une grande partie de l'onomastique alur est d'origine lendu. Les Alur ont adopté ces noms et les ont fait passer tels quels dans leur langue. Les deux cultures se sont mutuellement influencées. Ce fait se remarque dans la région limitrophe (Kpandroma,

Rethy, Aruda, Ameer, Ndjukpa, Lokpa...) où le bilinguisme est fréquent chez les habitants, facilitant ainsi les transactions commerciales, les unions matrimoniales et les relations amicales. Aujourd'hui encore, lors des cérémonies d'intronisation d'un chef alur, le représentant légal du clan autochtone lendu qui, le premier, par l'entremise de son responsable, a accordé l'hospitalité au fondateur de ladite dynastie et l'a reconnu chef, doit être présent et approuver l'investiture.

À l'arrivée des Alur, certains Lendu indépendantistes se retirèrent vers le sud, tandis que les Watsi, dont l'ancêtre Wa était probablement ivre au moment du départ ou peut-être était en bons termes avec les Alur, restèrent unis aux Panduru. Ces relations amicales produisirent leurs preuves quand, en 1947, les Watsi durent céder, et facilement, leurs terres arables à l'est de la Shari, à Omi et à Aleza, aux Panduru et aux War-Palara menacés par l'explosion démographique.

Waya, premier chef des Watsi, était un client du chef Udjuro des Panduru. Celui-ci lui apprit l'art de gouverner, de commander et de diriger une chefferie. La coexistence de ces deux groupes entraîna influences et apports culturels. L'adoption du parler alur, la pratique de levée du deuil, la danse, l'élevage du gros bétail, les cérémonies de mariage... s'introduisirent chez les Walendu-Watsi qui, à leur tour, influencèrent l'onomastique panduru.

Avec les forgerons et artisans ukebu, les Watsi entretenaient surtout des relations économiques. Ils échangeaient leurs produits agricoles et de chasse contre les outils métalliques (houe, hache, lance, flèche, machette, bracelet...) des Ukebu. Ceux-ci, comme leurs voisins Watsi, avaient un système politique segmentaire, si bien qu'une visée hégémonique réciproque était impossible. Cette situation favorisa une franche collaboration entre les deux groupes.

Les relations entre les Watsi et les autres Lendu de Djugu sont bonnes malgré la division administrative introduite par la colonisation. Ils se reconnaissent frères des Mabendi qui, comme eux, parlent une langue apparentée à la leur et possèdent des coutumes et des mœurs proches.

#### • Formation de la chefferie Walendu-Watsi

Depuis la soumission volontaire du résistant chef Udjuro des Panduru au pouvoir colonial en août 1912, et jusqu'en 1919, le problème de l'autonomie des Watsi ne se posait pas. Les sous-clans

Watsi – Druvi, Ogela, Site, Ndjongu, Levi, Goduma et Tsudo – étaient soumis et administrés par le notable Komisere des Panduru, mais ils dépendaient administrativement du Haut-Uele, et cela dura jusqu'en 1921, date du transfert de leur administration au territoire de Mahagi. Tous les autres sous-clans Watsi firent partie de la chefferie Panduru jusqu'en 1918.

En 1919, l'Administration coloniale accorda un délai de six mois aux Watsi qui étaient sous l'autorité du chef Udjuro pour se décider soit à rejoindre leurs frères de Djugu, soit à rester soumis à Udjuro. Presque tous, ils décidèrent de vivre avec les Panduru devenus leurs frères plus que les Lendu de Djugu. Mais, dans le souci d'appliquer le contenu du décret royal du 2 mai 1910 qui voulait que le choix des chefs se fasse selon la coutume, et la circulaire ministérielle du 28 novembre 1920 qui insistait sur le soin à apporter au choix du chef au sein de la tribu qu'il était appelé à diriger, se posa le problème de la création de la chefferie des Watsi. C'est pourquoi, avant la constitution de la chefferie, l'autorité coloniale prit soin d'organiser une réunion de tous les notables watsi pour désigner un chef. Ils optèrent pour Waya à cause de son expérience vécue quand il était client d'Udjuro. Aussi jouissait-il d'une forte influence parmi les Watsi, et il connaissait le *kingwana* (swahili populaire du Maniema), langue par laquelle il pouvait communiquer avec les autorités hiérarchiques. S'appuyant sur ces éléments, le 1<sup>er</sup> janvier 1921, le commissaire de district Hackars créa la chefferie Walendu-Watsi regroupant les cinq villages dénommés Watsi, Gadatsi, Mbisi, Wartsi et Lengbasi. Cette chefferie, à la tête de laquelle fut confirmé Waya, dépendait du territoire de Mahagi. Elle comptait 6321 habitants. Peu après on y ajouta les sous-clans Ru, Ukebu-Avatsi et Ukebu-Molu.

La constitution de la chefferie ne fut pas acceptée dès le début par tous les sous-clans watsi. Un mouvement d'insoumission fut initié par le capitaine Godza du sous-clan Lengbasi, qui était mécontent de la fin de son autonomie et de la dépendance de tous les Walendu-Watsi à une seule autorité reconnue par l'Administration. Il fut soutenu dans son insurrection par les Ukebu-Molu. Ceux-ci n'avaient pas une attitude hostile à l'égard de l'autorité établie, mais ils s'attaquaient aux porteurs réquisitionnés par le chef Waya ou par les Blancs. Pour mettre fin à l'anarchie, une opération de police fut organisée le 12 mai 1923

contre les rebelles. Depuis lors, la soumission devint totale et l'unité de la chefferie fut rétablie.

À cause de l'extension des clans primitifs, la chefferie comptait, en 1933, les huit sous-clans suivants : Agotsi du sous-chef Penyo, Rudatsi de Goduma, Rudatsi de Kimakima, Autsi de Bapani, Anyatsi de Lowu, Adhitsi de Ndefu, Athatsi de Godza et Ukebu-Ambitsi de Ndrundju.

#### • **L'évolution ultérieure**

À la création de leur chefferie en 1921, les Watsi étaient regroupés sur un même territoire dont les limitations précises allaient du mont Zeu à l'est jusqu'à Nioka au sud-est et le Kibali à l'ouest. Au nord, cette chefferie partageait la frontière avec les territoires de Watsa et d'Arù, et au sud, avec le territoire de Djugu.

L'étendue de la chefferie Walendu-Watsi était si grande que sa population recensée à sa création (6320 habitants dont 2127 hommes, 1667 femmes, 1341 garçons et 1185 filles) ne pouvait l'occuper entièrement pour la mettre en valeur. En outre, chaque famille ou village avait tendance à l'autonomie et à l'indépendance.

Les limites actuelles de la chefferie Walendu-Watsi furent fixées par le CDD de Kibali-Ituri Gérard, et approuvées par les chefs Dzangali des Watsi et Lodza Albert des Panduru, les 8 et 9 juillet 1947, en présence de leurs notables respectifs. La réduction de cette chefferie était due à sa sous-population paradoxalement aux terres qui lui avaient été allouées lors de sa création. Elle se fit en faveur des Panduru menacés d'explosion démographique : les Watsi leur cédèrent toute la partie de leur chefferie située à droite de la route Ngabu-Kambala-Gulu-Ama. La liberté était laissée aux habitants de la zone cédée de choisir, soit de rejoindre leurs frères Lendu-Watsi sur la rive gauche de la route, soit de rester sur place et dépendre désormais de l'autorité des Panduru. À part quelques éléments qui acceptèrent l'émigration, nombreux furent ceux qui optèrent pour le maintien sur leur terre natale. Leur choix se justifiait par les conditions difficiles d'agriculture et d'élevage dans la partie qui leur était proposée : les mouches tsé-tsé qui transmettent au bétail des maladies mortelles y pullulaient et les gros gibiers, ennemis des cultures vivrières, y étaient nombreux. Ils furent alors inclus dans le groupement Panduru de Rona.

La même année, 150 Walendu-Watsi de la région d'Omi s'étaient introduit sur les terres des Ndo pour

faciliter l'installation des immigrants nécessiteux panduru, war-palara et autres. Après cet accord, l'immigration alur se précipita sur ce terrain nouvellement acquis. C'est ainsi qu'en novembre 1949, on y recensait 1173 Panduru, 503 War-Palara, 244 Ukebu, 38 Djukoth et 27 ressortissants de Djugu, venus s'ajouter aux 3469 Lendu autochtones.

Tout en maintenant l'unité intérieure, Dzangali souhaitait réunir tous les Lendu dans sa chefferie. C'est ainsi qu'en 1956, plusieurs réunions de négociation furent organisées, mais sans succès, dans le souci de permettre le retour des Lendu-Watsi situés en Ouganda dans le district de West-Nile et ceux de la chefferie Mukambu.

#### • **Le règne de différents chefs**

Depuis sa création et jusqu'à nos jours, cinq chefs se sont succédé sur le trône de la chefferie Walendu-Watsi. Waya et Dzangali se sont particulièrement distingués, tandis que Keba et Pelo ont eu des règnes éphémères. Depuis 1975, Pega préside aux destinées de la chefferie.

##### 1) **Waya (1921-1927)**

Investi le 1<sup>er</sup> janvier 1921, jour de la création de la chefferie, Waya, originaire du sous-clan Watsi, fut choisi par ses pairs à cause de sa clairvoyance et de son intelligence. En plus, il avait déjà été initié à la gestion de la chose publique par le chef Udjuro de Panduru. Il fixa sa résidence à Lu.

Waya fut un chef autoritaire, ferme et respecté dans son groupe. Aidé par ses notables, il maintint l'ordre et appliqua la justice dans sa juridiction. Il entretint d'excellentes relations avec l'autorité coloniale. Contre les Lengbatsi et les Ukebu-Molu qui contestaient son autorité, il fit intervenir une opération de police en 1923 pour rétablir l'ordre et l'unité de la chefferie. Les efforts de Waya prouvaient son souci permanent de consolider l'unité fragile de la chefferie Watsi formée d'éléments épars et disparates.

En 1927, pour mettre fin à une agitation dans son village, Waya opta pour les grands moyens : il fit brûler vifs quatre hommes. Il fut arrêté par l'autorité coloniale et condamné à dix ans de servitude pénale. Sa révocation officielle lui fut notifiée par le CDD Hackars, le 20 juin 1928. Dzangali, un de ses notables, lui succéda.

##### 2) **Dzangali (1927-1965)**

Du clan Ambitsi, il était le notable le plus fidèle de Waya. Très actif et plein d'initiative et d'autorité,

il fut appelé à remplacer en 1927 le chef emprisonné, avec l'accord de ses collègues notables. Il fut officiellement investi par le CDD en 1929. Il établit sa résidence à Ambitsi.

Dzangali arriva au pouvoir lorsque l'unité des Lendu-Watsi était déjà une réalité. Il dut déployer ses efforts pour réaliser d'autres objectifs prioritaires de la chefferie. Pour cela, il avait trois atouts. D'abord, il avait un comportement si autoritaire que ses décisions furent respectées et appliquées à la lettre par ses notables chez leurs administrés respectifs. Ensuite, il fut reconnu par le pouvoir colonial comme un chef actif et travailleur, dynamique et dévoué pour la cause de la chefferie. Enfin, conciliant, il se soumit à l'autorité coloniale et gagna ainsi la confiance et des coloniaux et de sa population pour laquelle il fut un bon juge, médiateur et modérateur. En 1939, l'administrateur de territoire Quix, qui louait sa personnalité et sa performance, attesta de son esprit évolutif.

Pour la promotion sociale de sa population, Dzangali prit l'initiative, en 1947, de construire au chef-lieu de la chefferie un dispensaire doté d'un infirmier. Pour juguler la famine, il fit augmenter les espaces arables grâce au travail ardu du déboisement de la forêt et les cultures vivrières furent vulgarisées sur toute l'étendue de la chefferie.

Malgré sa compétence et sa bonne volonté, Dzangali se montra parfois défaillant et même hostile à certaines décisions coloniales. Dans ce cadre, il écopa plusieurs fois de sanctions disciplinaires avec privation de salaire. En 1943, il se désintéressa de la propagande vivrière pendant une période critique de sécheresse et il intervint, non sans en tirer un petit bénéfice, dans un recrutement de vingt indigènes pour un Européen privé. En 1950, on reprocha à Dzangali de n'avoir pas répondu à plusieurs convocations du chef de poste détaché à Nioka dont il dépendait. En 1954, il fut suspendu et privé de salaire pendant trois mois pour n'avoir pas délivré une quittance après la perception d'une somme d'argent lors d'un tribunal indigène.

Du 19 au 21 mai 1959 eut lieu la consultation indirecte dans la chefferie en vue de nommer les membres du conseil de la chefferie et du collège permanent. À l'issue des élections, Vukpa Mathias (Anyatsi), Gotsinga Blala (Autsi), Jakernga Gaspard (Agotsi) et Ndjilo Kitambala (Rudatsi) furent désignés membres du conseil de la chefferie. Lombuni Philemon (Adhitsi), Posomoya Balonga

(Ukebu-Ambitsi), Pendoma Modeste (Anyatsi), Malinga Arsène (Athatsi), Lobire Christophe (Autsi), Londroma Jean (Anyatsi), Warba Léonard (Rudatsi) et Landju Joachim (Agotsi) furent nommés membres du collège permanent, chacun supervisant les activités de son clan d'origine ou village pour en faire le rapport lors de chaque réunion du collège.

Dzangali dirigea la chefferie jusqu'en 1965, date à laquelle, à cause de la vieillesse, il céda le pouvoir à son fils Keba pour expédier les affaires administratives. Il continua d'être le grand conseiller dans la chefferie. Par la durée de son règne, son charisme et ses réalisations, Dzangali reste pour les Watsi l'unificateur et le père qui savait adapter les décisions des hiérarchies aux réalités locales de ses administrés.

### 3) Keba (1965-1967)

Désigné héritier par son père, il fut accepté par les notables et les vieux sages watsi. Mais, avant même son investiture officielle, la population constata son incapacité et sa négligence dans la gestion générale de la chefferie. Les autorités hiérarchiques rejetèrent la candidature de Keba principalement parce que, de notoriété publique, c'était un ivrogne, ce qui le distrayait constamment de ses responsabilités et ne lui permettait pas de faire fonctionner normalement l'administration de sa chefferie.

### 4) Pelo Dzangali (1967-1975)

Petit-fils du vieux Dzangali, il fut choisi en remplacement de son oncle paternel Keba. Il exerça les fonctions de chef stagiaire pendant sept ans. Autocrate, il centralisa tous les pouvoirs entre ses mains, ce qui dressa ses collaborateurs contre lui. La dignité et la conscience professionnelle manquaient à Pelo Dzangali. Ses abus se remarquaient par l'extorsion des biens de la population, le non-respect des anciens et autres autorités hiérarchiques.

Alors qu'il venait d'introduire sa demande officielle de démission, le vieux Dzangali réunit, les 12 et 13 décembre 1970, les notables et conseillers de la chefferie pour leur présenter officiellement son héritier Pelo. Les membres du conseil s'opposèrent en bloc à l'investiture de Pelo, mais son grand-père l'imposa quand même. Pelo, au lieu de se corriger, continua à se compromettre plus gravement qu'avant.

Quand, le 15 novembre 1972, la démission de Dzangali fut acceptée, la situation de la chefferie allait de mal en pis. En 1973, peu après la mort de

Dzangali, devant la gravité de la situation, les Watsi se décidèrent à destituer Pelo. Ils adressèrent leurs doléances aux instances supérieures et manifestèrent leur préférence pour Pega, un autre fils de Dzangali, qu'ils estimaient digne de les diriger dans la prospérité, la paix et la justice. L'administrateur de Mahagi réfuta cette requête, la jugeant illégale et « anti-révolutionnaire »<sup>3</sup>, car Pelo avait été désigné par le vieux Dzangali lui-même. Néanmoins, il promit aux Watsi une solution qui proviendrait des instances supérieures.

### 5) Pega Kpatchu Dzangali Jean-Maurice (1975-...)

La réponse à la lettre de 1973 arriva deux ans plus tard. Elle était positive pour la population. Le commissaire d'État aux Affaires politiques Léon Engulu nomma Pega chef de la chefferie Walendu-Watsi. Il fut investi le 23 août 1975.

Depuis lors, malgré de nombreuses contestations et/ou dénonciations, Pega s'est assez bien débrouillé dans la gestion de la chefferie. Néanmoins, le pouvoir public lui a souvent reproché ses excès de zèle, en même temps que la léthargie administrative, tandis que la population désapprouvait son engouement pour l'argent qui se remarquait par l'aliénation des terres de sa chefferie en faveur de quelques personnes riches désireuses d'y constituer des concessions privées. Mais tout compte fait, depuis l'accession de Pega au trône, la chefferie Walendu-Watsi a connu un calme relatif et une prospérité remarquable.

Lors de la mise en place de l'Assemblée provinciale à la fin 2006, le chef Pega fut coopté député provincial. Deux raisons majeures furent avancées pour motiver ce choix. D'abord, le fait qu'aucun originaire de la chefferie Walendu-Watsi n'était élu dans les organes législatifs mis en place, dont le Sénat, les Assemblées nationale et provinciale. Ensuite, à part le chef Lokpa des Panduru et doyen des chefs coutumiers du territoire de Mahagi, il ne restait que Pega qui était reconnu par le ministère de l'Intérieur, tous les autres chefs coutumiers de la région ayant accédé au pouvoir pendant la rébellion entre 1998 et 2003 et leurs dossiers de nomination étant jusque-là encore à l'étude pour leur reconnaissance officielle. Il faut noter que l'investiture administrative de ceux-ci

fut faite par la CDD Pétronille Vaweka, au cours du mois de septembre 2007, mais ceux-ci attendaient encore leur nomination par le ministre de l'Intérieur.

Quand le député Pega Kpatchu Dzangali était absent de la chefferie, c'était Mundu Mateso, un ancien greffier et secrétaire administratif, qui assurait l'intérim. Cette procédure, administrativement légale, n'était pas du goût de la famille régnante, parce que Mundu Mateso serait originaire des Walendu-Pitsi. Il faut savoir que, lors de conflits interethniques en Ituri (*cf. infra*), les Walendu-Pitsi avaient importé la guerre chez les Watsi, et particulièrement ils auraient menacé de mort la famille régnante qui ne partageait pas leurs vues. Ainsi, les Watsi gardaient encore de la rancune et ne voulaient pas accepter d'être dirigés par un ressortissant d'une entité ennemie d'hier. À partir de 2008, c'est Jean Fimbo, descendant de Dzangali et administratif expérimenté pour avoir exercé les fonctions de l'état-civil, qui assume l'intérim de Pega.

## 3.6. MEMBI

Les Membi sont actuellement connus sous les noms de Membi, Ndo, Ukebu ou Okebo, et Bavulayembe.

### 3.6.1. LES ORIGINES DES DIFFÉRENTS NOMS DONNÉS AUX PEUPLES (MAKA MALA 2000 : 13-19)

Originellement, les Ukebu étaient appelés Mombi ou Membi, termes signifiant « poser l'acte sexuel », ou « l'acte intime et discret ». Ces surnoms leur auraient été donnés à cause de leur ancêtre né d'une union illégitime ou peut-être lui-même obsédé sexuel.

Leur surnom « Ke » donné par leurs voisins lendu traduit le coup sec du marteau sur le fer lors des travaux de la forge. Il a fini par devenir le synonyme de forgeron. *Kebu*, en parler lendu (*badha*), signifie le clan des forgerons. L'initiale U, caractéristique des noms propres luo, pour former Ukebu, a fait son apparition avec l'invasion des Alur, surnommés Munzi (hommes patients, prudents et minutieux) par les Membi. L'appellation Ndo (broussards, vauriens et arriérés) fut donnée, en réplique, aux Membi par les Lugbara à qui ils avaient attribué auparavant le surnom Kusu (hommes nus). Uvaru, déformé en parler membi (*membitu*) en Avari, fut le surnom donné par les Alur aux Membi qui, suite à la pression nilotique, avaient émigré (*nivaru*) de leur terroir initial d'Umvuku et Ther Aminzi pour se diriger vers le nord où on les retrouve aujourd'hui. Le récent surnom

3. Terme souvent usité sous le régime Mobutu pour dire « non conforme à l'esprit de l'autorité politique du pays ».

Bavulayembe (fabricants de houes) fut donné aux Membi par les « agents noirs » de l'Administration, les Wangwana et les divers ouvriers swahiliphones en Ituri. Ce sont ces surnoms qui furent retenus par l'Administration coloniale. À noter que les Membi, peu nombreux, isolés par la rivière Kibali, pour la plupart enclavés dans les tribus voisines et méfiantes à l'égard des étrangers qui les avaient souvent meurtris durant les guerres tribales, ont fait parler d'eux plutôt par les autres – notamment les Alur, Lendu et Lugbara – que par eux-mêmes.

Il ressort de ce qui précède que logiquement, compte tenu des origines des surnoms qu'ils portent, les Membi de Ther Aminzi (Ouganda) et ceux qui sont restés fusionnés ou en contact avec les Alur de Mahagi-Sud et les populations du territoire de Djugu pourraient être appelés « Ukebu », tandis que ceux du mont Zeu (Ouganda) et du nord des territoires de Mahagi et d'Aru, voisins des Lugbara, se nommeraient Ndo. Mais, depuis la période coloniale, on a adopté les termes « Ndo et Ukebu » pour désigner tous les Membi.

### 3.6.2. LE BERCEAU ET LES PREMIÈRES MIGRATIONS DES MEMBI (*IBID.*: 22-32)

Les Membi sont originaires de la Nubie, foyer d'où la métallurgie s'est propagée le long du fleuve Nil, en Afrique centrale et occidentale. Ils seraient l'un de ces peuples qui avaient rapidement découvert les secrets de la métallurgie et maîtrisé son art. *Ubi* est le nom qu'ils ont donné au haut fourneau en souvenir de leur origine, la Nubie. De là, et pour les mêmes causes que celles évoquées chez les Madi-Moru, les Membi se sont dispersés et scindés en deux groupes de part et d'autre des deux rives du Nil Bleu. Ceux qui ont longé la rive gauche se sont mêlés et assimilés à d'autres peuples d'origine soudanaise dont les descendants habitent actuellement l'Ituri et le Haut-Uele.

Le groupe le plus important des Membi est celui qui a longé la rive droite du Nil et qui a progressé lentement et pendant des années jusqu'à atteindre le Nami (lac Albert). Cette migration revêtait un caractère pacifique, car elle était essentiellement motivée par la recherche des gisements d'oxyde de fer (*kolomvu*) ainsi que des bonnes terres pour l'agriculture qu'on venait de moderniser par l'apport d'outils en fer. Pendant ces pérégrinations, les Membi continuaient à entretenir de fréquentes relations avec leurs frères et voisins en mouvement sur

la rive gauche du Nil avec lesquels ils gardent encore une ressemblance linguistique.

N'osant pas traverser le Nami (lac Albert), vu son étendue, sa profondeur engloutissante ainsi que les multiples dangers qu'il présentait, les Membi se dirigèrent vers l'est de l'Ouganda jusqu'aux confins du Kenya occidental d'où ils furent refoulés par les Kikuyu. Ils durent se replier vers l'Ouganda dans les régions de Toro et de Masindi qu'ils avaient occupées auparavant. Là, ils furent harcelés par les Cwezi d'abord, puis par les Luo. C'est en s'attardant dans ces régions du Nil que les Membi subirent l'influence de la culture nilotique. Ils furent plus tard refoulés jusqu'aux abords du Nami (lac Albert) dans les régions du mont Gisi (Mutubi, Kaba, Wangseko), puis dans la région de Pakwac et d'Awendokay. Mais devant la pression de plus en plus forte des Luo, les Membi, sous la direction de leur chef Kyeva, durent traverser le Nil à Panyang, localité située au nord de Watley, où il y avait une sorte de gué constitué d'îlots de papyrus. Cependant, une minorité d'entre eux resta définitivement en Ouganda, mêlée aux envahisseurs devenus moins meurtriers, et se fiant à leurs dons artistiques. Au cours de cette traversée forcée et précipitée, un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants se noyèrent, et leurs bêtes et leurs biens furent engloutis. Peu après la traversée, Kyeva mourut et fut enterré à Watley.

Après la mort de Kyeva, son fils Ukok prit la direction du groupe. Il se déplaça à Paruketho, localité située au sud-ouest de Pakwac. Là, les Membi rencontrèrent les Lendu qui furent très accueillants. Après un bref séjour dans cette région, ils émigrèrent pour s'installer d'une façon éphémère et successivement à Areju, puis à Nyaryegi et enfin à Anghal-Thubey. De là, les Membi se déplacèrent à Umvuku (Urusi) où ils s'établirent définitivement parmi les Lendu pour exercer leur métier de forgeron. Ils étaient bien accueillis et choyés des autochtones qui ignoraient tout du travail du fer. Ces derniers troquaient leurs produits agricoles contre les outils métalliques (lance, houe, flèche, machette, coupe-coupe, etc.) des Ukebu.

Au Bulega, les Membi se disséminèrent au pied des montagnes Angirikoto, Menzimee, Idrimee, Urusi, Umvuku, Akara, Kasengu, Aboro, Juu... qui furent avantageusement explorées et dont les mines de fer furent exploitées pour fabriquer les outils d'agriculture, de guerre, d'artisanat, de chasse, de pêche et de divers usages domestiques. La cohabitation entre

les Lendu et les Ukebu a été si pacifique et harmonieuse qu'ils ont laissé des souvenirs dans la région où les noms de la plupart des montagnes sont en langue ndo (membitu) comme Aboro (lieu du culte aux morts), Otha (grêle), Zeu (lèpre nasale)..., tandis que ceux des trois quarts des cours d'eau sont en badha comme Vida (étourdi), Loda (miracle), Lida (singe)..., alors que Kakoy (sorcier), Nami (eau profonde ou lac), Ituri (Itiri : c'est interdit), Omi (eau engloutissante)... sont en membitu.

À côté des endroits réputés hantés par les esprits maléfiques (sources d'eau, bosquets, boisements, monticules, grands rochers...), les montagnes (*kunu*) étaient toujours et prioritairement, pour les Membi, des sites précieux, privilégiés et des lieux de profonde vénération pour des raisons d'ordre tant économique (extraction de fer, fertilité du sol à leur base, boisement à leur pourtour...), social (implantation d'un village surplombant la région...) que religieux ou culturel (cérémonie de culte aux mânes des ancêtres, invocations et sacrifices ayant trait aux travaux du fer ou à l'apaisement des esprits maléfiques, invocations des divinités protectrices...). Cette attitude magico-religieuse persiste encore, car, très peu affectés par l'apport colonial et par les cultures exogènes, les Membi restent attachés avec acharnement à leurs interdits, tabous et diverses croyances traditionnelles.

### 3.6.3. LES CONTACTS DES MEMBI AVEC LES NILOTIQUES ALUR ET HEMA

La paisible cohabitation des Walendu et des Membi fut bientôt troublée par l'infiltration lente, massive et sûre des Alur et des Hema venus de l'Ouganda. Ceux-ci envahirent de vastes étendues occupées par les Membi, Lendu, Bangiti et Banyali, s'imposant ainsi aux autochtones du Bulega (Mahagi, Djugu et Irumu). Ils y parvinrent, non seulement à cause de leur nombre, leur finesse et leur tact politique, mais surtout grâce à l'apport militaire des armes à feu troquées auprès des Arabisés moyennant des esclaves et/ou des pointes d'ivoire. On peut supposer que les Membi n'ont certainement pas échappé à cette traite si historique dans l'Afrique des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Au début, jaloux de leur supériorité technique, les Nilotiques, bénéficiant de la loi du nombre et de l'apport des armes à feu nommées *zamba* (foudre), eurent toujours tendance à combattre les Membi, à les asservir et à les neutraliser.

Conscients de la visée dominatrice des envahisseurs, les Membi se montrèrent dociles et se laissèrent absorber. Dès lors se créa un nouveau type de relations sociales basées sur le mariage mixte et le commerce intertribal. La livraison d'enfants et de jeunes gens en esclavage était aussi motivée par la famine qui avait sévi atrocement dans la région suite à la forte densité démographique et au ralentissement des activités agricoles à cause des guerres intestines fréquentes. C'était le début de l'ère de profonde compénétration des cultures au centre de l'Afrique, au plus grand bénéfice des conquérants. En effet, la cohabitation de ces peuples à régime respectivement pastoral et agricole, donc quelque peu divergent, ne devait qu'engendrer de fréquentes querelles tournées bientôt en guerres interethniques entre les différents groupes en présence. Néanmoins, malgré ces remous, les Membi, conscients de leur origine, tenaces et fidèles à leur culture spécifique, résistèrent à toute confusion ou fusion avec ces voisins distincts, excepté dans les cas de force majeure des conjonctures d'ordre social et stratégique (mariages exogamiques, assurance de la clientèle, tutelle en cas de guerre...).

Sur le plan politico-économique, les Membi constituaient une communauté qui n'avait pas une ambition politique avouée et qui ne se souciait pas de se constituer en une entité politico-administrative autonome. Ils n'avaient jamais eu un chef unique. Leur dispersion quasi anarchique prouve cette tendance. Pourtant, il ne s'agit pas d'une incompetence de ce peuple en matière politique, mais bien de leur dégoût pour ce secteur qui s'explique par deux facteurs : leur passion pour le travail du fer et leur résignation.

Le travail du fer est considéré comme un exutoire aux frustrations psychologiques et sociopolitiques des Membi. Ce métier leur a apporté beaucoup d'estime et de prestige, si bien qu'ils ont fini par devenir peu sensibles aux autres aspects de la vie publique. Ils troquaient les fruits de leur industrie contre les produits dont ils avaient besoin. Ils n'avaient pas de problèmes avec les gens, ou plutôt les gens ne voulaient pas avoir de problèmes particuliers avec eux de peur de se voir privés des armes et des autres objets en fer dont on avait constamment besoin à ce moment-là. La force dissuasive des Membi était indéniable. Ils pouvaient facilement s'emparer du pouvoir n'importe où, l'aisance matérielle les a gâtés, si bien que leur force servit les autres dynasties alur et

hema qui les considéraient en fin de compte comme de véritables amis, collaborateurs et *akosi* (alliés à plaisanterie) ne pouvant en aucun moment menacer leurs pouvoirs politiques.

Les Membi, pourchassés hors de l'Ouganda, vaincus et envahis au-delà du Nil et du lac Albert et pratiquement réduits à une situation d'infériorité, ne devaient que se résigner devant les ambitions politiques des Alur et des Hema pour éviter l'extermination. Ils ont ainsi préféré adopter le profil bas et une nouvelle forme de relation fondée sur le pacte du sang, le mariage mixte et le commerce intertribal avec ces nouveaux venus.

Sur le plan socio-psychologique, matériellement puissants, les Membi ont été pourtant victimes d'une domination psychologique de la part de leurs voisins, Alur, Hema et Lugbara. Ces peuples éleveurs avaient divers cors dont on pouvait se servir dans diverses circonstances (rassemblements, danses, annonces de décès, de guerre, etc.). Les Hema et les Alur étaient en outre reconnus pour avoir apporté de nouvelles plantes ou semences dans la région et ils étaient les seuls capables d'en posséder le secret de la germination. Leurs chefs étaient réputés comme faiseurs de pluie, source de la vie animale, végétale et humaine. Toutes ces qualités considérées comme mystérieuses ont fait croire aux Membi, et ensuite aux Lendu, qu'ils avaient affaire à des partenaires redoutables et, partant, respectables.

La colonisation européenne, en introduisant des instruments métalliques mieux travaillés, a porté un coup dur au crédit moral, technique et économique des Membi. Ceux-ci, pour subvenir à leurs besoins vitaux, furent obligés de se tourner vers l'agriculture et l'élevage qui étaient jusqu'alors l'apanage de leurs voisins, les Alur, Bahema, Lugbara et Walendu.

#### 3.6.4. LES CAUSES DE LA DIASPORA DES MEMBI<sup>4</sup>

Elles relèvent de trois facteurs, à savoir : la dispersion des enfants d'Ukok, la passion des Membi pour le travail du fer, la politique coloniale belge.

##### a) La dispersion des enfants d'Ukok

Ukok engendra treize garçons dont voici les noms : Agu (Jalagu ou Jalbyey), Amwonyo, Muranzi, Limba, Ayabu, Azabu, Kaya, Avari, Jagi, Pendi, Doy, Vaji et Ndru. Ils habitaient tous à Umvuku.

Un jour, leurs filles, accompagnées d'une de leurs tantes paternelles, allèrent à la rivière pour laver des Calebasses et d'autres ustensiles en vue de préparer la réception des Ukuro qui allaient venir en vue du mariage de l'une d'entre elles. Une de ces filles fut dévorée par un crocodile. Cet incident provoqua un conflit ouvert entre les enfants d'Ukok et leurs familles restreintes respectives. L'unité familiale était brisée : les enfants d'Ukok partirent chercher la protection chez les autres chefs. C'est ainsi que Jalagu se réfugia chez Udjangamino, ancêtre des Anghal, qui habitait à Wi-Gwi, près de Acana. Azabu et Ayabu restèrent à Umvuku, où jusqu'à ce jour leurs descendants habitent encore à Uriwo, près du mont Uminzi, voisin d'Umvuku ; mais quelques-uns de leurs fils émigrèrent aussi et sont les ancêtres des Ukebu-Azabu et Ayabu qui se retrouvent aujourd'hui en RDC. Les autres enfants d'Ukok, sous la direction de Doy qui venait d'être désigné chef de famille après la mort de son père, se dirigèrent vers le nord pour se réfugier chez les Ukuro d'où quelques précurseurs Avari se déplacèrent vers la région d'Alungba (Munokomibale) et de Biringi, dans l'actuel territoire d'Aru où vivent encore leurs descendants Ndo-Avari.

Quelque temps après, le soupçon s'empara des Ukuro qui pensaient que les Membi achetaient leurs femmes au moyen de leurs bracelets. Et les Ukuro livrèrent une guerre meurtrière contre les Membi. Les rescapés durent se réfugier sur une colline pour se défendre contre leurs ennemis en les bombardant de pierres. Cette colline fut désormais nommée Gotatero (colline de flèches). Peu après, ces Membi se dirigèrent vers l'ouest, en direction de l'actuel territoire de Mahagi. La plupart d'entre eux allèrent s'installer aux monts Rona et Zeu, d'autres vers le mont Akara d'où ils furent disséminés parmi les clans alur dont les Juganda et ceux de Wi-Gwi, tandis que d'autres, par clans ou familles, vinrent s'établir à Wi-Guu pour former le noyau des Ukebu habitant actuellement la chefferie Alur-Djukoth et le territoire de Djugu.

##### b) Le métier de forgeron

L'éparpillement des Membi sur l'ensemble du Bulega, dont l'Ituri, s'explique aussi par l'importance économique, stratégique et politique de leur métier de forgeron.

« L'industrie du fer a conféré aux Membi la supériorité technique sur les tribus avoisinantes. Elle était une marque singulière de leur culture ancestrale. En

4. Informateurs Mupe Jalangiya et Ukelo Ngbanji.



effet, seuls ils en détenaient les secrets professionnels (sidérurgie). Les familles membi étaient donc d'une grande importance et utilité pour les sociétés qu'elles servaient avec des outils en fer. Fort sollicitées, elles n'hésitaient pas à se détacher des frères pour voler au secours des autres. C'est ce qui accentua leur diaspora continue » (Maka Mala 2000 : 45).

Les chefs et les princes locaux avaient besoin d'eux pour leur fabriquer des armes et apprendre à leurs hommes le maniement de ces nouveaux matériels militaires. En plus des armes, il fallait produire d'autres outils dont la société avait besoin : houe, couteau, coupe-coupe, bracelet, machette, etc. Le commerce effectué par des personnes intermédiaires étant coûteux, chaque chef ou prince devait s'attacher un groupe de Membi qui s'installaient définitivement dans son palais comme amis et métallurgistes à la fois. Pour ne donner que l'exemple de la dynastie anghal en territoire de Mahagi, son fondateur, Udjangamino, avait hébergé Jalagu ; plus tard, Agasa, Ndruso et Tundru, tous fils d'Udjanga d'Awinojo, s'attachèrent respectivement Aringo dont les descendants habitent à Ginju, Traka dont les géniteurs sont à Jupanyarangeru, et Ayima dont descendent les Ukebu d'Arembe. Plus tard, le chef Ketha fonda sa puissante armée sur les enfants de Nyiker, ancêtre des Ukebu de Wirii.

Ce métier de forgeron a fait des Membi une caste fermée dont la profession était estimée et respectée de tous les nobles des peuples de l'Ituri. Mais pour bien travailler le fer, il fallait en avoir la mine et le bois. Pour cette raison, plusieurs Membi se déplacèrent pour s'installer à proximité des sources d'approvisionnement en fer et en bois. Ainsi, on les rencontre à Adranga (Aru), à Aboro (Lelo), à Ajo, à Korovi (Djugu), à Jupagasa-Wilelo, à Jupukungo, à Djukoth, à Mukambu, à Nzani (Mahagi), etc.

### c) La politique coloniale

En application de la politique coloniale belge sur les circonscriptions indigènes contenue dans les décrets royaux du 2 mai 1910 et du 5 décembre 1933 et l'ordonnance ministérielle du 20 novembre 1920, plusieurs Ukebu de Mahagi, de Djugu et d'Aru furent regroupés respectivement à Aboro, à Shari (Mangala) et à Alungba, dans le but de les soustraire à la « domination » de leurs voisins – Alur, Hema et Lugbara – et de former leurs entités politico-administratives autonomes. Ce qui aboutit à la création de

la chefferie Ndo-Ukebu en territoire de Djugu et du secteur Ndo en territoire d'Aru après leur regroupement avec les Ndo-Avari.

En territoire de Mahagi, les Ukebu élirent Wecu, notable des Ukebu-Azabu habitant près de la cité de Mahagi, comme leur chef. Mais à cause de l'intégration quasi totale de la plupart des Ukebu parmi les Alur et surtout à cause de l'intransigeance des chefs alur, qui ne supportaient pas d'îlots ukebu autonomes dans leurs chefferies, aucune chefferie ukebu ne fut érigée. Alors, les Ukebu, là où ils étaient nombreux, furent confiés au contrôle de leurs propres notables ou aux notables alur soumis aux chefs alur locaux. Ceux d'Anghal avaient Mayaya de Ginju comme notable ; ceux de War-Palara restaient sous le contrôle de Wecu, tandis que Jawotho continuait à régner sur les quelques Ndo des Alur-Juganda après avoir acheté leur territoire et transféré la plupart d'entre eux chez leurs frères Ndo-Avari d'Alungba, Biringi et Kandoy. Ailleurs (Panduru, Mukambu, Djukoth) où les Ukebu étaient minoritaires, ils relevaient des notables alur.

Il faut remarquer que tous ces mouvements migratoires ont entraîné en même temps une profonde acculturation de la langue et des modes de vie des Membi, tout en sauvegardant leurs traits culturels propres et originaux, liés à la métallurgie.

### 3.6.5. OCCUPATION SPATIALE ACTUELLE DES MEMBI<sup>5</sup>

Pour les raisons évoquées ci-dessus, les Membi constituent un peuple fort éparpillé sur l'ensemble du Bulega, et partout où ils sont passés, ils ont laissé des traînants dont les descendants forment encore des îlots Membi.

#### a) En Afrique orientale

Il y a des Membi parmi les Bari, Dinka, Nuer et Kakwa du Soudan du Sud. Quelques Membi vivent aussi parmi les Luo du Kenya. En Ouganda, des Membi se trouvent parmi les Langu, Acholi et Banyoro. Pendant leurs pérégrinations au Bulega, plusieurs retardataires furent abandonnés en cours de route dans le West-Nile et ils ont dû former par la suite des groupes importants. C'est ainsi qu'à Paruketho, on trouve des Ukebu-Onderi dont une infime partie a émigré parmi les Onderi du territoire d'Aru et de la chefferie Alur-Juganda en RDC.

5. Informateurs Akabi Senge, Ukumu Remacle et Leda Basile.

D'autres Ukebu habitent Umvuku, Ter-Aminzi et Vo. Ce sont des Ukebu-Azabu et Ayabu restés dans cette région au moment de la dispersion des enfants d'Ukok. Ils sont assimilés aux populations locales et on les appelle des War-Azabu et War-Ayabu.

### **b) En République démocratique du Congo**

La plupart des Membi du territoire d'Aru sont inclus dans le secteur Ndo dont le chef-lieu est Alungba. Ils sont le seul groupe qui a gardé le parler et la culture membi. Les Ukebu du territoire de Mahagi sont acculturés et annexés aux Alur, selon qu'ils se retrouvent sur l'espace géopolitique de l'une ou de l'autre chefferie alur dudit territoire. Par contre, la majorité des Ukebu du territoire de Djugu, bien qu'occupant les différents coins de ce territoire, sont regroupés sous une chefferie unique, Ndo-Ukebu, avec comme chef-lieu Mangala ; ils ont adopté, sauf ceux d'Aboro et de Ngelengele (Rethy) alurisés, la langue lendu et sont proches de la culture hema.

#### **1) Dans le territoire d'Aru**

Ici, à part quelques éléments membi éparpillés parmi les Lugbara en provenance de l'Ouganda, on trouve les Ndo-Avari qui habitent le sud-ouest du territoire dans la région de Biringi et d'Alungba (Munokomibale). Ils étaient organisés, depuis 1920, en une chefferie autonome et indépendante des autres peuples environnants. En 1947, à la demande de l'autorité coloniale, les Ukebu de la rive droite du Kibali, anciennement dépendant du groupement Woma du mont Ayu, se sont glissés sur sa rive gauche parmi les Ndo-Avari, libérant ainsi cette zone où seront installés les Anghal. Ainsi, en 1956, la communauté Ndo étant devenue hétérogène fut transformée en secteur, dont Sylvain Aboli devint le premier chef avec son chef-lieu à Kandoy, qui sera transféré à Alungba après son règne.

Les Membi, appelés Ukubha, vivent parmi les Kaliko-Omi. Ils forment les familles Ombatsi, Nyandura, Bhaza et Adibo habitant les groupements Popo et une partie à Liya (Oli). Chez les Lugbara, les Membi-Alivu de Vumba et d'Ameri font partie de la chefferie Lu, tandis que les Membi d'Azumba et les Membi-Ulee sont dans la chefferie Aluru.

#### **2) Dans le territoire de Mahagi**

Ici, à part la petite chefferie de Wagungu située à l'extrême sud-est, les sept autres chefferies du

territoire de Mahagi contiennent chacune, à des degrés divers, des communautés membi.

### **3) Dans le territoire de Djugu**

#### *i. La migration de l'Ouganda au pays de Mahagi*

Quand les Membi furent chassés par les Ukuro du mont Gotatero, ils prirent tous la direction ouest. Chemin faisant, le cortège se scinda en trois sous-groupes décrits ci-après.

Le premier sous-groupe se dirigea vers le mont Zeu pour s'installer à Ayu qui devint leur foyer de dispersion vers les autres régions ferrugineuses des Juganda (Aleza, Ata, Zani-Kodo et Maie) et de Kandoy et Biringi sous les monts Endre, Adranga, Rungu et Sedri, où quelques-uns de leurs frères les avaient précédés. Ce sont les Membi que les Alur qualifièrent d'Uvaru, c'est-à-dire ceux qui avaient émigré dans la précipitation, pris de peur, et qui ne pourraient jamais revenir. Le membitu déforma ce nom pour devenir « Avari ». Ils descendent majoritairement de Yu, de Kuru et de Ngiya. L'Administration coloniale les rattacha à la chefferie Alur-Juganda, excepté les trois quarts des Ngiya qui furent obligés, en même temps que les Onderi, de rejoindre leurs frères en secteur Ndo.

Le deuxième sous-groupe, composé des Tiga et des Jupugo, prit la direction des Anghal-Thubey d'où quelques-uns d'entre eux essaimèrent plus tard parmi les Ruvunga.

Le troisième sous-groupe, sous la direction de Kolobe, fils de Doy et petit-fils d'Ukok, devenu chef après la mort de son père, se dirigea vers le mont Akara. Font partie de ce sous-groupe les descendants d'Azabu, Mokanji, Wu (Awutsi, Palimba, Pendi), Jagi (Abisi, Pacunga) et autres Ukebu. Ce sous-groupe s'installa d'abord près de la rivière Nyagak dans la chefferie Panduru dirigée par Kingi, fils de Langu. Kingi accueillit bien les Ukebu, mais bientôt il devint jaloux de leur chef Kolobe qui possédait une parure distinctive (chapeau et chaussures en métal brillant) qui pouvait faire de lui un homme influent. Alors Kingi invita Kolobe chez lui, l'assassina et s'empara de cette parure. Pour se débarrasser une fois pour toutes des Ukebu qui lui faisaient ombrage et qui risquaient de devenir dangereux pour lui à cause de l'assassinat de leur chef, Kingi se décida à les exterminer. Il demanda secours à Abook, chef des Djukoth, sous prétexte que son village était menacé par des bêtes féroces. Il encercla les Ukebu d'un feu de brousse. Les hommes se lancèrent dans l'attaque



**Village du Haut-Ituri, à proximité de la crête de partage des eaux Congo-Nil, près du point culminant, le mont Aboro, que l'on aperçoit à l'arrière-plan.**

(EP.0.0.22, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vrydagh (Inforcongo), 1942, © MRAC Tervuren.)

contre les soi-disant bêtes sauvages, mais curieusement ils ne rencontrèrent que des hommes. Le chef Abook se rendit compte que Kingi l'avait trompé. Il donna ordre à ses hommes d'éteindre le feu et de récupérer immédiatement les hommes du milieu des flammes. C'est ainsi que Abook réussit à sauver les Ukebu. Il revint avec eux et les installa à Ndama. Il faut remarquer que cette stratégie politique de Kingi provoqua une révolte populaire contre lui et sa destitution du pouvoir en faveur de son frère Adrogo.

#### *ii. L'émigration des Ukebu vers Djugu*

Les Ukebu croyaient qu'Abook pourrait plus tard agir contre eux comme l'avait fait Kingi. Alors, ils émigrèrent, à l'exception des Palimba d'Awilo et de Wi-Raa, pour s'installer à Mbrbu parmi les Lendu-Pitsi où ils réussirent à se constituer en deux sous-groupes.

Le premier sous-groupe, dirigé par Uba, était composé des Azabu, Paura, Patoy, Makanjile et Vajile. Après avoir erré dans le pays de Djugu, ils voulurent faire demi-tour pour rejoindre leurs frères laissés à Djukoth, mais ils s'égarèrent pour se retrouver au mont Adza, habité par les Lendu, où ils découvrirent une mine de fer. Quelque temps après, les Lendu devinrent jaloux des Ukebu qui commençaient à s'enrichir grâce au travail du fer, et ils les chassèrent. Les Ukebu allèrent alors s'installer dans un autre endroit qu'ils baptisèrent Ndruthe, ce qui

veut dire « nous sommes exterminés », près de la colline Voo au pied du mont Aboro. Ensuite, les Vajile allèrent rejoindre leurs frères jadis laissés à Mbrbu, tandis qu'Uba et ses Makanjile se dirigeaient vers le pays des Alur-Ruinga où ils rencontrèrent leurs frères Tiga et Jupugo venus d'Anghal-Thubey. Par contre, les Paura et les Patoy restèrent à Ndruthe où ils constituèrent le premier noyau des Ukebu habitant actuellement les contrées du mont Aboro.

Le deuxième sous-groupe, composé de Vajile, Ayabu et Jagi, était resté sur place à Mbrbu. Quelque temps après, un conflit éclata au sujet d'un chevreton (*kasuku*) entre leurs filles qui étaient allées se laver à la rivière Aruda. Ce conflit s'amplifia jusqu'à provoquer la division des Ukebu. Les Vajile allèrent à Shari où leurs descendants constituent actuellement le gros des Ukebu de Mangala. Les Ayabu se dirigèrent vers le mont Dimo (Lopa) d'où ils continuèrent leur chemin par Korovi, Blupkwa et Ghina, pour s'installer définitivement au mont Adjo, leur emplacement actuel. Partout où ils passaient, ils abandonnaient leurs frères traînants dont les descendants éparpillés vivent encore parmi les autochtones des régions traversées. Les Jagi (Abisi et Pacunga) se dirigèrent vers Muganga au bord du lac Albert d'où ils remontèrent la montagne pour se diriger vers le mont Aboro où leurs autres frères Paura et les Patoy vivent depuis longtemps à Ndruthe.

Pour rappel, les Ukebu Ayabu et Azabu de Vari et de Logo (Rethy) sont venus d'Anghal-Thubey via Anghal et Adrasi (Djukoth). Quelques Palimba les auraient rejoints après.

### *iii. La formation et l'évolution de la chefferie Ndo-Ukebu en territoire de Djugu*

C'est en 1920 que le CDD Hackars chercha à regrouper les Ukebu en vue de constituer leur chefferie autonome. Mais ce projet s'avéra irréalisable, parce que les Ukebu étaient très disséminés et que, partout où ils se trouvaient, ils étaient intégrés ; leur regroupement risquait de porter préjudice aux économies des régions dont ils se sépareraient. Alors Hackars, en 1921, se contenta simplement de nommer Udoro, descendant de Wu, chef des Ukebu de Mangala, Aboro et Vari. Le même jour, à Kpandroma, Udoro remit son pouvoir à Lokpa, un Patoy, qu'il estimait plus « méritant », parce que lui était polygame et chasseur. Lokpa, après quelques années de règne, fut découragé à cause du comportement de ses frères à son égard. Il remit, en 1928, sa médaille de chef au policier Njubu qui installa le chef-lieu de la chefferie à Mbabo-Tchele. Vite dépassé, celui-ci abdiqua en faveur de Kpanda. Mais à son tour, Kpanda, se voyant incapable, confia l'insigne à Ukpa en 1929. De nouveau, le dernier investi s'avéra incompetent, lui aussi. En 1933, Kpama Mangala, un Vajile, récupéra cette médaille pour lui-même.

Ce fut là l'origine d'un conflit de pouvoir. On parlerait même d'une scission parmi les Ukebu. Lokpa restait chef des Ukebu du nord (Aboro, Vari et Adju), tandis que Kpama Mangala dirigeait ceux du sud (Shari). Les Ukebu de Retso et de Korovi, suite à un accord conclu entre les chefs Kpama Mangala et Kunga, restèrent sous l'administration des Bahema-Nord.

### *iv. Les Ukebu du nord*

Lokpa désigna son fils, Ukumukpa Munguyiro, pour lui succéder. Mais accusé d'immoralité publique, ce dernier vit sa candidature rejetée au profit de son frère Drza, jugé plus adroit par la population. Drza mourut retraité, le 4 mars 1978, après avoir légué auparavant le pouvoir à son fils Uketha. Celui-ci fut choisi au détriment de son frère Uvona Kula, rejeté à cause de ses déclarations belliqueuses jugées insolentes à l'endroit de ses frères. Uketha fit plusieurs réalisations sociales dans sa chefferie, érigeant des écoles, des dispensaires, des chapelles, etc.

Il fut assassiné par les Walendu-Pitsi, près d'Aboro, le 15 avril 2001. À l'origine, on raconte que, lors de l'opération de ratissage contre les rebelles Simba en 1964-1965, Uketha et Njango (Abisi) auraient tué des Lendu. Ainsi, son assassinat semblerait être un acte de vengeance de la part des frères de ses anciennes victimes. Suite à sa mort, son frère Bralima se mit à expédier les affaires courantes du groupement Ukebu d'Aboro. En novembre 2001, les Ukebu furent envahis et chassés du mont Aboro par les Lendu. Certains se réfugièrent chez les Alur de Mahagi (à Mukambu et Djukoth, surtout) ; d'autres, chez leurs frères de Biringi et Alungba. Un autre groupe traversa même la frontière congolaise pour trouver refuge chez les Ukebu du territoire ougandais (Urusi, Aminzi...).

Lorsque l'accalmie revint, après le retour des fugitifs dans leur milieu, accusant Bralima d'incompétence, les Ukebu intronisèrent Kate à la place de son père Uketha. Depuis, suite à l'instabilité installée dans l'entité, se succédèrent Ker, Ukelo et Agenong'a.

Avec l'augmentation de la population, les Ukebu du nord se sont scindés en trois groupements : Uketha, Akpa et Ngakpa. Ces derniers temps, les Ukebu du nord (Aboro) ne cessent de réclamer leur séparation d'avec ceux du sud (Mangala). Leurs revendications se fondent sur la longue distance séparant Aboro de Mangala, sur la lenteur administrative et la paralysie de l'administration de Mateso Mbikpa et la mauvaise gestion dont la région d'Aboro est victime.

### *v. Les Ukebu du sud*

En 1955, lors de la création de la grande chefferie Ndo-Ukebu, Kpama Mangala, possesseur de la médaille, en fut nommé chef, tandis qu'Uketha d'Aboro devenait son adjoint. Quelques années après, comme ce fut le cas de tous les chefs adjoints, Uketha fut assassiné et Mangala seul dirigea toute la chefferie.

Mangala mourut le 4 mai 1980. Son fils Nabi lui succéda en 1981, mais il s'avéra vite irresponsable et ivrogne, raisons jugées suffisantes pour le destituer et le remplacer par son frère Wamba Ngbape. Mais celui-ci fut assassiné par des hommes armés, non autrement identifiés, le 1<sup>er</sup> mai 2002. Depuis 2003, ce fut Pelo Jean-Baptiste, ancien adjudant-chef des Forces armées congolaises (FAC) et membre de la famille régnante qui assumait l'intérim. Mateso Mbikpa, héritier désigné, prit la place en 2005. Pendant le conflit interethnique de l'Ituri (*cf. infra*),

la chefferie Ndo-Ukebu fut envahie et pillée successivement par les miliciens du FNI et de l'UPC.

*vi. Les Membi dans les autres territoires de l'Ituri*

La tradition orale signale également la présence des Membi dans le territoire de Mambasa, où ils travaillaient le fer ensemble avec les Lese. Vivant avec ces derniers, on peut supposer que certains Membi se trouveraient chez les Lese-Vonkutu et les Nyali-Tchabi du territoire d'Irumu.

#### 4. LES PEUPLES DU GROUPE NILOTIQUE

À leur arrivée au Bulega, les peuples nilotiques dont l'activité économique principale reste l'élevage trouvent les Lendu déjà établis sur une grande partie des espaces des actuels territoires de Mahagi, de Djugu et d'Irumu. Les groupes nilotiques représentatifs de l'Ituri sont les Alur, les Kakwa et les Hema.

Les Kakwa et les Hema, excepté ceux du nord majoritairement Luo et partiellement bantouïsés, bien que largement hybridés, sont des Nilo-Hamitiques dont les autres groupes sont en Ouganda (Ankole, Karamojong...), en Tanzanie (Karangwe, Hinda...), en RDC, au Rwanda et au Burundi (Tutsi). Leur immigration motivée par la recherche de pâturages avait pris la forme d'infiltration en groupes restreints, ce qui expliquerait la perte de leurs langues originelles et l'adoption de celles des peuples hôtes.

##### 4.1. ALUR

Les Alur sont une fraction des peuples Luo dont le berceau se trouverait dans la zone marécageuse de la localité de Rumbeck, au Sud-Soudan. À partir du XV<sup>e</sup> siècle, pour des raisons économiques (recherche de pâturages et de terres arables, de lacs poissonneux...), démographiques (accroissement naturel et pression des peuples chassés par l'assèchement progressif du Sahara...), sociopolitiques (conflits entre clans, menace des voisins et des Arabo-musulmans...), les Luo émigrent vers la région des Grands Lacs (Umvor Keno 1987 : 85-86). Ils s'arrêtent un instant dans la région d'Ubungu (Pakwach), zone fertile pour l'agriculture et favorable à l'élevage. Bientôt, suite à cette prospérité économique provoquant une explosion démographique, les Luo sont obligés d'émigrer et, par éclatements, ils vont former plusieurs peuples Luo distincts, connus actuellement au Sud-Soudan (Shilluk, Nuer,

Anwak, Pajok et Dinka), en Ouganda (Acoli, Langu, Padhola, Alur...), au Kenya (Luo de Kavirondo et de Kisumu...), au nord de la Tanzanie (Paluo) et en RDC (Alur, quelques Hema-Nord).

Les Alur sont arrivés au Bulega par groupes restreints et en vagues successives. Ils forment au pays de Mahagi le groupe le plus important aussi bien par leur nombre que par leur influence économique, culturelle et sociopolitique, si bien qu'on a pris abusivement l'habitude de qualifier Mahagi de « territoire des Alur ». Leur langue qui se rattache à celle des Luo du Soudan, du Kenya et de l'Ouganda, avec lesquels ils ont une origine commune, est parlée sur l'ensemble du territoire de Mahagi. Dans différents ouvrages, pour désigner ce peuple, on trouve les appellations et orthographes Aloro, Aloua, Alur, Alourou, Alulu, Lour, Lur et Luri.

Les Alur sont entourés, au nord, par les Madi, Lugbara et Ndo ; à l'ouest, par les Lugbara, Mabendi et Balese-Arombi ; au sud, par les Hema et les Lendu ; à l'est, par les Acoli et les Langu. L'ensemble de leur territoire, mesurant environ 10 000 km<sup>2</sup> et communément appelé Bulega septentrional, fut divisé par les frontières coloniales entre la RDC et l'Ouganda en 1915. Il englobe en RDC le territoire de Mahagi et une portion à peu près égale en Ouganda. Il est limité au nord par l'Ora, affluent du Bahr el-Ghazal ; à l'est, il intègre une bande étroite sur la rive gauche du Haut-Nil, depuis le lac Albert jusqu'à Wadelai (Wathley), à 3° de latitude N, à peu près ; au nord-ouest, il est limité par l'Aru ; au sud-ouest, par le confluent des deux branches du Kibali : l'Aru et l'Aho ; et au sud, il descend jusqu'à 40 kilomètres au sud du centre de Mahagi.

Le groupement alur comprend les descendants de souche Luo, considérés comme les vrais (authentiques) Alur majoritaires et dont le peuple garde la langue, et des assimilés des branches soudanaise et bantou. Les Alur proprement dits sont les Panghira, les Ucibo, les Bitu et les Pakwongha. Les trois premiers groupes descendent respectivement de Nyipir, Tiful et Nyabongho, tous fils de Nyilak, fille de Kwongha qui était le grand chef Luo au Bunyoro. Le quatrième groupe descend des enfants mâles de Kwongha lui-même. Les Panghira, connus sous le nom d'Atyak, sont les Ukuro, les Payidha, les Vur, les Boro et les Mbaru de l'Ouganda ; les Panduru, les War, les Palara, les Padeya et les Munzi de la RDC. Les Ucibo sont les Anghal-Thubey de l'Ouganda ; les Juganda et les Anghal de la RDC. Les

Bitu, ces Luo issus de la dynastie du Bunyoro-Kitara et souvent faussement identifiés aux Hema, sont les Ruinga, Mukambu, Djukoth et Koc de la RDC, tandis que leurs quelques représentants disparates sont fusionnés avec les Banyoro de l'Ouganda et les Hema de la RDC. Les Pakwongha sont les Panyimur, Padwot, Alui et Panghyet de l'Ouganda ; les Acer, Pamitu et Abira de la RDC ; quelques groupuscules Pakwongha ont fusionné avec les Hema de Djugu et d'Irumu. Le premier et grand groupe d'assimilés aux Alur est constitué des Magungu, d'origine bantu, venus du Bunyoro : ce sont les Musongwa, Muswa et Panyikanghu de la RDC ; les Magungu, Mukovia et Lokoli de l'Ouganda. Le second groupe d'assimilés est constitué des Lendu et Ukebu, tous d'origine soudanaise<sup>6</sup>.

Le nombre des Alur augmenta rapidement grâce à leur politique d'assimilation des autochtones et d'intégration des peuples étrangers. C'est ainsi que les Alur contiennent dans leur groupement une mosaïque de populations d'origines diverses (nilotique, bantu, soudanaise, pygmoïde) qui, après leur installation et parfois plusieurs générations, sont venues s'intégrer parmi les Alur. Ces divers éléments étaient soit attirés par le renom des chefs alur, soit à la recherche de sécurité, soit attirés par la fertilité du pays ou même chassés de leur territoire par la guerre ou la famine. C'est ainsi que le peuple alur n'est pas homogène ; il renferme un grand nombre de clans différents, soit par leur origine, soit par la date de leur arrivée dans le pays, ou différents au point de vue sociopolitique. Les uns, issus du fondateur de la dynastie, sont appelés les *juker* (nobles) ; les autres, issus des gens qui se sont mis au service de l'ancêtre royal – soit en l'accompagnant dans son exode, soit en l'accueillant avec soumission à son arrivée, soit en le reconnaissant comme chef après une conquête généralement pacifique –, sont appelés les *luak* (clients). Ces divers éléments se sont alurisés par alliance, et parlent tous le parler alur, principal facteur de l'unité de ce peuple. Chaque clan noble alur ou magungu d'une certaine importance s'associait des clients et formait ainsi un royaume ou une chefferie autonome au sein de la confédération alur. Avant l'intrusion coloniale, il y en avait une bonne



**Chef Djumi des Alu-Mokambo de la montagne.**

(EP.0.0.5637, collection MRAC Tervuren ;  
photo R.P. de Roovere, s.d. Droits réservés.)

cinquantaine, tous variables en superficie, en démographie et en influence géopolitique.

En 1915 eut lieu la délimitation définitive des frontières, à l'extrême nord-est, entre le Congo belge et ses deux voisins, l'Ouganda et le Soudan. C'est ainsi que le peuple alur, comme ses autres voisins frontaliers, fut scindé en deux parties presque égales entre l'Ouganda et la RDC par les frontières coloniales. En RDC, les Alur habitent majoritairement le territoire de Mahagi où ils se sont constitués en sept chefferies : Anghal, Alur-Juganda, Panduru, War-Palara, Mukambu, Djukoth et Wagungu. Une petite fraction alur, issue des Panduru et Pamitu, constituée en chefferie des Mambisa, vit dans le territoire

6. Pour tous les détails concernant l'ethnie Alur du Congo, consulter Umvor Keno 2014a.



Un chef kakwa et ses enfants.

(AP0.0.11807, collection MRAC Tervuren ; photo L. Preud'homme, 1909.)

de Djugu (Umvor Keno 2014a : 121-146) où elle est influencée par la culture lendu tout en étant plus proche des Hema.

Les Alur, fortement métissés par des croisements avec leurs voisins – Hema, Lendu, Ndo-Ukebu et Lugbara –, ont perdu leurs caractères somatiques originels, même si on en voit encore des traces dans leur grande taille et leur teint foncé.

## 4.2. KAKWA

Descendants des anciens royaumes nubiens, les Kakwa sont des pasteurs venus de la région située à l'ouest du lac Rodolphe, au nord du Kenya (Crazzolaro 1950 : 38). Ils se seraient détachés probablement du groupe de Lango, leurs voisins, pour se diriger vers la localité de Redjaf habitée par les Madi-Moru et les Pajulu qui leur ont opposé une résistance, mais qu'ils réussirent à chasser. De ce milieu devenu leur nouveau foyer de dispersion, les Kakwa, entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, se dispersèrent et occupèrent leur espace actuel situé à cheval sur la frontière RD Congo-Ouganda-Soudan. Si on retient la première date citée, c'est-à-dire le XV<sup>e</sup> siècle, cela reviendrait à dire que, lors de la « découverte » du fleuve Congo par Diego Cão, ou lors de la « découverte » de l'Amérique par

Christophe Colomb, ou encore lors de la construction du Kremlin à Moscou, les Kakwa occupaient déjà leur terre actuelle (Idring'i Ade Nyori 1987).

Trois groupes de Kakwa se sont constitués et séparés. Le premier groupe s'était mêlé aux Pajulu qu'ils avaient déjà maîtrisés, continuant son expansion jusqu'au territoire de Faradje. Un autre groupe se dirigea vers l'Ouganda et s'installa aux environs du mont Liru. Le dernier groupe émigra avec une partie des Madi dont la plupart s'arrêtèrent à Rhino-Camp à cause de la fertilité du sol. Il passa par les monts Liru et se dirigea vers le nord du territoire d'Aru avec une poignée de Madi (Zaki) et s'y fixa définitivement.

Les Kakwa de Kumuru, appelés Kakwa-Inga par les Kakwa-Ima d'Aba, les Padjulu et les Bari se reconnaissent tous être des Kakwa malgré leurs différentes dénominations. Tous parlent une même langue avec quelques variantes parfois importantes à cause de la distance géographique et des influences des voisins. Au nord-est de la RDC, en territoire d'Aru, on les trouve dans la chefferie Kakwa avec comme chef-lieu Kumuru et, plus au nord, en territoire de Faradje dans le Haut-Uele où ils sont administrativement regroupés dans la chefferie Kakwa avec comme chef-lieu Aba. Les autres Kakwa sont au Soudan du Sud



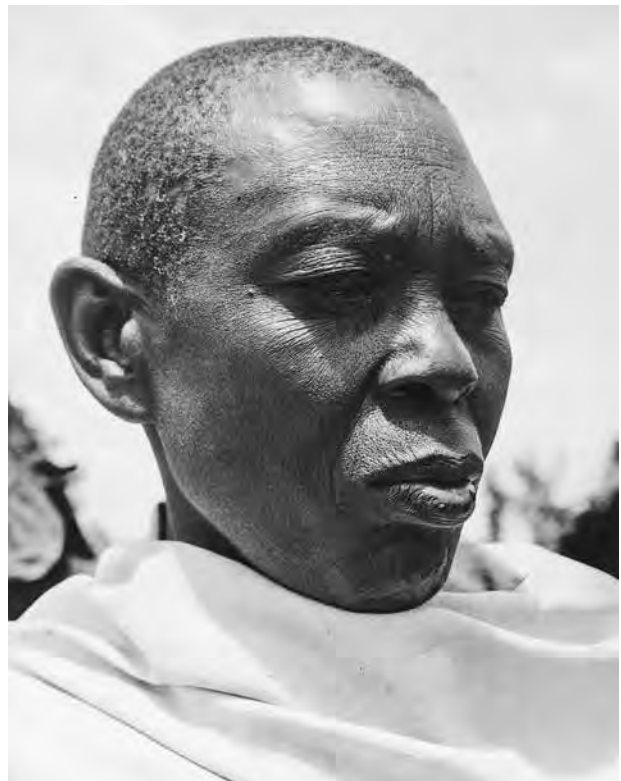
**Les Bari en tenue de cérémonie.**

(AP.0.0.11492, collection MRAC Tervuren ; photo Facq, 1912.)

dans le district de Yei en province de Djuba, et au nord-est de l'Ouganda dans la West-Nile province, dans le district de Koboko.

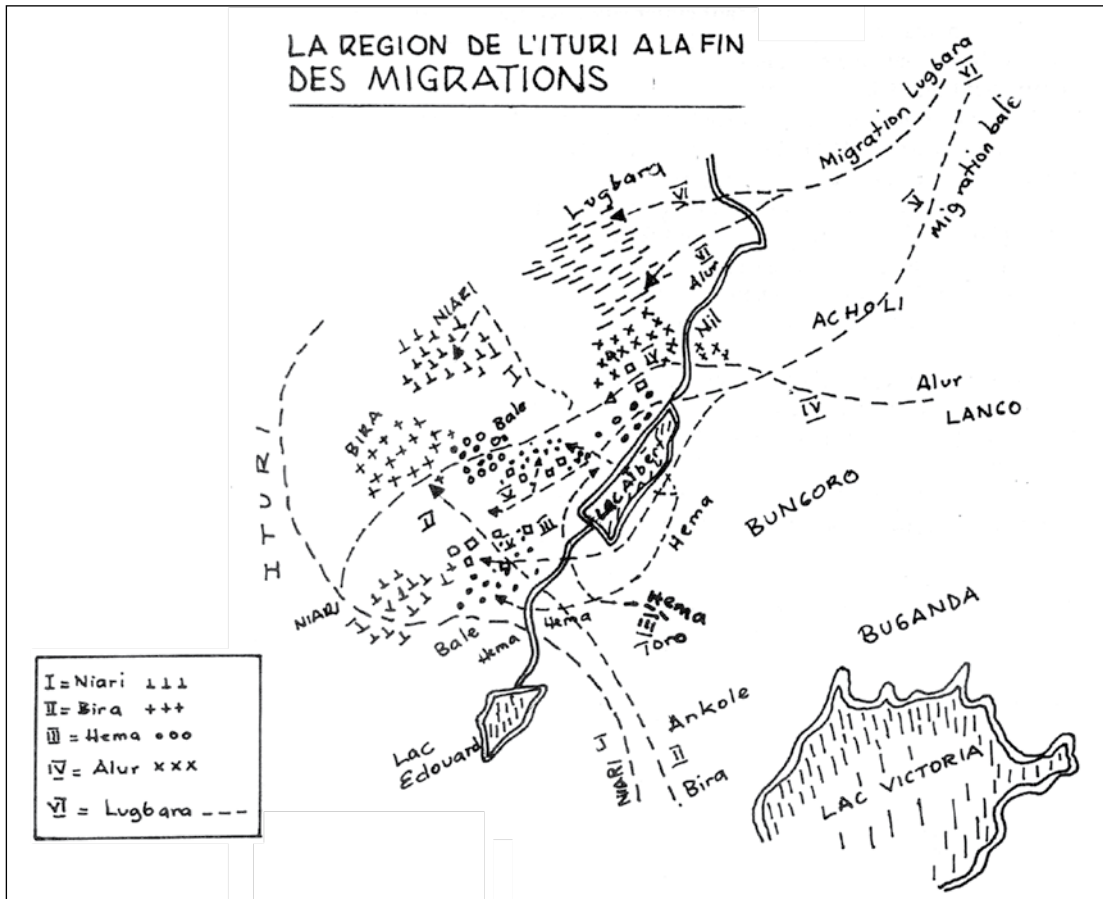
### 4.3. HEMA

Originaires du sud-ouest de l'Éthiopie, les éleveurs hema auraient envahi les plateaux ougandais et y auraient fondé, au XV<sup>e</sup> siècle, le royaume de Kitara d'où ils furent chassés, un demi-siècle après, par les Luo-Bito venus du Bukedi. Pour protéger leurs troupeaux, ils se dirigèrent vers le sud qu'ils envahirent, et où ils fondèrent les royaumes d'Ankole, de Karangwe, de Buruli, du Rwanda et du Burundi... Ils furent cependant suivis par des Bito, envoyés par les rois, pour maintenir leur autorité sur les anciens sujets de l'ex-royaume du Kitara. Après la soumission des Hema par les Bito, les deux groupes fusionnés commencèrent la migration, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, d'abord vers le Rwanda et le Burundi, ensuite, au XVIII<sup>e</sup> siècle, vers le Haut-Ituri en deux poussées : celle du nord, dont une partie contourna le lac Albert par le nord et l'autre le traversa ; la poussée du sud traversa la Semliki. Les différents clans hema, issus de l'union des Hema originels et des



**Une femme hema de la chefferie Bandiyango, dans le territoire d'Irumu. (EP.0.0.275, collection MRAC Tervuren ; photo C. Dandoy (Inforcongo), 1948 © MRAC Tervuren.)**





Source : Samba 1982 : 60.

Bito, se constituèrent peu à peu en un peuple où le clan des Hema-Nord acquit l'hégémonie. Les Hema rencontrèrent les Lendu et vécurent avec eux, si bien qu'ils perdirent beaucoup de leurs caractères somatiques et des caractéristiques propres à leur peuple, jusqu'à leur parler, en territoire de Djugu (Vervier 1948 : 45).

Quelques groupes épars, souvent par infiltration, sont venus s'établir au Bulega. Ceux qui ont traversé la Semliki, connus sous le nom générique de « Bahema-Sud », vivent dans le territoire d'Irumu où ils forment un secteur et trois chefferies dénommées Bahema-Sud, Bahema-Mitego, Bahema-Boga et Bahema d'Irumu. Ils parlent le kinyoro, une langue bantu. Bien qu'ils pratiquent aussi la pêche et l'agriculture, ils sont majoritairement éleveurs.

Les Bahema-Nord, dans le territoire de Djugu, sont majoritairement originaires du Bunyoro et, pour la plupart, ils ont traversé le lac Albert. Inclus dans une même chefferie par l'Administration coloniale, ils ont connu des scissions après l'indépendance

en 1960 et forment actuellement quatre chefferies : Bahema-Nord, Bajere, Baguru et Banywagi. Ils parlent le kilendu, langue soudanaise.

Mais Edmond Thiry avertit : cette distinction entre Hema du Sud qui vivent dans le territoire d'Irumu et Hema du Nord dans le territoire de Djugu n'est pas uniquement de géographie administrative. Car de façon générale, les Hema du Sud ont gardé bien plus des usages des Hima interlacustres, entre autres ceux de la vie pastorale et la langue du Bunyoro. En fait, dit-il, le nom des Hema dans l'Ituri est une variante de *Hima* qui désigne un ensemble très vaste mais très ramifié dans les diverses régions interlacustres, comprenant surtout, autrefois, des pasteurs de bovins. La langue du Bunyoro par exemple achève de disparaître chez les Hema du Nord où d'ailleurs les troupeaux sont beaucoup moins importants. Pourtant, leurs groupes claniques forment une population largement plus nombreuse que celle des Hema du Sud. De plus, ils paraissent plus entremêlés aux villages des Lendu cultivateurs. Ceux-ci sont des Bba-le ; *Lendu* ne doit pas être leur





**Cérémonies de libations chez les Bira.**

(AP.0.2.2492, collection MRAC Tervuren ; R.P. P. Schebesta, s.d.)

familles restreintes, y exerçait les fonctions politiques et religieuses » (Samba 1982 : 84).

Dans ces sociétés qualifiées d'anarchiques,

« l'autorité des ancêtres morts et des puissances invisibles rend inutiles les gendarmes et les bourreaux. L'absence des penchants individualistes, une liberté de fait assez large, une forte vie commune, l'égalité des conditions matérielles, la puissance des croyances religieuses, la conviction que l'ordre social correspond à l'ordre du monde maintiennent ces sociétés sans le secours d'un État » (Deschamps 1976 : 15).

« Ces sociétés se caractérisaient également par l'insécurité collective et individuelle. L'absence de concertation entre les clans et leur distribution extrême les laissaient à la merci du premier conquérant venu pour peu que celui-ci fût organisé. Les clans eux-mêmes guerroyaient fréquemment entre eux. Au sein du clan, les dissensions étaient fréquentes. La sécurité d'un individu dépendait de la force et de l'importance de sa famille étendue. La raison de toute circonstance revenait au plus fort, car presque tout se réglait par les armes » (Samba 1982 : 84-85).

Pour eux, « la guerre est une exhibition sportive rapidement terminée en général par les

tiers disposant à cet effet de pouvoirs religieux » (Deschamps 1976 : 15). Ici, les traditions historiques et la littérature étaient tenues en maigre estime, car il n'y avait pas de gardiens des traditions, les danses étaient moins raffinées, les pratiques religieuses et funéraires peu sophistiquées.

Sur le plan économique, les activités autochtones du Bulega étaient essentiellement agricoles. La chasse, la pêche et le ramassage constituaient des activités économiques complémentaires. Le bétail n'y jouait pas un rôle important.

L'arrivée des Nilotiques en Afrique orientale va bouleverser la situation locale, car la synthèse qui découlera de la dialectique entre les deux civilisations mises en contact permettra à cette zone de connaître une prospérité générale. Les Hema, les Alur et leurs voisins Logo formaient déjà des États, c'est-à-dire des sociétés dans lesquelles existait une certaine organisation étatique avec un gouvernement, une assemblée populaire, un appareil judiciaire, un pouvoir centralisé... À part l'agriculture et les autres activités ponctuelles, leur principale occupation était l'élevage du gros bétail.

## 5.1. LA NATURE DES RELATIONS INTERETHNIQUES

Les pays d'origine et surtout la différence entre les structures sociopolitiques avaient permis l'instauration, entre les différents groupes ethniques de l'Ituri, de relations dont la nature variait selon les genres des sociétés qui étaient en contact.

Les groupes ethniques à système segmentaire se faisaient fréquemment la guerre sans qu'aucun d'entre eux ne parvienne à soumettre complètement l'autre. On peut dire qu'il existait entre ces groupes des rapports d'égalité dans l'inimitié et occasionnellement des rapports de collaboration.

Entre les sociétés à pouvoir centralisé et les sociétés segmentaires existaient des rapports de sujétion. Chaque fois qu'une société à pouvoir centralisé entraînait en contact avec une société segmentaire, elle asservissait cette dernière et lui imposait son organisation politique. Les deux groupes ethniques formaient alors une société à castes dans laquelle les clivages sociaux et politiques correspondaient aux clivages ethniques. Les membres du clan dominant pouvaient épouser les filles des asservis, mais le contraire n'était pas autorisé.

Les sociétés à pouvoir centralisé observaient entre elles le principe de la coexistence pacifique. Chacune d'elles avait sa zone d'influence au sein de laquelle elle pouvait imposer sa loi : les Alur à Mahagi, les Hema à Djugu et à Irumu, les Logo à Aru... La tradition rapporte un seul cas de conflit entre Alur et Hema à la mort de Mughera, le premier chef hema installé à Blupkwa. Les Hema furent obligés de se retirer précipitamment avec son cadavre devant les menaces des Alur qui tenaient à occuper la colline où il devait être enterré. Plus nombreuses sont cependant les circonstances au cours desquelles les chefs alur n'hésitèrent pas à se porter au secours des chefs hema qui se trouvaient en difficulté avec des clans clients : les cas typiques sont ceux des chefs Acida et Udjuo venus apporter secours respectivement aux chefs hema Jiju et son fils Mbulukpa en butte aux révoltes lendu.

Il faut plutôt signaler que les escarmouches étaient plus fréquentes entre clans d'un même groupe ethnique au sujet de limites de champs ou d'espaces d'élevage et de chasse, des conflits de pouvoir ou interfamiliaux.

## 5.2. LES CATÉGORIES SOCIALES PRÉGNANTES

Chez certains peuples de l'Ituri, on ressent les interférences des trois catégories sociales qui ont jadis existé et que l'on décrit ci-après.

### 5.2.1. LA NOBLESSE

Elle comprend le chef (roi) avec sa famille et ses collaborateurs directs. Ce sont des dignitaires qui gèrent le pouvoir à partir du palais royal ou à l'intérieur par délégation. C'est souvent une classe sociale minoritaire, une élite qui détient le pouvoir qu'elle a hérité de ses ancêtres mythiques ou réels, fondateurs de la dynastie. Le chef, dont le choix est guidé par ses qualités morales, intellectuelles, politiques, sociales, physiques et matérielles, exerce, avec le concours de ses collaborateurs, les fonctions religieuses, politiques et administratives, économiques, judiciaires et militaires. Il est le garant de la paix et le protecteur de son peuple dans toutes les circonstances.

### 5.2.2. LES CLIENTS

Ce sont des hommes libres qui constituent la majorité de la population. Souvent ce sont des autochtones qui ont subi la domination de la noblesse qui, elle, est, dans la plupart des cas, d'origine étrangère. Les autres clients sont les descendants de ceux qui ont été soumis en cours de route ou de ceux qui, dès le départ, étaient dans la compagnie des nobles lors de leur conquête territoriale. Les clients ont des devoirs et des droits particuliers vis-à-vis de la noblesse et plus particulièrement vis-à-vis du chef.

### 5.2.3. LES ESCLAVES

Ils étaient moins nombreux dans chaque ethnie. Ce sont souvent des prisonniers de guerre et, en tant que butins de guerre, ils appartenaient en majorité aux chefs des clans vainqueurs. D'autres esclaves servaient de monnaie d'échange en cas de dette ou de dot, ils étaient échangés contre de la nourriture en cas de famine ou donnés comme cadeau à une personne, mais c'étaient aussi des nécessiteux ramassés en brousse ou intégrés volontairement. Les esclaves rendaient divers services à leurs maîtres, mais il était interdit à ces derniers de porter atteinte à leur intégrité physique. Si le maître était mécontent de son esclave, il n'avait qu'une solution : le vendre à une autre personne. L'esclave était en réalité un membre de la famille de son maître avec quelques avantages matériels et moraux.

## RÉFÉRENCES

- Cornevin, R. 1970. *Histoire du Congo. Léopoldville – Kinshasa. Des origines préhistoriques à la République démocratique du Congo*. Paris : Éditions Berger-Levrault.
- Cornevin, R. 1989. *Histoire du Zaïre des origines à nos jours*. Bruxelles : Hayez.
- Crazzolaro, J.-P. 1950. *The Lwoo*. Vol. I, *Lwoo migrations*. Vérone : Museum combonianum.
- de Saint Moulin, L. 2005. *Atlas de l'organisation administrative de la République démocratique du Congo*. Kinshasa : CEPAS.
- Deschamps, H. 1976. *Les Institutions politiques de l'Afrique noire*. Paris : PUF.
- Idring'i Ade Nyori. 1987. *Les Kakwa : Bibliographie*. Kinshasa (s. éd.).
- Ki-Zerbo, A. 1972. *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*. Paris : Hatier.
- Maka Mala, J.-B. 2000. *Les Membi, ces forgerons qui ont marqué la civilisation des tribus de l'Ituri : essai d'ethnographie sur le peuple ndo*. Rome : Institut de S. Pietro Claver.
- Philipart De Foy, G. 1984. *Les Pygmées d'Afrique centrale*. Roquevaire : Parenthèses.
- Samba, K. 1982. *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire postcoloniale. Le cas de l'Ituri*. Kinshasa : PUZ.
- Thiry, E. 2004. *Une Introduction à l'ethnohistoire des Hema du Nord (Congo du Nord-Est)*. Tervuren : MRAC (coll. « Archives d'Anthropologie », n° 33).
- Umvor Keno, G. 1987. « Les particularités de migrations Luo en Afrique orientale du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle ». *UJUVI, ISP Bunia* (8) : 85-86.
- Umvor Keno, G. 2014a. *Essai sur l'histoire politique des Alur de la RDC (XVF-2013)*. Kinshasa : Eugemonia.
- Umvor Keno, G. 2014b. *Processus de changement des mentalités des autochtones de l'Ituri (Nord-Est de la RDC) sous le régime colonial (1871-1960)*. Kinshasa : PUC.
- Vervier, F. 1948. *Monographie Walendu et Bahema (territoire de Djugu)*. Djugu.

## CHAPITRE 2

# PARLERS ET CULTURES DES PEUPLES DE L'ITURI

**L**a situation géographique de l'Ituri fait de lui un véritable carrefour de groupes ethniques qui le prédispose à développer de nombreux parlars et des cultures particulières.

### 1. LES PARLERS DE L'ITURI

Partant de sa diversité ethnique, l'Ituri se caractérise par une grande variété de langues locales. En effet, chaque groupe ethnique possède sa propre langue vernaculaire, et parmi ces langues on note le lugbarati, le kutu na kakwa, le dhu alur, le bbaledha, le nyali, le bira, le lese, etc. Cependant, il existe des ethnies qui ont adopté les langues vernaculaires de leurs voisins avec une version particulière ; tel est le cas des Hema, des Ndo-Ukebu et des Alur-Mambisa du territoire de Djugu qui parlent le bhadha, une variante de bbaledha, et des Lendu-Watsi du territoire de Mahagi qui parlent le dhu alur.

Partant du nombre élevé de leurs locuteurs, certaines langues locales sont devenues des langues de liaison. Il s'agit des suivantes :

- le **dhu alur** : en territoire de Mahagi, la majeure partie du bord du lac Albert de Mahagi-Port à Rukwanze et à Bunia et ses environs immédiats ;
- le **b'baledha** : en territoire de Djugu surtout au centre et au nord, au sud de Mahagi et chez les Ngiti ;
- le **kingwana** : un dialecte issu du kiswahili en territoire de Djugu plus particulièrement dans la zone minière de la SOKIMO et dans le territoire d'Irumu y compris dans la ville de Bunia ;
- le **bangala** : un dialecte issu du lingala parlé en territoire d'Aru et dans la chefferie Alur-Djuganda en territoire de Mahagi.

Selon H. Burssens (1958), la classification des groupes ethniques en bantou ou en soudanais ne se rapporte qu'aux langues parlées, mais du point de vue anthropologique, il y a peu ou pas de différence entre bantou et soudanais.

#### 1.1. DANS LE TERRITOIRE D'ARU

Les langues locales qui y sont parlées sont classées suivant la méthode génétique de Greenberg qui compare les morphèmes lexicaux et grammaticaux de plusieurs langues au plan de la morphosémantique.

Le **kutu na Kakwa** (traduction littérale : la bouche des Kakwa) est parlé dans la chefferie Kakwa. Il fait partie du groupe nilotique, du sous-groupe oriental.

Le **madhi** est parlé dans la chefferie Kaliko-Omi. Il appartient au groupe Moru-Mangbetu, au sous-groupe Moru-Madhi.

Le **lugbarati** fait partie du groupe Moru-Madhi. Il est dominant grâce, d'une part, au nombre élevé de ses locuteurs qui occupent les chefferies Aluru, Lu, Nio-Kamule, Otso, Zaki et la cité d'Aru implantée à la rencontre des chefferies des Lu, Nio-Kamule et Otso, et, d'autre part, grâce à la migration de ces locuteurs originels dans les autres entités pour des raisons de recherche de terres arables ou pour des activités commerciales.

Le **ndo** (kebutu), parlé dans le secteur Ndo, est du groupe Moru-Mangbetu, du sous-groupe Mangbutu. Le peuple Ndo étant à cheval sur les territoires d'Aru et de Mahagi, le **dhu alur** parlé par eux fait partie également des langues locales du territoire d'Aru. Cette dernière situation est semblable à celle de la langue **lese** qui est parlée par une minorité de

ce peuple qui se retrouve très influencé par les Ndo et les Alur dans le secteur Ndo.

Ces langues sont de la famille saharienne, de la branche Chari-Nile, et de deux sous-branches à savoir soudanaise centrale et soudanaise orientale.

Le **bangala** est la langue locale vernaculaire dominante, parce qu'il est parlé dans toutes les entités du territoire pour la communication publique (administration publique, église, école, marché, hôpital), tandis que le **lingala** est utilisé surtout par les militaires et les agents fonctionnaires de l'État non originaires du territoire. Le **kiswahili** s'implante progressivement dans les localités d'Ariwara, Ingbokolo et Aru, depuis la chute du maréchal Idi Amin Dada et l'afflux de réfugiés ougandais fuyant la guerre, et actuellement grâce aux contacts qui s'intensifient entre le territoire d'Aru et l'Ouganda, d'une part, et les autres contrées du district de l'Ituri (Bunia, Mongbwalu...), d'autre part. Le marché d'Ariwara qui regroupait des commerçants en provenance de l'Ouganda, Kenya, Tanzanie et les Arabes venant du Soudan utilisaient le kiswahili comme langue de transaction commerciale avec les commerçants venant du sud de l'Ituri et du Nord-Kivu.

## 1.2. DANS LE TERRITOIRE DE MAHAGI

En territoire de Mahagi, la principale langue locale demeure le **dhu alur** parlé par tous les clans. Cependant, les Lendu Dra et Njaw (Watsi) parlent à la fois le dhu alur et d'autres variantes de b'baledha à savoir le **dralo** ou **dradha** et le **njawlo** ou **njawdha**.

## 1.3. DANS LE TERRITOIRE DE DJUGU

Les habitants du territoire de Djugu parlent, selon les groupes ethniques, les langues locales suivantes :

- le **b'baledha** (traduction littérale : langue des Lendu, subdivisée en 6 variantes : pidha, rrk-padha, djadha, tadha, ddradha et njawdha) parlé par les Lendu et sa variante **bhadha** parlée par les Hema, les Ndo-Ukebu et les Mbisa. Certains Hema, dans la chefferie Hema Banywagi continuent à parler le **ruhema**, tandis que des Mbisa parlent également le **dhu alur** ;
- le **nyaliko** parlé par les Nyali de Kilo.

Enfin, les Bambuti parlent la langue du milieu où ils se retrouvent.

Comme langue de liaison, les habitants de la région minière du territoire de Djugu parlent une variante du swahili appelée **kingwana**. Il s'agit du kiswahili mélangé à certains mots empruntés aux langues vernaculaires dont notamment le b'baledha, le bila et le bira.

## 1.4. DANS LE TERRITOIRE D'IRUMU

Les langues parlées en territoire d'Irumu sont :

- le **bira** : c'est une langue bantu du groupe D32, apparentée au bila du territoire de Mambasa. Il est parlé en chefferies Andisoma, Babelebe, Baboa-Bokoe, Basili et Mobala. Ses locuteurs comptent approximativement 175 000 personnes ;

- le **ndruna** : langue soudanaise de la famille nilo-saharienne, branche Chari-Nile, sous-branche soudanaise centrale, groupe Moru-Mangbetu, sous-groupe Lendu. Il est parlé par les Lendu-Bindi ;

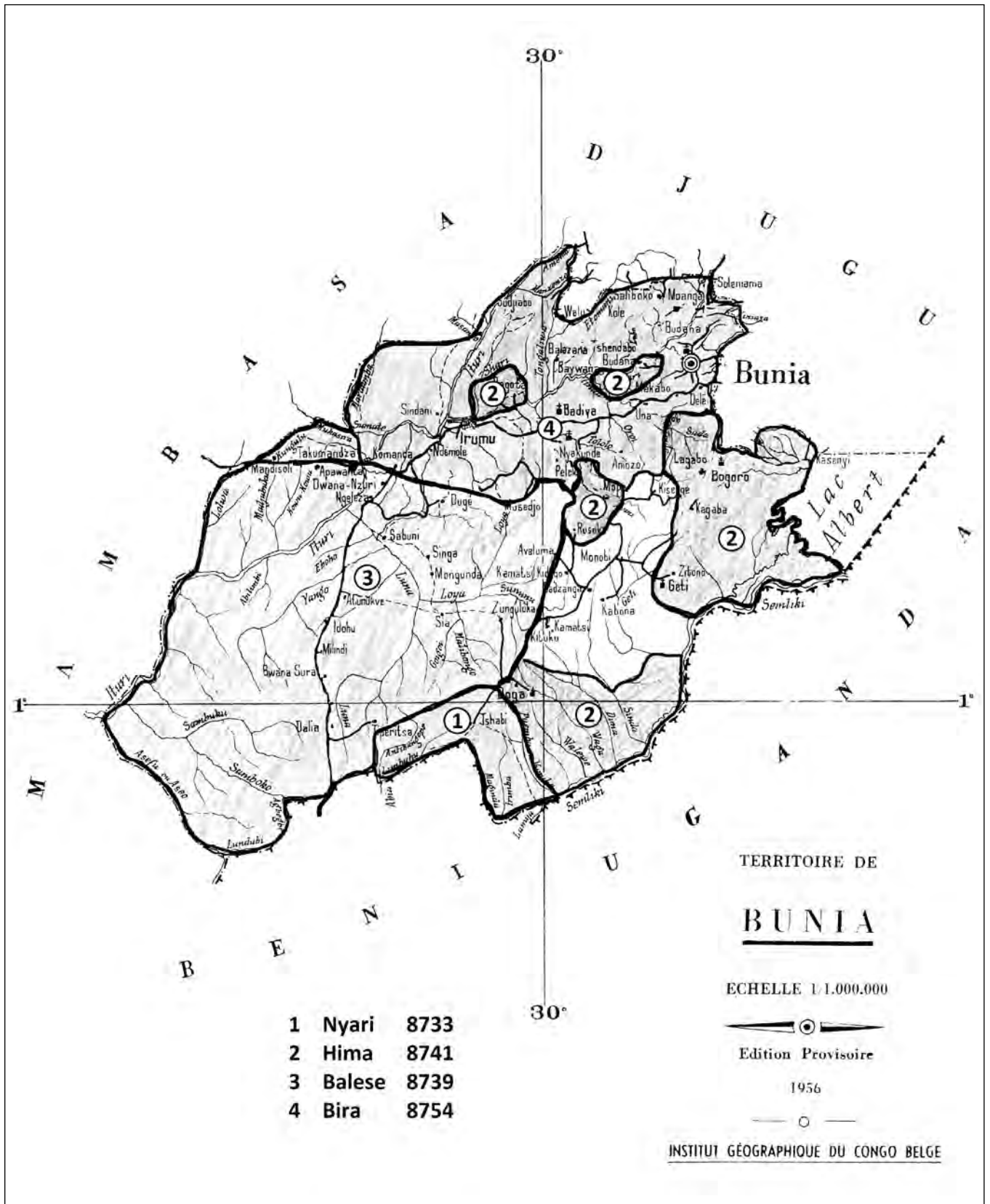
- le **ruhema** : variante du runyoro-lutoro, le ruhema est une langue bantu parlée par les Hema-Sud constitués en chefferies Hema-Boga, Hema-Irumu, Hema-Mitego, et dans le secteur Hema-Sud à Kasenyi ;

- le **vanuma** : langue bantu apparentée au nyaliko de Nyali-kilo, mais fortement influencée par les Lese ; il est parlé par les Nyali-Tchabi ;

- le **lese** : langue soudanaise de la famille nilo-saharienne, branche Chari-Nile, sous-branche soudanaise centrale, groupe Moru-Mangbetu, sous-groupe Mangbetu. Il est parlé en chefferie des Balese-Vonkutu (Irumu), chez les Lese-Karo et les Lese-Dese (en territoire de Mambasa) et chez les Lese-Arumbi (territoire de Watsa).

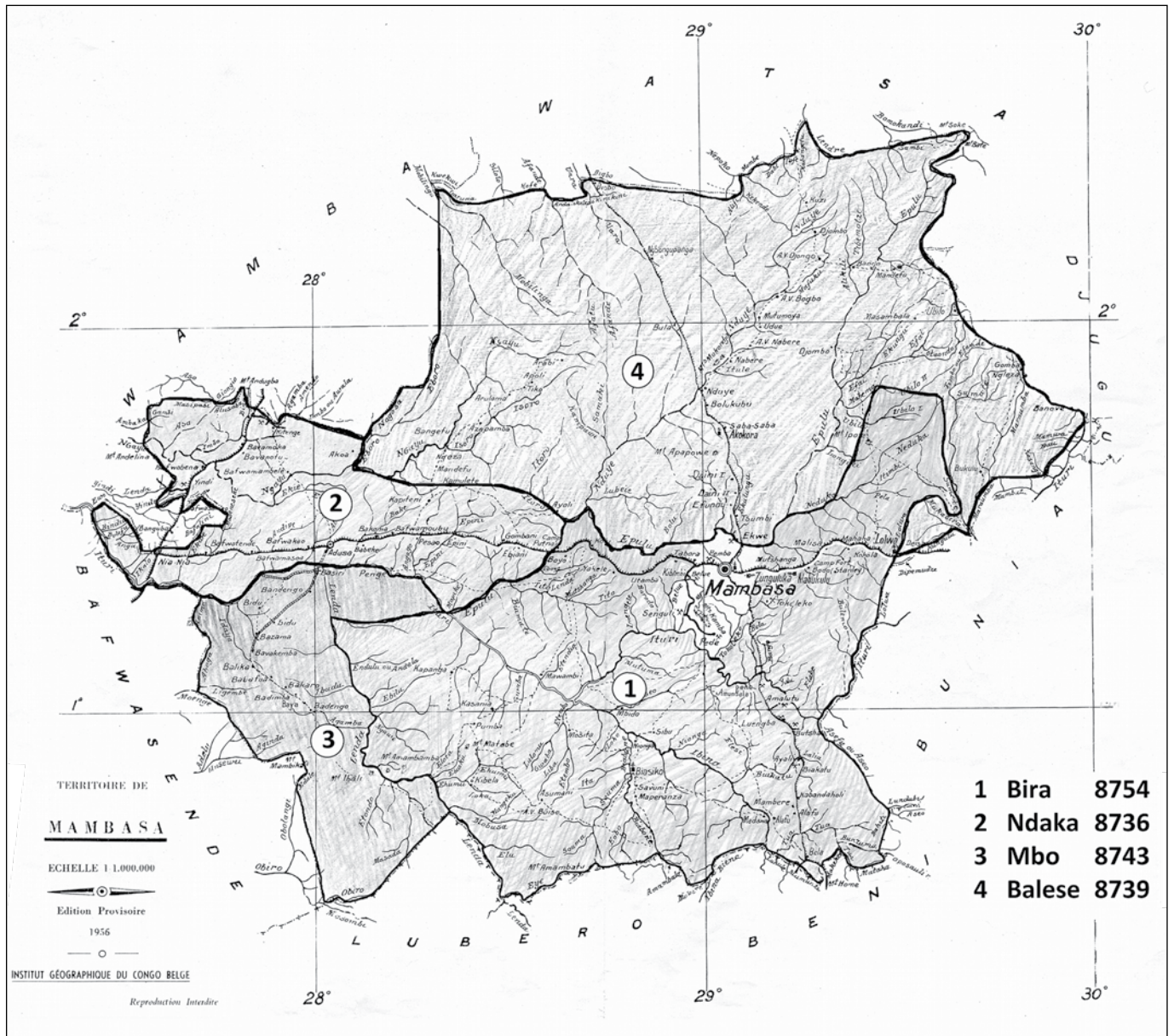
## 1.5. DANS LE TERRITOIRE DE MAMBASA

Les langues prédominantes dans ce territoire sont le **kingwana** (swahili populaire), le **yira** (kinande), le **budu**, le **bila**, le **bira**, le **bali**, le **kele**, le **lese**, le **bhadha**, l'**alur**, le **kumbo** et le **ndaka**. Il en est de même du **lingala** parlé surtout dans les grands centres extra-coutumiers et les carrières d'or. La prédominance de ces langues se justifie par l'effectif important de leurs locuteurs, parmi lesquels les Nande et les Mbuba, les Bira, les Alur et les lendu-phones, non autochtones, venus massivement dans le territoire de Mambasa à la recherche de terres arables, pour l'exploitation forestière et minière, et enfin pour les activités commerciales.



Carte Olga Boone, n° MRAC 034899.





Carte Olga Boone, n° MRAC 034898.

Actuellement, la langue officielle parlée en Ituri, comme en RDC en général, est le français qui demeure aussi la langue d'enseignement de la maternelle à l'enseignement universitaire. On note aussi une nette progression de l'anglais comme langue d'enseignement, surtout au niveau supérieur et universitaire, en rapport avec la généralisation de nouvelles technologies d'information et de communication et l'intensification des échanges commerciaux avec les pays africains anglophones et ceux d'Asie, en l'occurrence les Émirats arabes unis, la Chine (Hong-Kong), l'Inde, etc. Le swahili et le lingala, suite aux contacts et rapports multiformes, se parlent sur l'ensemble du district de l'Ituri.

## 2. L'ART ET L'ARTISANAT

L'art concernait la tannerie pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes. Les peaux tannées servaient d'habits pour les hommes, de bandoulières pour porter les bébés sur le dos, de sacs et d'ornements pour les danses folkloriques... L'extraction du sel, nécessaire au tannage, se faisait à partir de certaines plantes et de la saline de Kiviro, en face de Mahagi-Port, et le sel était vendu chez la plupart des ethnies de l'Ituri, surtout riveraines du lac Albert. La menuiserie consistait à sculpter et à fabriquer les meubles, les pirogues, les instruments de musique, et à modeler les bois de diverses

constructions. La corderie portait sur les écorces diverses pour la fabrication de filets (chasse, pêche, conservation de Calebasses, d'ustensiles et de divers produits), pour obtenir les cordes de construction, pour attacher les animaux domestiques, pour la vente, etc.

En général, art et artisanat se confondent. En effet, des objets d'art réalisés pour leur beauté ou pour l'esthétique sont rares. Fréquemment, ce sont des objets usuels qui sont décorés sans pour autant leur enlever les fonctions qu'ils remplissent. Il en est ainsi des réalisations que l'on décrit ci-après.

### 2.1. L'ARCHITECTURE

Les types des maisons en Ituri varient d'une région à une autre selon la disponibilité et l'abondance des matériaux de construction. Dans la région

forestière, les feuilles *mangungu* sont abondamment utilisées pour couvrir les murs des maisons et la toiture à deux pentes.

Dans la région de savane boisée, le mur est souvent en pisé et la toiture à quatre pentes est couverte de chaume.

### 2.2. LA POTERIE

Traditionnellement, la poterie est une activité artisanale réservée aux femmes partout en Ituri. En général, l'argile servant dans la poterie est extraite dans les bas-fonds ou dans certaines zones marécageuses. Les pots fabriqués sans l'aide d'une meule sont séchés au soleil pour être ensuite cuits dans un four alimenté avec du bois de chauffage de grande capacité énergétique. Cette cuisson est indispensable



**Hutte en construction.**  
(Photo équipe locale, 2014.)



**Construction d'une case chez les Kakwa.**  
(EP.0.0.3693, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. I. Vandewalle, s.d.)



**Construction d'une hutte chez les Lugbara à Esebi.**  
(EP.0.0.5128, collection MRAC Tervuren ; photo R.F. Gérard, s.d.)



Femme bira faisant de la poterie.

(AP.0.2.1973, collection MRAC Tervuren ; R.P. P. Schebesta, s.d.)

en vue de rendre les pots imperméables et résistants aux chocs de faible intensité.

La forme des pots varie selon leur usage : les pots de forme ronde destinés à la conservation de l'eau fraîche en toutes saisons, et qu'on appelle *yidjo* chez les Lugbara, *bindru* chez les Kakwa, *agulu* chez les Alur de Mahagi ou *dhumu* ailleurs, ont une capacité de 20 à 30 litres. Pour la préparation des boissons alcoolisées locales, les femmes lugbara se servent de pots *obi* de forme ovale, de 40 à 200 litres de capacité. Par contre, les pots à large ouverture servent à pétrir la pâte, à griller les arachides et cuire d'autres aliments. En territoire de Djugu, quels que soient leurs usages et formes, les pots s'appellent *tcha*.

### 2.3. LA VANNERIE

La vannerie est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes. Cependant, les techniques et les produits utilisés varient selon les peuples.

Dans les territoires d'Aru et de Mahagi, les femmes utilisent, après la récolte, en saison sèche, l'écorce des tiges de sorgho et des feuilles de cocotier pour tresser des vans *kobhi-andri*, *sete*, et des paniers, *katoko* ou *gope*, de grande capacité, servant à recueillir de

la farine moulue et tamisée ou encore à vanner les grains ; ce sont les *khobi-mva* des Lugbara, *udheru* des Alur et *zer* des lenduphones. Un troisième van, appelé *luku* chez les Lugbara et Kakwa et *kududu* chez les Alur de Mahagi, souvent enduit de cire, à défaut d'argile, sert spécialement à couvrir un bébé porté sur le dos de la maman pour le protéger contre la pluie ou l'insolation.

En territoires de Mahagi et Djugu, les hommes tressent des nattes appelées respectivement *ramba* et *kilako*, et des paniers à l'aide de tiges de roseaux fendillées et séchées reliées par des cordes. Ces nattes servent au séchage des denrées alimentaires ou comme matelas sur les lits. Les paniers sont utilisés pour le transport et la conservation des grains. Les femmes, par contre, tressent des corbeilles, à couvercle conique, à l'aide de feuilles fines appelées *royi* reliées par les feuilles de faux palmier et servant à conserver au chaud la pâte de manioc, de maïs, de l'éleusine ou tout autre mets à manger. Chez les Hema, les Alur et les Lendu, ces corbeilles s'appellent *kibo*, tandis que chez les Alur, une autre sorte de van servant comme assiette est l'*ugwede* ou l'*udheru*.

En territoire d'Irumu, les paniers et les nattes sont tressés en utilisant essentiellement les feuilles de faux palmiers. Leurs usages sont identiques à ceux des vans d'autres territoires. La vannerie, comme signalé



**Tressage de panier  
kobhi (sete) chez les  
Kakwa.**  
(Photo équipe locale,  
2014.)



**Luku des Lugbara.**  
(EO.1980.2.2700, collection MRAC Tervuren ;  
photo J.-M. Vandyck © MRAC Tervuren.)



**Usage du luku chez une femme lugbara portant son bébé.**  
(EP.O.0.13582, collection MRAC Tervuren ;  
photo C. Lamote (Inforcongo), vers 1950 © MRAC Tervuren.)



**Laçage des paniers babira à Bunia.**  
(EP.0.0.4981, collection MRAC  
Tervuren ; photo R.F. Gérard, s.d.)

ci-dessus, utilise les fibres de papyrus, de tiges de sorgho, de roseaux et d'autres plantes hydrophiles, de faux palmiers..., pour la confection ou le tissage de nattes, paniers, vans... destinés à la conservation de divers produits agricoles, ou produits de l'élevage, de la chasse, de la pêche...

Les femmes fabriquent les pots et les autres ustensiles à base d'argile qu'on doit cuire ensuite.

Les Ndo-Ukebu pratiquaient la métallurgie et ils disposaient à cette fin de petits hauts fourneaux et de forges situés loin des villages. Ils fabriquaient houes, coupe-coupe, couteaux, lances, flèches, colliers, bijoux... Ce métier de forgeron explique la dispersion presque anarchique des Ndo-Ukebu sur une grande partie de l'Ituri où l'on trouve le fer et le bois nécessaires à la métallurgie. C'est grâce à eux que les Arabes et les Européens ont été informés de la présence de l'or en Ituri et en Uele dans la région de Moto.

En territoire de Mambasa, les paniers sont tressés en utilisant l'écorce des tiges de *ndolo* et autres lianes.

#### 2.4. LA NATTE À PAPYRUS

Le tressage des papyrus se fait – par les femmes en territoire d'Aru, par les hommes dans d'autres territoires – en reliant les tiges séchées de papyrus avec de la corde, de préférence celle du sisal. Ces nattes appelées *pari* ou *kodra* en territoire d'Aru, et *kolo*

ailleurs, ont plusieurs usages : pour s'asseoir, surtout en cas de deuils ou de réunions, pour s'y coucher et dormir, pour sécher les grains, ou, enfin, pour servir de plafond.

#### 2.5. LE GRENIER

Bien que plus raffiné en territoire d'Aru, le tressage du grenier se fait par les hommes sur l'ensemble de l'Ituri. À Aru, les fabricants de greniers utilisent à cet effet des brindilles d'arbres flexibles attachées par des cordes et fixées sur quatre sticks rigides. Le grenier est ensuite couvert d'une toiture en paille et il sert à conserver provisions et récoltes.

#### 2.6. LES MEUBLES ET AUTRES OBJETS DE MÉNAGE

Dans les territoires de l'Ituri, des hommes se spécialisent dans la taille du bois ou du bambou, afin de fabriquer lits, fauteuils, armoires et tables, sur lesquels ils tissent parfois des roseaux fendillés ou des nervures de rameau du palmier élaeis. Ils fabriquent aussi des mortiers et des pilons, surtout dans les territoires de Mambasa, Djugu et Mahagi.

À noter que le territoire de Djugu est représenté particulièrement par la sculpture du bois. Ainsi, à Gbakalu, près du chef-lieu du territoire, on retrouve des objets d'art taillés, en bois tendre, plus particulièrement des voiturettes, des hélicoptères, des



**Greniers en territoire d'Aru.**  
(EP.0.0.2596, collection MRAC Tervuren ;  
photo R.P. I. Vandewalle, s.d.)

personnages, des sièges, les armoires de la RDC, des mortiers, des louches, des peignes, etc.

En territoire d'Irumu, les Indru (Ngiti), comme leurs frères Bale, ne sont pas un peuple ayant un sens artistique très fin. Toutefois, ils sculptent quelques objets d'art, notamment des mortiers, et des décorations sont ajoutées au fer chaud sur leurs bordures, de même que sur les tuyaux en bois des pipes, etc. En architecture, l'*indrunudza* est une hutte en forme de ruche d'abeilles construite avec des sticks de jeunes arbres flexibles et des roseaux. Le toit est couvert de paille. Les matériaux proviennent entièrement de la nature. La construction des cases en pisé date de la colonisation qui a établi des contacts entre différents peuples.

Tous les autres domaines de l'art plastique subissent des décorations. C'est le cas des nattes tissées de feuilles sèches d'une variété de palmier : certaines de ces feuilles sont trempées dans l'encre noire, bleue, rouge ou verte, et donnent des nattes colorées. Il en est de même des petits paniers. Les pots, les instruments de musique, les ustensiles (*tsanzi* ou *likembe*, et *dumu* ou mandoline, les calebasses, etc.) portent des motifs décoratifs. Aucun objet d'art ne remplit une fonction magique ou religieuse comme dans d'autres sociétés africaines. Mais certains objets d'art sont soumis aux interdits. C'est surtout le cas du tambour sacré, le *seku*, et du *vulker*

des Alur qui ne peuvent être touchés que par les initiés appelés *masadhu* qui jouent ce tam-tam lors de l'intronisation et des funérailles d'un chef coutumier au cours d'une danse rituelle appelée *obhenga*.

## 2.7. LA FORGE

La présence d'un riche gisement de fer, s'étendant du territoire de Djugu à celui d'Aru en passant par le territoire de Mahagi, a entraîné le travail du fer par le peuple Ndo présent dans toute la zone minéralisée, pour fabriquer des objets usuels, en l'occurrence des houes, couteaux, lances, flèches, etc. De nos jours, au lieu d'exploiter le fer, les forgerons des différents peuples fabriquent des houes (notamment le *sharapa* ou le *larapa* en territoire de Djugu), coupe-coupe, couteaux, flèches, machettes, braséros, porte-bagages de bicyclette, ou réparent des ustensiles de ménage, en récupérant de la ferraille.

## 2.8. LA FABRICATION DES PIROGUES

Les territoires de Mahagi, Djugu et Irumu qui bordent le lac Albert ont des artisans spécialisés dans la fabrication des pirogues à partir des essences d'arbres ayant une grande résistance à l'humidité. Par exemple, la *ngomangoma* est ici recherchée. On l'utilise aussi pour les planches de rive dans la construction des maisons.



**Forge chez les Kakwa.**

(EP0.0.5813, collection MRAC Tervuren ;  
photographe inconnu, s.d.)



**Kaya, un Kakwa du territoire d'Aru,  
porte des boucles d'oreilles faites de fer blanc.**

On trouve celles-ci également chez les Lugbara  
où elles étaient souvent portées dans la lèvre inférieure.  
(EP0.0.3692, collection MRAC Tervuren ;  
photo R.P. I. Vandewalle, s.d.)

## 2.9. LES AUTRES ACTIVITÉS ARTISANALES

Il s'agit des activités essentiellement féminines axées sur la préparation des boissons alcoolisées, et la fabrication de l'huile de palme. En voici le détail.

- *La bière de maïs* : appelée *mandrakpa* ou *mandro* en territoires de Djugu et Mahagi, *pkete* en territoire d'Aru, elle est obtenue suite à la fermentation du maïs enfoui dans le sol pendant trois mois, ensuite il est séché, pilé et moulu. La farine obtenue donne une pâte qui, délayée dans l'eau et mélangée à la levure de sorgho, d'éleusine ou de maïs, fermente pendant

deux à trois jours avant sa consommation. Cette boisson joue un grand rôle social, car elle intervient dans plusieurs cérémonies et manifestations.

- *L'alcool kaïkpo* ou *arac* : cet alcool, dont la consommation est interdite aussi bien par la Santé publique que par la loi, est obtenu par la distillation des produits de la fermentation d'une pâte. Il s'agit soit de la pâte de manioc en territoires d'Aru, Mahagi et Djugu, soit de la pâte de banane plantain en territoires d'Irumu et Mambasa et chez les Banyali de Kilo. Cette boisson est prisée dans les carrières d'or et dans les zones de pêche sur le lac Albert où, en



**Pots dumu pour la préparation de la bière chez les Bira.**  
(AP0.2.1099, collection MRAC Tervuren ; R.P. P. Schebesta, s.d.)

son absence, on consomme volontiers de l'alcool en sachet plastique importé de l'Ouganda.

- *La bière de banane* : appelée *unde* en territoire de Mahagi et *kalire* en territoire de Djugu et d'Irumu, fabriquée comme le *kaiikpo*, cette boisson se prépare à base de bananes mûres, fort fermentées de levure de sorgho, de maïs ou d'éleusine. Sa teneur en alcool reste très forte ; elle est consommée généralement le soir par les jeunes après un dur labeur. Une autre boisson, aussi d'origine ougandaise et appelée *muenge*, est obtenue par la fermentation de la banane mûre en présence de la levure de sorgho en territoire d'Aru et d'Irumu. En territoire de Djugu, la fermentation de la bière de banane, appelée *magadi*, se fait sans levure.

- *La bière d'éleusine* : d'origine également ougandaise, cette bière appelée *malua* (marua) est préparée à partir des grains de l'éleusine grossièrement moulus puis enfouis dans le sol pour la fermentation durant deux semaines. Transformée en farine puis en pâte, cette préparation fermente pendant trois jours grâce à la levure de la même céréale. Sa consommation qui se fait à travers de petits tubes creux en bois plongés en même temps par plusieurs personnes dans la

mêmealebasse représente un danger certain pour la transmission de la tuberculose.

- *Le vin de l'Ituri* : de préparation récente, il provient de la distillation de produits fermentés à base de fruits, en l'occurrence le maracuja, l'orange, la goyave, l'ananas, ou encore à base de rhubarbe en territoires de Mahagi et de Djugu. Pour activer la fermentation, on utilise de grandes quantités de sucre.

- *L'huile de palme* : en territoire de Mahagi, elle est fabriquée par la population grâce aux récoltes réalisées dans les chefferies Mokambo, Wagungu et Anghal. Cependant, c'est le territoire de Mambasa qui livre la plus grande quantité d'huile de palme en Ituri, étant donné les vastes superficies de palmeraies qui y sont cultivées aussi bien par des hommes d'affaires planteurs que par des paysans.

### 3. DIVERSES AUTRES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Chaque peuple a son rite de passage. Les Lendu et les peuples forestiers de Mambasa pratiquaient la circoncision. Les Alur et les Hema initiaient leurs enfants, à la fin de la puberté, en leur donnant des



prénoms correspondant à leur état physique et psychologique et, à la veille de leur mariage, pour les préparer à bien affronter cette première étape importante de la vie.

L'habitat, dispersé, était constitué de trois à cinq maisons formant un complexe social sur le flanc d'une colline ou à son sommet, proche d'une source d'eau, mais pas dans un bas-fond, souvent insalubre et froid.

L'habillement était rudimentaire et caractérisé chez les hommes par le port de peaux de bêtes : celles de vaches chez les Hema, Lugbara et Alur, celles de chèvres et de moutons chez les Lendu et les Bira, et celles de gibier de la brousse chez les Lese, Mbo, Mbuti, Nyali et Mamvu.

Les femmes utilisaient généralement les écorces battues et les feuilles d'arbres pour se vêtir.

La parure est plus développée que l'habillement. Les femmes alur et lendu se perçaient les lèvres pour y introduire un petit morceau de tige ; les femmes hema se perçaient le lobe de l'oreille pour porter des bijoux et garnissaient leurs cous et bras de perles multicolores. Les femmes lugbara, alur et hema enlevaient leurs incisives ; les femmes lendu taillaient leurs dents en pointes ; les femmes bira introduisaient des plateaux (*nzudu*) dans leurs lèvres supérieures.

Les bracelets sont d'utilisation courante chez les Alur et les Hema. Les tatouages sur le visage et/ou sur le ventre et les bras se pratiquaient dans la plupart des ethnies ituriennes.

Les circonstances particulières de la vie (danse, deuil, cérémonie d'intronisation, de mariage, de guérison...) requièrent des parures et accoutrements spécifiques.

L'alimentation était basée sur les produits agricoles. La viande chez les éleveurs et les chasseurs, les poissons chez les riverains ne constituaient que des compléments alimentaires. La consommation de boissons fermentées était générale.



**Une jeune fille lendu photographiée dans un village hema au nord de la rivière Semliki.** Son vêtement est fait d'une peau de vache et ses cheveux sont enduits d'argile rouge. (EP.0.0.8220, collection MRAC Tervuren ; photo C. Dandoy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**« Isabelle, membre de la famille royale Ker du clan Jupukongo chez les Alur-Anghal. »** Baptisée en 1956 à Tali-Tali, on observe sur son visage les tatouages type des Alurs. (EP.0.0.14105, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. J. de Roovere, 1987.)

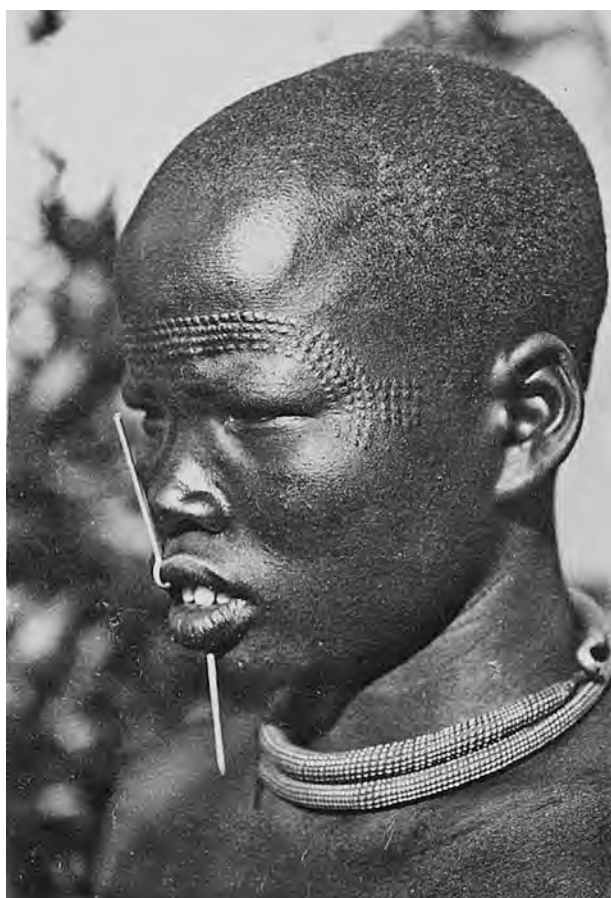


**Femmes bira : la mutilation qui a produit les « femmes à plateau » fut au départ une pratique dont le but était de décourager les Arabes et autres chasseurs d'esclaves. Elle fut rapidement et complètement abandonnée.**

(EP.0.0.13552, collection MRAC Tervuren ;  
photo C. Lamote (Inforcongo), vers 1950  
© MRAC Tervuren.)

(EP.0.0.182, collection MRAC Tervuren ;  
photo C. Lamote (Inforcongo), vers 1950  
© MRAC Tervuren.)

(EP.0.0.1549, collection MRAC Tervuren ;  
photo C. Dandoy, 1945-1950.)



**Tête avec épingle d'un Kaliko, entre Aru et Aba.**  
Ornement de lèvre et collier.  
(EP.0.0.5168, collection MRAC Tervuren ; photo R.F. Gérard, s.d.)



**Parure des femmes lese.**  
(AP.0.1.2189, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu,  
avant 1941.)



Femme kakwa.

(EP.0.0.13579, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), vers 1950 © MRAC Tervuren.)

## 4. LA MUSIQUE ET LES DANSES TRADITIONNELLES

### 4.1. LA MUSIQUE

Plusieurs peuples ont développé une musique qui, au-delà du rôle traditionnel d'adoucir les mœurs, joue un rôle fonctionnel et socio-culturel. Ainsi, chez les Alur du territoire de Mahagi, certains chants sont exécutés pour conduire les travaux champêtres et la pêche. Chez les Hema, des chants particuliers, véritables litanies, exécutés par des pleureuses, accompagnent les veillées mortuaires. Dans ces chants, les qualités du défunt sont soulignées et toute l'histoire du clan rappelée à travers les souvenirs des anciens. Des éleveurs se divertissent également par la musique en gardant les troupeaux. Il en est de même des mamans qui fredonnent des chants particuliers pour bercer les petits enfants afin de les endormir. Certaines personnes se spécialisent dans la pratique de l'un ou l'autre instrument de musique (cf. le chapitre suivant pour plus de détails). On distingue ainsi trois sortes d'instruments.

#### a) Les instruments à vent

- En territoire de Mahagi, il s'agit de l'*agwara*. C'est une longue flûte dont la longueur varie entre 1,50 m et 4 m, taillée dans un grand arbre souple et dont l'ouverture pour la sortie des sons peut avoir des diamètres variant entre deux et quatre décimètres. L'*agwara*, accompagnant le rythme de tambour (*vul*), est jouée à l'occasion de grandes cérémonies traditionnelles, religieuses, politiques, et dans toute autre fête importante impliquant la danse alur au sein du territoire ou ailleurs.

- En territoires de Djugu et d'Irumu, il s'agit d'une flûte en roseau (*matete* ou *penisetum purpureum*) dont jouent les enfants pour annoncer la prochaine maturité du maïs ; les adultes en jouent également, soit en accompagnement de la danse, soit pour la garde des troupeaux et des champs.

#### b) Les instruments à cordes

- En territoires de Djugu et d'Irumu, le *tzango* ou *djoma* est le plus utilisé. Son excellente caisse de résonance, en forme de galère, est une section recourbée et évidée de la branche maîtresse d'un arbre. Cette caisse est recouverte d'une peau de vache généralement trouée. Elle supporte six cordes avec clefs fixées à l'une des extrémités de l'instrument, et elles sont accordées entre elles comme dans la guitare moderne.

- En territoire de Mahagi, l'*adungu* est une grande lyre de même fabrication que le *djoma*. Sa grande taille lui confère une plus forte résonance. Cet instrument est également utilisé en territoire d'Aru, souvent associé au *likembe*.

#### c) Les instruments à percussion

- Les tambours ou gongs, employés dans toutes les danses, sont des rondins, légers et creux, d'une hauteur de 1,20 m à 1,40 m. Leur base est recouverte d'une peau d'antilope ou de vache, ou d'une oreille d'éléphant.

- Le *linzi* est une variété de xylophone rencontrée en territoire de Djugu. À Mahagi, le xylophone utilisé est le *ndara*.

- Le *likembe* est très utilisé pour la distraction personnelle. Il s'agit d'un boîtier sur lequel sont attachées de petites tiges métalliques de longueurs différentes, et il est en vogue dans tout l'Ituri, surtout en milieu rural.



**Musiciens lugbara à Aru.**  
(EP.0.5248,  
collection MRAC Tervuren ;  
photo R.F. Gérard, s.d.)

## 4.2. LES DANSES

Dans l'ensemble, les danses sont publiques et on y trouve souvent des danseurs professionnels.

### 4.2.1. EN TERRITOIRES DE MAHAGI ET D'ARU

La danse est organisée à l'occasion du retrait de deuil de grandes personnalités, mais une famille élargie peut également l'organiser pour commémorer l'anniversaire de la mort de l'un ou de plusieurs de ses membres. Par ailleurs, des compétitions de danses sont organisées à l'occasion de l'intronisation d'un chef, de rencontres amicales, ou d'autres manifestations festives, notamment lors des cérémonies officielles et ce, à la demande de l'autorité politico-administrative locale. Lors de la pleine lune, les jeunes, par village, dansent le soir pour manifester leur joie. En territoire d'Aru, la danse est présente chez les peuples Kaliko, Lugbara et Ndo, tandis que chez les Kakwa, en majorité convertis au christianisme protestant, la danse traditionnelle a presque disparu car interdite par l'Église. Lors de grandes festivités politiques, les Kakwa de Kumuru invitent souvent leurs frères ougandais à venir agrémenter la soirée par la danse traditionnelle.

### 4.2.2. EN TERRITOIRE DE DJUGU

Chez le peuple Lendu, on distingue plusieurs sortes de danses, à savoir :

- Les danses-jeux : elles s'exécutent en cercle, au son d'instruments traditionnels. Le *tzango* est dansé par des garçons adolescents qui scandent le pas simulant une lutte entre eux : deux jeunes gens s'avancent vers le milieu du cercle, dansent, puis s'en retournent à leur place après avoir désigné deux remplaçants qui font la même mimique.

- Le *libe* ou grande danse de joie : cette danse rassemble la population de plusieurs villages qui ont envoyé dans le village de rendez-vous des provisions solides et liquides pour plusieurs jours. Les hommes, en majorité, et les femmes, partiellement voire totalement masqués, participent à la danse avec un accoutrement traditionnel. Les hommes sont ceints d'un bandeau d'herbes tressées, hérissé de plumes de poule, ou coiffés d'un petit panier d'osier très fin, renversé sur leur chef et surmonté d'une longue tige terminée par un panache de plumes immaculées de pique-boeufs. Les torsos sont nus, les pagnes sont remplacés par des peaux de chèvres, de singes colobes, de servals, voire par des peaux de léopards ou de lions. Aux bras, des touffes d'herbes flottantes



**Mouvement de danse chez les Lugbara.**

(EP0.0.3765, collection MRAC Tervuren ; photo Dewandre, 1952.)

de raphias ; aux bras et aux chevilles, des anneaux en fer ou en cuivre. Quant aux femmes, elles portent une longue queue traînante composée de feuilles de bananiers ou de graminées effilochées.

Le *libe* s'exécute en tournant lentement en rond en plusieurs cercles concentriques. Au milieu du cercle central, entourant le tambour placé au milieu, une dizaine d'hommes trépingnent quasi sur place en agitant en l'air des bâtons surmontés d'une crinière ou d'une queue de buffle ; un cercle intermédiaire est réservé aux femmes, les autres cercles appartiennent aux hommes. Parfois, deux ou trois anciens, munis de leurs instruments à vent ou d'une baguette, sortent des rangs pour battre la mesure.

On danse à proximité d'un village, généralement sur un tapis d'herbes courtes, par séances d'une demi-heure, suivies d'entr'actes. Le village sert d'hôtel et de restaurant, car le *libe*, d'une durée minimale de 2 à 3 jours – du samedi au lundi –, cesse à la tombée du jour. Cette danse, quoique lente, est très animée et parfois exécutée avec une fougue qui enivre des participants ou les abat exténués. Elle est caractérisée par un rythme scandé par des coups de la croupe et des reins, un déhanchement en mesure avec accompagnement de grelots.

L'accompagnement se fait par un tambour et une variété infinie d'instruments à vent. Chaque danseur

est instrumentiste et sonne de la trompe dans des cornes de bœufs ou siffle sur l'objet qu'il a amené pour en tirer le son d'une trompette, d'une flûte ou d'un sifflet.

- La danse lunaire. Elle célèbre, par village, la naissance du premier croissant de chaque lunaison et est exécutée surtout par la jeunesse le soir, un peu comme le *libe*.

- Les danses *idzibe* et *djomabe* sont des réductions du *libe* dans chaque village ; elles se dansent au son d'un tambour ou d'un *tzango*.

- La *dz'be* ou danse macabre, entrecoupée de pleurs, est exécutée par des pleureurs et surtout des pleureuses rappelant la vie du disparu, soit dans la hutte même ou devant celle-ci. Les participants sont couverts de peintures, mais n'ont pas d'autres ornements. L'ampleur de cette danse, en honneur pour tous les morts, varie d'après l'importance du défunt et de la maladie qui l'a emporté : il faut, en effet, apaiser les mânes ou l'esprit du mort.

#### 4.2.3. EN TERRITOIRE D'IRUMU

Chez les Lese, les danses sont organisées à l'occasion de l'intronisation des chefs, au moment du deuil ou de son retrait, et à la veille de grandes fêtes. On distingue les deux danses suivantes :

- la *kumbi* : danse organisée à l'occasion de la sortie des initiés de la forêt après leur circoncision ;



**Danse des Lendu.**

(AP.0.0.6933, collection MRAC Tervuren ; photo A. Verhavert, s.d.)

- les *likumba* : ce sont des danses au cours desquelles on invoque les esprits des ancêtres pour accomplir des prodiges là où s'arrête la compréhension humaine. Par exemple, là où un grand arbre déraciné par le vent a bloqué la route. Au cours de la danse exécutée par les initiés, l'arbre est enlevé, et on ne peut voir à quoi on le destine.

Les Bira quant à eux connaissent principalement trois danses : *bangabonge*, *mula* et *bagili*. En voici la description :

- la *bangabonge* est une danse populaire exécutée par toutes les couches sociales et à n'importe quelle occasion : la détente, le retrait de deuil, etc. ;
- la *mula* est, par contre, réservée aux vieux, aux notables, aux dames respectables par leur âge et leur sagesse. Elle s'exécute à l'occasion de l'intronisation d'un notable, ou lors des funérailles d'un vieillard, d'une notabilité... ;
- la *bagili* intervient entre autres dans les séances de communication avec les esprits. Elle s'exécute à des endroits spécifiques, des *mbanda*, où les vieux consultent les esprits appelés *sakana*.

Chez les Indru (Ngiti), il y a sept sortes de danses traditionnelles :

- l'*indruna-obe* est une danse de grand jour, de fête et de réjouissances populaires : deux tambours, un long cylindre de deux mètres environ et un autre plus petit, harmonieusement joués par deux batteurs, rendent la danse très envoûtante ;

- l'*avu*, c'est une danse par laquelle on accompagne la mariée vers la demeure conjugale. Elle est exécutée par les jeunes filles, mais les jeunes garçons peuvent s'y mêler aussi. Il y a une similitude frappante entre cette danse et celle des jeunes filles babira (la *bangabonge*) : les deux cultures (des Indru et des Bira) ont pu s'influencer mutuellement ;
- l'*angayi* est la danse de deuil. Ses mélodies sont tristes. Elle est organisée au lever du deuil, accompagnée d'une musique au *tsanzi* et au xylophone. Les spécialistes de cette danse et de sa musique sont les Bale du nord (de Djugu et de Mahagi). Aussi doit-on recourir à leurs services pour agrémenter la cérémonie du lever de deuil. Cette danse n'est plus pratiquée actuellement à cause de l'abandon de la tradition au profit de la danse populaire ;
- l'*agu-ayi* (guérisseuse), ayant un but thérapeutique, est exécutée par une guérisseuse appelée *Agu-ayi*, seule ou accompagnée de ses acolytes, pour exorciser le patient ;
- la *tule* est une danse exécutée par les hommes et les garçons dans les marchés et sur les places publiques des villages. À l'occasion, ils courtisent les filles et font le rapt de celles qui leur donnent un avis favorable ;
- la *gogo* est une danse exécutée au lieu où l'on a abattu un grand animal comme le léopard, le guépard, l'éléphant, le buffle... au cours d'une chasse.



**Parure de danse portée par les femmes bira.**  
(EP.0.0.13588, collection MRAC Tervuren ; photo C. Dandoy  
(Inforcongo), 1948 © MRAC Tervuren.)



**Danseur bandaka.**  
(HP.2011.62.21-259, collection MRAC Tervuren ;  
photo G. F. De Witte, 1956 © MRAC Tervuren.)

#### 4.2.4. EN TERRITOIRE DE MAMBASA

Chez les Bila, les danses sont classifiées selon les sexes. Chez les hommes, la danse *akaba* est exécutée durant la période qui précède la circoncision dans un site choisi dans la forêt et qui demeure secret. Après la circoncision, les hommes ainsi que les femmes dansent le *makata* pour accueillir les jeunes initiés dans la communauté.

Chez les Bambute, la danse *baluma* est exhibée par les hommes et les femmes après une chasse fructueuse ou pendant les récoltes, surtout les récoltes d'arachides et de paddy. Ils utilisent à cet effet des sifflets taillés dans des branches de bambou. La danse

*kadhuma* regroupe les jeunes Pygmées des deux sexes, candidats au mariage, qui profitent de l'occasion pour se courtiser et éventuellement se marier.

Chez les Ndaka et les Mbo, une danse particulière est organisée en vue de favoriser la bonne récolte de la banane plantain. Il s'agit de *ndeima* chez les Ndaka et de *ambembe* chez les Mbo.

Chez les Arabisés, la danse *manzembe* clôture la période de la circoncision, tandis que la *kitambi* est dansée par les anciens et les nouveaux circoncis lors de la sortie de la forêt.

## RÉFÉRENCES

- Burssens, H. 1958. *Les Peuplades de l'entre Congo-Ubangi (Ngbandi, Ngbaka, Mbanza, Ngombe et Gens d'eau)*. Tervuren : Musée royal du Congo belge (collection « Annales du Musée royal du Congo belge, Sciences de l'Homme, Monographies ethnographiques », volume 4).
- Chelo, L.B. 2003. « Étude grammaticale de baledaha ». Thèse de doctorat en linguistique africaine, Université de Kisangani.
- Rr'dda Belo, L. 2014. « Problématique de l'éducation de base chez les Bale. Une étude ethnopédagogique ». Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Kinshasa.

## CHAPITRE 3

# TÉMOIGNAGES MUSICAUX DE L'ITURI

par Valeria Ciccarello

*Dans ce chapitre, Valeria Ciccarello poursuit son travail de documentation des traditions musicales des provinces nord de la République démocratique du Congo, par le truchement des collections ethnomusicologiques du MRAC. Son étude puise abondamment dans les parcours des missions de collectes menées de 1950 à 1984. Une large partie des collections du MRAC étant consacrée aux cultures « pygmées » mbuti et efe, elle revient sur leurs savoirs musicaux et les relations particulières entretenues en tant que praticiens reconnus auprès des populations voisines. On découvre également des entités organologiques uniques pour l'Afrique centrale comme les trompes mulimu ou les tambours à friction maroto. On voit aussi comment les mêmes instruments de musique, bien connus de régions voisines, peuvent rentrer dans des configurations orchestrales diamétralement différentes. (Rémy Jadinon)*

### 1. TÉMOINS ORGANOLOGIQUES

La section d'ethnomusicologie du MRAC abrite plus d'une centaine d'instruments issus des peuples de cette région. On trouve des artefacts des peuples suivants : Bali, Bira, Budu, Efe, Komo, Leka, Lese, Lombi, Mbuti, Nande et Pere.

La majeure partie de ces objets a été collectée avant 1960 par des fonctionnaires coloniaux rarement formés à ce type de tâche (et parfois même ne démontrant aucun intérêt pour la chose), lesquels déléguaient fréquemment la collecte à des subalternes, raison pour laquelle les renseignements qui accompagnent les instruments sont souvent insuffisants, voire inexistantes (Bouttiaux 2014).

Différents exemplaires proviennent de groupes installés aux frontières politiques, ce qui rend parfois problématique leur localisation géographique. Cela se vérifie notamment dans le cas des objets issus des Bali et des Budu, dont les fiches documentaires nous indiquent parfois la provenance double « Haut-Ituri/Uele ».

L'instrumentarium que nous allons exposer dans cette première section est plutôt composite, embrassant toutes les catégories de la classification d'Hornbostel-Sachs. Après une illustration des instruments les plus représentés au sein de la collection,

regroupés selon leurs familles organologiques, une attention particulière sera consacrée à une classe d'objets pour le moins intrigants, au sujet desquels nous ne disposons que de pauvres renseignements, à savoir les trompes en bois *mulimu*.

#### 1.1. AÉROPHONES

##### 1.1.1. TROMPES EN IVOIRE

Les exemplaires en ivoire ici présentés disposent tous d'une embouchure latérale et d'un trou de modulation terminal, lequel permet de varier la hauteur du son, en exécutant des passages rapides, des trilles et des appoggiatures. Par rapport aux trompes en ivoire d'autres groupes septentrionaux, tels que les Mangbetu ou les Azande, ces objets sont très sobres et, du moins en ce qui concerne les instruments de la collection, ils ne sont jamais munis d'une extrémité sculptée en forme de tête humaine.

Le corps des trompes bira est souvent revêtu d'une couche de peau animale, jusqu'au trou de modulation et le long du pavillon, la partie la plus fine et fragile. L'embouchure n'est pas particulièrement élaborée, très souvent de forme ovale. Néanmoins, un exemplaire en corne de buffle de la collection (ci-dessous) montre une embouchure losangique nettement atypique auprès de ce groupe ethnique,



sans doute le produit de l'influence de l'esthétique des trompes en ivoire azande. Cet objet, unique en son genre, est orné très finement en motifs de point-cercle, décorations typiquement septentrionales,

comme le montre l'exemplaire de la figure 3, où ces gravures sont disposées en forme d'arête de poisson. Il est très commun de trouver un lacet de support en cuir qui facilite le transport. Malheureusement,



**Trompe en ivoire bira (fig. 1).** (MO.0.0.392-2, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)



**Trompe en ivoire bira (fig. 3).** (MO.1959.21.551, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)



**Trompe en corne bira (fig. 2).**  
(MO.0.0.393, collection MRAC Tervuren ;  
photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)



**Trompe en ivoire bali (fig. 4).** (MO.0.0.28295, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Trompe en ivoire budu (fig. 5).** (MO.0.0.3211-6, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)



**Sifflet en bois bali (fig. 6).**  
(MO.0.0.3082, collection MRAC Tervuren ;  
photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Sifflet en bois efe (fig. 7).**  
(MO.0.0.36918, collection MRAC Tervuren ;  
photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Sifflet en bois budu (fig. 8).**  
(MO.0.0.3211-1, collection MRAC Tervuren ;  
photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

nous ne disposons pas de témoignages sonores de ces instruments bira, ni de documentation photographique. Tout ce que leurs fiches nous révèlent est qu'ils avaient une fonction d'appel (Jadinon 2014).

Ce bel objet provenant des Bali (figure 4) à la couleur ambrée est dans un très bon état malgré son ancienneté (il a été enregistré au musée en 1925). Dans cet exemplaire, les points-cercles ne décorent que l'embouchure et le manchon en cuir se limite à recouvrir les deux cinquièmes de l'instrument. Ici aussi, nous trouvons une dragonne (lacet de support).

L'esthétique des pièces budu diffère sensiblement des objets précédemment exposés. Le corps n'est pas recouvert de cuir et l'embouchure est caractérisée par un manchon rectangulaire strié. L'embouchure de l'objet montré ici (figure 5) est contournée d'une fine bande dont la forme rappelle celle d'une cithare sur planche. Ces aérophones sont utilisés en ensembles jouant en hoquet, technique assez typique pour ce genre de formations, où chaque trompe ne joue qu'un seul son selon une figure rythmique qui s'entrecroise avec celles produites par les autres (Demolin 1993).

### 1.1.2. SIFFLETS

Une grande variété de sifflets en bois aux formes et dimensions différentes a été collectée dans ce territoire. Instruments portatifs par excellence, tous les exemplaires disposent d'un ou plusieurs trous de suspension permettant le passage d'une cordelette, indice de leur fonction socioreligieuse plutôt que musicale. Ils sont souvent portés en plusieurs exemplaires comme de véritables breloques, et leur

nombre révèle le grade magique du possesseur (Fürniss 1993). Les représentants exposés ici sont tous des instruments monotoniques, n'étant pas munis d'un trou de modulation.

Le petit aérophone bali facetté (figure 6) montre une structure fusiforme aux deux sections quasi symétriques. Ce genre de sifflet n'est pas employé seul, mais plutôt en plusieurs exemplaires. Connu sous le nom de *tonglu*, d'après sa fiche descriptive il était utilisé pour « chasser la pluie ».

L'objet efe de la figure 7 est décoré d'une lamelle en métal près de l'embouchure et muni d'un support de plusieurs lanières en fourrure. Enfilée dans l'une de ces lanières, nous trouvons une pièce de monnaie de l'ancienne colonie du Congo belge de 1925, dont la fonction est bien sûr décorative. Traditionnellement, les Efe vivaient dans une société non monétarisée où la circulation des biens était assez large (Bahuchet 1991). Néanmoins, cette pièce témoigne des contacts réguliers entre les Efe et les populations des villages voisins. Désigné par le terme de *piki piki*, ce sifflet était employé par les chasseurs afin de s'échanger des signaux dans la forêt. En effet, la communication non verbale est fondamentale pour les chasseurs de la forêt, lesquels s'en servent afin de ne pas effrayer la proie. D'après le questionnaire KNOSP (1934-1935), il existe des exemplaires qui produisent un son aigu et d'autres qui produisent un son plus grave.

Le sifflet *nsingbe* budu (fig. 8), assez fin et revêtu d'une bande métallique, était un appareil de guerre. Chez les Budu, on pensait que le son du *nsingbe* avait le pouvoir d'anéantir l'ennemi. L'embouchure en forme de V ressemble à celle du sifflet de la figure 7.



Ensemble de sifflets *Luma*. (EP.0.0.14245, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Monnens S.J., avant 1940.)

## 1.2. CORDOPHONES

### 1.2.1. HARPES

Les harpes de la région que conserve le musée ne sont pas à vrai dire parmi les plus connues de l'Afrique centrale. Appartenant à la sixième catégorie décrite par Laurenty, les exemplaires du musée sont pentacordes. Leur caisse de résonance est un parallélépipède rectangle à l'extrémité inférieure ouverte. Cette ouverture rend superflu l'appliquage d'ouïes dans la table d'harmonie (Laurenty 1997). Par conséquent, l'encordage est plus simple par rapport à d'autres typologies de harpes dépourvues d'ouverture, où les nouvelles cordes sont passées par les ouïes.

Comme nous pouvons l'observer dans les harpes des figures 9 et 10, la caisse n'est revêtue d'une couche de cuir que supérieurement, le long de la table d'harmonie. De façon similaire aux trompes en ivoire, ici aussi les têtes sculptées représentent une rareté : le manche est de facture essentielle, arqué (figure 9) ou coudé (figure 10), il est parfois pourvu de trous ou d'un lacet de support noué.

En observant l'exemplaire de la figure 9, on constate que les parois latérales externes avec leurs cordelettes croisées rappellent le corps des tambours à peau.

Cette catégorie n'est pas la seule présente au sein de l'Ituri : grâce aux archives sonores, nous avons

pris connaissance d'exemplaires à six, dix ou onze cordes qui étaient également répandus. Plus particulièrement, des enregistrements collectés par Didier Demolin en 1984 chez les Lugbara (MR.1985.5.3-1, MR.1985.5.3-2, MR.1985.5.3-3) attestent de l'existence de ces autres typologies, lesquelles sont jouées en orchestre composé de quatre harpes (une soliste, deux au rôle d'accompagnement et de remplissage harmonique, et une à la fonction de basse). Repérés près du village d'Aru, à la frontière avec l'Ouganda, ces orchestres de harpes sont plus courants dans cette dernière région, plutôt qu'en Ituri.

### 1.2.2. CITHARES

Au sein du corpus organologique du musée, nous distinguons trois typologies de cithares issues de ce territoire : sur bâton, sur planche plate et sur planche avec caisse de résonance en calebasse. De plus, grâce aux enregistrements effectués sur le terrain par Benoît Quersin, en 1975, auprès des Bali dans le village de Basikiakiko, nous avons connaissance de la présence d'exemplaires en radeau.

Les circonstances de jeu sont multiples : dans le cas des susdits enregistrements, la cithare accompagne un chant, plus particulièrement un chant de bienvenue, mais elle est employée également lors des danses, ou en général dans la musique de divertissement.



**Harpe pentacorde de l'Ituri (fig. 9).**  
(MO.0.0.32730, collection MRAC Tervuren ;  
photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



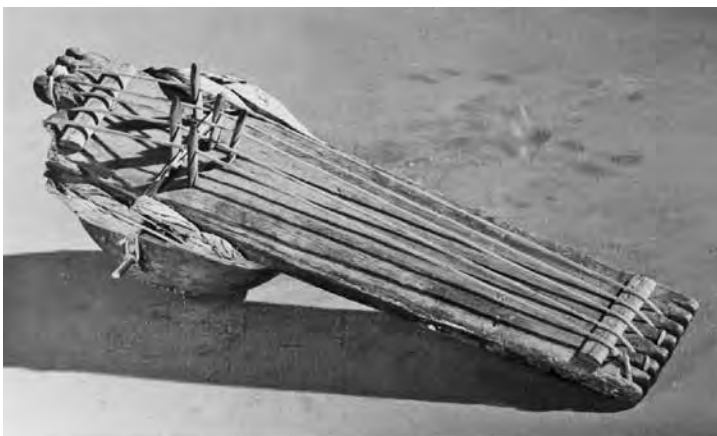
**Harpe pentacorde budu (fig. 10).**  
(MO.0.0.32729, collection MRAC Tervuren ;  
photo © MRAC Tervuren.)



**Cithare sur bâton bali (fig. 11).**  
(MO.0.0.1341, collection MRAC Tervuren ;  
photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Cithare sur planche efe (fig. 12).**  
(MO.0.0.36914, collection MRAC Tervuren ;  
photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Cithare sur planche budu à caisse de résonance en  
calebasse (fig. 13).**  
(MO.0.0.32728, collection MRAC Tervuren ;  
© MRAC Tervuren.)

Les cithares sur bâton *zeze* sont répandues dans la quasi-totalité du territoire de l'Afrique centrale. Ce représentant (figure 11) montre une structure ordinaire, les trois pistons, la plume *nassasa* (chez les Bali) et la caisse en calebasse dont ici il ne reste que la section supérieure.

Les cithares en planche plate, comme l'exemplaire *efe* de la figure 12 nous le montre, sont d'une facture plus rudimentaire. Bien que nous voyions plusieurs cordes, en réalité l'instrument dispose d'une unique longue corde qui parcourt sept trajets le long de la table d'harmonie, laquelle ne présente aucune décoration. Contrairement à la plupart des cithares de cette typologie, cet objet présente des extrémités lisses et pas en dents de scie ; cela évidemment change le système de tension de la corde.

Par contre, ce dernier cordophone d'origine *budu* (figure 13) montre une table d'harmonie plus courante. Chacun des cinq trajets de la corde est muni d'un chevalet faisant office de sillet, et ces sillets permettent de distancier la corde de la table, en rendant

le jeu plus aisé. La caisse de résonance est en calebasse et elle est reliée à la table au moyen d'un lacet en fibre végétale. Il est plutôt évident que la réponse sonore de cet instrument sera plus importante que celle de l'exemplaire précédent (figure 12).

### 1.3. IDIOPHONES

#### 1.3.1. LIKEMBE

D'après une interview réalisée par Didier Demolin, en 1984, avec le joueur de *likembe* Mdili Monge dans le village de Bunia (MR.1985.22.7-1), cet instrument est employé chez les Bira surtout à l'occasion des fêtes de mariage pour accompagner la future épouse, ou lorsqu'on rend visite à une femme qui va se marier afin de lui rendre hommage, ou encore, pour accompagner des danses. Il est utilisé en outre, comme la littérature consacrée nous le rappelle, dans la musique de divertissement pour accompagner des chants exprimant des thématiques et des épisodes de la vie quotidienne, ou des émotions.



**Likembe bali à caisse de résonance en écorce (fig. 14).**  
(MO.0.0.1792, collection MRAC Tervuren ;  
photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)

Le premier objet bali (figure 14) dispose d'un double clavier, chacun à quatre lamelles en bois, d'un système d'attache également en bois et d'une caisse de résonance en écorce, obtenue grâce à un système à arceaux en bois plantés dans la table d'harmonie. Dans la section inférieure de la table d'harmonie, un losange est gravé en guise de décoration.

Le *likembe* de la figure 15 montre neuf lames métalliques assez fines, deux chevalets en bois et une barre de pression en métal. La table d'harmonie est ovoïdale et elle est reliée à une grande caisse de résonance enalebasse au moyen d'une liane. Le musicien place la caisse contre son ventre, de façon que son corps même serve de résonateur. Un effet de vibrato peut être obtenu en mouvant le buste pendant le jeu (Dupont 1990).



**Likembe bali à caisse de résonance enalebasse (fig. 15).**  
(MO.0.0.27000 ; collection MRAC Tervuren.)

### 1.3.2. HOCHETS

Le hochet en vannerie est l'une des entités organologiques les plus répandues dans l'Afrique centrale. Attributs des devins et des guérisseuses dans un grand nombre de populations, ou parfois instruments attribués aux femmes, ils sont employés pour accompagner des chants, d'autres instruments ou des danses, en constituant dans la plupart des cas la pulsation de base.

Dans notre territoire cible, nous en trouvons plusieurs variétés morphologiques. L'objet de la figure 16 représente la typologie en vannerie la plus commune, constituée d'une tête-récipient obtenue à partir des lamelles effilochées du bâtonnet qui fait office de poignée. À l'intérieur de la tête sont insérés différents objets s'entrechoquant, qui sont de



**Hochet en vannerie nande (fig. 16).** (MO.0.0.18851, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Hochet en vannerie de l'Ituri (fig. 17).** (MO.0.0.32733, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Hochet en vannerie bira (fig. 18).** (MO.0.0.403-1, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Hochet en cuir bali (fig. 19).** (MO.0.0.3081, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

nature soit végétale soit minérale. Le manche est souvent percé d'un trou permettant le passage d'une dragonne.

Le deuxième hochet (figure 17) à double tête, d'origine nande, montre par contre une technique différente d'insertion des récipients. Ils ne sont pas obtenus à partir du bâton même, mais plutôt ils y sont appliqués et extérieurement liés.

Le dernier exemplaire en vannerie (figure 18), d'origine bali, présente une forme assez curieuse, en « sac à main », et il est probablement secoué comme une cloche. Cette forme particulière est reprise aussi dans l'objet bira de la figure 19, en cuir effilé en lanières pendantes.

Malheureusement, la littérature est plutôt taciturne en matière de hochets, en se limitant souvent à les désigner comme objets de féticheurs.

### 1.3.3. SONNAILLES

La collection comprend également plusieurs sonnailles de danse, portées aux bras, aux chevilles ou autour de la taille. Les exemplaires illustrés ici sont tous deux des chevillières. Le premier (figure 20) est d'origine kumu et dispose d'une masse de coques de fruits qui s'entrechoquent aux mouvements du danseur. Le deuxième, mbuti (figure 21), est en cuir et coquilles. Il est évident que les deux instruments produisent deux timbres différents.



**Sonnailles en fruit kumu (fig. 20).** (MO.0.0.1750-1, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)



**Sonnailles en coquilles mbuti (fig. 21).** (MO.1959.10-4, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)



**Bâtons en bois mbuti (fig. 22).** (MO.1959.10.8, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

#### 1.3.4. BÂTONS ENTRECHOQUÉS MBUTI

On doit ces baguettes à la facture rudimentaire (figure 22) à Colin M. Turnbull, anthropologue britannique qui effectua des missions dans la forêt de l'Ituri au cours des années 1950. Il s'agit d'un objet très répandu chez les Mbuti, lesquels l'emploient pour accompagner leurs chants. Les deux claves sont frappées entre elles en produisant un effet sonore particulier, qui, grâce à la structure effilochée, est assez prolongé et moins sec par rapport au son de simples bâtons.

#### 1.4. MEMBRANOPHONES

Ce tambour à friction collecté par le commandant Armand Hutereau en 1912 dans la région de l'Uele, d'après une communication personnelle de Didier Demolin, était utilisé chez les Nyali en Ituri comme instrument signalisateur. Avant la tenue imminente d'une cérémonie masculine, généralement de *tore*, un homme passait dans les rues du village en percutant un tambour à friction pour avertir les femmes et les enfants afin de les inciter à se retirer dans les maisons.

#### 1.5. TROMPES MULIMU

Les trois trompes surprenantes, reproduites ci-dessous, ont été collectées par A. Jacob avant 1934



**Tambour à friction de l'Uele (fig. 23).** (MO.0.0.9566, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

et ensuite données au MRAC par R. Hoffmann en 1934. On ne dispose que de vagues informations en ce qui concerne leur technique de jeu, leur usage ou leur signification. Le terme par lequel elles sont désignées, *mulimu*, signifie « esprit des ancêtres » et indique également un rite secret dont les dynamiques ne sont connues que par les initiés. Cela explique le manque de renseignements. La très pauvre littérature en la matière nous révèle que, lors du rituel, le novice devait nommer correctement les diverses parties de l'instrument et démontrer être capable d'en jouer. Les symboles gravés le long du corps de ces objets étaient tatoués sur les bras et le buste des initiés, lesquels étaient ainsi marqués par le *mulimu* (Volper 2010 : 56). Quant à la signification de ces dessins, nous ne pouvons que formuler des hypothèses qui probablement ne seront jamais confirmées.

La forme assez curieuse de ces artefacts reste un mystère, surtout la structure « dentée » de la section inférieure. Bruno Claessens hasarde une association au monde animal, plus particulièrement à l'accouplement de deux crabes (Claessens 2014). Jos Gansemans, par contre, y reconnaît un personnage stylisé (peut-être symbolisant un ancêtre ?) : la partie inférieure correspond aux jambes, la structure dentée représente le buste, tandis que la partie évidée constitue la tête (Gansemans 2008).



Trompes *mulimu* nande (fig. 24 - 26).

(MO.0.0.35475, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

(MO.0.0.35477, collection MRAC Tervuren ; photo H. Metz, MIM Phoenix © MRAC Tervuren.)

(MO.0.0.35476, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

En ce qui concerne la position de jeu, vu les dimensions et le poids plutôt importants, la trompe était sans doute disposée horizontalement – ce qui expliquerait notamment l'embouchure coupée transversalement – et soutenue des deux mains.

D'après une communication personnelle de Didier Demolin, ces trompes, plutôt que véritables instruments de musique, étaient employées comme des porte-voix ou mieux des altérateurs de voix. Une membrane, sans doute une feuille, était insérée à l'intérieur de l'orifice central – de forme losangique dans l'exemplaire de la figure 24 et ronde dans les autres (figures 25 et 26) – de façon à modifier la voix, en symbolisant la voix des ancêtres.

À propos de ces feuilles utilisées comme membranes vibrantes, les Nande attribuent à chaque *mulimu* une plante spécifique, dénommée *riranga*. Celle-ci facilite l'accès du *mulimu* au monde des vivants. Inversement, les hommes utilisent ces

végétaux afin de communiquer avec les ancêtres. Donc, la *riranga* représente un véritable couloir entre le monde des vivants et celui des esprits (Katembo Vikanza 2011).

Le professeur Didier Demolin a eu l'occasion d'enregistrer, en 1984, une pièce auprès des Nyali (MR.1985.22.10-4) documentant le son d'une typologie de trompe tout à fait similaire à celles illustrées ici. Dans cet enregistrement si précieux, les trompes effectuent des interventions sur un fond de ce qui semblerait être des hochets en métal<sup>1</sup>.

1. Nous employons ici le conditionnel, car les informations disponibles dans la fiche technique accompagnant l'enregistrement n'indiquent pas la présence de l'instrument. Toutefois, à l'audition de la pièce sonore, l'intervention des hochets est tout à fait remarquable.



## 2. TÉMOINS SONORES

Aborder des instruments selon une perspective uniquement organologique risquerait de figer ces objets et de les priver de leur voix, en rendant paradoxalement muets des instruments de musique. En outre, en se limitant à une approche organologique descriptive, on laisserait de côté tout un univers sonore qui constitue la véritable essence de la musique africaine, c'est-à-dire le répertoire vocal. Heureusement, à côté de la collection organologique, la section d'ethnomusicologie du MRAC comporte une collection de plus de trois cents enregistrements sonores pour le territoire de l'Ituri. Nous devons cette vaste documentation aux campagnes d'enregistrements réalisées sur le terrain par de grands collecteurs, entre la moitié du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup>.

C'est l'occasion de rappeler l'ethnomusicologue Hugh Tracey et sa collection colossale effectuée au cours des années 1950 auprès de divers groupes, parmi lesquels nous trouvons les Budu, les Nande, les Mbuti et les Bira. Il faut également évoquer les missions effectuées, à partir de la fin des années 1950, par l'anthropologue Colin M. Turnbull, grâce auquel nous disposons d'un important corpus du répertoire des Mbuti, des Nyari et d'autres. Ou encore, le musicien Benoît Quersin, qui au fil des années 1970 est longuement parti en Ituri afin de collecter des enregistrements, accompagné de sa femme, laquelle a contribué à la documentation photographique de leurs missions. N'oublions pas la mission de John Hart auprès des Mbuti, des Pakombe et des Nande, toujours dans les années 1970. Également précieux sont les témoignages recueillis dans les années 1980 par Didier Demolin auprès de divers groupes comme les Bira, les Nyali et les Efe.

Dans cette deuxième section, nous commenterons des extraits de musique instrumentale et de musique vocale. Le but n'est pas du tout de fournir un exposé exhaustif, mais plutôt, nous nous focaliserons sur des cas que nous retenons comme particulièrement intéressants, en incitant le lecteur à explorer ultérieurement ce corpus immense, pour le moins charmant.

### 2.1. RÉPERTOIRE INSTRUMENTAL

#### 2.1.1. LIKEMBE

Le *likembe* est trop souvent classifié comme un instrument mineur. Au contraire, il est un véritable pilier de la musique de l'Afrique centrale et il n'est pas rare que ses joueurs fassent preuve d'une grande habileté et d'une musicalité remarquable, comme le duo enregistré par Hugh Tracey en 1952 chez les Bira (MR.1999.2.2-26) nous le démontre. Ce sont deux *likembe*, un aigu, *sanza apido*, à 20 lamelles, et l'autre, grave, *sanza ababo*, à 22 lamelles. Les deux joueurs explorent le registre complet des instruments respectifs, en démontrant une extraordinaire agilité et une indépendance des doigts hors du commun (Tracey 1998). Le thème assez joyeux est une adaptation d'une chanson pour guitare très populaire. Cela nous démontre comment les instruments traditionnels, comme le *likembe* dans ce cas, et leur musique ne représentent point une réalité isolée, immuable et non influencée par la dynamique naturelle des goûts musicaux. De fait, la musique traditionnelle change, en étant influencée par les tendances plus modernes, et en influençant ces dernières à son tour.

Un autre duo de *likembe* (MR.1991.1.4-10) a été enregistré par Didier Demolin en 1987 chez les Efe, en bordure de la forêt. Le *likembe* donne le *tempo*, en jouant une formule en ostinato sur laquelle l'autre instrument intervient avec d'autres ostinatos au registre légèrement plus aigu. Au milieu du morceau, nous pouvons entendre également des battements de mains d'une troisième personne. Le cours cyclique et l'allure *andante* des modules joués par les deux instruments rendent cette musique particulièrement délassante et agréable.

#### 2.1.2. FLÛTE NYAMULERA

Avec ses quatre trous de modulation, cet aérophone en bois d'origine nande est assez simple. Malgré cela, nous trouvons des joueurs singulièrement talentueux, capables d'exploiter toutes les potentialités de cet instrument. Un exemple en est Katsuba Mwongolo, un Nande, qui a été enregistré par Tracey en 1952, auprès du village de Butembo – enregistrement dont nous disposons au musée (MR.1999.2.2-12). La fiche descriptive accompagnant cet enregistrement le dénomme « air » de flûte, en empruntant ce terme à la nomenclature musicale occidentale. Dans ce solo, le musicien exécute des passages étonnamment rapides, en se mouvant avec

*maestria* du registre grave au registre aigu. Toutefois, ce qui nous surprend le plus, c'est sa capacité à produire deux sons simultanément, en sifflant dans son instrument et en chantant en même temps.

### 2.1.3. HARPE ET LIKEMBE

Ce dernier duo (MR.1991.1.4-6) fait partie de la collecte effectuée par Didier Demolin en 1987 chez les Efe. En fait, la pièce est un chant de chasse à l'éléphant improvisé par deux hommes qui s'accompagnent d'une harpe *domu* à cinq cordes et d'un *likembe*. Malgré leurs timbres assez différents, les sons des deux instruments se fondent harmonieusement. La harpe exécute un ostinato sur lequel le *likembe* tisse des variations qui rappellent le chant. Il faut savoir que les deux instruments ne sont pas des éléments obligatoires dans ce type de répertoire, où c'est le chant qui est la partie essentielle. Toutefois, les Efe modifient sans cesse leurs interprétations, par exemple, comme dans ce cas, en ajoutant d'autres voix (Dupont 1990).

## 2.2. RÉPERTOIRE VOCAL

### 2.2.1. CHANT DE CUEILLETTE DE FEUILLES MBUTI

Un extraordinaire exemple de polyphonie vocale (MR.1972.4.1-A2) a été enregistré par Colin M. Turnbull chez les Mbuti<sup>2</sup>, auprès d'un groupe de femmes en train de travailler. Plus particulièrement, elles cueillaient des feuilles à échanger avec les villageois. Le groupe est constitué d'un solo, jouant un rôle d'incitation, et d'un chœur. Les différentes voix s'entrecroisent en créant un effet extrêmement riche. Au sein du chœur, nous distinguons divers registres de voix : les voix les plus aiguës produisent des sons plus longs, alors que les plus graves créent une sorte de trame de fond en se mouvant plus rapidement.

2. Malheureusement nous ne connaissons pas la date exacte de l'enregistrement.

### 2.2.2. BERCEUSE MBUTI

En 1952, dans le village de Mbau-Mbili, Tracey enregistra auprès des Mbuti des chants exécutés par un groupe de trois femmes (MR.1999.2.2-15). Ces pièces sont assez simples par rapport aux plus spectaculaires polyphonies vocales, toutefois, elles sont, au même titre, des dignes représentants de la tradition musicale de cette société. Effectués après la pêche, ou lors d'une festivité comme un mariage, ces chants sont utilisés également en tant que berceuses, vu leur caractère lent, extrêmement délicat et intime. Les chanteuses sont accroupies par terre, à côté l'une de l'autre, la voix très basse. Les mots, comme le décrit Tracey, sont très simples (Tracey 1998). Le *tempo* est toujours constant, bien que la pulsation ne soit pas matérialisée. Les trois femmes chantent à l'unisson des phrases très courtes, qui sont répétées plusieurs fois sans variations excessives. Parfois, à la fin de la phrase, une femme chante à la tierce supérieure.

### 2.2.3. CHANT DE COLLECTE DU MIEL EFE

Le répertoire consacré à la collecte du miel est sans conteste l'un des plus importants chez les Efe. En 1987, Demolin enregistra différents chants appartenant à cette catégorie, tous surprenants pour leur superbe structuration. Un morceau polyphonique en particulier (MR.1991.1.4-4) a attiré notre attention. Ce chant est exécuté par un groupe d'hommes se trouvant dans les arbres, sur le point de recueillir le miel. Il est possible de distinguer un ensemble de voix qui chantent tout bas de courtes cellules mélodiques en ostinato, en imitant les abeilles qui les entourent. Sur ce fond onomatopéique, des solos d'incitation tranchent, en s'alternant entre eux de façon cyclique.

Outre les voix des hommes, on peut entendre des battements de mains clairsemés et un *likembe*, lequel accompagne le chant assez discrètement, sans trop ressortir. Bien qu'il soit plus commun que ces groupes fassent usage des instruments de musique près des villages et en bordure de la forêt, le *likembe* est souvent employé également dans le camp et au sein même de la forêt (Demolin 1993).

## RÉFÉRENCES

- Arom, S. 1985. *Polyphonies et polyrythmies instrumentales d'Afrique centrale. Structure et Méthodologie*. I & II. Paris : Salaf.
- Bahuchet, S. 1991. « Les Pygmées d'aujourd'hui en Afrique centrale ». *Journal des africanistes* 61 (1).
- Bouttiaux, A.-M. 2014. « Les cuillers en ivoire "boa", des collections muettes ? ». In Felix, Marc Leo (éd.). *White gold, black hands. Ivory sculpture in Congo*. Vol. 7. The People's Republic of China: Gemini Sun.

- Claessens, Bruno. 2014. *Isumba mulimu, aerophones from the Pere and Nande*. URL : <http://brunoclaessens.com/blog/2014/02/isumba-mulimu-aerophones-from-the-pere-and-nande/#>. UzwmSSJKySo (consulté le 22 mars 2014).
- Demolin, D. 1993. « Les rêveurs de la forêt. Polyphonies des Pygmées Efe de l'Ituri (Zaïre) ». *Cahiers d'ethnomusicologie* 6.
- Fürniss, S. 1993. « Les instruments de musique de Centrafrique au Musée de l'Homme. Collections et collecteurs ». *Journal des africanistes* 63 (2).
- Gansemans, J. 2008. *Collections du MRAC. Instruments de musique*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale (catalogue).
- Jadinon, R. 2014. « Le son et la forme, la musique et l'esthétique des instruments en ivoire du Nord-Congo ». In Felix, Marc Leo (éd.). *White gold, black hands. Ivory sculpture in Congo*. 7. The People's Republic of China: Gémini Sun.
- Katambo Vikanza, P. 2011. « Aires protégées, espaces disputés et développement au nord-est de la R.D.Congo ». Thèse. Leuven : Presses universitaires de Louvain.
- Knosp, G. 1968. *Enquête sur la vie musicale au Congo Belge 1934-1935 (questionnaire KNOSP)*. Vol. II. Anciennes Provinces de Stanleyville et d'Élisabethville. Coll. « Archives d'ethnographie » 12. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Laurenty, J.-S. 1962. *Les Sanza du Congo*. Coll. « Annales Sciences humaines » 3. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Laurenty, J.-S. 1974. *La Systématique des aérophones de l'Afrique centrale*. Coll. « Annales Sciences Humaines » 7. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Laurenty, J.-S. 1990. *La Répartition géographique des aérophones de l'Afrique centrale*. Coll. « Annales Sciences humaines » 129. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Laurenty, J.-S. 1996. *L'Organologie du Zaïre. Tome III. Les membranophones*. Coll. « Annales Sciences Humaines » 153. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Laurenty, J.-S. 1997. *L'Organologie du Zaïre. Tome IV. Les cordophones*. Coll. « Annales Sciences Humaines » 158. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Volper, J. 2010. « Approche de la statuaire isumba nande ». *Tribal Art* XIV-3 (56).

### Discographie

- Dupont, J. 1990. *Chants de l'orée de la forêt. Polyphonies des pygmées Efe*. Bruxelles : Fonti Musicali.
- Gansemans, J. 2004. *Songs of the Okapi Forest. Mbuti, Nande, and Pakombe*. 2. Fonti Musicali. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Tracey, A. 1998. *On the Edge of the Ituri Forest*. Utrecht : Stichting Sharp Wood Productions.

### Archives

- Archives sonores du Musée royal de l'Afrique centrale. DEEKKMA.  
URL : <http://music.africamuseum.be/>
- Archives organologiques du Musée royal de l'Afrique centrale.
- Ngulu Bubbu, D. & Mbuta Muntu, D.Z. 1982. *Musiques et danses chez les Bale (Walendu) de l'Ituri (Haut-Zaire) avec considération sur les mécanismes de l'éducation traditionnelle*. Tervuren : Centre ethnomusicologique Paul Collaer.

## CHAPITRE 4

# L'ÉVANGÉLISATION EN ITURI

Dans la province de l'Ituri, la pénétration missionnaire catholique fut l'œuvre des missionnaires d'Afrique connus sous le nom de « Pères Blancs », congrégation fondée par le cardinal Lavigerie, alors que l'Africa Inland Mission (AIM), créée par P.C. Scott en 1895 à Philadelphie, s'occupait de la conversion protestante.

En 1911, la première mission catholique fut fondée à Kilo dans la région minière de Kilo-Moto. En 1912, les deux premières missions chrétiennes, l'une protestante et l'autre catholique, furent fondées en territoire de Mahagi, respectivement à Kasengu et à Nyarambe, dans la chefferie Anghal de Ketha, frontalière de l'Ouganda. De ces premières stations, le christianisme gagna l'espace de l'Ituri et les contrées environnantes.

Le messianisme Draa et le mouvement syncrétique Samaria furent créés en Ituri pour réagir à l'autoritarisme politique et religieux qui avait accompagné la colonisation européenne.

L'islam, combattu par l'Administration coloniale belge dès le début de son implantation, se confina surtout dans le seul territoire de Mambasa où les communautés arabisées étaient nombreuses.

Après l'indépendance, à part les anciennes confessions religieuses, on assista à une prolifération de sectes issues principalement des Églises protestantes.

C'est grâce aux œuvres culturelles et sociales, dont surtout les écoles fondées par les missionnaires, que divers peuples de l'Ituri entrèrent en contact avec la chrétienté et, dès lors, furent retirés du carcan coutumier local.

### 1. LES MISSIONS CATHOLIQUES

Charles Lavigerie naquit le 3 octobre 1825 à Bayonne et fut ordonné prêtre en 1849 à Paris. En 1863, il fut nommé évêque de Nancy (France). Il accepta de devenir, en 1867, archevêque d'Alger, à l'appel de Mac-Mahon, gouverneur d'Alger à l'époque. En 1868, il fonda la congrégation des Pères Blancs et, en 1869, celle des Sœurs Blanches, pour apporter secours à la population de l'Afrique du Nord, profondément islamisée. Sensibilisé par les récits d'explorateurs relatifs au traitement inhumain que les esclavagistes arabes infligeaient aux populations de l'Afrique centrale, M<sup>gr</sup> Lavigerie se résolut à y envoyer ses fils spirituels. Son but était d'en chasser les Arabes avec le concours des gouvernements coloniaux européens, prélude à l'implantation de l'Église catholique romaine en terre africaine, afin d'y annihiler les séquelles de l'esclavagisme et de l'influence musulmane.

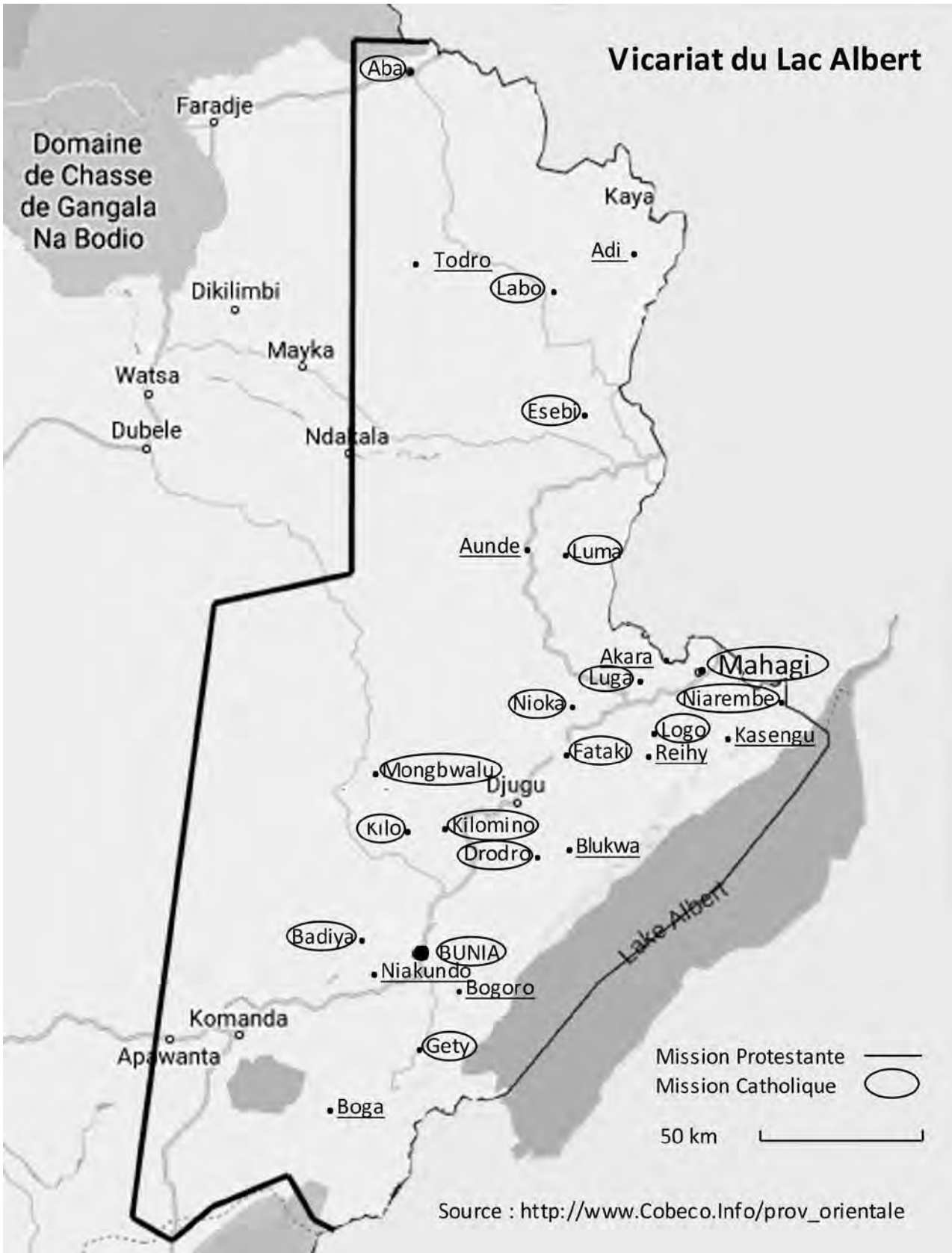
En 1878, M<sup>gr</sup> Lavigerie envoya un premier groupe de dix prêtres pour les régions des Grands Lacs via Zanzibar où ils devaient se répartir en deux groupes : l'un destiné à former le futur vicariat apostolique du Victoria-Nyanza (Ouganda), l'autre, celui du Tanganyika (Renault 1971 : 172). M<sup>gr</sup> Lavigerie, nommé cardinal le 19 mars 1882, puis archevêque de Carthage en 1884, mourut à Alger, le 26 novembre 1892.

#### 1.1. INSTALLATION DES MISSIONS CATHOLIQUES AU BULEGA

##### 1.1.1. LES DÉBUTS : 1897-1932

###### a) Le Bulega dans le vicariat de l'Ouganda

Après son entrevue à Bruxelles, le 2 novembre 1877, avec le roi Léopold II, alors président de l'AIC,



Source : service Histoire et Politique, dossier monographie Ituri.

M<sup>gr</sup> Comboni, qui était depuis 1865 vicaire apostolique d'Afrique centrale, un territoire correspondant à la province d'Équatoria, eut l'intention de fonder une mission dans la région du lac Albert (le Bulega). Mais, jusqu'à sa mort à Khartoum le 10 octobre 1881 et malgré les efforts des missionnaires de Vérone, ses fils spirituels, ses intentions ne furent jamais concrétisées dans les actes. Parmi plusieurs facteurs expliquant cet échec, il faut mentionner les manœuvres du roi qui voulait que la région fût occupée par les missionnaires belges, le dur climat de la région, l'hostilité de l'islam et des esclavagistes, et le manque de connaissances géographiques sur la région (Van Roy 1969 : 6).

Dans les premières répartitions en circonscriptions ecclésiastiques du 27 septembre 1880, la portion importante de l'Ituri faisait partie du vicariat apostolique de l'Ouganda, dirigé par M<sup>gr</sup> Henri Streicher avec ses Pères Blancs, vicariat limité à l'ouest par le 30<sup>e</sup> méridien E, frontière primitive de l'EIC. Mais longtemps, cette partie nord du vicariat constituée de la région orientale de l'Ituri « fut considérée comme le Far-West de l'Ouganda où l'on n'osait guère s'aventurer. D'ailleurs, les missionnaires du vicariat étaient déjà surchargés par le ministère sur place où, depuis la fin des persécutions sanglantes (mai-juin 1886), les missions prenaient des extensions prodigieuses. De plus, la pénurie du personnel ne permettait guère de songer à évangéliser tout de suite ce coin éloigné et malfamé » (*ibid.*). C'est pour cette raison que, le 15 janvier 1894, un décret de la Propagande remplaça cette portion de territoire sous la juridiction des Pères de Vérone dans le vicariat de l'Afrique centrale, mais tout en restant partie intégrante du vicariat de l'Ouganda. En effet, les Pères de Vérone, installés dans la mission d'O маш, sans doute compte tenu de l'échec de leur première tentative, ne se préoccupèrent pas outre mesure de cette région. En 1900, ils y avaient envoyé un seul catéchiste qui enseigna quelque temps seulement chez le chef Ukelo des Panyimur, puis qui retourna chez lui.

Mais la région ne devait pas rester éternellement inexplorée. Il fallait en développer la connaissance physique et humaine. C'est dans ce cadre que le R.P. Auguste Achte, supérieur de la mission de Toro, missionnaire ardent et entreprenant qui avait déjà fait ses preuves en Ouganda en fondant plusieurs missions (Bikika, Bukumi, Virika...) et en nouant des pactes de sang avec les chefs locaux de Toro et du Bunyoro, résolut d'entreprendre un voyage dans cette

zone pour essayer d'y faire pénétrer le christianisme. Il traversa la Semliki le 24 avril 1897. Il continua son voyage jusqu'à Boga, où il fut fait prisonnier par les soldats mutins de la colonne Dhanis qui le dépouillèrent de ses vêtements et de ses effets. Lors de sa capture, il fut en grand danger d'être exécuté par les rebelles qui gardaient encore une rancœur immense contre les Blancs, surtout d'origine belge. Il ne dut la vie sauve qu'à ses protestations d'être un homme de Dieu, de ne pas être Belge et, surtout, de n'avoir jamais frappé un Noir... Ce dont les rebelles s'assurèrent en interrogeant les porteurs qui l'accompagnaient ; ils avaient aussi tenté de vérifier sa nationalité en lui adressant la parole en néerlandais que le R.P. Achte, originaire du Nord de la France, comprenait, mais il se garda heureusement de n'en laisser rien paraître.

« Grâce à la compréhension du commandant des rebelles, Mulamba, et à l'humilité de leurs femmes, les rebelles relâchèrent le Père et tous ses hommes. De ses biens saisis, il ne put récupérer que le missel et la pierre d'autel. Mulamba lui remit en compensation de l'ivoire. Il reprit le chemin de l'Ouganda avec tous ses hommes, le 26 avril 1897, et ils arrivèrent à Virika, le 29 suivant » (Djalbonyo Adjika 2008 : 50).

Malgré ses mésaventures, la région l'avait cependant enchanté et, dès 1898, il y plaça des catéchistes, dans l'espoir qu'ils amèneraient à la mission de Toro des catéchumènes suffisamment instruits pour pouvoir les baptiser. L'envoi de ces catéchistes ne concernait que la région de Boga dont les Hema parlaient la même langue que les gens de Toro.

Lorsqu'en 1901, il fut question d'emmener ces premiers catéchumènes à Toro, le vicaire apostolique voulut d'abord faire un voyage de reconnaissance à travers la partie occidentale de son vicariat. Le 4 juin 1901, M<sup>gr</sup> Henri Streicher, accompagné du R.P. Angelo Gramaglia – qui souffrit de fièvre pendant une grande partie de ce périple –, quitta Virika et entreprit ce voyage. Le 6 juin 1901, ils franchirent la Semliki et entrèrent à Boga où, deux jours après, ils célébrèrent une messe. De là, ils passèrent à Irumu chez le lieutenant Van Marke de Plume, en territoire des Bira, pour arriver chez les Nyali à Kilo chez le commandant local, le lieutenant Vervloet. Puis de là, ils traversèrent la région des Lendu et Alur, pour atteindre Mahagi où ils rencontrèrent le lieutenant Jean Flamme, après avoir traversé les villages So (28 juin), Tala chez le chef Kidikpa

des Djukoth (30 juin) et Jupagasa du chef Mamba Lyenga (1<sup>er</sup> juillet) qu'ils quittèrent le 8 juillet pour arriver par pirogue à Butiaba le 10 juillet 1901. De là, à pied, ils rejoignirent Hoima pour regagner Toro le 13 juillet 1901. L'impression de M<sup>gr</sup> Streicher sur la région visitée se résumait de la manière suivante :

« En général, le pays est bien peuplé et le climat est excellent. Les Blancs ne désirent pas trop de témoins de leur comportement. La grande différence de races et de langues restera longtemps un gros obstacle pour la diffusion de l'Évangile, il faudra entamer le pays à beaucoup d'endroits à la fois et pour le moment le personnel manque ; la sécurité et le développement de la région, à part les camps militaires et leurs environs immédiats, ne sont pas encore suffisants pour y fonder des stations permanentes et y faire un apostolat fructueux » (Djalbonyo Adjika 2008 : 56).

Il faut remarquer que M<sup>gr</sup> Streicher a rencontré des populations dont il ne connaissait pas la langue. Il n'a donc pas pu parler avec les gens qu'il visitait. Néanmoins, il considéra que le ministère apostolique qu'il pouvait exercer auprès d'eux était de laisser un bon souvenir de son passage et de leur faire désirer l'arrivée des missionnaires dans leur pays.

Arrivé à Hoima, le vicaire apostolique décida avec son conseil que désormais deux missions des Pères Blancs de l'Ouganda s'occuperaient de la région : Kahora (Hoima), au Bunyoro en face de Mahagi, prendrait en charge la partie nord qui reçut alors le nom de Mission Notre-Dame de Mahagi, et Virika (Fort-Portal au Toro), la partie sud, dans la région de Boga. Mais entretemps, les voyages de reconnaissance et de prise de contact avec les milieux naturel et humain de ces peuples, afin d'avoir des renseignements précis sur eux en vue d'entamer la christianisation proprement dite, devaient continuer (Coninck 1937 : 10).

Tenant compte de cette recommandation du vicaire apostolique, cette même année 1901, les pères Eugène Bresson et Adolphe Varangot, de la mission de Hoima, traversèrent le lac pour explorer davantage la région de Mahagi. Ils partirent de Kakumiro-Mubende, près de Butiaba ; ils arrivèrent à Mahagi-Port où ils furent reçus avec joie par le lieutenant Jean Flamme à son poste d'Isawa. Ils se dirigèrent ensuite vers la région du chef Uma de Mukambu, car celui-ci avait déjà vu les missionnaires chez le roi Kabarega du Bunyoro lors de son exil politique provoqué par Litho, son frère rival

(Umvor Keno 2014a : 322-323). Les deux missionnaires débarquèrent sur le rivage d'Ulilingi, puis à l'embouchure de la Kakoy à Ndaru où ils se présentèrent à leur hôte ; le chef Uma les reçut cordialement et ils lui offrirent quelques menus cadeaux. Tout cela allait contribuer à ouvrir le chemin de l'Évangile et à donner quelque cachet pastoral à leur visite. De là, ils longèrent la côte occidentale du lac jusque chez le chef Utwikende de Panyikanghu, lequel les reçut et les logea bien, avant de les reconduire, le 13 juin 1901, au port de Mahagi chez Jean Flamme où ils passèrent six jours et visitèrent les villages environnants. Pour prêcher la religion chez Uma, ils laissèrent sur place Mujumba et Kasuju, deux catéchistes qui les avaient accompagnés.

Au début de 1902, ces deux missionnaires, les pères Bresson et Varangot, revinrent de nouveau au Bulega, après s'être arrêtés seulement à Mahagi-Port où ils furent reçus par le lieutenant Jean Flamme.

Quelques jours après, le père Antoine Grange et le frère Félix, également de la mission de Hoima, partirent de Kiviro. Ils débarquèrent de nouveau dans le territoire du chef Uma, sur le rivage de Kaswa. Ils rejoignirent Uma en sa résidence de Ramogi. Imitant le R.P. Achte, le R.P. Grange conclut un pacte de sang avec le chef qui se montra désormais bien disposé à son égard et qui promit que lui et ses hommes seraient fidèles au prêtre. Après échange de cadeaux, le chef leur construisit une chapelle et un logis, et il autorisa ses gens à suivre la prière et il y assistait lui-même. Daudi Lyenga resta sur place comme catéchiste, mais malheureusement les missionnaires ne revinrent plus jamais. Lyenga repartit à son tour à Hoima.

Entretemps, la continuité de l'œuvre évangélique était contrecarrée au Bulega par plusieurs événements, notamment la question de la frontière du nord-est du Congo ; par la continuité des guerres interethniques et intertribales : les chefs Udjuro (Alur), Bomera (Hema-Sud), Mbulukpa (Hema-Nord), Matafa (Logo), Goli (Alur-Mambisa) cherchaient à conquérir des nouveaux terrains ; et par la non-soumission complète des indigènes de l'Ituri aux autorités coloniales.

En 1905, les pères Gramaglia et Sigoli, respectivement supérieurs de Hoima et de Kahora, accompagnés de plusieurs catéchistes et porteurs banyoro, arrivèrent à Mahagi-Port chez le chef Utwikende qui les logea et leur réserva un accueil chaleureux. Le lendemain, ils regagnèrent Mukambu



**Route des Watalinga, Mission des Pères Blancs, M<sup>gr</sup> V. Van Straelen et M. Micha.**  
(HP.2011.62.23-682, collection MRAC Tervuren ; photo G.F. De Witte, 1958, © MRAC Tervuren.)

en deux groupes : les pères, par le lac en pirogue, et Daudi Lyenga, à la tête des porteurs, par le sentier en traversant la plaine des Wagungu et la contrée montagneuse d'Anghuza pour se rendre chez le chef Uma, frère de sang du R.P. Grange. Ils furent reçus par Uma dans sa résidence de Zii et les deux catéchistes, Maulu et Isaac, restèrent à Mukambu, près de Goba.

#### **b) Le Bulega, enjeu apostolique entre les Pères Blancs et les Pères du Sacré-Cœur**

Le 14 janvier 1904, le R.P. Wulfers, envoyé par M<sup>gr</sup> Grison, alors préfet apostolique de Stanleyville, fonda la mission d'Avakubi. Quelques Lendu et Bira qui se trouvaient à ce poste, soit comme relégués soit comme travailleurs, y suivirent les premiers rudiments d'instruction religieuse. Ils retournèrent plus tard apporter cette nouvelle dans leurs régions respectives. Mais c'est surtout l'ouverture du premier camp de la SOKIMO qui allait activer la fondation des missions permanentes.

En 1905, M<sup>gr</sup> Streicher, estimant que le Bulega était suffisamment pacifié, introduisit une demande officielle de terrain pour la mission dans le territoire du Nyanza septentrional, sis à l'ouest du lac

Albert. Bruxelles ne répondit pas, mais Léopold II demanda à M<sup>gr</sup> Grison de fonder une mission près du Rwenzori et d'occuper toute la région frontalière avec l'Ouganda depuis Rutshuru jusqu'à Mahagi. C'est dans ce cadre que la mission de Beni fut fondée le 24 septembre 1906. Dès que la Société des Pères Blancs apprit toutes ces démarches, M<sup>gr</sup> Livinhac chargea le père Oger Ulrix, provincial de Belgique, de faire pression sur le roi. Cependant de son côté, M<sup>gr</sup> Grison estima que toute cette région passerait sous sa juridiction. Il envoya en 1907 le R.P. Farinella, un de ses prêtres, faire un voyage de reconnaissance à Irumu en prévision d'y fonder prochainement une mission qui servirait de relais entre Beni et Avakubi. Il avait trouvé déjà quelques chrétiens sur sa route : anciens employés, soldats et boys qui avaient été baptisés à Boma ou à Stanleyville. Lui-même baptisa solennellement Albert Amunga, enfant des chrétiens Pierre Amunga et Élisabeth Sinandugu, le 25 mai 1907, premier baptême enregistré dans ce Bulega. Il visita aussi Kilo, et y laissa le catéchiste Antoine Risasi. Fin janvier 1908, le R.P. Cambron d'Avakubi visita Irumu. Il y baptisa, le 4 février, un des premiers Bira chrétiens : Léo Kachumba, alors





**Bunia, village de travailleurs.**

(HP.1966.1.803, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, avant 1941.)

âgé d'environ vingt ans et qui, encore enfant, avait résidé à Stanleyville, où il avait reçu l'instruction religieuse. Avec lui fut aussi baptisé Henrico Boymoja. En décembre 1908, le R.P. Lens de Beni visita Irumu et les alentours. Il inscrivit les premiers catéchumènes, notamment les gens de Nkolu et Birinyama. Il visita aussi Kilo et laissa des catéchistes, Joseph Kato à Kilo et Maurice Lukabi à Irumu. En novembre 1908, le R.P. Cambron était de nouveau à Irumu. Il se rendit à Kilo et visita les camps miniers. Il laissa un catéchiste à Kambitatu, situé entre Kilo et Bambu, et à Irumu, il remplaça Maurice Lukabi par Liborio Matete. Sur ces entrefaites, en 1910, la question de la mission à établir dans la région du lac Albert revint à l'ordre du jour (Malherbe 2009 : 99-100). Mais comme la plupart des prêtres du Sacré-Cœur étaient des étrangers (surtout français, que les dirigeants belges n'aimaient pas beaucoup), cette congrégation, face aux Pères Blancs majoritairement belges, qui se butait déjà à la carence de son personnel diminué par la mortalité, fut virée.

Le ministre Renkin se tourna alors vers M<sup>gr</sup> Streicher, et par une lettre du 28 mai 1910, l'incita à commencer une mission à Boga. En lui accordant,

de plus, un subside substantiel (25 000 francs), il insista pour que ce soient des missionnaires belges qui s'y installent.

Le 28 janvier 1911, à la demande du gouvernement, le R.P. Antoine Grange, vicaire général pour l'ensemble des missions du lac Albert et supérieur de la mission de Toro, accompagné du R.P. Lenoir et du frère Servais (Lieschout), arriva à Kilo pour commencer la mission, et les prêtres du Sacré-Cœur renoncèrent finalement à leur projet sur Irumu. La grande diversité de peuples et de langues fut cause de réelles difficultés au début. Les prêtres se servaient du swahili pour leur instruction et atteignaient de nombreux travailleurs recrutés par la SOKIMO. Les tournées en brousse étaient fortement limitées suite aux nombreux changements dans le personnel. Cependant, l'œuvre missionnaire progressait et, au premier anniversaire de la fondation, il y avait déjà 3000 catéchumènes inscrits, non seulement parmi les travailleurs mais aussi parmi les Nyali et Lendu autochtones.

Le 21 novembre 1912, une deuxième mission, l'œuvre des R.P. Pierre Roche et Louis Vermersh, commença à Nyakasanza (centre de Bunia), pour

s'occuper de la population bira et hema. Ce poste fut transféré à Mudzi-Pela en 1914.

Une troisième mission, œuvre des R.P. Laurent-Joseph Coninx et Joseph Lane et du Frère Corneille (Akkermans), fut fondée à Nyarambe en territoire des Alur, en date du 15 décembre 1912 ; elle serait transférée à Logo en 1919.

### c) L'évolution de la mission du Bulega depuis 1912

Au moment où s'achevaient les travaux de la commission chargée de la délimitation des frontières en 1913, il n'y avait que trois missions au Bulega : Kilo, Nyakasanza et Nyarambe. Dès 1912, les missionnaires desservant les stations du Bulega (futur lac Albert) étaient presque tous des Belges, et ils tâchaient de gagner leur public en insistant sur le caractère national de leur mission, une instrumentalisation devant laquelle M<sup>gr</sup> Streicher finirait par céder progressivement. Ainsi, la même année, il en vint à admettre la création d'une société civile des Pères Blancs au lac Albert, société dont le représentant légal n'était autre que le missionnaire hollandais, R.P. Félix Van Den Eynde, de Kilo. Malgré cette concession, qui peut passer comme une première abdication, la plupart des Pères Blancs belges du lac Albert, en l'occurrence leur représentant légal, ne s'estimaient pas satisfaits et continuaient de réclamer la séparation d'avec le vicariat de l'Ouganda. Leur requête était motivée, d'une part, par le fait que l'administration matérielle et la comptabilité qu'on voulait leur imposer étaient identiques à celles de l'Ouganda, alors que les circonstances n'étaient pas identiques et, d'autre part, par leur difficulté de prendre des décisions urgentes, surtout que l'Administration belge ne reconnaissait d'autre autorité ecclésiastique que celle qui avait son siège à Kilo et envoyait des lettres officielles directement au R.P. Félix Van Den Eynde (*ibid.* : 220). En 1914, Rome fixa au vicariat de l'Ouganda de nouvelles limites à l'est du Congo. C'est le R.P. Pierre Van Wees, un Hollandais, qui fut nommé vicaire général des missions de l'Ituri tout en restant sous l'obédience de M<sup>gr</sup> Streicher. C'est à partir de ce moment que les Missions du lac Albert, sans se dissocier du vicaire apostolique de l'Ouganda, formèrent une sorte de filiation dirigée et administrée par le vicaire général.

Le 12 avril 1919, les R.P. Gustave Van den Bosh et Félix Van Den Eynde fondèrent la mission de Fataki. Le 21 juin 1922, le R.P. Paul Voillard, responsable de

la Maison-Carrée, écrit à ses supérieurs pour informer que l'ouest du lac Albert, érigé en Préfecture apostolique, était confié à l'autorité d'un Belge, le R.P. Joseph-Alphonse Matthysen de Kilo. Celui-ci, au retour d'un voyage en Ouganda auprès de M<sup>gr</sup> Streicher, fixa sa résidence à Bunia qui présentait l'avantage d'être plus près des autorités administratives et de permettre des communications faciles<sup>1</sup>.

La préfecture avait une superficie de 45 000 km<sup>2</sup>. Elle était limitée au nord par le Soudan, à l'est par le lac Albert et la frontière de l'Ouganda, au sud par la Semliki et le vicariat de Stanleyville (plus tard vicariat de Beni), à l'ouest par 29 ° de longitude puis plus au nord par 30 °. La population totale était estimée à 400 000 âmes.

Après son investiture, M<sup>gr</sup> Matthysen entreprit une longue tournée dans sa préfecture. Au cours de son voyage, il se rendit compte que la région qui lui était confiée était très vaste et qu'il fallait y fonder d'autres missions et des catéchuménats afin d'y permettre une évangélisation des autochtones, mais aussi et surtout pour contrecarrer les actions protestantes dans la région. La plupart des fondations, méthodes, stratégies et réalisations de l'Église catholique seraient dictées par cet objectif.

Le 15 décembre 1925 fut fondée la mission d'Esoko en territoire lugbara, pour desservir les Lugbara et les Kaliko. Cette entreprise fut confiée au R.P. Laurent Coninx, reconnu pour son endurance missionnaire et ses qualités morales et sociales. Il était accompagné par le R.P. Joseph Sweers et le R.F. Gérard (Rooms Josef) et plusieurs catéchistes alur. Ceux-ci durent regagner leur territoire les uns après les autres à partir de 1937, dans le but de revenir inculquer à leurs grands enfants la coutume alur, mais, aussi et surtout, à cause de l'augmentation croissante du nombre de catéchistes autochtones lugbara, kaliko et kakwa. La station d'Esoko fut transférée, à la fin du mois de juin 1929, à Esebi, milieu central du territoire des Lugbara.

Le 10 janvier 1928, le R.P. Alphonse Noterdaeme fonda la mission de Kilomines chez les Nyali et les

1. Bunia, un centre commercial situé à 50 km à l'est d'Irumu et qui prenait de l'extension, était le carrefour entre Kilo, chantier minier d'or, Kasenyi, port du lac Albert qui permettait toutes les communications avec l'extérieur, et Irumu, chef-lieu du district de l'Ituri.



**Un missionnaire avec des enfants lugbara à Arikari.**  
(EP.0.0.5121, collection MRAC Tervuren ;  
photo R.F. Gérard, s.d.)



**Le (même) missionnaire à Esebi, avec une famille lugbara.**  
(EP.0.0.5121, collection MRAC Tervuren ; photo R.F. Gérard, s.d.)

Lendu ; il y fut rejoint, un mois après, par le R.F. Oscar. Le 11 novembre 1932, les R.P. Théophile Goovaerts, Léopold Deleu et Luc Hertsens fondèrent la mission de Drodro, en territoire des Bahema-Nord.

### 1.1.2. DU VICARIAT APOSTOLIQUE DU LAC ALBERT AU DIOCÈSE DE BUNIA : 1933-1959

#### a) La fondation de nouvelles missions

Le 11 décembre 1933, la préfecture fut transformée en vicariat, et le préfet apostolique, M<sup>gr</sup> Joseph-Alphonse Mattysen, reçut, le 25 février 1934, la dignité épiscopale avec le titre d'évêque titulaire du vicariat apostolique du lac Albert. Désormais, il fallait multiplier le plus vite possible le nombre des missions afin d'accélérer l'évangélisation du vicariat et d'y endiguer la progression protestante. La Société des Pères Blancs fit appel aux autres confrères dont l'arrivée facilita l'expansion des nouvelles missions. En 1935 furent fondées deux missions : Luma, en territoire alur et ndo, était située à mi-chemin entre Logo et Esebi, et soulageait la mission de Logo ; Gety, dès 1934, chez les Lendu-Bindi, déchargeait la mission de Bunia de sa partie sud, Boga y compris. Ces nouvelles missions visaient en outre à contrecarrer

respectivement les actions des missions protestantes d'Aungba, de Boga et de Bogoro.

À partir de ce moment, six années s'écoulèrent avant la création de nouveaux postes de mission : en cause, la crise économique du moment et la pénurie de personnel missionnaire. C'est ainsi que la réalisation du programme de fondations nouvelles, pourtant prévues en 1936, fut rendue impossible. Dans ce programme, une première fondation était prévue dans la division minière de Mongbwalu pour soulager le poste de Vieux-Kilo dans l'apostolat auprès des travailleurs et où la mine désirait ardemment confier ses hôpitaux aux religieuses infirmières. Une autre mission était nécessaire entre les stations d'Aba et d'Esebi, afin de pouvoir desservir toute la région frontalière des Kakwa au nord. Dans le territoire alur, où les conversions s'accéléraient, deux postes étaient prévus à Nyarambe et Luga. Une nouvelle station entre Drodro et Gety devait pouvoir décharger le poste de Drodro très peuplé. Dans le secteur sud, au-delà de l'Ituri, les populations lese et bila devaient avoir une station pour elles, étant trop éloignées de la mission de Bunia, qui ne suffisait déjà plus pour les Bira. Il fallait pouvoir aussi entamer l'évangélisation des Bambuti de la forêt. De



L'église catholique de la paroisse Nyakasanza à Bunia.

(Photo et © Thierry Lole, 2017.)

ces sept stations prévues, seule Mongbwalu fut fondée en 1937, grâce à la contribution exclusive de la SOKIMO. Les autres travaux furent redynamisés à partir de 1943, date de la fondation de la mission de Badya pour les Bira et les Hema-Sud, et de la réhabilitation de Nyarambe chez les Alur.

Lendu ; Luga (1948), Angumu (1956) et Mahagi (1957) pour les Alur ; Lita (1950) pour les Lendu et les Hema-Nord ; Nyakasanza (1957) à Bunia ; Biringi (1960-1961) pour les Ndo ; Laybo (1953) pour les Kaliko, Kakwa et Mundu, et Ariwara (1957) pour les Lugbara. En même temps que le nombre des missions augmentait, les écoles, dispensaires, maternités et hôpitaux se multipliaient aussi au même rythme.

Pour centraliser les rapports et rationaliser l'évangélisation, les missions de chaque zone formaient des sortes de satellites autour d'une mission-mère : Bunia pour le territoire d'Irumu, Fataki pour Djugu, Logo pour Mahagi, Esebi pour Aru, et Aba au nord. Le 19 mai 1959, suite aux accords entre le Vatican et le gouvernement du Congo belge, les vicariats furent érigés en diocèses. M<sup>gr</sup> Matthysen devenait le premier évêque résidant de Bunia (Van Roy 1969 : 33).

#### **b) Les congrégations d'appui aux Pères Blancs**

Les Pères Blancs ont certes constitué le fer de lance de l'évangélisation catholique en Ituri, mais le concours de leurs co-religieux frères et sœurs leur a été précieux (Malherbe 2009 : 338-352). En libérant les pères d'une grande part des travaux manuels, les frères coadjuteurs ont aidé à la diffusion de l'Évangile : architectes autant que constructeurs, on leur doit de bons édifices et, par leurs connaissances techniques, ils ont formé de nombreux artisans autochtones.

Les Sœurs Blanches, de la congrégation des Sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, se sont distinguées par leur contribution dans l'assistance médicale et par leur encadrement socioculturel axé surtout vers la promotion de la femme autochtone. Dans l'esprit du fondateur de leur congrégation, les sœurs devaient exercer leur influence sur les femmes noires : leur inculquer le sens de la pudeur et de la décence en les obligeant à porter un vêtement convenable ; se servir d'elles pour convertir toute la famille ; préparer les jeunes filles à leur futur rôle d'épouses et de mères chrétiennes ; jouer auprès du monde féminin une influence semblable à celle des femmes missionnaires protestantes ; encadrer les

enfants (filles et garçons) pour l'école et les dispensaires, afin de les détourner de la propension vers le protestantisme.

Présents au Congo depuis 1911, les Frères Maristes dirigeaient deux écoles professionnelles à Stanleyville et à Buta ; en 1924, quand le gouvernement du Congo belge décida d'établir à Bunia une école professionnelle de menuiserie et charpenterie, M<sup>gr</sup> Matthysen fit appel à eux pour la faire fonctionner. Le frère Joseph arriva à Bunia le 28 mars 1925 pour entamer les travaux de construction, et l'ouverture des cours eut lieu le 11 mars 1928. Les Frères Maristes durent quitter le vicariat du lac Albert en 1948, à la suite de malentendus avec M<sup>gr</sup> Matthysen.

La congrégation des Sœurs de la Charité maternelle avait comme œuvre propre et distinctive, l'assistance maternelle, c'est-à-dire que ses membres donnaient leurs soins aux mères et aux petits enfants. Les enfants que leurs parents négligeaient étaient réunis dans des pouponnières sous la garde maternelle de sœurs infirmières diplômées de médecine tropicale à Bruxelles ou d'écoles d'infirmières coloniales à Louvain, Gand ou Namur après un an d'études. Ce fut à la demande de la SOKIMO que les quatre premières Sœurs de la Charité maternelle arrivèrent à Kilomines, le 14 mai 1928. Elles s'occupaient de la maternité destinée aux femmes du personnel européen de la mine. Après cette date, leur congrégation évolua dans ce secteur minier et, en 1937, elles s'installèrent dans la nouvelle mission de Mongbwalu où elles œuvraient dans les hôpitaux.

M<sup>gr</sup> Matthysen, devant l'indisponibilité des Sœurs de la Charité maternelle, occupées dans les formations médicales de la SOKIMO, demanda d'envoyer une seconde communauté pour desservir l'hôpital de Fataki. Il fit appel, pour ce faire, aux Sœurs de Marie d'Ingelmunster. Les quatre premières sœurs arrivèrent à Kasenyi le 26 avril 1930, pour passer immédiatement à Fataki où elles se mirent directement au travail à l'hôpital et au dispensaire. Peu de temps après, elles organisèrent un pensionnat pour enfants européens, car les colons de l'Ituri, assez nombreux dans la région de Fataki, avaient plus d'une fois insisté que l'Église catholique se chargeât de l'instruction de leurs enfants. Dès 1931, deux religieuses de Fataki, dont une infirmière, furent destinées à la communauté d'Aba où elles ouvrirent une école de filles. Plus tard, elles ouvrirent une communauté à Drodoro.

## 1.2. L'ÉVOLUTION DU CATHOLICISME EN ITURI

Nous analyserons dans ce paragraphe (1.2.) les éléments catalyseurs et les éléments favorables à l'implantation des missionnaires. Quant aux stratégies d'évangélisation et aux difficultés rencontrées, dont l'analyse sérieuse et efficace demandent une certaine extension, nous les détaillerons dans la section suivante (1.3.).

### 1.2.1. LES ÉLÉMENTS CATALYSEURS

Les éléments qui ont été le ferment de l'expansion du catholicisme sont l'école pour les enfants des chefs locaux et le prosélytisme des premiers convertis.

#### a) L'école pour les fils de chefs

Dès les premiers contacts, il fallait établir un climat de confiance entre les pères missionnaires et les chefs locaux. C'est pour créer cette confiance que les pères vont s'atteler à convaincre tous les chefs d'envoyer leurs enfants à l'école nouvellement ouverte à la mission. Cette école visait plusieurs objectifs dont les principaux étaient les suivants (Malherbe 2009 : 205) :

- profiter de l'occasion pour réunir et réconcilier les chefs jadis ennemis. De nombreuses occasions de rencontre entre les chefs étaient programmées par les pères sous prétexte de venir discuter les problèmes de leurs enfants. Cette pratique parvint à aplanir beaucoup de différends et à restaurer le calme dans la région, facteur favorable à l'évangélisation et à la « civilisation » des indigènes ;
- former les fils de chefs, qui, grâce à leur autorité, pourraient défendre les pères contre d'éventuelles calomnies et qui, au cas où ils se convertiraient, pourraient étendre l'influence de la religion catholique au détriment du protestantisme lors de leurs tournées dans leurs villages. Les visiteurs qui viendraient voir ces élèves profiteraient de leur séjour pour apprendre les rudiments de certaines pratiques religieuses (prière, signe de croix...). Vivant ensemble, ces enfants oublieraient les querelles héréditaires qui opposaient leurs parents ;
- préparer les successeurs présomptifs à assurer les fonctions qui les attendaient en tant que fidèles auxiliaires de la colonisation et de la religion catholique.

La formation des enfants des chefs durait deux ans. Ces « princes » apprenaient la religion, l'écriture et la

lecture. Mais après, préférant le farniente dans leur palais, la plupart d'entre eux désertaient les uns après les autres sans être entrés au catéchuménat. Pourtant leur séjour à la mission avait permis aux pères de placer des catéchistes un peu partout. C'était sage et logique que les missionnaires consacrent toute leur attention aux chefs qu'ils trouvaient sur place et à la préparation de leurs fils auxquels ils légueraient le pouvoir. Malheureusement, ces missionnaires ne réalisaient pas qu'en principe aucun chef digne de ce nom ne pouvait confier, de son vivant, l'éducation de son enfant à une tierce personne dont il ne connaissait pas bien la culture, les mœurs et la vie, surtout que les pères étaient blancs comme les Arabes et les soldats d'Emin Pacha dont les autochtones venaient de subir toutes sortes d'exactions. Si les chefs donnaient quand même à l'école des pères des enfants non destinés à l'héritage, c'était grâce aux catéchistes locaux qui leur inspiraient confiance et foi.

#### b) Le prosélytisme des premiers convertis

L'expansion rapide du catholicisme en Ituri est due surtout au dynamisme des premiers convertis autochtones. Le personnel missionnaire européen était insuffisant et ne pouvait que les encadrer et leur fournir des appuis logistiques.

« Le samedi, les chrétiens de la Mission étaient envoyés dans les villages pour y exercer leur bonne influence. Car le but des missionnaires n'était pas de former un centre chrétien juxtaposé au milieu normal. Le village chrétien n'était qu'une solution transitoire destinée à assurer une solide formation aux premiers convertis ; dès que la religion serait connue dans la masse et que les chrétiens, devenus plus nombreux, pourraient se soutenir mutuellement dans les villages, ils y seraient renvoyés pour former de petits noyaux chrétiens en milieu païen » (Malherbe 2009 : 208).

Les catéchumènes et les gens intéressés, mais pas encore enseignés ou baptisés contribuaient matériellement aux diverses constructions missionnaires en apportant pierres, pailles, roseaux, arbres, et en fabriquant les briques et les tuiles. Souvent ils constituaient une main-d'œuvre bénévole dont se servait l'Église pour mettre en valeur les vastes domaines qui lui étaient concédés par l'État colonial.

Aussi les simples chrétiens ont-ils joué un rôle non négligeable et même déterminant dans l'œuvre de conversion, plus important même, peut-être, que celui des catéchistes dans l'extension territoriale

du christianisme. Ils ont constitué un véritable fer de lance pour la propagation religieuse dans leur milieu. Ces premiers convertis transmettaient déjà autour d'eux quelques connaissances élémentaires sur la religion et leur présence permanente dans leur région leur permettait de faire le suivi de cette conversion – ce qui facilitait la tâche aux catéchistes et aux missionnaires venus ultérieurement.

Malgré leur rôle déterminant, ces facteurs internes de l'expansion de l'Église n'auraient pas pu atteindre le résultat connu sans le secours actif d'autres facilités extérieures.

### 1.2.2. LES ÉLÉMENTS FAVORABLES À L'IMPLANTATION DES MISSIONNAIRES

Ces facteurs extérieurs favorables à l'affermissement du catholicisme en Ituri sont l'appui des agents coloniaux et des autorités coutumières, la compétition missionnaire et la similitude entre la morale chrétienne et le traditionalisme autochtone.

#### a) L'appui des agents coloniaux

La première facilité accordée aux missionnaires catholiques vint de l'État et du capital dans le cadre de la solidarité agissante entre les trois piliers de la colonisation belge (la Trinité coloniale). Le concordat signé le 25 mai 1906 entre le Saint-Siège et le gouvernement de l'EIC était un véritable pacte par lequel l'Administration coloniale s'alliait aux missions catholiques belges. Cette alliance se justifiait par le souci que les deux parties contractantes avaient à la fois de réaliser leur expansion et de s'implanter solidement dans les régions occupées. Leurs intérêts, quoique différents, se complétaient. Le Saint-Siège visait la diffusion méthodique du catholicisme au Congo. Par ce fait, il luttait contre l'expansion du protestantisme, de l'islam, et espérait mieux réussir dans son œuvre de propagation de la foi. Le catholicisme en fut si favorisé qu'il occupa au Congo une situation de choix. L'État octroyait gratuitement et en propriété perpétuelle de 100 à 200 hectares de bonnes terres à l'établissement des missions. Il s'engageait également à octroyer un traitement aux missions et à prévoir dans son budget un certain pourcentage des frais des stations, des édifices du culte, des voyages des missionnaires. Outre ces faveurs garanties par le concordat, les missions catholiques belges bénéficiaient de multiples autres avantages : réduction ou exonération d'impôts, exonération des droits de douane, réduction sur les transports ou gratuité

pour les objets de culte, subventions et prix réduits consentis par les entreprises industrielles.

L'administrateur territorial interdisait d'ouvrir le marché le dimanche avant midi pour ne pas gêner la pratique dominicale ; il confiait des terrains aux missionnaires et les autorisait à ouvrir un marché sur la parcelle de la mission quand les pères en faisaient la demande ; il pouvait convenir du montant de la dot et même intervenir en faveur des femmes qui désiraient entrer au catéchuménat et laisser un mari illégitime. Si un ouvrier des pères s'avisait d'aller réclamer contre ses employeurs auprès de l'agent administratif local, il n'avait aucune garantie de ne pas aller en prison. Sous forme de corvées et de travaux obligatoires, l'État obligeait les indigènes à contribuer à l'expansion matérielle de l'Église catholique et de ses missionnaires.

Les entreprises capitalistes (SOKIMO, colons et INEAC) apportèrent aussi aux missionnaires catholiques leurs contributions matérielles, comportant le transport, la construction de chapelles et d'églises, la ration alimentaire, la prime ou le salaire des missionnaires et des catéchistes, la donation de plants et de géniteurs de races améliorées, l'inspection gratuite des fermes et des plantations de la mission. En contrepartie de ces avantages, chaque établissement de mission belge devait créer des œuvres apostoliques et charitables pour les indigènes et une école où les autochtones pourraient recevoir une instruction ; remplir, contre une indemnité, les travaux spéciaux d'ordre scientifique rentrant dans la compétence personnelle de chaque missionnaire.

« La mission recevait aussi un certain nombre d'aides concrètes de la part des agents de l'État : recrutement d'ouvriers et assistance pour les constructions, cadeaux en nature, et bien entendu les subsides officiels prévus par la Convention de 1906 ; en plus les Pères bénéficiaient parfois d'un passe-droit » (*ibid.* : 476-477).

L'État colonial, quant à lui, signait cette convention dans le but de répandre l'influence et l'autorité belges. Les intérêts économiques, commerciaux et autres étaient aussi protégés contre la convoitise et les intrigues des autres grandes puissances coloniales.

La convention invitait les deux parties contractantes à recommander toujours à leurs subordonnés la nécessité de conserver la plus parfaite harmonie entre les missionnaires et les agents de l'État (Kimena 1974 : 182-183). En 1918, le R.P. Joseph Puel, de Nyarambe, déclarait :

« Nos relations avec les officiers européens sont très cordiales, ils viennent souvent nous voir et aucun ne passe ici sans nous demander l'hospitalité. Ils nous ont souvent offert leurs concours et les Alur savent bien qu'ils ne doivent pas toucher à "Mon Père" et à tout ce qui lui appartient » (Malherbe 2009 : 476).

### **b) La collaboration des autorités coutumières**

Dès le départ, une consigne précise était donnée aux missionnaires concernant leurs relations avec les chefs locaux. Il faut gagner leur esprit, car

« une fois convertis, ils entraînent tout le reste après eux. La vraie manière de gagner les chefs consistera surtout à leur manifester de la confiance, à prendre au sérieux leur pouvoir, à leur faire quelques cadeaux qui pourront leur être très agréables, et les premiers rapports établis à leur faire goûter peu à peu la doctrine chrétienne. On n'omettra pas de leur faire observer que cette doctrine est tout à fait favorable à leur pouvoir, puisqu'elle enseigne qu'ils sont les véritables représentants de Dieu sur terre au point de vue temporel » (Lavigerie 1950 : 69-70).

En général, les chefs locaux se montrèrent favorables aux missionnaires. Leur confiance était inspirée par la différence entre les pères pacifistes et formateurs des princes, d'une part et, d'autre part, les colonisateurs conquérants et brutaux et les Arabes razzieurs et sanguinaires. Les chefs faisaient bâtir les églises chez eux (Ketha à Nyarambe, Songe à Logo, Mbunya à Bunia, Goli à Kilo, Fataki à Fataki...) et leur cédaient gratuitement des terrains. Cette entente permit aux missionnaires d'atteindre les indigènes et de construire de nombreuses chapelles dans plusieurs de leurs villages.

Grâce à cette disposition, les chefs espéraient que les missionnaires allaient les protéger contre l'arbitraire et les exactions des autorités administratives. Mais, bientôt, ce fut la désillusion : ils se rendirent compte que les missionnaires, tout en restant polis envers eux, tenaient plus aux bonnes relations avec leurs frères coloniaux européens qu'aux leurs et qu'ils n'entraient pas dans leurs coteries (Malherbe 2009 : 206).

### **c) La compétition missionnaire**

La concurrence entre catholiques et protestants se répandit sur l'ensemble de la province de l'Ituri. Dès que les représentants d'une confession étendaient leur action d'un côté, leurs adversaires s'efforçaient immédiatement d'entamer à leur tour

cette région, afin de limiter l'expansion concurrente. Des chapelles catholiques naissaient ainsi autour des villages protestants et inversement. Des provocations devenaient inévitables entre les deux confessions qui s'accusaient mutuellement de forcer les populations à adhérer à telle ou telle autre confession. Les autochtones s'étaient ainsi divisés en chrétiens et traditionalistes, d'une part, et en clients souvent rivaux des Églises chrétiennes, d'autre part. Pour trancher ce conflit, les deux Églises chrétiennes recouraient soit à la réconciliation résultant d'un arrangement mutuel de telle façon qu'une partie renonçât à son initiative, soit à l'État. Celui-ci était le dernier arbitre. Aucune ligne de conduite précise n'était imposée par les textes légaux, prévoyant toutes les éventualités. C'était avant tout une question de tact, de jugement et d'initiative. Le cas le plus frappant fut, en territoire de Mahagi, celui de Mukambu. En 1920, le R.P. Buyck, ayant appris que le protestantisme s'infiltrait dans les villages même les plus reculés de Mukambu et que les plus petits capitans qui lui étaient fidèles s'étaient détournés, partit accuser les missionnaires protestants à Mahagi. La question fut minutieusement examinée, et l'administrateur de territoire ne condamna aucune partie, parce que cela n'entravait pas le bon fonctionnement des services de l'État ; il les obligea plutôt à se réconcilier. Le chef Abook des Mukambu adopta alors une nouvelle formule : tel village, telle confession (Jalum Mbunya 1976 : 23-24).

En octobre 1934, à Ndrele, localité située à 3 km à l'est de la mission catholique de Logo, en chefferie Djukoth, des catéchistes protestants qui vendaient des brochures évangéliques dans un marché public dont l'accès était pourtant libre, furent attaqués par un groupe de catholiques qui renversèrent les étals et dispersèrent les livres avant de s'en prendre aux vendeurs. Devant cette infraction pourtant clairement établie, l'administrateur de Mahagi demanda aux autorités coutumières locales et aux deux groupes missionnaires antagonistes de trouver une solution à l'amiable. Ce qui fut fait.

De tels conflits éclatèrent aussi dans d'autres parties de l'Ituri : les deux confessions se disputaient la clientèle. La construction de leurs églises ou chapelles dans le même voisinage en est la preuve évidente. Cette querelle religieuse banale persista pendant toute la période coloniale. Ce qui prouve que les missionnaires furent les premiers, et non



pas les derniers, à impliquer des Congolais dans une querelle idéologique importée d'Europe.

Cette compétition idéologique, même si elle a contribué à désorienter les néophytes au début, a néanmoins joué un rôle accélérateur du développement des entreprises missionnaires, ne fût-ce que par la multiplication des édifices religieux et du nombre des personnes intéressées (dits « priants ») dont la plupart étaient opportunistes. Les missionnaires ont couvert l'ensemble de l'Ituri avec leurs stations dans l'intention de convertir un grand nombre de personnes.

#### **d) Similitudes entre la morale chrétienne et le traditionalisme autochtone**

La discipline morale, la compatibilité entre les paroles et les actes et le sens de l'abnégation dont devaient faire preuve les premiers missionnaires contribuèrent à provoquer l'intérêt de la population pour la nouvelle religion dont la plus grande partie du contenu se conformait à la culture locale. Pour comprendre rapidement le christianisme, les autochtones cherchèrent à en interpréter le contenu dans le cadre de leurs conceptions culturelles et religieuses locales. Cette interprétation, qui permit surtout d'adopter les signes extérieurs du christianisme, donna le parallélisme suivant (Anyolitho Jalmoro 1993: 33-34 ; Uma & Polo 1966 ; Umvor Keno 2011 : 127-168) :

« La notion du monothéisme chez les peuples ituriens, qui ne reconnaît que l'Être suprême, et l'obéissance à la volonté de celui-ci en tant que juge suprême et créateur de l'homme et de l'univers, et la croyance à la survie de l'homme après la mort physique s'accordaient avec la doctrine catholique. Les saints et les anges chrétiens étaient identifiés aux esprits des ancêtres qui servaient d'intermédiaires entre les vivants et Dieu. Le christianisme apparut comme une version peu rénovée des croyances religieuses préexistantes. Ainsi, sur ce point, les croyances traditionnelles, loin d'offrir une résistance à la mission chrétienne, ont par contre facilité la compréhension et l'assimilation rapide des principaux dogmes de l'Église catholique. La morale traditionnelle, fondée sur la pudeur, le respect de la vie, l'amour de l'enfant, la condamnation du relâchement des mœurs et du vol, la droiture, le respect de la parole donnée..., a beaucoup facilité la tâche aux missionnaires chrétiens. L'absence de concurrence de l'Islam dans la région facilita aussi l'œuvre des missionnaires.

L'éducation des pages au palais royal était l'équivalent des catéchuménats et du séminaire.

L'éducation sévère et soignée des jeunes doublée d'une modestie confondue avec la pudicité explique la vocation religieuse de nombreux fils et filles autochtones et l'engouement pour l'apostolat des laïcs.

La confession et l'obligation de dévoiler ses mauvais agissements pratiqués dans les circonstances critiques de la vie telles que l'enfantement, la maladie grave, le malheur dans toutes ses formes, les calamités naturelles... concordaient avec le sacrement de pénitence. La manducation des repas offerts en sacrifice aux mânes des ancêtres s'identifiait à la communion eucharistique.

La différence n'était pas grande entre le rituel autochtone dans toutes les circonstances de la vie, de la naissance à la mort, et les sacrements chrétiens. Par exemple, naître dans la communauté et naître dans l'Église par le baptême, le mariage indissoluble traditionnel et le mariage chrétien, les rites funéraires et la célébration chrétienne de la mort, l'initiation pour donner aux jeunes des prénoms et les sacrements de baptême et de confirmation.

Le plus souvent, les Ituriens assimilaient les amulettes et les formules magiques de leur culture aux médailles, chapelets et prières chrétiennes. Beaucoup apprenaient les prières pour entrer en possession de la médaille considérée comme le talisman européen. Le baptême était aussi interprété plus tard par nombre de néophytes comme une assurance pour l'éternité, surtout que les missionnaires insistaient tellement sur le baptême aux moribonds. »

Pour profiter de ces éléments favorables à son implantation, l'Église devait adopter des stratégies appropriées.

### **1.3. LES STRATÉGIES D'ÉVANGÉLISATION**

À part la méthode d'évangélisation individuelle qui porta ses fruits au début, les catholiques ont utilisé surtout de l'évangélisation collective réalisée lors des messes ou des instructions religieuses, surtout les dimanches. Ils recoururent à la formation des catéchumènes, à des réunions de certaines associations laïques d'action catholique et à des mouvements de jeunesse orientés vers l'apostolat, de même qu'à des œuvres apostoliques et médiatiques pilotées par les missionnaires. Il s'agissait en fait de méthodes dynamiques d'évangélisation, un apostolat de proximité qui établissait des contacts directs avec les milieux et les personnes à évangéliser.

### 1.3.1. L'APOSTOLAT DES MISSIONNAIRES

La prédication était un moment propice pour les missionnaires dans leur apostolat. Celle-ci se faisait principalement le dimanche à la mission, par les prêtres eux-mêmes, et dans les chapelles par les catéchistes. Trois messes étaient célébrées régulièrement à la mission et une seule dans les chapelles lors des tournées et ce, à partir de 9 heures, pour permettre à la majorité des croyants du village visité d'y participer. Aussi, à la mission, chaque matin, le prêtre disait-il une messe au cours de laquelle un temps était réservé à la prédication. C'était l'occasion d'une catéchèse de la masse.

À leur arrivée en Ituri, les missionnaires n'avaient presque pas de catéchistes, peu de néophytes ; ils allaient donc commencer par se faire connaître. Pour s'attirer la population, ils procédaient par la distribution de cadeaux et d'objets (croix, morceaux d'étoffe, médailles...) à ceux qui venaient s'inscrire pour l'instruction. Souvent l'envie d'acquisition matérielle primait sur la foi religieuse proprement dite. La situation changea avec l'augmentation des catéchistes formés localement et l'éparpillement des chapelles-écoles sur un grand nombre de villages pour atteindre les autochtones.

Dès lors, les contacts directs avec le milieu et les personnes à évangéliser s'établissaient lors des tournées des prêtres dans les villages. Le missionnaire allait visiter les quelques néophytes et les païens, il soignait les malades, distribuait quelques petits cadeaux et se gagnait peu à peu la confiance de la population. Il profitait de ce passage pour repérer les endroits les plus favorables à l'établissement d'un catéchiste. Même après l'établissement d'une chaîne de catéchuménats, ces visites régulières du missionnaire continuaient pour qu'il ne paraisse pas à la population comme un lointain étranger. Le prêtre profitait de ces visites pour parfaire la formation des catéchistes, leur inculquer les exigences de l'apostolat, remonter le moral et maintenir le zèle des chrétiens, s'informer de l'état de la chrétienté. Encore faut-il préciser que le comportement courant des missionnaires et de la plupart des catéchistes a fort influencé la consolidation de la foi chrétienne des autochtones : ils étaient généralement des modèles de vertu que ces derniers jugèrent dignes d'être imités.

Pendant ses tournées, le prêtre voyait les chrétiens, administrait les sacrements de pénitence, d'extrême-onction et de communion, réglait des

palabres, préparait le mariage, encourageait et instruisait les personnes intéressées, visitait les écoles et leurs diverses activités, rendait visite aux autorités locales, bavardait avec les chrétiens et les curieux venus autour du gîte le soir, le matin et après la messe. Les tournées offraient également l'occasion de décider les gens ou les chefs de tel ou tel village à construire une chapelle, l'occasion d'interroger les candidats au catéchuménat et au baptême. Bref, cette méthode a prouvé son efficacité, car elle était l'occasion propice pour atteindre l'indigène dans son milieu.

### 1.3.2. L'APOSTOLAT DES LAÏCS

À part quelques activistes prosélytes souvent improvisés et dont l'impact a été diversement apprécié, l'apostolat des laïcs était systématiquement mené par les catéchistes et dans les catéchuménats, et ponctuellement par des individus baptisés ou croyants convaincus engagés dans les nombreux mouvements d'action parareligieuse ou de jeunesse.

#### a) Le catéchiste

Un catéchiste est quelqu'un qui remplace le prêtre au milieu des fidèles réunis autour d'une chapelle ou d'un catéchuménat. Son rôle est d'encourager les chrétiens, recruter les postulants et leur livrer le premier enseignement, instruire les catéchumènes, initier les enfants aux premiers éléments du savoir, bâtir et entretenir les chapelles, connaître et visiter fréquemment ses chrétiens, présider aux prières du matin et du soir et à l'office dominical dans sa chapelle, visiter les malades de son secteur et prévenir le père quand un chrétien requiert l'extrême-onction, baptiser les païens en danger de mort, maintenir un bon rapport avec les chefs locaux et les protestants.

Pour cela, il fallait que le catéchiste fût un homme de qualité, devant servir d'exemple ou de modèle dans son milieu, et son influence se faisait déterminante. Étant pasteur attiré et collaborateur du missionnaire, le catéchiste était les yeux et les oreilles du père qu'il représentait dans son milieu. En fait, les missionnaires résidaient à la mission et leurs tournées, aussi fréquentes fussent-elles, ne pouvaient suffire, ni pour prendre contact avec les païens de l'intérieur, ni pour maintenir le contact avec les convertis des villages. C'était donc le catéchiste qui assurait la permanence de l'institution ecclésiastique dans son village, toujours en liaison avec le missionnaire dont il était à la fois le suppléant et le complément. Ainsi

donc, le rôle joué par le catéchiste indigène dans la propagation de la foi chrétienne dans son milieu fut appréciable. Il répandait le message évangélique, et dans cette fonction il était plus efficace que le missionnaire étranger, connaissant de l'intérieur le milieu auquel il s'adressait : ainsi pouvait-il puiser dans les proverbes et la sagesse locale, et traduire le christianisme dans la mentalité africaine (Malherbe 2009 : 428-429).

Lorsque les pères s'établirent à Kilo en 1911 et à Nyakasanza l'année suivante, ils furent accompagnés des catéchistes nyoro qui parlaient la même langue que les Bahema-Sud. À Nyarambe, en 1912, des chrétiens de Masindi, parmi lesquels plusieurs Alur, les accompagnaient. Trois familles entières étaient venues pour donner l'exemple de la vie chrétienne. D'autres suivirent et, en 1913, dix villages avaient leur catéchiste. Au début fort mal reçus, ils finirent par gagner l'estime des indigènes qui leur construisirent une chapelle et leur fournirent des vivres. En 1914, les catéchistes ougandais desservaient 25 chapelles situées parfois très loin de la mission. Mais comme ces catéchistes ougandais n'étaient pas nombreux, on dut leur adjoindre des catéchumènes alur. Une école de formation de catéchistes en swahili fut vite entreprise à Nyarambe en 1913, mais le résultat escompté fut décevant, car en 1917, leur nombre ne s'élevait qu'à 26 élèves, et à 20 élèves seulement en 1923. L'échec s'explique par le bénévolat et par l'invasion protestante dans la région.

Les mêmes difficultés furent rencontrées dans les missions de Kilo, Nyakasanza et Fataki. Finalement, il fallut envisager une solution globale. Dès 1924, à cause du personnel missionnaire insuffisant dans la préfecture du lac Albert, les missionnaires sentirent le besoin de former des collaborateurs laïques autochtones, afin de pouvoir au plus vite disposer d'un personnel préparé. À ce moment précis, ils formaient dans chaque mission des catéchistes instituteurs. Les candidats furent choisis parmi les meilleurs éléments des écoles primaires. Les catéchistes recevaient une formation sommaire qui se limitait à leur apprendre à lire et à écrire. Ils ne se lançaient pas dans un enseignement approfondi leur permettant d'aborder un milieu intellectuel élevé.

En décembre 1925 débuta, avec 21 élèves, une école proprement dite de catéchistes à Kilo. Les cours devaient durer deux ans. Par la suite, elle fut transformée en école de moniteurs diplômés de trois ans et, enfin, de quatre ans. C'est aussi dans

cette école que seraient recrutés les premiers séminaristes du vicariat. Le swahili était la langue utilisée pour l'enseignement.

Les catéchistes formés furent envoyés dans des chefferies de l'Ituri et, le plus souvent, ils furent les cofondateurs des missions. Grâce à eux, le nombre des catéchumènes et des chrétiens ne fit que croître. En règle générale, les catéchistes étaient des bénévoles. Ils tiraient leurs revenus de leur exploitation agricole personnelle ou aidés par les catéchumènes sur la concession de la station ou de la chapelle. Le maigre salaire qui leur était alloué par les pères n'était qu'un appoint.

Beaucoup de catéchistes, surtout des Alur, se consacrèrent au service de l'Église pendant toute leur vie et leur contribution pour la consolidation de la foi en Ituri fut remarquable. À ce sujet, dans le rapport annuel 1933-1934 des pères de Logo, on peut lire :

« Jusqu'à ce jour, Logo s'occupe de races disparates. Nos catéchistes sont toujours prêts à prendre le poste que le missionnaire leur attribue. Que ce soit sur les hauteurs des froides montagnes, ou dans la plaine au soleil brûlant où les terrains pierreux ne permettent pas la culture de diverses céréales, ou le long du lac où l'apôtre est mangé par les moustiques et affaibli par la malaria ; que ce soit encore dans les forêts des Walendu de Jangali ou dans les contrées plus éloignées des Juganda et des Ukebu où il sacrifie l'amour de sa race, toujours le catéchiste se sacrifie. Et quand une autre Mission a fait appel au dévouement des Alur, ceux-ci ont toujours répondu. Cette année encore, douze apôtres, dont dix mariés, sont partis pour la région inconnue des Babendi du territoire de Kilo-Mines » (*ibid.* : 228).

Partout, les catéchistes ont précédé et préparé l'établissement des missionnaires. Le cas de Daudi Lyenga est un exemple parmi tant d'autres. Quelques catéchistes de la mission de Logo ont accompagné les pères en territoire des Ndo, Lugbara, Kaliko et Kakwa et furent les co-fondateurs de la mission d'Esebi et de plusieurs chapelles-écoles dans l'actuel territoire d'Aru. D'autres ont été envoyés dans le territoire de Djugu et dans les concessions de la SOKIMO.

#### **b) Le catéchuménat**

Dirigé par un catéchiste, le catéchuménat est un centre où l'on réunissait les païens jeunes et

vieux pour leur inculquer l'enseignement chrétien avant d'être baptisés. Cette préparation au baptême, organisée et contrôlée par les missionnaires, était indispensable, car le cardinal Lavignerie désirait épargner à son œuvre le sort réservé à bien des entreprises missionnaires du passé, qui avaient fini par se dissoudre, sans avoir pu christianiser durablement les peuples abordés, en raison de la trop grande hâte mise à conférer le baptême, accordé sans garanties sérieuses. Soucieux d'éviter cet écueil, le cardinal remit en honneur le catéchuménat, obligatoire dans l'« Église primitive », mais fort oublié depuis lors (*ibid.* : 359-360).

Au début, le catéchuménat n'existait qu'à la mission, et pour une durée de six mois. Cela constituait un handicap, d'autant plus que les missions étaient fort éloignées les unes des autres et se trouvaient fort isolées. Les contacts étaient rares et les populations fort différentes d'une mission à l'autre ; le personnel missionnaire était insuffisant pour la fondation de nouvelles missions afin d'atteindre la masse ; le danger des protestants était toujours présent ; l'augmentation du nombre des œuvres sociales et de ceux qui voulaient se convertir rendait difficile l'encadrement matériel et financier dans un seul et même endroit : ce furent là autant de facteurs qui nécessitaient une certaine décentralisation. En 1926 fut adopté le système de catéchuménats ruraux sous la direction de catéchistes.

Pour s'inscrire, les catéchumènes venaient à la mission accompagnés soit par toute une famille (père, mère et enfants), soit par un couple, pour le baptême et le mariage. Le désir d'arrêter les protestants avait du reste été un puissant motif dans le choix de l'emplacement des catéchuménats ruraux. Le plus souvent, à ces catéchuménats dont certains missionnaires doutaient de la capacité à former des « chrétiens sérieux », car desservis par de simples catéchistes, on associait des écoles-chapelles. Dans ce cas, on y affectait deux catéchistes parmi les plus instruits et les plus vertueux : l'un se chargeait des instructions religieuses, tandis que l'autre assurait la rudimentaire éducation scolaire aux jeunes gens et jeunes filles de moins de 16 ans qui devaient satisfaire à un examen de capacité en la matière avant le baptême. Le catéchuménat encadrant désormais une masse de personnes intéressées constituait une source de revenus pour l'Église, il était astreint à trouver des réserves supplémentaires localement dans la pratique de l'agriculture (vivrière et de

rapport), de l'élevage, de la pêche, du reboisement et de l'exploitation forestière. Les catéchumènes et les élèves des chapelles-écoles constituaient la main-d'œuvre bénévole pour l'Église en vue d'exploiter les terres qui lui avaient été accordées par l'État et ainsi faciliter son existence, même si une partie infime des bénéfices revenait aux catéchumènes sous forme d'habits, de chapelets, de crucifix et de vivres (sel, huile, poissons, viande...) destinés à compléter leur alimentation. Quelques catéchumènes, à côté de leur devoir ordinaire, travaillaient comme ouvriers à la mission et leur salaire servait à payer leur impôt ou à résoudre d'autres problèmes socio-économiques.

Durant leur formation, les catéchumènes étaient soumis à des conditions sévères. Avant qu'il leur soit conféré le baptême, ils devaient faire montre de bonne volonté et d'esprit de sacrifice, suivre pendant deux ou trois ans la prière et les instructions chez les catéchistes de brousse.

« L'enquête préalable à l'admission des priants aux catéchuménats se faisait avec le plus grand sérieux. Normalement, au début tout au moins, les missionnaires se rendaient sur place (village, camp de travailleurs) pour examiner la situation des candidats. Chaque catéchiste était tenu de posséder une liste des postulants de sa circonscription, et de faire l'appel pendant le service dominical pour stimuler le zèle des présents et pouvoir renseigner comme il faut le Père à son passage ou pour l'entrée des catéchumènes. Chaque station possédait un registre des catéchumènes reprenant tous les éléments de l'enquête sur la situation matrimoniale. Les missionnaires devaient également veiller à ce que les candidats fussent en règle avec l'impôt » (*ibid.* : 374).

Et chaque fois qu'un père passait, il les testait. C'est seulement après avoir maîtrisé leur catéchisme qu'ils étaient envoyés à la mission centrale une semaine avant le baptême, pour y recevoir trois instructions par jour, et y rester une semaine encore après le baptême, en profiter pour régler les mariages à célébrer. Dans le catéchuménat, on enseignait aux convertis le christocentrisme, le devoir d'apostolat par la parole et l'exemple ; et on s'efforçait de leur faire saisir le sens des prières et des principaux dogmes, afin qu'ils puissent à leur tour enseigner les païens de leur milieu ( *cf.* les statuts synodaux : 41-42). Le port d'une médaille était le signe extérieur d'un catéchumène qui a assimilé les prières. Après le baptême, le

nouveau chrétien recevait un crucifix, signe tangible de sa nouvelle dignité.

### c) Les associations parareligieuses

Les quatre associations parareligieuses qu'a connues l'Ituri furent les Amis de l'Eucharistie, la Légion de Marie, le Mouvement familial et l'Apostolat des pensionnés.

**Les Amis de l'Eucharistie** (Jumar Eukaristia) étaient une association culturo-religieuse d'action catholique, née chez les Alur en 1925-1926, puis exportée chez les Lugbara et Kaliko vers 1933-1934 par les catéchistes alur qui secondaient les pères de la mission d'Esebi. Ses premiers membres étaient principalement les aides-catéchistes. Les Amis de l'Eucharistie constituaient une véritable élite de la chrétienté et faisaient une réelle croisade eucharistique dans leur milieu. Leur rôle consistait essentiellement à appeler et accompagner le prêtre chez les moribonds ; à transporter les malades à la mission ou à un endroit que le prêtre pouvait atteindre facilement ; à aider à préparer les décorations à l'église lors des fêtes ; à veiller au bon ordre de l'église, surtout les jours de grande affluence aux confessionnaux et à la communion ; à sensibiliser les chrétiens et les « priants » pour la construction des églises ou des chapelles ; et à aider moralement les chrétiens à vivre intensément leur foi.

La réunion des Amis de l'Eucharistie était bimensuelle. Elle se tenait à la mission ou dans une chapelle, si les membres habitaient des villages éloignés. Les Amis de l'Eucharistie étaient astreints à mener une vie chrétienne exemplaire, communier tous les jours s'ils habitaient tout près de la mission, réciter quotidiennement leur chapelet, procéder à la quête pour faire dire des messes pour les membres défunts ; et ils devaient une obéissance inconditionnelle aux ordres du prêtre. En 1953, cette association fut pratiquement supplantée par la Légion de Marie.

**La Légion de Marie** était une organisation d'action catholique, de vrai apostolat, fondée en 1921 à Dublin (Irlande) par Franck Duff, un laïc. Elle prit une extension mondiale et produisit des résultats de conversion et de sanctification. Elle entra dans le vicariat du lac Albert en 1951, grâce au R.P. Vande-Cruys qui avait connu cette organisation en Belgique. En 1952, elle fut implantée à Kilomines, en 1953, à Nyarambe, et une année après, à Luma et à Bunia. Elle fut reconnue officiellement par M<sup>gr</sup> Matthysen en 1954. Ses membres devenaient de

fervents chrétiens et apôtres, qui priaient beaucoup pour eux-mêmes et pour les autres. Ils faisaient cet apostolat selon un programme précis, fixé lors des réunions de chaque semaine. Ils aidaient les religieux dans leurs efforts de conversion des païens et pour maintenir vive la foi des baptisés. En 1955, la déléguée du Conseil suprême de la Légion de Marie, M<sup>lle</sup> O'Connor, visita, à la demande de l'évêque, les missions du vicariat et y commença et/ou encouragea le mouvement. Du matériel utile fut distribué dans chaque mission : manuels, feuilles de prière, statues... L'apostolat de la Légion de Marie en milieu local consistait à distribuer, en ami, des conseils, des consolations et de l'aide aux pauvres, aux vieux et aux malades ; à aider à arranger les mariages et unions conjugales ; à enseigner les petits enfants et les vieux catéchumènes ; à pousser les chrétiens à sanctifier le dimanche et assister à la messe ; à présider aux prières en certaines circonstances ; à diriger des œuvres de caractère social ; à aider les mourants et assister aux enterrements ; à réprimer les abus de mauvaises danses et d'alcool ; à répandre la bonne presse, etc. Ainsi, la Légion de Marie convainquait et convertissait les gens par sa contribution sociale et par son intégration dans le milieu d'apostolat.

**Le Mouvement familial**, commencé à Logo en 1958, était un mouvement d'action catholique qui cherchait avant tout à provoquer et consolider le progrès de la famille au sein du foyer pour qu'il fasse bon y vivre. Le mari et la femme apprenaient à travailler ensemble et à vivre heureux en commun. Pour ce faire, le théâtre, les fêtes de famille, les séances de marionnettes, l'entraide familiale, les prières communes... étaient organisés à l'intention des membres. Il visait à affermir l'amour conjugal et la solidarité en vue de mieux témoigner son amour envers Dieu. Cette association connut une grande expansion à la mission de Logo, sous le nom de *Kaite* (ou lieu de socialisation, d'information et de formation) ou *JIM* (*Jumar Yezu ku Maria* = disciples de Jésus et Marie), adaptation locale qui signifiait l'éducation permanente dans la vraie voie de l'amour tel que le veut le bon Dieu. Il s'agissait en fait d'une adaptation de l'apostolat des laïcs à la culture locale. Il visait d'abord à montrer aux vieux que la religion chrétienne ne détruisait pas le système clanique ; ensuite, il voulait corriger les jeunes qui méprisaient les bonnes habitudes du milieu sous l'influence d'un modernisme dévoyé ; enfin, il entendait élever les chrétiens dans le respect de leurs bonnes habitudes

ancestrales et s'efforçait de lutter contre l'immoralité. Ce mouvement s'est finalement répandu dans les missions du vicariat du lac Albert. La fréquence de ses réunions variait d'une mission à l'autre. Mais, chaque fois qu'une circonstance propice se présentait, ses membres se retrouvaient.

Il faut signaler enfin l'**Apostolat des pensionnés**. Les agents et ouvriers pensionnés des sociétés minières, de l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK) et surtout de la SOKIMO, façonnés par le mouvement Excelsior, ceux de l'INEAC, du colonat agricole et même de la Force publique, une fois rentrés dans leur village d'origine, étaient souvent devenus des catéchistes ou des animateurs des œuvres missionnaires à caractère prosélyte chrétien. Par leur zèle et leur intégration socioculturelle dans leur milieu, ils contribuèrent beaucoup à convertir leurs frères et sœurs.

#### d) Les mouvements de jeunesse

Les quatre mouvements de jeunesse d'action catholique et sociale – scoutisme, Xavéri, Jeunesse ouvrière catholique et Jeunesse agricole catholique – ayant opéré en Ituri visaient avant tout la conversion au christianisme, la solidarité, la formation spirituelle et morale des jeunes dans le cadre du message de l'Église. La formation du caractère et les vertus de la vie communautaire y sont mises à l'avant-plan.

Le **scoutisme**, fondé à Mafeking en Afrique du Sud en 1907 par Baden Powell, veut former de bons citoyens, des garçons sains, solides, efficaces, courageux et utiles à leur pays. Il s'agit en somme d'une rénovation nationale par voie d'éducation individuelle. Étranger à tout esprit de parti, Baden Powell souhaite simplement améliorer la qualité de la pâte humaine sans préjuger de la forme du gâteau qu'elle deviendra (Van Effenterre 1961 : 50). Le scout consacre toute sa vie à un idéal moral, chrétien et patriotique. Les dix lois du mouvement ne visent que cet objectif. Les principes de l'action éducative scout se réfèrent aux méthodes d'éducation active axée sur trois règles d'or : faire confiance au jeune (garçon ou fille), s'adapter à l'enfant, et s'atteler à l'épanouir. Vu son importance dans l'encadrement de la jeunesse, M<sup>gr</sup> Matthysen encouragea l'introduction du scoutisme dans son vicariat.

Le **mouvement Xavéri** fut fondé à Bukavu en 1952 par le R.P. Georges Defour. Il fut lancé dans le vicariat du lac Albert en 1953, en commençant par Mongbwalu, et en 1955, il fut installé dans les

missions du vicariat. L'équipe Xavéri est un groupe de jeunes, pas trop nombreux, à peu près de même âge, habitant à peu près le même quartier, travaillant en commun, progressant ensemble dans la loi de la charité chrétienne, agissant sur son milieu sous la direction de l'un d'entre eux qui est le chef d'équipe. Ce mouvement veut former les jeunes chrétiens et catéchumènes de 9 à 20 ans à devenir apôtres, pour rendre les autres meilleurs chrétiens, comme le dit le texte de leur promesse. Les xavériens vivent et agissent dans la masse et pour la masse. Dans le mouvement Xavéri, on éveille le sens et l'amour des autres et la conscience de la responsabilité. Il emploie les méthodes psychologiques des mouvements de jeunesse (jeu, session, campement...) pour la formation de la personnalité des membres. Les xavériens se constituent en trois sections : les *joyeux* sont les enfants de 9 à 12 ans, les *ardents* sont des jeunes de 13 à 15 ans, et les *rayonnants* sont âgés de 16 ans ou plus. Les activités des xavériens, comme celles des scouts, se rattachent aussi bien au domaine charitable (ramasser du bois de chauffage, puiser de l'eau... pour les nécessiteux ; faire du secourisme : ainsi, aider les automobilistes embourbés ; cultiver les champs des malades...), au domaine apostolique (faire des recollections ; susciter la prière du soir ; conduire les compagnons à la confession et à la messe...) qu'au domaine technique (aider à la construction des maisons, à la décoration des locaux ; connaître et enseigner le code et les signaux routiers ; réparer des sources d'eau, etc.).

Le **Jeunesse ouvrière catholique (JOC)**, pensant en termes de classe ouvrière et non pas de communauté nationale, proche du scoutisme, permet à ses membres, à partir d'enquêtes de terrain, de déterminer les conditions de vie de la masse, de se situer vis-à-vis du monde du travail et de mettre en forme un plan d'action et d'intervention tenant compte des paramètres, notamment sociaux, qu'ils repèrent pour agir au mieux de leurs objectifs (Heluwaert 2004 : 25). C'est un mouvement de jeunes gens ou jeunes filles décidés à vivre l'évangile et à en faire vivre les autres jeunes de leur milieu, en vue du progrès collectif. Ils ont compris qu'être vrai chrétien signifie aider les autres jeunes à devenir meilleurs. Le jociste se caractérise par ses actions : conseil conjugal, aide aux malades et aux infirmes, vie exemplaire, respect des autres. Tout cela, dans un but apostolique, afin d'amener ou de ramener au Christ son prochain. La JOC fut introduite en Ituri en 1951 par

le R.P. Vande-Cruys qui l'a lancée d'abord à Bunia, puis à Mongbwalu. De là, ce mouvement se répandit dans les missions par le travail des militants aidés de leurs aumôniers. Les militants de la JOC, des jeunes de 15 à 20 ans, s'interrogent sur les problèmes de leur milieu et essaient de les résoudre.

**La Jeunesse agricole chrétienne (JAC)** (*ibid.* : 26-27) fut conçue en 1929 en France par des clercs et des laïcs ruraux de l'Association chrétienne des Jeunes (ACJ) qui cherchaient une réponse chrétienne au malaise paysan dû à la baisse des prix agricoles et à un début d'exode rural qui tentait les jeunes attirés par le « mirage éblouissant » et par les facilités de la ville. La JAC réagit contre cette tendance dévoyée et voulut restaurer un esprit paysan, c'est-à-dire donner aux jeunes ruraux la fierté de leur profession, si dure, si pénible fût-elle, leur en montrer toute la liberté et toute la noblesse, leur en donner l'amour, la terre étant la vraie richesse du pays. La JAC voulait prouver aux ruraux que leur sort était entre leurs mains, que leur avenir se résoudrait avec l'aide des chrétiens qui les aideraient à progresser spirituellement et socialement. Chantres d'une ruralité qui valorisait la terre, le clocher et le foyer, les militants de la JAC prenaient en main le plus grand nombre possible de moments de vie du monde rural. Ils mettaient en avant le caractère de la vie rurale qu'ils opposaient à un monde urbain frelaté qui ignorait, voire méprisait, les traditions paysannes. En aidant le monde rural à évoluer, son environnement social, économique, syndical et culturel, la pratique quotidienne de la JAC a été celle d'une éducation populaire. Ses promoteurs suivaient l'exemple de la JOC, en adaptant ses principes au monde rural avec la volonté de compléter le travail quotidien des prêtres afin de préparer un mouvement de conquête visant la masse des jeunes gens de la campagne.

En Ituri, espace entièrement rural, les missionnaires catholiques ont maintenu, dans l'esprit de la masse populaire, l'étiquette de la JOC – mouvement inventé par un Belge, adapté au monde urbain industrialisé –, mais en même temps ils ont fonctionné, malgré leur visée paternaliste, avec la structure réaliste et conforme au monde paysan de la JAC. Cette adaptation fut rendue possible du fait que le R.P. Tifferit, aumônier général de tous les mouvements de jeunesse actifs dans la région, était de nationalité française. La JAC a éveillé la conscience de la masse rurale et a été à l'origine de la création de coopératives et groupements agricoles, bénéfiques

pour les agriculteurs même après l'indépendance, dans les missions où ils fonctionnaient en synergie avec le colonat agricole européen.

### 1.3.3. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Lors de leur installation et de l'évangélisation en Ituri, les missionnaires se sont butés à des difficultés qui relevaient aussi bien de l'ordre naturel que de l'ordre socioculturel, politique ou économique.

#### a) Les difficultés naturelles

Ces missionnaires étrangers se sont trouvés dans un pays dont le climat chaud leur était inhabituel. Une adaptation leur était nécessaire, mais celle-ci ne s'effectuait pas toujours facilement, et certains en mouraient. Ils durent aussi faire face aux diverses maladies tropicales comme la malaria, l'érysipèle, la diarrhée bacillaire, la maladie du sommeil, ainsi qu'aux insectes et animaux nuisibles tels que moustiques, mouches tsé-tsé, fourmis, scorpions, fauves et rongeurs. Le relief escarpé dominant l'est des monts Bleus, les calamités naturelles (invasions des acrididés, épidémies, épizooties, érosions) et les pluies abondantes en région tropicale et forestière rendaient les tournées difficiles pour ces missionnaires.

#### b) Les difficultés d'ordre socioculturel

La langue et la psychologie autochtones, la religion traditionnelle, les calomnies contre les missionnaires blancs, leur célibat et la dispersion de l'habitat indigène constituaient pour l'apostolat chrétien en Ituri le goulot d'étranglement le plus important.

En tant qu'instrument de communication entre les membres d'une communauté, la langue est un facteur indispensable dans la diffusion de l'évangile. Les premiers missionnaires utilisèrent des interprètes originaires de l'Ouganda qui parlaient les langues de branche luo ou le kinyoro. Par la suite, ils s'efforcèrent de maîtriser la langue locale pour s'adresser aux autochtones. Cet apprentissage leur prit certainement beaucoup de temps, d'autant plus que les langues nilotiques et soudanaises, parlées dans la plus grande partie de l'Ituri, n'offraient aucun rapport avec le nyoro, dialecte bantu, que connaissaient les missionnaires de Masindi et de Toro. Mais ces missionnaires comprirent que la connaissance de la langue restait une « clef de science indigène ». Cette connaissance devait être profonde. Sans une meilleure maîtrise de la langue, il était ridicule de prétendre gagner la confiance et l'amitié qui sont

nécessaires aux relations familiales, quotidiennes, prolongées, en dehors desquelles l'indigène ne se laisse pas pénétrer. Dans ce domaine, la tâche était ardue pour les pionniers missionnaires dans l'Ituri et leur angoisse se remarqua dans leur Rapport annuel de 1913-1914 qui déclarait :

« Aucune grammaire, aucun livre, pas même le moindre manuscrit. Il faut chercher, inventer mot par mot, plus par gestes que par paroles. Heureusement nous avions deux catéchistes en provenance de l'Ouganda qui savaient au moins vaguement la langue » (Malherbe 2009 : 204).

Après une année, les missionnaires installés à Nyarambe disposaient déjà de quelques livres en dhu alur, imprimés à Bukalasa sur les presses du vicariat de l'Ouganda. D'autres étaient imprimés en swahili, plus adapté pour le sud du vicariat et surtout pour la zone minière. Ces ouvrages (catéchismes, recueils de prières et de chants) facilitaient les classes de lecture et d'écriture. La tâche fut ainsi facilitée pour les missionnaires arrivés plus tard (*ibid.* : 205).

La psychologie et les mœurs des peuples nilotiques, majoritaires dans le vicariat du lac Albert, se caractérisent par leur passivité devant une imposition incomprise. Ces peuples nilotiques cherchent à comprendre et à être convaincus du bien-fondé du service qu'on leur demande et des comportements exigés. Les missionnaires, globalement, condamnaient le tiède accueil de ces peuples devant le christianisme et, au début, cherchant à faire table rase de la mentalité indigène, travaillaient en marge des traditions locales, attitude qui compromettait le succès d'un apostolat en profondeur.

Même si beaucoup de facteurs socioculturels locaux finirent par favoriser le christianisme, les croyances traditionnelles restaient vivaces chez les autochtones. La pénétration d'une autre religion étrangère leur paraissait dangereuse, si bien que les tenants de ces croyances faisaient tout pour contrecarrer le catholicisme. Le tact de la part des missionnaires était nécessaire et, surtout, la maîtrise de certains termes, noms et expressions qui revenaient souvent dans les pratiques religieuses locales, d'autant plus que, comme l'affirme l'abbé Vincent Mulago, « c'est surtout par le nom, les proverbes et le langage que nous pouvons saisir l'idée que nos peuples se font de Dieu » (Mulago 1965 : 105). C'était là une gymnastique intellectuelle où plusieurs missionnaires ne réussirent pas. En effet, convaincus

d'être porteurs de la vérité et d'avoir à accomplir l'œuvre importante et urgente qu'était la conversion des païens, convaincus que la religion chrétienne était l'unique source de vérité, l'unique religion capable d'apporter le salut, les missionnaires ne se donnèrent pas la peine d'étudier à fond les valeurs culturelles des autochtones. Le culte rendu à l'Être suprême dans diverses manifestations avec des noms et des rites variés était identifié au polythéisme, le culte des ancêtres était qualifié d'idolâtrie. Étant donné ces circonstances, il fallait imposer aux indigènes le christianisme dans toutes ses dimensions. Ainsi, « la mission s'est déroulée dans une situation conflictuelle aboutissant à une aliénation entretenue et nourrie de part et d'autre par les complexes de supériorité et d'infériorité » (Ngindu 1984 : 125). La conséquence fut que l'indigène n'était que superficiellement touché par le christianisme et, dans une situation normale, il ne tardait pas à recourir à un syncrétisme (Umvor Keno 1988 : 28).

Les autochtones avaient peur des Pères Blancs. Les bruits rapportés sur eux étaient plus désastreux que les autres obstacles rencontrés par la nouvelle religion en Ituri.

« Des calomnies furent lancées contre la religion catholique, au point de dire que le baptême conféré aux moribonds tuait. Bientôt, le bruit se répandit aussi que les missionnaires déterraient la nuit les morts ensevelis au cimetière et les mangeaient. Ils avaient aussi la réputation de cannibales, car ils mangeaient les enfants. Ce mythe entourait surtout le grand crucifix blanc que les vieux voyaient dans les chambres des Pères, le Christ leur semblait comme un petit enfant. Les prêtres étaient donc considérés comme des anthropophages. Dans leur chambre, disait-on, ils avaient creusé un fossé souterrain, en dessous du lac jusqu'à Masindi, en Ouganda ; ils attiraient les enfants chez eux, les acheminaient par ce tunnel pour les vendre comme esclaves. De même, les prêtres ne dormaient pas, car ils sont sans cesse en communication avec les fantômes. Ils prétendent ne pas avoir de femmes alors que partout où ils sont, il y a des Sœurs. Assurément, se disaient les autochtones, les Sœurs sont les femmes des prêtres. Les fidèles croyaient que le pouvoir magique des prêtres était très puissant. En effet, grâce à ses prières, un prêtre pouvait maudire toute une communauté » (Coninck 1937 : 15).

Devant cette propagande négative, l'Église naissante dut faire preuve d'imagination, mais comme le





**Femmes du chef Goli ayant apporté les herbes pour la toiture.**  
(AP.0.0.11539, collection MRAC Tervuren ; photo G. Thélie, 1912.)

personnel religieux était moins nombreux pour une œuvre dans un milieu encore mal connu, il fallut augmenter ce personnel pour obtenir des résultats conséquents. Ce qui fut fait. En plus, les prêtres durent se servir de leurs protégés, des néophytes et des catéchistes, pour démentir ces allégations.

Le célibat obligatoire chez les missionnaires catholiques n'était pas de caractère à attirer et à rassurer les adultes autochtones sur leur grande mission de prédication. En effet, dans la société locale, il n'y avait pas de rôle social normal prévu pour les célibataires, considérés comme des irresponsables. De plus, la procréation est une mission humaine sacrée, et en se soustrayant à cette responsabilité, les prêtres étaient considérés par les autochtones comme des sous-hommes.

La répartition géographique de la population en Ituri constituait une autre difficulté. En effet, les gens n'étaient ni concentrés en gros villages ni regroupés le long des routes, mais dispersés dans la campagne dans de petites agglomérations de 4 à 6 maisons. Ils préféraient encore rester loin des Européens, sans ennui ni soucis. Ce comportement s'explique par le fait que les autochtones, desservis par la mission

proche d'eux, ne connaissaient pas assez les autres stations missionnaires. La fondation des autres missions, à partir de 1919, leur fit comprendre que la religion catholique s'implantait partout. Ce constat sembla être plus décisif pour le fléchissement des attitudes face au catholicisme.

### c) Les difficultés politiques

Les Pères Blancs, à leur installation, reçurent un accueil froid et méfiant de la part des autochtones. Ceux-ci avaient encore frais dans la mémoire tous les pillages, les exactions et les attaques dont ils avaient été victimes de la part des soldats d'Emin Pacha et, encore, les tracasseries coloniales belges. Ils étaient devenus hostiles à tout étranger, surtout blanc. Ils optèrent souvent pour la fuite ou pour l'esquive, afin de se tenir à l'écart et d'observer les nouveaux venus. En réalité, ils n'étaient plus disposés à accepter l'installation d'étrangers sur leur territoire. Les missionnaires durent prendre du temps pour convaincre les indigènes par leurs comportements conciliants, humanitaires et compatissants – soins aux malades, cadeaux divers aux nécessiteux, collaborations diverses. L'entrée des missionnaires dans l'Ituri coïncida avec des conflits entre les différents

chefs en quête d'hégémonie dans la région : les Logo à Aru, Udjuro et Ketha à Mahagi, Mbulukpa et Goli à Djugu, ou encore Bomera à Irumu.

Les chefs réagirent souvent sournoisement contre le catholicisme qui visait à éclipser leur prestige en matière religieuse et, ainsi, diminuer leur omnipotence vis-à-vis de leurs administrés qui allaient chercher, en leur qualité de chrétiens, à se soustraire à leur autorité.

#### **d) Les difficultés économiques**

Les conditions matérielles causèrent aussi des difficultés à l'installation des missionnaires. Surtout au début, à Nyarambe, les bois convenables pour la construction faisaient défaut, car ceux de la région étaient souvent peu résistants, rabougris et tordus. Le peu qui était jugé acceptable se trouvait dans des galeries forestières situées loin de l'emplacement missionnaire. Avec le manque de moyens de transport, il était difficile d'utiliser ce bois. Kilo et Fataki éprouvaient des difficultés semblables. Les premières installations furent alors construites en roseaux, avec un toit en chaume et les murs en pisé. Ce genre de construction exigeait un entretien régulier et quasi permanent. Au début de leur arrivée, les pères commencèrent comme les colons ou, plutôt, ces derniers commencèrent comme les missionnaires, car en beaucoup d'endroits, ceux-ci furent les premiers installés. Les difficultés et les méthodes furent les mêmes des deux côtés. Trois missionnaires dans une paillote, une seconde paillote servant de chapelle, deux autres, de dispensaire et d'école. Voilà le début de la fondation d'une mission. Puis il fallait débrousser, semer des céréales, et quand le pays en était dépourvu, planter des arbres fruitiers et des essences susceptibles de fournir du bois de construction quelques années plus tard. En prévision de constructions en matériaux durables, les prêtres songèrent et commencèrent à former sur place des artisans, maçons et menuisiers (Meessen 1951 : 255). Il faut également ajouter la difficulté de recrutement des ouvriers nécessaires pour mettre en route les constructions indispensables :

« Quelques jeunes gens de douze à seize ans venaient parfois à l'appel ; quant aux adultes, ils se tenaient à l'écart, vivant en autosubsistance, ils ne désiraient nullement gagner quelque argent ; même l'obligation de payer la taxe ne suffisait pas à les motiver » (Malherbe 2009 : 202).

À ces handicaps s'ajoutèrent les difficultés liées au manque de voies de communication. Pour évangéliser une population éparpillée, les prêtres devaient couvrir de longues distances à pied et rarement transportés en tipoy, ou voyager à dos d'ânes. Le vélo et la moto ne vinrent que vers 1930. Malgré cela, les missionnaires persévérèrent pour s'installer en Ituri.

Il faut noter que le facteur qui obligea les missionnaires à avoir raison d'espérer fut l'appui trouvé dans l'Administration coloniale et dans le fait que l'Église était tenue de respecter son engagement dans le cadre des attributions qui lui étaient dévolues dans le système colonial.

#### **1.3.4. LES RÉSULTATS OBTENUS**

##### **a) L'émergence du clergé autochtone**

La formation du clergé autochtone fut une des stratégies des missionnaires. Dans le but d'avoir des collaborateurs directs et sûrs, bien formés et capables d'aborder directement la communauté indigène païenne et chrétienne dont ils étaient issus, les missionnaires européens se mirent à former leurs homologues africains. Le souci était également de préparer ceux qui pourraient prendre plus tard la relève, une fois que l'évangélisation missionnaire viendrait à prendre fin. Ce principe était clairement défini par le cardinal Lavigerie dans les instructions données à ses missionnaires en ces termes :

« Les missionnaires devront donc être surtout des initiateurs, mais l'œuvre durable doit être accomplie par les Africains eux-mêmes, devenus chrétiens et apôtres » (Lavigerie 1950 : 250).

Cet aspect de l'œuvre missionnaire fut suivi par M<sup>gr</sup> Streicher qui l'exprima le 26 janvier 1903 au sujet du petit séminaire de Kisubi (Ouganda), parce qu'il ne donnait pas les résultats escomptés. Il déclara :

« Aussi longtemps que notre œuvre ne reposera que sur nos épaules, elle n'aura hélas pas de lendemain assuré ; et si aujourd'hui nous venons à disparaître, tous nos travaux disparaîtraient avec nous. Le Buganda redeviendrait païen, faute de prêtres indigènes » (Malherbe 2009 : 528).

##### **Les prêtres**

Le petit séminaire commença à Kilo en 1925, pour être transféré à Kilomines le 22 décembre 1928. Ce lieu était favorable, parce qu'on y bénéficiait du médecin et de l'hôpital, de l'électricité, et parce que Kilo avait déjà fort à faire avec le ravitaillement

de l'École normale. Mais aussi parce que les séminaristes se trouvaient en dehors de contacts jugés néfastes. La sélection y était très sévère. On devait apprécier d'abord chez les candidats leurs capacités intellectuelles, culturelles, morales, spirituelles et autres, pour s'assurer si ces futurs prêtres seraient en mesure de partager, sur un pied d'égalité, la responsabilité de l'apostolat avec leurs collègues prêtres européens. C'était d'ailleurs l'élite des missionnaires que l'on affectait à la formation du clergé autochtone. Pendant des années, on développa dans les prêtres la « vertu et la science » ; on les aguerrit dans l'obéissance et dans la maîtrise de soi, par une discipline qui demandait souplesse et force de caractère.

Après six années, le R.P. Arnold Billen accompagna, le 10 septembre 1932, les six premiers futurs prêtres, formés sur les rives du lac Albert, à Kabgaye (Rwanda) où ils allaient entamer la philosophie au Grand Séminaire inter-vicariat. Le vicariat apostolique du lac Albert eut ses trois premiers prêtres africains le 15 août 1941 à Logo. Il s'agit de Laurent Badinga, Mathias Ukumu et Thomas Lodji. Les deux suivants, Basile Ugena et Hilaire Anyolitho, furent ordonnés à Bambu, le 15 août 1942.



**Église catholique de Bambu.**  
(Photo équipe locale, 2014.)

Gabriel Ukec fut ordonné à Logo, le 15 août 1943. Thomas Kuba et Urbain Polo furent ordonnés à Fataki, le 15 août 1948, tandis que Nestor Unegi et Gonzalve Chandi reçurent l'ordination à Esebi, le 15 août 1951. En 1960, le diocèse de Bunia comptait 27 prêtres autochtones.

### *Les religieuses*

La congrégation des Sœurs Servantes de Jésus eut des préliminaires à Logo. En effet, tout commença avec la jeune Upondo, fille de Jalcibi qui avait cédé la colline Lur (Logo) aux missionnaires et future sœur Lutgarda, qui entra au catéchuménat avec ses frères et qui fut baptisée par le R.P. Buyck, le 27 août 1924, sous le nom chrétien de Maria. Suite aux homélies du R.P. Émile Lefèvre sur les martyrs de l'Ouganda, Maria Upondo prit conscience de sa vocation de devenir religieuse. En 1925, elle se présenta à Kilo pour s'inscrire au séminaire. Mais cette école ne recevait pas les filles : aussi M<sup>gr</sup> Matthyssen promit-il d'en créer une pour elles. Rentrée chez elle à Logo, Maria Upondo influença d'autres jeunes filles de son milieu dans l'esprit de sa vocation. Chacune restait dans son village natal et était aidée par le curé de la mission, le R.P. Émile Buyck, lors de ses tournées pastorales.

À l'arrivée des Sœurs Blanches à Logo, le 20 décembre 1926, l'encadrement de ces jeunes filles leur fut confié. En 1930, dix filles qui aspiraient à la vie religieuse furent choisies pour se préparer au postulat et initiées à la vie de prière. Il s'agissait de Maria Upondo, Begga Aliango, Preciosa Nyirumbe, Isabella Pekla, Agata Uyera, Rosa Ker, Cecilia Akumu, Evelina Nyirac, Clotilda Jokucibo et Zenobia Alifua. M<sup>gr</sup> Matthyssen prévoyait d'ouvrir, à Logo, un premier postulat pour Noël 1930. En attendant, les aspirantes se préparaient déjà, notamment en se familiarisant à la mission en swahili, pour qu'elles puissent être utilisées plus tard partout et également susciter des vocations dans les autres missions. Ce fut le 26 avril 1931 que fut ouvert à Logo, sous la direction de Mère Victor-Marie, le premier postulat pour les aspirantes. Elles étaient séparées des autres internes pour le travail et la classe. Elles étaient initiées aux différents travaux manuels : culture, couture, entretien de l'église, etc. Sous la direction de la sœur infirmière, elles apprenaient à soigner les malades, les orphelins ; chacune passait aussi quelque temps en classe comme surveillante ou monitrice. Une sœur leur faisait la classe de



**Le Premier ministre et général de brigade Léonard Mulamba, à la résidence du gouverneur Jean-Foster Manzikala à Bunia, reçoit en audience l'évêque M<sup>gr</sup> Gabriel Ukec (1966).**  
(CP.2007.1.199, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)



**D'abord évêque du diocèse de Mahagi-Nioka, Marcel Utembi fut muté à Kisangani pour occuper le poste d'archevêque de ce diocèse. Il est élu président de la Conférence épiscopale de la RDC en 2016.**

(Photo reproduite par l'équipe locale ; droits réservés.)

l'après-midi pour compléter leur instruction (Ucida 1987 : 10-25).

Le postulat durait deux ans. En juin 1933, les 9 premières postulantes étaient prêtes à partir en probation. Entretemps, le postulat continuait à recruter : 15 entrées en juillet 1932 (13 Alur et 2 Lendu), 5 nouvelles en juin 1933. En juin 1934, Logo envoyait à nouveau 4 postulantes : de 15 aspirantes entrées en 1932, 7 terminaient leur postulat ; et 3 des 5 candidates de juin 1933 entamaient la deuxième année. Les 9 postulantes sorties en 1933 furent envoyées en stage : 4 chez les Sœurs d'Ingelmunster à Fataki et 5 chez les Sœurs Blanches à Bunia. La probation se passait en œuvres similaires à celles du postulat : elles étaient envoyées comme aides-infirmières ou monitrices ; elles s'occupaient des travaux des champs, de l'ouvroir, de la cuisine, etc. Le but de ce stage était de faire participer les postulantes aux travaux des sœurs, afin qu'elles puissent se rendre compte par la pratique de ce à quoi elles se destineraient plus tard. La probation durait aussi deux ans.

Le 8 décembre 1935 fut ouvert le premier noviciat, toujours à Logo, et le 2 juillet 1937, les sept premières religieuses africaines du vicariat furent consacrées et prononcèrent leurs vœux pour un an. Maria Upondo reçut le nom de Mama Lutgarda ;

Begga Aliango, celui de Lucia ; Preciosa Nyirumbe devint Agnès ; Rosa Ker s'appela Genoveva ; Cecilia Akumu prit le nom d'Angela ; Evelina Nyirac s'appela Magdalena ; Clotilda Jokucibo reçut le nom de Filomena.

La congrégation prit le nom de *Servantes de Jésus* (*watumishi wa Yesu*). Le 2 septembre 1937, les sœurs Lucia, Magdalena, Filomena et Angela furent envoyées à Bunia pour la première fondation de leur communauté dans cette mission. Le 5 octobre 1937, les sœurs Lutgarda, Agnès et Genoveva furent envoyées à Drodro. En mars 1940, la communauté de Fataki était née. Dès lors l'expansion continua : Aba (1941), Logo (1942), Esebi (1943), Bambu et Mongbwalu (1945), Nyarambe (1946), Kilo et Carmel Fataki (1948), Badya (1950), Gety (1952), Nyakasanza (1957), Laybo (1958), Bambu-Virgo Maria (1959).

En 1960, il y avait environ 200 sœurs. Pendant la période coloniale, la congrégation des Sœurs Servantes était dirigée par deux sœurs blanches : Mère Victor-Marie (1933-1938) et Mère Apolline (1939-1964). Par la suite, elles acquièrent leur autonomie.

Les Sœurs Servantes se vouaient à tous les travaux d'apostolat axés sur les œuvres catéchétiques : enseignement, mouvements de jeunesse, internats, foyers sociaux, soins des malades (dispensaire, maternité, consultations diverses), orphelinats, visites mensuelles aux villages où elles organisaient régulièrement des veillées bibliques, des travaux manuels, etc. Un travail si ardu exigeait avant tout une préparation. C'est pourquoi, une fois leurs études secondaires terminées, les aspirantes faisaient un an de postulat et deux ans de noviciat. Pendant cette période, elles apprenaient surtout à raffermir leur conviction religieuse dans une prière plus centrée sur la Bible et la liturgie ; elles approfondissaient aussi l'étude de la vie religieuse, de ses vœux et de ses obligations ; enfin, elles suivaient des cours de dogme, de morale, de Bible et de liturgie pour compléter leur formation spirituelle.

La formation humaine avait aussi sa place : étude du français, informations sur tout ce qui peut enrichir la culture générale, lectures dirigées. Toutes les aptitudes étaient mises à profit et les initiatives encouragées. Détente, promenades et sports avaient aussi leur place. Tout cela dans un climat de joie, de simplicité et d'esprit de famille.

Pour certaines, il y avait aussi un temps de formation catéchétique qui les rendait plus aptes à vivre et à faire vivre en communauté et dans l'église (paroisse) le renouveau biblique, liturgique et catéchétique tel qu'il surgissait continuellement dans l'Église.

Dans la formation des sœurs, on faisait tout pour que l'instruction et l'éducation ne les rendent pas étrangères à leur milieu. L'Église se servait principalement d'elles pour se faire comprendre et évangéliser le monde féminin et les petits enfants à travers leurs diverses occupations culturelles et sociomédicales. Bref, la sœur africaine « a très vite gagné une place dans le cœur de son peuple et, avec sa simplicité et sa gaieté naturelles, elle a apporté un facteur d'amitié accueillante auprès de tout le personnel de la mission et de ses visiteurs » (Baur 2001 : 445). Étant donné leur utilité, des couvents de sœurs furent construits dans la plupart des paroisses en Ituri.

### *Les religieux*

En 1929, trois jeunes gens de la mission de Logo, après être passés par l'École normale de Vieux-Kilo, étaient entrés au séminaire après la fondation de celui-ci. Mais n'ayant pas pu, pour l'une ou l'autre raison, persévérer dans leur désir du sacerdoce, ils avaient, dès 1930, exprimé leur désir de se dévouer comme Frères à l'œuvre de l'Église. C'étaient Crépin Kidikpa, Théodore Upedo et Xavier Ukelokpa. M<sup>gr</sup> Matthysen les encouragea, sans qu'aucune structure spécifique ne fût encore créée pour eux, mais, en attendant, on les occupait à la mission à divers travaux pour éprouver leur vocation.

En 1932, les Frères Maristes de Bunia voulurent commencer un noviciat. Celui-ci s'érigea en septembre à Fataki, sous la direction du frère Bernard avec deux novices venus de Buta auxquels se joignirent les trois jeunes précités. Mais M<sup>gr</sup> Matthysen, doutant de la moralité de ces novices importés et craignant le danger de l'enseignement mariste pour la stabilité coloniale dans son vicariat, créa la congrégation autochtone des Frères Servites, en 1933, avec les trois novices ; le R.P. Haene devint leur maître. Son fondateur avait voulu en faire une congrégation internationale, mais le pape lui demanda d'en faire une congrégation diocésaine. Les deux novices venus de Buta rentrèrent chez eux.

Le 3 décembre 1936 fut le jour de l'inauguration de la congrégation. Les trois novices : Crépin Kidikpa devenu frère Jean-Berchmans, Théodore

Upedo devenu frère Stanislas et Xavier Ukelokpa devenu frère Aloys, prononcèrent leurs premiers vœux dans la congrégation des Frères Servites du Rédempteur. Après quelques jours de vacances, l'évêque leur donna du travail : frère Aloys s'occupait de l'agriculture, frère Stanislas donnait cours à l'école d'infirmiers à Fataki, tandis que Jean-Berchmans enseignait à l'école primaire de la mission de Bunia. Le 23 mai 1940, à la Fête-Dieu, M<sup>gr</sup> Matthysen édicta le décret de l'érection de la congrégation des Frères Servites du Très-Saint Rédempteur.

Le 23 août 1959, vingt-quatre ans après sa fondation, M<sup>gr</sup> Matthysen décida d'instituer un conseil de la congrégation et, en même temps, de passer la direction de la formation religieuse tout entière à la congrégation elle-même, celle-ci étant jusqu'alors dirigée par les Pères Blancs. Furent élus comme conseillers les R.F. Cyprien, Aloys, Charles et Boniface ; le R.F. Grégoire fut nommé maître des novices, tandis que le R.F. Boniface devenait le directeur des aspirants.

Les couvents des frères se trouvaient dans les missions du vicariat du lac Albert où ils vivaient en principe avec les autres missionnaires, Pères Blancs et abbés. Considérés comme les bras droits des prêtres, les frères se dévouaient dans les activités apostoliques. Les uns étaient professeurs dans les écoles secondaires, moniteurs ou directeurs dans quelques écoles primaires, alors que d'autres y étaient affectés uniquement pour compléter leur formation en vue de mieux accomplir l'œuvre de la rédemption des âmes dans les missions où ils seraient envoyés ; les autres s'adonnaient aux travaux manuels comme maçons, menuisiers, électriciens, forgerons, garagistes, planteurs, etc. En dehors de leurs charges régulières, plusieurs d'entre eux soutenaient les différents mouvements de jeunesse catholiques.

Ces derniers temps, par manque de vocations voire d'attrait pour cet engagement, la congrégation des Frères Servites est en réelle régression. Elle ne compte qu'une dizaine de membres. En Ituri, leurs couvents se trouvent uniquement à Bunia, Fataki et Logo.

#### **b) Dans le domaine socio-culturel**

Dans ce secteur, les actions de l'Église catholique furent fort significatives. Néanmoins, il faut remarquer que la plupart des services sociaux institués par les missionnaires étaient inadaptés aux réalités

du milieu local. Un bon nombre de ces services furent installés dans les régions froides où vivait une importante communauté de colons ; ce qui laisse croire que c'était plutôt à eux que ces œuvres étaient destinées, ou du moins, qu'elles préparaient l'indigène à les servir.

#### **L'enseignement**

L'école, principale réalisation du missionnaire catholique, visait avant tout l'implantation du christianisme. Et comme le déclarait le pape Pie X, « si je dois ouvrir dans une paroisse à la fois une école et une église, je commencerai par l'école, car je sais que celle-ci remplira mon église ». Les missionnaires ne toléraient pas la présence des non-baptisés dans leurs écoles. Une fois inscrit, l'écolier était obligé de se convertir au catholicisme. L'enseignement était basé sur le principe de la primauté de l'éducation sur l'instruction, car « si pour le Blanc, l'école est surtout appelée à instruire, pour le Nègre, elle devra avant tout éduquer, former des autochtones pénétrés de l'éducation chrétienne, d'obéissance et de soumission au régime colonial » (Mashaury Kule 1983 : 254). Profitant de la liberté qui leur était accordée et suivant la politique générale de la colonisation belge, les missionnaires inculquèrent surtout à leurs élèves la croyance à Dieu et l'amour du travail. La formation intellectuelle n'était qu'un mal nécessaire pour former des auxiliaires, ces employés non spécialisés, et des agents subalternes dont les Européens avaient besoin, sachant parler leur langue et pratiquant leurs méthodes de travail. La préférence était portée sur les écoles professionnelles dont l'enseignement était essentiellement pratique, visant à doter ses bénéficiaires de connaissances simples et utilitaires dans les domaines aussi variés que l'agriculture (culture et élevage) et l'hygiène, puis le travail du bois, la maçonnerie, la cordonnerie, la pêche ou le tissage. Cet enseignement fut jugé être le seul adapté aux aptitudes intellectuelles et affectives des indigènes, et qui leur évitait le risque de déstabiliser l'ordre colonial. L'unique objectif était de fournir à la colonisation des agents directement utilisables, autant que possible sans éloigner les jeunes élèves de leur milieu, essentiellement rural. Au cours de cet apprentissage, les jeunes Noirs devenaient des travailleurs pour les missions (Mumbanza mwa Bawele 1979 : 226 ; Fluchard & Salifou 1987 : 183-184).

« Le choix porté sur le missionnaire vient du fait que célibataire, il coûte budgétairement moins à l'État, il a la fidélité pour sa patrie et plus qu'un laïc, il est naturellement actif dans le prosélytisme. C'est pourquoi, si officiellement le mot d'ordre des missionnaires était prêcher, administrer les sacrements, préparer les catéchumènes au baptême et à la vie chrétienne, ils réservaient dans cette opération une place de choix à l'éducation » (Kimena 1974: 174).

« Il était donc de bonne politique de favoriser et d'adopter en quelque sorte les œuvres scolaires des missions nationales. Pour leur permettre de perfectionner leurs écoles existantes et de les multiplier, le gouvernement colonial avait intérêt à constituer en leur faveur, un système de subsides et d'avantages en nature » (De Jonghe 1931 : 88).

Ces subsides furent progressivement accrus et leur destination fut élargie.

#### • *L'enseignement primaire*

Pour former plusieurs élèves, à partir de l'école centrale de la mission, les pères établirent des écoles rurales fonctionnant dans des chapelles-écoles dans la plupart des villages en Ituri. Ces écoles étaient confiées aux catéchistes mis sous le contrôle des missionnaires. Elles étaient créées moins par souci purement pédagogique que pour servir de postes avancés de l'évangélisation. Si, officiellement, le gouvernement allouait aux instituteurs un salaire pour leur travail d'éducation et d'instruction, l'Église qui était leur autorité hiérarchique directe les considérait avant tout comme les propagateurs de la religion.

Au début, la durée des études était de deux ans. Les élèves qui ont satisfait dans ces écoles étaient admis à l'école primaire centrale dirigée par les missionnaires assistés par des instituteurs autochtones après un examen d'admission. La durée de ce nouveau cycle était de trois ans. Des conditions d'âge n'étaient pas exigées. Tous les élèves vivaient à l'internat et toutes les conditions matérielles étaient gratuites : habillement, logement, nourriture, instruction.

L'horaire-type d'une journée de classe en 1924 se présentait comme suit (Mungala 1974 : 240) :

\* Chez les garçons :

De 6 h à 9 h : messe et catéchisme

De 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h : classe

De 16 h à 17 h 30 : travail manuel.

\* Chez les filles :

À 6 h 30 et à 13 h 30 : catéchisme

De 11 h à 11 h 30 et de 14 h à 14 h 30 : classe

Le reste du temps : travail manuel.

Une grande importance était accordée aux activités religieuses et, durant les quelques heures consacrées à l'enseignement proprement dit, la religion trouvait encore sa part. Car, selon la philosophie coloniale, le Noir au contact de l'Européen perdait le respect des disciplines ancestrales et la morale chrétienne devait combler lentement et progressivement ce vide, raison pour laquelle elle devait figurer en tête du programme scolaire (De Jonghe 1931 : 87-88). Les garçons totalisaient quatre heures de cours par jour et les filles une heure seulement : c'était une discrimination patente. L'organisation même d'écoles pour les filles fut tardive. Par exemple, l'école pour les enfants des chefs et pour les autres garçons commença à Kilo en 1911, à Bunia et Nyarambe en 1912, alors que l'école pour les filles n'y commença qu'à l'année scolaire 1924-1925. Ce long délai, selon l'annonce officielle, était dû à la difficulté de recruter des filles pour les études et au manque d'institutrices. C'est pourquoi, la vraie formation féminine ne prit son essor qu'après l'arrivée des sœurs (religieuses) en 1926.

Le contenu et l'objectif de cet enseignement respectaient les directives de la politique coloniale en la matière.

« L'enseignement donné au Congo-Belge aux garçons indigènes tend, en ordre principal, d'une part, à former de bons agriculteurs, de bons éleveurs, de bons artisans, et, d'autre part, de bons auxiliaires des divers services de l'Administration et des entreprises commerciales, agricoles et industrielles européennes. Il doit comprendre notamment des éléments de la géographie locale, d'histoire indigène locale, des notions élémentaires d'hygiène, des renseignements sommaires sur l'organisation administrative et judiciaire de la colonie, etc. Il doit se donner en langue indigène. L'enseignement aux futurs clercs d'Administration ou des sociétés, assure, à côté de la langue indigène de ceux-ci, celui d'une langue nationale belge, enseignée à titre de seconde langue. L'enseignement donné aux filles indigènes tend à en faire de bonnes épouses et de bonnes mères. L'enseignement doit éviter la création au Congo d'une classe des dénationalisés, considérés comme des étrangers dans le milieu des Européens et comme des sans-patrie dans le milieu des indigènes » (Van Der Kerken 1943 : 188).

Autrement dit, les instructions imposées par le ministère des Colonies prescrivait notamment la nécessité d'adapter les programmes au milieu indigène et la priorité à donner à l'éducation par rapport à l'instruction. Selon cette conception, « plus vous instruisez un peuple en négligeant à le moraliser, plus vous augmentez sa puissance au mal. C'est là au fond l'explication de l'excessive lenteur des progrès de l'enseignement dans un grand nombre de colonies, lenteur voulue et calculée » (Maze 1933 : 26). En outre, le ministère concluait à l'inopportunité de décréter l'obligation scolaire et d'accorder, comme signalé ci-dessus, la même importance à l'enseignement des deux sexes (Massoz 1994 : 228). La discrimination faite à l'endroit des filles était approuvée aussi bien par les missionnaires et le public que par les parents. Les missionnaires confondaient instruction et dépravation ; les hommes voyaient dans l'instruction la fin de la soumission qu'ils exigeaient de leurs femmes, tandis que pour les parents, la scolarisation les privait d'une petite servante tant pour les tâches ménagères que pour les travaux des champs (*ibid.* : 232-233). Malgré son bas niveau, il y a lieu de noter que l'enseignement allait jouer un rôle dans le processus colonial. Le R.F. Betts affirme que « tant en théorie qu'en pratique, le pouvoir colonial ne pouvait être réellement assuré qu'à l'aide du personnel et des institutions indigènes remplissant une fonction complémentaire ou auxiliaire » (Boehen 1987 : 97-103).

Depuis 1925, par la convention scolaire, la politique des subsides scolaires fut arrêtée, les écoles centrales étaient reconnues comme officielles et le gouvernement prit en charge les dépenses en collaboration avec la mission : les caisses de chefferies payaient des livres et aidaient aux constructions. Ces subsides étaient alloués aux seules écoles catholiques, dirigées par les Belges, mais aussi et surtout, en échange du rôle et des services de cette Église au sein de la trinité coloniale. L'Église catholique devait tout faire pour faire des Congolais des fidèles et loyaux sujets de la Belgique.

À la suite de cette convention,

« l'État a conditionné toute subsidiation par le droit de fixer les programmes scolaires et de procéder aux inspections. Mais l'Église a toujours eu l'attitude de résistance et de méfiance à l'égard de ce droit légitime de l'État. Primo, l'Église se refuse à tout contrôle de l'utilisation des subsides de l'État. La pratique a montré qu'elle n'a pas toujours utilisé les subsides pour les

besoins exclusifs de l'école : plusieurs missions portaient sur la liste des enseignants (payés par l'État) un nombre important de catéchistes qui n'avaient aucune classe.

Dans ses critères d'appréciation des enseignants, pour les cotes qu'elle donnait à son personnel enseignant et dont dépendait l'augmentation de salaire, l'Église accordait toute importance à la vie chrétienne de l'enseignant et à ses activités de catéchiste. C'est ainsi qu'un enseignant qui se révélait un excellent pédagogue mais mauvais chrétien non seulement n'obtenait aucune augmentation de salaire, mais très souvent perdait son emploi. On est ainsi arrivé à une situation apparemment paradoxale : primo, l'État croyant ou se déclarant payer les enseignants pour l'éducation et l'instruction des enfants, rétribuait en fait les catéchistes pour la propagation de l'évangile. On pense que l'État n'ignorait pas ce fait. Secundo, l'Église a presque toujours refusé le droit de regard de la part de l'État sur ses écoles. Elle a créé son propre réseau de directeurs, d'inspecteurs, etc. » (Kita Masandi Kyankenge 1982 : 66).

La majorité des moniteurs de ces écoles n'avaient reçu qu'une formation élémentaire du niveau primaire.

#### • *L'enseignement secondaire*

Le 5 décembre 1918 fut créée à Kilo une école de catéchistes, qui fut ensuite transformée en école de moniteurs, le 5 décembre 1925, dirigée par le R.P. Arnold Billen. On y introduisit, le 4 avril 1926, une section latine qui fournit plus tard les premiers séminaristes de l'Ituri. Le retard mis pour l'ouverture d'une école normale était dû au manque de personnel et au choix de l'emplacement. Il fallait trouver un endroit jugé neutre où les divers peuples pourraient cohabiter (Malherbe 2009 : 522). L'admission dans cette école normale était réglementée. Elle n'acceptait que les candidats choisis par les missionnaires, ceux qui avaient terminé le deuxième degré primaire avec une bonne mention et qui avaient vécu régulièrement à l'internat. Il fallait être intelligent et manifester de bonnes qualités morales et religieuses, car ces jeunes gens allaient être instituteurs et catéchistes à la fois.

L'école n'employait qu'un cuisinier, et tous les autres travaux étaient exécutés par les élèves mêmes et chacun devait entretenir son petit champ personnel.



Le programme des écoles normales arrêté par la convention de 1928, en heures de cours par semaine, se présentait comme suit :

**Tableau 4.1 : Programme des écoles normales**

Cours	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Religion	3	3	3
Langue (locale) et rédaction	4	4	2
Arithmétique, systèmes métriques	3	2	1
Pédagogie	1	3	1½
Géographie	1	1	1½
Histoire	1	1	-
Agriculture, théorie et pratique	4	4	4
Causerie	1	1	-
Hygiène	1	1	1½
Calligraphie et écriture au TN	1	1	-
Musique	1	1	1
Dessin	2	2	1
Gymnastique	1	1	2
Français	2	2	2
Travail à l'atelier	5	5	3

Source : Kita 1982 : 183.

Un regard sur ce programme indique qu'il ne se souciait nullement de la formation intellectuelle des autochtones, mais plutôt du succès colonial belge. La religion et le travail manuel (agriculture et atelier) y occupaient une place de choix, les individus sortis de l'école devaient, par leur comportement quotidien, répandre les valeurs chrétiennes dans leur milieu et ne servir que comme auxiliaires des coloniaux dans des postes subalternes. Le nombre d'années d'études, la langue locale d'enseignement moins riche encore et le bas niveau du contenu du programme ne furent pas de caractère à former intellectuellement et moins encore politiquement les autochtones. La crainte de voir ces êtres rendus dociles, respectueux et obéissants devenir des créatures incontrôlables était telle qu'il fallait empêcher l'éveil de leur conscience et qu'ils ouvrent les yeux sur d'autres réalités, sur des idées considérées comme subversives, c'est-à-dire celles de liberté, d'indépendance, d'égalité entre les hommes, etc. Il fallait prévenir la contestation de

l'autorité coloniale, en maintenant les autochtones dans un état de sous-développement mental permanent (Kabanda Kana 2005 : 54). Cette option était bénéfique pour le colonisateur, car

« on a freiné le plus possible et maintenu la jeunesse indigène dans un stade intellectuel inférieur, le stade de l'instruction élémentaire, orientée vers des buts immédiatement pratiques. L'œuvre des missionnaires dans le domaine scolaire permettait donc d'éviter les troubles politiques et sociaux. Les missions étaient, par conséquent, d'un appui indispensable pour l'Administration coloniale » (Kimena 1974 : 171).

À Kilo, à cause du manque de personnel et de l'insuffisance des locaux, les cours s'étaient étalés sur deux ans, et la troisième année ne fonctionna qu'à partir de 1930-1931 avec l'arrivée des Frères Maristes. Outillés de plus de formation, les anciens normaliens allaient être une aide dans l'apostolat de l'enseignement, en faisant bonne figure dans leurs écoles.

Chaque mission du vicariat ne devait y envoyer au maximum que deux candidats par an. Certaines missions importantes, comme celles de Fataki, Logo et Bunia, avaient droit à trois candidats. Les cités minières pouvaient y envoyer cinq candidats. Cette sélection entendait donner des chances égales à toutes les régions et former une élite minoritaire et multiethnique qui, avec le temps, allait constituer une caste consciente de ses particularités et de ses intérêts.

En 1925, l'autorité civile décida de créer à Bunia une école officielle congrégationaliste agricole, inaugurée le 11 mars 1928, dont la direction fut confiée aux Frères Maristes qui possédaient deux autres établissements scolaires à Buta et à Stanleyville (Samba 1982 : 207). En fait, les Frères Maristes dirigeaient tout un complexe scolaire qui, en 1933, comptait six frères enseignants et un frère directeur, et dont les sections se répartissaient comme suit :

- École primaire et candidats-commis : 7 années d'étude, 2 frères et 5 moniteurs, 226 élèves, 9 diplômés sortis de l'école
- Menuiserie : 3 années d'étude, 1 frère, 1 moniteur, 17 élèves
- Forge : 2 années d'étude, 1 frère, 1 moniteur, 4 élèves
- Agriculture : 1 année d'étude, 2 frères, 8 élèves (Malherbe 2009 : 520).

Les Frères Maristes dirigèrent cette école jusqu'en 1940, date de sa remise aux Pères Blancs.

« L'éjection des Frères Maristes et leur remplacement par les Pères Blancs furent organisés par M<sup>gr</sup> Matthysen à cause du conflit idéologique qui l'opposait aux Frères Maristes. Ces derniers voulaient démocratiser l'enseignement secondaire au niveau moyen et supérieur, tandis que M<sup>gr</sup> Matthysen était d'avis qu'il fallait une instruction rudimentaire à la masse et réserver une éducation de qualité à une petite élite » (Samba 1982 : 290).

Les Frères Maristes, enseignants et psychologues, comprenaient la plupart des troubles liés à l'évolution psychologique et sexuelle de leurs jeunes élèves. Ce qui tranchait avec la rigidité morale paternaliste prônée par l'évêque dans son vicariat du lac Albert. Aussi ce dernier n'appréciait-il pas le comportement moral libéral des enseignants laïques de cette école, tous venus de Buta.

C'est surtout à partir du Synode des supérieurs des missions catholiques de l'Ituri, en 1936, que l'enseignement prit un véritable essor. Le 30 septembre 1937, pour pourvoir aux besoins en personnel de bureau, connaissant la langue et la méthode de travail européennes, fut créée l'école de commis à Kilomines. Un an après, elle devint une école moyenne, du niveau de trois années sanctionnées par un certificat d'études, pour les candidats commis ; puis, on y ajouta une année, en 1941, pour l'obtention d'un diplôme. En 1958, cette école fut transférée à Bunia pour devenir le collège Saint-Joseph après l'indépendance. Des écoles d'infirmiers et d'accoucheuses furent fondées à Fataki, Mongbwalu et Kilomines.

Il faut noter

« qu'à partir de 1951, une nouvelle tendance se dessina dans le secteur de l'enseignement. Le gouvernement manifestait l'intention de plus en plus ferme de briser, par l'introduction de l'enseignement laïc, le monopole que les Missions maintenaient sur l'enseignement. Le Vicariat du lac Albert réagit vite à cette situation par une série de mesures qui visaient à prendre le gouvernement de vitesse. Des jeunes prêtres furent orientés vers les études universitaires afin d'y décrocher les diplômes qui de plus en plus allaient être requis dans l'enseignement secondaire. On décida d'engager des professeurs laïcs pour étoffer l'effectif du corps enseignant au service des écoles catholiques. On décida également de couvrir le Vicariat d'un réseau d'écoles secondaires » (*ibid.* : 208).

C'est ainsi que furent créées, cette même année 1951, l'École normale de Luma (3 ans), l'École ménagère pédagogique (2 ans) et l'École d'apprentissage pédagogique (2 ans) à Logo, pour répondre à l'augmentation des effectifs des écoles centrales et rurales de la région, et pour lesquelles il fallait des instituteurs en grand nombre. Elles recevaient également les élèves venus du nord du vicariat : Lugbara, Kaliko, Kakwa, Logo, Ndo, etc. Ces trois écoles furent transformées en écoles normales de quatre ans en 1957 et produisirent leurs premiers finalistes en 1961. Enfin faut-il remarquer que, dans la même période et respectant le même processus, furent créées dans le vicariat du lac Albert l'École du bois à Bunia-Nyakasanza (1952), l'École professionnelle agricole à Pimbo (1954), l'École normale de Drodro (1957), le Collège Saint-Joseph de Bunia (1958), l'École normale Sancta-Maria pour filles à Bunia/Mudzi-Pela (1959) et le Lycée Virgo-Maria de Bambumines (1959).

Ces écoles, où s'apprenait aussi le français, « langue européenne seule capable de véhiculer la civilisation aux peuples primitifs autochtones », n'offraient l'accès aux études qu'à une fraction restreinte de la population, cette élite évoluée au service du régime colonial :

« Issus de la société traditionnelle, mais instruits selon les programmes, la pédagogie et les manuels de la société colonisatrice, ces cadres serviront d'intermédiaires privilégiés entre l'administration locale et la population. On compte qu'ils sauront comprendre à la fois les autochtones et les colonisateurs ; ils sont le principal pont jeté entre les deux sous-systèmes. Cette fonction fait cependant d'eux le groupe le plus marginal de la société colonisée. Aussi est-ce finalement parmi eux que se recruteront les plus ardents protagonistes de la décolonisation » (Rocher 1970 : 233).

### ***Les œuvres sociales apostoliques***

Les foyers sociaux étaient animés par les sœurs religieuses et avaient pour objectif de préparer la femme autochtone à sa tâche de ménagère. Les femmes y apprenaient à cuisiner, à coudre, à tricoter, à broder, et s'initiaient aux divers entretiens du ménage. Ces foyers sociaux ne fonctionnaient que là où existaient les sœurs, à commencer par Bunia, Kilomines, Fataki et Logo, puis dans les autres missions, en suivant le rythme de l'implantation des couvents de sœurs. Étant donné que la plupart des femmes autochtones de l'Ituri étaient illettrées,

l'apprentissage dans les foyers sociaux leur était difficile, si bien que nombre d'entre elles se décourageaient vite et finissaient souvent par abandonner définitivement cette formation. Leurs époux, qui voyaient dans cette occupation une perte de temps, ne demandaient pas mieux. Ce fut longtemps après, et au bout d'une longue patience, que les religieux parvinrent à convaincre les gens de l'importance des foyers sociaux. Quelques jeunes filles et femmes plus aptes étaient choisies pour aider et encadrer leurs compagnes en l'absence des sœurs. Ces guides furent éparpillées, grâce aux mariages, en Ituri où elles durent entreprendre et fonder plusieurs foyers sociaux grâce aux appuis logistiques des missionnaires les plus proches.

Les missionnaires comprirent dès le départ qu'il était difficile de prétendre travailler pour le salut des âmes sans se soucier de la santé des corps. Chaque missionnaire était en même temps l'infirmier de la mission qu'il dirigeait. Mais ce furent surtout les religieuses qui s'occupèrent des hôpitaux et des maternités qui se trouvaient d'ailleurs dans chaque mission. Les plus grandes institutions médicales desservies par les catholiques se trouvaient à Bunia, Kilomines, Mongbwalu, Fataki, Logo et Nyarambe. Au début, les gens se désintéressaient des soins médicaux administrés dans les hôpitaux, par attachement à la médecine traditionnelle ou par soupçon envers les missionnaires blancs considérés comme des anthropophages. Il fallut user de tact et de cadeaux divers aux malades, mamans et bébés, pour gagner leur confiance. Grâce à leurs institutions médicales et aux vaccins, les missionnaires contribuèrent à lutter contre certaines pratiques traditionnelles, par exemple lors de la naissance de jumeaux, ou dans le traitement de certaines maladies négligeant les règles élémentaires d'hygiène ; ce qui contribua à faire baisser le taux de mortalité de la population.

Les orphelinats étaient souvent associés aux couvents des sœurs. Ils recevaient les enfants sans protection, surtout ceux dont la mère mourait lors de l'accouchement. Le plus souvent, ces enfants regagnaient leurs familles à l'âge adulte. Mais il arrivait aussi qu'un enfant abandonné expressément par sa mère irresponsable reste définitivement chez les sœurs, car sa mère, par honte, et ses parents, par fuite de responsabilité, ne voulaient plus le récupérer.

L'asile pour les nécessiteux était un centre qui accueillait surtout les filles ayant opté pour le célibat et qui voulaient vivre près des sœurs, les sorciers, les

indésirables ou les criminels chassés de leur famille, les vieillards ou les inaptes négligés, les stériles abandonnés à leur triste sort.

« Ces parias et individus rejetés formèrent le premier groupe autochtone à embrasser le christianisme et se sont mis sous la protection des missionnaires. Ils n'avaient rien à perdre en se convertissant ; bien au contraire, les enseignements des missionnaires sur l'égalité et la fraternité leur donnaient espoir, confiance et inspiration. Ils accueillèrent avec ferveur l'idée qu'on ne doit pas accepter de manière fataliste sa position dans la vie comme si elle échappait à tout contrôle humain » (Boehen 1987 : 568).

Les lépreux et les tuberculeux en Ituri étaient souvent délaissés par leurs familles. Les missionnaires leur construisaient des villages souvent éloignés de la mission. Les sœurs venaient les y soigner. Par après, certains infirmiers formés par ces mêmes missionnaires continuaient ces soins. En plus des grands centres où on soignait les lépreux et les tuberculeux, il existait un service ambulatoire contre ces maladies, afin d'atteindre les malades se trouvant dans les villages éloignés des centres. Le siège de ce service, financé principalement par un organisme allemand, était la mission de Bunia.

#### *Les canaux médiatiques*

Pour informer les milieux instruits, composés des agents qui garnissaient les postes subalternes de l'Administration coloniale (clercs, enseignants, catéchistes et infirmiers...), les missionnaires éditaient des périodiques édifiants.

*Hodi* paraissait depuis 1935 environ, en swahili, à l'imprimerie des Pères Blancs à Bukavu. Son contenu portait essentiellement sur la morale chrétienne, les œuvres bienfaites de la colonisation, l'amour du prochain, les réalisations missionnaires, surtout dans les zones desservies par les Pères Blancs.

*Pedagojia*, publié en swahili, à l'école normale de Vieux-Kilo depuis environ 1940, était destiné spécialement aux enseignants et était axé sur la méthodologie, les programmes et les objectifs de l'enseignement à dispenser aux enfants indigènes.

*Usafi-Furaha-Imani*, depuis 1946, était un journal écrit en swahili et en français à Kilomines par Excelsior, association parareligieuse de la SOKIMO, en vue de socialiser et moraliser son personnel africain. Ce journal était destiné à un usage interne, mais il ne manquait pas d'atteindre les évolués (clercs,

moniteurs, clergé indigène...) dans les différents coins de l'Ituri et du Congo belge.

*La Montée*, périodique publié en français depuis 1950 à l'école moyenne de Kilomines (Bambu), axait ses nouvelles surtout sur la classe des évolués, les manières dignes de se comporter de cette catégorie sociale, son rôle d'exemple général donné à la masse paysanne, à l'éducation permanente de l'élite.

Les projections cinématographiques faites par les missionnaires privilégiaient les films édifiants et comiques, susceptibles d'être compris par les indigènes des différentes catégories sociales.

### c) Dans le domaine économique

Depuis 1911, les missionnaires pouvaient, en s'adressant au Service de l'Agriculture, obtenir des animaux reproducteurs, de gros et de petit bétail. En 1913, le Gouvernement belge prit officiellement des mesures pour aider les missionnaires désireux d'étendre les entreprises agricoles, soit afin d'en tirer une partie des provisions et des frais de la mission ou pour ravitailler le compte de l'Économat général (cultures de rapport), soit à titre d'expérimentation ou d'enseignement pour les écoles et les populations environnantes. À cet effet, le Service de l'Agriculture distribuait gratuitement aux missionnaires les graines et les plantes demandées.

Pour installer leur poste, les missionnaires préféraient les terrains libres, fertiles, suffisants et dotés d'un cours d'eau. En effet, ils ne prévoyaient pas seulement d'y construire des bâtiments, mais aussi d'y pratiquer l'agriculture et l'élevage, d'y planter des arbres et d'y développer différentes œuvres missionnaires et humanitaires : catéchuménats, écoles, centres de santé, etc. (Djalbonyo Adjika 2008 : 85).

Ainsi les missionnaires ont-ils introduit et développé en Ituri les cultures de caféiers arabica, de quinquina, de blé, de pommes de terre, de tabac et de colza. Le seigle, dans les régions tempérées, et le sarrasin furent cultivés pour lutter contre les disettes. Ils développèrent, dans les régions chaudes, les cultures de coton, d'arachides, de palmiers, de riz, de sisal et de bananiers.

Les plantations d'eucalyptus, de casuarinas, de filaos, de *black-wattles* (sorte d'acacias), de chênes argentins et de cyprès furent développées dans les régions manquant de bois de chauffage, de menuiserie et de construction, mais aussi parfois pour embellir la station.

Les missionnaires développèrent également l'élevage des volailles, des lapins, du petit et du gros bétail, et des ânes. M<sup>gr</sup> Matthysen développa les centres d'élevage de bovins dans la plupart des missions. Les essais échouèrent à Kilo, à Aba et à Kilomines. Par contre, à Fataki, ce fut un succès. Une épidémie de charbon éclata en Ituri décimant une grande partie du cheptel des paysans. Les services vétérinaires des missions catholiques purent dépister le chemin suivi par la maladie et remonter ainsi jusqu'à son centre d'origine, le pays de Toro en Ouganda. Le gouvernement en fut aussitôt averti (Samba 1982 : 209-210).

Les missionnaires firent améliorer la culture des arbres fruitiers aux nombreuses variétés (oranger, citronnier, néflier, cœur de bœuf...) et des cultures vivrières (éleusine, sorgho, maïs, haricot, manioc, sésame, millet, canne à sucre...). La population, en commençant par les catéchumènes et les chrétiens en général, fut exercée et encouragée aux travaux de productions vivrières pour elle-même et, aussi, pour se procurer de l'argent. Tout cela en vue d'éviter l'expérience des misères connues ici et là par le passé (Djalbonyo Adjika 2008 : 94).

L'engagement par les missionnaires de certaines gens comme ouvriers dans les garages, menuiseries, briqueteries, tuileries, maçonneries... offrit des emplois aux indigènes, mais avec un salaire resté très bas. Ces mêmes gens, après avoir travaillé dans des missions, rentrèrent chez eux avec ces nouvelles techniques. Ils parvinrent ainsi à contribuer à l'amélioration matérielle de quelques-uns de leurs concitoyens et de leur milieu.

Les missionnaires furent les premiers à initier les activités commerciales modernes dans l'Ituri, en érigeant des marchés et des kiosques où se vendaient les produits de consommation courante pour la population de la mission (catéchumènes, catéchistes, ouvriers, protégés) et ses environs. Un peu plus tard, les commerçants grecs et hindous ne firent qu'améliorer et/ou étendre ces activités à partir des infrastructures et des lieux préexistants.

Les missionnaires contribuèrent également au traçage des routes, dans le but de diminuer, sinon supprimer, le portage dont souffrait la population locale. Ce fut le cas de Logo où, en 1924, les prêtres avec leur personnel s'investirent pour tracer la route de Logo à Kpandroma, et les sœurs, à partir de 1927, firent de même pour le tronçon de Logo en direction de Mahagi. C'est ainsi que le 6 février 1925, la première auto, surnommée *maison roulante*, vue avec



Agika. Rébellion 1964-65. Diocèses de Mahagi.

Représentation d'une scène de violences : la rébellion des Simba en 1964 dans le diocèse de Mahagi.

(HO.2013.57.111, collection MRAC Tervuren ; photo MRAC Tervuren ; © Agika, droits réservés.)

curiosité par les habitants de Logo, fut celle de l'administrateur de Mahagi. La deuxième fut un camion de la SOKIMO, parti de Nizi pour Mahagi, en date du 3 septembre 1925 (Djalbonyo Adjika 2008 : 90-91).

#### d) Dans le domaine politique

La multiplication des chapelles et des écoles pour les fils de chefs contribua à calmer et à réconcilier les autochtones et à leur inculquer la mentalité selon laquelle ils sont tous les fils du même Dieu. Bref, chapelles et écoles amenèrent la pacification, en endiguant les luttes conquérantes des chefs et en neutralisant les haines dites héréditaires.

M<sup>gr</sup> Matthysen fut le consolidateur de l'Église catholique en Ituri. Son action lui fit acquérir une connaissance assez approfondie des gens avec leurs problèmes sociaux, culturels et économiques, et sa large expérience lui conférait une influence

considérable dans les hautes sphères de l'Administration coloniale. Le crédit dont il jouissait auprès de hautes autorités coloniales rejaillissait indirectement sur les missionnaires catholiques installés en Ituri. Ceux-ci jouissaient d'un traitement de faveur et furent l'objet d'une attention particulière, parfois teintée de respect et de crainte, de la part des agents coloniaux subalternes qui voyaient en eux des collaborateurs loyaux et efficaces, et surtout, des représentants du puissant et influent M<sup>gr</sup> Matthysen (Djalbonyo Adjika 2008 : 210).

Même si elle a produit des réalisations bénéfiques, l'Église catholique contribua énormément à affaiblir l'autorité locale. Elle provoqua l'aliénation mentale et assura l'inculcation idéologique des indigènes dans la mesure où elle monopolisait non seulement les fonctions scolaires, mais aussi les fonctions religieuses,

Carte du diocèse de Bunia.



Source : *Annuaire de l'Église catholique au Zaïre 1975* : 275-300.

les fonctions culturelles et les fonctions médiatiques. Ce quadruple monopole fit d'elle l'appareil idéologique de l'État moderne dominant.

Le diocèse de Bunia se scinda en deux en 1962, donnant naissance au diocèse de Bunia (qui intégrait les territoires administratifs de Djugu et d'Irumu) dirigé par M<sup>gr</sup> Matthysen, et au diocèse de Mahagi dirigé par M<sup>gr</sup> Thomas Kuba, qui comptait les territoires administratifs de Mahagi et d'Aru, ainsi que les petits espaces au nord du territoire de Djugu « alurophone » et l'extrême nord-est du territoire de Faradje à Aba.

À la mort de M<sup>gr</sup> Matthysen en 1963, se sont succédé sur le trône épiscopal M<sup>gr</sup> Gabriel Ukec, M<sup>gr</sup> Léonard Dheju et M<sup>gr</sup> Dieudonné Uringi. À Mahagi ont succédé à M<sup>gr</sup> Kuba M<sup>gr</sup> Alphonse Runiga, M<sup>gr</sup> Marcel Utembi et M<sup>gr</sup> Sosthène Ayokuli.

## 2. LES MISSIONS PROTESTANTES

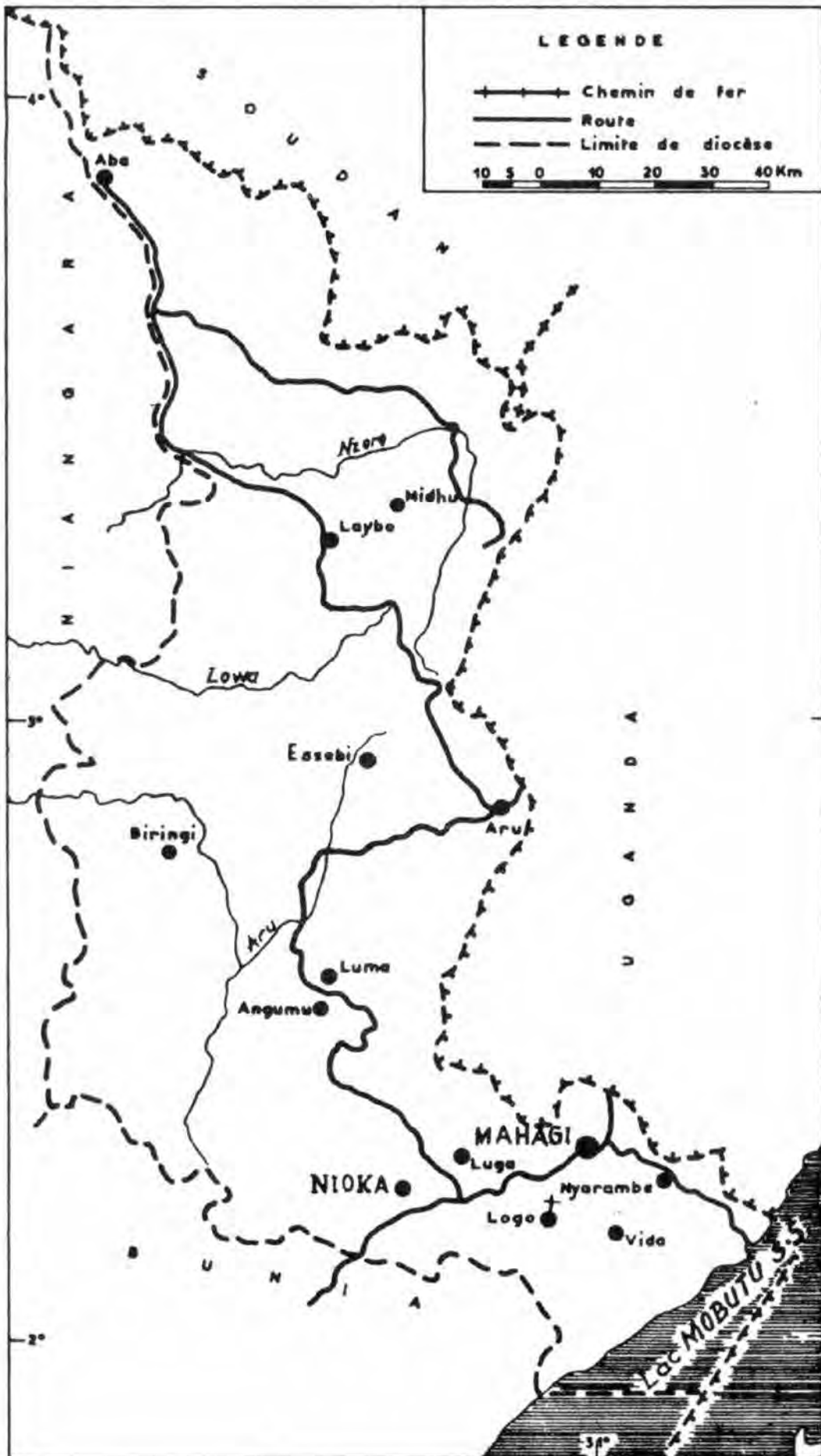
Les découvertes de Speke et Grant, d'une part, et de Baker, d'autre part, ont ouvert les deux voies de pénétration vers l'Ouganda. Mais les exploits de ces voyageurs n'ont eu aucun écho dans le milieu

religieux en Angleterre. Par contre, la lettre de H.M. Stanley qui, le 15 septembre 1875, invitait les missionnaires protestants à aller visiter le Kabaka, roi du Buganda, rencontra un accueil favorable auprès de l'opinion publique et servit de catalyseur à l'action missionnaire protestante en Afrique centrale.

Un homme était particulièrement intéressé par l'invitation de Stanley : Arthington, homme riche et généreux, profondément religieux. Il avait de l'apostolat une conception originale. L'enseignement de la Bible, estimait-il, devait être répandu à travers le monde entier afin de hâter la seconde venue du Christ sur la terre. En 1877, il fit des propositions à la Church Missionary Society (CMS) pour apporter l'évangile sur la côte orientale de l'Afrique, tandis qu'à la Baptist Missionary Society (BMS) il proposa de pénétrer à l'intérieur du territoire de l'AIA pour y fonder une mission (Samba 1982 : 195-196).

À partir de 1878, les missions protestantes commencèrent à arriver à l'ouest du Congo et sur les côtes de l'Afrique orientale. En effet, cette année-là, les premiers missionnaires protestants s'installèrent au Bas-Congo ; en 1883, ils étaient en Équateur, au lac Léopold II, au Kasai et à l'ouest

Carte du diocèse de Mahagi-Nioka



Source : Annuaire de l'Église catholique au Zaïre 1975 : 275-300.

de l'ex-Province-Orientale, et en 1886 au Katanga. Il fallut attendre l'année 1912 pour que le nord-est du Congo soit mis réellement en contact avec les missionnaires protestants. Ce retard s'explique principalement par les quatre facteurs que voici :

- *l'enclavement du nord-est du Congo* : la position géographique profonde de cette région la mettait à l'écart par rapport à la côte qui était toujours le point de pénétration coloniale vers l'intérieur ;
- *la présence arabe et anglo-égyptienne* : le nord et l'est de l'Ituri ont fait partie de l'Équatoria de 1871 à 1889, et l'administration égyptienne, teintée d'islamisme dans les provinces soudanaises n'était pas de caractère à favoriser la pénétration chrétienne dans cette région ;
- *les troubles dans la région* : les révoltes des soldats de l'expédition Dhanis, les guerres de conquêtes des chefs autochtones sur les peuples voisins, la résistance armée des Logo et des Alur contre la pénétration coloniale belge et les diverses ambitions des puissances coloniales sur cette région frontalière avaient créé une sorte de climat d'insécurité pour les missionnaires étrangers ;
- *la politique religieuse belge* : la Belgique avait opté, dès le départ, pour travailler uniquement avec les missions dites nationales où les catholiques belges étaient majoritaires et, par conséquent, avaient eu la priorité dans l'expansion religieuse au Congo. Le protestantisme minoritaire de la métropole ne permit pas à la communauté protestante du Congo de bénéficier d'une aide suffisante au départ, comme ce fut le cas de l'Église catholique. La conséquence de cette pratique qui dura toute la période coloniale est que les missions protestantes prirent un grand retard dans tous les domaines : évangélisation, expansion spatiale, œuvres socioculturelles et médicales, enseignement, animation rurale, influence politique, etc.

## 2.1. LA PÉNÉTRATION MISSIONNAIRE PROTESTANTE EN ITURI

Cette pénétration s'est effectuée en deux phases dont la première n'est constituée que de tentatives infructueuses. En effet, les missionnaires anglicans de l'Ouganda avaient envoyé un catéchiste ougandais du nom d'Apolo Kivebulaya, en 1896, pour

évangéliser la région de Boga<sup>2</sup>. Celui-ci est considéré, et avec raison, comme le premier missionnaire protestant à introduire l'Église anglicane au Congo.

La seconde phase de pénétration se termina avec l'établissement définitif des missionnaires à Kasengu en 1912, après un éphémère séjour à Api.

### 2.1.1. LES PREMIÈRES TENTATIVES

Malgré les handicaps énumérés ci-dessus, il y eut avant 1912 deux tentatives d'évangélisation du nord-est du Congo par les missionnaires protestants de la CMS (mission anglicane) et de l'Africa Inland Mission (AIM) d'origine américaine, en provenance respectivement de l'Ouganda et du Kenya. Fondée en 1799 par l'aile évangélique de l'Église anglicane, la CMS envoya, en 1876, huit hommes en Afrique orientale, dans le but d'amorcer l'évangélisation en Ouganda. La même année, la CMS ouvrit sa première station à Mpwapwa, près du lac Victoria. En 1884, une deuxième station fut créée à Mamboyo. Cependant, à partir de 1900 commença une période d'expansion générale vers l'est, le centre et le sud-ouest de l'Ouganda. Cette dernière expansion conduisit une équipe de plus de deux cents missionnaires et porteurs au nord-est de l'actuelle RDC. Mais à cause des attaques et des résistances des chefs autochtones locaux et, peut-être aussi, à cause de l'attitude négative de l'Administration belge face à ce protestantisme d'origine anglaise (et dont les Anglais pourraient se servir pour une prochaine revendication coloniale dans la région), cette équipe imposante ne put réaliser son dessein. L'AIM, par contre, dirigée par les Américains sans ambitions colonialistes, fut acceptée par les Belges. Elle installa une base solide du protestantisme dans cette partie du Congo belge.

En effet, la naissance de l'AIM avait eu lieu dans cette euphorie générale des missionnaires protestants au XIX<sup>e</sup> siècle. Après avoir séjourné pendant quatre ans dans la région de Banana, Peter Cameron Scott, un Américain d'origine écossaise, retourna en Amérique afin d'organiser une expédition internationale qui irait évangéliser l'Afrique orientale et centrale. En 1895, il créa l'AIM à l'Institut de Philadelphie, dans le but d'aller planter une chaîne de stations s'étendant vers le nord-ouest à partir

2. [http://www.dacb.org/stories/demrepcongo/kivebulaya\\_apolo.html](http://www.dacb.org/stories/demrepcongo/kivebulaya_apolo.html) (consulté le 17/6/2015 à 9h45).





**Les premiers missionnaires d'AIM partent à la voile le 17 août 1895.**

(Source : [https://en.wikipedia.org/wiki/Africa\\_Inland\\_Mission](https://en.wikipedia.org/wiki/Africa_Inland_Mission))

du Kenya, pris comme base dans la direction du lac Tchad, afin de pénétrer à l'intérieur non encore évangélisé de l'Afrique sub-saharienne.

L'objectif de Peter Scott était d'empêcher la pénétration des musulmans d'Afrique du Nord à l'intérieur de l'Afrique sub-saharienne, en apportant la bonne nouvelle de Jésus-Christ, mort et ressuscité pour le salut du monde entier, et de libérer les peuples africains de l'esclavagisme physique, spirituel et psychologique. Cet objectif à atteindre lui avait été communiqué par les services des premiers voyageurs, entre autres les Portugais, et surtout par les associations de Livingstone et des universités britanniques (Richardson 1968 : 17-18). De Kasengu, première station permanente, ces missionnaires passèrent dans la région des Azande en vue d'établir une barrière contre l'avancée de l'islam, avant de revenir évangéliser la contrée entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire Aba, Adi, Aru et Aungba.

En octobre 1895 eut lieu la première arrivée de l'équipe de Peter Scott à Mombasa (Kenya). Après un an d'un ministère intensif, Scott établit quatre stations missionnaires au Kenya entre janvier et le 4 décembre 1896, date de sa mort. Il s'agissait des stations Nzawi, Kilungu, Kangundo et Machakos. À Peter Scott succéda, en octobre 1901, Charles Erwin Hulburt dont l'idéal était toujours de réaliser effectivement la pénétration de l'AIM à l'intérieur de l'Afrique (Marini Bodho 1993 : 15).

En mai 1910, John Stauffacher et Grible, deux missionnaires de l'AIM voulurent explorer la région des Grands Lacs africains jusqu'au Tchad. Ils

consultèrent une carte de l'Afrique centrale qui leur offrit trois noms de chefs azande : Bafuka, Ndoruma et Zemio [Semio]. Dès lors, le pays azande devint l'idéal que l'AIM voulait atteindre.

Les deux pasteurs partirent du Kenya. À Nasa, près du lac Victoria, le pasteur Syvulka leur confia cinq porteurs, tout en leur conseillant de ne jamais atteindre la région de Semliki où la population était cruelle. Après trois jours de voyage, ils atteignirent la mission de la CMS de Mengo, non loin de Kampala, où l'évêque Tucker leur fit part de l'échec de son équipe de plus de deux cents personnes au nord-ouest de l'actuelle RDC. Faisant fi de ces conseils, les deux missionnaires poursuivirent leur chemin. Après une semaine et demie de voyage, ils atteignirent Hoima, une autre station de la CMS au bord du lac Albert. Lijod, responsable de la mission, les avertit du conflit frontalier qui opposait le gouvernement belge au gouvernement britannique à propos du nord-est du Congo, de la fermeture de Mahagi-Port par les Belges et de la mise en quarantaine du West-Nile District par les Anglais. Le seul chemin d'entrée au Congo était la région de Semliki.

Après la traversée de la Semliki, le groupe s'arrêta chez Irishman, un Irlandais chasseur d'éléphants installé au bord du lac Albert. Celui-ci, après avoir fait leur connaissance, leur fournit des détails ethnologiques et géographiques sur les populations situées autour du lac et de la périphérie du territoire azande.

Forts de ces renseignements, Stauffacher et Grible voulurent rentrer immédiatement au Kenya, afin de trouver une équipe suffisante en vue d'entreprendre l'évangélisation de ces peuples. Toutefois, voulant

solliciter auprès du gouvernement belge l'autorisation pour l'AIM d'entrer au Congo par Mahagi-Port – qui paraissait être un chemin direct –, les deux missionnaires y furent conduits par Irishman qui voulait profiter de leur protection pour quitter la région.

Arrivés à Mahagi-Port, les deux missionnaires reçurent de Joris, le chef de poste militaire de cette entité, l'autorisation de s'y établir. Cette autorisation marqua le début de l'AIM dans le nord-est du Congo. Mais les missionnaires regagnèrent bientôt le Kenya pour y chercher du renfort humain et matériel qui leur permettrait l'établissement définitif dans la région de l'Ituri, deux ans plus tard.

### 2.1.2. L'ENTRÉE DE L'AIM PAR MAHAGI-PORT : 1912

Le 20 avril 1912, un groupe de huit missionnaires dirigé toujours par le même pasteur, John Stauffacher, débarquait de nouveau à Mahagi-Port. À la tête du convoi, on trouvait les noms des personnes suivantes : C.E. Hurlburt, D<sup>r</sup> Newbery, M. et M<sup>me</sup> Stauffacher avec leurs deux enfants, M. Patton, M. et M<sup>me</sup> Haas avec leur bébé, et M<sup>lle</sup> Harland (Richardson 1968 : 138). De nouveau, la non-pacification complète du pays, les intempéries et l'absence de porteurs ne leur permirent pas de réaliser leur objectif. À part la famille Stauffacher, les autres missionnaires regagnèrent Kijabe, au Kenya.

Le chef de poste militaire Joris avait désiré que ces missionnaires fondent une mission sur place à Mahagi-Port. Mais le milieu ne convenait pas à cause de la chaleur accablante et de l'abondance de moustiques. C'est pourquoi ils décidèrent de se déplacer de Mahagi-Port à Api, dans la plaine de Djegu, où le climat était beaucoup plus supportable et où vivait une population nombreuse. Dès son arrivée à Api, la famille Stauffacher entreprit aussitôt sa mission d'évangélisation. Au début du mois de juin, elle commença à recruter quelques candidats pour leur apprendre à écrire, à lire et à réciter des versets bibliques. Malgré la réticence des autochtones, elle réussit à recruter six garçons, attirés par le don d'une pièce d'étoffe appelée « amerikani ». Cependant, Api, qui paraissait accueillant au début, finit par s'avérer malsain, et les missionnaires durent se déplacer à Kasengu. Api abritait de nombreux scorpions, et un fils de Stauffacher en aurait été victime : c'est ce qui l'aurait obligé à chercher un autre site. Si l'accident de scorpion a été l'occasion de l'abandon d'Api, en fait la fièvre, les moustiques et les vols continuels des biens

des missionnaires par les autochtones pourraient bien avoir été les vraies causes de l'évacuation du site.

Ces difficultés qu'il rencontrait poussèrent Stauffacher à faire appel au pasteur Grible qui était à Kijabe. Ensemble, ils quittèrent Api et se mirent en quête d'une nouvelle station. Ils explorèrent d'abord la région d'Alla, en chefferie des Anghal, qui était déserte ; ensuite, la région riveraine du lac Albert jusqu'au plateau d'Ara dans la chefferie des Mukambu où ils rencontrèrent le chef Uma. D'Ara, ils passèrent à Aboro où ils voulurent s'établir, mais le chef Uma qui, en cette période de résistance contre l'implantation coloniale belge, allait se cacher souvent sous ce mont en fit des descriptions qui devaient les induire en erreur, de sorte que les deux missionnaires prirent la direction de Kasengu. Après quelques jours d'évaluation du milieu physique et social de cette région, ils conclurent que ce site était beaucoup plus convenable que les deux premiers. En effet, « Kasengu est plus surélevé que le plateau d'Api qui est très chaud et abritant beaucoup de moustiques. Le plateau donne une vue panoramique sur le lac. La population est deux fois plus nombreuse qu'à Api et les villages sont nombreux » (Stauffacher 1967 : 100).

Accompagnés de quelques porteurs de Kasengu, au début du mois de novembre 1912, les deux missionnaires descendirent à Api pour y chercher leur famille. Les mêmes travaux amorcés à Api furent entrepris à Kasengu qui, dès lors, devint la première mission de l'AIM au Congo et en même temps la porte d'entrée des missionnaires protestants au nord-est du pays.

### 2.1.3. L'ÉVOLUTION DU PROTESTANTISME EN ITURI

#### a) Les facteurs favorables à l'expansion de l'AIM

Les facteurs socioculturels (concours des autochtones païens et chrétiens, traditionalisme religieux et sympathie des missionnaires) et idéologiques (compétition missionnaire) qui ont facilité l'expansion du catholicisme furent les mêmes pour le protestantisme. Mais ici, il faut encore ajouter l'influence du président Th. Roosevelt des États-Unis, les informations anthropologiques et le comportement libéral des missionnaires protestants.

En effet, depuis la création de l'AIM, Th. Roosevelt suivait son évolution. C'est ainsi que, lors de son congé aux USA en 1908, le Rév. C.E. Hurlburt entra en contact avec le président. Celui-ci se décida à venir apprécier sur place les œuvres de l'AIM. Cette



**Habitation des premiers missionnaires protestants à Kasengu, construite en 1912.**

(Photo équipe locale, 2014.)

visite influença les hommes d'État belges. Après son retour aux USA, à sa demande, la Belgique qui était réticente à l'entrée de missionnaires américains et anglais au Congo accepta l'Africa Inland Mission.

D'autre part, quelques adeptes de l'AIM firent la connaissance d'un Russe qui travaillait au service anthropologique de Berlin et qui venait de terminer une étude sur les peuples des bassins du Congo et du Nil. Il leur fournit un fonds de cartes et des renseignements ethnologiques susceptibles de leur permettre d'aborder ces peuples sans beaucoup de peine.

Enfin, l'interprétation libre de la Bible, le statut de marié et le comportement jugé plus humain et souple des missionnaires envers la population furent pour beaucoup dans l'adhésion de cette dernière à la foi protestante. Ce comportement des missionnaires protestants envers les autochtones était leur seule chance de subsister au Congo face à l'hostilité de l'Administration coloniale belge.

### **b) L'expansion spatiale**

Installés à Kasengu, qui restait une mission de référence, les missionnaires de l'AIM n'abandonnaient pas leur objectif d'aller évangéliser le pays azande et les autres peuples environnants. Pour réaliser cet objectif, ils devaient se diriger rapidement

vers l'Uele, passer à Dungu, puis faire un saut en Oubangi-Shari (Centrafrique) et, enfin, au Soudan. Cette expansion spatiale s'articula en deux temps : d'abord, l'expansion générale de l'AIM à partir de Kasengu, et ensuite, son expansion locale en Ituri.

Concernant l'expansion générale, nous présentons la chronologie des différentes missions de l'AIM fondées à partir de 1912 aussi bien dans l'actuelle RDC, en Ouganda, au Soudan qu'en Centrafrique. Il s'agit de : Kasengu (1912) ; Dungu (1913) ; Bafuka, Yakalufu, Adja et Ara (1915) ; Ter-Akara (1917) ; Aba, Blupkwa, Linga, Bogoro et Rabu (1918) ; Aru (1919) ; Todro, Moto, Linga et Rethy (1920) ; Adi (1923) ; Zemio (RCA) et Rafa (RCA) (1925) ; Djema (RCA) (1929) ; Goli (Ouganda) et Banda (1931) ; Asa, Maitulu et Mwenda-Rwenzori (1932) ; Oicha et Aungba (1933) ; et Opari (Soudan) en 1949 (Richardson 1968 : 8-11).

L'analyse de cette chronologie permet de formuler les quelques observations suivantes.

De Kasengu (1912), une seconde mission fut fondée à Dungu en 1913, ce qui confirma le désir qu'avait l'AIM d'atteindre et d'évangéliser ce pays azande. De 1914 à 1917, très peu de missions virent le jour. La Première Guerre mondiale justifiait cette situation, car elle isolait les missionnaires par

l'absence des correspondances et des sources de subsides – ce qui provoqua la peur de déplacements. Elle empêcha le pasteur Hurlburt d'ouvrir au plus vite comme prévu les stations d'Ara et d'Aba. À noter que les premières missions de l'AIM au Congo furent fondées de 1912 à 1924, et les dernières aux environs de 1933. Entre 1924 et 1933, l'expansion de l'AIM se fit au-delà du Congo, notamment en Centrafrique et en Ouganda. La station d'Opari au Soudan, fondée en 1949, reste la plus récente.

Pour ce qui concerne l'expansion au niveau local, signalons que, quand un grand nombre de pasteurs américains et européens orientaient leurs activités évangéliques vers la région azande, les autres évangélistes, pour la plupart des autochtones formés sur place, s'attelèrent à convertir à partir de Kasengu les différents villages des territoires de Mahagi, de Djugu et d'Irumu. Pour ce faire, de 1915 à 1933, quatre nouveaux postes furent créés : Ara, Ter-Akara, Rabu et Aungba. Après avoir converti les populations environnantes de chacune de ces missions, les missionnaires organisèrent les prédications parmi les populations les plus éloignées à partir de la station-mère (Pirwoth Ulul 1987 : 40-42) : Kasengu évangélisa l'axe Kasengu - Mahagi-Port, c'est-à-dire les chefferies Anghal et Wagungu ; Ara s'occupa de toute la chefferie Mukambu ; Aungba orienta ses activités surtout vers la chefferie Juganda et au sud du territoire d'Aru.

Les missions d'Akara et de Rabu furent pendant longtemps considérées comme les succursales de la mission de Rethy. Malgré tout, les quelques chapelles protestantes qui se trouvaient dans les chefferies Panduru, Walendu-Watsi et même War-Palara furent fondées grâce aux expéditions parties de Rabu et d'Akara. Elles ne connurent pas une grande expansion à cause, respectivement, de leur position excentrique par rapport au reste du territoire de Mahagi et de la résistance des chefs indigènes locaux. En acceptant la création de la station vétérinaire de Mutchapa à l'endroit même que sollicitait la mission de Rabu, l'État colonial réduisit fortement l'espace dévolu à cette dernière. Une seule mission protestante adventiste du 7<sup>e</sup> jour réussit à s'implanter à Tala en 1949. Rethy au nord et Blupkwa au sud évangélisaient, en relais avec leurs nombreuses succursales, les autochtones de Djugu. Bogoro s'attelait à la conversion du sud du territoire de Djugu et, surtout, de l'est du territoire d'Irumu, tandis que

l'Immanuel Mission de Nyankunde en desservait l'ouest et le territoire de Mambasa.

#### 2.1.4. LES STRATÉGIES D'ÉVANGÉLISATION

Dans leurs grandes lignes, ces stratégies ressemblaient à celles adoptées par les catholiques. Elles reposaient avant tout sur l'évangélisation individuelle, ensuite sur l'évangélisation collective et, enfin, sur les méthodes diffuses. Les partages gratuits de livres, de livres de prières, les aides matérielles (sel, vêtements, ustensiles, etc.), les visites régulières dans les villages... restèrent les principaux moyens d'attirer et d'évangéliser les autochtones.

##### a) L'évangélisation individuelle

Parfois de porte à porte (en bangala, « *kukaba batu moko moko* », traduction littérale : chercher les individus un à un), elle consistait à nouer des relations avec les autochtones avant de leur présenter l'évangile. Les missionnaires se montraient sympathiques et attentifs à l'intérêt de chaque individu. Quand ils se trouvaient avec les indigènes, ils aimaient leur apprendre des chœurs et des récitations de versets bibliques. Souvent, le phonographe était utilisé pour faire passer le message en dialecte local. Cette nouveauté technique contribua à attirer de nombreux curieux autour du missionnaire et de ses collaborateurs originaires du lieu. À l'écoute des chants et des lectures bibliques, beaucoup prenaient la décision de suivre la voie du missionnaire pour se convertir. La tâche de chaque individu était d'aller communiquer à ses voisins le peu qu'il venait d'apprendre. Parfois on obligeait chaque candidat de ramener, dans la cour de la maison, un autre candidat. De cette façon, l'évangile touchait rapidement plusieurs personnes et permettait une évangélisation collective plus facile.

##### b) L'évangélisation collective

C'était la méthode la plus usitée, effectuée avec l'accord d'une autorité politico-administrative locale. Ces campagnes en plein air consistaient à rassembler, au son du tambour et des trompettes, un ou plusieurs villages à la fois. À cette occasion de rassemblement, des manuels et livres de prières étaient remis aux croyants. L'évangélisation collective ne s'arrêta pas seulement au niveau des villages traditionnels, mais aussi et surtout, au niveau des petits et des grands centres, quel que soit leur statut (commercial, administratif), des hôpitaux, et dans les marchés. Des amplificateurs et des trompettes

furent abondamment utilisés pour attirer la foule des curieux. Paul Austen, un missionnaire musicien, traduisait les cantiques en bangala ou en swahili et les apprenait à des musiciens préalablement formés. Ces chants nouveaux exécutés avec des instruments musicaux exotiques agrémentaient l'évènement et contribuaient ainsi à l'appel des curieux qui venaient nombreux écouter l'évangile. La fanfare fut dès lors l'instrument principal de l'évangélisation de l'AIM. Les missionnaires protestants ont, à ces occasions, encouragé les catéchistes et pasteurs autochtones à prêcher publiquement dans leurs villages ou dans les villages voisins, voire lointains. Des cortèges d'évangélistes noirs à vélo parcouraient ainsi un espace allant de Beni dans le Nord-Kivu jusqu'à Asa, au fin fond de la province du Bas-Uele, en passant par celles de l'Ituri et du Haut-Uele. Des évangélistes avec des talents oratoires nouveaux se révélèrent. L'un d'eux fut le pasteur Yoane Akudri Dada d'Adi :

« Yoane commença son ministère au niveau local, puis avec le temps, il prouva aux yeux du monde qu'il était bien un évangéliste à vocation internationale. Il prêcha l'évangile dans de nombreux pays, y compris l'Ouganda, le Kenya, le Soudan, la Tanzanie, la République centrafricaine, les États-Unis et le Canada » (Way 2002).

À signaler également, comme méthode d'évangélisation, l'organisation, à intervalles réguliers et à tour de rôle dans les différentes stations missionnaires, de conférences bibliques (en swahili : *makutano*, et en bangala : *kuvanda*) pour l'affermissement des chrétiens. Ces conventions favorisaient les rencontres de milliers de chrétiens en provenance des différents coins atteints par les missionnaires. Tout ceci rapprocha le message du missionnaire de la population évangélisée et contribua au bannissement des différentes querelles entre groupes ethniques.

### c) Les méthodes diffuses

Concernant les méthodes diffuses, signalons que les missionnaires profitaient de toutes les occasions qui les mettaient en contact avec la population pour l'évangéliser. L'alphabétisation, la distribution et le commentaire d'extraits des journaux *Neno la Imani* (Parole de la foi) et *Litotoli* (Témoignage), l'école de dimanche, les écoles-chapelles, le deuil, le transport gratuit, les dispensaires et toutes les autres œuvres constituaient l'arsenal informel mais hautement rentable qu'utilisa l'AIM pour l'évangélisation

de la masse en Ituri. En visant les enfants, l'école de dimanche (Ecodim) qui leur était essentiellement destinée constitua la pépinière de l'Église de demain.

### 2.1.5. LES MEMBRES DE L'ÉGLISE

L'Église de l'AIM comptait trois catégories de personnes : les croyants, les chrétiens et les pasteurs.

Dans la catégorie des croyants, l'AIM classait tous ceux qui acceptaient Jésus-Christ comme Sauveur. Selon elle, la foi seule suffit pour le salut de l'âme d'une personne. On devient chrétien, membre effectif de l'Église, grâce à l'insertion doctrinale qui mène au baptême. Tout individu qui croit a l'obligation de passer par l'école de catéchisme en vue de maîtriser les fondements de la doctrine de l'AIM avant d'être baptisé. Une fois baptisé, il devient un chrétien communiant (*kopanyi*) aussi longtemps qu'il respecte la loi de l'Église. Tout chrétien qui vient d'une autre mission protestante doit présenter une lettre de recommandation de sa communauté d'origine, attestant qu'il est réellement membre de l'Église. Il doit être, en outre, prédisposé à suivre les obligations de l'AIM.

Il est difficile de connaître l'effectif des baptisés de l'AIM en Ituri. Cette difficulté est liée aux deux facteurs suivants : l'absence quasi totale d'archives de l'AIM dans l'actuelle RDC et la non-centralisation sur une grande échelle de l'AIM. En effet, l'AIM est une communauté interdénominale : elle est une communauté de missionnaires de différentes confessions religieuses (presbytérianisme, orthodoxie, anglicanisme). L'AIM a opté pour le système presbytéro-congrégationniste (Remo lo-Lozube 1996), système qui laisse au niveau local l'autonomie en matière d'organisation. Chaque missionnaire reste libre d'expédier ses rapports directement à la communauté qui l'a envoyé. La possibilité de trouver plus facilement des données statistiques concernant l'évolution de la chrétienté de l'AIM serait plutôt de s'adresser aux différents pays d'origine de ces missionnaires, ce qui paraît irréalisable. Les quelques données statistiques fiables que l'on a trouvées couvrent la période d'après 1970. Toutefois, on pourrait estimer le nombre des baptisés protestants en Ituri à environ 60 000 en 1960, soit la moitié ou le tiers des chrétiens catholiques.

Le personnel religieux de l'AIM se compose des diacres, des « anciens de l'Église » et des pasteurs. Les diacres sont des laïcs n'ayant pas nécessairement

suivi des études pastorales, mais qui, par leur intégrité spirituelle, par leur savoir-faire, par leur esprit d'amour, de générosité et d'engagement, sont choisis pour s'occuper de la diaconie, c'est-à-dire des affaires techniques, matérielles et sociales de l'Église. Ils sont chargés de l'organisation des activités protocolaires au sein d'une congrégation. Un diacre doit être un chrétien convaincu, connaissant la loi de l'Église, un homme de bonne réputation, « rempli du Saint-Esprit » et de sagesse, mari d'une seule femme, père d'une famille chrétienne exemplaire et de qui l'on rend de bons témoignages<sup>3</sup>. Des femmes aussi sont désignées pour exercer en qualité de diaconesse et remplissent certaines tâches, notamment la propreté du lieu de culte et la préparation des repas.

Les « anciens de l'Église » (*bakumba, wazee ya kanisa*) sont, eux aussi, des laïcs qui, n'ayant pas nécessairement suivi des études pastorales, mais qui, par leur intégrité spirituelle, leur ancienneté au sein de l'Église et leur savoir-faire, sont choisis suivant les mêmes critères que les diacres pour assister les pasteurs dans leurs tâches de berger. Ils participent au conseil des Anciens, organe de maintien de la « Sainte doctrine » au sein de la congrégation. Ils assistent le pasteur dans l'administration de la « Sainte Cène » et de la bonne marche de l'Église locale. Les diacres et les anciens assistent le pasteur lors du culte, comme modérateurs ou comme dirigeants des cantiques. Ils peuvent aussi prêcher en l'absence du pasteur.

Les pasteurs sont ceux qui exercent le ministère sacerdotal ou pastoral à temps plein, ayant été formés pour cela comme fonction pour toute leur vie. Ils sont nécessairement passés par les écoles bibliques pastorales, soit en cycle court ou long, ou universitaire. Leur groupe compte les pasteurs de licence et les pasteurs ordonnés. Les pasteurs de licence sont ceux qui ont été publiquement investis pasteurs, sans l'imposition des mains, sans col blanc, mais seulement avec l'octroi d'un certificat les autorisant à administrer un seul sacrement de l'Église : la Sainte Cène. Les pasteurs ordonnés sont ceux qui ont été publiquement sacrés par l'imposition des mains par des pasteurs déjà ordonnés, à qui on donne un certificat d'ordination et un col blanc, et qui sont

autorisés à administrer les sacrements de l'Église : Sainte Cène, baptême et mariage.

Il y a aussi, dans l'organisation de l'AIM, d'une part, des prédicateurs, c'est-à-dire des hommes qui communiquent des messages bibliques à l'auditoire de l'église : leurs messages servent surtout à l'édification des chrétiens ; et d'autre part, des évangélistes, qui sont les messagers de la « Bonne Nouvelle » : leurs messages visent surtout le salut des non-chrétiens et ils sont à la base de la création de nouvelles églises. Ces derniers sont soit laïcs soit pasteurs consacrés.

Remarquons qu'aussi longtemps que les chrétiens et le personnel religieux disent respecter la loi de l'Église et demeurent intègres dans leur foi, ils sont appelés « chrétiens communiants ». Dans le cas contraire, ils peuvent être excommuniés et porter le titre de « simples croyants ». Cependant, ils peuvent se confesser pour retrouver le statut de chrétien et, éventuellement, être rétablis dans la hiérarchie de l'Église aux fonctions autres que celles de pasteur.

## 2.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'AIM

La structure administrative de l'AIM compte deux niveaux : international et local (Pirwoth Ulul 1987 : 46-60).

Au niveau international, l'AIM a comme organe suprême le Concile international habilité à prendre de nouvelles initiatives, coordonner les ministères, former les membres, analyser les rapports des différentes branches. Ses bureaux de direction se trouvent aux USA, au Canada et en Grande-Bretagne, et des comités nationaux se trouvent en Afrique du Sud, en Australie et aux Pays-Bas. Elle est également inter-dénominationnelle, acceptant l'aide de tous les protestants évangéliques. Mais elle appartient au courant fondamentaliste, strict au point de vue doctrinal, et pour cela elle ne collabore pas avec les innovateurs comme par exemple les adventistes (Malherbe 2009 : 541). Au même niveau, l'AIM a un *Sending Council*, un organe spécialisé qui se charge d'orienter les missionnaires dans les diverses branches de l'AIM ou vers les différents pays où travaille l'AIM. Il se conforme au droit international, aux lois de chaque pays et aux exigences de chaque branche. Bref, l'AIM-Concile international envoie des missionnaires qui doivent se conformer à l'organisation de l'Église qui les reçoit.

3. Cette condition est tirée de 2 Timothée 3, traduction Louis Segond.

Au niveau local, l'AIM a emprunté la base de son organisation au système presbytérien et au système congrégationaliste pour former ainsi un système unique dit presbytéro-congrégationaliste. Le congrégationalisme consiste à reconnaître l'autonomie aux Églises locales en matière d'organisation et de discipline. Le presbytérien implique les relations fraternelles entre les Églises. La direction est confiée aux anciens de l'Église. Le contraire du système presbytéro-congrégationaliste est le système épiscopal.

En vue d'avoir une politique commune d'évangélisation et de coordonner les différentes activités au sein de l'AIM, les missionnaires créèrent le Conseil central, comme organe suprême de conception, d'orientation et de décision. Cet organe, composé en grande partie de missionnaires et de quelques pasteurs autochtones, siégeait à Rethy. Les procès-verbaux (minutes) de ces conseils étaient lus aux chrétiens dans chaque mission par le missionnaire, pour leur communiquer les grandes résolutions prises. Pour faciliter l'administration, des subdivisions administratives ecclésiastiques furent créées partant des délimitations des entités administratives de l'État et souvent sur base de critères ethniques. La plus petite subdivision était la congrégation formée des chrétiens d'un ou deux villages. Deux ou trois congrégations formaient une Église locale ; plusieurs Églises locales constituaient une sous-section ; le regroupement des sous-sections formait la section ; le regroupement des sections formait les districts ecclésiastiques. À chaque niveau de subdivision, un conseil servait d'organe de décision. Le missionnaire siégeait dans tous ces conseils, sauf au conseil de la congrégation.

L'évolution juridique de l'AIM en Ituri a connu deux phases successives. Pendant la période de 1912 à 1959, on distinguait deux principales divisions : les missions et les villages. Par missions, on entendait les stations fondées par les missionnaires et dont la direction était nécessairement confiée à un missionnaire. La mission était également le lieu de résidence du missionnaire où fonctionnaient l'école et le dispensaire. Dans la mission, le missionnaire habitait le plus souvent le coin le plus élevé de la colline, la chapelle ou lieu de culte le séparait des autochtones. Par villages, il faut entendre les stations fondées à partir d'une mission et dont la direction était assurée par un catéchiste.

### 2.3. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

En général, les missionnaires protestants rencontrèrent les mêmes difficultés que leurs collègues catholiques et ils essayèrent d'y faire face de la même manière. Néanmoins, leurs difficultés particulières émanaient de leur morale, de frictions avec les pasteurs indigènes et de divergences avec la politique coloniale belge.

La morale protestante était rigide pour les autochtones, et elle risquait de provoquer une rupture ou un rejet de la plupart des éléments culturels fondamentaux de leur vie quotidienne.

« Elle défendait en effet les danses, l'usage du tabac et de la bière. Or, chez les autochtones ituriens, la danse suivie des rafraîchissements couronnait toutes les cérémonies marquant la vie : mariage, naissance, deuil, victoire militaire. Ainsi se convertir au protestantisme signifiait renoncer en quelque sorte à une partie de sa culture » (Umvor Keno 1976 : 148).

Dans la chefferie Kakwa, on raconte que les missionnaires protestants étaient arrivés les premiers et avaient converti toute la population. Mais un jour, un prêtre catholique de Laybo passa dans le village Koloa où il trouva quelques hommes dans un champ. Il s'arrêta pour les saluer. Pour l'accueillir, on lui servit une calebasse de la bière locale, *mandrakpa*, et il but avec eux. La nouvelle se répandit, et les gens du village déjà convertis au protestantisme renoncèrent à cette foi pour embrasser la foi catholique, car selon eux le prêtre ne condamnait pas la boisson. Ce village, qui est actuellement entouré de villages protestants, était le seul à avoir construit sa chapelle en pierre, le seul de toute la chefferie<sup>4</sup>.

Cette morale rigide constitua un handicap majeur, car, par exemple, en territoire de Mahagi, les vingt missionnaires protestants durent baptiser, en 1930, moins de chrétiens que les trois prêtres seulement installés à Logo. Mais il faut encore signaler que cette performance se justifiait partiellement par le fait que, contrairement aux protestants, les catholiques faisaient baptiser aussi leurs petits enfants.

Les frictions avec les pasteurs indigènes résultaient du fait que, contrairement aux prêtres catholiques qui menaient une vie de privations (célibat, tournées à pied, pratique de cultures de

4. Récit d'un vieillard du village Koloa, groupement Inzi.

subsistance, élevage...), les missionnaires protestants qui arrivaient le plus souvent au Congo avec leur famille étaient très largement subsidiés par leur communauté. Ces pasteurs avaient maintes fois maille à partir avec leurs homologues congolais moins largement rémunérés à qui il était inculqué qu'il faut amasser un trésor au ciel où la teigne et la rouille ne corrompent pas, où le voleur ne perce pas les murs et ne dérobe rien, et que l'amour de l'argent était un péché. La précarité matérielle des pasteurs indigènes les obligeait le plus souvent à s'adonner d'abord aux activités économiques pouvant subvenir aux besoins vitaux immédiats de leurs familles et songer ensuite à leur rôle de propagateur de l'évangile. Leur dévouement au prosélytisme en pâtissait. Nombreux furent les catéchistes qui désertèrent pour retomber dans le paganisme, changer de religion ou s'affilier à une secte anti-colonisation. Comme nous aurons l'occasion de le voir dans la quatrième section de ce chapitre, le cas typique fut celui de Safari Masikini Ulwor, ancien catéchiste à Ara, nommé évêque du Samaria par Ukethi Sikumbili, fondateur de cette secte.

Pour ce qui concerne la divergence avec la politique coloniale belge, signalons que, dès le départ, la Belgique avait opté pour les missions nationales en vue de mieux répondre à sa politique coloniale arrêtée dans le cadre de la trinité coloniale belge. Les missionnaires protestants, majoritairement d'origine anglo-saxonne et travaillant presque toujours contre la colonisation belge, étaient considérés comme des outsiders au Congo. Il leur était reproché

« non seulement de ne pas contribuer à la colonisation de la façon qui convenait à l'administration coloniale, mais également de remettre en question tout ce qui leur semblait anormal dans le traitement que les agents coloniaux infligeaient aux autochtones. Ce qu'il fallait pour la colonie, c'étaient des missionnaires catholiques belges qui seuls pouvaient inculquer aux populations colonisées le sens patriotique et l'esprit de collaboration avec la métropole » (Samba 1982 : 201).

La part active prise par les missionnaires protestants dans la campagne anticongolaise de 1905 prouvait cette divergence politique. Mais le pouvoir colonial ne pouvait pas les chasser, car il entrerait alors en contradiction avec l'acte général de Berlin signé le 6 février 1885 et la convention de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919, deux textes qui reconnaissaient le régime de liberté commerciale

dans le bassin du Congo et recommandaient aux puissances coloniales de protéger et de favoriser les institutions religieuses sans distinction de culte ni de nationalité.

L'unique possibilité qu'il restait au pouvoir colonial belge était de combattre sournoisement mais efficacement les œuvres de ces missionnaires protestants. En Ituri,

« cette attitude allait devenir manifestement hostile dès qu'il apparut au gouvernement belge et plus particulièrement à la coloniale société minière de Kilo-Moto, que les Missions protestantes, loin de contribuer à l'œuvre colonisatrice belge, représentaient au contraire une menace, car, par leur enseignement, leurs déclarations et leur comportement plutôt libéralisant, elles pouvaient jouer le rôle de catalyseur des sentiments autonomistes et anti-belges des Congolais de l'Ituri dont la soumission au pouvoir colonial avait été obtenue avec beaucoup de peine » (*ibid.* : 106).

Les missionnaires protestants ne bénéficiaient ni de subsides pour leurs écoles, ni de diverses libéralités (lopins de terre spacieux, permission d'installation dans les endroits stratégiques comme la SOKIMO, aucun engagement pour leurs anciens élèves, etc.). C'est une des raisons qui expliquent l'implantation des missions protestantes dans les milieux ruraux plutôt qu'urbains.

Malgré ces difficultés, le protestantisme persévéra et réussit à finaliser certaines réalisations dans l'Ituri.

## 2.4. L'ŒUVRE DE L'AIM

L'AIM, au début, ne souscrivit pas au ministère de l'éducation et des œuvres sociales à cause de la loi américaine qui séparait l'Église de l'État. On avait peur que, dans la suite, l'État, à travers les écoles et les hôpitaux et d'autres activités à caractère social, commercial et économique, ne contrôle l'Église. Mais plus tard, à cause de la pression sociale et du gouvernement colonial, les subsides furent généralisés, à partir de 1946. Ainsi, l'AIM accepta de s'occuper des écoles et des hôpitaux comme une de ses activités para-ecclésiastiques. Cette acceptation n'était possible que pour les missionnaires britanniques (Cope 1979 : 44). Mais il restait toujours acquis que toutes ces réalisations missionnaires protestantes devaient s'incorporer directement dans la méthode d'évangélisation de l'AIM, c'est-à-dire viser la conversion des bénéficiaires.



### 2.4.1. L'ENCADREMENT RELIGIEUX

L'évangélisation des autochtones était la préoccupation des missionnaires de l'AIM. Dès leur arrivée, vu leur faible effectif, ils initièrent les écoles de pasteurs qui allaient les épauler dans l'action évangélique, surtout les catéchuménats montés sur un modèle semblable à celui des catholiques. À part ces écoles de pasteurs, ils créèrent à Kasengu deux institutions, le *gang* et les *monkwenda*, chargées de l'encadrement parareligieux des autochtones. Celles-ci constituaient ainsi un moyen indirect pour l'évangélisation de la masse.

Les écoles de pasteurs répondaient au souci des missionnaires de former des collaborateurs (aides-évangélistes) devant les aider à assurer l'évangélisation des autochtones. La sélection des candidats était sévère et, le plus souvent, ceux-ci furent choisis parmi les anciens ouvriers des missionnaires dont la conduite était jugée bonne. Bref, les candidats devaient être au départ, d'une manière ou d'une autre, dans la mouvance missionnaire.

En effet, deux types d'écoles formaient les évangélistes : l'école rurale ou groupe biblique et l'école des évangélistes. Le premier groupe était le plus nombreux. Il se trouvait dans chaque mission où résidait le missionnaire. Sa durée dépassait rarement un an. Il utilisait la langue locale. Il visait à former des catéchistes capables d'enseigner dans les stations rurales (congrégations). Le second type d'école était le moins nombreux. La scolarité durait de deux à quatre ans, et elle se faisait dans une des langues nationales et en français. Son but était de former des évangélistes dotés d'un bagage intellectuel qui les rendait à même d'enseigner dans les missions.

Dans un cas comme dans l'autre, la formation de ces propagateurs de l'évangile restait insuffisante pour une évangélisation en profondeur et pour l'adaptation au monde toujours en mutation. Les pasteurs qui sortirent de ces écoles destinés à annoncer l'évangile dans les villages étaient insuffisamment préparés pour des rencontres avec le monde intellectuel non chrétien ou non missionnaire des administrateurs coloniaux, des autorités du gouvernement, des dirigeants analogues catholiques romains, etc. Même si la tendance habituelle est aujourd'hui de brandir l'hostilité de la politique coloniale belge à l'égard du protestantisme au Congo, il faut reconnaître que l'insuffisance de la formation des cadres religieux locaux de l'AIM a handicapé sa performance auprès des autochtones.

Le *gang* (*zeriba* en bangala) était une sorte d'école-chapelle où les jeunes gens et les jeunes filles vivaient séparément dans une sorte d'internat pendant une durée assez longue. Ils y apprenaient à lire, à écrire, et s'initiaient à la religion. Les garçons y formaient des équipes de football dont les matériels étaient fournis par les missionnaires. Souvent, c'étaient les ressortissants de ce *gang* qui étaient choisis par les missionnaires comme leurs ouvriers. Ils étaient facilement recrutés pour les écoles et ils constituaient le noyau de la classe des fidèles collaborateurs des missions. Pour les filles, l'objectif principal assigné au *gang* était de les préparer à la vie conjugale, avec le désir, dans le chef des missionnaires, de favoriser le mariage des filles pubères et de pousser les jeunes chrétiens à se marier religieusement avec des conjoints. Les anciennes jeunes filles du *gang* adoptèrent une conduite digne de louange. Elles étaient plus avancées dans la connaissance du christianisme et dans la maîtrise des arts ménagers que beaucoup d'autres de leur âge, de leur époque et de leur milieu. Les jeunes filles qui sortaient de cette école-chapelle (*nyir mi gang*) étaient considérées comme les meilleures futures épouses. Après leur mariage, elles devenaient aussitôt « *monkwenda* ».

Les *monkwenda* (femmes-messagères) sont des femmes évangélistes. L'association des *monkwenda* a débuté à Ara et à Kasengu en 1934. Elle fut initiée par Moro Ciba, une femme originaire de Mukambu-Abia convertie la première au protestantisme. Cette association, répandue dans les missions protestantes de l'Ituri de l'époque, réunissait une fois par semaine les femmes « volontaires pour l'étude de la Bible ». Par la suite, les *monkwenda* organisaient des visites d'évangélisation auprès de leurs voisins dans les différents villages. L'entraide mutuelle et les travaux communautaires étaient le trait caractéristique de cette association qui contribua largement à la diffusion de l'évangile. Elle attirait des adeptes qui, à part le partage de l'évangile, apprenaient aussi les différents métiers et recevaient des conseils pour améliorer la vie de leurs familles. On pourrait dire que ce fut le début du mouvement d'émancipation de la femme en Ituri. Ces *monkwenda*, actuellement appelées « femmes qui annoncent la Bonne Nouvelle de Salut » se retrouvent dans les missions protestantes en Ituri et ailleurs dans l'actuelle RDC.



**Nemaya Geriga, premier alphabétiseur du groupe-ment inzi, chez les Kakwa.** (Photo équipe locale, s.d.)



**Bâtiment de l'école biblique d'Adi, construit en 1954.**  
(Archives familiales David Remo, juillet 2015.)

#### 2.4.2. L'ENSEIGNEMENT

Le but de cet enseignement était de savoir écrire et lire, pour comprendre et propager l'évangile et les autres enseignements de la Bible.

Cet enseignement ne se souciait pas de la formation intellectuelle proprement dite.

« Cette procédure répondait exactement aux vues d'Arthington, instigateur de la campagne d'apostolat protestant en Afrique centrale. Il fallait prêcher la Bible à travers le monde entier pour hâter la seconde venue du Christ sur la terre. Les premiers missionnaires protestants travaillaient en personnes conscientes du caractère provisoire et passager de leur séjour sur cette terre étrangère » (Samba 1982 : 204).

C'est dans cette visée pastorale que les premiers missionnaires établis à Api, puis à Kasengu, commencèrent à former des hommes capables de lire. Une école d'évangélistes fut ouverte à Blupkwa, puis transférée à Aba, pour s'implanter définitivement à Adi en 1948, dans le territoire d'Aru. En effet, la mission d'Adi fut choisie pour abriter l'école, parce qu'elle se trouvait au centre de l'espace déjà évangélisé par les missionnaires protestants par rapport à la station de Kasengu excentrique. Les Kakwa, population du lieu, furent convertis au protestantisme et la concurrence des catholiques se révéla inefficace. Un bâtiment fut construit en 1954 pour abriter l'école des évangélistes.

L'école biblique accueillait des couples mariés d'anciens catéchistes venant des stations missionnaires. Pendant deux ans, le programme concernait la connaissance générale de la Bible. On parlait dans ce cas de l'école des évangélistes (*Basambu*). Les plus méritants suivaient deux autres années de cours avancés où des notions élémentaires de théologie leur étaient apprises. Seuls les pasteurs ayant terminé avec succès cette formation de quatre ans pouvaient obtenir l'ordination. Ce sont ces pasteurs qui, avec le progrès de l'évangélisation, furent responsabilisés pour diriger les sections et les sous-sections.

Après l'indépendance de la RDC, la direction de l'AIM en Ituri revint aux autochtones et ces anciens élèves de l'école biblique d'Adi prirent la relève. Le premier pasteur désigné pour diriger l'AIM fut Kornelio Balonge. Et, depuis, ce sont des théologiens sortis des écoles de l'AIM qui dirigent l'Église avec l'africanisation des cadres. L'AIM étant une association de missionnaires et non une Église proprement dite, les cadres autochtones changèrent par la suite le nom de leur Église pour se conformer aux résolutions du Conseil protestant du Congo (CPC). Ainsi, la dénomination AIM fut abandonnée au profit de Église évangélique du Congo (EVACO). Plus tard, toujours pour se conformer à la nouvelle politique de l'Église du Christ au Congo (ECC), l'EVACO devint la 20<sup>e</sup> Communauté évangélique au Centre de l'Afrique (20/CECA). Se sont succédé à la tête de cette structure missionnaire les pasteurs suivants :



**M<sup>gr</sup> Pierre Marini Bodho, lorsqu'il fut président de l'Église du Christ au Congo.**

(Archives familiales David Remo, juin 2015.)



**Institut d'Aungba.**

(Archives familiales David Remo, août 2015.)

Kornelio Balonge, Pierre Marini Bodho, Raphaël Etsea Kila, Timothée Lalima Tagamile et Jean-Pierre Kokole Idring'i.

Mais revenons à la mission d'enseignement de l'AIM, dont la conception, à côté des écoles d'évangélistes et des écoles bibliques, allait changer avec l'arrivée massive des missionnaires originaires des États-Unis, pour entamer une action durable.

En 1925, à Kasengu, Rethy, Blupkwa et Bogoro, fonctionnaient des ateliers d'apprentissage de menuiserie, de tuilerie et de briqueterie. L'alphabétisation de l'époque se basait sur la méthode analytique d'épellation. Elle consistait à apprendre les cinq voyelles d'abord, les autres lettres de l'alphabet ensuite et, enfin, la lecture. Chaque nouvel apprenti devait répercuter ses connaissances aux autres et, ainsi, répandre cette technique à un plus grand nombre possible de personnes. Celles-ci devenaient, les unes, catéchistes bénévoles, les autres, encadreurs bibliques locaux. Et ainsi, la religion protestante gagnait du terrain.

Les écoles pour la masse, à grande échelle, furent négligées. Comme la préoccupation principale évangélique primait dans la formation intellectuelle que les missionnaires protestants entendaient donner aux indigènes, ils ne se préoccupèrent pas outre mesure de créer en grand nombre des écoles primaires et secondaires de caractère laïque. Il existait surtout des

écoles rurales dont le niveau ne dépassait pas trois années d'études. Il fallut attendre l'année 1946, avec l'arrivée à Aungba de la famille de l'Américain Brill Roll, pour apporter des changements dans le système éducatif de l'AIM. C'était un couple de cultivateurs et chasseurs de gibier. Si les premiers missionnaires avaient organisé une école primaire où les jeunes étudiaient jusqu'en troisième année, Brill Roll ajouta une quatrième année primaire.

En 1951 arriva à cette même mission un autre couple américain, M. et M<sup>me</sup> Erickson Glenn. Celui-ci avait une nouvelle vision pour la formation intellectuelle des croyants. Il organisa l'école primaire à cinq ans et une école secondaire pour la formation des enseignants, appelée école des moniteurs. Ce fut le début de la formation de niveau secondaire prodiguée par les missionnaires de l'AIM. En 1952, le couple rénova encore l'école primaire en la prolongeant sur 6 ans d'abord, puis sur 7 ans. M. Erickson, docteur en théologie, opéra plusieurs changements dans le milieu. Il construisit des salles de classe, un dispensaire qui devint par après l'hôpital général de référence d'Aungba. Il enseignait le cours de philosophie, et son épouse, diplômée en pédagogie, forma des instituteurs plusieurs années durant. C'est à cette période que la mission d'Aungba acquit sa vocation de centre de formation et de rayonnement pour l'ensemble des régions évangélisées par l'AIM. Les élèves sélectionnés dans les différentes missions furent

envoyés à Aungba pour poursuivre leur formation. Ainsi Aungba devint légendaire, car tous rêvaient d'y aller à cause de sa réputation dans le milieu des chrétiens protestants. Les candidats recrutés étaient, pour la plupart, les fils ou proches parents des collaborateurs des missionnaires (pasteurs, enseignants, infirmiers, ouvriers). En 1953, de nouveaux bâtiments furent construits par l'ingénieur Earl Richard Dix, lui-même missionnaire, afin d'abriter les salles de classe et un internat pour les élèves moniteurs.

C'est de cette école que sortirent les premiers diplômés de l'AIM de niveau A4, successeurs des Européens dans la gestion de l'œuvre missionnaire. Mais le nombre d'élèves formés resta faible, comparé à celui des écoles catholiques. Conséquence sans doute du fait que la passion religieuse, primordiale, faisait que la qualité de l'enseignement dispensé par les protestants en Ituri demeurait basse. Une situation qui peut s'expliquer en partie aussi par le manque de subsides alloués à ces écoles et par la finalité évangélique que leur assignaient les promoteurs. Lorsque des subsides furent accordés aux écoles protestantes par le gouvernement libéral belge en 1948, les missionnaires accueillirent cette mesure avec réticence, y voyant une manœuvre de l'État colonial pour détourner les écoles protestantes de l'évangélisation qui était leur but primordial (Richardson 1968 : 161-162).

Il ressort de ce qui précède que

« les écoles protestantes sont restées longtemps très misérables. Les missionnaires avaient à leur charge exclusive les frais de construction, d'entretien et de fonctionnement, le salaire du personnel enseignant, etc. Ces difficultés financières se sont traduites notamment par un état matériel déplorable des écoles, le manque des fournitures scolaires de première nécessité, un barème de salaires dérisoire pour les enseignants qui comptaient davantage sur la charité des fidèles. Tout cela, contrastant avec la situation de loin meilleure des écoles subsidiées catholiques, n'est pas passé inaperçu aux yeux du public. C'est avec résignation et toujours avec le souci de se sauver à la première occasion vers les écoles catholiques que l'on s'engage chez les protestants comme enseignant ou que l'on s'y inscrit comme élève. Progressivement et presque inconsciemment, le public a rattaché aux écoles protestantes l'image d'une médiocrité matérielle, d'une nullité pédagogique et d'une inutilité sociale. Cette image s'est si fortement ancrée dans le

jugement du public qu'aujourd'hui encore, bien que la situation ait beaucoup évolué, c'est avec réticence et scepticisme que l'on aborde l'enseignement protestant » (Kita Masandi Kyankenge 1982 : 61).

La situation d'injustice créée par l'Administration coloniale belge à l'égard des protestants qui se dévouaient aussi pour la formation de la jeunesse congolaise venait de la divergence politique relevée ci-dessus. En effet

« si les protestants répondent bien aux critères fixés par l'acte de Berlin, ils ne semblent pas satisfaire à ceux fixés par l'administration coloniale, ceux de Berlin se préoccupent des intérêts matériels et moraux des indigènes, tandis que ceux de Bruxelles visent avant tout les intérêts politiques de la trinité coloniale. C'est, nous semble-t-il, cette distinction essentielle qui explique la discrimination à propos des subsides scolaires et les préférences que le gouvernement belge arrête dans la plénitude de sa souveraineté » (*ibid.*).

Mais après la Seconde Guerre mondiale, la situation allait changer suite aux contestations contre cette injustice émanant de la presse belge et internationale, de l'ONU regroupant les nations anticolonialistes, des USA et de l'URSS pour des raisons économiques et idéologiques, et surtout suite à l'accession au pouvoir en Belgique des anticléricaux et des libéraux. Ainsi, le ministre des Colonies Robert Godding, un libéral, lors de son adresse du 3 février 1946 au secrétaire général des Missions protestantes, octroya des subsides pour tous les domaines à toutes les missions chrétiennes œuvrant au Congo et, en 1954, avec la création de l'enseignement laïque par Auguste Buisseret, un autre libéral, ministre des Colonies, la rupture du pacte de 1906 devint effective (Kimena 1974 : 188).

### 2.4.3. L'ACTION MÉDICALE

L'action médicale était aussi un moyen d'évangélisation. Dans chaque groupe de missionnaires, un au moins était infirmier et tous les autres connaissaient aussi l'usage des médicaments courants. À chaque mission, on associait un dispensaire et une petite pharmacie qui permettaient d'administrer des soins élémentaires aux populations environnantes.

C'est surtout après la Première Guerre mondiale que les missionnaires se préoccupèrent particulièrement de la situation sanitaire de la population. Ils débutèrent à Kasengu par une campagne générale de

vaccinations et l'assainissement de la région. Ensuite, ils apportèrent un grand secours à la population de Mukambu, de 1919 à 1922, quand la maladie du sommeil ravagea la région. Un hôpital fut construit à Ara et le pasteur Stirton en assumait le fonctionnement. Quand il se trouva dépassé par l'ampleur du travail, il fit appel à l'État qui lui envoya un infirmier surnommé Jaludjuro, à cause de sa témérité, et vingt-cinq policiers pour faire respecter ses ordres, car les gens, interprétant cette action comme une tracasserie, fuyaient dans la forêt de Zigo située à l'ouest de la Kakoy, dans la chefferie Ruinga. Le nombre élevé de guérisons et l'éloignement du danger d'épidémie les convainquirent finalement de se désolidariser de la médecine traditionnelle avérée inefficace. Après cette campagne, plusieurs personnes venaient se faire soigner à l'hôpital et, en 1926, plus de 800 élèves se firent inscrire dans les écoles-chapelles d'Ara et de Kasengu (Jalum Musa Mbunya 1976 : 16-17).

En 1920, le docteur Lewis Strout, missionnaire de la Société baptiste, construisit un deuxième hôpital à Rethy, dans le territoire de Djugu. Celui-ci desservait les deux territoires de Mahagi et de Djugu. Son action était remarquable dans les campagnes de vaccinations et de lutte contre la peste, la variole, la maladie du sommeil et la rougeole. À l'occasion, une éducation sanitaire élémentaire était dispensée aux indigènes et contribuait ainsi à changer favorablement la vie de beaucoup de gens. En territoire de Beni, un hôpital fut construit par les missionnaires d'AIM à Oicha, où le docteur Becker a longtemps œuvré avant de transférer, après la rébellion de 1964, l'essentiel des services de cet hôpital à Nyankunde. Les mêmes actions furent aussi abordées dans la chefferie Ndo, en 1933, par le pasteur Paul Austin, fondateur de la mission et du dispensaire d'Aungba. Dans la chefferie Anghal, le dispensaire de Kasengu fut agrandi en 1945.

Chaque poste hospitalier de la mission possédait ses succursales dans les contrées environnantes, desservies par les infirmiers indigènes formés à la sauvette par les pasteurs soignants. Avant de traiter les malades, on procédait à une séance de prière commune, afin de les disposer psychologiquement à recevoir les soins médicaux, mais aussi et peut-être surtout, pour les stimuler et les rapprocher de l'évangélisation.

#### 2.4.4. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

À l'exemple de leurs collègues catholiques, les missionnaires protestants commencèrent également à s'intéresser aux travaux de la terre. Lorsqu'ils pouvaient obtenir un terrain, ils le mettaient tout de suite en valeur et recommandaient à leurs catéchistes d'y établir des plantations pour subvenir à leurs besoins. Ils apprenaient également à la population locale la culture de nouvelles plantes inconnues du milieu. Par exemple, en 1945, le couple américain Muller introduisit la culture de l'avocatier à Aungba. Mais les moyens des missions protestantes restaient limités. Le principe d'autonomie financière pratiquée par les Églises protestantes les empêchait de jouir de fonds que pouvaient leur fournir les offices centraux des missions. Seules les dépenses des stations centrales et des missionnaires étaient couvertes par des fonds provenant d'Europe ou d'Amérique du Nord. Les missionnaires protestants ne recevaient aucun subside du gouvernement belge et devaient acheter – ou rarement obtenir des autochtones – les terrains qu'ils voulaient exploiter.

Dans chaque mission et selon les circonstances, il existait des menuiseries, des tuileries, des briqueteries..., dans lesquelles de nombreux autochtones furent embauchés et qui contribuèrent à l'amélioration du niveau de vie de la population locale. À signaler aussi que chaque missionnaire avait au moins une spécialité qu'il exerçait au profit de l'AIM. On trouvait ainsi parmi eux des médecins, des ingénieurs bâtisseurs, des enseignants, des musiciens, des « chasseurs de gibiers », etc. ; chacun utilisait son talent pour la promotion de l'évangile.

Plusieurs de ces missionnaires étaient mariés et venaient en couple, mais on trouvait également parmi eux plusieurs demoiselles célibataires, souvent infirmières ou enseignantes. Ainsi, les enfants en âge scolaire de ces missionnaires étaient regroupés à Rethy, cadre favorable pour la poursuite d'une formation selon le programme américain. Ceux-ci finissaient l'école primaire sur place en Ituri, tandis que l'école secondaire était organisée à Kijabe au Kenya où se trouvait le bureau central de l'AIM.

Au cours des années 1980, l'ancienne communauté issue de l'AIM se scinda en deux groupes. Le premier, nommé CECA-20 (ou 20 CECA), garda l'ancienne structure inféodée à l'emprise des missionnaires étrangers. Le deuxième groupe, connu sous le nom de l'Africa Inland Church, adopta le système épiscopal comptant trois diocèses : Monts



**Bâtiments de l'HGR de la zone de santé rurale d'Aungba.**  
(Archives familiales David Remo, juillet 2015.)



**Temple de la 20<sup>e</sup> CECA à Ingbokolo (territoire d'Aru) bâti par Idi Tabani, un homme d'affaires.**  
(Archives familiales David Remo, juillet 2015.)

Bleus avec son siège à Bunia, Kasengu avec son siège à Kasengu, et Aungba avec son siège à Aungba.

Quelques dates à retenir :

Lors d'un séminaire organisé à l'intention des pasteurs du diocèse de la 80<sup>e</sup> AIC/RDC à Aungba, en 2014, animé par Kwarung'a Towasso, un récapitulatif chronologique de la mission de l'AIM fut établi. Les quelques dates suivantes sont à retenir :

- mai 1885 : création de l'Africa Inland Mission par Peter Cameron Scott ;
- juin 1895 : première réunion de l'AIM à l'Institut biblique de Philadelphie ;

- 17 août 1895 : première équipe de missionnaires pionniers quittant les USA pour l'Afrique ;
- octobre 1895 : arrivée de ces missionnaires au Kenya et création des premières stations à Nzawi, Sakaï, Kilungu et Kangundo ;
- 4 décembre 1896 : décès de P.C. Scott ;
- en 1901 : nomination de C.E. Hurlbuert comme directeur général de l'AIM ;
- en 1903 : arrivée au Kenya de la famille Hurlbuert ;
- 1909 : entretien entre C.E. Hurlbuert et l'évêque anglican Tucker ;
- 1910 : voyage d'exploration des missionnaires John Stauffacher et James Grible au Congo belge pour le compte de l'AIM ;

- 20 avril 1902 : arrivée des premiers missionnaires à Mahagi-Port (Apii, Kasengu) ;
- septembre 1913 : ouverture de la station missionnaire de Dungu, en route pour l'Oubangi-Chari de l'Afrique-Équatoriale française (l'actuelle RCA) ;
- 15 avril 1915 : obtention de la personnalité civile à Dungu ;
- 1924 : création des stations missionnaires d'Obo et de Zemio dans l'actuelle RCA ;
- 1949 : création des stations d'Opari et de Torit au Soudan ;
- 1<sup>er</sup> décembre 1960 : signature du décret présidentiel du président Joseph Kasa-Vubu octroyant la personnalité civile à l'Église du Christ au Congo/section AIM ;
- 1967 : l'ECC/section AIM devient l'Église évangélique au Congo oriental (EVACO) ;
- 1971 : l'EVACO devient Église évangélique au Zaïre (EVAZA) ;
- 1972 : 20<sup>e</sup> Communauté évangélique au Centre de l'Afrique (20/CECA).

Diverses actions peuvent être retenues dans le bilan de l'action missionnaire de l'AIM en Ituri. Sur le plan spirituel, les missionnaires ont réussi à convertir de nombreux autochtones au christianisme, surtout dans les milieux ruraux ; à travers leur évangile, ils ont appris aux chrétiens l'auto-prise en charge, l'action missionnaire protestante n'étant pas subventionnée par l'Administration coloniale comme l'était l'Église catholique. Cet esprit conduisit les chrétiens à bâtir eux-mêmes leurs églises, écoles et dispensaires dans les villages. De plus, plusieurs convertis n'hésitèrent pas à offrir des dons ou dîmes, voire même à construire des temples sur leurs frais personnels pour l'évangélisation.

### 3. LES AUTRES COMMUNAUTÉS PROTESTANTES DE L'ITURI

#### 3.1. LA COMMUNAUTÉ ADVENTISTE

L'Église adventiste du Congo, section particulière du protestantisme, est l'œuvre du Belge D.E. Delhove. Il était aumônier dans l'armée allemande au Tanganyika. Il fut chassé par les Allemands qui le soupçonnaient d'être un espion. Il arriva au Katanga en 1920. Après une éphémère installation à Elisabethville (Lubumbashi), il fut envoyé au nord du Katanga suite aux décisions de l'Union du Congo.

« En 1927, il vint à Kirundu, dans la Province-Orientale, parmi les Lengola où il créa une mission. Dans le but d'étendre l'évangélisation, il forma trois pasteurs : Samuel Karekeri, Eliezer Rwanyonga et Simon Sindikirwa, tous de nationalité rwandaise. Ces derniers dirigèrent D.E. Delhove vers le territoire de Lubero à cause de son climat favorable et de l'attitude accueillante de la population. Ces quatre évangélistes devinrent les vrais propagateurs de la religion adventiste chez les Nande où ils ont fondé plusieurs postes. C'est à partir de ces premiers postes que furent organisées les expéditions d'évangélisation vers l'Ituri où la station de Tala, dans le territoire de Mahagi, fut créée en 1949 dans le but d'être une station de lumière qui permettrait le rayonnement dans les contrées environnantes » (Nziavake 1990 : 11).

À Tala fut construite aussi une école primaire dite « école des missionnaires » dont le but était d'apprendre aux autochtones à lire la Bible, à la comprendre et à savoir écrire. Ce sont les missionnaires évangélistes résidents qui y enseignaient. Le programme était fixé par les missionnaires et approuvé par l'Administration coloniale. La morale était le pivot de cet enseignement.

De Tala, l'Église adventiste gagna d'autres coins du territoire de Mahagi, notamment à Nyalebe (Anghal) et à Awasi (Mukambu), mais son expansion fut moins brillante que celle de l'AIM suite au manque de personnel local et à cause de sa morale qui ne respectait pas le dimanche, journée de repos destinée à effectuer des visites familiales et à organiser diverses cérémonies traditionnelles.

#### 3.2. LA COMMUNAUTÉ EMMANUEL

Entre 1920 et 1930, « Immanuel Mission » créa deux postes de mission à Nyankunde et à Mambasa. Chacun de ces postes hébergeait un dispensaire et possédait dans les régions environnantes une série de chapelles-écoles où résidaient des catéchistes.

#### 3.3. LA COMMUNAUTÉ ANGLICANE

Apolo Kivebulaya et Sedulaka Makwata, deux catéchistes de la CMS, mission anglicane, venus de Toro, atteignirent la localité de Boga, sous contrôle britannique, comme nous l'avons déjà signalé ci-dessus (cf. 2.1.), en 1896, et, le 4 avril 1897 eurent lieu les premiers baptêmes de 13 néophytes, administrés par le Rév. J.S. Callis. Jusqu'en 1908, il n'exista qu'une

seule mission anglicane à Boga. De là, elle étendit ses actions évangéliques au nord du territoire de Beni. Les Pygmées reçurent l'évangile à partir du mois d'avril 1924. En 1925, l'anglicanisme se répandit sur une grande partie du territoire d'Irumu. C'est après l'indépendance qu'il atteignit les autres coins du district de l'Ituri<sup>5</sup>.

En conclusion, remarquons que, dans l'ensemble, le christianisme colonial n'a touché que superficiellement les autochtones. Ce résultat mitigé peut s'expliquer par le fait que, malgré quelques attitudes hypocrites, ce christianisme n'était jamais disposé à dialoguer sincèrement avec les cultures religieuses locales. Ce constat semble général en Afrique noire colonisée, car, comme l'affirme V.Y. Mudimbe,

« Témoin de la vérité, le missionnaire aborde la terre de mission en guide : son projet est à la fois de refléter un message, et de conduire les païens à la connaissance de la seule vérité. Les voies qu'il indique, avec le concours des livres sacrés et des enseignements du magistère, sont balisées par des effets qui renvoient explicitement à l'éthique comme à l'esthétique chrétienne : c'est-à-dire à des séries indéfiniment reconduites par des manières occidentales de vivre culturellement les propositions des Évangiles » (Mudimbe Vumbi Yoka 1982 : 50).

Ne comprenant pas grand-chose dans cette nouvelle religion, l'indigène n'adopte généralement que ses signes extérieurs. Néanmoins, malgré sa superficialité, le christianisme, grâce à ses nombreuses œuvres socioculturelles, réussit à consolider le pouvoir de l'État colonial belge en Ituri par son embrigadement moral et spirituel des autochtones.

#### 4. LES RÉSISTANCES CULTURO-RELIGIEUSES CONTRE LE CHRISTIANISME

Les résistances culturo-religieuses dans le district de l'Ituri se sont produites en trois étapes successives. La première étape consista en un défi brutal et spontané des autochtones, tenants des croyances traditionnelles, contre l'installation des chapelles catholiques, avec l'appui de l'Administration coloniale, dans leurs villages. Ils s'attaquaient en réalité à la religion catholique, aux missionnaires et aux Blancs en général, à travers leurs acolytes catéchistes

chargés d'implanter ces chapelles. Les cas des villages Parombo (Anghal) et Alla (Djukoth) et le millénarisme nyali en sont une illustration typique. Ensuite vint le messianisme Draa qui prônait le rejet pur et simple de la colonisation avec tous ses avantages et inconvénients. Enfin, le Samaria, né en milieu alur de Mahagi, bien structuré et développé vers la fin de la colonisation, était syncrétique et entendait réagir contre les traditions ancestrales contraignantes et obtenir vis-à-vis du colonisateur l'indépendance religieuse, prélude à l'indépendance politique.

##### 4.1. LE DÉFI CONTRE L'INSTALLATION DES CHAPELLES CATHOLIQUES

À part l'éphémère réaction des Banyali, en 1915, contre les chrétiens, les catéchistes et les missionnaires catholiques de Kilo, accusés respectivement de sorcellerie et de cannibalisme, la vraie opposition contre l'implantation de chapelles catholiques eut lieu dans la région de Mahagi dans les localités de Jelasiga (Luma) et surtout de Parombo et d'Alla (Djalbonyo Ajika & Daudi Lyenga 1988 : 99-103).

###### 4.1.1. LE VILLAGE DE PAROMBO

Le 18 juillet 1914, les habitants de Parombo organisèrent, par défi, leurs cérémonies religieuses traditionnelles à côté de la chapelle catholique de leur village. Apprenant la nouvelle, le jour même, par le catéchiste André, le R.P. Laane de Nyarambe envoya le grand catéchiste Daudi Lyenga, accompagné de deux autres chrétiens, pour signifier à ces habitants de faire leurs célébrations loin de la chapelle. S'approchant du village, les trois envoyés virent les officiants en pleine cérémonie et le catéchiste ligoté contre un grenier. Ils furent attaqués, malmenés et n'eurent la vie sauve que grâce à la fuite. Tout en promettant la revanche à leurs ennemis, les trois envoyés rentrèrent à Nyarambe avec les joues, la bouche et le nez tuméfiés.

Le R.P. Laane écrivit immédiatement au lieutenant Rosa de Mahagi-Port pour demander son intervention en vue de restaurer l'ordre dans le village de Parombo. Vu l'urgence, le lieutenant Rosa se prépara avec ses soldats et fit venir le lendemain le chef Ketha également avec ses policiers. Le lendemain matin, avec l'autorisation du père supérieur, il prit aussi le grand catéchiste Daudi Lyenga avec lui, et ensemble, ils se dirigèrent vers Parombo.

5. Pour le détail, lire Balinda Bin Kabarole 1989 : 131-152.



À l'approche du village de Parombo, ses habitants qui pressentaient sûrement le danger imminent prirent la fuite. Daudi Lyenga montra au Blanc les colonnes de fuyards qui s'évadaient déjà dans deux directions. À leur entrée dans le village, il était effectivement vide et silencieux comme le désert, hommes et bétail partis. Il fallait les arrêter tous. Alors, le Blanc cravacha son cheval et le fit galoper à toute allure derrière les fuyards. Le lieutenant passa jusqu'à la tête de la colonne pour leur faire rebrousser chemin et les faire revenir, avec toutes leurs bêtes, jusqu'au village où les soldats et les policiers les attendaient de pied ferme. Le lieutenant répéta la même opération contre la colonne qui avait pris la direction opposée, vers Anghal-Thubey. Les expéditionnaires (les troupes de Rosa et Ketha et les envoyés du R.P. Laane) passèrent la nuit sur place à manger de la viande de chèvre grillée jusqu'au matin.

Le lendemain matin commença un procès public au cours duquel, après l'exposé clair de Daudi Lyenga, la culpabilité des habitants de Parombo fut établie d'avoir attenté à la vie des envoyés du R.P. Laane et d'avoir provoqué la rébellion contre l'autorité de l'État. Comme sanction, le lieutenant Rosa fit administrer 25 coups de fouet à chacun des principaux auteurs de troubles et fit emprisonner, chez le chef Ketha des Anghal à Ambaki, cinq notables de Parombo pour deux mois de travaux forcés. L'amende, par le verdict sans appel du lieutenant Rosa, comportait la distribution de chèvres au chef Ketha, aux soldats de Mahagi-Port, aux notables de la région (Ucakire de Cubu, Raulo de Pajau et Mswa d'Awora) et un don de huit bêtes à la mission. On laissa le reste aux villageois. Depuis lors, une accalmie régna dans la région.

#### 4.1.2. LE VILLAGE D'ALLA

C'est en 1915 que R.P. Conincx, nouveau père supérieur de Nyarambe, après avoir constaté que le gros du travail évangélique était déjà accompli à la mission et ses environs, envoya Daudi Lyenga évangéliser l'intérieur, loin de Nyarambe. C'est à Alla qu'il s'installa, l'action de la chapelle devait couvrir Padeya, Paker, Gosi, Juvudho, Mulokoli et Angolo. Son apostolat fut fructueux et les catéchumènes furent conduits à Nyarambe pour le baptême.

En 1916, tous les priants originaires de Padeya se rebellèrent et déclarèrent avoir découvert pour eux un dieu meilleur que celui de Daudi Lyenga, lequel ne promettait qu'un salut hypothétique après

la mort, alors que le leur – dont le lieu de culte se trouvait sous le mont Akara – apportait des médicaments pour guérir les gens et leur livrait des fusils. Le christianisme, disaient-ils, est une religion de Blancs dont les Noirs doivent se désintéresser. Leur chef de localité arracha du cou de ses sujets toutes les médailles et les jeta par terre. À Daudi Lyenga qui essayait de leur faire peur en disant qu'il allait rapporter leur incivilité aux Blancs de Mahagi qu'ils étaient en train de défier, les Padeya répondirent par des tollés, criant que les Blancs n'étaient rien du tout. S'ils prenaient le fouet pour frapper, ce fouet colle-rail à leur main et ils ne sauraient fouetter personne, et leurs fusils ne produiraient pas de détonations : à l'instant même, les Padeya les saisiraient et les égorgeraient tout simplement.

Cothum, chef de groupement des Alla, craignant sans doute les représailles coloniales sur son village, menaça de renvoyer les Padeya dans leur chefferie d'origine. Le lendemain, Cothum, accompagné de Daudi Lyenga et de quelques hommes, alla faire rapport à l'administrateur territorial. Rentré chez lui, il chassa pour de bon les Padeya de la chefferie des Djukoth : ils retournèrent en masse sous le mont Akara, demeure de leur divinité.

L'administrateur territorial vint avec le commandant et ses militaires pour rencontrer les Padeya à Leke, chez leur chef de groupement, Nyakwar Upio. Après enquête, il découvrit que la rébellion avait des ramifications chez le chef Nyakwar Upio et le grand chef Udjuro des Panduru. Il donna l'ordre à ces deux grands chefs de s'approcher de lui et, brusquement, il tira en l'air deux coups de fusil qui les firent trembler de tous leurs membres. En même temps, dans l'assemblée, tous ceux qui avaient prétendu que les fusils des Blancs ne produiraient plus de détonations furent pétrifiés de peur.

Ensuite, l'administrateur territorial interpella le chef de localité des Padeya qui avait profané les médailles. Il donna l'ordre au commandant de lui appliquer douze coups de fouet en lui demandant, à chaque fois, en présence de ses sujets, pourquoi la chicotte ne collait pas à la main du soldat.

Enfin, l'administrateur territorial envoya soldats et policiers pour identifier le lieu de culte des Padeya ; ils découvrirent un rocher couvert par un rideau de roseaux tissés qu'ils arrachèrent pour démystifier définitivement la religion des Padeya. Ceux-ci, sans doute pour échapper au soupçon malveillant du Blanc, demandèrent au R.P. Conincx

– et ils l’obtinrent – l’envoi, dans leur village, de deux catéchistes : Antonio Jom et Yakobo Ukumu. Ces derniers convertirent quelques autochtones qui allèrent se faire baptiser à Nyarambe.

D’autres réactions similaires mais de moindre ampleur se produisirent contre l’activisme prosélyte du même Daudi Lyenga, à Mukambu en 1915 et à Luma en 1932. Dans ces deux lieux, suite à l’influence de plus en plus prépondérante du protestantisme même auprès des chefs locaux et à l’évolution des mentalités, l’Administration coloniale usa de moyens pacifiques axés sur la prudence et le tact pour résoudre le problème.

Après ces réactions anticatholiques brisées grâce aux interventions musclées de l’Administration coloniale allait venir un mouvement messianique, Draa, mieux structuré, qui allait s’attaquer, avec des méthodes et stratégies appropriées, à l’ensemble du système colonial belge établi dans la région.

## 4.2. LES RÉACTIONS MESSIANIQUES

Au quatrième trimestre de 1912, suite à la réduction de son personnel, le pouvoir colonial supprima ses postes de perception d’impôt chez les Lese à Nduye et chez les Mamvu à Andundu. Pour la population, c’était le signe précurseur du départ des Blancs, comme l’affirmaient les rumeurs persistantes dans la région. Les féticheurs saisirent l’occasion et déclarèrent avoir vu Dieu qui aurait recommandé à la population de ne plus travailler pour les Blancs. Suivant ces instructions, la population abandonna le travail et participa, pendant des mois, aux cérémonies rituelles organisées par ces féticheurs. Une opération militaire fut organisée dans la région et les quatre féticheurs furent arrêtés et déportés.

La même année, dans la région de Boga, d’autres féticheurs excitaient la population contre le Blanc. Un arrêté de déportation fut pris contre ces féticheurs, mais le pouvoir colonial ne parvint jamais à les arrêter : ils fuirent en Ouganda.

Dans la zone d’Avakubi, après la campagne arabe, les Arabisés de l’Ituri étaient placés sous l’autorité des chefs désignés par l’Administration coloniale : Kalongo dirigeait ceux d’Avakubi ; Morisio, ceux de Makala et Salambongo ; Musafiri, ceux de Mawambi ; et Kandolo administrait les Arabisés d’Irumu. Mais en 1912, on vit apparaître, dans cette zone arabisée, Abedi ben Uledi et Salum bin Abedi, fils d’un ancien chef esclavagiste, réfugiés à Kirundu depuis 1902. Ils

revenaient s’installer dans la région d’Avakubi et, au début de 1913, ils s’auto-investirent du pouvoir et se comportèrent exactement comme s’il n’existait pas dans la région d’autre pouvoir que le leur. Ils percevaient l’impôt, tranchaient les palabres, nommaient de nouveaux chefs, en destituaient d’autres. Tout cela, pacifiquement, sans armes, au nom de l’Islam. En réalité, ils contestaient et méconnaissaient le pouvoir colonial dans cette région islamisée. C’est ainsi que l’ordre fut donné au chef de secteur d’Avakubi d’interdire à ces deux agitateurs de séjourner dans son secteur. Ces derniers prirent encore quelque temps avant de s’exécuter, car ce n’est qu’au courant du second trimestre de 1914 qu’ils quittèrent la région d’Avakubi pour rentrer à Kirundu (Samba 1982 : 237-239).

### 4.2.1. LE MOUVEMENT MESSIANIQUE DRAA : 1914-1920

Draa est une réaction messianique qui s’est infiltrée dans le district de l’Ituri en provenance de l’Ouganda et qui a gagné la plupart des ethnies de la région, notamment les Alur, les Nyali et les Lendu, fatigués par les impositions coloniales en rapport avec l’impôt indigène et le ravitaillement de la main-d’œuvre de la SOKIMO à l’est et au centre de l’Ituri. Le mouvement Draa prônait une croyance en la venue d’un rédempteur ou d’un médiateur (prophète annonçant la venue d’un messie) qui mettrait fin à l’ordre actuel des choses (colonisation) et instaurerait un ordre nouveau, fait de justice et de bonheur (indépendance). Ce mouvement était qualifié par les missionnaires catholiques de traditionalisme nyali et de millénarisme lendu. Chez les Nyali, il prit la forme d’une réaction anticatholique, suite aux nombreux décès, en 1915, de personnes souvent atteintes d’épidémies après qu’un baptême leur eut été administré *in extremis* par les chrétiens ou après avoir reçu d’un prêtre le sacrement d’extrême-onction. Les chrétiens furent qualifiés de sorciers et ils furent menacés dans leurs familles, tandis que les prêtres, calomniés et accusés de cannibalisme, voyaient leurs enseignements boudés. La situation se normalisa après plusieurs années.

Chez les Lendu, le Draa a revêtu la forme d’une résistance contre les exactions coloniales liées à l’exploitation aurifère de la SOKIMO. L’État et son acolyte, le chef Goli des Mambisa, intervinrent militairement et remirent de l’ordre dans le secteur, non sans grands dégâts humains et matériels.

### a) Le prélude

Avec la soumission du grand résistant de l'Ituri, le chef Udjuro des Alur-Panduru, en 1912, plus personne ne pouvait se faire d'illusion sur les chances d'échec de l'implantation coloniale. Les autochtones de l'Ituri constataient le caractère irréversible de la pénétration coloniale et leur impuissance à s'opposer matériellement à cette pénétration. Ainsi, le traumatisme subi et l'impuissance matérielle favorisent le recours à l'imaginaire, aux techniques du sacré, à l'affirmation culturelle (Coquery-Vidrovitch & Moniot 2005 : 377-378).

Pendant leur longue résistance, les autochtones du district de l'Ituri se rendirent vite compte que le Blanc était un homme normal comme eux ; qu'il avait besoin de vivres et du colonisé pour subsister ; que la force du Blanc reposait uniquement sur les armes. Certains chefs locaux, qui possédaient les mêmes armes, les avaient souvent tenus en échec (Udjuro, Ketha, Uma, Magora, Lodjokere...). Ils n'avaient déposé les armes qu'au moment où l'arsenal militaire du Blanc avait atteint une importance sans rapport avec les faibles stocks d'armes dont ils disposaient. C'est en connaissance de toutes ces situations que les féticheurs et les philosophes noirs s'élevèrent pour prêcher la seconde phase de la résistance à l'occupation coloniale, une lutte essentiellement basée sur les éléments mystiques qui consistaient en un refus total de collaborer avec le colonisateur. Il s'agit ici en fait de provoquer

« des mouvements de masse d'origine paysanne, soutendus par un messianisme prophétique qui sacralisa et popularisa des révoltes de désespoir ; celles-ci, dans un contexte de mutation accélérée par la pression administrative, exprimaient au nom d'un retour à l'ordre social antérieur, moins de revendications qu'un refus global du nouveau pouvoir et de son idéologie, de son ordre laïcisé, bureaucratisé et stratifié » (Chrétien 1970 : 17).

La réussite de ce projet devait être assurée par l'intervention des forces surnaturelles favorables à la cause des colonisés.

### b) La naissance et l'expansion de Draa

Coïncidence de circonstances, la Belgique en guerre était obligée de réduire considérablement le personnel d'occupation et de dégarnir les postes de perception d'impôt et les stations militaires pour assurer la sécurité des frontières de la colonie. Tous

ces mouvements, ceux du personnel européen comme ceux des troupes, et l'affaiblissement de l'appareil oppressif habituel ne pouvaient pas échapper à la population qui entrevoyait déjà le moment où l'occupant belge serait obligé de quitter le Congo. C'est dans ces circonstances qu'à la fin de l'année 1914, les féticheurs commencèrent à annoncer, à travers tout le Bulega septentrional et central, que le moment était venu de chasser tous les Blancs sans exception. L'année suivante, par une heureuse coïncidence, un mouvement en provenance de l'ancienne enclave de Lado se répandit chez les Alur Panghira (Panduru, War-Palara, Padeya) et chez les Mambisa (territoire de Djugu). De là, ce mouvement s'étendit chez les Nyali et les Lendu de Mongbwalu, Kilo et Djugu. L'apparition de ce mouvement donna une nouvelle dimension aux prédications des féticheurs. Ils prêchèrent désormais la venue prochaine d'un dieu, Draa, qui devrait apporter à la population des étoffes, des vivres, de l'argent et, chose importante, des fusils. Sa venue rendrait inutile la présence des Blancs parmi les Noirs. Draa allait faire des Blancs des esclaves des Noirs. Mais entretemps, les mêmes féticheurs défendaient à la population d'effectuer le moindre travail et de payer l'impôt pour le compte des Blancs, ces revenants (fantômes) qui n'avaient pas de place ici et qui devaient rentrer dans leur pays d'origine.

### c) L'action de Draa

L'impact du mouvement Draa s'est fait sentir essentiellement sur le plan économique et politique.

#### *Sur le plan économique*

Ici, remarquons que c'est bien au moment où le colonisateur avait grandement besoin d'une main-d'œuvre abondante pour répondre aux exigences de la guerre que les féticheurs voulaient la lui enlever. En fait, cette réaction messianique

« cristallise la prise de conscience et le refus, organise la protestation ; elle est l'instrument d'opposition plus ou moins délibéré et direct, plus ou moins provoqué par les répressions administratives » (Coquery-Vidrovitch & Moniot 2005 : 378).

Parlant de tous les mouvements semblables provoqués dans la plupart des territoires du Congo à cette même époque, C. Young remarque que

« fondamentalement, l'élément moteur de ces mouvements était une réaction apocalyptique à une situation

coloniale apparemment sans remède terrestre. La vision d'un règne à venir procure un moyen de dépasser une situation temporelle intolérable mais que l'on n'avait aucune possibilité de faire changer » (Young 1968 : 121).

Cette réaction n'était pas du tout xénophobie ni rejet radical de tous les apports de la civilisation occidentale, mais elle était véritablement une révolution qui visait à acquérir une indépendance vis-à-vis de l'étranger blanc. Elle procédait par asphyxie économique du colonisateur pour l'obliger à quitter la région. L'exemple frappant de cette stratégie nous est fourni par la révolte des Panduru en 1915. En effet, ceux-ci avaient mis sur pied un dispositif destiné à affamer le camp minier de la SOKIMO à Shari. Ils menaient une campagne d'intoxication auprès des paysans alur et walendu pour qu'ils n'apportent plus de vivres sur les marchés de la mine et ne cultivent que les quantités suffisantes pour leur autosubsistance. Le procédé s'était étendu dans les autres chefferies où il y avait un important colonat agricole (Djukoth et War-Palara de Mahagi, Walendu-Pitsi et Jatsi de Djugu), mais là il fut tièdement suivi, car plusieurs personnes, à cause des obligations fiscales auxquelles elles étaient soumises ou par simple envie d'avoir de l'argent, continuèrent à collaborer tièdement avec le Blanc.

### *Sur le plan politique*

La réaction messianique Draa revêtait à l'époque un caractère et une vision nationalistes, car elle n'exaltait pas une ethnie mais plutôt une race, la race noire face à la race blanche. Il s'agit d'une tentative de sortir d'une situation traumatisante commune à tous les colonisés noirs. C'est

« une prise de conscience par la société dominée de la situation coloniale, l'affirmation d'une personnalité nationale vigoureuse, la volonté d'aboutir à la libération du groupe de la domination politique, économique et culturelle étrangère, l'espoir de reconstruire une société à partir d'une société en crise permanente » (Sinda 1972 : 16-17).

Les Noirs réagissent contre une condition commune, celle créée par l'oppression coloniale. La population se met délibérément en marge de la légalité coloniale en refusant ostensiblement de se conformer aux instructions coloniales en vigueur. Elle refuse de remplir des obligations vis-à-vis du

colonisateur, mieux, elle renonce également aux biens et aux services qu'elle était en droit d'attendre de ce dernier. C'est un rejet total et exhaustif de l'ordre colonial avec ses inconvénients mais aussi ses avantages. Les collaborateurs autochtones du pouvoir colonial étaient souvent la cible du colonisé et ainsi une insécurité générale s'installa et les interventions des agents de l'ordre étaient indispensables, mais ne faisaient qu'attiser la haine contre le colonisateur.

Le mouvement Draa était parvenu à réduire les divers conflits qui, jadis, opposaient les autochtones de l'Ituri entre eux d'une part, et aux ethnies voisines d'autre part. Leur attention était tournée vers l'ennemi commun qui était le colonisateur blanc. Considérant cette situation à l'échelle du Congo belge où des mouvements messianiques analogues avaient eu lieu,

« on pourrait donc affirmer que les sectes messianiques jouèrent un double rôle : d'un côté, elles procuraient un exutoire à l'hostilité contre le régime colonial, prédisposant ainsi les esprits à la diffusion d'idées plus explicitement nationalistes ; et d'autre part, elles contribuèrent à catalyser le sens de l'unité et de l'identité ethnique » (Young 1968 : 122).

L'homme blanc de son côté était conscient de cette situation. Par ses actes, le colonisateur allait involontairement confirmer et renforcer cette nouvelle vision tout au long de la période coloniale. La plupart des féticheurs et les adeptes de Draa, à part ceux qui réussirent à s'enfuir ou à se cacher pour opérer dans la clandestinité, furent arrêtés et relégués très loin de leur milieu d'origine. En 1920, le mouvement Draa avait pratiquement cessé d'exister, faute d'animateurs et suite à l'intimidation des agents policiers et des missionnaires. Mais les répercussions de ses actions restèrent vivaces et, à partir de 1958, elles allaient prédisposer la population de l'Ituri à adhérer à l'idéologie nationaliste du MNC/Lumumba.

#### **4.2.2. LE SAMARIA : 1951-1960**

Né et développé seulement dans le territoire de Mahagi, le Samaria, mouvement syncrétique, a ses origines dans la chefferie des Anghal. C'est un système religieux autochtone chargé d'apports étrangers empruntés au christianisme. En règle générale, le travail syncrétique peut opérer au niveau matériel (formes de temples, objets rituels), au niveau de l'organisation (systèmes hiérarchisés) et au niveau des mythes et des dogmes – c'est le niveau le plus

intéressant, car étant la source primordiale du travail syncrétique (Balandier 1963 : 22). Mais les conditions nécessaires pour la réalisation du syncrétisme sont la désagrégation de la culture traditionnelle et l'émergence d'une ou de plusieurs figures charismatiques.

De ce fait, le problème de la secte se pose aussi bien sur les plans religieux, que sociopolitique et culturel (Mveng 1973 : 71).

Sur le plan religieux, le syncrétisme apparaît comme un effort mal réussi d'acculturation entre différents types d'expression religieuse, et la secte, alors, se présente comme une hérésie, c'est-à-dire une déviation de la saine doctrine traditionnelle à une religion. Autrement dit, la secte intègre des éléments de la foi chrétienne dans une morale païenne, d'où l'on y trouve certaines pratiques superstitieuses telles que l'usage de talismans, fétiches et gris-gris, croyances aux incarnations et aux esprits, recours aux devins, aux féticheurs et aux guérisseurs, organisation de sociétés secrètes... Il s'agit presque toujours d'une lecture nouvelle du message divin, une interprétation littérale des textes apocalyptiques.

Sur le plan sociopolitique, devant la contrainte coloniale, loin de se dissiper, la créativité populaire trouve dans la religion des nouveaux maîtres, en la retournant, un instrument de combat contre la domination (M'bokolo 1988 : 9) ; donc, la secte est le résultat d'une crise profonde et de ce fait, elle apparaît comme une recherche de libération de la personnalité d'un peuple opprimé : c'est ce qui explique la place importante du messianisme dans les sectes.

Sur le plan culturel, la secte part d'une prise de conscience légitime, d'une remise en question des valeurs étrangères imposées. C'est ainsi qu'elle prend un visage agressif, séparatiste, exclusif.

#### **a) Le cadre géographique et historique de l'écllosion du Samaria**

La secte Samaria s'est développée dans la zone orientale la plus frontalière du territoire de Mahagi, dans la chefferie des Anghal, la plus peuplée du territoire, d'où le glissement, en 1948, d'une partie de sa population sur l'ancien terrain des Ndo à Tata, Kingili et Tali-Tali. Cette chefferie, située dans l'extrême nord de la chaîne montagneuse des monts Bleus, présente un relief fort accidenté et un climat froid dans sa zone occidentale à cause de son altitude

élevée (1800 m), et un climat chaud à l'est dans la plaine d'Isawa (Djegu) et d'Abira ( $\pm$  1100 m).

La chefferie des Anghal entra la première en contact avec le christianisme en 1912, avec la construction de la mission protestante à Api en juin, puis son transfert à Kasengu en novembre, et la construction de la mission catholique à Nyarambe en décembre. Le chef Ketha, figure emblématique de la résistance contre la colonisation, offrit par contre d'excellents services à ces premiers missionnaires pour les aider à s'installer. Mais par la suite, la station missionnaire de Nyarambe connut bien des difficultés, raison pour laquelle elle fut transférée à Logo, le 21 avril 1919. Les Anghal se crurent abandonnés par Dieu après le départ des missionnaires à Logo, dans le territoire des Djukoth, clan considéré depuis toujours comme inférieur par les Anghal. L'estime notoire des missionnaires pour les Djukoth, qui se montraient plus sympathiques et plus simples avec eux, aggrava ce sentiment de frustration chez les Anghal. Mais la frustration devint plus acerbe pour les Anghal lorsque les catéchistes djukoth commencèrent à être envoyés en territoire des Anghal, pour les évangéliser.

À partir de 1950, le gouvernement ougandais changea d'attitude vis-à-vis des immigrants congolais sur son territoire. Comme il n'était plus aisé de fuir en Ouganda en cas de difficultés au Congo belge, il fallut trouver des solutions locales à tous les problèmes. C'est alors que surgit la secte Samaria chez les Anghal, où la culture du coton, dont l'usine était installée à Awu, près de Nyarambe, devenait de plus en plus insupportable.

#### **b) La naissance du Samaria**

##### ***La biographie d'Ukethi Sikumbili***

Ukethi Sikumbili, fondateur du Samaria, naquit en 1919 à Thegu, un village situé à 11 kilomètres à l'est de la mission catholique de Logo, près de Kambitatu. Il était originaire du clan Jupadong, dirigé par Jalebe Rwothnga, fils de Ketha et frère du chef Jalaure des Anghal. Dong, ancêtre des Jupadong, ainsi que sept de ses enfants furent tués par les soldats déserteurs d'Emin Pacha vers 1889, année où aurait également été tué Kothe, père du catéchiste Daudi Lyenga de Jagi. Dong laissa cinq enfants – Kwombe, Uvoyo, Udjanga, Athora et Léopold Ngbasani Wonyamadi – qui furent adoptés par son frère Mamba Ngira. C'est Ngbasani qui est le père d'Ukethi Sikumbili.

Pendant sa jeunesse, Ukethi était un enfant calme et qui aimait beaucoup cultiver la terre. En 1926, une chapelle catholique fut construite dans la cour de la famille d'Ukethi qui était d'ailleurs très pieuse. Le curé de la mission de Logo, le R.P. Buyck, y envoya Nyakopi Rogatien, un catéchiste originaire des Djukoth-Alla très dynamique, pour diriger cette chapelle. Après un bref séjour au catéchuménat et à la chapelle-école, le petit Ukethi, sans doute pris de paresse devant la dureté des prestations matérielles exigées et mécontent de l'intransigeance de la morale sociale catholique, se révolta malgré l'intervention acharnée de son père, et il ne put être baptisé. Néanmoins, pendant son séjour au catéchuménat et dans sa famille chrétienne, deux pratiques l'avaient marqué : le culte de la Vierge Marie – de longs moments étaient consacrés à la récitation du chapelet dans la chapelle du village puis en famille le soir – et le rôle magique de l'eau bénite utilisée pour chasser les mauvais esprits.

Il se maria avec Uryem, originaire d'Anghal-Jagi. Ensuite, quand son frère Kilo Pirona mourut, Ukethi hérita de sa veuve, nommée Lembenyay, originaire d'Anghal-Umulo. Enfin, il épousa Urera, originaire d'Ukebu de Wirii. Celle-ci aussi était veuve : son mari, originaire des War-Jupanyanduru, était mort accidentellement lors d'un match de football sur le terrain de Wirii. Les deux premières femmes d'Ukethi eurent des enfants, tandis que la troisième était stérile.

Ukethi était naturellement artiste : il était menuisier sans avoir eu un apprentissage sérieux préalable et il fabriquait des greniers, des ruches... Il était également un chasseur et un cultivateur passionné. Bien que païen, il continuait à fréquenter la chapelle, mais il en fut exclu le jour où il épousa sa seconde femme. Ce fut là le véritable début de sa révolte contre l'Église catholique qui lui refusait de s'occuper de la veuve et des orphelins laissés par son frère décédé.

En 1948, deux événements marquèrent le tournant décisif dans la vie d'Ukethi : la mort de sa mère et la tension entre lui et l'oncle paternel de son père. En effet, après la mort de sa femme, le père d'Ukethi avait épousé une nouvelle femme, originaire d'Ukebu, qui serait à l'origine de la mésentente croissante entre le père et le fils. Il ne fallait qu'une opportunité pour déclencher une véritable bagarre. La divagation des chèvres, phénomène courant dans la région pendant la saison sèche, offrit le prétexte. Les trois chèvres du père qui avaient d'ailleurs coupé

leurs cordes furent massacrées par Ukethi pour avoir brouté quelques feuilles de manioc de son champ. Le père et la marâtre subirent des coups de fouet de ficus pour avoir tenté d'interpeller Ukethi au sujet de son forfait. Les vieux tentèrent de trouver un compromis, mais en vain. Peu après se produisit un autre incident : les jeunes gens du village étaient allés cultiver, moyennant boisson (*mandrakpa*), le champ de Pascal Nghira Kambitatu, fils du chef Jalaure des Anghal. De retour du champ, Ukethi découvrit qu'on avait déjà servi la bière aux vieux, comme l'exigeait la coutume. Il en fut fâché et il brisa le pot de bière avec sa houe. Les vieux du village, frustrés, exigèrent d'Ukethi une amende de deux chèvres, avant de le soigner pour sa folie. Son refus de payer fut catégorique.

Ukethi décida, à un moment donné, de se rendre en Ouganda pour y chercher des médicaments et des anti-sorciers pour sa propre protection et éventuellement pour sa vengeance contre ses ennemis. C'est sans doute pour obtenir des renseignements sur les démarches qu'il entendait entreprendre qu'Ukethi alla chez son cousin maternel Aoliwu à Jupio, près de la mission protestante de Kasengu. Auparavant, Aoliwu avait séjourné longtemps en Ouganda où il avait été sérieusement initié au mouvement *rutanga*. Il était d'ailleurs la deuxième personnalité de cette société secrète après le président Twond-dyang habitant le territoire ougandais. Aoliwu était venu au Congo pour participer au retrait de deuil de son père. Il avait amené avec lui un fusil dont il tirait à longueur de journée en direction des différentes collines de la région, pour exprimer son chagrin de la mort de son père. Le chef Jalaure voulut l'arrêter pour détention illégale d'arme de guerre et de trouble à l'ordre public avec des tirs non autorisés, mais Aoliwu réussit à s'échapper en Ouganda. Il avait déjà initié Ukethi au *rutanga*.

En 1951, après la mort de son père, Ukethi regagna son village, venant de Jupio. Après une semaine de repos complet, il commença ses visites familiales chez les oncles, les tantes... Partout où il passait, il laissait entendre qu'il y avait chez lui à la maison un guérisseur de grande renommée venu de l'Ouganda qui soignait de nombreuses maladies y compris la stérilité. Ce guérisseur n'était autre que lui-même. Les soins commencèrent alors pour les membres de sa propre famille.

### ***La thaumaturgie et la vocation religieuse d'Ukethi***

Le médicament obtenu auprès de son cousin Aoliwu fut dénommé par Ukethi *rutanga*, c'est-à-dire « objet capable de produire des effets magiques ». Pour éviter toute suspicion contre le *rutanga* d'être un mouvement cleptomane, il lui attribua des buts humanitaires, à savoir guérir toutes les maladies chroniques jusque-là incurables, rendre la fertilité aux personnes stériles, donner vie aux enfants selon le sexe désiré... À deux reprises, Ukethi informa personnellement le chef Jalaure de son talent, en lui apportant, la première fois, un cadeau de deux chèvres, et pour la deuxième fois, un taureau. C'est ainsi qu'Ukethi ne fut jamais inquiété comme les autres membres du *rutanga* cleptomane qui sévissaient dans la région.

Deux guérisons furent mises à l'actif d'Ukethi, ainsi que la naissance d'un garçon dans la famille d'Ukelo qui n'avait jusque-là que des filles. Ces nouvelles retentirent partout dans les territoires de Mahagi et de Djugu. Les gens accoururent de toutes les chefferies vers le village d'Ukethi, Thegu, qui connut des visites incessantes de malades et surtout de femmes stériles. Les dispensaires des Blancs (Logo, Nyarambe, Rimba, Rethy, Kasengu) en furent affectés pendant un temps. Tous les soins étaient gratuits et les guérisons s'obtenaient au nom de Dieu, par la prière. La plus spectaculaire des guérisons fut celle de l'ancien catéchiste adjoint de Thegu, Luciano Cibi, atteint de folie. Après avoir fréquenté les hôpitaux des Blancs de Rethy et de Nyarambe sans aucun résultat positif, Luciano Cibi avait été conduit chez Ukethi qui parvint à le guérir. En guise de reconnaissance, il devint disciple de son guérisseur et, par son prosélytisme, il donna une nouvelle dimension au Samaria.

#### ***La prophétie d'Ukethi***

En novembre 1954, Ukethi eut une vision. Il en donna la version suivante :

« J'ai sur ma tête un grand fût contenant de l'eau bouillante qui me brûle la tête. J'ai une chaîne sur ma hanche et une autre semblable à celle d'un vélo relie la terre au ciel comme ascenseur. Le vent frais souffle sur cette chaîne. Je vois un grand serpent enroulé sur le toit de ma maison et un grand lion séjourne dans mon village pour me protéger. J'aperçois une grande lumière. Je vois la Vierge Marie portant l'Enfant Jésus dans les bras. Ils viennent souvent s'entretenir avec moi. »

Ukethi fit part de sa vision d'abord aux membres de sa famille. Un certain dimanche, il appela Luciano Cibi, alors catéchiste adjoint à Thegu, pour lui faire également part de sa vision, pour qu'il puisse éventuellement en informer les chrétiens lors de la célébration dominicale. Ce qui fut fait. Cibi informa officiellement les chrétiens de la vision d'Ukethi, en insistant sur ce fait que les Alur venaient d'avoir une chance inouïe, car l'un d'eux commençait à voir régulièrement la Vierge Marie. Plusieurs chrétiens présents crurent cette nouvelle, tandis que d'autres restèrent sceptiques.

Au début de l'année 1955, Ukethi alla voir le R.P. Joostens, curé de la mission de Logo. Après avoir tout expliqué au prêtre au sujet de sa vision, que ce dernier considérait d'ailleurs comme un prélude à la folie, Ukethi demanda à être baptisé, mais le prêtre refusa, car Ukethi était polygame. Le prêtre lui demanda de rentrer chez lui, de chasser toutes ses femmes et de rester avec une seule, pour qu'il puisse être baptisé et guéri de son mal. Ukethi refusa immédiatement d'obéir à l'injonction du prêtre, car, disait-il, Dieu lui avait déjà donné des enfants avec ces femmes et il ne pouvait pas se permettre l'irresponsabilité de les rendre orphelins et veuves, alors qu'il était encore en vie.

Néanmoins, sa femme Lembenyay (la veuve de son frère) put suivre les instructions jusqu'au baptême où elle reçut le prénom chrétien de Brigitte. Elle mourut quelques années plus tard, mais, selon la pratique du Samaria, Ukethi ne voulut pas qu'on la pleure comme l'exige la coutume alur. Les frères de la défunte interprétèrent mal cette attitude, si bien qu'ils accusèrent Ukethi d'avoir tué sa femme avec du poison. Mais l'affaire ne fut jamais poursuivie.

#### **c) La doctrine du Samaria**

##### ***Le travail synchrétique***

Il fut essentiellement l'œuvre de Luciano Cibi, fils de Jalvur et petit-fils de Ngira Mamba. Ainsi Ukethi, le capita Jalungoy, l'okil Jalebe et Luciano Cibi sont tous de la même famille.

Luciano Cibi se brouilla avec le catéchiste titulaire, Nyakopi Rogatien, et les chrétiens de Thegu le destituèrent de ses fonctions de catéchiste-adjoint. Peu de temps après, il souffrit de démence. Après sa guérison par Ukethi, il devint son adepte inconditionnel. Il parcourut toute la région des Wagungu, des Mukambu, des Djukoth, des War-Palara et des Panduru, pour annoncer à tout le monde que Ukethi

faisait des miracles, car il guérissait, grâce à la prière, les maladies incurables et soignait la stérilité gratuitement, au nom de Dieu. Luciano Cibi rassembla alors plusieurs livres et consulta plusieurs autres documents pour y puiser des éléments susceptibles de donner au Samaria une solide assise religieuse. Pour augmenter le nombre des adeptes, chaque fois qu'un malade venait se faire soigner chez Ukethi, on le renvoyait chez lui pour aller chercher son conjoint afin qu'ils deviennent tous deux membres d'une Église où l'on soigne gratuitement les malades.

Luciano Cibi introduisit dans le Samaria le système du baptême. L'essentiel de la religion était que le baptême à lui seul suffisait, les autres sacrements ne servaient à rien – nous remarquons ici l'influence du protestantisme très répandu à Jupio, lieu où Ukethi était allé s'initier à son *rutanga*. Le reste de l'eau utilisée pour le baptême (eau puisée aux chutes de la Kakoy) était recueilli et distribué à chaque néophyte qui le gardait chez lui à la maison, afin de s'en purifier chaque fois qu'il se sentirait coupable, pécheur. Cette eau servait aussi à chasser le mauvais esprit : c'était la pratique catholique. Cette eau était puisée la veille de la cérémonie de baptême, très tôt le matin, avant que d'autres voyageurs indiscrets n'aient traversé la rivière. Elle était puisée par un couple déjà baptisé au Samaria. Elle était versée dans des bouteilles qu'on déposait dans une hutte qui servirait toute la nuit de salle de recueillement et de prière pour les initiés. À la même occasion, le pape Ukethi procédait à la bénédiction de ladite eau. On égorgeait une chèvre blanche dont le sang servirait pour marquer les nouveaux baptisés en signe de purification et de demande de pardon. Le lendemain, pendant la journée, on assistait à la cérémonie publique du baptême. Quant à la cérémonie proprement dite, le pape Ukethi imbibait une serviette d'eau bénite. Il en nettoyait la tête du païen pour faire de lui directement un chrétien. Immédiatement après, les nouveaux baptisés partageaient un repas fait avec des œufs censés maintenir leur persévérance dans leur vie chrétienne. Ensuite, on versait de l'eau bénite dans le gobelet de chaque néophyte. Celui-ci garderait ce gobelet dans sa maison et l'ornerait quotidiennement d'un bouquet de fleurs. Il pourrait se purifier avec cette eau chaque fois qu'il se sentirait coupable. Celui qui respectait cette recommandation pouvait s'attendre à recevoir un jour la visite de la Vierge Marie avec son fils Jésus dans les bras. Après avoir été visité par la Vierge Marie, le chrétien pouvait

se retirer pour la méditation sous un rocher de la région : à Ligo, près de Thegu, pour les Anghal, les Djukoth et les War-Palara ; à Rima, dans la chefferie des Mukambu, pour les Mukambu, les Wagungu et les Anghal de la plaine. On voit ici une imitation de la retraite chez les catholiques.

La polygamie était autorisée par Dieu depuis Abraham, mais seulement il ne fallait jamais répudier une épouse. Il s'agit ici de la justification de l'état-civil d'Ukethi lui-même et c'est un trait culturel typique chez les Alur. Ainsi, ceux que leur condition de mariage rejetait hors de l'ancienne communauté chrétienne avaient l'occasion de se donner bonne conscience, en adoptant la religion rénovée d'Ukethi. Les seules fautes graves étaient le vol et l'injustice. Ici encore, il s'agit de la morale traditionnelle alur. Les fidèles, appelés Memba<sup>6</sup>, achetaient leur carte d'affiliation au prix de 50 francs chez Ukethi Sikumbili.

#### ***La structure organisationnelle du Samaria***

Le Samaria fut érigé en Église avec comme pape Ukethi Sikumbili secondé par un archevêque, Luciano Cibi, et cinq évêques répartis dans les quatre coins du territoire de Mahagi : Rigo, évêque des War-Palara et des Panduru, avait comme résidence Mahagi, chef-lieu du territoire ; Johakim Ngbasani, évêque des Djukoth et des Anghal, était installé à Thegu ; Radjabu, évêque des Anghal de la plaine, habitait parmi les Abira de Musindi ; Safari Masikini Ulwor, ancien catéchiste à la mission protestante d'Ara, était devenu évêque des Mukambu, avec sa résidence à Jupajalwiny, sur le flanc occidental du mont Ara à trois kilomètres d'Apala, chef-lieu de la chefferie des Mukambu ; et Musa Muswa, chef de la chefferie des Wagungu, était l'évêque des Wagungu avec résidence à Mahagi-Port.

Tous ces évêques avaient comme insigne une serviette qu'ils portaient autour du cou et dont ils se servaient pour administrer le sacrement de baptême. Cette décentralisation ecclésiastique a contribué à donner de l'extension au mouvement et à augmenter le nombre des baptisés du Samaria, nombre difficile à évaluer faute de données statistiques suite à son caractère secret.

6. Ce mot est une déformation du mot anglais « *members* » signifiant « membres » et emprunté à Aoliwu, l'initiateur d'Ukethi venu de l'Ouganda anglais.



### ***Le plan politique du Samaria***

#### ***• L'évolution interne***

Jusqu'en 1956, Ukethi et ses adeptes se sont déployés surtout dans les montagnes de Kambitatu, à quelque vingt kilomètres à l'ouest d'Ambaki, chef-lieu de la chefferie des Anghal. Ils bénéficiaient de l'appui moral et politique, moyennant sans doute des cadeaux en nature, de leurs chefs de village, de clan ou de chefferie. À la fin de 1956, le mouvement prit une allure nettement politique. Les Mamba commencèrent ouvertement à accuser le chef Jalaure d'être l'allié des Blancs dans l'exploitation de sa population, et la même accusation fut portée contre tous les autres chefs de la région n'ayant pas adhéré au Samaria. Ils se mirent à prêcher le départ prochain des Blancs pour laisser la place aux adeptes d'Ukethi Sikumbili qui allaient supprimer l'impôt, remettre les plantations des colons blancs aux autochtones et surtout mettre fin aux mensonges des prêtres. Mais avant cette grande révolution, les chefs acolytes des colonialistes devaient céder leur place aux personnes favorables à ce changement, entendez par là les croyants du Samaria.

Ukethi se mit à importuner le chef Jalaure, en voulant le soumettre à une énigme dont il ignorait le secret. Le chef appela alors le notable des Jupadong, village d'Ukethi, pour témoigner de l'état mental de ce dernier, mais il s'éclipsa par peur du prophète. Alors le chef lança les policiers à sa recherche. Mais entre-temps, Ukethi et ses adeptes continuaient à baptiser les gens, afin d'être prêts le jour du grand changement qui approchait. Ayant appris qu'une campagne et une poursuite étaient déclenchées contre lui et ses adeptes, Ukethi et sa suite entrèrent en clandestinité, tout en continuant à bénéficier de l'appui moral de la population et des chefs de villages qui voyaient en lui un sauveur et un symbole de la justice et de la charité. Pendant quelques mois, le Samaria sembla décliner, mais il prit une ampleur importante à la veille de l'indépendance, profitant de la ferveur politique populaire généralisée de cette époque. Il établit ainsi la jonction avec le MNC/Lumumba et les mouvements syncrétiques Kitawala et Kimbanguisme.

#### ***• La jonction du Samaria avec le MNC/Lumumba***

Dès la fin de l'année 1958, dans le territoire de Mahagi, on entendit parler des partis politiques. Parmi ces partis, celui qui intéressait beaucoup les révolutionnaires autochtones était le Mouvement national congolais de Patrice Lumumba, qui prônait

une politique rude, brutale et intransigeante contre la colonisation. Étant donné que le MNC/Lumumba dénonçait les injustices des Blancs et exigeait leur départ immédiat, son idéologie recoupait l'essentiel de la doctrine libératrice du Samaria. Les Mamba croyaient se trouver devant le mouvement qu'ils avaient toujours prophétisé, d'où leur propension à adhérer à ce parti politique.

L'annonce de l'indépendance avait provoqué le départ précoce de certains Blancs de l'administration publique mais aussi des missionnaires. Les protestants de Kasengu, tous d'origine américaine, quittèrent les premiers, suivis des missionnaires catholiques de Logo, pour rentrer chez eux via l'Ouganda. C'est alors que les Mamba revinrent en force sur la scène et boutèrent dehors des catéchistes catholiques et protestants désorientés par le départ précipité de leurs anciens protecteurs missionnaires blancs. Voyant les chrétiens abandonnés et sans bergers, les Mamba se proclamèrent « Bons Samaritains » ou *Jusamaria* en dhu alur, c'est-à-dire les hommes de bonne volonté à qui incomberait désormais l'entière charge de sauver les brebis abandonnées. Dès lors, leur ancienne appellation Rutanga laissa la place au Samaria.

#### ***• La jonction du Samaria avec le Kitawala et le Kimbanguisme***

L'influence des mouvements messianiques Kitawala et Kimbanguisme sur le Samaria fit son apparition en même temps que la propagande pro-lumumbiste en territoire de Mahagi. Ces deux mouvements syncrétiques – l'un chez les Bakongo (le Kimbanguisme) et l'autre au Kivu (le Kitawala) – s'opposaient depuis plus de trois décennies à la domination coloniale. Par sa méthode de relégation, le gouvernement colonial avait envoyé leurs adeptes dans les différentes prisons du pays dont celle de Stanleyville. Parmi les premiers propagandistes du MNC, on comptait beaucoup d'anciens incarcérés de la prison de Stanleyville. Une intense circulation régnait alors entre cette ville et Bunia, via le territoire de Mambasa alors gagné par l'activité du Kitawala, et dans cette agitation on comptait des originaires de Mahagi, à la veille de l'indépendance. Cette situation peut expliquer l'impact de ces mouvements sur le Samaria, car leurs doctrines et leurs idéaux socio-politiques étaient proches.

En effet, l'influence du Kitawala, qui avait adopté la licence typique de certaines populations de la forêt en matière de relations sexuelles, se remarqua sur le

Samaria, notamment au cours du baptême qui se préparait désormais la nuit et dont la cérémonie se clôturait par une nuit de fraternité où il était permis aux membres d'avoir des relations sexuelles entre eux. Une femme, mariée ou non, qui avait son mari ou son amant dans l'assemblée levait deux doigts pour signifier qu'à part son mari ou son amant, personne ne devait la courtiser. Celle qui levait un doigt se mettait à la disposition de n'importe qui voulait s'occuper d'elle. Vers la fin, pour respecter la moralité du milieu autochtone, cette assemblée était devenue l'affaire des couples et des amoureux opportunistes.

Pendant la campagne électorale du début de 1960, le Samaria devint plus messianique. Il prêchait la venue prochaine d'un messie du nom de Simon, pour mettre fin à la domination et à l'exploitation des Blancs en territoire de Mahagi. Ce messie ne pouvait être que Simon Kimbangu, le fondateur du Kimbanguisme.

#### **d) Le sort des adeptes du Samaria**

C'est immédiatement après l'indépendance et surtout à partir de 1961, sans doute avec la complicité des missionnaires et des autorités coutumières déçues par le désordre né de la mauvaise interprétation du concept d'« indépendance », qu'une violente campagne fut déclenchée contre le Samaria pour ses agissements jugés immoraux, entendant par là la nuit de fraternité lors des cérémonies de baptême qui se déroulaient presque hebdomadairement dans chaque évêché. Ukethi et quelques fidèles s'enfuirent en Ouganda, tandis que les autres dirigeants étaient arrêtés et acheminés vers Bunia. Mais avec la complicité des autorités politiques du Kibali-Ituri de l'époque qui étaient presque toutes alliées du parti MNC/Lumumba, en commençant par le CDD lui-même, Grégoire Amisi, les Mamba furent tous relâchés et revinrent continuer clandestinement leurs activités.

Plusieurs Mamba prirent une part active dans la rébellion muleliste de 1964-1965. Dans les revers politiques et militaires des rebelles, de nombreux Mamba furent tués, tandis que les rescapés, dont Ukethi, trouvaient refuge en Ouganda. Les quelques Mamba restés dans la région tombèrent en disgrâce. C'est vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle, dans l'euphorie de la prolifération des sectes religieuses consécutive à la crise socio-économique et morale en RDC que le Samaria réapparut dans le territoire de Mahagi sous l'appellation de « Lam the Kwaru ».

À suivre le cheminement du Samaria de sa naissance à sa léthargie, on pourrait affirmer que ce mouvement fut régi par une double causalité : il a été à la fois mode d'expression de la jeunesse opprimée dans un milieu coutumier contraignant (causalité interne) et mode de résistance à la domination belge (causalité externe). Le fait que le mouvement ait débordé la période coloniale qui était sa principale cible s'explique par le maintien des mêmes hiérarchies missionnaires et politiques coutumières après l'indépendance, par la volonté du Samaria de s'insérer dans le nouveau circuit politique et la persistance du système culturel traditionnel dans le milieu autochtone.

## **5. LA VIE RELIGIEUSE EN ITURI APRÈS L'INDÉPENDANCE**

Dans les premières années de l'indépendance, c'étaient les anciennes confessions religieuses analysées ci-dessus qui dominaient l'Ituri. À partir de 1972, avec la politique du recours à l'authenticité prônée par le président Mobutu, plusieurs sectes, souvent nées des Églises protestantes ou se référant aux croyances traditionnelles, virent le jour. Les autres religions importées par les évangélistes ou de simples adeptes envahirent aussi l'Ituri.

Actuellement, sans être exhaustive, la situation religieuse de l'Ituri se présente comme ceci.

#### **Dans le territoire d'Aru**

Les confessions religieuses opérationnelles en territoire d'Aru sont :

- Catholique : Aru, Laybo, Esebi, Ariwara, etc.
- Protestante : 20<sup>e</sup> CECA (Aru, Adja, Adi) ; 80<sup>e</sup> Africa Inland Church (AIC), anciennement CEIA comme Église dissidente de la CECA 20 ; 11<sup>e</sup> Communauté anglicane du Congo (CAC) ; 12<sup>e</sup> Assembly of God (AOG) ; 47<sup>e</sup> CELPA Méthodistes, etc.
- Kimbanguiste.
- Les Églises de réveil : Chrisco ; Fepaco (Nzambe-Malamu) ; JSS ; Full Gospel ; Assemblée des Saints ; Témoins de Jéhovah, etc.
- L'islam progresse grâce à la proximité du Soudan et de l'Ouganda.

#### **Dans le territoire de Mahagi**

Les principales Églises sont les suivantes :



**Église francophone, paroisse CIA.**  
(Photo Thierry Lole, 13 juin 2017.)

- Protestantes : 20<sup>e</sup> CECA ; 80<sup>e</sup> Africa Inland Church (AIC) ; 11<sup>e</sup> Communauté anglicane du Congo (CAC) ; Église adventiste du 7<sup>e</sup> jour ; etc.
- Églises de réveil : Lam the Kwaru (renaissance du Samaria) ; FEPACO ; Branham ; etc.
- Islam, etc.

#### **Dans le territoire de Djugu**

Les principales Églises qu'on retrouve en territoire de Djugu sont :

- L'Église catholique romaine : elle concentre la majorité de la population du territoire dans 8 paroisses : Lita, Drodro, Pimbo, Fataki, Jiba, Bambu, Kilo et Mongbwalu. Une mission est créée à Aboro, elle fonctionne sous la paroisse de Jiba.
- L'Église protestante : elle est représentée essentiellement par la Communauté évangélique au centre de l'Afrique (CECA 20, Rethy, Linga) et la 80<sup>e</sup> AIC ; la Communauté Émmanuel (CE. 39) ; etc.
- Les Églises de réveil : Chrisco ; La Louange ; Nzambe-Malamu ; Les Témoins de Jéhovah ; etc.

#### **Dans le territoire d'Irumu**

Les Églises représentées sont les suivantes :

- Église catholique avec les 4 grandes paroisses que voici : Mudzi-Maria, Nyakasanza, Badya et Gety.
- Église orthodoxe, avec une majorité de Grecs.
- Églises protestantes à savoir : CECA-20 ; 80<sup>e</sup> AIC ; CAC-11<sup>e</sup> ; CE-39<sup>e</sup> ; Communauté des Nations de Christ en Afrique (CNCA-21<sup>e</sup>) ; Communauté Baptiste du Congo en Afrique (CBCA) ; Communauté d'Assemblée des Frères en Christ (CAFC 47<sup>e</sup>) ; Communauté Évangélique de Christ au cœur de l'Afrique (CECCA-16<sup>e</sup>) ; Communauté des Églises Pentecôtistes en Afrique et au Congo (CEPAC-8<sup>e</sup>) ; Communauté de l'Église Pentecôtiste (CEP 45<sup>e</sup>) ; Église Adventiste du 7<sup>e</sup> jour ; Assembly of God (AOG-12<sup>e</sup>) ;
- Églises de réveil et autres, à savoir : Fraternité des Églises Pentecôtistes en Afrique et au Congo (FEPACO – Nzambe-Malamu) ; Christ et Compagnie (Chrisco) ; Jésus Seul Sauveur (JSS) ; Bethel ; Branham ; Église du Dieu vivant (Sikatenda) ; La Louange ; Assemblée des Saints ; Église de Dieu Vivant sur la Terre par le Prophète Simon Kimbangu (Kimbanguiste) ; Bima.
- Islam.

#### **Dans le territoire de Mambasa**

Les Églises représentées sont :

- L'Église catholique compte le plus grand nombre de fidèles.
- L'Église protestante : CECA-16 ; CECA-20 ; CECA-40 ; CE-39 ; etc.
- Les Églises de Réveil : Fepaco Nzambe-Malamu ; Branham ; Kimbanguiste ; Témoins de Jéhovah ; Bima ; EERA ; etc.
- Islam dont les adeptes sont essentiellement les Arabisés.

## RÉFÉRENCES

- Anyolitho Jalmoro, J.-V. 1993. « Histoire du catholicisme dans la zone de Mahagi de 1912 à 1990 ». Mémoire de licence, ISP/Bunia.
- Balandier, G. 1963. *Sociologie actuelle de l'Afrique : dynamique sociale en Afrique centrale*. Paris : PUF.
- Balinda Bin Kabarole. 1989. « Église anglicane au Zaïre : une analyse sociopolitique (contribution à la connaissance de l'anglicanisme) ». *UJUVI* 10, CRI, ISP/Bunia.
- Baur, J. 2001. *2000 ans de christianisme en Afrique : une histoire de l'Église africaine*. Kinshasa : Paulines.
- Boehen, A.A. (dir.). 1987. *Histoire générale de l'Afrique*. Tome VII : *L'Afrique sous domination coloniale (1880-1935)*. Paris : UNESCO, NEA.
- Braekman, E.M. 1961. *Histoire du protestantisme au Congo*. Bruxelles : Éditions des Éclaireurs unionistes.
- Chrétien, J.-P. 1970. « Une révolte au Burundi en 1934 ». *Annales*, vol. XXX, n°6, Paris.
- Coninx, L. 1937. « Logo (1912-1936) ». In *Grands Lacs*, 54<sup>e</sup> année, n° 1, Namur-Paris-Berne.
- Cope, T.H. 1979. *The Africa Inland Mission in Kenya: aspects of its history (1895-1945)*. Londres : Bible College.
- Coquery-Vidrovitch, C. & Moniot, H. 2005. *L'Afrique noire, de 1800 à nos jours*. Paris : PUF (coll. « Nouvelle Clio »).
- De Jonghe, E. 1931. *L'Enseignement des indigènes au Congo*. Bruxelles : Institut Colonial International.
- Djalbonyo Adjika, M. 2008. « Premier centenaire du lac Albert ». *Cyprianum* VI (9) (Bulletin du Grand Séminaire Saint Cyprien de Bunia).
- Djalbonyo Adjika, M. 1988. M<sup>gr</sup> Kuba : la construction d'un nouveau diocèse. Bunia.
- Fluchard, C. & Salifou, A. 1987. *L'Europe et l'Afrique du XV<sup>e</sup> siècle aux indépendances*. Bruxelles : éd. De Boeck.
- Heluwaert, M. 2004. *Pour l'éducation populaire*. Paris : L'Harmattan.
- Jalum Musa Mbunya. 1976. *Lemkei mi Kanisa*. Ugwilo. (s.éd.)
- Kabanda Kana, A. (2005). *L'interminable crise du Congo-Kinshasa : origines et conséquences*. Paris, L'Harmattan.
- Kimena Kekwakwa Kinenga. 1974. « La politique scolaire de l'État colonial vis-à-vis des missions religieuses au Congo belge ». In *Culture au Zaïre et en Afrique*, n°5, ONRD, Revue Zaïroise des sciences de l'homme. Kinshasa.
- Kita Masandi Kyankenge, P. 1982. *Colonisation et enseignement. Cas du Zaïre avant 1960*. Bukavu : CERUKI.
- Lavigerie (cardinal). 1950. *Instructions aux missionnaires*. Namur.
- Malherbe, G. 2009. *La Mission au lac Albert (Ituri-RDC) : 1911-1933. Éléments et indications pour une étude*. Bunia.
- Marini Bodho. 1993. *Épiscopat dans les Églises issues de l'AIM-International*. Kinshasa (s. éd.).
- Mashauri, K. 1983. « Dynamique de l'action missionnaire catholique chez les Yira occidentaux (1906-1959) : Méthodes apostoliques, mutations sociales et interactions culturelles ». Thèse de doctorat, Université de Lubumbashi.
- Massoz, M. 1994. *Le Congo des Belges (1908-1960)*. Bruxelles (s. éd.).
- Maze, J. 1933. *La Colonisation scolaire des gouvernements coloniaux et des missions*. Alger : Maison-Carrée.
- M'Bokolo, E. 1988. *Résistances et messianismes*. Paris : Présence africaine.
- Meessen, J.-M. 1951. *Monographie de l'Ituri : histoire, géographie, économie*. Bruxelles : Ministère des Colonies.
- Mudimbe Vumbi Yoka. 1982. *L'Odeur du Père : essai sur les limites de la science et de la vie en Afrique noire*. Paris : Présence africaine.
- Mulago, V. 1965. *Un visage africain du christianisme : l'union vitale bantu face à l'unité ecclésiale*. Paris : Présence africaine.
- Mumbanza mwa Bawele, J. 1979. « La contribution des Zaïrois à l'œuvre d'évangélisation et la prospérité des établissements missionnaires. La mission catholique de Libanda (1933-1960) ». *Études d'histoire africaine*, vol. VI (Unaza : Lubumbashi).
- Mungala, A.S. 1974. *Éducation et société en changement*. Thèse du 3<sup>e</sup> cycle, Paris/Sorbonne.
- Mveng, E. 1973. « Survivances traditionnelles dans les sectes chrétiennes africaines ». *Cahiers des religions africaines*, Vol. VII (13) (Kinshasa).
- Ngindu, M. (sous la dir.). 1984. *La Mission de l'Église aujourd'hui*. Kinshasa.
- Nziavake, K. 1990. « Histoire de la communauté évangélique des adventistes du 7<sup>e</sup> jour installée dans l'association du Zaïre-Nord ». Bunia : ISP, TFE.
- Pirwoth Ulul, P. 1987. « Histoire du protestantisme dans la zone de Mahagi ». Bunia : ISP, TFE.

- Remo lo-Lozube. 1996. « La problématique de conflit au sein de la 20<sup>e</sup> Communauté Évangélique au Centre de l'Afrique ». Mémoire de licence en SPA, FSSAP, UNIKIS.
- Renault, F. 1971. *Lavigerie, l'esclavage africain et l'Europe (1868-1892)*. Tome 1 : *Afrique centrale*. Paris : Éd. E. de Boccard.
- Richardson, K. 1968. *Garden of Miracles. A history of the Africa Inland Mission*. Londres-Eastbourne : AIM Victory Press.
- Rocher, G. 1970. *Introduction à la sociologie générale*. Vol. III : *Le changement social*. Montréal.
- Samba, K. 1982. *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire postcoloniale. Le cas de l'Ituri*. Kinshasa : PUZ.
- Sinda, M. 1972. *Le Messianisme congolais et ses incidences politiques (Kimbanguisme - Matsouanisme - autres mouvements)*. Paris : Payot.
- Stauffacher, G. 1967. *Faster beats the drum*. Kijabe : Kesho Publication.
- Ucida, S. 1987. *La Congrégation des Sœurs servantes*. Bunia (s. éd.).
- Uma, R. & Polo, U. 1966. *Eklezia kab Abila*. Nyalebbe (s. éd.).
- Umvor Keno. 1976. « L'origine et l'évolution socio-politique des Alur de Mahagi ». Mémoire de licence, ISP/Bukavu.
- Umvor Keno, G. 2011. *Introduction à l'étude des institutions sociopolitiques du peuple alur*. Kinshasa : CRUPN.
- Umvor Keno, G. 2014a. *Essai sur l'histoire politique des Alur de la RDC (XVF-2013)*. Kinshasa : Éd. Eugémonia.
- Umvor Keno. 1988. « L'impact social du culte des ancêtres chez les Alur du Zaïre ». *Ujuvi* 9, pp. 7-32.
- Van Der Kerken, G. 1943. *La Politique coloniale belge*. Anvers : éd. Zaïre.
- Van Effenterre, H. 1961. *Histoire du scoutisme*. Paris : PUF.
- Van Roy, P. 1969. *Vie de Son Excellence M<sup>gr</sup> Alphonse Matthysen, évêque de Bunia (1890-1963) et de ses collaborateurs morts victimes dans le diocèse de Bunia et de Mahagi*. Bunia (s. éd.).
- Way, Y. 2002. *Yoane, Akudri Dada*. <https://dacb.org/fr/stories/democratic-republic-of-congo/yoane-akudri/>
- Young, C. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Kinshasa : Éditions universitaires du Congo.

## TROISIÈME PARTIE

# **DOMINATION EXTÉRIEURE ET ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE**

# CHAPITRE 1

## L'ITURI DES VOYAGES : DES DÉCOUVERTES DES SOURCES DU NIL À LA DOMINATION ARABO-MUSULMANE (1871-1898)

**D**epuis l'Antiquité, les scientifiques méditerranéens se préoccupent du problème des sources du fleuve Nil, et le lac Mvuta-Nzige ou Unegbonyo<sup>1</sup> (lac Albert) de l'Ituri en est une. Plusieurs expéditions ont été effectuées dans ce but, mais les premiers contacts indirects qu'ont eus les autochtones de l'Ituri avec des étrangers non noirs ne remontent qu'au début de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'arrivée des explorateurs européens dans le Bunyoro, royaume suzerain du Bulega. Ces explorations ont abouti à la création par Samuel Baker, en 1871, de la province soudanaise anglo-égyptienne d'Équatoria dont l'est et le nord de l'Ituri firent partie. Cette province survécut jusqu'en 1889, date du départ d'Emin Pacha pour Bagamoyo avec Stanley venu à son secours.

Entretemps, l'ouest et le sud de l'Ituri subirent les incursions des Arabes et des Ngwana arabisés venus du Maniema et qui avaient transité par les Falls. De 1892 à 1895, la campagne arabe mit fin à leur influence dans l'est du Congo en général et en Ituri en particulier.

---

1. *Nam Unegbonyo*, en alur, *Mvuta-Nzige*, en kinyoro, signifie « le lac tueur de criquets », ainsi qualifié pour le simple fait que le survol de ce lac est si long que, venant de l'Ouganda, les criquets fatigués y tombent et meurent en grande quantité avant d'être avalés par les poissons. Les survivants des criquets (*bonyo*) ou sauterelles (*usene*) qui réussissent à terminer la traversée se déposent généralement sur les bords du lac et sur les flancs des collines environnantes.

### 1. LES EXPLORATEURS À LA RECHERCHE DES SOURCES DU NIL

#### 1.1. LA PÉRIODE ANTIQUE

Le désir de découvrir les sources du Nil habite les scientifiques méditerranéens depuis la plus haute Antiquité. Mais suite aux handicaps techniques de navigation et aux difficultés naturelles liées à l'écosystème complexe du fleuve, ils n'ont jamais atteint le nord du lac Albert, une des sources du Nil, et donc la région de l'Ituri.

Cette période antique a connu les efforts scientifiques des Égyptiens, des Européens et des Arabes (Meessen 1951 : 11-14).

##### 1.1.1. LES ÉGYPTIENS

Faute de moyens appropriés pour franchir les vastes marais, mesurant environ 600 kilomètres de long, formés par le Bahr el-Ghazal, les Égyptiens semblèrent se préoccuper moins du problème des sources du Nil, leur fleuve nourricier. Ils firent simplement de lui Hapi, dieu de forme humaine, auquel ils attribuèrent une origine mythique. Ils savaient que leur pays, où il ne pleuvait pas, n'existerait pas sans lui, mais ils n'avaient pas d'explication pour les crues annuelles. Leur curiosité géographique se révéla plutôt limitée.

##### 1.1.2. LES EUROPÉENS

Contrairement aux Égyptiens, les Grecs semblèrent avoir été très intéressés par cette énigme. Deux centurions, sous l'empereur Néron (54-68), partirent en exploration. Ils furent arrêtés, dit Sénèque (4-65), par des marais fangeux, immenses, embarrassés de plantes, et aux limites inconnues.

Le lac Albert fut mentionné pour la première fois par le géographe Ptolémée (90-168). La situation qu'il lui déterminait, sous le nom de *Palus occidentalis*, est loin d'être exacte. Outre ce qu'il croyait être le lac Albert, il signala le Rwenzori, et lui donna le nom lointain et mystérieux de « montagne de la Lune ». Les deux autres lacs renseignés dans son document paraissent, suivant leur latitude (6° et 7° de latitude N, et 25° 33' et 33° de longitude E), être le Victoria et l'Édouard.

Durant plusieurs siècles après Ptolémée, la question du Nil perdit de son importance, et on revint même nettement en arrière : la croyance en un océan des Ténèbres et en l'inaccessibilité de la zone tropicale, inhabitée et inhabitable, fut, pendant longtemps, une des causes de l'absence d'exploration du centre de l'Afrique.

Les géographes continuèrent parfois à élaborer des théories fantaisistes. Ainsi en 516, Cosmas Indicopleustès fit descendre le Nil du Paradis terrestre, tandis qu'au VII<sup>e</sup> siècle, Philoponus tâcha de rapprocher et d'harmoniser les conceptions des anciens Grecs, de Ptolémée et de l'Écriture sainte, pour conclure que le Paradis terrestre se trouvait dans l'autre hémisphère, que le Nil en sortait, puis traversait l'océan Équatorial par un souterrain.

Au XV<sup>e</sup> siècle, ce fut l'ère des grandes découvertes, et la géographie fut à la mode : Christophe Colomb (1451-1506) et Vasco de Gama (1469-1524) se mirent en route, et on refit des cartes de l'Afrique. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle régna la plus grande imprécision. On parlait du royaume du prêtre Jean, on connaissait certaines descriptions des Arabes, les tracés de quelques Portugais qui avaient fait quelques jours de safari à l'intérieur des terres ; bref, l'imagination aidant, on était en pleine fantaisie.

Après apparut la réforme de Lisle qui fit table rase de toutes les données antérieures pour ne laisser subsister que ce qui avait été vu. On réimprima le contour de l'Afrique, avec l'inscription mystérieuse « *terra incognita* » relative à toute la partie centrale.

### 1.1.3. LES ARABES

Si les Européens ne connurent rien d'une manière exacte sur le centre de l'Afrique et sur la région qui nous intéresse, il semble par contre que les Arabes en aient eu des notions assez précises. De la côte orientale, ils s'avancèrent très loin à l'intérieur du continent. Ils firent notamment le commerce d'esclaves et d'ivoire. Ils arrivèrent à Tabora, à Ujijidji, et

à la cour du roi Mtesa du Buganda. Il est permis de croire que, de l'Ouganda, leurs caravanes poussaient depuis longtemps des incursions jusqu'aux salines de Kiviro, sur la rive orientale du lac Albert qu'ils appelaient le Bahr-el-Malach ou lac Salé. Pour toute l'Afrique, au XV<sup>e</sup> siècle, les géographes arabes ne renseignèrent qu'un immense lac, un grand réservoir d'eau qui était à l'origine de toute l'hydrographie africaine. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Shéabedin nous fournit plus de précision et d'exactitude quand il écrit :

« les montagnes de la Lune cachent la source du Nil égyptien qui coupe horizontalement l'Équateur dans sa direction vers le nord. Des flancs de ces montagnes s'élançant plusieurs fleuves qui se réunissent dans un grand lac. De ce lac sort le Nil, le plus beau et le plus célèbre des fleuves de la terre » (*ibid.* : 15).

Le Rwenzori, la Semliki et l'Albert sont pour la première fois signalés ensemble.

Depuis lors et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, aucune percée spéciale n'est à signaler dans ce domaine.

## 1.2. LES MUTATIONS DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Dans l'ensemble, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'Afrique demeura la principale inconnue de la carte du monde (Ki-Zerbo 1972 : 401-402). Depuis des siècles, on y puisait des richesses sans chercher à s'exposer à tous les dangers d'une poussée vers l'intérieur. Ceux qui se lançaient dans cette aventure se heurtaient aux difficultés du climat souvent malsain et même meurtrier, aux exigences des potentats noirs, à la barrière de l'islamisme et à une sorte de conjuration des chasseurs d'esclaves qui tenaient à conserver leur monopole de courtiers.

Mais au XIX<sup>e</sup> siècle, comme saisie par une véritable frénésie, l'Europe se lança dans une découverte systématique et dans la connaissance approfondie du centre de l'Afrique sous tous les aspects : géographie, cultures, topographie, climat, faune, flore, écologie... Diverses raisons expliquent ce comportement. Pour des motifs humanitaires, les missionnaires, surtout protestants, voulurent lutter contre l'esclavagisme qui privait l'Afrique d'un nombre important de ses fils valides ; ils en profitaient pour porter en Afrique un capital prodigieux de prosélytisme, de dévouement, de générosité, mais aussi parfois de naïveté et de compromission. La curiosité scientifique, doublée parfois d'esprit d'aventure, visait à résoudre dans un esprit de coopération internationale un certain



nombre de problèmes qui intéressaient surtout la géographie, et essentiellement les questions des sources du Nil, du Niger, du Congo et du Zambèze.

Mais le renouveau d'intérêt pour l'Afrique s'explique surtout par des raisons économiques. La révolution industrielle poussait l'Europe à chercher de nouveaux débouchés et de nouvelles sources de matières premières. En effet, la perspective des richesses inexploitées de l'Afrique réveilla l'ambition des intrépides aventuriers et celle des puissances coloniales européennes qui, pour atteindre cet objectif, entreprirent des explorations et des interventions militaires impérialistes qui aboutiraient au partage de l'Afrique.

### 1.3. LA DÉCOUVERTE DES SOURCES DU NIL

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le centre de l'Afrique était auréolé de mystères et de légendes, et il ne tarda pas de fasciner les Européens pour qui le grand problème géographique de l'Afrique orientale était la source du Nil sur laquelle personne n'était correctement renseigné.

#### 1.3.1. BURTON ET SPEKE : 1856-1863

En 1856, la Société royale de Géographie de Londres envoya Richard Burton et John-Hanning Speke, deux officiers de l'armée britannique, en Afrique orientale avec pour mission d'étudier les coutumes des tribus locales, d'identifier les ressources exploitables et surtout de reconnaître les grands lacs, sources possibles du Nil, dont les Arabes avaient fait état dans cette région. Ils quittèrent la côte orientale en 1857, pour atteindre le lac Tanganyika à Udjidji, important comptoir arabe, le 13 février 1858. Après avoir exploré ensemble le nord du lac, Speke laissa Burton malade à Tabora et se dirigea vers le nord à la recherche du second lac dont les Arabes d'Udjidji leur avaient parlé. Il découvrit ainsi, le 3 août 1858, l'immense lac Ukeregwe, appelé aussi Nyassa, le plus grand lac d'Afrique, qu'il considéra comme une des sources du Nil : il le baptisa lac Victoria en l'honneur de la reine d'Angleterre (Cornevin 1989 : 498). Les riverains lui assurèrent qu'un grand fleuve sortait du lac et coulait vers le nord. Dans un éclair d'intuition, il en conclut que c'était le Nil.

Le 2 octobre 1860, Speke, accompagné cette fois de James-Augustus Grant, officier de l'armée des Indes, partit de Zanzibar. Ils passèrent à Bagamoyo et, contournant le lac Victoria à l'ouest, ils découvrirent

la rivière Kagera, pénétrèrent les premiers dans les royaumes du Buganda et du Bunyoro où ils séjournèrent chez les rois Mtesa et Kamuresi. Partant seul vers l'est, Speke atteignit, le 21 juillet 1862, l'ouest du lac Kyoga et notait, le 28 juillet, une rivière sortant du lac et formant une chute qu'il baptisa Ripon Fall, en l'honneur de l'ancien président de la Société royale de Géographie, à l'endroit où aujourd'hui s'élève le grand barrage d'Owen, et il la considéra comme le Nil (Ki-Zerbo 1972 : 406 ; Cornevin 1989 : 496).

Une fois rétabli, Grant rejoignit Speke au Bunyoro. À la cour de Kamuresi, les deux explorateurs entendirent parler d'un lac situé plus à l'ouest et connu des autochtones sous le nom de Mvuta-Nzige qu'ils ne parvinrent pas à découvrir, mais ils pensèrent cependant que ce lac recevait le Nil, lui-même issu du lac Victoria. Ensuite, les deux hommes traversèrent le Nil aux chutes de Karuma et, par voie terrestre, ils retrouvèrent le Nil plus en aval, à Gondokoro, près de Lado en 1863. Ainsi Speke et Grant établirent que le lac Victoria était bien la source du Nil.

#### 1.3.2. BAKER (1861-1865) À LA RECHERCHE DE BURTON ET SPEKE

Comme on n'avait plus de nouvelles de Speke et Burton, le 15 avril 1861, Samuel White Baker et son épouse Florence furent envoyés du Caire à leur recherche par le khédivé. Après avoir exploré les affluents abyssiniens du Nil et apprenant la langue arabe en chemin, ils arrivèrent à Khartoum en juin 1862.

Baker et sa suite quittent Khartoum le 18 décembre 1862 pour se diriger vers la région des Grands Lacs, où ils rencontrèrent Speke et Burton à Gondokoro, le 16 février 1863. Ces deux explorateurs venaient d'être refoulés par le roi nyoro Kamuresi et cherchaient à regagner l'Égypte puis l'Angleterre. Ils renseignèrent Baker sur l'existence d'un lac, Mvuta-Nzige, d'après les Arabes et les Banyoro, dans lequel coulait la rivière Ripore, mais Kamuresi leur en avait interdit l'approche. Dès lors, la tâche de Baker allait consister à confirmer l'existence de ce lac.

Malgré les difficultés dues aux révoltes et aux émeutes des membres de l'expédition, malgré les pluies abondantes et les négriers qui ne voulaient pas voir leur commerce dérangé par les Blancs, Baker et sa suite se joignirent à une caravane de trafiquants d'ivoire dirigée par un certain Ibrahim ; ensemble, ils continuèrent leur route vers le sud et séjournèrent, d'avril à mai 1863, dans la ville de Tarangole

située au Sud-Soudan. Les esclavagistes faisaient rage dans la région. L'expédition Baker quitta cette ville le 22 janvier 1864. Elle atteignit les chutes de Karuma, sur le Nil qui, sur ce parcours, s'appelait Somerset. Le fleuve formait la frontière du royaume nyoro où régnait Kamuresi. Ibrahim, qui l'accompagnait, fit, en son nom, l'échange du sang avec le roi. Ces Banyoro faisaient beaucoup de difficultés à Baker pour l'autoriser à passer le Somerset et, à l'instigation de leur roi, ils l'induisirent en erreur en lui affirmant que le Mvuta-Nzige était encore à six mois de marche, ce qui provoqua la désertion des porteurs. Baker ne garda finalement que treize hommes (Cornevin 1989 : 16). Poursuivant sa route, Baker arriva chez Kamuresi en février 1864. Celui-ci, astucieux et intéressé, réussit à dépouiller presque complètement Baker de ses biens matériels, mais il l'autorisa à séjourner et circuler dans son royaume. Persévérant, le couple Baker, après avoir été longuement retenu à la cour de Kamuresi, continua son voyage (*ibid.*).

Malgré la chaleur excessive et le relief escarpé qui rendaient ce voyage pénible, c'est avec un sentiment de légitime fierté que le couple Baker arriva, le 14 mars 1864 au matin, à la saline de Kiviro, petit village de pêcheurs Mukovia au Bugungu<sup>2</sup>, en face de Tunguru (Mahagi-Port), sur la rive orientale du lac Mvuta-Nzige ou Nam Unegbonyo, qu'il baptisa Albert en souvenir du mari de la reine Victoria, mort trois ans auparavant. Ainsi, Baker compléta ses deux précédents compatriotes et conclut que les lacs Victoria et Albert étaient tous deux sources du Nil. Malgré son ardent désir de visiter le Bulega, cette région montagneuse dont les paysages verdoyants suscitaient son admiration, le couple Baker fatigué, dépourvu de médicaments et de vivres, fit demi-tour pour regagner Gondokoro, puis Le Caire, sans parvenir à récolter des renseignements précis sur la Semliki, elle aussi une des sources du Nil.

La visite de Baker devait faire l'objet d'un grand commentaire dans le milieu populaire du Bunyoro et de son territoire vassal, le Bulega.

L'opinion publique considérait Baker comme un aventurier qui, après avoir visité et admiré le Bunyoro, s'en était retourné dans son pays natal – mal défini d'ailleurs par les autochtones. Néanmoins, pour les

autochtones du Bulega, Baker est le premier Blanc européen vu dans la région par les commerçants ambulants, les pêcheurs saisonniers au Bugungu et les divers voyageurs entre l'État suzerain Bunyoro et son vassal Bulega. Il est vrai que le Bunyoro et le Buganda entretenaient depuis longtemps des relations commerciales avec les Arabes de la côte.

Le couple Baker séjourna encore pendant dix mois au Bunyoro, en butte à de nouvelles difficultés avec le roi. Finalement, il descendit vers Gondokoro où il arriva en mars 1865, puis à Khartoum le 5 mai 1865, pour continuer directement sur Le Caire où il rencontra le khédivé, avant de partir vers Londres.

## 2. L'ITURI DANS LA MOUVANCE DES ARABO-MUSULMANS VENUS DU NORD

### 2.1. LA CRÉATION ET LA CONSOLIDATION DE LA PROVINCE D'ÉQUATORIA (1871-1879)

#### 2.1.1. BAKER : 1871-1873

Rentré à Londres, Samuel Baker reçut la grande médaille d'or de la Royal Society et fut anobli par la reine. Après avoir publié, en 1866, le récit de son voyage, il accompagna le prince de Galles en Égypte où, à la demande du khédivé Ismaël dont il sut sensibiliser l'intérêt pour son exploration, il fut investi gouverneur général de toutes les provinces de l'Afrique centrale qu'il donnerait à l'Égypte. Il était mandaté par le khédivé d'une nouvelle mission dont le but était d'annexer, au sud, le Haut-Nil, le Buganda et même les régions des Grands Lacs, et d'y affirmer la souveraineté égyptienne. Il était chargé de la suppression de la traite, de l'établissement d'un gouvernement et d'un système de commerce régulier ; le tout conditionné par l'ouverture de la navigation sur les lacs de l'Équateur et par l'installation de postes militaires.

Au début de 1871, Baker repartit pour l'Afrique centrale. Il atteignit Gondokoro, pays des Bari, en avril de la même année où, par une courte cérémonie, il prit possession du district, créa et proclama la province d'Équatoria au nom du khédivé et de l'empereur ottoman. Enfin, il prit effectivement possession du Bunyoro, le 14 mai 1872, avec la prise de Masindi, capitale du royaume, qu'il brûla le 11 juin suite aux hostilités locales. Il établit un monopole d'État pour la traite de l'ivoire.

« Mais la famine s'étant déclarée dans la région, Baker se mit à ravager à son tour le pays pour nourrir les

2. Le nom de cette localité a été déformé en *Vicovia* dans les écrits des explorateurs européens.

siens. Il opérait notamment contre les Acholi et s'était essayé aussi contre les Lango qui avaient riposté avec énergie. Il tenta alors de proposer le protectorat du khédive à Kabarega du Bunyoro. Mal lui en prit. Le roi en fut tellement irrité que Baker échappa de justesse à l'exécution » (Ki-Zerbo 1972 : 312).

Il dut quitter Masindi pour se réfugier chez Ryonga, chef des Lango et adversaire de Kabarega, à qui il accorda la protection du khédive (Cornevin 1989 : 173). Kabarega ne supportait plus Baker, qui, aigri et découragé, rentra au quartier général de Gondokoro d'où, après un bref séjour, il regagna Khartoum. Démoralisé, il démissionna.

Arrivé au Caire, il affirma au khédive, avec quelque présomption, qu'il avait conquis pour l'Égypte la nouvelle province d'Équatoria dont la dernière localité se situait, au sud de la Méditerranée, à 5000 km de navigation sur le Nil (Cornevin 1989 : 263).

### 2.1.2. GORDON : 1874-1879

Au départ de Baker, Nuba-Pacha, ministre de khédive, offrit la succession du gouvernement du Soudan à Gordon. Celui-ci arriva à Gondokoro le 4 avril 1874. Le nouveau gouverneur des provinces soudanaises était autoritaire et dynamique, et épaulé par des collaborateurs européens intègres tels qu'Émin, Caillé-Long, Gessi, Kemp, Chippendall et Linant. Il établit quelques postes fortifiés le long du Nil et appliqua le monopole de l'ivoire pour le compte du gouvernement. Il envoya successivement deux expéditions dans la région du lac Albert. La première, conduite par les Italiens Romolo Gessi et Carlo Piaggia, établit les limites exactes du lac Albert que Samuel Baker croyait étendu à l'infini vers le sud ; la seconde, dirigée par le colonel américain Mason, contourna complètement le lac et découvrit, en 1876, la Semliki ou le fleuve Rouge (Samba 1982 : 125). Pratiquement, sous le règne de Gordon, la découverte des sources du Nil était terminée.

Gordon ne réalisa pas grand-chose.

« C'est dans l'indifférence des chefs qui résident au Caire et dans l'apathie des subordonnés égyptiens qui néprouvent que mépris pour les autochtones, qu'il faut chercher en partie les causes qui l'ont paralysé. Il faut aussi tenir compte du caractère mystique du gouverneur. Farouche, fataliste, préoccupé des questions religieuses, passionné de justice, ayant en haine les esclavagistes, ses historiographes ont dit qu'il était alors atteint de mélancolie. Il s'enfermait des jours durant sous sa tente et y faisait des retraites, penché

sur la bible. L'influence de ses convictions religieuses se manifestait dans sa politique et dans ses actes courants. Néanmoins, il imposait la soumission au pays, réprimait les révoltes, établissait des postes fortifiés et appliquait le monopole du commerce de l'ivoire pour le gouvernement » (Meessen 1951 : 21).

En 1879, Gordon démissionna et fut remplacé à Khartoum par Réouf-Pacha qui nomma Eduard Carl Oscar Theodor Schnitzer<sup>3</sup>, dit Emin Pacha, gouverneur de l'Équatoria en remplacement d'Ibrahim Fawzi. C'est pendant son mandat que naquit le *mahdisme*<sup>4</sup> qui l'isola de l'Égypte.

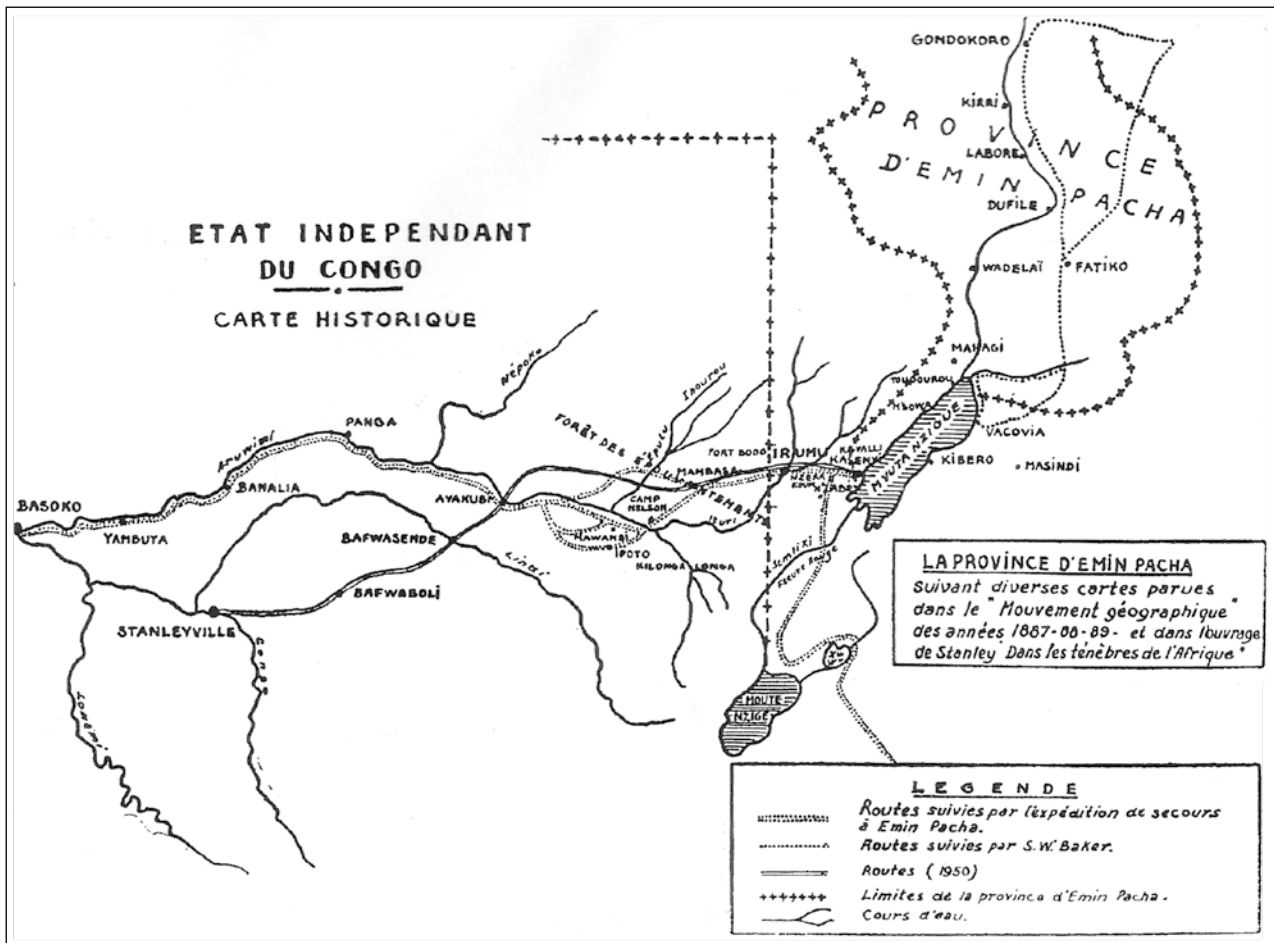
## 2.2. L'ISOLEMENT DE LA PROVINCE D'ÉQUATORIA SOUS EMIN PACHA : 1879-1889

Avec le succès du Mahdi, les provinces soudanaises du sud étaient coupées, et l'isolement d'Emin Pacha fut complet. Au nord, l'insurrection atteignit la mer Rouge et, au sud-est, Kabarega, roi du Bunyoro, et Mtesa, roi du Buganda, fermèrent la route de l'océan Indien. De l'autre côté, le bassin de l'Uele était gouverné par de farouches sultans. Il ne restait que le sud proprement dit, mais au-delà du lac régnait l'inconnu. Cet isolement d'Emin Pacha se resserra encore quand Karam-Allah, lieutenant du Mahdi, fut nommé émir du Bahr el-Ghazal et de l'Équatoria, et partout il fut victorieux. Emin Pacha dut battre en retraite jusqu'à Dufile, où il livra une nouvelle bataille, victorieuse cette fois, aux troupes fanatiques des derviches [ce qui est une vieille insulte coloniale] (Meessen 1951 : 23). Il continua à lever les impôts – de l'ivoire notamment –, et il disposait d'un bateau à vapeur particulièrement adapté à la navigation fluviale en Afrique (Hall 1971 : 139). Il installa son grand fort à Tunguru, ancien grand site

3. Né en 1840, issu d'une famille juive d'Oppeln en Silésie, converti au protestantisme, Schnitzer termina ses études universitaires, puis alla exercer la profession de médecin en Turquie où il se fit musulman sous le nom d'Emin. Ensuite, il émigra en Égypte en 1875, il épousa une Éthiopienne, devint le médecin de Gordon en 1876 ; il visita le Bunyoro et le Buganda en 1877, avant d'être nommé, deux ans après, gouverneur de la province d'Équatoria.

4. Le mahdisme est un mouvement à la fois religieux et guerrier auquel l'expansion arabe du Soudan avait donné naissance et qui, vers 1890, exerçait une grande influence dans certaines chefferies azande – et surtout mangbetu – de l'Uele.

Carte 1.1 : La province d'Équatoria



Source : Meessen 1951 : 24, carte n° 4.

des esclavagistes à Mahagi. Pendant son isolement, la province d'Équatoria évolua, en quelque sorte, en vase clos (voir la carte ci-dessus).

### 2.2.1. L'ITURI ET SA SITUATION INTÉRIEURE

Cette province comprenait, au nord, la région du Soudan du Sud actuel, avec Lado comme centre ; au sud, les régions situées de part et d'autre du Nil : les actuels districts du West-Nile sur la rive gauche et de Gulu sur la rive droite (Ouganda) et les territoires d'Arû, de Mahagi, de Djugu et d'Irumu, sur la rive gauche du lac Albert (Congo).

Si les limites du nord étaient précises, celles du sud étaient plutôt flottantes voire fictives. Les deux stations situées le plus au sud étaient Tunguru, installée près de l'ancien poste de Gordon et nommée Mahagi Sokair, et Muswa, sur le promontoire de la rive droite de l'embouchure de la Kakoy et nommée Mahagi-Kebir, un endroit stratégique bien choisi. Entre ces deux sites, il y en avait d'autres de moindre importance, tels que Ukelo, installé chez les

Anghuza à Uka en chefferie Panyikanghu, et Ndawe, situé à l'est de Ndaru chez les Mukambu. Ces postes étaient peuplés de soldats soudanais commandés par des officiers égyptiens.

Quelques autochtones avaient également été recrutés pour servir dans le rang des militaires d'Emin Pacha. Au nord de la région d'Arû, non seulement ils avaient recruté des soldats parmi les autochtones, mais ils avaient également armé certains chefs locaux puissants pour soumettre les récalcitrants. Tel était le cas du chef Lukumani du clan Inzi chez les Kakwa, à qui ils avaient remis des dromadaires pour sa mobilité et pour l'évacuation des ivoires et des esclaves regroupés dans une forteresse connue sous le nom de *kanda*<sup>5</sup>. Mais Emin Pacha était un homme

5. Selon Ombaga Wuli, enseignant et griot des Kakwa de Kumuru, septembre 1997. Toujours selon lui, c'est dans ce milieu et à cette période que fut capturée celle qui devint la bienheureuse sœur Bakhita.

bon, lointain, vivant dans sa résidence et s'occupant peu des natifs, les laissant tranquilles. Par contre, ses lieutenants étaient des hommes durs, parfois pillards et ramasseurs d'esclaves, et exigeant une discipline de fer.

Les principales ressources de la province, du temps d'Emin Pacha, étaient l'ivoire, la cire, le bétail, l'éleusine, le sorgho, le sésame et les arachides. Il y avait également un élevage d'autruches.

Pour ce qui était de la situation sécuritaire et sociopolitique de la province, Emin Pacha disposait d'environ mille cinq cents soldats noirs, quarante soldats égyptiens et vingt-cinq officiers égyptiens et soudanais. Il disposait également de deux cents fonctionnaires égyptiens et coptes. Avec les femmes et les enfants, cela formait une population d'environ huit mille personnes. Ses troupes contrôlaient quelque quarante postes militaires établis le long du Nil. La vie n'était pas pénible.

Depuis sa création, l'Équatoria formait un petit État libre, perdu dans l'immensité à peine connue de l'Afrique. Son gouvernement avait passé par bien des crises, mais il était toujours attaché à son chef, car le peuple se sentait perdu s'il venait à disparaître.

La situation d'Emin Pacha et de ses agents à l'intérieur de la province était précaire. Au nord, les mahdistes se préparaient à attaquer l'Équatoria. Au nord-ouest, le territoire de la province s'étendait jusqu'au bassin de la Bomokandi ; de ce côté, l'occupation était plutôt vague : cette région était pratiquement abandonnée aux négriers. En 1881, Emin Pacha y avait envoyé le major Havac qui y sévit brutalement. La partie nord était occupée par les Dinka, peuple pasteur et farouche, de comportement turbulent et versatile. En 1885, ils s'allièrent aux Bari pour attaquer Emin Pacha à Gondokoro, Redjaf et Lado. Au sud, c'était le puissant Bunyoro de Kabarega avec lequel Emin Pacha ne cherchait qu'à avoir des relations amicales et cordiales.

Mais Kabarega fomenta la révolte chez les Alur et les Acoli, et il se proposa d'attaquer Wadelai. Les Acoli se soulevèrent en janvier 1887, mais furent battus. En fait, Kabarega convoitait l'ivoire, les armes et le territoire d'Emin Pacha ; c'est pourquoi il souleva la population contre ce dernier. Il organisa même des complots pour assassiner Emin Pacha et les siens, mais il échoua.

Concernant les relations entre les agents de l'Équatoria et la population locale, remarquons que les autochtones du Bulega, vassaux de Kabarega, cachaient difficilement leur hostilité envers les

troupes d'Emin Pacha stationnées dans leur territoire. Par représailles, les salines de Kiviro qui payaient tribut à Kabarega furent détruites par les soldats d'Emin Pacha, tandis que les villages d'Ukelo, chez les Anghuza, à l'ouest de Mahagi-Port qui avaient pris ouvertement parti contre Emin Pacha, furent pillés et incendiés. Le chef Kaviavia des Panyikanghu, à Mahagi-Port, fut exécuté par Kabarega pour intelligence avec Emin Pacha, et celui-ci désigna son frère Utwikende pour lui succéder.

Les tensions avaient atteint leur paroxysme en 1886, lorsque l'insuffisance de vivres dans les postes militaires installés dans la région entraîna la révolte et la mutinerie au sein de l'armée d'Emin Pacha. Les soldats pillèrent régulièrement les villages voisins. Par réaction, les natifs firent le vide autour des stations militaires, refusèrent de payer l'impôt en grains et de donner des céréales. Les soldats qui se risquaient dans les hauteurs pour acheter des vivres furent attaqués sournoisement. Ce fut une guerre d'usure à laquelle tous les chefs vassaux de Kabarega, vivant entre l'estuaire de la Kakoy et Mahagi-Port, participèrent activement (De Maeght 1968 : 234).

À ces difficultés extérieures, il faut ajouter la corruption et l'incohérence qui régnaient dans les appareils administratif, politique et militaire de la province. Les razzias et les harems étaient généralisés ; l'administration d'Emin Pacha favorisait les luttes interdynastiques. Toute cette agressivité et ces bévues cultivaient la haine des autochtones contre les envahisseurs barbares. Mais la détérioration rapide de la situation allait venir surtout, comme dit ci-dessus, de ces ennemis décidés qu'étaient les mahdistes. Leur foudroyant succès à partir de 1881 contribua à aggraver la situation du Soudan et donc de l'Équatoria.

Cette période difficile créa néanmoins la solidarité et l'unité entre les populations, la cohésion autour de leurs chefs traditionnels et même la naissance de diverses alliances avec les anciens voisins hostiles, en vue d'une défense collective contre l'ennemi commun. Mais l'isolement d'Emin Pacha et de ses hommes inquiéta l'opinion européenne. C'est dans ce cadre que Stanley allait être envoyé à son secours.

### 2.2.2. HENRY M. STANLEY AU SECOURS D'EMIN PACHA

La révolte mahdiste coupa l'Équatoria de la région du nord et rendit impossible toute intervention de là dans cette province. En 1883, l'Italien Gaetano et l'Allemand Wilhelm Junker qui avaient parcouru

toute la région du Bahr el-Ghazal rejoignirent Emin Pacha dans son isolement. En décembre 1885, Junker, après d'extraordinaires aventures, réussit à regagner Le Caire, et il rapporta qu'Emin Pacha et ses compagnons étaient encore en vie et qu'ils résistaient à la poussée mahdiste. Il fallait éviter leur extermination. Ce qui poussa l'opinion à s'apitoyer sur leur sort. Mais à côté de ce but philanthropique se profilait l'affaire de la province de l'Équatoria, car les communications envoyées pendant des années aux journaux et aux sociétés savantes par Baker, Gessi, Emin et Casati, soulignant la richesse et surtout l'ivoire de ces régions, avaient provoqué intérêt et convoitise.

Il ne faut pas oublier qu'Emin Pacha était de nationalité allemande.

« La Grande-Bretagne craignait qu'il ne prépare l'arrivée de ses compatriotes au Soudan en cédant à sa patrie tous les territoires dont il était gouverneur. Cette éventualité compromettrait les ambitions britanniques sur le Soudan et, partant, sur l'Égypte et la mer Rouge. Il fallait donc obtenir d'Emin Pacha la cession de ses territoires à l'Imperial British East African Company. Le passage d'une expédition officielle britannique sur les territoires de l'EIC ou ceux de l'Est Africain allemand ferait surgir des complications diplomatiques graves. La mission serait acceptée si elle avait des mobiles humanitaires. C'est ainsi qu'officiellement, il était dit qu'Emin Pacha, bloqué par les derviches, avait besoin d'une aide urgente » (Kimena Kekwakwa Kinenge 1979 : 566).

C'est dans ce cadre que fut organisée une expédition pour porter secours à Emin Pacha : elle se nommait Emin Pacha Relief Expedition. Son commandement fut confié à Stanley. Celui-ci choisit la route du Congo dans l'unique but d'explorer à moindres frais toute la région située entre les Falls (Kisangani) et le lac Albert, et d'établir ainsi une liaison entre le fleuve Congo et la région du Nil pour le compte de l'EIC.

Stanley partit de Londres pour le Congo via Suez. Il débarqua à Zanzibar le 21 janvier 1887 où il fit escale pour s'entretenir avec l'influent esclavagiste Tippu-Tip qui contrôlait tout le bassin du Congo. Il lui demanda de l'aider pour la fourniture des porteurs nécessaires à l'expédition, puis il décida de contourner l'Afrique par Capetown afin de se mettre en marche depuis l'Atlantique en remontant le fleuve

Congo depuis Matadi, puis son principal affluent, l'Aruwimi.

Après une pénible traversée de la forêt équatoriale dense, qui leur était totalement inconnue et où les membres de l'expédition eurent, à maintes reprises, à utiliser les armes contre les populations farouches et où ils incendièrent plusieurs villages hostiles dans la région de Nyankunde, Stanley et ses troupes arrivèrent à Kasenyi le 13 décembre 1887. Mais Emin Pacha n'était pas informé de leur arrivée et se trouvait à Wathley. Quatre mois plus tard, Emin Pacha apprit la présence de Stanley à Kasenyi par l'intermédiaire de son poste de Muswa. Accompagné du chef Utwikende de Panyikanghu, ce fut le 29 avril 1888 à 18 heures et demie que les bateaux d'Emin Pacha accostèrent sur l'île de Nyamusasi située à 3 kilomètres du camp de Stanley. Peu de temps après, les deux hommes se rencontrèrent.

Au cours de ce tête-à-tête, Stanley, agissant simultanément comme agent du khédive, de Léopold II et de l'Angleterre, fit à Emin Pacha les trois propositions suivantes :

- abandonner la province d'Équatoria et regagner Le Caire où, dès l'arrivée, les soldats, les officiers et Emin Pacha lui-même recevraient les arriérés de leur paie, puis ils continueraient leurs fonctions dans l'armée égyptienne dans les contrées qui leur seraient indiquées par le gouvernement ;
- demeurer en Équatoria pour le compte de l'EIC avec rang de gouverneur et grade de général contre un traitement annuel de 37 500 F avec pour mission spéciale de garder les communications Nil-Congo ouvertes au commerce et à l'EIC, afin d'éviter que la barbarie ne s'y réinstalle ;
- s'installer au nord du lac Victoria avec toutes ses troupes pour protéger les comptoirs de la British African Association de l'Afrique orientale sous le contrôle de Mac Kennon.

Mais Emin Pacha n'était pas pressé de quitter la région tant les intérêts en jeu étaient importants dans l'Équatoria – non seulement il donnait accès au Nil, mais il était aussi gain territorial pour l'EIC ou pour l'Est africain britannique –, aussi hésita-t-il, et il n'accéda à aucune des propositions, sous prétexte qu'il souhaitait consulter au préalable ses gens et qu'il serait irresponsable de sa part d'abandonner la population qui lui faisait confiance et, de plus, qu'il devait poursuivre ses travaux scientifiques,

notamment l'étude des mouvements de migrations des oiseaux du Haut-Nil, des cultures locales et de la géographie de l'Équatoria. Mais d'autre part, dès leur arrivée au lac Albert, les officiers qui commandaient la colonne de Stanley se rendirent compte que l'influence d'Emin Pacha sur ce qui restait de ses anciens administrés était nulle. Les querelles et les intrigues commençaient autour de sa personne.

### 2.2.3. L'ÉVACUATION DE L'ÉQUATORIA PAR EMIN PACHA

Après la séparation d'avec Stanley, Emin Pacha ne séjourna à Wathley que quelque temps seulement. La situation se dégradait de plus en plus et la tension dans la troupe ne faisait qu'augmenter. Le 18 août 1888, à Dufilé, Emin et Jephson – un officier de Stanley, mandaté par celui-ci pour faire un constat objectif et un rapport circonstancié sur la situation exacte qui prévalait dans l'Équatoria – furent arrêtés et destitués par les mutins encadrés par des Égyptiens. Mais quatre mois plus tard, ils furent relâchés et, accompagnés de Casati, ils vinrent s'installer à Tunguru.

Durant trois mois de séjour dans cette localité, la vie redevint normale : Jephson chassait, le pacha faisait de l'ornithologie et se souciait peu de sa province. Tous attendaient Stanley qui, dans leur esprit, allait revenir avec des forces considérables, toute l'arrière-garde restée à Yambuya, et rétablir l'ordre dans la région. La déception fut grande quand Stanley écrivit à Jephson pour le rappeler et lui raconter une longue histoire de morts et de désastres lors de son voyage. Il avait découvert qu'en son absence, cette arrière-garde avait été décimée par une révolte et des maladies. Il avait regagné Kavali (plateau de Bogoro) où il avait été constamment en butte aux attaques des Bira-Basili et des Lendu qu'il était parvenu à vaincre grâce au concours et au doigté des Bira-Andisoma et surtout des Bahema. Devant ce fait accompli, Emin Pacha sortit de son indifférence et accéda à la proposition de Stanley d'évacuer l'Équatoria. Il présida, pour la circonstance, une réunion extraordinaire à laquelle participèrent tous ses proches collaborateurs. Après avoir fait un tour d'horizon de la situation générale de la province et trouvé que leur gouvernement était devenu extrêmement impopulaire, Emin Pacha et ses gens votèrent à l'unanimité la retraite, et, le 9 février 1889, ils partirent pour Muswa.

Le lendemain matin, Emin Pacha continua sa route, et le 13 février 1889, il arriva à Kasenyi avec

le premier contingent qui voulait être rapatrié. Les petits bateaux amenèrent constamment du monde à Kasenyi, un service de portage fut organisé jusqu'à Kavali, pour les voyages des évacués qui, au début, ne voulaient pas obéir à Stanley. De Kavali, après être persuadée par Stanley, ensemble, la très nombreuse caravane composée de Stanley, d'Emin Pacha et de son adjoint Casati repartait le 10 avril 1889, pour arriver au lac Édouard le 16 juin 1889. Le voyage se fit sans incident à partir du lac Victoria, car on suivit les routes connues. Du lac Édouard, la caravane mit 190 jours, soit du 3 juillet 1889 au 16 janvier 1890, pour arriver à Bagamoyo où elle fut accueillie par le major Hermann Von Wissmann, commissaire impérial pour l'Afrique orientale allemande.

Ainsi, la date du 10 février 1889, avec l'abandon du poste de Muswa par Emin Pacha, marqua l'évacuation officielle de la région de Mahagi par les Nubiens, tandis que le départ de ses troupes de Kavali, le 10 avril 1889, marqua l'abandon sur l'Ituri par l'Égypte de ses droits sur ses possessions au-delà de Redjaf. La succession était ouverte.

À noter qu'un certain nombre de soldats d'Emin Pacha, installés surtout à l'intérieur des régions de Mahagi et de Djugu, surpris par la décision d'évacuation, refusèrent de le suivre ; d'autres avaient raté l'embarquement, et un autre groupe important ne fut pas du tout informé de l'ordre d'évacuation donné par son chef. Désespérés et convertis en véritables fripouilles, ces déserteurs et irréguliers continuèrent à extorquer la population iturienne, à capturer des esclaves et à razzier du bétail. C'est en 1892 que le capitaine anglais Lugard enrôla ces déserteurs dans la compagnie est-africaine.

Au lieu de regagner l'Europe, Emin Pacha choisit de s'engager au service colonial allemand. C'est bien dans ce cadre qu'en 1890, il manifesta l'intention de regagner l'Équatoria. Reparti vers l'intérieur, il fut fait prisonnier et décapité à Kirundu, le 23 octobre 1892, par deux Arabes originaires de Zanzibar qu'il avait auparavant combattus et qui, en outre, voulaient venger le procès que Tippeo-Tip avait perdu contre Stanley. Les Belges exécutèrent ces Arabes en 1893, lorsqu'ils prirent le contrôle du bassin du Congo (Lugan 2001 : 449).

Les soldats et les cadres administratifs d'Emin Pacha, communément appelés Nubiens, à la suite de leurs contacts directs avec les autochtones de l'Ituri, bien qu'ils n'y aient pas séjourné pendant longtemps, n'avaient pas manqué de marquer ces derniers,

surtout ceux des régions où ils avaient effectivement campé ou mené des incursions, en l'occurrence la zone lacustre et le versant oriental des monts Bleus (Lendu-Pitsi, Hema-Nord et surtout les Alur-Anghal, Wagungu, Mukambu, War et Djukoth). Ils influencèrent la mentalité des autochtones et transmirent des pratiques et des besoins nouveaux dans la région. Analysons ces influences, sur les plans économique, politique, social et culturel.

#### a) Sur le plan économique

Sous prétexte de récupérer des richesses acquises sous leur règne, les soldats d'Emin Pacha se livraient régulièrement au pillage des biens de la population locale. Leurs razzias incontrôlées furent pour beaucoup dans la diminution, voire l'extermination dans certaines régions, du cheptel local forçant ainsi les peuples traditionnellement éleveurs à devenir majoritairement cultivateurs. L'insécurité ainsi créée avait énormément contribué au ralentissement des travaux des champs, de la pêche et de la chasse, ralentissement dont les conséquences furent les famines et les épidémies qui ont ravagé la région de l'Ituri à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

D'autre part, les Nubiens firent connaître dans la région des produits exotiques tels que les armes à feu, les bijoux, le sel, les perles, le savon, le verre, les étoffes et beaucoup d'autres marchandises venues de l'Orient. On échangeait ces produits contre les plumes d'autruche, les esclaves, l'ivoire et des produits d'élevage (vaches, chèvres, moutons...) exportés ensuite vers l'Afrique du Nord, l'Asie et l'Amérique. Ils instaurèrent aussi le système du commerce régulier de troc et en numéraire. Le coquillage et le cauris servaient de valeur d'étalon. Les produits importés avaient fini par entrer dans la pratique culturelle locale comme valeur dotale (monnaie, perles, bijoux) ou comme éléments de prestige sociopolitique (étoffes, ornements, fusils).

Les Nubiens introduisirent dans la région non seulement des cultures nouvelles comme la tomate, le café, le riz, le manioc, l'igname et l'arachide, mais aussi les arbres fruitiers tels que l'oranger, le citronnier, le manguier et le papayer ; les divers légumes tels que l'épinard, les oignons et les piments ; le tabac ; l'élevage du petit bétail et de volailles de race améliorée..., mais en plus et surtout, ils développèrent et améliorèrent les cultures préexistantes telles que le maïs, le sorgho, le bananier et beaucoup d'autres encore. Les colonisateurs européens qui les suivirent

ne firent qu'améliorer ou redynamiser la production de ces plantes et de cet élevage.

#### b) Sur le plan politique

Les Nubiens surtout initièrent et entretenirent les confusions et les tensions dans les chefferies ou entre les chefs coutumiers, pour se présenter ensuite comme des arbitres incontournables. Ce rapport conflictuel institutionnalisé favorisa les intrigues et l'accès au pouvoir éphémère de certains princes locaux. Ils perpétrèrent également beaucoup d'assassinats politiques et des coups d'État, pour faire disparaître de vrais chefs coutumiers, afin d'investir arbitrairement leurs complices locaux et hommes de paille, instruments indiqués grâce auxquels les villageois étaient exploités.

Lors de leur séjour dans la région, quelques Nubiens isolés furent tués et leurs fusils enlevés par les autochtones. Quelques aventuriers nouèrent des relations amicales avec les indigènes à qui ils durent donner des fusils et à qui ils apprirent le maniement de ces nouvelles armes dont les chefs se serviraient plus tard, d'abord pour se maintenir au pouvoir, puis pour dominer leurs voisins moins organisés politiquement; et enfin pour opposer une résistance armée à la colonisation belge.

Avec les Nubiens, les autochtones vécurent la première expérience des contacts forcés dans un déséquilibre politique. Dans une optique semblable, l'intrusion coloniale européenne serait ressentie comme un événement de continuité qui appelait un réajustement constant des comportements des indigènes face à un ordre nouveau et imposé.

#### c) Dans le domaine social

Au début, les Nubiens, pour se faire accepter, avaient procédé par la conclusion du pacte de sang avec les responsables locaux et ensuite par des alliances matrimoniales. Certains impudiques abusèrent des femmes et des filles autochtones. De ces relations naquirent les premiers métis dans la région de l'Ituri.

Par contre, la brutalité des Nubiens lors de leurs diverses incursions contribua à dépeupler la région suite aux captures, assassinats, famines et épidémies dus à l'insécurité. Cette situation traumatisa les autochtones et finit par cultiver chez eux un sentiment xénophobe, lequel diminua leur hospitalité traditionnelle envers les personnes étrangères et surtout non noires. Depuis lors, tout étranger fut



considéré comme suspect et ennemi. Cette nouvelle vision des choses allait justifier partiellement la résistance iturienne à la pénétration coloniale belge au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les Nubiens encouragèrent la polygamie et la prostitution ; ils introduisirent également dans la région la culture et la consommation du chanvre, les maladies vénériennes, les puces de chiques et les méthodes de fabrication de diverses boissons alcoolisées jusqu'alors inconnues dans la région et qui contribuèrent à pervertir les mœurs locales.

#### d) Dans le secteur culturel

Le swahili, langue vernaculaire de l'Afrique orientale et centrale, fut un des apports culturels importants des Nubiens. C'est une langue qui est fondamentalement et structurellement bantou, mais qui est mâtinée de nombreux vocables arabes (Ki-Zerbo 1972 : 125). Il facilita la communication avec l'Administration coloniale et entre les différentes ethnies obligées par différentes circonstances à se côtoyer et à cohabiter surtout dans les sociétés capitalistes (SOKIMO, concessions, INEAC...) et dans les divers nouveaux services installés dans la région.

Les Nubiens introduisirent la médecine moderne dans la région et ils luttèrent contre certaines maladies endémiques (malaria, vers intestinaux...) et épidémiques (variole, choléra, peste...). Contre la variole, ils vaccinaient les populations avec du pus pris sur les boutons d'un varioleux, principe connu depuis très longtemps chez les Turcs d'où est parti le vaccin anti-varioleux (Tshimanga wa Tshibangu 1976 : 52). La pratique de la circoncision et certaines façons de s'habiller, signes de la propreté chez les musulmans, furent adoptées par quelques autochtones.

La tresse de cheveux chez les femmes, le tissage des nattes et des tapis, la chaise appelée *kilalia*, la construction de maisons rectangulaires, le port de la soutane et des souliers en bois (*sarabanda*), la clôture des parcelles... sont aussi des apports arabo-musulmans au peuple autochtone sur le plan artistique.

Par contre, les Nubiens, préoccupés par les conquêtes militaires et surtout par les pillages des ressources locales (bétail, ivoire, céréales...) et le commerce, ne profitèrent pas de leur éphémère présence pour faire du prosélytisme musulman.

L'onomastique locale subit, elle aussi, l'influence arabe. Par imitation ou suite aux alliances diverses (pactes de sang, mariages...), certains autochtones commencèrent à porter des noms arabes, tels que

Selemani, Malisawa, Musa, Chukuraka... Certains noms de lieux, tels que Arabi, Rabu, Ter Arabi, Kulungulu Arabi..., rappellent aussi le passage des Arabo-musulmans dans la région.

### 3. L'ITURI DANS LA MOUVANCE DES ARABISÉS VENUS DU SUD

Les esclavagistes arabes et leurs acolytes arabisés atteignirent l'Ituri en venant de l'ouest, après avoir séjourné au Maniema et aux Falls. Leurs actions affectèrent l'ouest et le sud de l'Ituri.

#### 3.1. L'ORIGINE DES ARABISÉS

Entre le VII<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, le monde arabe, plus spécialement le sultanat d'Oman, fut soumis à de dures épreuves, dues notamment aux rivalités politico-religieuses opposant les princes musulmans entre eux. Ce fut en partie pour échapper aux persécutions des plus puissants chefs musulmans que certains Arabes déferlèrent sur la côte orientale de l'Afrique par vagues successives, et, à partir de ce moment, certaines villes comme Kilwa et Mogadisho furent érigées. Ces Arabes, également, cherchaient de l'or, de l'ivoire, des peaux d'animaux sauvages, des carapaces de tortues, et des esclaves pour les vendre en Asie et en Europe. Ils jouèrent donc le rôle de courtiers entre l'Afrique noire et le reste du monde.

La réussite de ces activités économiques nécessitait l'harmonisation des relations entre les Arabes de la côte et leurs voisins noirs et ceux de l'arrière-pays. Pour détendre la situation et accélérer le processus d'occupation des terres à l'intérieur du continent, les Arabes décidèrent, dans un premier temps, d'islamiser tout Noir qui, de près ou de loin, prenait part au type de commerce introduit par eux sur la côte. Dans ces conditions, les esclaves, les domestiques et les vendeurs noirs furent les premiers à accéder à cette nouvelle civilisation qui consacrait leur fierté d'être les premiers bénéficiaires. Tous ceux qui voulaient recouvrer leur statut d'hommes libres et assumer les fonctions de traitants auxiliaires, devaient d'office s'arabiser par la conversion immédiate, mais sincère, à l'islam et la maîtrise de la langue swahili, conditions *sine qua non* de la réelle participation à la culture arabe et islamique. C'est ainsi que naquit sur la côte africaine une civilisation originale swahili, faisant partie du monde islamique mais de population

et de langues bantu. Elle n'avait aucun rapport avec l'intérieur, les difficultés de pénétration interdisaient tout contact. Cette civilisation était partagée par des hommes composant la communauté Ngwana, celle des hommes libres, nouveau type d'intermédiaire entre la société noire et le monde arabe (Mengi Kapita 1980 : 352-353).

Du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la présence et l'influence portugaises dans cette zone mirent en veilleuse la splendeur swahili. Cette civilisation allait renaître au XVIII<sup>e</sup> siècle grâce aux Arabes d'Oman qui conquièrent la côte. Ils parvinrent à ouvrir l'intérieur au commerce en établissant des relations avec les royaumes des Grands Lacs, brisant ainsi les steppes sèches de l'intérieur du Tanganyika qui avaient fait écran jusque-là.

### 3.2. L'EXPANSION DES NGWANA VERS L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE

Ce terme – Ngwana – signifie globalement « arabisé » ou « civilisé » et, d'un point de vue religieux, « islamisé ». Faisaient également partie de ce groupe des anciens esclaves affranchis ou des petits trafiquants qui opéraient des razzias pour leur propre compte. Ils allaient jouer un rôle important dans la pénétration et l'implantation arabes au Kenya, au Tanganyika et enfin au Congo.

#### 3.2.1. EN AFRIQUE DE L'EST

Après les Africains de la côte, les premiers peuples à devenir Ngwana furent ceux de l'entre-Tanganyika-lac Victoria, notamment les Basukuma, Bakonongo, Banyanyembe et Basumbwa qui sont tous qualifiés de Nyanyamwezi. Les Ngwana de la côte avaient répondu favorablement aux avances de l'arrière-pays, d'autant qu'elles coïncidaient avec une tout autre conjoncture favorable à un commerce florissant basé sur la vente de l'ivoire.

C'est dans cette euphorie économique que « vers 1830, débarquèrent à Zanzibar, d'un boutre asiatique, les premiers Arabes de l'Afrique équatoriale. Ils étaient originaires de l'imamat de Mascate ; leur groupe était insignifiant, uniquement composé de jeunes gens tenaces, intelligents et énergiques. À leur exode n'avait présidé aucun prosélytisme, mais seulement le goût des affaires fructueuses teinté d'aventure... Cette jeunesse se fixa d'abord à Bagamoyo, petit port de la côte orientale, situé au nord de Dar-es-Salam. Elle y édifia aussitôt des

factoreries qui, durant tout un temps, drainèrent à son profit le modeste trafic des environs. Par la suite, elle les abandonna pour les territoires intérieurs plus riches en ivoire et fortement peuplés » (François 1943 : 57).

C'est dans ce cadre que certains entrèrent en contact avec le Buganda et le Bunyoro qui commerçaient avec le Bulega. Un autre groupe suivit l'itinéraire au sud du lac Victoria pour atteindre successivement Tabora, puis le lac Tanganyika, où ils transformèrent Ujiji en un centre esclavagiste, le plus important de toute l'Afrique centrale.

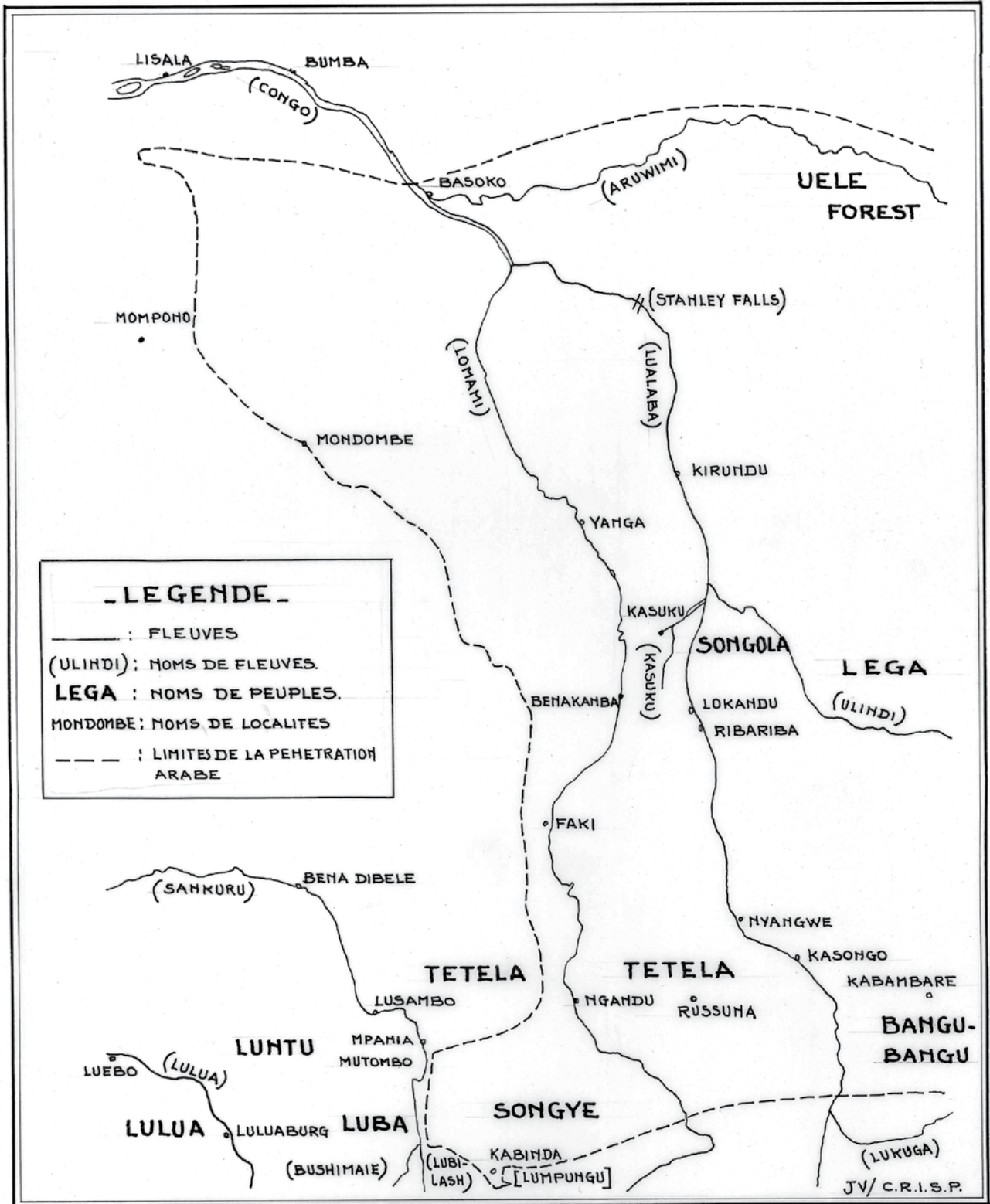
Pour atteindre la côte de l'Afrique orientale, les pointes d'ivoire, accumulées à l'intérieur, devaient être transportées, d'où l'obligation d'avoir une main-d'œuvre servile ; ce qui amplifia l'esclavage dans les zones d'exploitation.

#### 3.2.2. À L'EST DU CONGO

Cette piste septentrionale, qui partait des ports de Bagamoyo et de Pangani, passait par le pays nyamwezi, puis traversait le lac Tanganyika par Ujiji ou le contournait par le sud pour atteindre le Maniema que les Arabisés dominèrent facilement profitant du morcellement excessif des populations locales. Du Maniema, ces esclavagistes se déportèrent au-delà, aux Falls vers le nord et au Kasai-Sankuru vers l'ouest, après la traversée du Lualaba et du Lomami (Ndaywel à Nziem 2009 : 241).

La pénétration des Arabisés dans la zone des Falls se réalisa par le sud-ouest ; elle fut l'œuvre de Saïd bin Sabiti. De là, les marchands arabes poursuivirent leur conquête vers l'est et vers le nord, par la vallée de la Lindi, de l'Aruwimi et de l'Ituri jusqu'à Buta, Bafwasende et Mambasa. C'est son neveu Rachidi, fils de Bwana Nzige, que Tippo-Tip installa comme maître des Falls. Un autre neveu, Abibu ben Saïd, occupa le poste d'Isangi sur le Lomami ; un autre encore, Saïd ben Ali, s'établit à Yambuya sur l'Aruwimi. Mirambo opéra sur le Bomokandi, Mwinyi Mania, sur le Maringa et Kapanga-Panga, sur l'Uele (*ibid.* : 244). Grosso modo, la zone d'occupation arabe était comprise entre le Lomami et l'Aruwimi, la Lukuga et le lac Tanganyika. De leurs bases, les chefs arabes dirigeaient des opérations surtout vers le nord et le nord-est au-delà de l'Aruwimi jusqu'à l'Uele, à l'est du Bas-Lomami et en Ituri. Pratiquement, le bassin du Congo était entièrement contrôlé par de puissants trafiquants arabes qu'on ne pouvait songer attaquer de front. Chacun

Carte 1.2 : Les Arabes au Congo



Source : carte 14 J.V./CRISP, fonds Benoit Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

avait sa sphère d'influence et résidait dans un centre important.

Comme les Arabisés devaient opérer sur de grandes distances et dans des régions hostiles, notamment les régions forestières, ils fondèrent leur autorité sur un ensemble de points d'appui établis suivant la hiérarchie suivante : centres principaux, stations secondaires, postes et cantonnements ou présence de quelques individus dans des villages. Cette hiérarchie n'était ni permanente ni rigoureuse. Servant pour l'exploitation, ces points d'appui étaient abandonnés dès que les produits diminuaient ou que les populations s'enfuyaient des villages à cause des exactions des bandes des traitants (Chibenda Mulashi & Aliamtu ka-Sholero 1989 : 65-97).

#### a) Centres principaux

Ces centres contrôlaient chacun un riche hinterland ; ils étaient tenus par les grands chefs trafiquants arabes ou leurs parents, arabes ou métis d'Arabes et d'Africaines. Au départ, le plus important de ces centres était Nyangwe, fondé en 1869 par Mwinyi Dugumbi. C'était un poste d'avant-garde qui contrôlait tout le nord, vers les pays des Wasongola, l'est vers le pays des Warega, et même l'ouest vers le Lomami, fief de Tippo-Tip. Sa position était donc stratégique. Nyangwe était constitué des villages occupés par les premiers chefs arabes des bandes d'esclavagistes. Ces villages avaient fini par être réunis sous l'unique autorité de Mwene Muhara Mtagamoyo avec le concours de Tippo-Tip. Celui-ci fonda le centre de Kasongo en 1875. Devenu grand chef arabe de la région, il confia des zones stratégiques à ses proches parents : la région de Kasongo à son fils Sefu, le reste du Maniema à son frère Bwana Nzige, et Isangi, en aval des Falls, à Rachidi, fils de Bwana Nzige.

#### b) Stations secondaires

Les stations étaient érigées dans l'arrière-pays sur l'ordre du chef du centre principal qui décidait d'y envoyer des missions de prospection. Contrairement aux centres principaux, les stations, bases d'opérations et lieux de rassemblement du butin (esclaves, ivoire...), ne servaient que pendant la durée de l'exploitation de la contrée. Elles étaient abandonnées dès que le butin tarissait. Devant se suffire dans leur isolement, souvent dans la forêt, les stations comportaient une troupe assez nombreuse durant toute la période de l'exploitation. Ce qui explique leur

organisation plus ou moins solide et suivie tant que durait leur fonctionnement.

En principe, les stations relevaient du chef qui avait organisé et envoyé les expéditions de prospection.

#### c) Postes et cantonnements dans les villages

L'expansion se poursuivait de plus en plus à partir des centres principaux et des stations secondaires par des moyens tantôt pacifiques, tantôt violents suivant les circonstances. Elle conduisait ainsi à l'introduction, dans les régions conquises, de la présence des Arabisés par l'établissement soit de postes (garnisons à effectif réduit de dix à trente hommes), soit de quelques représentants dans les villages à la suite souvent d'une alliance avec les chefs locaux.

L'effectif du poste ou du cantonnement restait en contact avec la station dont il relevait. Dans les postes étaient cantonnés des Arabisés et quelques jeunes gens aventuriers de la région, attirés par le profit facile et/ou animés du goût de l'aventure. Ils disposaient d'un matériel réduit pour éviter toute insurrection et toute velléité de leur part.

Théoriquement, cette hiérarchie, allant des centres aux postes en passant par des stations secondaires, avait à sa tête un chef suprême, le sultan de Zanzibar. De lui dépendaient les sultans, chefs des centres principaux de l'intérieur tels que Tippo-Tip à Kasongo et aux Falls et Mwene Muhara Mtagamoyo à Nyangwe. Sous les ordres de ces sultans de l'intérieur étaient des gouverneurs de districts, chefs de stations, secondés dans leurs tâches par des lieutenants (dirigeants des postes), représentés dans les villages soumis ou alliés par des chefs de cantonnement.

Pratiquement, les chefs traitants de l'intérieur finissaient par échapper à l'autorité suprême du sultan de Zanzibar. Ils gardaient cependant un certain contact plus ou moins suivi avec Zanzibar pour sauvegarder leur prestige auprès des chefs locaux et continuer à assurer l'écoulement de leurs produits.

Les relations n'étaient pas toujours cordiales entre les sultans esclavagistes à cause de la concurrence commerciale ni entre ces sultans et leurs subalternes à la suite de l'inégale répartition du butin. C'est pourquoi certains subalternes effectuaient des prises d'esclaves pour leur propre compte et tout le produit des razzias n'était plus acheminé vers les marchés portuaires de la côte orientale. Dans l'Ituri, par exemple, il s'était organisé une traite intérieure

trouvant sur place des débouchés, à cause de la détérioration des relations au sein des bandes et entre celles-ci certes, mais aussi à cause des difficultés d'acheminement jusqu'à la côte. En effet, les esclaves de l'Ituri avaient un très long trajet à parcourir à travers des forêts difficiles, et l'aspect très particulier que leur donnaient leurs tatouages, leurs incisives arrachées et leurs dents taillées rendait leur vente plus difficile à Zanzibar.

### 3.2.3. OCCUPATION ARABISÉE DU KIBALI-ITURI

#### a) Ugaruwa et Ipoto : stations d'avant-garde

Dans le Kibali-Ituri, deux stations – Ugaruwa et Ipoto – et plusieurs postes connurent une durée éphémère à la suite, d'une part, de la réaction des autochtones et, d'autre part, des interventions coloniales belges (*ibid.* : 98-99).

##### • Station d'Ugaruwa

Elle fut érigée sur l'Ituri, en amont du confluent de cette rivière et de la rivière Nepoko, par Uledi Balyuz Ugaruwa peu après sa désertion en 1863 du Bunyoro où il avait servi comme garçon de tente dans l'expédition des capitaines Speke et Grant en 1860-1863. Cette station fut abandonnée en 1887 à l'arrivée de Stanley.

##### • Station d'Ipoto

Elle fut érigée sur la rivière Ituri, en amont de celle d'Ugaruwa vers 1870. Elle servit de base pour plusieurs opérations de razzias en diverses directions dans le Kibali-Ituri et ses troupes arrivèrent même à capturer des esclaves jusqu'au lac Albert. Son chef Kilonga-Longa dépendait de Saïd ben Abedi de Nyangwe ; trois lieutenants, originaires de Maniema, le secondaient. L'effectif était composé en grande majorité de Bakusu et de Barega, recrutés au passage par la bande lors de sa progression. À part son rôle esclavagiste, la station d'Ipoto développa une activité agro-pastorale prospère : plus de 150 ha de maïs, 2 ha de riz et autant de fèves, de canne à sucre, une centaine de chèvres, d'immenses bananeraies... assuraient une bonne santé à ses habitants.

#### b) Expansion arabisée vers l'ouest et le sud de l'Ituri (*ibid.* : 100-103)

Les premières bandes d'Arabisés, parties de Kirundu, se portèrent vers le nord-ouest. Aux environs de 1880, elles avaient atteint les Falls d'où elles poussèrent leurs incursions plus à l'ouest et au nord. En 1883, dans leur expansion rapide, ces Arabisés atteignirent le confluent de la rivière Aruwimi avec

le fleuve Congo d'où ils multiplièrent leurs incursions jusqu'à Basoko et ils fondèrent plusieurs postes dans la région.

C'est au cours de cette progression qu'en 1887, des stations furent fondées à Yambuya et à Banalia, respectivement par Salum ben Mohammed, fils de Tippto-Tip, et Saïd ben Sabiti, neveu de ce dernier. De leurs stations, Salum et Saïd lancèrent des opérations de razzias dans toute la vallée de la rivière Aruwimi. Avant l'afflux d'autres Arabisés, Abed ben Salim et, après lui, son fils Saïd ben Abedi, avaient lancé leurs hommes pour prospecter la région du nord-est, en direction de l'Ituri, et ils y opéraient des razzias.

Entretemps, parti aussi de Kirundu, Kibonge s'était installé près de Makala sur la rive droite de la rivière Lindi d'où il dirigeait tous les Arabisés opérant dans la région. Après s'être progressivement détaché de l'autorité de ses chefs zanzibarites, il s'était mis à effectuer pour son propre compte des razzias dans toutes les directions, essentiellement en direction de l'Aruwimi.

Peu après, un autre groupe d'Arabisés, venus toujours de Kirundu, transita par Avakubi et arriva à Wamba, vers 1885, sous la direction de chefs en majorité bakusu, parmi lesquels Mayangu, Kopakopa et Masudi. Ce groupe, qui opérait également sur une grande partie des territoires des actuels Mambasa et Wamba, avait comme mission principale de prospecter et d'exploiter les régions riches en hommes, en ivoire et en peaux de bêtes sauvages (léopard, okapi...). Il devait aussi recruter, sur son passage, de nouveaux éléments dynamiques pour renforcer ses effectifs. Pour réussir sa mission, il utilisait tous les moyens, même immoraux, tels que les prises d'otages parmi les femmes et les enfants libérables moyennant la livraison, par leurs maris et parents, d'ivoire, d'esclaves vigoureux et de vivres.

Uledi Balyuz Ugaruwa aussi, de sa station sur la rive gauche de l'Ituri, le poste arabisé le plus avancé de la région, opérait des ravages avec ses hommes, incendiait des villages entiers et semait la terreur dans ce milieu et ses environs.

Entretemps, en 1887, Tippto-Tip envoya Kiware-Ware s'installer au sud du fief de Saïd ben Abedi, dans le but de pouvoir se réunir par la suite, par le lac Kivu, avec des traitants qui viendraient du Tanganyika. Mais cette jonction n'eut jamais lieu.

Partis de Kirundu avec ses hommes, Uledi Kilonga-Longa, un des principaux lieutenants de Saïd ben Abedi, vint s'installer sur la rivière Lindi d'où il envoya des expéditions vers le nord. Ensuite, il contourna le fief d'Agaruwa et vint s'installer sur le bord méridional de la rivière Ituri au sud d'Ipoto, où il se mit à razzier impitoyablement les régions des rivières Londa et Irumu. Toute la région fut alors dévastée, jusqu'en 1890, par des batailles rangées et des razzias qui s'ensuivirent. Malgré cette situation sanglante et l'opposition des indigènes, Kilonga-Longa ne renonça pas à son intention de pousser plus loin ses incursions. C'est ainsi qu'en 1890, Kilonga-Longa se déporta dans le Haut-Ituri, mais l'arrivée de l'expédition Van Kerkhoven limita désormais sa zone d'action au bassin de l'Ituri.

Depuis lors, arrêté dans son expansion vers le nord, le mouvement des Arabisés, parti d'Ipoto, se porta immédiatement vers l'est jusqu'au lac Albert. À la suite de la faible résistance des autochtones, les Arabisés établirent, vers 1892, un poste au bord du lac à Kasenyi. La même année, ils fondèrent un autre poste à Irumu qu'ils renforcèrent l'année suivante. Les autres postes, établis dans la région, furent Boga, Kilo et Gety. De ces postes, ils lancèrent, avec des chefs autochtones alliés, des expéditions à l'intérieur de la région chez des populations qui ne leur étaient pas alliées.

Les localités d'Avakubi, Mawambi et Makala, dans le territoire de l'actuel Mambasa, qui se trouvaient alors sous la coupe respectivement d'Ugaruwa, de Kilonga-Longa et de Kibonge, connurent aussi une importante présence d'Arabisés. Menacés de subir l'esclavage de ces Arabisés, les autochtones réagissaient souvent par ruse et déformaient leur visage ou d'autres parties de leur corps avec des tatouages, l'ablation des incisives, ils trouaient les oreilles et les lèvres des femmes, se taillaient les dents... Toutes ces déformations physiques visaient à enlaidir les gens et les rendre répugnants aux yeux des esclavagistes.

Précisons que les multiples mouvements des Arabisés en diverses directions dans le Kibali-Ituri témoignent de l'intérêt commercial qu'ils portaient à cette vaste région qui s'ouvrait à eux malgré les quelques résistances autochtones enregistrées par-ci par-là. Les perspectives de s'y procurer un gros butin sans trop de difficultés s'avéraient tellement prometteuses que, en 1891, Saïd ben Abedi se préparait à établir d'autres stations. Mais en novembre de la même année, à la suite de la mise en déroute des

troupes de Kilonga-Longa par l'avant-garde de l'expédition Van Kerkhoven, commandée par le capitaine Bonthier, la partie se jouait désormais contre eux.

En effet, dès 1892, l'EIC lança contre tous les esclavagistes dans la région des expéditions de grande envergure pour enrayer ce fléau qui, non seulement dépeuplait le milieu, mais aussi et surtout était de nature à saper l'occupation et l'exploitation de la région par les colonisateurs européens.

### c) Campagne contre les Arabisés

Cette campagne se déroula entre 1892 et 1895. Les motivations qui la commandaient étaient ambiguës. Elle passait pour être la suite du combat humanitaire pour anéantir les poches de résistance contre l'abolition de la traite ; elle faisait partie de la stratégie pour s'assurer le contrôle politique de l'espace congolais et y stopper l'avance de l'islam ; elle permettait aussi d'éliminer un concurrent commercial, friand, lui aussi, de l'ivoire tant prisé à l'époque (Ndaywel è Nziem 2009 : 277-278).

Dhanis fut le premier à attaquer, avec ses puissants alliés locaux, Lumpungu et Ngongo Lutete. Le 4 mars 1893, il s'empara de Nyangwe, abandonné à lui-même ; le 22 avril, il entra à Kasongo où il s'empara d'un butin formé de plusieurs pointes d'ivoire, d'armes et de munitions sans oublier les provisions en produits agricoles.

La conquête du Maniema fut poursuivie par Chaltin, à la tête d'une colonne venue de Basoko vers le Lomami, qui s'empara de Bena-Kamba et de Riba-Riba ; il sauva de justesse la station des Falls au moment où elle allait passer sous le contrôle arabisé. Ponthier et Lothaire, venant des Falls, occupèrent successivement les centres de Kirundu, Kima-Kima et Soke-Soke. Les vaincus se regroupèrent alors sur la rive gauche du lac Tanganyika chez Rimaliza qui avait lancé ses attaques à partir d'Udjidji. C'est ainsi que les batailles les plus dures de cette guerre, dirigée par Dhanis et Ponthier, furent menées contre ce chef arabisé qui s'appropriait à marcher sur le centre de Kasongo à la tête de 10 000 hommes. Vaincu sur la Lubukoie et sur la Lulundi, il fut contraint de se réfugier dans la colonie allemande du Tanganyika. En 1894, la guerre contre les Arabisés toucha à sa fin avec la prise des dernières villes comme Kabambare, Mazance et Uvira. Ces anciennes possessions arabisées furent détruites.

Il ne restait plus qu'à soumettre les chefs arabes Kilonga-Longa et Ugaruwa qui régnaient encore



**Gradés noirs du premier Bataillon de marche à Irumu.**

(HP.1958.10.3, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, 1917.)

en Ituri, dernier bastion arabe, dans la région de Mawambi-Avakubi où s'était également réfugié Kibonge, à Makala sur la Lindi, après avoir été chassé des Falls. Cette mission fut confiée à l'expédition dirigée par le lieutenant Henry. Celui-ci partit de Kirundu en 1894. Son avant-garde, marchant sur l'Ituri, réussit à capturer Stokes, un Allemand qui fournissait des armes aux Arabisés, près d'Irumu, il le jugea et le fit exécuter. C'était une procédure sûre pour amoindrir la prétention allemande sur cette zone. Ensuite, par surprise, il saisit et fit prisonnier Kibonge, et reçut ensuite la soumission des dernières bandes arabisées à Mawambi, Avakubi, Beni, Kilo, Boga et Irumu. Il fonda deux postes d'État en Ituri : chez le chef Krilo et à Irumu où il laissa comme chefs respectivement Friart et Codron. Il installa les détachements de la Force publique dans tous les villages enlevés aux Arabisés, mais ces camps militaires eurent une existence éphémère, car, deux ans après, la colonne Dhanis qui traversait la région ne les retrouverait pas (Samba 1982 : 122). Henry parcourut la région en tous sens, l'explora, l'étudia et reçut la soumission de nombreux peuples. Il prit possession des anciens postes d'Emin Pacha : Tunguru et Muswa. Le 20 mai 1895, il aurait découvert l'or sur l'Agola près du poste de Kilo.

Pour les chefs qui n'avaient pu quitter la région et qui n'avaient pas été tués au combat, comme Sefu et Munie Muhara, ce fut un triste sort qui les

attendait : exécution ou relégation. Seuls Bwana Nzige et Rumaliza trouvèrent refuge à Zanzibar où ils avaient pu rejoindre Tippu-Tip. La zone du Tanganyika, le Maniema et le bassin du Lomami furent ainsi pacifiés. En deux ans, la guerre contre les Arabisés avait coûté au minimum 70 000 morts congolais (*ibid.* : 280-281).

### 3.3. LE SORT DE L'ISLAM EN ITURI APRÈS LA CAMPAGNE ARABE

Dans son objectif primordial, la colonisation visait à remplacer les cultures des régions où elle s'installait par la civilisation occidentale jugée seule valable. La culture et surtout les religions africaines n'ont pas échappé à cette opération. Une vision identique va se tourner contre l'Islam.

Le colonisateur s'efforça de combler le vide qui se créait dans l'âme du Congolais par l'effritement progressif de ses croyances ancestrales, suite à des campagnes coloniales négativistes, par la foi chrétienne catholique, pour ne pas donner une occasion propice à l'islam et au protestantisme considérés comme barrière au colonialisme belge. Les protestants furent sournoisement mais efficacement combattus, alors qu'une surveillance intransigeante était exercée sur les musulmans, et l'autorité coloniale ne ménagea aucun effort dans ce sens.

Dès le début, la Belgique était persuadée que l'islam était un terrain favorable à l'insurrection



**Image d'une famille à Irumu.**

(EP.0.0.1153, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)



**La pratique de l'islam en période de ramadan à Bunia.**

(Photo et © Thierry Lole, 12 septembre 2016.)



politique et un obstacle à la réalisation de l'évangélisation des populations congolaises par les missions, d'où il fut en butte à une politique antimusulmane très forte au Congo. Toute une série de mesures multiformes furent mises en place pour lutter contre l'expansion de l'islam au Congo. Cela se remarquait dans les textes officiels. Par exemple, dans sa circulaire du 30 juin 1926, le CDD de l'Ituri, reprenant les instructions du gouverneur général, que lui avait transmises le gouverneur de la Province-Orientale, ordonna aux administrateurs territoriaux de sa juridiction ce qui suit :

« Les musulmans doivent être groupés auprès de l'autorité européenne ou sous sa domination. Aucun commandement ne peut être confié à ces noirs de race et de mœurs étrangères. Tout prosélytisme religieux sera immédiatement réprimé. Les agitateurs me seront proposés pour la relégation. Je fixerai leur résidence dans un endroit de la province où leur propagande sera sans effet. Ces gens sont indésirables. L'administration pourra leur rendre insupportable le séjour dans la colonie » (*ibid.* : 109).

En outre, l'État colonial appliquait strictement à leur égard la réglementation de l'immigration et des passeports de mutation ; il combattait efficacement leur influence et leur prosélytisme, n'accordait aucun subside à leurs écoles, interdisait l'exercice de leur loi (sharia) aux Congolais, appliquait à leur égard une sévère législation commerciale et foncière, vulgarisait les éléments de propagande négative contre l'islam en rappelant sa contribution dans la traite négrière.

En fin de compte, « le sort des musulmans semble donc avoir été le plus déplorable, car les mesures discriminatoires et vexatoires dont ils étaient victimes n'étaient pas le fait de quelques subalternes obscurs, trop zélés. Elles résultaient d'une politique globale, conçue dans les hautes sphères de l'administration coloniale, politique visant à enrayer complètement une confession indésirable » (*ibid.* : 107).

Mais tout cela, pour ne pas paraître comme une persécution, se faisait avec discrétion, tact et finesse.

Dans le district de l'Ituri, exception faite pour le territoire de Mambasa, les musulmans furent toujours présentés comme des charlatans et des escrocs professionnels dont il fallait se méfier à tout moment de peur d'être bêtement roulés. L'islam fut tellement dénigré et surveillé de près que les quelques

autochtones convertis lors de leur séjour en Ouganda ne vivaient qu'en vase clos ou même en clandestinité. Le 11 mai 1942, l'administrateur territorial André Jamsin adressa un document secret au gouverneur de province au sujet d'un Hindou habitant le centre commercial de Mahagi, et qui ferait du prosélytisme musulman auprès du chef Ugwaru des War-Palara auquel il lisait des passages du Coran, grâce auquel, lui assurait-il, il serait guéri de sa cécité partielle. L'administrateur territorial voulait savoir s'il n'existait pas de texte légal ou, à son défaut, de moyen d'action permettant de sanctionner ou d'empêcher semblable propagande. Vu l'urgence et la gravité du fait, avant même la réponse du destinataire, le CDD Demeur s'empressa de répondre à l'administrateur territorial en ces termes :

« Appelez cet Hindou, dites-lui que le gouvernement l'a laissé entrer sur le territoire de la Colonie pour y faire du commerce et servir dans les maisons du commerce ou dans l'industrie et non pas pour jouer au rebouteux et faire du prosélytisme musulman. Il comprendra votre avertissement » (AIMO 1942).

Ce comportement montre à quel point l'Administration coloniale était allergique à l'islam, surtout en ce milieu frontalier où les musulmans étaient nombreux en Ouganda et au Soudan voisins. À part quelques rares cas du territoire de Mambasa, aucune école de caractère coranique et aucune mosquée ne furent érigées dans le district de l'Ituri pendant la période coloniale belge.

Après l'indépendance, avec la disparition des restrictions des déplacements et des engagements des Congolais dans le pays, quelques musulmans commerçants ou fonctionnaires allaient se répandre en Ituri. Ainsi naquirent des petites communautés musulmanes dans quelques agglomérations de l'Ituri. Deux mosquées furent construites à Bunia et on en trouve d'autres, plus petites, à Mambasa, dans les zones frontalières de Mahagi ou à Aru. L'afflux d'Ougandais, en 1980, dans la région suite à la chute du président Idi Amin Dada y renforça cette expansion musulmane.

De nos jours encore, la propension populaire pour les sectes attire des personnes vers l'islam dont la plupart des aspects du dogme et des pratiques (polygamie, talisman, médecine naturelle, solidarité, etc.) concordent avec la mentalité locale traditionnelle.

## RÉFÉRENCES

- AIMO. 1942. *Rapport annuel* : 73.
- Chibenda Mulashi & Aliamtu ka-Sholero. 1989. « Les incursions des Arabisés dans le Kibali-Ituri au XIX<sup>e</sup> siècle ». *Ujuvi* 10.
- Cornevin, R. 1989. *Histoire du Zaïre des origines à nos jours*. Bruxelles : Hayez.
- De Maeght, J. 1968. « Aperçu historique des Alur, des Anghal et des Djukoth, peuplades de l'Ituri au Congo-Léo ». *Annali de Pont. Museo Miss. Etn.* 32 : 195-247.
- François, A. 1943. *Congo, terre d'héroïsme*. Bruxelles. Coll. nationale, Office de publicité.
- Hall, R. 1971. *La Découverte de l'Afrique*. Paris : Larousse.
- Kimena Kekwakwa Kinenge. 1979. « Tippo-Tip : traitant et organisateur d'État ». *Zaïre-Afrique* 139.
- Ki-Zerbo, 1972. *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*. Paris : Hatier.
- Lugan, B. 2001. *Atlas historique de l'Afrique des origines à nos jours*. Monaco. Éditions du Rocher.
- Meessen, J.-M. Th. 1951. *Monographie de l'Ituri : histoire, géographie, économie*. Bruxelles : Ministère des Colonies.
- Mengi Kapita. 1980. « Notes sur l'origine et l'histoire des Ngwana du X<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle ». *Zaire-Afrique* 146 (juin-août) : 352-353.
- Ndaywelè Nziem, I. 2009. *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la RDC*. Tervuren-Kinshasa : MRAC - Afrique-Éditions.
- Samba, K. 1982. *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire postcoloniale. Le cas de l'Ituri*. Kinshasa : PUZ.
- Tshimanga wa Tshibangu. 1976. *Histoire du Zaïre*. Kinshasa : CERUKI.

## CHAPITRE 2

# L'ITURI SOUS L'OCCUPATION EUROPÉENNE

**A**près l'abandon du droit anglo-égyptien sur le Soudan le 5 mai 1885 et le départ d'Emin Pacha en avril 1889, l'Équatoria constituait une sorte de « no man's land » :

« Le moment était venu de se demander ce que deviendrait cette magnifique province traversée par le Nil, rafraîchie par un lac de 6000 km<sup>2</sup>, dont les hauts plateaux étaient broutés par un bétail abondant et où l'ivoire ne manquait pas. Le départ d'Emin Pacha ne pouvait pas manquer de faire l'objet des méditations d'un Léopold II ou d'un Mac Kinnon. Peut-être l'Allemagne s'y intéressera-t-elle aussi, mais elle ne dévoila pas ses intentions » (Meessen 1951 : 30-31).

Ainsi, à peine Emin Pacha avait-il pris le chemin de la côte que Léopold II envoyait la mission de Van Kerckhoven pour le remplacer (Cornevin 1989 : 195). Mais comme les chances de l'Allemagne, patrie d'Emin Pacha, de pouvoir s'y installer, étaient pratiquement nulles, après l'abdication de son ressortissant, dans ces conditions, l'Équatoria formait une proie tentante à annexer par l'EIC ou à rattacher à l'Est africain britannique.

L'engagement immédiat de Léopold II était impossible suite à la présence mahdiste dans la région et à celle des esclavagistes arabisés dans toute la zone des Falls et de l'ouest et du sud de l'Ituri. Après avoir liquidé la menace arabe, Léopold II tenait absolument à occuper la région du Nil, à en chasser les Mahdistes et occuper l'enclave de Lado dont le bail lui était reconnu par les accords internationaux. Mais la révolte, en 1897, dans la colonne Dhanis, fit échouer cette ambition pharaonique. Seuls les accords sectoriels de 1915 réussirent à fixer les

limites nord-orientales du Congo entre, d'une part, la Belgique et, d'autre part, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Depuis lors, on assista à l'occupation effective et à l'organisation politico-administrative de l'Ituri par les Belges.

### 1. OCCUPATION PROGRESSIVE DE L'ITURI PAR LES BELGES

Après la débâcle de la colonne Dhanis, les ambitions du roi Léopold II sur les régions du Nil vers le nord s'amenuisaient et désormais il allait consacrer une grande partie de ses efforts et de ses ressources à s'implanter solidement dans l'Ituri. Cette occupation de l'Ituri se fit de la manière que nous décrivons ci-dessous (Meessen 1951 : 51-61 ; Malherbe 2009 : 82-90).

#### 1.1. SOUS L'EIC

En 1897, le lieutenant anglais Vandeleur visita les stations de Muswa (embouchure de la Kakoy) et de Tunguru (Mahagi-Port) dont, après huit années d'abandon par les troupes d'Emin Pacha, il ne restait plus grand-chose. Aussi assista-t-on aux razzias de N'Konge, un Ganda musulman dont l'arrivée en Ituri serait consécutive à la défaite du roi Mwanga du Buganda, révolté contre le protectorat anglais sur son pays. Ce soulèvement entraîna une longue suite de troubles en Ouganda. Il est possible qu'une bande armée ait ainsi reflué en Ituri, qui offrait alors un asile sûr du fait que l'occupation belge y était encore très faible. N'Konge, à la tête de 400 personnes, se livra à des pillages dans la région de Boga-Kavali, avant d'aller s'établir dans la région de Mahagi d'où il allait



**À Adranga (Ituri) en 1931, défilé des troupes lors de l'inauguration du monument érigé à la mémoire des membres de l'avant-garde de l'expédition Dhanis. (AP0.2.13138 ; collection MRAC Tervuren ; photo © MRAC.)**

être aussitôt chassé par les chefs locaux. L'année suivante, l'EIC occupa effectivement le poste de Mahagi (Mahagi-Port) en la personne de son chef officiellement affecté, le lieutenant belge Bryde, et le poste d'Irumu.

En 1899, le poste de Kilo fut récupéré après le départ des mutins de la colonne Dhanis. La même année, la mission dirigée par l'ingénieur Adam commença des études pour l'établissement d'une ligne de chemin de fer : Stanleyville-Irumu-Mahagi. Vers la fin de l'année, l'expédition scientifique de Shorpe et Grogan allant du Zambèze à Khartoum traversa la région de Mahagi. De Toro, Grogan continua seul. Il passa par Boga, suivit la Semliki et descendit le lac en pirogue jusqu'à Tunguru (Mahagi-Port). Là, en 1900, le lieutenant Jean Flamme remplaça le lieutenant Bryde, qui fut relevé de ses fonctions pour avoir attisé le séculaire conflit interclanique entre les Alur d'Anghal et de Djukoth et pour avoir choisi la solution militaire afin de soumettre les populations locales – l'opération militaire contre les Djukoth de Jupamudho et de Jupajathim à Logo au cours de laquelle trois soldats belges et plusieurs combattants anghal avaient trouvé la mort était désapprouvée par le pouvoir colonial qui dut mettre fin à la carrière belliqueuse du lieutenant Bryde. Trouvant Tunguru insalubre et malsain, le lieutenant Flamme déplaça

immédiatement le poste de Tunguru à Iswa, près de Djegu. La station militaire comptait 50 soldats.

En 1901, l'occupation belge était limitée à trois postes : Irumu, Kilo et Mahagi, très isolés, coupés de l'intérieur et éloignés l'un de l'autre, et commandés respectivement par les lieutenants Van Marcke de Lummen, Vervloet et Flamme. Irumu semblait connaître le calme. À Kilo, les Nyali entretenaient une petite guérilla. À Mahagi, par contre, les Alur s'agitaient fort contre l'occupation coloniale, notamment le chef Udjuro contre qui le chef de poste dut envoyer une petite expédition, promenade militaire, qui obtint la soumission provisoire de ce chef, lequel, quelque temps après, reprit les armes, et cette fois-ci pour toute une décennie. Au même moment, ce fut le chef Ketha des Anghal qui créa des difficultés. Cette fois-ci, l'officier de Mahagi dut avoir recours aux armes. Toutes ces réactions se justifiaient par le fait que le pays venait de sortir de longs troubles (razzias des soldats d'Emin Pacha, pillards de N'Konge, incursions dans les tribus voisines...) et que les Alur, vassaux du Bunyoro, digéraient mal la présence européenne. À la même période, les Pères Blancs de l'Ouganda entraient en contact avec la population du Bulega. Le R.P. Antoine Grange conclut le pacte de sang avec le chef Uma des Alur-Mukambu. M<sup>gr</sup> Streicher, accompagné du R.P. Angelo Gramaglia

et de porteurs ganda, séjourna chez le lieutenant Jean Flamme à Iswa.

En janvier 1902, l'ingénieur Adam était à Irumu pour étudier le tracé du chemin de fer jusqu'à Mahagi et en octobre, en quittant la région, il croisa la mission de prospection de l'or dirigée par Hannam et O'Brien. Ils devaient prospecter le nord de la contrée de Mahagi – où ils ne trouvèrent rien – et étudier la présence et les modes d'exploitation de l'or dans la région de Kilo. La même année, le commandant Lemaire effectua des observations altimétriques sur la ligne de faite Congo-Nil, et Irumu devint le chef-lieu de la zone de l'Ituri au lieu d'Avakubi.

En 1903, Hannam et O'Brien redécouvrirent les graviers aurifères de la rivière Agola et, sur leur rapport, l'État décida d'en commencer l'exploitation. L'année suivante, les premiers Blancs arrivèrent pour entamer les travaux. L'ancien commandant d'Irumu, Van Marcke de Lummen, fut nommé commissaire des Mines. Rentrant d'Europe, il arriva en juin pour prendre les dispositions nécessaires concernant le recrutement et le ravitaillement des travailleurs.

Au début de 1905, un premier camp des mines fut installé près de Kilo sur l'Agola et, à la fin de l'année, ce camp avait produit 20 kilos d'or. Cette même année, le lieutenant Demuynck vint seconder le lieutenant Flamme au poste de Mahagi et, sept ans après, il le remplaça en tant que chef de ce poste. C'est à partir de la deuxième décennie du XX<sup>e</sup> siècle que les administrateurs civils, dont Jamsin à Mahagi, commencèrent à diriger le district de l'Ituri. Le recours à la force tendait à être remplacé par la persuasion administrative, bien que la philosophie initiale ne fût pas complètement abandonnée.

La convention du 9 mai 1906 signée à Londres, complétant celle du 12 mai 1894, réglait définitivement la question de la bande de Mahagi en même temps que celle de l'Enclave de Lado, en fixant une fois pour toutes la frontière entre l'EIC et le Soudan anglo-égyptien.

En 1907, le lieutenant Flamme déménagea d'Iswa à Gira. Une commission de bornage Ouganda-Congo, dirigée par le colonel Bright, entama les travaux de délimitation du mont Mbakwa au lac Albert. L'exploitation minière progressait, de nouveaux et riches gisements étaient découverts dans les rivières Nizi et Shari. Un nouveau camp fut ouvert entre Kilo et Bambu. En 1908, la mission cartographique Ouganda-Congo continua et, le 15 novembre, l'EIC devenait le Congo belge.

## 1.2. PÉRIODE DU CONGO BELGE

En septembre 1909, les Anglais mirent en service un bateau à vapeur (le *Samuel Baker*) sur le lac Albert, et la liaison Ouganda-Congo fut assurée régulièrement. Le ravitaillement des mines passait par cette voie. Léopold II mourut le 17 décembre, alors que la mission Bright remettait ses conclusions sur la frontière Ouganda-Congo.

Le 15 mai 1910, une conférence de plénipotentiaires allemands, anglais et belges signa à Bruxelles un accord fixant la frontière congolaise du lac Albert au Tanganyika. Et l'enclave de Lado fut remise aux autorités anglo-égyptiennes le 16 juin, à la suite du décès du roi Léopold II. Le Congo devait conserver néanmoins la petite plage de Mahagi sur le lac Albert (Cornevin 1989 : 242).

Le lieutenant Jean Flamme continuait à asseoir l'autorité de l'État dans la région de Mahagi, bien qu'une grande partie du territoire, sous la conduite des chefs Ketha des Anghal, Uma des Mukambu, Mamba des War, Kidikpa des Djukoth et Udjuro des Panduru, fût en révolte contre l'occupation coloniale. Udjuro, grand chef résistant, fut le dernier à présenter volontairement sa soumission aux troupes coloniales belges, en août 1912. C'est cette date qui marqua en fait le vrai début de la mise en place des institutions coloniales belges dans l'Ituri. Suite à cette accalmie, le chef de poste de Mahagi transféra sa résidence d'Iswa à Gira, localité située à 2 km à l'ouest de Djegu, sous l'escarpement de Bith, sur la route de Djegu-Nyarambe.

De 1912 à 1913, une commission mixte anglo-belge établit la carte de la région de Mahagi. C'est alors que l'ordonnance 123/S.G. du 3 septembre 1914 de l'administrateur général éleva Mahagi au statut de territoire des Bale, Alur, Lugbara et apparentés, c'est-à-dire les Kakwa, Kaliko, Logo, Dongo, Ndo, Madi et Mundu. Ses limites, qui seraient réaffirmées par l'ordonnance n° 11/S.G. du 28 novembre 1922, se présentaient comme suit :

« La limite du district et la frontière de la colonie, jusqu'au point où elle est coupée par le parallèle de l'embouchure de Djangoba jusqu'à son confluent et passant par les monts Go, Sa, Aya, Yudjo et la source du ruisseau Boda ; ce ruisseau jusqu'à son embouchure dans la Loda, la Loda jusqu'à sa source, une droite joignant cette source à celle de la Muda ; la Muda jusqu'à sa rencontre avec le méridien du mont Bovi ; une droite reliant ce mont au mont Bathu et prolongée

directement jusqu'à la rivière Kuda ; la Kuda de ce point à sa source ; une droite allant de cette source à celle de la Boda ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Tso ; une droite joignant ce confluent à la source de la rivière Djoda ; la rivière jusqu'à son embouchure ; la rivière Aruda jusqu'à son confluent à la source de la rivière Leda ou Atongba ; cette rivière jusqu'à son confluent avec le Shari ; la limite orientale du territoire de Kilo depuis le confluent Shari-Atongba jusqu'à la limite nord du district » (*Bulletin administratif* 1922 : 95).

Il faut remarquer qu'auparavant, les Anglais avaient voulu inclure dans leur colonie une bonne partie septentrionale du lac Albert faisant partie du réseau hydrographique du fleuve Nil. La limite irait de Ndaru (Mukambu) pour passer par Kpandroma (Djugu) puis sur les monts Bleus, Gu, Mbelebu, Au, Ryekaba (Djukoth), puis Utha et Akara (Panduru), et enfin inclurait tout le territoire des Padeya. Léopold II, par l'entremise du lieutenant Jadot, chef belge de la commission de la délimitation des frontières, s'opposa catégoriquement à la proposition anglaise. Le dernier compromis fixa la frontière au ruisseau Acozo à l'est du mont Bith qui reste congolais comme l'avait prescrit Léopold II. Les bornes de la frontière congolaise ne furent fixées qu'en août 1915 par le lieutenant Halé (Djalbonyo Adjika 2008 : 77-78). Le grand problème frontalier entre l'Ituri et les colonies anglaises du Soudan et de l'Ouganda s'était posé au niveau du territoire de



**Le chef Luvu Aisa au bord du Nil entre Mahagi et Wadelai.**

(AP.0.0.4207-2, collection MRAC Tervuren ;  
photo Wangermée, 1904.)

Mahagi (Aru et Mahagi) à la suite du manque de limites naturelles et de l'enchevêtrement ethnique dans la région. Les colonisateurs ayant exclu les chefs locaux de leurs pourparlers ont fini par imposer leurs décisions autoritaires et arbitraires qui ont scindé les ethnies de la région entre deux ou trois colonies. Les territoires de Djugu et d'Irumu, limités par le lac Albert et la rivière Semliki, et le territoire de Mambasa, situé à l'intérieur, n'ont pas connu cette situation.

Le 24 octobre 1915 intervint la signature de la convention fixant la délimitation définitive de la frontière entre l'Ouganda et le Congo. En 1916, le chef-lieu du territoire de Mahagi fut transféré de Gira – situé près de la frontière et par conséquent devenu excentrique – à Lenju, situé à 10 km à l'est de l'actuelle mission catholique de Logo, dans la chefferie des Anghal. En 1918, en vue de faciliter la communication avec l'Ouganda, le chef-lieu du territoire fut transféré à Dri, localité située en chefferie des War-Palara, sur la route reliant la douane ougandaise de Nebbi et le quai de Mahagi-Port. Par la suite, les Blancs donnèrent le nom de Mahagi à cet emplacement en souvenir du nom de l'ancien site, Mahagi, occupé par Emin Pacha au bord du lac.

À partir de ce moment, le colonisateur belge se mit résolument à consolider ses assises sur l'ensemble de l'Ituri en construisant des gîtes d'étape pour les coloniaux dans chaque chef-lieu des chefferies, des chapelles missionnaires, et peu après en facilitant l'installation des colons.

De 1916 à 1929, l'autorité coloniale réorganisa et révisa les limites du district, de ses territoires et de la plupart des C.I. (circonscriptions indigènes) du district de l'Ituri. Par exemple, d'une cinquantaine de chefferies préexistantes dans la région de Mahagi, elle n'en forma que huit ; d'une soixantaine à Mambasa, il n'en resta que sept. Entre 1948 et 1955, elle procéda à des glissements de populations dont le résultat imprima la configuration que le district de l'Ituri garda jusqu'au 10 décembre 1955, date à laquelle, suite à l'ordonnance n° 21/379, le territoire de Mahagi fut scindé en deux pour former le territoire d'Aru comprenant les Lugbara, Kakwa, Kaliko et Ndo, et le territoire de Mahagi actuel peuplé des Alur et Bale. Cette structure, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1956, resterait inchangée jusqu'à la fin de la colonisation belge.

## 2. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE COLONIALE BELGE DE L'ITURI

Cette organisation, sous l'EIC, ne fut pas systématique, car l'est de l'Ituri était une zone contestée aussi bien par la Grande-Bretagne que par la Belgique. Pendant la colonisation belge, elle connut beaucoup de tâtonnements et de modifications jusqu'en 1955, date à laquelle fut imprimée la configuration politico-administrative définitive de l'Ituri.

### 2.1. SOUS L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO : 1885-1908

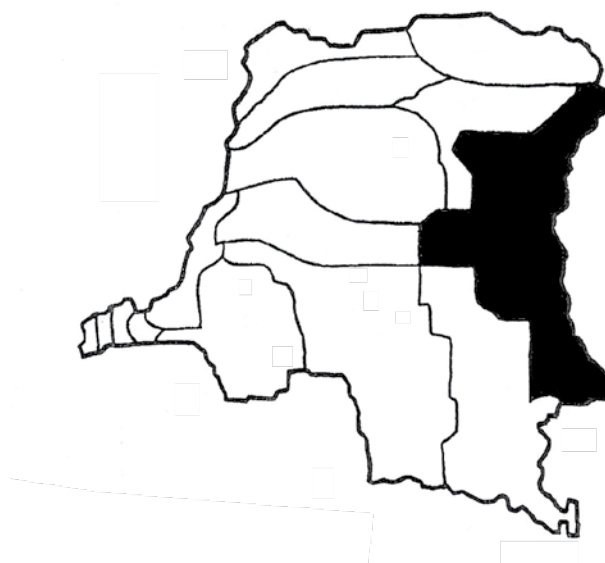
L'EIC n'eut d'abord aucune organisation territoriale systématique. Le 6 mai 1885, le roi Léopold II avait mis sur pied à Bruxelles une administration organisée en trois départements (Affaires étrangères et Justice, Finances, Intérieur), dirigés chacun par un administrateur général (secrétaire d'État) depuis 1891, tous subordonnés directement à son autorité. L'Anglais Francis de Winton, ancien administrateur de l'AIA, qu'il nomma administrateur général de l'EIC dès sa création, n'avait d'autre pouvoir que celui que le roi lui déléguait. La création des divisions administratives et la nomination de leurs autorités étaient des prérogatives du roi. Chaque agent recevait des missions spécifiques, avec des instructions et des moyens particuliers. On avait affaire à une administration trop centralisée, située loin du terrain d'application et incapable d'effectuer un contrôle, ce qui donna libre cours à tous les abus (de Saint Moulin 2009 : 90-91). C'était une situation qu'il fallait corriger, car

« l'éloignement imposait une large délégation de pouvoirs à l'administrateur général. Ainsi le décret du 28 mars 1886 donne à ce fonctionnaire supérieur le droit d'édicter des ordonnances ayant force de loi. Le 16 avril 1887, le gouvernement local est organisé, avec à sa tête un gouverneur général représentant le roi. Il assure dans le territoire l'exécution des décrets et décisions du gouvernement central, il pourvoit provisoirement aux emplois vacants, il a le droit en cas d'urgence de suspendre l'application d'un décret » (Cornevin 1989 : 177).

Cette réforme ne pouvait pas fonctionner convenablement dans le cadre territorial monolithique de l'époque. D'où la nécessité d'un découpage territorial.

Le premier découpage général de l'EIC, censé montrer que l'État occupait effectivement l'ensemble de son territoire et en assurait la sécurité, se fit avec le décret du 1<sup>er</sup> août 1888 qui créait les districts, premières grandes divisions administratives de l'EIC. Il y en avait onze dont cinq se trouvaient entre l'océan Atlantique et le Kwango, région effectivement occupée. La faible connaissance qu'on avait de la géographie fit par ailleurs que de nombreuses limites furent définies de façon générique par des parallèles, des méridiens ou une crête de partage entre les bassins de deux cours d'eau. En 1895, il y avait quinze districts dont Stanley-Falls qui incluait aussi l'Ituri. La même année, les districts seraient subdivisés en zones. Mais il faut signaler que les CDD n'avaient pas tous les mêmes pouvoirs, et de plus, certains chefs de zones, dans des régions troublées ou menacées, reçurent des pouvoirs égaux ou supérieurs à ceux du CDD dans leur juridiction.

Carte 2.1 : Le district des Stanley-Falls en 1895



Source : MRAC 2018.

Les zones, à leur tour, furent subdivisées en secteurs par la circulaire du 22 avril 1904. Le secteur, dont le chef-lieu s'appelait centre, était une unité administrative de police subdivisée en postes, échelon administratif inférieur dirigé par un Européen.

« Cette organisation arbitraire devait en outre compter avec les pouvoirs particuliers reconnus à diverses compagnies. Elle permit l'occupation effective du territoire et la collecte de ressources, spécialement d'ivoire et de caoutchouc, ainsi que d'hommes pour le nouvel État. Mais elle conduisit à de tels abus que

la Belgique dut mettre fin à ce qu'on appela le régime léopoldien, en 1908, et transformer l'EIC en colonie belge régie par une hiérarchie de pouvoirs clairement définis » (de Saint Moulin 1988 : 202).

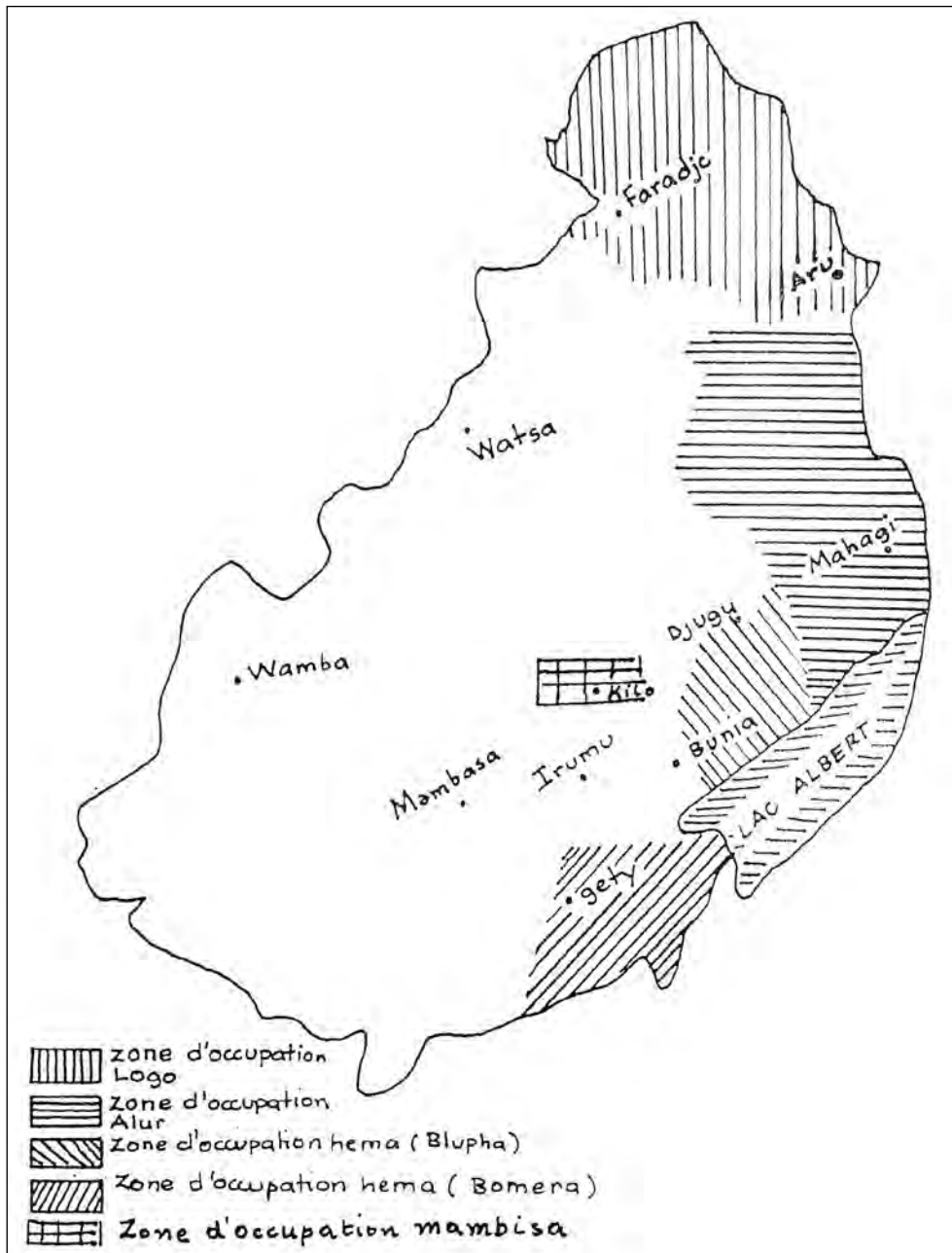
### 2.1.1. RÉSTANCES ARMÉES DES AUTOCHTONES CONTRE L'IMPLANTATION COLONIALE BELGE

Ces résistances ont revêtu des formes différentes selon qu'elles s'effectuaient dans des sociétés à pouvoir centralisé ou dans des sociétés segmentaires. Dans le premier groupe, elles ont opposé directement les

chefs coutumiers et leurs sujets aux forces de l'EIC. C'était le cas des chefs logo de Faradje et Watsa et surtout des chefs alur dans les régions de Mahagi. Dans les sociétés segmentaires, les résistances armées des autochtones visaient les chefs à pouvoir centralisé imposés par le pouvoir colonial pour les diriger et que les forces coloniales secouraient pour maintenir leur ordre précaire.

Selon un constat général, les sociétés à pouvoir centralisé présentaient l'avantage d'être bien

Carte 2.2 : Conquérents de l'Ituri à la veille de la colonisation



Source : Samba 1982 : 135.



organisées, bien armées, et d'être numériquement importantes. Il suffisait au colonisateur d'obtenir la soumission du chef pour, du même coup, être assuré de celle de tous ses sujets. Ainsi, la soumission des chefs Logo, Alur et Hema avait permis au pouvoir colonial de s'implanter sur une grande partie de l'Ituri. Par contre, parmi les sociétés segmentaires où chaque groupe menait une existence autonome, la soumission d'un groupe n'engageait aucunement les autres groupes qui pouvaient se révolter dans d'autres circonstances pour des raisons qui leur étaient propres. Pour obtenir la soumission de tous ces groupes, l'Administration coloniale était obligée de les soumettre un à un, séparément. D'où le nombre élevé d'opérations militaires qui furent effectuées dans les régions d'Aru, de Djugu et de Gety à Irumu (Samba 1982 : 236-242).

### 2.1.2. SOCIÉTÉS À POUVOIR CENTRALISÉ

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, sur le plan politique, l'Ituri était en mouvement. Kabarega, roi du Bunyoro, tout en respectant leur autonomie fonctionnelle interne, imposait sa suzeraineté aux populations riveraines du lac Mvuta-Nzige (Albert).

Localement, les chefs des groupes à pouvoir centralisé (Alur, Logo, Hema) étaient en pleines conquêtes territoriale et politique.

Mastafa des Logo s'imposait au nord sur les Lugbara, les Kaliko et les Membi (Ndo). Uduro des Alur régnait dans les régions devenues plus tard le territoire de Mahagi et sur une partie du territoire d'Aru. Mbulukpa des Bahema-Nord dominait les ethnies de Djugu. Bomera des Bahema-Sud s'était rendu maître des Bangiti, des Bira et des Nyali de Chabi. Krilo des Mambisa contrôlait la région de Kilo habitée par les Nyali, les Mabendi, les Bira de Ngongo et les Walendu-Djatsi, etc.

La position du pouvoir politique de ces principaux chefs coutumiers de l'Ituri se renforça considérablement avec l'apparition des armes à feu, obtenues chez les militaires d'Emin Pacha, chez les Arabes, ou chez les porteurs et/ou les soldats de la colonne Dhanis, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour s'assurer de la sécurité interne et externe, ces puissants chefs de tribus conclurent entre eux des pactes de sang et, ensemble, ils mirent sur pied une sorte de sainte alliance destinée à préserver le statu quo géopolitique de la région et à profiter des acquis de leurs efforts militaires.

Dans ces conditions, la pénétration coloniale constituait une source d'insécurité et d'inquiétude pour les groupes dominants, car elle visait à déstabiliser le statu quo existant et à mettre en péril les intérêts politiques des groupes au pouvoir. La réaction fut spontanée et uniforme. Ces chefs des groupes dominants tournèrent contre le colonisateur les armes auparavant utilisées pour s'imposer aux autres sociétés de type segmentaire.

À la tête de leurs populations, ils opposèrent, pendant plus d'une décennie, une résistance armée farouche à l'occupation coloniale. Ils déposèrent les armes quand ils se rendirent compte de la supériorité de l'arsenal militaire du Blanc par rapport à leur faible stock d'armes à feu.

#### a) Chez les Logo

En 1898, les chefs Magora et Lodjokere s'organisèrent militairement pour s'opposer à la pénétration coloniale belge dans leurs zones. Leurs hommes attaquèrent les caravanes de l'EIC, capturèrent les pointes d'ivoire et ravirent même quelques fusils des soldats de la Force publique. Après une année de lutte, Magora et Lodjokere furent dénoncés aux éléments de la Force publique par le notable Ibu, lieutenant félon de Magora. Ils furent capturés au mont Beledu en 1899 et leurs sujets et territoires furent placés sous l'autorité du traître Ibu qui venait d'être investi chef par le pouvoir colonial belge.

#### b) Dans la région de Djugu

La réaction des chefs Hema contre l'implantation coloniale belge dans leurs zones fut moins spectaculaire et moins directe. Le chef Mbulukpa des Bahema-Nord évitait de se compromettre personnellement aux yeux du Blanc. Ses notables et lui-même se servaient surtout des Lendu pour attaquer et harceler les forces coloniales. Bien que celles-ci soupçonnent la complicité des notables et du chef Hema, elles ne parvinrent jamais à identifier une preuve objective susceptible de les inculper. Mbulukpa, dans l'administration de ses sujets, ignorait éperdument le pouvoir colonial belge avec lequel il cherchait à avoir le moins de contacts possible.

#### c) Dans les régions d'Irumu

Chez les Bangiti de Gety, les Hema ne purent adopter une position commune face à la pénétration coloniale. Le chef Tabaro et quelques notables, soutenus par les Anglais de l'Ouganda, interdisaient aux agents belges de pénétrer sur leur territoire. Par

contre, le chef Bomera, rejeté par les Britanniques, cherchait à s'attirer la sympathie des Belges pour bien asseoir son pouvoir dans la région aux dépens de son rival Tabaro, lequel, en 1905, face à une expédition belge, se vit forcé de quitter la région de Boga pour se réfugier à Toro.

#### **d) Chez les Alur de Mahagi**

C'est surtout dans les régions qui constituent actuellement le territoire de Mahagi que, sous la conduite d'Udjuro et Ketha, principaux animateurs, cette résistance, mieux organisée et farouche, réussit l'union des chefs locaux à l'échelle de toute l'ethnie. Elle tint en échec, contrairement à la plupart des communautés de l'Ituri, plusieurs années durant, les colonnes expéditionnaires belges.

#### **e) Coalition autour du chef Udjuro des Panduru**

La dure résistance iturienne à la colonisation se manifesta surtout chez le chef Udjuro des Panduru. Il disposait d'un lot important de fusils à piston qu'il avait acquis de diverses manières. Il en avait obtenu grâce aux échanges commerciaux avec les marchands arabes de la région de Kilo et sur les bords du lac Albert à Kasenyi par l'entremise du chef Goli de Mambisa ; d'autres fusils avaient été confisqués chez les soldats d'Emin Pacha lors de leur séjour dans la région lacustre et transférés à Udjuro par l'intermédiaire de Uchakire, son frère de sang et notable des Cubu (Anghal) ; d'autres encore avaient été saisis sur les soldats déserteurs de la colonne Dhanis en 1897, ou pris sur ceux qui avaient été terrassés par les maladies ou qui étaient tenaillés par la faim, ou tout simplement obtenus auprès des porteurs de la même expédition en échange de vivres.

À l'arrivée des Belges, Udjuro dont l'arsenal était merveilleusement fourni était en pleine conquête, et quand les Blancs se déterminèrent à l'attaquer, il était au faite de son entreprise guerrière. S'étant taillé un grand territoire allant de Kilo à Faradje, Udjuro accepta mal la présence des Belges dans sa juridiction, car, pensait-il, son autorité pourrait être compromise un jour. Entre 1900 et 1912, Udjuro, avec l'appui du chef Kidikpa des Djukoth, fit échouer toutes les opérations dirigées contre la région par les troupes coloniales. Les opérations de police menées contre ces deux chefs se transformaient en opérations militaires à cause de leur caractère très agressif. Le chef Kidikpa se soumit volontairement au chef de secteur de Mahagi en juillet 1910. Malheureusement, au lieu

de bénéficier d'une grâce, il fut arrêté et transféré à Irumu pour y être jugé. Condamné à la relégation, il mourut dans le courant de la même année à Beni, avant même d'atteindre Kasindi, lieu de sa relégation. L'annonce de cette triste nouvelle provoqua une grande émotion parmi la population alur, ndo et lendu de la région de Mahagi. Certains chefs qui étaient sur le point de présenter leur soumission à l'Administration coloniale furent convaincus qu'ils n'avaient rien à espérer des Blancs et qu'il fallait les combattre jusqu'au bout. Alors, la cohésion se créa autour du chef Udjuro. Tout le monde était unanime pour lui prêter main forte en vue de faire face à l'indésirable envahisseur blanc.

Le chef Mamba des War devint l'intermédiaire d'Udjuro dans la contrebande avec les Arabes du Bunyoro. D'autres chefs, notamment ceux des Ndo-Ukebu, celui des Wagungu et celui des Mambisa, lui apportèrent des armes blanches et des fusils qu'ils gardaient cachés dans leurs villages. Fort de ces appuis, Udjuro devint plus téméraire que jamais. Il s'attaqua aux soldats et aux chefs soumis, captura les messagers de la Colonie sur la route Mahagi-Irumu, tuant quelques courriers et faisant régner un climat d'insécurité totale dans les régions de Mahagi et de Djugu, en coupant ainsi ces secteurs d'Irumu.

Le chef de zone de l'Ituri réclama alors et obtint des renforts des troupes stationnées dans le Haut-Uele. Mais le capitaine Gilly, à la tête d'une importante colonne de quelque six cents soldats, fut tenu en échec par le chef Udjuro. Six mois durant, Gilly lui promit le pardon s'il voulait bien se soumettre. Mais comme il n'était jamais battu, pour restaurer le calme, il fallut en venir aux négociations. Udjuro n'avait pas beaucoup confiance en l'homme blanc, et il prit du temps pour parvenir à un accord avec les Belges : il fallut plusieurs négociations pour qu'il déposât de lui-même les armes. Comment expliquer cette lenteur ? C'est que, au début, toutes les négociations se soldaient par des échecs, car Udjuro, chef de file, restait toujours caché et bien à l'abri – il n'était connu des Blancs que de nom – et c'était Kabakaba, son notable des Jupalangu et sa véritable main droite, qui se présentait devant les Blancs pour toutes les négociations sollicitées. Ce dernier, à son tour, transmettait le résultat à Udjuro qui statuait sur le cas et les propositions formulées par les Blancs. De là naissait une nouvelle stratégie, et la guerre continuait.

Pour obliger Udjuro à se présenter devant eux, les Blancs s'arrangèrent pour prendre en otages les



**Agika. Chef Udjuro.**

(HO.2013.57.1239, collection MRAC Tervuren ; photo MRAC Tervuren ; © Agika, droits réservés).

enfants de Zaga, son frère. Alors, ce dernier alla demander au chef de cesser la guerre afin de ne pas laisser mourir les enfants. Udjuro exigea la libération des enfants et la reconnaissance de son autorité par les Blancs. Ces deux conditions furent immédiatement acceptées par ces derniers : ses neveux furent libérés et son autorité reconnue.

En août 1912, Udjuro, ses gardes du corps et une foule de guerriers, chacun son fusil à l'épaule, se dirigèrent en chantant vers l'actuel camp des colons de Kpenge (Nioka), afin de rejoindre quelques dignitaires déjà présents, pour négocier avec le CDD Bennaert et le lieutenant Hommelin, un autre commandant des militaires tenus en échec par Udjuro.

Après l'accord, Udjuro remit aux Blancs quelque mille fusils qu'il détenait. Le R.P. Coninx donne du chef Udjuro le portrait suivant :

« À peine soumis depuis cinq jours, il a l'air d'un fameux bandit. Il a la parole brève. On reconnaît à ses manières l'homme habitué à commander et dont les ordres ne souffrent pas de retard... Comme nous

demandions au chef un de ses enfants pour l'école, il nous amène un jeune homme d'une douzaine d'années, habillé déjà à l'europpéenne comme un petit officier. Voilà, nous dit-il, mon fils préféré, il s'appelle commandant, son vrai nom est Lodza Loodjo, vous en ferez ce que vous voulez, je ne demande qu'une seule chose, jamais il ne peut devenir chef. C'est mon fils préféré, je ne veux pas qu'il devienne chef, il est assez riche, je lui donnerai autant de vaches et de femmes qu'il en désire, il faut qu'il vive tranquille et heureux, s'il devient chef, il aura trop de travaux et de tracaseries de la part des Blancs » (Coninx 1937 : 12-13).

Tenant à être indépendant vis-à-vis de l'homme blanc, en 1919, Udjuro refusa d'être investi par l'autorité coloniale et refusa la médaille de chef, élément qui, selon lui, diminuerait son autorité vis-à-vis de ses administrés. Il se comporta toujours en homme libre.

Après la soumission d'Udjuro, quelques insurrections initiées par son fils Kilo et son frère Zaga se produisirent dans la chefferie. Un jour, alors qu'ils

cherchaient à se saisir du responsable de l'Administration coloniale installé à Nioka, ils furent dispersés par des tirs de fusils. Cette agression fut sanctionnée par la relégation des meneurs (Zaga et Kilo) et de leurs complices (Arekpa et Unyona) à Avakubi, le 29 décembre 1922.

La soumission d'Udjuro fut suivie de celle de Ketha des Anghal et de celle d'un nombre important d'autres chefs alur. La fin de la résistance d'Udjuro marqua le début de l'installation effective du pouvoir colonial belge sur une grande partie nord-orientale de l'Ituri.

#### **f) Chez les Anghal**

En 1900, le lieutenant Flamme avait installé le poste d'État à Iswa, sur le territoire anghal du chef Ketha. Depuis lors, celui-ci n'était jamais resté tranquille : il profitait de toute occasion pour créer des difficultés aux agents de ce poste. Ses réactions étaient provoquées par les réquisitions de travailleurs et de vivres pour ce poste, alors que, se souvenant encore des récentes exactions des soldats d'Emin Pacha dans la région, la population n'était pas désireuse de servir et de nourrir une bande de soldats étrangers. En 1901, lorsque le chef Ketha, invité à fournir des vivres au Blanc et à ses douze soldats, riposta par des flèches et des coups de feu, le lieutenant Flamme eut recours aux armes contre lui. Celui-ci dut s'enfuir, ne laissant entre les mains du lieutenant que quatre de ses hommes qui aidèrent ce dernier à emmener deux soldats blessés : l'un d'un coup de feu à la jambe, l'autre d'une flèche empoisonnée dans le dos (Malherbe 2009 : 148).

Toujours dans le maquis, le chef Ketha continua à provoquer les Blancs du poste d'Iswa. Après de nombreuses négociations, il accepta de rencontrer le lieutenant Flamme en 1905, mais à la suite d'un petit ennui colonial, il reprit le maquis en 1907 pour ne se soumettre qu'en 1909. En 1912, il reprit ses provocations qui furent aussi sévèrement réprimées et depuis cette année, il se montra soumis. Pour manifester sa bonne volonté et sans doute aussi en comptant sur leur concours face aux brutaux administrateurs, il accepta l'établissement des missionnaires protestants à Api ; et, d'autre part, il chargea son sujet Daudi Lyenga d'aller chercher des missionnaires catholiques en Ouganda. Il les reçut personnellement et leur confia le terrain de Nyarambe. Pour le calmer, l'Administration le reconnut et l'investit chef des Anghal en 1919. Malgré cette investiture, Ketha

continua ses agitations, il administrait les épreuves d'ordalie, prononçait des peines de mort et pratiquait la pendaison dans son tribunal coutumier. À cause de ces actes considérés comme barbares et, par conséquent, contraires à l'ordre public, il fut démis de ses fonctions le 20 octobre 1921, transféré à Irumu pour être relégué à Avakubi le 3 décembre 1921 ; il revint à Irumu le 11 octobre 1923 et fut libéré le 27 juin 1924. Après l'arrestation de Ketha, suite au consentement de tous les notables anghal, le 31 août 1921, il fut remplacé par son fils Jalaure. Après son retour, dépouillé de tout pouvoir, Ketha obéit désormais aux autorités coloniales (Umvor Keno 2014 : 270).

#### **g) Chez les Mukambu**

En 1907, une opération militaire coloniale fut effectuée dans la chefferie des Mukambu. La résistance fut acharnée et deux batailles eurent lieu dans la région du mont Adu. Le chef Uma et ses notables, après de fructueuses négociations, se soumirent quand même à l'autorité coloniale.

En 1914, Uma entra de nouveau en dissidence. Une opération militaire conduite par le sergent Jadit mit fin à sa révolte, et Uma fut fait prisonnier. Il succomba, en avril 1914, à Nyarambe, suite aux blessures de clous qu'on lui avait enfoncés dans les pieds et aux multiples tortures qui lui furent infligées par les militaires qui le conduisaient à Irumu, lieu prévu pour sa relégation. Cette dernière résistance armée dans les régions de Mahagi fut ainsi anéantie.

Les trois résistances armées contre les Belges avaient échoué, surtout à cause du manque d'unité dans la coordination militaire, une défaillance liée au caractère confédéral du système politique alur (Umvor Keno 2011 : 6).

#### **h) Chez les Mambisa de la région de Kilo**

Goli, chef des Mambisa et lieutenant d'Udjuro, établit sa résidence au poste de Kilo. Il était en contact permanent avec les Arabes et Arabisés de Stanley-Falls auprès desquels il s'était procuré plusieurs fusils à piston. Une partie de ces armes fut envoyée à Udjuro, tandis qu'il se servit d'une autre grande partie pour mater ses administrés récalcitrants, Babira de Ngongo, Lendu et Banyali, entre 1911 et 1916 ; le nombre des victimes de ces opérations ajoutées à celles de la colonne d'occupation coloniale s'élevait à plus de trois mille. Sous le régime colonial belge, Goli ne s'opposa pas ouvertement au colonisateur, mais il se servit de petites tribus voisines qui

lui étaient soumises pour inquiéter les Blancs. À la création de la CI des Mambisa en 1914, le colonisateur belge confia à l'autorité de Goli l'administration des Banyali, des Mabendi et d'une grande partie des Walendu-Jatsi. En 1916, Goli entra en conflit ouvert avec les missionnaires catholiques de Kilo pour avoir refusé de répudier ses nombreuses femmes et pour s'adonner aux danses traditionnelles. La même année, il réprima durement une révolte qui avait éclaté parmi les Nyali. L'Administration coloniale, qui n'attendait qu'une occasion pour faire émanciper les minorités tribales soumises à Goli, profita de cette occasion pour le démettre et donner l'autonomie aux anciens asservis nyali, bira de Ngongo et lendu. Son successeur, Risasi, dont l'autorité se réduisait aux seuls Mambisa, se soumit alors aux autorités coloniales.

## 2.2. RÉSISTANCES DANS LES SOCIÉTÉS SEGMENTAIRES

Les réactions de ces sociétés s'orientèrent contre l'impôt indigène et contre le diktat colonial.

### 2.2.1. RÉACTIONS CONTRE L'IMPÔT INDIGÈNE

Souvent privée de la coordination d'un véritable leader, la résistance des sociétés segmentaires à la colonisation belge fut tardive, sporadique, plus difficile à combattre et plus durable. Dominées en période précoloniale, les sociétés segmentaires de l'Ituri (Lendu, Lugbara, Kaliko, Ndo-Ukebu, Bira, Nyali, Lese, Mamvu, Dongo...) voyaient, bien sûr, dans la pénétration coloniale, un fait nouveau, une incertitude, mais elles y voyaient aussi un espoir, car elle pouvait les émanciper des mains des potentats locaux. Voilà qui explique leurs réactions tardives à l'occupation coloniale.

Leurs premières réactions sont signalées chez les Mbo et Bali dans les régions de Nepoko-Epulu dans l'actuel territoire de Mambasa, à partir de 1908, suite à la perception de l'impôt en caoutchouc et en ivoire dont ils ne comprenaient pas le sens. En 1910, des accrochages sanglants eurent lieu à Avakubi, à Sawa, à Babonde, à Nepoko et à Betongwe. Ensuite, ce mouvement de révolte gagna les Mamvu et les Lese, en 1912 ; il atteignit les Bira et les Ngiti d'Irumu où les percepteurs d'impôt (Blanc, messagers noirs, soldats de l'EIC ou chefs locaux) étaient régulièrement agressés et même tués. Les indigènes ne s'attaquaient pas au Blanc, mais à l'impôt qu'il venait d'imposer.

Les contraintes excessives liées à la perception de l'impôt et à la fourniture de vivres aux camps miniers provoquèrent, dès 1914, la révolte des Lendu de Mongbwalu, de Kilo et de Djugu. Les révoltés refusèrent de faire les corvées et de payer l'impôt, et leur mouvement explosa plusieurs fois en incidents sanglants. Il culmina en 1915, année au cours de laquelle le chef Goli et les Blancs réglèrent plusieurs révoltes dans le sang. C'est à la fin de 1915 que la répression militaire et la lassitude amenèrent l'apaisement de cette révolte sans espoir d'un âge d'or tant attendu (Malherbe 2009 : 149-150).

### 2.2.2. RÉSISTANCES CONTRE LE DIKTAT COLONIAL

En 1912, le pouvoir colonial décida d'administrer les sociétés segmentaires par l'intermédiaire de quelques chefs appartenant aux anciens groupes dominants dont il avait acquis la soumission. Alors, la réaction de ces sociétés fut immédiate et violente.

#### a) Dans la région d'Aru

Dans cette région, le pouvoir colonial confia aux chefs logo l'administration des Lugbara, Kaliko, Kakwa, Ndo, Bale du nord de Mahagi, Mamvu, Mangbutu... Pour faciliter cette administration, la région fut subdivisée en trois zones, soumises respectivement aux chefs Ibu, Mastafa et Mayombo.

Le chef Ibu, dépendant d'Aba, fut invité à quitter son village près du poste d'Aba pour venir s'installer sur la rivière Miri parmi les Lugbara. Son frère Mayombo se fixa à Mado, chez les Kaliko. Le grand notable Yangarata fut placé au mont Aza pour s'occuper de l'encadrement des Lugbara de la chefferie Makpue, des Ndo et Lango.

Le chef Mastafa de Faradje plaça son frère Tandia chez les Ndo et les Dongo du mont Buelede. Zombo, proche parent de Mastafa, s'installa près du poste d'Aru et imposa son autorité sur les Lugbara des environs de ce poste, d'Adranga et sur des Aluru, des Ndo et des Walendu du nord-est de l'actuel territoire de Mahagi.

Le chef Mayombo d'Arebi délégua un de ses parents, le notable Kandi, qui fut placé dans la région de Munoko-Mibale, chez les Mangbutu, Ndo et Dongo.

Pendant une année, la domination logo tint, précairement, grâce à l'appui colonial. En 1915, la situation se détériora sur une grande partie de la région colonisée et, en 1916, une opération militaire s'avéra nécessaire dans la région de Munoko-Mibale

où les Dongo et les Ndo s'étaient révoltés contre le chef Kandi. Profitant de cet incident, les Lugbara se soulevèrent aussi contre Tandia, Ibu et Zombo. Ce qui nécessita également l'intervention militaire de l'EIC dans ces entités.

Vu leur coût élevé et leurs résultats médiocres, en 1917, le pouvoir colonial jugea bon d'arrêter les opérations militaires et opta pour l'affranchissement des Lugbara, Ndo et Dongo de la domination logo et pour leur organisation en chefferies autonomes. En trois ans, tous les chefs logo avaient évacué les régions d'Aru.

#### **b) Dans la région de Djugu**

Les Nyali et les Walendu furent confiés respectivement sous l'administration du chef Goli des Mambisa et de Mbulukpa des Hema-Gegere. La tyrannie de Goli conduisit à de nombreuses révoltes locales et contraignit le pouvoir colonial à faire émanciper les anciens assujettis lendu et nyali en 1916. En 1921, l'administration des Lendu fut retirée des mains des chefs bahema et alur méridionaux, et ils se constituèrent désormais en entités autonomes. Ainsi cessèrent les révoltes dans la zone de Djugu-Kilo.

#### **c) Dans la région d'Irumu**

Depuis le début de 1911, le pouvoir colonial s'efforçait d'imposer à tous les groupes ngiti (Bale du sud) le chef hema Bomera. Le 3 décembre 1911, Bomera, ses notables Kadjekutwa et Mugera et

environ deux cents Hema furent massacrés par les Ngiti au village de Kisonge. Une opération militaire, ordonnée pour venger la mort de Bomera, déclencha le début d'hostilités ouvertes et continues entre les soldats de la Force publique et les Ngiti. L'obstination coloniale de faire administrer absolument les Ngiti par les Hema n'aboutit pas. L'occupation militaire de la région dura jusqu'en 1929 sans produire de résultats probants. L'autonomie des Ngiti vis-à-vis des chefs et notables hema et la constitution de leurs entités autonomes furent l'unique solution qui mit fin aux révoltes continues de ce peuple contre l'Administration coloniale.

#### **d) Dans la région de Mahagi**

Les Lendu-Watsi étaient mécontents du nouveau système politique hiérarchisé qu'ils n'avaient jamais connu chez eux mais que le pouvoir colonial venait d'imposer ; d'autre part, quelques sous-clans watsi, sous la conduite du notable Godza du sous-clan Lengbatsi, étaient nostalgiques de leur autonomie disparue. Ensemble, ils provoquèrent une insurrection pour laquelle ils obtinrent le soutien des Ukebu-Molu. Ils attaquèrent le courrier et les porteurs réquisitionnés par Waya et les Blancs. Pour restaurer l'ordre, une opération de police fut organisée le 12 mai 1923 contre ces rebelles. Depuis lors, la soumission à l'ordre colonial et au chef Waya devint totale et l'unité de la chefferie fut rétablie.

## RÉFÉRENCES

- Bulletin administratif*. 1922. Ituri, p. 95.
- Coninx, L. 1937. « Logo (1912-1936) ». *Grands Lacs* 54 (1).
- Cornevin, R. 1989. *Histoire du Zaïre des origines à nos jours*. Bruxelles : Hayez.
- de Saint Moulin, L. 1988. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 224.
- de Saint Moulin, L. 2009. « Les enjeux et les défis du découpage administratif ». *Congo-Afrique* 432 : 90-91.
- Djalbonyo Adjika, M. 2008. « Premier centenaire du lac Albert ». *Cyprianum*, Bulletin du Grand Séminaire Saint Cyprien 9 : 77-78.
- Malherbe, G. 2009. *La Mission au lac Albert (Ituri-RDC) : 1911-1933. Éléments et indications pour une étude*. Bunia.
- Meessens, J.M. 1951. *Monographie de l'Ituri (Nord-Est du Congo Belge) : histoire - géographie - économie*. Direction de l'agriculture, des forêts, de l'élevage et de la colonisation.
- Samba, K. 1982. *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire postcoloniale. Le cas de l'Ituri*. Kinshasa : PUZ.
- Umvor Keno, G. 2011. *Introduction à l'étude des institutions sociopolitiques du peuple alur*. Kinshasa : CRUPN.
- Umvor Keno, G. 2014. *Essai sur l'histoire politique des Alur de la RDC (XVI<sup>e</sup>-2013)*. Kinshasa : Eugémonia.

## CHAPITRE 3

# ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE PENDANT LA COLONISATION BELGE

**M**ême si les Belges avaient déjà fondé quelques postes en Ituri pendant l'EIC, l'organisation politico-administrative de cet espace se fit principalement pendant le régime colonial belge. Elle s'est effectuée en deux temps dont le premier fut dominé par des tâtonnements (1912-1949) ; le deuxième temps qui va de la Seconde Guerre mondiale à la fin de la colonisation fut caractérisé par un réalisme politique.

### 1. 1912-1949 : PÉRIODE DE TÂTONNEMENTS DANS L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE

Les secteurs furent transformés en territoires, uniques subdivisions des districts, le 28 mars 1912. Les chefferies, qui avaient été officiellement reconnues à partir du 6 octobre 1891, étaient considérées comme des subdivisions des postes, mais leurs limites n'étaient pas définies.

« Lors de l'organisation territoriale du 7 mars 1910, le district de Stanley-Falls prit la dénomination de district de Stanleyville. Le 11 septembre 1911, ce vaste district fut subdivisé en cinq zones : Stanley-Falls avec Stanleyville pour chef-lieu, Ponthierville avec pour chef-lieu la localité du même nom, Maniema dont le chef-lieu était fixé à Kasongo, Kivu avec Rutshuru pour chef-lieu et la zone de l'Ituri dont le chef-lieu était fixé à Avakubi. Toutes ces cinq zones furent subdivisées à leur tour en des circonscriptions administratives appelées secteurs » (Munayi Muntu-Monji 2010 : 130).

La zone de l'Ituri comprenait cinq secteurs : Irumu, Kilo, Avakubi, Mawambi et Nepoko (voir

*infra*, carte 3.1). Ces secteurs possédaient les postes d'occupation suivants :

- Avakubi : postes d'Avakubi et de Makala, et bureaux de perception de Ngayu et de Loya ;
- Nepoko : postes de Medje, de Wamba et de Walese ; bureaux de perception de Nava, de Pawa, de Babonde, de Batongwe, de Bafwabaka, d'Andundu et de Nduye ;
- Mawambi : poste de Mawambi ;
- Irumu : postes d'Irumu, de Boga et de Bogoro-Kasenye ;
- Kilo : postes de Kilo, de Nioka, de Semue et de Mahagi.

La région de Gety-Boga au sud d'Irumu, la région forestière habitée par les Lese-Mamvu, à l'ouest d'Irumu, toute la bande riveraine du lac Albert, cédée à la Belgique par la Grande-Bretagne, ainsi que la région située au sud de Faradje restaient inconnues et inexplorées. Au fur et à mesure que les effectifs du personnel d'occupation augmentaient et que le pays était mieux connu, on procédait à la formation de nouveaux secteurs et à la suppression d'autres qui s'étaient révélés non viables. On peut dire que, jusqu'en 1912, l'organisation administrative de la région de l'Ituri relevait du hasard des découvertes et de la disponibilité en personnel d'occupation. Ainsi, à la suite de l'extension territoriale avec la pacification coloniale, la zone de l'Ituri accéda au statut de district par l'arrêté royal du 28 mars 1912. À l'article 2 de cet arrêté, il fut précisé qu'Irumu devenait, au détriment d'Avakubi, le chef-lieu du nouveau district. Toutefois, Avakubi continuait à héberger le commandement militaire. Ce changement du statut de l'Ituri entraîna des modifications structurelles de ses territoires. À la suite de la proposition

faite par Siffer, CDD a.i. de l'Ituri, au gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville en date du 27 avril 1914, l'ordonnance n° 123/2 de l'Administration générale du 3 septembre 1914 divisa le district de l'Ituri en huit territoires d'une très grande étendue et d'une population très nombreuse, érigés en réalité sur base de critères ethniques en vue d'éviter de s'exposer à des déboires très graves. Selon la philosophie de l'époque, si la division de la colonie en districts et leurs territoires en grands groupes de

population apparentée ou homogène offre l'inconvénient de créer des unités variables en étendue et en population, elle permet par contre une plus grande adaptation de l'administration et des administrés.

À part les problèmes de gestion de l'espace qui se posaient, c'est la connaissance même de la région qui s'avérait encore faible. L'explication de cette situation est donnée dans la longue note du commissaire général Bertrand adressée au vice-gouverneur général de Stanleyville, le 17 juin 1914 (Archives MRAC 1914).

**Les remaniements projetés** ne touchent les deux districts de l'Uele que pour des modifications que l'on peut appeler de détail. En dehors de deux changements envisagés, je me permets d'en suggérer quelques autres, qui restant dans le même ordre de grandeur, n'atteignent pas le principe directeur de la nouvelle division tout en paraissant de nature à faciliter l'administration.

**Passage à l'Ituri des territoires intéressant le développement des mines de Moto**

La voie normale de communication entre la métropole et Moto, passe par Faradje-Aba-Khartoum (neuf jours de marche jusqu'à la frontière). Le service définitif pourrait être organisé, lorsque la question de la maladie du sommeil régnant à l'état sporadique (2/000 environ) vers Aba sera résolue. Le passage du district de l'Ituri à la région qui intéresse les mines, devrait donc logiquement s'étendre aux territoires entiers de Faradje, d'Aru et à la majeure partie de celui de Gombari y compris le poste de Gombari lui-même.

À noter encore que les chantiers aurifères sont ou vont être incessamment exploités dans le territoire de Dongu (ancienne chefferie Bwendi). L'étendue du district du Haut-Uele se trouverait peut-être réduite dans des proportions qui compromettraient l'équilibre recherché par les propositions à soumettre au Gouvernement. D'autre part les distances seraient peut-être trop longues entre Irumu et Faradje, Aba. Par Arebi - Moto on compte plus de 400 km entre Mahagi et Faradje.

La solution intermédiaire est peut-être plus satisfaisante, qui consisterait à passer à l'Ituri l'unique territoire d'Aru. Pour les communications avec lui la voie de Mahagi est indiquée et les exploitations minières qui s'ouvriraient au Sud-Ouest de la région s'approvisionneraient sans nul doute par le lac Albert.

Les territoires qui furent créés par l'ordonnance n° 123/2 de l'Administration générale du 3 septembre 1914 citée ci-dessus sont les suivants :

Territoire de Lindi-Loya, chef-lieu Makala :

« habité par les Arabisés, il est limité au nord par le 1<sup>er</sup> degré de latitude N, de la limite du district à la Lenda ; à l'est par la Lenda ; au sud et à l'ouest par les limites du district avec celles de Loya et de Stanleyville. »

Territoire du Bas-Ituri, chef-lieu Avakubi :

« habité par les Arabisés, il est limité au nord par la rivière Asa depuis sa source jusqu'à son passage par la route Avakubi-Wamba, de ce point une droite jusqu'au confluent Isolo-Gayu, et de ce point une droite jusqu'au passage de l'Epulu à 29° 15' ; à l'est par le méridien 29° 15' ; au sud par la limite des districts de l'Ituri et du Kivu, et l'est et le nord du territoire

de Lindi-Loya ; à l'ouest par la limite des districts de l'Ituri et de Stanleyville. »

Territoire de Medje, chef-lieu Medje :

« habité par les Medje, il est limité au nord par la limite des districts de l'Ituri et du Haut-Uele ; à l'est par la Maloka, la Sondo, une droite de la source de la Sondo jusqu'à la source de la Maika, de cette source une droite au point le plus rapproché de la crête de partage des eaux de l'Uele et de l'Aruwimi ; au sud par le Nepoko ; à l'ouest par la limite des districts de l'Ituri et de Stanleyville. »

Territoire de Mabudu, chef-lieu Wamba :

« habité par les Budu, il est limité au nord par la limite des districts de l'Ituri et du Haut-Uele ; à l'est par une droite du point de la crête de partage des eaux de l'Uele et de l'Aruwimi le plus rapproché de la source de la Mokoyo jusqu'à cette source, la Mokoyo jusqu'à son embouchure dans le Nepoko, la section du Nepoko





**Matheo Nyagalo, un protestant, est le capita héréditaire du village Bandigasa, près de la mission de Badya, près d'Irumu.**  
C'est un Bira Mpotole. Il est entouré des insignes du chef : les tambours ; le Tindili ou le siège spécial Mbata ; le collier Muguda qu'il n'a pas encore le droit de porter à son cou parce qu'il n'a pas encore été investi en présence de son frère.  
(EP.O.0.14096, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. J. de Roovere, 1987.)

comprise entre les embouchures de la Mokoyo et de la Lubelinga, cette rivière jusqu'à sa source, le méridien de cette source jusqu'à la limite nord du territoire du Bas-Ituri ; au sud par la limite nord du territoire du Bas-Ituri ; à l'ouest par la limite du district de l'Ituri et de Stanleyville et les limites sud et est du territoire de Medje. »

Territoire de Walese-Mamvu, chef-lieu Mamvu :

« habité par les Walese, Mamvu et Mambuti, il est limité au nord par la limite des districts de l'Ituri et du Haut-Uele ; à l'est par une droite du point le plus rapproché de la crête de partage des eaux de l'Uele et de l'Aruwimi jusqu'à la source de l'Epulu et de l'Epulu jusqu'au méridien 29° 15' ; au sud par la limite nord du territoire du Bas-Ituri ; à l'ouest par la limite est du territoire de Mabudu. »

Territoire d'Irumu, chef-lieu Irumu :

« habité par les Bira, Nyali, Bale, Hema et Lese-Vunkutu, il est limité au nord entre les rivières Ituri et Epulu,

le parallèle passant par l'embouchure de la Magalala, cette rivière jusqu'à sa source ; de ce point, un parallèle jusqu'à sa rencontre avec la Tetomani, du point de cette rivière jusqu'à l'embouchure de la Mangile ; de la source de cette rivière une droite jusqu'au confluent du Chari et de la Ngezi ; la Ngezi jusqu'à sa source ; de ce point une droite jusqu'à la source de la Tei, cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Bogi ; la Bogi jusqu'à son embouchure, le parallèle par cette embouchure jusqu'à la frontière ; à l'est par la frontière lacustre et la Semuliki ; au sud par la limite des districts de l'Ituri et du Kivu ; à l'ouest par la limite des territoires du Bas-Ituri et de Walese-Mamvu. »

Territoire du Haut-Ituri, chef-lieu Kilo :

« habité par les Bale, Hema, Nyali, Ndo, Bendi, Bira et Alur-Mambisa, il est limité au nord par la limite du district de l'Ituri et du Haut-Uele ; à l'est par le méridien 30° 50' jusqu'à la crête de partage des eaux du Congo et du Nil ; cette crête jusqu'au point le plus rapproché des sources de la Djangoba ; cette rivière jusqu'à son embouchure ; le parallèle passant par cette

embouchure jusqu'à la frontière de la colonie ; au sud par la limite nord du territoire d'Irumu ; à l'ouest par la limite est du territoire de Walese-Mamvu ».

Territoire de Mahagi, chef-lieu Mahagi :

« habité par les Alur, Bale, Lugbara, Kakwa, Kaliko, Logo, Ndo et Dongo, il est limité au nord et à l'est par la frontière soudano-ougandaise ; au sud et à l'ouest par la limite est du territoire du Haut-Ituri. »

Dans la lettre qui suit, le CDD justifiait le nouveau découpage en ces termes :

« En supprimant Penge, le territoire d'Avakubi devient énorme comme étendue et sa population indigène sera assez forte ainsi que sa population arabisée. Il est absolument impossible d'y rattacher encore Makala, car nous perdrons toute influence sur ce territoire, peu peuplé, il est vrai, mais très étendu. Dans l'ancien Nepoko, au lieu de 10 points d'occupation pour une population de 350 000 âmes environ, nous gardons trois points qui feront le territoire de Madje, de Wamba et de Mamvu. Enlever Mamvu, c'est amener le trouble chez les Walese et les Mamvu ; enlever soit Madje, soit Wamba, c'est rouvrir immédiatement l'ère des querelles et guerres intestines. Avec ses nombreuses fonctions, un administrateur du territoire, même bien secondé, ne saurait d'une façon efficace s'occuper de plus d'une des régions indiquées. La preuve en est dans l'impossibilité pour le chef de secteur de Nepoko, qui avait ses chefs de poste et ses chefs de bureau, de tenir de l'ordre dans la région Mamvu et Walese, momentanément abandonnée. Le maintien des territoires d'Irumu et de Kilo ne demande pas d'explication. Pour Mahagi, le point était occupé par un seul agent, le pays est resté dans un état d'anarchie presque complet. L'existence de Mahagi comme territoire est nécessaire si nous voulons la tranquillité dans le pays. L'administrateur de Kilo est incapable de s'en occuper ; il reçoit encore tout le pays de Semue et de Nioka, pays très neuf qui demandera qu'on s'en occupe beaucoup et pendant très longtemps encore.

Nous avons un moment 22 points occupés dans le district et nous descendons à 8 ; la différence est déjà sensible. Pour Penge et Semue, j'insiste, Monsieur le Gouverneur général, pour qu'il reste un agent en permanence s'occupant des transports, sans quoi nous serons sûrement coupés d'Avakubi et de Moto. »

Les limites des circonscriptions indigènes n'étaient pas déterminées par l'autorité coloniale ;

elles étaient d'abord du ressort de leurs responsables coutumiers locaux qui furent presque tous maintenus à leur place. Ainsi, le commissaire général Bertrand dans sa note citée ci-dessus adressée au vice-gouverneur général de Stanleyville, le 17 juin 1914, écrivait, dans ce qu'il dit être « quelques considérations générales », ce qui suit :

« La chefferie indigène peut être considérée comme cellule initiale de notre organisation administrative. Elle ne peut être scindée, pour, en conséquence de délimitations territoriales arbitraires, être administrée de deux endroits différents. Les limites des circonscriptions devraient donc être constituées par les limites des chefferies sauf exception, par exemple le long des frontières internationales, dans les territoires dépourvus de population.

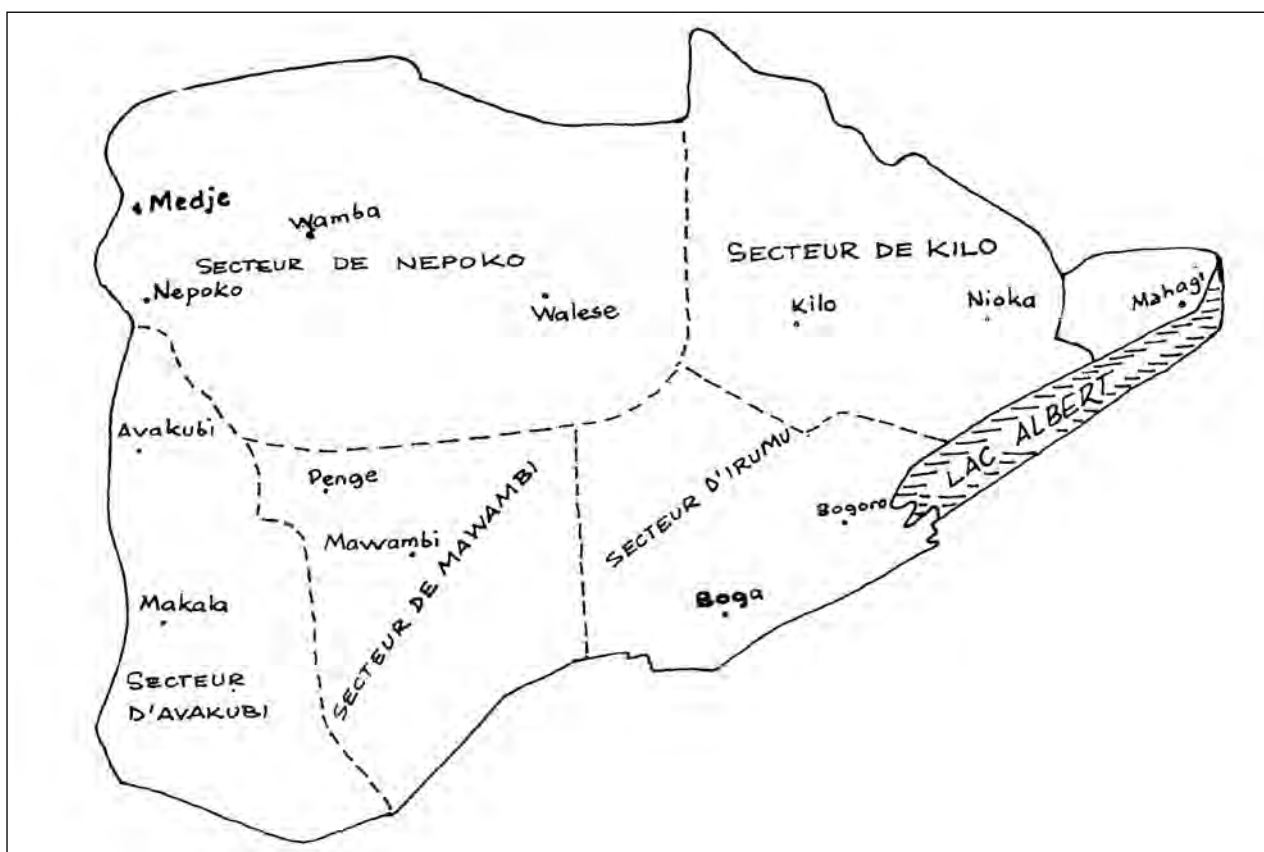
D'une part ces limites de chefferies sont encore loin d'être fixées partout d'une façon définitive ; d'autre part elles affectent des tracés très irréguliers, dont les détails sont souvent de l'ordre topographique, et enfin nos cartes, entièrement imparfaites, comportent des erreurs et des blancs qui eux sont de l'ordre géographique. Ces conditions rendent pratiquement impossible la description des limites rationnelles.

Je proposerais, Monsieur le Vice-Gouverneur général, que les décrets à paraître limitent la description des frontières à l'énumération des chefferies en bordure. La souplesse d'un texte de l'espèce, tenant compte de l'insuffisance de notre documentation, permettrait l'adaptation automatique et continue du texte au progrès de nos connaissances géographiques et ethnographiques. Seul ce procédé me paraît de nature à concilier les limites théoriques avec les limites pratiques.

Je prie les Commissaires des districts intéressés de me fournir les renseignements permettant une réalisation éventuelle de ce programme s'il recevait votre approbation. »

Très vite, l'organisation administrative mise en place en 1914 s'avéra inefficace, suite aux complexités ethniques et socio-économiques de la région. Le 4 mars 1917, M. Siffer, le CDD de l'Ituri, fit au Gouverneur général une nouvelle proposition de découpage territorial de son district. Dans l'exposé des motifs, il précisait que l'expérience lui avait montré qu'il était totalement impossible d'administrer d'une façon judicieuse le district avec les divisions territoriales fixées par l'ordonnance du 3 septembre 1914. Souvent il était revenu sur la

Carte 3.1 : Zone de l'Ituri en 1910



Source : Samba 1982 : 153.

question, car il sentait la nécessité absolue d'occuper plus effectivement le pays, dans certains endroits, parce que l'administration était débordée par le nombre de contribuables, et dans d'autres, parce que devant parcourir des étendues assez grandes, il ne pouvait jamais s'occuper efficacement des populations encore mal soumises et vivant dans l'anarchie (Archives MRAC 1917). Il présenta alors les raisons militent en faveur de la division du district de l'Ituri en nouveaux territoires : nous les reproduisons ci-dessous.

#### Territoire de Makala :

« Un simple coup d'œil sur la carte suffira pour se convaincre de la nécessité de ce territoire qui comprend plus de 12 000 km<sup>2</sup>. Sa population a beaucoup souffert des Arabisés et les villages sont en pleine reconstitution. Il y a environ 3000 contribuables, mais ce chiffre augmente tous les ans. En outre, ce territoire est entièrement compris dans la concession des Grands-Lacs. Sa production sera donc de 36 000 francs d'impôts et d'environ 50 tonnes de CTC. Vu la progression des villages, ces deux chiffres seront en

augmentation constante. Attacher cette région à un autre territoire serait y perdre complètement toute action. Le territoire constitué, l'administrateur territorial pourra occuper des populations des environs de Kilimamensa, ce qui pourrait augmenter considérablement le nombre des contribuables. »

#### Territoire d'Avakubi :

« Le territoire du Bas-Ituri compterait 22 000 km<sup>2</sup> environ, et un peu plus de 15 500 contribuables. En ne formant qu'un territoire, nous aurions l'avantage d'avoir toutes nos populations arabisées sous la même direction. Actuellement, celles-ci sont presque toutes groupées dans les trois agglomérations d'Avakubi, Penge et Mambasa. Les indigènes d'Avakubi sont très connus et excessivement faciles à administrer ; l'administrateur pourrait donc s'occuper facilement et efficacement des populations au nord et au sud de Penge encore très arriérées.

L'inconvénient, c'est l'étendue réellement grande et la nécessité d'occuper Penge par un Européen. Penge, en effet, est le terminus des transports



**Jeu de lutte en 1908 : les réjouissances des Arabisés à Avakubi.**  
(HP.1955.47.217, collection MRAC Tervuren ; photo R. Planche, 1908 © MRAC Tervuren.)

sur l'Ituri et la tête de la route des caravanes vers Irumu. Avec les deux grands centres de Penge et de Mambasa, il ne faut pas songer un instant à placer à Penge un clerc ou commis de race noire. Il y faut un Blanc en permanence. L'avantage de la réunion de Penge et d'Avakubi consiste donc dans la direction unique de nos centres arabisés. Mais l'administrateur territorial devrait avoir deux postes et au moins trois adjoints. Je crains de ne pas rencontrer l'approbation du gouvernement qui ne désire qu'un centre européen par territoire, et ne donne pas plus de deux adjoints à l'administrateur. »

Territoires de Medje et de Mabudu :

L'espace de ces deux nouveaux territoires correspond plus ou moins à celui de l'ancien territoire du Nepoko. Il comptait environ 100 000 contribuables et, de ce fait, était difficile à administrer par un administrateur et ses deux adjoints. De surcroît, sa population était jugée turbulente. Ainsi le CDD proposa d'abord une division en trois territoires : celui de Medje aurait environ 4000 km<sup>2</sup> ; celui de Gada, 3300 km<sup>2</sup> et celui de Wamba, 5000 km<sup>2</sup>. La population approximativement pour chacun de ces trois territoires aurait été de 30 000 contribuables. Cela, affirmait-il, ferait que le territoire pouvait être plus rapidement parcouru à cause de son étendue restreinte. Mais le CDD ajoute rapidement une autre

explication. Il juge que dans des territoires peu peuplés, on peut faire des étapes de 5 et 6 heures dans ses tournées, tout en s'arrêtant partout : les contestations sont beaucoup moins nombreuses puisque des étendues assez grandes séparent les agglomérations. Au Nepoko, montre-t-il, ce n'est pas le cas : les villages s'enchevêtrent presque et, en voyage, l'on doit constamment s'arrêter au bout d'une heure ou deux, souvent même de  $\frac{3}{4}$  d'heure ou d'une demi-heure. Les contestations sont nombreuses et quotidiennes et l'administrateur a une besogne écrasante occasionnée par ces conflits sans fin. Il y a aussi le recensement, la tenue à jour des registres, la perception de l'impôt, et l'on verra vite que la petite étendue du territoire n'est même pas une compensation suffisante et que les administrateurs de ces trois territoires auront toujours bien plus de besogne que leurs collègues administrateurs des territoires plus étendus mais moins peuplés.

Malgré cette argumentation, il propose la création de deux territoires plutôt que trois.

Territoire de Mamvu :

« Assez étendu de 10 000 à 11 000 km<sup>2</sup>, mais ne compte que 8000 à 10 000 contribuables. La région est facilement administrable parce que l'étendue assez grande est compensée par une population beaucoup moindre. »



**Le poste d'Irumu.**

(AP.0.0.6879, collection MRAC Tervuren ; photo A. Verhavert, s.d.)



**Arrivée de l'inspecteur d'État M. Morteihan.**

(HP.1953.49.599, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)

#### Territoires d'Irumu et de Gety :

« Le territoire actuel d'Irumu devrait être divisé en deux : celui d'Irumu conservant sa population Bira et celui de Gety prenant la population Lendu de Gety, Hema et Lese de Boga. Irumu garderait une étendue de 7000 à 8000 km<sup>2</sup>, avec une population de 10 000 à 12 000 contribuables. Si l'on tient compte qu'Irumu doit être un grand centre de transport où les colons commencent à s'installer, la partie près du lac est presque encore insoumise. L'administrateur aurait beaucoup de travail et il ne pourra s'occuper efficacement ni de Gety ni de Boga.

Le territoire de Gety compte environ 5000 km<sup>2</sup> et une population de 10 000 contribuables environ. Il est nécessaire. D'abord, il est impossible à l'administrateur d'Irumu de s'occuper de cette région très montagneuse avec une population sauvage et craintive où notre influence est encore nulle ; ensuite, nous devons surveiller la Semuliki pour la fraude, ce qu'il est impossible de faire d'Irumu sans renforts sérieux de personnel, et, finalement, nous devons tenir la main

à l'évacuation de la plaine de la Semuliki où la tsétsé est très nombreuse : les chefs de Boga m'ont annoncé tout récemment le décès d'une quatre-vingtaine d'individus qui avaient été infectés dans la vallée.

Si au point de vue étendue du terrain, le territoire semble petit, il est très difficile à cause de ses montagnes et de ses habitants. Je suis certain que sans un centre à Gety, nous n'obtiendrons jamais rien dans cette région. »

#### Territoires de Kilo, de Psi et de Mahagi :

« Il s'agit des anciens territoires du Haut-Ituri et de Kilo. Nous avons là trois territoires au lieu de deux. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se convaincre de l'impossibilité de cette division en deux ; en effet, l'ancien Haut-Ituri nous donnait un territoire de 3000 à 4000 contribuables sur une étendue de 3000 à 4000 km<sup>2</sup>, et laissait ce territoire de Kilo de 13 000 à 14 000 km<sup>2</sup> avec une population de 50 000 contribuables ; la situation de notre unique centre nous obligeait à abandonner la belle et grosse



**Poste de Mahagi.**

(AP.0.0.6936, collection MRAC Tervuren ; photo A. Verhavert, s.d.)

population alur de Mahagi, les Hema et Lendu du pays de Blupkwa et de l'escarpement. Jamais nous n'avons eu la tranquillité dans le pays, parce que notre action y était à peu près nulle.

Pour avoir la tranquillité nécessaire à ce pays où il existe pour le moment une grosse industrie et où les colons arriveront sûrement, il faut trois points d'occupation. Le territoire du Haut-Ituri avec Kilo comme chef-lieu comprendra encore 10 000 km<sup>2</sup> avec une population de 10 000 à 15 000 contribuables. L'étendue ne sera pas trop grande, car la partie ouest est peu peuplée, et l'administrateur territorial pourra s'occuper efficacement du sud et du nord très peuplés.

Le territoire de Psi comprendra 15 000 à 20 000 contribuables, mais seulement 3000 km<sup>2</sup>. Quand on tient compte de la difficulté du pays très montagneux, et de la population de l'escarpement et du pays des Blupkwa encore tout à fait sauvage, on voit que l'administrateur territorial devra faire un effort sérieux pour organiser ce territoire et y faire régner la paix et la tranquillité.

Le territoire de Mahagi comprendra 20 000 à 29 000 contribuables avec une étendue de 4000 km<sup>2</sup>. Cet administrateur se trouvera absolument dans le même cas que celui de Psi : population nombreuse et turbulente dans un pays excessivement accidenté.

La situation dans les territoires de Gety, Psi et Mahagi sera très difficile, car tout y est à faire et à organiser ; ces pays sont restés arriérés, parce que l'escarpement jusqu'en octobre 1911 appartenait à l'Ouganda et que notre travail – d'ailleurs avec personnel réduit – ne nous permettait pas de nous occuper des montagnes. Les Anglais ne se sont jamais occupés de ces populations et depuis qu'elles nous sont reconnues, nous n'avons pas eu le personnel suffisant et nos points d'occupation du pays trop éloignés étaient sans aucune efficacité.

Le projet, accepté en 1914, pour la division de l'Ituri en territoires n'était pas mauvais, si on avait maintenu les postes militaires de Mahagi, Medje, etc. que ce projet prévoyait, mais du moment qu'on supprimait les postes que prévoyait ce projet, son application était tout à fait impossible et, depuis deux ans et demi, nous nous débattons dans des difficultés sans fin.

Les administrateurs surmenés ne parvenaient pas à assurer la rentrée de l'impôt ni à finir le recensement, ni à maintenir la tranquillité : c'était toujours la course au plus pressé, sans organisation stable et définitive. »

Pour conclure son argumentation, le CDD a.i. insista que « nous (les agents de la territoriale) ne devrions nous faire aucune illusion : si nous voulons la paix, la tranquillité et le progrès dans ce pays riche et plein d'avenir, nous devons y mettre le personnel nécessaire et cadrer notre division territoriale sur les nécessités locales, ne donnant à chacun qu'une charge à laquelle il puisse suffire ».

Après l'exploitation de ce rapport du CDD, le Gouverneur général fit ses annotations et imprima le contenu définitif du texte pour la modification des limites des territoires du district de l'Ituri. Ainsi, l'ordonnance n° 21 du 1<sup>er</sup> février 1920 modifiant les limites des territoires de l'Ituri subdivisa ce district en dix territoires dont suit ci-dessous la description.

Territoire de Medje : chef-lieu Medje :

« Il est limité au nord par la limite nord du district ; à l'est par une ligne droite reliant le point de cette limite le plus rapproché de la source de la Maika ; à cette source, une droite joignant cette source à celle de la Sondo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Maleka ; la Maleka jusqu'à son confluent avec le Nepoko ; au sud par le Nepoko, de l'embouchure de la Maleka jusqu'à la limite du district ; à l'ouest par

la limite ouest du district, de son intersection avec le Nepoko jusqu'à sa rencontre avec la limite sud du district du Haut-Uele. »

**Territoire de Wamba : chef-lieu Wamba :**

« Il est limité au nord par la limite nord du district, de la limite est du territoire de Medje au point le plus rapproché de la source de la Bundu ; à l'est par une ligne droite reliant le point à cette source ; la Bundu, de sa source à son intersection avec la route Botongwe-Duru ; cette route de ce point à son intersection avec la rivière Indule ; une ligne brisée reliant ce point aux sources de l'Etue et de la Bekea ; la Bekea ; le Nepoko, de l'embouchure de la Bekea à celle de la Lubalinga ; cette rivière jusqu'à sa source ; une ligne droite de cette source à celle de l'Isolo ; au sud par une ligne brisée reliant les sources de l'Isolo, de la Gaya et de la Magosa ; la Magosa, de sa source à son intersection avec la route Wamba-Penge ; une ligne droite joignant ce point à l'intersection de la route Avakubi-Bafwabaka avec la rivière Asa ; l'Asa de ce point jusqu'à sa source et une ligne droite de cette source au point le plus rapproché de la limite ouest du district ; à l'ouest par la limite ouest du district et l'est du territoire de Medje. »

**Territoire d'Avakubi : chef-lieu Avakubi :**

« Il est limité au nord par la limite sud du territoire de Wamba ; à l'est par une ligne droite de la source de l'Isolo à l'intersection du méridien 29°15' E avec l'Epulu ; de ce point à la limite sud du district ; au sud et au sud-ouest par la limite du district jusqu'au point le plus rapproché de la source de la Lenda ; une ligne droite joignant ce point à cette source ; la Lenda jusqu'au premier parallèle nord ; le premier parallèle nord jusqu'à son intersection avec la limite ouest du district ; à l'ouest par la limite ouest du district. »

**Territoire de Makala : chef-lieu Makala :**

« Il est limité au nord et à l'est par les limites sud et sud-ouest du territoire d'Avakubi ; au sud et à l'ouest par les limites sud et ouest du district. »

**Territoire d'Andundu : chef-lieu Andundu :**

« Il est limité au nord par la limite nord du district, de la limite est du territoire de Wamba au point le plus proche de la source de l'Epulu ; à l'est, par une ligne droite de ce point à cette source, et l'Epulu jusqu'au méridien 29°15' E ; au sud-ouest et à l'ouest par la limite est des territoires d'Avakubi et de Wamba, de l'Epulu à la limite nord du district. »

**Territoire de Kilo : chef-lieu Kilo :**

« Il est limité au nord par la limite nord du district ; à l'est par le point de cette limite le plus rapproché de la source de la Boga, une ligne droite jusqu'à l'embouchure de la Dzeda dans le Shari ; le Shari, de ce point au confluent de la Ngezi ; au sud, à partir de ce point, une ligne droite jusqu'à la source de la Mangalezi et cette rivière jusqu'à son embouchure dans l'Ekomani ; l'Ekomani de ce point à son intersection avec le parallèle de la source de la Mangalala ; une ligne droite reliant ce point à cette source ; la Mangalala jusqu'à son embouchure dans l'Ituri ; le parallèle de cette embouchure jusqu'à son intersection avec l'Epulu ; à l'ouest, par la limite est du territoire d'Andundu, de ce point à la limite nord du district. »

**Territoire de Mahagi : chef-lieu Mahagi :**

« Il est limité au nord par la limite nord du district, de la limite est du territoire de Kilo à la frontière de la colonie ; à l'est par la frontière de la colonie ; au sud à partir de l'intersection de la frontière avec le parallèle de la source la plus méridionale de la Tse ; ce parallèle jusqu'à cette source ; la Tse de sa source la plus méridionale à l'embouchure de la Ransi ; une ligne droite de ce point à la source de la Gretju ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans le Nzi ou Dzi ; à l'ouest par cette rivière de ce point à l'embouchure de la Ya, de cette rivière jusqu'à sa source ; une ligne droite de cette source au confluent Shari-Dzeda et la limite est du territoire de Kilo de ce confluent à la limite nord du district. »

**Territoire de Nizi : chef-lieu Djugu :**

« Il est limité au nord par les limites ouest et sud du territoire de Mahagi, du confluent Shari-Dzeda à la frontière orientale de la colonie ; à l'est par cette frontière ; au sud par le méridien de l'embouchure de la Boga dans le lac Albert ; de cette embouchure à la frontière orientale de la colonie ; la Boga jusqu'à sa source ; une ligne droite joignant cette source au point le plus rapproché de la crête de partage des eaux Congo-Nil ; une ligne droite de ce point à la source de la Nyarigimba ; de la Nyarigimba jusqu'à son embouchure dans la Ngezi, et la Ngezi, de ce point à son embouchure dans la Chsi ; à l'ouest, par la limite orientale du territoire de Kilo, de ce point au confluent Shari-Dzeda. »

**Territoire de Gety : chef-lieu Gety :**

« Il est limité au nord par la limite sud du territoire de Niszi, de la frontière orientale de la colonie à la

crête de partage des eaux Congo-Nil ; à l'est et au sud, par la frontière orientale de la colonie et la limite sud du district jusqu'à la rencontre du méridien du confluent Loya-Sumona ; à l'ouest par ce méridien jusqu'au confluent Loya-Sumona ; la Sumona jusqu'à sa source ; une ligne droite de cette source au point le plus rapproché de la crête de partage des eaux Congo-Nil ; cette crête de partage jusqu'à la limite sud du territoire de Nizi. »

Territoire d'Irumu : chef-lieu Irumu :

« Il est limité au nord par les territoires d'Andundu, de Kilo et de Nizi ; à l'est par le territoire de Gety ; au sud par la limite sud du district ; à l'ouest par le territoire d'Avakubi. »

Il est à noter qu'avec cette subdivision, la partie nord de l'actuel territoire de Mahagi et le territoire d'Aru faisaient partie du territoire de Niangara, dans le district de l'Uele.

Aussi, pour une délimitation exacte de chefferies indigènes, dès la proposition du découpage, les administrateurs de territoire étaient invités par leurs hiérarchies à effectuer des enquêtes sur le terrain pour que ces entités ne contiennent que les individus du même groupe. Le but était d'éviter des contestations ultérieures susceptibles de paralyser les efforts de développement initiés par l'État.

Ainsi, du 20 décembre 1919 au 4 mars 1920, l'AT Grégoire d'Aru fut chargé par son commissaire du district de l'Uele d'effectuer des enquêtes sur les populations alur, lendu, et ndo, anciennement soumises à Djulu Uduro et qui dépendaient de son autorité. À l'issue des enquêtes dont le résultat fut remis le 13 mars 1920, les Alur-Juganda furent constitués, le 8 mai 1920, en CI Amisi de Songa, Anyola d'Ama, Mbaru-Angari de Jalasiga, Koc d'Avone, et Avere de Sita. Le 1<sup>er</sup> janvier 1921, le notable Komisere dépendant de Djulu et qui administrait les Walendu-Watsi, fut révoqué et arrêté ; ainsi ces derniers formaient désormais leur entité autonome sous leur chef Waya. Le 22 mai 1922 furent formés les CI Avere de Sita, Angudu de Diti, Vura de Lagara, Oleka d'Ezuakore et Ndo de Woma. Toutes ces CI dépendaient désormais du territoire de Mahagi. Ce qui entraîna la modification des frontières entre d'une part, l'Ituri et l'Uele, et d'autre part, entre les territoires d'Aru et de Mahagi. Cette réalité fut confirmée de Boma par le Gouverneur général dans sa lettre du 9 avril 1922 dont l'objet était la « carte du district de l'Ituri ».

En 1923 intervinrent la suppression du territoire de Makala et la création du territoire de la Semliki avec Beni comme chef-lieu, qui incluait les Nande et autres peuples environnants, c'est-à-dire les Bapere, les Batangi et les Bamate. La dimension de ce nouveau territoire se présente de la manière suivante :

« l'Ibina depuis l'embouchure de l'Itembo jusque l'embouchure de l'Etoto ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source jusqu'à son point de rencontre avec la ligne de faite Ituri-Semuliki ; cette dernière crête jusqu'au mont Porua ; une ligne joignant ce mont à la rivière Matido en passant par le confluent Limba-Bukaka ; la rivière Matido jusqu'à son embouchure dans la Semuliki ; ensuite la limite méridionale du territoire de Gety jusqu'à la frontière orientale de la colonie jusqu'à son point de rencontre avec la limite méridionale du district ; d'ici jusqu'à la rivière Lenda ; la limite orientale du territoire d'Avakudi depuis le point où la Lenda coupe la limite sud du district jusqu'au confluent Ibina-Itembo ».

Le 14 décembre 1923, le commissaire de district de Rutshuru, Van de Ghinste, proposa la création du territoire de la Luholu, et *ipso facto*, la révision de la frontière entre les districts du Kivu et de l'Ituri. Le 9 janvier 1924, le gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville marqua son accord pour utiliser, à titre officieux, les nouvelles limites à fixer d'un commun accord avec le commissaire de district de l'Ituri. Le territoire de la Luholu comptait les chefferies et les secteurs des Bamate-Batangi, du chef Mekundi avec environ 500 hommes adultes valides ; du Kisimba, du chef Pende Kindi, avec environ 1600 hommes adultes et valides ; et des Bapere avec environ 600 adultes. Bien que ne comptant qu'une population relativement faible, de 7000 à 8000 contribuables, ce territoire était cependant fort intéressant du point de vue économique, car il était riche en ivoire et en mines. En plus, son climat était favorable, et il s'y trouvait de vastes étendues de terrains propices à la colonisation européenne (Archives MRAC 1923).

Le 6 février 1925, Henri Hackars, commissaire de district de l'Ituri, s'adressa à son tour au gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville pour demander de légères modifications à apporter à l'ordonnance du 28 novembre 1922 et la révision des onze territoires du district de l'Ituri avec de petits aménagements internes qui se présentaient de la manière résumée ci-après (Archives MRAC 1953).

La chefferie Kainama, située au sud du territoire d'Avakubi, qui appartenait à la tribu Mpere passa



dans le territoire de Lubero. Au nord-est de Penge, les Lese qui ressortissaient encore d'Avakubi, passèrent tous au territoire d'Andundu.

Le territoire de Medje s'agrandit à l'ouest de la chefferie Adumba du territoire de Poko, de manière à regrouper la tribu Maboko de Malele. Il restait toutefois encore quelques éléments Maboko en territoire de Zobia, donc trop éloignés du groupement principal pour qu'on puisse les y incorporer.

Du territoire d'Andundu, les peuples Karukelundu et Andobi des Mamvu furent rattachés au Haut-Uele qui a incorporé les Kalo se trouvant à l'est de Gombari, au sud du Bomokandi. Tous les Kalo formant une grande tribu qui s'étendait jusqu'au sud de N'Duye furent ainsi réunis en territoire d'Andundu sous la direction du chef Tshamionge. Les Kalo venus de Gombari s'installèrent sur la route Andundu-Kilo. Ce territoire reçut en outre tous les Lese de Penge Nord.

Le territoire de Nizi reçut d'Irumu la sous-chefferie Luvangira qui appartenait au groupe Hema de Blupkwa.

Le territoire de Semliki passa au territoire de Lubero, une grande tribu récemment soumise des Baswaga (chef Konyia) et la tribu des Mpere. Ce territoire était à présent formé des tribus Bashu, Wanisanza et Watalinga de race Nande, Buba (Lese) ; Pakombe (Bira), Humu (Bira) et de quelques clans Hema de la plaine de la Semliki.

Le territoire de Lubero, ancien territoire de la Luholu (Luofu), comptait les peuples Baswaga, Batangi et Bamate de race Nande et Mpere (Bakumu).

Le territoire d'Irumu passa la sous-chefferie Luvangira au territoire de Nizi.

Les territoires de Wamba, de Kilo, de Mahagi et de Gety ne subirent pas de modifications.

Par son ordonnance du 15 juin 1925, le Gouverneur général approuva que le district de l'Ituri fût divisé en 11 territoires dénommés et délimités comme on le décrit ci-dessous.

#### Territoire d'Avakubi, chef-lieu Avakubi :

« Une ligne droite joignant la source de l'Imva occidental au point le plus rapproché de la ligne de faite Gayu-Nepoko ; cette ligne de faite jusqu'au point le plus rapproché de la source de l'Asa ; une droite joignant ce point à cette source ; l'Asa jusqu'à l'embouchure de la Mokepi ; le méridien de cette embouchure jusqu'à son point d'intersection avec la Bagbanzi ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite allant de cette source à celle de la Manzipani ; cette rivière jusqu'à

son embouchure dans l'Asa ; une ligne droite partant de cette embouchure à la source de la Magasa ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans l'Embo ou Ebubu, et cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Agambe ; une ligne droite joignant ce confluent à celui des rivières Magosa et Eboro ; l'Eboro jusqu'à son confluent avec la N'gayu ; celle-ci jusqu'à son confluent avec l'Agenia ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite partant de cette source et allant jusqu'à celle de l'Avukama ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans l'Itoro ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans l'Epulu ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kirimbi ; une droite de ce confluent jusqu'à la source de la rivière Amabobi ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Belue ; une droite de ce confluent jusqu'à la source de la rivière Makonga ; cette rivière jusqu'à son confluent dans l'Ituri ; cette rivière jusqu'à l'embouchure de l'Ibina ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Mukere ; celle-ci jusqu'à sa source, une droite allant de cette source au confluent de la Biabone et de la Balako ; la Balako jusqu'à sa source et une droite joignant cette source à l'extrémité orientale des monts Kwelelewele ; la chaîne des monts Kwelelewele et Amabatu jusqu'au point le plus rapproché de la rivière Lenda ; le parallèle de ce point jusqu'à son intersection avec la Lenda ; la Lenda jusqu'à son confluent avec la Mobusa ; une droite reliant ce confluent au mont Mambia, puis la limite sud et ouest du district jusqu'à la source de l'Imva occidentale. »

#### Territoire de Medje : chef-lieu Medje :

« La limite du district jusqu'à la source de la Madorada ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans l'Adjikijo ; la rive gauche de cette rivière jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle de l'embouchure de la Makwegba ; ce parallèle de ce point à cette embouchure ; la Makwegba jusqu'à sa source et une ligne droite joignant celle-ci au point le plus rapproché de la ligne de faite Nava-Nepoko ; cette ligne de faite jusqu'au point le plus rapproché de la source de la rivière Agwaka ; cette rivière jusqu'au confluent de la Mabongini ; cette rivière jusqu'à son point d'intersection avec le méridien de la source de la Maia ; ce méridien de ce point à cette source, la Maia jusqu'à son confluent dans la Maika ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans le Nepoko ; cette rivière jusqu'à son confluent de l'Abibumbi, une droite reliant ce point à la source de l'Asaboie, une ligne brisée joignant les sources de la Dumabe et de la Bobego aux confluent des rivières Abanza-Akietamba et Aweai-Mokiape ; l'Aweai jusqu'à son confluent avec la Gada ; cette rivière jusqu'à l'embouchure de l'Asaka ; cette rivière jusqu'à sa source, une droite reliant cette source à celle

de l'Abunzi ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Nelanga ; cette rivière jusqu'au confluent de la Madzo, cette rivière jusqu'au point où elle reçoit l'Ayao ; cette rivière jusqu'à l'embouchure de l'Alasa ; l'Alasa jusqu'à sa source, une droite joignant cette source à celle de l'Asakaka ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Gada ; cette rivière jusqu'à son point le plus rapproché de la crête de partage Gakia ou Djadja-Madugba ; une droite reliant ces deux points ; ensuite la crête jusqu'au point le plus rapproché de la source de la Gakia ou Djadja ; une ligne joignant ce point à la source de la Bungu ; la Bungu jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle de la source de la Bogamba ; ce parallèle entre ces deux points ; la Bogamba jusqu'à son confluent avec la Mopapungwe ; la Mopapungwe jusqu'à son confluent avec la Bagama ; une ligne brisée joignant ce confluent aux sources des ruisseaux Amotitego et Embeleda et au confluent Asoa-Apada ; l'Apada jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source au point le plus rapproché de la crête de partage Nepoko-Nava ; cette crête jusqu'au point le plus rapproché de la source de l'Epongo ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Nagwa ; une droite joignant cette embouchure à la source de la Polo ; cette rivière jusqu'au point où elle reçoit l'Emoypo, une droite allant de ce point à la source de la Malitongwe ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Sabambo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Abu ; cette rivière jusqu'au point où elle se jette dans l'Asoa ; l'Asoa jusqu'à son embouchure dans le Nepoko ; cette rivière jusqu'à l'embouchure de l'Angoko ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite joignant sa source au point le plus rapproché de la crête Gayu-Nepoko ; cette crête jusqu'à la source de l'Imva occidental, puis la limite du district. »

#### Territoire de Wamba : chef-lieu Wamba :

« La limite du district depuis le point le plus rapproché de la source de la Madorada jusqu'au confluent des rivières Biako et Bagbetomu ; la Bagbetomu jusqu'à son confluent avec la Mokow ; la Mokow jusqu'à son confluent avec la Dambalite ; le parallèle de ce confluent jusqu'à son point d'intersection avec la rivière Abisitiri ; cette rivière de ce point à son embouchure dans le Nepoko, le méridien de cette embouchure jusqu'à son point d'intersection avec la crête de partage des rivières Mobilinga et Mambo ; cette crête jusqu'à son point d'intersection avec le méridien de la source de la rivière Eboro ; ce méridien jusqu'à cette source ; la rivière Eboro jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle passant par la source de la rivière Magosa ; ce parallèle jusqu'à cette source ; la Magosa jusqu'à son confluent avec la rivière Eboro ; de ce confluent la limite nord du territoire d'Avakubi jusqu'au point le

plus rapproché de la source de la rivière Angoko, puis la limite orientale du territoire de Medje. »

#### Territoire d'Andundu : chef-lieu Bula :

« La limite nord du district depuis le confluent des rivières Biako et Bagbetomu jusqu'à la source de la Bomokandi ; une droite de cette source au point le plus rapproché de la crête Ituri-Kibali ; la crête Ituri-Kibali jusqu'à son point d'intersection avec la crête Ituri-Epulu ; cette crête jusqu'au point le plus rapproché de la source de l'Efay ; une droite joignant ce point à cette source ; l'Efay jusqu'à son embouchure dans l'Epulu ; une droite joignant cette embouchure à la source de l'Akokola ; cette rivière jusqu'au confluent de la Kotse ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la N'duye ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Epulu ; l'Epulu jusqu'à son confluent avec l'Ito ; ensuite la limite nord du territoire d'Avakubi jusqu'au confluent de l'Eboro et de la Magosa ; puis, la limite orientale du territoire de Wamba. »

#### Territoire de Kilo : chef-lieu Kilo :

« La limite du district depuis la source de la Bomokandi jusqu'à la source de l'Awo ; une droite joignant la source de l'Awo à celle de la Gendu ; la Gendu jusqu'à son embouchure dans l'Avi ; le parallèle de cette embouchure jusqu'à son point de rencontre avec la rivière Shari ; cette rivière jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle passant par l'extrémité sud du mont De ; une droite joignant ce point à la source de la rivière Zida ; une droite joignant cette source au point le plus rapproché de la crête de partage Shari-Etmani ou Lisia ; cette crête jusqu'au sommet du mont Awaga ; le parallèle de ce sommet jusqu'à son point d'intersection avec la rivière Etmani ou Lisia ; cette rivière jusqu'à l'embouchure de la Saganga ; une droite joignant cette embouchure au sommet du mont Yondolo ; une droite joignant ce sommet à la source de la Kvaloli ; la Kvaloli jusqu'à son embouchure dans la Tongoliva ; une droite joignant cette embouchure à la source de la Ze ; la Ze jusqu'à son embouchure dans la Banzenzele ; cette rivière jusqu'à son point de rencontre avec le méridien du mont Mambodo ; ce méridien entre ces deux points ; une droite joignant le sommet du mont Mambodo à la source de la rivière Aduolo-Kosa ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Amena ; une droite joignant ce confluent à la rivière Egomugomu en son point le plus rapproché du mont Apomodudu ; l'Egomugomu jusqu'à son confluent avec l'Ituri ; une droite joignant ce confluent au confluent Efay-Epulu, puis la limite orientale du territoire d'Andundu. »

**Territoire de Mahagi : chef-lieu Mahagi :**

« La limite nord du district et depuis la source de l'Awo jusqu'à la frontière de la colonie ; cette frontière jusqu'au point où elle est coupée par le parallèle de l'embouchure de la Djangoba dans le lac Albert ; ce parallèle de ce point à cette embouchure ; la rivière Djangoba jusqu'à son confluent avec la Roda ; une ligne brisée partant de ce confluent et passant par les monts Go, Sa, Aya, Yudjo, et la source du ruisseau Boda ; ce ruisseau jusqu'à son embouchure dans la Loda ; la Loda jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source à celle de la Muda ; la Muda jusqu'à sa rencontre avec le méridien du mont Bovi ; une droite reliant ce mont au mont Batshu et prolongée directement jusqu'à la rivière Kuda ; la Kuda de ce point à sa source ; une droite allant de cette source à celle de la Boda, cette rivière jusqu'à son confluent avec la Tso, une droite joignant ce confluent à la source de la rivière Djoda ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la rivière Aruda ; l'Aruda jusqu'à sa rencontre avec le méridien de la source de l'Aoda, ce méridien jusqu'à cette source ; l'Aoda jusqu'à son confluent avec la rivière Nzi ou Lingombu ; une droite joignant ce confluent à la source de la rivière Leda ou Atongba ; l'Atongba jusqu'à son confluent avec le Shari, la limite orientale du territoire de Kilo depuis le confluent Shari-Atongba jusqu'à la limite nord du district. »

**Territoire du Nizi : chef-lieu Djugu :**

« La limite méridionale du territoire de Mahagi ; la limite de la colonie jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle de l'embouchure de la Mboge dans le lac Albert ; ce parallèle entre ce point et cette embouchure ; la rivière Mboge jusqu'à l'embouchure de l'Atzi ; cette rivière jusqu'à sa source, une droite joignant cette source à celle de la Tona ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Tada ; la Tada jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source à celle de la Tshoro ; la Tshoro jusqu'à son confluent avec la Keletshe ; la Keletshe jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source à celle de l'Oda ; celle-ci jusqu'à son confluent avec la Gezy ; la Gezy jusqu'au méridien passant par la source du ruisseau Lobebago, ce méridien jusqu'à cette source, le ruisseau Lobebago jusqu'à son embouchure dans la Kiniasa ; la Kiniasa jusqu'à son confluent avec la Zago ; la Zago et une droite joignant sa source à celle de la Katira ; la Katira jusqu'à son confluent avec la Gezia ; la Gezia jusqu'à l'embouchure de la Soroda ; cette rivière et une droite joignant sa source à l'extrémité sud du mont Ai, le parallèle de ce point jusqu'à son intersection avec la rivière Nzi ; cette rivière depuis ce point d'intersection jusqu'à son

embouchure dans la rivière Shari ; le Shari depuis son confluent avec la Nzi jusqu'à la limite orientale du territoire de Kilo, cette limite jusqu'au confluent des rivières Shari et Atongba. »

**Territoire de la Gety : chef-lieu Gety :**

« La rivière Matido depuis son confluent avec la Semuliki jusqu'à sa source, une droite joignant cette source au sommet du mont Polou ou Poruo ; une droite joignant ce sommet à celui du mont Andigomba ; le parallèle de ce sommet jusqu'à son point d'intersection avec la rivière Abya ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Adugumalasi ; cette rivière et une droite joignant sa source au confluent de l'Ugomba-Atibangopa ; l'Ugomba jusqu'à sa source et une droite joignant cette source au confluent de la Mutoka avec la Vukaka ; cette rivière et une droite joignant la source de celle-ci à celle de la Bolodu ; la Bolodu jusqu'à son embouchure dans la Maliabongo ; une droite joignant cette embouchure à la source de la Kabasinde ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Casampombo ou Apombo ; l'Apombo jusqu'à son confluent avec la Senune ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Tautu ; la Tautu et une droite allant de sa source à celle de la Taio ; la Taio et une droite joignant son embouchure au confluent de la Loya avec la Mamavi ; la Mamavi jusqu'à sa source et le parallèle de cette source jusqu'à son point d'intersection avec la rivière Talolo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Ati ; celle-ci jusqu'à sa source et une droite allant de cette source au mont Odru, une droite joignant ce mont au mont Vele ; de ce mont une droite passant par l'arbre isolé Niangarama et prolongée jusqu'à la rivière Tinda ; cette rivière jusqu'à l'embouchure de la Rutunga ; cette rivière jusqu'à sa source et une droite allant de sa source à celle de la Niakibira ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Tinda ; la Tinda jusqu'à l'embouchure de la Mbogu ; celle-ci jusqu'à son confluent avec la Niamasole ; celle-ci jusqu'au point où elle coupe la route carrossable Kasenyi-Kilo ; une droite joignant ce point au confluent de la Dekelele et de la Niamakao ; une droite joignant ce confluent à celui de la Ngezy et du ruisseau Kokobombi ; ce ruisseau et une droite allant de sa source à celle du ruisseau Levi ; ce ruisseau jusqu'à son embouchure dans la Kiniasa ; puis la limite méridionale du territoire du Nizi jusqu'à l'embouchure de la Mboge dans le lac Albert ; le parallèle de cette embouchure jusqu'à la frontière de la colonie ; cette frontière jusqu'à l'embouchure de la Semuliki dans le lac Albert, cette rivière jusqu'à son confluent avec la Matido. »

Territoire de la Semuliki [Semliki] : chef-lieu Beni :

« L'Ibina depuis l'embouchure de la Mukere jusqu'à son confluent avec l'Etoto ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source au point le plus rapproché de la ligne de faite Ibina-Ituri ; cette ligne de faite jusqu'à son point le plus rapproché de la source de la Luna, une droite joignant cette source au mont Andigomba ; de ce mont la limite méridionale du territoire de Gety jusqu'au confluent de la Semuliki avec la Lume ou Lamia ; de ce confluent la frontière orientale de la colonie jusqu'au parallèle passant par l'embouchure de la rivière Tombwe ; ce parallèle jusqu'à cette embouchure dans le lac Édouard ; la rivière Tombwe jusqu'à sa source ; de ce point une droite jusqu'à la rivière Thalia passant par la crête du mont Tshiaberimu ; la rivière Thalia jusqu'à sa source ; une droite allant de cette source à celle de la Bulige ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Lubere ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Thalia ; cette rivière jusqu'aux confluents des rivières Ibiange et une autre non dénommée ; cette rivière jusqu'à sa source ; de ce point une droite allant à la source de la Lumule ; cette rivière jusqu'au pied est du mont Mabono ; de ce point une ligne longeant le pied sud du mont Mabono et allant à l'embouchure de la rivière Mukamba ; cette rivière jusqu'à environ 3,5 km de son embouchure, de ce point une droite allant à la source d'un ruisseau non dénommé, affluent de la rivière Iabongo ; ce ruisseau jusqu'à son confluent avec la Iabongo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Lukalia ; cette rivière jusqu'à environ 3,5 km en amont, de ce point une droite jusqu'au coude que forme la Lukakamate à environ 800 mètres au nord du village Bukange ; la rivière Lukakwamate jusqu'à son confluent avec la Tie ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Lukalia ; cette rivière jusqu'à environ 800 mètres en amont de l'embouchure d'une rivière non dénommée ; cette rivière jusqu'à sa source ; de ce point une ligne joignant la source de la rivière Kaluana en passant par la crête du mont Senge ; de la source de la Kaluana, une ligne joignant la source de la Toto en longeant au nord le mont Tundu, la rivière Toto jusqu'à environ 6 km en aval ; de ce point une droite joignant la rivière Etobe en passant à environ 1 km à l'est du village Simbe ; la rivière Etobe jusqu'à son confluent avec la Biena ; cette rivière jusqu'au confluent de la Losege ; cette rivière jusqu'au confluent de l'Itubia ; cette rivière jusqu'à sa dernière intersection (4<sup>e</sup> coude) avec la route allant des villages Kombe à Kujeda ; de ce point une droite joignant la source de l'Amamala ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Muponda ; cette rivière

jusqu'au confluent de la Lubiana ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite allant de cette source à celle de la Mutokoba ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la petite Lenda ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la grande Lenda ; la Lenda jusqu'à son confluent avec la Mobusa, puis la limite du territoire d'Avakubi jusqu'à l'embouchure de la Mukere dans l'Ibina ou Biena. »

Territoire de la Lubero : chef-lieu Lubero :

« La limite méridionale du territoire d'Avakubi depuis le mont Mambia jusqu'au confluent de la Lenda avec la Mobusa ; à partir de ce confluent, la limite méridionale du territoire de la Semuliki jusqu'à la frontière orientale de la colonie ; cette frontière jusqu'à la limite méridionale du district à l'embouchure de la rivière Isasa dans le lac Édouard ; à partir de cette embouchure, la limite méridionale et occidentale du district jusqu'au mont Mambia. »

Territoire d'Irumu : chef-lieu Irumu :

« La limite méridionale du territoire d'Andudu depuis le confluent de la Nduye avec l'Epulu jusqu'au confluent de l'Efay avec l'Efulu ; de ce point, la limite méridionale du territoire de Kilo jusqu'au point d'intersection du parallèle passant par l'extrémité sud du mont De avec la Shari ; de ce point, la limite du territoire de Nizi jusqu'au confluent de la rivière Kiniasa avec le ruisseau Levi ; de ce point, la limite occidentale du territoire de la Gety jusqu'au mont Andigomba ; de ce mont, la limite nord du territoire de la Semuliki jusqu'au confluent de la Biena ou Ibina avec la Mukere ; de ce confluent, la limite orientale du territoire d'Avakubi jusqu'au confluent N'duye-Epulu. »

L'ordonnance n° 97/AIMO du 1<sup>er</sup> octobre 1926 garde le même nombre de territoires, mais elle remplace la dénomination « territoire d'Andundu » par celle de territoire des Walese dont le chef-lieu reste Bula.

Le 1<sup>er</sup> février 1928, le district de l'Ituri fut agrandi par l'adjonction d'une partie du Haut-Uele. Il fut dès lors appelé Kibali-Ituri.

« C'est ainsi que les territoires de Faradje, de Lugbara (Aru), de Watsa et de Gombari passèrent du district de Haut-Uele, devenu Uele-Nepoko, à celui de l'Ituri devenu Kibali-Ituri. En revanche, les territoires de Wamba et de Medje passèrent du Kibali-Ituri à l'Uele-Nepoko. Au profit du Kibali-Ituri fut délimité un nouveau territoire : celui d'Epulu (Mambasa). Au total, le district du Kibali-Ituri comptait douze territoires délimités par l'ordonnance d'administration

générale n° 15/AIMO du 25 janvier 1928 » (Bulletin administratif 1928).

Il s'agit de :

- Territoire de Faradje, chef-lieu Faradje
- Territoire de Lugbara, chef-lieu Aru
- Territoire de Watsa, chef-lieu Watsa
- Territoire de Gombari, chef-lieu Gombari
- Territoire d'Epulu, chef-lieu Mambasa
- Territoire de Kilo, chef-lieu Kilo
- Territoire de Mahagi, chef-lieu Mahagi
- Territoire de Nizi, chef-lieu Nizi
- Territoire de Gety, chef-lieu Gety
- Territoire d'Irumu, chef-lieu Irumu
- Territoire de Semuliki [Semliki], chef-lieu Beni
- Territoire de Lubero, chef-lieu Lubero.

En fait, cette nouvelle organisation créait cinq nouveaux territoires (Faradje, Lugbara, Watsa, Gombari et Epulu) ; les territoires de Wamba et de Medje passèrent dans le Haut-Uele, tandis que Walese disparut.

L'ordonnance n° 15/AIMO de l'Administration générale du 15 janvier 1932 tenta encore de former au Kibali-Ituri des entités ethniquement homogènes, pour faciliter au CDD une bonne gestion de son entité à partir d'Irumu. Avec l'ordonnance n° 39/AIMO du 21 mars 1932, Epulu disparut et le nombre des territoires passa alors de 12 à 9, chacun portant le nom d'un des principaux groupes ethniques du Kibali-Ituri, tandis que les anciens noms de ces territoires désignaient leurs chefs-lieux respectifs. En réalité, cette politique entendait plutôt réduire les besoins en personnel (de Saint Moulin 1988 : 208). Le CDD de l'Ituri, Gérard, exécuta cette ordonnance créant les territoires ci-après :

- Territoire des Babira-Balese : chef-lieu Irumu
- Territoire des Walendu-Sud : chef-lieu Gety
- Territoire des Walendu-Nord : chef-lieu Djugu
- Territoire des Logo-Dongo : chef-lieu Faradje
- Territoire des Lugwara : chef-lieu Aru
- Territoire des Wanande-Sud : chef-lieu Lubero
- Territoire des Wanande-Nord : chef-lieu Beni
- Territoire des Alur : chef-lieu Mahagi
- Territoire des Mamvu-Mambutu : chef-lieu Watsa.

Ce nouveau découpage, encore une fois, ne répondit pas exactement aux attentes du colonisateur qui voulait former des entités ethniquement homogènes. Avec l'ordonnance d'administration générale n° 89/AIMO du 29 septembre 1933, le territoire des Lugbara (Aru) et celui des Alur (Mahagi)

fusionnèrent pour donner naissance au territoire des Alur-Lugbara avec Mahagi pour chef-lieu (Bulletin administratif 1933 : 575). Le nombre, les dénominations et les chefs-lieux des territoires du district du Kibali-Ituri se présentaient comme suit :

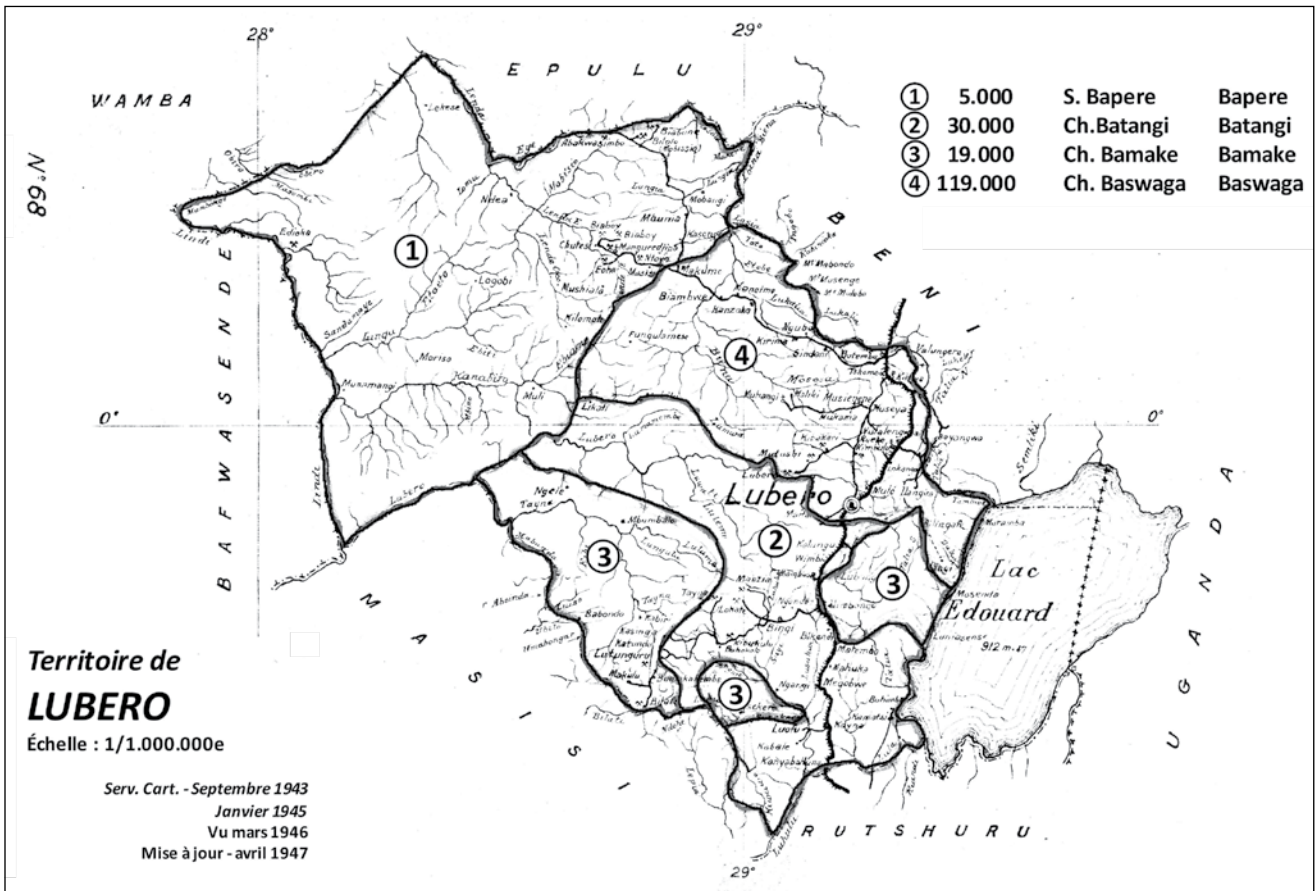
- Territoire des Longo-Dongo : chef-lieu Faradje
- Territoire des Alur Lugware : chef-lieu Mahagi
- Territoire des Walendu : chef-lieu Djugu
- Territoire des Wanande-Nord : chef-lieu Beni
- Territoire des Wanande-Sud : chef-lieu Lubero
- Territoire des Babira-Walese : chef-lieu Irumu
- Territoire des Manvu-Mambutu : chef-lieu Watsa
- Territoire des Mabudu : chef-lieu Wamba.

Pour freiner les habitudes intempestives des modifications fréquentes des frontières des territoires par les commissaires de district et les gouverneurs de province, le Gouverneur général intervint pour mettre de l'ordre et compter sur une certaine stabilité de ces entités. M. Moeller, gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville, répercuta, le 17 février 1933, le contenu de cette décision à tous les CDD de sa juridiction. Le Gouverneur général demandait que les modifications des limites des territoires, districts et provinces se fassent après au moins deux ans et que les responsables de ces entités voisines concernées par les modifications justifient, approuvent et signent les croquis établis qui lui seraient parvenus bien avant pour une disposition utile.

Aussi le Gouverneur demanda-t-il au CDD d'exiger des AT de faire procéder à un examen approfondi des limites des chefferies et de leur rattachement à un territoire déterminé. Les limites des territoires devaient épouser celles des chefferies et non le contraire. C'est pratiquement vers cette date que la plupart des chefferies de l'Ituri acquirent leurs frontières définitives, après leur prolifération à la suite de l'application du décret du 2 mai 1910 et leur réduction à partir de l'ordonnance du 20 novembre 1920 du ministre des Colonies Louis Franck, et surtout du décret du 5 décembre 1933.

À partir de 1935, le district du Kibali-Ituri commença à être démembré. Les territoires des Banande-Nord (Beni) et des Banande-Sud (Lubero), par l'ordonnance n° 42/AIMO du 15 mars 1935, furent rattachés au district du Nord-Kivu dont le chef-lieu était Goma. Cet aménagement peut se justifier par le souci de l'Administration coloniale de faire dépendre d'une seule autorité politique les zones dont l'exploitation minière avait été concédée au même groupe financier que celle du Maniema et du Sud-Kivu (Kamituga) qui fit rattacher à la province du Kivu les mines de Butembo et de Lubutu.

Carte 3.2 : Territoire de Lubero



Source : Institut géographique du Congo belge ; carte TMP.172, archives MRAC Tervuren.

Entretemps, les territoires de Watsa et de Faradje continuaient à faire partie du district du Kibali-Ituri, sans doute pour maintenir l'intégration de ces deux territoires dans un même district hébergeant les mines de Kilo-Moto (de Saint Moulin 1988 : 210). Après cette amputation, le district du Kibali-Ituri restait avec six territoires : Faradje, Mahagi, Djugu, Irumu, Wamba et Watsa. On remarquera qu'ici aussi, les territoires reprenaient leurs anciennes dénominations, et celles des ethnies furent abandonnées (Munayi Muntu-Monji 2010 : 148).

Mais le 23 mars 1940, les territoires de Logo-Dongo (Faradje), de Mamvu-Mambutu (Watsa et Wamba fusionnés) furent détachés du district du Kibali-Ituri pour intégrer le district du Haut-Uele. Il y avait là à la fois des raisons socio-économiques et des raisons d'équilibre du nombre de territoires. En effet, l'Uele fut étendu au maximum à l'est, parce qu'il avait une densité de population particulièrement faible. L'Ituri, au contraire, fut réduit à une faible superficie, parce que sa densité était forte,

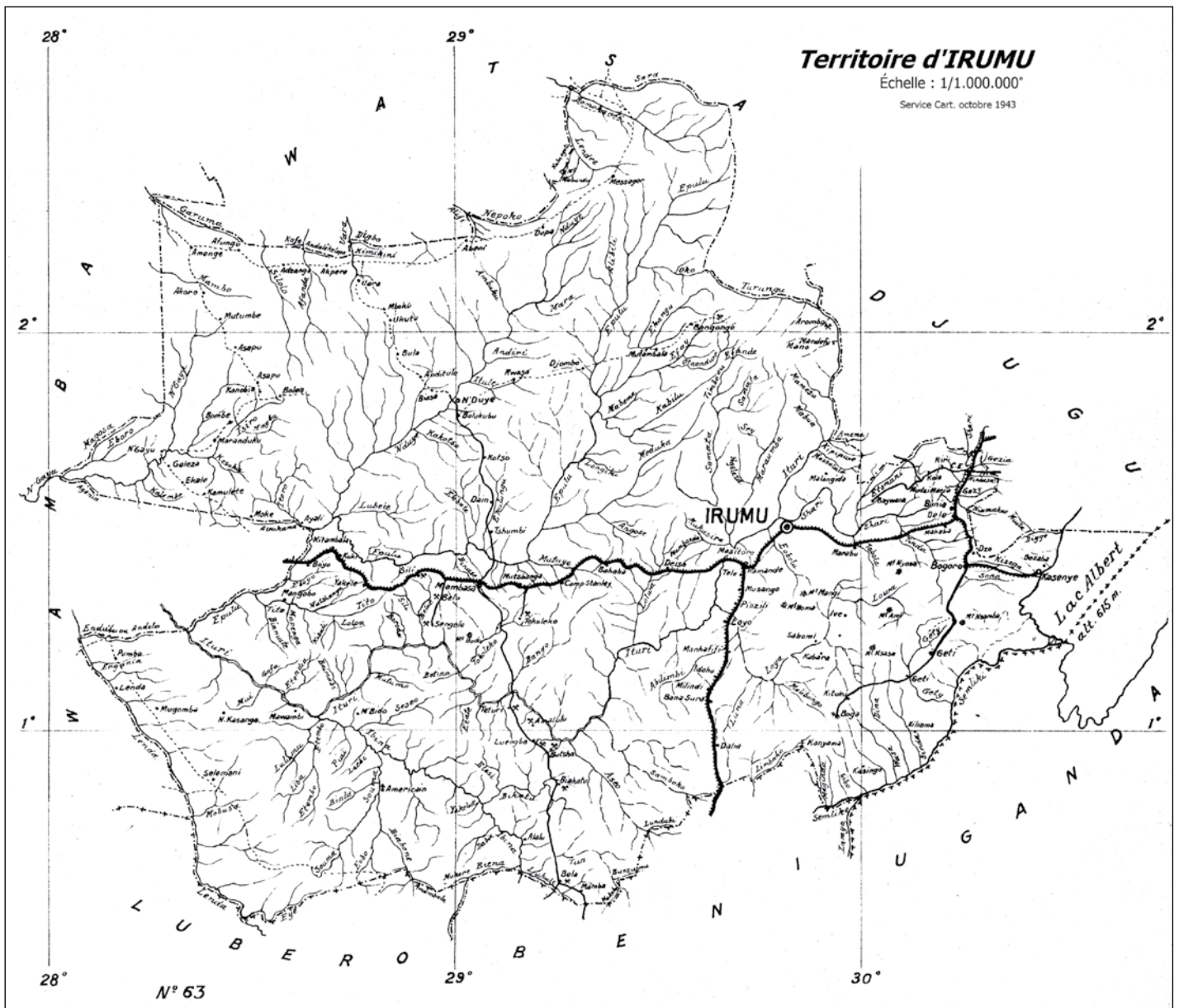
sauf dans la région de Mambasa. On peut cependant ajouter que Faradje et Watsa se rattachaient plutôt à l'Uele pour des raisons linguistiques et Wamba par son orientation économique vers Paulis (Isiro) (de Saint Moulin 1988 : 214). Avec ce démembrement, le Kibali-Ituri cessait d'exister pour redevenir l'Ituri.

Après cette date, des retouches mineures furent opérées sur les frontières de l'Ituri avec ses voisins. Le 3 juillet 1942, M. Demeur, CDD de l'Ituri, après l'exploitation du procès-verbal de la rencontre des AT de Watsa et d'Irumu sur le cas de Barimamvu de la chefferie de Walese-Karo du territoire d'Irumu, écrivit au gouverneur ce qui suit :

« Les Bari-Mamvu ont toujours manifesté leur volonté d'appartenir à la région de Gombari. Ils sont rattachés à la chefferie de Walese-Karo d'Irumu, en vertu de considérations ethnographiques assez floues. Ces considérations pourraient tout aussi bien les orienter vers la région Mamvu de Gombari que vers la région Lese de Mambasa.

Il s'agit de quelque 300 indigènes seulement, très éloignés de Mambasa et d'Irumu et qui, en réalité, n'ont

Carte 3.3 : Territoire d'Irumu



Source : Institut géographique du Congo belge ; carte TMP.208, archives MRAC Tervuren.

jamais pu se tenir en contact avec ces deux postes administratifs. Leur production économique s'est toujours portée vers les centres d'achat miniers du sud des mines de Moto. En fait, ils ont toujours échappé à un contrôle plus ou moins effectif de l'administration d'Irumu.

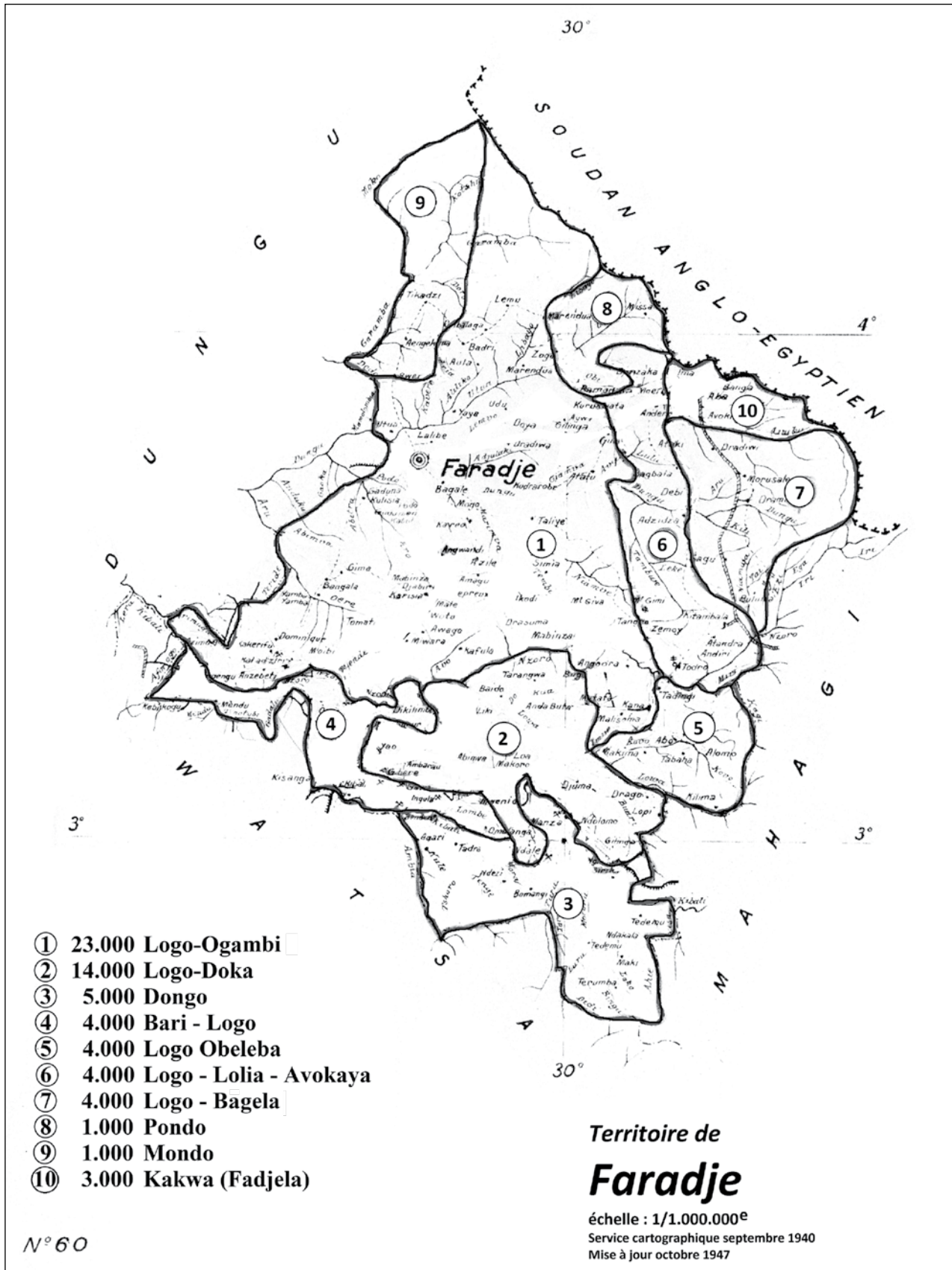
Le rattachement des Bari-Mamvu au territoire de Watsa et la modification des frontières des territoires d'Irumu et de Watsa devraient donc être réalisés simultanément » (Archives MRAC 1942).

Le 1<sup>er</sup> janvier 1948 fut rétabli le territoire d'Epulu désormais Mambasa, supprimé en 1932, par

prélèvement sur le territoire de Wamba et fut créé le territoire de Bunia.

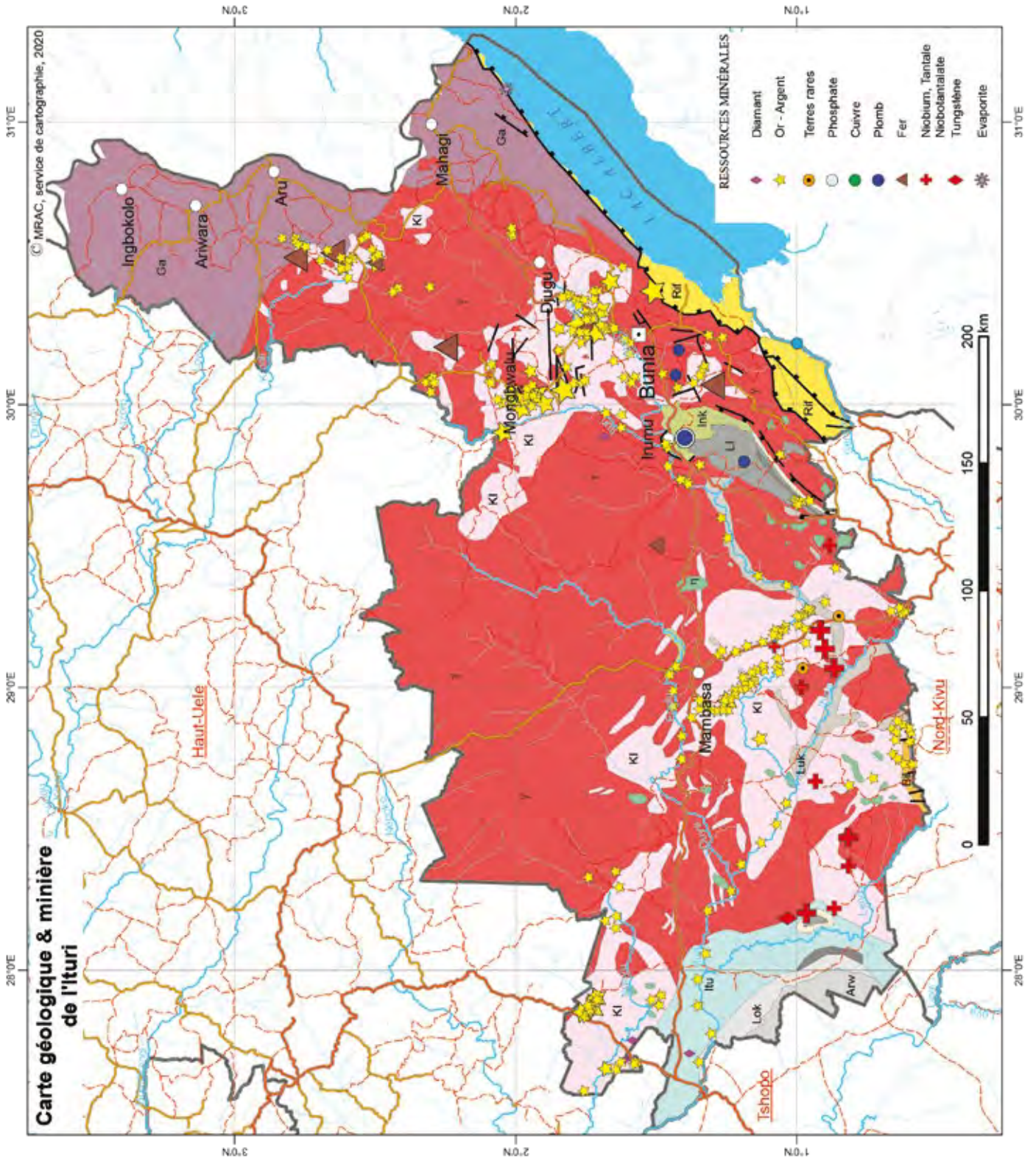
Le territoire d'Irumu fut supprimé. Les limites du territoire de Mambasa, qui débordaient légèrement le territoire de Wamba et du confluent Awo-Ituri, furent reculées jusqu'au confluent Ngayu-Ituri. Ainsi, le territoire de Mambasa était limité, au nord, par le territoire de Watsa ; à l'est, par les territoires de Bunia et de Djugu ; au sud, par la limite du district ; et à l'ouest, par le territoire de Wamba.

Carte 3.4 : Territoire de Faradje

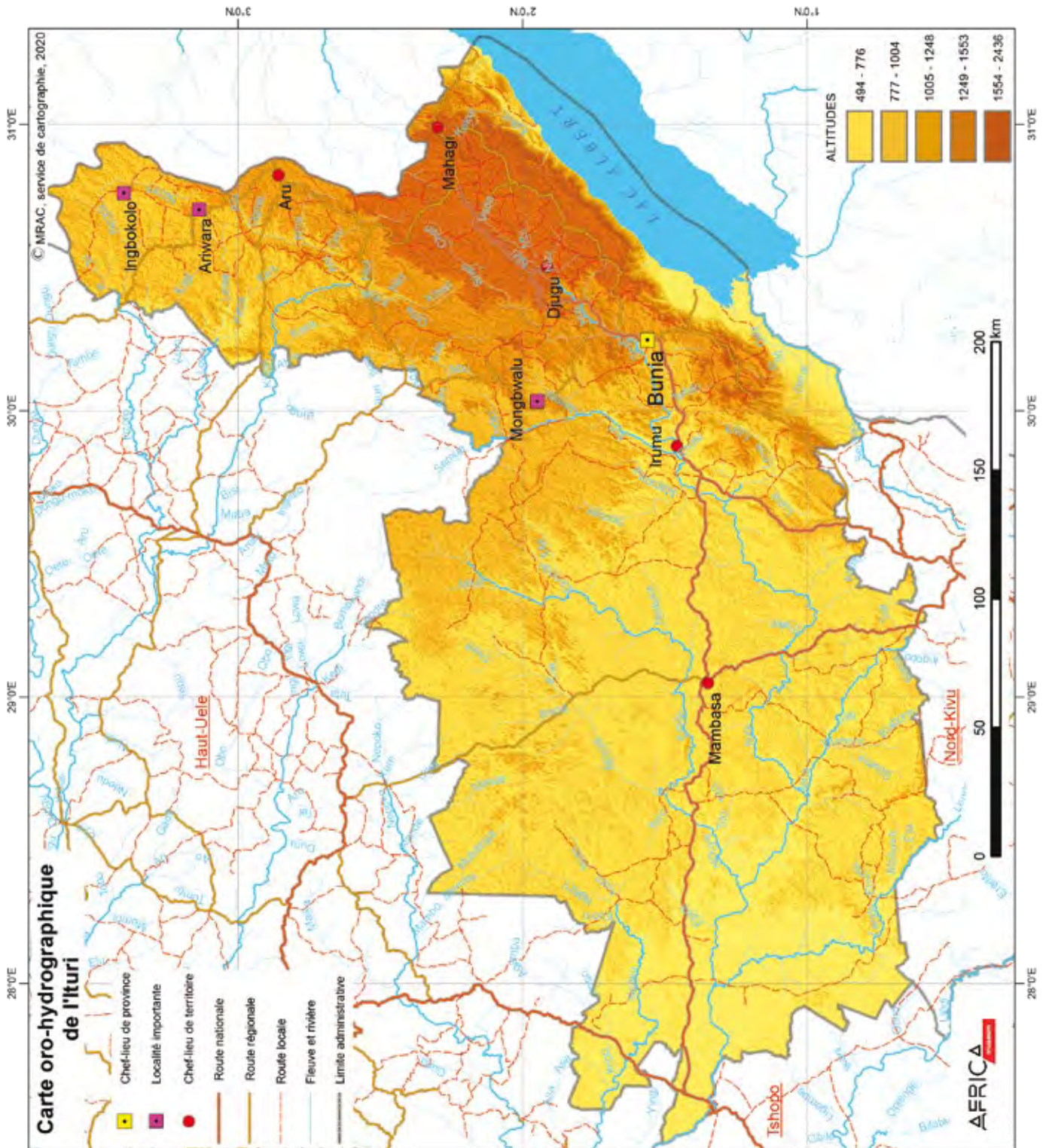


Source : Institut géographique du Congo belge ; carte TMP.212, archives MRAC Tervuren.

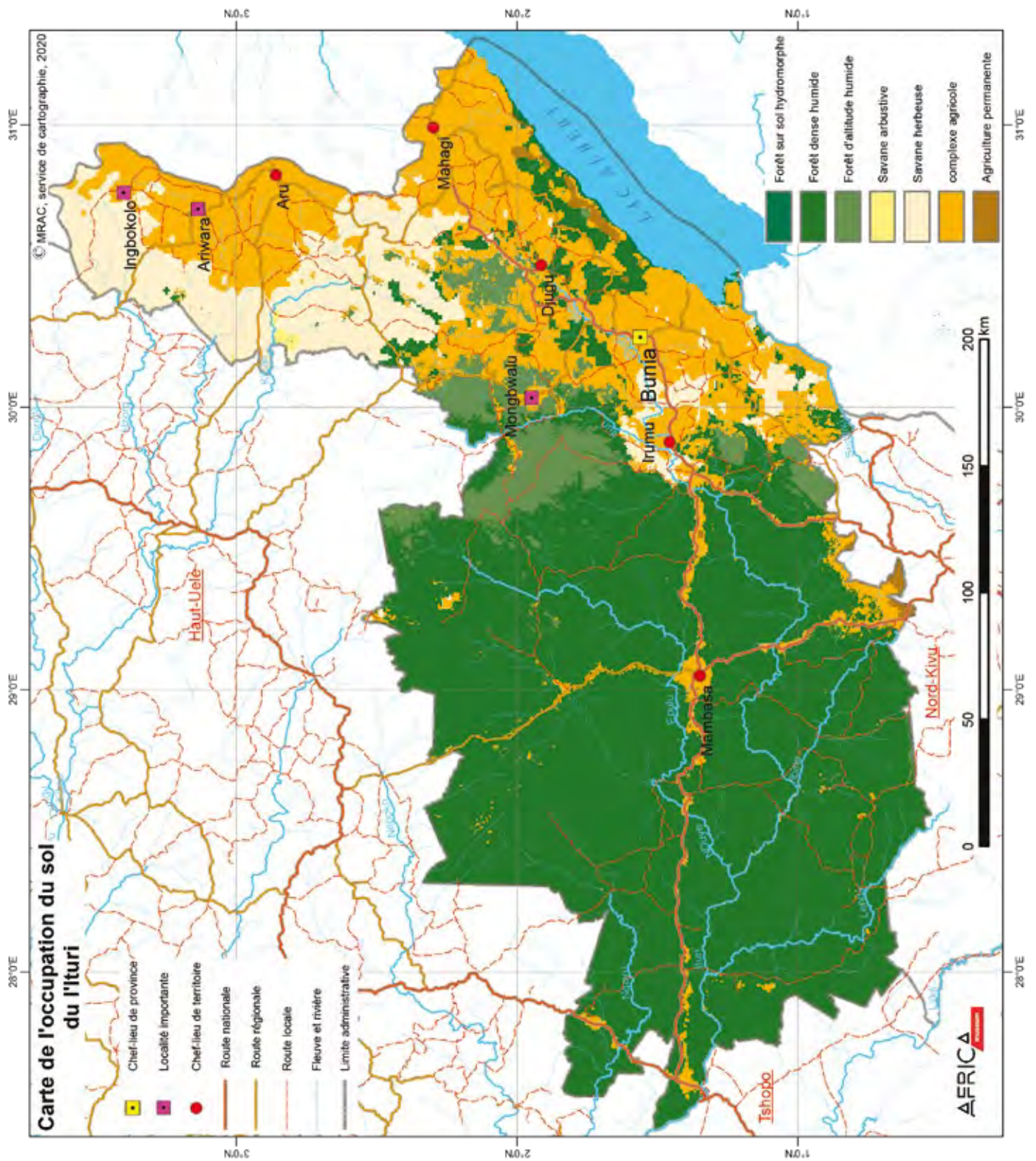




Carte géologique et minière de l'Ituri.



Carte orographique et hydrographique.



Carte de l'occupation des sols.



**Accostage d'un bateau au port de Kasenyi.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Bambutis dans le territoire de Mambasa.**  
(Photo équipe locale, 2014.)



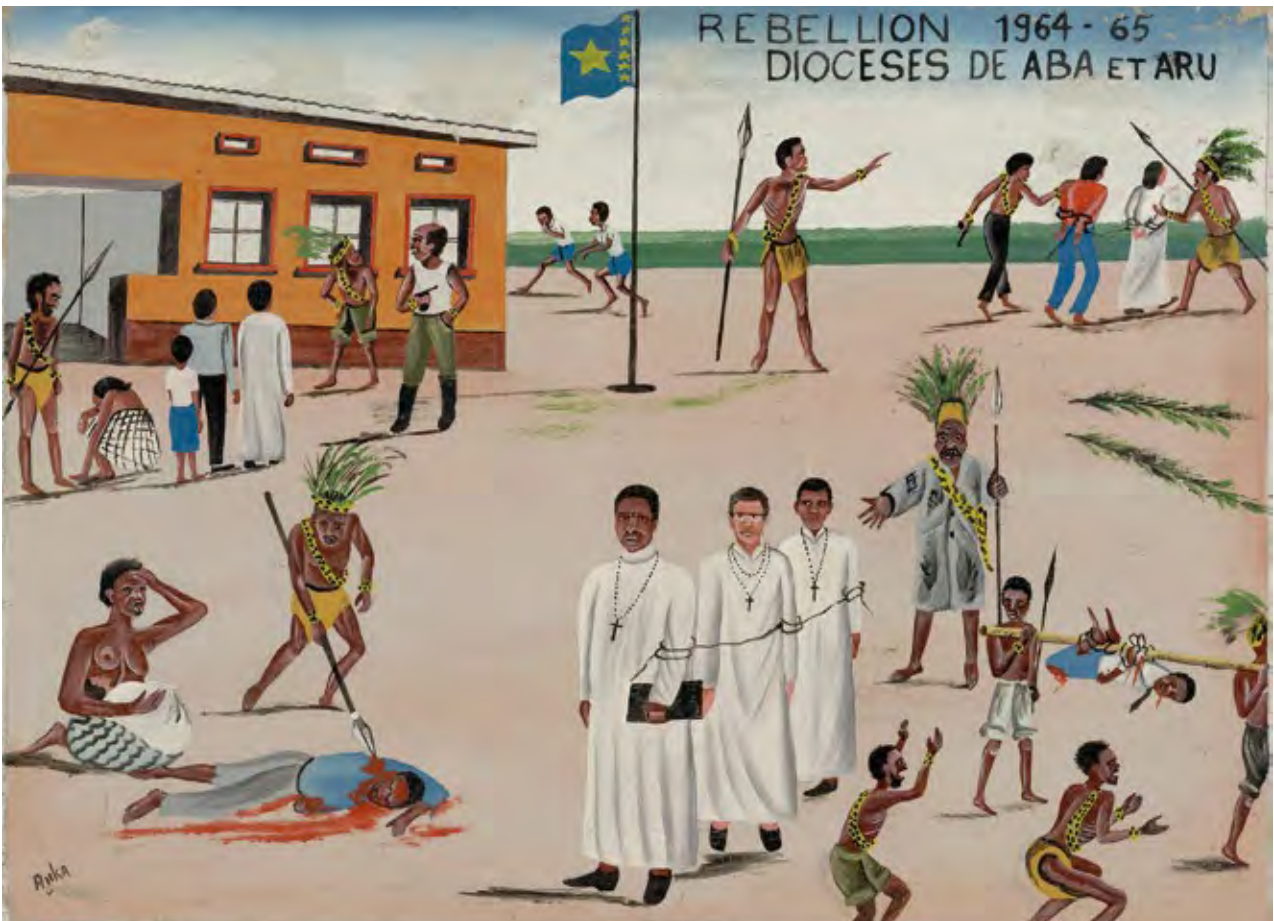
**Jeunes filles après initiation et prêtes pour le mariage.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Le village Kambala, à la frontière entre la RDC et l'Ouganda.**  
(Photo Thierry Lole, 2016.)



**Une vue de Bunia.**  
(Photo Thierry Lole, 2017.)



**Agika. Rébellion 1964-65. Diocèses de Aba et Aru.**  
Œuvre représentant une scène de violences : la rébellion des Simba en 1964 à Aba et à Aru.  
(HO.2013.57.1526, collection MRAC Tervuren ; photo MRAC Tervuren ; © Agika, droits réservés.)



**Atinda Jalsinda, chef de la chefferie Djukoth.**  
(Photo Thierry Lole, 2016.)



**Chef Likambo Araba Drupa Jean-Pierre de la chefferie Kakwa accompagné de deux femmes *leaders*.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Le gouverneur Abdallah Pene Mbaka accueilli par les chefs coutumiers de Mambasa.**  
(Photo Thierry Lole, 2016.)



**Centre de Kengezi Base, territoire d'Aru.**  
(Photo Bily Bolakonga, 2017.)





**Marché de Biakato.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Marché de Logo, territoire de Djugu.**  
(Photo Bily Bolakonga, 2017.)



**Sur la route de Kasenyi : avec les facilités de terrain qu'offre la nature, une scène d'importation de chèvres en provenance de l'Ouganda.**  
(Photo équipe locale, 2014.)



**Bateaux de pêche accostés au camp Tshomia.**  
(Photo Bily Bolakonga, 2017.)



**Séchage des poissons après salaison.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Camp Tchomia, réparation des filets avant départ pour la pêche.**  
(Photo Bily Bolakonga, 2017.)



**École primaire, ISP Bunia.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Groupe de femmes à la borne fontaine à Adi.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Transport des sacs de marchandises par vélo.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Reste du pont effondré et transport par barque.**

(Photo équipe locale, 2010.)



**Bus ougandais en service dans la Province-Orientale embourbé sur la route de Kisangani.**

(Photo Bily Bolakonga, 2017.)



**Vente de bananes.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Transport de régimes de bananes plantain de Ndalya vers Bunia.**  
(Photo Bily Bolakonga, 2017.)



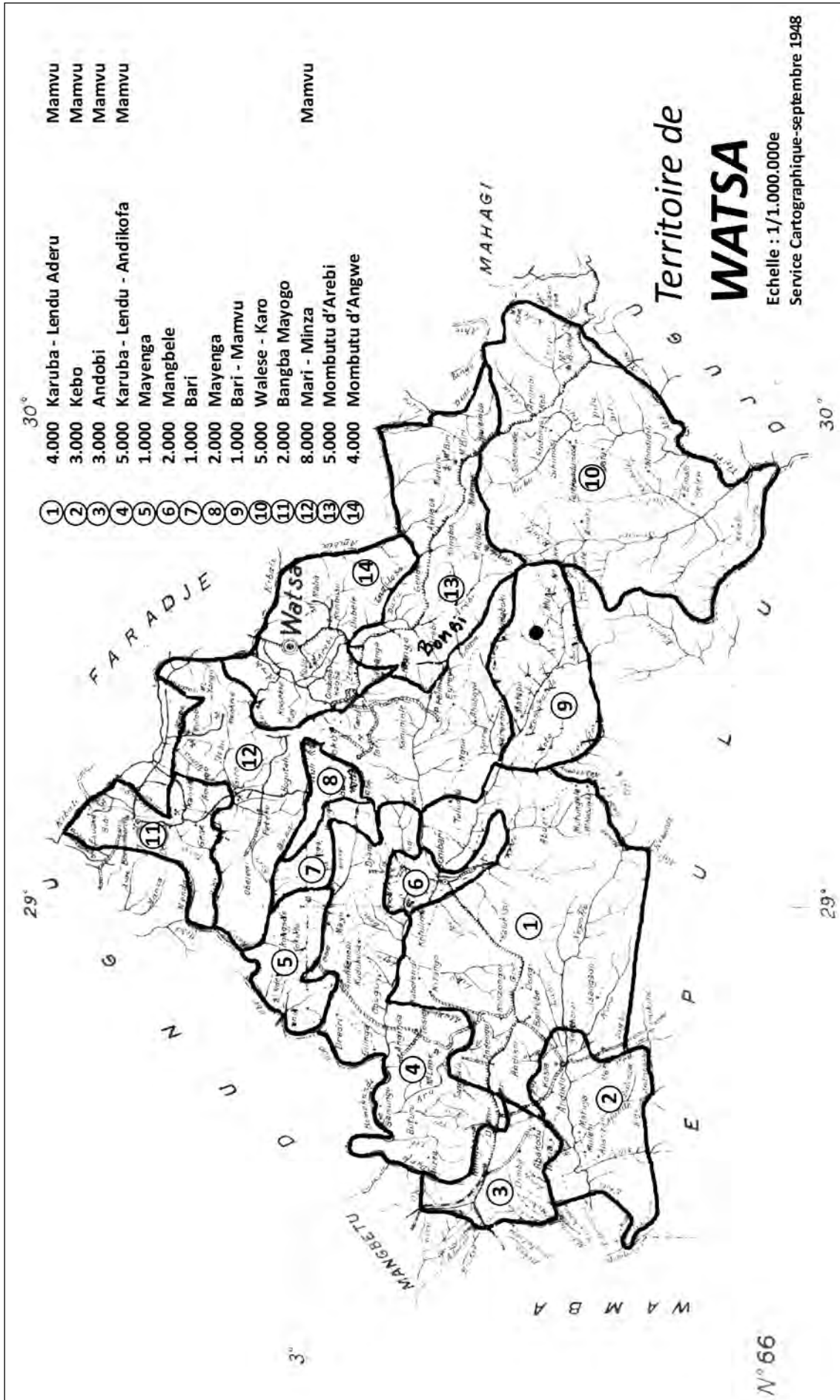
**Église catholique de Nyakanzanza.**  
(Photo Thierry Lole, 2016.)



**Paroisse Salema « Cathédrale », diocèse des monts Bleus.**  
(Photo Thierry Lole, 2016.)

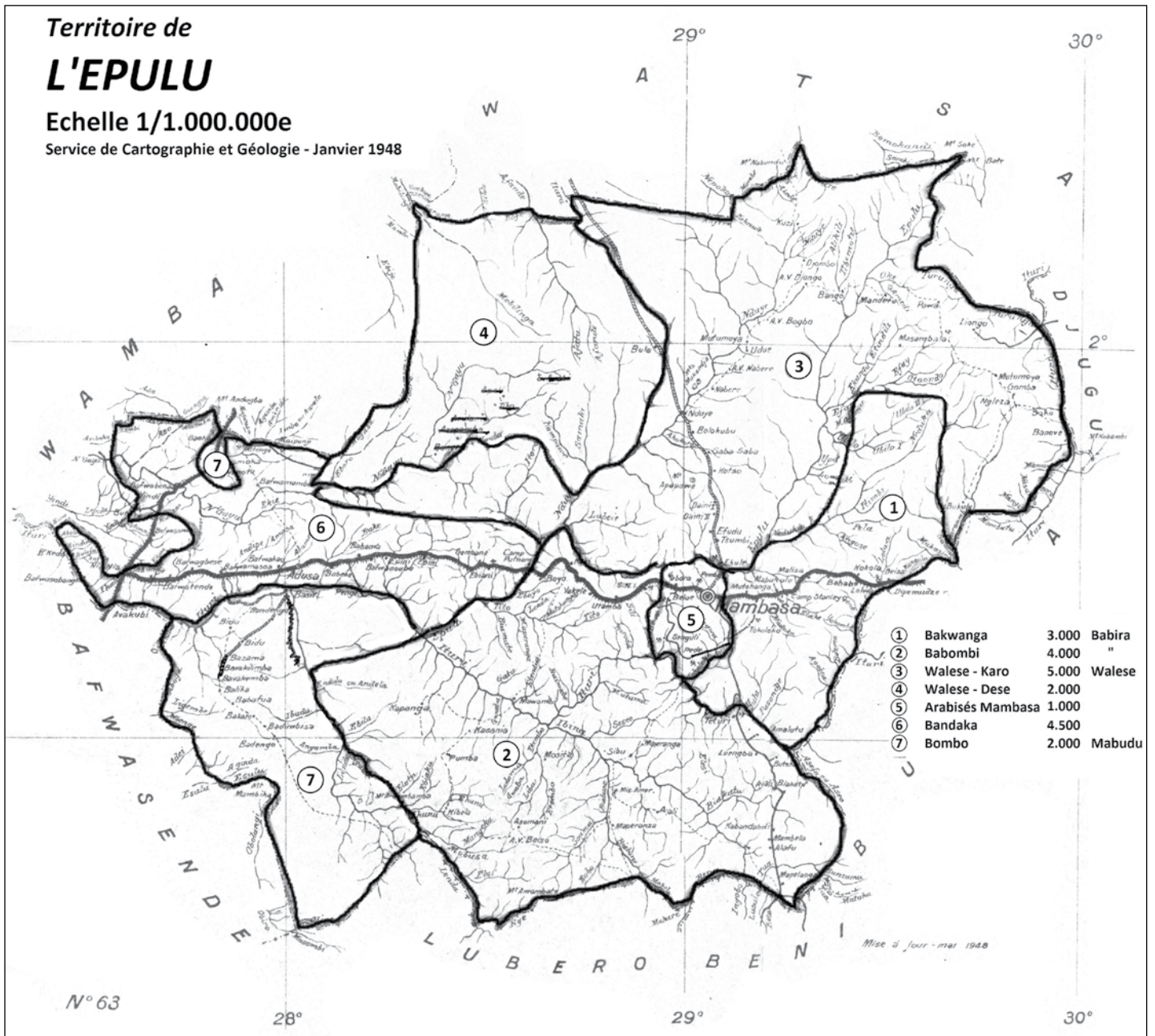


Carte 3.5 : Territoire de Watsa



Source : Institut géographique du Congo belge ; carte TMP.206, archives MRAC Tervuren.

Carte 3.6 : Territoire d'Epulu



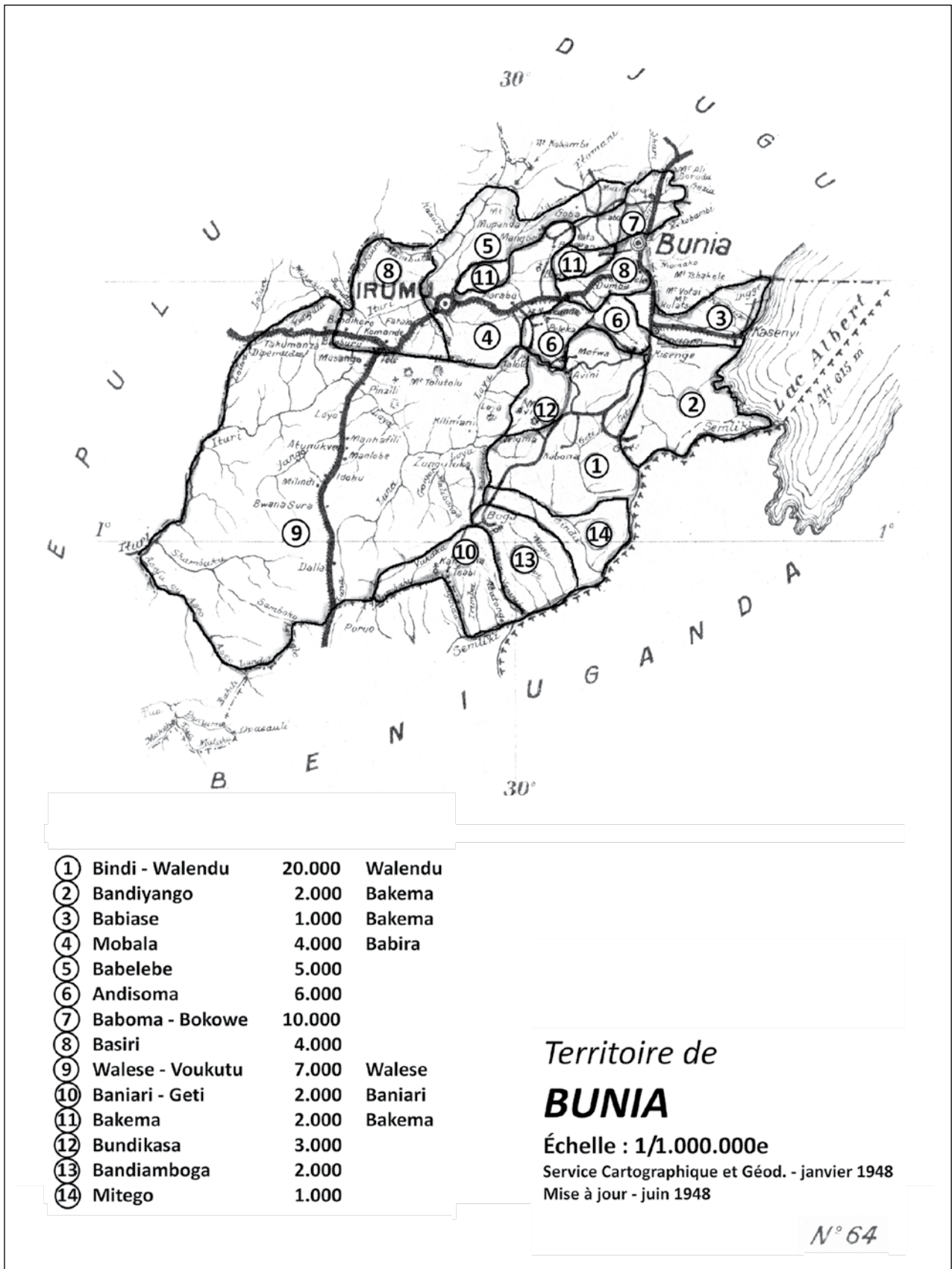
Source : Institut géographique du Congo belge ; carte TMP.209, archives MRAC Tervuren.

## 2. LA PÉRIODE DU PRAGMATISME POLITICO-ADMINISTRATIF

À partir de 1949, l'Administration coloniale abandonna son idéal d'organisation des entités ethniquement homogènes qui s'était révélé irréalisable en pratique en Ituri. Les ethnies s'y étaient tellement amalgamées pour des raisons diverses au cours de l'histoire qu'il était devenu impossible de les séparer à l'époque. C'était le cas des Bale et Bira agriculteurs

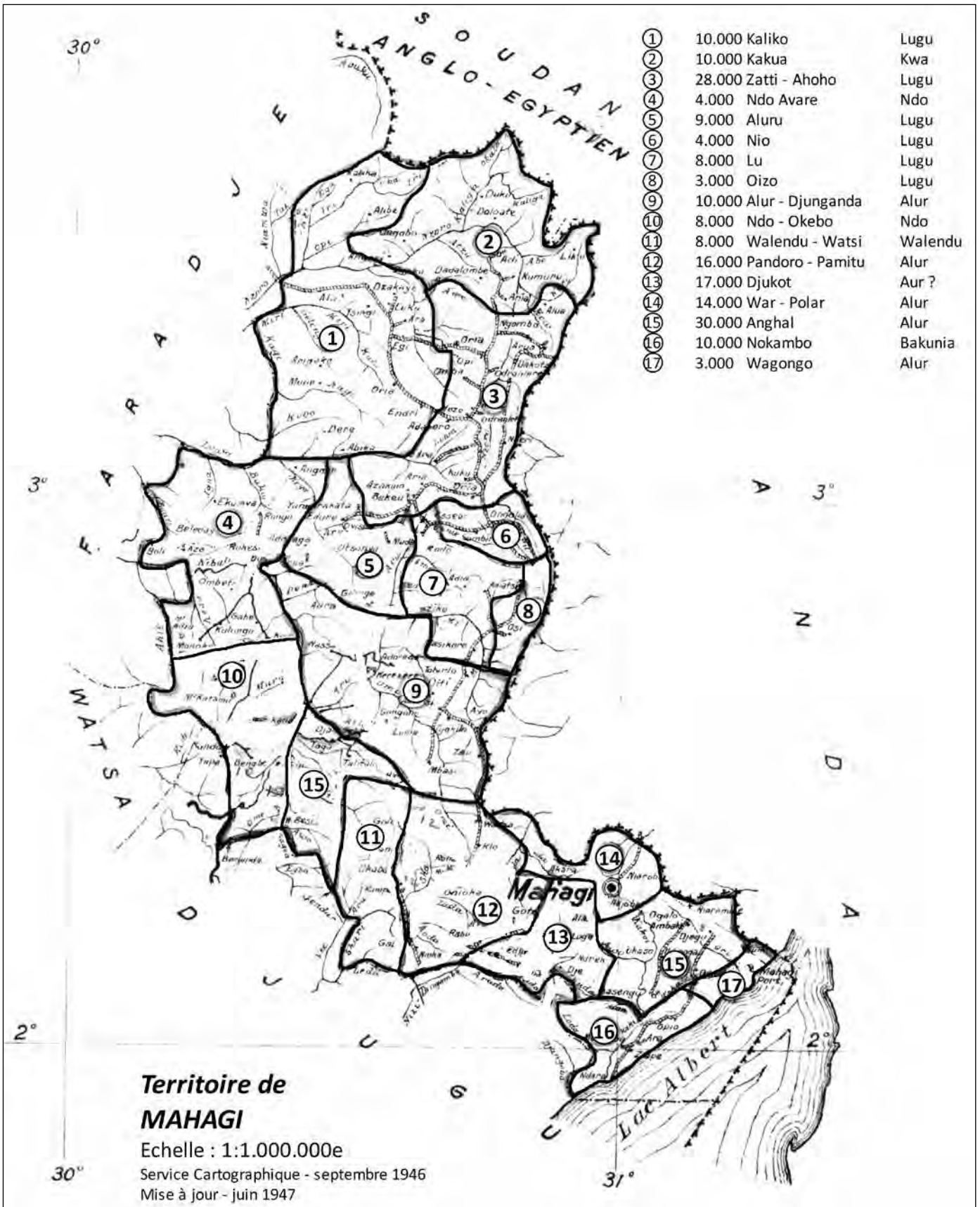
avec les Hema, éleveurs, des territoires de Djugu et d'Irumu. En divisant la région en trois parties distinctes et homogènes, l'une habitée par les Bale, l'autre par les Bira, et l'autre par les Hema, on risquait d'installer certains groupes bale et bira sur des terres impropres à l'agriculture, tandis que certaines familles hema se trouveraient sans pâturages. Des difficultés semblables s'étaient retrouvées à Mahagi habitée par les Alur, agriculteurs-éleveurs-pêcheurs, les Bale, agriculteurs-chasseurs, et les Ndo-Ukebu,

Carte 3.7 : Territoire de Bunia



Source : Institut géographique du Congo belge ; carte TMP.207, archives MRAC Tervuren.

Carte 3.8 : Territoire de Mahagi



Source : Institut géographique du Congo belge ; carte TMP.211, archives MRAC Tervuren.

forgerons. À Aru, vivaient les Lugbara, cultivateurs-éleveurs, les Kakwa, commerçants-éleveurs, les Ndo-Avari, forgerons-chasseurs, et les Kaliko, agriculteurs-chasseurs. Mambasa était habité par les Arabisés, commerçants, les Bila et les Lese, agriculteurs, et les Mambuti, chasseurs.

Devant cet enchevêtrement de peuples et l'hétérogénéité des territoires, l'Administration coloniale réalisa que son idéal d'unité ethnique en Ituri était utopique et qu'il fallait adopter une politique pragmatique. Ainsi, l'ordonnance n° 231/379 du 10 décembre 1955 scinda le territoire de Mahagi en deux, pour donner naissance aux territoires d'Aru et de Mahagi, comme c'était le cas avant le 1<sup>er</sup> octobre 1933. Le chef-lieu du district de l'Ituri fut transféré d'Irumu à Bunia. Irumu redevint alors chef-lieu et donna son nom au territoire. Cette ordonnance, entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 1956, organisa administrativement le district de l'Ituri de la manière ci-après :

**Tableau 3.1 : Territoires et groupes ethniques**

Territoires	Groupes ethniques
Mambasa	Lese, Bila, Mambuti, Arabisés
Irumu	Bira, Hema, Bale, Nyali, Lese, Mambuti
Djugu	Bale, Hema, Nyali, Bendi, Ndo, Alur-
Mahagi	Mambisa, Mambuti
Aru	Alur, Bale
	Lugbara, Kakwa, Kaliko, Ndo

Cette structure resta inchangée jusqu'à la fin de la période coloniale et donna à l'Ituri et à chacun de ses territoires la configuration géographique que nous présentons dans les pages qui suivent (Mucinya Muletsi Munya 1975 : 19-70).

## 2.1. DISTRICT DE L'ITURI

Les limites actuelles de la province de l'Ituri furent fixées par l'ordonnance n° 21/375 du 10 décembre 1955 :

« Au nord et à l'est : la frontière du territoire national depuis le point le plus rapproché de la rivière Tai jusqu'au confluent Semuliki-Lamia.

Au sud : de ce point la limite de la province jusqu'au confluent des rivières Obiro et Masombi.

À l'ouest : une droite reliant le point le plus rapproché de la frontière à la source de la rivière Tai. Cette rivière jusqu'à son point d'intersection avec l'ancienne route Orama-Yangaro. Cette route jusqu'à la rivière Nzoro. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Niamva ; une ligne de ce point longeant le versant oriental de la chaîne des montagnes formées par les Monts Nzinzi, Bula, Zingiri, Liwa et Laie jusqu'à la Miri. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kagie ; la Kagie jusqu'à son confluent avec la Morada ; cette rivière jusqu'à sa source. Une droite de cette source jusqu'à la Kovo au nord du mont Mu ; de ce point une ligne brisée suivant le pied oriental des Monts Tokomada et Boku jusqu'au point plus rapproché de la Lowa ; une ligne reliant ce point à cette rivière ; la Lowa jusqu'à



**Bâtiment administratif du district de l'Ituri.**

(Archives familiales David Remo, juin 2015.)

son confluent avec la Kereke. Cette rivière jusqu'à sa source ; une ligne brisée de ce point jusqu'au sommet du mont Dri et à la source de la Bwiruako ; cette rivière jusqu'au confluent avec la Buari. Cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Matazo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kibali, la Kibali jusqu'à son confluent avec la Kesa ; cette rivière jusqu'au parallèle passant par la source de la Ngawa. Ce parallèle jusqu'à cette source. La Ngawa jusqu'à son confluent avec l'Amie. Cette rivière jusqu'à sa source la plus rapprochée de la ligne de faite Ituri-Kibali. Une droite reliant cette source au point le plus rapproché de la ligne de faite Ituri-Kibali. Cette ligne de faite jusqu'au sommet du mont Bengé ; de ce sommet une droite jusqu'à la source la plus rapprochée de la rivière Turu. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Langalangau (ou Wigomba). Cette dernière jusqu'à sa source ; une droite de cette source à celle de la Kaladau, cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Arusi (ou Rwe). Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kantagatwi, cette rivière jusqu'à sa source, une droite de cette source à celle de l'Avakubi (ou Belge) ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Biti ; cette rivière jusqu'à son confluent avec le Rwe. Cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Abu ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Ituri. L'Ituri jusqu'à son confluent avec la Turungu ; la Turungu jusqu'à sa source. De cette source une droite joignant le point le plus rapproché de la crête de partage Ituri-Epulu. Cette crête jusqu'à son point d'intersection avec la crête de partage Bomokandi-Ituri ; cette crête jusqu'au sommet du mont Soke. Une droite reliant la source de la Bomokandi à la source de la Lendu. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kabangetu ; celle-ci jusqu'à sa source ; de cette source, une droite jusqu'au sommet du mont Mabundu. De ce point une droite jusqu'à la source de la rivière Tofe ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Akonde. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Bubi, de ce confluent, la Bubi jusqu'à son confluent avec la Mokoko. Cette rivière jusqu'à sa source ; de cette source une droite reliant à la source de la Mombe ; la Mombe jusqu'à son confluent avec la Nepoko, la Nepoko jusqu'à son confluent avec la Tango. Une droite reliant ce confluent au confluent de l'Afili avec la Lengenza ; l'Afili jusqu'à son confluent avec la Kekende ; du confluent Kekende-Afili, une droite jusqu'à la source de la Djebo ; la Djebo jusqu'à son confluent avec l'Uara ; l'Uara jusqu'à son confluent avec la Kimikimi ; de ce confluent une droite à la source de l'Audalikelepo. Cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Afande ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kofe ; cette rivière jusqu'à sa source ; de cette source une droite à la source de la Garuma ; cette rivière

jusqu'à son confluent avec la Mubilinga ; cette rivière jusqu'à son point d'intersection avec le méridien de la source de l'Eborro ; le méridien jusqu'à cette source, l'Eborro jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle passant par la source de la Magosa ; ce parallèle jusqu'à cette source ; la Magosa jusqu'à son confluent avec l'Eborro ; une droite joignant ce confluent Eborro-Magosa au confluent de l'Agamba-Imbo. L'Imbo jusqu'à son confluent avec la Magwasa. Une droite joignant ce confluent à la source de Mayangazi ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Bingo ; cette rivière jusqu'à son point le plus rapproché du sommet du mont Andugba ; une droite joignant ce sommet à la source de l'Alusaba. Cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Asa. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Masipasi ; cette rivière jusqu'à sa source. Une droite joignant cette source à celle de l'Abagbanzi. Une droite joignant cette source à celle de l'Ambaka. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Gambi ; une droite joignant ce confluent à celui de la Ngayu avec la Bibisani ; une droite joignant ce confluent au sommet du mont Andelina. Une droite joignant ce point à la source de la Masonge. Une droite joignant cette source au confluent Bamaka-Yingi. La Yingi jusqu'à son confluent avec la Manzao. Cette rivière jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source à celle de la Mosenesene ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Ngiri ; cette rivière jusqu'à sa rencontre avec le parallèle de la source de la rivière Ekwe ; ce parallèle jusqu'à la source de la rivière Ekwe. Cette rivière jusqu'à son point situé à trois kilomètres au nord de la route Niania-Mambasa ; une droite joignant ce point à la source de la Bangambo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Ikolo ; une droite joignant ce confluent au confluent Kedekede-Namalongwa ; une droite joignant ce confluent à la source de l'Anga ; une droite joignant cette source à celle de la rivière Bindia ; une droite joignant cette source à celle de l'Ewo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Ituri » (*Bulletin administratif* 1955 : 1651).

La limite touchant à la province de la Tshopo existait comme telle depuis 1935. Mais il y eut une légère modification apportée par l'ordonnance de 28 janvier 1958 qui déplaça la limite du Ngayu-Ituri au confluent Ewo-Ituri :

« L'Ituri jusqu'à son confluent avec l'Animo. Cette rivière jusqu'à sa source, une droite reliant cette rivière à celle de l'Aboga. Cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Lingemba. Cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de l'Adelu ; une droite reliant cette source au confluent Musewa-Aginda ;



**Sur la rivière Ituri, le pont Avakubi qui marque la limite de la province de l'Ituri avec celle de la Tshopo.**

(Photo équipe locale, 2010.)

la Musewa jusqu'à sa source, une droite reliant cette source au mont Mombaki ; une droite reliant cette source au confluent Masewa-Aginda. La Masewa jusqu'à sa source, une droite reliant ce sommet à la source de l'Edale. Cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Obolongi, une droite reliant ce confluent au confluent Obiro-Masombi » (*Bulletin administratif* 1935 : 216).

## 2.2. TERRITOIRE D'ARU

« Au nord et à l'est : la frontière de la colonie depuis le point le plus rapproché de la source Tai jusqu'au lieu-dit Mbongo.

Au sud : la limite nord du territoire de Mahagi jusqu'au confluent Tole-Kibali, jusqu'au confluent Kibali-Ome, la limite nord du territoire de Djugu. Du confluent de Kaladau avec l'Arua, cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Agala ; cette rivière jusqu'à sa source ; de cette source une droite joignant le point le plus rapproché de la route Kandoy-Mongbwalu ; l'axe de cette route jusqu'au point le plus rapproché de la source de l'Emeravodruko. Cette rivière jusqu'au confluent avec l'Ose. Cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Ome, cette rivière jusqu'à son confluent avec le Kibali.

À l'ouest : la limite du district jusqu'au point le plus rapproché de la frontière du Congo belge et de la source de la Tai. »

Le territoire d'Aru fut créé par le prélèvement de la partie est du territoire de Faradje et par la division du territoire de Mahagi par l'ordonnance du 10 décembre 1955. Il correspond approximativement à l'ancien territoire de Lugbara qui exista de 1928 à 1933.

## 2.3. TERRITOIRE D'IRUMU

« Au nord : le confluent Amina-Ituri. L'Amina jusqu'à son confluent avec le ruisseau Andulu-Lukosa. Le ruisseau jusqu'à son point de rencontre avec le thalweg du vallon séparant les collines Bau et Bungbode. Ce thalweg jusqu'à sa tête. De ce point, une droite reliant la tête du thalweg du vallon le plus rapproché. Ce thalweg jusqu'à son point de rencontre avec la rivière Ututa. Cette rivière jusqu'à sa source. De ce point une ligne de même altitude contournant la colline Sampangba à l'ouest jusqu'à sa rencontre avec le thalweg du vallon Mokangaro. Ce thalweg jusqu'à son point de rencontre avec la rivière Bunzehzele.

Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Nze. La Nze jusqu'à sa source. Une droite reliant cette source à celle de l'Amanadu. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Mabili ; la Mabili jusqu'à sa source. De cette source une droite joignant la tête du vallon Bliguya. Ce thalweg jusqu'à l'arbre-témoin dénommé Ango (Kiniari) ou Ambele.

De ce point une droite joignant la source de la Rombilibabali. Cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Akumba. De ce confluent une droite joignant l'arbre-témoin dénommé Butiru (Kiniari) ou Mati (Kimbira) au lieu-dit Botolo ou Zodo.

De ce point une droite joignant le confluent Kwadidi-Tangaliwa. De ce point la Kwadidi jusqu'à sa source. Une droite reliant cette source à celle de la Sangunga. Cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Etomani. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Yendolisa. Cette rivière jusqu'à sa source. Une droite reliant cette source au sommet du mont Awage. De ce point une ligne brisée joignant successivement les sommets des collines War, Baso et Bagaru (ce dernier faisant partie de la ligne de pointe Ibari-Ituri).

La ligne de pointe Ibari-Ituri jusqu'au sommet Au. Une droite reliant ce point à la source de la rivière Holu. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Drekou. Cette rivière jusqu'à sa source. Une droite reliant cette source à celle de la Bauna. Cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Anzoe. Cette rivière jusqu'à sa source. De ce point une droite joignant la tête du thalweg du vallon séparant les collines Langi et Loc. Ce thalweg jusqu'à son point de rencontre avec la Gbladjadja. Cette rivière jusqu'à sa tête de source située au sud de la colline Adju. Une droite joignant ce point à la source de l'Etomani. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Marongari. Cette rivière jusqu'à sa source. De ce point une droite joignant le point le plus rapproché de la ligne de faite Shari-Ituri. Cette ligne de faite jusqu'à son point le plus rapproché de la source de la Zida. De ce point une droite joignant cette source. Une droite reliant cette source à celle de la Droite. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Shari. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Nizi. Cette rivière jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle de la source de Tsida. Ce parallèle jusqu'à cette source de la Tsida, jusqu'à son point de rencontre avec le thalweg de la suite des collines séparant successivement les collines So et Lia, Jedu et Jembi, Tigbu et Gbo.

Ce thalweg jusqu'à la source de la Sooda. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Ngezipuwo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kadato. Cette rivière

jusqu'à sa source. Une ligne brisée joignant cette source à l'extrémité nord du thalweg du vallon Brembedja (ou Hongu) en passant par l'arbre-témoin Mulumbi au lieu-dit Mwito. Ce thalweg jusqu'à son point de rencontre avec la Zago.

Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kimiazu. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Doke. Cette rivière jusqu'à sa source. Une droite reliant cette source à la source occidentale de la Kakolonbi. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kitagata. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kaniamotohe. Cette rivière jusqu'à sa source. Une droite reliant cette source à celle de la Ndikile. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Nimakao ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kalema ; cette rivière jusqu'à sa source. Une droite reliant cette source à celle de la Kadaka. Ce ruisseau jusqu'à son point de rencontre avec la route Bogoro-Bunia. L'axe de cette route jusqu'à son point de rencontre avec le thalweg du vallon séparant les collines Bigo et Kwega. Ce thalweg jusqu'à la source de la Karagama. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Niebitambo. Cette rivière jusqu'à son confluent avec Kisega. De ce point le méridien de ce confluent jusqu'à son point d'intersection avec la Tshomodha. Cette rivière jusqu'à sa source. Une droite reliant cette source à l'extrémité sud du ravin Mokura. Ce ravin jusqu'à son point de rencontre avec la Zada. Cette rivière jusqu'à son point de rencontre avec la Guratsu. Cette rivière jusqu'au point le plus rapproché du thalweg du vallon Golobo. Une droite joignant ce point. Le thalweg du vallon Golobo jusqu'à son point de rencontre avec la Kulutsu. Cette rivière jusqu'à son point le plus rapproché de la rivière Ndage-Mokura. Une droite joignant ce point à la rivière Ndage-Mokura jusqu'à son embouchure dans le lac Albert. Le parallèle de cette embouchure jusqu'à son intersection avec la frontière du Congo belge.

À l'est : de ce point la frontière de la colonie jusqu'au confluent Semuliki-Lomya.

Au sud : la limite de la province jusqu'au confluent Asefu (Aseo) - Lundubi.

À l'ouest : l'Asefu jusqu'à son confluent avec l'Ituri. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Lowa. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Digemudge. Cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Kangulu ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Mukasira ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Sumate. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la Buraumba ; cette rivière jusqu'à son intersection avec le parallèle de la source de la Yome ; ce parallèle jusqu'à sa source, la Yome jusqu'au confluent Yome-Masango ; une droite reliant ce confluent à la



source de la Boro ; une droite reliant cette source au confluent Amena-Ituri » (*Bulletin administratif* 1955 : 1676).

#### 2.4. TERRITOIRE DE MAHAGI

Les limites actuelles du territoire de Mahagi ont été fixées par l'ordonnance du 28 janvier 1958 comme suit :

« Au nord : la Tole, depuis son confluent avec le Kibali jusqu'à son confluent avec la Keri ; cette rivière jusqu'au point le plus rapproché de la colline Kulupe ; de ce point une droite à la colline Kulupe ; une droite reliant cette colline à la source de l'Alibafama ; puis à celle de la Mosido, cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Atza, cette rivière jusqu'à son confluent avec la Bongu ; cette rivière jusqu'à sa source, une droite partant de cette source passant par la ligne de crête de la colline Palako et atteignant la source de la Sumbadi ; la crête de partage des affluents de droite de l'Odongo et des affluents de gauche de l'Atza jusqu'à la colline Kiva, une ligne droite qui suit le bord ouest du bassin de l'Okotangi jusqu'au point où elle coupe la rivière Odongo à 200 m en aval du confluent de l'Okotangi-Odongo ; celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Onokomu. Cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Ngolonga, cette rivière jusqu'à sa source est, une droite reliant cette source au col situé entre le mont Gorongo et le mont Malitoko ; une droite jusqu'à la source du premier affluent de droite de la Ngorozzi, cet affluent jusqu'à son confluent avec la Ngoroyi ; de ce confluent, une ligne droite jusqu'au point culminant de la colline Lemba, de ce point jusqu'au point élevé au sommet ouest de la colline Adzupani ; de ce point une ligne droite jusqu'à la source de la Kau ; la Kau jusqu'à son confluent avec la Kodolakodo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec le Mondoli ; cette rivière jusqu'au gué situé sur la route Gelinga-Rwe ; cette route, depuis le gué jusqu'au point où elle est coupée par l'Alola ; l'Alola jusqu'à son confluent avec l'Aru ; l'Aru jusqu'à son confluent avec la rivière Mi. Celle-ci jusqu'à son confluent avec l'Alianga ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source à celle de la Nyatale ; la Nyatale jusqu'à son embouchure dans l'Ake ; l'Ake jusqu'à l'embouchure de la Wongba. Cette rivière jusqu'à sa source ouest ; de cette source, une ligne jusqu'à la colline Musendru ; de cette colline, une droite jusqu'à la source ouest de la rivière Drika ; de cette source, une droite jusqu'à la source ouest de la rivière Arauda, cette rivière jusqu'au confluent de la rivière Okali, la rivière Okali jusqu'à sa source ; de cette source, une ligne courbe contournant le mont Apurunde par le sud et l'est jusqu'au confluent

de la Moyeru et la Nguena ; cette rivière jusqu'à sa source, de cette source une droite à la source de la rivière Aruin ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans l'Anguru, l'Anguru jusqu'à son confluent avec la rivière Yeti, cette rivière jusqu'à sa source ; de cette source une droite jusqu'à la source de l'Akasi ; une droite joignant cette source au point le plus rapproché situé sur la route Amisi-Aru dite "Piste de l'Omi" ; cette route vers le nord jusqu'au point le plus rapproché de la source de la rivière Alimange ; un parallèle joignant le point à la source de l'Alimange, cette rivière jusqu'à son confluent avec la Masikoro ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la rivière Mi, la Mi jusqu'à l'embouchure de la rivière Meyan ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Lomare, cette rivière jusqu'à sa source ; de cette source, une droite jusqu'au point le plus rapproché de la rivière Même ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Odrubi ; ce ruisseau jusqu'à sa source, une droite joignant cette source au lieudit Obongo sur la frontière Congo-Ouganda.

À l'est : la frontière du Congo depuis le lieudit Obongo jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle de l'embouchure de la Djangoba dans le lac Albert.

Au sud : la limite nord du territoire de Djugu décrite comme suit : du confluent de la Kaladau avec l'Arua (Rwe) ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Arua-Bomba ; cette rivière jusqu'à son point le plus rapproché de la source de la Koto-Kwamba, une droite reliant ce point à cette source ; la Koto-Kwamba jusqu'à son confluent avec l'Ome, cette rivière jusqu'à sa source, une droite reliant cette source à celle de l'Angiri ; cette rivière jusqu'au confluent avec le Kibali, cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Ganda ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Shari ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Leda ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source au confluent de la Nizi-Dingambo avec la rivière Aruda ; cette rivière jusqu'au confluent de la Vida, cette rivière jusqu'à sa source, une droite joignant cette source à la tête de Tsaba Tedjo ; ce vallon jusqu'à la rivière Zoda ; la rivière Zoda jusqu'au confluent avec la rivière Tso, cette rivière jusqu'au confluent avec la Boda ; cette rivière jusqu'à sa source ; une ligne brisée joignant cette source à celle de la Kuda en passant par les arbres-témoins Digo et Ra, la Kuda jusqu'au confluent avec la Lunguru ; cette rivière jusqu'à sa source, une droite reliant cette source à celle de la Ndoda, cette rivière jusqu'au confluent avec la Muda, cette rivière jusqu'à sa source, une droite reliant cette source à celle de la Rizida, cette rivière jusqu'à son confluent de la Loda ; cette rivière jusqu'à son confluent avec Kuda ; cette rivière jusqu'à son

confluent avec la Djangpoba ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans le lac Albert. De ce point le parallèle de cette embouchure jusqu'à son intersection avec la frontière du Congo belge.

À l'ouest : du confluent Arua-Kaladau ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Lange-Langau. Cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Asada » (*Bulletin administratif* 1958 : 393).

## 2.5. TERRITOIRE DE DJUGU

Le territoire de Djugu tel qu'il se présente actuellement a été défini par l'ordonnance du 28 janvier 1958 qui le délimite comme suit :

« Au nord : la limite du territoire de Mahagi.

À l'est : la frontière du Congo belge jusqu'au parallèle de l'embouchure de la Ndrigi.

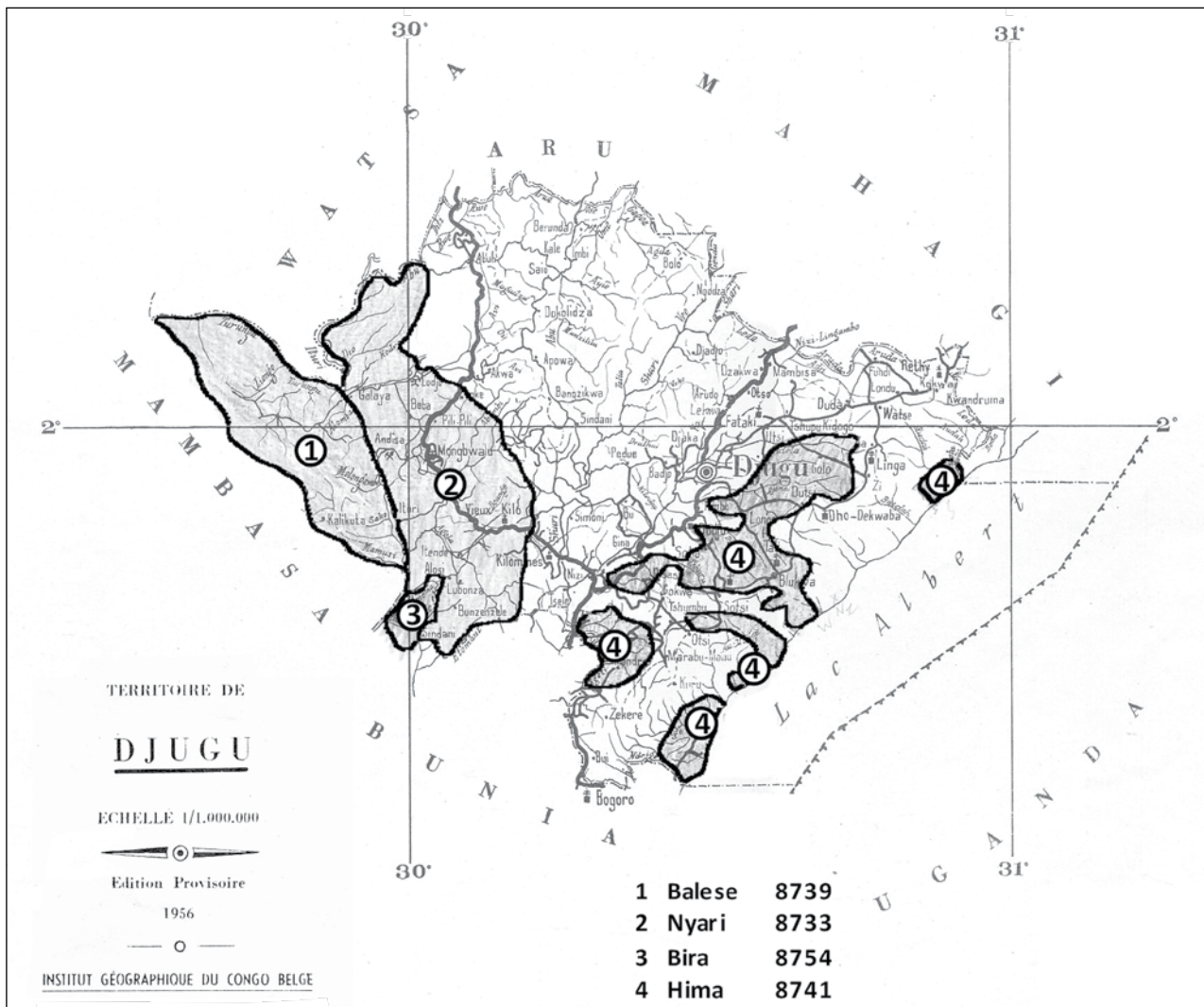
Au sud : de ce point, la limite nord du territoire d'Irumu jusqu'au confluent Amena-Ituri.

À l'ouest : la limite ouest du territoire de Mambasa à la crête de partage Ituri-Epulu jusqu'au point le plus rapproché de la source de la Namusi, une droite reliant ce point à cette source, cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Ituri. Cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Amena. Du point de cette crête Ituri-Epulu le plus rapproché de la source de la Turunga, la limite suit celle du district de l'Ituri » (*ibid.*).

## 2.6. TERRITOIRE DE MAMBASA (ALI FUNDI MBOKO 1999 : 42)

L'ordonnance du 22 décembre 1947 fixe les limites du territoire de Mambasa qui débordaient légèrement le territoire de Wamba. Aussi, en décembre 1955, le

Carte 3.9 : Territoire de Djugu



Source : Institut géographique du Congo belge ; carte 3490, archives MRAC Tervuren.

confluent Awo-Ituri fut reculé au confluent Ngayu-Ituri (Mucinya Muletsi 1975).

Ainsi en 1947, les limites du territoire de Mambasa se présentent de la manière suivante :

« Au nord : par le territoire de Watsa (Haut-Uele).

À l'est : par le territoire de Djugu et d'Irumu.

Au sud : par la limite du district.

À l'ouest : par le territoire de Wamba (Haut-Uele) »  
(*Bulletin administratif* 1947 : 214).

De 1955 à 1959, le territoire de Mambasa est limité au nord par le territoire de Watsa, à l'est par le territoire de Djugu, au sud par le territoire de Beni et de Lubero, et à l'ouest par les territoires de Bafwasende et de Wamba.

De petites modifications ont été introduites en matière des limites entre le territoire de Mambasa et le territoire voisin de Wamba. En 1959, la limite du territoire de Mambasa allait de 3 km à partir du centre commercial de Nyanya jusqu'à 19 km sur la route de Wamba.

### 3. CRÉATION ET ÉVOLUTION DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES

Sous le régime du Congo belge, deux textes principaux furent publiés dans le cadre de la gestion des circonscriptions indigènes (CI) : le 2 mai 1910 et le 5 décembre 1933. Ils portaient sur les structures, les organes et l'arrangement spatial de ces CI.

#### 3.1. LE DÉCRET DU 2 MAI 1910

Il dota les CI d'une série d'institutions visant à une meilleure administration susceptible de favoriser le développement du progrès social des indigènes et de leur fournir la possibilité de faire face à leurs besoins sociaux et à leurs obligations collectives vis-à-vis de l'État.

En application de ce décret, plusieurs CI furent érigées en Ituri. Elles correspondaient généralement aux limites des clans.

##### 3.1.1. DANS LE TERRITOIRE D'ARU

- Chez les Lugbara, 16 CI furent érigées : Lodji, Adia, Adranga (Aluru), Mapkua, Oka, Pajulu (Otso), Dipie, Okapi, Ahuta, Ahoho, Nio, Mereko, Wadia, Oba, Trima et Wawa.

- Chez les Kaliko : 6 CI érigées : Ombaga, Dema, Auta, Mava, Adra et Atia (Odrabo).

- Chez les Kakwa, une chefferie érigée sous Drupa.

- Chez les Ndo, deux chefferies érigées : Ndo-Okebu sous Malisia et Ndo-Avere sous Lango.

##### 3.1.2. DANS LE TERRITOIRE DE MAHAGI

49 CI furent érigées dont 20 chefferies et 29 sous-chefferies : War (sous-chefferie Palara), Wagungu, Padeya, Anghal (21 sous-chefferies : Gasengu, Lo, Juparam, Le, Dju, Ambaki, Djagi, Agba, Aru, Kasengu, Andri, Bit, Uyaru, Paramvor, Vubu, Awora, Pajau, Umulo, Adju I, Adju II, Pangbaba), Mukambu (2 sous-chefferies : Loka-Kakoy et Awasi), Mukambu II ou Ruinga, Muswa, Musongwa, Panduru, Walendu-Watsi, Djukoth, Amisi, Anyola, Mbaru-Angari, Koc, Avere, Angudu (5 sous-chefferies : Ruga, Ngoro, Rengu, Ayamba et Mengu), Vura, Oleka et Ndo.

##### 3.1.3. DANS LE TERRITOIRE DE MAMBASA

- Chez les Bandaka, 16 CI érigées dont treize chefferies et trois sous-chefferies : Bafwamazao (sous-chefferie Bafwagbizi), Bakutambili, Bafwatende, Babunda, Bafwasobandi, Bafwadebo, Bakeke (sous-chefferie Bafwaiko), Bainga (sous-chefferie Bafwabena), Baoka, Bafwabesoa, Bafwanaziye, Bafwakoa et Bafwasele.

- Chez les Arabisés, 14 CI organisées dont 10 chefferies et 4 sous-chefferies : Musafiri, Sungeroka, Avakubi, Bafwasobangi (3 sous-chefferies : des licenciés, Mongalula et Baenge), Arabisés (sous-chefferie Penge-Morisio), Penge Abdallah, Cité Binase, Bafwambele, Bakutambali et Bafwasele.

- Chez les Bakwanza, 5 CI organisées dont 2 chefferies et 3 sous-chefferies : Bakwanza et Mayaku (3 sous-chefferies : Tingbe, Kampi ya Bambuti et Hausse Kiloko).

- Chez les Walese, 9 CI érigées dont 2 chefferies et 7 sous-chefferies : Walese-Karo (7 sous-chefferies : Walese-Karo, Baumbi, Andebuta, Tira, Andekamba, Bande Batsina et Mandikendi) et Walese-Dese.

- Chez les Babombi, une seule chefferie érigée sous Omande.

- Chez les Mombo, une chefferie érigée sous Kayumba.

##### 3.1.4. TERRITOIRE D'IRUMU

- Chez les Walendu-Bindi : le 20 mai 1914, 21 CI sont érigées dont 5 chefferies et 16 sous-chefferies.

Il s'agit des CI ci-après : Zadu du chef Kobvu (deux sous-chefferies : Kaguma et Biro), Bavida du chef Soke (quatre sous-chefferies : Bahura, Kisangi, Opili et Kelege), Baloma du chef Kabona (quatre sous-chefferies : Aveluma, Kaswara, Aveba et Maga), Bamuko du chef Munobi (trois sous-chefferies : Tsadhu, Mulangi et Ruzinga) et Bukiringi du chef Angalikiana (trois sous-chefferies : Nyasinga, Kilisho et Kelenzi).

- Chez les Bahema, 6 chefferies érigées : Bandiyango du chef Barozi, Babiase de Doidoi, Bundikasa de Rusoke, Boga d'Opedi Tomasi, Mitego de Kituku, Bahema d'Irumu du chef Lieutenant.
- Chez les Bira, 6 chefferies érigées : Mobala de Siri, Babelbe de Suziabo, Andisoma de Lifungula, Baboa d'Albert Suleniama, Bukue de Mwangi et Basili de Makabo.
- Chez les Walese-Vonkutu : une seule chefferie érigée sous Duge.
- Chez les Nyali-Tchabi, une seule CI érigée sous Tchabi.

### 3.1.5. TERRITOIRE DE DJUGO

- Chez les Hema, 5 CI érigées dont une chefferie sous la direction de Kunga et quatre sous-chefferies : Badjere de Lenga, Banywagi de Mandro, Okebo-Bavulayembe (Retso) dirigées par Losa, proche parent de Kunga, et Avidzatsi de Sumbusu, aussi proche parent de Kunga.
- Chez les Walendu, 29 CI sont érigées dont 18 en territoire de Nizi : Wadatsi de Kpande, Lodsi de Gobi, Arutsi-Sud de Dzana, Arutsi-Nord de Djukba, Tso de Lodza, Petsi de Golikidogo, Rudsi de Budu, Watsi de Kalo, Bitsi de Kombu, Nzartsi de Deni, Wagotsi de Rara, Grrtsi de Ndjaudha, Lutsi-Nord de Gokpa, Lutsi-Sud de Dhesa, Tso d'Albini, Bidsi de Tsoro, Dotsi de Djugo, et la sous-chefferie Langakpa de Lemani ; et 11 en territoire de Kilo : Mabendi de Drugese, Djutsi de Kpalo, Litsi de Tchudja, Dratsi I de Djababa, Dratsi II de Wadza, Tsiritsi I de Gaya, Tsiritsi II de Petsi, Waratsi de Sikilini, Aritsi d'Ogu et les sous-chefferies Adjatsi I de Sindani et Adjatsi II de Tsele.
- Chez les Ndo-Ukebu, 2 CI érigées dont une chefferie des Ndo-Ukebu dirigée par Kpama Mangala et la sous-chefferie Okebu d'Aboro dirigée par Drza.
- Chez les Banyali, une CI érigée sous la direction de Bokolo.

- Chez les Mambisa, une CI érigée sous Goli. Mais après la destitution de celui-ci et le règne infructueux de son fils André, la CI fut divisée en deux : Kitambala et Risasi.

## 3.2. LE DÉCRET DU 5 DÉCEMBRE 1933

Avant ce décret, dans son ordonnance du 28 novembre 1920, le ministre des Colonies Louis Franck manifesta sa préoccupation devant la pléthore des petites CI, non viables et difficilement gouvernables, créées par le décret de 1910. Il fallait réduire leur nombre pour former des CI beaucoup plus vastes et capables de se « développer harmonieusement dans tous les domaines ». Cette idée fut renforcée dans le décret royal de 1933. C'est ainsi que, entre 1920 et 1938, il y eut des restructurations spatiales des CI dans plusieurs régions du Congo, y compris en Ituri. Les prétextes ne manquèrent pas pour justifier ces opérations : mort, rébellion et incompétence des chefs, démographie insuffisante, erreur d'appréciation à la création de la CI, etc. Les correspondances administratives entre le gouverneur et les CDD relatives au projet de décret sur les secteurs (Archives MRAC 1937) montrent que le souci de l'Administration coloniale était le « regroupement harmonieux des populations ». Ainsi, les communautés indigènes numériquement faibles ne relevant pas de l'autorité d'un chef traditionnel unique étaient regroupées en secteurs, tandis que les communautés indigènes relevant d'un chef traditionnel unique et numériquement élevées étaient constituées en chefferies.

Les suppressions et les fusions des CI ont produit les résultats que l'on expose ci-après.

### 3.2.1. TERRITOIRE D'ARU

- Chez les Lugbara : en 1924, les 16 CI furent regroupées en six secteurs transformés en chefferies en 1929. La chefferie Adranga (Aluru) regroupait une partie de Makpua et de la CI d'Adranga. La chefferie des Lu comprenait les anciennes CI Lu, Oba et Trima. La CI Otso gardait son ancienne structure.

La CI Nio était composée de Nio, Mereko, Wadia, et une partie de Mapkua. La CI Ahoho était constituée par l'association des CI Ahuta, Wawa et Oka. En 1933, la CI Rugale qui comprenait les CI Okapi, Dipie et Lodji fut annexée à la CI Ahoho pour former la grande CI Zaki-Ahoho.

- Chez les Kaliko-Omi : entre 1928 et 1932, les six CI Kaliko-Omi furent toutes regroupées sous le chef Dema pour former l'unique chefferie Kaliko-Omi.
- Chez les Kakwa : le chef Drupa fut maintenu comme seul dirigeant des Kakwa.
- Chez les Ndo : Lango fut reconnu par le pouvoir colonial comme l'unique chef capable d'encadrer les Ndo du territoire d'Aru.

### 3.2.2. TERRITOIRE DE MAHAGI

Huit secteurs furent maintenus. Il s'agit de :

- Anghal du chef Ketha réunit la chefferie Anghal et ses 21 anciennes sous-chefferies.
- Panduru-Pamitu du chef Udjuro garda sa structure initiale.
- War-Palara du chef Ugwaru comprenait la chefferie War et sa sous-chefferie Palara, et la chefferie Padeya.
- Mukambu du chef Abook inclut la chefferie Mukambu et ses deux sous-chefferies Loka-Kakoy et Awasi, les chefferies Rvinga, Musongwa et Muswa.
- Alur-Djuganda du chef Songa intégrait les chefferies Amisi, Anyola, Mbaru-Angari, Koc, Avere, Angudu (ses cinq sous-chefferies : Ruga, Ngoro, Rengu, Ayamba et Mengu), Vura, Oleka et Ndo de Woma.
- Wagungu d'Utwikende, Djukoth de Jalsinda et Walendu-Watsi de Waya gardaient leurs anciennes structures.

### 3.2.3. TERRITOIRE DE MAMBASA

- Chez les Ndaka : les 16 CI formées le 5 décembre 1916 furent toutes supprimées le 12 juin 1930, pour ne former qu'une chefferie Bandaka sous le chef Katchuie-Ibaka.
- Chez les Arabisés : installés dans les localités éparpillées sur l'ensemble du territoire de Mambasa, il devint assez difficile au début de regrouper tous les Arabisés dans une même entité. Il fallut user de tact. La suppression des CI des Arabisés commencée le 24 juin 1924 se termina le 1<sup>er</sup> juin 1942 avec la formation de leur CI sous Saidi bin Salumu.
- Chez les Bakwanza : les 5 CI furent supprimées le 3 décembre 1929 et formèrent ensemble la chefferie Bakwanga sous le chef Kokoniange.
- Chez les Lese : le chef Tshamenionge fut reconnu seul chef légitime de Walese-Karo le 15 décembre 1929. Créée tardivement, le 15 décembre 1929 également, sous le chef

Akambi par prélèvement sur les Walese-Karo, la CI Walese-Dese garda la même structure jusqu'à la fin de la colonisation.

- Chez les Babombi : leur CI garda sa structure initiale.
- Chez les Mombo : créée en 1948 sous le chef Kayumba, la CI Bombo ne subit jamais de modifications ultérieures.

### 3.2.4. TERRITOIRE D'IRUMU

- Chez les Walendu-Bindi : toutes les CI créées en 1914 furent supprimées en 1935 et à ce moment tous les Walendu-Sud furent groupés dans une seule CI dirigée par Kobvu, chef des Zadu qui descendait d'Azata, fils héritier des Bindi, ancêtre commun des Bangiti.
- Chez les Bahema : Badiyango, Babiase et Bundikasa furent fusionnés en 1959 pour former le secteur Bahema-Sud. Les Bahema-Boga, Bahema-Mitego et Bahema d'Irumu gardèrent leur ancienne structure.
- Les CI Walese-Vonkutu et Nyali-Tchabi ne subirent pas de modifications.
- Chez les Babira : les Bokoe et les Baboa furent fusionnés pour former une seule CI appelée Baboa-Bokoe. Les Basili, Andisoma, Babelbe et Mobala gardèrent leur ancienne structure.

### 3.2.5. TERRITOIRE DE DJUGU

- Chez les Bahema : les sous-chefferies reconnues furent supprimées vers 1950 et leur chef Kunga devint le seul chef de tous les Bahema de Djugu.
- Chez les Walendu : les 29 CI lendu formées en 1917 et 1918 dans les territoires de Nizi et de Kilo furent progressivement supprimées dans les deux années suivantes ; et en 1921 deux secteurs lendu furent créés : Rutsi sous Tsupu et Tsiritsi sous Fataki. Les diverses révoltes au sein du secteur Rutsi provoquèrent leur éclatement et justifiaient la création, le 15 décembre 1955, du secteur Walendu-Tatsi dirigé par Masumbuko. La chefferie Mabendi garda son ancienne structure.
- Chez les Ndo-Ukebu : la sous-chefferie Drza fut supprimée et Kpama-Mangala resta le seul chef des Ndo-Ukebu de Djulu.
- Chez les Nyali de Kilo : le statu quo fut maintenu.
- Chez les Mambisa : la sous-chefferie Kitambala fut supprimée et Risasi resta le seul chef de la région. Après lui, le catéchiste Simon Minya dirigea la chefferie jusqu'à la fin de la colonisation.

Tableau 3.2 : Évolution des chefferies et/ou secteurs du territoire de Djuju

Chefferies en 1937	Nom du chef	Chefferies/ Secteur en 1939	Nom du chef	Chefferies en 1943	Nom du chef	Chefferies/ Secteur en 1945	Nom du chef	Chefferies/ Secteur en 1952	Nom du chef	Chefferies/ Secteur en 1956	Nom du chef
C. W/Tsiritsi	Pimbo	C. W/Tsiritsi	Pimbo	C. Walentsi Tsiritsi	Pimbo	C. W/Tsiritsi	Pimbo	C. W/Tsiritsi	Luka Yago	C. Walendu Tsiritsi	Luka Yago
C. W/Rutsi	Tsupu	C. W/Rutsi	Tsupu	C. Walendu Rutsi	Tsupu	C. W/Rutsi	Libi	C. W/Rutsi	Libi	C. Walendu Rutsi	Libi
C. Ndo Okebo	Kwana Mangala	C. Ndo Okebo	Kwana Mangala	C. Ndo Okebo	Kwana Mangala	C. Ndo Okebo	Kwama A	C. Ndo Okebo	Kwama Mangala	C. Ndo Okebo	Kwama
C. Mabendi	Drugese	C. Mabendi	Drugese	C. Mabendi	Drugese	C. Mabendi	Drugese	C. Mabendi	Balapa	C. Mabendi	Balapa
C. Bahema	Kunga	C. Bahema	Kunga	C. Bahema	Kunga	C. Bahema	Kunga	C. Bahema	-	C. Bahema	Tokwa
C. Mambisa	Risasi	C. Mambisa	Risasi	C. Mambisa	-	C. Mambisa	-	C. Mambisa	Minia	C. Mambisa	Mania
C. Bindi	Kobwa	S. Baniari Kilo	Tshibitshibi	C. Baniari Kilo	Tshibitshibi	S. Baniari Kilo	Tshibitshibi	S. Baniari Kilo	Tshibitshibi	S. Baniari Kilo	Kweko dit Mabilindey
C. Badiyango	Barozi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C. Babiase	Dodoi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 3.3 : Évolution des chefferies et secteurs du territoire d'Irumu/Bunia

Chefferies/ Secteurs en 1937	Nom du chef	Chefferies/ Secteurs en 1939	Nom du chef	Chefferies/ Secteurs en 1943	Nom du chef	Chefferies/ Secteurs en 1945	Nom du chef	Chefferies/ Secteurs en 1952	Nom du chef	Chefferies/ Secteurs 1956	Chefs
C. Mobala	Siri	C. Mobala	Siri	C. Mobala	Siri	C. Mobala	Siri	C. Mobala	Serekani E.	C. Mobala	Serekani E.
C. Babelbe	Suziabo	C. Babelbe	Suziabo	C. Babelbe	Suziabo	C. Babelbe	C. Babelbe	C. Babelbe	Suziabo	C. Babelbe	Suziabo
C. Andisoma	Lufungula	C. Andisoma	Lufungula	C. Andisoma	Lufungula	C. Andisoma	-	C. Andisoma	Peleka	C. Andisoma	Peleka
C. Baboa-Bokoe	Albert Seleniama	C. Baboa-Bokoe	Soleniama	C. Baboa-Bokoe	Soleniama	C. Baboa-Bokoe	Soleniama	C. Baboa-Bokoe	Soleniama	C. Baboa-Bokoe	Soleniama



Tableau 3.4 : Évolution des chefferies et secteurs du territoire de Mahagi

Chefferies/ Secteurs en 1937	Nom du chef	Chefferies/ Secteurs en 1939	Nom du chef	Chefferies/ Secteurs en 1943	Nom du chef	Chefferies /Secteurs en 1945	Nom du chef	Chefferies /secteurs en 1952	Nom du chef	Chefferies /Secteurs en 1956	Nom du chef
C. Aluru	Bamangi	C. Aluru	Bamangi	C. Aluru	Bamangi	C. Aluru	-	C. Aluru	Sabho	-	-
C. Nio	Odru	C. Nio	-	C. Nio	Aeki	C. Nio	Ayoki	C. Nio	Okwaye	-	-
C. Zaki Ahoho	Oka	C. Zaki Ahoho	Oka	C. Zaki Ahoho	Oka	C. Zaki Ahoho	Oka	C. Zaki Ahoho	Avo	-	-
C. Lu	Anguzu	C. Lu	-	C. Lu	-	C. Lu	Luka	C. Lu	Adia	-	-
C. Otso	Pete	C. Otso	Pete	C. Otso	Pete	C. Otso	Pete	C. Otso	Pete	-	-
C. Kaliko	Dema K.	C. Kaliko	Dema	C. Kaliko	Dema	C. Kaliko	Dema	C. Kaliko	Auzi	-	-
C. Alur Djuganda	Songa	C. Alur Djuganda	Songa	C. Alur Djuganda	Tow	C. Alur Djuganda	-	C. Alur Djuganda	Djawoto	C. Alur Djuganda	Djawoto
C. Ndo Okebo	Malizi	C. Ndo Okebo	Malizi	C. Ndo Okebo	Malizi	C. Ndo Okebo	Amboli	C. Ndo Okebo	Amboli	-	-
C. Ndo Avari	Lango	C. Ndo Avari	Lango	C. Ndo Avari	Lango	C. Ndo Avari	Lango	C. Ndo Avari	Oluga	-	-
C. Kakwa	Drupa	C. Kakwa	Drupa	C. Kakwa	Drupa	C. Kakwa	Drupa	C. Kakwa	Drupa	-	-
C. Anghal	Djalaore	C. Anghal	Djalaore	C. Anghal	Djalaore	C. Anghal	Djalaore	C. Anghal	Djalaore	C. Anghal	Djalaore
C. War et Palar	Ogwaro	C. War et Palar	Ogwaro	C. War et Palar	Ogwaro	C. War et Palar	Ogwaro	C. War et Palar	Ogwaro	C. War et Palar	Ogwaro
C. Pandoro Pamitu	Albert	C. Pandoro Pamitu	Albert	C. Pandoro Pamitu	Albert	C. Pandoro Pamitu	Albert	C. Pandoro	Lokwa	C. Pandoro	Lokwa
C. Walendu Watsi	Djangali	C. Walendu Watsi	Djangali	C. Walendu Watsi	Djangali	C. Walendu Watsi	Djangali	C. Walendu Watsi	Djangali	C. Walendu Watsi	Djangali
C. Djukoth	Djalosinda	C. Djukoth	Djalosinda	C. Djukoth	Djalosinda	C. Djukoth	Djalosinda	C. Djukoth	Djalosinda	C. Djukoth	Djalosinda
C. Mokambo	Abook	C. Mokambo	Abook	C. Mokambo	Abook	C. Mokambo	Abook	C. Mokambo	Abook	C. Mokambo	Ukume
C. Wagongo	Tukende	C. Wagongo	-	C. Wagongo	Udongo	C. Wagongo	Udongo	C. Wagongo	Udongo	C. Wagongo	-



**Tableau 3.5 : Situation dans les territoires issus de la réforme administrative de 1952 : Bunia et Mambasa****1. Territoire de Bunia**

Chefferies/CEC en 1952	Nom du chef	Chefferies/Secteurs en 1956	Nom du chef
Bindi	Zitono	Bindi	Zitono
Bandiyango	Matalatala	Bandiyango	Matalatala
Babiase	---	Babiase	Kaluba
Mobala	Serekani Emmanuel	Mobala	Serekani Emmanuel
Babelebe	Suziabo	Babelebe	Suziabo
Andisoma	Peleka	Andisoma	Peleka
Baboa Bokoe	Soleniama	Baboa Bokoe	Ndukukwa
Basili	Balana Martino	Basili	Balana Martino
Balese Vonkutu	Duge	Balese Vonkutu	Duge
Baniari Geti	Balongani	Baniari Geti	Balongani
Bahema	-	Bahema	Bagota
Bundikasa	Rusoke	Bundikasa	-
M'boga	Kaboyo	M'boga	Kaboyo
Mitego	Kituku	Mitego	Kituku
CEC de Bunia	Sitaki	CEC de Bunia	Sitaki

**2. Territoire de Mambasa**

Chefferies en 1952	Nom du chef	Chefferies en 1956	Nom du chef
Bakwanza	Salumu	Bakwanza	Salumu
Babombi	Hamadi Mbida	Babombi	Hamadi Mbida
Walese Karo	Andalikoso Primus	Walese Karo	Andalikoso Primus
Walese Dese	Nekubaye	Walese Dese	Nekubaye
Arabisés Mambasa	Madjidi	Arabisés Mambasa	Madjidi
Bandaka	Katguie	Bandaka	Katguie
Bombo	Hamadi Joachim	Bombo	Hamadi Joachim

**Tableau 3.6 : Situation dans le territoire d'Aru créé à la suite de la réforme de 1956**

Chefferies/Secteur	Nom du chef
Aluru	Sabo
Kaliko	-
Kakwa	Drupa
Lu	Adia
Ndo-Avare	-
Ndo-Ukebu	Amboli
Nio	Okwaye
Botso	Pete
Zaki-Ahoho	Avo

Les CI furent regroupées en territoires. En Ituri, le nombre des circonscriptions indigènes a beaucoup changé avec les différents décrets de l'Administration coloniale. Comme en témoignent les registres des circonscriptions indigènes de la Province-Orientale, dont suivent ici les tableaux.

#### 4. CONCLUSION

Le décret de 1911 avait provoqué une véritable prolifération des CI dans le district de l'Ituri, souvent créées sur base de critères subjectifs. Non viables et devenues ingouvernables, il fallut réduire leur nombre. Ce qui fut réalisé avec l'ordonnance de 1920 et le décret de 1933.

En 1937, le territoire de Djugu comptait 9 CI, toutes des chefferies. À partir de 1939, il perdit la CI Bandiyango du chef Barozi et la CI Babiase du chef Dodoi. Ce nombre resta inchangé jusqu'à la réforme de 1956. Le territoire d'Irumu en 1937 comptait 17 chefferies. Avec la réforme de 1939, le nombre des CI passa à 19, pour être revu à la baisse avec la réforme administrative de 1952 créant le territoire de Mambasa : 14 chefferies plus le CEC de Bunia. Le territoire prit alors le nom de territoire de Bunia. Le nouveau territoire créé avait alors 7 chefferies. Le territoire de Mahagi, avec l'organisation administrative de 1937 comptait 17 chefferies qu'il a gardées jusqu'à la réforme administrative de 1956 par laquelle 9 chefferies du nord du territoire furent détachées pour former le territoire d'Aru. Le territoire de Mahagi resta donc avec 8 chefferies (Archives MRAC 1937, 1939, 1945, 1952, 1956).

Le décret de 1957, qui dotait les CI des conseils des CI et du collège permanent dont les membres étaient élus, visait l'adaptation de la politique indigène à l'évolution générale des Congolais après la Deuxième Guerre mondiale. Il n'apporta pas de modifications spatiales aux CI. Ainsi, à la fin de la

colonisation, le district de l'Ituri présentait la configuration administrative suivante :

- Territoire d'Aru, 8 CI : Zaki (1235 km<sup>2</sup>), Aluru (625 km<sup>2</sup>), Lu (567 km<sup>2</sup>), Nio-Kamule (250 km<sup>2</sup>), Otso (202 km<sup>2</sup>), Kakwa (975 km<sup>2</sup>), Ndo – fusion de Ndo Okebo et Ndo Avare – (1678 km<sup>2</sup>) et Kaliko-Omi (1191 km<sup>2</sup>).
- Territoire de Mahagi, 8 CI : Anghal (952 km<sup>2</sup>), War-Palara (369 km<sup>2</sup>), Panduru (959 km<sup>2</sup>), Wagungu (90 km<sup>2</sup>), Mukambu (470 km<sup>2</sup>), Djukoth (622 km<sup>2</sup>), Alur-Juganda (840 km<sup>2</sup>) et Walendu-Watsi (842 km<sup>2</sup>).
- Territoire de Mambasa, 7 CI : Bakwanza (2100 km<sup>2</sup>), Walese-Karo (8348 km<sup>2</sup>), Walese-Dese (5340 km<sup>2</sup>), Bandaka (5635 km<sup>2</sup>), Bombo (6600 km<sup>2</sup>), Mambasa (1100 km<sup>2</sup>) et Babombi (7660 km<sup>2</sup>).
- Territoire d'Irumu, 13 CI : Walendu-Bindi (686 km<sup>2</sup>), Mobala (226 km<sup>2</sup>), Babelebe (389 km<sup>2</sup>), Andisoma (177 km<sup>2</sup>), Boboe-Bokoe (790 km<sup>2</sup>), Basili (672 km<sup>2</sup>), Walese-Vankutu (787 km<sup>2</sup>), Banyali-Tchabi (311 km<sup>2</sup>), Bahema-Sud (720 km<sup>2</sup>), Bahema d'Irumu (471 km<sup>2</sup>), Bahema-Boga (901 km<sup>2</sup>), Bahema-Mitego (302 km<sup>2</sup>) et centre de Bunia (1,8 km<sup>2</sup>).
- Territoire de Djugu, 8 CI : Walendu-Pitsi (1235 km<sup>2</sup>), Walendu-Yatsi (1101 km<sup>2</sup>), Walendu-Tatsi (600 km<sup>2</sup>), Ndo-Ukebu (200 km<sup>2</sup>), Bahema-Nord (2172 km<sup>2</sup>), Mambisa (500 km<sup>2</sup>), Banyali-Kilo (3195 km<sup>2</sup>) et Mabendi (1047 km<sup>2</sup>).

Cette structure resta inchangée jusqu'en 1963, date à laquelle la chefferie Bahema de Djugu fut scindée en trois, pour donner naissance aux chefferies Bahema-Nord, Badjere et Banywagi. En 1999, en pleine guerre, le groupement Baguru se sépara des Bahema-Nord et s'autoproclama chefferie, et depuis il est devenu une entité de fait, parce que jusque-là non encore reconnue par un texte officiel.

Tableau 3.7 : Commissaires de district

Nom et postnom	Années de fonction
Amisi Grégoire	1960
Yambuya Ibrahim	1961
Djakernga Sylver	1962
Ukumu Athanase	1963
Kisuka Gustave	1963
Bibombe Bonaventure	1968
Lemvo Ma Duba	1969
Gangale Nze Sikulu	1970
Mutaka Wadilomba	1973
Gbinzadi Tope Gbinza	1975
Booto Bolongomba	1977
Tshimanga Tshileja	1977
Kanyama Kapolobwe	1978
Mbuyi Sabwe	1979
Muyumb Akanjimb	1985-1986
Makonga Numbi	1986-1988
Makwe Lisasi Ipam	1988-1990
Tshungu Mwana Kasongo	1990-1991
Uringi Padolo Ernest	1991-1992
Katumbwe Bin Mutindi	1992
Nzapi Yangalayo Kasi	1992-1993
Bopando Basi Lemwe Alfred	1993
Kesibu Ndambu Henri	1995-1996
Kamara Rwakaikara	1997
Dhejju Mugenyi Richard	1997-1998
Uringi Wanga	1998
Vaweka Rutaya Petronille	2004-2007
Ukumu Jungeyo Germain	2007
Bakoy Pierre	2008-2009
Bosomba Ileo Likila Fr.	2009
Vunduawe	-

## RÉFÉRENCES

- Ali Fundi Mboko, D. 1999. « Histoire de la population et de l'organisation administrative du territoire de Mambasa ». Mémoire de licence, ISP Bunia.
- Bulletin administratif* : n° 2, 25 janvier 1928, p. 2561 ; n° 18 bis, 6 octobre 1933, p. 575 ; 1935, p. 216 ; 1947, p. 214 ; 1955, p. 1651 ; 1958, p. 393 ; 1995, p. 1676.
- de Saint Moulin, L. 1988. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 224.
- Mucinya Muletsi Munya, K. 1975. « Histoire de la population et de l'organisation administrative de la sous-région de l'Ituri (1885-1960) ». Mémoire de licence, UNAZA : campus de Lubumbashi.
- Munayi Muntu-Monji, Th. 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009) : quelques références pour une administration et un découpage territorial efficients*. Kinshasa : EDUPC.

### Archives

- Archives MRAC. « Note du 17 juin 1914 en réponse à la lettre 1493/1 de Monsieur le vice-gouverneur général ». Fonds d'archives Benoît Verhaegen.
- Archives MRAC. Lettre du 4 mars 1917 du CDD de l'Ituri au Gouverneur général. Service Histoire et Politique.
- Archives MRAC. Document du 14 décembre 1923. Service Histoire et Politique.
- Archives MRAC. Lettre n° 389 du 6 février 1925 du CDD Hackars au Gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville. Service Histoire et Politique.
- Archives MRAC. Lettre du 3 juillet 1942. Service Histoire et Politique.
- Archives MRAC. Lettre n° 1584/Pol.C.5. du 17 juin 1931 du CDD de Kibali-Ituri adressée à Monsieur le Gouverneur de la Province-Orientale.
- Archives MRAC. Lettres n° 217/AIMO/B.1 du 23/2/1937 ; n° 85/A.I.M.O./B.1 du 24/1/1939 ; n° 1063/AIMO/B.1 du 28/7/1945 ; n° 21/948/B.1 du 27 mars 1952 et B.61 du 12 janvier 1956.

## CHAPITRE 4

# COMPOSITION POLITICO-ADMINISTRATIVE

Ce chapitre décrit la composition politico-administrative et l'organisation actuelle des différents territoires qui composent l'Ituri : Aru, Mahagi, Djugu, Irumu et le centre urbain de Bunia, et Mambasa.

### 1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE D'ARU

Dans sa structure actuelle, le territoire d'Aru est subdivisé en sept chefferies, un secteur et une cité.

Le territoire d'Aru fut créé lors de la réforme administrative de 1956, sanctionné par le décret du 10 mai 1957. Par cette réforme, 9 des 17 circonscriptions indigènes qui formaient le territoire de Mahagi furent détachées de ce dernier pour former le territoire d'Aru.

L'ordonnance-loi n° 87-236 du 29 juin 1987 éleva le chef-lieu du territoire d'Aru au rang de cité (cf. *Journal officiel* n° 14 du 15 juillet 1987, Art. 1<sup>er</sup>).

Avec un total de 7 chefferies, 1 secteur et 47 groupements, le territoire d'Aru compte 382 villages auxquels s'ajoutent les 33 avenues de la cité d'Aru.

La situation par chefferie et/ou secteur se présente de la manière que nous décrivons ci-dessous.

**1. La chefferie Aluru**, chef-lieu Adranga. Elle compte 5 groupements et villages nommés ci-après :

- Groupement Apinaka constitué des villages : Ovisoni, Aro, Yira, Dirinva, Orivoa, Odroaze, Paniki, Ondraa et Apinaka.
- Groupement Azumba constitué des villages : Kadji, Linya I, Linya II, Oli, Rinyi et Ayaya.



Bâtiment administratif du territoire d'Aru. (Photo et © Thierry Lole, 17 février 2017.)

Tableau 4.1 : Subdivisions administratives du territoire d'Aru

Nom de l'entité et superficie	Chef-lieu et nombre de groupements	Nom du chef actuel en 2016	Succession au pouvoir
Chefferie Aluru (superficie : 625 km <sup>2</sup> )	Adranga, 5 groupements	Adia Sabho Adranga Sylvain	- - Tsandi Sabho Adranga - Adia Sabho Adranga Sylvain
Chefferie Kakwa (superficie : 975 km <sup>2</sup> )	Kumuru, 5 groupements	Likambo Araba Drupa Jean-Marie	Drupa Ondo Ng'Urutu Mabe Amisi Baa Likambo Araba Drupa Jean-Marie
Chefferie Kaliko Omi (superficie : 1191 km <sup>2</sup> )	Mado, 6 groupements	Djamba Aloma Auzi	- - Djamba Aloma Auzi Jean-Bosco
Chefferie Lu (superficie : 567 km <sup>2</sup> )	Yuku, 5 groupements	Photo Irumu Gonde	- - Anyaku Ezua Olevile - Photo Irumu Gonde
Chefferie Nio-Kamule (superficie : 244 km <sup>2</sup> )	Ondolea, 3 groupements	Tsandi Endra Odru VI Dieudonné	- Dramani (Onika Okavu) - Edre (Onika Ayivu) - Opima (Onika Okavu) - Odru (Onika Okavu) - Ayiki (Onika Ayivu) Okuaye Ernest Endraa Odru Charles Tsandi Endra Odru VI Dieudonné
Chefferie Otso (superficie : 175 km <sup>2</sup> )	Otse, 2 groupements	Ozimati Duani Pete John	- Pete - Duani Pete - Ozimati - Onyolo - Okuaye Okubhi - Duani Pete - Ruku Dawa Pete - Ozimati Duani Pete John
Chefferie Zaki (superficie : 1235 km <sup>2</sup> )	Nderi, 17 groupements	Odhua Okaa Etsetre Dominique (coopté député prov. en 2007) / Ezati	- - - Avu Oka - Kelea Oka - Odhua Okaa Etsetre Dominique
Secteur Ndo (superficie : 1678 km <sup>2</sup> )	Kandoy, 4 groupements	Bileyo Avoa Martin (ad interim)	- Djokitho Uwoma - Kembelego - Avongi Marie - Edrungi Abonda Laurent - Bileyo Avoa Martin (ad interim)
Cité d'Aru (Superficie : 25 km <sup>2</sup> )	Aru, 4 quartiers	Mageu Eduu Mazu	- Sefu Risasi - Bahemuka - Etoma Pario - Okuaye Okubhi - Lumery Kokole - Onadra Nduabhayo - Mageu Edu Mazu

Source : archives du territoire d'Aru.

**Tableau 4.2 : Administrateurs des territoires d'Aru depuis 1957<sup>1</sup>**

Noms	Fonctions	Période de prestation
Le Point	A.T. <sup>a</sup>	1957-1960
Rwahwire Léopold	A.T.	1960
Assenga Michel	A.T.	1961
Mondoni Théobald	A.T.	1962-1963
Lossa Nestor	A.T.	1963
Ariku Julien	A.T.	1963-1964
Aoze Albert	C.A. <sup>b</sup>	1965
Tandia Théophile	C.A.	1966-1967
Onviti Fabien	C.A.	1966-1967
Okengez Marcel	C.A.	1967-1968
Ukumu Athanase	C.A.	1968
Saveakhov Antoine	C.A.	1968
Boin Jérôme	C.A.	1968
Bokwala Jean-Marie	C.A.	1969
Mona Jérôme	C.A.	1969
Kikolo Thanibamba Joseph Edgard	C.Z. <sup>c</sup>	1971-1973
Ndjadi Ndjate Mukanga	C.Z.	1973-1974
Yensela Looyo Issaka	C.Z.	1974-1978
Anagwetalibe Kwela Frédéric	C.Z.	1978-1980
Dikenene Kasongo Tshiswaka	C.D.A.R. <sup>d</sup>	1980-1982
Elumbu Olombe	C.D.A.R.	1982-1984
M'putela-e-Iyeni	C.Z.	1984-1985
Badengi Balemonda Fabien	C.Z.	1985
Yogo Palaso Alokomoti	C.Z.	1986-1987
Uringi-pa-Dolo	C.Z.	1987
Uringi Wanga Athanase	C.Z.	1987
Bisimwa N'karwa Bihenge	C.Z.	1988
Musasa Kazez	C.Z.	1988-1990
Gbembulu Vologba	C.Z.	1990
Ramazani Sungu Kisokolo	C.Z.	1990-1992
Mbembe Ngoy Égide	C.Z.	1992-1993
Malili Abule Jean-Marie	C.Z.	1993-1995
Etula Libange	C.S.R./Missions <sup>e</sup>	1995-1996
Eneko Ng'uwaza Oyowa Joseph	C.Z.	1997
Bamongoyo Kpibolo	A.T.	1998

1. Cf. *Rapport annuel 2016* du Bureau de l'administrateur de territoire d'Aru. Document inédit, pp. 9-10.

<sup>a</sup>A.T. : Administrateur de territoire.

<sup>b</sup>C.A. : Commissaire d'arrondissement.

<sup>c</sup>C.Z. : Commissaire de zone.

<sup>d</sup>C.D.A.R. : Commissaire de district assistant résident.

<sup>e</sup>C.S.R./Missions : Commissaire sous-régional chargé des Missions.

Mileyo Lootiyo Misaka	A.T.	1998-2000
Adyoku Edjidra Robert	A.T.	2001-2002
Kanyo Nzia Donatien	A.T.	23/9/2002
Zitono Bhakota Denis	A.T.	27/5/2003
Aderibho Pete Archange	A.T.	31/12/2003
Drakana Osoga Kananga Faustin	A.T.	2004-2006
Mawa Enzoronzzi Levis	A.T.	Juin 2007
Mungito Babandana	A.T.	Septembre 2008
Butela Nkok'Emongo Ambroise	A.T.	Juin 2009-août 2014
Nkosi Palamu Venant	A.T.	Août 2014-

Source : archives du territoire d'Aru.

- Groupement Auko constitué des villages : Lolodhi, Omba, Oluma, Mavanzo, Ongo et Ree.
- Groupement Djamba constitué des villages : Djamba, Kombo, Olenvagari, Kolodo I, Kolodo (Kumudu) II, Osonga I, Osonga II et Adalango.
- Groupement Edyong'a constitué des villages : Arikili, Mada, Arumanyani, Dhuadhua et Edyonga.

**2. La chefferie Kakwa** : créée le 10 mai 1914, chef-lieu Kumuru, elle compte 5 groupements et villages ci-après :

- Groupement Adumi constitué des villages : Adumi, Dididhika I, Dididhika II, Adrakalebu, Aritabe, Otogoze, Djurongi et Ituliri.
- Groupement Drisso : il compte les villages Drisso I, Lirunga, Gaki, Etukaliri, Midhu, Odhumoni, Keri, Keri-Liku, Lisoka



**Likambo Araba Drupa, chef de la chefferie Kakwa.**

Il est aussi le président du Conseil des chefs coutumiers de l'Ituri (COCCI). (Photo équipe locale, 2014.)



**Bâtiment administratif de la chefferie Kaliko-Omi.**

(Photo équipe locale, 2014.)

et Kiakomiri. Il faut noter que les villages Urima et Drisso II furent créés par quelques notables. Il arrive que des sources ajoutent les villages Moghigo et Wangita non repris dans le comptage officiel.

- Groupement Kumuru (créé en 1924) constitué des villages : Kumuru, Kute, Arie I, Ingbokolo I, Awu, Aponzi, Agani, Ripuga, Adi, Kozola, Adulebe, Nyamurukudi, Izoroli, Gbondoko, Wuri, Amorio et Libu.
- Groupement Inzi (créé en 1917) constitué des villages : Inzi, Langa, Uyaku, Koloa, Midhu I, Kengezi II, Likiya, Pokula, Mbabhu, Kimiro, Ongovu, Midhu II, Azingini, Anguzi, Gbula et Ubago. Il arrive que des sources ajoutent le village Alumakpe non repris dans le comptage officiel.
- Groupement Rumu (créé en 1914) constitué des villages<sup>2</sup> : Rumu, Nyangbara, Dulawate,

Lokora, Kendriyo, Likilingha, Aga, Abiziru, Oka, Duku, Arile I, Agoroba, Gombe, Indikua, Liku, Otogo, Kendrivyo, Kengezi I, Kaza, Ingbokolo II, Rodo I, Rodo II, Likilingha, Arie II et Adibani.

N.B. : D'autres villages furent créés sans reconnaissance officielle de ce nouveau statut. Il s'agit de Nyori, Nyayi, Sodra, Rumu II, Lunguma, Koobha, Nyangbara II, Yeka, Kengezi Base II et Kukulung'a.

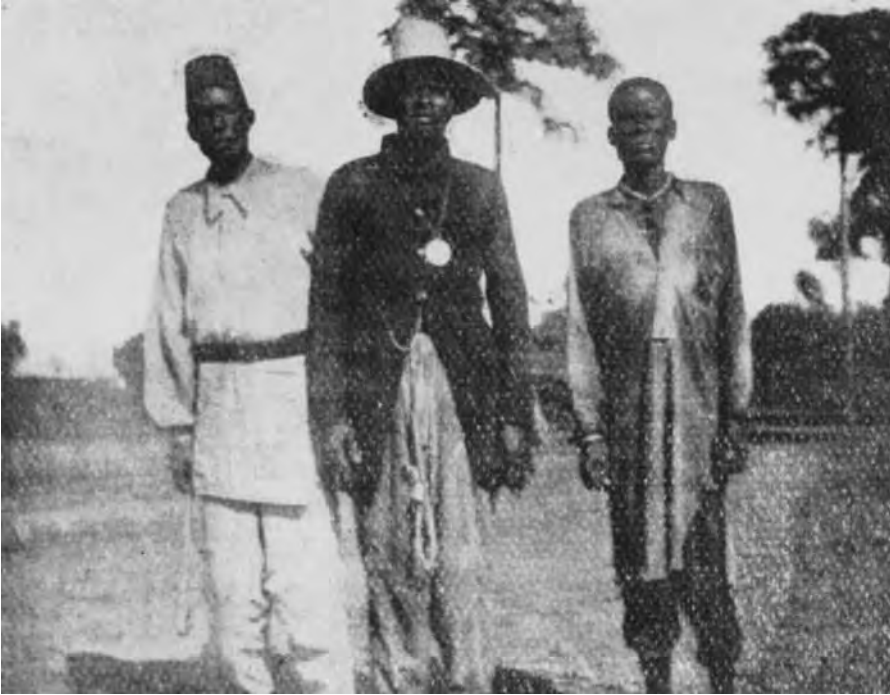
**3. La chefferie Kaliko-Omi**, chef-lieu Mado : elle compte les 6 groupements ci-après :

- Groupement Dhoya, constitué des villages : Dhoya, Roka, Ondraa, Adomi II, Kolongbo, Okefa, Laro, Ngibhi et Kadyore.
- Groupement Oli, constitué des villages : Oli, Ogolembo, Mune, Biva, Egi II, Angako, Adomi I, Angobha et Adibo.

2. Il faut noter les divergences existantes sur le nombre des villages de ce groupement selon les rapports et sources.

Ici, nous reprenons tous les noms indiqués en fusionnant diverses sources.





**Les chefs Gaza, Keta et Engele sous la colonisation.**

(EP.0.0.7267, collection MRAC Tervuren, reproduction de photo d'une publication : De Muenynck. 1908. « Au pays des MAHAGI ». *Bull. Soc. R.B. Géogr.* 32, 1908. 1, p. 54.)

- Groupement Mobiri, constitué des villages : Mobiri, Ali, Odra, Wayiko, Eluruva, Ayi, Ogi, Mado, Angazo, Uria, Lokpo et Rereva.
- Groupement Popo, constitué des villages : Popo, Aga, Sinziri, Mbaso, Luku I, Tsinzi, Tsofofo, Lidja, Abofa, Araa, Yangambi et Luku II.
- Groupement Katsa, constitué des villages : Katsa, Kamiru I, Ogiva, Ongofa et Kamiru II.
- Groupement Walla, constitué des villages : Walla, Opio, Epila, Lobhara, Adaboro et Landi.

**4. La chefferie Lu**, chef-lieu Yuku : elle compte 5 groupements et villages ci-après :

- Groupement Alivu Nyoro, constitué des villages : Ameri, Ovisoni, Lubi, Nyoro, Tiwitiwi et Odranyi.
- Groupement Ofaka-Ambaedio, constitué des villages : Yamba, Adjurupani/Gila, Ayiko, Adrongha, Ambaedio, Yuku Centre, Ayuru et Murungu<sup>3</sup>.
- Groupement Panduru, constitué des villages : Panduru, Buta et Adhiku II.
- Groupement Nyatsa-Odru, constitué des villages : Nyatsa, Biku, Yomi, Amatre et Pakia.

3. Certaines sources ajoutent le village Awa non repris dans certains rapports officiels consultés.

- Groupement Ombi-Anzi, constitué des villages : Ayiku Buku, Lumbua, Loli I, Rodo, Esebi, Abhayi, Androa, Lode, Loli II et Adjuayini-Etopi<sup>4</sup>.

**5. La chefferie Nio-Kamule**, chef-lieu Ondolea : elle compte trois groupements et villages ci-après :

- Groupement Araba, constitué des villages : Araba, Ondolea, Gorodri, Orua et Ekuu.
- Groupement Djurupani, constitué des villages : Yaba I, Yaba II, Yaba III, Nyaa I et Nyaa II.
- Groupement Ofika, composé des villages : Odranyiri, Ekuu, Abiridio, Erakanva, Walebe et Kawua.

**6. La chefferie Otso**, chef-lieu Otse : elle ne compte que deux groupements et villages ci-après :

- Groupement Atekule, constitué des villages : Alibha, Odraka, Orivuni, Kere, Vulo, Lio, Loli II, Okulini, Ediofe et Odranyiri.
- Groupement Eru, villages : Pedele, Loli I, Leri, Ofa, Ofoo, Ombi et Wani.

4. Certaines sources ajoutent les villages Loka et Adhiku I non repris dans certains rapports officiels consultés.



**Bâtiment administratif de la chefferie Zaki, territoire d'Aru.**

(Photo équipe locale, 2014.)

**7. Le secteur Ndo**, chef-lieu Kandoy : seul secteur du territoire d'Aru, il compte quatre groupements et villages ci-après :

- Groupement Biringi, constitué des villages : Biringi, Ngabo, Ndango, Kulungu, Esegio, Nduzi, Egessi, Epi, Mutubi, Ngota, Embeti et Monoko Mibale.
- Groupement Obitabo, constitué des villages : Obitabo, Olobho, Kisu I, Kisu II, Tangutiri, Sima, Moberi, Nziribha, Okatale, Genge, Kaladau, Peyi, Gbegbe, Kayi, Tokomeka, Kowu, Mele I, Mele II et Pari<sup>5</sup>.
- Groupement Kandoy, constitué des villages : Kandoy, Mekulu, Izi, Metu I, Metu II, Alu, Ngile, Erekey, Ngeria, Kata, Ekey, Turumu I, Alungba, Ege, Dimitiri, Kuwey, Aupa, Lonyo, Kefu, Eyi, Kupa, Menzide et Turumu II<sup>6</sup>.
- Groupement Rungu, constitué des villages : Towu, Boli, Ngbeku, Ongobho, Kiago, Angaliri, Medro, Tofu, Matazo, Beledéy, Wamba, Rokosi, Mbotto et Leka.

**8. La chefferie Zaki**, chef-lieu Nderi : elle est constituée des dix-sept groupements ci-après :

- Groupement Amaguna, constitué des villages : Orea, Kamiro, Amaguna, Aria et Obua.

- Groupement Adobea, constitué de deux villages : Adobea et Olenya.
- Groupement Adja, constitué des villages : Angaku, Onzimaruru, Angonda, Adja et Ayida.
- Groupement Atsinia, constitué de quatre villages : Atsinia, Agupinyaku, Ayile et Azaku.
- Groupement Aaaa, constitué de trois villages : Aaaa, Odranyiri et Nyai-Aaaa.
- Groupement Angiria, constitué de cinq villages : Angiria, Danya, Tseku, Baa et Omundatsi.
- Groupement Abedju, constitué de cinq villages : Obali, Monotsu, Sigoli, Arunva et Onifia.
- Groupement Agey, constitué de deux villages : Agey et Ati.
- Groupement Labho, constitué de cinq villages : Labho, Lea, Azarama, Gawa et Adjuango.
- Groupement Lolo, constitué de cinq villages : Lolo I, Lolo II, Laro, Djambara et Asso.
- Groupement Odraa, constitué de six villages : Odraa, Atia, Yekia, Ayilea, Adaboro et Adjoki.
- Groupement Ovisoma, constitué de neuf villages : Ovisoma, Abarama, Alia, Rodo, Adaboro, Ombaa, Apari, Adaa/Omo et Mabhu.
- Groupement Kikia, constitué de trois villages : Kikia, Angarakini et Arimi.
- Groupement Kuku, constitué de deux villages : Kuku I et Kuku II.
- Groupement Nderi-Ali, constitué de quatre villages : Nderi, Akua, Adjuani et Anyu.

5. Certaines sources ajoutent le village Zarara non repris dans certains rapports officiels consultés.

6. Certaines sources ajoutent le village Aboro non repris dans certains rapports officiels consultés.

- Groupement Tereme, constitué de cinq villages : Tereme, Kidikidi, Dyepili, Kolobe et Yikiri.
- Groupement Rogale, constitué de quatre villages : Arua, Gombo, Dakatsu et Biongbo.

Il y a lieu de signaler que les postes d'État d'encadrement administratif et technique (PEEAT) faisaient partie des subdivisions administratives territoriales jusqu'à leur suppression, conformément à la nouvelle structure des provinces. Pour le territoire d'Aru, on avait compté cinq PEEAT. Il s'agissait d'Adranga, Ariwara, Kengezi-Base (Ingbokolo), Mont-Hawa (Yuku), Atso et Mado.

**9. La cité d'Aru** : elle compte 4 quartiers et des avenues :

- Quartier Route-Aba : avenues Maligbanga, Anciens Combattants, Bumba, Okabia Okaa, Adia, Essissiya et Anglicane.
- Quartier Rumu : avenues Marango, Kabilo, Bunia Fichama, Kamanyola Buta, Haut-Congo, Sukisa, Nyankunde, Mapendano, Sakayosa, Gambela, Kake, Bahemuka, Vodacom et Obema.
- Quartier Essefe : avenues Zuwa Idée I, Zuwa Idée II, Essefe I, Essefe II, Nguotse, Andruvu et Ngele.
- Quartier Katanga : avenues Elikua, Oku Amani, Waro et Wadri.

La synthèse de la description de la subdivision politico-administrative du territoire d'Aru se présente comme reprise dans le tableau 4.1.

En plus de la subdivision du village Ariwara en quartiers et avenues qui rend sa gestion politico-administrative plus complexe, le territoire d'Aru éprouve également des difficultés pour gérer les agglomérations commerciales naissantes, le plus souvent, en occupant des portions de deux ou trois villages ou groupements différents. Généralement, l'on nomme un « chef de centre », une fonction non légale jouant le rôle intermédiaire entre le chef de village et le chef de groupement. Cela crée fréquemment des conflits de compétences entre le chef de centre d'une part et les chefs de village ou de groupement d'autre part. Cette situation concerne les centres commerciaux d'Ariwara, Ingbokolo, Lundi, Kengezi-Base et Ondolea.

## 2. TERRITOIRE DE MAHAGI

« Mahagi » est la déformation locale du nom Mahdi qu'Emin Pacha donna à la localité de l'actuel Mahagi-Port, suite aux soulèvements réguliers des autochtones contre ses troupes stationnées dans cette région. Il voulait faire allusion à la révolte du Mahdi qui lui coupa tous contacts avec le reste du Soudan anglo-égyptien. Avant Emin Pacha et même pendant le séjour de celui-ci en territoire alur, cette localité se nommait Tunguru. Après l'installation du quai, la localité fut appelée « Kifuku », mot emprunté de l'arabe signifiant « poche », allusion à la position retranchée de ce site dans une baie qui lui épargnait à dessein les tempêtes violentes du lac. Avec la colonisation, le nom « Mahagi », malgré les nombreux transferts du chef-lieu du territoire Alur du Congo, resta inchangé. Le « vrai » Mahagi, surnommé par Emin Pacha, continua à garder son nom avec sa fonction de port.

Dès sa création, différents sites connurent l'implantation de chef-lieu du territoire de Mahagi. En 1908, le chef-lieu était basé à Gira, une localité du groupement des Paravon en chefferie des Anghal. Ensuite, en 1912, il fut transféré à Lenju-Afodha, dans les mêmes groupement et chefferie. Les vestiges des constructions sont visibles dans ces sites malgré les guerres qu'a connues le territoire de Mahagi, plus précisément à la limite entre les chefferies des Anghal et des Wagongo. Le site fut encore transféré, en 1918, à Lenju II, en groupement Awoo, à la limite avec la chefferie Djukoth. Enfin, en 1921, le chef-lieu du territoire fut définitivement implanté à Mahagi, l'actuelle cité de Mahagi.

D'un autre côté, trois pistes différentes essayent de circonscrire l'origine du nom Mahagi. Certains déclarent qu'il provient du nom du premier chef des War-Palara, Mamba. D'autres, par contre, acceptent qu'il vienne de « Mahalaki » signifiant « haricot ». Étant donné que le territoire produisait d'énormes quantités de haricots, ce nom aurait été choisi et aurait connu ensuite une transformation pour donner « Mahagi ». D'autres, enfin, déclarent que le nom « Mahagi » est d'origine arabe. Il aurait été attribué à un lieu par un officier militaire d'Emin Pacha au moment où cette sous-région appartenait à la province de l'Équatoria.

Il faut signaler enfin que c'est en 1929 que l'actuel complexe administratif du territoire fut construit par Darlas, un entrepreneur grec.



**Bâtiment administratif du territoire de Mahagi.**

(Photo équipe locale, 2014.)

**Tableau 4.3 : Liste des administrateurs du territoire de Mahagi dans l'ordre de leur succession**

N°	Dates	Noms
1	1934 à 1940	Quiz
2	1940 à 1946	Jansen
3	1946 à 1950	Liberet
4	1950 à 1956	Goffinet
5	1956 à 1960	Lenait
6	1960 à 1960	Posta Émile
7	1960 à 1962	Upio Médard
8	1962 à 1963	Wembo
9	1963 à 1963	Katekpa Hilaire
10	1963 à 1964	Droko Émile
11	1964 à 1966	Ukumu Ng'ira
12	1966 à 1968	Ahoze Albert
13	1968 à 1970	Ngoy Mozase
14	1970 à 1972	Lumbala
15	1972 à 1974	Ngoy Mozase
16	1974 à 1977	Kabambe Ntambwe
17	1977 à 1978	Ndjadi Ndjate
18	1978 à 1984	Botambo Is'ikoni
19	1984 à 1988	Kabila ka Kasongo
20	1988 à 1990	Monduka Bengebete M.
21	1990 à 1991	Kasongo Lembalemba
22	1991 à 1991	Kamulete Sileki
23	1991 à 1993	Baseu Lohombe

24	1993 à 1994	Uronya Badjongu Loranu
25	1994 à 1996	Mobari Mavoba
26	1996 à 1998	Atho Thonifwa Lucien
27	1998 à 1999	Mungito Babandana
28	1999 à 2000	Nitho Womone Wanican
29	2000 à 2001	Lebisabo Nikanagwa Floribert
30	2001 à 2002	Ukumu Jung'eyo
31	2002 à 2002	Urombi Wod'ajika
32	2002 à 2002	Udaga Joso Cora
33	2002 à 2004	Kerali Abook
34	2004 à 2007	J.P. Likambo Avone
35	2007 à 2008	Uzunga Alico K.
36	2008 à 2009	Stanislas Bushabu Kot-Kien Mandombi
37	2009 à -	Christophe Ikando
38	2015	Jean-Bosco Ngamubieme Esese

Source : archives du territoire de Mahagi, 2015.

Le territoire de Mahagi regroupe 8 chefferies et 1 cité.

**1. La chefferie Ang'hal** (superficie : 952 km<sup>2</sup>) compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Awoo constitué des villages Djupabiri, Djupasonga, Djupayora, Djupamukina, Undik I, Undik II, Djupatido, Panyang, Pawele, Pakoko, Djupacebo, Djupulony, Djupanjaza et Thedeja.

- Groupement Jupagasa constitué des villages Adrasi, Atata, Jalbonyo I, Jalbonyo II, Djupagolu, Djupamamba, Djupayembu, Djupudero, Djupulony, Madi Kakata, Madi Uculo, Umolo I, Umolo II, Kudha et Mbraze.
- Groupement Ukadhu constitué des villages Unduka, Andandrara, Unyon, Djupukongo, Djupaketh, Djupamba, Djupudur, Ukebu et Rhi Pamala.
- Groupement Sabu composé des villages Cité-Paroi, Androko, Andebo, Palimba, Paringo, Taru-Ukec, Aru-Ukelo et Ugengo.
- Groupement Djupio constitué des villages Djupasonga, Djupabola, Djupamukina, Djupugulu, Djupajangay, Djupalungu, Djupucel, Djuparama et Lulidjo.
- Groupement Agba constitué des villages Angeru, Anri I, Anri II, Pundiga, Upanu et Ukebu.
- Groupement Paramvor constitué des villages Alisi, Anghaba I, Anghaba II, Pakeno, Pabidi, Uywachu, Ugonjo, Pachaka, Pakwongha, Pakulo et Djupiera.
- Groupement Ur II constitué des villages Upanu, Djupaketha, Djupadrogo, Uchibo, Chubu-Agalu, Angesi-Vong'o, Panyona, Nyarambe, Pathole I, Pathole II, Madi-Awisi, Moro et Djegu-centre.
- Groupement Angh'al II constitué des villages Alingongo, Bandaa, Erro, Got-Awisi, Kazale, Kingili, Kunukezi, Nzinzi, Lologa, Eree, Ususa et Alibi.
- Groupement Abira constitué des villages P'asamba I, P'asamba II, Aranga, Asabu, Ramogi, Palumu I, Palumu II, Djupadrogo, Agoro et Ajubu.

**2. La chefferie Wagongo** (superficie : 90 km<sup>2</sup>) compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Djupasonge constitué des villages Djupasonge, Pamaya et Bitu-Mosimo.
- Groupement Anguza constitué des villages Padjulu, Pakala, Djup'Ukelo, Djupamukina et Djup'Utyeno.

**3. La chefferie Panduru** (superficie : 959 km<sup>2</sup>) constituée des groupements et des villages suivants :

- Groupement Rona constitué des villages Djupanyaralur, Djudjela, Djupanyarukebo,

Djupalokire, Djupukuru, Rung'ia, Pamone, Aredju et Ukurukwodi.

- Groupement Nioka constitué des villages Djupakpeche, Zengo, Djupasunda (Litho), Nioka-Cité, Akosi, Djupalungu, Ugudo, Yagu et Selega.
- Groupement Akara constitué des villages Djupabong, Djupanyondo, Djupacan, Aisi-Djupacan, Djupadjete, Akara-Djupamolo, Avogira-Djupujom, Djupakec-Djura, Djupanyondo-Djupuringi, Tangla, Pamitu-Pataba, Azabu et Gwoknyeri.

**4. La chefferie Walendu-Watsi** (superficie : 42 km<sup>2</sup>) compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Adra, chef-lieu Katanga, situé au nord de la chefferie, constitué des villages Gotsi, Awutsti, Mbaitisi, Dratsi et Ndossi.
- Groupement Shari, chef-lieu Kambala, situé au centre de la chefferie, constitué des villages Mbtsi, Nyatsi, Wartsi, Ngudza, Ndrudjo-Tala.
- Groupement Nzeba, chef-lieu Yagu, constitué des villages Vatsi, Ngatsi I, Ngatsi II.

**5. La chefferie Alur Djuganda** (superficie : 840 km<sup>2</sup>), chef-lieu Dlalasiga, compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Djupakanya, constitué des villages Ahologo, Kumbu, Makaya et Kurukuru.
- Groupement Anyola-Zeu, constitué des villages Anyola et Abira.
- Groupement Kusu, constitué des villages Angar, Anguzu, Ngazu, Tubinzu.
- Groupement Ndama, constitué des villages Onder et Pariko.
- Groupement Koc-Lala, constitué des villages Lala et Abey.
- Groupement Aupa, constitué des villages Vura, Avere, Aleka et Ngoro.

**6. La chefferie Mokambo** (superficie : 470 km<sup>2</sup>) compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Abia, constitué des villages Djupanang, Djuparacan, Djupacodu, Djuparangu, Pachira, Djupang'o, Djupulobo, Djupapilogo et Djupudok.
- Groupement Musongwa, constitué des villages Djupaladju, Djupacoma, Pakulo, Mulio, Djupavagbo, Kalingwa et Abudu.



**Le marché du village Kambala, nommé « Kinshasa-Kampala », à cause de sa position frontalière entre la RDC et l'Ouganda.**

(Photo et © Thierry Lole, 2016.)

- Groupement Muswa, constitué des villages Djupamuswa, Muguma et Gengere.
- Groupement Awasi, constitué des villages Djupawarang, Djupakala, Madi-Aite et Uluke.
- Groupement Aree, constitué des villages Djupamvor-A, Djupakkaya, Djupanyabongo, Djupakamu, Djupanyarka, Djupazee, Djupunyang et Achir.
- Groupement Labu-Ramogi, constitué des villages Labo-Gal, Labo-Bessi, Labo-Azinavu, Labo-Paneth-Pamoto, Djupamaa et Djupajok.
- Groupement Apala, constitué des villages Djupauma I, Djupauma II, Djupumvor, Ukwezavu, Kalingwa, Djupajalwiny et Palwo.
- Groupement Ruvinga, constitué des villages Djupaciba, Djuparima, Djupakagoro et Djupugwoko.

**7. La chefferie Djukoth** (superficie : 633 km<sup>2</sup>) compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Paker, constitué des villages Djupachang'u, Djup'ung'or, Djupalasi, Djupawolo, Angolo, Djupangbaka, Djupaguluth, Djupamizo, Djupakeba,

Djupakeno, Djupakwir, Djupalimini, Djupazada, Djupagoy et Djupakatumba.

- Groupement Djupanyalengi-Yathe, constitué des villages Djuparingi, Djupajalbonyo, Djupalimaswa, Pacingi, Ukebu, Logo-Mission, Ugonjo, Djupanyadoko, Djupanyaruany, Djubate, Undokulo et Djupabook.
- Groupement Djupujom-Dronju, constitué des villages Djup'abook, Djupagiju, Djupagicha, Djupasongo, Djupamalengi, Djup'udera, Djupadjulu, Djup'ulum, Djup'adrogo et Djupadar.
- Groupement Pamitu-Amee, constitué des villages Djupanyalengi, Palyec, Djupabook, Djup'ungo, Djup'Abeka, Djupulangu, Djupanyarapa, Pakenge-Kpena, Djupajalumvor, Djupavango, Djupanyinge, Djupagyaru, Djupabedu, Djupandri, Ukebu-Wi-Ra, Djupathobino, et la cité Tchubert.
- Groupement Umoyo-Gulu, constitué des villages Djupatombo, Djuparudjo, Djupaliri, Djupaladji, Djupavone I, Djupavone II, Djupacora I, Djupacora II, Djupadrogo, Djup'ukelo, Djup'ulengi, Djupavuga,

Djupatundro, Djupanyaleng'o, Djupudubo, Djupanda, Djupumoko et Djupalesi.

- Groupement Djupawalu/Luu-Zaa, constitué des villages Djupawalu, Pachwa, Djupajalbonyo, Djupalobho, Djupanyakebi, Djupangima, Pakenge-Ndema, Djup'ungela, Djupaley, Djupambaliko, Djupamamba, Djupangbeku, Djup'umula, Paicing, Djupasonge-Ghii, Djup'Abook et Djupambisi.
- Groupement Berunda-Djukoth, constitué des villages Kotho, Berunda, Djup'abi et Kaladau.

### 8. Chefferie War-Palara (superficie : 441 km<sup>2</sup>)

compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Djupamamba, constitué des villages Djupamamba, Djupacimvor, Djup'umyer, Djupawino-Pan, Djupawino-Alasi, Paklo, Parombo-Umoy, Paicing-Keno, Paicing-Wogo, Djakanja et Pangere.
- Groupement Gossi, constitué des villages Gossi, Djupawino, Djupanyanduru, Uguro, Djup'amula-Averi, Djup'amula-Yima, Azissi, Djupudera, Paincingi, Uriwo, Pajau, Angolero, Zina-Zale, Mee-Ubeyo.
- Groupement Pakwong'a, constitué des villages Paley, Pakwonga, Pawecu, Sangana, Wi-Rii, Goli, Goloni, Gosi.
- Groupement Padheya, constitué des villages Djuparwoth, Awasi, Djupawaza, Ayaka, Tilal I, Tilal II, Djupadjindo, Pachuta, Paley-Aradja, Djupakweropi, Djupalithum, Ayessi, Ayissi, Djupalelo.
- Groupement Palara, constitué des villages Djupawodegi, Djupatombu, Djupamogo, Djupapio, Djupakurwaya, Avar, Pamitu.
- Groupement Adjura-Parombo, constitué des villages Parombo-Azalam, Agyero, Djupuyira.

Il y a la cité de Mahagi. À cela s'ajoutent les anciens postes d'État ci-après : Djalasiga, Ndrele, Nyarambe, Mahagi-port, Nioka et Atiko. À noter que le groupement Baku, annexé à la chefferie War-Palara, est situé à l'ouest du territoire de Mahagi où il partage une frontière avec les territoires d'Aru et de Watsa. Actuellement, Baku n'est pas encore organisé administrativement. Ses habitants proviennent essentiellement de la province de Haut-Uele. Les mêmes habitants reconnaissent que cette partie se situe dans le territoire de Mahagi.

## 3. TERRITOIRE DE DJUGU

Le territoire de Djugu a été créé par l'ordonnance n° 42/AIMO du 15 mars 1935. Il doit son nom à celui de Ndjûgo, déformé en Djugu par les Européens, investi comme un des chefs mlendu vers 1932 par la décision n° 27/AIMO/1932, dans le territoire des Walendu-Nord qui deviendrait plus tard le territoire de Djugu (voir historique ci-dessous). Ndjûgo (traduction littérale : *go* = forêt, *ndjû* = de sauterelles) est le nom donné à celui qui deviendrait plus tard le chef, en souvenir des sauterelles envahissantes (criquets pèlerins).

Pour rappel, le district de l'Ituri fut subdivisé en 1914 en 7 territoires : Kilo, Irumu, Walese-Momvu, Penge, Nepoko, Haut-Ituri et Avakubi. En 1926, le territoire de Kilo fut scindé en deux : le territoire de Kilo, avec Kilo comme chef-lieu, et celui de Nizi, avec Ndjugu comme chef-lieu. L'ordonnance du 25 janvier 1928 divisa l'Ituri en 12 territoires. À cause de sa forte poussée démographique, celui de Nizi se vit agrandi au détriment de Kilo.

Dès lors, l'appellation « territoire de Nizi » prit la dénomination de « territoire des Walendu-Nord ». L'ordonnance du 21 mars 1928 supprima le territoire de Kilo, non viable, le rattacha à celui de Nizi. Lorsque le gouvernement colonial regroupa les Bahema dans le territoire des Walendu en 1935, cette entité prit le nom de territoire de Djugu, avec le village Djugu comme chef-lieu. La création du territoire de Djugu fut décidée par l'ordonnance n° 42/AIMO du 15 mars 1935.

Le territoire de Djugu est subdivisé en 11 chefferies et secteurs : Bahema-Badjere, Bahema-Baguru, Bahema-Nord, Banyali-Kilo, Bahema-Banywagi, Mabendi, Mambisa, Ndo-Ukebu, Walendu-Djatsi, Walendu-Pitsi et Walendu-Tatsi. Le nombre total des groupements est de 102 et celui des villages, 2231. Il y a aussi 7 postes d'État : Blupkwa, Libi, Mbidjo, Tchomia, Mbidjo, Fataki-Pimbo et Nizi.

En voici le détail.

**1. Chefferie Bahema-Badjere** (superficie : 731 km<sup>2</sup>), chef-lieu Lenga. Elle est dirigée, en 2016, par Richard Dhedha Kongo Lenga, troisième de la lignée de succession après son père (deuxième) André Buna Lenga en 2009.

La chefferie Bahema-Badjere compte les groupements et les villages ci-après :

- Groupement Dhego, constitué des villages Ngadjo, Jôkpa, Ddoro, Ngbadhebu, Djilo, Nyau, Tchochombu, Lobba, Ddana, Buko, Pimbo, Licha, Ndjaza, Pilo, Tsulingi, Kilima, Dzdzanyo, Vidjo, Djaiba, Nyaka, Bule, Tsaa, Kanakpa, Lokpa, Blokpa, Bura, Jino, Lijo, Gulu, Dhedi, Budza, Dhelo, Nguma, Lossa, Kadd'u, Dyebu, Dhechu, Goti, Bb'ekpa, Tsusi, Tsukpa, Kpawi, Lonyo, Joji, Litsinga, Buju, Muu, Tsekpa, Kokodjo, Kolekpa, Mulindro, Hogoni, Dhenga, Dhedya, Uzele, Ndjidza, Jimbu, Nguzu, Lobudhi, Kpeku, Telembu, Banga, Bambu, Ndjango, Jingunga, Bachongo Mangala, Beko, Rubu, Ngiba, Nyonyi et Dyebu.
  - Groupement Dhedja, constitué des villages Dzaringa, Lidda, Ndjaza, Kondo, Dhembu, Dz'rodjo, Ukpa, Sanga, Bandjo, Bbobba, Batsi, Loperi, Sad'o, Jango, Loko, Ndjago, Lodda et Dheki.
  - Groupement Djaiba, constitué des villages Lodja, Laudjo, Dhego, Shakpa, Lindu, Dz'djo, Djaimbu, Lowi, D'onga, Ngupu, Ndjangu, Sapali, Tsukpa, Badja, Obeni, Jiudjo et Nyamu.
  - Groupement Gali, composé des villages Tsibu, Lodju, Ngaju, Dhedi, Kodjo, Dz'na, Mblemble, Bando, Tsubba, Budhe, Lokpa, Dhengavi, Buchu, Ndjango, Soki, Tsuli, Dhesama et Jalo.
  - Groupement Ngle, constitué des villages Mbudjana, Gbombo, Dzando, Bule, Kamuchu, Busu, Lodinga, Diro, Koko, Lenge, Pilodjo, Mbuda, Bathe, Lutsiko, Uguu, Gosha, Dhedza-Ngeu, Buu-Kachele, Nzika, Ngadd'u, Dhenyi, Judji, Britsa, Longabi, Loguba et Nzakpa.
  - Groupement Lona-Lotshikpa, composé des villages Salo, Landra, Senge, Soke, Duna, Ndobu, Kpanga, Ndjongu, Nganga, Lotsi, Dhendru et Lowa.
  - Groupement Dzdzanyo (fonctionnel mais non reconnu officiellement), composé des villages Dzdzany, Vidjo, Djaiba, Pimbo, Licha, Ndjaza, Pilo, Tsilingi, Bl'okpa, Bura et Jino.
- 2. Chefferie Bahema-Baguru** : constituée comme chefferie de fait pendant la guerre, en 1999 (*cf. supra*), elle compte les groupements et les villages ci-après :
- Groupement Risasi, constitué des villages Senge-Kekpa, Bassa, Dhengapi, Logo-Lojo, Tsulo, Lay, Tongo, Maki, Singo, Lots, Dheba, Loy et Jombe.
  - Groupement Beliba, constitué des villages Beliba, Lobbo, Gokpa, Singo, Shako, Lotche, Loy, Kondje, Mengo, Vuvu, Tchenji I, Lalo, Tsolu, Nyali I, Ploba, Gokpa, Budjo, Diro et Tchenji II.
  - Groupement Tolo, constitué des villages Tolo, Ndjaridjo, Lojo, Nyono, Badhebli, Tchimba, Dhetsitso, Kpeka, Ndjaza, Barombu, Ngere, Botchu, Tsoza, Tchetchu II, Kpadhigo, Dheda, Nzama, Kpaga, Nyamunoka et Lonu.
  - Groupement Jako-Ndahora, constitué des villages Kpawa, Joli, Lokpa, Toba, Lossa, Dhelo, Gotchukpa, Lohu, Buko, Tsunde, Nyimbu, Penyi, Kakwire et Pangapanga.
  - Groupement Budi, constitué des villages Butso, Jili, Kakwa, Momo, Luve, Gokpa, Sombo, Tchetchu, Pelo-Dhena, Busu et Iro.
  - Groupement Lopa, constitué des villages Lopa, Banga, Tsodukpa, Ndjanga, Lowi, Koikpa, Lots, Sombe, Ngajo, Kodjo, Parke, Dhedi, Kpawi, Sanga, Djailo, Mbulaba et Gokpa-E.
  - Groupement Bendele, constitué des villages Bendele, Lipa, Saliboko, Ts'leba, Mandefu, Kasenyi, Ndjalo, Keiba et Djukparo.
- 3. Chefferie Mambisa** (superficie : 500 km<sup>2</sup>) : créée en 1908, son chef-lieu est Nizi. Elle compte les 10 groupements ci-après :
- Groupement Taratibo : chef-lieu Likida, dirigé en 2016 par Unega Dheba. Il est constitué de 9 villages : Likidha, Longalonga, Cité I-Nizi, Cité II-Nizi, Cité III-Nizi, Zibiti, Taratibo, Kpatakpata, Joli.
  - Groupement Kekpa : chef-lieu Djailo, dirigé en 2016 par Lokana Mandro Kekpa. Il est constitué des villages : Gaybengi, Baimani, Nzali, Ndaki, Botchu, Ngbangodjo, Nzalamingi, Katsetse, Dhembu, Djailo, Tolo, Donga, Kpagboma et Golonga.
  - Groupement Mandje : chef-lieu Loji-Walo, dirigé en 2016 par Kpanga Mandje. Il est constitué de 9 villages : Lalo-Ureba, Tchelo, Loji, Toro, Soli, Mawa Mandye, Ngbadhebu, Tsumbr et Monga.
  - Groupement Kpaddinga : chef-lieu Sombo, dirigé en 2016 par Ndjabu Kpaddinga. Il est constitué des villages : Sombo, Garua, Bavi, Tchuda, Jeje, Mali, Sobu, Jitsoro, Beliba, Goikpa, Jichu et Pimbu.



- Groupement Abini : chef-lieu Ngadjole, dirigé en 2016 par Lungu Abini. Il est constitué de 8 villages : Ngadjole, Vobu, Nganyichu, Toro, Bulongo, Joza, Bibo et Tali Dhena.
- Groupement Loda : chef-lieu Ucibire, dirigé en 2016 par Alikier Ngoy Loda. Il est constitué de 12 villages : Ucibire, Ndima, Kapiteni, Drikpa, Drakpa, Poringange, Tembo, Gbodza, Dima, Chemandji, Pendjayawa et Masanga.
- Groupement Londroma : chef-lieu Dala, dirigé en 2016 par Longabi Unega. Il est constitué de 11 villages : Uwegi, Liko-Lemu, Ndjau, Tombo, Uhelokpa, Ukoko-Walo, Bochu, Wanadi, Malo-Kodjo, Tsotsi-Sindani et Lodyasi.
- Groupement Zengo : chef-lieu Alagi, dirigé en 2016 par Ucama Zengo. Il est constitué de 11 villages : Ukermu, Posokpa, Njao, Saka, Ucamciu, Goikpa, Ngusu, Ndjuni, Ugwoki, Ngakpa et Utchu.
- Groupement Ndikpa : chef-lieu Ndikpa, dirigé en 2016 par Unyay Ndikpa. Il est constitué de 10 villages : Ukumu-Unenu, Upenji, Ukumu-Jombe, Bur, Tule, Ng'akethi, Combe-Ugwaro, Jalarima, Uwonda-Avatho et Gbondo.
- Groupement Mayalibo : chef-lieu Tsuba, son chef Kumu Ndotsi meurt en 2016. Il est constitué de 11 villages : Tsuba, Lilo I, Lilo II, Zanyo, Lijo I, Pilo, Kumu, Lokpakpa, Grodya, Tchumbu et Barongo.

À ces groupements s'ajoutent les centres Lalo (chef-lieu Tsokpa, il est dirigé en 2016 par Lidza Nzali ; il est constitué des villages Goda, Lijo II, Tsubu, Ngulo, Bavi, Kakaro, Ngaroka, Vissa et Tsokpa) et Tchuda (chef-lieu Tchuda, il est dirigé en 2016 par Mutubule Kodjo).

**4. Secteur Banyali-Kilo (ou Baniari-Kilo)** (superficie : 2061 km<sup>2</sup>), chef-lieu Kilo. Ce dernier nom est une déformation de *Krilo* par les colons belges suite à la difficulté de la prononciation. Il compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Malyakizungu (groupement de fait) : dirigé en 2016 par Ngbendu Gbalande. Il est constitué des villages Zwala, Gbalana, Ndani, Malyakizungu.
- Groupement Mame (groupement de fait) : dirigé en 2016 par Busibuta Mame. Il est constitué des villages Mame, Kaupala, Kinzele, Agbititi et Djanga, Etumani.
- Groupement Sindani-Akeso (groupement de fait) : dirigé en 2016 par Batikolo Ingwedabo. Il est constitué des villages Seba, Lifungula, Babala, Anzo, Bunzenzele, Sindani, Akuli I, Akuli II et Mafutala.
- Groupement Kirongozi-Angwali : dirigé en 2016 par Languardey Moneta. Il est constitué des villages Kirongozi I, Kirongozi II, Kupe, Ngama, Toko, Gbalande, Kalonga et Malongakeke.
- Groupement Anyolo-Fataki (Tchulu) : dirigé en 2016 par Bukamadite Bukpolo. Il est constitué des villages Fataki, Angbae, Tchulu, Anzalaba, Lisey, Lebonza, Semangoli, Mayolo I, Andasea, Banya, Motama, Saliboko, Bandelengwe, Buengwe, Babala-Mkuba, Mabili I, Mabili II, Machomakali, Belabela, Sakoko-Mawoko, Bandetoma, Mayolo, Sampongo, Benaingwe et Babala-Kidogo.
- Groupement Buraki (groupement de fait) : dirigé en 2016 par Atyaboli Buraki. Il est constitué des villages Buraki, Tragi, Kodulu, Toloko, Centre-Ituri, Mines-Ituri, Mubia, Mangala, Tomalewa, Bamba, Igbata I, Igbata II et Dungu.
- Groupement Wazabo : dirigé en 2016 par Bukadite Wazabo. Il est constitué des villages Abanganani, Muchanga, Matete, Abombi, Risasi, Anzalewa, Abasidede, Gbalana, Mambeu, Tchangala, Malanga, Tinikisa, Musaba, Mulinga, Andingbangani, Abaluma et B'bambau.
- Groupement Mayala (groupement de fait) : dirigé en 2016 par Udongopi Mayala. Il est constitué des villages Mayala, Kasita, Ngamau-Yambi, Balabala, Tibo, Abasimba, Anitani, Linde-Motoni, Njiapanda et Ngamau-Kamba.
- Groupement Karani, constitué des villages Centre-Yedi, Camp-Usine, Ngareza-Masete, Tchango, Puturu, Lumbe, Bamama, Debuna, Kabo I, Ndukumali, Kalikula, Ngereza, Kabo II, Mbafu-Moya, Sodamoke, Bonasikini et Banowe.
- Groupement Tchibitchibi (groupement de fait) : dirigé en 2016 par Mbele Ada Bandetena. Il est constitué des villages Pluto-Yalala, Landabango, Tchibitchibi, Ombuanza, Pilipili, Makadi, Fichama, Kazana, Beleu et Wanzani.
- Groupement Mabilindey : dirigé en 2016 par Kagbanamonbi Mabilindey. Il est constitué des villages Mabilindey I, Baru, Pluto-Mines,

- Isuru-Kpanga, Mabilindey II, Nzebi-Centre, Nzebi-Village, Balimecho, Mbalamuno, Masisi, Angaji, Wengetau, Matikoli, Beba, Maiganga, Silibi I, Mayalibo, Banzala I, Galaya, Matoro, Banzala II, Mabilindey III, Isuru-Kodulu, Sayo-Beba, Fataki et Dubele.
- Groupement Kama : dirigé en 2016 par Atyaboli Olingi Kama. Il est constitué des villages Kama I, Kangama, Bonde, Bongotchu, Sau II, Kau-Loba, Jambisi, Kpenyoko, Batata, Bese, Mangedu, Sianga, Ayao, Djomdjom, Enzani, Ombuanza, Penge, Camp-Walimu, Matongo, Emanemata, Agonzi, Bruxelles, Bwanga II, Liogo, Kobu-Village et Kama II.
  - Groupement Kacheche (ou Katsetse) : dirigé en 2016 par Idimianza Magabusini Katsetse. Il est constitué des villages Mabili, Matete-Aliba, Bakonde, Kacheche, Kosiodu, Dikpangola, Matete II, Mbalua et Sebakele.
  - Groupement Bedzamagosa (groupement de fait) : dirigé en 2016 par Basiloko Mombiane. Il est constitué des villages Ingwelay, Masiko, Bedzamagosa, Laylanza, Bedzaite, Abelkoso, Tetete, Damblo et Naolokilo.
  - Groupement Angonema : dirigé en 2016 par Wilingenye Meli. Il est constitué des villages Itendey, Mission-Itendey, Sakwey I, Sakwey II, Donato, Libina-Mkuba, Madombo, Libina-Kidogo, Libina-Ale, Filo I, Bakolo, Mugele, Auwopay, Adinga, Penge I, Penge II, Sabaido, Sau-Kilo, Bendi, Sateku, Saboli, Losanga, Naolokilo et Centre-Itendey.
  - Groupement Kabakaba : dirigé en 2016 par Binziliese Kabakaba. Il est constitué des villages Kabakaba, Bayono, Bowi I, Basini, Kutilo, Yabala, Sanzede, Anguna, Bowi II, Kobilo, Alimasi, Somba, Lisau, Chunga, Dhela et Balato.

À signaler l'existence de la cité de Mongbwalu constituée des quartiers et avenues suivants :

- Quartier Zubula : avenues Kanisa, Salongo, Kandoy, Sukisa, Pilipili, Butembo et Basa Mongbwalu.
  - Quartier Dépôt : avenues Goli, Malali, CECA, Baniari, Ngote, Djatho I, Djatho II, Djugu et Pensionnat.
  - Quartier Shun I : avenues Alur, Alimasi I, Alimasi II, Azanga, Commercial et Tchanga-Tchanga.
  - Quartier Shun II : avenues Pension, Panduru, Paradizo, Nouveau Marché, Tolingi et Pacifique.
  - Quartier D.C. VI : avenues Ancien Marché, Angali, Gangala, Landa Bango, Pension et Malali.
  - Quartier Baru : avenues Baru, Sem, Sindangombe, UBT, Bakau, Faradje, Mugamba et Couvent/Paroisse.
  - Quartier Kilo-Moto : avenues Mongbwalu Poste, Kanga Usine, Kanga Poste, Kanga Alluvion, Saïo Artisan Kob, Saïo Galley, Saïo Brique, Saïo Ciment Kati, Saïo Mamba, Saïo Ndiri, Nzebi Kazadi, Nzebi Ciment I, Nzebi Ciment II, Nzebi Briques et Ngeley.
- 5. La chefferie Ndo-Ukebu** (superficie : 200 km<sup>2</sup>) : elle compte les groupements et les villages suivants :
- Groupement Lokari, constitué des villages Tsokpa I, Kpadheddi, Manje, Tsokpa II, Lokpa et Ndjabè.
  - Groupement Ndjubu, constitué des villages Ndrodza, Lomami, Ngugo, Lora, Gasa, Kiza, Patay, Dhessa, Pimbo, Drakpa et Mbisa.
  - Groupement Wiri, constitué des villages Mandombele, Sodjo, Virakpa, Dhendro, Lay, Gori, Lanyi, Lipu, Lobo et Dhecthu.
  - Groupement Tchele, constitué des villages Tchele, Limbu, Kpanje, R'dja, Bubbu-Zôkpa, Tozaba et Kazgbi.
  - Groupement Bulo-Shari, constitué des villages Bulo, Kumu, Gôkpa I, Kpanze, Dyali, Ngelengele, Gôkpa II, Wathum, Laraddi, Drakpa et Mbisa.
  - Groupement Uketa, constitué des villages Gomandja, Kpaya, Denga, Godu, Koro, Bulo, Ureli, Atimnedi, Upenji, Conga, Gola, Kilo, Djeiksa I, Cotum, Donga, Djeiksa II, Kpadda, Kidikpa, Thokuyuy, Ngelengele, Urodu, Mansungu, Djamtho, Yingi, Zasu et Kumukpa.
  - Groupement Ngakpa, constitué des villages Djeimbu, Tembo, Agenong'a, Lodda, Azidda, Djeibu, Ringe, Emelio, Drakpa et Nyotha.
  - Groupement Akpa, constitué des villages Mbuba, Ngakpa, Tsulo, Ngabikpa, Lodo, Oke, Longekpa, Tsokpa, Loenga, Dyago, Djailo, Galo, Djaikpa, Umunga, Ngakpa-Nselu, Udodda, Dz'bu et Rikpa.
  - Groupement Tabala, constitué des villages Goddu, Ladza, Buchima, Vadza I et Vadza II.



**Chez les Bari : le chef Alimasi et son orchestre.**

(AP.0.0.11485, collection MRAC Tervuren ; photo Facq, 1912.)

**6. Chefferie Bahema-Nord** (superficie : 1818 km<sup>2</sup>), chef-lieu Blupkwa (déformation du nom *Mbôlôkpa* par les colons belges) : elle compte les groupements suivants :

- Groupement Dhendro : dirigé en 2016 par Félix Soma Dhendro. Il est constitué de 28 villages : Dhendro, Dhena, Dhedjo, Dyali, Lotsi, Kpatsina, Mbitto, Kpawi, Wadri, Lodja, Ddodd'i, Tchendji, Ddidido, Tsedha, Dyakpa, Nz'ngano, Heikpa, Kidikpa, Gaikpa, Dheka, Uma, Kpandru, Ukumu, Dhenyi, Bbambu, Ngone, Bbambu et Ndreaga.
- Groupement Singo : dirigé en 2016 par Faustin Losidha Magbo. Il est constitué de 22 villages : Singo, Kpakpa, Mondra, Langa, Lombu, Toto, Godo, Kpakuba, Lori, Ndjachu, Zachoni, Kplengble, Lobi, Vadza, Losani, D'z'bgô, Malo, Dhewi, Varanu, Shako, Belo et Tchou.
- Groupement Kpatchu : dirigé en 2016 par Ngandru Kpachu. Il est constitué de 23 villages : Kpatchu, Kpaba, Ngadjo, Ndambu, Dhedhele, Rumbu, Malaika, Lanyi, Line I, Djachu, Ndjekpa, Mibba, Toto, Chelo Tali, Dz'za, Pimbo, Jikpa, Jitchu, Kpaba, Line II, Ngulo, Kodju et Singoma.

- Groupement Ngazba Berunda : dirigé en 2016 par Chulo Ngazba. Il est constitué de 41 villages : Vadza, Dheki, Busha, Kodjo, Busha Koli, Gikwa, Mapera I, Mapera II, Ngbadhego, Koba, Lossa II, Gassa, Kpawa, Kpango, Bolo, Wilo, Nzado, Dirole, Gene, Dzili, Djokaba, Seke, Duvire, Malabo, Akinie, Unen Can, Dhezunga, Mawa, Ukpa, Dzamba, Korolay, Dheli, Saukpa, Lokpatchu, Dhedjo, Langavi, Morokpa, Uuchi, Kpaddinga, Munganga et Anyoutho.
- Groupement Buku : dirigé en 2016 par Solo Buku Tokpa. Il est constitué de 50 villages : Retha, Koko, Lachu, Ogbo, Grodya, Ndogbe, Tsuki, Goddo, Njachulu, Kasaki, Tchunga, Dhechumba, R'kpa, Kpele, Dheba, Lera, Lonju, Tsudjo, Seseti, Ngbago, Bapu, Ngaroli, Chedya, Lovi, Loku, Tchusa, Lingo, Tchedia, Godza, Dyadda, Walo, Ditsi, Ndoki, Uche, Ndjala, Ludja, Jissa, Sayo, Ngona, Ngeu, Nyali, Duma, Dhesa, Buki, Dz'adhi, Ngazba, Kiza, Kpaluba, Miadjo et Jitso.
- Groupement Malabo : dirigé en 2016 par Dhezong Dhesa. Il est constitué de 36 villages : Pay, Bujo, Dz'kpa, Tinyo, Jili, Oche, Limbu, See, Dhonza, Vura, Lidhe, Katse-Koikpa, Ucha, Dhedho, Koholo-Elisha, Kambe, Kitabo-Abeli,

- Virakpa Dhendo, Jissadda, Dzingo, Virakpa Guba, Virakpa Kpadyu, Jombe, Lombuni, Gokpa, Lovi, Lay Leo, Dz'adda, Ngole, Kpandro, Saokpa, Kato, Dhechuvi Bagu, Tsoba, Lobo et Lona.
- Groupement Risasi, constitué de 10 villages : Iga, Lingo, Bendele, Tsatsaku, Lopa, Jina, Tolo, Beliba, Risasi et Budi.
  - Groupement Sombuso : dirigé en 2016 par Isidore Ledda Kivia. Il est constitué de 50 villages : Joba, Saokpa, Bengi, Bako, Mabili, Djida, Dhena, Tsoro, Nnode, Duvire, Seke, Ndjalo, Kpandroma, Sombo, Judza, Ngabi, Kato, Uchukpa, Joza, Linyi, Bapu, Pigwa, Ndjaya I, Ndjaya II, Umano, Mandja I, Mandja II, Buy, Ndjukpa, Ragedo, Mbudza, Dhepa, Nyama, Vonga, Nyikpa, Tchonga, Peikpa, Djokaba, Ukoko, Dissa, Lambama, Nzay, Dyevechu, Djailo, Djambu, Buganda, Dhebadza, Bane, Djekpa et Vutho.
  - Groupement Utcha : dirigé en 2016 par Mbidjo Ndahora. Il est constitué de 32 villages : Ndkpa, Ndjaza I, Ndjaza II, Lora, Lowi, Lokpa, Lobo, Waliba, Lilo, Tchura, Olo, Utsha, Gatsi, Kpatiz, Mbepele, Buy, Sarki, Mali, Nzikpa, Dhedjo, Nyau, Duba, Gokpa, Jozu, Gongu, Borigo, Busu, Wasapi, Kpandju, Line, Lidjo et Dhele.
  - Groupement Lossa Ndrema : dirigé en 2016 par Safari Lossa Tali. Il est constitué des villages : Lossa, Djunguluka, Batsi, Dunyo, Bussu, Saukpa, Godo, Godha, Goki, Takpa, Lalo, Ndoy, Ladda, Djalenyi, Saliboko, Sopi, Dzau, Kizakpa, Bilo, Loko, Ngbapeni, Ngad'u, Chongani, Jitele, Pelo, Shako, Ngaddu, Nyali I, Dhetchu, Ngokpa, Zay, Say, Dhessa, Ngoki, Dz'ko, Zatso, Nyiro, Kpalo, Tchubba, Dz'za, Nyau, Kalisha, Lodya, Sole, Kafumu, Tsokle, Dz'rodjo, Tundu, Uvon, Ndjedhandja, Lovi, Sodjonga, Pimbo, Lokpa, Bura, Bodu, Bolo Lodja, Bbalu Metu, Ndusa, Dhendo I, Dhenyimblu, Losonga, Tsudjo, Duba, Joo Bujo, Bolo Zambu, Rale, Nyau II, Musingo, Dhendo II, Dheka, Lossa II, Lodhe et Ndjugo.
  - Groupement Dirokpa : dirigé en 2016 par Losinu Djerembu. Il est constitué de 36 villages : Nyapala, Lobi, Tchou II, Kluba, Shaba, Buku, Walo, Gboro, Lossa, Dhali, Singo, Lovi, Tchou I, Kiza, Tchoro, Oba, Panga, Tania, Ngbadhego, Mbli, Lombu, Kpadyu, Kodjo, Bunu, Shatchu, Litho, Dz'kplu, Mova, Gokpa, Bokpa, Diro, Dhedi, Bbatsi, Solo, Landjiba et Loasani.
- 7. Secteur Walendu-Djatsi** (superficie : 1101 km<sup>2</sup>), chef-lieu Pimbo ; le chef de secteur en 2016 est Mandro Mbutchu. Il compte 15 groupements :
- Groupement Pimbo, son chef-lieu est Pimbo. Le chef de groupement en 2016 est Pipa Battchuvi. Il est constitué des villages : Golo, Gobu, Djilo, Dyada, Golo-Mission, Kalo, Dzba, Golo-Kaba, Tsoro, Gopka, Jukpa, Londjo, Dr'te, Dhetchu, Gokpa, Djailo, Saukpa, Dema, Waiso, D'abu, Golo-Gboku, Panza, Litsinga, Ndjaza, Ngbadhego, Kunga, Vidza, Ndeni, Koduni, Noko, Ndjokaba et Kaki.
  - Groupement Fataki, son chef-lieu est Fataki. Le chef de groupement en 2016 est Baru Loranu. Le groupement est constitué des villages : Kondoni, Gumbu I, Gumbu II, Gumbu III, Logu, Kana, Wali, Yawa, Dyulipi III, Balitchoku, Yadza, D'òtsu, Oka, Ngadjole, Kapi, Dz'na, Kpadya, Piko, Dhena, Dhega, Dyulipi II, Dyulipi I, Tchakanzi, Butchama, Butchu, Djida, Jiwi, Sanduku, Masikini, Tchay, Tsokpa, Golu, Takpa, Ndjala, Gokpa, Ngbatsiba, Sete, Jobalo, Kpandji, Bubu, Jitso, Ledha, Nzaka, Talikpa, Likpa, Ndjaba, Bebu, Rudhu, Moke, Dz'ngo, Kpada, Dhedz, Bura, Ngadjandru, Nyinga et Tchusa I.
  - Groupement Djugu-centre, son chef-lieu est Djugu. Le chef de groupement en 2016 est Mbukana Nyinyi. Le groupement est constitué de 5 villages : Bura, Kpangba, D'zkpa, Saidi et Bubu.
  - Groupement Gokalu (entité administrative de fait), son chef-lieu est Gokalu. Le chef de groupement en 2016 est Mandro Gokalu. Le groupement est constitué de 15 villages : Dz'ro, Tchamo, Kadukpa, Mbikpa, Tsukpa, Golo, Ndjugo, Batete, Lewo, Ndjadu, Loli, Judza, Loranu, Leo-Sengo et Bedza.
  - Groupement Ndjaudha, son chef-lieu est Ndjaudha. Le chef de groupement en 2016 est Bulu Tchedy. Le groupement est constitué de 21 villages : Ndjaudha, Bumbi, Nyinga, Lago, Gora II, Loga, Jilo, Kpadya, Gob'bu, Goibu, Kapiteni, Tsuro, Lako, Batay, Loranu, Tsumbr', D'ebu, Gob'ba, Laki, Gora I et Unga.
  - Groupement Pitso, son chef-lieu est Pitso. Le chef de groupement en 2016 est Kpadjanga

- Pitso. Le groupement est constitué des villages : Pitso, Daga, Ngini, Lodja, Bukoko I, Kokpa-Mafui, Godjo, Tchundjeba, Kpaddinga, Kombu, Br'bi, Pelo, Vira, Lobho, Ndjala, Solo, Katchele I, Gota-Vadji, Morimond et DAF/Anga.
- Groupement Gokpa, son chef-lieu est Gokpa. Le chef de groupement en 2016 est Mandat Gokpa. Le groupement est constitué des villages : Gokpa, Kpadya, Birokpa, Musese, Goba II, Ngaba, Loga II, Tsangu, Kpaga, Nyamukpa, Mbele, Bud'u, Jipi, Kombu, Kpadjovi, Zadyu, Latcha, Suni, Ngbavi, Ngbatchulu, Goba I, Loga I et Gikwa.
  - Groupement Dz'na, son chef-lieu est Dz'na. Le chef de groupement en 2016 est Lokana Ngabu. Le groupement est constitué des villages : Dz'na, Kpadyu, Logay, B'ebu, Tchelo, Bubu I, Tsod'a, Buba, Gobi, Glakpa, Lokande, Zali, Goo, Govi, Bubu-Loba, Dheruba I, Ngango, Djambi, Odja, Jotso, Dukpa, Ndjatchu, Lele, Tchulukpa, Londju, Lombe-Petsi, Dheruba II, Dhenu, Dhega, Dhelo, Bidza, Djokpa, Zambu, Goli-Kidogo, Badzala, Saudjo, Wabi et Kpau.
  - Groupement Sesele, son chef-lieu est Gina. Le chef de groupement en 2016 est Bakambu Sindani. Le groupement est constitué de 30 villages : Sob'ba, Kokoliko I, Kisabo I, Jindji, Liso, Ledha, Kisabo II, Losa, Sab'ba, Dili, Bud'ò, Panga-Panga, Djogo, Yauli, Tsoro-Pilipili, Sanduku, Dhessa, Saramungu, Dhewi, Lotsi, Kpande, Shambu, Bbekpa, Sali, Ledi, Lidy, Kokoliko II, Mbud'du, Tsedha et Kpande.
  - Groupement Limani (entité administrative de fait), son chef-lieu est Limani. Le chef de groupement en 2016 est Sove Limanisi. Le groupement est constitué de 27 villages : Dhembu, Didhatsi, Shalo, Lakikpa, Kpane, Koko, Mbalaka, Mastolo, Lidjuba, Luba, Likpa, Mandrobo, Lopande, Saukpa, Budza, Kokpa, Kpadyu, Lumi, Kombu, Ngatchukpa, Mbud'du, Lidy, Gondjo, Sombe, Tsilo I, Tsilo II et Lots.
  - Groupement Tsili, son chef-lieu est Tsili. Le chef de groupement en 2016 est Ndrudjo Kamba. Le groupement est constitué des villages : Mastaki, Vide, Saramungu, Ritsi, Dheka, Wari, Avetso, Mbidjo, Mali ya Bwana, Ndjaba, Lombu, Mangala, Jilo, Mangambo, Dhika, Mbutchu, Vukpa, Lots', Zamani, Dhego, Tsuba, Panga-Panga, Dayday, Datsombu, Lipr', Pitchimbu, Bumbi, Kagelenu et Tchepi.
  - Groupement Petsi, son chef-lieu est Petsi. Le chef de groupement en 2016 est Pisigo Safari. Le groupement est constitué de 58 villages : Petsi, Gots', Nzalamingi, Mangala, Budi, Ngandja, Lombu, Londjo, Shalo, Tsuga, Dr'kpa, Tonabo, Jidya, Godha, Dhembu, Jilo, Langa, Buki, Kpaudjo, Djuba, Jidy, Burkpa, Lidhakpa, Wada, Danga, Ngabulo, Sindani, Kekpa, Tchuna, Wikpa, Kiza Ndjalo, Toliba, Butchu, Lambi, Bolu, Njabu, Baudjo, Bavi, Leaba, Dhelo, Dz'luba, God'ò, Bebo, Lidy, Lodonga, Budi, Kiza, Lada, Kpanga, Shaba, Shalo II, Nyinga, Ufumbulo, Gotsi, Jitso, Jitcholo, Djalo et Kiza-Ndjalo.
  - Groupement Yalala, son chef-lieu est Bambu. Le chef de groupement en 2016 est Mbidjo Likpa. Le groupement est constitué des villages : Yalala, Mafuta-Mingi, Mboloko, Lone, Sombe, Nzerkpa, Mukalaba, Kpeki, Ngoba-Leka, Dheda-Kasese, Yapa-Londje, Luba-Moke, Godza-Mikpa et Kapele.
  - Groupement Tchudja, son chef-lieu est Tchudja. Le chef de groupement en 2016 est Banga Tchudja. Le groupement est constitué des villages : Saliboko, Tchukpali, Saukpa, Waz, Tsedha, Pimbo, Loba, Sanduku, Bembu, Gutsi, Ngbad'ò, Wikpandi, Buda Paul, Matete, Kpavi, Butso, Wadza, Lokpakpa, Kpadza, Bidza, Ngadya, Kotsodjo, Lako, Logoni, Ndjalo, Sikilini, Dyetsi, Budza Moke, Dzadi, Ndikpa, Gokpa, Lakalu, Sokabo, Zukpa, Lodya, Waya, Bedza, Kolo, Metcho, Tambo, Kokpa, Dyadju I, Tengen, Ndjababa, Kombu, Mafi, Godya, Kana, Kota, Ngabu-Fundi, Mayimusi, Acoun, Lori, Dyadju II, Dyadju III et Ajokpa.
- 8. Secteur Walendu-Pitsi** (superficie : 1235 km<sup>2</sup>), chef-lieu Libi : il compte les groupements et les villages suivants :
- Groupement Buba, constitué des villages Ndeke, Londje, Mokpa, Nyatini, Vidza, Dhebu, Gosenge, Dhekpaba, Kwala, Godjoka, Dheyo-Kpalits, Belo, Lodja, Ndjago, Lokema, Ngaba, Djaiza, Lidjo, Bangosa, Dz'ò, Lingama, Ndokpa, Mondrokpa, Dheyo-Luts, Longa et Nzerku.
  - Groupement Dhenò, constitué des villages Wange, Golo, Kato, Bubbu, Jikpa, Jitchu, Talipkpa, Ddikpa, Jibe, Goki, Tchonga, Jiba,

- Tchega, Loe-Ngosiba, Lale, Loe, Kpalo, Dhedja, Djailo, Dyaro, Ndjabbu, Ngadjoka, Gokpa, Dhekpaba, Dr'kpa, Djokaba, D'ukpa, Bikpa, Gobi, Dhendo-Luma, Lango, Mikpa, Kpango, Uma, Ndr'li, Bassani, Peikpa, Dheyo, D'okpa, Jili, Ladyi, Kpalu, Lubu, Godda, Bbulu, Vuto, Libba, Jimbi, Malo, Dheno, B'oba, Ndjalo, Jilo et Wikpa.
- Groupement Dz'na, constitué des villages Ndalo, Lumia, Dzango, Kongiba, Sanduku, Djokpa, Tsubba, Unga, Ngokoni, Tsabu-Kidoko, Tseka, Lokpa, Dzadi, Libu, Dr'zda, Bilo, Ngombo, Noga, Dyambu, Nyali, Kpabbanga, Biro, Tchukpa, Tsunde, Mbredza, Drakpa, Dema, Loki, Loda, Ngobu, Gokpa, Dhembu et Bika.
  - Groupement Laddejo, constitué des villages Tsilu, Sukpa, Ndjala, Dhenga, Lipe, Monga, Kotsodjo, Kpano, Gora, Dhedja, Tete, Djuba, Gokpa I, Lombu, Buju, Kpaki, Mbutchu, Lara, Loto, Dzengele, Camp des Travailleurs, Guna, Juchukpa, Malali, Zukpa, Gokpa, Gokpa II, Dhebba, Kpangba, Nyolo, Ngokpa et Sombolo.
  - Groupement Laudjo, constitué des villages Ngakpa, Krikpa, Tute, Kpaga, Djiri, Dhedda, Levi, Budyu, Buda, Dhengo, Godda I, Lomani, Gobba, Bbapi, Dhero, Ddigo, Ndjaji, Ddidolo, Tsokpa, Dyapi, Wassa, Shalo, Langbe, Godda II, Budjo, Piti, Jingo, Kossa, Okareba, Dhenovi, Tsuga, Ddada et Gora II.
  - Groupement Linga, constitué des villages Ngodya, Dheba, Linga, CECA-20 Linga, Pilo, Lodya, Vidza, Wala, Dyulo, Bundju, Kasongo, Lodjo, Kedza, Losani, Ndjukpa, Ngombu, Bilikpa, Yiru, Kotchuvi, Dissa, Londo, Keli, Baddi, Dhukpa, Ribu, Ndalo, Zukpa, Widza.
  - Groupement Mbr'bu, constitué des villages Bali, Rete, Ukumu, Bbabu, Moke, Labakpa, Waza, Ngbavi-Kidoko, Londjina, Pissi, Zandje, Sangili, Ngbavi, Mbr'bu, Masumbuko, Londoni, Tongo, Wathum, Tongo II, Djaleve et Udongo.
  - Groupement Ndjukpa, constitué des villages Laidha Mukubwa, Wulo, Ndjukpa, Levi, Ngakpa I, Ngakpa II, Dhera I, Dhera II, Dralo, Ngaludza, Sombo, Goju, Lotha Mukubwa, Lana, Rakpa, Balo, Lotha Kidogo, Sere, Laidha Kidogo, Djuru Kidogo, Kpambuni, Kiloba A, Kiloba B, Dhena, Lalo, Lobu, Kpegi, Dyadjo, Pitiba, Ladiba, Keke et Yasuni.
  - Groupement Utshondji, constitué des villages Goikpa, Makako, Dheba, Kpuka, Nyutha, Kasara, Masengi, Liba, Achora, Yissa, Tsubu et Ukelo/Kiekie.
  - Groupement Ugwaro, constitué des villages Jalsabu, Lilo, Poki, Lango, Wanyali, Iya, Gasari, Jalusene, Jarara, Kpaso, Mbutchu, Losonga, Buki, Bula, Ugwaro, Fundi, Ngri, Kacheche, Mandefu et Dheu.
  - Groupement Zabbu, constitué des villages Baidjo, Waza, Gola, Samaki, Ngombu, Kpandroma, Ngbavi, Kpats'ke, Buru, Kokpa, Buba Lazaro, R'kpa, Sati, Godya, Barro, Lorad'u, Mali, Dhets'na, Tchungavi, Mola, Singambebe, Mulefu, Gbaki, Budza, Longavi, Zambi, Belendju, Lokpa, Dzavikpa, Nioka Forêt, Ndeke, Kpagboma, Gono, Ngenge, Kerr, Bbala, Ndeke II, Beted'u, Ndr'kpa, Uthuma, Rusa, Jimbu et Ndeke III.
- 9. Secteur Walendu-Tatsi** (superficie : 600 km<sup>2</sup>), chef-lieu Masumbuko. Il est dirigé en 2016 par Joël Mande Lonema. Il compte les groupements et les villages suivants :
- Groupement Pilo-Masumbuko, dirigé en 2016 par Nestor Bulu Budd'a. Il est constitué des villages : Bapu, Jiro-Tara, Ndjangoba, Dzedzebe, Dhena, Lindjeba, Kpanga, Godhamu, Bavi, Dyulo, Rara I, Rara II, Dzango I, Lina, Lambu, Dhedo, Dhega, Buna, Lodjo, Liba, Libu, Lalikpa, Jimbu, Dheki, Ngaluba, Tsodjo, Buju, Ndeba, Jili-Binu, Dyapi, Gokpa, Lad'Edjo, Dzango II, Jombe, Gbale et Dhedjo.
  - Groupement Saliboko, dirigé en 2016 par Floribert Mbidjo Viru. Il est constitué de 55 villages : Lenga, Bbau, Jimbe, D'okpa, Buna, Goo, Dhey, Ndjadhe, Tsuga, Udhe, Tsulo, Lidyo, Bubba, Sombo, Dudu, Kokpa, Loy, Kelo, Nyiri, Langbe II, Limbe, Jilo, Sala, Tsunde, Ngbandje, Kpadyu II, Dhera, Libu, Lora, Saramungu, Ngadjo, Locho, Langbe I, Kpadyu I, Dheki, Balo, Ndjabu, Dzingo, Ondja, Kpulu, Buko, Butho, Kopee, Bulu, Saramungu II, Jili-Mangala, Ngabutsi, Saramungu III, Mudzadzi, Pukpa, Ndrale, Zaga, Mbuchu, Pilo-Toro et Tchuu.
  - Groupement Bedu-Ezekere, dirigé en 2016 par Jacques Lokana Safari. Il est constitué des villages : Kabaya I, Kabaya II, Lone, Pukpa, Lima, Busini I, Busini II, Shalo, Kasongo,

Dzokodzo, Dhed'a Lima, Kambutso, Likoni, Zumbe, Kalongo, Masu, Buy-Kati, Buy-Zaba, Buy-Komi, Buy-Sabuni, Buy-Hu, Borokpa, Kavelega I, Kavelega II, Buy-Komi, Ngbala I, Ngbala II, Dzango, Busini II, Ndrigi, Idile et Zambilite.

- Groupement Loga, dirigé en 2016 par Innocent Budhele Kpalo. Il est constitué des villages : Loga I, Belo, Mbulo, Mandro, Dhenda, Bbau I, Dyikpa, Ndjaji, Lobba II, Kpabu, Lobba I, Tchumbu, Dhevi, B II, Goti, God'a, Kpangavi, Bbugu, Kulu, Kile, Lengeto, Dhadha, Bumbe, Dz'kpa, Bbau II, Dhelo, Bogo, Lomande, Liu, Ndju, Gbaiba, Logoba, Jiko, Kperekpere, Ddatsi, Kulu, Jissada, Kabuli, God'o, Gobba, Goki, Dz'na, Tsikpa, Lita II, Lingau, Tsilo, Tsole, Jombe, Shakpa, Ngbad'o, Kalanda, Nyidjo, Nyamu, Larokpa, Lita I, Lanyi, Kokpa, God'o, Jissa, Nyau, Lanyi, Rebbe, Ire, Kpalombu et Tambaki.
- Groupement Bud'o, dirigé en 2016 par Buli Jiba. Il est constitué de 29 villages : Bud'o, Judjo, D'itso, Ndjadhe, Ndjatso, Wadda, Ngbala, Jissa, Liu, Dz'kpa, Sombo, Bud'u, Ngaliko, Dhesokpa, Kapele I, Kapele II, Djaro, Gotchukpu, Ndotsi, Jibba, Koli, Mande, Gobb'i, Lijo, Goba, Rokpa, Sapali, Gokpa et Lako.
- Groupement Gobi, dirigé en 2016 par Ngona Lopa Jiki. Il est constitué des villages : Pidja, Shatchu, Ngau, Dyad'a, God'o, Ngabu, Kikpa, Mundra, Bulu, Shanyi, Ndrongo, Tsobu, Lidjoba, Loka, Luka, Dhera, Goo, Gbithi, Tsosa, Jambi, Tchoro, Kod'a, Jiro, Kongi, Kpaku, Ndjangoba, Dhedy, Nyinga, Klokpa, Tchey, Dhelu, Tsuga, Jid'u, Djailo, B'itsi, Likpa, Peikpa, Laka, Kosa I, Kosa II, Latso, Ndendey, Ndr'lo, Ndendey-Lac, Godu, Loko, Jitele, Tchongani, Bito, Bilo, et Budza.
- Groupement Jili, dirigé en 2016 par Justin Mateso Pimbo. Il est constitué de 20 villages : Jili, Jissa, Nyalokpa, Dz'na, Jikpa, Ngbatchulu, Dheu, Kpadya, Tsera, Melo, Gotho, Ndjalo, Lidd'a, Gobbu, Bbukpa, Dede, Dd'ey, Lona Kahodro, Bbulu et Dyiku.
- Groupement Penyi, dirigé en 2016 par Ngasha Ngadjole. Il est constitué des villages : Lina, Dhendro, Lidyo, Gukpa, Jimbu, Dz'mbu, Kpabu, Kpatsi, Goli, Dz'lo, Suku, Kilo, Ndungbe, Koza, Tchulu, Kpala, Malabo, Lombu, Tsubu I, Tsubu II, Tsumbr' I, Tsumbr' II, Tchachu,

Landa, Soni/Datule, Gotchukpu, Kasdji, Sbatsi, Djengu, Njuhwe, Dhengo, Ukanza et Kasdji.

**10. Chefferie Mabendi** (superficie : 1047 km<sup>2</sup>), chef-lieu Makofi : elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Msaba, constitué des villages Damas, Duba, Loda, Mkonamoya, Isiro, Kangkalabo, Zuka, Mndo, Roikpa et Loki.
- Groupement Dz'maba, constitué des villages Lendjuga, Limi, Ugba, Wanyi, Aria, Mburu, Gudura, Nyoka I, Nyoka II et Lambiti.
- Groupement Bongobongo, constitué des villages Bongobongo, Kanda-Nzebi, Akokpa et Maskoti.
- Groupement Kana, constitué des villages Kana, Matakpa, Andoo, Masingba, Tabala, Lagura II, Bokesi, Tikamangu et Dyadju.
- Groupement Obiba, constitué des villages Gokalu-Angasi, Ndikanzi, Yasoni-Vawu, Kabo-Akusu, Tikamangu, Voddi, Lagura I, Biddo, Ndamaga, Ndibotu et Addi-Do.
- Groupement Dikango, constitué des villages Kabali-Matraki, Matrasi, Amasi, Tsopi, Mundo II, Pilipili, Nzali, Sasena, Djudjukpa, Duba, Lodda et Makalange.
- Groupement Okere, constitué des villages Abara I, Abara II, Kpara, Okere, Kumba, Mapendo, Koota et Sawa.
- Groupement Suant Tabi, constitué des villages Agabbi, Awusa-Mazzu, Andekpa, Gbegbe, Okutali, Kayi et Kabali-Mbali.

**11. Chefferie Bahema-Banywagi** (superficie : 611 km<sup>2</sup>), chef-lieu Mandro.

Nyamukera est considéré comme l'ancêtre de tous les Bahema Banywagi. Il a hérité le pouvoir de son frère Kanywagi qui n'avait pas franchi le lac Albert. Son épouse disait qu'il avait une « queue ». C'est là l'origine de son nom de Nyamukera. Il avait donné naissance à deux enfants : Soro et Budzwadzwa.

La chefferie Bahema Banywagi compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Tambaki, chef-lieu Mandro : dirigé en 2016 par Nestor Tibamwenda Tambaki. Il est constitué des villages Veru, Gumbura, Nderema, Mass Tengeta, Kahigwa, Kabalega, Tchaga, Didjo, Jimbi, Sara, Songaki, Tutuba, Lodza, Ddabu, Ndjaza, Ivona, Nguna, Dhessa, Tserekpa, Sanduku, Bwerwbedu,

- Bandoni, Dzirodjo, Bangavi, Bamaraki, Boati, Isoke et Kpadza.
- Groupement Tchomia, chef-lieu Tchomia : dirigé en 2016 par François Ndorilire Kodjo. Il est constitué des villages Engavu, Kikoga, Nana I, Tambaki, Nana II, Kinymukira, Nyamusasi, Nyakova, Sabe, Bukuku, Tchea, Fichama et Loromi R’Kara.
  - Groupement Sala, chef-lieu Sala : dirigé en 2016 par David Tibasima Ndjalo. Il est constitué des villages Gbokudju, Bambu, Lope, Waka, Vura, Lonyo, Njango, Kivi, Ngune, Lipa, Kiza, Senge, Dheli, Kaiba, Sala, Saukpa et Singo.
  - Groupement Ngbavi, chef-lieu Ngbavi : dirigé en 2016 par Tikamanyire Abala Alis Nyule. Il est constitué des villages Bukpa, Ngbavi, Mutanga, Mangala 1, Mangala 2, Bele, Tembela, Nyanninga, Zingiliere, Nogo et Waza.
  - Groupement Mutumbi, chef-lieu Mutumbi : dirigé en 2016 par Jacques Ngbathoma Mutumbi. Il est constitué des villages Mbeva, Butso, Sesele, Ngorozi, Singo, Batoma, Lina, Kakwa et Kagba.

#### 4. TERRITOIRE D’IRUMU

La fondation du centre d’Irumu est consécutive à la pénétration des Arabes au Congo vers 1890. Ces derniers reconnurent ce centre en 1892, lequel dépendait du chef Kibonge. En 1893, les éléments arabisés chassés de Stanley-Falls y trouvèrent refuge. Mais en 1894, l’expédition de Henry Morton Stanley chassa les Arabisés du centre d’Irumu. Après leur fuite, le gouvernement de l’État indépendant du Congo (EIC) nomma, en 1895, Codrons comme chef de centre. En 1896, l’EIC le transforma en poste. En réalité, jusqu’en 1901, l’occupation coloniale belge en Ituri se limitait à trois postes à savoir : Irumu, Kilo et Mahagi. C’est en janvier 1902 que l’ingénieur Adam arriva à Irumu, chargé d’étudier le tracé du chemin de fer Irumu-Mahagi. Dès ce moment, la région connut une augmentation de l’effectif des Européens qui passa à 66 en 1910.

Lordonnance de l’Administration générale n° 23/08 du 1<sup>er</sup> janvier 1913 délimita la circonscription urbaine d’Irumu sur une superficie de 1 km<sup>2</sup>.

Le toponyme « *Irumu* » est la déformation par les Blancs du mot « *lumbu* » qui désigne une montagne située à la limite des régions lese et bira.

L’arrêté royal du 28 mars 1912 créa le district de l’Ituri avec Irumu comme chef-lieu. Le territoire d’Irumu fut créé par l’ordonnance n° 123/2 de l’Administration générale du 3 septembre 1914. Par la même ordonnance, en son article 2, Irumu demeurait toujours le chef-lieu du district de l’Ituri et du territoire, et était considéré comme centre urbain. Dès sa création et jusqu’en 1937, le territoire d’Irumu était composé des circonscriptions indigènes suivantes (Rapport annuel AIMO, Irumu 1937) : Andisoma, Arabisés, Babelbe, Baboa Bokoe, Babombi, Bahema Boga, Bahema Irumu, Bahema Mitego, Bakwanza, Bandikasa, Bandiyango, Baniari Gety, Baniari Kilo, Baniari Tchabi, Basiri, Dese, Karo, Mobala, et Walese Vonkutu.

En 1938, par l’ordonnance n° 160/AIMO du 2 décembre 1938, avec le rattachement de la circonscription indigène des Baniari Kilo au territoire de Djugu et celui des Bindi Gety au territoire d’Irumu, ce dernier comporta les circonscriptions indigènes suivantes : Andisoma, Arabisés, Babelbe, Babiase, Baboa Bokoe, Babombi, Bahema Boga, Bahema Irumu, Bahema Mitego, Bakwanza, Bandikasa, Bandiyango, Baniari Gety, Bindi Gety, Basiri, Dese, Karo, Mobala et Walese Vonkutu.

Lordonnance n° 426/AIMO du 22 décembre 1947 supprima le territoire d’Irumu par la création des territoires de Bunia et d’Ulu, en prélevant la partie sud du territoire de Wamba.

En 1948, après la suppression du territoire d’Irumu et la création du territoire de Bunia, celui-ci fut composé des CI suivantes : Andisoma, Babelbe, Babiase, Baboa Bokoe, Bahema Boga, Bahema Irumu, Bahema Mitego, Bandiyango, Bandikasa, Baniari Gety, Basiri, Mobala, Walendu Bindi et Walese Vonkutu.

Lordonnance n° 21/375 du 10 décembre 1955 fit de Bunia à la fois le chef-lieu du territoire d’Irumu et du district de l’Ituri. Cette dernière ordonnance fixait le nombre des territoires du district de l’Ituri à cinq : Bunia, Aru, Mahagi, Djugu et Mambasa. Le transfert du chef-lieu de territoire n’intervint qu’à la suite du développement des affaires commerciales à Bunia, à l’augmentation du nombre de demandes de parcelles commerciales, à l’amélioration des maisons des Grecs et des Indiens, à l’existence du piano comme unique instrument de loisirs. En 1959, avec la création du secteur Bahema-Sud par la décision n° 21/40/1959 (regroupant les chefferies des



Tableau 4.4 : Les entités administratives du territoire d'Irumu en 1959

N°	Entité	Superficie en km <sup>2</sup>	Actes de création
1.	Andisoma	114,01	PV n° 113 du 29/01/1915
2.	Babelebe	389,27	Arrêté n° 55 du 01/07/1928
3.	Baboa Bokoe	234,95	Décision n° 249 du 15/04/1914
4.	Bahema Boga	400,95	PV n° 171 du 20/06/1928
5.	Bahema Irumu	164,27	PV du 29/07/1929
6.	Bahema Mitego	301,84	PV n° 172 du 20/05/1914
7.	Bahema Sud	720,32	Décision n° 21/40/1959
8.	Baniari Tchabi	311,22	-
9.	Basili	786,72	Décision n° 187 du 19/08/1914
10.	Mobala	971,17	Arrêté n° 53 du 01/07/1928
11.	Walendu Bindi	1226,27	PV du 24/02/1934
12.	Walese Vonkutu	3607,04	PV n° 217 du 15/12/1929
13.	Centre urbain de Bunia	1,94	Arrêté n° 91 AIMO du 14/09/1946

Source : dossiers des chefferies et «Rapport annuel du territoire de Bunia » (1962 : 20-25).

Bandihango, Babiase et Bundikasa), le territoire fut composé des entités suivantes :

En 1967, le chef-lieu du territoire fut ramené à Irumu et ses limites furent confirmées par l'ordonnance-loi n° 82/006 du 20 février 1982.

Avant leur suppression, le territoire d'Irumu comptait sept postes d'État d'encadrement administratif. Les voici :

- Gety-État
- Walendu-Bindi
- Boga : Baniari-Tchabi, Bahema-Mitego et Bahema-Boga
- Komanda : Andisoma, Basili, Mobala et Bahema d'Irumu
- Kasenyi : Bahema-Sud
- Luna : Walese-Vonkutu
- Miala : Babelebe et Baboa-Bokoe.

Le territoire d'Irumu compte 11 chefferies et 1 secteur, 51 groupements et 660 villages. Ci-dessous, le tableau de la situation.

**1. La chefferie Andisoma** : chef-lieu Nyankunde et, en 2016, son chef est Heraba Mateso J. Gaston. Elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Loy-Banigaga : son chef en 2016 est Malali Zalisanyama. Il est constitué des villages Banigaga, Nongo, Hamabo, Rayabo, Zabali, Kakalaza, Gambili, Magimba, Bas Talolo, Singoma, Gasondja, Nzarakoma, Bubongo, Rusa I, Balumbata,

Rusa II, Chekede I, Chekede II, Nyakeke, Ndidka I, Ndidka II, Baguma Koy, Baludu-Zirimbi, Mangili, Bulamusi, N'Chweke, Noutou, Ndete, Loy-Batine, Mbandi et Nyangabo.

- Groupement Chini ya Kilima : son chef en 2016 est Nobirabo Ganisabo. Il est constitué des villages Sezabo I, Sezabo II, Ndugu I, Mudze, Guna, Babdau, Kitondoire, Malubabo, Mbogu, Ndugu II, Mbala I, Mbala II, Ngamale, Bukou, Mpuku, Bukeleme, Mbopo I et Mbopo II.

- Groupement Sidabo-Songolo : son chef en 2016 est Barifunya. Il est constitué des villages Bisianza, Dzenge, Nyamuseke, Nyakabira, Karuruma et Nkonda.

**2. La chefferie Babelebe** : son chef en 2016 est Duabo-Mateso Dieudonné. Elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Kunda : son chef en 2016 est Mateso Tagirabo. Il est constitué des villages Malefu, Tibo, Basara, Matumini, Mayaribu, Kisangani, Beyabo, Uzunga, Kopakopa, Uringi, Mbukala, Nsingoma, Tisanako, Gobu, Tondana, Aalodjane, Dodo I, Dodo II, Kabona, Munganga et Kisiki.

- Groupement Ngombenyama : son chef en 2016 est Mateso Basianza. Il est constitué des villages Walu, Bolobolo, Vami, Lisha, Ngombenyama, Buleli, Laliye, Badido, Labandey, Kafukuma, Kitima, Salambongo, Kasambongo, Bandesemu, Kuambia, Malefu et Mafutala.



**Bureau administratif du territoire d'Irumu.**

(Photo et © Thierry Lole, 2016.)

- Groupement Mazangina : son chef en 2016 est Katanabo Fukabo Désiré. Il est constitué des villages Ntoma, Dikidako, Tyamala, Mayakaka, Ntembo, Lyako, Kasali, Mazangina et Tekele.
- Groupement Ngongo : son chef en 2016 est Lemabo Bumabo. Il est constitué des villages Ngongo, Makabo, Sumbabo, Ndigadu, Kisiga, Kalonga, Puduchaleo, Ngadjole, Singa, Mugulumoya, Kabunga, Waga, Malili I, Malili II, Malili III, Godhu, Lemba-Kidogo et Kabisabo.
- Groupement Tondabo, dont le chef en 2016 est Mateso Tinabo, compte les villages Nsigama, Etmani, Yata, Gbatoti, Nombe, Lakpa et Lagabo.

**3. La chefferie Baboa-Bokoe** : son chef en 2016 est Onyani Mbuzana Élysée. Elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Babulaba : son chef en 2016 est Muzikali M'poli. Il est constitué des villages Magalabo, Lemba-Mkubwa, Beru, Bunga I, Bunga II, Solya et Dzda.
- Groupement Babulogu : son chef en 2016 est Masumbuka Muhigi. Il est constitué des villages Sauli, Bongonyama, Saliboko, Diango II et Kasonga.
- Groupement Bandjabulu : son chef en 2016 est Lebi Rengabo. Il est constitué des villages Nzere I, Nzere II, Muhuma et Tokodho.
- Groupement Batale : son chef en 2016 est Rengabo Sezabo. Il est constitué des villages

Meru I, Meru II, Djadja, Gbala-Muhito, Mbala, Mbriti, Loga I et Loga II.

- Groupement Bavandi : son chef en 2016 est Kundanyani Tagirabo. Il est constitué des villages Makabo, Muhuma, Tigale et Badjendeza.
- Groupement Babunya : son chef en 2016 est Banobani Musezo. Il est constitué des villages Cheki I, Cheki II, Cheki III, Bamara, Nguzi et Ndembo-Mal.
- Groupement Babuchuka : dirigé en 2016 par Mbidabo Dele, il compte les villages Soloya I, Soloya II et Dzenge.

**4. La chefferie Bahema-Boga** : elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Buley, constitué des villages Buley-Centre, Kabwanika, Kidaka, Kaibo, Rugunga, Bulitya, Rwebitera, Bongoma, Rwambo, Karara, Kyandungu, Malaya, Mugwanga, Nyabakale, Nyabangeyi, Abalagu, Rwakabama et Kisingo.
- Groupement Rubingo (Kaitango) : constitué des villages Nyarwina, Kanyamaiso, Igandi, Kasenji, Wasa, Kyabanganzi, Kyereta, Kisita, Kateba, Kaitango I, Kaitango II, Rubingo-État, Rubingo-Mission, Kyangele, Bwaharani I, Bwaharani II et Ntoroko.
- Groupement Boga-Centre : son chef en 2016 est Isingoma Cwa. Il est constitué des villages Pumbwe, Katmera, Kanyandojo, Kyakakwa, Nyangaka, Nyakara, Budjunda, Kabaka, Kabugedja, Izinga-Centre, Izinga-Mission, Izinga-Tabi, Kabatukuru et Karusoro.

- Groupement Kyabwohe : son chef décédé n'avait pas encore été remplacé à la fin 2016. Il est constitué des villages Buguma, Kabusongora, Karongo, Katanda, Kyabwohe-Centre, Kyalasuju, Kyaisaka, Kigudu et Mitendo.

**5. La chefferie Bahema d'Irumu** : son chef en 2016 est Bahenduka Bamuhiga David. Elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Sota-Badya : son chef en 2016 est Besisa Basara. Il est constitué des villages Mando, Nkona, Mbale, Mandongo, Murubya-Centre, Sunganga, Bambili-Centre, Totyabo-Abooki, Tundu, Badya-Centre, Butongolo et Makala.
- Groupement Tsere-Mbogu : son chef en 2016 est Byarwanga Mbogu. Il est constitué des villages Mbogu I, Mbogu II, Taga-Shari, Taga-Kisoke, Goli, Tchungu, Ngona, Muchoro, Shari-Centre, Tatu et Kokolombi.
- Groupement Kabarole : son chef en 2016 est Ndorolire Mbafumoya. Il est constitué des villages Kabarole, Djongolo, Bambia, Nderembia, Rwakalisa et Oyo.

**6. La chefferie Bahema-Mitego** : son chef en 2016 est Rutahaba Banda Kituku II. Elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Mitego : son chef en 2016 est Byarwanga Kabunda Antoine. Il est constitué des villages Nyabuhuka, Kitasaka, Kyamudjandju et Nyambale.
- Groupement Semuliki-Burasi : son chef en 2016 est Wamara Ngolo Gérard. Il est constitué des villages Burasi, Kayera, Kyamugamba, Makindo, Makome, Kabusongoro, Nyabwanda, Katehe et Busiga.
- Groupement Bikima : son chef en 2016 est Nganzi wa Tabarwa. Il est constitué des villages Kyagodi, Katona, Mugungu, Nyandama et Bukokwa.

**7. Le secteur Bahema-Sud** : son chef en 2016 est Abaingi Rusoke Déogratias. Il compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Behiziha : son chef en 2016 est Kiza Talimwana. Il est constitué des villages Kasenyi, Nyamove, Katho, Rwempara et Kisege.
- Groupement Bagungu : son chef en 2016 est Bugasaki Atenyi. Il est constitué des villages Ndrigi, Kikoga, Kadjuji et Matongo.

- Groupement Bandikatho : son chef en 2016 est Basara Rutarwa. Il est constitué des villages Rugenyi, Kadjute, Rutarwa et Kapuru.

- Groupement Bandikasa : son chef en 2016 est Mugenyi Bomera. Il est constitué des villages Bunyagwa, Kyahi, Bukelemu, Bundigata, Kikoga et Kima.

- Groupement Babiasi : son chef en 2016 est Kisembo Byarwanga. Il est constitué des villages Dodoy, Nyakeru, Talyeba et Bagaya.

- Groupement Bandihangu : son chef en 2016 est Ihangu Mpanzu. Il est constitué des villages Kalyamugongo, Kanzoka, Kagoro, Ngabu, Ada, Kyakarundu, Buguma, Koga et Kombi.

**8. La chefferie Banyali-Tchabi** : son chef en 2016 est Babanilau Ikwaneye Tchabi. Elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Tondoli : son chef en 2016 est Besisa Sabulibi. Il est constitué des villages Tondoli-Centre, Mulangu-Batonga, Mudunguru, Batonga I et Batonga II.

- Groupement Boyo-Bwakadi : son chef en 2016 est Beneimi Alepke. Il est constitué des villages Ndengesa I, Ndengesa II, Angasele, Baiku, Bandibila, Bandikumu, Bovanyangya, Bandindelea, Kety et Mulengebwa.

- Groupement Baley : son chef en 2016 est Saugamba Tipololu. Il compte les villages Bukina, Banzingi, Sikwaila, Bandimboma I, Bandikeku, Boyatoku, Bandindusu, Bandikide, Bandimutau II, Bovelibo et Bango/Abia.

**9. La chefferie Basili** : son chef en 2016 est Toyabo Katho Jean. Elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Bandiamusu : son chef en 2016 est Achumangiba Ndemule. Il est constitué des villages Mangiya, Holu II, Ngalula, Mbolu-Mbolu, Makalamuta, Kpalamuta, Ngombenyama, Baïti, Mangusu et Bakaita.

- Groupement Makabo : son chef en 2016 est Kukwabo Josué. Il est constitué des villages Bungalu, Ibara, Luga I, Luga II, Kombokabo, Ibara et Ngadju.

- Groupement Basunu : son chef en 2016 est Simbilyo Basianza. Il est constitué des villages Baina, Basiga, Kela I, Kela II, Kinga, Gboloku, Singinini, Ngumata et Bagalaba.



**Portage chez les Nyali à Kana dans le Vieux-Kilo.**  
(EP.0.0.4992, collection MRAC Tervuren ; photo R.F. Gérard, s.d.)

**10. La chefferie Mobala** : son chef en 2016 est Lemabo Kabaku Bassia. Elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Marabo-Musezo : son chef en 2016 est Paluku Musezo. Il est constitué des villages Sugabo, Chweke, Sumbabo, Teha I, Retha II, Ntora, Rakoso, Kpesa, Gangu II, Lawa, Bangoya et Kudhaya.
- Groupement Mayaribo : son chef en 2016 est Furabo Mudjabo Gilbert. Il est constitué des villages Irumu-Centre, Bakadinda I, Bakadinda II, Holu I, Ndoya, Mandongo, Mpunde, Boya I, Boya II, Boya III, Nyakasa I, Nyakasa II, Bajembe I, Bajembe II, Sililo, Kaya, Ndenge I, Ndenge II, Ndenge III, Bangaza, Bandelya, Mambesu, Galya-Kaya, Tali-Sililo et Ligomba-Kangakolo.
- Groupement Bayhana : son chef en 2016 est Kabuli Herabo Marc. Il est constitué des villages Kodako, Saliboko, Grechabo, Sikumbili,

Yombyabo, Marongani, Hanzabo, Gangu I, Hakabo, Kakunane, Yakabo, Malanyako, Balazana, Zangu, Tumbyabo et Nokonyabo.

**11. La chefferie Walendu-Bindi** : son chef en 2016 est Peke Kalyaki Alexandre. Elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Bamuko : son chef en 2016 est Arimari Timolo Siméon. Il est constitué des villages Munobi, Mbasa, Kakado, Sisa, Kaguma, Chekele, Koni, Bhali, Masira, Sorodo, Adaba, Alubhu, Nzigo, Tsedhe, Karatsi, Mulangi, Tsadhu, Tarama, Kolu, Nongo, Koho, Kilogi, Rizinga-Mkubwa, Musangura, Avezo, Akpe, Bangatsi, Biroho, Dumara, Mbaba, Mali, Guma, Ngao, Tongbe, Bayomba et Kavungu.
- Groupement Baviba : son chef en 2016 est Avota II Sonke Michel. Il est constitué des villages Soke, Bahura, Nyabiri, Mbodhina, Olongbwa, Avenyuma, Swura, Bidhu, Sasa, Opili, Singo I, Singo II, Mangu, Songokoy, Nyamao-Avini, Nyamao-Songolo, Mula, Anyozo, Androzo, Malo, Medhu, Zimbira, Sukpa, Kelege, Nongo-Bavi, Monvu, Ngasu-Bavi, Katorogo-Bavi, Kotsi, Singoma, Tsukele, Bau, Kisengi, Tsarukala, Pepu, Kabhuru, Sadhu, Rona, Pinga, Kasuku et Oma.
- Groupement Bukiringi : son chef en 2016 est Adirodu Kandadhu. Il est constitué des villages Kamatsi-Mkubwa, Ruwale, Bhule, Madhanga, Avegi, Songoza, Fomvo, Kazana I, Kazana II, Abori, Mori, Tchaki, Oyina, Nyasinga, Mangala, Matafu, Zoko, Mbaraza, Mbohi, Sorodo, Matindru, Masu, Mutimba, Kelenzi, Mudjambi-Centre, Mutimba, Bhule et Kirobhu.
- Groupement Boloma : son chef en 2016 est Bialestu Fanda Nicolas. Il est constitué des villages Kabona, Ruwale-Aveba Mkubwa, Badzanga, Aveluma, Alimba, Cheyenga, Avegi, Modhiro, Nyarara, Kolenzi, Kaswara, Avalu, Kanyangabi, Kima, Barahi, Maga, Ozoba, Aveba-Kidogo, Ngongi A, Ngongi B, Mahimbi, Bunga, Sengi, Kolu-Boloma, Mogbe, Kamatsi-Kidogo, Djimo, Mataratara, Mahere, Katorogo, Makamba, Longi, Djawi, Tradhadhi, Batumbi, Avezo, Fungusa-Muhigi, Katso, Anyatsi, Panya, Bhenge, Ruru, Mawara, Bizo, Mbise, Anyaga, Ruzinga-Kidogo, Kanyoro et Mukato.
- Groupement Zadhu (Zitono) : son chef en 2016 est Iribi Zitono. Il est constitué des villages

Zitono, Ndangu, Musana, Kazana, Ngasu-Odje, Mukiro A, Mukiro B, Saka, Kamumu, Kazoko, Bangarido-Tala, Bangarido-Bigye, Tsanda, Kinyomubaya, Kapalayi, Ogopi, Akobi, Kimanda, Biro A, Biro B, Kaguma A, Kaguma B, Kagaba, Adjikiya-Atdikye, Tsubina, Kagoro, Kombi I, Kombi II, Kasamaka, Rudjoko A, Rudjoko B, Zali A, Tsyale-Dyale, Omina, Zali-Buguma, Nyamuseke et Manzokpe.

**12. La chefferie Walese-Vonkutu** : son chef en 2016 est Andibo Akaume Eugène. Elle compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Bandavilemba : son chef en 2016 est Methu Mutoni François. Il est constitué des villages Bavesa, Pinzili I, Bandiauku, Pinzili II, Batama, Aluwa, Bandihini, Ngereza, Bakula-Loya, Sesa, Mafifi, Ofay, Manyala, Manzobe, Idohu, Machongani, Apende, Ndinu, Mahala, Bwanasura, Mayalibo, Pikamaibo, Mambelenga, Ndalya, Mufutabangi, Luna-Samboko et Pygmées (Batwa).
  - Groupement Bundingili : son chef en 2016 est Kapalata Balwata. Il est constitué des villages Bandimuswani, Bandijou, Banditadhu, Mangbeli, Bandiachi, Bandipeitaka, Bandifu et Pygmées (Batwa).
  - Groupement Bokutso : son chef en 2016 est Bisa Eseni. Il est constitué des villages Sabuni Mont Hoyo, Mandibe I, Apihinzi I, Apihinzi II, Apihinzi III, Risasi, Ahongbo-Kilimani et Pygmées (Batwa).
  - Groupement Bakpulu : son chef en 2016 est Mundeke Kuba. Il est constitué des villages Mungamba, Kosakosa, Bapia, Takumanza, Bamnade, Bandikafu, Balimani, Bandiseibu, Bandiamosi, Bandipete, Bandibalesu, Bandikola, Bandiboli, Bavonkutu et Pygmées (Batwa).
- N.B. : les villages Nombe, Lakpa et Lagabo furent placés sous la supervision directe du territoire en 1993, pour éviter le conflit foncier qui opposait les communautés Hema et Walendu-Bindi.
- Groupement Badiangu : son chef en 2016 est Epi Muzinele. Il compte les villages Paipai, Kenemuli, Musango, Masini, Apatiaia, Luna II, Mandiba II, Yangale, Bukoko, Bombo, Amahanga, Uhuuse, Mambedhu, Makanga, Abembi, Uwesa et Pygmées (Batwa).

- Groupement Bandiabogo/Sia : son chef en 2016 est Tararo Mutembezi. Il compte 5 villages.

**Ville de Bunia** : elle est constituée des quartiers suivants :

- Quartier Bankoko : avenues Lugbara, Kakwa I, Kakwa II, Zila Ngai, Gety, Logo I, Logo II, Logo III, Maniema, Putu, Mbandaka, Blogu, Gbanday, Mbio Makala, Mayola, Kabarega et Kidjogolie.
- Quartier Kindia : avenues Brazza, Sagara, Kanzale, Bayaya, Ngugu, Mulumbe, Nyamaragi.
- Quartier Lembabo : avenues Aba, Amayo, Boulevard I, Boulevard II, Boulevard III, Brazza, Butembo, Chwakabo, École, Falanga, Faradje, Gayana, Irumu, Kamale, Kimya, Kitabara, Luma, Mahagi I, Mahagi II, Makabo, Monabo, Mangala, Muchapa, Muzi, Nyarugimba I, Nyarugimba II, Pitapita et Tchikapa.
- Quartier Lumumba : avenues Mongbwalu, Okapi, Shari, Boulevard, Uele, Komanda, Hoho, Nyarambe, Kwilu, Gety, Nyamukau I, Nyamukau II, Ituri, Kasavubu, Nizi, Kasenyi, De l'Église, Mbunia, Boulevard II, Djalasiga, Djalasiga bis, Kivu, Kasoza, Du Bassin, Nyamaki, Boga, Sukisa, Shari I, Shari II, Mabanga, Kindia, Kisangani, Salongo, Vatican, Nioka et Rwenzori.
- Quartier Ngezi : avenues Kimia, Sumbuka, Fataki, Djugu, Kilo Moto, Mahagi, Lebakangi, Tsi, Du Marché, Irumu, Maniema, Nyangara, Bakumu, Bakumu bis, Logo, Kitambala, Kitambala bis, Kitambala annexe, Kasavubu, Mangbetu, Goma et Kamanyola.
- Quartier Nyakasanza : avenues Congo ya sika, Wagenya, Kilo Moto, Tabora, Sitaki I, Sitaki II, Goma, Ango, Lugbara, Kolwezi, Budana, Sau, Kamuda, Baku, Ogwa, Mont Onta, Lualaba, Lubumbashi, Lindi, Kwilu, Korovi, Gemena, Kakwa et Warega.
- Quartier Saïo : avenues Gambela, Nzinzi, Rwenzori, N'sele, Nzani, Rwindi, Boga, Kisangani, Boga bis, Congo ya sika, Boende, Mahagi, Nduye, Nyarugimba, Mongbwalu, Ebi, Lowa, Yedi, Mitego, Tshopo, Garamba, Lugbara, Mbuji-Mayi, ONU, Sabe, Nderi, Shaba, Sitaki Donat et Kitagata.
- Quartier Salongo : avenues Albert I, Albert II, Bahema, Balese, Baniari, Banande, Mont Hawa,

- Alur I, Alur II, Albert III, Mambasa, Sitaki et Cathéchèse.
- Quartier Simbiliabo : avenues Uba, Yalala, Lopidi I, Lopidi II, BPI, Bendele, CECA-20, Jérusalem, Senga Nzambe I, Senga Nzambe II, Wamara, Mayi Tatu, Kimya, Salama, Mbugadza, Tembo, St Christ, Irumu, Rwambogo, Djangba, Cimetière, REGIDESO, Mahagi.
  - Quartier Sukisa : avenues Albert, Orwa, Kinkole, Mont Hoyu, Tchikapa, Epulu, Bakolingi, Boga, Walu, Bogoro, Vimbio, Libi, Rwindi, Kumuru, Kasenyi, Kerekere, Bedu, OUA, Okapi, Okidi, Tchuru, Semuliki, Matadi, Kasuku et Kavali.
  - Quartier Rwambuzi : avenues Kavali, Mbogu, Rona, Zunguluka, Rubi, Balendu, Soleniamia, Fichama, Tse, Albert, Nzinzi, Kagoro, Lembabo, Durba, Beni, Songolo, Aketi, Kibangu, Baku, Watsa, Vida et Titule.
  - Quartier Mudzi-Pela : avenues Matala, Rwambogo, Kasegwa, Scierie, Kabazo, Évêché, Ngezi, Singoma, Amando, Vamafu, Kamuda, Bigo I, Centre de Santé, CANDIP, Ngongo, Bigo II, Hôpital, Nyabwa, Teli, Koromodjo I, Koromodjo II, BAT, Plateau médical, Mont Ngaliema, N'sele I, N'sele II, Kolomani-Shari, Katala, M<sup>gr</sup> Mathysen, M<sup>gr</sup> Ukec, Grand-Séminaire, Cathédrale et Ujio wa Heri.

**Tableau 4.5 : Succession des administrateurs du territoire d'Irumu**

Noms des administrateurs	Années
Apora Nyekendi	-
Esanga Bokulu	-
Yoma Yassa	1979-1983
Kitete Tambwe	-
Bamba di Lelo	-
Bokakandi Agwa Mibeko	-
Angali Ndovani	-
Bisimwa Kara Bihembwe	-
Ebanga Basiakwa	-
Loramu Badjungu	-
Musasa Kazez	-
Mbembe Ndoiy	1997

Mirango Kaswara André	1998-1999
Leku Apwobo Emmanuel	1999-2001
Besikumoingwe Mwambia Patrice	2001-2002
Ngutu Jean-Pierre (militaire avec grade de major)	2002-2004
Zitono Bhakota	-
Zitono Bhakota Denis	2007-2008
Ikando Mutalamboka Christophe	-
Bushabu Kot-Kien Mandombi Stanislas	2010-2012
Urombi Ukelo Séguin	2012-2013
Taruayo Adroma Rachel	À partir de 2014

Source : rapports administratifs du territoire d'Irumu 2008 et 2016.

## 5. TERRITOIRE DE MAMBASA

Le nom Mambasa vient de « *Mamba-Musa* » qui signifie « carrefour de fou ou colline de fou » en langue bali. Le territoire de Mambasa fut créé le 1<sup>er</sup> janvier 1948 par l'ordonnance n° 426/AIMO du 22 décembre 1947. C'est le plus vaste des cinq territoires du district. Il couvre 36 793 km<sup>2</sup>, occupant à lui seul 55 % de la superficie de l'Ituri.

Le territoire de Mambasa compte sept chefferies. Étant donné l'étendue de son espace peu habité et l'immigration accrue à la suite de l'attrait à la fois de l'exploitation artisanale des mines et de ses grandes forêts, le comptage des villages dans ce territoire reste précaire. Les données de ce texte proviennent essentiellement de la liste produite par l'administration du territoire dans son rapport de l'exercice 2016 certes, mais elles sont complétées par endroits avec les informations obtenues par les enquêtes de l'équipe de recherche sur le terrain. Ci-après la liste des entités administratives dans leur composition.

**1. La chefferie Babila-Babombi** (superficie : 7660 km<sup>2</sup>) : chef-lieu Biakato. Son chef en 2016 est Salambongo Selemani. La chefferie compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Babombi (chef en 2016 : Matongo Roger) constitué des villages Koki, Banana, Yakole, Mabanjaku et Ebolyo.

- Groupement Bapongomo (chef en 2016 : Teka Mbulabo) constitué des villages Kilima-Mweza, Tobola I, Tobola II, Kilonge, Banana I, Banana II, Banana III, Bandisolwa, Mabukusi, Melebwe, Seti et Butana.
- Groupement Bangole (un groupement de fait) : son chef en 2016 est Yuma Bwana Kawa. Il est constitué des villages Bandikabaya, Bandikwei, Bandipakau, Bandundundu, Banzunzua, Bengue-Eliange et Katanga. D'autres hameaux non repris sur la liste de l'administration du territoire existeraient, dont Makumo, Baiti, Mapimbi, Ilange, Makombo et Lukaya.
- Groupement Mambembe-Bela (un groupement de fait) : son chef en 2016 est Musoki Kinyongo Janvier. Il est constitué des villages Bella, Busala, Kipe, Lohulo, Maisafi-Tilibou, Makusa, Makusa-Malekwe, Malekesa, Malobo-Bonza, Mambembe, Ngwaba et Nziapanda.
- Groupement Babila Teturi : son chef en 2016 est Djuma Saleh. Il est constitué des villages Alima, Apekele, Bucha, Etabe, Kabugwe, Kadogo, Kalongo, Katala, Kateturi, Kenya, Kibauta, Kumbukumbi, Lwemba-Mines, Mabakuha, Malutu, Mamome, Matonge, Mungu-Iko, Sayo, Sosoliso, Tabia, Lalia et Biakato.
- Groupement Makeke (chef en 2016 : Shabani Mapengo) constitué des villages Makeke-Sayo, Makeke-Butembo, Kivisire, Lukando et Vulambo. D'autres sources et enquêtes ajoutent à cette liste reproduite dans le rapport de l'AT de 2016 les villages Makeke-Bahaha, Makeke-Centre et Makeke-Busagwa.
- Groupement Bakaiko (un groupement de fait) : son chef en 2016 est Musabuli Shabani. Il est constitué des villages Bapelepe-Wasa, Bandisolwa, Ehunu-Bandimbela, Kenya-Magbutua, Bolinga-Mobusa, Yanonge, Ebeina, Pumuzika, Mangadi-Badimbisa, Mangadi-Bapoli, Nzibe, Kongota, Mabuo, Kazroho, Alima-Nambanda, Masumbinzi, Makimbilo-Elota, Makombo, Ehalo, Apatinambi, Makongela-Enzawa, Ndeza, Kivuko-Mabanga, Makuusi, Nangazi, Nyanza-Malengo, Mayongo, Bokoka, Silika, Mamolembu, Makopei-Mapaka, Ndabee, Kivuko-Alambe, Mama-Yemo, Mambele-Himo et Makanya.

Il existe d'autres hameaux (villages) dont l'administration du territoire identifie les chefs locaux mais ne sait dire de quel village il s'agit. Dans le rapport

de 2016 de l'AT de Mambasa déjà cité, on trouve des noms de chefs dont Sami, Gbendumana, Umande, Kartasi, Kangakolo, Kolo-Nyonga, Mapoli, Kalonda, Mustafa et Barsito Masuli.

**2. La chefferie Babila-Bakwanza** (superficie : 2100 km<sup>2</sup>) : chef-lieu Bahaha. Son chef en 2016 est Ausse Mboko Lambert. La chefferie compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Bayaku (chef en 2016 : Sebo Amusi Jean) constitué des villages Tipemuche, Banakongo, Banditongo, Ndeisa, Bandisende I, Bandisende II, Andindulu, Andilongona, Makusiki, Makwangi et Kundalakundala.
- Groupement Bakwanza (chef en 2016 : Isaiaka Mboko) constitué des villages Bengasoli, Mabukulu, Masiliko, Bandibwane, Babofi, Lumalisa, Babungbe (Bahaha II), Bahaha I, Bandisangu, Bandikongbe, Babunakisi et Bandikindo.

Il existe d'autres hameaux (villages) dont l'administration du territoire identifie les chefs locaux mais ne sait dire de quel village il s'agit. Dans le rapport de 2016 de l'AT de Mambasa déjà cité, on trouve des noms de chefs dont Yuma-Kato, Bayau, Tekeyo Jean, Apung Grison et Hasani Banuka.

- Groupement Bapwele (chef en 2016 : Simbo Antoine) constitué des villages Makoko, Andikpakpa, Tokoleko, Manya, Kuluwe, Muchanga, Pumuzika, Kpeleya, Onze, Mambau, Pekele, Zunguluka I, Zunguluka II, Kalitafu, Metale, Some, Masange, Mayuano, Bango et Mangungu.

**3. La chefferie Bandaka** : chef-lieu Nia-Nia. Son chef en 2016 est Debougy Alimasi. La chefferie compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Bafwabete (chef en 2016 : Ambineino Kotukou) constitué des villages Bafwabete, Babeke, Bafwanaubo, Babesua, Ebiane, Mamopi et Epulu.
- Groupement Bafwako (chef en 2016 : Natmani Ramazani) constitué des villages Bafanazua, Batiasai, Bagbutambili I, Bagbutambili II, Bafwako, Talisa et Bal.
- Groupement Ngayo (chef en 2016 : Mungaki Banasungwa Alexis) constitué des villages Badumbisa, Bafwatungbo, Bafwanakengele, Bafwaingia, Bafwangongo, Bavabiti,



**Lambert Ause Mboko, chef de la chefferie Babila-Bakwanza.**  
(Photo et © Thierry Lole, 2016.)

Bafwanotuo, Bafwamatapi, Bafwabuka et Bafabango.

- Groupement Bavaio (Nia-Nia), constitué des villages Bavaio I, Bavaio II, Nia-Nia, Bafwakedo, Bafwazobange, Bafwanangala et Kanana.
- Groupement Babunda (chef en 2016 : Betedi Abataya Jean) constitué des villages Bafwamazua, Kilo I, Bafwatende, Bafwangbeze, Babeke I et Babunda.

**4. La chefferie Bombo** (superficie : 6600 km<sup>2</sup>) : chef-lieu Badengaido. Son chef en 2016 est Kayumba Isiaka. La chefferie compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Basiri (chef en 2016 : Awenekumbu Mussa) constitué des villages Basiri, Batiasay, Talisa-Batiasayi, Bakupao, Bavaido, Badingo, Bavagilimba, Bazama et Balika.
- Groupement Bafwambaya (un groupement de fait, son chef en 2016 : Senga Abuu Albert) constitué des villages Bafwabaya, Baeta, Mabele-Mokonzi, Mbuji-Mayi, Lisala, Libreville, Santa-Maria, Adombi, Kananhga, Camp-Base, Malekesa, Makoko et Kazania.
- Groupement Badumbisa (un groupement de fait, son chef en 2016 : Matokabombi Marome) constitué des villages Badumbisa, Bavangina,

Baiya, Bakaru, Babafua, Bavambey, Misri, Dadi, Elembu et Lenda.

- Groupement Babeke d'Isaye (un groupement de fait, son chef en 2016 : Bawandey Finyengo) constitué des villages Bandegaido, Bafwasene, Babika, Bakangba, Batelengu, Salate I et Salate II.
- Groupement Endjewa (un groupement de fait, son chef en 2016 est Madu Utuma Salomon) constitué des villages Enjewa, Makanya I, Makanya II, Akokoa, Ngambo I, Ngambo II, Delengedi, Elota I, Elota II et Bolengeri.

**5. La chefferie Mambasa** (superficie : 1100 km<sup>2</sup>) : chef-lieu Mambasa. Son chef en 2016 est Aussamni Tito. La chefferie compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Mputu (son chef en 2016 : Makanga Ibrahim) constitué des villages Mputu, Mandima, TP 32/25, Harua I, Harua II, Butiaba I, Butiaba II, Tokoleko, Plateau médical, Tamanya et Gabon.
- Groupement Nyangwe (son chef en 2016 : Saleh Sefu) constitué des villages Bavalakaniki, Makalanga, Sayo, Nyangwe, Makoko I, Mirindi, Madidi, Makoko II et Kero-Zanzibar.



- Groupement Binase (un groupement de fait) : son chef en 2016 est Mboko Apaluma. Il est constitué des villages Tambwa, Walese, Bapongomo, Binali, Brazza, Babila et Indépendance.

**6. La chefferie Walese-Dese** (superficie : 5340 km<sup>2</sup>) : chef-lieu Alambi. Son chef en 2016 est Anduta Faustin. La chefferie compte les groupements et les villages suivants :

- Groupement Andali (son chef en 2016 : Andikole Kumbe) constitué des villages Tendi, Ukutu, Takitaki, Mbugupanda, Kosamba et Muruo.
- Groupement Andisengi (son chef en 2016 : Bakoy Koboni) constitué des villages Dingbo, Tobongisi I, Tobongisi II, Alinika, Akoro, Kibati et Pumuzika.
- Groupement Andape (son chef en 2016 : Alimasi Ndakala) constitué des villages Ukomba, Katala, Paoni, Matembi et Koufao.
- Groupement Moto-Moto (un groupement de fait) : son chef en 2016 est Andalita Karoli.

**7. Chefferie Walese-Karo** : chef-lieu Nduye. Son chef en 2016 est Apuobo Aluoka. La chefferie compte les groupements et villages suivants :

- Groupement Andibuta : son chef en 2016 est Apeni Kirongozi. Il est constitué des villages Ekulungu, Maitatu, Yombe, Pucha, Ekwe et Munhanga.
- Groupement Andifele : son chef en 2016 est Akoyo Alimasi Amédée. Il est constitué des villages Daini I, Akewa, Efundu, Kaniki, Kidimi, Kadami, Tobola, Lofotau, Bukulani, Mabilimoy, Karabata, Daïni I Kingbi et ansia.
- Groupement Andikau : son chef en 2016 est Popo Kilon. Il est constitué des villages Aluta, Akokora, Bandua, Sabasaba, Bakoko, Kifuma, Kpolokube, Komboso, Mulay, Nduye I, Nduye II, Komboni, Upuku,

Makilelele, Mamulebu, Melikua I, Moko-Moko, Sukpakodo, Biasa, Mayuno, Uchukpokpo, Memekidele et Mukonza.

- Groupement Kofi (un groupement de fait) : son chef en 2016 est Kubi Mundongoy. Il est constitué des villages Abunzu, Akemulea, Peu-Ndoku, Gangoya, Mekpe et Kengbaboli.
- Groupement Maro : son chef en 2016 est Ibuchali Paul. Il est constitué des villages Butembo, Bandisoli, Kocho, Mandombe et Mangbau.
- Groupement Mulikaro I (un groupement de fait) : son chef en 2016 est Iteba Yakelasi. Il est constitué des villages Andili I, Andili II, Akengbabeli, Duyi, Emekpe et Tafangau.
- Groupement Mulikaro II (un groupement de fait), constitué des villages Modotude, Siga, Arokpa, Tibekode, Aku-Aku, Tutu, Andibili et Mengu.
- Groupement Karani-Yedi : son chef en 2016 est Apaskaye Muyongi. Il est constitué des villages Karani, Y, Camp-Usine, Puturu, Machette, Lumbe, Debuna, Kabo, Ndukumau, Mandefu, Mbafu-Moya, Bamama, Kalikula et Banove.
- Groupement Mayala : son chef en 2016 est Udongopi Jonas. Il est constitué des villages Kamba, Yambi, Kesita, Kessi, Gbama, Anditozi, Tibo, Abasimba, Ahiteni, Mutona, Segon et Kololo.

Insistons sur la situation d'anarchie plus accentuée dans la création des groupements et des villages dans le territoire Mambasa pour diverses raisons évoquées ci-dessus. Dans son « Rapport annuel exercice 2016 », l'Administrateur de territoire évoque parmi les « problèmes spécifiques des autorités coutumières : "Les chefs de chefferie de Bandaka, Bombo et Mambasa ainsi que tous les chefs de groupements ne sont pas encore reconnus par le ministère de la Décentralisation et Affaires coutumières" ».

**Tableau 4.6 : Administrateurs du territoire de Mambasa**

N°	Noms-Postnoms	Années
1.	Quinpinert Léon	1954-1956
2.	Kalwart André	1956-1957
3.	Pirmen André	1957-1960
4.	Wembo Fidèle	-
5.	Posta Émile	-
6.	Opio Médard	-
7.	Aoze Albert	-
8.	Igole Ndaka	-
9.	Batide Boniface	-
10.	Konyona Tongba	-
11.	Ilolo Injona	-
12.	Kabangu N'Tambwe	-
13.	Drazo Angotoa Michel	-
14.	Tshibangu	-
15.	Yesela Isanga	-
16.	Madidi Kingambo	-
17.	Kizeka Mundengu Marcel	-
18.	Busu-Busu Lonia wa	-
19.	Kamango Walingi	-
20.	Usom Abeka Jacques	-
21.	Kitete Tambwe	-
22.	Liendi Bafaka	-
23.	Mwengwe Mandala	-
24.	Nunakumi Onker Aleng	1991-1993
25.	Evi Lago Christian	1993-1996
26.	Lonia	1996-1997
27.	Abdallah Pene Mbaka	1997-1998
28.	Ayaka Jean-René	1998
29.	Leku Apuobo Emmanuel	1998
30.	Evi Lago Christophe	-
31.	Miramago André	2000-2001
32.	Lusenge Kakule Grégoire	2001-2002
33.	Sinani bin Masudi	2002-2004
34.	Kebe Abdallah	2004-2008
35.	Demole Mokeni Vincent de Paul	2008-2009
36.	Drakana Osoga Faustin	2009-2013
37.	Nkosi Palamu H. Venant	Janvier-août 2014
38.	Bongwalanga Efoloko Alfred	2014 -

Source : « Rapport administratif du territoire de Mambasa ». 2016. Document inédit.

## RÉFÉRENCES

- « Rapport annuel ». 2016. Bureau de l'Administrateur de territoire d'Aru. Document inédit, pp. 9-10.  
 « Rapport administratif du territoire de Mambasa ». 2016. Document inédit.

## CHAPITRE 5

# L'ÉMERGENCE DU NATIONALISME

La colonisation belge a été contestée par les autochtones dans la région. Des résistances armées furent signalées de 1900 à 1912 avec l'incendie et le boycott de camps miniers. À chaque occasion, les réactions coloniales furent brutales. Dans le district de l'Ituri, la période allant de 1945 – fin de la Seconde Guerre mondiale – à 1956 fut émaillée d'agitations et de prises de position qui déclenchaient un processus de divorce de la masse avec le système colonial.

### 1. LES ORGANISATIONS PRÉ-POLITIQUES

En Ituri, il y avait principalement au départ des organisations modernes, telles que les cercles des évolués, les regroupements montés sur le modèle de l'Excelsior de Kilo-Moto, les associations à base ethnique, et celles des anciens élèves dont les répercussions demeurèrent faibles.

#### 1.1. LES CERCLES DES ÉVOLUÉS

Durant toute la période de 1946-1947 à 1952, on assista à la multiplication des cercles de ce genre sur toute l'étendue du Congo belge. Dans le district de l'Ituri, chaque centre d'une certaine importance possédait son cercle des évolués : Mahagi, Aru, Ngote, Djugu, Blukpa, Bunia, Irumu, Gety et Boga, milieux où les colonies blanches étaient denses et où les rapports forcés entre les communautés colonisatrice et colonisée étaient incontournables. Leurs membres se réunissaient une fois par trimestre et bénéficiaient de l'encadrement moral et religieux des missionnaires catholiques.

Le cercle des évolués de Bunia regroupait les détenteurs de la carte du mérite civique, les

immatriculés et tous les aspirants à ces distinctions honorifiques. Toutes ces personnes se recrutaient dans la couche des gens jouissant de conditions matérielles relativement aisées, celle des commis, des artisans et des commerçants. Les évolués tenaient leurs réunions dans la salle des fêtes du CEC où ils disposaient d'une petite bibliothèque et de jeux offerts par l'autorité tutélaire. Parfois, le représentant de cette autorité tutélaire venait y tenir une causerie morale à leur intention.

Dès 1954, l'Administration essaya de sortir le cercle des évolués de ses fonctions purement culturelles pour l'associer à la gestion des affaires du Centre. Il fut ainsi décidé que l'avis du cercle serait désormais demandé pour les décisions importantes concernant la vie du Centre (Procès-verbal 1954). L'avis du cercle était purement consultatif et n'obligeait aucunement l'autorité qui devait prendre la décision finale, mais cela donnait au cercle de Bunia une importance que n'avaient pas les cercles installés dans d'autres centres du district et même de la Province-Orientale. Aussi, le cercle des évolués étant le seul groupe de pression reconnu, il y avait beaucoup de chances que ses opinions, suggestions et avis soient pris en considération par les autorités du Centre. Il était également le seul groupe à proposer des candidats aux postes de direction du CEC de Bunia.

Les répercussions de ce qui se passait avec le cercle de Bunia atteignirent les autres cercles du district et ce n'est pas un hasard si les acteurs des premières heures de la décolonisation dans le district de l'Ituri étaient tous des aspirants au statut d'évolués ou des membres des associations des anciens élèves des écoles catholiques et protestantes.

## 1.2. EXCELSIOR

En 1947, à la suite de la grève qui avait secoué la SOKIMO en 1946, fut créé l'Excelsior, un mouvement parareligieux dont le but était d'entraîner les travailleurs des camps miniers dans un vaste mouvement de progrès moral d'esprit chrétien. Son rôle était hautement éducatif. L'Excelsior, dont le siège principal était à Bambu, comprenait un service d'instruction féminine, des cours du soir pour adultes, des chorales et fanfares, du scoutisme, l'édition d'un journal, des foyers sociaux, une bibliothèque d'ouvrages édifiants, des séances de théâtre et de cinéma moralisateurs, des sports, une caisse d'épargne et de prêt associée à une mutualité qui procurait à ses affiliés, aux meilleures conditions, tous les articles de ménage dont ils avaient besoin, un magasin du *truck system*<sup>1</sup> sous la devise « Propreté-Joie-Piété » (UFI = *Usafi-Furaha-Imani*), et surtout pas de grèves... (Merlier 1962 : 220). Patronné par les Pères Blancs, l'Excelsior fut un regroupement de fraternisation entre toutes les classes sociales des travailleurs. Il entendait aplanir le fossé social entre les appointés et les simples ouvriers, en réunissant tout le monde dans une seule et même association. Ainsi, l'élite favorable à la colonisation servirait de courroie de transmission entre les responsables de la SOKIMO et la masse ouvrière. Ses sections étaient installées dans tous les camps miniers. Les deux dirigeants noirs des premières heures de cette association furent Romain Telo et Raymond Ukumu, tous deux appointés de la SOKIMO et donc membres de l'élite africaine de la société.

Bien que ce mouvement se camouflât sous une étiquette culturelle, son véritable rôle consistait à évangéliser, à contrôler et embrigader les travailleurs pour les disposer à une obéissance aveugle aux autorités de la SOKIMO et à se préserver de tout esprit de grève.

Ayant fait ses preuves à la SOKIMO, les missionnaires catholiques préférèrent étendre l'expérience de l'Excelsior (UFI) dans les autres centres du district de l'Ituri, surtout là où les contacts entre Noirs et Blancs étaient intenses. Ainsi, une section UFI fut

fondée à Bunia en 1956 sous la direction de Bumba Frédéric et de Telo Romain, tous deux anciens de la SOKIMO. Les enseignements de l'UFI furent diffusés grâce aux contacts avec les anciens employés de la SOKIMO révoqués ou pensionnés et rapatriés dans leur milieu d'origine. Leur propagande, axée sur l'embrigadement moral, était informelle mais sournoisement encouragée par les coloniaux.

## 1.3. ASSOCIATIONS OU MUTUALITÉS ETHNIQUES

Ces associations furent créées par les migrants urbains, à défaut de nouvelles institutions capables d'intervenir pour pourvoir à leurs nouveaux besoins de leur dislocation et de leur désorientation en milieu urbain. Ces associations tribales des villes, répondant au besoin de maintenir des liens avec le foyer, le lignage et le mode de vie traditionnel, jouaient aussi un rôle, car elles étaient d'importants vecteurs pour la diffusion de nouvelles idées d'origine urbaine vers les campagnes moins évoluées (July 1977 : 15). Ces associations où l'esprit de solidarité et d'entraide pouvait assurer une certaine sécurité à ses membres, dans la grande partie du Congo, « étaient les seules sociétés entièrement africaines et fondées dans le but de trouver les moyens de s'adapter à la situation coloniale, à la fois en jouant le rôle de sociétés d'aide mutuelle, et en permettant à des programmes politiques de s'exprimer » (Young 1968 : 151). Or, la création, en Ituri en général et à Bunia en particulier, des associations à base ethnique était contrecarrée par trois facteurs : le brassage des ethnies, le caractère artificiel du CEC de Bunia et le divorce entre l'élite et la masse (Samba 1982 : 325-329).

En effet, pendant les migrations ou lors des grandes conquêtes, les différents peuples de l'Ituri avaient eu l'occasion d'entrer en contact ou de se côtoyer. Un certain nombre d'affinités s'étaient créées entre eux, si bien que la conscience d'appartenir à une tribu s'en était estompée. Les Alur et les Hema avaient été mis en contact avec les Walendu ; les Bira, avec les Lese, les Nyali de Chabi et les Hema ; les Lugbara, avec les Kakwa, les Pajulu, les Logo, etc.

Lors de l'établissement colonial, la SOKIMO, les services de l'État, les sociétés agricoles ou minières avaient réalisé un brassage ethnique extraordinaire en recrutant des travailleurs dans les différentes régions de l'Ituri et d'ailleurs. Aussi certains peuples, malgré les tentatives faites par l'Administration pour

1. Pratique patronale qui consiste à payer, en totalité ou en partie, au moyen de marchandises ou de jetons valables uniquement dans les magasins de l'employeur, ou chez des commerçants qu'il désigne.

rendre les entités politico-administratives de l'Ituri ethniquement homogènes, se retrouvaient-ils répartis sur deux ou trois territoires : les Lendu à Djugu, Mahagi et Irumu ; les Alur à Mahagi et Djugu ; les Hema à Djugu et Irumu ; les Ndo-Ukebu à Djugu, Mahagi et Aru, etc. Ainsi, Mahagi est habité par des Alur et des Lendu ; Aru abrite des Kakwa, des Kaliko, des Lugbara et des Ndo ; à Djugu nous retrouvons des Lendu, des Hema, des Alur-Mambisa, des Ukebo et des Nyali ; à Irumu vivent des Bira, des Hema, des Lese, des Lendu et des Nyali ; Mambasa englobe des Lese, des Bira, des Ndaka, des Mbo, des Mbuti et des Arabisés.

De même, le CEC de Bunia revêt un caractère artificiel, qui est aussi la conséquence du brassage des ethnies. Il est habité par des personnes originaires de différentes ethnies établies pêle-mêle dans les quartiers suivant les disponibilités de places sans tenir compte des affinités ethniques. La solidarité s'établit alors au niveau des avenues ou des quartiers, sans se référer à l'appartenance religieuse ou ethnique.

Enfin, l'élite, embrigadée par le pouvoir colonial et favorisée matériellement (salaire, crédit, fonds d'avance) et socio-politiquement (consultation pour toute décision importante concernant le Centre ou la société), était corrompue et devait servir la cause coloniale et aider le colonisateur à civiliser, c'est-à-dire intégrer dans la société coloniale la masse arriérée et démunie. On trouvait face à face deux communautés diamétralement opposées dont les relations mutuelles se trouvaient organisées par le colonisateur lui-même, et personne parmi cette élite ne songeait à organiser une partie de la masse de façon indépendante.

#### 1.4. LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES

Elles constituaient un autre moyen de regrouper l'élite congolaise. Dans le district de l'Ituri, la constitution et le fonctionnement de ces associations étaient ponctuels. Elles regroupaient les anciens élèves catholiques et protestants. Pour les catholiques, il y a lieu de mentionner la Fédération des anciens élèves de l'École moyenne de Kilomines (FEDAKI) créée en 1955 par le R.P. Van Hoef, directeur de l'École moyenne de Bambumines (Lobho Iwa Djugudjugu 2006 : 134). Les réunions de ces associations se tenaient à la mission, généralement le dimanche après le culte ou la messe dominicale.

Eu égard à ce qui précède, il y a lieu d'affirmer que, jusqu'en 1958, date de la création du Parti pour l'Avancement de la Démocratie en Ituri (PADI), premier parti politique en Ituri, il n'y avait pas, dans le district, de véritables associations à caractère soit ethnique soit culturel qui pouvaient servir de cadre pour une expression réellement politique aussi bien pour la masse que pour l'élite africaine.

## 2. L'IMPACT DES CONTACTS EXTÉRIEURS

À partir de 1955, un certain esprit particulier favorable à l'émancipation politique commence à faire son apparition dans le district de l'Ituri. Cette évolution est liée à ce qui se passait en Ouganda, au Soudan et au Kenya, pays voisins et proches de l'Ituri, et à la répercussion, minime bien sûr, de ce qui se passait dans d'autres coins du Congo.

### 2.1. LES CONTACTS AVEC L'EST AFRICAIN BRITANNIQUE

Pendant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux émigrés de l'Ituri en Ouganda s'enrôlèrent dans l'armée britannique de l'Est africain. Ils durent ainsi prendre contact avec le Kenya, le Tanganyika, le Soudan et même l'Égypte. Les habitants de ces pays, dirigés selon l'« *indirect rule* » et où la contrainte coloniale n'était pas rigide, étaient déjà habitués à la gestion des affaires publiques et s'initiaient à une marge de manœuvre politique dont ils bénéficiaient, et ils avaient commencé à secouer le joug colonial depuis bien longtemps. L'Ouganda connut plusieurs soulèvements et revendications populaires en vue de changements politiques. Le Kenya, depuis longtemps, autorisait les nombreuses associations ethniques de caractère politique ou culturel. Le Soudan, autonome depuis 1952, devint indépendant le 1<sup>er</sup> janvier 1956. Quelques autochtones du district de l'Ituri, surtout les frontaliers des territoires de Mahagi-Aru, de Djugu et d'Irumu, qui avaient été mis en contact avec ces trois pays en pleine mutation politique dans diverses circonstances, n'avaient pas manqué de sensibiliser leurs frères restés au pays à ce qu'ils avaient vu et au bienfait de la liberté politique. Souvent, ils s'étaient fait entourer de quelques individus gagnés à leurs idées pour secouer le joug colonial par plusieurs procédés : agitation, rutanga, samaria, manifestation pacifique, sabotage économique... Les cibles de ces agitateurs étaient, bien

sûr, les colonisateurs, mais aussi leurs complices africains : autorités coutumières, fonctionnaires noirs, prêtres, catéchistes, boys, commis... Leur comportement réussit, grâce à leur promiscuité avec le peuple, à influencer négativement plusieurs personnes contre la colonisation et à élargir le fossé déjà existant entre le peuple et les responsables coloniaux et coutumiers.

## 2.2. LES CONTACTS AVEC LES AUTRES MILIEUX CONGOLAIS

La première information importante relative à l'évolution politique du Congo belge parvint dans le district de l'Ituri par les missionnaires catholiques. Ceux-ci informèrent leurs fidèles de la visite de leur roi à Léopoldville en 1955 et de la « meilleure » proposition qu'il avait faite concernant la formation de la communauté belgo-congolaise où, selon eux, Blancs et Noirs formeraient une communauté d'hommes égaux. Pour la première fois, les autochtones apprenaient de la bouche même des Blancs qu'ils pourraient un jour devenir leurs égaux. Au lieu de penser à la communauté où ils vivraient à égalité avec les Blancs, la plupart des autochtones souhaitaient, comme en Afrique de l'Est, le départ pur et simple des Blancs dont la présence ne se justifierait plus quand ils accepteraient, comme l'avait décidé leur roi, de vivre en toute égalité avec les Noirs.

Un autre événement qui influença énormément le comportement politique des autochtones eut lieu en 1959 : ce fut le retour au pays d'Ukelo Waya, Laurent Luguma, Michel Dhei et Grégoire Amisi, qui, emprisonnés à Stanleyville, avaient connu personnellement P.E. Lumumba, incarcéré dans la même prison. Ces hommes, remis en liberté, apportaient les idées progressistes et révolutionnaires du MNC, idées qui rencontrèrent l'adhésion inconditionnelle de la masse déjà sensibilisée par d'autres événements analogues surtout en Ouganda voisin.

Enfin, les autochtones pensionnés de la SOKIMO, de la Fonction publique ou engagés ailleurs dans les entreprises capitalistes ne manquèrent pas d'influencer le comportement de leurs frères restés au village par les récits des grèves, mutineries, accrochages physiques ou verbaux entre Noirs et Blancs... dont ils avaient été les témoins oculaires là où ils travaillaient, et cela, pour leur démontrer la vulnérabilité de la domination coloniale.

## 3. LES PARTIS POLITIQUES EN COMPÉTITION DANS LE DISTRICT DE L'ITURI

Le district de l'Ituri a connu les activités de trois partis politiques : le PADI, le PNP et le MNC. Le premier a disparu en novembre 1959 à la suite de sa fusion avec le second.

### 3.1. PADI : PARTI POUR L'AVANCEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN ITURI

Le PADI naquit dans un contexte politique précis (Samba 1982 : 335-339). En effet, à la fin de l'année 1958, les voyageurs en provenance de Stanleyville et surtout les chauffeurs se mirent à rapporter les nouvelles d'un certain Lumumba qui défiait impunément les Blancs en dénonçant l'exploitation dont les colonisés étaient l'objet de la part de ces derniers et en réclamant leur départ immédiat. Les habitants de Bunia – qui remettaient déjà sérieusement en question certaines pratiques colonialistes – s'empressaient de propager ces nouvelles aux populations de l'intérieur qui leur prêtaient une oreille attentive. Ce fut pour parer, d'une part, à la menace de nombreuses contestations populaires désordonnées, imprévisibles et donc difficilement contrôlables, et d'autre part, à la menace que constituerait la pénétration éventuelle en Ituri du MNC prônant une politique progressiste résolument anti-européenne, qu'Edouard Orban, fils du grand avocat de Stanleyville, Orban de Xivry, et les colons de l'Ituri prirent l'initiative de fonder, en mai 1959, dans le centre de Bunia, un parti politique de tendance modérée. Ce projet était l'expression de la volonté des colons de l'Ituri de sauvegarder leurs intérêts dans la région. Dans leurs explications, ils tentaient de convaincre la population des conséquences économiques néfastes pour la région dans le cas où le MNC y entrerait.

En réalité, le PADI était une section du Parti économique agraire congolais (PEAC), initié aussi par les colons à Stanleyville et qui fonctionnait déjà dans les autres parties de la Province-Orientale. Pour lancer le PADI, le colonat de l'Ituri, soutenu par l'Administration, rechercha des interlocuteurs valables qui devaient servir de fer de lance pour l'introduction des idées nouvelles dans la masse africaine. Et comme l'UFI auparavant, le PADI misa sur l'élite africaine, sur les hommes influents qui pouvaient favoriser d'autres adhésions parmi la population du

Tableau 5.1 : Comité directeur du PADI

Noms	Territoires d'origine	Profession	Fonction
Albert Lokpa Djulu	Mahagi	Chef coutumier	Président
Louis Boliani	Haut-Congo	Juge du centre	Vice-président
Michel Atuka	Mahagi	Commerçant	Secrétaire
Frédéric Bumba	Aru	Commis	Membre
Salathiel Kahwa	Irumu	Notable	Membre
Duani	Djugu	Commerçant	Membre
Romain Telo	Irumu	Commis	Membre
Loma	Djugu	Commis	Membre
Lokpa	Djugu	Chef coutumier	Membre

Source : Samba 1982 : 339.

centre de Bunia et du district de l'Ituri. Cette pré-occupation sembla être rencontrée, le 20 juin 1959, avec la mise en place du comité directeur du PADI.

Le MNC/L était si populaire en Ituri qu'il installa ses sous-comités et leurs filiales dans chaque territoire, chefferie et groupement. L'adhésion de la masse à sa cause était totale.

### 3.2. PNP : PARTI NATIONAL DU PROGRÈS

Le PNP fut fondé à Coquilathville lors du congrès des partis modérés qui se tint du 11 au 14 novembre 1959. Ses principaux leaders étaient Paul Bolya, Albert Delvaux, Jérôme Anany et Jean-Pierre Déricoyard. Il se déclarait être le rassemblement des partis non extrémistes regroupés en fonction des élections de décembre 1959 pour les communes et les territoires. Il y en avait huit dans la province de Léopoldville, trois en Équateur, neuf dont le PADI en Province-Orientale, trois au Kivu, deux au Kasai et trois au Katanga. Il va de soi qu'à l'issue du congrès, le PADI était devenu le PNP/Section de l'Ituri.

M.B. Elongo précise que, du point de vue doctrinal, le PNP était tout à l'opposé du MNC/L (Elongo 1967 : 442-443). Ses leaders étaient en général des hommes instruits et aisés. Ce parti à tendance nationale et d'un unitarisme nuancé voulait s'opposer au nationalisme radical du MNC/L, à son socialisme égalitariste et surtout à ses méthodes d'action révolutionnaires. Alors que le MNC/L estimait qu'une indépendance authentique devait être arrachée par la lutte, le PNP optait pour une indépendance négociée. Ainsi, ce parti était essentiellement collaborationniste, modéré et conservateur. Orienté vers la droite, le PNP séduisait le colonisateur, qui

du reste lui facilita la tâche. Il cherchait l'allégeance des chefs coutumiers qui craignaient que leur pouvoir traditionnel ne soit abrogé par les jeunes leaders radicaux du MNC/L. Son réalisme politique dans les domaines économique et technique aurait pu lui assurer un certain avenir, mais l'enthousiasme populaire était opposé à toute modération et considérait ce parti comme l'instrument de la puissance coloniale.

La base idéologique du PNP était fort simple : l'économique devait primer sur le politique. La reconnaissance des Congolais vis-à-vis des Belges devait se traduire par une étroite collaboration nécessitée par l'immaturité du peuple à assumer seul les lourdes responsabilités de l'indépendance. Le PNP était pour l'ordre et la stabilité, sources de sécurité et de confiance, nécessaires à l'afflux de capitaux et d'investissements. Ses leaders garantissaient le respect des autorités traditionnelles et des monopoles économiques établis ; ils manifestaient leur méfiance et leur hostilité à l'égard des théories révolutionnaires et de tout changement brusque.

Cette idéologie simpliste, bourgeoise et conservatrice n'avait aucune chance de succès face à un peuple électrisé par l'appel nationaliste, qui mettait en doute la subite bonne volonté d'un colonisateur hier encore intraitable. On qualifia le PNP de néocolonialiste (*penepene na mondele* : proche du Blanc) et ses leaders n'exercèrent pratiquement aucune influence sur l'histoire politique du Congo.

Le grand défaut de ce parti fut son anachronisme : cinq ans avant l'indépendance, son idéologie aurait encore été celle de tous les Congolais, mais en 1960, elle n'avait plus aucune signification historique et réaliste.

## 4. LES MÉTHODES ET LE DESTIN POLITIQUE DU MNC/L ET DU PNP

### 4.1. LES MÉTHODES

À partir de janvier 1960, le succès du MNC/L en Ituri fut total et complet. Des cartes de membre furent mises en vente par Dhei et Amisi. Plusieurs habitants du CEC de Bunia auparavant affiliés au PNP déchirèrent leurs cartes en public pour bien marquer leur adhésion sans équivoque au MNC/L. Ce retournement de la situation n'avait rien d'étonnant, car, si le PNP et le MNC étaient pour l'accession du Congo à l'indépendance, c'était avec deux conceptions différentes du processus qui devait aboutir à cette indépendance.

Le PNP voulait que l'indépendance s'acquière d'une façon progressive, dans l'ordre et l'entente avec les Belges. Il s'efforçait de montrer à la masse populaire le véritable visage de l'indépendance, les sacrifices et les privations que la population devait accepter. Il leur expliquait également les dangers d'une indépendance précipitée acquise dans le désordre et sans aucune préparation, et la nécessité qu'il y avait de prolonger la collaboration avec les Belges. Un tel raisonnement ne pouvait sensibiliser que les gens raisonnables et réfléchis, les milieux bien pensants d'intellectuels africains. Pour la masse, le PNP prônait tout simplement la continuité du régime colonial, la persistance d'une situation dont le colonisateur et, dans une certaine mesure, l'élite africaine étaient les seuls bénéficiaires. L'indépendance telle qu'elle était prônée et présentée par le PNP, au lieu de présager un espoir pour l'avenir, était au contraire une source d'ennuis et de misères supplémentaires. Et de cette indépendance, la masse ne voulait pas.

Le MNC/L, par contre, menait une propagande complètement démagogique mais politiquement payante. Il promettait à la population une indépendance immédiate et totale qui mettrait fin à l'exploitation de l'homme par l'homme, à la misère sociale, à l'injustice. Bref, une indépendance qui devrait faire disparaître tous les maux dont souffrait la population sous le régime colonial. Le thème de sa propagande était simpliste, mais ses slogans percutants entraînaient l'adhésion de la masse. L'indépendance signifiait la fin de la chicotte coloniale, la fin de l'impôt, cette dure corvée, la fin également des tracasseries administratives pour les voyageurs, l'acquisition de maisons en matériaux

durables pour tout le monde, de tracteurs pour les agriculteurs, de cités éclairées comme l'étaient déjà les villes et les centres européens. L'indépendance du MNC/L, c'était la fin d'un régime. La devise « *Sisi kwa sisi* » (entre nous) signifiait le départ de l'homme blanc et la reprise de tous les secteurs de la vie du pays par des nationaux. Le MNC/L proposait une nouvelle façon de vivre, une nouvelle ère, différente de la période coloniale, et la masse était disposée à tenter l'expérience (Samba 1982 : 340-341).

### 4.2. LE DESTIN

Le PNP était un parti qui fut boudé en bloc par la grande masse de la population fatiguée par les diverses exactions coloniales et pour qui l'indépendance immédiate prônée par le MNC/L était la meilleure solution à ne jamais laisser échapper. Mais le sort du MNC/Lumumba ne fut pas non plus meilleur.

« L'indépendance une fois acquise, ses leaders ont été submergés par les innombrables problèmes que causait la situation du pays. Les cadres qui furent extrêmement popularisés se trouvèrent complètement démunis. Devant les incohérences et les désordres qui en suivirent, les hommes de valeur se sont tour à tour désolidarisés du parti, vouant ainsi le MNC à l'aventure, à l'improvisation, aux calculs politiques les plus prosaïques. L'histoire du MNC reflète bien tristement, en microcosme, l'histoire politique du pays : de l'enthousiasme politique et doctrinal, on est passé aux rivalités des factions, d'une prise de conscience idéologique aux controverses déclamatoires et inopérantes, des querelles d'idées aux luttes des personnes, enfin des grands espoirs de l'indépendance à l'échec démocratique et à la démythification politique. Malgré cette faillite, l'expérience ne semble pas avoir été inutile. Le MNC fut la première école d'où sont sortis de nombreux leaders politiques du Congo. Aujourd'hui, ils restent hantés par l'idée d'un large mouvement national de reconstruction et de développement dans un pays unifié et prospère » (Elongo 1967 : 442).

### 4.3. LES ÉLECTIONS D'AVRIL-MAI 1960

Ces élections mirent face à face le MNC et le PNP. Si le PNP, incarné par le PADI, sa section de l'Ituri, existait depuis mai 1959, le MNC ne commença sa propagande clandestinement dans la région qu'en novembre 1959, après son congrès de Stanleyville. À cette occasion, les représentants de



l'Ituri au congrès reçurent des dirigeants nationaux du MNC l'autorisation de procéder ouvertement à l'enrôlement de membres. Grégoire Amisi ramena de Stanleyville des cartes d'affiliation au MNC que Michel Dhei, Ukelo Waya et Bernard Kisombo s'arrangeaient pour vendre à leurs connaissances. À partir de ce moment, Ukelo fut désigné comme directeur à la propagande, chargé d'organiser des meetings politiques à travers le district de l'Ituri.

Dans le territoire de Mahagi, par exemple, le groupe dirigeant du MNC était constitué des hommes qui avaient connu Lumumba en prison à Stanleyville (Laurent Luguma et Ukelo Waya) et d'autres qui avaient souvent été à la tête des réactions contre la colonisation (Thomas Ukumu, Benoît Ugwoko, Thomas Uzunga, Victor Amula et Désiré Ukethwengu). Pierre Claver Ugwiri, un anticolonialiste convaincu, et un groupe d'intellectuels progressistes, encadrés dans le cercle des évolués et depuis 1959 par l'UFI/Mahagi animée par le R.P. Engels, furent dupés par Michel Atuka, tenant du PNP, de retour du congrès des partis modérés à Coquilathville et de la Table ronde réunie à Bruxelles du 20 janvier au 20 février 1960. Les jeunes gens, instruits par ce qui se passait dans les pays voisins, s'enrôlèrent massivement dans la Jeunesse du Mouvement national congolais (JMNC) et leur omniprésence dans tous les coins du territoire contribua énormément à l'implantation du MNC dans la région et à son incontestable succès aux élections.

Les dirigeants du MNC/Ituri savaient que, pour implanter leur parti dans la région, il fallait combattre le PNP, parti de l'élite africaine que soutenaient l'Administration coloniale et le colonat. Pour cela, il fallait démystifier l'élite africaine et ses protecteurs (Samba 1982 : 343-345). Le MNC prônait en conséquence l'indépendance totale et immédiate, et le rejet de toute collaboration avec l'homme blanc. Le régime colonial, disaient les propagandistes du MNC, entretenait une situation faite d'injustices multiples. Dans le domaine politique, il y a quelques mois encore un Congolais n'avait pas le droit ni la possibilité de dire ce qu'il pensait. Dans le domaine économique, les avantages des techniques modernes profitaient uniquement aux colons qui exploitaient nos richesses sans se soucier des intérêts de la population. Dans le domaine judiciaire, la loi changeait selon que l'on était noir ou blanc. Dans le domaine social, le colonisateur favorisait et privilégiait une

petite minorité d'Africains aux dépens de la masse. *Sisi kwa sisi*, concluaient-ils, signifiait que les Belges devaient rentrer chez eux et laisser les nationaux s'occuper des affaires de leur pays. Ce serait la fin de l'injustice, car cette indépendance ne profiterait plus uniquement aux étrangers ni à une minorité d'Africains nantis ou instruits, mais bien à toute la masse congolaise.

Pour rallier l'élite africaine, les propagandistes du MNC ajoutaient que tous les immatriculés amis des Belges qui possédaient une double nationalité, belge et congolaise, devraient introduire une nouvelle demande pour obtenir la nationalité congolaise. Ces déclarations étaient souvent accompagnées d'actes de provocation à l'égard des autorités coloniales pour prouver à la population que le règne de celles-ci prenait effectivement fin. À Djugu, par exemple, il était interdit à la population indigène d'emprunter l'allée qui longeait l'habitation de l'administrateur territorial. Un jour, à la fin d'un meeting tenu dans cette localité, Michel Dhei emprunta ostensiblement l'allée en question sous les acclamations de la foule. La propagande du MNC/Ituri offrait à la masse l'occasion de narguer l'élite et le colonisateur, deux catégories de personnes qu'elle avait toujours craintes et jalou-sées. Les abus furent aussi assez nombreux dans le milieu rural où les jeunes gens enrôlés dans la JMNC s'en prenaient violemment à toutes les personnes qui refusaient d'adhérer au MNC. Leur action visait particulièrement les chefs coutumiers, les prêtres, les commis, les catéchistes et les instituteurs catholiques.

Dans le CEC de Bunia, le PNP ne parvint plus à tenir un meeting sans qu'il soit à l'origine de troubles. Les militants du MNC interrompaient sans cesse l'orateur du jour et bouscullaient l'assistance. Parfois l'orateur devait quitter précipitamment le lieu du meeting pour échapper à la lapidation. Les propagandistes du PNP n'osaient plus agir ouvertement et menaient leur campagne électorale par voie de tracts. Les réunions du comité devinrent clandestines. L'Administration coloniale cessa pour sa part de soutenir un parti qui perdait du terrain du jour au lendemain et essaya de s'accommoder du MNC. Au sein même de l'élite africaine, les défections devinrent nombreuses. Beaucoup d'intellectuels africains refusèrent de s'accrocher au PNP qui allait à la dérive et se rallièrent au MNC. Parmi eux Frédéric Bumba, Salathiel Kahwa et Louis Boliani, trois anciens membres du comité directeur du PNP/Ituri.

Tableau 5.2 : Députés provinciaux élus en mai 1960

N°	Noms	Parti	Territoire d'origine	Territoire d'élection
1	Avotia E.	Individuel	Aru	Aru
2	Afeni A.	MNC	Aru	Aru
3	Autsai	MNC	Aru	Aru
4	Ndudri	MNC	Aru	Aru
5	Kahwa S.	MNC	Irumu	Irumu
6	Wino Samuel	MNC	Mahagi	Irumu
7	Dhei Michel	MNC	Djugu	Irumu
8	Paoni Ali	MNC	Mambasa	Mambasa
9	Sai J	MNC	-	Djugu
10	Bosama H.	MNC	Basoko	Djugu
11	Londri André	MNC	Djugu	Djugu
12	Bura Joseph	MNC	Djugu	Djugu
13	Kondio André	MNC	Djugu	Djugu
14	Chombe Timothée	MNC	Djugu	Djugu
15	Labakangi J.	Individuel	Djugu	Djugu
16	Uzunga Antoine	MNC	Mahagi	Mahagi
17	Amula Victor	MNC	Mahagi	Mahagi
18	Ukethwengu Désiré	MNC	Mahagi	Mahagi
19	Ukumu Thomas	MNC	Mahagi	Mahagi
20	Ugwoko Benoît	MNC	Mahagi	Mahagi

Source : Samba 1982 : 345.

C'est dans ces circonstances que les élections législatives de 1960 eurent lieu dans le district de l'Ituri, élections dont le résultat est repris dans le tableau ci-dessus.

Sur les 20 élus provinciaux de l'Ituri, presque tous du MNC, on ne retrouve aucun immatriculé, aucun détenteur de la carte du mérite civique, aucune notabilité du centre de Bunia. Ils furent élus en fonction de leur militantisme au sein du parti, sans tenir compte de leur origine ethnique ni régionale. Dhei, par exemple, était originaire du territoire de Djugu, mais il fut élu dans le territoire d'Irumu où il était

l'un des principaux dirigeants du MNC ; Wino fut également élu dans le territoire d'Irumu, bien qu'il fût originaire du territoire de Mahagi ; Bosama, originaire de Basoko, fut élu dans le territoire de Djugu.

La victoire du MNC fut totale. Cette victoire sur le PNP/Ituri fut en fait la victoire de la masse, assoiffée de liberté, sur l'élite africaine (autorités traditionnelles et évolués) et ses protecteurs colonisateurs belges. Pour les autochtones du district de l'Ituri, l'accession à l'indépendance, c'était la fin d'une époque et d'un régime entaché d'injustices et d'humiliations diverses.

## RÉFÉRENCES

- Elongo, M.-B. 1967. « Les idéologies au Congo ». *Congo-Afrique* 19 : 436-445.
- July, R.W. 1977. *Histoire des peuples d'Afrique*. Tome IV. Paris : Nouveaux horizons.
- Lobho Iwa Djugudjugu, J.P. 2006. *Le Congo à l'épreuve de la démocratie : essai d'histoire politique*. Kinshasa : PUK.
- Merlier, M. 1962. *Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance*. Paris : Maspero.
- « Procès-verbal du Conseil du Centre extra-coutumier de Bunia, du 16 avril 1954 ».
- Samba, K. 1982. *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire postcoloniale. Le cas de l'Ituri*. Kinshasa : PUZ.
- Young, C. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Kinshasa : Éditions universitaires du Congo.

## QUATRIÈME PARTIE

### L'ITURI À PARTIR DE L'INDÉPENDANCE

# CHAPITRE 1

## L'ITURI PENDANT LA PÉRIODE TROUBLE DE L'APRÈS-INDÉPENDANCE : 1960-1965<sup>1</sup>

La victoire éclatante remportée par le MNC ébranla sérieusement le moral de l'élite africaine, sans toutefois parvenir à lui faire perdre tout espoir de renverser la situation en sa faveur. À la veille de l'accession du Congo à l'indépendance, le colonisateur avait pris soin de placer à la tête de la territoriale locale des éléments choisis parmi cette élite. Les nouveaux promus étaient encore conseillés et guidés dans leurs fonctions par les anciens titulaires des postes qu'ils occupaient.

Le jour de l'indépendance, des manifestations populaires furent organisées pour la masse au stade de football ; les « évolués » quant à eux furent invités à faire la fête avec les Européens au bureau du district de Bunia. Rien n'était donc perdu, car si la masse avait remporté une victoire politique certaine, elle avait cependant besoin des connaissances techniques et de la collaboration d'intellectuels locaux. Aussi longtemps que les structures sociales et économiques mises en place par le colonisateur ne subissaient pas de modification, la victoire de la masse resterait un leurre, car le statut de l'élite ne subirait pas de changement important et pourrait même s'améliorer. Mais la masse ne l'entendait pas ainsi, et toute la vie politique dans le centre de Bunia et dans le district de l'Ituri allait être dominée par

les tentatives de l'élite de reprendre le pouvoir et les efforts de la masse de s'y cramponner.

### 1. L'OFFENSIVE POPULAIRE DU MNC

Durant la campagne électorale de 1960, les partisans du MNC n'hésitèrent pas à utiliser la menace et l'intimidation contre les personnes et les groupes qui ne voulaient pas adhérer au parti. Après l'accession du pays à l'indépendance, deux événements contribuèrent à accentuer cette pression de la part des militants du MNC : l'occupation du CEC de Bunia par les paracommandos belges, au mois de juillet 1960, et l'assassinat de Lumumba au mois de janvier 1961.<sup>1</sup>

#### 1.1. L'OCCUPATION DU CENTRE DE BUNIA

L'occupation du centre de Bunia par les paras belges fut le résultat d'un malentendu que seul explique le climat de panique qui régnait dans les milieux africains et surtout européens de certaines régions du Congo. Des incidents qui eurent lieu à Léopoldville et à Thysville<sup>2</sup> avaient poussé les Européens à adopter une attitude autodéfensive qui, dans certains centres, allait jusqu'à transformer certaines habitations en réduits défensifs. Dans le milieu africain circulaient des rumeurs selon lesquelles les Belges allaient tenter de réoccuper par la force leur ancienne colonie.

---

1. Pour le récit concernant cette période, les données viennent principalement de Samba 1982 : 349-405. À noter que le texte de sa thèse de doctorat est davantage étayé. Cf. " Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques dans les centres urbains du Zaïre. Le cas du Centre extra-coutumier de Bunia. Essai d'explication de la violence "tribale" en milieu urbain en Afrique noire post-coloniale ". TI et TII. Thèse de doctorat en sciences politiques et administratives, ULB, Bruxelles, 1974.

---

2. Les premières mutineries de la Force publique éclatèrent les 6 et 7 juillet au Camp Léopold de Léopoldville (13<sup>e</sup> bataillon) et à Thysville dans le Bas-Congo.

Le 17 juin 1960, la garnison de Bunia reçut du commandant du 3<sup>e</sup> groupement militaire de Stanleyville le télégramme dont voici le texte : « Tout camp militaire doit être alerté. Situation grave. Armée belge répandue partout au Congo » (Rapport d'enquête 1961 : 2).

Pour prévenir le danger et empêcher que les assaillants ne trouvent des alliés sur place, les militaires de la garnison de Bunia décidèrent de confisquer toutes les armes qui se trouvaient aux mains des Européens. Une perquisition fut effectuée dans les habitations du centre urbain. Cinq officiers belges qui refusaient de remettre leurs armes furent arrêtés. Cette action préventive, au lieu de calmer les esprits, provoqua la panique dans le milieu des Européens de Bunia qui se mirent à acheminer leurs familles vers Beni dans le district du Nord-Kivu où la situation semblait plus calme. C'est alors que l'ancien commissaire de district assistant de l'Ituri, Hembrecht, décida de lancer un message de détresse à la base militaire belge de Kamina. Dans la soirée du 17 juillet toujours, les ministres provinciaux Salehe et Sabiti, chargés respectivement de l'éducation et de la planification, arrivèrent à Bunia dans le but de s'entretenir avec les agents de l'État, les enseignants et les chefs coutumiers de l'Ituri. Et c'est dans la matinée du 18 juillet, juste au moment où commençait cette réunion, que les premiers avions qui amenaient les paras belges survolèrent le centre de Bunia. Les militaires congolais installèrent aussitôt des positions autour de l'aérodrome de Bunia pour empêcher les avions d'atterrir. Mais l'ancien commissaire de district Veldan et son successeur congolais, B. Yambuya, entamèrent alors des négociations avec le commandant de la garnison de Bunia et le convainquirent de la nécessité qu'il y avait d'éviter tout affrontement entre les militaires congolais et les troupes belges qui ne venaient pas en ennemies. Les militaires congolais déposèrent les armes à contrecœur, tout en prenant soin d'évacuer leurs familles du camp militaire vers le CEC.

À partir du mardi 19 juillet 1960, les paras belges avaient toute la situation en main. Ils se dirigèrent alors vers la zone minière de Kilo pour, semble-t-il, libérer les Européens qui vivaient dans cette région. On leur prêtait également l'intention de détruire les installations de la Kilo-Moto. Mais à 25 kilomètres au nord de Bunia, dans la localité de Nizi, ils se heurtèrent à un peloton de militaires de Watsa qui se dirigeaient vers Bunia. L'affrontement se solda par un mort et plusieurs blessés parmi les Congolais,

qui furent obligés de se replier sur Mongbwalu, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Nizi. Le 20 juillet, les paras décidèrent de pousser leur avance jusqu'à Mongbwalu, dernier centre minier important dans le district de l'Ituri. Mais à 10 kilomètres de leur objectif, ils tombèrent dans une embuscade des militaires de Watsa qui avaient été renforcés par deux nouveaux pelotons dépêchés de Watsa dans la nuit du 19 au 20 juillet. Les pertes furent, cette fois-ci, lourdes du côté des paras belges qui se replièrent sur Bunia et s'y barricadèrent<sup>3</sup>. Cette première défaite semble avoir fortement irrité les militaires belges. Ils dynamitèrent tout d'abord les installations frigorifiques de Bunia. Ensuite, ils se mirent à tirer dans le but de créer la panique au sein de la population locale de Bunia<sup>4</sup>. Au 21 juillet, le bilan était de trois morts et 14 blessés parmi la population. Les militaires belges s'emparèrent également de plusieurs véhicules de l'État et même de particuliers. En attendant l'arrivée des troupes de l'ONU, appelées d'urgence par les ministres provinciaux bloqués à Bunia, les paras belges se conduisirent comme en pays conquis, brisant les vitrines des magasins et écrasant les véhicules réquisitionnés contre des eucalyptus ou des poteaux électriques.

L'odyssée des paras belges en Ituri eut une double conséquence. D'une part, elle renforça la position des intransigeants qui rejetaient toute collaboration avec l'ancien colonisateur et ses alliés. Elle suscita également une vague d'hostilité au sein de la population contre les résidents belges qui, disait-on, avaient fait appel à leurs frères pour massacrer les Noirs<sup>5</sup> et contre les collaborateurs locaux des Belges qui avaient trahi leurs frères en contribuant, par des déclarations mensongères, au désarmement des militaires congolais. D'autre part, la présence d'un

3. D'après le rapport dressé par le commissaire de district B. Yambuya, le 19 juillet 1960, les paras belges auraient abandonné deux cadavres sur le lieu des combats. Le rapporteur précise qu'il ne connaît pas le nombre total des morts et des blessés qui furent emportés par leurs compagnons.

4. La nommée Kavira, épouse de Mangubo, habitant au CEC de Bunia, fut ainsi tuée par une balle perdue, alors qu'elle nettoyait sa parcelle.

5. Le 20 juillet 1960, les militaires de Watsa procédèrent à l'arrestation de douze agents européens de la Kilo-Moto qui furent molestés avant d'être conduits au camp militaire de Watsa.

ennemi commun étranger à la communauté renforça la solidarité de la population, tandis que la victoire des militaires de Watsa sur les paras belges à Mongbwalu procurait à la masse une confiance et une fierté nouvelles. À partir du mois d'août 1960, les agents de l'Administration placés par les autorités belges furent destitués et remplacés par des militants du MNC.

**Tableau 1.1 : Mise en place du personnel de la territoriale dans le district de l'Ituri (septembre 1960)**

District et Territoire	Fonction	Titulaire	Territoire d'origine
Ituri	CDD CDDA	Amissi G. Urwodi A.	Maniema Mahagi
Irumu	AT ATA	- Kongi F.	- -
Djugu	AT ATA	Baipkom Kamua M.	Paulis Aru
Mahagi	AT ATA	Opio M. Kisombo J.	Mahagi Maniema
Aru	AT ATA	Mondoni T. -	Aru -
Mambasa	AT ATA	Losa N. -	Mambasa -

La purge toucha également les différents services de l'État. Une partie des nouveaux titulaires des postes furent choisis parmi les militants locaux, mais la grande majorité étaient envoyés par le gouvernement provincial de Stanleyville. Ce qui provoqua un mécontentement parmi l'élite de l'Ituri qui avait adhéré au MNC avec l'espoir de décrocher un poste de commandement dans le secteur public. De son côté, le MNC déclenchait une offensive politique destinée à neutraliser tous les « ennemis de l'indépendance congolaise ».

Le 16 septembre 1960, le vice-président du MNC-Ituri, devenu administrateur du territoire de Djugu, procéda à l'arrestation de plusieurs commis de Kilo-Moto. Parmi eux, R. Ukumu, dirigeant PNP pour la région minière. Les personnes arrêtées étaient accusées d'avoir participé à une réunion illégale convoquée par Ukumu et Bunde, en vue de jeter les bases d'un futur parti qui devait permettre aux anciens commis de l'Ituri de lutter contre l'action destructrice du MNC. Aucune loi n'interdisait aux citoyens de créer un parti politique quelconque,

mais l'administrateur de Djugu agit en cette circonstance comme si le MNC était le seul parti autorisé, et il infligea aux prévenus une peine de cinq jours de cachot. Du 10 au 12 décembre 1960, M<sup>gr</sup> Matthijsen, symbole même de la puissance missionnaire pendant la colonisation, et quelques Européens de la région minière furent à leur tour incarcérés sur ordre de l'administrateur de Djugu, également pour menées subversives. Dans le courant du mois de décembre toujours, Th. Mondoni, administrateur d'Aru, procéda à l'arrestation des Pères Blancs et des instituteurs catholiques d'Aru.

« Dans le reste du district, c'était la confusion. Les militants de la jeunesse du MNC remplissaient les fonctions de juge et de gendarme. Ils arrêtaient les voleurs, tranchaient des conflits professionnels, infligeaient des amendes, etc. Au point que, dans la dernière quinzaine du mois de décembre, l'état-major du MNC-Ituri mit sur pied une commission composée du président du MNC-Bunia, O. Tchulo, et du directeur du bureau politique, L. Kilo. Cette commission fut chargée d'effectuer une tournée à travers le district pour mettre fin à la confusion entre les attributions des autorités administratives et celles des dirigeants locaux du MNC. "Le rôle du parti politique", expliquaient "les membres de la commission", est de conseiller les autorités administratives et non de s'immiscer dans leurs affaires ni de se substituer à ces autorités. Les chefs coutumiers, les autorités administratives et les dirigeants du MNC "doivent collaborer au lieu de se livrer à une concurrence destructive"<sup>6</sup>. »

## 1.2. L'ASSASSINAT DE LUMUMBA

Tandis que ces événements se passaient dans la région de l'Ituri, sur le plan national la situation se détériorait gravement. Le 5 septembre 1960, le président Joseph Kasa-Vubu et le Premier ministre Patrice Lumumba se démettaient réciproquement, ouvrant ainsi la voie au colonel Mobutu pour les neutraliser. Le Collège des commissaires généraux fut alors chargé de diriger le pays. Cette décision ne rencontra pas l'assentiment des dirigeants lumumbistes de la Province-Orientale qui rompirent toutes relations avec le gouvernement central de Léopoldville. Lumumba, placé en résidence surveillée à

6. Extrait du compte rendu de la réunion tenue à Mahagi, le 11 décembre 1960, par la commission du MNC-Ituri et les autorités administratives et politiques de cette localité.

Léopoldville, tenta de rejoindre Stanleyville, mais il fut arrêté en cours de route et expédié dans une prison à Thysville dans le Bas-Congo.

L'annonce de la mort de Lumumba au Katanga, au début du mois de février 1961, provoqua l'émoi parmi les militants du MNC en Ituri. Toutes les personnes qui ne manifestaient pas un enthousiasme particulier pour la cause du MNC furent classées dans le camp des PNP et accusées d'être favorables au gouvernement de Léopoldville, tenu pour responsable de la mort de Lumumba. Dans le CEC de Bunia, la nuit du 9 au 10 février fut fort mouvementée.

Plusieurs dizaines de personnes parmi l'élite africaine du centre furent arrêtées et maltraitées avant d'être emprisonnées. Le lendemain, celles-ci furent libérées sur l'intervention des autorités militaires de la place. Les jours suivants, les mesures de représailles du MNC se firent plus discrètes. Une liste « noire » fut proposée aux autorités de la police locale qui procéda alors à l'arrestation d'une vingtaine de notabilités du centre qui furent ensuite transférées à la prison de Stanleyville. Parmi les déportés se trouvaient Itendey, Telo et Sitaki. Ce dernier fut démis de ses fonctions de chef du CEC de Bunia et remplacé par Okelo, militant MNC de la première heure<sup>7</sup>.

À l'intérieur du district, l'assassinat de Lumumba provoqua une indignation encore plus grande parmi les militants du MNC qui cherchèrent sur place des boucs émissaires pour venger cet acte. La chasse aux PNP fut alors déclenchée dans tous les territoires. Mais c'est dans le territoire de Mahagi qu'elle fut la plus violente et la plus significative de l'état d'esprit qui prévalait au sein de la masse. En effet, dès le 15 février, le président local du MNC-Nioka, O. Tshulo, exigea et obtint du chef de la région<sup>8</sup> de lui fournir deux policiers et le surveillant de prison pour renforcer la patrouille des gendarmes. C'est le MNC qui l'avait chargé de procéder à l'arrestation des PNP de la région. Ici, comme partout ailleurs dans le district, n'était pas uniquement considéré comme PNP celui qui était effectivement affilié à ce parti. Toutes les personnes qui jouissaient de conditions matérielles relativement favorables, qui occupaient une position sociale en vue dans la société coloniale, ou

qui travaillaient avec les Blancs étaient d'office considérées comme appartenant au parti PNP. Le groupe PNP comprenait les chefs coutumiers, les notables et toute l'élite qui ne manifestait pas un enthousiasme pour les activités du MNC.

Dans la nuit du 18 au 19 mars 1961, sept personnes furent arrêtées dans la localité de Nioka. Il s'agit de :

- Udjuru S. : gérant de la Shun, chefferie Djukoth (appartenance ethnique : Alur) ;
- Latio L. : commis à la Shun, chefferie Anghal (appartenance ethnique : Alur) ;
- Ukumu A. : capita des cantonniers, chefferie Djukoth (appartenance ethnique : Alur) ;
- Uketi F. : capita vendeur, chefferie Anghal (appartenance ethnique : Alur) ;
- Udongwun V. : directeur d'école, chefferie Djukoth (appartenance ethnique : Alur) ;
- Lomani M. : instituteur, chefferie Pitsi (appartenance ethnique : Bale) ;
- Dzeto X. : moniteur, chefferie Watsi (appartenance ethnique : Bale).

Au courant de cette même nuit, d'autres personnes furent arrêtées :

- 1) à Avu :
  - Djangali : chef coutumier de la chefferie Watsi (appartenance ethnique : Bale) ;
  - Nerei G. : instituteur, chefferie Watsi (appartenance ethnique : Bale) ;
  - Uum D., moniteur agricole, chefferie Watsi (appartenance ethnique : Bale).
- 2) à Ngote :
  - Lokwa : chef coutumier de la chefferie Pandoro ;
  - Ukumu E. : receveur du chef, chefferie Djukoth ;
  - Uzele E. : clerc du chef, chefferie Djukoth.

Le lendemain, le chef de poste J. Ondosa décidait que l'opération se poursuivrait sur toute l'étendue du territoire de Mahagi, à Luga, Mahagi, Niarembe-Ambaki, Mahagi-Port, Aungba, etc. Le 21 mars, le receveur, un policier et cinq notables furent arrêtés dans la chefferie Watsi. Le 22 mars, l'intervention du commissaire de district alerté par l'administrateur de Mahagi permit de stopper le convoi des gendarmes MNC qui se préparait à descendre vers Mahagi.

On observe que les victimes des représailles du MNC appartiennent à des ethnies différentes. Il n'y a pas une ou quelques ethnies ou clans qui soient particulièrement visés par ces actions. Par contre, toutes

7. Okelo, Amisi, Dei et Baipkon ont implanté la section du MNC/L dans le district de l'Ituri.

8. Dans la terminologie administrative coloniale, un territoire était divisé en plusieurs régions.

ces victimes appartiennent à une même catégorie sociale. On a l'impression qu'elles sont malmenées moins pour leurs opinions politiques que pour leur situation socio-économique. C'est en quelque sorte la revanche de la masse sur l'élite.

Le même phénomène allait se reproduire durant la révolte populaire avec les Simba en 1964, où des personnes connues pour leurs opinions nationalistes furent néanmoins exécutées tout simplement parce qu'elles possédaient une belle maison ou une belle voiture. Le 23 mars 1961, Yaleko, qui était ministre provincial chargé des Affaires administratives, politiques et judiciaires, adressa au commissaire de district de l'Ituri une note dans laquelle il faisait remarquer que « le président d'un parti politique n'a pas le droit de convoquer les gens, de les arrêter, de les punir, ni d'intervenir directement dans une affaire d'intérêt public. Seules les autorités légalement établies, à savoir le commissaire de district, les administrateurs de territoire, leurs assistants et les agents territoriaux sont compétents pour ce faire » (Archives MRAC 1961a).

Ce rappel à l'ordre contribua à calmer l'ardeur révolutionnaire des militants du MNC-Ituri. Ils cessèrent d'opérer des arrestations arbitraires et de molester les prévenus. Mais ils avaient pris goût à l'exercice concret du pouvoir et ils tentèrent désormais de se substituer à la police et aux autorités administratives. Ils intervinrent dans toutes les affaires civiles, pénales ou professionnelles. Une querelle opposait-elle une femme à son époux, un travailleur avait-il un différend avec son employeur, le MNC écoutait les deux parties et transmettait éventuellement le dossier aux autorités compétentes. En somme, le MNC servait d'intermédiaire entre le pouvoir établi et la population. Il tranchait certains litiges et ne transmettait aux autorités civiles que ceux qui soulevaient un problème technique. Il exigeait le maintien ou la destitution des autorités administratives locales<sup>9</sup>.

9. Le 30 août 1961, les femmes nationalistes de Mahagi adressèrent une lettre au commissaire de district en lui demandant de maintenir à son poste l'ATAP Kissombo déplacé de Mahagi ; le 20 août 1961, les présidents sectionnaires du MNC dans la région de Vieux-Kilo déposèrent au district un mémorandum réclamant également le maintien du chef de poste Ramazani à Vieux-Kilo.

La plupart des autorités civiles du district, particulièrement celles qui avaient été nommées uniquement pour leur militantisme au sein du MNC, s'accommodaient de cette collaboration spéciale ; d'autres la supportaient plus difficilement. Cette situation fut portée à la connaissance des autorités provinciales par l'affaire de l'Européen Ménager qui possédait une plantation à Nioka.

Au mois de novembre 1960, Ménager avait été obligé de procéder au licenciement de son chauffeur, Amayo Bule, et de plusieurs autres travailleurs, à la suite des difficultés financières que connaissait l'exploitation de son entreprise. Trois mois plus tard, le chauffeur Bule porta l'affaire devant les dirigeants du MNC-Bunia, en accusant son ancien employeur d'avoir licencié ses travailleurs par racisme, car, expliqua-t-il, il avait gardé tous ses travailleurs européens. Et, pour donner plus de poids à son accusation, Bule affirma que Ménager avait publiquement injurié Lumumba, Premier ministre déchu et président national du MNC/Lumumba. Les dirigeants du MNC-Bunia envoyèrent à Ménager une convocation menaçante et urgente qui l'invitait à se présenter au bureau du MNC-Bunia pour y être entendu. Le 13 janvier 1961, Ménager adressa alors une lettre aux autorités provinciales de Stanleyville pour demander la conduite à suivre dans cette affaire. La réponse du ministre provincial chargé des Affaires intérieures fut adressée au commissaire de district : « Je rappelle une fois pour toutes, écrit le ministre, que le MNC est un parti politique et non un service administratif. Il ne peut, en conséquence, se substituer en arbitre dans un conflit dont le règlement est de la compétence exclusive de l'État » (Archives MRAC 1961b).

Le comportement des militants du MNC, en affaiblissant le pouvoir des autorités et des institutions établies, favorisait la désobéissance civile de la masse, installait un climat de malaise social et contribuait à détériorer la situation économique dans le district. À Daudi (territoire de Mambasa), certains commerçants refusèrent de payer les taxes publiques. À Asia, la population refusa de payer l'impôt et les nommés Zunguluke et Sia se déclarèrent « notables » de leur propre chef. À Bagota (territoire d'Irumu), on nota une recrudescence des vols de bétail. À Apawanza (territoire de Mambasa), la frontière entre le territoire d'Irumu et celui de Mambasa devint un lieu incertain pour les voyageurs. À Sirikani (territoire d'Irumu), l'impôt rentra mal, les vols de bétail devinrent inquiétants et l'abattage illicite des arbres



se fit sur une grande échelle. À Nekulay (territoire de Mambasa), le chef local fit arrêter le colon européen Masson, le 11 mai ; il le fit battre en public et lui infligea une amende de 5000 francs en guise de dédommagement pour une offense qui datait de la période coloniale. À Kasenyi et tout le long du lac Albert, les pêcheurs ne respectèrent plus la réglementation en matière de pêche, et notamment les mailles des filets étaient faites de plus en plus serrées pour attraper le plus de poissons possible, ce qui handicapait gravement la reproduction des poissons du lac. Dans les territoires d'Aru, Mahagi et Irumu, l'exportation du bétail vers les marchés extérieurs au district se faisait en pagaille, sans tenir compte des besoins de la reproduction des troupeaux.

Les jeunes gens abandonnaient volontiers les travaux des champs pour s'enrôler dans la « prestigieuse » jeunesse du MNC ou pour tenter leur chance dans les agglomérations urbaines dont l'accès leur était désormais libre. En l'espace de cinq ans, la population du CEC de Bunia allait ainsi passer de 11 629 à 23 288 habitants, soit une augmentation de plus de deux mille unités par an.

Depuis l'opération des paras belges dans le CEC de Bunia, la population européenne du district se savait livrée à la merci des militants du MNC dont les réactions n'étaient pas toujours prévisibles. Les mésaventures de Ménager et de Masson n'étaient pas des cas isolés ; nombreux furent les colons qui préférèrent quitter l'Ituri pour s'installer dans d'autres régions du pays ou rentrer carrément en Europe. La presque totalité des pêcheries européennes de Kasenyi fut ainsi abandonnée par ses propriétaires. Dans la région d'Ame, de Mahagi et de Nioka, des dizaines de colons abandonnèrent également leurs fermes et leurs plantations. Au mois de juin 1961, le gouvernement provincial de Stanleyville diffusa un manifeste qui exhortait la population à faire un examen de conscience en vue de bien saisir la gravité de la situation socio-économique et de mieux remplir à l'avenir leurs devoirs civiques. Ce manifeste comprenait des questions-réponses dans le genre de celles-ci :

i) que dois-je faire pour sauvegarder la vie de mes semblables ?

- dénoncer les malfaiteurs ;
- dénoncer les politiciens retors.

ii) que faut-il faire pour ramener l'ordre et la tranquillité dans le pays ?

- me conformer scrupuleusement aux instructions des autorités civiles ;
  - remplir correctement mes devoirs civiques.
- iii) comment relancer l'économie du pays ?
- reprendre sans délai le travail des champs ;
  - dénoncer les fraudeurs ;
  - respecter le bien d'autrui.

Dans le même manifeste, le gouvernement faisait également appel à la conscience des agents territoriaux et de tous les employés des services publics en général, pour contribuer au redressement de la situation économique de l'Ituri qui ne cessait de se détériorer (Ministère des Affaires intérieures 1961).

## 2. LA RÉACTION DE L'ÉLITE DE L'ITURI

On a vu que, durant la période coloniale, c'était le colonisateur lui-même qui prenait l'initiative d'organiser l'élite locale. L'UFI, les cercles d'évolués, les syndicats professionnels et même le PADI n'étaient pas des associations spontanées créées par des locaux ; elles étaient le fruit de l'imagination des autorités territoriales, des missionnaires et parfois même d'entreprises commerciales qui voulaient pousser cette élite naissante à mieux remplir le rôle qui lui était destiné dans la société coloniale. L'accession du Congo à l'indépendance devait donc entraîner un certain flottement dans les rangs de cette élite, brusquement et pour la première fois livrée à elle-même.

Les agents territoriaux belges avaient été obligés de quitter la région après l'intervention des paras belges, au mois de juillet 1960. L'offensive populaire du MNC avait entraîné le départ de nombreux colons ; ceux restés sur place avaient tout intérêt à ne pas s'ingérer dans les affaires politiques des nationaux. Seule l'Église catholique s'était fermement maintenue : c'est elle qui prit une fois de plus l'initiative d'organiser la réaction de cette élite locale face à la montée de la masse.

### 2.1. POUR LA FORMATION D'UN PARTI POLITIQUE RÉGIONAL

À partir du mois de janvier 1961, plusieurs directeurs d'écoles interdirent à leurs élèves d'acheter la carte d'affiliation au MNC sous peine d'être renvoyés. Les foyers sociaux tenus par les sœurs des missions catholiques refusèrent d'admettre les épouses des militants actifs du MNC. À plusieurs reprises, les

dirigeants du MNC et parfois même les autorités civiles durent intervenir pour faire réadmettre les élèves renvoyés pour des raisons politiques<sup>10</sup>. Mais ce n'était là que des mouvements d'humeur localisés exprimant le dépit d'une catégorie de personnes qui boudaient la victoire des nationalistes du MNC. La véritable offensive de l'élite devait partir de la mission catholique de Mongbwalu dans la zone minière de Kilo. Au courant du mois d'août 1960, les missionnaires catholiques de Mongbwalu contactèrent R. Ukumu et le sénateur J. Bunde. Ils leur proposèrent de constituer un parti politique « iturien » de tendance modérée, en vue de « sauver la région de l'Ituri » qui était tombée aux mains des « communistes de Stanleyville ».

Au début du mois de septembre 1960, Ukumu et Bunde convoquèrent un groupe de clercs de Kilo-Moto pour une réunion de prise de contact, en vue de jeter les bases du futur parti dénommé PPC (Parti politique constructif). L'objectif de ce parti était de lutter pour la reconstruction de l'Ituri que le gouvernement de Stanleyville était en train de détruire. D'autres réunions clandestines succédèrent à cette première rencontre dans le courant de la première quinzaine du mois de septembre. Le 16 septembre cependant, Baipkon, administrateur du territoire de Djugu, procéda à l'arrestation d'une série de Noirs. Parmi les personnalités arrêtées figuraient les commis de Kilo-Moto : K. Ukumu, C. Masua, E. Okelo, C. Delo, T. Avochi et Nyanitso.

Toutes ces personnes furent condamnées à cinq jours de cachot et promirent de ne plus tenir de réunions sans l'autorisation des autorités établies. Certaines personnes, convoquées par Ukumu et Bunde, qui avaient assisté aux réunions, échappèrent cependant à l'arrestation. Parmi ces rescapés, il y avait un certain Joseph Kiza, séminariste de formation, qui exerçait à l'époque le métier d'enseignant à la mission catholique de Mongbwalu.

Après l'arrestation des principaux promoteurs du PPC, il n'était plus question de mener ouvertement une action politique contre le MNC et le gouvernement provincial. Il fallait contacter les Ituriens instruits sans toutefois éveiller l'attention des autorités

politiques. L'action devait être clandestine. Dans une première phase, J. Kiza s'efforça d'obtenir l'appui des membres du gouvernement central à Léopoldville. C'est ainsi qu'il entra en contact avec Nestor Watum, un Alur de Mahagi, commissaire adjoint à la Défense dans le Collège des Commissaires généraux. Watum était un collègue que Kiza avait connu au petit séminaire de Kilo en 1953. Kiza se mit donc à écrire de Mongbwalu sous couvert de la mission catholique et les réponses de Watum lui parvinrent par l'intermédiaire de la même mission. Le 11 novembre 1960, Kiza envoya sa première lettre dont l'essentiel peut se résumer à ceci (Archives MRAC 1960) :

La situation générale de la Province-Orientale est chaotique et il faudrait que le colonel Mobutu vienne ramener l'ordre. Le MNC s'occupe de tout, se substituant à la police, à l'armée et à l'administration.

La population de l'Ituri est malmenée par les Stanleyvillois qui se comportent ici comme en territoire conquis. Tous les postes administratifs sont occupés par des militants du MNC envoyés par Stanleyville.

Le 1<sup>er</sup> décembre, Kiza reçut la réponse de Watum à sa lettre du 16 novembre et s'empressa aussitôt d'informer son correspondant de l'évolution de la situation dans le district de l'Ituri. Il lui annonça à cette occasion l'arrestation de Monseigneur Matthijsen et de plusieurs missionnaires de la région de Kilo. Il rappela également l'arrestation des Pères Blancs et des instituteurs catholiques d'Aru et celle des commis de la Kilo-Moto qui, expliqua-t-il, refusaient l'asservissement par les gens de Stanleyville. « Cela prouve », enchaîna-t-il, « qu'on a affaire à la religion catholique et que l'on cherche à supprimer les classes sociales inhérentes à la nature humaine et à l'univers civilisé. [...] Quant à la question de regrouper les intellectuels ituriens dans un seul parti politique, conclut-il, c'est une très bonne idée pour l'avenir... seulement on ne voit pas encore qui va entreprendre cette tâche et comment ! »

Kiza se rendait parfaitement compte que la situation créée dans la Province-Orientale par l'arrestation de Lumumba et la constitution d'un gouvernement central dirigé par Antoine Gizenga rendaient difficile et même dangereuse la réalisation d'un tel projet. Du territoire de Mahagi, un autre originaire de l'Ituri, Claver Ugwiri, entretenait également une correspondance suivie avec Watum. Ancien élève du petit séminaire de Kabgayi au Rwanda, Ugwiri avait adhéré au PADI dès que ce parti s'était implanté dans

10. Au mois de janvier 1961, le commissaire de district G. Amissi dut intervenir pour faire réadmettre l'élève Basile renvoyé de l'école catholique de Mahagi pour avoir été trouvé en possession d'une carte du MNC.

le territoire de Mahagi et, plus tard, il avait été l'un des principaux animateurs du PNP dans le territoire de Mahagi. Après l'indépendance, il avait tenté de changer de camp en rédigeant une déclaration dans laquelle il sollicitait l'affiliation au MNC. Malgré ce geste, Ugwiri restait un personnage suspect pour les militants du MNC qui ne rataient aucune occasion pour le lui faire sentir<sup>11</sup>. En fait, les idées qu'Ugwiri soutenait dans sa correspondance avec Watum rencontraient les points de vue de Kiza, surtout en ce qui concerne la situation qui prévalait dans la Province-Orientale en général et dans le district de l'Ituri en particulier (Procès-verbal 1961).

Lorsque Watum arriva à Mahagi le 27 décembre 1960 pour un séjour de 8 jours, il se rendit directement chez Ugwiri avec lequel il eut un long entretien. Ensuite, tous deux se rendirent au bureau du territoire où Watum espérait user de ses prérogatives de commissaire général adjoint du Gouvernement central pour obtenir de l'Administrateur un véhicule de l'État qui devait servir à ses déplacements. Au bureau du territoire, Watum commit la maladresse de critiquer la politique menée par Patrice Lumumba jusqu'à son arrestation et l'opinion communiste du gouvernement de Stanleyville. Ugwiri, malgré sa conversion apparente aux idéaux du MNC, confirmait, en les illustrant par des exemples concrets, les propos de Watum. Outre les deux personnes précitées, il y avait, dans le bureau du territoire, l'administrateur M. Opio et le conseiller provincial Th. Ukumu, deux militants convaincus du MNC : toutes les personnes présentes dans le bureau étaient originaires du territoire de Mahagi et appartenaient à l'ethnie Alur. Elles avaient cependant des opinions politiques différentes et, malgré les affinités ethniques, Ukumu et Opio ordonnèrent l'arrestation d'Ugwiri et de Watum, qui furent conduits à Bunia. Dans la nuit du 3 au 4 janvier, Watum parvint à s'échapper du camp militaire de Bunia où il était incarcéré et à traverser la frontière ougandaise à Padhea, avec la complicité de soldats de l'ONU stationnés à Bunia.

Cet épisode qui prouvait, si besoin en était encore, qu'il était réellement difficile d'entreprendre une action politique contre le MNC dans la région

de l'Ituri, renforça la détermination de Watum d'aider, par tous les moyens, les personnes disposées à lutter contre l'influence du MNC dans cette région.

Joseph Kiza qui, de ce fait, était assuré de l'appui total des autorités de Léopoldville, prit la décision d'assumer la difficile tâche de regrouper les intellectuels ituriens dans un parti politique résolument opposé aux options du MNC et dont l'objectif serait d'émanciper le district de l'Ituri de la domination du gouvernement de Stanleyville. Il rédigea alors une série de textes qu'il se proposait de publier dans *La Montée*<sup>12</sup>..., en vue de toucher le plus de personnes possible et d'éveiller la conscience iturienne de la population qui semblait subjuguée par des éléments étrangers à la région. Ces textes furent rédigés et diffusés entre le mois de décembre 1960 et le mois de mars 1961. Nous en détaillons le contenu dans les paragraphes qui suivent.

#### 2.1.1. « INDÉPENDANCE DU CONGO : HISTOIRE DU CONGO »

Sous ce titre, Kiza rapporte que les trois mois de règne de Lumumba ont consisté en mutineries, assassinats, viols et désordres de tous genres et que le président Joseph Kasa-Vubu a posé un acte salutaire pour le pays en ordonnant la destitution de Lumumba et de son complice Victor Lundula, ancien chef de l'armée congolaise. Dans le district de l'Ituri, le MNC continua à faire la loi. Il s'est substitué à l'autorité civile, pour le malheur de la population. Les colons européens furent ses premières victimes, puis ce furent les missionnaires catholiques et enfin les « évolués » ituriens soucieux de secouer le joug du gouvernement de Stanleyville qui entretenait des relations avec les communistes (Kiza 1960 : 1).

#### 2.1.2. « LE RÉGIME COMMUNISTE EST-IL BON POUR LE CONGO ? »

À cette question, Kiza répond « non », dans un deuxième texte (Kiza 1961 : 1-2). Il explique alors que « le communisme est un régime politique néfaste parce qu'il annihile la liberté et empêche l'épanouissement individuel et familial ; une religion diabolique parce qu'il nie l'existence de Dieu et rejette toute morale ». Les qualités littéraires de ce texte contrastent fortement avec les précédents écrits de Kiza et on peut se demander si les missionnaires catholiques de Mongbwalu ne participèrent pas

11. Entre les mois de juin et décembre 1960, Ugwiri fut arrêté et relâché à plusieurs reprises par les gendarmes MNC sous différents prétextes.

12. Il s'agit d'un périodique de la paroisse de Mongbwalu.

activement à la rédaction de ce texte bien structuré qui abonde en détails sur l'activité du communisme international.

### 2.1.3. « L'ÉGALITÉ DES SALAIRES »

Ce texte fait suite au précédent et s'efforce de mettre fin au mythe de l'égalité des salaires que prônent les partisans du communisme. À l'époque circulaient à travers le pays des rumeurs fantaisistes sur le communisme<sup>13</sup>. Le communisme, c'était, disait-on, la communauté totale des biens (maison, voiture, habits...) et l'égalité des salaires, quels que soient le métier et les fonctions des individus. À cela Kiza réplique que les Russes eux-mêmes ne sont pas encore parvenus à réaliser le nivellement des salaires. L'égalité des salaires relève d'un verbalisme démagogique, sans effet concret dans la réalité, et sa réalisation, outre qu'elle découragerait les gens de bonne volonté, « contrarierait la volonté du Créateur qui a voulu qu'il y ait des différences dans le monde » (Kiza 1961).

### 2.1.4. « TRÈS CHÈRE ÉLITE ITURIENNE »

Dans cette note, J. Kiza essaye de montrer à la population les effets néfastes de l'administration pro-communiste de Stanleyville sur la vie économique de l'Ituri. Il y montre également les multiples atteintes faites à la démocratie par le gouvernement de Stanleyville, de même que les injustices dont souffre la population de l'Ituri. Il veut que cette population prenne conscience de cette situation et songe à son avenir.

« L'Ituri, constate-t-il, ne reçoit jamais de bourses pour les études universitaires à l'étranger, les commissaires de district et les administrateurs sont nommés et envoyés ici par Stanleyville, alors que jusqu'ici aucun originaire de l'Ituri n'a été nommé pour un autre district. Ce ne sont pourtant pas les intellectuels qui manquent dans le district de l'Ituri » (Kiza 1961: 1).

À ces derniers, il adresse un appel solennel pour sauver le district :

« Il est à noter, écrit-il, que nous sommes la lumière en tant qu'Élite. L'évangile nous dit ceci : "aucune lampe n'est allumée pour être mise sous un buisson [*sic* :

boisseau]". Nous sommes la lumière de l'Ituri, pourquoi restons-nous sous une ombre sans faire l'éclairage à la masse iturienne ? » (*ibid.*).

Il leur propose alors de créer un parti politique iturien pour mieux s'occuper des intérêts de la région et de la population de l'Ituri. Il avance trois noms, à savoir ADJ : Association démocratique de l'Ituri ; PEDI : Parti politique des Élités démocratisées de l'Ituri ; REDI : Regroupement des Ethnies démocratisées de l'Ituri.

« Ceci, conclut-il, ne constitue qu'une première démarche dans le processus qui doit aboutir à l'émancipation totale de l'Ituri de la domination de Stanleyville, émancipation qui seule permettra aux fils de l'Ituri de réaliser le développement économique et social de leur région » (*ibid.* : 2).

C'est cette prise de conscience qui plus tard conduira les députés provinciaux de l'Ituri à revendiquer à cor et à cris leur province.

### 2.1.5. À LA RECHERCHE DE L'AUTONOMIE PROVINCIALE

Il est difficile d'évaluer l'importance de la diffusion de ces textes parmi la population, car ils ne parurent jamais dans *La Montée...* Par contre, ils furent largement diffusés dans les milieux des intellectuels africains et leur permirent d'amorcer une action contre le gouvernement de Stanleyville sur le plan provincial et sur le plan national.

En effet, pour les intellectuels « ituriens », le bilan de l'indépendance était plutôt négatif. Avant l'accession du pays à l'indépendance, ils occupaient une position sociale prépondérante au sein de la communauté. Ils étaient les auxiliaires du colonisateur et formaient le groupe d'Africains qui participaient, ne fût-ce qu'indirectement, à l'administration du pays. Ils étaient les mieux préparés pour seconder le colonisateur et pratiquement les seuls qualifiés pour prendre la relève de ce dernier, si un jour il se décidait à confier aux nationaux la gestion de la colonie. De cette vérité, tout le monde était convaincu. Le colonisateur d'abord qui, durant toute la période coloniale, misa sur l'élite africaine et négligea la masse ; l'élite elle-même ensuite qui, à l'approche de l'indépendance, se regroupa dans un seul parti politique ; et enfin la masse, qui bouda le PADI avant même la pénétration du MNC dans la région de l'Ituri et se désintéressa d'une indépendance qui ne pouvait profiter qu'aux « clercs ».

13. Voir à ce propos *Adui ya Uhuru yetu*. Cette brochure, parue et diffusée dans la ville de Bukavu, ne portait ni le nom de l'auteur ni celui de l'éditeur. Elle faisait une description caricaturale et humoristique du système communiste.

Les choses se seraient effectivement passées de cette façon-là dans la région de l'Ituri, si l'apparition d'un élément étranger à la région, le MNC, n'était venue perturber toutes les prévisions en renversant la situation en faveur des basses couches de la population. Les intellectuels avaient un moment espéré que les vainqueurs politiques devraient rechercher leur collaboration, parce qu'ils avaient le monopole de la science dans la région. Mais le MNC les écarta complètement du pouvoir, en faisant appel aux intellectuels progressistes originaires d'autres régions du pays. Le même MNC introduisait dans la région des nouvelles idées qui bouleversaient l'ancienne échelle des valeurs sociales jusque-là admises par toutes les couches de la population. Les colons et les missions, auparavant tout-puissants, les intellectuels africains, jusqu'alors respectés et admirés, devenaient la risée de la masse et étaient soumis aux caprices des bandes de la JMNC composées en grande majorité d'éléments incultes n'ayant aucune formation scolaire et dont le seul mérite était d'avoir résolument opté pour la politique prônée par le MNC. Certains intellectuels, auparavant membres ou sympathisants du PADI/PNP, avaient opportunément changé de camp dès que la victoire du MNC était devenue certaine.

Cette volte-face leur avait permis d'obtenir des postes politiques ou administratifs dans la nouvelle société postcoloniale organisée et dominée par le MNC. Ils n'avaient pas cependant toute la liberté d'action qu'ils auraient souhaitée pour bien assumer leurs fonctions. L'intrusion des leaders et des militants du MNC dans tous les domaines restreignait considérablement la marge d'action de ces intellectuels convertis.

En définitive, qu'il fût adopté ou rejeté par le nouveau régime, l'intellectuel « iturien » n'était pas satisfait de sa condition nouvelle, qui ne correspondait pas à ce qu'il escomptait du départ des Belges. Et le responsable de cette situation, c'était le MNC, cet élément étranger à la région, qui avait faussé tous les calculs. À la veille de l'indépendance, les promoteurs du PADI avaient prévu cette éventualité en préconisant la décentralisation des pouvoirs. « Cette indépendance acquise, il (le PADI) désire voir s'instaurer une large décentralisation dans tous les domaines, sauf en ce qui concerne l'armée, la politique étrangère et les grandes lignes de la politique

économique<sup>14</sup> ». Pour remettre les choses en ordre et permettre à l'élite « iturienne » de jouer le rôle qui lui était dévolu, il fallait donc soustraire la région de l'Ituri aux influences étrangères et plus précisément à l'emprise du gouvernement MNC de Stanleyville. Plusieurs faits fournirent aux intellectuels « ituriens » des arguments objectifs pour justifier cette prise de position comme visant avant tout la sauvegarde des intérêts de la population de l'Ituri.

#### a) Problème de représentativité

Il y eut d'abord le problème de la représentation des différents districts de la Province-Orientale au sein du gouvernement provincial. Le recensement de 1958 dans la Province-Orientale avait donné les résultats suivants :

- district de Stanleyville : 671 611 habitants
- district du Bas-Uele : 494 297 habitants
- district du Haut-Uele : 611 304 habitants
- district de l'Ituri : 697 421 habitants.

Sur la base de ces chiffres, la loi électorale du 23 mars 1960 attribua à la Province-Orientale 25 représentants au sein des institutions nationales et 70 conseillers provinciaux<sup>15</sup>. Le district de l'Ituri venait en tête avec 20 sièges sur le plan provincial et 7 sur le plan national. Le district du Haut-Congo et la ville de Stanleyville<sup>16</sup> avaient droit à 19 représentants au sein de l'assemblée provinciale et à 7 représentants au Parlement. Le district du Haut-Uele avait 17 sièges sur le plan provincial et 6 sièges sur le plan national, tandis que le district du Bas-Uele disposait de 14 sièges à l'assemblée provinciale et de 5 sièges au Parlement. Les élections législatives du mois de mai 1960 donnèrent les résultats suivants dans la Province-Orientale :

*Sur le plan national :*

- MNC : 21 sièges
- PNP : 3 sièges
- Individuelle : 1 siège

14. Extrait du programme succinct du PADI paru dans les *Remarques congolaises* du 23 juin 1959, p. 5. Cette idée fut reprise par les représentants des partis modérés des districts du Haut- et du Bas-Uele et de l'Ituri à la conférence de Coquilhatville en novembre 1959. Ils y demandèrent la constitution d'une province de l'Uele-Ituri afin d'arrêter l'expansion du MNC triomphant à l'époque dans le district de Stanleyville.

15. Voir les tableaux I et II annexés à la loi électorale du 23 mars 1960.

16. Après l'indépendance, le district de Stanleyville devint le district du Haut-Congo.

**Tableau 1.2 : Composition du gouvernement de la Province-Orientale (juin 1960)\***

Fonction	Titulaire	Peuple	District d'origine
Président	Finant Jean-Pierre	Azande	Bas-Uele
Affaires intérieures	Lumumba Louis	Atetela	Sankuru
Justice et Sûreté	Yaleko Marcel	Lokele	Haut-Congo
Finances	Embae Louis	Ababoa	Bas-Uele
Économie	Eleo Ambroise	Kusu	Maniema
Budget et Planification	Sabiti François	Arabisé	Stanleyville
Fonction publique	Bumba Frédéric	Lugbara	Ituri
Enseignement	Swaleh Alphonse	Kusu	Maniema
TP et PTT	Sogbe Alphonse	Ababoa	Bas-Uele
Agriculture	Badjoko Charles	Lokele (par sa mère)	Haut-Congo
Santé	Guestan Étienne (devenu Bilambo Kalonda après 1971)	Lokele	Haut-Congo

\*Au cours de la session extraordinaire des 30 et 31 août 1960, l'Assemblée provinciale créa le poste de vice-président provincial qui n'était pas initialement prévu. Ce poste fut confié à Manzikala alors administrateur de territoire à Aba.

*Sur le plan provincial :*

- MNC : 58 sièges
- PNP : 6 sièges
- Individuelle : 4 sièges
- Chefs coutumiers : 2 sièges

Le MNC possédait une majorité écrasante au sein de l'Assemblée de la Province-Orientale avec 58 représentants sur 70. C'est à lui que revint le droit de former le gouvernement provincial. Il le fit conformément à son option nationaliste, sans tenir compte ni de la représentation régionale ni de la représentation ethnique. Le militantisme au sein du parti et la qualification furent les seuls critères qui entrèrent en ligne de compte pour la désignation des candidats aux postes de direction dans les institutions politiques provinciales.

«Le 7 juin, le bureau de l'assemblée provinciale avait été constitué comme suit :

- Babadet : président (originaire du Bas-Uele, un Ababoa)
- Kelheko : 1<sup>er</sup> vice-président (originaire du Haut-Uele, un Azande)
- Losala : 2<sup>e</sup> vice-président (originaire du Haut-Congo, un Turumbu)
- Nguruza : secrétaire (originaire du Haut-Uele, un Azande)



**Frédéric Bumba.**

Membre du Collège exécutif auprès du gouverneur de la Province-Orientale durant la période transitoire qui précéda le 30 juin.

Né à Irébu en 1932, il termina le cycle complet des études primaires et secondaires chez les Frères maristes à Buta. Il était à l'administration depuis 1953 et accomplissait un stage en quatrième catégorie au parquet de Bunia. Il était membre du PADI affilié au PNP. (HP.1960.4.357, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960 © Sofam.)



**Le gouverneur Jean-Foster Manzikala accueille le président Mobutu à Kolwezi, le 4 mars 1967.**

Aux côtés du chef de l'État, on reconnaît le général de brigade L. Masiala (commandant du 4<sup>e</sup> groupement de l'ANC) et R. Bavasa (directeur chef du protocole aux Affaires étrangères).  
(CP.2007.1.328, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1967.)

- Nyamadjumu : secrétaire (originaire de l'Ituri, un Hema)
- Mayani : secrétaire (originaire de l'Ituri, un Bira).

Jacques Épee fait observer que « le bureau de l'assemblée fut constitué le 7 juin 1960 sans qu'il y eût des élections, le nombre des candidats ne dépassant pas celui des mandats auxquels il fallait pourvoir. Le bureau était parfaitement homogène, c'est-à-dire exclusivement le MNC » (Épee 1971 : 65). On remarquera que, malgré l'importance de la représentation du district de l'Ituri au sein de l'assemblée de la Province-Orientale, un seul sur les douze ministres du gouvernement provincial était originaire de ce district. Par contre, des personnes originaires d'autres provinces du Congo faisaient également partie du gouvernement et y occupaient des postes importants. Cette situation correspondait à la logique de l'idéologie lumumbiste, mais

pouvait constituer un grief objectif de la part des représentants de l'Ituri pour peu que des divergences surgissent au sein même du parti au pouvoir.

**b) L'affaire Jean-Foster Manzikala**

L'entente devait effectivement être de courte durée parmi les conseillers MNC à l'assemblée de la Province-Orientale, qui allaient se diviser en deux blocs : celui des « campagnards » regroupant les représentants de l'Ituri et des deux Uele, et celui des « citadins » qui comprenait les élus de la ville de Stanleyville et les représentants du Haut-Congo. Ce dernier groupe, qui détenait tous les postes de commande au sein des organes provinciaux du MNC, voulait dicter à toute l'assemblée sa ligne de conduite. Par contre, les autres conseillers, estimant que, même au sein du parti, les principes démocratiques devaient être respectés, faisaient prévaloir le principe de la majorité pour repousser certaines propositions des dirigeants du parti. Le conflit entre ces deux groupes débuta dès la fin de l'année 1960.

En effet, après la destitution du Premier ministre Lumumba au mois de septembre 1960, le gouvernement central de Léopoldville ordonna également l'arrestation de J.P. Finant, président du gouvernement de la Province-Orientale, et de Babadet, président de l'assemblée provinciale. D. Kelekho fut désigné pour assurer l'intérim de Babadet, tandis que le ministre provincial Ch. Badjoko assumait l'intérim de Finant. C'est alors que les conseillers du Haut-Uele, soutenus par ceux de l'Ituri et du Bas-Uele, proposèrent la candidature de F. Manzikala, à l'époque administrateur du territoire de Faradje d'où il est natif, pour assumer l'intérim de Finant et alléger ainsi la charge de Badjoko, qui devait déjà s'occuper de son ministère.

C'était la première fois que la personne de Manzikala apparaissait au premier plan de la vie politique au niveau de la Province-Orientale. Fils d'un soldat de la Force publique, Manzikala vit le jour à Léopoldville en 1937. Il commença ses études primaires à Kinshasa, mais dut les interrompre pour suivre son père qui était muté à Faradje, dans son territoire natal. Et c'est là qu'il devait terminer ses études primaires, avant de s'inscrire à l'école moyenne de Kilo, dans le district de l'Ituri. Après deux années d'études à Kilo, il fut de nouveau obligé de suivre son père à Buta dans le district du Bas-Uele où il s'inscrivit à l'école des Frères maristes. Après ses études, il travailla comme secrétaire à la Compagnie de l'Uele à Kurukpata, à 15 kilomètres d'Aba, puis il se rendit à Stanleyville où il presta ses services à la Sabena jusqu'en 1958. À ce moment, il retourna dans le territoire de Faradje où il devint, en 1959, président sectionnaire du MNC. Au mois d'août 1960, il fut élu vice-président de la Province-Orientale, alors qu'il exerçait les fonctions d'administrateur de territoire à Aba. Manzikala, qui avait séjourné dans tous les districts de la Province-Orientale et qui, en outre, passait pour être un militant du MNC, était l'homme indiqué pour assumer l'intérim du président provincial, et sa candidature fut acceptée par les députés de l'assemblée provinciale.

C'est après l'installation d'Antoine Gizenga à Stanleyville en octobre 1960 que fut formé le gouvernement de Jean-Foster Manzikala. Notons que le bureau de l'assemblée provinciale avait été renouvelé la veille du vote du gouvernement Manzikala en décembre 1960, l'ancien président Babadet avait été arrêté en même temps que Finant et transféré à

Léopoldville d'où il réussira à s'évader et regagner Stanleyville vers la fin de l'année 1961.

Mais le gouvernement provincial de Manzikala se montrait favorable à un rapprochement avec Léopoldville, ce qui n'était pas du goût de Gizenga. Pour faire tomber Manzikala, ce rôle est confié à l'assemblée provinciale. Lors de la session d'octobre 1961, on commença par renouveler le bureau et Dominique Keleko (un Azande, élu à Stanleyville) est réélu président par 38 voix pour et 10 contre. C'est tout l'ancien bureau d'octobre 1960 qui était reconduit moyennant quelques modifications : François Aradjabu (Mungelema de Bafwasende) qui était 2<sup>e</sup> vice-président avait quitté l'équipe, remplacé à ce poste par Venant Lumery (Logo de Faradje) jusque-là secrétaire et, à sa place, c'est Jean-Louis Hanus (mulâtre non reconnu de mère babali de Bafwasende) qui fit son entrée. Remarquons que Timothée Chombe, un Alur élu député provincial en mai dans le territoire de Djugu, gardait son poste de vice-président.

Suite au dépôt d'une motion de censure, le gouvernement Manzikala fut destitué après trois jours de débats à l'assemblée. Aussitôt, on procéda à l'élection d'un nouveau gouvernement. Le MNC/L présenta la candidature de Simon Losala à la présidence du gouvernement et celle d'Honoré Agoyo (Alur de Mahagi) à la vice-présidence. Pour les ministres, il y eut sept candidats sur la liste MNC/L et sept candidatures individuelles. Tous les candidats du MNC/L furent élus, contre 2 (J. Gaikwa, un Bira de Bunia et J. Bayaa, un Bodo de Wamba) pour les individuels.

À l'instigation des parlementaires nationaux de l'Ituri, la commission des Affaires intérieures s'en alla enquêter à Stanleyville sur les conditions de destitution de Manzikala et d'investiture de Losala. La commission conclut qu'il y avait eu des vices de procédure et la Chambre demanda au ministre de l'Intérieur de remettre Manzikala au pouvoir. Mais le gouvernement Losala organisa les jeunesses MNC/L pour s'opposer au retour de Manzikala.

Chef de cabinet adjoint du secrétaire d'État à la Défense nationale du gouvernement de Cyrille Adoula en août 1961, le colonel Léonard Mulamba fut dépêché à Stanleyville, remplaçant le lieutenant-colonel Loso. D'où l'état d'exception. Le 23 juillet 1962, une ordonnance du chef de l'État Kasa-Vubu déclarait l'état d'exception dans toute la Province-Orientale



**Tableau 1.3 : Composition du gouvernement Losala (octobre 1961)**

Fonctions	Noms	Observations
Président	Losala Simon	Turumbu d'Isangi
Vice-président	Agoyo Honoré	Alur de Mahagi
Ministre de l'Intérieur	Baikpon Louis-	
Ministre de la Justice	Yaleko Marcel	Lokele
Ministre de la Santé	Greenfell Georges	Musoko ; territoire de Basoko
Ministre des Finances	Kygoma Pierre	--
Ministre de la Fonction publique	Sogbe Alphonse	Ababoa de Buta
Ministre du Budget et Contrôle	Kaisala Augustin	Lokele d'Isangi
Ministre de l'Économie	Akangay Félix	Azande
Ministre des Travaux publics	Gaikwa J.	Bira de Bunia
Ministre de l'Agriculture	Bayaa J.	Bodo de Wamba

Source : CRA des réunions de l'Assemblée provinciale, séance du 23 octobre 1961.

**Tableau 1.4 : Composition du bureau de l'Assemblée de la Province-Orientale en avril 1962**

Fonctions	Noms	Observations
Président	Keleko Dominique	MNC/L ; Azande ; élu à Stanleyville
1 <sup>er</sup> vice-président	Tschombe Thimotée	MNC/L ; Alur ; élu dans le territoire de Djugu
2 <sup>e</sup> vice-président	Lumery Venant	MNC/L ; Faradje
1 <sup>er</sup> secrétaire	Hanus Jean Louis	MNC/L ; mulâtre non reconnu de mère babali de Bafwasende
2 <sup>e</sup> secrétaire	Alafu Ramazani Jean	MNC/L ; élu à Watsa
3 <sup>e</sup> secrétaire	Lavula Gérard <sup>17</sup>	MNC/L ; Ango
4 <sup>e</sup> secrétaire	Ali Paoni Paul	MNC/L ; Mambasa

et neutralisait les institutions provinciales. Deux commissaires généraux extraordinaires (comextras) furent envoyés à Stanleyville : Joseph Ekombe et Albert Buanamoto, son adjoint. Mais la rivalité ne tarda pas à opposer les deux comextras. Un régime militaire dirigé par le colonel Léonard Mulamba fut instauré ; il va même être nommé commandant du 3<sup>e</sup> groupement avec le grade de lieutenant-colonel.

En août 1962 intervenait la création des nouvelles provinces aux dimensions réduites. Il y aura au départ 16 provinces créées dont, dans l'ancienne Province-Orientale, l'Ituri et l'Uele. Ainsi, écrit J.-C. Willame,

« les représentants de l'Uele et de l'Ituri ne trouvèrent pas mieux que de prendre leurs distances à l'égard du foyer de politisation intense et agité que constituait la région du Haut-Congo et principalement la ville de Stanleyville » (Willame 1972 : 163). Dans ces deux régions ainsi séparées du Haut-Congo, les anti-lumumbistes ou lumumbistes peu convaincus triomphaient.

17. Il va être arrêté par Victor Nendaka, puis assassiné au Camp Binza le 7 septembre 1964.

## RÉFÉRENCES

- Épee, J. 1971. « Structures et institutions politiques et administratives de la Province-Orientale. Le cas du Haut-Congo (1960-1964) ». Mémoire de licence, Université de Kinshasa.
- Kiza, J. décembre 1960. « Indépendance du Congo : Histoire du Congo ». Texte ronéotypé dans *La Montée*, périodique de la paroisse de Mongbwalu.
- Kiza, J. 1961. « Le régime communiste est-il bon pour le Congo ? » Texte ronéotypé dans *La Montée*, périodique de la paroisse de Mongbwalu.
- Kiza, J. 1961. « L'égalité des salaires ». Texte ronéotypé dans *La Montée*, périodique de la paroisse de Mongbwalu.
- Ministère des Affaires intérieures de la Province-Orientale. 1961. *Manifeste du bon citoyen*. Province-Orientale.
- Remarques congolaises. 1959. « PADI ». CRISP : Bruxelles.
- Procès-verbal administratif du 1<sup>er</sup> février 1961, dressé par Baipkon, commissaire de district assistant de l'Ituri, concernant l'arrestation et la fuite de N. Watum, commissaire général adjoint à la Défense nationale, pp. 1-18.
- Rapport d'enquête du 16 août 1961 du commissaire de district de l'Ituri, Yambuya, Bunia.
- Samba, K. 1982. *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire postcoloniale. Le cas de l'Ituri*. Kinshasa : PUZ.
- Willame, J.-C. 1972. *Patrimonialism and political change in the Congo*. Stanford : Stanford University Press.

### Archives

- Archives MRAC. Lettre du 16 novembre 1960 de Joseph Kiza à Nestor Watum, C.L. 41. Service Histoire et Politique.
- Archives MRAC. Lettre du 23 mars 1961. Service Histoire et Politique.
- Archives MRAC. Lettre n° 221/308/cab/D.14 du 2 mars 1961 du ministre provincial de l'Intérieur au commissaire de district de l'Ituri. Service Histoire et Politique.

## CHAPITRE 2

# L'ITURI SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

**A** son accession à l'indépendance, le Congo comptait six provinces. Le district de l'Ituri gardait ses subdivisions administratives héritées de la colonisation avec cinq territoires, à savoir : Aru, Djugu, Irumu (Bunia), Mahagi et Mambasa. L'équipe de l'exécutif du district et des territoires de l'Ituri était composée des membres tels que repris dans le tableau 2.1.

Les originaires de l'Ituri cependant furent mécontents à l'égard du pouvoir de Stanleyville du fait qu'il leur affectait des cadres politico-administratifs dont la plupart étaient des non-originares de leur district. À commencer par le CDD, Yangala, qui était du Haut-Congo et le CDDA, Ibrahim, qui venait, lui, du Maniema. En plus, deux territoires sur cinq étaient administrés également par des non-originares : le territoire de Mambasa par Fidèle Wembo, un originaire du Haut-Congo ; le territoire de Djugu par Louis Baikpon du Congo central.

Il faut noter que la conférence de Coquilhatville (24 avril/28 mai 1961) ouvrit la voie à la création de nouvelles provinces. Avec l'arrivée du gouvernement de Cyrille Adoula en août 1961, le nouveau Premier

ministre déclara que son gouvernement tiendrait compte « du désir des habitants des divers territoires d'obtenir dans les domaines qui sont d'intérêt régional, plutôt que national, une autonomie locale qui permettrait une administration plus étroitement liée avec la population et plus consciente de ses intérêts » (Vanderlinden 1972 : 241). Un projet de loi modifiant l'article 7 de la loi fondamentale fut introduit au Parlement, et il portait sur les subdivisions administratives. Dès qu'on commença à démembrement les six provinces issues de l'organisation administrative coloniale, les députés de l'Ituri, à l'instar de ceux des autres provinces, déposèrent également une pétition réclamant la création de la province de Kibali-Ituri. La pétition déposée au ministère de l'Intérieur portait 24 signatures des élus nationaux et provinciaux originaires de l'Ituri, soit plus des deux tiers des signatures exigées (Gérard-Libois & Verhaegen 1963 : 241). La loi du 14 août 1962 en son article 1<sup>er</sup> confirme la création de la province de Kibali-Ituri en ces termes : « Il est créé une province dénommée Kibali-Ituri comprenant les territoires d'Aru, Mahagi, Djugu, Mambasa et Bunia dans le

**Tableau 2.1 : Cadres politico-administratifs de l'Ituri au 2 avril 1961**

Nom	Fonction	Territoire d'élection	District d'origine
Yangala (Bernard ?)	CDD	Ituri	Haut-Congo
Ibrahim ( ?)	CDDA	Ituri	Maniema
Wembo Fidèle	AT	Mambasa	Haut-Congo
Baikpon Louis	AT	Djugu	Bas-Congo
Upio Médard	AT	Mahagi	Ituri (Mahagi)
Mondoni Théobald	AT	Aru	Ituri (Aru)
Duabo Nicolas	AT	Bunia (Irumu)	Ituri (Irumu)

Source : archives du Bureau administratif du district de l'Ituri.

district de l'Ituri et les territoires de Faradje et Watsa, soumis au référendum dans celui du Haut-Uele. »

À l'origine de cette dispute, il faut suivre la constitution de ces territoires à travers leurs peuplements. Ci-dessous est décrite, dans le texte en grisé, la situation du territoire de Faradje à travers son évolution.

L'appellation Faradje est tirée du nom du chef Faragi de la chefferie Logo-Ogambi, qui résidait, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les environs du village Bagale, actuel chef-lieu de la chefferie.

Faradje fut fondé (Choprix 1961 : 10) en tant que site en 1892, lors de l'expédition Van Kerckhoven et, en tant que territoire, vers 1901, sous l'EIC. C'est le lieutenant Buzon qui construisit les premiers bâtiments en briques en 1900, entre autres des bureaux et des magasins. Comme on craignait l'attaque des Arabes, le poste fut fortifié par un rempart circulaire en briques et un fossé (démolisé en 1905) dont les terres formaient le parapet. C'est à la fin de 1923 que furent érigés les tribunaux indigènes.

L'organisation administrative du territoire de Faradje est en partie liée à des recompositions faites par l'autorité coloniale. Divers rapports administratifs relatent les situations locales trouvées, à travers lesquelles se dessinent les généalogies des chefferies.

L'exemple de Matafa est un point de départ intéressant. Il s'agit d'un ancien vassal de Faragi, qui refuse,

à partir de 1902, d'obéir au successeur de ce dernier, Maruka. Celui-ci se rapproche d'abord de la rivière N'zoro, mais assez rapidement, en 1903, il devient « indépendant ». Pour mettre fin aux continuelles disputes entre Matafa et Maruka, l'autorité coloniale invite ce dernier à se fixer sur la rive gauche de la N'zoro où, avec l'appui des frères Tandia, Zombo et Siriki, il parvient rapidement à asseoir son autorité et à progresser vers l'est. En 1912, Matafa passe à Aru. Vers 1917 et 1918, sa chefferie atteint son plus grand développement : elle s'étend depuis le confluent N'zoro-Abimva à l'ouest jusqu'à la frontière du Congo à l'est. La nouvelle orientation de la politique indigène du territoire d'Aru tendant à l'affranchissement des peuples « opprimés » conduit à la décision du 28 novembre 1919 du CDD du Haut-Uele de réduire l'autorité de Matafa exclusivement sur les administrés uniquement logo. Zombo, un sous-chef, est destitué et contraint d'évacuer la région Luguaret auparavant sous ses ordres. Tous les indigènes non autochtones sont soustraits à l'autorité de Matafa. La région de son influence s'arrête désormais au mont Beledé.

Voici le récit de la situation décrite dans un rapport commun du 16 novembre 1920 élaboré au village Matafa par les AT de Faradje et d'Aru.

« L'examen de la politique intérieure de la chefferie en vue de son passage au territoire de Faradje a révélé une des situations des plus difficiles et des plus précaires. La plus grande partie de la population logo a refusé depuis environ un an d'obéir au chef Matafa et revendique l'indépendance sous leurs chefs de groupes Adrea, Mamvoma, Bologi, Avuguata, Drande, Briki et Dongomva. Mais une partie des Logo encore dévoués à Matafa se tenaient dans l'expectative, prêts à imiter l'exemple des autres groupes à la première concession que l'autorité coloniale leur fera. Une large propagande faite surtout par Briki et Madraki (qui meurt au cours de cette période) gangrène aussi les chefferies Maruka et Kitambala du territoire de Faradje qui donnent des signes de malaise politique et de convulsions intérieures. La chefferie Matafa devient le lieu de refuge de nombreux indigènes dévoyés des groupements limitrophes. Matafa, profondément découragé, n'essaye pas de lutter contre le courant et affiche une attitude qui touche à la couardise ; il craint [pour] sa vie. La situation troublée sert admirablement les penchants des pistonniers et auxiliaires du chef aux exactions qui se multiplient dangereusement. Les indigènes entre eux se livrent à tous les abus, les épreuves de poison se pratiquent au grand jour et font revivre toutes les anciennes querelles. À part certains groupements sous les ordres de meneurs plus intelligents que les autres et qui font quelques apports de vivres aux Mines (Briki, Madraki), la chefferie ne fournit guère de travail. »

L'autorité coloniale reconnaît la mauvaise gestion de la chefferie Matafa, mais elle va refuser de l'émettre par crainte de voir les autres chefferies logo présenter les mêmes types de réclamation. Elle note que

« le passage de la chefferie Matafa au territoire de Faradje aura, en dehors des facteurs politiques et économiques qui le motivent, l'avantage de supprimer une circulation logo trop intense à travers les chefferies Dongo et Luguaret qui dépendaient auparavant de Matafa et les inévitables querelles et incidents qui en ont toujours résulté » (AT de Faradje et d'Aru. 1920d).

Plusieurs rapports administratifs montrent que diverses chefferies du territoire de Faradje ont connu des contestations internes devenues par moments violentes. Celles-ci ont été réorganisées en partie par l'autorité coloniale, qui a regroupé plusieurs groupements au départ indépendants les uns des autres. C'est le cas, par exemple, de la chefferie Logo-Obeleba avec le groupement Baido<sup>a</sup>.

« Le groupement Baido a appartenu anciennement à la chefferie Magora (Kitambala), de même que la population du groupement Atama qui devra être englobée dans la chefferie à former. Peu avant notre pénétration dans la région, il parvient avec l'appui des Arabes à secouer la tutelle de Magora et reste temporairement indépendant. Encouragé par le Blanc, le chef Ibuqui (*sic*, Ibuki) dépendant à ce moment d'Aba, entreprend la conquête de la région et parvient sans trop de peine à la mettre sous son autorité. Il maintient Baido comme sous-chef sur la partie la plus importante de la population [...] et place sur le reste Atama au mont Boku. Du vivant d'Ibu, grâce à la politique habile de ce chef, la situation se maintient prospère. Baido est dévoué ; Atama laisse de temps à autre à désirer, mais il est tenu en respect par l'autorité et le prestige de son suzerain.

À la mort d'Ibu, la situation change. Gagnés par les revendications d'autonomie des autres groupements de la chefferie, eux aussi se rappellent qu'ils ont été anciennement temporairement indépendants. Plus correct qu'Atama qui refuse ouvertement obéissance à Dramba, successeur d'Ibu, Baido porte ses revendications devant l'autorité et reçoit la promesse qu'elles seront étudiées avec bienveillance. L'enquête faite sur place a démontré la nécessité d'organiser en chefferie sous les ordres de Baido les groupements précités. Atama se dit prêt à accepter l'autorité de Baido. Les intéressés se prétendent Obeleba et ont voulu faire de ce surnom leur donné par leurs voisins en raison de leur habitat sur la N'zoro, "Obi", un appui de leurs revendications d'indépendance. Ce sont des purs Logo, des clans Kuluba et Amodru. En principe, conformément à la politique générale logo, ces gens ne devraient pas être affranchis. Pratiquement il n'y a aucune autre solution possible. Dramba reconnaît qu'il n'a pas de droits sur eux. Kitambala sait que son père n'est jamais parvenu à les organiser effectivement. Même si on envisageait leur adjonction à une de ces chefferies, la situation deviendrait intolérable à cause de la position géographique de leur habitat. Dramba ou Kitambala auraient de nouveau des enclaves dans une région confinant avec Luguaret tant convoitée pour son bétail. Une fusion avec la chefferie Libana est impossible vu l'absence de liens de coutume ou de parenté permettant de donner à l'ensemble la liaison nécessaire.

Le passage de la collectivité Baido déjà organisée en chefferie ou encore à organiser se fera sans difficultés. Les intéressés d'ailleurs qui ont déjà travaillé pour Aba avant le passage de la chefferie Ibu à Aru, se montrent favorables à ce projet.

D'après le recensement sommaire fait sur place, le groupement renferme environ 800 hommes valides. »

Voici deux autres exemples.

1) *Les anciennes chefferies Dramba (Ibu)-Logo et Mava (Kaliko)*<sup>b</sup>

« La chefferie Ibu dépendait anciennement du poste d'Aba. Lors de la suppression d'Aba comme poste politique en 1913, elle fut attachée au territoire d'Aru. La configuration de son territoire s'étendant sur plusieurs journées du nord-ouest au sud-est nécessite à ce moment le déplacement de la résidence du chef qui se trouvait à environ 2 heures d'Aba. Forcé de se rapprocher d'Aru, Ibu se fixe avec l'accord de l'autorité sur la rivière Miri. Une grande partie de la population du nord de la chefferie le suit et s'installe autour de sa nouvelle résidence. L'organisation politique de la région affaiblie par cet exode s'en ressent fortement, mais tient cependant debout grâce au prestige et à l'autorité du chef. Ibu tourne son attention vers le sud et par une pénétration douce et pacifique réalise quelques gains de ce côté. Mal secondé par ses auxiliaires et trop occupé au sud, la région du nord se relâche de plus en plus. La population des

a. « Note sur le passage du groupement Baido (Obeleba, Logo) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 4 novembre 1920 élaboré au village Aligo par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives du service Histoire et Politique, MRAC.

b. « Note sur le passage de la chefferie Dramba (Ibu)-Logo et de la chefferie Mava (Kaliko) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 26 octobre 1920 élaboré au village Dramba par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives du service Histoire et Politique, MRAC.

Lipara (ancien capita révolté de la chefferie Maruka) qui en 1914 avait opté pour Ibu, refuse peu après obéissance au chef et cesse toute relation avec l'autorité ; lentement elle se grossit de tous les mécontents et insoumis des chefferies voisines.

La mort d'Ibu (mars 1919) fait éclater l'anarchie qui couvait sous les cendres. Plusieurs groupements gagnés par la politique adroite, l'aménité et le prestige du défunt montrent dès le commencement leur aversion à se plier à l'autorité du fils et successeur Dramba qui est loin d'avoir les qualités de son père. Peut-être aussi trop jeune pour se rendre compte des grandes difficultés de la situation, sa politique maladroite et tatillonne ne fait que l'aggraver et indispose même les groupements qui s'étaient montrés dévoués à sa personne. Une vague de revendications d'indépendance passe sur le territoire de la chefferie. Les Luguarets de Makpua, Dema, les Obelebade Lali (Dondoro), les Kaliko de Mava et Ombaga et les N'Do de Lango parviennent à s'affranchir et sont érigés en communautés indépendantes. Les Obeleba de Atama et Baido réclament l'autonomie et cessent toutes relations avec Dramba. Les Lipara prétendent se grouper en chefferie sous l'autorité de leurs capitas Tandro et Drago. En pleine fermentation et désagrégation, le territoire de la chefferie devient l'asile de prédilection des fuyards du voisinage.

Voici donc la situation à ce jour. Dramba, même avec de la bonne volonté, qui malheureusement semble lui faire défaut, ne parviendra plus à mettre de l'ordre dans le grand territoire déchiré que forme l'actuelle chefferie. Les groupements affranchis, ceux tendant à l'affranchissement et la population acceptant l'autorité de Dramba forment un enchevêtrement compliqué. Pour donner à la situation quelque clarté, pour permettre de souder les enclaves de la chefferie Ombaga et de donner de l'homogénéité aux autres groupements détachés de Dramba et constitués en chefferies autonomes, il est nécessaire de faire vider à Dramba les régions du sud sur lesquelles il ne peut avoir des prétentions coutumières et de comprimer vers le nord sa population trop éparsée et par conséquent d'une administration trop difficile.

Nous proposons donc d'adopter la solution suivante :

1°) faire retirer à Dramba la population installée sous les ordres d'Adjuma (Magombo) vers les sources de la Miri<sup>c</sup> et lui faire passer la N'zoro qui constituera en partie la nouvelle limite entre les territoires de Faradje et Aru ;

2°) passer avec la chefferie Dramba au territoire de Faradje, la collectivité Mava (Kaliko) dans le but d'obtenir des limites claires et aussi pour arrondir les contours des territoires intéressés. [...] Ces limites ne sont fixées que vers le sud et l'est ; sa délimitation définitive pourrait se faire sans difficulté après son passage à Faradje ;

3°) refuser catégoriquement les prétentions à l'indépendance de deux groupements Lipara (Logo), Tandro et Drago, qui n'ont aucun titre à l'appui de leurs revendications et qui, de plus, se sont, par leurs agissements et leur attitude, montrés indignes à [de] toute faveur ; les obliger à se plier sous l'autorité de Dramba et poursuivre leur soumission définitive avec toute la sévérité possible ;

4°) fixer la résidence de Dramba vers le cœur de la nouvelle configuration de sa chefferie, dans les environs d'Adjuma (gîte, rivière Dungu, à 6 h 30 heures [sic] environ d'Aba).

Cette solution aura comme résultat de permettre de grouper la population des différentes communautés du voisinage et plus particulièrement pour Dramba, d'occuper systématiquement le territoire de sa chefferie, surtout la partie nord, de serrer les fractions hostiles des Lipara et de rendre plus difficiles, sinon de supprimer, les migrations d'indigènes voulant se soustraire à l'autorité de leurs chefs. Il est à prévoir que malgré les faibles moyens de Dramba, la situation s'améliorera par suite de l'assainissement de l'organisation intérieure et d'une administration plus facile résultant d'une meilleure coordination de la population.

Dramba consulté se montre favorable à la solution développée plus haut ; il estime que l'évacuation des régions citées sous n° 1 ne nécessitera pas de difficultés. Mava aussi accepterait de bon gré son passage à Faradje. En ce qui concerne Mava et ses administrés qui se disent Kaliko, il est résulté de l'enquête faite que ce sont en réalité des Luguarets dépossédés. Kaliko n'est qu'un surnom péjoratif leur donné par les Kakua en raison de leur malpropreté. Comme cette population n'a plus de bétail, qu'elle s'oriente visiblement par ses occupations, ses installations et ses mœurs vers le génie Kakua ; que son passage ne constitue pas une scission de la région de l'élevage qui reste nettement confinée vers le centre du territoire d'Aru, nous estimons qu'il n'y a aucun inconvénient de la passer à Faradje. »

c. Sous Bokoyo sur les affluents de la Kovo ; sous Akiama sur la rive droite de la N'Zoro ; sous Yanyarakasa sur un affluent de la Loha et celle dépendant de lui directement groupé autour de son installation actuelle sur la Miri.

2) *L'ancienne chefferie Libana (Dondoro)-Logo (Obeleba)*<sup>d</sup>

« Dondoro, comme Ibu, dépendait anciennement du poste d'Aba comme chef indépendant. Sa soumission remonte à mai 1945. Les prétentions d'Ibu sur le territoire de Dondoro sous prétexte de services rendus lors de la pénétration de cette région sont écartées et l'intéressé travaille pour Aba comme chef autonome jusqu'au moment de la suppression de ce poste comme poste politique. Après son passage à Aru, Ibu reprend ses anciennes revendications et cette fois avec plus de succès. Par décision de M<sup>e</sup> le lieutenant Colin (18 octobre 1913) confirmée par M<sup>e</sup> le commissaire général Bertrand, Dondoro est mis sous son autorité.

Kitambala, successeur de Magora, qui seul pouvait émettre des prétentions réelles sur le pays (son père en ayant fait la conquête avant la pénétration du Blanc) ne parvient pas à se faire entendre. Les relations entre Dondoro et Ibu restent tendues et Ibu tout en menant une politique pondérée ne parvient pas à gagner la sympathie de ses nouveaux sujets. La mort de Dondoro (12 mai 1917) donne lieu à un nouvel examen de la situation. Sous l'influence d'une politique plus favorable aux revendications d'autonomie, le groupement des Obeleba anciennement sous Dondoro retrouve son indépendance ; Lali, fils du défunt, est investi le 1<sup>er</sup> décembre 1919.

Bien intentionné et secondé par son oncle Tamandu (renseigné comme successeur éventuel), il parvient à mettre un peu d'ordre dans sa chefferie. Sa mort survenue le 25 juin 1920 marque un nouveau retard dans l'organisation intérieure de la communauté. Tamandu, oncle du défunt, désigné comme successeur éventuel, en l'absence de l'héritier direct, se désiste en faveur de son frère aîné Libana. Ce dernier prend provisoirement la direction de la chefferie. Il sera sous peu proposé pour l'investiture.

Le passage de cette communauté au territoire de Faradje ne provoquera aucune difficulté. Libana et ses administrés ayant dépendu anciennement d'Aba se montrent favorables à ce projet. La suite logique de l'investiture de Libana et de son passage à Faradje sera l'organisation en chefferie du second groupement Obeleba sous les ordres de Baido et son adjonction au territoire de Faradje. Comme ils n'ont jamais été sous les ordres de Dondoro, les héritiers de celui-ci n'ont pas à émettre des revendications les concernant et Dramba duquel ils dépendaient jusqu'à présent comprend qu'il n'a pas de droit sur eux.

La ligne de démarcation entre Dondoro (Libana) et la chefferie des autres Obeleba à créer sera constituée par la rivière Kovo. Les différents temps d'intérim avec l'inévitable affaiblissement de l'organisation intérieure en résultant ont provoqué des empiètements mutuels et favorisé l'installation d'une centaine de fuyards de la chefferie Kitambala.

Libana aura à retirer de la rive gauche de la Kovo le capita Abuondu avec 30 hommes, Adimva avec 25 hommes et Kairika avec 30 hommes.

Les intéressés qui alternativement se réclamaient de Dondoro et Baido ont déclaré opter définitivement pour Libana et se sont engagés à vider la rive gauche de la Kovo au commencement de la saison sèche, après récolte de leurs plantations de sorgho et éléusine. Abo, fils de Gaga, auparavant sous les ordres d'Ibu installé avec 270 hommes sur la rive droite de la Kovo autour du mont Apefi, accepte l'autorité de Libana. Le capita Amoeri qui à la faveur de la situation troublée du pays ayant fait l'objet du différend territorial entre Matafa et Maruka s'était fixé à l'ouest de l'Ombatchiko sur le sol actuellement reconnu à Maruka, se retirera vers l'est, au-delà de la rivière précitée formant la limite entre Maruka et Libana ; l'évacuation est commencée.

Les 100 fuyards de Kitambala avec les capitans Dima, Buluma, Angodo et Tiri repasseront la Miri pour se fixer dans leurs anciens foyers ; Libana surveillera l'évacuation et au besoin arrêtera les récalcitrants pour le cas qu'ils viendraient à manquer à leur promesse formelle d'avoir quitté leurs villages actuels au commencement de la saison sèche. »

En soutenant le passage d'un certain nombre de groupements logo du territoire d'Aru au territoire de Faradje, le CDD du Haut-Uele visait à constituer l'unité des Logo certes, mais aussi à séparer Logo et Lugbara dans deux territoires distincts. On sait que le rattachement du territoire de Faradje au Haut-Uele plutôt qu'à l'Ituri continue de soulever des interrogations. Suivons l'argumentaire défendu par le CDD (AT de Faradje et d'Aru 1920c) :

d. « Note sur le passage de Libana (Dondoro)-Logo (Obeleba) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 30 octobre 1920 élaboré au village Libana par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives du service Histoire et Politique, MRAC.

« Par ma lettre n° 570 du 31 août passé, j'ai eu l'honneur de soulever déjà le cas du passage des Logo au territoire de Faradje pour ne conserver qu'à Aru les populations Lugwaret. [...]

Politiquement, Monsieur le Vice-gouverneur général, le rattachement des populations logo à Faradje que je propose serait de nature à marquer entre les territoires intéressés des limites ethniques des démarcations nettes : Faradje serait le territoire du Logo, Aru celui du Lugwaret ; Faradje aurait une unité politique et Aru aurait la sienne. Les froissements et animosités qui existent actuellement entre le Logo, l'ancien oppresseur, et le Lugwaret, l'ancien assujetti, disparaîtraient : par son rattachement à Faradje, le Logo n'aurait plus l'occasion de traverser les territoires lugwaret et l'emprise passée du Logo sur le territoire du pasteur lugwaret que notre première politique favorisa, aurait enfin un terme absolu.

Le problème soulevé me force, Monsieur le Vice-gouverneur général, à devoir vous proposer le passage d'un petit groupement Kaliko, d'extraction lugwaret à Faradje, qui, comme les rapports des administrateurs l'expriment (*cf. supra*), doit être rattaché à Faradje – se trouvant au milieu de populations kakua, dont il se rapproche et qui dépendent de Faradje. Le passage de la chefferie Mava à Faradje permet, de plus, de donner des limites nettes entre Faradje et Aru la rivière Opi au sud.

Pour ce groupement, comme pour le passage des Logo, la question économique dicte aussi la solution que je propose. En effet le Logo d'Ibu se trouve, par exemple, à cinq jours d'Aru, alors qu'il ne se trouve qu'à quelques heures d'Aba – poste de perception auquel il serait rattaché. Il est de plus à noter qu'Aba et Faradje souffrent du manque de main-d'œuvre – Aba surtout, de par les exploitations commerciales qui demandent grand nombre de porteurs. Et par le rattachement des Logo à Faradje, le problème s'éclaircit – ethniquement formant un tout les Logo pourront être poussés économiquement vers le même développement, supprimeront la pénurie de population dont Aba se ressent à l'heure actuelle.

Mon prédécesseur avait déjà, par sa lettre 340/V, proposé de rattacher le Logo à Faradje – mais avec création d'un nouveau territoire. Ce territoire n'aura pas besoin d'être créé : Faradje aura une politique unique : celle du Logo et les populations logo plus près de Faradje et d'Aba que d'Aru dépendront pour la perception de l'impôt partiellement d'Aba et partiellement de Faradje – en ce sens que ce ne sera que la distance qui sera prise en ligne de compte pour rattacher les chefferies à telle [*sic*] ou telle [*sic*] poste de perception.

Pour les populations dongo, Monsieur Dechamps, vu son long séjour antérieur à Aru, pourra se rencontrer avec ses collègues pour étudier le problème ethnique que pose cette race.

Il apparaît d'après la carte que le territoire de Faradje est très grand – du moins en superficie, car comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de mes propositions concernant la réserve de chasse (lettre n° 423 du 14 juin 1920), tout le nord de ce territoire est quasi inhabité. Pour ce motif ce territoire resterait donc semblable aux autres – quant au chiffre moyen de la population.

Je profite de ces propositions de rattacher le Logo à Faradje pour vous soumettre, Monsieur le Vice-gouverneur général, la question suivante : jusqu'à ce jour on appelle Aru le territoire des Lugwaret – Lugwaret est une dénomination consacrée par l'Européen, qui ne correspond à aucune réalité. Aussi je vous propose, Monsieur le Vice-gouverneur général, de faire intervenir si possible la dénomination *territoire d'Aru* au lieu de *territoire des Lugwaret*, puisque le vrai nom du Lugwaret est Lugbara – et alors suite à cette proposition aussi la dénomination Lugwaret serait exclue, il ne resterait que la dénomination Lugbara réelle et employée par les populations.

De même, jamais il n'est dit Faradje – mais bien Fargi, et c'est Faragi qui est la seule dénomination réelle. »

Anciennement intégrés au district du Kibali-Ituri, c'est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1956 que les territoires de Faradje et de Watsa vont intégrer le Haut-Uele. Lors du référendum de 1962, le territoire de Faradje va revenir à l'Ituri. Peu de temps après, il retournera à nouveau au Haut-Uele, et y restera jusqu'à ce jour.

e. En ce qui concerne la population de Faradje, elle serait, par le passage des chefferies en question, augmentée de 7000 contribuables : il y aurait, pour Faradje, 21 000 contribuables et, pour Aru, 15 000 recensés et environ encore 10 000 à recenser.



Les territoires de Faradje et Watsa, revendiqués à la fois par la province de l'Uele et par celle de Kibali-Ituri, devaient faire l'objet d'un référendum populaire pour déterminer la province à laquelle ils allaient être rattachés en définitive (Gérard-Libois & Verhaegen 1963 : 240). Pour cela, le référendum qui se tint en 1964 donna les résultats suivants :

- cas du territoire de Faradje : 460 voix pour la province de l'Uele et 17 092 pour le Kibali-Ituri ; donc rattachement décidé pour la province de Kibali-Ituri ;
- cas du territoire de Watsa : 7992 voix pour la province de l'Uele et 3147 pour le Kibali-Ituri ; donc rattachement décidé pour la province de l'Uele.

Selon Samba (1982 : 375), c'est pour forcer la main à la population des territoires disputés que les élus de l'Ituri firent appel à Jean-Foster Manzikala, qui se trouvait alors à Léopoldville, pour présider le gouvernement de la province de Kibali-Ituri.

Pour mieux organiser la province de Kibali-Ituri, il fallut mettre en place les institutions comme l'Assemblée provinciale et le gouvernement provincial. En effet, après élection, le bureau définitif se présentait comme cela :

**Tableau 2.2 : Bureau de l'Assemblée provinciale du Kibali-Ituri au 9 septembre 1962**

Fonction	Titulaire	Territoire	Parti politique
Président	Chombe	Djugu	MNC/L
1 <sup>er</sup> Vice-président	Kahwa	Irumu	MNC/L
2 <sup>e</sup> Vice-président	Bura	Djugu	MNC/L
Sec. général	Agoyo	Aru	MNC/L
1 <sup>er</sup> Sec. général	Lonu	Djugu	MNC/L
2 <sup>e</sup> Sec. général	Uzunga	Mahagi	MNC/L
3 <sup>e</sup> Sec. général	Avutiya	Aru	MNC/L
4 <sup>e</sup> Sec. général	Odra	Aru	MNC/L

Source : PV de l'élection du Bureau définitif de l'Assemblée provinciale de Kibali-Ituri ; dimanche 9 septembre 1962. Archives du district de l'Ituri.

Sur les 8 membres qui composent le bureau de l'Assemblée, 3 provenaient du territoire d'Aru, 3 du territoire de Djugu, 1 du territoire d'Irumu et 1 du territoire de Mahagi. Le territoire de Mambasa n'avait aucun représentant.

S'agissant des membres de l'Assemblée provinciale, leur nombre était fixé par l'ordonnance n° 82 du 1<sup>er</sup> juin 1962 comme suit : Aru 4, Mahagi 5,

Djugu 7, Bunia 3, Mambasa 1. À ce nombre furent cooptés deux chefs coutumiers, M. Ndukukwa et M. Bagota, conformément aux dispositions de la loi fondamentale.

**Tableau 2.3 : Membres de l'Assemblée provinciale de l'Ituri au 17 septembre 1962**

Aru	Mahagi	Irumu	Djugu	Mambasa
Avutia	Ugwoka	Bagota	Chombe	Ali Pauni
Alipi	Ukumu	Kahwa	Londri	
Autsai	Uzunga	Ndukukwa	Gaikpa	
Odra	Wino		Lonu	
			Kondo	
			Dhei	
			Bura	

Source : archives du Bureau administratif du district de l'Ituri.

À lui seul, le territoire de Djugu avait le tiers des membres de l'Assemblée. Au mois de septembre 1962, trois places étaient confiées au sein de l'Assemblée aux représentants de Faradje (Djeriri Benoît, Lumeri Venant et Bangalanga) devenus honorables conseillers provinciaux.

Le gouvernement provincial fut composé de sept personnes :

**Tableau 2.4 : Composition du gouvernement provincial au 24 septembre 1962**

Titulaire	Fonction
Manzikala J.-F.	Président du gouvernement provincial, président du Conseil
Bumba Frédéric	Affaires intérieures, Justice, Fonction publique et Affaires sociales
Mombiani Albert	Santé publique et Affaires sociales
Bachu Michel	Éducation nationale, Jeunesse et sport, Affaires culturelles, Beaux-Arts, Information
Ugen Gabriel	TP ; PTT ; Affaires foncières et Énergie
Ugwiri Pierre Claver	Agriculture et Service vétérinaire
Ruhigwa Simon	Finances, Budget et contrôle
Telu Romain	Économie et Classes moyennes

Source : archives du Bureau administratif du district de l'Ituri.

Ce gouvernement subit un remaniement à la suite des critiques formulées par l'Assemblée. Une rivalité opposa le président de l'Assemblée, M. Chombe,

et le président du gouvernement provincial, J.-F. Manzikala, pour mégestion de la province. Selon le président de l'Assemblée, l'élévation du district de l'Ituri en province n'avait amélioré en rien la situation socio-économique de l'Ituri. C'est ainsi qu'il avait jugé bon de démissionner et de justifier cette démission en ces termes : « si j'ai suivi tout ce qui se passe ici depuis la création de la province, je peux vous dire alors que ma démission exprime trouve son explication justement dans certains faits qui métaient alors devenus insupportables et malhonnêtes » (PV du conseil des membres du gouvernement du 5 novembre 1963. Archives du district de l'Ituri)<sup>1</sup>.

Pour réussir dans sa carrière politique, M. Chombe avait créé l'Alliance démocratique congolaise devenue opérationnelle en octobre 1963 dans le territoire de Djugu, Irumu, et Mahagi. Ce fut le premier parti politique de l'Ituri dont le plan d'action portait sur :

- le développement socio-économique de l'Ituri ;
- le combat contre la jeunesse MNC/L qui semait des troubles ;
- la protection des biens et des personnes, etc.

C'est dans ce contexte qu'un nouveau bureau de l'Assemblée et un nouveau gouvernement furent constitués pour réorienter la politique de la province.

**Tableau 2.5 : Bureau de l'Assemblée provinciale au 17 avril 1964**

Titulaire	Fonction	Parti politique
Bura Joseph	Président	MNC/L
Kahwa	1 <sup>er</sup> vice-président	MNC/L
Ukumu Thomas	2 <sup>e</sup> vice-président	MNC/L
Alipi	1 <sup>er</sup> Secrétaire	MNC/L
Lebakangi	2 <sup>e</sup> Secrétaire	MNC/L
Wino	3 <sup>e</sup> Secrétaire	MNC/L
Wino Dhei	4 <sup>e</sup> Secrétaire	MNC/L

Source : PV portant élection du Bureau définitif de l'Assemblée provinciale de Kibali-Ituri au 17 avril 1964. Archives du district de l'Ituri.

N.B. : Les membres de l'Assemblée provinciale étaient tous les acolytes de Manzikala, toujours partisan du MNC/L. Pour le tout nouveau gouvernement

remanié, la liste des membres s'est allongée avec J.-F. Manzikala toujours à la présidence.

**Tableau 2.6 : Gouvernement provincial au 8 mai 1964**

Titulaire	Fonction
Manzikala Jean-Foster	Présidence, Affaires culturelles
Ruhigwa Simisi	Finances
Katekpa Hilaire	Travaux publics
Losa Nestor	Jeunesse et Sport
Bachu Michel	Éducation nationale
Mamba	Agriculture et Élevage
Tandishabo Daniel	Affaires sociales et Développement communautaire
Nzia Joseph	Travail et Prévoyance sociale
Bumba Frédéric	Affaires intérieures et Justice
Ugen Gabriel	Terres, Mines, Énergie et Titres fonciers
Ali Pauni	Santé publique

Source : archives du Bureau administratif du district de l'Ituri.

Dans l'entretemps, la rébellion contrôlait quelques grandes villes du pays. L'avancée des rebelles Simba à partir de Kisangani était confirmée depuis la deuxième quinzaine d'août 1964. En septembre, les rebelles envahirent la province de Kibali-Ituri par l'axe Watsa-Aru-Mahagi du côté du nord et nord-est de la province et par l'axe Komanda-Bunia et Boga-Bogoro du côté sud et sud-est. Lorsque toute la province fut sous contrôle des insurgés, un nouveau gouvernement fut mis en place par ces derniers à Bunia.

Il y a lieu de noter que Losala Simon était l'ancien président du gouvernement provincial à Stanleyville avant la rébellion. Les 4 autres titulaires avaient travaillé dans le gouvernement provincial de Kibali-Ituri (Ramazani était chef de cabinet du ministre de l'Agriculture et Élevage). Les rebelles se livrèrent, comme partout où ils sont passés, à des arrestations et des assassinats de leurs adversaires politiques. Ces tribunaux populaires étaient organisés devant l'athénée de Bunia, sur le grand boulevard qui traverse le centre commercial. Tous les anciens dirigeants, dont le président provincial Jean-Foster Manzikala et ses collaborateurs, eurent la vie sauve en fuyant en Ouganda.

1. Selon des témoignages concordants, le gouverneur dépensait beaucoup plus d'argent à offrir à boire et à des loisirs qu'à l'investissement.



**Gabriel Londe. *Massacre à Bunia.***

(HO.2013.57.104, collection MRAC Tervuren ; photo © MRAC. Droits réservés pour l'artiste.)

**Tableau 2.7 : Composition du gouvernement provincial pendant la rébellion des Simba**

Fonction/Titre	Titulaire	Portefeuille
Commissaire général extraordinaire	Losala Simisi	Président
Commissaires généraux adjoints	- Katekpa Hillarie - Nzia Augustin - Tandishabo Daniel - Ramazani J.	- TP, PTT, Titres fonciers - Affaires intérieures - Justice, Éducation nationale, Affaires sociales, Prévoyance sociale - Jeunesse et Sport

Source : archives du Bureau administratif du district de l'Ituri.

L'opération de reconquête des territoires occupés par la rébellion fut annoncée en octobre 1964 par le gouvernement central. Ainsi, Kisangani fut libéré le 24 novembre 1964 par les parachutistes belges. La ville de Bunia fut reprise le 29 septembre 1964 et dans la première quinzaine de décembre 1964, toute la province de Kibali-Ituri fut parcourue par l'Armée nationale congolaise (ANC). Il s'ensuivit une chasse à l'homme par les loyalistes où tous les collaborateurs furent sommairement exécutés. Les plus recherchées étaient les femmes nationalistes.

Ce fut justement pendant cette période de reprise et de ratissage que l'on déplora les premiers pillages de Bunia par l'armée nationale.

Après la rébellion des Simba eut lieu la mise en place d'une nouvelle Assemblée provinciale et d'un nouveau gouvernement provincial, car bon nombre d'acteurs politiques d'avant 1964 avaient abandonné la carrière politique, soit par refuge dans un autre pays (Ouganda, Soudan), soit par crainte de châtiement, ou encore, certains étaient morts.



**Bâtiment abritant l'athénée de Bunia.** C'est sur le boulevard devant ce bâtiment que les Simba exécutaient leurs victimes.  
(Archives de la famille David Remo).

**Tableau 2.8 : Composition de l'Assemblée provinciale au 22 novembre 1965**

Titulaire	Fonction	Territoire d'origine
Bumba Frédéric	Président	Aru
Umondi Valentin	Vice-président	Mahagi
Bura Joseph	1 <sup>er</sup> vice-président	Djugu
Zalabo Pascal	2 <sup>e</sup> vice-président	Irumu
Agamile Raphaël	Membre	Aru
Ariloko Augustin	Membre	Aru
Avo Oka	Membre	Aru
Butu Évariste	Membre	Djugu
Buna Nazel	Membre	Djugu
Charuma Alexandrin	Membre	Djugu
Chura Nérée	Membre	Djugu
Djoza Marcelin	Membre	Djugu
Dzadi Nestor	Membre	Djugu
Grodya Constantin	Membre	Djugu
Gule Dieudonné	Membre	Djugu
Jombu Joachim	Membre	Djugu
Lebakangi J.P.	Membre	Djugu
Lobi	Membre	Djugu
Mandro Stéphane	Membre	Djugu
Manganga Ferdinand	Membre	Djugu

Nokwa Nicolas	Membre	Irumu
Odra Théobalt	Membre	Irumu
Onia Ruben	Membre	Aru
Oudo	Membre	Aru
Safari Donatien	Membre	Irumu
Ucama Mustapha	Membre	Irumu
Ugen Florentin	Membre	Mahagi
Ukumu Baltazar	Membre	Mahagi
Umirambe Célestin	Membre	Mahagi
Umondi Valentin	Membre	Mahagi
Uuci Michel	Membre	Mahagi
Uzele Evariste	Membre	Mahagi

Source : PV de la séance du 22 novembre 1965. Archives du district.

Cette fois encore, l'Assemblée fut dominée par les élus du territoire de Djugu qui occupaient la moitié des sièges, soit 14 sur 28, suivi de Mahagi avec 7 sièges, Aru, 6 sièges, Irumu, 5 sièges, et Mambasa, 1 siège.

En ce qui concerne le gouvernement à la 2<sup>e</sup> législature, J.-F. Manzikala était élu président malgré la forte résistance de ses opposants dans la nouvelle Assemblée (Ugen Florentin, Zalabo Pascal, Manganga Ferdinand, Onia Ruben, Mandro

**Tableau 2.9 : Gouvernement provincial à la 2<sup>e</sup> législature de la Première République**

Nom et postnom	Poste ministériel	Territoire d'origine
Manzikala Jean-Foster	Gouverneur de la Province, Relations interprovinciales, Information	Faradje
Agoyo Honoré	Affaires intérieures, Fonction publique, Justice, Jeunesse et Sport	Aru
Batchu Michel	Finances et Budget-Contrôle, Impôt et Taxes, Affaires économiques, Classes moyennes	Djugu
Kasuna Blaise	Santé publique, Travail et Prévoyance sociale, Affaires sociales	Bunia
Satchu Joseph	Éducation nationale, Affaires culturelles et Beaux-Arts	Djugu
Ugen Gabriel	Travaux publics, PTT, Mines et Énergie, Eaux et Forêts	Mahagi

Source : archives du Bureau administratif du district de l'Ituri et du MRAC.

Stéphane et Ukumu Balthazar). Le tableau 2.9 présente la composition de l'équipe gouvernementale.

Ce nombre réduit de ministères s'explique soit par l'abandon de la carrière politique, soit par le décès ou l'exil de la plupart des politiciens de Kibali-Ituri. Quant à la composition du bureau de l'Assemblée provinciale, elle se présentait comme suit :

1. Président de l'Assemblée : Bumba Léonard-Frédéric
2. Vice-président de l'Assemblée : Umondi Valentin
3. Secrétaire parlementaire : Morizani Adolphe
4. Secrétaire parlementaire : Manduara Pius

Le cabinet du président de l'Assemblée provinciale était composé de :

1. Vondabe Antoine : directeur de cabinet
2. Bubu Léandre : secrétaire de cabinet
3. Manduara Pius : attaché de presse et chef de protocole à la présidence

Les commissions permanentes de l'Assemblée provinciale comprenaient :

1. La Commission politico-administrative et judiciaire, présidée par Kahwa Salathiel, à la vice-présidence, Bura Joseph, au secrétariat Umirambe Célestin et Safari Donatien, et neuf membres de la commission.
2. La Commission économique-financière, présidée par Ugen Florentin, avec à la vice-présidence Dzalabo Pascal, au secrétariat Lemi Clément et Gule Dieudonné, et huit membres de la commission.

3. La Commission sociale, présidée par Odra Théobalt, à la vice-présidence Djoza Marcellin, au secrétariat Nokwa Nicolas et Chura Nérée, et sept membres de la commission.

La province comptait six arrondissements, à savoir, Irumu, Mambasa, Mahagi, Aru, Djugu, Faradje, et la commune Nyakasanza/Bunia. Les arrondissements étaient dirigés par des commissaires et la commune par un bourgmestre.

La province était composée de 54 chefferies réparties comme suit :

1. Arrondissement d'Irumu : 12 chefferies à savoir : Basiri, Babelebe, Andisoma, Bahema d'Irumu, Mobala, Walendu Bindi, Bahema Mitego, Baniari, Bahema Boga, Bahema Sud, Baboa-Bokoe et Walese Vonkutu.
2. Arrondissement de Mambasa : 4 chefferies : Bakwanza, Walese Karo, Mambasa et Babombi.
3. Arrondissement de Mahagi : 8 chefferies : Pandoro, Anghal, Palar, Wagongo, Mokambo, Djukoth, Alur-Djuganda, Walendu-Watsi.
4. Arrondissement d'Aru : 9 chefferies : Zaki-Ahoho, Lu, Kaliko, Kakwa, Nio, Alur-Adranga, Otso, Avare, Ndo-Ukebu.
5. Arrondissement de Djugu : 10 chefferies : Bahema-Nord, Ndo-Ukebu, Walendu-Djatsi, Mambisa, Bahema-Banywagi, Walendu-Tatsi, Walendu-Pitsi, Bahema-Badjere, Baniari et Mabendi.
6. Arrondissement de Faradje : 8 chefferies : Logo-Aogambi, Logo-Doka, Logo-Lolia, Logo-Obeleba, Logo-Bagela, Kakwa, Mondo et Dongo.

## RÉFÉRENCES

Choprix, G. 1961. *La Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*. Bruxelles : CEMUBAC.

Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. (sous la dir. de). 1963. *Congo 1962*. Bruxelles : CRISP.

Vanderlinden, J. 1972. *Contribution à l'étude de la crise congolaise de 1960*. T. XLII. Bruxelles : ARSOM.

### Archives

AT de Faradje et d'Aru. 1920a. « Note sur le passage de la chefferie Dramba (Ibu)-Logo et de la chefferie Mava (Kaliko) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 26 octobre. Fonds B. Verhaegen, archives service Histoire et Politique, MRAC.

AT de Faradje et d'Aru. 1920b. « Note sur le passage de Libana (Dondoro)-Logo (Obeleba) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 30 octobre. Fonds B. Verhaegen, archives service Histoire et Politique, MRAC.

AT de Faradje et d'Aru. 1920c. « Note sur le passage du groupement Baido (Obeleba, Logo) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 4 novembre. Fonds B. Verhaegen, archives service Histoire et Politique, MRAC.

AT de Faradje et d'Aru. 1920d. « Note sur le passage de la chefferie Matafa (Logo) du territoire d'Aru au territoire de Faradje ». Rapport commun du 16 novembre. Fonds B. Verhaegen, archives service Histoire et Politique, MRAC.

CDD du Haut-Uele. 1920. « Lettre au vice-gouverneur général de la Province-Orientale à Stanleyville portant sur les limites territoriales entre les territoires de Faradje et Aru ». Niangara, le 29 décembre. Fonds B. Verhaegen, archives service Histoire et Politique, MRAC.

## CHAPITRE 3

# L'ITURI SOUS LES RÈGNES DE MOBUTU ET DE KABILA PÈRE ET FILS

**I**l ne s'agit pas de faire ici l'histoire de cette période qui est complexe, de nombreux événements ont marqué l'Ituri. Mais plutôt l'effort sera porté sur la trame dominante afin de suivre l'évolution qui conduit à la mise en place de la province de l'Ituri sortie de la Province-Orientale.

### 1. L'ITURI SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

Dès sa prise de pouvoir en novembre 1965, le président Mobutu fut confronté à la question des provinces créées en 1962 et 1963. Assez vite, il fut question de réduire leur nombre, parce qu'il ne paraissait plus possible de revenir à une situation identique à celle du moment de l'accession du pays à l'indépendance en 1960.

Alphonse Nguvulu, le Haut-commissaire au Plan, fit le premier projet « Restructurer le pays », paru début 1966. Il proposait, comme suit, une réduction du nombre des provinces à 9, plus le district fédéral de Léopoldville (Congo 1966 : 222) :

1. la province du Congo-Occidental qui intègre les provinces du Kongo-Central, du Kwango et du Kwilu ;
2. la province de l'Équateur qui intègre les provinces de la Cuvette-Centrale, du lac Léopold II et du Moyen-Congo ;
3. la province du Congo-Septentrional qui intègre les provinces de l'Ubangi et de l'Uele ;
4. la province du Congo-Oriental qui intègre les provinces du Haut-Congo et de Kibali-Ituri ;
5. la province du Kivu qui intègre le Nord-Kivu et le Kivu-Central ;
6. la province du Nkonga-Baluba qui intègre les provinces du Sud-Kasaï et du Nord-Katanga ;

7. la province du Congo-Central qui intègre les provinces du Maniema, du Sankuru et du Lomami ;
8. la province du Katanga qui intègre les provinces du Katanga-Oriental et du Lualaba ;
9. la province du Kasaï qui intègre les provinces de Luluabourg et de l'Unité-Kasaïenne ;
10. le district fédéral de Léopoldville.

À la suite de cette proposition à caractère privé, un mémorandum du président Mobutu discuté au préalable au Conseil des ministres, le 22 mars 1966, fut envoyé aux présidents des Chambres. Il envisageait ce qui suit :

a) L'ex-province de Léopoldville comporterait, outre la capitale ayant le statut de collectivité décentralisée, soumise à la tutelle de la République, les deux provinces suivantes :

- une province formée du Kwango, du Kwilu et du lac Léopold II. Son chef-lieu est Banningville mais le nom de la province restait à trouver ;
- l'actuelle province du Kongo-Central aurait comme chef-lieu Matadi ou Songololo.

b) L'ex-province de l'Équateur devrait regrouper les provinces de la Cuvette-Centrale, du Moyen-Congo et de l'Ubangi, pour reprendre sa forme d'avant en redevenant province de l'Équateur ; son chef-lieu redevient Coquilhatville.

c) L'ex-Province-Orientale devrait garder sa division en trois provinces de 1962, parce que celles-ci sont jugées viables<sup>1</sup>.

d) L'ex-province du Kivu comporterait deux provinces, à savoir :

- la province du Kivu qui regrouperait les provinces du Kivu-Central et du Nord-Kivu, ayant Bukavu comme chef-lieu ;
- la province du Maniema avec Kindu comme chef-lieu.

e) L'ex-province du Kasai devrait être divisée en trois provinces :

- la province du Kasai-Central comptant les provinces de l'Unité-Kasaïenne et de Luluabourg et ayant Luluabourg pour chef-lieu ;
- la province du Nord-Kasai intégrant les provinces du Sankuru et du Lomami et ayant Lusambo pour chef-lieu ;
- la province du Sud-Kasai conservée dans ses limites à cause des événements qui l'ont créée.

f) L'ex-province du Katanga devrait garder sa division en trois provinces (Nord-Katanga, Katanga-Oriental et Lualaba) parce que celles-ci sont estimées être viables<sup>2</sup>.

Du 24 mars au 6 avril 1966, date à laquelle le président Mobutu mit fin aux controverses sur la nouvelle organisation territoriale, seules les provinces de l'Unité-Kasaïenne, du Kwilu, du Lomami, du Lac Léopold II et du Nord-Kivu avaient réagi au mémorandum du chef de l'État. C'est même dans l'Unité-Kasaïenne que les manifestations furent les plus violentes, à Tshikapa, contre l'« opération suicide de réunification du Kasai ».

Le 6 avril 1966, le président Mobutu prit l'ordonnance ramenant le nombre des provinces à 12. Il y eut donc quelques ajustements par rapport au mémorandum. La situation se présenta comme suit : Bandundu, Équateur, Kasai-Oriental,

Kasai-Occidental, Sud-Katanga, Sud-Kivu, Kongo Central, Nord-Katanga, Kibali-Ituri, Uele, Haut-Congo et Nord-Kivu. Il fallut attendre l'ordonnance du 27 juin 1967 pour voir le Kibali-Ituri perdre à la fois son statut de province et une partie de son espace, notamment au nord (perte du territoire de Faradje), pour redevenir le district de l'Ituri dans ses limites et subdivisions du 30 juin 1960. Il compte désormais les territoires d'Aru, Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa.

Dès la Première République, des originaires de l'Ituri ont exercé de hautes fonctions au sein du Gouvernement central ou ont été élus pour siéger tant à la Chambre des représentants qu'au Sénat. Certains d'entre eux arrivèrent dans les institutions politiques avec la Deuxième République.

**Tableau 3.1 : Sénateurs de la première législature de la Première République : 1960-1963**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
Mondoni Th.	Fataki G.	-	-	-

**Tableau 3.2 : Sénateurs de la deuxième législature de la Première République : 1965-1967**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
Adyoma B.	-	-	Zamundu Alphonse	-

**Tableau 3.3 : Députés de la première législature de la Première République : 1960-1963**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
-	Ndrundry Remy	-	Amula Victor	-
-	Bhunde Joseph	-	Udar Augustin	-
-	-	-	Uketweng'u Désiré	-

**Tableau 3.4 : Députés de la deuxième législature de la Première République : 1965-1967**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
-	-	Telo Romain	Amula Victor	-
-	-	-	Ukoko Joseph	-
-	-	-	Uronya Célestin	-
-	-	-	Watum Nestor	-

1. Il se pourrait que cela fût influencé par la position de plus en plus influente de Victor Nendaka depuis son passage en 1965 dans le gouvernement Tshombe.

2. Il se pourrait que cela fût influencé par la menace d'une nouvelle sécession de la part de Moïse Tshombe parti en exil.





**À l'occasion de sa tournée à l'est du pays du 29 avril au 16 mai 1966, Alphonse Zamundu, ministre de l'Agriculture du Gouvernement central, à gauche, et le Gouverneur Jean-Foster Manzikala sarclent le champ de ce dernier à Bunia.**

(CP.2007.1.235, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)

Pendant la Première République, au niveau du Gouvernement central, après la composition puis le remaniement du gouvernement Adoula (Beys *et al.* 1964 : 12) le 14 avril 1963, Honoré Agoyo fut nommé ministre de la Jeunesse et des Sports, tandis que Nestor Watum, ancien commissaire général dans le collège des Commissaires généraux en 1960, était nommé secrétaire d'État à la Défense nationale, fonctions précédemment occupées respectivement par Désiré Uketwengu (Affaires sociales, Jeunesse et Sports) et par Joseph Bundhe au secrétariat d'État à la Défense nationale. Après le remaniement et sa sortie du Gouvernement, Bhunde fut désigné secrétaire extraordinaire au Kivu-Central. La même année, Bumba Frédéric et Nzia Augustin furent nommés par l'ordonnance n° 316 du 30 décembre 1963 membres du gouvernement provincial de Kibali-Ituri à la Commission d'élaboration du projet de la Constitution, et Uzunga Antoine et Bogota comme représentants des collectivités de Kibali-Ituri à la même commission. Jean-Pierre Lobho, secrétaire général à l'Assemblée de Kibali-Ituri, fut délégué

à la 3<sup>e</sup> conférence inter-assemblée tenue à Boma le 22 septembre 1963 relative à la terminologie des subdivisions administratives provinciales. Il fallut attendre l'année 1965 pour que certains fils de l'Ituri participent dans les différents gouvernements de la République, comme l'indique le tableau 3.5.

L'Ituri avait gardé son statut de district, aussi appelé sous-région, pendant tout le règne de Mobutu avec l'État Zaïre. Les crises à la fois politiques et économiques qui marquèrent cette période l'entamèrent aussi profondément, surtout avec la transition ouverte à partir d'avril 1990. Les conflits sporadiques Hema-Lendu s'ouvraient déjà au milieu des années 1980, un signe de la faiblesse profonde qu'avait atteinte l'État de Mobutu. Et quand il sera question qu'il s'écroule définitivement, c'est de l'est que partira le mouvement et, pour cela, l'Ituri sera parmi les premiers espaces à être envahis. Non seulement la crise va l'affecter profondément et durablement, mais elle semblera ne plus devoir finir.

Tableau 3.5 : Originaires de l'Ituri membres des exécutifs nationaux : 1960-1997

Année	Nom	Peuple et territoire d'origine	Fonctions
1965	Zamundu Agenong'a Alphonse	Alur ; territoire de Mahagi	Ministre de l'Agriculture du Gvt du 28 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 1965 ; ministre de l'Agriculture, Eaux et Forêts du 1 <sup>er</sup> décembre 1965 au 5 octobre 1966 ; ministre des Travaux publics du Gvt du 5 octobre 1967 au 17 août 1968 ; ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones du Gvt du 17 août 1968 au 1 <sup>er</sup> août 1969.
1969	Agoyo Honoré	Kaliko ; territoire d'Aru	Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones du Gvt du 1 <sup>er</sup> août 1969 au 17 avril 1970 ; ministre de la Jeunesse et des Sports du Gvt du 15 septembre au 16 octobre 1970 ; ministre Anciens combattants du Gvt du 16 octobre à décembre 1970.
1970	Watum Nestor	Alur ; territoire de Mahagi	Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones du Gvt du 7 décembre au 2 juillet 1971.
1970-1973	D'zbo Kalogi Faustin	Territoire de Djugu	Vice-ministre à l'Agriculture du Gvt du 2 juillet 1971 au 8 mars 1974 ; Commissaire d'État aux Mines du Gvt du 8 mars 1974 au 4 février 1976 ; Commissaire d'État aux Transports et Communications du Gvt du 4 février 1976 au 23 février 1977 ; Commissaire d'État à l'Agriculture et Développement rural du Gvt du 18 avril au 31 octobre 1986 ; Commissaire d'État à l'Agriculture du Gvt du 31 octobre 1986 au 22 janvier 1987 ; Commissaire d'État au Développement rural du Gvt du 22 janvier 1987 au 7 mars 1988.
1977	Lobho Iwa Djugudjugu Jean-Pierre	Hema ; territoire de Djugu	Commissaire d'État à la Culture et Arts du Gvt du 23 février au 18 août 1977.
1985	Unen Can	Alur ; territoire de Mahagi	Commissaire d'État aux Mines et Énergie du Gvt du 1 <sup>er</sup> février au 5 juillet 1985.
1990-1991	Lobo Kanza Kanza	Territoire de Djugu	Secrétaire d'État à l'Environnement et Conservation de la nature et Tourisme du Gvt du 11 janvier au 14 octobre 1991.
1991-1992	Bura Pulunyo Cajétan-Maurice	Lendu du secteur Walendu-Djatsi, territoire de Djugu	Ministre à l'Environnement et Conservation de la nature du Gvt du 28 novembre 1991 au 29 août 1992 ; ministre à la Recherche scientifique et technologique du Gvt du 4 avril 1993 au 6 juillet 1994 ; ministre à l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel du Gvt du 11 avril au 22 mai 1997.
1991-1992	Bugento Lombabati	Lendu du territoire de Djugu	Secrétaire d'État à la Santé publique du Gvt du 5 décembre 1991 au 29 août 1992.
1994 et 1995	Asea Mindre	Territoire d'Aru	Ministre du Portefeuille du Gvt du 6 juillet 1994 au 22 juillet 1995 ; ministre de la Jeunesse, Sports et Loisirs du Gvt du 22 juillet 1995 au 24 décembre 1996.
1997	Ukelo Wokingi	Alur ; territoire de Mahagi	Ministre à l'Agriculture et Développement rural du Gvt du 11 avril au 22 mai 1997.

**Tableau 3.6 : Députés de la première législature de la Deuxième République : 1970-1975**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
Agamile Raphaël	Bachu Michel	Tetunabo François	Udjuro Schoter	-
Agoyo André	Buna Mozaire	-	Umondi Valentin	-
Anguandia Bernard	Dei Polepole	-	Utera Arsène	-
Avo Edjidra Oka	-	-	Chombe Timothée	-
Bumba Frédéric	-	-	-	-

**Tableau 3.7 : Députés de la deuxième législature de la Deuxième République : 1975-1977**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
Avo Omele	Dirokpa Balifanya	-	Udaga Keta	-
-	Pay Dheba	-	Ukoko Upidkic	-
-	Shatchu Bele Dytsi	-	Zamundu Agenong'a	-

**Tableau 3.8 : Députés de la troisième législature de la Deuxième République : 1977-1982**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
Amaniyo Nzia	Soma Mastaki	-	Abook Mala	-
Obema Alo A.	-	-	Ukumu Jatho	-
-	-	-	Ukumu Ngira	-

**Tableau 3.9 : Députés de la quatrième législature de la Deuxième République : 1982-1987**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
Angova Mbia	Dhezunga Dhesa L.	Kalimi Nyasi	Mitho Womane W.	
Autsai Asenga	Lobho Iwa Djugudjugu	-	Ondini Kidikpa D.	-
Mileyo Lotiyo	Shatchu Bele D.	-	Ukoko Upidkic	Mendela Kikola
-	Soma Mastaki	-	Ukumu Jatho	-
-	-	-	Urom An man W.	-
-	-	-	Uteki Gan'ung'lyo	-

**Tableau 3.10 : Députés de la cinquième législature de la Deuxième République : 1987-1992**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
Angova Mbia	Bujo Budi Bando	Tibasima Mbogemu	Ucaki Anyoth'ango	Tabu Maes'sebo
Autsai Asenga	Mbidjo Mugenye	-	Ucay Djalcibi	-
-	Soma Mastaki	-	Unencan Uketha	-

**Tableau 3.11 : Membres du Haut-Conseil de la République 1992**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
-	Bujo Budi	-	Musepu Olony	-
-	Mbuna Bajdjonga	-	Ukoko Upidkic	-
-	-	-	Utwikende Muswa	-
-	-	-	Uzinga Ung'oy	-
-	-	-	Zamundu Agenong'a	-

**Tableau 3.12 : Membres du Haut-Conseil de la République - Parlement de transition 1994**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
Autsai Asenga	Bujo Budi Bandu	Tibasima Mbogemu	Musepu Olony	Tabu Maes'Sebo
-	Mbidjo Mugene	-	Ucaki Anyoth'ang'o	-
-	Mbuna Badjonga	-	Ucai Djalcibi	-
-	-	-	Ukoko Upidkic	-
-	-	-	Unencan Uketa	-
-	-	-	Utwikenda Muswa	-
-	-	-	Uzinga Ung'oy	-
-	-	-	Zamundu Agenonga	-

## 2. L'ITURI SOUS KABILA PÈRE ET FILS

Avec l'avènement au pouvoir de Laurent Désiré Kabila en mai 1997, le ministre d'État chargé de l'Intérieur, Gaétan Kakudji, va organiser à Kinshasa et dans chaque chef-lieu de province de la RDC, en avril 1998, un concours pour les recrutements des administrateurs de territoire. 15 762 candidats se seraient présentés ; 2278 d'entre eux furent retenus : 145 furent affectés, le 11 juin, à l'administration d'un territoire, après avoir suivi un séminaire de formation s'adressant aussi aux gouverneurs et vice-gouverneurs de province. Les séminaristes portaient une tenue évoquant les administrateurs coloniaux : pantalon, veste et casquette de couleur blanche. Les autres candidats sélectionnés restèrent en tant que recrues à nommer ultérieurement dans les fonctions d'adjoints territoriaux, de chefs de poste et de cité, à partir du mois d'août 1998. La sélection fut telle qu'au moins un originaire par territoire fut nommé pour devenir administrateur de territoire, mais dans un autre territoire que celui dont il était originaire, à l'intérieur de sa province. Pour les originaires de l'Ituri, la situation se présenta comme ceci :

**Tableau 3.13 : Origines et affectations des administrateurs de territoire en 1998**

Nom	Territoire d'origine	Territoire d'affectation
Sikuly'Uvasaka Makala	Lubero	Irumu
Jean-René Ayaka Atilome Alany	Opala	Mambasa
Matthieu Baseu Lohombe	Isangi	Djugu
Mungito Babandana	Wamba	Mahagi

Célestin Bamongoyo Banongo	Poko	Aru
Abdallah Pene Mbaka	Mambasa	Opala
Bitso Ngedza	Djugu	Isangi
Likambo Avone	Mahagi	Wamba
Denis Zitono Bhakota	Irumu	Libenge
David Atsidri Adibha	Aru	Poko

L'Ituri perdit le statut de district lors de la rébellion déclenchée le 2 août 1998 par le Rassemblement congolais pour la Démocratie (RCD). En effet, en 1999, avec la complicité du général ougandais James Kazini, commandant de l'Ouganda's People Defense Force (UPDF), force d'occupation de l'Ituri, Adèle Lotsove Mugisa, alors vice-gouverneur de la Province-Orientale, fut nommée gouverneur de la « province de l'Ituri ». C'est donc le statut de province, *de facto*, que revêtit l'Ituri jusqu'au moment de la tenue de la Commission de pacification de l'Ituri en avril 2003. Les résolutions issues de cette assise conférèrent à l'Ituri un statut spécial où ni le terme *district* ni celui de *province* ne furent employés. Il s'agissait d'une « Administration spéciale intérimaire de l'Ituri » (ASII) dépendant directement de Kinshasa. Leku Apuobo fut nommé coordonnateur de cette administration spéciale.

Malgré le fait que l'Ituri était totalement sous le contrôle de la rébellion, Kinshasa continua de le considérer comme étant sous sa gestion. Lors de la constitution de l'ACL-PT en juillet 2000, la répartition des quotas du district de l'Ituri est décrite dans le tableau 3.14.

Un fait à souligner fut la prépondérance d'une certaine unanimité de la population à garder ce

**Tableau 1.4 : Composition du bureau de l'Assemblée de la Province-Orientale en avril 1962**

Fonctions	Noms	Observations
Président	Keleko Dominique	MNC/L ; Azande ; élu à Stanleyville
1 <sup>er</sup> vice-président	Tschombe Thimotée	MNC/L ; Alur ; élu dans le territoire de Djugu
2 <sup>e</sup> vice-président	Lumery Venant	MNC/L ; Faradje
1 <sup>er</sup> secrétaire	Hanus Jean Louis	MNC/L ; mulâtre non reconnu de mère Babali de Bafwasende
2 <sup>e</sup> secrétaire	Alafu Ramazani Jean	MNC/L ; élu à Watsa
3 <sup>e</sup> secrétaire	Lavula Gérard	MNC/L ; Ango
4 <sup>e</sup> secrétaire	Ali Paoni Paul	MNC/L ; Mambasa

statut de province. Ainsi, même si la province avait été créée par la rébellion – qui restait pourtant impopulaire –, appuyée par une force étrangère, les Ituriens s’y reconnaissaient et ils tenaient à l’autonomie de leur entité par rapport à Kisangani. C’est en juin 2004 que l’Ituri redevint district, le président Joseph Kabila ayant nommé Pétronille Vaweka commissaire de district et mettant ainsi fin à cette « Administration spéciale intérimaire ».

**Pétronille Vaweka Rutaya** est née à Bunia le 11 novembre 1948. Elle est Alur, originaire du territoire de Mahagi. Elle termine ses études primaires au pensionnat de l’Immaculée Conception de Bunia en 1962, puis poursuit des études secondaires à

Korikori, études qu’elle ne terminera pas. Elle se formera en autodidacte. Elle devient enseignante à Bunia et travaille aux œuvres diocésaines (1966-1969). Ayant réussi le test d’admission à l’Institut social africain de Bukavu (devenu Ises, puis ISDR), elle y étudie la planification régionale (1969-1971). En 1972, elle est engagée comme deuxième secrétaire de la zone de Mambasa, puis comme secrétaire à l’Inspection de l’enseignement primaire et secondaire catholique à Bunia (1973-1974). Son mariage met sa carrière professionnelle en veilleuse. En 1979, elle est engagée par V. Nendaka à la Plankumu de Kisangani comme secrétaire de direction. En 1984, elle devient phoniste à Radio Candip, puis journaliste (animatrice) en 1990. Elle est active dans l’ONG



**Pétronille Vaweka (à gauche), présidente de l'Assemblée spéciale intérimaire pour l'Ituri, en compagnie des troupes de l'ONU à Bunia.**

(Photo IRIN.)

Centre d'alphabétisation, en Ituri et au Nord-Kivu. Elle est embauchée par l'ISP/Bunia où elle devient chef du personnel (pendant un mois), puis caissière. En 1994, elle est engagée dans le projet « Appui à la communication interculturelle et promotion rurale » qui s'occupe de la promotion des Pygmées, puis elle est affectée comme comptable à Due dans le territoire de Mambasa, avant de venir résider à Bunia. Elle s'occupe ensuite d'un projet « Adduction d'eau », comme secrétaire d'abord (pendant 6 mois), puis comme coordonnatrice, pendant 4 ans. Elle

est engagée en 2000 par Oxfam/Grande-Bretagne pour l'ONG Fondation pour la paix durable. Suite à la guerre commencée en 1998, elle fait partie de la Commission spéciale de l'Ituri qui la désigne comme présidente du parlement indépendant de l'Ituri, en avril 2003. En juillet 2003, elle est désignée députée sur la liste de l'Opposition politique non armée (quota : Ituri) et, le 28 juin 2004, nommée commissaire de district de l'Ituri. Elle est remplacée à l'Assemblée par Gilbert Tshapa en octobre 2004.

**Tableau 3.15 : Les gouverneurs de l'Ituri (1962-2015)**

Nom	Territoire et peuple d'origine	Période
Manzikala Jean-Foster	Faradje ; Logo	Août 1962-28/12/1966
Losala Simon	Isangi ; Turumbu	Décembre 1964
Lotsove Mugiza Adèle	Djugu ; Hema	1999-2000
Uringi Padolo Ernest	Mahagi ; Alur	2000-2001
Bule Gbangbolo Basabe Mohamed	Buta (province du Bas-Uele) ; Ababoa	2001-2002
Ruhigwa Baguma Arali	Hema du Sud ; territoire d'Irumu	2002-2003
Molondo Lopondo Jean-Pierre	Kole (province du Sankuru) ; Basho	2003
Eneko Ngwaza Oyowo Joseph	Aru ; Lugbara	2003
Mileyo Lotiyo Misaka	Aru ; Kakwa	2003
Abdallah Pene Mbaka Jefferson	Mambasa ; Arabisé	À partir d'octobre 2015

## 2.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les gouverneurs ayant dirigé l'Ituri se présentent comme repris dans le tableau 3.15.

De 2003 à 2004, Leku Apuobo Emmanuel devint coordonnateur spécial intérimaire de l'Ituri.

L'Ituri, comme province, a déjà connu le règne de neuf gouverneurs depuis l'accession du Congo à l'indépendance jusqu'à la mise en application de la Constitution du 18 février 2006. Ces gouverneurs sont arrivés au pouvoir dans des circonstances particulières. Seul le premier gouverneur, Jean-Foster Manzikala, fut élu par la jeune assemblée provinciale de l'Ituri conformément aux textes légaux en vigueur en 1962, tandis que les huit autres sont arrivés au pouvoir pendant des périodes de troubles politiques. Losala Simon fut gouverneur pendant la rébellion de 1963, tandis que les autres le furent sous occupation ougandaise : Adèle Lotsove Mugiza, une Hema, fut nommée gouverneur de l'Ituri par le général ougandais James Kazini, pour favoriser la dissidence territoriale de ce district vis-à-vis de la Province-Orientale en vue de le soustraire au contrôle

rwandais ; Ernest Uringi Padolo, un sujet alur, le fut pour contrer l'influence grandissante des Hema ; Bule Gbangbolo Basabe Mohamed et J.-P. Molondo Lopondo, étaient des officiers dans l'armée du MLC et non originaires de l'Ituri. Le premier est ressortissant ababoa de Bas-Uele, tandis que le second est un Basho du Sankuru. C'est pour départager les groupes ethniques ituriens en conflit et pour favoriser le contrôle de la situation politico-militaire que Bemba résolut de les imposer. De même, pour calmer la population d'Aru, irritée par l'assassinat à Mahagi de Joseph Eneko Ng'uwaza, un Lugbara nommé gouverneur par l'UPC, les dirigeants de cette formation politico-militaire désignèrent Misaka Mileyo Lotiyo<sup>3</sup>, Kakwa d'Aru, pour le remplacer et ce, avec l'accord de l'occupant ougandais.

3. Mileyo Lotiyo fut nommé par l'UPC/RP, le 5 février 2003, et ensuite « confirmé » par le général de brigade Kale Kayihura, commandant des opérations en Ituri : cf. Discours du Gouverneur de la province de l'Ituri, Mileyo Lotiyo, à l'occasion de l'installation de l'organe exécutif intérimaire



À Aru : tombe d'Eneko Ngwaza Oyowo Joseph et de ses gardes du corps.

(Photo équipe locale, 2014.)

## 2.2. PASSAGE DE LA DEUXIÈME À LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Le passage de l'Ituri de la Deuxième à la Troisième République fut mouvementé. Le district de l'Ituri fut, de 1999 à 2003, le théâtre d'une guerre meurtrière qui fit la une de l'actualité de plusieurs médias tant nationaux qu'internationaux. Cette guerre opposant des groupes ethniques locaux causa également plusieurs victimes et provoqua la destruction de nombreux biens, villages, bourgades, plantations et fermes. Les affrontements interethniques, instrumentalisés par des acteurs politiques externes et internes, donnèrent lieu à de graves crimes : environ 50 000 personnes massacrées, beaucoup de réfugiés dans des camps de déplacés exposés aux maladies et aux intempéries, d'autres poussés à l'exil. Des femmes et des jeunes filles furent victimes de viol, de plusieurs formes de violence sexuelle, et des enfants furent enrôlés de force dans les milices. Des édifices publics et privés furent détruits et incendiés. La justice ne fut pas épargnée par les affres de la guerre : parquet, tribunal de grande instance, commissariat et sous-commissariat de police, cabinets d'avocats

pour la pacification de l'Ituri, avril 2003. [quelle référence biblio pour ce discours ?]

et de défenseurs judiciaires, même les archives de la ville ont été incendiés. En l'absence du personnel judiciaire et des agents de l'ordre qui s'étaient enfuis, les milices installèrent des tribunaux de fait et créèrent des lieux de détention souterrains. Comment en était-on arrivé là, pour que brusquement deux groupes ethniques s'empoignent jusqu'à se détruire mutuellement ?

### 2.2.1. APERÇU HISTORIQUE SUR LES CONFLITS INTERETHNIQUES EN ITURI

Les chroniqueurs qui ont relaté les conflits interethniques en Ituri savent qu'ils sont intermittents (Remo lo-Lozube 2008 : 48). Ils constatent aussi que, dès que ces conflits reprennent, c'est toujours avec plus de violence, malgré les multiples tentatives des pouvoirs publics pour les éradiquer – ce qui a fait dire à Noël Obotela Rashidi que « la reprise des hostilités en juin 1999 et l'ampleur des massacres enregistrés démontrent la fragilité des solutions envisagées jusque-là » (Obotela Rashidi 2003 : 20). En effet, dans les territoires de Djugu et d'Irumu, ces conflits sont séculaires<sup>4</sup>, car déjà en 1911, les Walendu-Bindi (Ngiti) avaient tué le chef hema Bomera et plusieurs

4. Lire à ce sujet : « Conflit ethnique dans le district de l'Ituri : historique, repères-enjeux et pistes de solutions », [http://www.societecivile.cd/mode1827\(03/08/2004\)](http://www.societecivile.cd/mode1827(03/08/2004)).

des siens en réaction aux exactions de ces derniers dans la région (Gety).

En 1966 éclate, entre les Hema-Sud et les Ngiti, un autre conflit relatif à l'organisation administrative dans le territoire d'Irumu. En effet, à l'origine du conflit se trouve le refus des populations Nombe et Lokpa, de souche Ngiti, de se soumettre au chef Hema-Sud qui les administrait depuis la décision du commissaire de district de l'Ituri (Archives MRAC 1973), en 1936, réunissant les villages Lokpa et Nombe à la chefferie Badiango, actuellement unifiée au secteur Bahema-Sud. Treize ans plus tard, en 1979, resurgit un autre conflit sanglant au bord du lac Albert. Les Ngiti, appartenant à la chefferie Walendu-Bindi n'ayant aucune issue sur le lac, sont parmi les pêcheurs actifs, mais aucun marché dans leur secteur ne leur permet d'écouler le produit de leurs pêches ni de leurs champs. La recherche d'un débouché sûr pour l'écoulement de ces produits et pour leur approvisionnement en produits manufacturés les a conduits à organiser un autre marché en plein secteur Bahema-Sud, à côté d'un ancien marché où tous, Hema et Ngiti, écoulaient leurs produits de pêche. Le nouveau marché devait dépendre directement de l'administration de la chefferie Walendu-Bindi, et où ils comptaient prélever des taxes en faveur de leur chefferie. Au sujet de ce conflit, le chef lendu-bindi déclare ce qui suit : « Dans le temps, nous avons un marché commun. Aujourd'hui, il faudrait que deux marchés soient prévus et acceptés car il n'y a que le Bindi qui en manque. Il lui en faut un pour son approvisionnement et l'écoulement de sa marchandise [...] Le Bindi voudrait son marché pour l'écoulement de son poisson » (Archives MRAC 1992). Cette tentative des Ngiti à ouvrir un marché autonome dans la chefferie Bahema-Sud fut le détonateur du conflit sanglant qui les opposa en 1992. Sept ans après, soit en 1999, le conflit rebondit et ce, en pleine rébellion, créant une guerre dans la guerre. Non seulement ce conflit a fait beaucoup de victimes humaines et occasionné des destructions importantes de biens matériels, mais également il fut le plus meurtrier de tous et le seul à avoir embrasé directement la quasi-totalité du district. Du territoire d'Irumu (1911, 1960, 1979, 1992) le conflit s'est délocalisé plus au nord, dans le territoire de Djugu, débordant de ses limites ethniques habituelles, pour devenir un conflit à ramifications nationales et internationales, des puissances étrangères étant impliquées dans la création des milices et la nomination des seigneurs de guerre.

Par rapport au dernier conflit (1999-2003), les différents groupes belligérants sont au moins d'accord sur un point : les problèmes fonciers sont au cœur du conflit, mais chacun a une explication différente quant à son déclenchement. C'est durant la période coloniale que les problèmes fonciers ont surgi en Ituri, les autochtones ayant perdu le droit sur toutes leurs terres devenues propriété de la couronne. Cette dernière a procédé, selon les plans de la colonisation « au déplacement des peuples de l'Ituri pour des raisons d'ordre économique » (FORESI 2003) en faveur des colons pour la création de fermes et plantations. Les colonisateurs, pour se procurer ces terres n'avaient nullement besoin de l'avis des autochtones. C'est d'autorité qu'ils ont fixé les limites de leurs fermes et plantations et ce, sans tenir compte des besoins en terres de la population locale ni de sa démographie. À la zaïrianisation, les concessions (plantations et fermes) sont passées entre les mains de nouveaux acquéreurs parmi lesquels certains sont de la communauté Hema. Avec ce passage des concessions entre les mains de certains autochtones, des ressentiments ethnocentriques anciens ont été exhumés par les intellectuels de toutes les communautés en présence.

Pour la communauté Lendu, « le dernier bras de fer provient du désir des concessionnaires de procéder illégalement à l'agrandissement des concessions léguées par les colons belges et de la destruction des récoltes dans les champs appartenant à la population Lendu environnant ces domaines. Ces derniers se croyaient en face des hommes qui cherchaient à modifier les limites de leurs concessions par des mécanismes qu'ils ne comprenaient pas empiétant ainsi sur leur terrain d'exploitation agricole. Ils avaient également à faire [sic : affaire] à des hommes dont les vaches, souvent, ravageaient leurs champs et en retour, cette population n'enregistrait que l'arrogance de leur part, parce que la justice était à leur service. La partie Lendu dénonçait trois faits à savoir : l'agrandissement des concessions sans enquêtes préalables et au mépris de la loi foncière ; l'arrogance des concessionnaires Hema devant les Lendu qui se plaignent pourtant de la destruction intentionnelle de leurs champs qui entourent les fermes des Hema ; la partialité de la justice qui se rangerait du côté du plus offrant, donc du Hema » (Ndjango Ogombi 2005 : 3).

La communauté Hema affirme qu'« elle est tout simplement victime d'un plan d'extermination déclenché par la jalousie de voir certains membres



de sa communauté prospérer dans le commerce et la bonne gestion de leurs concessions légalement acquises<sup>5</sup> ». Elle soutient qu'« en matière de propriétés foncières dont on a souvent accusé les Hema de les avoir confisquées aux Lendu, il convient de noter que des Lendu aussi en acquièrent comme les Hema et ce, conformément à la loi. Les terres détenues aujourd'hui par les commerçants Hema sont celles cédées par les Lendu aux planteurs-éleveurs blancs à l'époque coloniale selon les procédures légales de ce temps. En 1973, après la promulgation de la loi Bakajika en 1966 qui reconnaît la propriété exclusive du sol et du sous-sol à l'État congolais, toutes les concessions abandonnées par les anciens propriétaires furent recensées et retournées dans le domaine privé de l'État, qui pouvait les attribuer à quiconque en ferait la demande sans devoir consulter la population qui les avait jadis concédées aux anciens propriétaires repartis en Europe. Malheureusement, à cause de l'ignorance de la loi, les Lendu et aussi des Hema crurent que, puisque l'ancien propriétaire était parti, la propriété de "leurs" terres leur revenait de droit. Cela est totalement faux, car la loi foncière ne prescrit plus de consultation des populations riveraines (enquête de vacance de terre) lorsqu'il s'agit d'attribuer les terres légalement concédées puis abandonnées » (ENTE 2015).

Il est donc faux, clament-ils, d'accuser les Hema d'agrandir leurs concessions par des moyens frauduleux. Quoi qu'il en soit, la question foncière fut l'une des causes du déclenchement du dernier conflit interethnique sanglant de l'Ituri.

Déclenché à partir de Djugu, le conflit ethnique en Ituri a rapidement conduit à l'émergence de milices locales d'autodéfense, qui, pour financer la guerre et survivre aux attaques adverses, se sont livrées à l'exploitation des ressources naturelles du sol et du sous-sol en échange d'armes auprès des parains ougandais et rwandais. Le phénomène milicien (Remo lo-Lozube 2008 : 107-110) en Ituri tire donc son origine de la nécessité de survie des groupes ethniques et de la lutte pour le leadership entre Wamba dia Wamba et Mbusa Nyamwisi pour le contrôle du mouvement RCD-K/ML, et partant, de la gestion du territoire allant de Beni, dans le Nord-Kivu, à Aru,

dans le district de l'Ituri, en Province-Orientale. Cette lutte s'imposait face aux enjeux importants en perspective, dont la signature de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, le 10 juillet 1999. Il fallait disposer d'une propre armée pour avoir voix au chapitre. Aussi un recrutement de jeunes fut-il organisé en vue de leur formation à Nyaleke, dans le territoire de Beni pour les jeunes Lendu et Nande, et à Rwanpara et Sota, et dans les faubourgs de Bunia pour le reste. D'autres étaient formés en Ouganda, à Kiakwanzi et Jinja, et par la suite à Kigali pour les jeunes surtout issus de l'ethnie Hema. Pour reprendre les propos de l'ancien coordonnateur de l'assemblée provinciale intérimaire de l'Ituri, « l'Armée populaire du Congo (APC), l'armée du RCD-K/ML, était dès sa création constituée des milices »<sup>6</sup> dans la mesure où à la fin de leur formation, ils désertaient massivement avec leurs armes les camps d'entraînement, notamment ceux de Nyaleke et Rwampara, pour regagner leurs milieux d'origine respectifs. Ces jeunes constituèrent le fer de lance des milices locales en Ituri.

Ernest Wamba dia Wamba qui était le chef du mouvement fut contraint, face à la coalition Mbusa-Tibasima, de prendre une option fondamentale, à savoir : s'appuyer sur un groupe ethnique opposé aux leaders de cette nouvelle coalition qui le déstabilisait. Ce groupe ne pouvait être constitué que des adversaires de ces deux leaders. Ce fut le groupe des jeunes Lendu dans les centres de formation qu'il choisit comme milice. C'est donc de ce schisme que naquirent les multiples groupes armés et surtout ceux à composition mono-ethnique, en commençant par les milices de l'UPC et du FNI. « En définitive, le conflit iturien a fait naître sept groupes armés se partageant les miliciens locaux » (Lokana Kpada 2006). Ces milices se sont livrées à des actes de cruauté les unes contre les autres, ce qui a motivé la communauté internationale à intervenir. La « bataille de Bunia » de mars à juin 2003 a alors valu à l'Ituri de bénéficier de l'attention des « faiseurs de news ». Pendant ces trois mois, Lendu et Hema ont pris et repris la ville, se livrant à chaque fois à des opérations d'épuration ethnique en bonne et due forme (les miliciens fouillaient les maisons à la recherche des membres de l'autre ethnie qu'ils exécutaient sur place). Incapable d'arrêter les combats en ville, le contingent de la MONUC (environ

5. Propos recueillis à IGA-Barrière, fief de l'UPC/Lubanga, auprès d'un notable hema, le 2 novembre 2006.

6. Leku Apuabo, propos recueillis à Bunia, le 24 octobre 2006.



**Gabriel Londe. Procurement ! A Bunia.**

Voilà une peinture qui porte sur le mode d'assassinat en Ituri. L'annotation « Procurement » renvoie à « procuracy », qui est une indication traduisant exécutions ciblées accomplies par des individus commandités ou payés par d'autres. Et ce mode d'assassinat constitue à la fois une signature de leurs auteurs. On observe derrière le véhicule sur la peinture, des personnes pauvres qui pillent les biens de la victime, sans état d'âme.

(HO.2013.57.1565, collection MRAC Tervuren ; photo © MRAC Tervuren ; © G. Londe, droits réservés.)

200 hommes) fut secouru par une force militaire européenne, sous commandement français. D'une durée de trois mois, l'opération Artémis permit d'arrêter les combats en ville et de stabiliser la situation militaire (Vircoulon 2005). La guerre perdurant, les cinq territoires de l'Ituri, et la ville de Bunia, seront placés sous une administration spéciale, l'Administration spéciale intérimaire de l'Ituri (ASII).

Joseph Kabila accède au pouvoir quand l'Ituri baigne dans le sang versé par ses propres fils. Bunia étant le chef-lieu de district, une lutte âpre pour son contrôle a opposé les différents protagonistes soutenus par le corps expéditionnaire ougandais. Plusieurs journaux et divers rapports ont relaté quelques faits saillants de cette période. En voici des extraits.

#### - *Le Soir*, 13/8/2002

« Au début du mois d'août 2002, la résidence de Jean-Pierre Mulondo, officier dans l'armée du MLC et gouverneur de Bunia, est attaquée. Le gouverneur, nommé par Mbusa Nyamwisi, leader du RDC-K/ML allié au gouvernement de Kinshasa, est obligé de prendre la fuite tandis que plusieurs de ses gardes du corps, des enfants-soldats, sont tués. Les nouveaux maîtres de la ville sont les miliciens Hema qui prétendirent avoir agi pour empêcher les Lendu de perpétrer des massacres. Ces milices se donnèrent le nom de "Al-Quaïda" et Bosco, leur chef, se fit appeler "Usama Ben Laden". L'armée ougandaise, censée quitter le Congo, avait été expédiée à Bunia pour y rétablir l'ordre. »

**- Contacts, n° 1, janvier-mars 2002**

« En juillet, les milices Hema avaient promis d'attaquer Bunia (300 000 habitants) et de chasser le gouverneur dès la fin des examens d'État ; de l'autre côté, les éléments de l'armée de Mbusa voulaient en finir une fois pour toutes avec ces milices Hema ; enfin, les combattants Lendu étaient dans les environs et promettaient d'intervenir dans les combats n'importe quand.

Le 12 octobre 2002 à Mambasa, la ville et la mission sont tombées entre les mains des soldats de Jean-Pierre Bemba et de Roger Lumbala... Ce que les soldats ont fait dépasse l'imagination. La ville de Mambasa a été pillée. Tous ont tout perdu. Les soldats qui l'occupaient avant (l'APC : Armée populaire du Congo, ceux du côté de Beni) sont partis sans opposer de résistance et sans rien prendre. À 9 heures, les soldats de Bemba arrivaient (ALC : Armée de Libération du Congo) dans un fracas de mortiers, de grenades, de fusils, de mitrailleuses. Ils ont volé, violé, pillé et cassé pendant au moins huit heures, de 9 h du matin à 5 h du soir... Plus tard, un soldat dira : "Nous avons la permission de faire ce que nous voulons pendant quatre jours : piller, tuer, violer... Personne ne nous demandera de rendre compte... C'est notre paie. Avant l'attaque, on nous a dit : si vous prenez une ville, elle est à vous, faites ce que vous voulez." »

**- La Libre Belgique, 21/3/2003**

« En mars 2003, le chaos s'installe de nouveau en Ituri à cause d'une intervention politico-militaire de l'Ouganda. Protagoniste majeur des violences en Ituri, il joue de nouveau au "faiseur de rois". Tous les groupes armés combattant en Ituri ont reçu, d'une manière ou d'une autre, un entraînement et un appui militaires de ce pays. Et les changements répétés d'appui de l'armée ougandaise aux groupes armés locaux ont accru l'insécurité et significativement augmenté l'instabilité. Car l'armée ougandaise a, à plusieurs reprises, abandonné un allié pour soutenir un groupe adverse, souvent lui-même mis sur pied avec l'aide de l'Ouganda. Les multiples changements d'alliance de l'Ouganda étaient sans aucun doute inspirés par la volonté de continuer à exploiter les richesses de l'Ituri par les élites militaires et commerciales ougandaises. »

**- Frank Van Wielendaele : rapport « DR Congo – Ituri, synthèse des événements du 6-8 mars 2003 », 12 mars 2003**

« Jeudi 6 mars 2003 à 6 h du matin on a entendu les premiers coups de feu à Bunia. Les deux parties (UPC [Union des Patriotes congolais] de Thomas Lubanga

et UPDF [Ouganda's People Defense Force], armée ougandaise) s'accusent réciproquement d'avoir initié les combats. Les affrontements se sont déroulés autour de deux positions de l'UPDF : à Dele et à l'aéroport. L'UPDF affirme être attaquée, au niveau de l'aéroport. Selon certaines sources, les milices de l'UPC, armées par le Rwanda, auraient effectivement tenté de prendre l'aéroport pour y permettre l'arrivée de renforts depuis Goma. Thomas Lubanga aurait quitté la ville depuis minuit pour se mettre à l'écart et laisser à ses troupes le temps d'attaquer les positions de l'UPDF.

L'armée ougandaise a cherché à convaincre l'opinion publique du bien-fondé d'une action militaire "préventive" à Bunia. La presse ougandaise, généralement très discrète sur la République démocratique du Congo, faisait état depuis lundi de la détérioration des relations entre l'UPC et l'armée ougandaise. Dans le quotidien ougandais pro-gouvernemental *New Vision* du jeudi 8 mars, l'un des responsables des services de renseignement militaires ougandais, David Pulkol, accuse le Rwanda de soutenir l'UPC et de chercher la guerre avec l'Ouganda. "Les manœuvres de l'UPC sont comme celles du Rwanda. Ils veulent déclarer la guerre à nos troupes à Bunia, juste après la fin de la visite à Washington de l'un des parrains étrangers de l'UPC", dénonce David Pulkol faisant probablement référence au président du Rwanda, Paul Kagame, alors en visite à Washington.

Les combats du jeudi 6 mars : avec l'appui massif des combattants Lendu, les éléments de l'UPDF arrivent à chasser l'UPC de la ville. Il y a eu une grande utilisation des armes lourdes par les deux parties et surtout par l'UPDF... Le jeudi à 16 h, l'UPDF a ouvert la radio locale pour annoncer le contrôle de la ville par ses éléments. Les chars et les autos blindées se promenaient dans toute la cité pour demander à la population de sortir, tout le monde, Lendu comme Hema sans distinction ; que les combattants Lendu n'allaient s'en prendre à personne. L'armée ougandaise contrôlait jeudi soir la majeure partie de l'Ituri.

La majorité des maisons du centre-ville a été visitée : maisons d'habitation, bureaux comme maisons de commerce. Ils ont tout pillé et même détruit tout ce qu'ils ne pouvaient pas prendre. Parmi les grands bureaux visités, on peut citer le bureau OCHA Bunia, ACOPELI, Compassion Internationale, dépôt COOPI, la douane, OCC, etc. Les magasins et les maisons des Hema ont été systématiquement pillés, dans la ville et dans la cité de Bunia. Au cours de ce pillage on parle de la mort de deux Hema... Ce pillage semble être un des objectifs de cette guerre, car il semble avoir été bien organisé par les éléments de l'UPDF : leurs

femmes suivaient par derrière pour récupérer les butins ; les véhicules venaient pour ramasser le tout et amener à l'aéroport. Nous avons même rencontré deux éléments de l'UPDF en train de se disputer un butin de guerre : un groupe électrogène qu'ils venaient de piller dans un kiosque.

Vendredi 7 mars : On se lève le matin avec quelques coups de feu. Les gens circulent pour constater l'ampleur des dégâts... Il n'y a pas encore, jusqu'à présent, de massacres de Hema par les Lendu.

Ce vendredi, on remarque une arrivée massive de renforts en hommes dans la ville de Bunia. Les Ougandais amènent les hommes par les avions et les autres arrivent à pied en passant par le lac. Il y a aussi une arrivée massive de combattants Lendu qui circulent avec des armes blanches et aussi des armes à feu dans la ville de Bunia... L'UPDF continue à contrôler la radio où les militaires ougandais passent et appellent la population à sortir de sa cachette et à reprendre les activités... Ils appellent la population à reprendre le travail et les écoles peuvent ouvrir les portes et tous les services étatiques. Ils invitent le gouverneur de la ville, Monsieur Mileo, à aller samedi matin rencontrer le général ougandais pour démarrer l'administration.

Samedi 8 mars : La ville se lève dans le calme. Tout le monde semble un peu confiant. Plusieurs Hema qui étaient en cachette, sortent et circulent en ville... La journée de samedi 8 était caractérisée par deux grandes inquiétudes au niveau de la population de Bunia. Il s'agit de la présence massive des combattants Lendu dans la ville. Les membres de la communauté Hema qui sortaient à peine de leurs cachettes ont paniqué en voyant passer en pleine ville de Bunia des colonnes des combattants venues des Lipri et des montagnes vers Gety et Songolo, traversant la ville avec les armes à feu et des armes blanches. Tout le monde a exprimé les craintes de voir ces combattants poser des actes de barbarie en plein Bunia. Le soir la population qui restait encore à Mudzi-Pela a envoyé des émissaires auprès des humanitaires et des Ougandais pour réclamer une protection par rapport à cette menace... Selon les dires des gens, ces combattants voulaient venir piller comme ils n'étaient pas là le jour des combats où les pillages étaient réalisés.

Dimanche, cette situation semble être maîtrisée. Les Ougandais ont promis de cantonner tous les combattants dans leur camp de Dele. D'après les responsables Lendu que nous avons contactés, ces combattants sont venus à Bunia dans le but d'intégrer l'armée nationale et non de piller ou de massacrer les Hema...

Sur le plan politique, le gouverneur Mileyo [Mileo] a eu un entretien avec les Ougandais le samedi. Les dispositions arrêtées par les Ougandais semblent être les suivantes :

- 1) l'UPDF garde le contrôle de la région ; la région va fonctionner comme un protectorat ougandais. Donc pas de mouvement politico-armé pour l'Ituri ;
- 2) l'UPDF va travailler seulement avec le gouverneur qui va superviser l'administration et la police nationale qui doit être opérationnelle ;
- 3) les combattants Lendu vont rester sous le contrôle de l'UPDF. Même chose pour les militaires de l'UPC qui vont venir s'enregistrer. Ils vont être utilisés dans le cadre de la pacification sous le commandement de l'UPDF ;
- 4) selon les accords de Luanda avec la MONUC et le gouvernement congolais, l'UPDF pourra alors remettre le contrôle de la région au gouvernement de Kinshasa. »

**- Jean-Philippe Rémy, *Le Monde*, 8/4/2003**

« Le jeudi 3 avril, des massacres "inter-ethniques" auraient fait environ un millier de victimes, selon les premières enquêtes de la MONUC. De source militaire ougandaise, le nombre des morts se situerait plutôt entre 350 et 400. Toutes les victimes auraient été sommairement exécutées lors de l'attaque lancée par un groupe d'hommes en uniforme ou en civil, accompagnés de femmes et d'enfants. Il s'agit de l'assaut de quatorze villages des environs de Drodoro, une localité située à quatre-vingts kilomètres au nord de Bunia. À l'aube, des groupes d'assaillants venant de cinq directions différentes, selon les témoignages, avaient encerclé les villages, et en se coordonnant à l'aide de sifflets, ils ont attaqué leurs objectifs avant de quitter les lieux, après trois heures de massacre. »

**- *De Morgen*, 17/4/2003**

« Finalement, la MONUC présentera le chiffre de 150 à 300 morts et un grand nombre de blessés. Les victimes étaient principalement des civils Hema, beaucoup de femmes et d'enfants. Ils avaient été abattus avec des machettes et des armes à feu. C'était la triste œuvre de Lendu, mais des soldats ougandais auraient également participé au massacre<sup>7</sup>. »

7. Traduction libre de l'auteur.

**- La Libre Belgique, 10-11/5/2003**

« En avril 2003, la MONUC envoie 600 hommes du bataillon de réserve ; puis, en juin de la même année, l'Union européenne déploie une force internationale de 1500 soldats. L'opération "Artémis" est sur place le 11 juin.

Après le retrait des troupes ougandaises le 7 mai, la milice Hema de l'UPC aurait tenté de prendre le contrôle de l'aéroport qui était aux mains de la MONUC, suscitant ainsi la riposte immédiate des milices lendues. Ceux-ci auraient pris les armes des policiers de Kinshasa arrivés à Bunia ces dernières semaines conformément aux accords de pacification, et qui ont pris parti pour cette ethnie. Les 450 Casques bleus se sont limités à conserver le contrôle de l'aéroport et à protéger les représentants des organisations humanitaires. Des centaines de combattants lendus armés de machettes, de lances et parfois d'armes modernes ont ensuite pillé la ville, tandis que des milliers de civils, essentiellement des Hema, récemment victimes de plusieurs massacres, fuyaient dans la forêt, dans les installations de l'ONU ou à l'aéroport. Quelque 60 000 personnes se seraient réfugiées en Ouganda en une semaine. Deux roquettes ont été tirées vers un avion amenant à Bunia le ministre congolais des Droits de l'homme, Ntumba Luaba, sans faire de victime. L'avion a finalement pu atterrir en Ouganda.

Le 12 mai, l'UPC se rend maître de la ville de Bunia. »

**- Bruno Philip, *Le Monde*, 10/6/2003**

« De nouveaux combats éclatent le 7 juin.

À 6 h, les miliciens Lendu ont attaqué par le sud, le nord-est et l'est de Bunia. Poussant des cris de guerre pour terrifier l'adversaire, certains coiffés de feuilles et de branchages, d'autres armés de fusils d'assaut mais surtout de machettes, de lances, d'arcs, de flèches et de gourdins, les Lendu foncent par centaines sur la ville. En peu de temps, ils s'emparent des quartiers sud, tout près du centre et du siège de la Mission d'observation des Nations unies pour le Congo, la MONUC... Durant une bonne partie de la matinée, les affrontements ont lieu autour de la Mission, où 8000 personnes ont trouvé refuge depuis la prise de Bunia par les combattants de l'UPC. Ces derniers, plus organisés et mieux équipés, défendent pied à pied leurs positions...

Car les guerriers Hema sont accusés par leurs adversaires d'avoir pillé, volé, violé, après s'être emparés de Bunia. Quant aux Lendu, qui ont occupé la "capitale"

durant trois mois, entre le 6 mars et la mi-mai, ils ne s'étaient pas privés non plus de régler leurs comptes avec leurs "frères" Hema...

À deux heures de mauvaise piste de Bunia, la petite ville de Katoto, d'ethnie Hema, a été elle aussi victime, samedi, de la violence Lendu... des guerriers "innombrables"... sont descendus sur ce gros bourg d'une dizaine de milliers d'âmes. Derrière eux, les assaillants ont laissé des cadavres et des maisons brûlées dont les ruines fument encore...

"Ils sont arrivés, ils ont tout pillé. Je me suis enfuie. Près de chez moi, il y avait le cadavre d'une vieille femme. Quand je suis revenue ce matin, j'ai vu qu'ils en avaient retiré des morceaux. Ils lui avaient enlevé le cœur pour le manger" : Jeanine Keda, une jeune femme d'une vingtaine d'années, un bébé dans les bras, se tient au centre de sa case dévastée. Elle ajoute en un rire étrange : "Tout de même, ces gens-là ne sont pas des humains, ce sont des barbares carnivores !" »

**- Document du 4/3/2004 « L'évolution à Bunia selon une source locale »** : Archives du service Histoire et Politique, MRAC, Fonds 2004 :

« *Résumé* : Ennemis UPC [Union des Patriotes congolais] et FNI [Front des Nationalistes et Intégrationnistes] fusionnent pour s'opposer à la MONUC ; UPC et FNI essaient de bloquer la vie en ville ; la population aux villages est terrorisée ; cela fait-il partie d'un plan global ?

Depuis deux à trois semaines l'Ituri ne va pas bien. On peut dire que le tout a démarré avec le conflit interne au sein de l'UPC. Et puis, brusquement, on apprend le retour à Bunia de Floribert Ndjabu, le leader du FNI, groupe politico-armé Lendu. Ce qui étonne tout le monde, c'est qu'on raconte que cela se fait à l'insu du gouvernement de Kinshasa et de la MONUC ; chose qu'on a du mal à comprendre.

Après son retour à Bunia, on apprend encore la fusion entre l'UPC de Thomas Lubanga et le FNI de Floribert Ndjabu. Ils tiennent des réunions de concertation à Lipri et dans les villages. L'objectif principal de ces réunions étant de s'opposer à la MONUC dans le cadre du programme DDR, qui devait démarrer en Ituri avec le plan DRC (Désarmement Réinsertion Communautaire). Tous les groupes armés s'opposent au désarmement de leurs troupes, car ils ne se reconnaissent pas dans le gouvernement de Kinshasa et ils n'ont aucune position là-bas. Des attaques démarrent contre les positions de la MONUC par-ci par-là. Entretemps, dans les villages, la population est

totale­ment terrorisée, car les milices lui reprochent de collaborer avec les éléments de la brigade pour leur désarmement. Ainsi toute personne qui vient de Bunia se voit traquée et doit fuir, sinon on la frappe et on lui ravit tous ses biens et on brûle sa maison, on l'accuse d'être espion de la MONUC contre les milices. La situation est vraiment tendue.

L'espoir des gens était grand, dans un premier temps, à cause des procès de personnalités influentes de tous les groupes armés ayant opéré dans l'Ituri : le commandant Ngundjolo, chef d'État-Major général de l'armée du FNI poursuivi pour l'assassinat d'un milicien de l'UPC ; le commandant Prince Mugabo de l'UPC est poursuivi pour vol à main armée et association de malfaiteurs. Les gens considéraient cela comme des preuves de la lutte contre l'impunité. »

Mais les inquiétudes persistaient. La preuve en est le passage suivant extrait d'un rapport du « Groupe Lotus » (ONG de droits de l'homme et de développement) de juin 2004 :

« L'insécurité, grandissante et permanente, ne pourrait pas permettre ni aux juges de dire le droit, ni aux témoins de s'acquitter de leur devoir de mémoire et souvenir, quoiqu'un dispositif sécuritaire remarquable de la MONUC se déploie tout au long du déroulement du procès. Le même dispositif ne pourrait pas être en mesure de contenir les débordements des miliciens de nature à inquiéter profondément les paisibles citoyens... Le 6 mai 2004, les éléments du contingent bangladeshi de la MONUC en patrouille de routine dans la localité Kombokabu, au sud de Bunia, ont été pris à partie par les combattants Lendu du FRPI, blessant deux Casques bleus. En revanche, grâce au renfort leur apporté, ces éléments de la MONUC déclarent avoir tué dix miliciens, blessé plusieurs d'entre eux et démantelé deux camps dont Kombokabu et Ngabu » (Réhabilitation de la Justice à Bunia : espoirs et inquiétudes, Rapport du Groupe Lotus, Kisangani, juin 2004).

#### **Tibasima Mbogemu Atenyi Jean-Baptiste ou John**

Né à Nyankunde le 7 septembre 1951, il est Hema du Sud, territoire d'Irumu. Licence en Psychologie à l'UNAZA/campus de Kisangani en 1977. Il enseigne à l'Institut Saïo de Kisangani, puis est agent administratif au campus de Kisangani jusqu'en 1979. Devenu élève et homme d'affaires à Bunia, il est aussi administrateur de l'ACOOPELI à partir de 1985. Élu conseiller de collectivité dans le territoire d'Irumu, il devient conseiller du commissaire de zone, puis Commissaire du peuple [= député] en 1987. Il est nommé PDG de l'Office des Mines d'or de Kilo-Moto (OKIMO) en octobre 1993, jusqu'en 1996, lorsqu'il rejoint l'AFDL. En août 1998, il rallie le RCD où il devient chef du département des Mines (nomination formalisée le 24 janvier 1999). Après la restructuration du mouvement sous É. Ilunga, le 19 mai 1999, il est nommé responsable des Finances, Budget et Portefeuille. Mais en octobre 1999, il suit Ernest Wamba et Antipas Mbusa Nyamwisi dans leur dissidence, au RCD-K/ML, où il est commissaire général adjoint (vice-Premier ministre) en charge des Mines, Énergie, Finances, Budget et Mobilisation des Recettes. En novembre 1999, il signe avec le « ministre » des Affaires étrangères du RCD-ML, le Dr Pashi, un étrange accord avec la First International Bank of Granada, en vertu duquel la banque accorderait au RCD/ML une aide de US \$ 6 millions dont la moitié libérable immédiatement<sup>a</sup>. Tibasima a son fief à Bunia, où il recrute ses milices en milieu Hema. À la mi-avril 2000, il déclare à la presse ougandaise que Mbusa et lui-même ont écarté Wamba du parti ; il conclut des affaires avec des Ougandais, dont le demi-frère du président Museveni, Salim Saleh. En octobre 2000, grâce à la médiation du président Museveni, Tibasima devient le 2<sup>e</sup> vice-président du RCD-ML responsable de la diplomatie. Le 16 novembre 2001, Mbusa évince complètement Wamba, et Tibasima devient le numéro deux du RCD-ML/aile Nyamwisi. Il participe au Dialogue inter-Congolais (DiC), et est le rapporteur général de la Commission constitutionnelle de Matadi (mai-septembre 2002). En novembre 2002, il fait partie de la délégation du RCD-ML aux pourparlers de Pretoria qui aboutiront le 17 décembre 2002 à l'Accord global et inclusif. Le 30 juin 2003, il est nommé ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, bien que cité dans le Rapport du Groupe d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'autres formes de richesses en RDC comme ayant participé au pillage des ressources du pays. Lors de la création, le 26 juin 2006, de l'AMP, il s'en déclare allié. En janvier 2007, il est élu sénateur sur la liste MSR (Mouvement social pour le Renouveau) pour la circonscription de l'Ituri.

a. Notons qu'il avait déjà signé un premier accord, le 15 juin 1999, lorsqu'il n'avait pas encore rejoint le RCD/ML.

- Document « La CIJ condamne l'Ouganda à réparer les conséquences de son invasion de l'Est de la RDC, 19 décembre 2005 » : Archives service Histoire et Politique, MRAC, Fonds 2005 :

« Le 19 décembre 2005, la CIJ condamne l'Ouganda à réparer les conséquences de son invasion de l'Est du Congo en 1998. La CIJ juge l'Ouganda responsable des exactions commises à l'encontre de la population civile. L'arrêt relève notamment le comportement des forces armées ougandaises qui ont commis des meurtres et des actes de torture et autres formes de traitement inhumain, ont détruit des villages et des bâtiments civils, ont manqué d'établir une distinction entre cibles civiles et cibles militaires et de protéger la population civile lors d'affrontements avec d'autres combattants.

Les forces ougandaises sont aussi jugées coupables d'avoir entraîné des enfants-soldats, d'avoir incité au conflit ethnique et d'avoir manqué de prendre des mesures visant à y mettre un terme ainsi que de ne pas avoir, "en tant que puissance occupante", pris de mesures visant à respecter et à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans le district de l'Ituri.

La Cour dit aussi que, par les actes de pillage et d'exploitation des ressources naturelles congolaises commis par des membres des forces armées ougandaises et par son manquement aux obligations lui incombant, en tant que puissance occupante dans le district de l'Ituri, d'empêcher les actes de pillage et d'exploitation des ressources naturelles congolaises, la République de l'Ouganda a violé ses obligations envers le Congo. »

- Document : Agence catholique DIA, Bunia, le 7 juin 2006 : Interview de M<sup>gr</sup> Dieudonné Uringi à Bunia

« M<sup>gr</sup> Dieudonné Uringi, évêque de Bunia, à l'est de la République démocratique du Congo, estime que trois acteurs font problème dans la région, à savoir les

miliciens du mouvement rebelle, MRC (Mouvement révolutionnaire congolais), les soldats de la FARDC et les militaires de la MONUC (Mission des Nations unies au Congo) basés dans la région. Le prélat, au cours de l'entretien accordé à un journaliste de l'agence catholique DIA dans le chef-lieu du district de l'Ituri, souligne que, de ces éléments des trois groupes, les premiers font montre de vexations envers les populations civiles, les seconds se livrent à des pillages sur cette même population et les derniers font souvent preuve de lenteur, voire d'inertie quand la situation réclame leur intervention...

En 2005, après des affrontements armés, les FARDC ont saisi sur l'axe Nioka-Mahagi un camion d'éléments armés en provenance de pays voisins. La même année et en tournée pastorale à Jiba entre les cités de Fataki et Nioka, vers la forêt de Dera, des villageois ont fait savoir à M<sup>gr</sup> Dieudonné Uringi qu'ils enregistrent le passage régulier des camions ougandais venus chercher du bois rouge de cette partie de la RDC. Ils ont aussi ajouté subir des exactions des miliciens les obligeant à travailler gratuitement à la coupe de ces bois. Les grumes sont échangées contre des munitions de ce pays voisin.

Finally, M<sup>gr</sup> Uringi s'est adressé en haut lieu. Il a écrit personnellement aux présidents des Chambres, Assemblée nationale et Sénat ainsi qu'au président de la République pour dénoncer cette situation.

De manière générale, M<sup>gr</sup> Dieudonné Uringi s'inquiète de la recrudescence de la violence dans l'Ituri qui semble viser le bon déroulement des futures élections. Quelles mains invisibles veulent torpiller les élections ? telle est la question cruciale que soulève l'évêque.

En juillet 2008 est créée "La Commission foncière du district" dont l'objectif est de résoudre pacifiquement les conflits fonciers par la médiation entre les différentes parties. On constate l'échec une année plus tard, car sur les 102 conflits identifiés, deux seulement avaient été résolus par médiation dans les territoires de Mahagi et de Djugu. Pour cause, la manipulation politicienne et les abus de pouvoir. »

#### Katanga Germain

Né à Mambasa le 28 avril 1978, il est Lendu. Il devient chef d'état-major de la Force de Résistance Patriotique en Ituri (FRPI), alliée au FNI de Matthieu Ngudjolo, et opposée à l'UPC de Thomas Lubanga. Il est nommé général dans les FARDC en décembre 2004, mais il est assigné à résidence dès mars 2005 par les autorités de Kinshasa, et (selon ICG) arrêté le 2 juillet 2007 pour être transféré à la Cour pénale internationale (CPI) le 18 octobre 2007. Les recherches effectuées par Human Rights Watch suggèrent que la milice de Katanga bénéficiait d'un soutien financier et militaire régulier de hauts dirigeants de Kinshasa et de l'Ouganda, et que Katanga avait personnellement participé à des réunions durant lesquelles ce soutien était discuté. Ce soutien est aussi décrit dans une lettre publique de Floribert Njabu, président du FNI, datant de février 2007, dans laquelle il impliquait de hauts fonctionnaires gouvernementaux.

Germain Katanga est arrêté en octobre 2007 pour des crimes qu'on lui attribuait, perpétrés à Bugoro en 2003.

### **Ngudjolo Chui Matthieu**

Né à Bunia le 8 octobre 1970, il est Lendu. Il devient membre du Front des Nationalistes et Intégrationnistes (FNI), une milice ethnique Lendu qui opère en Ituri. Le FNI et son alliée, la Force de Résistance patriotique en Ituri (FRPI) de Germain Katanga, reçoivent un soutien militaire et financier de l'Ouganda et, à partir de la fin 2002, du gouvernement central de Kinshasa, lequel se cherche de nouveaux alliés dans l'est du Congo. En 2002 et 2003, le FNI et la FRPI bénéficient d'une formation et d'un appui militaires prodigués par le RCD-K/ML de Mbusa Nyamwisi. Les forces ougandaises en Ituri effectuent aussi, en 2003, des opérations militaires conjointes avec le FNI et la FRPI. Ngudjolo est en 2003 le chef d'état-major du FNI : on semble mettre à sa charge d'avoir dirigé les combats du FNI – et d'y avoir participé –, lors de divers massacres en 2003, notamment ceux de Bogoro, Tchoma (en mai), Mandro et Bunia. En octobre 2003, avec l'aide de Casques bleus de l'ONU à Bunia, il est arrêté pour le meurtre d'un homme d'affaires Hema ; un tribunal de Bunia l'acquitte, mais il demeure incarcéré, le procureur de la République ayant interjeté appel. Le gouvernement de Kinshasa accuse alors Ngudjolo de crimes de guerre (le massacre perpétré par les forces du FNI à Tchoma) : il est transféré de Bunia à Kinshasa (prison de Makala), d'où il s'évade avant qu'un jugement ait pu être rendu. En 2005, après la chute de certains hauts dirigeants politiques et militaires du FNI, il contribue à la création d'un nouveau groupe armé en rassemblant des effectifs d'anciennes milices : le Mouvement révolutionnaire congolais (MRC). Il en est le président, et son groupe bénéficie encore du soutien de l'Ouganda. À la mi-2006, il signe un accord avec le gouvernement congolais pour le désarmement et l'intégration dans l'armée nationale. Le 2 octobre 2006, un décret présidentiel le promeut au grade de colonel au sein des FARDC, où il est chargé d'enquêtes pour les opérations de l'armée en Ituri. Le 2 novembre 2007, il quitte Bunia pour une formation à Kinshasa. Suite à un mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale (CPI), Ngudjolo est arrêté par les autorités congolaises ; il est remis à la CPI le 6 février 2008. Il est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dans le district de l'Ituri.

### **2.2.2. LES FORCES POLITIQUES**

La vie politique en Ituri a été, de tout temps, fort agitée. Les premiers politiciens, issus essentiellement du Mouvement national congolais (MNC), étaient des personnalités controversées dont la figure de proue était Jean-Foster Manzikala. Le Parti national du Peuple (PNP) fut combattu dès sa création et l'intolérance politique atteignit son paroxysme avec la rébellion des Simba en 1964.

L'un des objectifs déclarés des politiciens ituriens a toujours été la détribalisation de l'administration publique et de la vie sociale dans son ensemble. Sans qu'elle veuille être une tentative de s'attaquer à l'identité culturelle des Ituriens, cette détribalisation a parfois été mal exploitée par des politiciens manipulés de l'extérieur pour mettre la province à feu et à sang. C'est notamment le cas de la guerre interethnique de l'Ituri qui a causé plus de 50 000 morts et entraîné des déplacements de population avec parfois la délocalisation de certains villages.

Alors qu'ils ont toujours été à la traîne d'autres grandes figures politiques, adhérant de ce fait à des partis politiques implantés en Ituri, certains politiciens ituriens transforment en partis politiques leurs anciens mouvements politico-militaires. Il s'agit notamment du Front des Nationalistes et

Intégrationnistes (FNI), de l'Union des Patriotes congolais (UPC) et du Parti pour l'Unité et la Sauvegarde de l'Intégrité du Congo (PUSIC), qui possèdent déjà des représentants dans les différents échelons de la vie politique nationale. Il convient de signaler que tous les groupes armés ne se sont pas commués en partis politiques : c'est le cas de FAPC, UPC/K, FRPI et MRC. Notons aussi que l'idée de créer des partis politiques avait poussé, alors que la guerre interethnique battait son plein, un groupe d'Ituriens à créer un mouvement politique pour la défense de l'Accord de paix de Luanda (signé le 6 septembre 2002), dans un premier temps. Ce mouvement, le Mouvement populaire pour la Paix au Congo (MPPC), n'a pas survécu après sa participation à la Commission de Pacification de l'Ituri. Plusieurs partis politiques ont présenté des candidats aux élections de 2006 et de 2011 en Ituri ; particulièrement aux élections législatives aussi bien au niveau national qu'au niveau provincial. Aucun citoyen originaire de l'Ituri n'a postulé à l'élection présidentielle. Les résultats de ces élections renseignent mieux sur la situation politique actuelle de l'Ituri.

#### **a) Les partis politiques créés en Ituri**

Le premier parti politique créé en Ituri par les Ituriens est le Parti pour l'Avancement de la



Démocratie en Ituri (PADI), créé au seuil de l'indépendance pour contrer la montée irrésistible du MNC. Il fallut attendre la fin de la rébellion du RCD pour que des groupes armés nés en Ituri se transforment en partis politiques. Il s'agit des partis décrits ci-dessous.

#### **- Le Front des Nationalistes et Intégrationnistes (FNI)**

En lisant l'acte constitutif de ce mouvement politico-militaire, on voit que la création de l'UPC a, comme l'autre face d'une même médaille, déclenché la gestation du Front des Nationalistes et Intégrationnistes, FNI, le 20 novembre 2002 à Kpandroma<sup>8</sup>. En effet, la nécessité de regrouper toutes les milices lendu éparées (Djugu et Irumu) sous un commandement unique en vue de faire face au péril représenté par l'UPC conduisit les leaders lendu à se constituer aussi en mouvement politico-militaire. Les fondateurs de ce mouvement avaient constaté avec amertume que les hostilités duraient (depuis 1998) et que le conflit se généralisait entraînant le calvaire du peuple congolais dont les Lendu. Et donc, soucieux de résoudre rapidement et intégralement le conflit, il fallait impliquer tous les belligérants, sans exclusion, à la recherche de pistes de sortie de cet engrenage. C'est pour avoir aussi voix au chapitre, comme les autres, que les leaders lendu créèrent leur mouvement (Remo lo-Lozube 2008 : 119). Son président à la création était Ndjabu Ngabu Floribert et le mouvement se transforma en parti politique agréé par l'arrêté ministériel n° 166 /2005 du 9 juin 2005. Issu d'un ancien groupe armé à prédominance lendu, il avait principalement ses assises en territoires de Djugu et Irumu. Le parti produisit aux législatives de 2006 un député à l'Assemblée nationale et deux à l'Assemblée provinciale, tandis qu'au scrutin de 2011, il eut un seul député pour l'Assemblée nationale.

#### **- Le Parti de l'Unité pour la Sauvegarde de l'Intégrité du Congo (PUSIC)**

Son fondateur et président est Yves Kahwa Panga Mandro, chef de la chefferie Bahema-Banywagi à l'époque. C'est une dissidence du groupe armé UPC qui a son assise dans la partie sud-est (Tchomia) du territoire de Djugu et dans le nord-est du territoire

d'Irumu (Kasenyi). Ce mouvement politico-militaire fut le dernier à réussir sa transformation en parti politique. Il obtint son agrément par l'arrêté ministériel n° 172/2005 du 20 août 2005 avec M. Robert Pimbu comme dirigeant, son premier leader étant en prison (*ibid.* : 122). Ce parti a produit un député provincial et est dans l'exécutif provincial pour le compte de la coalition CODECO.

#### **- La Force populaire pour la Démocratie au Congo (FPDC)**

Ce parti politique est né en territoire de Mahagi comme groupe armé avec son président fondateur, Thomas Unencan (ancien commissaire du peuple) ; il est quant à lui à prédominance Alur. Il fut agréé comme parti politique en 2005 par l'arrêté ministériel n° 161/2005 du 4 juillet 2005. Ce parti a obtenu un siège à l'Assemblée nationale et un autre à l'Assemblée provinciale. Notons que le FNI, le PUSIC et le FPDC sont membres de la coalition CODECO depuis la présentation des candidats sur la liste électorale en 2006.

#### **- L'Union des Patriotes congolais (UPC)**

La plus en vue des milices en Ituri, l'UPC, a été agréée comme parti politique par l'arrêté ministériel n° 025/2004 du 2 juillet 2004. La lecture de son acte constitutif révèle que les leaders de ce mouvement se sont fondés sur l'article 37 de l'Acte constitutionnel portant dispositions relatives à la période de transition, article qui stipulait que « Tout Congolais a le droit et le devoir sacré de désobéir et de résister à un individu qui prendrait les pouvoirs par la force ou l'exercerait en violation des décisions prises par le peuple souverain primaire, à la Conférence nationale souveraine » (Acte constitutif de l'UPC 2000). Et pour les signataires de cet acte, les responsables du Rassemblement congolais pour la Démocratie ont institué leur mouvement en un État, ce qui présageait la partition du pays, chose contraire à ladite Constitution et au programme du RCD lui-même, mouvement qui gérait l'Ituri. Ils en voulaient pour preuves : le recours par ses responsables à des pratiques autocratiques rétrogrades ; l'incitation à la haine tribale et la tribalisation de l'armée du mouvement ; la cupidité et l'insatiabilité de ses dirigeants devant les richesses fabuleuses du Congo ; la passivité vis-à-vis de la recrudescence des massacres qui ont élu domicile dans certaines parties du pays. Pour toutes ces raisons, les signataires de cet acte

8. Lire Acte constitutif du FNI.

constitutif ont décidé de mettre fin à « cet imbroglio politique » entretenu selon eux par les responsables de l'occupation partielle du territoire national et par le laxisme des dirigeants du Gouvernement central. Pour y parvenir, il fallait organiser une base pour la résistance (Remo lo-Lozube 2008 : 119). Son président s'appelle Thomas Lubanga. De prédominance

hema, son fief est en territoire de Djugu et d'Irumu. Le parti a produit trois députés nationaux aux législatives de 2006. Cependant, au scrutin provincial, le secrétaire général du parti a postulé en indépendant et est élu, tandis qu'au scrutin de 2011, deux de ses membres furent élus députés nationaux dont le secrétaire général du parti.

### **Lubanga Dyelo Thomas**

Né le 29 décembre 1960, il est Hema du clan Gegere, territoire de Djugu. Licencié en psychologie de l'Université de Kisangani (milieu des années 1980). Il crée l'Union des Patriotes congolais (UPC) avec Adèle Lotsove (Hema-Nord) en juillet 2001 (dès septembre 2000, selon lui) avant de devoir s'exiler à Kampala. C'est avec ce mouvement qu'apparaît une « rébellion » (au sens de formation politico-militaire) propre à la région. Après la dislocation du Front de Libération du Congo (FLC) en août 2001, l'UPC signe un accord de partenariat avec le RCD d'A. Mbusa Nyamwisi pour gérer la « Province de Kibali-Ituri » (fusion des districts du Haut-Uele et de l'Ituri). En décembre 2001, Lubanga devient ainsi commissaire à la Défense du RCD-K/ML, mais il est limogé en avril 2002 par Mbusa Nyamwisi. Face à ce que Lubanga appelle « la gestion chaotique » du RCD/ML, les cadres politiques de l'Ituri décident, le 17 avril 2002, de publier une déclaration politique dénonçant le RCD/ML, en faveur d'un Front pour la Réconciliation et la Paix (FRP). Attaquées à Bunia par la milice de l'Ouganda's People Defence Force (UPDF) et celle de Lubanga, les troupes du RCD-K/ML doivent se replier vers Komanda et Beni. Lubanga proclame la « République de l'Ituri » le 18 avril 2002, mais cette initiative sera éphémère. Lubanga et son mouvement sont exclus du Dialogue inter-Congolais. En juin 2002, il est arrêté par le RCD-K/ML en compagnie de neuf autres notables hema, et emmené à Kinshasa par le major Molondo. Il passe près d'un mois à la DÉMIAP avant d'être relâché, mais sans sa délégation. À la mi-2002, Lubanga recrée une milice, qui prend le contrôle de Bunia et des environs le 9 août 2002, avec l'aide d'autres milices d'Ituri ; Mandro Kahwa, chef coutumier des Hema du Sud, mène des opérations pour le compte de l'UPC (mais Mandro va créer en octobre-novembre 2002 son propre groupe, le PUSIC (Parti de l'Unité et la Sauvegarde de l'Intégrité du Congo) qui gardera le contrôle de la majeure partie de Bunia jusqu'en mars 2003. Lubanga est arrêté en juillet 2002 à Kampala, peut-être parce qu'il a déjà à ce moment noué des liens avec le rival rwandais et/ou parce que certains en Ouganda cherchent à travers lui à s'en prendre à son parrain, le général James Kazini (Ouganda) ; il est livré aux autorités de Kinshasa qui le mettent en résidence surveillée. Le 29 août 2002, le ministre des Droits humains, Alphonse Tumba Luaba, est pris en otage à Mandro (à 12 km de Bunia), par une milice hema sur ordre du chef Kahwa, qui réclame la libération de Lubanga : l'échange se fera avec le ministre des Droits humains. En septembre 2002, l'UPC présente son gouvernement. Il s'engage dans les mois d'octobre à décembre 2002 à se joindre, par des offensives sur Mambasa et Mongbwalu, à l'offensive du MLC et du RCD-N pour reprendre le contrôle de l'Ituri et de la région de Beni-Butembo. Après avoir échappé aux Ougandais et aux milices lendu et avoir été chassé de Bunia, il provoque un massacre dans son fief de Drodoro, le 3 mars 2003, et revient en force dans le chef-lieu de l'Ituri. Au début 2003, l'UPC noue une alliance avec le RCD-Goma et Kigali, pressentie depuis des mois. Après une intervention des troupes ougandaises en avril-mai 2003, l'UPC de Lubanga reprend le contrôle de Bunia le 12 mai 2003 ; mais son pouvoir s'affaiblit du fait de la présence (juin-septembre) à Bunia de troupes de l'Union européenne (opération Artémis) puis de la MONUC, qui s'efforcent de pacifier la région. Traqué, souvent absent du terrain des opérations, il est contesté à la fin de 2003 par des dissidences, notamment celle de son chef d'état-major Floribert Kisembo (UPC/K). En juin 2005, il est de nouveau arrêté et emmené à Kinshasa où l'UPC est agréée comme parti politique depuis le 2 juillet 2004. Mais le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2005, le Conseil de sécurité de l'ONU vote le gel immédiat de ses avoirs financiers et de ses ressources, et un mandat judiciaire international lui interdit le séjour dans tout pays membre. En 2006, il est transféré à la Cour pénale internationale de La Haye, où son procès s'est ouvert en janvier 2009 : il plaide non coupable.

### **b) Les partis politiques implantés en Ituri**

De par le nombre des députés élus aux différents scrutins (national et provincial) sur les listes des

partis politiques en 2006, on peut classer les principaux partis politiques en Ituri dans l'ordre représenté dans le tableau suivant :

**Tableau 3.16 : Prépondérance des partis politiques en Ituri**

N°	Partis politiques	Nombre d'élus			Total
		Députés nationaux	Députés provinciaux	Sénateurs	
1.	PPRD	11	6	1	18
2.	MSR	2	4	2	8
3.	RCD/K-ML	4	2	0	6
4.	MLC	1	4	0	5
5.	RCD	2	1	0	3
6.	UPC	3	0	0	3
7.	FNI	1	2	0	3
8.	FPDC	1	1	0	2
9.	ARC	0	1	0	1
10.	DCF/COFEDEC	0	1	0	1
11.	PUSIC	0	1	0	1
12.	PALU	0	1	0	1
13.	FSDD	0	1	0	1
14.	Forces du Futur	0	1	0	1
<b>S/Total</b>		<b>25</b>	<b>26</b>	<b>3</b>	<b>54</b>
*	Indépendants	3	1	1	5
*	Chefs cout. cooptés	-	3	-	3
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>62</b>
- RCD-K/ML + ARC = Force de Renouveau (7 élus)					
- DCF/COFEDEC+FNI+FPDC+PUSIC = CODECO (7 élus)					

Source : Bureau de liaison de la CEI/BUNIA.

La représentation spatiale des partis ou regroupements politiques dans le district de l'Ituri au scrutin provincial de 2006 est inégale, car aucun parti ou regroupement politique n'a réussi à emporter tous les sièges dans une circonscription électorale donnée. Il y a ainsi une forte dispersion des voix. Un seul parti a obtenu deux sièges dans deux circonscriptions

sur cinq. Les autres n'ont obtenu qu'un siège par circonscription. En termes de force, le PPRD est la première force politique avec 6 élus, suivi de la coalition CODECO avec 5 députés, le MSR et le MLC occupent la troisième position avec 4 élus chacun. Ce dernier parti politique est donc leader de l'opposition comme présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 3.17 : Configuration des partis ou regroupements politiques en Ituri

Formations politiques	Territoires					Total
	Aru	Irumu	Mambasa	Djugu	Mahagi	
PPRD	2	1	0	1	2	6
FR	1	0	0	1	1	3
MSR	1	1	0	1	1	4
CODECO	1	1	1	1	1	5
MLC	1	0	1	1	1	4
CP	0	0	0	1	0	1
RCD	0	0	0	1	0	1
INDÉP.	0	1	0	0	0	1
PALU	0	0	0	0	1	1
FSDD	0	1	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>27</b>

Source : Remo lo-Lozube D. *et al.* 2011.

Ces deux tableaux montrent que, pour le moment, les électeurs sont acquis à la cause de la majorité vu le nombre des élus de cette plateforme.

République, la situation des originaires de l'Ituri dans les institutions politiques se présente comme détaillée dans le tableau de la page suivante.

### 2.3. ACTEURS POLITIQUES

Avec l'avènement de l'AFDL et puis celui du RCD qui précèdent l'avènement de la Troisième

- **Bitanibirwa Kamara Jean et Amuli Bahigwa Dieudonné** : deux frères promus en transitant dans le MLC.

**Jean Bitanibirwa Kamara**, l'aîné. Il est Hema, originaire de la chefferie Bahema-Boga, territoire d'Irumu. Cet ancien officier de la DSP dans les Forces armées zaïroises (FAZ) suit la formation militaire de l'ÉFO/Kananga et divers stages en dehors du Zaïre. Il devient commandant de brigade dans le MLC, puis est nommé, en août 2003, chef d'état-major en second à la Force aérienne dans les FARDC.

**Amuli Bahigwa Dieudonné**, le cadet. Né le 28 mai 1957 à Nyankunde (Bunia), il est Hema, originaire de la chefferie Bahema-Boga en territoire d'Irumu. Il est le frère cadet du général Jean Bitanibirwa Kamara. Après un graduat en sciences sociales, il fait partie de la 11<sup>e</sup> promotion de l'ÉFO/Kananga, obtient le brevet de paracommando du CETA et Kota-Koli, et depuis 1982 est dans la DSP (Division spéciale présidentielle), à l'active et à l'administration (1994-1995), il dirige la brigade chargée de la sécurité de Mobutu jusqu'en mai 1997, où il défend l'aéroport de Ndjili (Kinshasa) jusqu'au dernier moment face à l'AFDL. Réfugié à Brazzaville, il rejoint l'ALC, et rallie le MLC (membre du Conseil politico-militaire de libération le 20 septembre 1999). Nommé chef d'état-major général de l'ALC en octobre 1999, il commande, en mai 2001, le secteur FLC de Beni et, en juin 2001, les forces d'intervention du FLC à Bangui : il est arrêté pour les exactions qui y ont été commises. En septembre, il rallie Mbusa Nyamwisi. Le 14 juillet 2002, J.-P. Bemba le nomme général de division des FARDC. Il devient chef de l'état-major Force navale, au grade de général-major (vice-amiral). En octobre 2002, il entre dans l'alliance créée par le général James Kazini (Ouganda) avec Thomas Lubanga, John Tibasima et Tryphon Kin-Kiey Mulumba. Nommé chef d'état-major chargé des opérations en juin 2007. Dans les FARDC, il a le grade de général major.

Tableau 3.18 : Originaires de l'Ituri cooptés députés et sénateurs de la Transition « 1+4 » (juin 2003-juillet 2006)

Territoire d'origine	Noms	Qualités
<b>Aru</b>	Adyoku Edjidra Robert Bha Avira Mbiya Michel-Casimir	Député, coopté sur la liste du RCD-K/ML Député, coopté sur la liste de la Société civile ; il est Kaliko
<b>Djugu</b>	Atiaboli Meli Richard Bahemuka Kodjo Émile Bura Pulunyo Maurice Dhesi Dile Henriette Lobho Iwa Djugudjugu Jean-Pierre Mbuba Labu Donatien Shalo Dudu Martin	Sénateur, coopté sur la liste de l'Opposition politique non armée ; il est Nyali du secteur Banyali-Kilo Député, coopté sur la liste du RCD/Goma ; il est Hema du Nord, originaire du secteur Bahema-Nord Député, coopté sur la liste du Gouvernement ; il est Lendu-Djatsi Députée, cooptée sur la liste de la Société civile ; elle est Hema du secteur Bahema-Nord Député, coopté sur la liste du Gouvernement ; il est Hema du Nord, du secteur Bahema-Nord Député, coopté sur la liste du MLC ; il est du secteur Walendu-Pitsi Député, coopté sur la liste du RCD-K/ML ; il est Lendu-Djatsi
<b>Irumu</b>	Adirodu Mawazo Sambidhu Baudouin Byrungu Kabaga Éric Rwaheru Ruhuga Joseph	Député, coopté sur la liste du RCD-K/ML ; il est Lendu-Bindi (Ngiti) Sénateur, coopté sur la liste du Gouvernement ; il est du secteur Walendu-Bindi (Ngiti) Député, coopté sur la liste du RCD/National ; il est Hema du Sud, du secteur Boga
<b>Mahagi</b>	Amuli Alimasi Umul Jean-Marie Baraka Ringo Christophore Marini Bodho Pierre (M <sup>gr</sup> ) Upio Kakupa Wapol Uringi Padolo Vaweka Rutaya Pétronille	Député, coopté sur la liste de la Société civile ; Alur du secteur Panduru Député, coopté sur la liste du MLC ; il est Alur, de la chefferie Anghal Sénateur, coopté sur la liste de la Société civile ; il est Ndo-Ukebu. Député, coopté sur la liste du Gouvernement ; il est Alur, du secteur Mokambo Sénateur, coopté sur la liste du RCD-K/ML ; il est Alur du secteur War-Palara-Paicing Députée, cooptée sur la liste de l'Opposition politique non armée ; elle est Alur
<b>Mambasa</b>	Abdallah Pene Mbaka Jefferson	Député, coopté sur la liste du MLC ; il est Arabisé

**- Unyon Vakpa Katumba Oruma Innocent : attaché indéfectible au pouvoir de Kinshasa**

Né à Bunia le 12 septembre 1948, Unyon Vakpa Katumba Oruma Innocent est originaire de la chefferie Djukoth, en territoire de Mahagi. Études primaires à l'ÉP de Logo (1961), secondaires scientifiques au Collège St-Joseph de Bunia (1968). Licence en criminologie de l'Université de Liège (Belgique) en 1975. Il a aussi fait en Belgique l'École royale militaire (brevet d'officier, 111<sup>e</sup> prom. TA, 1973), l'École royale de Gendarmerie (brevet d'officier gendarme, 1976), l'Institut royal supérieur de Défense (BEM, 98<sup>e</sup> division, 1984), et à Kinshasa l'École de Commandement d'état-major (TEM, 8<sup>e</sup> promotion, 1980), l'École de Renseignement et de Sécurité militaire (brevet en 1986 ; stage d'analyse, 1987). Il devient chef de bureau à l'état-major général des FAZ (1977-1979), commandant de bataillon de Gendarmerie Tanganyika à Kalemie (1980-1982) et à Bukavu (1984-1985), directeur adjoint des relations extérieures au ministère de la Défense (1985), directeur de l'École de Renseignement et Sécurité militaire (1986-1987), conseiller au Conseil national de Sécurité (1987-1992), commandant provincial de la Gendarmerie au Shaba (1994-1995), commandant

de l'École de Gendarmerie de Matete-Kinshasa (1995-1997), inspecteur provincial de police de la Province-Orientale (1997-1998) : il dirige les opérations du front nord-est lors de la rébellion (2-15 août 1998). Promu en 2001 directeur adjoint du Centre d'Instruction de Maluku, commandant de l'Académie de la Police nationale congolaise (2001), directeur adjoint (2005-2007), puis directeur des Services spéciaux de Police. En 2008, il a le grade de général de brigade dans les FARDC.

Il vient de défendre une thèse de doctorat en droit à l'Université de Kinshasa et est embauché professeur à l'Université pédagogique nationale de Kinshasa.

Depuis l'avènement de la Troisième République jusqu'à ce jour, la situation se présente comme ceci :

**Tableau 3.19 : Originaires de l'Ituri élus députés nationaux en 2006**

Aru	Mahagi	Djugu	Irumu	Mambasa
Aza Bhatre (Indépendant)	Uweka Ukaba Pierrot (PPRD)	Djugu Matchu (UPC)	Adirodu Mawazo (RCD-KML/FR)	Aleku Kitika (PPRD)
Adia Leti Mawa (PPRD)	Uvoya Cwinya'Ay Jean-Marie (CODECO)	Bura Pulunyo Maurice (PPRD)	Kaswara Tahigwomu Pele John (UPC) (décédé au mois d'août 2017)	Lusenge Kakule Grégoire (RCD- KML/FR)
Avongi Marie (PPRD)	Upio Kakura Wapol (remplacé par son suppléant Umvor Keno Gilbert) (PPRD)	Shalo Dudu (RCD-KML/FR)	Furabo Tondabo Mylet (Indépendant)	-
Androa (PPRD)	Uwor (RCD-KML/FR)	Ndjaba Kpande Gilbert (PPRD)	Kabagambe Magbo Claude (RCD)	-
Lebon Mambo Mawa (PPRD)	Upira Sunguma Kagimbi Dieudonné (MSR)	Balembo Baloma (UPC)	-	-
Kanyi Nzia Donatien (MLC)	Adubango Ali Emmanuel (PPRD)	Ngabu Kparri (CODECO)	-	-
-	Ukumu Nyamuloka Jean-Bosco (Indépendant)	Tabo Makusi (MSR)	-	-
-	-	Logo Mugenyi Jean- Claude (RDC)	-	-

Il convient de signaler que sous la Deuxième République, les originaires de l'Ituri ont siégé dans d'autres organes du parti unique, le MPR. Alphonse Zamundu Agenong'a, encore aujourd'hui sénateur (*cf. infra*) fut le premier à intégrer le Bureau politique du MPR, de 1974 à 1980. Ce politicien du groupe ethnique Alur est devenu membre du Comité central du MPR, la plus haute instance de conception, d'orientation et de décision du parti. Son long parcours politique dans les institutions politiques nationales le place en tête des autres concurrents en Ituri ayant occupé de si hautes fonctions d'État. En effet, il a été successivement sénateur, premier originaire de l'Ituri nommé ambassadeur avant Nestor

Watum, ministre, 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil législatif, membre du Bureau politique et membre du Comité central du MPR. S'il jouissait d'une grande réputation parmi les Alur, ces différentes fonctions occupées n'ont pas fait de lui le leader de l'Ituri. Il fut surtout connu en Ituri en novembre 1977, lors de la campagne électorale des commissaires politiques où il fut élu avec Victor Nendaka pour le compte du Haut-Zaïre. Le contexte politique dans lequel il a évolué, au départ agent de la Sureté auprès de Nendaka sous la Première République, exigeait la fidélité au président Mobutu et non à sa population, de là le fait qu'il ne soit pas populaire en Ituri.

**Tableau 3.20 : Originaires de l'Ituri élus députés provinciaux en octobre 2006**

Territoire d'Aru	Territoire de Mahagi	Territoire de Djugu	Territoire d'Irumu	Territoire de Mambasa
Droti Obhitre (MSR)	Udaga Joso (CODECO)	Ngbadhego Goba (RCD-K/ML)	Adirodu Dzari Wilson (MSR)	Ndia Amsini (CODECO)
Edhebhho (MLC)	Ukurang'o (MSR)	Budza Kambere (MSR)	Tinanzabo Zeremani (Indépendant)	Guylain Lobeya (MLC)
Mutro Wully (RCD-KML/FR)	Pirwoth Anyolitho (MLC)	Lonu Lonema (CODECO)	Kalimi Nyasi (CODECO) (décédé en août 2018)	
Adjio (PPRD)	Pega Jean-Maurice (chef coutumier coopté)	Batsi Bahwere (RCD)	Kimareki Muzitina (FSDD)	-
Lomo wa Mukaika (PPRD)	Anyolitho Jean-Vianney (ARC)	Shukuru Musafiri (Forces du Futur)	Katanabo Lyagabo (PPRD)	-
Ombalia (CODECO)	Anyolitho Réginald (PPRD)	Mbitso (PPRD)	Kisembo Kyabazaire (chef coutumier coopté)	-
Odhua Oka (chef coutumier coopté)	Ufoyuru Georges (PPRD)	Bedidjo Ndjinga (MLC)	-	-
-	Agenonga Pakuba Urbain (Palu)	-	-	-

**Tableau 3.21 : Originaires de l'Ituri élus sénateurs en 2007**

Territoire d'Aru	Territoire de Mahagi	Territoire de Djugu	Territoire d'Irumu	Territoire de Mambasa
Djuruni Obhidhibho (MSR)	M <sup>gr</sup> Marini Bodho (Indépendant)	-	John Tibasima Mbogemu Atenyi (MSR)	-
Ezati Patrice (PPRD)	-	-	-	-

**Tableau 3.22 : Originaires de l'Ituri élus députés nationaux en 2011**

Aru	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa
Autsai Asenga, Pprd (Lugbara)	Bandeache Itendey, MIP	Adirodu Djari Wilson, MSR	Berocan Keraume, CCU	Abdallah Pene Mbaka, PPRD
Banio Debho, COFEDEC	Chura Bilo, Fni		Furaha Uma, Afdc	Lusenge Kakule, RCD-KML
Ezadri Eguma Norbert, MCR	Dhechuvi Matchu, UPC	Ndudaga Kavarios Pascal, PPRD	Thuambe Adubang'o Égide, PCD	-
Ezatiy Meriko Patrice, MIP	Mbitso Ngedza, RRC	Tibasima Mbogemu, RDPR	Ubima Uchanda, PPRD	-
Mambo Mawa, RRC	Musafiri Shukuru, Ahude	Tinanzabo Zeremani, UPC	Ukumu Ular, MIP	-
-	Tabu Makusi, MSR	-	Upira Sunguma Kagimbi Dieudonné, MSR	-
-	Tchedya Patay Raymond, PPRD	-	Uweka Ukaba Pierre-Claver, RRC	-

À part Zamundu, Dz'bo Kalogi fut également membre du Bureau politique et, ensuite, du Comité central. Ce Hema de Djugu a fait carrière en politique, car il fut également vice-ministre, ministre, et président de l'Assemblée régionale du Haut-Zaïre. Enfin, Agoyo Yingi'a Bakar, Kaliko du territoire d'Aru, outre les fonctions ministérielles, fut nommé membre du Comité central du MPR, après avoir présidé, pendant cinq ans, l'assemblée régionale du Haut-Zaïre.

Il y a lieu de constater que les territoires de Mahagi et de Djugu ont été les plus représentés en termes de ressortissants de l'Ituri ayant exercé de hautes fonctions au niveau national dès l'indépendance du pays. Jusqu'à fin 2017, le territoire de Mahagi a déjà présenté 9 ministres et vice-ministres, 7 sont de Djugu, 2 d'Aru et 1 d'Irumu. Aucun originaire de Mambasa n'a encore occupé un poste ministériel au niveau national. La grande représentativité des territoires de Mahagi et de Djugu est en partie due à leurs démographies : ils sont les territoires les plus peuplés de l'Ituri.

**Tableau 3.23 : Liste (non exhaustive) des originaires de l'Ituri membres des exécutifs nationaux depuis la chute de Mobutu**

Années	Noms	Peuples et territoires d'origine	Fonctions
1997-1999	Kamara Rwakaikara	Hema ; territoire de Djugu	Ministre de l'Éducation nationale
1998 ; 1999	Birwinyo Thoin	Alur ; territoire de Mahagi	Ministre du Tourisme ; vice-ministre de l'Information et Tourisme
(?)	Tibasima Jean-Baptiste	Hema du territoire d'Irumu	-
2006 (?)	Ngabu Tchumbu Sylvain	Lendu ; territoire de Djugu	Ministre d'État et Ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire
(?)	Upio Kakura	Alur ; territoire de Mahagi	Ministre (?)
(?)	Mbitso Ngedza	Lendu ; territoire de Djugu	Vice-ministre des Finances
2010	Upira Sunguma	Alur ; territoire de Mahagi	Ministre de la Fonction publique
2012-2013	Chelo Lotsima Bonaventure	Lendu ; territoire de Djugu	Ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire
2012-2016 2016-2018	Atama Tabe Crispin	Alur ; territoire de Mahagi	Ministre des Hydrocarbures ; puis Défense nationale, Anciens combattants et Réinsertion nationale
2017-2018	Uweka Ukaba Pierre-Claver	Alur ; territoire de Mahagi	Ministre de la Formation professionnelle, métier et artisanat

**Tableau 3.24 : Gouverneurs et ministres provinciaux originaires de l'Ituri dans la Province-Orientale : 2007-2013**

N°	Noms	Territoires d'origine	Parti politique	Périodes	Postes occupés
1.	Autsai Asenga Médard (élu député national)	Aru	PPRD	Février 2007-2011	Gouverneur de province
2.	Mbitso Ngedza Joas (élu député provincial)	Djugu	PPRD	Mars 2007 Fév. 2010	Ministre prov. V/Ministre nat.
3.	Mugisa Willy	Irumu	PUSIC (CODECO)	Mars 2007	Ministre prov.
4.	D' Uvon Angel	Mahagi	PPRD	Mars 2007	Ministre prov.
5.	Tchedya Raymond	Djugu	PPRD	Février 2010	Ministre prov.
6.	Bamanisa Saidi Jean	Irumu	Indépendant	Octobre 2012- 2016	Gouverneur
7.	Ukeci Muswa Rundi Alphonse	Mahagi	-	2013	Ministre prov.
8.	Lonu Lonema Milton	Djugu	CODECO	2013	Ministre prov.
9.	Alasha Jeanne	Irumu	PPRD	2013	Ministre prov.



Avec les élections législatives de 2011, le gouverneur Autsai Asenga, élu député national, a opté pour siéger à l'Assemblée nationale. Il était donc question d'élire un nouveau gouverneur. C'est le candidat Jean Bamanisa Saidi, un ressortissant de l'Ituri, qui fut élu. Dans le gouvernement qu'il a formé figuraient trois originaires de l'Ituri.

### 3. LA MISE EN PLACE DE LA PROVINCE DE L'ITURI

#### 3.1. UNE EXIGENCE RÉCURRENTTE

La création de la province de l'Ituri préoccupait depuis longtemps les acteurs politiques de cette entité. Ils étaient psychologiquement préparés à accueillir leur province – et son avènement a fait l'objet de plusieurs déclarations politiques –, étant donné que pour les originaires, non seulement leur entité avait déjà eu des occasions de se gérer indépendamment du reste de la Province-Orientale : d'abord en 1962, avec J.-F. Manzikala comme premier gouverneur suite à la création des nouvelles provinces au Congo ; ensuite, pendant la rébellion déclenchée par le RCD/K-ML avec Adèle Lotsove comme gouverneur ; et, enfin, sous l'Administration spéciale intérimaire de l'Ituri avec Emmanuel Leku Apuobo comme coordinateur principal. Mais en plus, l'opinion partagée ici était que l'Ituri était mal administré par les fonctionnaires affectés par le Gouvernement

central. C'est donc une ancienne revendication qui avait déjà été faite après l'indépendance par les politiciens de l'Ituri.

La classe politique émergente de l'Ituri a affiché son impatience au vu de la lenteur dans le processus de décentralisation qui devait conduire à l'érection du district de l'Ituri en province. Cette impatience fut à la base de déclarations politiques des élus de l'Ituri tant provinciaux que nationaux. Pour les députés provinciaux, la Constitution du 18 février 2006, en ses articles 2 et 226, disposait que les 26 nouvelles provinces, dont l'Ituri, devraient devenir opérationnelles 36 mois après l'installation des institutions nationales. Dans le cas d'espèce, c'était le Sénat la dernière institution nationale à être installée. À partir de l'installation du Sénat en mai 2007, le compte à rebours avait commencé. Constatant malheureusement que les institutions nationales chargées de la mise en œuvre de ce projet restaient muettes à ce propos, ils lancèrent un cri d'alarme contenu dans un mémorandum dans lequel ils dénonçaient les détournements des deniers publics, la corruption, l'insécurité persistante, les conflits fonciers récurrents et souvent mal gérés par le pouvoir public, les conflits frontaliers dus aux interférences et à l'occupation de l'espace congolais par les pays voisins qui convoitaient les richesses naturelles de l'Ituri. Le 14 avril 2010, ils signèrent la déclaration politique dont voici le texte intégral.

**DÉCLARATION POLITIQUE N° 01/DP/IT/2010  
RELATIVE À L'INSTALLATION DE LA PROVINCE DE L'ITURI**

Nous, Députés provinciaux de l'Ituri,

**I.** Réunis à Kisangani du 17 au 29 avril 2010 en vue d'analyser la situation générale de l'Ituri caractérisée par la sous-administration et la mauvaise gouvernance dont les effets néfastes multiformes sont entre autres :

- 1) les détournements des deniers publics, la corruption, l'institutionnalisation des « opérations retour », observés à tous les niveaux des services et devenus système de gestion ;
- 2) l'insécurité persistante ;
- 3) les conflits fonciers récurrents et souvent mal gérés par le pouvoir public ;
- 4) les conflits frontaliers dus aux interférences et à l'occupation de l'espace congolais par les pays voisins assoiffés de l'exploitation des richesses naturelles du pays ;

**II.** Rappelant l'historique de la transformation de l'Ituri en province, marquée par les faits ci-après :

- 1) en 1958, la décision du Conseil des colonies belges relative à l'érection de l'Ituri en province comme solution aux multiples problèmes fonciers auxquels l'entité Ituri était confrontée, à savoir :
  - a. l'interdiction de concéder de nouvelles concessions de terre en Ituri ;
  - b. l'esprit de toute la population de devenir éleveur, encore que cet élevage était extensif, ce qui réduisait l'espace à partager entre l'agriculture et l'élevage ;
  - c. le besoin, sur le plan externe, de contrer les influences extérieures intenses des pays voisins suscitées par les ressources naturelles dont dispose ce district ;

- 2) en 1962, la loi du 14 août 1962 portant création de la province de Kibali-Ituri ;
- 3) en 1987, la pétition de demande de création de la province de l'Ituri signée par les dignitaires et les députés, frustrés par la sous-administration de l'Ituri ;
- 4) en 1992, la déclaration de politique générale des délégués de l'Ituri à la Conférence Nationale Souveraine, réitérant la requête de création de la province de l'Ituri ;
- 5) en 1992, le projet de la Constitution référendaire adopté par la Conférence Nationale Souveraine, entérinant la demande de création de la province de l'Ituri ;
- 6) en 1994, la pétition collective des forces vives de l'Ituri, avalisée par les chefs coutumiers, les notables, la société civile, les partis politiques et toutes les couches, demandant la création de la province de l'Ituri ;
- 7) de 1999 à 2003, l'expérience de l'Ituri comme province ;
- 8) en 2003, l'installation de l'Administration Spéciale Intérimaire à l'issue des assises de la Commission de Pacification de l'Ituri avec l'appui de la communauté internationale pour la gestion effective de l'entité de 2003 tout en étant dans le giron national ;
- 9) de 2005 à ce jour, le traitement de l'Ituri comme entité autonome sur le plan militaire (zone opérationnelle), sanitaire, éducationnel et sur le plan d'aide internationale au développement ;

### III. Mus par :

- 1) les expériences antérieures de province acquises en Ituri de 1962 à 1966, de 1999 à 2003 et de 2003 à 2005 ;
- 2) la volonté de la population de l'Ituri aspirant à une administration de proximité et à la démocratie participative traduite par des pétitions évoquées ci-haut ;
- 3) les atouts dont dispose l'Ituri, notamment :
  - a. une superficie de 65 475 km<sup>2</sup> équivalente au cinquième de la Province-Orientale et supérieure à celle de deux pays voisins, le Rwanda et le Burundi, ayant respectivement neuf et douze provinces ;
  - b. la viabilité économique, vu que l'Ituri produit au moins 67 % des recettes publiques de la Province-Orientale ;
  - c. une population estimée à environ 7 millions d'habitants, ce qui ne facilite pas une administration à distance ;
  - d. des infrastructures locales prêtes, à savoir :
    - le bâtiment de l'ancienne Assemblée provinciale de l'Ituri ;
    - l'hôtel du gouvernement ;
    - quarante-huit maisons de l'État construites par l'administration coloniale et quelques maisons acquises lors de la zaïrianisation, encore en bon état ;
    - de nouveaux bâtiments construits par la province et ceux en construction par le gouvernement de la République (cf. 300 maisons) ;
    - des routes de liaison entre les territoires en plus ou moins bon état ;

**IV.** Constatant la non-application des dispositions de la Constitution et des lois relatives à l'installation des nouvelles provinces, notamment de celle de l'Ituri, avec pour corollaires :

- 1) l'ignorance des réalités profondes de l'Ituri ;
- 2) la lenteur, la timidité, la froideur, l'indifférence dans le traitement des problèmes de l'Ituri dans le délai légal imparti ;
- 3) la gouvernance de l'Ituri à distance ;
- 4) la désillusion de la population face au déficit de gestion de la sécurité intérieure et extérieure ;

### V. Vu tout ce qui précède,

Conscients de notre responsabilité devant Dieu, devant l'histoire, devant la nation et la population de l'Ituri ;

Déterminés à promouvoir la paix, la stabilité et le développement à la base ;

Vu la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 2 et 226 ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, spécialement en ses articles 3 et 75 ;

Attendu que le texte et l'esprit du découpage territorial sont motivés fondamentalement par le souci de création des centres d'impulsion, avec pour objectif de susciter le génie propre à chaque milieu comme facteur de développement local ;

Attendu que de 1960 à ce jour, l'histoire de l'Ituri est émaillée de riches expériences de gestion au statut de province ;

Attendu qu'en 1988, le processus de découpage des provinces qui devait commencer par la Province-Orientale n'avait été appliqué qu'à la province du Kivu de l'époque suite au refus de certains politiciens influents, d'où la Province-Orientale avait manqué à ce rendez-vous de l'histoire ;

Attendu que les dispositions constitutionnelles et légales susmentionnées ne sont ni révisées ni abrogées et ne font l'objet d'aucun moratoire jusqu'à ce jour ;

Attendu que lesdites dispositions n'ont rencontré que l'entendement de la population de l'Ituri aspirant à l'administration de proximité, susceptible de réduire et de juguler les pratiques de la mauvaise gouvernance tant décriées ;

Attendu qu'en date du 29 juin 2007 notre mémorandum sans numéro intitulé « Mémorandum sur l'Ituri » adressé à Son Excellence Monsieur le Président de la République, spécialement au point 5, rappelle « l'urgence de l'érection effective de l'Ituri en province » ;

Attendu qu'en date du 7 novembre 2008, notre Mémorandum sans numéro adressé à son Excellence Monsieur le Premier Ministre, spécialement au point II, relève des constats amers sur l'évaluation de la décentralisation et mentionne dans la conclusion « l'urgence de procéder à l'installation de la province de l'Ituri » ;

Attendu que notre Mémorandum n° 01/09 du 1<sup>er</sup> mars 2009 adressé à Son Excellence Monsieur le Président de la République, spécialement au paragraphe 1<sup>er</sup>, réitère dans sa conclusion « l'urgence de procéder à l'installation de la province de l'Ituri » ;

Attendu qu'en date du 19 février 2010, notre mise au point rappelle les déclarations et les mémorandums antérieurs comme cris d'alarme face aux défis de la dégradation de la situation politique, administrative, judiciaire, sécuritaire et économique dont la cause fondamentale est la mauvaise gouvernance ;

Attendu que la dernière institution politique nationale, le Sénat, a été installée le lundi 14 mai 2007 et que, aux termes précis de la Constitution du 18 février 2006 et de la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008, le vendredi 14 mai 2010 est la date butoir d'installation des provinces énumérées par l'article 2 de la Constitution ;

Saisissant l'opportunité que nous donnent la Constitution et la Loi n° 08/012 sus-référencées ;

Compte tenu de la viabilité de l'Ituri et de sa disponibilité en infrastructures minimales pour le fonctionnement de la province ;

En tant que législateurs et citoyens respectueux des textes légaux qui régissent la République démocratique du Congo,

1) DÉCLARONS considérer la date du samedi 15 mai 2010 comme celle du démarrage effectif de notre province de l'Ituri avec toutes ses institutions ;

2) DEMANDONS aux institutions nationales de s'assumer face à cette déclaration.

Fait à Kisangani, le 29 avril 2010

LES DÉPUTÉS PROVINCIAUX DE L'ITURI :

N°	Nom, postnom / prénom	Signature
1.	KIMAROKI MA MUZITINA	
2.	PIRUSOTA BINTEN BENJAMIN GUILGARDIS	
3.	NGBAOHEGO GOBBA Ferd.	
4.	EDHEBHO SIRISA	
5.	GUYLAINE-LOBBAJA - AMISI	
6.	ADJIO RIDI	
7.	OHIZALIA ALOHISO	
8.	LOMO WA MUKAYIKA G.	
9.	KISEMBO KYABAZOIRE	
10.	BUDZA - NJABU	
11.	BATSI - BAHWEKE	
12.	PÉGA KPOULU	
13.	JOHN. TINANZABO FEREMANI	
14.	KALLIMI Shyam Michel	
15.	Flourent KATANABO LYAGABO	
16.	Hon. ME ASIROKU DJARI Wilson	
17.	Hon. VITAGA JESSE CORA Joseph	
18.	Hon. UFOJURU JALCIBI Georges	
19.	Hon. BEDIDJO NJTINGA P.-C.	
20.	Hon. ODUIA - OKIA	
21.	Hon. ANJOLITHO NJAMBA	
22.	Hon. LOMU LONEMA JALLEN	
23.	Hon. UKURANGO UKETHWENGU Jean Patrice	
24.	Hon. AGENONGA-PARUBA Urbain	
25.	Hon. AMYOLITHO KULUKPA Réginald	
26.	Hon. MUTRO WULI-MURE Charles	
27.	Hon. MISAFIRI SHUKURU Espérance	
28.	Hon. Joseph NDA AMINIS	
29.	Hon. DEVA - KOVE Marie Jeanne	
30.	Hon. DROTI OBHITRE Baudouin	

Cette déclaration fut bien accueillie par la population de l'Ituri. À la suite, les sénateurs et les députés nationaux originaires de l'Ituri qui l'avaient soutenue publièrent leur déclaration politique dans laquelle, comme leurs collègues provinciaux, ils fustigeaient le silence du Gouvernement central sur l'avènement des nouvelles provinces, dont celle de l'Ituri. Pour se faire entendre, ils rappelèrent les différentes

rencontres avec le président de la République et le Premier ministre, au cours desquelles ils avaient soulevé la nécessité de l'érection de l'Ituri en province. Pour eux, il n'y avait plus rien à discuter, simplement ils prenaient acte de la position des députés provinciaux sur l'avènement de la province de l'Ituri. Ci-dessous, le texte de leur déclaration.

#### **Forum des parlementaires de l'Ituri**

Déclaration politique n° 01/FPI/2010 relative à l'avènement de la province de l'Ituri.

Nous, Parlementaires de l'Ituri,

1. Vu la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement à ses articles 2 et 226, alinéa premier ;

2. Vu la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ;

3. Considérant notre déclaration de presse du 18 septembre 2009 à Bunia, spécialement son [point] 10, demandant au Gouvernement central d'accéder à la volonté de la population de l'Ituri de voir cette entité élevée au statut de province conformément à la Constitution et dont copies ont été remises au Président de la République, au Président de l'Assemblée nationale, au Président du Sénat et au Premier ministre ;

4. Tenant compte de l'étude, réalisée par le Ministère de la Décentralisation et Aménagement du Territoire avec l'appui de la Banque Mondiale sur la viabilité des futures provinces de la RDC reconnaissant l'Ituri comme une des sept nouvelles provinces viables au délai constitutionnel du 14 mai 2010 ;

5. Fustigeant le mutisme du Gouvernement central qui observe un silence coupable sur la question de l'avènement des nouvelles provinces, alors que la date butoir constitutionnelle se pointe déjà à l'horizon ;

6. Réaffirmant notre position sur l'érection de l'Ituri en province lors de différentes rencontres ci-après :

a. le président de la République et les Parlementaires de la Province-Orientale en date du 13 décembre 2008 ;

b. le Premier ministre et les Députés nationaux de la Province-Orientale en date du 26 avril 2010 ;

7. Vu les Actes de la Conférence sur la paix en Ituri tenue à Kinshasa, au Centre Nganda, du 26 août au 6 septembre 2002 dont l'une des résolutions exigeait l'érection du district de l'Ituri en province ;

8. Prenant en compte les résolutions de la Commission de pacification de l'Ituri tenue à Bunia en avril 2003, recommandant entre autres l'élévation du District de l'Ituri en province, ce qui avait conduit à la mise en place d'une Administration spéciale intérimaire de l'Ituri relevant directement de la Présidence de la République ;

9. Considérant la Déclaration politique n° 01/DP/IT/2010 des Députés provinciaux de l'Ituri à Kisangani le 29 avril 2010, relative à l'installation de la province de l'Ituri ;

10. Tenant compte de la volonté de la population exprimée par son adhésion massive au référendum pour l'érection du district de l'Ituri en province ;

11. Fustigeant la gestion calamiteuse de la Province-Orientale ;

Déclarons ce qui suit :

1. Prenons acte de la Déclaration politique n° 01.DP/IT/2010 des Députés provinciaux de l'Ituri à Kisangani le 29 avril 2010, relative à l'installation de la province de l'Ituri ;

2. Invitons l'Exécutif national à :

a. prendre acte de la déclaration sus visée ;

b. matérialiser le processus de la décentralisation exprimé par la volonté populaire en rapport avec l'avènement de la province de l'Ituri du reste conforme à la Constitution de la République démocratique du Congo.

Ainsi fait à Kinshasa le 4 mai 2010.

Les Parlementaires signataires de l'Ituri :

**FORUM DES DÉPUTÉS NATIONAUX ET SÉNATEURS  
DE L'ITURI**

Kinshasa, le 04 mai 2010

**PRÉSENCE**

1. Hon. DHETCHUWI MATCHU	
2. Hon. UWOR CWINYAMU JOSEPH	
3. Hon. LOGO ROSENYI J.C	
4. Hon. ADURANGO ALI Emm	
5. Hon. LUSENGE GREGOIRE	
6. Hon. UWERA UKABA PIERRE	
7. Hon. KANYI NATA	
8. Hon. UCIRCAN BULE	
9. Hon. MAMBO MAWA	
10. Hon. SIKIMU NIXAMULAKA J.B	
11. Hon. Ndjaba Spandre Gilbert	
12. Hon. ADURANGO Jean Marie	
13. Hon. ALI ADIRSOU-MAWAZO	
14. Hon. FURARO TONGAZO Mylè	
15. Hon. UVOYA CWINYAMU JEAN MARIE	
16. Hon. UWOR Kene Gilbert	
17. Hon. BATAKISA JEAN SAÏDI	
18. Hon. DVONCH-HARIE	
19. Hon. ANYA LESTI	
20. Hon. SUGARO NGUKAGO Gilbert	
21. Hon. BACEMBO BALORA	
22. KABAGAMBE NIAGBO Claude	
23. HONORABLE KASWARA TAHIGWOMU	
24. HONORABLE NGABU KRARRA Simeon	
25. Hon. Mgr PIERRE MARINI BODHO	
26. TIBASIMA MBOGOMU ABEENYI	

Après la promulgation par le président de la République de la loi de programmation n° 15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation des nouvelles provinces, un décret du Premier ministre a nommé les membres de la commission de démembrement des provinces. Cette commission avait pour mission principale de faire l'état des lieux de chaque nouvelle province en inventoriant l'ancien patrimoine collectif, c'est-à-dire dresser l'actif et le passif de la province pour une meilleure répartition de ce patrimoine, ainsi que les ressources

humaines et financières entre elles. Les membres de la commission chargés de la Province-Orientale ont déposé leur rapport au bureau de l'Assemblée provinciale en présence des députés provinciaux réunis en séance plénière le 4 juillet 2015, soit 4 jours après le 30 juin 2015, date officiellement retenue pour l'existence effective des nouvelles provinces. C'était pour les députés provinciaux l'occasion de constater l'existence des nouvelles provinces. Pour manifester leur impatience devant la lenteur dans l'exécution du calendrier du démembrement de la province, et



**Siège de l'assemblée provinciale de l'Ituri.**  
(Archives familiales David Remo, août 2015.)



pour mettre le pouvoir central devant un fait accompli, les députés provinciaux lurent, au cours de ladite plénière, la « Déclaration politique de quatre provinces issues du démembrement de la grande Province-Orientale », dans laquelle ils prenaient acte du démembrement tant attendu. Pour ceux de l'Ituri, 21 députés originaires présents sur trente signèrent le document. C'est finalement le 11 juillet que le découpage devint effectif, la province de l'Ituri était née.

### 3.2. DES DÉFIS PARTICULIERS À RELEVER

Quelques défis – et non des moindres – attendent la jeune province de l'Ituri. On peut s'en rendre compte par la diversité des partis politiques qui y sont actifs. Par exemple, les députés provinciaux sont issus de neuf partis politiques différents. La guerre fratricide qui a ravagé l'Ituri a exacerbé des ressentiments identitaires, de sorte que la dimension ethnique devient une référence dans l'alignement derrière un acteur politique. La prolifération des associations à caractère socio-culturel et tribal en témoigne.

La position géostratégique de l'Ituri, quoique lui procurant un certain nombre d'avantages favorisant

le commerce avec les pays de l'Est africain et du golfe Persique, est également source de contrebande et de criminalité transfrontalière. Les opérateurs économiques de l'Ituri éprouvent des difficultés pour exercer leurs activités avec Kisangani et Kinshasa, géographiquement éloignés, les routes étant souvent en mauvais état. Cette contrebande ne date pas d'aujourd'hui. Déjà en 1962, dans le programme du gouvernement provincial, le premier gouverneur de l'Ituri, J.-F. Manzikala, dénonçait la fraude en ces termes :

« Beaucoup de fuites de capitaux sont dues au système de *kanyaka*. Beaucoup de nos produits ont été systématiquement évacués vers l'étranger au plus grand détriment de l'État, d'autres marchandises ont été clandestinement introduites dans le pays à cause de la complaisance coupable des douaniers trop avides des pourboires. Dans certains services, les pots-de-vin sont devenus monnaie courante. Trop de commerçants étrangers se sont fort enrichis à cause des planteurs *kanyaka* qu'ils distribuent aux fonctionnaires préposés aux services du commerce extérieur. Il est plus que temps que ces choses cessent » (Verhaegen 1963 : 29-37).



**Gabriel Londe. Prison centrale de Bunia visiteurs (peinture autobiographique).**

Prison centrale de Bunia : relations entre les visiteurs apportant de la nourriture à leurs parents prisonniers et les policiers commis à leur garde. (HO.2013.57.1779, collection MRAC Tervuren ; photo MRAC Tervuren ; © G. Londe, droits réservés.)

Et aujourd'hui, la situation n'a pas assez évolué, bien au contraire.

Dans son rapport annuel des activités du Secrétariat permanent régional du MPR du Haut-Zaïre, le secrétaire régional attirait, en 1979, l'attention de l'autorité nationale en dénonçant « l'afflux massif des Ouest-Africains Maliens et Sénégalais, des Soudanais et des Ougandais à Bunia, transformant cette ville à [sic : en] un véritable foyer de corruption, de spéculation, règlement de comptes, une ville où la fraude est devenue un mode de vie et un facteur d'honorabilité » (Archives MRAC 1979).

Entre 1975 et 1990, le trafic de café et de thé du Congo vers le Soudan en échange de véhicules japonais de la marque Toyota (Stout) avait favorisé une fraude douanière massive. Durant la même période, l'extraction artisanale de l'or s'était intensifiée, ce qui

avait justifié l'afflux d'étrangers en Ituri, notamment à Aru et à Bunia où l'or était vendu aux expatriés. Entretemps, en Ouganda, des contrebandiers volaient des voitures qu'ils venaient vendre au Congo en traversant la frontière à 20 kilomètres au nord de la cité d'Aru, au point nommé *Vis-à-Vis* parce que le relief permet de rouler à travers la brousse.

Toutes ces activités maffieuses se pratiquaient avec la complicité de l'autorité politico-administrative et militaire. En effet, dans le rapport précité, il est écrit : « Comme nous l'avons souligné ci-haut, la grande part de responsabilité revient aux cadres de l'État qui depuis belle lurette pactise avec la pègre, et l'on comprend dès lors l'impunité et la grande hospitalité dont jouissent les trafiquants, fraudeurs, contrebandiers et braconniers auprès des cadres à Bunia. »

Cette contrebande et ces fraudes sont loin d'être éradiquées, au contraire, elles ont même été érigées en système sous l'occupation du groupe armé de Jérôme Kakwavu, commandant des Forces armées du Peuple congolais (FAPC) basées à Aru. Ce commandant prédateur avait instauré le système de préfinancement pour le dédouanement des marchandises à la douane d'Aru, système qui consiste à payer, après négociation, un certain montant à l'autorité en vue de faire passer ses marchandises au mépris des textes réglementaires.

Plusieurs coupeurs de route se sont également manifestés tout au long de la frontière entre le Congo et ses deux voisins du nord et du nord-est. En effet, entre Aru et Mahagi, des eucalyptus et des cyprès plantés pendant la colonisation constituent la frontière artificielle qui sépare l'Ouganda de la RDC. Des coupeurs de route opéraient tout au long de cette frontière. Dès qu'ils ont commis leur forfait, ils fuient en Ouganda à travers cette bande d'arbres. Cette frontière commune favorise également la circulation d'armes de guerre entre ces pays. La chute d'Idi Amin Dada de l'Ouganda a favorisé l'entrée massive de ces armes revendues ensuite aux rebelles de la SPLA qui combattaient le régime de Khartoum. Eux-mêmes ont déjà traversé à plusieurs reprises les frontières congolaise et ougandaise avec leurs armes pour fuir l'avancée des troupes loyalistes. Ainsi, on a vu des rebelles ougandais se réfugier en RDC et au Soudan du Sud, des rebelles soudanais fuir en RDC et au Soudan, et des bandes armées congolaises se cacher en Ouganda et au Soudan du Sud. La porosité de la frontière et l'appartenance aux mêmes groupes ethniques favorisent la mobilité de ces bandes à travers ces trois pays. Cette situation ne date pas d'aujourd'hui. Dans son mémo à l'intention du Secrétaire

exécutif de la MOPAP sur la situation qui prévalait au sein de la MOPAP-Ituri, le 15 mars 1990, le secrétaire sous-régional de la MOPAP-Ituri écrivait : « la Sous-région de l'Ituri fait frontière avec l'Ouganda et le Soudan, deux pays d'asile pour les opposants à notre régime (MPR) qui ont créé des mouvements politiques et de résistance armée (Mouvement national rénové). Cette situation avait obligé le Président fondateur du MPR à initier une mission de sécurité à travers la région militaire et surtout dans le territoire d'Aru à Kengezi-Base, village construit à l'intersection des frontières des trois pays » (Archives MRAC 1990).

Au sud de l'Ituri, le vol du bétail – notamment de vaches – est fréquent. Les vaches volées en Ouganda sont revendues en RDC, et vice-versa. Cette pratique est courante à la frontière en territoire d'Irumu. À cela s'ajoute le phénomène des groupes armés. Le seul groupe armé encore actif est le FRPI, en territoire d'Irumu.

### 3.3. LA MISE EN PLACE DES AUTORITÉS PROVINCIALES

Une ordonnance présidentielle du 29 octobre 2015 nomme le commissaire spécial Jefferson Abdallah Pene Mbaka (PPRD, originaire du territoire de Mambasa) commissaire spécial chargé de la nouvelle province de l'Ituri. Il a deux adjoints : Étienne Unega Ege (COFEDEC, originaire du territoire d'Aru), commissaire spécial adjoint chargé des questions politiques, juridiques et administratives ; Espérance Tshika Ngumiabo (RDPR, originaire du territoire d'Irumu), commissaire spéciale adjointe chargée des questions économiques, financières et de développement. À l'assemblée provinciale, la situation est la suivante :

**Tableau 3.25 : Bureau de l'Assemblée provinciale de l'Ituri**

Nom	Fonction	Appartenance politique	Identité
Udaga Djozo Cora	Président	CODECO	Alur ; terr. de Mahagi
Adjio Gidi	Vice-président	PPRD	Aru
Ngbadego	Rapporteur	RCD/K-ML	Djugu
Distove Kabyahura Jeannine	Rapporteur adjoint	Indépendant	Irumu
Katanabo Lyagabo	Questeur	PPRD	Irumu

La séance des élections du nouvel exécutif provincial organisée le 26 mars 2016 confirme Jefferson Abdallah Pene Mbaka au poste de gouverneur de

l'Ituri. Il a pour vice-gouverneur Pacifique Keta, un Alur du territoire de Mahagi. Les membres de son exécutif sont décrits dans le tableau 3.26.



**Tableau 3.26 : Membres de l'exécutif provincial de l'Ituri mis en place en mars 2016**

Nom	Fonction	Appartenance politique	Identité
Unega Ege Étienne	Ministre de l'Intérieur, Décentralisation, Ordre public, Affaires coutumières, Population et Droits humains	COFEDEC	Aru
Lomo Wamukaika Gilbert	Ministre de l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat, Affaires foncières, Infrastructures et Travaux publics	PPRD	Aru
Tshika Ngumiabo Espérance	Ministre provinciale du Plan, Budget, Portefeuille et Investissements.	RDPR	Irumu
Ndia Amsini Joseph	Ministre provincial de l'Agriculture, Pêche, Élevage et Développement rural	PUSIC	Mambasa
Ombalia Alomo Déogracias	Ministre provincial de l'Environnement, Tourisme, Énergie, Mines et Hydrocarbures	PPRD	Aru
Ubukandi Manu Emmanuel	Ministre provincial de l'Économie, Finances, Industrie et Commerce	MSR	Mahagi
Angaika Didi Osée	Ministre provincial de la Fonction publique, Travail, Prévoyance sociale, Transports et Voies de communication	PPRD	Irumu
Ngadjole Lonema Dieudonné	Ministre provincial de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, Culture et Arts	PPRD	Djugu
D <sup>r</sup> Makusi Bura Laurence	Ministre provinciale de la Santé publique, Affaires sociales, Genre, Famille et Enfant	PPRD	Lendu ; terr. de Djugu
Pirwoth Binen Benjamin	Ministre provincial de l'Information, Jeunesse, Sports, Loisirs, Nouvelle citoyenneté et Chargé des relations avec l'Assemblée provinciale	MLC	Alu ; terr. de Mahagi



**Jefferson Abdallah Pene Mbaka, gouverneur de Province de l'Ituri.**  
(Photo et © Thierry Lole, 2017.)

Mais la suite du mandat de Jefferson Abdallah devient difficile voire contestée, par deux fois il réussit à échapper aux motions de censure de l'assemblée provinciale qui demandait sa déchéance. En 2017, il finit par être évincé. Sa succession est prise par son vice-gouverneur, Pacifique Keta.

Les élections présidentielles et législatives (provinciales et nationales) attendues pour fin 2016 n'auront pas lieu. Plusieurs fois reportées, elles se déroulèrent finalement le 30 décembre 2018. Ci-après, les résultats de celles-ci dans la province de l'Ituri.

### a) Élection présidentielle

Le règne de Joseph Kabila aurait dû prendre fin à son deuxième mandat, conformément à la Constitution qui ne lui en autorisait pas un autre de plus. D'après les résultats publiés par la Conférence épiscopale de l'Église catholique du Congo (CENCO) qui contredisent les résultats proclamés par la CENI, le vote du 30 décembre 2018 à l'élection présidentielle tourne à l'avantage de la coalition Lamuka, cette opposition anti-Kabila portée par Jean-Pierre Bemba et Moïse Katumbi dont les candidatures furent invalidées. Mais il est profondément défavorable à Félix Tshisekedi qui, ici, n'existe presque pas.

Tableau 3.27 : Résultats de l'élection présidentielle de 2018 par territoire

Territoires	Voix pour l'opposition Lamuka	Voix pour camp FCC/Kabila	Voix pour candidat opposition/ Cash	Voix pour tous les 17 autres candidats
-	Fayulu Martin	Ramazani Shadari	Tshisekedi Félix	-
Aru	19 804 voix	1313 voix	252 voix	1766 voix
Djugu	37 178 voix	1004 voix	210 voix	2424 voix
Irumu	11 224 voix	393 voix	71 voix	2480 voix
Mahagi	29 018 voix	4909 voix	162 voix	1457 voix
Mambasa	6057 voix	436 voix	151 voix	993 voix
Ville de Bunia	5718 voix	445 voix	93 voix	490 voix
Totaux	108 999 voix	8500 voix	939 voix	9610 voix

Source : Résultats PVT JPC/CENCO

L'Ituri qui vit au quotidien une situation permanente d'insécurité vote pour l'opposition espérant que le changement de pouvoir améliorera sa situation sécuritaire. Les voix du candidat de Lamuka sont dix fois plus nombreuses que celles des can-

didats de FCC et de Cash réunies. Dans aucun territoire de la province, l'écart n'est réduit.

### b) Élection législative nationale

À cause de sa démographie, l'Ituri figure, avec le Nord-Kivu, parmi les provinces qui comptent le

Tableau 3.28 : Députés nationaux élus en décembre 2018

Territoires	Députés élus	Partis politiques	Peuples d'origine
Aru	Autsai Asenga Médard	PPRD	Lugbara
	Banio Debho Daniel	AAB	Lugbara
	Ezadri Eguma Norbert	MS	Lugbara
	Agoyo Wayiko Eugénie	CPR	Kaliko
	Draza Atsule Jean-Claude	AA/a	Kaliko
Djugu	Droti Obhitre Rhumbe Baudouin	AAD	Lugbara
	Bahati Chuma Héritier	AAB	Hema nord [Gegere]
	Bandenonga Akukpa Fabrice	AA/a	Nyali Kilo
	Dhedda Tikpa François	AAD	Lendu
	Lokana Bahati Fidèle	ADRP	Lendu
	Tabu Makusi Angèle	MS	Hema nord [Gegere]
	Tchedya Patay Raymond	MIP	Hema nord [Gegere]

	Uyewa Cwnya' Ay Daniel	AABC	Alur
Irumu	Adirodu Djari Wilson	MS	Lendu sud [Ngiti]
	Ausse Afingoto Jackson	AAD	Lesse Vukutu
	Babangu Wababu Paul	AABC	Lendu sud [Ngiti]
Mahagi	Adubango Ali Emmanuel	AAB	Alur
	Adubango Awotho Samuel	AA/a	Alur
	Berocan Keraume Nono	Alliance	Alur
	Furaha Uma Daniel	RRC	Alur
	Muber Thoniot Serge	PCD	Alur
	Unyon Vakpa Katumba Innocent	AABC	Alur
	Uvoya Unencan Jean-Faustin	AFDC-A	Alur
Mambasa			
	Kambale Barnabas Ézéchiel	G7	Nande
	Kakule Mupopolo Floribert	AR	Nande
	Leku Apuobo Emmanuel	AFDC-A	Lese
Ville de Bunia	Iracan Unen Gratien de Saint Nicolas	MS	Alur
	Kakule Kalyomo Déogratias	AABC	Nande

plus de députés nationaux. Parmi les 27 élus, il y en a peu qui s'affichent ouvertement comme des alliés du FCC. Des députés de 2011, 8 seulement sont réélus.

Il faut noter la longévité d'Autsai qui gagne toutes les élections depuis 2006 et, de surcroît, va aussi être élu sénateur.

**Tableau 3.29 : Députés provinciaux élus en décembre 2018**

Territoires	Députés élus	Partis politiques	Observations
Aru	Anyama Sindani Casimir	AA/a (ABG)	-
	Martyr Abedjoa	AAD (EPC)	-
	Assoa Edemaga Aspego	AAB/CUC	-
	Awate Lumery Chantal	AAAC (AAA)	-
	Bati Muki Ézechiel	AA/a (ABG)	-
	Guma Assedri Célestin	MS (EPC)	-
	Mateso Adjil Jules	PPRD	-
	Orodrio Angupi Robert	AAB/CUC	-
	Tali Omba Moïse	AFDC-A	-
Djugu	Ali Mandingaka Josué	AABC (AAA)	-
	Banga Tchombe Siméon	AABC (AAA)	-
	Batchu Ngbadhe Jean	AABC (AAA)	-
	Dhekana Bakambu Jacques	AAD (EPC)	-
	Drajiro Dzaringa Gustave	AAAC (AAA)	-
	Kiza Ndjaza Dieudonné	AAB (EPC)	-
	Laminda Boymi Bienvenu	AAB/CUC	-
	Lona Mastaki Jean-Faustin	AAAC (AAA)	-
	Lopa Koli Christophe	Alliance (ABG)	-
	Mugisa Byarufu Jacques	MS (EPC)	-

Territoires	Députés élus	Partis politiques	Observations
	Udongo Nyuma Josué	AFDC-A	-
Irumu	Adabay Matsosi Julie	MS (EPC)	-
	Afitahande Manieti David	AAB/CUC	-
	Kakoraki Baguma Pascal	AAB/CUC	-
	Kalimi Nyasi Michel	AABC	-
	Malabo Kibongakali Claude	CUC	-
	Masumbuko Adaba Louis	AAD (EPC)	-
Mahagi	Adubango Ali Emmanuel	AAB	-
	Ajaruva Jalajek Samuel	AAB/CUC	-
	Anyolitho Djalmoro Jean-Vianney	AFDC-A	-
	Gipatho Giwegi Gigine	PPRD (AAA)	-
	Jakw'Ong'a Uwekdogu Serge	AAAC (AAA)	-
	Keta Upar Pacifique	AFDC-A	-
	Olowa Ryeko Martin	Alliance	-
	Ucokuru Mozese Moise	AA/a (ABG)	-
	Ucircan Bule Chrisante Ibrahim	AAD (EPC)	-
	Udaga Pirwoth Renio	Alliance (ABG)	-
	Ukethweng'u Warom André	AABC (AAA)	-
Mambasa			
	Boyoko Kabange Didier	Alliance (ABG)	-
	Sukari Endite Christien	AFDC-A	-
	Kahindo Svirwa Omer	AA/a (AAA)	Il est nande
	Nesobange Abianga Désiré	AAD (EPC)	-
Ville de Bunia	Assamba Angaika Jean-Bosco	AAB/CUC	-
	Bero Pirachel Hubert	AAB/CUC	-
	Kambale Ngando Joachim	AA/a (ABG)	Il est nande

Source : CENI.

L'Assemblée provinciale de l'Ituri compte 47 membres. Ceux-ci se retrouvent dans les cinq regroupements politiques suivants :

- ABG : Alliance pour la bonne gouvernance constituée des sous-regroupements Alliance pour l'Avenir (AA/a) et Alliance (CCU et Alliés) ;

- AAA : Aujourd'hui assurons-nous pour l'avenir constitué des sous-regroupements Regroupement politique Action des Alliées pour l'amélioration des conditions de vie des Congolais (AAAC) et Regroupement politique Alliance des acteurs pour la Bonne gouvernance du Congo (AABC) ;

- EPC : Ensemble pour le changement constitué des sous-regroupements Alliance pour l'alternance démocratique (AAD) et Mouvement social (MS) ;

- CUC : Congo uni pour le Changement ;

- AFDC : Alliance des Forces démocratiques du Congo et alliés.

On observe que tous ces regroupements se valent quant au nombre de leurs membres : 13 membres pour AAB et CUC ; 12 membres pour EPC, AAA et ABG ; et 10 membres pour AFDC et PPRD.

On constate de grandes différences avec les partis politiques présents aux élections de 2006 et de 2011 ; il y a maintenant plusieurs nouveaux partis, ce qui ne permettrait plus de faire la comparaison sur l'évolution des anciens partis. En fait, le contenu n'a pas beaucoup changé. Les anciens partis dominants se démultiplient afin d'accrocher une opinion généralement déçue par les élus des élections passées. Plusieurs nouveaux partis affichés ne renvoient qu'à

des individus sans réelle organisation parce qu'ils dépendent d'un géniteur comme le PPRD qui paie et téléguide toutes leurs activités.

L'élection des sénateurs intervient en mars 2019. Pour l'Ituri, les élus sont :

**Tableau 3.30 : Les sénateurs élus en mars 2019**

Noms	Partis	Observation
Autsai Asenga Médard	PPRD	Lugbara d'Aru ; élu député en 2006 puis élu gouverneur de la Province-Orientale en février 2007
Tibasima Mbogemu Atenyi Jean-Baptiste (alias John)	AAB	Hema du Sud, dans le territoire d'Irumu
Ukeci Muswa Rundi Alphonse	AAD	Alur de Mahagi ; a été ministre provincial en 2013 à Kisangani
Uweka Ukaba Pierrot (ou Pierre-Claver)	PPPD	Alur de Mahagi ; élu député national en 2006 et 2011, puis ministre du Gouvernement central à Kinshasa en 2017 et 2018

Source : Décision n°037/CENI/BUR/19 du 15 mars 2019.



**Le sénateur Pierrot Uweka Ukaba.**

Il fut ministre national de la Formation professionnelle, Métiers et Artisanat en 2017-2018. (Photo de la famille, octobre 2020.)



**Jean Bamanisa Saïdi (à gauche), nouveau gouverneur de l'Ituri, posant avec Pacifique Keta, vice-gouverneur de l'Ituri de 2016 à 2019, aujourd'hui député national. (Photo et © Thierry Lole ; droits réservés.)**

Trois des quatre sénateurs élus sont nouveaux. Comme en 2007, ils viennent des territoires d'Irumu, Aru et Mahagi, les deux derniers cités ayant inversé le nombre de 2 pour 1 en 2007 en 1 pour 2 en 2019.

Mais l'Ituri a retrouvé l'insécurité qui engendre des massacres dans des villages sans qu'on puisse toujours arrêter leurs auteurs. Il arrive que les rébellions qui sévissent à la frontière entre l'Ouganda ou (parfois) le Soudan du Sud et la RDC soient pointées comme responsables, mais c'est davantage la conflictualité entre Lendu et Hema qui en porte la responsabilité. Au cours du premier semestre 2019, le nombre de tués est très élevé, atteignant plusieurs centaines.

À l'issue de l'élection intervenue en avril 2019, Jean Bamanisa Saïdi, fils d'Alexandre Barlovatz (médecin colonial belge installé à Stanleyville depuis la Seconde Guerre mondiale) et de Violette Nyakato Kweli (Hema originaire du secteur Boga dans le territoire d'Irumu) est élu gouverneur. Il avait été élu député national dans la ville de Kisangani en 2006 et il viendra succéder à Médard Autsai en 2012 comme gouverneur de la Province-Orientale. Martin Shalo Dudu, un Lendu-Djatsi du territoire de Djugu est, lui, élu vice-gouverneur. C'est un ancien député coopté sur la liste du RCD-K/ML (2003-2006) et puis élu député national en juillet 2006 sur la liste RCD-KML/Fr.



**Martin Shalo Dudu, le vice-gouverneur lors d'une allocution à Bunia le 29 mai 2019.**

(Photo et © Thierry Lole ; droits réservés.)

Depuis leur installation, des mouvements de contestation s'organisent au sein de l'Assemblée provinciale et en 2020 une motion votée portant

sur la gestion contestée de Banamisa emporta l'équipe. C'est le Conseil d'État qui intervint pour la réinstaller.

## RÉFÉRENCES

- Acte constitutif de l'UPC, 2000. Bunia.
- Beys, G., Gendebien, P.-H. & Verhaegen, B. 1964. *Congo 1963*. Bruxelles : CRISP.
- CEPR. 2004. « Conflit ethnique dans le district de l'Ituri : historiques, repères-enjeux et pistes de solutions », <http://www.sociétécivile.cd/note/1827>, du 03/08/2004.
- Congo 1966. Les dossiers du CRISP, Bruxelles-Kinshasa.
- ENTE. 2015. « D'où vient le conflit opposant les Balendu aux Bahema en Ituri ? Point de vue de la communauté hema, de Kisangani ». Inédit.
- Études congolaises* 6, juin-juillet 1963 : 29-37.
- FORESI. 2003. Rapport final des travaux de la 2<sup>e</sup> phase de l'atelier organisé par le FORESI, du 15 au 16 août 2003, au centre de Pastorale de l'archidiocèse de Kisangani.
- Lokana Kpada. 2006. « La démobilisation et la réinsertion communautaire : entre inadaptabilité du programme et résistance des milices en Ituri ». Mémoire de licence en SPA, Kisangani : FSSAP, Unikis.
- Ndjang'o Ogombi. 2005. *Pour une nouvelle ère de cohabitation intercommunautaire en Ituri*. Kisangani : Butrad.
- Obotela Rashidi, N. 2003. « Le conflit de l'Ituri : Excroissance ou maillon de la crise congolaise ». *La Référence Magazine* 45.
- Remo lo-Lozube, D. 2008. « Leadership ethnique et violence dans la compétition politique en Ituri, 1999-2003 ». Mémoire de DES en Sciences politiques, Kisangani : Unikis.
- Remo lo-Lozube, D., Tamidribe Tanyobe, E. & Maki Kiza Dz'za. 2011. « Cartographie électorale de la Province-Orientale. Regard sur les élections d'octobre 2006 ». *Revue de l'IRSA*, vol. XVI.
- Verhaegen, B. 1963. « La province de l'Ituri ». *Études congolaises* 6 : 29-37. Bruxelles : CRISP.
- Vircoulon, T. 2005. « L'Ituri ou la guerre au pluriel ». *Afrique contemporaine* 215 (3) : 129-146. <http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2005-3-page-129.htm>

## Archives

- Archives MRAC. 1973. « PV administratif relatif aux conflits des limites Walendu-Bindi et Bahema-Sud du 11 octobre ». Service Histoire et Politique.
- Archives MRAC. 1979. « Rapport annuel des activités du Secrétariat permanent régional du MPR région du Haut-Zaïre période du mois de juillet 1978 au mois de juillet 1979 du Secrétaire permanent régional, Monsieur Isaka Kamango », le 25 juin. Service Histoire et Politique.
- Archives MRAC. 1990. « Lettre d'Arua Akua Angora, du 15 mars ». Service Histoire et Politique.
- Archives MRAC. 1992. « Rapport de la séance de travail tenue à Nyamavi, le 9 décembre 1992, par le commissaire de Zone d'Irumu, Angalindovane, sur le conflit opposant les groupements Baviba de la collectivité des Walendu-Bindi à celui de Bandikato de la collectivité secteur des Bahema-Sud ». Service Histoire et Politique.
- Archives MRAC. 2006. « Archives de la Collectivité-secteur des Bahema-Sud, Kasenyi, le 6 novembre ». Service Histoire et Politique.

# CINQUIÈME PARTIE

## **LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES**

# CHAPITRE 1

## LA DÉMOGRAPHIE

### 1. GÉNÉRALITÉS

La province de l'Ituri est frappée d'un contraste remarquable: elle comporte en son sein deux régions, dont l'une affiche les concentrations de population parmi les plus élevées du pays, et l'autre parmi les plus faibles. Ici, l'examen topographique confère à la lecture démographique une dimension directement naturelle. L'Ituri est marquée par un relief et une végétation fortement diversifiés d'un bout à l'autre du territoire: à l'immense avancée de la forêt basse, humide, qui se déploie au sud et au sud-ouest, succèdent au nord et à l'est une mosaïque d'espaces de savane étagée. Dans la basse Ituri, qui commence aux zones d'altitude inférieures à 1100 m à l'ouest de la ligne Irumu-Kilo-Berunda, la canopée est fermée, dense et au feuillage sempervirent laissant peu d'ajours aux sols. Elle est aérée par des clairières naturelles entretenues par les éléphants et des forêts secondaires d'origine naturelle ou anthropique. À ses marges, elle se transforme en une composition pointilliste de forêts sèches, de galeries sempervirentes et de savanes boisées (Brown *et al.* 2009: 370-371). Dans la haute Ituri, à l'est et au nord, la forêt basse cède le pas aux zones d'altitude dominées par les monts Bleus, une chaîne de montagnes couvrant environ 7800 km<sup>2</sup> et étagée entre 1500 et 2400 m d'altitude, au bord du lac Albert. Le passage entre ces deux milieux est une rupture dont Wiese rend compte de façon très expressive (1979 : 12) :

«Une fois quitté à hauteur de Komanda-Irumu le milieu de la forêt tropicale équatoriale au feuillage persistant du bassin du [Congo] [...] et ainsi la basse Afrique, on pénètre dans la grande région de l'Afrique

orientale. Sa frontière occidentale chevauche [...] la limite ouest des monts Bleus. Celle-ci consiste en une augmentation d'altitude de 1200 à 1500 m et à plus de 1500 m à l'est d'Irumu, Kilo et Luma avec la montée vers le seuil de l'Afrique centrale, au passage de la courbe climatique de la *tierra caliente* à la *tierra templada*, à l'abandon des formations forestières équatoriales par les savanes humides, à la limite au-delà de 1200 m environ de l'aire d'expansion de la mouche tsé-tsé, qui a permis aux éleveurs d'Afrique de l'Est de s'implanter dans les monts Bleus » (nous traduisons).

Cette configuration crée une espèce de substrat naturel à la répartition du peuplement, bien implanté de façon séculaire dans les zones d'altitude, en plaine et en bord de lac, et à l'inverse très disparate dans la forêt iturienne au sud et au sud-ouest.

### 2. QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT DÉMOGRAPHIQUE AVANT LA COLONISATION EUROPÉENNE

Longtemps, la représentation de l'histoire du peuplement en Ituri a été altérée par sa réputation sulfureuse d'une zone de non-droit enfoncée dans la violence et par des présupposés aujourd'hui remis en cause. Lorsque l'Europe y prend pied, la région est en proie à la traite des esclaves et au commerce de l'ivoire animés par les commerçants araboswahili venus de la côte est de l'Afrique. Les populations subissent l'agression de forces prédatrices dans le sillage des entreprises de conquête qui se succèdent à partir des années 1880: occupation militaire sous la province Équatoria, exactions des mutins de la colonne Dhanis, guerres de conquête



par le royaume du Bunyoro, campagnes de « pacification » de la Force publique, etc.

En Belgique comme dans les pays voisins, la carte fut l'instrument essentiel des « géographes<sup>1</sup> » de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour appréhender le monde, et l'Afrique en particulier. Ceux-ci font leur miel des récits d'explorateurs et des rapports et témoignages des missionnaires ou de militaires au service de l'AIA ou du CEHC<sup>2</sup> (Poncelet 2008 : 59). La mission qu'ils s'assignent alors ne pêche pas par modestie. Selon les termes de Poncelet, « ceux qui se découvrent comme les descendants de Mercator et d'Ortelius ont d'emblée en vue un dessein scientifique grandiose : vaincre les derniers grands blancs du monde représenté » (Poncelet 2008 : 60). La discipline s'améliore incontestablement entre 1876 et 1884. Mais les cartes représentent « un formidable instrument de conquête de l'opinion dans le cadre de la mobilisation populaire pour le soutien de l'œuvre royale puis dans le processus de nationalisation de celle-ci » (Poncelet 2008 : 61). Dans l'Est et le Nord-Est du Congo, objet obsessionnel des visées léopoldiennes, dans le contexte des campagnes arabes de 1890-1894, les cartographes en chambre mettent en exergue des informations où la réalité cède souvent le pas à l'ambition (Poncelet 2008 : 63) et s'appuient sur des données de terrain lacunaires. On comprend dans ces conditions que l'illustration du progrès et de la conquête par le recul de l'inconnu et de l'adversité prime sur le rapport scientifique des avancées réelles. L'une des premières cartes de densités relatives au Congo est l'œuvre de Ferdinand Goffart en 1897 (rééditée en 1908)<sup>3</sup>. À cette époque, les

accusations portées contre les ravages humains du système d'exploitation léopoldien et la menace d'une grave dépopulation focalisent l'attention sur les questions démographiques, qui deviennent un enjeu politique sensible (Poncelet 2008 : 61-62).

Pour le Nord-Est, Goffart se fonde sur Stuhlmann (1894) qui fut membre de l'expédition de secours destinée à Emin Pacha (1891). Il reprend donc des indications datées concernant une région alors en ébullition. En outre, l'ordonnement des densités en trois catégories pour l'ensemble du Congo donne une image très imprécise du peuplement. Néanmoins, il fixe déjà une scission démographique entre la zone de forêt équatoriale et la zone d'altitude connexe aux Grands Lacs, et il signale l'existence d'une enclave « très peuplée » à hauteur de la rivière Ituri.

À la même époque, l'image que l'on se forge en Europe de la région des Grands Lacs est celle d'organisations étatiques centralisées sous des régimes monarchiques, à partir notamment des cas des grandes cours du Buganda, du Toro, du Bunyoro, du Burundi, du Ruanda, etc. Cette représentation s'accommode à la fois de l'idéologie politique des puissances européennes et de leurs ambitions projetées sur l'Afrique en ce qu'elle facilite les possibilités d'exercer le contrôle par délégation auprès des aristocraties locales. L'étude de la région par les historiens et les ethnologues alimentera par la suite le débat autour de la thèse dite de la « voie royale », attribuant la formation de ces États et leurs caractères distinctifs à une combinaison de paramètres. Dans cet engrenage théorique, la répartition des densités de population est une pièce essentielle. Les premières estimations imposent rapidement l'idée de distributions concentriques polarisées ou par branches en étoile axées autour du siège du pouvoir. Parallèlement, alors que quelques années auparavant, les feux de l'attention s'étaient braqués sur la rive occidentale du lac Albert et le versant congolais de la crête de séparation des bassins du Nil et du Congo, l'on se préoccupe dorénavant assez peu de cette région. Elle sera confinée par l'historiographie politique et démographique dans un rang subalterne, en une marge dégradée des royaumes des Grands Lacs. Christian Thibon

1. Avant 1900, il n'existe pas en Belgique de diplôme universitaire sanctionnant des études de « géographie ». Les premières sociétés de géographie (1876) s'inscrivent directement dans le sillage de la propagande coloniale. La Société (royale) belge de Bruxelles, par exemple, est rattachée par des liens personnels à Léopold II et appuyée par plusieurs hauts fonctionnaires qui jouent un rôle majeur dans la politique africaine du roi (Vandermotten 2008).

2. AIA : Association internationale pour l'Afrique ; CEHC : Comité d'Études du Haut-Congo.

3. L'auteur, véritable thuriféraire de l'entreprise léopoldienne, sera plus tard coopté dans l'élite coloniale en qualité de directeur de l'administration centrale du Congo belge (Heyse 1948 : col. 423). Sa carte figure dans son ouvrage *Traité méthodique de géographie du Congo*, récompensé lors de l'exposition coloniale de Bruxelles-Tervuren de 1897, entreprise de séduction de masse (1,8 million de visiteurs) et

qui fut l'un des lieux de cette congruence entre le déploiement des savoirs « africains », l'affirmation de la puissance politique et la promotion de l'expansion commerciale (Poncelet 2008 : 104).

fait justice de ce déclassé, en revisitant l'originalité du peuplement des espaces périphériques à partir de leurs caractères naturels et des interactions avec l'agronomie, la botanique et l'histoire sociale. Sa toute récente étude sur le sujet (2019) servira de fil rouge aux développements qui suivent.

D'abord, il faut noter que l'Ituri appartient à un ensemble écologique favorable à l'intensification et à la diversification agricole, ainsi qu'à l'intégration d'activités pastorales. Ce « patrimoine-paysage », pour reprendre l'expression de Thibon, consiste en l'imbrication de hautes terres étagées d'agropastoralisme et de leurs contreforts, de friches et de terrains agricoles, d'espaces de transhumance sur les hauteurs ou dans des plaines plus insalubres. Les cultures anciennes de céréales (sorgho commun – *Sorghum bicolor* –, élusine) ou de légumineuses s'associent facilement aux nouvelles plantes, asiatiques (bananes, *Sorghum caudatum*) puis américaines (maïs, patate douce, manioc, haricots, courges, tabac) moyennant l'adaptation des pratiques agricoles au travers d'assolements et une complexification des régimes alimentaires. Les plantes de cycle court (maïs), qui cohabitent avec les cultures de longue durée permettent d'augmenter la production vivrière en doublant les saisons (bisaisonnalité). Ce modèle souffre des variations d'intensité selon les contraintes écologiques et les caractéristiques des activités agropastorales. Par exemple, chez les Alur du Haut-Ituri, « la faiblesse des ressources associées (bétail, bananes, plantes) impose [...] une agriculture itinérante » (Thibon 2019: 157).

Plusieurs facteurs ont contribué au succès de la diffusion des plantes américaines, au nombre desquels: le climat, l'absence d'interdit culturel ou cultuel, les mobilités paysannes et la structuration de réseaux d'échanges à partir des côtes, etc. Les conditions climatiques, et en particulier la phase humide traversée entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, ont déterminé les mouvements de populations, celles-ci occupant notamment des zones d'altitude mieux desservies par les précipitations, des « *green places* » qu'il s'agissait de transformer en « *good places* ». Contrairement à certaines cultures anciennes associées à des pratiques religieuses ou des récits mythiques et dont l'usage était socialement réglementé, l'absence de normes contraignantes vis-à-vis des plantes asiatiques et américaines fut probablement un incitant à leur appropriation par les ménages et à la diffusion de proche en proche des

pratiques culturelles et culinaires. En rupture avec la politique coloniale qui força la production des cultures de rapport (maïs) et de soudure (manioc), cette progression se fit donc sur le long terme et selon un mode doux. L'intensification agricole, et notamment l'introduction de cultures bisaisonnelles, a cependant comme contrepartie de fixer le paysan à sa terre, et d'astreindre la femme, principale ouvrière agricole, à des travaux constants dans les jardins de case ou dans les champs.

Au niveau des moyens de subsistance, l'intensification-diversification ouvre la voie au dégagement de surplus qui pourront alimenter les échanges entre des ensembles « patrimonial-paysagers » voisins et procurer aux cultivateurs la possibilité d'acquiescer l'unique bien d'accumulation possible, le bétail. Celui-ci augmente la sécurité alimentaire, mais constitue également une source de prestige et un actif social (dot maritale) prisé.

L'autre conséquence apportée par les plantes américaines est d'influer sur la fécondité des populations. En ce domaine interviennent une multitude d'autres facteurs (affections stérilisantes, pratiques post-partum, âge au mariage, intervalles intergénérationnelles, etc.) et il faut donc fortement nuancer cette relation. Il reste toutefois que le débat entre historiens et démographes à propos de la vitalité des populations en régime prétransitionnel suggère un attelage fécondité-densités-sociétés pastorales à forte intensité (Thibon 2019: 176).

La mise en relation dynamique de ces différents paramètres – ensemble végétatif, oro- et hydrographique (le « patrimoine-paysage »), géochronologie des plantes, variable climatique, pratiques culturelles et sociales – crée une matrice complexe favorable à l'expansion des peuplements. Il est possible à partir de là de dresser un modèle où ces interactions créent mutuellement des effets d'entraînement: les « *green places* » induites par l'association vertueuse d'un « patrimoine-paysage » et d'une pluviométrie favorable polarisent les mouvements de population qui en adoptant les nouvelles plantes américaines modifient leurs pratiques agricoles et leur régime alimentaire (« intensification-diversification »). Les dispositions naturelles des hautes terres et le dégagement de surplus vivriers à écouler dans les ensembles voisins par les voies d'échange existantes permettent d'intégrer aux activités agricoles l'élevage de gros et de petit bétail. À long terme, l'action agropastorale et le gonflement de la population modifient profondément ce « patrimoine-paysage » pour en faire une

Carte 1.1 : Population du protectorat d'Ouganda. Extrait de la région du lac Albert



Source : Johnston (1904). Les classes de densité figurant sur la carte sont exprimées en miles au carré.

mosaïque de « terroirs » qui jouent également un rôle dans la protection contre la propagation de certaines maladies :

« Dans leurs implantations locales et paysagères [...] ces nouvelles plantes, en tant que couvert végétal, mais également la charge pastorale dans l'entretien des réserves pastorales périphériques, participent aussi à l'entretien et à la protection d'environnements agro-phylactiques. [...] Cette action environnementale est bénéfique pour les peuplements et leur croissance dans la mesure où la couverture agricole associée à l'élevage limiterait l'expansion de la maladie du sommeil [...] en protégeant l'espace agricole et de l'espace sauvage » (Thibon 2019: 177).

Un tel emboîtement ignore bien sûr l'influence d'autres facteurs, sans doute essentiels également, et doit être nuancé pour tenir compte des infinies variations sur le terrain. Mais le cadre agroécologique et historique ainsi construit donne des gages convaincants à l'hypothèse de fortes occupations dans les zones étagées de l'ouest du lac Albert et sur le versant occidental de la crête de séparation des bassins Congo-Nil avant le XX<sup>e</sup> siècle. Celles-ci résulteraient d'une dynamique moins inféodée à la construction des États centraux des Grands Lacs qu'on ne l'a longtemps cru. Cette région pourrait avoir été un « monde-plein », c'est-à-dire un espace

qui, dans une situation démographique prétransitionnelle, a atteint un seuil d'occupation des terres et de peuplement dont la vitalité n'est pas entamée par les épisodes de disette ou de famine (Thibon 2019).

La carte des densités publiée par Johnston en 1904 prend ici tout son sens (carte 1.1). L'auteur, qui a quadrillé l'Ouganda entre 1899 et 1901 en qualité de commissaire spécial, est arrivé à une époque où les territoires étaient encore sous occupation militaire et où les services administratifs civils restaient à constituer. Ses estimations doivent être appréciées en relation avec les visées politiques de l'auteur et la méthode employée (extrapolation à partir de points de population) (Thibon 2019: 191). Il reste que les écarts de densité entre zones seront confirmés par les recensements ultérieurs. Cette carte met en exergue des foyers démographiques excentrés dans la région des Grands Lacs, ébranlant la thèse de foyers concentriques ou en étoile à partir des sièges des États royaux.

Deux militaires belges en poste à Mahagi au tournant du siècle, Jules-César Flamme (1899-1902) et Auguste Demuenynck (1904-1907), reportent, dans leurs témoignages, quelques approximations statistiques. Elles sont augmentées et enrichies par les observations méticuleuses de Jan Czekanowski, anthropologue et ethnologue. Flamme dresse l'état des populations dans une dizaine de chefferies situées

dans son rayon de commandement. L'amplitude est relativement large, variant de 500 (Pagnemur) à 4000 habitants (Koro), la moyenne s'établissant à un peu plus de 2100 (Flamme 1908: 191).

Czekanowski, qui circule à la même époque dans tout le nord-est du Congo, s'attarde davantage sur la question. Dans un ouvrage volumineux publié quinze ans plus tard, il consacre en plusieurs endroits des développements aux espacements entre les localités traversées au fil de son itinéraire et à l'état des peuplements<sup>4</sup>. Il décrit le pays des Bira de la plaine, entre Kilo et Irumu, comme une « grande île », à partir de la confluence des rivières Nizi et Ituri, pour former « l'une des parties les plus densément peuplées du bassin de l'Ituri » dont « le nombre [d'habitants] n'est probablement pas inférieur à 100 000 têtes » (Czekanowski 1924: 329, nous traduisons). Il insiste sur la forte concentration de villages aux environs d'Irumu. En certains endroits, la population est déjà si dense que « les champs cultivés ne forment plus qu'une seule terre continue, comme dans les régions les plus denses du Ruanda » (Czekanowski 1924: 333, nous traduisons). On peut compter probablement sur une population d'environ 100 habitants au km<sup>2</sup>. Il ajoute aussitôt que le domaine lendu voisin est jusqu'à Legu inclus, quasi encore plus densément peuplé.

Le pays alur est présenté par Demuenynck comme une zone de peuplement clairsemé où les terres seraient facilement disponibles (1908: 77). Dans sa partie sud, dans la région de l'actuelle chefferie Pandoro, les écartements se détendent et les densités baisseraient à 15 habitants au km<sup>2</sup> ; ils remonteraient à partir de Songi<sup>5</sup> pour osciller entre 30 et 50 habitants au km<sup>2</sup> (Czekanowski 1924: 333 ;

548). Ces observations ne remettent pas en cause le modèle de « monde-plein » évoqué plus haut puisque celui-ci renvoie à une dynamique de croissance démographique et non à l'atteinte d'un plafond dans l'occupation des terres. Mais elles suggèrent néanmoins l'existence de zones de dépression (relatives) qui pourraient mettre en tension l'équilibre démographique déjà évoqué, celui-ci nécessitant un seuil minimum de population pour entretenir et étendre les paysages-terroirs.

Czekanowski ne donne pas de détails sur la manière dont il parvient à ces chiffres. En d'autres lieux, il reproduit explicitement les données disponibles de l'Administration ; l'absence de celles-ci dans les cas qui nous occupent laisse donc penser qu'il procède à ses propres calculs. Cette hypothèse est confortée par le fait que la région était alors plongée dans un état de guerre quasi permanent qui, même si elle ne touchait pas l'ensemble du territoire à tout moment, ne laissait qu'un faible niveau de contrôle au pouvoir colonial. On ne pouvait compter ni sur les recensements locaux (incomplets) ni sur les registres de population (inopérants, voir *infra*). À cette époque, une méthode d'estimation courante consistait à compter le nombre de huttes et à le multiplier par la taille moyenne connue des ménages. Les extrapolations à l'ensemble d'une région étaient nécessairement hasardeuses en raison de la distribution inégale des agglomérations. Ces observations restent cependant intéressantes, car elles dépeignent des régimes démographiques d'intensité variable selon les peuples, avec en certains endroits des écarts très prononcés, à l'instar des enclaves lendu dans les zones Babira, et en d'autres endroits des gradations plus nuancées.

En dehors des hautes terres de l'Ituri, nous ne disposons malheureusement pas d'une telle richesse d'informations, sauf le long de la piste caravanière vers Stanleyville où, sur la section Avakubi-Mawambi-Irumu, Czekanowski signale qu'à l'instigation du gouvernement, de nombreux postes de ravitaillement ont été établis et occupés par les « Wangwana » et leurs gens, disséminés tous les trois à six heures de route et rassemblant chacun une vingtaine d'hommes environ (1924: 247). À la limite occidentale, Avakubi (aujourd'hui rattaché au

4. Jan Czekanowski était membre de l'expédition scientifique allemande von Mecklenburg (1907-1909), du nom de son chef, le duc Adolf von Mecklenburg, qui sillonna la région des Grands Lacs et le Nord-Est du Congo. Czekanowski fit le décompte de la distance parcourue à pied par sa colonne: 6350 km, dont 1700 km sur l'itinéraire Nyundo-Fort-Portal-Avakubi-Nepoko-Adiamu-Irumu et 3750 km dans les vallées de l'Uele, de l'Ituri et du Nil supérieur. Il arriva à Irumu au mois de mars 1908. Pour plus d'informations sur Czekanowski et les détails de cette expédition, lire: Meschy 1994.

5. Legu et Songi correspondent peut-être aux actuels « Lega » et « Zengu ». Les tentatives de rapprochement sont néanmoins toujours périlleuses : à cette époque, beaucoup de villages portaient le nom de leur chef, et ils en changeaient

dès lors à chaque succession ; d'autre part, de nombreux villages ont depuis lors tout simplement disparu.

territoire de Bafwasende, province de la Tshopo) est en ces temps le centre le plus important de l'Ituri. Ancien poste arabo-swahili sur la route des esclaves, sa population compterait environ 8000 hommes asservis (esclaves et « Wangwana<sup>6</sup> »); la zone du poste compterait quant à elle 3000 natifs également soumis au travail forcé (1924: 243). Enfin, Czekanowski s'est intéressé aux populations pygmées, dont il corrige à la baisse les estimations données par Stanley. La taille des campements varie fortement: on y dénombre 10 à 80 huttes, ce qui amènerait à conclure à une population de l'ordre de 300 membres, loin en deçà des calculs de Stanley, selon lequel, dans les clairières, on peut compter 8 à 12 ensembles distincts totalisant 2000 à 2500 «âmes». À l'appui de son raisonnement, il fait état de Samalongo qui compte 100 hommes pygmées répartis dans deux camps, pour 200 hommes babira (Czekanowski 1924: 486).

### 3. CRISE DÉMOGRAPHIQUE ET DÉPOPULATION : ANNÉES 1880 À 1920

À l'époque des observations de Flamme, Demuynck et Czekanowski, toute la région est traversée par un train de ruptures engagées à partir des années 1880; leurs effets, accentués par l'occupation coloniale, s'étaleront jusque dans les années 1920.

La lecture de la correspondance administrative peut donner une impression trompeuse. Dans une lettre adressée en 1917 au vice-gouverneur général de la Province-Orientale, le commissaire de district Siffer évoque la « belle et grosse population Alur de Mahagi », dont il estime le nombre de « contribuables » (c'est-à-dire d'hommes adultes, donc des sujets imposables) entre 20 000 et 25 000. L'espace de Mahagi est alors compris au sens d'une entité administrative de 3000 km<sup>2</sup> directement attachée à la partie riveraine nord-ouest du lac Albert. Plus au sud et d'une même étendue, la région de Blupkwa, près de Djugu, est gratifiée de 15 000 à 20 000 « contribuables ». Enfin, à l'embouchure de la Semliki, le pays de Gety étalé sur 5000 km<sup>2</sup> en comprendrait 10 000 (Lettre du 4 mars 1917 du

CDD de l'Ituri au Gouverneur général, dans FABV/SHP-MRAC). Cette énumération est de peu d'utilité, sinon pour dresser une vue impressionniste de territoires à fortes populations. D'une part, les chiffres sont très probablement inexacts. Les recensements des fonctionnaires visaient prioritairement à déterminer la levée de l'impôt, et ponctuellement à réquisitionner la main-d'œuvre pour les mines de Kilo et Moto ou pour les besoins de portage et d'aménagement des routes. Ces contraintes, appliquées souvent en dehors de tout cadre légal et en usant de moyens coercitifs, étaient légitimement perçues comme odieuses par les populations; il fait peu de doute qu'à l'instar des situations rencontrées dans d'autres régions du pays, celles-ci aient cherché de diverses manières à dissimuler leur nombre réel. En outre, les effectifs réduits de l'Administration et le réseau limité des voies de communication, mais aussi l'absence de contrôle effectif de certains espaces revendiqués, limitaient le rayon d'action des agents coloniaux aux communautés situées à proximité des postes. Les dispositions normatives du 06/10/1891, du 12/05/1905, du 02/05/1910, du 23/08/1910, du 20/05/1915 et du 16/11/1916 régissaient la collecte des données de population. Elles faisaient obligation aux Congolais adultes de s'inscrire avec leur famille auprès du poste dont dépendait leur chefferie de résidence (Sanderson 2010: 85-86). Mais les difficultés éprouvées par le colonisateur à organiser les chefferies dans l'Ituri et à en assurer le contrôle rendaient évidemment caduque leur application sur une grande partie du territoire concerné.

D'autre part, quand bien même ces paramètres à la hausse et à la baisse se compenseraient *in fine*, il ne faut pas confondre ampleur et vitalité. Or, il semble bien que l'époque était marquée par une phase de déclin. Les analyses de Fetter et de Thibon accréditent en tout cas cette thèse. Dans une étude sur la démographie coloniale, en effet, l'historien Bruce Fetter (1987) a modélisé la progression des populations congolaises en se fondant sur l'évolution, au niveau des districts, du ratio garçon/femme. Cet indicateur permet de restituer aux années de recensement analysées<sup>7</sup> la structure démographique par âge et par sexe correspondante. D'après les résultats auxquels parvient Fetter, la croissance de la population du Kibali-Ituri aurait été négative en 1914-1918, ce qui traduit une diminution nette;

6. Samba parle des Wangwana comme d'« Arabes et Arabisés en provenance du bassin du Congo » (1982: 127). Czekanowski observe plus finement qu'il s'agit d'un groupe composite amalgamant des ressortissants de différentes ethnies. À Avakubi par exemple, les « Mabudu » constitueraient plus de la moitié des Wangwana.

7. 1917, 1927, 1938, 1948, 1955-1957.

la fenêtre d'observation statistique suivante, soit la période 1923-1926, affiche quant à elle un indice de croissance positif (Fetter 1987 : 95-99). L'inflexion serait donc à situer entre ces bornes, mais n'est certainement pas antérieure à la décennie 1920.

Les facteurs négatifs avancés de façon générale renvoient à la traite des esclaves dans sa mutation tardive, à l'exploitation forcée de l'ivoire, aux abandons (temporaires) de villages, à l'intensification du portage et aux recrutements forcés qui furent des vecteurs de propagation de maladies. Dans l'Ituri, sont spécialement épinglées les terribles conditions de travail et les mauvais traitements subis par les travailleurs de l'industrie aurifère (Kilo et Moto), dont la misère était partagée par la population de l'arrière-pays ponctionnée par les mines pour alimenter les camps à faible coût (Marchal 1999 ; Vellut 1981). À cet égard, la période 1914-1918 correspond à un climax, sous le régime belge, dans l'exploitation sans frein des populations locales<sup>8</sup> et dans la violence du processus de soumission des territoires<sup>9</sup>. Mais malgré la corrélation apparente entre

8. Lire les dénonciations accablantes des crimes et du système oppressif de la coalition mines d'or-administration territoriale, reproduits dans Marchal (1999 : chapitres 8 à 10). Ces témoignages et rapports émanent de collaborateurs des mines d'or, de fonctionnaires locaux et de hauts fonctionnaires. Parmi ces derniers, citons le cas très significatif d'Edmond Leplae, directeur du ministère de l'Agriculture et figure tutélaire du colonialisme belge, qui fustige dans un rapport en 1916 «le traitement inadmissible auquel les agents du gouvernement soumettent les indigènes de cette belle région [d'Irumu]», les assassinats perpétrés contre les habitants de tous âges, tous sexes confondus, dont la communauté se rebiffe contre leurs conditions d'exploitation odieuses (imposition excessive, ventes forcées de denrées (cultures et bétail) à prix dérisoires, engagements contraints, etc.). Dans sa conclusion, il émet l'avis qu'«il faudra certainement prendre des mesures dans cette région [...] pour rappeler aux autorités territoriales que l'or ne passe pas avant l'humanité et que lorsque le gouvernement demande qu'on perçoive activement les impôts, il n'a pas du tout l'intention d'imposer au besoin des mesures aussi révoltantes que celles que je viens de citer» (Marchal 1999 : 232-237).

9. Citons à ce sujet le cycle quasi incessant des actes de guerre, le plus souvent meurtriers, que subit le Nord-Est du pays entre 1903 et 1916, essentiellement lié aux opérations militaires. Soit, à titre non exhaustif : avril 1903 (contre les Medje, région de Nepoko), février 1904 (contre les Medje), février 1906 (contre les Wanande [Banande], secteur Mawambi), avril 1906 (Nepoko et secteur Mahagi contre les Mangbutu [Mangbetu] et les Momvu [Mamvu]), 1907-

l'aire d'expansion de l'industrie minière et l'indice de dépopulation calculé par Fetter, il n'est pas possible d'en conclure pour autant à l'existence d'un lien de causalité. Au contraire, en comparant cette situation avec celle rencontrée dans d'autres espaces de dépopulation (Tanganyika-Moëro, Maniema, etc.), Fetter est plutôt amené à rétrograder l'exploitation minière au rang de facteur aggravant et à décaler les causes décisives plus en amont, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à l'époque de la traite esclavagiste (1987 : 97-98). C'est également l'avis de Thibon qui, analysant les peuplements dans les Grands Lacs et à leurs marges, opère cependant une distinction entre l'esclavagisme du «grand XIX<sup>e</sup> siècle», dont les ponctions n'ont qu'une incidence négligeable sur la fécondité, et ses développements tardifs du siècle finissant, menaçant quant à eux la puissance démographique en s'attaquant aux enfants. En outre, plutôt que d'isoler un facteur, l'auteur met en évidence l'alignement de phénomènes négatifs à partir de 1880, donnant à la crise un caractère multidimensionnel, soit une conjonction d'agressions exogènes (épidémies [trypanosomiase, maladies vénériennes, fièvres, etc.], épizooties, traite esclavagiste, guerres) et endogènes (calamités d'origine climatique et écologique). Dans ce bouquet d'influences, il faut plutôt considérer que l'intervention coloniale approfondit la déstabilisation (Thibon 1989 : 61-64).

#### 4. LE SPECTRE DU SURPEUPLEMENT ET DE LA PÉNURIE DE TERRES

Les années 1920 marquent une étape de récupération démographique. Selon les calculs de Fetter, le recouvrement serait perceptible dès la période 1923-1926 ; il se serait renforcé par la suite, affichant un bilan en croissance entre 1942-1945 et la période précédente (Fetter 1987 : 95-102). Le père s.j. de Saint Moulin reconstruit une tendance similaire dans ses estimations : à partir de ses ajustements pour les années 1938, 1948 et 1958, sa rétrospective dévoile

1908 (contre les Medje), avril-mai 1908 (contre les Logo, entre Haut-Dungu et Haut-Kibali), 1912-1913 (contre les Mamvu – «entre les mines de Kilo et de Moto, au nord de la ligne Medje-Nepoko-Kilo» – et les Walese – entre Wamba et l'Ituri), 1916 (Soleniama, Bunia) (Marchal 1996 : 45-48 ; 64 & 1999 : 212-213 ; 231). De manière plus large : «de 1905 à 1923, la région des Walendu fut en révolte presque constante» (Vellut 1981 : 43).



« Une bande très remarquable de fort peuplement apparaît dans l'Est du Congo, depuis le nord jusqu'au lac Tanganyika. [...] Elle a [...] une densité [...] très largement supérieure à la moyenne générale du Congo belge. Le contraste est beaucoup plus net si nous opposons la densité de cette région peuplée à celle de la bande peu peuplée du Congo oriental [...] qui a une densité de 1,6. »

L'auteur rattache à cette dernière bande la quasi-totalité du territoire de Mambasa. Il met en exergue l'association entre zones d'altitude et zones de fortes densités, tout en soulignant qu'elle n'a pas force de loi :

« Le territoire peuplé se tient habituellement au-dessus de 1000 mètres d'altitude, et même le plus souvent fort en retrait de l'isohypse de 1000 mètres et plus près de l'isohypse de 1500 mètres. [...] À première vue [on peut] seulement [dire] qu'il existe une certaine correspondance générale entre les fortes densités et l'altitude; nous trouvons des cas de discordance; il en est de deux sortes: 1°) des régions élevées et faiblement peuplées; 2°) des régions basses et fortement peuplées. Voyons des régions élevées et pourtant peu peuplées: ce sera le cas pour une partie du territoire de Bunia [...] où la circonscription Walese Vonkutu a une densité de 2,6, bien qu'elle soit essentiellement située à l'altitude de 1000-1500 mètres [...] Voyons d'autre part des régions basses et pourtant peuplées. [...] Les rives du lac Albert, bien que seulement à l'altitude de 620 mètres, ont une forte densité démographique<sup>10</sup> » (Gourou 1955: 86-87).

Les densités y souffrent cependant d'importantes variations au point que l'auteur suspecte certains bords d'être pratiquement dépeuplés :

« Dans Djugu, il est pratiquement impossible sans un examen sur place de dire quelle est la population de la bande côtière; les circonscriptions indigènes se composent toutes de plusieurs parcelles dont certaines sont au bord du lac et d'autres dans l'intérieur. Il est cependant probable, d'après divers renseignements, que la bande côtière, bien moins peuplée que les hauteurs, est quasi déserte » (Gourou 1955: 88).

Gourou s'interroge finalement sur les groupes particulièrement prolifiques dans le tronçon de fort peuplement Faradje-Bunia :

« Dans Mahagi: les plus fortes densités correspondent aux Alur (circonscriptions de Wagongo, Anghal, Djukot, Mokambo). Les autres peuples du territoire sont également aptes à créer de bonnes densités (Lugware, Kaliko, Ndo, Kakwa, Walendu). D'après divers témoignages, les Alur seraient d'un quart plus nombreux que les effectifs officiels. Dans Djugu, les bonnes densités correspondent aux Walendu, Ndo, plus ou moins mêlés aux Bahema. Dans Bunia, les Babira, les Walendu sont également capables de créer de fortes densités » (Gourou 1955: 89).

Dans l'après-guerre, le recouvrement démographique et l'existence de zones de fortes densités dans le Haut-Ituri alarmèrent l'Administration qui voit se profiler le double spectre d'une surpopulation et d'une pénurie des terres arables. Ces deux thèmes, d'une actualité brûlante, sont apparentés, mais ne se confondent pas.

La pénurie des terres doit en effet s'entendre comme la diminution des surfaces exploitables pour la subsistance des populations, que ce soit par l'agriculture ou l'élevage. Ces surfaces subissent l'action combinée de la dégradation et de l'érosion. À l'époque, on liait leur cause à des défaillances en termes de sauvegarde et de reconstitution des couverts forestiers, ainsi qu'à l'extension de l'agropastoralisme (d'Otsolig 1947; Gomez 1947). L'équilibre des milieux ruraux s'en trouvait menacé. Dans le Haut-Ituri – c'est-à-dire les territoires actuels d'Irumu, Djugu et Mahagi –, les superficies cultivées par homme adulte valide étaient estimées à un peu plus de 90 ares en moyenne, mais elles tombaient à 30 ares à peine dans certains finages, exposant les paysans à des carences alimentaires (*Rapport de la commission...* 1954: 41-45; 175). Il devint rapidement évident qu'il fallait réagir sans délai et de façon appropriée à la complexité du sujet.

L'Administration crut trouver le remède en appliquant un programme multisectoriel destiné à agir aussi bien sur la préservation naturelle des terroirs et sur leur reconstitution que sur le mode d'exploitation et la pression des activités anthropiques. L'objectif annoncé était de créer un cadre global permettant aux paysans congolais d'assurer un niveau de subsistance décent et améliorable dans le futur (de Fays 1956: 9). On mit ainsi en œuvre une panoplie

10. L'auteur relève sur la bande côtière des pics de densités dans les circonscriptions de Wagongo (50,8 habitants/km<sup>2</sup>) et de Makambo (41).



d'activités, allant de l'aménagement d'un réseau de corridors coupe-feu à la multiplication des paysannats (voir chapitre 3) en passant par le soulagement des zones de fortes densités. Dans les années 1950, la politique forestière était soumise à l'impératif de relâcher l'étreinte démographique et d'organiser la production paysanne en vue d'augmenter les rendements. Elle s'inscrivait en effet dans la filiation des enquêtes de saturation réalisées à partir de 1947. Il était en outre convenu que « l'action combinée des services agricoles et forestiers [serait] entreprise dans le cadre des paysannats » (de Fays 1956: 22).

Les glissements de population figuraient en tête des priorités. En réalité, le pouvoir colonial a usé de tout temps de ce type de pratique, que ce soit pour améliorer la perception de l'impôt, développer le réseau routier, par mesure prophylactique ou pour soumettre des groupes rebelles<sup>11</sup>. Sauf dans ce dernier cas, ces mesures s'appliquaient à l'échelle de « villages » souvent créés de toute pièce par la colonisation. D'autre part, et contre sa volonté, il devait tolérer certaines migrations délibérées, par exemple entre chefferies Bale, Alur et Hema, parfois également d'un territoire à l'autre. Mais à partir de 1948, alors qu'il revoyait sa politique d'hypersegmentation administrative, le pouvoir jugea nécessaire d'organiser des glissements de grande ampleur. Dans son rapport rendu en 1954, la commission d'étude de la situation économique dans le Haut-Ituri préconisait d'ouvrir ou d'approfondir des espaces à la colonisation africaine, et en particulier les régions de Mabendi et Baniari (massif de Kilo), les plaines du lac Albert et de la Semliki, et les régions forestières en chefferie Walese, Vonkutu et Basiri, au besoin en procédant au préalable à l'assainissement des zones infestées par la trypanosomiase (pénéplaine des sources du Kibali-Ituri; massif kibalien de Kilo, etc.). On songea également à des transferts en dehors de l'Ituri: les régions déficitaires de Wamba

et de Paulis<sup>12</sup> (actuelle province du Haut-Uele), en manque de main-d'œuvre (*Rapport de la commission...* 1954: 177; 181-182).

En application de ces considérations, on procéda au transfert de clans des zones de « surpeuplement » vers des zones jugées aptes à soutenir leurs besoins matériels, donnant à l'ensemble de ces mouvements des allures d'immense taquin<sup>13</sup> où un groupe chasse l'autre. Au tournant des années 1940 et 1950, des groupes anghal furent déplacés chez les Ndo dans la région de Djalasinga, où ils obtinrent 45 000 ha de terres de savane. Une fraction des Ndo eux-mêmes avaient auparavant franchi le Kibali vers l'ouest, libérant ainsi la place aux Anghal<sup>14</sup>. Dans les environs de Kilo, des Pamitu (de souche alur, chefferie Pandoro) furent déplacés au sud-ouest chez les Mambisa des environs de Kilo; au sud, le conseil des notables de la chefferie des Walese-Vonkutu accorda en 1949 70 000 ha pour l'immigration de populations bale (lendu) de Gety. L'évacuation partielle des Pamitu de Pandoro permit l'installation spontanée de populations Djukoth sur des terres agricoles, tandis que des Pandoro et Pandeia s'installèrent en 1948 sur 30 000 ha de terres cédées par le clan bale des Watshi, dont une partie avait été auparavant déplacée sur les terres des Ndo au nord-ouest (Samba 1982: 159). Selon Samba (1982 : 159-160):

« Parmi ces déplacements, cinq [...] eurent une influence particulière sur les relations entre les groupes ethniques de l'Ituri [...] À la fin de 1951, quelque 9789 Alur vivaient parmi les Bale, les Ndo, les Pamitu et les Mambisa; quelques centaines de Bale vivaient parmi les Ndo, les Hema et les Alur; quelques Pamitu vivaient chez les Mambisa, des Hema vivaient parmi les Bira, tandis que les Niari vivaient chez les Bale; bref, le district de l'Ituri formait une mosaïque de peuplades diverses. »

Plus tard, l'Administration déplaça encore des groupes bajere (souche hema) à l'extrême nord du

11. Cas des Walendu-Bindi longtemps retranchés dans les contreforts de la vallée de la Semliki, « définitivement soumis » en 1932 seulement (Vervier 1948: 11). Plus loin, l'auteur relate: « Autrefois, de nombreux indigènes [des groupements Zadu, Bamoko et Boloma] habitaient les contreforts [sur le versant oriental de la crête longeant la Semliki]; ils en furent retirés pour des raisons politiques et pour des raisons médicales (maladie du sommeil et dysenterie) » (Vervier 1948: 31).

12. Actuel Isiro.

13. Le taquin est un jeu solitaire en damier qui consiste à faire glisser des cases dans un cadre pour composer un dessin ou une suite de nombres.

14. Les Anghal du territoire de Mahagi comptaient parmi les groupes où l'Administration dénombrait les plus fortes densités (156 habitants/km<sup>2</sup> au milieu des années 1950) (Depasse 1956: 2).

territoire de Djugu, dans la région de Berunda, groupement Dhego, afin de décharger la contrée lenga surpeuplée (Thiry 2004 : 105).

Dans l'ensemble cependant, ces entreprises dirigées n'ont eu qu'une ampleur relativement limitée et n'ont pas vraiment contribué à décongestionner les hautes terres saturées. Déjà dans le rapport de la commission d'étude, les auteurs relevaient l'inefficacité des tentatives antérieures (déplacement de populations anghal, pamitu) (*Rapport de*

*la commission...* 1954 : 181). Celles qui suivirent ne furent pas davantage couronnées de succès. Les causes identifiées de cet échec renvoient à l'insalubrité des zones d'installation, à la forte densité du gibier sauvage ou au manque d'infrastructures. Mais en définitive, ce sont avant tout les populations elles-mêmes qui refusèrent d'être conduites dans les zones de basses terres. Plus tard, le régime Mobutu reprit les mêmes recettes, mais sans plus de résultats (Wiese 1974 : 133).

### **La frontière depuis la colonisation jusqu'à Mobutu : ligne de séparation et courroie de migrations**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le contexte de la compétition que se livraient les puissances coloniales pour obtenir une extension maximale de leurs possessions respectives, la fixation des frontières délimitant la zone d'influence du Congo et celles du Soudan et de l'Ouganda ignore les caractéristiques de peuplement qu'elles venaient partitionner. Plusieurs ensembles culturels ou ethniques furent ainsi officiellement divisés pour être politiquement rattachés aux puissances coloniales en présence. Les populations au nord du lac (Alur, Kakwa, Lugbara) furent séparées des clans parents par 650 km de frontières terrestres. L'histoire montre que cette opération politique a eu un impact ambigu dans la mobilité des populations.

Le pouvoir s'est évertué à réguler les échanges et à limiter les passages transfrontaliers. Mais la plus forte contrainte du régime colonial ressentie par les populations situées du côté belge créait un incitant à traverser la frontière en quête d'une meilleure situation, où l'on n'était pas soumis aux cultures obligatoires. En outre, les deux colonies se caractérisaient par des régimes monétaire et fiscal distincts, à l'avantage du côté ougandais. Enfin, d'un point de vue économique, l'Ituri était faiblement attachée aux centres de développement de la colonie belge et davantage intégrée à l'Afrique orientale. La conjonction de ces éléments créait un appel d'air vers l'étranger, ce qui posait évidemment des difficultés au pouvoir colonial qui cherchait à satisfaire la demande de travail. Voilà l'état des réflexions en 1929 des membres du conseil de province, pour le comité de la main-d'œuvre :

« Cet échange de vues nous amène encore à la question de l'exode des indigènes parmi les populations frontalières. M. Lange affirme que ce sont les hauts salaires payés en shillings qui attirent l'Alur dans l'Uganda. M<sup>gr</sup> Matthysen dit que les hommes du territoire d'Aru et de Mahagi vont encore travailler quelque temps dans l'Uganda afin d'y trouver l'argent nécessaire pour se procurer la dot nécessaire au mariage, mais signale d'autre part que ces exodes en masse ont fortement diminué ces derniers temps. M. Noirot fait aussi connaître qu'il serait désirable que des exploitations agricoles s'installent autant que possible dans la région frontière de l'Uganda afin de fixer la population par le travail qu'elle trouverait ainsi sur place [...] Le gouvernement préconise aussi l'installation de colons dans la région d'Irumu, propice à l'élevage, d'autant plus que dans deux ans, la route Irumu-Stanleyville sera certainement ouverte et réduira la distance entre ces deux centres à 650 km. Cela permettrait le transport du bétail d'Irumu à Stanleyville, qui constitue un débouché illimité » (Compte rendu de la réunion de la sous-commission de la Main d'œuvre du district du Kibali, dans FABV/SHP-MRAC).

Il semble qu'avant leur aspiration dans les espaces coloniaux, les groupes alur se caractérisaient par un faible degré de cohésion politique. Ça n'a pas empêché les Alur du Congo belge de se déplacer en grand nombre dans le Buganda pour y cultiver le coton, ou même de s'installer à la périphérie de Kampala; ils purent s'appuyer sur leurs relations sociales ou leurs liens de parenté de l'autre côté de la frontière. Leurs mouvements auraient débuté vers 1921, en raison des recrutements intensifs pour Kilo-Moto et des corvées de portage. Les vagues de migration touchèrent tous les groupes de la frontière. Elles furent particulièrement intenses les années suivantes, faisant même craindre aux autorités belges un exode total et définitif des populations alur. En 1930, le nombre estimé d'émigrants était d'environ 2000; ce mouvement volontaire s'atténua, mais perdura néanmoins au cours des décennies suivantes (Northrup 1988 : 174). Comme le résume Southall : « Le système colonial du Congo belge fut toujours perçu par les Alur comme plus

oppressant dans ses méthodes administratives, ses contraintes de labeur et son système économique» (1985 : 96, nous traduisons).

Ces mouvements ont perduré après le départ des Belges. Durant la période troublée de l'indépendance et sous Mobutu, les Alur, les Lugbare et les Kakwa ont continué de traverser la frontière (Southall 1985 : 97 ; Wiese 1974 : 133). Les motifs étaient d'ordre politique ou économique, les déplacements d'ordre ponctuel (contrebande de café), saisonnier (culture du coton) ou de plus longue durée, liés à un contrat de travail dans les plantations et industries ougandaises. À partir de la fin des années 1970, les événements politiques de la région provoquèrent pour la première fois une inversion des flux frontaliers. En avril 1979 en Ouganda, la chute à la tête de l'État du dictateur Didi Amin Dada provoqua une répression féroce contre ses « frères » kakwa, mais aussi contre les Lugbara et les Madi qui firent le district du West Nile en direction du Zaïre où ils trouvèrent asile. Le nombre d'immigrants s'amplifia suite au déclenchement en 1983 de la deuxième guerre civile soudanaise, qui chassa notamment les populations kakwa du Soudan vers le Zaïre et l'Ouganda (Léopold 2009 : 471 ; de Vries 2011 : 44).

## 5. LA DÉMOGRAPHIE DEPUIS L'INDÉPENDANCE

### 5.1. CONSOLIDATION D'UN AXE DE FORTES DENSITÉS À DOMINANTE RURALE ET STATIONNARITÉ DES CARACTÉRISTIQUES DE PEUPEMENT

Les premières décennies après l'indépendance sont marquées par une forte progression démographique dans les hautes terres. C'est particulièrement le cas après 1970 quand le rythme s'emballa. Alors qu'au cours de la première séquence (1958-1970), la poussée était surtout sensible à Irumu et Djugu, ce sont désormais Aru et Mahagi qui décollent : à Aru, le nombre d'habitants fait plus que doubler sur la période 1970-1984, tandis qu'à Mahagi, ceux-ci progressent également de près de 100 %. Dans le territoire forestier peu peuplé de Mambasa, le nombre d'habitants était demeuré stable jusqu'alors ; il augmente à partir de 1970 (tableau 1.1). Les résultats du recensement de 1970 confirment, en les accentuant, les caractéristiques de fort peuplement à l'est déjà relevées par Gourou (1955). Le Haut-Ituri s'inscrit dans le long filament frontalier de fortes densités qui s'étire d'Aba (Haut-Uele) au nord à Fizi (Sud-Kivu) sur le lac Tanganyika au sud. Sans Mambasa, la densité moyenne de l'Ituri passe de 25 (1958) à 34 (1970) puis à 61 habitants/km<sup>2</sup> (1984). Dans les territoires de Mahagi et de Djugu, qui enregistrent les progressions les plus dramatiques, elle croît à 47 et 43 (1970), puis à 89 et 70 habitants/km<sup>2</sup> (1984).

L'urbanisation joue un rôle accessoire dans cette progression. Son centre principal, la ville de Bunia, est situé dans le territoire d'Irumu. Bunia multiplie par cinq sa population entre 1958 et 1984 (tableau 1.1). Mais la part de l'accroissement urbain dans la progression générale du territoire se limite

à un tiers entre 1958 et 1970 et à un quart entre 1970 et 1984. Autrement dit, la population rurale augmente deux à trois fois plus rapidement que la population citadine. À l'échelle de la province, l'écart de croissance est encore plus béant, même si l'on ne dispose pas d'information détaillée sur les centres de moindre importance. D'un point de vue démographique, l'Ituri est donc une province essentiellement rurale. Ce sont les campagnes qui accaparent la quasi-totalité de la croissance. Même si les projections du professeur de Saint Moulin devaient s'avérer conformes à la réalité, en 2010, le taux d'urbanisation<sup>15</sup> demeurerait limité à 10 % (tableau 1.1). Selon le paradigme du développement de certaines écoles de pensée (on pense notamment à l'ancienne théorie des pôles d'industrialisation et de croissance), le faible degré de polarisation urbaine dans un espace économique donné entrave la réalisation du potentiel de création de richesse et d'élévation générale du niveau de vie. C'est le sens de l'observation de Léon de Saint Moulin lorsqu'il déplore l'existence d'une césure géographique entre « deux Congo » liée à la distribution déséquilibrée de la population citadine (2006a : 121) :

« Seulement 22 % [de la population urbaine] sont localisés au nord, 78 % se trouvant au sud. [...] Il y a donc [...] un problème du nord-est en RDC [...] Les habitants des provinces du Nord et de l'Est ont des raisons de se sentir délaissés et marginalisés dans la vie nationale. Il est dès lors heureux qu'un nouvel axe urbain soit en voie d'émergence dans la zone de peuplement

15. Taux brut, à savoir la population urbaine ramenée à la population totale.

**Tableau 1.1 : Population des centres urbains**

Ville	1958	1970	1975	1984	2010 (projection)
Aru			6 683	14 556	31 391
Bunia	11 382	28 842	29 675	59 598	233 931
Djugu			3 310	13 243	28 560
Irumu				5 592	9 973
Mahagi			4 817	9 155	19 744
Mongbwalu	3 587		9 743	14 493	31 255
<b>Total</b>	<b>11 382</b>	<b>28 842</b>	<b>44 485</b>	<b>102 144</b>	<b>354 854</b>

Sources : 1958-1984 : de Saint Moulin 2006a : 115 ; 2010 : de Saint Moulin 2010 : 146.

dense de l'Est du pays, allant du lac Tanganyika à la frontière du Soudan. Une vingtaine de centres s'y alignent depuis Uvira jusque Aru, dont cinq de plus de 100 000 habitants. La population de cette région est manifestement en train de s'organiser pour une cohésion plus forte de ses activités».

Cette relation entre croissance urbaine et développement global n'est pas cependant automatique. D'un point de vue économique, l'effet d'entraînement supposé s'exerce soit par l'accroissement des échanges villes-campagnes, soit par une création d'emplois susceptible d'absorber une partie du sous-emploi en zone rurale, soit par une redistribution de la plus-value globale vers les campagnes, par exemple par le biais des transferts d'argent. Or les entreprises urbaines créent peu d'emplois : selon des estimations récentes, 80 % des sociétés présentes à Bunia sont formellement classées parmi les micro- et petites entreprises (chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 000 USD). Celles-ci ont quasiment toutes cinq travailleurs ou moins. D'autre part, Bunia est une ville marchande (près de 7 entreprises sur 10 sont actives dans le commerce<sup>16</sup>). Par ses marchés, elle représente certes un débouché important pour les productions vivrières du nord-est, mais elle constitue aussi une plaque tournante du commerce international. Elle catalyse les importations en provenance de l'Ouganda, en particulier les denrées

manufacturées à plus forte valeur ajoutée. Cette situation est liée aux équipements urbains dont dispose la ville, mais résulte aussi d'attaches économiques historiques avec le district ougandais du West Nile et la capitale Kampala, et du fait de l'organisation du trafic transfrontalier (voir chapitre 5). En sens inverse, les productions de la province qui sont exportées (viande de brousse, ivoire, bois, café, or, etc.) ne font que transiter par les centres, sans subir de transformation (manufacture) génératrice de plus-value. Bunia se profile donc davantage comme une place de transit pour le commerce régional, au degré de polarisation économique modéré.

La démographie, malgré le caractère remarquable de sa progression, n'entre pas dans un état d'ébullition où l'agitation gagnerait jusqu'aux structures qui assoient son évolution. Sous la surface mouvante des choses s'activent des forces d'équilibre qui bordent l'apparente exubérance de la croissance. Leur manifestation symptomatique s'observe en l'occurrence dans la stabilité de la distribution spatiale des densités. Nous avons calculé celle-ci à partir des données disponibles pour 38 groupements dans les territoires d'Aru, Djugu, Irumu et Mahagi en 1959 et en 1984. Le nuage de points est pratiquement identique à 25 ans d'intervalle (graphiques 1.1 et 1.2).

D'autre part, nous avons isolé les 10 groupements les plus peuplés et les moins peuplés aux années de référence. Il en ressort également une très forte stabilité : 9 des 10 groupements les plus peuplés en 1984 sont déjà dans le peloton de tête en 1959 et leur ordre est pratiquement inchangé. Dans le fond du classement, le constat est identique, seuls 2 groupements faisant leur apparition en 1984.

16. Ces chiffres sont tirés de l'étude de marché réalisée par le FPM en 2014. Les auteurs ont enquêté sur 906 entreprises au total, dont 246 à Bunia (le reste étant à Kisangani (510) et à Isiro (150)). Selon cette même enquête, 93 % des MPME investiguées dans ces trois villes comptaient cinq employés ou moins (FPM 2014 : 9 ; 31).



**Tableau 1.2: Les dix circonscriptions les plus densément peuplées**

1959		1984	
Circonscription	Densité	Circonscription	Densité
Wagongo (Mahagi)	123.15	Wagongo (Mahagi)	356.81
Baboa Bokoe (Irumu)	107.93	Bahema Badjere (Djugu)	288.71
Bahema Badjere (Djugu)	98.4	Bahema Nord (Djugu)	180.50
Bahema Nord (Djugu)	57.72	Mokambo (Mahagi)	142.68
Mokambo (Mahagi)	56.16	Angal (= anciens Angal I + II) (Mahagi)	137.05
Angal (= anciens Angal I + II) (Mahagi)	51.99	Baboa Bokoe (Irumu)	124.50
Walendu Tatsi (Djugu)	45.01	Djukot (= anciens Djukot I + II) (Mahagi)	118.05
Zaki (Aru)	43.63	War Pajar (War Palara) (Mahagi)	116.35
Otso (Aru)	43.07	Otso (Aru)	116.02
Djukot (= anciens Djukot I + II) (Mahagi)	38.82	Zaki (Aru)	106.70

Sources : de Smet 1962; INS 1992.

Notes :

1) Les densités sont calculées d'après les superficies habitables déterminées par le travail cartographique du Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles pour ses activités de coopération (CEMUBAC) (de Smet 1962).

2) Les circonscriptions sont reconstituées en croisant les nomenclatures respectives des atlas de de Smet et de de Saint Moulin. Nous avons fait notre possible pour restituer les superficies exactes à partir des données du premier document. Toutefois, en ce qui concerne les chefferies Bahema Badjere, Bahema Nord et Bahema Banywagi, issues de l'éclatement de l'ancienne chefferie Bahema, nous n'avons pu retrouver l'intégralité des étendues de leurs sous-composantes et populations associées. La conséquence est que la somme des superficies et populations ainsi reconstruites d'après la nomenclature de de Saint Moulin, est inférieure de respectivement 5 % et 10 % aux valeurs totales obtenues suivant de Smet. Les calculs de densité minorent donc légèrement les densités réelles.

3) Dans les ensembles visés en 2), certains espaces unis chez de Smet apparaissent morcelés chez de Saint Moulin et répartis dans des chefferies différentes. C'est le cas des groupements Berunda Ngazba et Dhego (ancienne circonscription Leng'a) et des groupements Loma et Luvangire (ancienne circonscription Lovangira), autrefois rassemblés chez de Smet dans l'unique chefferie Bahema, et répartis chez de Saint Moulin dans les chefferies Bahema Nord et Bahema Badjere. Ignorant les superficies de ces groupements, nous les avons versés arbitrairement dans la chefferie Bahema Nord pour les besoins de nos calculs. Les valeurs réelles de la chefferie Bahema Nord doivent donc être revues légèrement à la baisse, tandis que celles de Bahema Badjere doivent être inversement ajustées en proportion égale. L'incidence sur les calculs de densité et les valeurs de dispersion est difficile à évaluer.

**Tableau 1.3: Les 10 circonscriptions les moins densément peuplées**

1959		1984	
Circonscription	Densité	Circonscription	Densité
Babombi (Mambasa)	0,54	Walese Dese (Mambasa)	0,61
Walese Dese (Mambasa)	0,63	Walese Karo (Mambasa)	0,97
Walese Karo (Mambasa)	0,78	Bombo (Mambasa)	1,77
Walendu Watsi (Mahagi)	0,88	Bakwanza (Mambasa)	3,00
Bombo (Mambasa)	0,97	Bandaka (Mambasa)	3,14
Bandaka (Mambasa)	1,41	Babombi (Mambasa)	3,26
Bakwanza (Mambasa)	1,61	Walese Vonkutu (Irumu)	6,32
Mitege (Bahema Mitego) (Irumu)	2,84	Mabendi (Djugu)	6,33
Walese Vonkutu (Irumu)	3,04	Mitege (Bahema Mitego) (Irumu)	9,64
Lu (Aru)	3,36	Baniari de Kilo (Djugu)	15,88

Sources : de Smet 1962; INS 1992.

Notes : voir tableau 1.2.

### 5.3 L'ÉTAT DÉMOGRAPHIQUE AU DÉBUT DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE : DES PROJECTIONS À PARTIR DE DONNÉES HISTORIQUES<sup>18</sup>

En 1984 fut tenu le premier véritable recensement scientifique. La valeur de ses résultats est d'une qualité incontestable et inégalée. Il fait écho à un recensement précédent organisé en 1970 qui surévaluait sensiblement la population, et surtout aux enquêtes de 1955-1957 qui livrèrent à l'époque des informations inédites sur la population congolaise. Depuis lors, la connaissance détaillée de ses caractéristiques n'a pas été mise à jour. Seuls les effectifs de la population majeure en 2005 nous sont connus grâce aux fichiers électoraux réalisés en vue des élections de 2006. Les projections doivent donc prendre appui sur ces travaux globalement très satisfaisants et les données socio-démographiques qu'ils nous livrent.

En 1984, la structure de la population présentait l'aspect d'une pyramide des âges régulière (graphique 1.3), à base légèrement évasée et au sommet effilé, traduisant là les caractéristiques d'une population jeune. La correction effectuée amène à considérer que la population de l'Ituri devait avoisiner 1 730 000 habitants, à peu près répartis également selon le sexe. Les moins de 15 ans représentaient 45 % de la population, les 15-64 ans 53 % et les personnes de 65 ans et plus seulement 2 %. L'espérance de vie des hommes était de 48 ans, celle des femmes de 51 ans. Les femmes avaient en moyenne cinq enfants. Traduite en nombre d'habitants de 18 ans et moins par femme en âge de procréer (15-54 ans), la fécondité affiche un ratio de 1,76. C'est une valeur assez faible au regard d'autres régions congolaises, et cependant tout à fait acceptable: en effet, la Province-Orientale, dont faisait partie l'Ituri avant d'être elle-même constituée en province, a toujours eu un niveau de fécondité plus faible que les autres régions du pays, exception faite des territoires habités par les Mongos, dans les provinces entourant Mbandaka.

Pour déterminer la dynamique globale, on peut ramener ces résultats à ceux de l'enquête démographique de 1955-1957. Celle-ci livrait une structure où les moins de 15 ans « pesaient » 43 % de la population, les 15-54 ans, 52 % et les tranches âgées, un peu moins de 5 %. Compte tenu des ajustements nécessaires pour neutraliser les biais propres à l'enquête, on constate, d'une part, que la population de l'Ituri se caractérise par une remarquable stabilité des proportions d'âges à travers le temps, et, d'autre part, que la fécondité marque un léger recul (ratio de 1,83 en 1955-57).

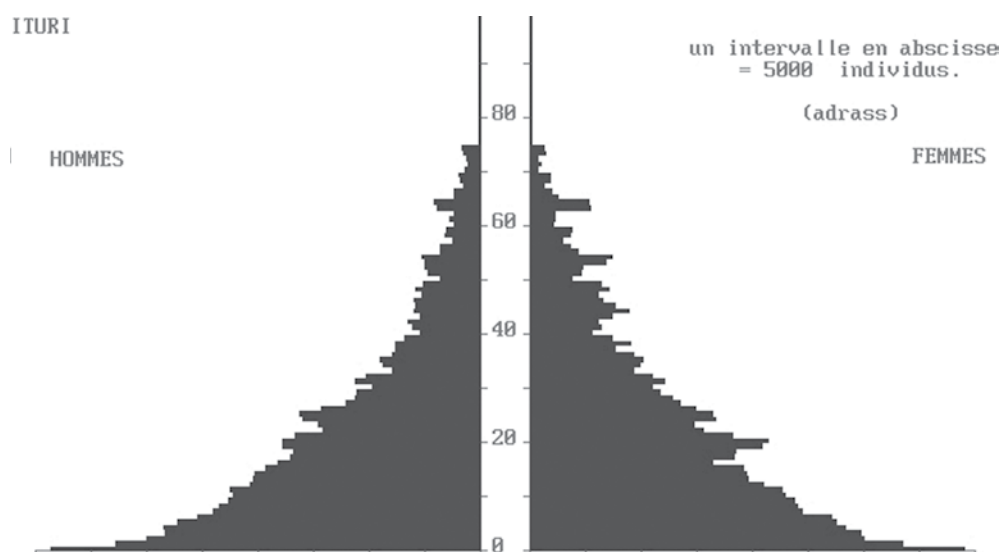
Dans le cadre d'une mission effectuée à la demande de la Commission européenne en marge des élections générales de 2005, l'ADRASS a eu accès au fichier électoral et a procédé parallèlement à une reconstitution de la population par âge et sexe jusqu'au niveau des provinces et des districts, à partir des données issues du recensement scientifique de 1984 et d'estimations éparses des niveaux de mortalité et de fécondité. Le haut niveau de cohérence obtenu de la comparaison des structures démographiques telles qu'elles apparaissaient respectivement d'après les données de l'enregistrement au fichier électoral et leurs propres projections a permis aux démographes de valider tout à la fois la qualité de la constitution des listes et la pertinence de leur modèle de reconstruction. Les résultats, disponibles à l'échelle de l'Ituri, marquent un net décalage avec les projections du professeur de Saint-Moulin (tableau 1.4). Alors que celui-ci tablait sur un taux de croissance annuel moyen de 3,2 % sur la période 1984-2005, les résultats des projections de l'ADRASS aboutissent plutôt à une croissance très modérée de 2,1 %.

À partir de ces balises, il est possible de tenter quelques projections de la situation récente et de l'évolution probable à moyen terme. L'ADRASS dispose en effet des répartitions par âge des électeurs et de l'estimation de la population issue de la reconstitution sur la période 1984-2005. À partir des volumes totaux de population estimés par ces deux sources en 2005, on peut calculer la population totale de l'Ituri en 2016, en appliquant les taux de croissance observés dans le proche passé par Léon de Saint-Moulin ou en poursuivant sur la période 2005-2016 le processus de reconstitution par sexe, âge et bords d'un an effectué par l'ADRASS pour la période 1984-2005 (tableau 1.4).

Les résultats obtenus déclassent les données de l'administration territoriale de 2016 (8,99 millions

18. Cette section nous est livrée par les travaux de l'Association des Démographes pour la Recherche en Sciences sociales (ADRASS), spécifiquement les démographes André Lambert et Louis Lohlé-Tart, que nous remercions pour leur contribution. Leurs projections se basent sur une méthode dite de rétroprojection. L'ADRASS collabore avec le projet « Provinces-Décentralisation » à la réalisation des monographies.

Graphique 1.3 : Structure de la population de l'Ituri 1984



Source : travaux ADRASS.

d'habitants pour l'ensemble de la province (CAID))<sup>19</sup>. En effet, celles-ci sont supérieures de 84 % à celles de Léon de Saint-Moulin. À supposer que l'estimation administrative soit correcte, il faudrait alors admettre que la croissance annuelle moyenne entre 2005 et 2016 ait été de 8,8 %. Un tel taux est impossible à atteindre par le seul jeu de la fécondité et de la mortalité. Il faudrait donc supposer une immigration nette importante de 200 000 personnes par an en moyenne, c'est-à-dire plus de deux millions en onze ans, en totale contradiction avec le consensus à propos du faible pouvoir attractif de l'Ituri par rapport à ses voisins...

D'autre part, dans le prolongement des disparités relevées pour l'année 2005, la projection de l'ADRASS se démarque fortement de celle obtenue à partir des hypothèses de croissance adoptées par Léon de Saint Moulin. Sa croissance annuelle de 3,245 % est largement supérieure à celle de l'ADRASS (1,9 %) fondée sur la combinaison d'hypothèses d'évolution de la fécondité, de la mortalité et de la migration pour chaque année depuis 2005. Ce niveau est d'ailleurs en léger retrait par rapport à celui estimé pour la période 1984-2005 (2,1 %). Si l'on fait abstraction des mouvements migratoires, dont on sait qu'ils sont faibles en Ituri, le taux de

croissance proposé par Léon de Saint Moulin est la résultante d'une espérance de vie de 50 ans et d'une fécondité de sept enfants. D'autres combinaisons de fécondité et de mortalité peuvent donner le même taux de croissance. Mais en Ituri, une espérance de vie plus faible obligerait de proposer une fécondité de plus de sept enfants – ce qui est impensable – et personne n' imagine que l'espérance de vie pourrait être supérieure à 50 ans depuis trois décennies.

Cela étant, les comparaisons entre le volume des électeurs inscrits lors des dernières élections présidentielles<sup>20</sup> et les volumes des électeurs potentiels déduits des trois sources précitées donnent à penser que l'estimation démographique de Léon de Saint-Moulin est plus proche de la réalité que celle de l'ADRASS et, bien évidemment, que celle de l'administration des territoires. Nous ne pensons pourtant pas que les estimations des taux de croissance de l'Ituri produits par Léon de Saint Moulin soient réalistes. En effet, cela supposerait que l'Ituri, et plus généralement l'ensemble de la RDC, connaîtrait la plus forte croissance démographique africaine, à l'exception du Niger et de la Somalie<sup>21</sup>. Le scepticisme à l'égard des estimations de Léon de Saint Moulin est conforté par deux informations supplémentaires.

19. On voit par ailleurs qu'on est très loin des évaluations produites par certaines ONG comme ICG (4 millions d'habitants en 2008) ou RCN Justice et Démocratie (6,6 millions d'habitants en 2009) (Anten 2010 : 15).

20. 2 236 616 électeurs inscrits uniques selon la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

21. La Somalie est un « État failli ». Les données le concernant sont inutilisables.



Tableau 1.4: Évolution de la population de l'Ituri, 1958-2016

Territoire	1958	1970	1984	TCAM 1958-1984 (en %)	Estimations de de Saint Moulin			Estimations ADRASS (3)		
					2005	2016	TCAM 2005-2016 (en%) (2)	2005	2016	TCAM 2005-2016 (en %)
Aru	138 673	181 592	396 062	4,12	807 428	1 180 785				
Djugu	243 518	337 532	551 137	3,19	1 057 094	1 495 572				
Irumu	123 555	175 384	295 107	3,41	577 658	826 334		Non calculé	Non calculé	
Mahagi	176 067	222 747	422 919	3,43	841 419	1 214 312				
Mambasa	57 765	58 961	84 031	1,45	132 711	169 088				
<b>Total</b>	<b>739 578</b>	<b>976 216</b>	<b>1 749 256</b>	<b>3,37</b>	<b>3 416 310</b>	<b>4 884 317</b> <b>(1)</b>		<b>2 704 033</b>	<b>3 342 664</b> <b>(4)</b>	<b>1,9</b>

Sources: 1958, 1970: Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe Oleko 1992: 495-496; 1984: INS 1997: 154-162; 2005: de Saint Moulin 2006b: 32.

La somme des territoires donne 4 886 091 habitants.

En prolongeant les taux de croissance récents observés par Léon de Saint Moulin.

Il s'agit de la moyenne de quatre scénarios aux hypothèses de comportement contrastées mais produisant des résultats quasi identiques du fait du court intervalle de temps de scénarisation et de l'inertie des structures démographiques, qui freinent l'expression des changements éventuels de comportement.

Calcul effectué par sexe, âge et bords d'un an depuis la répartition par âge de 1984.

Tableau 1.5: Densités de population de l'Ituri, par territoire

Territoire	Superficie habitable (en km <sup>2</sup> )	Densité (hab./km <sup>2</sup> )			
		1958	1984	2016 (de Saint Moulin)	2016 (ADRASS)
Aru	6 874	20	58	172	Non calculé
Djugu	7 841	31	70	191	
Irumu	7 671	16	38	108	
Mahagi	4 728	37	89	257	
Mambasa	35 107	2	2	5	
<b>Total</b>	<b>62 221</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>78</b>	<b>54</b>

Sources : Superficie : de Smet 1962 ; densité : nos calculs d'après les données du tableau précédent.

Selon les données du « World Prospects » des Nations unies, la croissance démographique de la RDC est de 2,6 %. Que l'Ituri n'arrive qu'à 1,9 % comme nous le supposons ne serait pas étonnant compte tenu de la violence endémique et du niveau de la fécondité, notoirement plus faible qu'ailleurs en RDC.

Pour l'Institut national de Statistique de la RDC, la population de l'Ituri en 2015 serait de 3 650 000 personnes (INS 2017 : 66), soit une valeur proche des estimations de l'ADRASS. Mais alors, le taux d'enrôlement serait de 103 %, étrangers compris, si on extrapole la population jusqu'en 2018, et de 107 % si on s'arrête en 2016.

Poussant plus loin la projection, l'ADRASS a établi plusieurs scénarios à l'horizon 2030 à partir de 2005. Les auteurs ont évalué successivement l'hypothèse d'une constance des principaux paramètres qui affectent la démographie (fécondité, mortalité, espérance de vie à la naissance, migrations), de changements modérés et de changements puissants. Quelles que soient les modifications opérées, les scénarios convergent vers un nombre d'habitants avoisinant les 4,2 millions en 2030, avec une fourchette insignifiante (45 000) entre les extrêmes, en raison de l'inertie susmentionnée des structures.

### Les violences, facteur de migrations temporaires

L'insécurité provoque des mouvements de population, à l'intérieur de la province comme dans le reste du pays ou vers l'étranger. En 2018, l'Ituri fut le théâtre d'attaques meurtrières qui ont eu Djugu pour épice. Celles-ci ont provoqué des déplacements massifs, qui furent canalisés vers Bunia, Mahagi et, de l'autre côté du lac, vers Sebarogo. Les réfugiés furent logés dans des familles d'accueil en ville, dans des camps, des regroupements, des écoles, des églises, etc. (MSF 2018).

Dans le territoire de Djugu, l'UNICEF signalait début 2018 l'incendie de 136 écoles, l'occupation de 42 autres par des personnes déplacées internes (PDI) et l'abandon d'au moins 4 installations sanitaires, privant « 53 400 enfants [...] de soins de santé et d'éducation ». En sens inverse, 91 351 réfugiés du Soudan du Sud, pays qui partage quelques dizaines de km de frontières avec l'Ituri, étaient signalés en RDC. Dans le seul territoire de Bunia, à Katirogo et Simbyliabo, l'UNICEF signale avoir pourvu en matériel près de 42 000 PDI (UNICEF 2018 : 2-3).

Ces violences ont des conséquences majeures sur la sécurité alimentaire à long terme des populations concernées, qui subissent des pertes de récoltes et une baisse dangereuse des moyens de subsistance « pendant des mois, voire des années » (Sungura, van Soest & Kitonga 2019 : 22).

L'antagonisme interethnique est régulièrement invoqué pour expliquer la résurgence chronique de ces attaques, mais il occulte la trame politique qui les sous-tend et les attise. Elles puisent en effet leurs justifications dans un terreau de frustrations fertile où les revendications foncières et la contestation de la domination économique hema cohabitent avec les manipulations purement politiques au service des ambitions personnelles d'élites locales, souvent d'ailleurs déjà impliquées dans des cycles de violences passés :

« L'interaction entre les tensions historiques accrues liées à la terre et la réconciliation instable depuis les guerres de 1998-2007 mérite de l'attention, car de nombreux témoignages ont suggéré que les élites utilisaient les tensions existantes pour inciter à la violence » (Sungura, van Soest & Kitonga 2019 : 24).

## 6. L'EXACERBATION DES ZONES DE SURDENSITÉS ET LA DISTRIBUTION DES TERRES, AUX SOURCES DES CONFLITS FONCIERS

Les sociologues et les politologues qui ont étudié les violences au cœur des conflits fonciers en Ituri durant et après la guerre de 1999-2003 ont pointé le rôle déterminant joué par l'accaparement des terres depuis les années 1970, les entrepreneurs d'identité et l'intervention armée de l'Ouganda dans le déclenchement des atrocités qui ont ensanglanté la région à partir de 1999. L'inertie des autorités et le « pluralisme légal » qui fait coexister différentes formes de droit (formel comme informel), parfois mutuellement contradictoires (Ansoms & Claessens 2011 : 16-19 ; Sungura, van Soest & Kitonga 2019 : 12), furent également relevés. Comme le souligne Fahey, « le concept de terre en Ituri est complexe et multidimensionnel ». Elle est porteuse de sens, selon la définition de Huggins, « en tant que moyen de production pour la subsistance ou la vente commerciale », mais elle agit également comme « aire où l'autorité politique s'exprime et les taxes peuvent être levées (le concept de "territoire"), [comme] un moyen par lequel les familles et les individus maintiennent une influence sociale et un statut », et enfin comme « une source de sentiments d'appartenance ancestrale ». Toutes ces dimensions « interagissent constamment, construisant des récits qui justifient et contestent l'accaparement des terres » (Fahey 2014 : 43, nous traduisons).

Paradoxalement, les chercheurs n'ont peut-être pas assez insisté sur le critère démographique et la politique d'allocation des terres menée par le colonisateur belge et les pouvoirs indépendants dans la genèse de ces conflits. Le rôle joué par ces facteurs n'a de sens que s'il est saisi dans l'ensemble des faits sociaux, écologiques et politiques qui travaillent alors les communautés rurales.

On peut se demander dans quelle mesure les fortes concentrations ont joué un rôle dans la genèse des conflits fonciers. Peut-on dans cet espace restreint (environ 30 000 km<sup>2</sup>) considérer que les possibilités d'extension du peuplement ont atteint les limites écologiques de leur environnement dans une configuration technologique donnée ? L'espace s'est-il couvert d'autant d'hommes qu'il peut en nourrir ? Il est difficile de répondre à cette question de façon tranchée. Même dans les lieux où les densités

agricoles sont les plus élevées<sup>22</sup>, les valeurs observées ne dépassent pas et sont parfois même inférieures à celles d'autres régions de fort peuplement où pourtant la disponibilité des terres ne se pose pas avec autant d'acuité (pays Ngbaka autour de Gemena ; région de Bumba ; Bas-Congo ; Kikwit ; etc.).

Avant l'indépendance, les possibilités d'extension des cultures existent. Dans les territoires d'Irumu et de Djugu, on estimait à près de 700 000 ha la superficie en jachère ou non occupée, déduction faite des terres « impropres », soit 40 % de la superficie totale (estimations 1953) (*Rapport de la commission...* 1954 : 41-44). Dans ces deux entités, la population d'alors s'élèverait à 367 000 habitants, ce qui représente 0,3 habitant par hectare cultivé, en jachère ou non occupé, ou mis en pâturage. À Mahagi, l'étendue des terres dites « impropres à l'agriculture et l'élevage » n'est pas connue ; mais le nombre d'habitants « coutumiers » par hectare de culture « indigène » ne dépasse pas 5 en 1948 (Gourou 1955 : 129), ce qui est *a priori* parfaitement supportable. Abordée à partir de grands ensembles, l'idée d'une surdensité perd donc de sa force, même s'il faudrait bien sûr s'intéresser davantage au rendement des terrains et à l'apport nutritionnel des plantes cultivées.

C'est davantage au niveau des subdivisions, voire des micro-entités politico-administratives ou des terroirs particuliers que cette proposition peut être ponctuellement validée. Chez les Djukoth de Mahagi par exemple, on évoque à la fin des années 1950 la rupture possible de l'équilibre socio-démo-nutritif. La densité y est relativement élevée (39 hab./km<sup>2</sup> en 1959) (données CEMUBAC 1960) et « l'accélération du rythme de croissance démographique a dépassé celui de l'évolution de l'organisation sociale et des méthodes agraires » (Pauwels 1960 : 16). Or, en vingt-cinq ans, de 1959 à 1984, cette population a triplé, passant de 25 000 à 75 000 habitants. D'autres collectivités ont connu une progression bien plus spectaculaire : sur 45 entités rurales, 37 ont plus que doublé leur population dans ce laps de temps, 18 l'ont plus que triplé et 3 – Lu (Aru), War Pajar (War Palara) (Mahagi) et Walendu Watsi (Mahagi) – ont eu leur population multipliée par un facteur 20 ! Dans un important travail de documentation des conflits alors en cours réalisé sous l'égide des organisations IKV Pax Christi et Haki na Amani, les auteurs font

22. Nombre d'habitants par superficie cultivée.

explicitement le lien entre le nombre particulièrement élevé de conflits en territoire de Mahagi (356) et son état de territoire le plus peuplé de la province : « De notre recherche, il est évident que la pression démographique est la raison principale de beaucoup de conflits fonciers » (2009 : 11). La chefferie de War Palara, dont nous avons noté l'explosion de la démographie, concentre la majorité des conflits (78) ; en territoire d'Aru, la chefferie de Lu également concernée par l'explosion démographique est aussi l'une des plus atteintes (28 cas).

Dans un espace politique ouvert, la pression démographique se serait allégée par l'évacuation des excédents vers de nouvelles terres à l'ouest, suivant en cela le mouvement multiséculaire d'expansion-migration des peuplements. Mais le pouvoir colonial a substitué au modèle mobile d'occupation de l'espace, un principe d'assignation rigide doublement figé par une hyperfragmentation politique et une organisation verticale du pouvoir où l'autorité coutumière est reléguée aux bas échelons. De surcroît, il a exacerbé des stéréotypes essentialisant accolés aux différents groupes d'occupants, opposant Alur et Bahema d'une part, Lendu d'autre part aux deux extrémités de l'échelle des considérations<sup>23</sup>. La volonté du pouvoir colonial de transposer dans l'organisation politico-administrative les oppositions identifiées au sein des peuplements s'est traduite par la création d'une infinité de sous-unités politiques qui, en dépit des efforts du gouvernement, n'ont jamais été ethniquement étanches. Cette ingérence d'une action extérieure dans la construction des espaces politiques et des cadres mentaux a sans doute surdéterminé le rôle joué par les fortes concentrations dans la genèse des conflits fonciers qui ont plus

tard ensanglanté l'Ituri et qui continuent de menacer sa stabilité, en rendant plus difficiles les migrations spontanées des clans vers les zones voisines. Car le compartimentage territorial s'est accompagné de la production de cartes relevant les délimitations toujours plus précises des zones d'occupation reconnues aux collectivités cependant que l'indétermination de l'Administration quant aux frontières internes semait les germes de revendications concurrentes autour de certaines terres (voir encadré ci-dessous).

L'enquête précitée d'IKV Pax Christi et Haki na Amani recense 35 conflits dont l'origine est antérieure à 1960. Viennent s'ajouter ceux dont le déclenchement est plus tardif, mais dont les antagonistes cherchent des justifications dans des décisions administratives coloniales, et ceux dont la période d'origine n'est pas connue (214 cas sur un total de 1318 cas recensés). Dans le premier cas, l'étude recense pas moins de 325 litiges liés aux délimitations administratives, dont 205 concernent des limites de territoire, de collectivité ou de groupement. Ce problème est particulièrement aigu dans les territoires d'Aru, Irumu et Djugu (177 cas). À Aru, la chefferie de Lu susmentionnée est concernée au premier plan par des disputes de cette nature aux racines coloniales. Dans ce territoire également, « les enquêtés réfèrent souvent à la délimitation des limites administratives de 1957. [Ce n'est que] 20 ans plus tard que le non-respect perçu de ces limites donne lieu à des conflits graves » (2009 : 33).

La politique foncière est un autre facteur structurel de gestation des conflits. Sous l'État moderne, celle-ci fut historiquement indexée à la valeur capitaliste d'exploitation du territoire et a pesé sur les possibilités d'installation des populations comme elle pèse aujourd'hui sur l'extension des cultures et des pâturages des communautés.

Le premier acte législatif entravant la poussée naturelle des groupes de la région vers l'occupation de « nouvelles » terres fut le décret sur les terres vacantes de 1891 qui en transférait la propriété à Léopold II par l'intermédiaire de l'EIC. Le souverain pouvait en théorie en disposer à son entière discrétion, ce qu'il fit dans la pratique quelques années plus tard en intégrant à sa cassette personnelle l'immense zone aurifère fraîchement identifiée, par le biais du Domaine de la Couronne. Cet acte fut à ce jour la plus vaste et la plus brutale entreprise d'appropriation du sol, puisque Léopold II s'arrogea des droits exclusifs

23. Dans le compte rendu de la session de 1929 du comité de la main-d'œuvre, les participants ont l'échange suivant : « M. Gomrée [...] marque son désir d'augmenter le recrutement de la main-d'œuvre Alur [pour les Mines] parce qu'intelligente, mais il déplore sa paresse. M. Lange rétorque que dans ses plantations au contraire, l'Alur aime à faire des cultures. M<sup>gr</sup> Matthysen a remarqué que l'Alur préfère travailler dans les ateliers aux usines ou comme chauffeur, mais non aux chantiers. » Deux décennies plus tard, l'administrateur territorial Vervier livre les considérations suivantes : « Les Bahema, comme tout peuple qui a un jour assujéti d'autres peuples, ne sont pas d'excellents travailleurs. Ils ressemblent en cela aux Alur. Plus faits pour commander que pour travailler, médiocres manœuvres » (Vervier 1948 : 45).

### La jouissance des terres, pénalisée par les errements et l'immobilisme de l'État moderne

Le pointillisme démarcateur et la valse-hésitation dans l'attribution de la souveraineté politique de l'espace de l'administration coloniale ont pesé lourdement dans la genèse de plusieurs conflits fonciers. Plus tard, les affiliations politiques puis l'estompement de l'État figèrent les cadres nets aux contours flous/fluctuants hérités du colonisateur. Fahey (2014: 50-51) retrace ainsi l'historique jusqu'en 2012 d'une dispute opposant les chefferies Bahema Sud et Walendu Bindi au sud du lac Albert, dont sont tirés les développements qui suivent.

Renonçant à l'idée d'une chefferie unique, les autorités belges instituèrent en 1914 neuf chefferies, dont Tsiritsi (sous l'autorité d'un chef lendu) et Bandihango (sous l'autorité d'un chef hema). Au cours des décennies suivantes, le gouvernement colonial belge a régulièrement fait passer de Tsiritsi à Bandihango et vice-versa l'autorité sur une petite enclave de terre intermédiaire, incluant les villages de Nombe et Lakpa et le futur village de Lagabo. En 1940, dans ce mouvement de va-et-vient, le gouvernement transféra une nouvelle fois l'autorité sur Nombe et Lakpa, cette fois au bénéfice de Bandihango, passé sous la chefferie des Bahema Sud (dirigée par un chef hema). À la veille de l'indépendance, deux cartes publiées à quelques mois d'intervalle rattachent cette enclave l'une à Bandihango et l'autre à Bahema Sud. Ces changements successifs aboutirent au déclenchement de violences en 1966, à la suite de la décision contestée du gouverneur provincial d'attribuer l'enclave à Bahema Sud. Les plaignants arguaient du fait que l'administrateur colonial aurait en 1960 réassigné l'ensemble à l'administration de Walendu Bindi, les Bahema Sud défendant au contraire leur autorité qui leur serait reconnue depuis au moins 1940. Les protestations perdurèrent au cours des décennies suivantes, réprimées par les forces armées de Mobutu<sup>a</sup>. Sur fond de déliquescence de l'État-Zaïre, la persistance du conflit amena les autorités provinciales à organiser un référendum en 1993 autour du rattachement de l'enclave, dont les résultats – favorables à Walendu Bindi – ne furent jamais traduits en acte. Lorsque la guerre atteignit Walendu Bindi et Bahema Sud, l'attaque la plus grave, perpétrée par des milices lendu en février 2003 et tuant 200 Hema, eut lieu dans le centre de Bogoro à 4 km au nord du village Lagabo. En mars 2002, les autorités locales Lendu produisirent leur propre carte pour affirmer la tutelle de Walendu Bindi sur un espace qui s'étendait jusqu'aux rives du lac Albert, incluant notamment l'enclave contestée. Cet espace fut, dix ans plus tard, occupé par une milice apparentée aux Lendu, concrétisant ainsi *de facto* les réclamations de ces derniers.

<sup>a</sup> Dont le régime comptait plusieurs Hema installés à de hauts postes (note de l'auteur).

sur une étendue de 55 000 km<sup>2</sup> autour de la mine de Kilo. Plus tard (1924), l'espace minier entretemps transformé en concession et agrandi par l'adjonction des mines de Moto (Haut-Uele) et porté à 80 000 km<sup>2</sup>, fut scindé en deux zones : une zone A englobant tous les chantiers miniers et une zone B destinée à « protéger la zone A » contre les vols (Buelens 2007 : 267). Nous n'avons pas d'information relative à la question foncière dans ces deux zones, mais il est évident que les intérêts de la société aurifère ne pouvaient que heurter frontalement les droits fonciers des populations autochtones, qui se trouvaient *de facto* limités par l'appétit minier de l'entreprise. Parallèlement, l'État colonial s'était réservé la propriété du sol, l'allouant en concessions à des investisseurs privés. Ce faisant, elle réduisait l'emprise des droits fonciers communautaires aux finages effectivement occupés et non mis en jachère, alors que le mode d'exploitation extensif de l'agriculture traditionnelle requiert un espace utile plusieurs fois supérieur à celui

effectivement exploité. Ceci sans parler du fait qu'un tel processus niait les aspects identitaires, sociaux et politiques, liés à l'appartenance à un terroir et à des terres ancestrales.

La législation foncière aménagea ainsi un espace légal d'installation pour le colonat et les missions. Bien plus, pour satisfaire aux besoins vivriers des mines d'or, l'État encouragea à partir de 1912 l'installation de colons éleveurs<sup>24</sup>. Par la suite, l'expansion du colonat fut stimulée par le développement du secteur des transports, puis par l'introduction et l'extension de la culture du café. Le poids démographique autant qu'économique de ce groupe demeura toutefois insignifiant jusqu'à l'indépendance, et en tout cas bien inférieur à la situation rencontrée au

24. L'Ituri fut dès ce moment associé au vaste espace oriental adossé à l'arc de cercle des Grands Lacs et se prolongeant dans une grande partie du Katanga qui constituait les régions dites « de colonisation ».

Kivu et au Katanga (où vivaient 60 % des colons)<sup>25</sup>. L'expansion du colonat était en réalité freinée par la méfiance, sinon l'aversion, qu'entretenait le gouvernement colonial à son égard<sup>26</sup>. D'autre part, à l'instar du Haut-Katanga, le rapport de force entre le grand capital incarné par Kilo-Moto et la SHUN, et le lobby des colons était nettement défavorable à ces derniers. Les mines d'or de Kilo-Moto exerçaient un certain degré de contrôle sur l'installation des candidats colons (Jewsiewicki 1979: 560-564). Or, dans l'entre-deux-guerres, l'État et les grandes sociétés cherchèrent constamment à maîtriser l'immigration coloniale, car elle attisait la compétition entre employeurs pour la main-d'œuvre, alors que la proximité de la frontière ougandaise créait déjà un appel d'air pour les travailleurs congolais.

Il reste que les terrains accordés concernaient exclusivement les terres « vacantes » les plus propices à l'élevage en ranching et aux cultures de rapport (café, tabac), dont les paysans congolais furent de la sorte évincés. En 1933, les seules plantations de café s'étendaient dans le Kibali-Ituri sur plus de 15 000 ha ; on dénombrait 59 titres de propriété, dont 45 appartenaient à des particuliers (Leplae 1936: 207). Parmi les concessionnaires, la Sokimo était la principale « mangeuse de terres », mais elle n'était pas la seule. Au début des années 1950, les missions et les sociétés avaient plus de 31 500 ha de terrain à Mahagi et 16 000 ha à Djugu ; les colons (agriculteurs et éleveurs) disposaient, eux, de plus de 14 300 ha à Mahagi et d'un peu moins de 17 000 ha à Djugu. Ces mêmes groupes se partageaient près de 20 000 ha dans l'actuel territoire d'Irumu. Dans ces territoires, la superficie (agricole et pastorale) moyenne assignée à chaque colon était d'environ 255 ha ; à

Mahagi, ce chiffre montait à 321 ha<sup>27</sup>. D'importantes disparités existaient toutefois selon le secteur et parmi les colons eux-mêmes (*Rapport de la commission...* 1954: 41-44; 57-58). Derrière les colons, la SOKIMO, propriétaire de trois fermes dans l'Ituri (Kerekere, Assada, Dele), était la principale propriétaire agraire de la région, avec plus de 28 000 ha<sup>28</sup> destinés à l'élevage (voir chapitre 3).

Interpellés par la raréfaction des terres agricoles, évoquée plus haut, les fonctionnaires coloniaux ne semblaient pourtant pas partager les mêmes vues quant au sort à réserver à l'extension du colonat. Certains poussaient au renforcement de leur présence au prétexte de leur influence favorable sur l'amélioration des tenures foncières africaines (d'Otsolig 1947: 803). Et jusque dans le milieu des années 1950, les services de l'agriculture présentaient l'Ituri comme une zone « particulièrement favorable aux colons désireux de résider définitivement au Congo ». Deux missions de prospection furent d'ailleurs menées à cette fin dans le haut et le Bas-Ituri sous les auspices de l'OPAS et du service provincial de la colonisation (Ministère des Colonies 1955: 24). Il faut dire qu'à cette époque, le lobby des colons bénéficiait d'un certain poids auprès du gouvernement et dans l'opinion publique en Belgique. Un propagandiste comme Émile Dehoux pouvait réclamer des « millions » d'hectares de terres « vacantes » dans la Colonie, pour y installer des « dizaines de milliers » de colons. Dans l'Ituri, il ciblait en particulier la zone A des mines d'or de Kilo où l'on trouve « des centaines de milliers d'hectares de terres de bonne qualité, qui ne demandent qu'à produire et qu'à nourrir du beau bétail » où l'étendue des superficies occupées par les « indigènes » ne devrait pas leur permettre d'opposer une colonisation blanche. Évoquant les terres de la chefferie Walese-Vonkutu susmentionnée et où nous avons dit que l'Administration venait d'accorder 70 000 ha aux populations bale de Gety (« en parcourant le territoire de Bogoro à Boga »), Dehoux se montrait « modeste en estimant

25. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, on dénombrait à peine une soixantaine de colons dans l'Ituri. Dans l'après-guerre et les années 1950, ceux-ci se déployaient dans le commerce, tenu en grande majorité par des ressortissants hellènes, et dans l'agriculture et l'élevage aux mains des Belges. Dans les années 1950, la filière lait et la filière bovine, stimulées par l'amélioration des communications, et notamment la multiplication des aérodromes, étendirent leurs débouchés jusqu'à Stanleyville, Élisabethville ou Léopoldville (Jewsiewicki 1979: 569).

26. Contrairement au Katanga ou au Kivu, les organismes concessionnaires n'ont pas joué de rôle dans l'Ituri, même si le domaine du Comité national du Kivu s'étendait sur une partie du territoire d'Irumu (concession forestière).

27. Encore s'agit-il de sous-estimations : plusieurs colons possédaient en effet des terrains dans deux à trois territoires différents et apparaissaient de la sorte plusieurs fois sur les registres.

28. La société agrandit plus tard (1957) son domaine par la création de deux nouvelles fermes à Yegu et Ladde (Samba 1982: 216).

à deux cent mille hectares les superficies vacantes dans cette région», avant de citer les « vastes plaines » et les « rares colons » entre Bunia et Irumu et entre Irumu et Beni (Dehoux 1950: 74-76). À l'inverse, la commission d'étude se montrait nettement plus réservée, sinon carrément hostile à l'idée d'une extension du colonat. Ainsi :

« La question a été posée à plusieurs reprises de savoir s'il fallait développer les activités agricoles européennes, spécialement dans le domaine du café. On nous a fait observer qu'une ferme-école destinée à la formation de candidats agricoles européens allait être ouverte très prochainement à Loda. Pour placer avec chance de nouveaux colons agricoles dans la région, il faudrait leur réserver par priorité les meilleures terres qui en plus ne demanderaient pas des frais d'assainissement trop élevés [...] Or, comme nous l'avons signalé précédemment, les bonnes terres sont extrêmement rares et il ne reste pratiquement plus de disponibles que les 60 000 ha du massif de Kilo où vivent déjà 40 000 indigènes. De plus, certaines régions sont surpeuplées et il faut trouver des superficies disponibles pour les y placer. Dès lors, allons-nous nettement sacrifier les intérêts des indigènes habitant dans la zone aux intérêts des Européens qui n'y habitent pas encore? Vu le mécontentement qui se fait jour parmi les populations indigènes étrangères limitrophes, nous pensons que ce serait une faute capitale tant du point de vue social que du point de vue politique. Au contraire, un standing de vie suffisant des populations indigènes serait à notre sens la meilleure arme contre une propagande subversive à laquelle on soumettrait ces populations. D'ailleurs, on peut occuper une région non seulement par des colons agricoles, mais également par des colons industriels et commerçants dont le nombre dépendra directement des revenus indigènes de la zone » (*Rapport de la commission...* 1954: 188).

On notera qu'à l'appui de ces considérations se trouve la crainte de troubles. Cependant l'origine de la menace est localisée non pas à l'intérieur, mais à l'étranger, en Ouganda, secoué depuis 1949 par des mouvements de contestation de la domination britannique. Durant l'occupation belge et dans les premières années de l'indépendance, la situation des concessions couplée aux surdensités et à la pénurie croissante des terres ne sembla pas générer de conflit particulier. Le potentiel de friction était en général

neutralisé par les bonnes relations qu'entretenait le propriétaire foncier avec son voisinage, auquel étaient concédés certains droits d'usage. La situation se dégrada après le second coup d'État de Mobutu en novembre 1965. Le nouveau régime commença dès alors à redistribuer les concessions parmi ses principaux affidés qui, à Irumu et Djugu, étaient des hommes d'affaires hema. La loi dite « Bakajika » du 7 juin 1966 d'abord, annula les titres fonciers accordés avant l'indépendance et obligea ses titulaires à réintroduire une candidature auprès du gouvernement; la zaïrianisation de 1973 acheva de substituer aux anciens propriétaires des autochtones quasi exclusivement apparentés aux Hema, qui formèrent localement la nouvelle bourgeoisie compradore. Les populations avaient alors intériorisé les stéréotypes forgés durant la colonisation entre Lendu et Hema, qui s'ajoutaient au sentiment d'injustice face à la spoliation de droits ancestraux et au mépris ressenti par les communautés locales de la part de ces nouveaux propriétaires (Fahey 2014 : 39-45). Selon Prunier, ces transactions au profit d'entrepreneurs hema concernèrent au total 77 grandes fermes entre 1973 et 1975, mais elles furent concentrées au profit d'une poignée de riches familles (Mugenyi, Tsoro, Ugwaro, et surtout Savo et Kodjo) qui s'organisèrent entre elles pour maintenir leurs privilèges (2008: 183-184). Ces nouveaux propriétaires commencèrent par remettre en cause les anciennes conventions tolérant des droits d'usage.

L'interaction de ces facteurs économiques, politiques et psychologiques exacerba l'antagonisme interethnique, précipitant l'émergence des conflits dès les années 1970. Pourtant, l'emprise de cette nouvelle classe dominante se faisait au détriment tout autant des paysans lendu que hema. Plus tard, afin d'agrandir leurs plantations de café et leurs ranchs, ils s'employèrent à étendre leurs terrains au mépris des tenures locales: d'abord à petite échelle, puis, à partir de 1999 et tirant parti de la présence des nouvelles forces occupantes, dans de plus larges proportions en ayant au besoin recours à la force (Prunier 2008: 186). Ce processus d'accaparement fut déterminant dans le basculement de la région vers le cycle de violences extrêmes des années 1999-2005; nous y reviendrons dans le chapitre 3.

### L'estimation des morts provoquées par la guerre de 1998-2003

Au début des années 2000, les estimations par l'International Rescue Committee (IRC), une organisation privée, du nombre de morts occasionnées par la guerre de 1998-2003 ont été abondamment relayées dans la presse. Elles firent carrière jusqu'au sein des institutions internationales et dans l'opinion publique. L'escalade des chiffres, gonflant à mesure que grossissait le cortège de morts supposées dites « résiduelles » (décédés des suites de la guerre), aboutit en 2008 à 5,4 millions, dont 2,1 millions sur la période 1998-2001. La médiatisation de ces études actualisées a eu un impact significatif sur le niveau d'engagement de la communauté internationale dans la résolution du conflit congolais : le Conseil de sécurité des Nations unies s'est référé directement aux estimations de l'IRC dans sa décision de monter la MONUC, qui fut à l'époque la plus grande opération de maintien de la paix de l'ONU. Et, selon l'un des chercheurs de l'IRC, à la suite des résultats de l'enquête de 2000, l'aide humanitaire totale a augmenté de plus de 500 % entre 2000 et 2001, celle des États-Unis étant multipliée par 26 environ (cité dans « Review of Congo war... » 2010).

Il est pourtant aujourd'hui admis que ces morts ont été largement surestimées. Dès 2003 en fait, des doutes sont apparus. En Belgique, les démographes de l'ADRASS publiaient en 2008 une étude contradictoire basée sur les caractéristiques démographiques de la population congolaise obtenues des enquêtes de 1955-1957, des recensements de 1970 et 1984, et des enrôlements pour le référendum et les élections de 2006, qui démontrait l'inanité des raisonnements de l'IRC, critiquant particulièrement le recours à de mauvais indicateurs de base (taux brut de mortalité valable pour l'Afrique subsaharienne, notoirement inférieur à celui du Zaïre de la fin de Mobutu) ainsi que le choix des villages enquêtés, situés dans des zones hautement conflictuelles et non représentatives de la situation d'ensemble des espaces concernés. Leurs propres estimations ramenèrent à moins de 200 000 la surmortalité imputée à la guerre durant les années 1998 à 2004 (Lambert & Lohlé-Tart 2008).

Du côté anglo-saxon, le groupe de Vancouver a recalculé le nombre de morts sur base de différents indicateurs, et, pour la période 2001-2009, arriva à un total de 0,9 million de morts, un nombre largement inférieur aux 2,8 millions calculés par l'IRC sur la même période, et encore avec un intervalle de confiance très large, indiquant que le nombre réel pourrait encore être très en deçà (Goldstein 2011).

Dans les deux cas, les études furent écornées par l'IRC, campant sur ses positions, et dans la presse congolaise où la question des morts de la guerre aiguïait les sensibilités nationales. Mais la contre-enquête mandatée par l'OMS dans la foulée de l'étude ADRASS aboutit pourtant à un ordre de grandeur similaire.

En fait, cette polémique sur les nombres se double de divergences d'ordre sémantique. Car la qualification à donner à ces morts pose aussi problème. Durant plusieurs années en effet, le conflit a opposé les tenants de la thèse d'un « génocide congolais » ou « génocide oublié », à mettre sur le même pied que le génocide rwandais, et ses opposants, non sans arrière-pensées géopolitiques, les premiers visant souvent indirectement le régime de Paul Kagame au Rwanda (Galy 2014 : 5). Les États-Unis eux-mêmes, principaux bailleurs de fonds du Rwanda, semblent avoir voulu jouer sur les deux tableaux, en faisant un large écho aux études de l'IRC, qu'ils finançaient par ailleurs.

Finalement il apparaît, selon les mots de Michel Galy (2014 : 5), que « les réfugiés hutus et les civils congolais morts des suites de la guerre sont les victimes collatérales d'un conflit qui ne les visait pas en tant que groupe. Ils appartiennent à l'histoire de ces "massacres de masse" dont la mémoire incertaine est encore l'objet de multiples et incessantes manipulations idéologiques. »

## RÉFÉRENCES

- Ansoms, A. & Claessens, K. 2011. « Land relations and local livelihoods in the Great Lakes Region ». In Ansoms, A. & Marysse, S. (éd.), *Natural Resources and Local Livelihoods in the Great Lakes Region of Africa. A Political Economy Perspective*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, pp. 3-25.
- Anten, L. 2010 (juillet). *Renforcement de la gouvernance dans un district marqué par les conflits (Ituri) en République démocratique du Congo*. La Haie : Institut Clingendael.
- Brown, E., Mwinyihali, R., Hart, J., Ngungu, B., Wells, M. & Makambo, E. 2009. « Ituri-Epulu-Aru ». In de Wasseige, C., Devers, D., de Marcken, P., Eba'À Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, P. (éd.), *Les Forêts du Bassin du Congo – État des forêts 2008*, s.l. : Office des publications de l'Union européenne, pp. 363-373. En ligne sur : <https://www.observatoire-comifac.net/publications/edf/2008> (consulté le 06/09/2019).



- Buelens, F. 2007. *Congo 1885-1960. Een financieel-economische geschiedenis*. Berchem : EPO.
- CAID, Indicateurs de développement, territoires d'Aru, Bunia, Djugu, Mahagi et Mambasa. En ligne sur : [www.caid.cd](http://www.caid.cd) (consulté le 27/07/2018).
- Czekanowski, J. 1924. *Wissenschaftliche Ergebnisse der Deutschen Zentral-Afrika-Expedition 1907-1908 unter Führung Adolfs Friedrichs, Herzogs zu Mecklenburg*, Band VI, Zweiter teil, *Ethnographie-Anthropologie*, Leipzig : Klinkhardt & Biermann Komm.-GES. A. AKT.
- de Fays, E.P. 1956. *Monographie forestière de la Province-Orientale*. Service provincial de l'agriculture, eaux et forêts.
- de Saint Moulin, L. 1987 (septembre). « Essai d'histoire de la population du Zaïre », *Zaïre-Afrique* 217: 389-407.
- de Saint Moulin, L. 2006a. « La réalité démographique du Congo post-conflit ». In Mabilia Manguba-Ngoma, P., Hanf, T. & Schlee, B. (dir.), *La République démocratique du Congo : une démocratisation au bout du fusil*. Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer, pp. 99-122.
- de Saint Moulin, L. 2006b (février-mars). « Analyse par territoire et ville des résultats de l'enrôlement des électeurs et du référendum sur le projet de Constitution », *Congo-Afrique* 402-403 : 9-34.
- de Saint Moulin, L. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*. Tervuren/Paris : Musée royal de l'Afrique centrale/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 77).
- de Saint Moulin, L. 2011 (novembre). « La répartition des enrôlés en 2011 et 2006. Le défi des élections ». *Congo-Afrique* 459 : 663-677.
- De Smet, R.E. 1962. Cartes de la densité et de la localisation de la population de la province Orientale, Congo, Bruxelles : CEMUBAC, 3 cartes (1 : 1000000) + 49 pages de notices.
- de Vries, L. 2011 (juin). « Négocier l'autorité. Les micro-pratiques étatiques à la frontière du Sud-Soudan et de la République démocratique du Congo ». *Politique africaine* 122 : 41-58.
- Demuenynck, A. 1908. *Au pays de Mahagi, région du lac Albert et du Haut-Nil et les pygmées du Haut-Ituri*. Bruxelles : Typo-lithographie générale. La version parue au bulletin de la Société royale belge de géographie est disponible en ligne. En ligne sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k107704s/f71.item> (consulté le 18/06/2019).
- Depasse, P. 1956. *Monographie piscicole de la Province-Orientale : description du milieu limnologique ; programme et réalisations en matière de pêche et de pisciculture*. Bruxelles : Ministère des Colonies.
- Fahey, D. 2014. « This land is my land: land grabbing in Ituri (DRC) ». In Ansoms, A., Hilhorst, T. (eds), *Losing your land. Dispossession in the Great Lakes*. NED-New Edition (coll. « African Issues »), pp. 36-57.
- Fetter, B. 1987. « Decoding and interpreting African Census Data : Vital Evidence from an Unsavory Witness ». *Cahiers d'études africaines*, vol.27, n° 105/106 « Démographie historique » : 83-105.
- Flamme, J. vers 1908. *Dans la Belgique africaine*. Bruxelles : Lesigne.
- FPM. 2014 (décembre). *Implanter une institution de microfinance ou une banque dans la Province-Orientale. Kisangani-Bunia-Isiro*. En ligne sur : [http://fpm.cd/wp-content/uploads/2016/06/151012\\_FPM\\_Etude-de-march%C3%A9-Province-Orientale.pdf](http://fpm.cd/wp-content/uploads/2016/06/151012_FPM_Etude-de-march%C3%A9-Province-Orientale.pdf) (consulté le 13/09/2019).
- Galy, M. 2014 (janvier). « Polémique sur les massacres ». *Le Monde diplomatique* 718.
- Goffart, F. 1897. *Traité de géographie du Congo*. Anvers : Thibaut.
- Goffart, F. 1908. *Le Congo. Géographie physique, politique et économique*, 2<sup>e</sup> édition revue et mise à jour par G. Morissens. Bruxelles : Misch et Thron.
- Goldstein, Joshua S. 2011. *Winning the War on War. The Decline of Armed Conflict Worldwide*. Dutton.
- Gourou, P. 1955. *La Densité de la population rurale au Congo belge*. Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales belges (coll. « Mémoire in-8°, Classe des sciences naturelles et médicales, Nouvelle série », tome I, fasc. 2).
- Heyse, T. 1948. Notice « Goffart ». *Biographie coloniale belge*, T. I, col. 423-429. En ligne sur : [https://www.kaowarsom.be/documents/bbom/Tome\\_I/Goffart.Ferdinand\\_Joseph\\_Louis.pdf](https://www.kaowarsom.be/documents/bbom/Tome_I/Goffart.Ferdinand_Joseph_Louis.pdf) (consulté le 26/06/2019).
- IKV Pax Christi, Haki na Amani. 2009 (décembre). *Conflits fonciers en Ituri. Poids du passé et défis pour l'avenir de la paix*. IKV Pax Christi : Utrecht. En ligne sur : [www.paxvoorvrede.nl/media/files/rapport-conflits-foncier-ituri-100128.pdf](http://www.paxvoorvrede.nl/media/files/rapport-conflits-foncier-ituri-100128.pdf) (consulté le 01/08/2019).
- INS. 1992. *Zaïre. Recensement scientifique de la population – juillet 1984 – Totaux définitifs. Groupements/quartiers*. Vol. 1 : Kinshasa, Bas-Zaïre, Bandundu, Équateur, Haut-Zaïre. Kinshasa.
- Jewsiewicki, B. 1979. « Le colonat agricole européen au Congo belge, 1910-1960 : questions politiques et économiques ». *Journal of African History* 20 : 559-571.
- Johnston, H. 1904. *The Uganda Protectorate*, 2<sup>e</sup> édition (1<sup>re</sup> édition 1902). Londres : Hutchinson & Co, vol. 1.
- Samba, K. 1982. *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire post-coloniale*. Kinshasa : Presses universitaires du Zaïre.
- Lambert, A., Lohlé-Tart, L. 2008 (octobre). *La Surmortalité au Congo (RDC) durant les troubles de 1998-2004 : une estimation des décès en surnombre, scientifiquement fondée à partir des méthodes de la démographie*, ADRASS.

- Léopold, M. 2009 (novembre). « Crossing the line: 100 years of the North-West Uganda/South Sudan border ». *Journal of Eastern African Studies* 3 (3): 464-478.
- Leplae, E. 1936. *Les Plantations de café au Congo belge. Leur histoire (1881-1935) – Leur importance actuelle*. Bruxelles: Institut royal colonial belge.
- Marchal, J. 1996. *E.D. Morel contre Léopold II. L'histoire du Congo 1900-1910*. Paris: L'Harmattan.
- Marchal, J. 1999. *Travail forcé pour le cuivre et pour l'or. L'histoire du Congo 1910-1945*, T.1. Borgloon : Paula Bellings.
- Meschy, L. 1994. « Jan Czekanowski et l'expédition "Mecklembourg". Afrique centrale 1907-1909 ». *Revue française d'histoire d'outre-mer* 81 (305): 477-491. Disponible en ligne sur: [www.persee.fr/doc/outre\\_0300-9513\\_1994\\_num\\_81\\_305\\_3257](http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1994_num_81_305_3257) (consulté le 08/08/2020).
- Ministère des Colonies. 1955. *Aperçu sur l'économie agricole de la Province-Orientale*. Bruxelles: Direction de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage.
- Moulaert, G. 1955. « Demuyenck ». *Biographie coloniale belge*, T. IV. Bruxelles, Académie royale des sciences coloniales: 209-211. En ligne sur: [https://www.kaowarsom.be/documents/bbom/Tome\\_IV/Demuyenck.Auguste\\_Pierre\\_Gustave.pdf](https://www.kaowarsom.be/documents/bbom/Tome_IV/Demuyenck.Auguste_Pierre_Gustave.pdf) (consulté le 20/11/2020).
- MSF (Médecins Sans Frontière). Témoignage du responsable adjoint des opérations d'urgence. En ligne sur: [www.msf.fr/actualites/5-choses-a-savoir-sur-la-crise-en-ituri-en-rdc](http://www.msf.fr/actualites/5-choses-a-savoir-sur-la-crise-en-ituri-en-rdc) (consulté le 18/06/2018).
- Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin, L. & Tambashe Oleko. 1992. « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 ». *Zaïre-Afrique* 268: 487-506.
- Northrup, D. 1988. *Beyond the Bend in the River. African Labor in Eastern Zaire, 1865-1940*. Athens: Ohio University Press (coll. « Monographs in International Studies, Africa Series », n° 52).
- Pauwels, F.M. 1960. *Landhuishoudkundig onderzoek bij de Jupaliri (Ituri, Oostprovincie, Kongo)*. Gand.
- Peterson, R.B. 1991. « To Search for Life: A Study of Spontaneous Immigration, Settlement, and Land Use on Zaire's Ituri Forest Frontier ». Thèse de maîtrise en sciences, Université du Wisconsin-Madison.
- Poncelet, M. 2008. *L'Invention des sciences coloniales belges*. Paris: Karthala.
- Prunier, G. 2008. « The "ethnic" conflict in Ituri district. Overlapping of local and international in Congo-Kinshasa ». In Chrétien, J.-P., Banégas, R. (éds). *The Recurring Great Lakes Crisis. Identity, Violence and Power*. Londres: Hurst Company : pp. 180-204.
- Raemaekers, R. (coord.) 2001. *Agriculture en Afrique tropicale*. Bruxelles: Direction générale de la coopération internationale.
- Rapport de la commission pour l'étude de la zone économique du Haut-Ituri*. v. 1954. Première partie: « Situation, analyse, synthèse ».
- « Review of Congo war halves death toll ». 2010. Associated Press. En ligne sur: [www.nbcnews.com/id/34958903/ns/world\\_news-africa/t/review-congo-war-halves-death-toll/](http://www.nbcnews.com/id/34958903/ns/world_news-africa/t/review-congo-war-halves-death-toll/) (consulté le 23/08/2018).
- Robert, M. 1945. « Répartition des populations indigènes dans les territoires du Congo belge et au Ruanda Urundi », carte annexée à l'étude « Considérations suggérées par l'étude du milieu physique centre-africain », Série « Actualités sociales » (nouvelle série). Bruxelles: Institut de sociologie Solvay.
- Retel-Laurentin, A. 1974. *Infécondité en Afrique noire. Maladies et conséquences sociales*. Paris: Masson et Cie.
- Sanderson, J.-P. 2010. « La Démographie du Congo sous la colonisation belge ». Thèse de doctorat en sciences politiques et sociales/démographie, Université de Louvain-la-Neuve.
- Southall, A. 1985. « Partitioned Alur ». In Asiwaju, A.I. (éd.), *Partitioned Africans : Ethnic Relations Across Africa's International Boundaries 1884-1984*. New York: Sint Martin's, pp. 87-103.
- Stuhlmann, F. 1894. « Skizze der annähernden Vertheilung der Bevölkerungsdichtigkeit », encarté dans Stuhlmann, F. 1894. *Mit Emin Pascha ins Herz von Afrika*. Berlin: von Dietrich Reimer.
- Sungura, A., van Soest, B. & Kitonga, L. 2019 (février). *Résurgence des violences en Ituri? La crise de Djugu de 2018*. Utrecht: Pax for Peace.
- Thibon, C. 1989. « L'expansion du peuplement dans la région des Grands Lacs au XIX<sup>e</sup> siècle ». *Revue canadienne des études africaines* 23 (1) : 54-72.
- Thibon, C. 2019. « Croissance démographique, paysage politique et diversification culturelle dans la région des Grands Lacs ». *Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review* 52: 151-240. En ligne sur: <http://journals.openedition.org/estafrica/478> (consulté le 01/07/2019).
- Thiry, E. 2004. *Une introduction à l'ethnohistoire des Hema du Nord (Congo du Nord-Est)*, Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale. En ligne sur: <https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/documents-social-sciences-humanities/hema.pdf> (consulté le 20/1/2020).
- UNICEF. 2018 (avril). *DRC Humanitarian Situation Report*. En ligne sur: <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/unicef-drc-humanitarian-situation-report-april-2018> (consulté le 10/08/2020).

- Vandermotten, C. 2008. « L'histoire de la géographie à travers les biographies nationales ». *BELGEO*. Vol. 1 : *Aspects of the history of the Belgian geography and cartography*: 105-122. Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/belgeo/9359> (consulté le 26/06/2019).
- Van Geluwe, H. 1956. *Les Bira et les peuplades limitrophes*. Tervuren : Musée royal du Congo belge (coll. « Annales du Musée royal du Congo belge, in-8°, Monographies ethnographiques », n° 2).
- Vellut, J.-L. 1981. *Les Bassins miniers de l'ancien Congo belge. Essai d'histoire économique et sociale (1900-1960)*. Bruxelles : CEDAF (coll. « Cahiers du CEDAF », vol. 7).
- Vervier, F. 1948. « Monographies Walendu et Bahema (territoire de Djugu) ». Inédit.
- Vervier, F. 1948. « Monographie Walendu-Bindi (territoire de Bunia) ». Inédit.
- Wiese, B. 1974. « Der Ober-Ituri. Sozio-ökonomische Strukturen in einme tropischen Höhengebiet ». In Breitengross, J.P. (éd.), *Planification et développement économique au Zaïre*. Hambourg : Deutsches Institut für Afrika-Forschung (coll. « Hamburger Beiträge zur Afrika-Kunde », vol. 16).
- Wiese, B. 1979. *Die Blauen Berge (Mts Bleus, Zaïre). Bevölkerung und Wirtschaft eines Äquatorialafrikanischen Berglandes*. Franz Steiner Verlag : Wiesbaden.

### Archives

FABV/SHP-MRAC : Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC. Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classées. Dans le texte, les documents cités reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production, voire les pages, par exemple :  
 Lettre du 4 mars 1917 du CDD de l'Ituri au Gouverneur général.  
 Compte rendu de la réunion de la sous-commission de la main-d'œuvre du district du Kibali-Ituri, 1929.

## CHAPITRE 2

# DANS LA FORÊT ITURIENNE, LE DOUBLE PIÈGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'IMMIGRATION

La zone forestière de la basse Ituri forme un net contraste avec les zones de savanes montagneuses. La forêt de l'Ituri s'étend sur 63 000 km<sup>2</sup> environ. Elle recouvre la quasi-totalité du territoire de Mambasa<sup>1</sup> qui abrite également la majeure partie de la RFO<sup>2</sup>, le sud-ouest du territoire d'Irumu et l'ouest du territoire de Djugu; au nord-ouest, à l'ouest et au sud, elle s'infiltré dans les provinces voisines du Haut-Uele, de la Tshopo et du Nord-Kivu.

Au plan démographique, la région se distingue du reste de la province par le caractère très clairsemé de sa population<sup>3</sup>. Selon les comptages coloniaux, Mambasa était le territoire le moins peuplé du Congo belge (0,95 hab./km<sup>2</sup> en 1948), tandis que le pourcentage de terres cultivées par rapport à la superficie totale y descendait à 0,135 %<sup>4</sup> (Gourou 1955: 123);

---

1. 36 783 km<sup>2</sup> (chiffres INS s.d.). L'étendue de la couverture forestière du territoire en 2013 est évaluée à 34 170,03 km<sup>2</sup> (Rossi 2016: 8).

2. RFO: Réserve de Faune à Okapis. La RFO est une zone protégée créée en 1992. Elle est inscrite depuis 1996 sur la liste du patrimoine mondial en raison de sa biodiversité jugée unique; elle fut classée «en péril» un an plus tard, à la suite du déclenchement de la guerre et du développement non contrôlé de l'extraction minière artisanale.

3. Dans le «paysage Ituri-Epulu-Aru (40 862 km<sup>2</sup>), les estimations dans les années 2000 portaient la population à environ 300 000 habitants. Un recensement effectué en 2003 dans la RFO dénombrait "17 000 personnes dans la réserve et 37 000 [...] dans un rayon de 15 km" (Brown *et al.* 2009: 365).

4. En comparaison, ce pourcentage atteignait 1,13 % en territoire d'Irumu, 2,73 % en territoire de Djugu et 3,20 % pour le binôme Mahagi-Aru (Gourou 1955: 124).

ce classement fut plus tard globalement confirmé par le recensement scientifique de 1984<sup>5</sup>.

### 1. LES RELATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ENTRE CHASSEURS-CUEILLEURS ET CULTIVATEURS DANS LE TEMPS LONG

Parmi les peuples forestiers de souche ancienne (c'est-à-dire antérieure à la colonisation), on distingue traditionnellement deux grands ensembles. Il y a d'abord les groupes dits «pygmées» assimilés à la chasse et à la cueillette<sup>6</sup>. Au milieu des

---

5. Mambasa comptait alors 2 habitants/km<sup>2</sup>, à égalité avec les territoires d'Oshwe (Mai-Ndombe), de Kibombo (Maniema) et de Dekese (Kasaï); seuls les territoires de Monkoto (Tshuapa), Bafwasende (Tshopo) et Ango (Bas-Uele) accusaient des scores plus faibles encore (INS s.d.). À noter que Bafwasende est contigu à Mambasa et partage des caractéristiques naturelles similaires.

6. En réalité, la distinction entre «Pygmées» et «non-Pygmées» a quelque chose de superficiel; d'autre part, la justesse même de la notion de «Pygmées» doit être discutée. Le peuple des Pygmées n'existe que dans l'imagination occidentale qui, à la suite d'Homère et d'Aristote, s'est évertuée à débusquer des «Pygmées» sur toutes les terres aux confins du monde connu. Les tribulations de ce terme jusque dans le vocabulaire scientifique moderne sont dévoilées de façon piquante et souvent truculente dans Bahuchet (1993). Ni la taille, ni la langue, ni le mode de vie ne satisfont en effet pour déterminer le «type» pygmée: on trouve des «Pygmées» pêcheurs et cultivateurs et de langue bantou et des «non-Pygmées» chasseurs-cueilleurs de langue ni bantou ni soudanaise; ils se caractérisent également par une grande diversité de tailles (Verdu & Destro-Bisol 2012: 2). Les groupes repris sous cette dénomination générale ne se reconnaissent d'ailleurs pas comme tels. De Foy (1984) souligne déjà

années 2000, ceux-ci comprenaient en Ituri entre 22 500 et 30 000 individus (Banque mondiale 2007 : 127). Quoique l'étroitesse des indices matériels complique les tentatives de datation et fasse l'objet de controverses parmi les chercheurs, il existe un fort courant pour soutenir qu'avant le premier millénaire, la région aurait été habitée par les pré-décendants des actuels Efe (Wilkie & Curran 1993 : 392). Cet ensemble se décompose aujourd'hui en trois groupes, dont le mode de vie se caractérise historiquement par la prédominance de l'économie de la chasse et de la cueillette, ainsi que par le nomadisme<sup>8</sup> :

- a) les Sua, dispersés dans la forêt d'Irumu, dans les chefferies Walese Vonkutu, Banyali-Tchabi et sur l'axe Komanda-Beni ;
- b) les Aka, dans la contrée de Mambasa et sur ses marges méridionales ;
- c) les Efe, numériquement les plus nombreux, en territoire de Mambasa dans la région de Nduye ; on les signale également en territoire d'Irumu<sup>9</sup>.

Le second ensemble réunit les groupes de cultivateurs dits de langues bantu et soudanaises. Selon Wilkie & Curran<sup>10</sup>, « l'occupation extensive de l'Ituri par des sociétés agricoles pourrait être survenue à deux ou trois reprises dans l'histoire » (1993 : 394, nous traduisons). Dans le passé, une controverse a surgi autour de la primauté d'isolats de chasseurs-cueilleurs en milieu forestier, certains arguant qu'elle était peu plausible en raison de la carence naturelle en carbohydrates ; actuellement toutefois, on admet généralement que la pénétration des cultivateurs fut probablement postérieure à celle des « Pygmées ». Si des cas limités de cultures primitives sont envisageables avant le premier millénaire, c'est probablement la diffusion de la banane et de plusieurs genres de tubercules riches en féculents (cormes) par les négociants arabes à partir de la côte est (igname, taro), venus d'Asie du Sud-Est, et l'avènement des

---

l'impasse à laquelle semble mener la « pygmologie » lorsqu'il écrit : « De ces Pygmées physiquement singuliers, vivant dans un milieu du bout du monde, on a voulu faire une société humaine à part. Pourtant, tous ces éléments de différenciation, ou a priori ressentis comme tels, perdent de leur pertinence à mesure que les travaux de recherche progressent dans ce domaine » (1984 : 22). Il reste néanmoins que si la diversité de peuples en Afrique aujourd'hui encore qualifiés de « pygmées » ne constituent de groupe homogène ni au plan culturel, ni au plan physiologique, ni au plan génétique, plusieurs travaux récents de l'anthropologie génétique renforcent l'hypothèse avancée il y a trente ans par Cavalli-Sforza d'un patrimoine ancestral commun remontant à plusieurs dizaines de milliers d'années, dont le foyer est peut-être localisé en Afrique centrale et peut-être dans la forêt iturienne. Les populations actuelles seraient le fruit de scissions génétiques survenues il y a plusieurs milliers d'années (Verdu & Destro-Bisol 2012 : 3-6). Ces découvertes apparemment contradictoires amènent Verdu et Destro-Bisol à prôner auprès des anthropologues la plus grande prudence dans l'usage du terme « Pygmées » et de définir précisément ce que chacun y entend : « [cette] catégorie [...] peut induire en erreur si elle est employée pour décrire des populations culturellement, morphologiquement et biologiquement hétérogènes. Néanmoins, lorsqu'elle est employée de façon appropriée, on peut avec bonheur considérer ce même terme pour aborder de nombreuses questions d'importance fondamentale pour la compréhension de l'évolution humaine en Afrique centrale » (2012 : 7, nous traduisons). Dans la suite de ce texte, nous préférons toujours citer les groupes par le nom qu'ils se donnent là où c'est possible.

7. Ce rapport, réalisé par le sociologue Schmidt-Soltau, est particulièrement bien documenté.

8. À noter que les distinctions prêtent parfois à confusion. Ainsi, le champ sémantique du terme *mbuti* (singulier : *mo-mbuti*, pluriel : *ba-mbuti*) ouvre la voie à des usages équivoques. Pour le père Schébesta, « Bambuti » s'applique de façon générique aux Pygmées de l'Ituri. Dans son corps de texte, il les répartit en trois groupes : Bambuti Efe, Bambuti Basua et Bambuti Atchoua ou Aka. Mais ailleurs, il associe

---

également aux Bambuti les Kango et les Bachua (1957 : 31, 69 et carte). Dans son rapport pour le compte de la Banque mondiale, Schmidt-Soltau reprend la même distinction, mais dresse une équivalence entre Kango et Aka ; il situe tous ces groupes dans la forêt iturienne, respectivement au centre et au sud (Asua) ; au nord et à l'ouest (Kango/Aka) ; et au nord et à l'est (Efe) (Banque mondiale 2007 : 12). Richard Grinker, pour sa part, donne la description suivante : « Les chasseurs-cueilleurs de petite taille qui vivent avec les Lese et les Mamvu dans la forêt du Nord-Ituri s'appellent eux-mêmes les Efe. Ils se distinguent de trois autres groupes nommés "Pygmées" au Zaïre : les Mbuti, qui vivent au sud des Efe et sont associés aux cultivateurs Bila, de langue bantu ; les Sua, qui vivent sur la rive occidentale de l'Ituri et sont associés avec les Budu, et les Aka qui vivent dans le Nord-Ouest avec les Mangbetu » (1994 : 28, nous traduisons). Selon cette nomenclature, la spécificité des Efe par rapport aux autres groupes tient à leur langue, de souche soudanaise (Terashima & Ishikawa 2003 : 6).

9. Le nombre d'Efe s'élevait dans les années 2000 à environ 10 000 à 15 000 individus, selon l'estimation reproduite par Schmidt-Soltau (Banque mondiale 2007 : 12).

10. Sauf mention contraire, les développements qui suivent dans ce paragraphe sont empruntés à la même étude.

outils en fer qui furent les facteurs décisifs de la pénétration massive des sociétés agricoles en forêt tropicale<sup>11</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'introduction des plantes américaines (maïs, manioc, patates douces, haricots, arachides, etc.) pourrait avoir provoqué une nouvelle vague de progression de l'agriculture.

À l'instar des populations pygmées, la datation de l'arrivée des groupes de cultivateurs que l'on rencontre encore actuellement (Bila, Lese, Ndaka, Budu, Mbo, Mamvu) est incertaine. Parmi ceux-ci, les Lese et les Mamvu pourraient être les plus anciens; tous sont en tout cas d'installation antérieure à la colonisation. Leurs activités de subsistance et leur mode de vie se sont adaptés aux sols des milieux forestiers: jachères longues et implantations semi-sédentaires, avec déménagements tous les cinq à dix ans selon l'évolution des contraintes de subsistance (état des sols, distance des parcelles, état cynégétique, etc.), les impératifs militaires ou hygiéniques (Rösler 1997: 49).

Dans les années 1960 et 1970, à la suite des travaux de Turnbull, l'anthropologie a eu tendance à exagérer les frontières culturelles séparant ces deux « mondes », les confinant parfois à une opposition dichotomique: l'un sédentaire et polarisé autour du travail de la terre, et l'autre, semi-nomade, autour des produits de la forêt, tous deux se toisant en chiens de faïence. Depuis, et notamment grâce aux progrès enregistrés dans la connaissance de l'écologie en milieu forestier tropical, de nombreux chercheurs ont reconsidéré la question. Aujourd'hui, plus aucun auteur ne conteste sérieusement le fait que les populations de chasseurs-cueilleurs et de cultivateurs ont depuis des siècles noué des relations complexes et dynamiques.

Nous ne connaissons jamais l'épaisseur exacte de ces fils invisibles, dont à coup sûr des sections entières se dérobent à la mémoire par la progression inexorable de l'histoire. Ces sociétés mobiles et sans écriture ont laissé aux observateurs et enquêteurs étrangers des traces matérielles ténues, tant en volume qu'en diversité. La reconstitution des époques qui précèdent les premières recensions venues de l'extérieur est donc hautement hypothétique. En outre,

la faible variété des sources, qui consistent essentiellement en matériau végétal et en transmission orale, rend l'exercice extrêmement dépendant des sciences naturelles (botanique, biologie, génétique, etc.) non spécifiquement vouées à la connaissance et à la compréhension des faits sociaux. L'emprunt à ces disciplines est donc essentiel, mais, en raison même de leur nature, leur apport à la reconstruction historique est lacunaire et affecté d'un biais d'objet et de méthode, que les chercheurs tentent aujourd'hui de combler par des travaux transdisciplinaires.

On est tenté de voir dans la période qu'inaugurent les explorations européennes une succession de ruptures inédites aux répercussions profondes dans le mode de vie des groupes forestiers autant que dans leurs relations économiques et sociales. Mais pour les raisons qui précèdent, on ne peut que se garder de tomber dans le piège des fausses évidences là où à l'absence de traces écrites succède soudainement une abondance relative de témoignages, recensions et travaux définitivement consignés. Les groupes forestiers ont une longue histoire, qui s'est frottée de longue date aux grands mouvements qui ont traversé l'Afrique. On en a l'intuition dans les contacts probablement noués dans le cadre des divers courants migratoires qui auraient traversé la région, à l'exemple des Mabudu qui auraient quitté deux siècles auparavant les rives de la Semliki pour s'établir dans le Nepoko, ou des Babira originaires de l'Est qui se seraient répandus notamment dans la région de Mambasa après un séjour dans les Ruwenzori (Packard 1981: 62). Rösler va jusqu'à affirmer que: « La forêt iturienne n'était plus depuis des siècles une région inhabitée, mais depuis toujours un théâtre de migrations et de constructions frontalières intra- et inter-ethniques. Comme arrière-pays de centres plus densément occupés, elle accueillait des voyageurs de presque tous les points cardinaux » (2004: 342, nous traduisons).

On en a un exemple également avec les échanges marchands qui animent à l'époque des royaumes centralisés des Grands Lacs, la crête Congo-Nil et les interstices interlacustres, focalisés sur le sel et le fer, « qui se tarissent au contact de la forêt équatoriale, *bien que les contacts commerciaux concernant certains objets et parures existent avec les sociétés de la forêt, voire avec le Maniema* » (Thibon 2019: 197, nous soulignons). Mais la connaissance qu'on a de ces périodes anciennes est trop imprécise pour

11. Une estimation prudente situe l'introduction du bananier en Afrique entre 1500 et 3000 ans; il serait apparu originellement en Afrique de l'Est à proximité de Zanzibar, voire à Madagascar (Raemaekers 2001: 611).

permettre de saisir les nuances et, s'il y en a, ce qui est fort probable, les inflexions historiques.

Au tournant des années 1990, un vif débat a surgi parmi les chercheurs autour des possibilités d'existence de groupes humains en forêt tropicale sans culture. Pour les uns, les carences en carbohydrates dans un régime alimentaire fondé uniquement sur la chasse et la cueillette rendent cette hypothèse impossible. Pour les autres, au contraire, elle est plausible pour peu que l'on admette certains postulats, comme un faible seuil de fécondité, et donc des groupes humains de petite dimension. Il semble admis en tout cas que ce sont des nécessités d'ordre alimentaire qui ont poussé chasseurs-cueilleurs et cultivateurs à se mettre en rapport les uns avec les autres. La nécessité pour les uns et les autres de compléter leur régime alimentaire pour l'apport, qui de carbohydrates qui de protéines, fonda sans doute la base de leurs échanges. Se sont ajoutés avec le temps des éléments d'ordre culturel et social, dont l'accumulation a métamorphosé ce qui à l'origine n'était sans doute que pur rapport économique en liens d'influences réciproques, de proximité et, le cas échéant, de coopération dans l'adversité. La multiplication de ces fils invisibles a produit sur les uns et les autres des effets différenciés, mais ils ont agi sur les modes de vie au sens large (pratiques alimentaires, langage, habitat, etc.)<sup>12</sup>. Ils ont nécessairement évolué, de même que la balance des rapports d'échange. D'autre part, il est très probable qu'à l'origine au moins, ces contacts ne se sont pas noués partout dans un contexte harmonieux.

Dans le nord de la forêt iturienne, les chasseurs-cueilleurs efe et les cultivateurs lese cohabitent depuis plusieurs siècles. Il est possible que cette relation fût forcée par le souci des Efe de sécuriser leur approvisionnement en produits de culture et par la volonté des Lese de mettre fin aux rapines dont leurs champs faisaient l'objet et qui leur étaient coûteuses. Le surcroît d'aliments riches en carbohydrates et en graisses et leur relative proximité pourraient avoir eu

un impact positif sur la fécondité des Efe ; à l'inverse, l'augmentation subséquente de la population aurait à terme créé un lien de dépendance envers l'agriculture et diminué de la sorte le nomadisme. Du point de vue des Lese, plus autonomes en matière alimentaire, les principales transformations introduites par ce partenariat furent probablement l'accès à une force de travail supplémentaire en haute saison et une meilleure fécondité ; dans les deux cas, les femmes efe en furent les principaux agents. Le surplus de produits forestiers (gibier, miel, insectes, etc.) écoulé par les chasseurs-cueilleurs aurait joué quant à lui un rôle plus marginal (Wilkie & Curran 1993 : 401).

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les razzias des trafiquants arabisés en quête d'hommes et de vivres ont mis en exergue une autre facette des relations entre groupes. Face à cette menace extérieure, Efe et Lese ont développé un dispositif de défense commune où les premiers jouaient le rôle de vigies à l'approche des caravanes pour permettre aux seconds de se mettre à l'abri (Wilkie & Curran 1993 : 402-403).

L'échange particulier de biens et de services a été conceptualisé dans la dualité « patrons-clients », que l'on retrouve aussi bien dans le nord que dans le sud de la forêt iturienne. Celle-ci traduit d'une certaine manière l'ascendance des paysans, qui cèdent à « leurs » chasseurs-cueilleurs un droit d'opérer sur le domaine forestier appartenant à leur lignage. Chez les Bombo ainsi, dans la partie sud de l'Ituri, les relations avec les groupes locaux de Pygmées découlaient de liens héréditaires personnels axés sur les patrilignages au niveau du village. Et à l'instar des Efe, les Bombo interrogés soulignent que « leurs Bambuti ont accompli d'importantes fonctions militaires et logistiques pour aider à la défense des territoires forestiers de leurs patrons » (Rösler 1997 : 47-48, nous traduisons). Car les interactions ne se limitent pas aux échanges de biens et de services ; elles dénotent souvent une relation intime et personnelle entre protagonistes encore opérante jusqu'à récemment.

En dépit de la pauvreté des sources anciennes, certains chercheurs n'hésitent pas à caractériser la transition ouverte à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par une série de ruptures déstabilisatrices, par opposition implicite à un état antérieur

12. Wilkie & Curran (1993 : 391) attestent de ces influences réciproques dans le cas des Efe et des Lese. Mais elles touchent tous les groupes en rapport, formant en quelque sorte des binômes de chasseurs-cueilleurs et de cultivateurs. Une trace de ces attelages spécifiques réside dans l'appropriation systématique par les peuples de chasseurs-cueilleurs de la langue de leurs partenaires paysans.

d'homéostasie<sup>13</sup>. Et il est vrai que, à la fin du siècle, les groupes forestiers établis dans le bassin de l'Ituri-Lenda sont frappés par une série de facteurs de « crise » : les incursions des traitants esclavagistes, le passage de l'expédition de secours pour Emin Pacha (1887-1889) et les campagnes arabes (1894), dont Thibon soutient qu'ils ont ébranlé leur organisation sociale et la mobilisation des moyens de subsistance (2019 : 203-204). On peut d'ailleurs se demander si l'organisation des Bombo au début du XX<sup>e</sup> siècle « dans des villages fortifiés et défendus par des palissades » et associés par des « alliances maritales et la coopération militaire » dont parle Rösler (1997 : 47-48) ne découle pas de cette succession de fléaux. Quoi qu'il en soit, c'est sur des sociétés passablement éprouvées que la colonisation a imposé son hégémonie. Et dans l'exercice autoritaire de son pouvoir, elle a porté des coups décisifs aux structures existantes et aux relations entre cultivateurs et chasseurs-cueilleurs.

Le régime colonial a modifié la morphologie de l'occupation humaine du territoire. Dans la vaste forêt de l'Ituri, on procéda à la transplantation autoritaire des villages semi-nomades le long des nouvelles routes. Les clans Mbo à l'extrémité occidentale du territoire de Mambasa furent alignés de force dans des villages permanents suivant l'axe de la route principale qui traverse le sud de l'Ituri d'est en ouest ; au nord, les Lese subirent la même contrainte. Ces déplacements forcés et l'avènement des cultures obligatoires transformèrent radicalement le mode de vie des populations villageoises. Jusqu'alors, chez les Mbo, l'agriculture n'occupait qu'une fraction du temps de travail, et l'on se procurait par la chasse et la cueillette les protéines et matières grasses (noix, insectes, etc.) qui complétaient le régime alimentaire. Avec la sédentarisation, l'agriculture devint le point focal des activités de production, tandis que les services de propagande de la colonie imposèrent de nouveaux modes de rotation<sup>14</sup> (Rösler 1997 : 49-50). Dans certains cas, ces réinstallations ont complexifié les rapports d'identité entre clans et finage,

en provoquant des situations imbriquées. Rösler explique ainsi (1997 : 51) :

« Dans la communauté Bombo étudiée, qui fut fondée dans les années 1930 par l'association de deux patriclans, un clan, dont le territoire était situé à l'ouest du village, vint s'installer sur le territoire de son clan voisin. Ce clan occupait la partie occidentale du village et avait établi son corridor de parcelles à l'ouest du village, sur son ancien territoire » (nous traduisons).

Dans le cas des Lese, comme probablement ailleurs, la sédentarisation forcée le long des routes et l'imposition de nouvelles cultures (coton, arachides, riz) accentuèrent la pression sur les sols (augmentation des emblavures, réduction des jachères, etc.) et eurent probablement un impact négatif sur les rendements, ce qu'illustre peut-être la substitution du manioc à la banane (dont la productivité déclinait) comme culture de base (Wilkie & Curran 1993 : 404).

Au plan politique, la réforme politico-administrative de 1933 qui enterrait la prolifération des « circonscriptions indigènes » devenues ingérables du point de vue du pouvoir colonial déboucha sur la création de grandes chefferies régionales qui affaiblirent l'autorité des unités politiques traditionnelles. De fait, dès 1920, on procéda à une réduction drastique du nombre de chefferies<sup>15</sup>. Les transformations induites par la colonisation eurent parfois des répercussions profondes sur l'identité des groupes. La conscience de former un ensemble ethnique ou tribal chez les Bombo ne s'est installée qu'à la suite de la création des chefferies. Ce peuple auparavant structuré autour d'une trentaine de patriclans fut remodelé par l'Administration en quatre chefferies en 1916-1917 ; plus tard (1930), l'une d'entre elles reçut le statut de chefferie des Bombo dont l'autorité s'imposait désormais aux trois autres chefferies, dégradées en sous-chefferies (Rösler 1997 : 48). C'est cette hiérarchie qui subsiste encore actuellement. Ce remodelage de l'architecture politique et l'imposition de règles et de lois forgées par le colonisateur ont eu des répercussions sur l'équilibre des relations entre chasseurs-cueilleurs et cultivateurs, qui dans le cas des Lese et des Efe aurait mué en une forme de « domination politique » des premiers sur les seconds (Wilkie & Curran 1993 : 404).

13. Nous empruntons le terme au rapport susmentionné du sociologue Kai Schmidt-Soltan pour la Banque mondiale (Banque mondiale 2007 : 12).

14. Dans les années 1950, les cultures suivaient l'ordre suivant : trois premières années : bananes, riz, bananes/manioc ; deux années suivantes : arachides, coton.

15. Voir la troisième partie (chapitre 3).



Le nombre de routes traversant le territoire était excessivement limité, aussi le déplacement des villages engendra-t-il également de plus fortes concentrations démographiques le long des routes. Du point de vue des chasseurs-cueilleurs, attachés aux échanges avec les villageois, leur aire de subsistance en fut réduite d'autant, les obligeant à augmenter la pression sur les ressources cynégétiques et à proposer davantage de travail sur les champs des cultivateurs, en pénurie de main-d'œuvre. C'est en tout cas la proposition de Wilkie & Curran concernant les Efe et les Lese, lesquels Lese auraient d'ailleurs tiré un meilleur parti de la diffusion de l'économie de marché et de la monnaie, car le (faible) bénéfice net en numéraire obtenu de la commercialisation des cultures obligatoires leur donnait accès à une série de biens de consommation (vêtements, outils, sel, etc.) que les Efe maintenus dans une relation de troc ne pouvaient s'offrir autrement que par les prodigalités de leurs « patrons ». Ces altérations des relations d'échanges antérieures en auraient à ce point modifié les termes qu'elles auraient aggravé l'assujettissement des chasseurs-cueilleurs aux villageois :

« Les Efe [...] évoluaient rapidement vers une position de servitude, étant dépendants du commerce, mais ayant peu de contrôle sur la valeur de leur principal bien d'échange, le travail. [Ceux-ci] dépendaient des Lese pour leur subsistance quotidienne, et étaient de la sorte dans une position de servitude vis-à-vis des Lese. [À l'inverse, ces derniers] tiraient alors un profit monétaire de la relation et avaient atteint un pouvoir politique considérable sur leur partenaire d'échange » (Wilkie & Curran 1993 : 407, nous traduisons).

Après l'indépendance, la récession du secteur agricole, la disparition de la contrainte coloniale et la détérioration des voies de communication ont introduit de nouveaux changements au cœur des rapports entre cultivateurs et chasseurs-cueilleurs. Les premiers ont rapidement abandonné la culture du coton et ont sensiblement réduit leurs niveaux de production dans les autres cultures de rapport (riz, arachides, etc.) à la suite de l'effondrement de l'économie de marché et de la disparition de la monnaie; la culture du café, autrefois essentiellement captée par les grandes plantations, s'est répandue rapidement parmi les petits planteurs. À l'inverse, un certain nombre de chasseurs-cueilleurs se seraient convertis à l'agriculture, cultivant de plus en plus

leurs propres champs de manioc et de plantains; ils s'émancipaient ainsi d'une trop forte dépendance économique vis-à-vis des fermiers traditionnels. Notons que ce détachement n'est pas perceptible partout, puisque dans les années 1980, parmi les « Pygmées » en relation avec les Bombo qui avaient une parcelle personnelle, la plupart continuaient à solliciter des vivres auprès de leur « patron » moyennant la participation aux travaux agricoles, les uns et les autres manifestant par ailleurs leurs liens mutuels par diverses marques d'attache. Selon Rösler, cette rémanence renvoie au système même et aux conditions économiques locales (1997 : 58-59) :

« Si les Bombo sont encore en bons termes avec "leurs" Bambuti, il est possible que cela ait un rapport avec leur économie marginale. Puisqu'il n'y a pas d'agriculture commerciale et pas de négoce de viande comme dans les autres parties de l'Ituri, les conflits n'émergent pas à propos de la distribution des gains – les Bambuti faisant partie d'une communauté plus large de parents qui tous réclament leur part. D'autre part, là où le commerce se développe, les Bambuti sont capables de s'adapter plus rapidement. Il est possible que les faibles rendements agricoles obtenus par leurs anciens patrons soient liés à leur inclinaison à démarcher d'autres partenaires d'échange » (nous traduisons).

Là par contre où la reconversion agricole a pris pied, se sont créées les conditions d'une concurrence entre les « néophytes » et les fermiers dans l'accès au foncier. Dans le même temps, ces derniers se sont adaptés en diversifiant leurs sources nutritionnelles par le recours à la chasse (pièges, etc.). À l'exemple des Lese et des Efe, ces transformations ont pu s'opérer de façon pacifique, parfois même avec la bénédiction des anciens « patrons » (Wilkie & Curran 1993 : 410).

Du point de vue des moyens de subsistance, on est tenté de considérer que le legs colonial le plus lourd de conséquences a été de « ferrer » les groupes de chasseurs-cueilleurs et les cultivateurs dans l'agriculture. Comment? D'abord, en forçant la sédentarisation des cultivateurs semi-nomades le long d'axes déterminés non pas en fonction de considérations agronomiques, mais bien selon des critères liés au développement des moyens de transport, développés à leurs frais. Ensuite, en diffusant de force des cultures annuelles de rapport (riz, coton, arachides). Celles-ci sont astreignantes dans l'organisation de l'année et le volume de travail, car



**Famille pygmée.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

elles nécessitent le respect d'un calendrier précis et l'extension des surfaces cultivées pour satisfaire aux volumes marchands exigés. Avant ces introductions, le cycle annuel était déterminé moins par l'agriculture que par les activités de collecte (et de chasse) auxquelles se livraient régulièrement les « villageois ». Elles augmentaient également le « coût » d'un changement d'emplacement puisque le suivi des périodicités nécessitait, à l'inverse des plantes pérennes, de disposer d'infrastructures de stockage des semences et des récoltes. Le surplus calorique d'un tel régime alimentaire davantage basé sur l'agriculture a normalement dégagé une sorte de « prime » à la croissance, sous la forme d'une hausse de la fécondité. Les populations sédentarisées ont probablement vu leur population augmenter, mais alors même qu'elles devenaient moins mobiles, leur empreinte sur leur territoire de fixation s'alourdissait puisqu'il fallait nourrir une population grandissante sur des sols dont les périodes de jachères étaient raccourcies. Du côté des groupes de « chasseurs-cueilleurs », le résultat de ces modifications fut probablement d'accentuer également l'emprise de l'agriculture, en raison des liens d'interdépendances : leur temps de travail sur les champs des cultivateurs augmenta pour répondre à la hausse des besoins en main-d'œuvre ; l'augmentation démographique

sur un espace devenu fixe eut sans doute pour effet d'amenuiser les ressources phyto- et cynégétiques des zones d'usage, forçant progressivement certains chasseurs-cueilleurs à emblaver leurs propres champs pour se préserver un accès aux denrées cultivées. Le piège s'est ainsi amorcé qui voit dorénavant un mode de vie ancestral et des relations millénaires se dérober au profit d'un régime agricole toujours plus prégnant à mesure que la démographie augmente. L'état homéostatique évoqué plus haut fut rompu au cours du XX<sup>e</sup> siècle, et le système glisse aujourd'hui toujours davantage vers la progression des surfaces cultivées au détriment des forêts primaires. Dans un document commandité par la Banque mondiale, un groupe d'« experts » relaie l'estimation selon laquelle 60 % à 70 % des apports diététiques « actuels » des « Mbuti » dépendraient désormais des cultures vivrières (manioc, plantain, etc.) (The Inspection Panel 2007 : 37) ; à la même époque, une autre étude évoque le processus transitionnel vers la sédentarisation dans lequel seraient engagés les « Mbuti » (Banque mondiale 2007 : 16). Officiellement à tout le moins, il est aujourd'hui admis que les populations « pygmées » en Ituri seraient devenues « semi-sédentaires » et s'adonnent régulièrement à l'agriculture sur brûlis (République démocratique du Congo 2019 : 34).

## 2. LE CERCLE VICIEUX DE L'IMMIGRATION

Non seulement l'emprise croissante des cultures ne semble ni s'enrayer ni même ralentir, mais elle est amplifiée par le flux permanent de nouvelles populations paysannes venues des provinces voisines et qui sans cesse repoussent inexorablement le front des forêts primaires au profit de nouvelles surfaces agricoles. La menace pour la préservation de la biodiversité se double ici aussi de considérations politiques, économiques et sociales, mais d'une autre nature.

Trois groupes dominent les processus migratoires : les Nande, venus des savanes hautes du Nord-Kivu, les Budu, peuple de cultivateurs originaires du Haut-Uele, et les Lokele, venus de la Tshopo. Cette séquence récente dans la longue histoire des migrations dans la forêt de l'Ituri s'est déclenchée assez tôt durant la période coloniale, et sans doute même avant.

Dès l'époque où la forêt équatoriale s'étendait jusque de part et d'autre de la vallée de la Semliki, « les gens de la forêt » – cultivateurs et groupes apparentés aux « Bambuti » – pourraient avoir été confrontés à l'expansion des peuples cultivateurs des savanes<sup>16</sup> (Packard 1981 : 56-58). Il est intéressant de noter le mode opératoire de la progression nande que retranscrit le père Schebesta dans les années 1930, car il préfigure la tendance actuelle : il y décrit un processus non linéaire, furtif, par couches successives, d'installation parmi les communautés forestières. Dans de nombreux villages forestiers, les premiers migrants nande y font du commerce ; ils se lancent par la suite dans l'agriculture. Ces installés de fraîche date finissent, par adjonction de nouveaux arrivants, souvent issus des mêmes familles, par constituer une majorité. Historiquement, et quoi qu'en disent certaines traditions orales, la rencontre de ces mondes distincts ne s'est pas forcément produite sous un rapport antagoniste ; au contraire, et comme le suggère l'allure très progressive de ce mouvement, elle a davantage produit des phénomènes d'acculturations mutuelles, mus par le respect des rites et des autorités établis. Déjà cependant, l'application de pratiques

agricoles peu adaptées aux sols forestiers a pour effet de modifier les habitats par l'accroissement des défrichements, de chasser le gibier et d'affaiblir l'économie des peuples de la forêt ; ceux-ci choisissent alors de se retirer plus loin ou de se laisser gagner par les mêmes pratiques (Packard 1981 : 65-67). Packard relève aussi une nouveauté importée par les Nande et qui eut peut-être un effet de levier sur leur ascendance. Celle-ci porte sur les différences dans les statuts octroyés aux exploitants de la terre :

« Les Bapakombe et les Bapere prétendent qu'avant les Nande, la terre était un bien libre, à l'usage de n'importe qui choisissant de la cultiver, sans obligation vis-à-vis de la personne qui l'avait défrichée. Lorsque les Nande arrivèrent, ils introduisirent un système de tenure foncière dans laquelle une personne qui s'établissait sur une parcelle de terrain qui avait été précédemment cultivée était rituellement, et ainsi d'une certaine façon politiquement, dépendante du défricheur de la terre. Ce système mena au développement de relations patrons-clients entre les premiers occupants (*bakonde*) et les colons plus tardifs. L'émergence de ces relations pourrait avoir donné aux Nande un avantage organisationnel sur leurs hôtes de la forêt en fournissant un moyen pour mobiliser le soutien sur une base territoriale » (Packard 1981 : 66, nous traduisons).

L'immigration continue de bandes extérieures a fini par générer des perturbations économiques, sociales et politiques pour les communautés premièrement établies. Au fil des décennies, avec la multiplication des cas de submersion, répandus dans les zones « pionnières » de cette colonisation, s'est installé un climat général de « suspicion » vis-à-vis des immigrés, alimenté par la précarité ambiante, qui a pu localement dériver vers une véritable hostilité. Celle-ci se cristallise essentiellement autour du cas du groupe nande, dont le succès économique, le dynamisme démographique et la prise de contrôle des leviers de pouvoir au niveau de la localité ou du groupement attise contre lui un ressentiment assez généralisé. Les Nande ont payé un lourd tribut au cycle de violences de 1999-2008 ; par le seul fait de leur étiquette ethnique, ils furent la cible récurrente de persécutions et de massacres. Aujourd'hui encore, les rapports sont loin d'être apaisés, au contraire : partout où ils s'installent en nombre, les Nande sont jugés envahissants et suspectés de vouloir imposer leur hégémonie sur des communautés anciennes qui craignent pour leur survie. C'est en territoire de Mambasa et dans le Sud-Irumu, plus proches de

16. Selon Packard, les « Baamba qui occupent actuellement les zones forestières autour de l'extrémité nord des Ruwenzori, sont dits être reliés aux Babira de la forêt de l'Ituri » (Packard 1981 : 57, nous traduisons).

la frontière du Nord-Kivu, que les tensions sont les plus vives<sup>17</sup> (van Puijenbroek 2014 : 37-38 ; *Analyses croisées...* 2017 : 44 ; 46). L'État moderne porte une responsabilité importante pour avoir encouragé cette migration, puis pour avoir laissé se détériorer les relations entre communautés.

La colonisation belge s'assimile à une entreprise d'exploitation économique. Elle a transformé le pays et ses habitants en un immense bassin de matières premières et de ressources humaines que les dirigeants étaient déterminés à exploiter de la façon qui leur semblait la plus rationnelle, sinon la plus optimale. En 1928, le découpage du Congo en zones économiques matérialisait en quelque sorte la vision nettement « managériale » qui animait les coloniaux. Au niveau des populations locales, il s'agissait donc d'allouer de la meilleure des façons le capital travail (la main-d'œuvre) à la production de la Colonie, sans compromettre les capacités futures (d'où l'imposition de quotas aux recrutements afin d'éviter la dépopulation). Dans la région de Mambasa, riche en ressources naturelles, mais relativement dépeuplée, ces intentions furent modulées en fonction du type de ressource à exploiter. Du côté de Tobola par exemple, l'or primitif ; à Eringeti par contre, c'était la terre, capable de supporter des plantations de café et d'huile de palme. Les colonisateurs favorisèrent ainsi l'importation de main-d'œuvre, qui à destination des mines, qui à destination des plantations. Ils étaient d'autant plus enclins à le faire qu'ils se heurtaient localement à des résistances des populations, dont l'économie reposait essentiellement sur les ressources forestières. Parmi ces groupes ainsi amenés par la colonisation, les Belges favorisèrent en particulier les Nande considérés comme industriels et durs à la tâche dans les mines et pour leur maîtrise des travaux agricoles, en plantation ou pour des cultures vivrières. Ils furent employés en grand nombre pour travailler dans les mines de Kilo-Moto, à plus de 300 km au nord de leur région d'origine ; la Minière des Grands Lacs, titulaire d'une concession minière le long du chemin de fer transforestier qu'elle avait mission de construire, en recrutait également pour les disperser dans des petites mines loin

17. Le fort ressentiment des Mbuba, implantés dans la partie sud du territoire de Mambasa, vis-à-vis des Nande pourrait avoir été un ressort des massacres perpétrés dans la partie nord du territoire de Beni, entre 2013 et 2016 (Groupe d'étude sur le Congo 2016 : 10).

dans la forêt, comme Sengale. Une fois le gisement épuisé, ceux-ci s'installaient souvent à demeure sur le site pour développer une agriculture de subsistance, formant ainsi de « petites enclaves initiales de cultivateurs des savanes » profondément enfoncées dans la forêt. À la suite de ces « premiers de cordée » vinrent souvent s'installer de nouvelles vagues d'arrivants (Peterson<sup>18</sup> 1991 : 58-59).

Autour d'Eringeti, l'un des « fronts pionniers » de l'expansion des Nande en Ituri<sup>19</sup>, leur influence croissante a fini par générer des tensions avec les communautés locales, qui se prolongent jusqu'à aujourd'hui<sup>20</sup>. Celles-ci mettent aux prises notamment les Mbuba, considérés comme les occupants de plus longue date. Ici comme ailleurs, cette expansion fut fortement stimulée par l'administration coloniale :

« Dès 1914, l'administration coloniale belge a délibérément installé une chefferie nande [...] sur des terres traditionnellement occupées par les Mbuba. Débutant en 1942, de nouvelles [modifications] administratives ont [muté] la chefferie Mbuba au sein du secteur des Banande de Beni [...] sous la direction d'autorités Nande. Ces arrangements politiques furent délibérément menés afin de faciliter la politique socio-économique de l'administration coloniale et d'encourager la migration de Nande du sud au sein du secteur de Beni » (Peterson 1991 : 59, nous traduisons).

Avant 1960, la zone fut ainsi soumise à plusieurs vagues d'immigration. Le gouvernement colonial y voyait plusieurs avantages : désengorgement de zones surpeuplées vers des espaces soi-disant vides et sous-développés ; réponse aux besoins de main-d'œuvre du secteur privé, notamment de la part des plantations de café en plein essor ; enfin, dans

18. Le professeur Richard B. Peterson a gracieusement mis à disposition son travail de maîtrise réalisé sur l'immigration nande en Ituri (voir Références), auquel sont largement redevables les développements qui suivent. Qu'il en soit ici vivement remercié. Nous gardons naturellement la responsabilité de l'usage qui en est fait ici.

19. Eringeti, à la frontière de l'Ituri et du Nord-Kivu, sur l'axe routier RN 4 entre Beni et Irumu.

20. Sur l'historique de ce phénomène à Eringeti, Peterson se base sur une étude à laquelle nous n'avons pas eu accès : Wasiwasi, BMW. 1984. « L'administration et les conflits politiques Mbuba-Yira dans la collectivité de Beni-Mbase (1914-1983) ». Mémoire, Institut supérieur pédagogique de Bukavu, RDC.

l'optique de l'implantation des paysannats (à partir de 1954), promotion des cultures d'exportation en milieu paysan auprès de groupes réceptifs, les Mbuba ayant résisté quant à eux aux tentatives de conversion vers une économie agricole (Peterson 1991 : 59). Par la suite, l'incapacité ou l'absence de volonté de réguler un flux que le pouvoir colonial s'était ingénié à activer laissa s'installer parmi les communautés locales des déséquilibres au potentiel hautement conflictuel :

« En offrant une politique de traitement préférentiel à un peuple principalement agricole par rapport aux peuples de la forêt afin d'atteindre ses fins, l'administration coloniale belge a ouvert le chemin à l'immigration, à l'établissement et au défrichement de la forêt pour l'agriculture, qui continue aujourd'hui. De plus, cette immigration, maintenant bien avancée à la frontière sud de l'Ituri, a donné aujourd'hui aux immigrants nande un contrôle ferme du pouvoir politique et économique au détriment de ces peuples de la forêt ayant une plus longue histoire d'installation dans cet espace » (Peterson 1991 : 63-64, nous traduisons).

Tous groupes confondus, les migrations ont probablement gagné en intensité à partir des années 1970, selon un rythme croissant<sup>21</sup>. Leurs ressorts procèdent à la fois de facteurs d'attraction et d'expulsion. L'or, dont l'extraction fut libéralisée en 1981, a constitué à coup sûr un puissant vecteur de mobilité, alimentant les espoirs d'une vie meilleure<sup>22</sup> : « Dans l'extraction alluviale, les masses [pouvaient] recevoir leur chance de "faire fortune". » Les digues de l'exploitation aurifère furent définitivement rompues « à la fin des années 1980 lorsque de plus en plus de jeunes citadins s'infiltrèrent de toutes les parties du pays... La "frontière minière" était ouverte » (Rösler 2004 : 341, nous traduisons). L'essor du secteur informel joua également un important rôle adjuvant, drainant autour des camps miniers et

des centres une gamme variée d'activités (trafic de denrées alimentaires, produits de la chasse ou de la pêche, kérosène, cigarettes, allumettes, etc.).

La viande de brousse est prisée dans les camps miniers et les villages, ainsi que dans les villes. La demande est grande. Mais l'arrière-pays des zones anthropisées se vide de son gibier. Aussi les commerçants, en particulier les Nande, circulaient dans les années 1970 jusque dans les camps « pygmées » où obtenir la viande en échange de riz. Ce système était à l'origine assez favorable aux chasseurs-cueilleurs qui n'avaient pas de filière organisée pour l'écoulement de leurs produits marchands. Il semble notamment qu'il leur économisait un coût de transport important. La situation pour eux s'est dégradée à partir du moment où les ressources cynégétiques s'épuisèrent et lorsqu'ils furent pris dans des relations de dépendance aliénante vis-à-vis de leurs nouveaux « patrons » (Rösler 2004 : 345). À l'Ouest, l'attrait de l'or s'allie à d'autres sirènes. L'Ituri abonde en eaux poissonneuses, traditionnellement sous-exploitées par les populations autochtones par crainte des crocodiles. Les Lokele, une ethnie de pêcheurs originaires de la région de Kisangani, se sont approprié cette activité. Ils se sont égrenés le long des berges de la Nepoko et de l'Ituri en une chaîne de petits établissements, jusqu'au cœur de la forêt. Leur expansion fut longtemps limitée par les caractéristiques techniques de leurs méthodes de pêche, qui exigent habituellement des biefs larges au débit faible. Leurs hauts niveaux de captures leur permettent de dégager des surplus qu'ils vendent dans les villes et les sites miniers où leur sens des affaires leur permet de contrôler les termes de l'échange. Eux-mêmes se percevaient comme des « citadins » supérieurs (Rösler 2004 : 344). Enfin, depuis la fin de la guerre, il faut noter l'essor considérable du trafic de bois d'œuvre qui attire des exploitants et des commerçants venus d'ailleurs (voir chapitre 4).

Mais en définitive, l'ambition ultime pour l'immense majorité de ces nouveaux venus est de coloniser l'espace, c'est-à-dire de trouver un lopin de terre d'où tirer leur subsistance. Ce qui amène Peterson à conclure : « davantage que l'or, la ressource primaire [qu'offre] l'Ituri est sa terre, et dans l'esprit de beaucoup d'immigrants, c'est une terre qui est à la fois abondante et fertile » (1991 : 53, nous traduisons).

Toutefois, la perspective d'un ailleurs meilleur n'est pas toujours un mobile qui emporte la décision

21. Peterson relève que parmi les immigrants de sa zone d'étude - trois villages : Badengaido, Tobola et Eringeti - presque tous s'étaient établis après 1960 et qu'une majorité d'entre eux étaient même présents depuis 1979 seulement ; plus encore, 20 % environ des témoins de son échantillon étaient arrivés au cours de l'année précédant son enquête (1991 : 42). Rösler situe également au milieu des années 1970 la véritable manifestation des grandes vagues migratoires qui arrosent depuis lors la forêt de l'Ituri (2004 : 343).

22. Ce que le kiswahili traduit par « *kutafuta maisha* » : « chercher après la vie » (Rösler 2004 : 343).



**Culture dérobée en milieu forestier.**

(Photo équipe locale, 2010.)

de se délocaliser. Il y a derrière des forces d'expulsion qui jouent également. Dans le cas de l'immigration venue de l'Est, les problèmes d'accès à la terre sont prépondérants, en raison des densités élevées des régions montagneuses, mais également en raison de l'accaparement foncier qui exclut le plus grand nombre au profit de quelques investisseurs privilégiés. L'absence d'emplois dans les centres urbains des environs (Wamba, Isiro, Butembo, etc.) est un autre motif d'exil (Peterson 1991 : 55).

Une fois les « premiers de cordées » établis, la mécanique d'élargissement des groupes s'articule souvent très classiquement autour des liens de parenté : dans le chef du candidat à l'exil, avoir des proches installés dans les zones d'émigration facilite en effet la sélection finale du lieu d'implantation ainsi que l'intégration sociale ; le bénéficiaire peut également disposer d'un soutien matériel et humain au lancement de ses activités. Au fil du temps, les ménages plus anciens étendent et diversifient eux-mêmes leurs activités, en partie grâce à l'apport de la force de travail charriée par la migration : or, négoce, agriculture, plantations, etc.<sup>23</sup>

23. Peterson a observé que les migrants entrent plus vite dans l'agriculture que les autochtones ; d'autre part, ils sont plus enclins à produire pour la vente, qu'il s'agisse de denrées alimentaires de base (riz, plantain, manioc, etc.) ou de cultures de rente (caféiers) (1991 : 69, 72). De tels

L'apathie ou l'incapacité des autorités à réguler ces mouvements provoqués par la nécessité et l'espoir d'une meilleure vie laisse se développer des problèmes de plus en plus insolubles. En matière d'environnement, les pratiques agricoles importées par les groupes venus des savanes ne sont pas adaptées aux sols forestiers, moins fertiles et qui nécessitent des jachères plus longues : ceux-ci s'épuisent donc plus rapidement, ce qui hypothèque le potentiel de régénération des forêts. Ces pratiques s'étendent également de plus en plus aux cultivateurs forestiers de souche. Seuls les colons venus des zones de transition forêt-savane du nord des Uele semblent faire exception, car leurs techniques agricoles sont proches de celles que l'on rencontre traditionnellement en forêt, basées sur une culture extensive et itinérante. Ils sont également déjà familiarisés avec le milieu forestier équatorial et préfèrent les cultures mixtes locales (manioc, riz, banane) (Rösler 2004 : 346). Parallèlement, l'agriculture commerciale gagne du terrain. Il s'ensuit qu'à méthode culturale inchangée, le maintien ou la hausse des volumes de production nécessitent davantage de terrains et de main-d'œuvre, soit des éléments caractéristiques de

besoins nécessitent davantage de main-d'œuvre (= force d'immigration) et de plus grandes parcelles, ce qui augmente la pression sur le couvert forestier.

«l'agriculture pseudo-intensive et extensive», dans un cycle d'auto-renforcement dont on ne voit pas la fin. L'agriculture forestière est donc prise au piège d'un rouleau compresseur qui attire toujours davantage d'agriculteurs, eux-mêmes toujours davantage dépendants de la terre, et qui se voient sans cesse obligés de repousser le front de déforestation<sup>24</sup>.

En matière de rapports sociaux, le «laisser-faire» laisse s'enraciner un processus d'effilochage des structures économiques, politiques et sociales des communautés d'origine, au profit des nouveaux arrivants, qui menace sérieusement la stabilité de la région. Au cœur de ce basculement se love la relation à la terre et la question de sa propriété, deux problématiques dont l'approche diffère dans les traditions respectives des communautés de base et des groupes de migration récente. Le décalage touche surtout les cultivateurs nande. La vision symbiotique d'une cohabitation entre communautés humaines et environnement naturel qui donne une large prééminence aux fonctions essentielles et des ressources forestières, telle que partagée par les peuples de la forêt, se heurte aux traditions des nouveaux immigrants venus des savanes d'altitude au sud-est, où les rapports entre hommes et forêts sont de nature antagonique, celles-ci devant progressivement laisser la place à un milieu aménagé pour les besoins d'une économie basée sur l'agriculture et l'élevage. Cette vision justifie l'expansion sans limites de l'agriculture «pseudo-intensive» et extensive, alors que la multiplication des sources de subsistance procurée par leur activité basée sur les ressources forestières permet traditionnellement aux villageois autochtones de limiter leurs emblavures et de compléter leurs besoins par des échanges avec les chasseurs-cueilleurs Mbuti. Peterson démontre que cette collusion «prométhéenne» détermine un usage différent des ressources naturelles et des formes nouvelles de conventions de travail liant les cultivateurs et main-d'œuvre saisonnière, «qui peuvent accélérer le taux

de défrichement de la forêt aussi bien qu'opérer une césure dans les systèmes traditionnels d'échange entre chasseurs-cueilleurs "Mbuti" et villageois» (Peterson 1991: 66, nous traduisons). Au niveau institutionnel, l'incapacité des législateurs à lever les ambiguïtés qui entourent les domaines d'application respectifs des régimes coutumiers et de la loi nationale entretient une insécurité juridique autour des terres historiquement laissées aux communautés de base. Dans la forêt iturienne, les usages ont érigé des principes assez souples. Dans le cas des Lese ainsi, les enquêtes d'histoire orale ont rapporté qu'avant les années 1940, chaque village s'établissait à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau pérenne. Chaque clan possédait des tenures foncières sur une certaine région dans la forêt :

« Bien que la localisation des villages changeât épisodiquement, les clans avaient tendance à demeurer au sein de leurs propres secteurs forestiers. Les ressources telles que les forêts matures, les sources et les rivières étaient la propriété commune de tous les membres du clan. Cependant, dès qu'une parcelle était défrichée par une famille au sein du clan, les membres de cette famille conservaient le droit d'utiliser cette terre à moins qu'ils n'exprimassent explicitement qu'ils n'étaient plus intéressés par celle-ci. À ce moment, la terre redevenait la propriété commune du clan » (Wilkie & Curran 1993: 396, nous traduisons).

Des conventions de cet ordre étaient ajustées à des milieux abondants en ressources et à la pression démographique maîtrisée, mais se révèlent mal adaptées à une situation d'insécurité juridique et face aux poussées migratoires. Cette insécurité crée des angles morts favorables à la privatisation et à l'accaparement, qui se font souvent au détriment des populations premières. Alors que dès les années 1960, Boserup observait que les systèmes de tenures foncières en Ituri se formalisaient et s'institutionnalisèrent avec l'immigration et l'accroissement démographique (cité par Peterson (1991: 88)), les usages n'ont jamais dressé de dispositif pour réguler véritablement l'accès à la terre, en particulier dans les zones de faible densité. La diffusion du droit de propriété individuel bouscule les pratiques traditionnelles locales, qui accordent peu de pouvoir de contrôle aux notables sur les transactions foncières (Peterson 1991: 89). Si bien que concrètement, rien

24. Peterson témoigne de ce que, en l'espace de moins de deux ans, à Eringeti, un village à un «stade avancé» d'immigration, le rayon de défrichement était passé de 5 à 15 km de part et d'autre de la route ! Il fallait désormais aux villageois 3 à 4 heures de marche à partir de la route pour les atteindre (1991: 72).

n'empêche les immigrants d'obtenir gratuitement un lopin à cultiver.

Or, ce couple migration-occupation foncière s'autorenforce et s'accompagne d'une érosion des droits des communautés d'origine. À Tobola ainsi, les Nande sont devenus le groupe ethnique dominant au point qu'ils ont successivement investi les principales fonctions politiques ; cette position a favorisé en retour l'accès à la terre pour les nouvelles vagues de migrants.

Finalement, les revenus dégagés des cultures de rente augmentent les disparités socio-économiques parmi les agriculteurs, entre les groupes récemment installés et les communautés anciennes. Il arrive fréquemment que les premiers, par l'accumulation de capital matériel, prennent *in fine* l'ascendance politique. Peterson signale à l'appui l'exemple d'Oicha près de la frontière du Nord-Kivu, originellement peuplé de Bira et passé sous contrôle économique et politique des Nande.

Cet entrelacs de déséquilibres sociaux, politiques et économiques, cristallisé le long de lignes identitaires, forme la matrice des conflits qui ressurgissent inlassablement dans la région jusqu'à aujourd'hui.

Les principales victimes de ces changements brutaux sont les populations dites « pygmées ». C'est tout leur système de pensée, leur conception de l'ordre du monde et des choses, leur rapport à leur environnement, qui est contesté et miné par des forces adverses.

Pour elles, la diffusion de nouvelles pratiques agricoles et de nouveaux modes d'organisation du travail représente un défi, car ceux-ci remettent en cause les liens de réciprocité traditionnellement noués avec les cultivateurs alors que parallèlement leur position dans la négociation est fragilisée par le fait que les immigrants ont moins besoin de leurs produits forestiers, tandis que le gibier, très prisé généralement, est en certains endroits proches de l'axe trans-Ituri, concurrencé par l'importation de viande d'élevage et de poisson salé, notamment du Haut-Ituri (Peterson 1991 : 79 ; 81 ; 83). Loin de subir tous ces bouleversements, certains tentent de s'adapter de diverses manières, soit en s'enfonçant davantage en forêt, soit en se sédentarisant, mais leurs marges de manœuvre sont néanmoins limitées par l'érosion croissante de leur habitat traditionnel.

Cette nouvelle société qui s'impose à eux ne conçoit pas de place pour le nomadisme, la chasse et la cueillette, sinon à sa périphérie. Les « Pygmées » sont discriminés dans une série de domaines : scolarisation, propriété foncière, soins médicaux, accès aux ressources naturelles, etc. À quoi s'ajoutent la diffusion d'un complexe d'infériorité par rapport aux autres communautés (bantou), des agressions répétées à leur encontre (viols des filles notamment), le détournement de l'aide qui leur est destinée, etc. Cette situation délétère laisse s'installer un sentiment de déclassement, d'inadaptation et de désespoir, susceptibles d'armer de nouveaux conflits, s'il n'est pas fait davantage de cas de leur situation spécifique (*Analyses croisées...* 2017 : 121-123).

### **3. PRÉSERVER LES FORÊTS ET RESPECTER LES DROITS DES COMMUNAUTÉS LOCALES : À LA RECHERCHE D'UNE CONCILIATION D'OBJECTIFS EN TENSION**

La stabilité et l'avenir des communautés forestières sont menacés par la déplétion des ressources naturelles et l'installation non contrôlée des populations allochtones, en particulier des groupes nande venus du Nord-Kivu. L'homéostasie qui régulaient les interactions délicates entre chasseurs-cueilleurs, cultivateurs et environnement forestier a été démantelée au tournant du XX<sup>e</sup> siècle.

En outre, l'État moderne a laissé se développer des contradictions à plusieurs niveaux. D'abord entre un modèle économique endogène, de subsistance, et son concurrent direct, productiviste et basé sur le marché. L'extension du premier est cadrée par le seuil de renouvellement des ressources nourricières et matérielles de la zone d'usage des collectivités, là où le second s'indexe davantage à la valeur de marché des biens produits. Ensuite, entre deux conceptions antonymiques de la propriété de la terre et de la forêt : l'une collective et l'autre individuelle. Celles-ci se fondent sur des systèmes distincts de normes : le droit dit « coutumier », spécifique à chaque communauté, et le droit dit « positif » qui émane du législateur central et est de portée universelle. Les pratiques agricoles pseudo intensives et les cultures de rente minent le principe coutumier de retour de la terre à la collectivité. Les premières augmentent en effet considérablement les besoins



fonciers particuliers. Les secondes allongent le cycle d'exploitation (les cacaoyers ou les caféiers peuvent produire durant plusieurs décennies), ce qui a deux conséquences: d'une part, la durée de l'échéance augmente considérablement; elle passe plus souvent d'une génération à l'autre. D'autre part, et en conséquence de ce qui vient d'être dit, la probabilité d'une rétrocession à la collectivité diminue, car il est plus difficile de réclamer un terrain dont le souvenir de la transaction s'est estompé. L'amplification de ces contradictions est associée à la présence sans cesse croissante de nouveaux groupes, qui finit par dégénérer en violences à caractère ethnique. Finalement, la montée en puissance des nouvelles formes d'exploitation économique et l'expansion démographique mettent en péril le mode d'existence des groupes de chasseurs-cueilleurs.

Actuellement, l'accélération de la dégradation des écosystèmes, d'une part; la menace qui pèse sur la survie des chasseurs-cueilleurs, d'autre part; la dégénérescence des conflits entre groupes, enfin, sont les problèmes les plus urgents et les plus graves auxquels sont confrontées les populations locales. Tous sont sous-tendus par la précarité des moyens d'existence. Cette situation critique bénéficie d'une visibilité internationale en raison de l'intérêt historique porté par la recherche aux relations entre groupes dits «pygmées» et cultivateurs forestiers, ainsi qu'au bassin du Congo, dont l'état de préservation des forêts est suivi attentivement<sup>25</sup>; en raison également du fort impact médiatique des atrocités qui ont ensanglanté l'Ituri en 1999-2008, et des efforts de pacification entrepris depuis lors.

25. Selon une modélisation proposée récemment par les chercheurs du World Resources Institute (WRI) (Dow Goldman, Harris & Maschler 2017), le paysage Ituri-Epulu-Aru pourrait subir au cours des prochaines années la plus forte perte de couvert forestier parmi les six zones couvertes par le Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE) en RDC, les principales concentrations de déforestation étant situées à proximité des zones anthropisées rurales, le long des axes de transport. Les cinq autres «paysages» sont les suivants: Salonga-Lukenie-Sankuru, Maringa-Lopori-Wamba, Lac Télé-Lac Tumba, Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega et Virunga. Le CARPE a pour objectif de contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques et à la préservation de l'intégrité des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale par une gestion durable des terres. La RDC est son principal pays d'intervention.

La Réserve de Faune à Okapi (RFO) illustre un aspect des difficultés auxquelles se heurtent les initiatives visant à combiner la préservation de la biodiversité et le respect des modes de vie des populations locales. Dès sa création en 1992, la RFO fut conçue pour gérer un espace de conservation, au sein duquel l'existence de communautés humaines était reconnue<sup>26</sup>. Afin de respecter le caractère multi-usage de la zone et les droits d'usage des habitants, la RFO mène aujourd'hui plusieurs programmes d'exploration et de surveillance, de recherches sociales et écologiques, d'éducation à la conservation, d'exécution du règlement intérieur du parc, et de «relations communautaires». Mais sa présence et son activité suscitent des sentiments partagés de la part des habitants concernés, même parmi ceux-là dont la Réserve propose de protéger les modes d'existence, à savoir les chasseurs-cueilleurs. Les raisons de ces réserves entremêlent des éléments d'ordre subjectif qui rendent toute tentative de synthèse nécessairement appauvrissante. On notera néanmoins que d'une manière générale, les habitants identifient certains bénéfices et savent faire le départ entre les objectifs généraux du projet et les abus dont se rendent coupables les gardes. Pendant des années, les communautés ont reproché à la Réserve de n'avoir jamais réalisé les projets de développement avancés, qu'elles considèrent comme étant des contreparties à la limitation de leurs droits. Depuis le début des années 2000, en outre, les orpailleurs et les braconniers agissant illégalement dans la Réserve se sont multipliés et la zone s'est fortement militarisée, qu'il s'agisse de la présence de milices ou de membres des FARDC, posant un grave problème de sécurité. Le secteur aurifère y est en outre dominé par des acteurs non originaires, essentiellement des opérateurs nande, ce qui a tendance à exacerber le mécontentement des populations locales qui s'estiment lésées (van Puijenbroek 2014: 5).

Pour le point qui nous intéresse plus particulièrement, l'initiative pêche à la base par le caractère institutionnel de son implémentation, qui n'a pas

26. La Réserve succède à une première initiative lancée par les Belges au début des années 1950 à Epulu, la Station de capture d'Okapi qui avait pour mission d'attraper et de nourrir des okapis avant de les envoyer dans les zoos occidentaux (Peterson 2017: 149).

tenu compte de leur sensibilité, et en particulier de leur vision symbiotique des relations entre hommes et forêt; leurs chefs sont accusés d'avoir « vendu » la forêt à des étrangers<sup>27</sup> et ainsi d'avoir transgressé des règles ancestrales. D'autre part, le traitement différencié entre chasseurs-cueilleurs et villageois est mal vécu par ces derniers, dont plusieurs reprochent à la Réserve d'ignorer l'unité dans laquelle ont vécu durant des siècles les deux groupes (Peterson 2017: 151; 214-215).

Depuis plusieurs années, avec la place grandissante occupée par l'organisation internationale de la lutte contre les changements climatiques, les forêts du Congo suscitent une attention particulière pour leur rôle de premier plan dans la séquestration des gaz à effet de serre, la principale cause du réchauffement. Le sud et l'ouest de la province de l'Ituri sont couverts de forêts primaires dont la préservation devient ainsi un enjeu international. En particulier, la zone dite « paysage d'Ituri-Epulu-Aru » qui couvre près de 41 000 km<sup>2</sup>, presque entièrement située en territoire de Mambasa, et qui fait l'objet d'une stratégie d'aménagement dans l'affectation des terres, de campagnes de collectes de données sociodémographiques et d'études de la biodiversité. Des zones dites de « gestion communautaire des ressources naturelles » ont été mises sur pied à Banana, Andekau et Bakwanza afin de contrôler en interaction avec des comités locaux l'exploitation durable des ressources, en ce compris dans les domaines du bois, du gibier et de l'agriculture. Au sud, une collaboration avec l'entreprise forestière ENRA a été nouée afin d'organiser la gestion dans la concession des ressources forestières et faunales en adéquation avec les besoins des populations locales (Brown *et al.* 2009: 365).

Le concept de gestion participative du développement a émergé dans les années 1970, au moment où l'inefficacité des grands projets de développements centralisés, technocratiques, productivistes

et coûteux commence à apparaître. Il leur substitue des projets à petite échelle, décentralisés, élaborés et gérés conjointement avec les populations locales pour leur propre bénéfice. Son application dans le domaine de la gestion des forêts en Afrique centrale a connu un essor dans les années 1990 dans la foulée de la politisation du principe de développement durable (Nguinguiri 1999: 3-4), qui entend concilier l'amélioration du bien-être des populations, la préservation des ressources forestières et l'amélioration de la gouvernance (Lescuyer *et al.* 2019). Le concept de foresterie communautaire est une déclinaison de l'approche participative de gestion forestière. Il se fonde sur une connaissance élargie des communautés en matière de pratiques locales d'exploitation, de sociologie, de modèles de gestion et de représentations collectives associées à l'environnement. Dans ses principes, il reconnaît donc le caractère spécifique de chaque situation et intègre les contraintes et les aspirations des populations concernées.

Les grands acteurs institutionnels internationaux et les ONG de développement qui participent au déploiement des projets ont encouragé la diffusion de ce modèle. Le programme Reducing Emission from Deforestation and Forest Degradation (REDD), lancé par la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, n'y fait pas exception. Celui-ci a financé en 2011 un projet à Mambasa<sup>28</sup>, dont l'enjeu est de nouer les considérations relatives à la préservation des ressources forestières et les besoins des populations locales, dont les activités (agriculture sur brûlis, développement des cultures de rente – café, palmier à huile, cacao; extraction minière), la pression démographique et le mode de vie (consommation de charbon de bois) représentent un danger pour la préservation du milieu<sup>29</sup>. Au niveau local, le projet

27. Le projet de RFO fut conçu par une société privée américaine, la Gilman Investment Company, et l'organisation Wildlife Conservation Society (WCS) de la société zoologique de New York, le World Wildlife Fund (WWF) et l'Institut congolais de Conservation de la Nature (ICCN). La RFO est gérée conjointement par l'ICCN, le GIC et le WCS. À noter que l'État congolais lui-même et ses services, dont l'ICCN pour le point qui nous occupe, sont souvent considérés comme « étrangers ».

28. Projet pilote REDD géographiquement intégré de Mambasa.

29. Il faut dire que parallèlement à la prise de conscience du dérèglement climatique, le rythme de déforestation et de dégradation des forêts en RDC s'est accéléré au cours des trente dernières années. En 2014, le taux de déforestation nette des forêts congolaises était évalué à 0,22 %, pour 0,12 % concernant la dégradation nette (Lescuyer *et al.* 2014). Ce double phénomène a contribué à focaliser l'attention dans les pays du bassin du Congo sur les actions de préservation des forêts primaires et de reboisement.

ambitionne en particulier de développer des « alternatives à la déforestation et à la dégradation » ; de promouvoir une « gestion forestière durable » et de faire respecter la loi, largement ignorée ou contournée dans le domaine de l'exploitation artisanale du bois. À cette fin, il vise à renforcer les capacités des institutions partenaires et des acteurs locaux (autorités coutumières, de l'État, acteurs privés) et, vis-à-vis des communautés locales, à améliorer leurs conditions économiques et sociales<sup>30</sup>.

Jusqu'à présent cependant, les attentes liées à l'approche de gestion participative ont rarement été rencontrées. Le diagnostic de ces échecs a fait l'objet d'une littérature abondante<sup>31</sup>. Kakelengwa *et al.* ont abordé la question à partir d'enquêtes réalisées sur plusieurs sites de l'ancienne Province-Orientale. Dans l'Ituri, ils ont couvert les territoires de Mambasa et d'Irumu. Dans leurs conclusions, les auteurs pointent les déficiences en matière de gestion

30. Vis-à-vis de celles-ci, le projet entend spécifiquement développer un « plan d'utilisation » des terres, encourager l'agriculture durable, développer l'agroforesterie (cacao) et soutenir les activités alternatives. À l'issue de son exécution, il est attendu que 1000 ménages des communautés locales et peuples autochtones soient « pourvus des capacités humaines, techniques, financières et organisationnelles pour la gestion productive et la valorisation durable de leur environnement » (Ewango s.d.).

31. Nous renvoyons à Lescuyer *et al.* (2019) des considérations générales sur ce point. Kakelengwa *et al.* (2016) se sont penchés sur les conditions d'application d'une gestion participative de la foresterie dans l'ancienne Province-Orientale. Parmi les faiblesses généralement relevées, ils pointent l'inadéquation du cadre réglementaire, le caractère exogène de la planification (importée de l'extérieur), l'information lacunaire, le décalage en matière de compétences entre les exigences des plans et les capacités des intermédiaires locaux (autorités locales, acteurs privés, etc.) qui permettront l'exécution des projets, enfin l'absence ou le faible niveau de redistribution des bénéfices attendus pour les communautés.

traditionnelle, non adaptée aux conditions actuelles d'acquisitions foncières par les opérateurs étrangers non résidents (exploitants forestiers artisanaux, par exemple), l'iniquité de la redistribution des revenus de la cession des forêts, la nécessité de clarifier le rôle du chef et l'étendue exacte de ses prérogatives. Ils soulignent, enfin, l'effort à porter à l'intégration sociale et économique des populations non originaires, dont le dynamisme entrepreneurial peut être un levier de développement économique (2016: 107-109). Plus récemment, Lescuyer *et al.* ont évalué l'efficacité des modèles participatifs de gestion forestière, tels qu'ils sont élaborés et mis en pratique par les acteurs du développement en RDC. Ils ont analysé la littérature grise (études préparatoires, rapports, conventions, etc.) relative aux projets développés à Uma (Tshopo) et à Lolwa (Ituri, territoire de Mambasa). Dans les deux cas, il ressort qu'un grand nombre d'activités planifiées sortent du champ d'application de la gestion forestière, que plusieurs thématiques essentielles d'un point de vue écologique ne disposent pas d'un scénario d'implantation en raison de biais méthodologiques ou d'absence de données quantifiables. D'autre part, ces activités ne représentent pas une source de revenu additionnel, selon les populations concernées. Ces constats amènent les auteurs à supposer que « le choix de ces activités [est] le résultat d'un processus décisionnel top-down, où l'agenda des ONG participantes (et des donateurs) orienté vers la conservation, tend à s'imposer sur les attentes réelles des communautés en ce qui concerne l'usage de leurs ressources naturelles » (2019: 5).

Plus interpellant de la part d'institutions prônant la bonne gestion, les auteurs démontrent que l'approche actuelle de la foresterie communautaire est financièrement non viable, principalement parce que les activités de production planifiées ont un taux de retour faible ou négatif et que les coûts d'implémentation sont excessivement élevés, en particulier les coûts de démarrage (Lescuyer *et al.* 2019: 6).

## RÉFÉRENCES

- Analyses croisées de conflits à l'est de la République démocratique du Congo*. 2017 (mars). Pool d'appui à la stabilisation des experts de la société civile congolaise.
- Associated Press. 2010. « Review of Congo war halves death toll ». Disponible en ligne sur : [http://www.nbcnews.com/id/34958903/ns/world\\_news-africa/t/review-congo-war-halves-death-toll/](http://www.nbcnews.com/id/34958903/ns/world_news-africa/t/review-congo-war-halves-death-toll/) (consulté le 23/08/2018).
- Bahuchet, S. 1993. « L'invention des pygmées ». *Cahiers d'Études africaines*, 33 (129) : 153-181. Disponible en ligne sur : [www.persee.fr/doc/cea\\_0008-0055\\_1993\\_num\\_33\\_129\\_2078](http://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1993_num_33_129_2078) (consulté le 22/08/2019).
- Banque mondiale. 2007 (juillet). *Projet d'action sociale d'urgence. Cadre de planification en faveur des populations autochtones*, Rapport final. En ligne sur : <http://documents.worldbank.org/curated/en/848991468025806618/Cadre-de-planification-en-faveur-des-populations-autochtones> (consulté le 05/09/2019).
- Brown, E., Mwinyihali, R., Hart, J., Ngungu, B., Wells, M., Makambo, E. 2009. « Ituri-Epulu-Aru ». In de Wasseige, C., Devers, D., de Marcken, P., Eba'á Atyi, R., Nasi, R. & Mayaux, P. (éd.), *Les Forêts du Bassin du Congo – État des forêts 2008*, s.l. Office des publications de l'Union européenne, pp. 363-373. Disponible en ligne sur : [www.observatoire-comifac.net/publications/edf/2008](http://www.observatoire-comifac.net/publications/edf/2008) (consulté le 06/09/2019).
- de Foy, G.P. 1984. *Les Pygmées d'Afrique centrale*. Roquevaire: Parenthèses.
- Dow Goldman, E., Harris, H. & Maschler, T. 2017 (juin). *Predicting Future Forest Loss in the Democratic Republic of the Congo's CARPE Landscapes*. Note technique, World Resources Institute. En ligne sur : [www.wri.org/publication/congo-carpe-landscapes](http://www.wri.org/publication/congo-carpe-landscapes) (consulté le 24/09/2019).
- Ewango, C. « Projet pilote REDD géographiquement intégré de Mambasa. Réduire les taux de déforestation par l'amélioration de la gestion forestière et de niveau de vie des communautés locales », présentation PowerPoint (consulté le 24/09/2019).
- Gourou, P. 1955. *La Densité de la population rurale au Congo belge*. Bruxelles: Académie royale des sciences coloniales belges (coll. « Mémoire in-8°, Classe des sciences naturelles et médicales, nouvelle série », tome I, fasc. 2).
- Grinker, R.R. 1994. *Houses in the Rain Forest: Ethnicity and Inequality among Farmers and Foragers in Central Africa*. Berkeley: University of California Press.
- Groupe d'étude sur le Congo. 2016 (mars). *Qui sont les tueurs de Beni? Rapport d'enquête n° 1*, Congo Research Group/ Groupe d'étude sur le Congo. En ligne sur : <http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2016/03/Rapport-Beni-GEC-21-mars.pdf> (consulté le 24/09/2019).
- INS. s.d. *Zaire. Recensement scientifique de la population – Juillet 1984 – Totaux définitifs*. Kinshasa.
- Kakelengwa, B., Benneker, C., Matata, P. & Muganguzi, I. 2016 (mars). *La Foresterie communautaire face aux dynamiques locales de la gestion des forêts à l'est de la RD Congo*. Tropenbos International RD Congo: Kisangani.
- Lescuyer, G., Muhindo Kakundika, T., Muganguzi Lubala, I., Shabani Ekyamba, I., Tsanga, R. & Cerutti, P.O. 2019. « Are community forests a viable model for the Democratic Republic of Congo ? ». *Ecology and Society* 24 (1) : 6. En ligne sur : [www.ecologyandsociety.org/vol24/iss1/art6/](http://www.ecologyandsociety.org/vol24/iss1/art6/) (consulté le 20/09/2019).
- Lescuyer, G., Omar Cerutti, P., Tshimpanga, P., Biloko, F., Adebu-Abdala, B., Tsanga, R., Ismael Yembe-Yembe, R. & Essiane-Mendoula, E. 2014. *Le Marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo. État des lieux, opportunités, défis*. Document occasionnel, Bogor: CIFOR.
- Nguinguiri, J.C. 1999 (juillet). *Les Approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Revue des initiatives existantes*, « Papier occasionnel », n° 23. Bogor: CIFOR. En ligne sur : <http://forafri.cirad.fr/resources/forafri/30.pdf> (consulté le 20/09/2019).
- Packard, R.M. 1981. *Chiefship and Cosmology: an Historical Study of Political Competition*. Bloomington : Indiana University Press.
- Peterson, R.B. 1991. « To Search for Life: A Study of Spontaneous Immigration, Settlement, and Land Use on Zaire's Ituri Forest Frontier ». Thèse de maîtrise en sciences, Université du Wisconsin-Madison.
- Peterson, R.B. 2017. *Conversations in the Rainforest. Culture, Value and the Environment in Central Africa*, édition révisée et mise à jour (première édition : 2000, Boulder, Colorado : Westview Press).
- Disponible en ligne sur : [https://dune.une.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://www.google.com/&httpsredir=1&article=1000&context=env\\_facbooks](https://dune.une.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://www.google.com/&httpsredir=1&article=1000&context=env_facbooks) (consulté le 05/08/2019).
- Raemaekers, R. (coord.) 2001. *Agriculture en Afrique tropicale*. Bruxelles: Direction générale de la Coopération internationale.
- République démocratique du Congo. 2019 (août). *Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA)*, mis à jour pour le programme STEP/PIP APP/PEQPESU-CERC. En ligne sur : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/904081527743657665/pdf/Cadre-de-Planification-en-Faveur-des-Populations-Autochtones.pdf> (consulté le 10/09/2019).

- Rösler, M. 1997. « Shifting cultivation in the Ituri forest (Haut-Zaïre). Colonial intervention, present situation, economic and ecological prospects ». *Civilisations* 44 (1/2, volume spécial : *Les Peuples des forêts tropicales : systèmes traditionnels et développement rural en Afrique équatoriale, grande Amazonie et Asie du Sud-Est*) : 44-61.
- Rösler, M. 2004. « Regendwaldkolonisatie als Frontier-Prozess: der Ituri-Wald in Nordost-Kongo (Zaire) 1985-1995 ». *Africa Spectrum*, vol. 39/3 : 335-357. Disponible en ligne sur : [www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/10751/ssoar-afrspectrum-2004-3-rosler-regenwaldkolonisatie\\_als\\_frontier-prozess.pdf?sequence=1&isAllowed=y&lnkname=ssoar-afrspectrum-2004-3-rosler-regenwaldkolonisatie\\_als\\_frontier-prozess.pdf](http://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/10751/ssoar-afrspectrum-2004-3-rosler-regenwaldkolonisatie_als_frontier-prozess.pdf?sequence=1&isAllowed=y&lnkname=ssoar-afrspectrum-2004-3-rosler-regenwaldkolonisatie_als_frontier-prozess.pdf) (consulté le 07/08/2019).
- Rossi, V. 2016 (janvier). *Consultance en charge du développement des scénarios de référence dans la zone du projet pilote REDD géographiquement intégré de Mambasa*. Rapport final, CIRAD – UR B&SEF.
- Schebesta, P. 1957. *Les Pygmées du Congo belge, ces inconnus*. Namur : Éditions du Soleil levant.
- Terashima, H. & Ishikawa, M. 2003 (mars). « A comparative ethnobotany of the Mbuti and Efe hunter-gatherers in the Ituri Forest, Democratic Republic of Congo ». *African Study Monographs*, 24 (1,2) : 1-168. Disponible en ligne sur : [www.africa.kyoto-u.ac.jp/kiroku/asm\\_normal/abstracts/pdf/24-12/ichikawa\\_terashima2003.pdf](http://www.africa.kyoto-u.ac.jp/kiroku/asm_normal/abstracts/pdf/24-12/ichikawa_terashima2003.pdf) (consulté le 05/09/2019).
- The Inspection Panel. 2007 (31 août). *Rapport d'enquête*, Banque mondiale, Rapport n° 40746 – ZR. Disponible en ligne sur : <https://inspectionpanel.org/sites/inspectionpanel.org/files/ip/PanelCases/37-Rapport%20d%E2%80%99Enqu%C3%AAt%20%28Fran%C3%A7ais%29.pdf> (consulté le 05/09/2019).
- Thibon, C. 2019. « Croissance démographique, paysage politique et diversification culturelle dans la région des Grands Lacs ». *Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review* 52 : 151-240. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/estafrica/478> (consulté le 01/07/2019).
- van Puijenbroek, J. 2014 (octobre). *L'Analyse de conflit et évaluation de besoin effectuée dans le cadre de l'opérationnalisation de la deuxième phase du STAREC/ISSSS dans les territoires de Mambasa et Bafwasende*. Utrecht : Pax for Peace.
- Verdu, P. & Destro-Bisol, G. 2012 (février). « African Pygmies, what's behind a name? ». *Human Biology* 84 (1) : 1-10. Disponible en ligne sur : [www.jstor.org/stable/41466783?seq=1#metadata\\_info\\_tab\\_contents](http://www.jstor.org/stable/41466783?seq=1#metadata_info_tab_contents) (consulté le 05/08/2019).
- Wilkie, D.S. & Curran, B. 1993 (décembre). « Historical trends in Forager and Farmer Exchange in the Ituri Rain Forest of Northeastern Zaïre ». *Human Ecology* 21 (4) : 389-417. Disponible en ligne sur : [www.jstor.org/stable/pdf/4603102.pdf](http://www.jstor.org/stable/pdf/4603102.pdf) (consulté le 15/08/2019).

## CHAPITRE 3

# LES ACTIVITÉS DE SUBSISTANCE

### 1. LES CULTURES VIVRIÈRES

Ainsi qu'il a été indiqué dans le premier chapitre, beaucoup des plantes alimentaires qui sont actuellement cultivées sont arrivées dans la région au cours des siècles précédents. Aux céréales anciennes (*Sorghum bicolor*, éleusine) et aux premières légumineuses se sont ajoutées, d'abord, les plantes asiatiques: bananes, *Sorghum caudatum*; puis américaines: maïs, patate douce, manioc, haricots, courges, tabac, etc., au rythme des mouvements migratoires et de la diffusion de proche en proche des pratiques culinaires. On a vu également qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le sel, le fer et les parures circulaient entre la crête de séparation des bassins Congo-Nil et même la forêt équatoriale, les royaumes des Grands Lacs et les zones interlacustres. Même inscrits dans la longue durée, ces processus témoignent des relations qui nouaient l'ouest du lac avec les régions extérieures. De même, le Haut-Ituri et ses marges jusque dans la forêt équatoriale sont traversés de pistes qui témoignent d'une mobilité élevée de la population et de contacts marqués par les échanges. Stanley et Stuhlmann rapportaient que le tabac cultivé dans la forêt près des clairières était échangé contre de la viande avec les bergers et que « toutes les marchandises venant de l'extérieur, comme les ustensiles en argile et en fer, les cauris et le sel (du lac Albert) sont échangées (des Babira des plaines) contre des céréales ou des chèvres » (d'après Czekanowski 1924: 336). Lui-même de passage en 1908 dans le pays des Babira de la plaine, l'anthropologue et ethnologue Czekanowski, dont il a déjà été question au chapitre 1, rapporte les observations que lui a inspirées la visite d'un marché (1924: 336):

« À mi-chemin entre Bilipi et Mudungo, les habitants des environs se rassemblent le matin en plein champ sous un grand arbre, pour échanger de la nourriture contre du poisson et du sel du lac Albert. Les riverains lacustres (près de Katonza 3) en effet ne cultivent pas la terre, mais reçoivent en contrepartie leur nourriture du plateau. Au marché, j'ai surtout vu des femmes, dont certaines étaient même censées venir de villages situés à deux ou trois heures de là. De la sorte, le sel du lac Albert semble se frayer un chemin dans la forêt équatoriale » (nous traduisons).

Ces échanges ne concernent pas uniquement des biens alimentaires. Czekanowski signale la présence de pipes « Baamba » (région des Ruwenzori) jusque dans la forêt et à proximité de Mawambi (bassin de l'Ituri), ce qui montre l'existence de relations commerciales autour d'artefacts (1924: 335).

Il est donc inexact de suggérer, à la suite de Samba (1982: 186-187), que jusqu'à la colonisation et aussi tard qu'à la fin des années 1930, l'économie agraire de l'Ituri était repliée sur elle-même. Il est vrai cependant que l'existence des communautés reposait essentiellement sur l'autonomie alimentaire. Chaque cultivateur produisait de quoi subvenir à ses besoins de base, qu'il complétait en convertissant les surplus éventuels.

Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les Européens entreprennent d'exposer les modes alimentaires des peuples qu'ils rencontrent. Dans la région de Mahagi, Flamme rapporte notamment l'existence de champs de patates douces, de sorgho et de maïs, et la présence d'arbres fruitiers. Dans l'espace enserré entre le lac et la « forêt de Kilo », il note que :

« Fin juillet, quand les nuages commencent à s'amonceler, les chefs de tribu organisent de grandes fêtes dans les villages... ce signe annonce... que la saison des pluies est proche. Après avoir indiqué les parties du sol à ensemer et la nature des cultures à produire, les chefs de tribu délèguent leurs "nyampara" à la surveillance des champs. Les indigènes se rendent aux travaux agricoles et commencent le défrichage des terres. Les premières pluies marquent l'époque des semailles. Les cultures en plaine se composent de sorgho, millet, haricots, maïs, patates, manioc, tabac, bananeraies. Il n'est formé qu'un seul champ de culture de la même espèce pour tout le village » (Flamme 1908: 160-161).

À la même époque, Czekanowski procédait à un relevé systématique des peuples, de leurs mœurs et de leurs conditions matérielles d'existence. Ses notes complètent la description de Flamme. Chez les cultivateurs « Babira » (*Bira*), en zone forestière, la base alimentaire est constituée de bananes, de maïs et de manioc, complétée par la culture de pommes de terre (patates douces), de haricots, de tabac, de courges, d'arachides et de colocases. Les hommes se chargent des travaux de culture et les femmes de l'ensemencement. Dans les plaines du bassin de l'Ituri, l'auteur observe que l'on cultive beaucoup de millet et de sésame, tandis que les bananiers sont plus rares, notamment sur la route de Mahagi en provenance de Lidjumba, où la base alimentaire, « selon la manière lendu » est constituée de millet et de sésame. Chez les « Barumu », enfin, les habitants « des environs d'Irumu », la banane et le maïs jouent à nouveau les premiers rôles, comme dans la forêt. Les champs sont cultivés avec une houe équipée d'une lame en fer, d'un modèle similaire à ceux que l'on trouve chez leurs voisins banyoro des pourtours du lac (Czekanowski 1924: 334; 353).

Le savant s'est moins attardé en pays Alur qu'il décrit comme une population d'agriculteurs et d'éleveurs. Il se réfère à Emin Pacha qui signalait quelques années auparavant que les champs étaient binés et sarclés par les hommes, tandis que le repiquage et le désherbage étaient du ressort des femmes. Selon ses propres observations, les cultures de base sont le maïs, le sorgho, l'éleusine, le sésame, la patate douce, les arachides et le tabac. Il confirme par ailleurs, à la suite d'Emin Pacha, la présence de bananes et de manioc. Il constate enfin que les champs sont assez éloignés des villages en raison de la qualité variable

du terrain, qui ne semble pas se prêter partout à l'agriculture (Czekanowski 1924: 550).

## 1.1. LA PÉRIODE COLONIALE

### 1.1.1. LA SUREXPLOITATION DES MASSES RURALES

La période coloniale apporte des bouleversements profonds à l'économie paysanne de la région. Une tension constante s'impose alors sur les ressources pour répondre aux exigences de l'exploitation économique et assurer l'emprise du régime sur la Colonie et ses sujets.

Par le biais des chefs, qu'il finit par soumettre et dont il fait les chevilles ouvrières de son organisation, le pouvoir<sup>1</sup> instaure un nouvel ordre politique, économique, social et moral justifiant au nom du développement et du progrès des peuples sous sa tutelle, des formes d'exploitation diverses et d'amplitude variée avec le temps. Les intérêts des uns et des autres, du pouvoir politique et du pouvoir économique par exemple, ne convergent pas toujours, il s'en faut de beaucoup. Ces tensions expliquent pour une large part les contradictions souvent observées sur le terrain entre les décisions normatives et leur exécution, ainsi que l'impunité dont bénéficient durant des années les grandes compagnies, pourtant en infraction flagrante avec la législation sur le travail des Africains. Dans tous les cas, lorsque les circonstances l'exigent, l'intérêt des populations africaines sera assujéti à ceux des composantes du pouvoir. Les populations rurales paieront un lourd tribut à ce nouvel ordre et ses contingences.

Dans l'Ituri, elles seront mises à contribution pour assurer le développement des mines de Kilo-Moto: portage, alimentation des camps, travail à la mine ou comme auxiliaire temporaire, etc. Jusqu'en 1928, le gouvernement et l'Administration collaborèrent aux recrutements, usant de la contrainte dans de nombreux cas; la généralisation de la taxe en numéraire à partir des années 1910-1911, la taxe per capita, force la diffusion de la monnaie dans les campagnes, la recherche de travail dans les camps miniers ou auprès des autres employeurs européens, ou bien la commercialisation des surplus vivriers. Les Pères Blancs, qui avaient ouvert une mission à Kilo en 1911, se sont émus de ce que les exigences

1. En réalité, une trinité composite associant le grand capital, l'autorité politique et les instances ecclésiastiques catholiques.

fiscales de l'État et ses réquisitions en porteurs, et des mines pour le travail et la nourriture « pesaient lourdement sur les populations de Kilo » (cité par Northrup (1988: 96)).

Pendant la Première Guerre mondiale, la logique d'économie de guerre est tirée à l'extrême sur le dos des producteurs africains: les besoins logistiques de la campagne de l'Est africain allemand en 1915-1918 obligent des milliers de paysans à quitter leurs champs pour s'engager comme auxiliaires de la Force publique, ou comme porteurs, ou bien encore à alimenter les troupes. Dans les mines de Kilo, on pousse les feux de la production en recourant massivement à la force de travail. Les organismes, fort affectés par les conditions de travail épuisantes, la malnutrition et l'insalubrité, sont des foyers de diffusion en 1918-1919 de maladies dont la small-pox, la méningite cérébro-spinale, la dysenterie, puis l'influenza, qui font des ravages. Parallèlement, au village, durant la guerre, l'abandon des travaux des champs provoque des famines, réduisant les familles à la misère, notamment au Kivu et dans l'Ituri.

En temps de paix, la pressurisation des campagnes prend d'autres formes, moins exacerbées, mais également dommageables pour la stabilité des communautés: le vaste effort d'extension routière dans les années 1920, qui provoque temporairement une recrudescence du portage, l'extension des cultures obligatoires qui, sous prétexte d'éducation et de lutte contre les disettes, assure les besoins alimentaires en hausse que les périodes d'expansion économique ne manquent pas de provoquer. L'Ituri est fortement impactée par ce système en raison de la présence des mines de Kilo, et les paysans de la zone minière davantage encore que les autres. Le rapport annuel du district du Kibali-Ituri pour l'année 1929 souligne crûment les répercussions d'une telle politique sur la production agricole, en actant que toute l'activité agricole des habitants du district est sollicitée pour alimenter les centres miniers de Kilo-Moto et des Grands Lacs où il y a plus de 35 000 hommes, femmes et enfants à nourrir. Les cultures obligatoires sont réparties entre les chefferies selon les besoins de la force de travail dans les mines et des centres européens, de sorte que les employeurs puissent trouver localement les aliments dont ils ont besoin pour satisfaire au régime alimentaire de leurs travailleurs. En 1929, 80 % des vivres (16 000 t) fournis à Kilo-Moto sont produits par les paysans africains, soit sur leurs propres terres, soit

sur les plantations européennes (Northrup 1988: 145-146). C'est l'époque où la riziculture est poussée dans la région<sup>2</sup>, ainsi que la culture de la pomme de terre « qui remplace avantageusement la patate douce pour le ravitaillement des centres industriels » (Congo 1923: 450-451). Le gouvernement manipulant les prix, les paysans se trouvent contraints de vendre leurs récoltes à des prix dérisoires, 2 à 3 fois inférieurs à ceux des fermiers européens qui se plaignent déjà de ne pas percevoir de rémunération satisfaisante.

Le relâchement de la pression occasionné par la grande dépression de 1929-1933 n'offre qu'une respiration relative et provisoire aux paysans. Les années 1930 correspondent d'ailleurs au contraire à une période où le contrôle de l'Administration sur la production africaine est porté à son comble. C'est l'époque où culmine l'application des cultures obligatoires. La reprise fait repartir à la hausse non seulement les besoins de nourriture, dans les mêmes conditions d'extorsion que précédemment – la production vivrière africaine pour Kilo-Moto croît de 14 500 t en 1930 à 39 000 t en 1936 (Northrup 1988: 190) – mais aussi les exigences en portage, dont la charge demeure substantielle pour les paysans de l'Ituri jusqu'au milieu des années 1930: les entrepreneurs européens, et notamment les grandes firmes commerciales comme Interfina, répugnaient à abandonner un système bien moins coûteux que les transports mécaniques (Northrup 1988: 154). À ces contraintes s'ajoutent toutes les sollicitations légalement requises par l'autorité coloniale, comme le maintien de la taxation – qui devait garder un caractère d'« incitant au travail » selon le gouverneur Moeller – les corvées d'ordre sanitaire ou pour la construction et l'entretien des biens collectifs (écoles, dispensaires, etc.) et pour l'Administration (gîtes d'étapes, etc.) et la charge de plus en plus lourde de l'entretien du vaste réseau routier. En dépit des lacunes qui obèrent l'exactitude des statistiques officielles, il fait peu de doutes que l'Ituri enregistre une croissance extraordinaire des productions agricoles. Sans doute est-ce de cette époque que date la réputation de « grenier vivrier » du Kibali-Ituri<sup>3</sup>, qui fut

2. À l'exception de Mahagi, Nizi, Kilo et Gety, dont le climat est impropre à la céréale (Badard 1983: 100).

3. Le district du Kibali-Ituri couvrait, outre les territoires de la province actuelle, ceux de Wamba, Watsa et Faradje.



littéralement transformé en une mamelle nourricière pour les centres et les camps miniers du Nord-Est. Cette affectation est bien illustrée par cette statistique: en 1937 et 1939, les cultures d'exportation et les cultures vivrières représentaient 80 % du portage officiellement enregistré (Northrup 1988 : 199).

### 1.1.2. LES CAMPAGNES DANS LES ANNÉES 1940 ET 1950 : CRISE EXISTENTIELLE ET ÉCOLOGIQUE, ET NOUVELLE DOCTRINE

Mais cette « performance » a toutefois un revers. Si certains paysans et commerçants africains entrepreneurs ont pu tirer profit des phases d'expansion de la décennie 1920 et des années 1934-1940 pour réaliser certains bénéfices, il est fort probable que l'augmentation de la production fut essentiellement obtenue au prix de la contrainte, soit directe (cultures obligatoires), soit indirecte (acquiescement de l'impôt) compte tenu des prix dérisoires obtenus à la vente, et de la politique discriminatoire subie par les producteurs africains. Les réquisitions multiples et les recrutements pour l'industrie minière ou les autres employeurs européens détournaient en outre des travaux agricoles une partie considérable de la force de travail. Toutes ces contraintes se font au détriment des cultures de subsistance. Les femmes se retrouvaient contraintes d'ajouter à leurs tâches déjà lourdes les travaux de préparation du terrain (abattage, labour, etc.) habituellement dévolus aux hommes.

La Seconde Guerre mondiale porte à son comble cette tension entre les exigences coloniales et les ressources, mettant à nu la crise qui ronge les milieux ruraux. Les corvées sont alors doublées, passant de 60 à 120 jours par an, le salaire réel des travailleurs agricoles et non agricoles chute en raison de la dévaluation monétaire, l'encadrement administratif s'effiloche dans les campagnes. Alors que les campagnes sont surexploitées, il n'existe pas de véritable politique agricole coloniale. Les surcroûts de production sont obtenus sur la base d'une agriculture extensive axée sur le recours intensif à la force de travail, dont les possibilités sont poussées jusqu'à leurs limites. Cette misère est bien illustrée par le cas de l'émigration Alur en territoire britannique, qui est signalée à partir de 1921 et qu'en dépit de ses efforts, l'administration belge ne sera jamais capable de juguler efficacement: les paysans trouvent là des rémunérations jusqu'à 10 fois supérieures à ce qu'ils touchent du côté congolais (Northrup 1988 : 174).

On peut supposer avec un degré d'assurance raisonnable que si à cette époque, les campagnes de l'Ituri n'essuient pas d'exode comparable aux territoires miniers du Haut-Katanga et à d'autres régions du pays, c'est sans doute lié en grande partie à l'étroitesse du panel d'alternatives.

Cette crise économique et sociale, aux répercussions humaines absolument dramatiques, se double d'un désastre écologique de grande ampleur, qui approfondit à son tour la détresse des milieux paysans. Dans le réquisitoire contre la colonisation qu'il dresse dès 1962, Merlier (1962 : 90-91) s'attarde sur les dommages collatéraux irréversibles de l'exploitation extensive à courte vue imposée au milieu naturel congolais, et dont les paysages du Haut-Ituri firent directement les frais, et des impasses dans lesquelles l'agronomie coloniale s'est longtemps fourvoyée :

« La dégradation des sols commence avec la régression du couvert végétal. Dans la forêt tropophile, forêt sèche ou forêt parc, les incendies et l'abattage des arbres le long des pistes, des voies ferrées et des fleuves déterminent une évolution régressive: appauvrissement de la végétation et de la faune... diminution des ressources en eau. L'évaporation augmente rapidement ainsi que le ruissellement, les précipitations occultes diminuent beaucoup plus que les pertes par transpiration végétale. Peu à peu, les nappes aquifères s'abaissent tarissant les sources; le réseau hydrographique devient moins abondant, plus irrégulier. Le régime torrentiel des cours d'eau active l'érosion en amont, l'alluvionnement en aval. Alors les sols deviennent la proie d'une érosion accélérée. La destruction de l'humus superficiel, par l'insolation directe et une activité microbienne plus intense, conduit à l'érosion verticale, qui entraîne en profondeur les particules les plus mobiles et souvent les plus utiles à l'agriculture. Le pouvoir de rétention de l'eau diminue dans ces sols lessivés. Ensuite, lors des fortes pluies, l'érosion latérale, d'abord superficielle, emporte les colloïdes, les éléments liants. Ce sol granuleux subit alors un ravinement croissant qui abaisse encore les nappes aquifères, accélérant ainsi la destruction de la végétation. »

À partir de 1937, le pouvoir colonial esquisse les prémices d'un régime de protection des forêts. Mais son application sur le terrain se trouve diluée, contrecarrée par les intérêts des compagnies commerciales, l'aversion à y investir des capitaux et la persistance des vieux schémas d'aménagement territoriaux

(Merlier 1962 : 91). Les forêts en général sont signalées en recul, tandis que dans les concessions, la biodiversité s'érode à un rythme accéléré sous les coups d'une exploitation « destructive » : dans la forêt de Djugu, les essences *fagara* et *chrysophyllum* sont éteintes ; à Andru, le *Cynometra alexandrii* est sous la menace d'une extinction. Gomez incrimine les feux de brousse – « qui entraînent dégradation, érosion, destruction du recru » – l'agriculture africaine, source de déboisements, d'érosion et de dégradation, l'exploitation forestière africaine et l'exploitation forestière européenne (déboisement) (1947 : 848). Les sols du Haut-Ituri subissent des dégradations à grande échelle et à un rythme en accélération, directement corrélées au système d'extorsion débridée des ressources qu'a laissé s'installer le pouvoir colonial. Pour d'Otsolig, agronome en poste à la station de Nioka, mettre fin immédiatement à cette hémorragie nécessite d'appliquer un moratoire immédiat sur toute exportation de vivres de la région, « non seulement les vivres secs, mais également le manioc et les patates douces », ce qui implique de lever l'imposition sur les cultures vivrières d'exportation (d'Otsolig 1947 : 800-801).

Dans l'après-guerre, la conjoncture économique internationale connaît une phase de croissance inédite, qui rejaillit sur les activités de la Colonie. La demande en hausse pour les cultures d'exportation comme le coton ou le café suscite la création de nouveaux emplois dans le négoce, l'usinage, la manutention ou le transport, également dans les plantations européennes. Dans les secteurs du commerce et de l'artisanat, les Indiens et les Pakistanais ouvrent des magasins dans les centres et petites villes. Ce dynamisme réoriente une partie de la force de travail vers ces nouveaux débouchés, au point que Wiese considère que, dans les monts Bleus tout au moins, le pays est gagné par une forme d'industrialisation. Le long du littoral albertin, jusque Mahagi-Port, dans la plaine de la Semliki, à Kasenyi, chez les Djukoth également, etc., une prospérité relative touche certains fermiers africains (1979 : 48).

Il ne faut pas toutefois exagérer la portée de ces transformations. L'agriculture demeure la forme hégémonique de l'économie dans la province. Dans les années 1950, dans les quatre territoires actuels qui forment le Haut-Ituri (Aru, Mahagi, Djugu et Irumu), on estime que 83 % des hommes adultes tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture et de l'élevage, soit qu'ils travaillent exclusivement sur

leurs terres, soit qu'ils complètent leurs ressources par des prestations auprès d'un employeur privé. La principale entreprise reste la Société minière de Kilo-Moto (SOKIMO), même si ses effectifs ont fondu depuis le pic de 1942, à un peu moins de 10 000 employés en 1953 (travailleurs à la ferme compris). La diffusion du salariat reste d'ailleurs très faible (22 % des hommes adultes valides) par rapport au reste de la Colonie (39 %) (*Rapport de la commission ...* (1954 : 100, 123) ; Bézy (1957 : 101)). D'autre part, la réussite de quelques-uns ne doit pas occulter le fait que la paysannerie dans son ensemble reste réduite à un état de misère : les revenus monétaires que tire la masse rurale de ses activités sont, du point de vue même du colonisateur, extrêmement faibles par rapport aux standards de l'époque (*Rapport de la commission ...* 1954 : 100). En réalité, si l'Administration est animée d'une volonté de redresser le niveau de vie des milieux paysans, comme on le verra tout de suite, celle-ci continue de se heurter à la barrière des intérêts des milieux économiques coloniaux, qu'il s'agisse des grandes sociétés basées à Bruxelles ou des colons dont la capacité d'influence n'est pas négligeable dans les instances provinciales. Dans les années 1920 déjà, les velléités de légiférer sur les recrutements et le recours au portage s'étaient frottées à l'inertie et aux manœuvres dilatoires des grandes compagnies et des colons. Cette fois-ci, on en a un exemple dans la question des salaires où, à partir des années 1950, le gouvernement entreprend d'imposer un seuil minimal, à ajuster au niveau des provinces, destiné à être relevé progressivement afin d'amorcer un rattrapage du pouvoir d'achat des populations africaines. Quoique diluées, donc, dans le temps, les forces de résistance sont telles que l'Administration doit constater l'échec de cette mesure : jusqu'à l'indépendance, son application restera lettre morte dans bien des territoires. L'Ituri fait ainsi partie de ces provinces où, à l'indépendance, les salaires des masses rurales sont systématiquement inférieurs au minimum légal<sup>4</sup> (Jewsiewicki 1975 : figure 39). En réalité, tout au long de cette période, les retombées de la croissance économique se concentrent dans les

4. Ce salaire minimum légal étant établi sur la base d'un panier de biens jugés « indispensables ». La législation sur le travail stipule que ce salaire doit être accompagné d'un complément considéré comme une ration alimentaire, à verser en espèce ou en nature (Bézy 1957 : 165).

viles, tandis que la situation du monde rural reste confinée dans une forme paupérisée d'existence.

Cela étant, l'esprit du temps évolue au lendemain de la Seconde Guerre mondiale: le regard officiel porté sur les campagnes commence à changer. Sous l'impulsion d'un courant de pensée réformiste, mais aussi travaillé par les désordres sociaux que la mise au chômage d'un nombre croissant d'Africains par les grandes entreprises (dont la SOKIMO) investissant massivement dans la mécanisation de leurs procès de production risquerait de générer, les élites intellectuelles et politiques donnent aux travaux des champs une nouvelle dimension. L'amélioration des conditions de vie des paysans, le « progrès socio-économique de la brousse » devient alors un « credo général », selon les mots de Poncelet (1993 : 10).

La stabilisation sociale des masses rurales devient la doctrine du gouvernement. Il s'agit non plus d'user de la violence pour contraindre une force de travail paysanne, mais de séduire et de persuader (vulgarisation). Dans cet ordre d'idées, les incitants doivent se substituer aux entraves, et la revalorisation par l'élévation matérielle du niveau de vie devient l'objectif officiel. Dans ce cadre, la formule des paysannats, évoquée depuis les années 1930, mais continuellement repoussée, devient le fer de lance de la nouvelle politique. Elle incarne une vision totalisante du paysan individuel, intégré dans une communauté et soumis à des forces juridiques et sociales complexes (accès à la terre, dot, etc.), dont il s'agit d'orienter les activités, selon des schémas rationalisants d'exploitation, vers la recherche d'une accumulation individuelle. Cette petite paysannerie attachée à l'amélioration de ses techniques de production et de ses revenus doit devenir le point d'attache des masses rurales (Bézy, Peemans & Wautelet 1980 : 36).

Dans le Haut-Ituri comme du reste dans les zones montagneuses de fortes densités du Kivu, ces préoccupations prennent une tonalité spécifique en raison du risque de surpopulation redouté par l'Administration et de l'incapacité de l'agriculture africaine à y répondre. L'enquête de la commission d'étude souligne partout que les parcelles paysannes souffrent d'une productivité insuffisante (territoire de Mahagi), sinon « faible » (Djugu) à « très faible » (Bunia)<sup>5</sup>, au point que la sécurité alimentaire de la

zone n'est plus assurée (*Rapport de la commission...* 1954 : 41-44 ; 97). En 1950 pourtant, selon les statistiques officielles, la moitié des récoltes de riz (1400 t), un cinquième de celles de bananes (66 000 t) et un quart de celles d'arachides (2000 t) ont été évacués pour la consommation dans les centres de la province ou dans les régions voisines; seuls le maïs (23 000 t) et le manioc (70 000 t) ont été cultivés pour l'autoconsommation (chiffres cités par Samba 1982 : 186). Il est vrai que les paysans peuvent compléter leur régime alimentaire par des fruits et légumes, et les produits de la cueillette et de la chasse.

Il reste toutefois que l'état de carence, sinon de disette structurelle, dans lequel apparaît le monde paysan, couplé aux surdensités et aux pénuries foncières relevées, justifie la rationalisation des techniques et procédés agricoles préconisée par les agronomes de la Colonie au travers des paysannats. De ce point de vue, la transformation radicale des paysages agraires en marche depuis trente ans, celle dont l'Administration est cette fois à l'origine, non seulement ne sera pas remise en cause, mais elle sera recyclée en un symbole de progrès, et amplifiée.

Dans la forêt de l'Ituri par exemple, on a vu plus haut qu'au tournant des années 1930, l'ordre colonial a démenagé d'autorité des populations lese et mbo le long des grands axes de liaison avec le reste du pays : de semi-nomades, ces habitants sont devenus sédentaires ; il en a été de même à cette époque à l'est, avec les populations des monts Bleus, à l'exception des Bendi dans les contreforts occidentaux (Rösler 1997 : 49 ; Wiese 1979 : 98). Le basculement d'un mode itinérant à un mode d'occupation permanente de l'espace implique en effet une adaptation des relations entre les hommes et leur milieu naturel au sens large. Dans le domaine des activités économiques, la nécessité nouvelle de veiller à la régénération des sols entraîne l'adoption d'innovations culturelles, que la science agronomique tentera de rationaliser. La solution la plus pratique du point de vue de l'encadrement devient de grouper les parcelles en un grand champ collectif divisé en couloirs et d'appliquer un temps de jachère régulier. Dans les zones forestières, Rösler estime que l'empirisme fut de mise quant au choix du meilleur système, ce qui laisse supposer qu'en réalité plusieurs systèmes ont coexisté ; ce qui est par contre indiscuté, c'est que les périodes de jachères – de 10 à 15 ans en théorie – ont été « unduly » raccourcies par rapport à l'agriculture itinérante (1997 : 51). Il est dès lors fort probable qu'en de nombreux endroits,

5. Rappelons qu'à l'époque, le territoire de Mahagi englobe celui d'Aru et que le territoire de Bunia correspond à l'actuel territoire d'Irumu.

les sols aient été sollicités de façon excessive, sans laisser le temps au couvert forestier de se régénérer.

Dans les zones d'altitude de l'Est, dans les pays hema et lendu, dans la foulée des réorganisations administratives des années 1930, l'administration coloniale procède à un réaménagement massif de l'habitat rural. Les villages routiers se substituent alors aux implantations dispersées qu'évoquent Stuhlmann et Stanley dans leurs récits à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, tandis qu'ici aussi, la norme culturelle devient l'aménagement des parcelles en couloirs. D'après ses propres recherches sur le terrain au début des années 1970, Wiese observe cependant que l'adoption par les Lendu d'un système d'exploitation agricole en plein champ avec des cultures associées fut tardive : elle remonterait aux mesures d'aménagement engagées dans les années 1950 par l'administration coloniale dans les zones de forte densité des Lendu et des Bahema-Nord « où la pénurie foncière et la diminution de la fertilité du sol exigeaient un emploi rationnel des terrains encore disponibles » (Wiese 1979 : 110, nous traduisons).

Il a été question dans cette section des forces exogènes de déstructuration qui ont pesé sur les formes traditionnelles d'agriculture et sur les sociétés paysannes dans l'Ituri. Elles ont bouleversé, en les ponctionnant lourdement, les sociétés rurales et le cadre édapho-climatique dans lequel elles vivaient et dont elles obtenaient les moyens de leur subsistance. Ceci étant, il est toutefois certain que loin d'avoir été les objets passifs des forces d'exploitation coloniales, les paysans ont développé des formes de résistance, exprimant l'aspiration à la sauvegarde d'une certaine autonomie dans la conduite de leurs activités. Les manifestations les plus visibles ont pris une forme politique dans un premier temps : c'est par exemple le cas des rébellions qui éclatent dans les années 1910 dans la région de Kilo-Moto, auxquelles le développement de la fiscalité en numéraire n'est pas étranger (Northrup 1988 : 90-91). Rappelons d'ailleurs qu'il faudra deux décennies de « promenades militaires », jusqu'en 1932, pour soumettre jusqu'aux derniers noyaux réfractaires au régime colonial (Vervier 1948). Mais la lutte armée ne fut qu'une des modalités de cette résistance, qui a pris des voies moins spectaculaires et plus diffuses, dont les cas de désertion dans les camps miniers ou l'émigration des Alur sont des exemples parmi d'autres.

Les travaux menés dans d'autres régions du pays ont montré l'ingéniosité et la diversité des moyens

déployés, individuellement ou collectivement, pour se soustraire à l'emprise totale du colonisateur et préserver des espaces d'autonomie ou développer des formes originales d'adaptation<sup>6</sup>. Ces expressions de la rémanence d'un substrat économique, social, culturel ou politique ancien, ainsi que de la résilience face à un ordre nouveau n'ont d'ailleurs pas totalement échappé au colonisateur qui a dû en tenir compte dans une certaine mesure et limer les angles de sa domination par des réformes permanentes. De telles études sur l'Ituri, si elles existent, mettraient assurément en lumière le rôle agissant de telles dynamiques, et elles feraient justice de l'impression de passivité que cette section projette inévitablement sur le comportement des populations rurales durant la période coloniale.

## 1.2. L'AGRICULTURE VIVRIÈRE ACTUELLE : QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR SES CARACTÉRISTIQUES ET LES ENJEUX AUXQUELS ELLE SE CONFRONTE

### 1.2.1. GÉNÉRALITÉS

Les dispositions naturelles de la province y autorisent la culture d'une palette variée de produits vivriers. Au nord, la région d'Aru et de Mahagi se caractérise par un relief accidenté avec une altitude moyenne de 1250 m environ, et des sommets au-delà de 3000 m. La région est baignée par un climat qui oscille entre le type tropical humide et le type relativement tempéré, marquée par une petite saison sèche, peu prononcée, et une grande saison. Dans le nord-est (mont Hawa), la saison sèche est historiquement très dure, tandis que le sud du territoire d'Aru et la bordure ouest du territoire de Mahagi ainsi que le nord-est de Djugu sont caractérisés par des précipitations plus abondantes et régulièrement réparties tout au long de l'année. La forêt de montagne, qui couvrait autrefois de larges étendues, a aujourd'hui pratiquement disparu, seuls subsistent quelques flancs forestiers dans les zones de haute altitude. La végétation est dominée par une espèce de savane arbustive, tandis que les sols consistent en un mélange d'argile, de sable et de latérite. D'un point de vue agronomique, sa fertilité est de niveau moyen. La zone de culture se situe à une altitude

6. Voir par exemple : Likaka Osumaka (1997) dans les zones cotonnières, ou Verbeek (1983) dans l'hinterland minier du Haut-Katanga.



**Préparation de la farine par pilage.**  
(Photo équipe locale, 2009.)

moyenne de 1500 m (WFP, Solidarités international 2015: 3; Sys 1969 : 10-12). Dans le territoire de Djugu, la végétation se compose à l'est (vers le lac Albert) essentiellement de savanes boisées traversées par des galeries forestières, et à l'ouest d'une forêt dense. La teneur des sols est dominée par les éléments argilo-sablonneux, fertiles et riches en humus et en argile. Le territoire d'Irumu a une végétation caractérisée par de grandes étendues de savanes herbeuses arbustives dans le sud, favorables à l'élevage; à l'ouest, la zone forestière prédomine, mais elle marque cependant un net recul en raison de l'économie du charbon de bois et de la proximité de Bunia, qui repousse sans cesse la frontière. En territoire de Mambasa, enfin, le milieu forestier assure une bonne fertilité du sol par la décomposition des matières ligneuses, des feuillages et par la présence de micro-organismes; ils s'épuisent cependant plus rapidement.

Les principales cultures alimentaires que produit l'Ituri sont les céréales (maïs, riz paddy, sorgho, éleusine), les légumineuses (haricots, arachides, soja), les tubercules (manioc, colocase, patates douces, pommes de terre), et des plantes annuelles parmi

lesquelles la banane plantain. Les cultures maraîchères (choux, amarante, tomate, carotte, aubergine, épinard, oignon, poireau, céleri, etc.) et fruitières sont également fort répandues. Dans la région d'Aru et de Mahagi, on produit principalement le manioc, le haricot, le maïs et l'arachide, ainsi que les cultures maraîchères comme le chou, l'amarante, l'oignon, l'aubergine et la pomme de terre (WFP, Solidarités international 2015: 5). À Djugu, ce sont le manioc, le maïs et le haricot qui dominent, tandis qu'à Mambasa, la production se focalise sur le riz, les bananes, l'arachide, le haricot, le maïs et le manioc. Partout, la base alimentaire des populations repose sur les féculents, en particulier le manioc et le maïs, tandis que la banane, le riz et le haricot occupent des positions plus contrastées selon les territoires, dans les préférences de consommation.

Le manioc, après une phase de rouissage pour en supprimer l'acide cyanhydrique, est servi frais, bouilli ou grillé, ou bien en *chikwangue* (pâte cuite et emballée avec des feuilles) ou en farine. Une fois rouie, pelée et séchée, la cossette peut se conserver plusieurs semaines. Le maïs peut être préparé en épis (bouillis, braisés ou crus), en grain, en farine (*fufu* ou

Tableau 3.1 : Les principaux produits vivriers consommés, par rang d'importance

	Manioc	Maïs (grain et farine)	Haricots	Bananes	Riz local	Patate douce	Arachides	Riz importé
Mambasa	1	3	5	4	2	7	6	8
Irumu	1	3	2	6	7	5	8	4
Djugu	1	3	2	4	7	6	8	5
Mahagi	1	3	2	5	7	4	6	8
Aru	1	3	6	5	4	7	2	8

Source : Fews Net, USAID (2015 : 42).

Note : 1 = le plus important ; 8 = le moins important.

provende) ou encore comme malt dans les boissons alcoolisées (bière) ; le riz, quant à lui, se trouve en *cargo*, blanc, soufflé, cuit ou en beignets (*pilawu*). Sa consommation est plutôt saisonnière ; sauf dans les centres où on lui préfère le riz d'importation, de meilleure qualité, la production locale est assez bien acceptée.

Les paysans complètent leur alimentation en entretenant la présence de quelques arbres fruitiers, souvent attenants au logement. À Irumu, Djugu et Mambasa, les bananes et les mangues sont principalement consommées, le citrus étant par ailleurs très apprécié également à Djugu. La banane est préparée bouillie, grillée, pilée ou mélangée au manioc (*lituma*) (Bolakonga Ilye 2017 : 21).

D'un point de vue économique, d'autre part, la valorisation des cultures diffère d'un territoire à l'autre, Djugu favorisant le citrus, l'ananas et le maracuja ; Irumu, la banane, l'avocat et le citrus ; et Mambasa, enfin, la banane.

### 1.2.2. LES PRATIQUES AGRICOLES

Dans les zones d'agriculture des hautes terres, les travaux culturaux suivent un calendrier qui distingue normalement deux cycles, alignés sur les semestres de l'année : un cycle A de décembre à juin, et un cycle B de juillet à décembre. Les récoltes ont lieu à cheval sur les mois de décembre-janvier et de juillet-août, tandis que les opérations de semis et de sarclage se font durant les mois de pluie, de mars à mai et d'août à novembre. Les zones forestières se caractérisent plutôt par des récoltes en juillet et en décembre (maïs, haricots, arachides), en octobre-novembre (riz de cycle long) et janvier-début février (riz de cycle court) ; les opérations de semis et de sarclage s'étendent quant à elles d'avril à novembre,

avec des modulations selon les cultures concernées. Enfin, l'huile de palme, le manioc et les bananes plantains se récoltent tout au long de l'année.

Cette description très générale admet cependant des variations locales. En outre, les changements climatiques perturbent de plus en plus fréquemment ces équilibres. À plusieurs reprises, des épisodes de sécheresse prolongée et de réduction de la pluviométrie ont été constatés ces dernières années, avec des incidences quelquefois dramatiques. Dans les territoires de Mahagi et d'Aru, l'enquête WFP-Solidarités international de 2015 signalait que les manifestations symptomatiques de ces perturbations au cours de la décennie écoulée étaient des épisodes de grêles pour l'un, et des sécheresses pour l'autre (WPS, Solidarités international 2015 : 16). De même, en mars-avril 2019, l'absence totale de précipitations de mars à la mi-avril en période de semis pour les céréales a causé de graves préjudices aux cultivateurs, dont la campagne fut mauvaise. Ces conditions contraignent les paysans des catégories démunies à s'endetter ou à vendre une partie de leurs avoirs pour passer à travers la période de soudure ; elles réduisent également le niveau des stocks disponibles pour la saison suivante, hypothéquant dès lors le niveau des récoltes futures (Fews Net 2020 : 1).

En 2019, le professeur Nkulu Mwine Fyama a dirigé des enquêtes dans les territoires d'Irumu, de Mambasa et de Djugu. Dressant l'inventaire des techniques et pratiques agricoles observées, elles ont mis en exergue la relation étroite qui unit le mode culturel au milieu physique de son exécution.

Les zones forestières recouvrent principalement le territoire de Mambasa, ainsi que les chefferies Banyali de Kilo, Walendu Djatsi (Ouest), Walendu Pitsi (Ouest) et les versants est des chefferies Bahema

Graphique 3.1 : Calendrier des travaux agricoles, zone des hautes terres

Activités / Événements	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Mois de pluies				Pluie				Pluie				
Agriculture												
Préparation des champs		Préparation					Préparation					
Haricot		Récolte			Semis	Sarclage	Récolte		Semis		Sarclage	
Mais		Récolte			Semis	Sarclage	Récolte		Semis		Sarclage	
Arachide		Récolte			Semis	Sarclage	Récolte		Semis		Sarclage	
Manioc		Culture toute l'année					Récolte					
Café												Récolte
Vente de culture	Vente						Vente					
Exploitations forestières												
Cueillette				Termites, sauterelles, champignons							Termites, sauterelles, champignons	
Autres												
Achats de vivres						Pic						Pic
Emplois agricoles				Emploi					Emploi			
Emplois non agricoles		Emploi							Emploi			
Période de soudure						Soudure						Soudure

Source: WFP, Solidarités international (2015 : 8).

Banywagi, Bahema Nord et Walendu Pitsi (territoire de Djugu), et enfin les chefferies Babelbe, Basili et Walendu Vonkutu (territoire d'Irumu). L'agriculture sur brûlis y est la forme dominante d'exploitation. Dans les zones d'altitude – 1400 à 2450 m – la végétation varie, alternant forêts ombrophiles ou de bambous, savanes zambéziennes, arborescentes, à hautes herbes ou nues. Les chefferies Bahema Banywagi, Bahema Nord et Walendu Pitsi en territoire de Djugu, présentent ces particularités: les techniques culturales dominantes consistent à suivre les courbes de niveau et à appliquer des systèmes anti-érosifs; les cultures privilégiées sont le haricot, la pomme de terre et les plantes maraîchères (le chou notamment). Dans les zones de savanes, enfin, caractéristiques des chefferies Baboa Bokoe, Andisoma et Mobala (territoire d'Irumu), ainsi que dans les zones de déforestation avancée telles que par exemple entre Bunia et Rety, on constate surtout le recours aux cultures en associations, parfois également en rotation, avec les successions dominantes suivantes: tabac-arachides-manioc; éleusine-arachide-manioc-jachère.

L'agriculture itinérante sur brûlis, dominante en zone forestière, consiste essentiellement à abattre les arbres et à tout incinérer avant l'installation des cultures. Nkulu observe que cette pratique se concentre de préférence dans les espaces de forêts secondaires, plus faciles à nettoyer, et que les arbres de valeur sont souvent préservés. Il montre que cette technique est populaire parce qu'elle ne nécessite pas de labour et offre de bons rendements directs:

la carbonisation en effet fertilise immédiatement le sol et élimine les agents pathogènes. La phase la plus éprouvante – l'abattage – est en outre facilitée aujourd'hui par la diffusion des tronçonneuses à chaîne. Le revers de cette méthode est que le sol s'épuise très rapidement, au bout de 2 à 3 ans maximum. Car si l'incendie favorise le transfert aux plantes de certains minéraux (potassiques notamment), la forte minéralisation du sol finit par entraîner une chute rapide de la fertilité. L'agriculture sur brûlis est dénoncée et découragée par les ONG et les agences environnementales, car elle conduit à grande échelle à une déforestation irrémédiable d'espaces riches en biodiversité, et expose le sol à l'érosion par l'effet du lessivage.

La pratique de la jachère procède d'un autre comportement culturel que l'itinérance puisqu'elle se fonde sur un principe cyclique qui consiste à alterner des phases d'exploitation et des phases de récupération pour permettre au sol de reconstituer ses réserves en eau, sa capacité productive, etc. Nkulu met en exergue la forte corrélation qui lie le temps de jachère et la pression démographique en Ituri. Les deux composantes sont inversement proportionnelles: à Djugu ainsi, où la densité officielle est supérieure à 300 habitants au km<sup>2</sup>, le temps de jachère moyen est ramené à 2 ans; à Mambasa à l'inverse (moins de 30 habitants/km<sup>2</sup>), il est de 8 à 10 ans (2019 : 42-43).

Or les rendements ont tendance à s'améliorer avec le temps de récupération: la condition de la pérennité du système est donc le respect d'un seuil



**Association de cultures bananier-riz, axe Komanda-Beni, territoire d'Irumu.**

(Photo Bily Bolakonga Ilye, 2017.)

temporel. Celle-ci n'est pas rencontrée dans les zones de forte densité, où la restauration ne peut se réaliser sans l'appoint de fertilisants artificiels comme du fumier ou d'autres engrais.

L'association ou la rotation des cultures, l'agrosylvo-pastoralisme et l'agroforesterie offrent des solutions possibles, en se basant sur les interactions entre espèces (allélopathie). Elles ne s'excluent d'ailleurs pas nécessairement mutuellement. Les deux dernières techniques demeurent à un stade embryonnaire dans la province: Nkulu en a trouvé certaines occurrences dans la chefferie Babila Bandaka et dans les montagnes de Djugu, pour l'une; à Komanda et Nyakunde pour l'autre (2019 : 44 ; 47). En revanche, l'association et la rotation des cultures sont très populaires et se rencontrent partout, indépendamment du mode de préparation de la terre (jachère, brûlis, labour, etc.). Dans le premier cas, le cultivateur plante simultanément différentes espèces sur une même parcelle de sorte à y favoriser le développement de services mutuels (fertilisants, répulsifs, herbicides/insecticides, etc.). Plusieurs combinaisons s'offrent à lui, mais la préférence semble aller à une monoculture en première saison

sur base de deux cultivars, suivie en seconde récolte de deux ou plusieurs espèces différentes à maturité analogue, comme le maïs avec l'arachide ou le haricot. Une alternative consiste à intercaler des cultures annuelles et des cultures pérennes, ce qui se rencontre notamment en agroforesterie où des couloirs boisés peuvent border des bandes céréalières, ou bien où l'on cultive sous un couvert végétal permanent. L'agriculture par rotation est davantage adaptée aux milieux dont on cherche à améliorer les caractéristiques édaphiques (structure, fertilité, etc.): en jouant sur les variations des profondeurs d'enracinement et sur l'insertion de plantes spécifiques (légumineuses, par exemple), le planteur favorise un processus naturel d'ameublissement du sol ou la synthèse de l'azote. Les zones de savanes comme à Baboa Bokoe, Andisoma, Bahema Mitego, Bahema Bogu, Baniari Tchabi s'y prêtent bien d'après les relevés de Nkulu; la pratique a été également observée dans le sud du territoire de Mambasa (2019 : 46). Parmi les rotations courantes, on note les successions suivantes: manioc-arachide-maïs; éleusine-arachide-manioc-jachère; tabac-arachide-manioc-riz-jachère.



### 1.2.3. QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA PRODUCTION DE CERTAINS FÉCULENTS DE BASE

La popularité du manioc tient en partie à son caractère de valeur refuge, ou d'assurance contre la disette, en raison de ses faibles exigences écologiques et du fait qu'il se récolte tout au long de l'année. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il fut introduit dans les hautes terres par la propagande agricole coloniale, qui voyait dans cette plante un moyen de lutte contre les pénuries alimentaires dans les espaces fortement peuplés (Pauwels 1960 : 123-124). Sa production serait telle qu'elle excéderait les besoins de la province. Selon un rapport de Few's Net, l'Ituri serait le premier exportateur de manioc dans l'ancienne Province-Orientale, les principaux territoires excédentaires étant Mahagi et Aru ; seule la production de Djugu serait déficitaire (2015 : 44)<sup>7</sup>. La productivité des paysans reste toutefois faible au regard des standards internationaux : dans les hautes terres, les rendements avoisineraient 10 t/ha, ce qui est en deçà de la moyenne mondiale (12,5 t/ha) et du potentiel général situé dans une fourchette de 25 à 80 t/ha (WFP, Solidarités international 2015 : 5 ; FAO 2011 : III ; 15).

Le riz est pratiquement une spécificité du territoire de Mambasa. On y trouve du riz pluvial et, dans une moindre mesure, du riz irrigué. La superficie d'exploitation, explique Nkulu, est « inhérente à la zone végétative d'exploitation » (2019 : 72) : elle varie selon le type de riz et le milieu. En savane, les emblavures atteignent en moyenne environ 30 ares pour le riz pluvial et 50 ares pour le riz irrigué, tandis qu'en zone forestière, elles se situent autour de 50 ares. La distribution des superficies est totalement déconcentrée si l'on s'en tient aux statistiques de l'IPAPPEL, puisque seuls 5 % des ménages agricoles posséderaient une superficie supérieure à 2,5 ha, tandis que 85 % auraient une superficie de 0,5 à 1 ha. Les agriculteurs cultivant sur 1 ha et plus sont généralement originaires du Nord-Kivu ; dans leur chef, le riz a davantage une dimension de culture commerciale. Les variétés les plus couramment



**Paddy dans le territoire de Mambasa.**

(Photo équipe locale, 2010.)

employées produisent des rendements de l'ordre de 700 kg/ha (série NERICA) ou 500 à 600 kg (série LIENGE).

L'ouest et le sud-ouest de l'Ituri seraient les principaux bassins de production de la banane plantain. Les rendements, si l'on intègre les données de l'Inspection provinciale de l'Agriculture, Pêche et Élevage (IPAPPEL), oscilleraient entre 2,6 et 3 t/ha, ce qui traduit une productivité très faible ; certains territoires et secteurs affichent néanmoins des performances largement supérieures, jusqu'à 7 t. Ces niveaux sont cependant largement inférieurs aux rendements possibles dans de bonnes conditions d'exploitation, qui peuvent atteindre jusqu'à 35 t/ha. Selon l'IPAPPEL toujours, la plante enregistrerait depuis les années 2000 une progression remarquable, le nombre de producteurs estimés étant passé de 450 000 en 2007 à près d'un million en 2016, tandis que les superficies emblavées auraient quadruplé. La banane s'insère généralement dans un système de cultures associées, où l'on distingue deux associations de référence : arachide-maïs-bananier plantain-haricot-caféier et cacaoyer-bananier plantain-haricot-soja (Bolakonga Ilye 2017 : 23-24, 29, 30).

### 1.2.4. QUELQUES ASPECTS DES CONTRAINTES PESANT SUR LA PRODUCTION

Il a été indiqué que l'agriculture vivrière de la province souffre d'une productivité déficiente dans plusieurs cultures de base. Cette situation contribue à l'état d'insécurité alimentaire qui touche régulièrement plusieurs endroits. À côté des facteurs naturels, liés à la qualité des sols, au climat et au relief, des

7. Ces informations contredisent les données récentes des services provinciaux dont nous disposons concernant les volumes de production et leur ventilation par territoire (Province de l'Ituri 2016). Celles-ci donnent à conclure que Djugu et Mambasa monopoliseraient la quasi-totalité (99 %) de la production.

**Tableau 3.2 : Production agricole moyenne par habitant (en kg) de 2006 à 2011 (zones rurales)**

	Maïs	Riz (paddy)	Manioc	Banane	Haricots secs
Ituri	11,9	3,82	189,37	12,62	4,22
ex-Province-Orientale	9,5	10,54	191,35	19,34	1,56

Source : Fews Net, USAID (2015 : 42).

facteurs structurels d'ordre politique, institutionnel ou économique ont une responsabilité. Parmi ceux-ci, notons l'insécurité, l'accès aux moyens de production, les capacités d'évacuation et les infrastructures de stockage et de transformation.

Par moyens de production, il faut entendre principalement la terre, l'outillage et les intrants agricoles. L'Ituri est le lieu de nombreux litiges fonciers de natures diverses (voir chapitres précédents) qui entretiennent une insécurité juridique sur la jouissance et l'exploitation des terres et exposent les parties en présence à des contestations judiciaires ou des mesures de rétorsion. Ces inférences découragent la production. D'autre part, l'outillage reste à ce jour limité à la houe et à la machette, quoiqu'en zone forestière, il faille compter de plus en plus avec la tronçonneuse pour les travaux d'abattage. L'exploitation reste fortement intensive en travail. Des essais de traction animale ont été tentés par les missionnaires catholiques avant l'indépendance, et ce mode fut en usage dans les zones pastorales à l'époque du projet d'élevage Ituri (voir *infra*). On en trouve des réminiscences en certains endroits, notamment à Komanda, mais cette pratique est totalement marginale. Or, outre le soulagement de la force de travail qu'il procure, l'usage de bovins, par la valorisation de leurs excréments, peut également contribuer à améliorer la fertilité des sols.

Enfin, il faut citer la faible disponibilité des semences améliorées. La qualité du matériel végétal influe directement sur les rendements. À l'époque coloniale, les CAPSA (Centre d'Adaptation et de Production de Semences améliorées) étaient chargés de multiplier et de distribuer le matériel sélectionné dans les stations de l'Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge (INEAC). Dans l'Ituri, la station expérimentale de Nioka (voir *infra*) a développé un matériel génétique de base, que le CAPSA de Pimbo (Walendu Djatsi, territoire de Djugu) se chargeait d'adapter localement, de multiplier et de diffuser auprès des paysans. Actuellement, la filière

semencière reste organisée à partir des structures de l'Institut national des Études et Recherches agronomiques (INERA), qui seul est habilité à produire les semences souches (base et prébase); la production et la distribution des semences certifiées incombent quant à elles à des agences non étatiques (lucratives ou non marchandes). Dans les territoires d'Irumu, de Djugu et de Mambasa, Nkulu recense une dizaine de ces agences, associations et programmes qui agissent comme des structures-relais auprès d'associations d'agri-multiplicateurs. Ces derniers se compteraient au nombre de 230 dans toute la province. Le Service national de Semences (SENASEM)/Ituri assure l'encadrement de tous ces acteurs. Cette filière cohabite cependant avec un mode de diffusion plus direct omniprésent, dans lequel les paysans-producteurs sélectionnent et stockent les graines qu'ils vendent alentour ou aux vendeurs sur les marchés. La filière officielle, d'autre part, est doublée par les chaînes logistiques des programmes d'urgence ou de réhabilitation, qui ignorent le processus de certification et d'homologation du SENASEM (Nkulu 2019 : 52-54).

## 2. LES CULTURES DE RENTE<sup>8</sup>

### 2.1. LA CAFÉICULTURE

La province produit les deux grandes séries commerciales de café, l'*arabica* et le *robusta*. Le caféier *arabica* se caractérise par des grains d'un goût plus fin et d'une plus grande valeur économique et par une intolérance au climat équatorial : il se cultive dans des régions d'altitude, à partir de 1200 à 1500 m, et sépa-nouit sous des températures moyennes annuelles de 18° à 22° et des précipitations de 1100 à 1500 mm.

8. Faute d'informations, nous n'aborderons pas la culture du caoutchouc qui concerna brièvement (période de l'État indépendant du Congo et premières années du Congo belge) la partie occidentale de l'actuel territoire de Mambasa. Northrup (1988 : 57-59) en fait très brièvement mention.

Le caféier robusta pousse en revanche dans les zones de climat chaud (22° à 27°), baignées par des précipitations plus abondantes, mais qui n'excèdent pas 3000 mm; il se diffuse plus favorablement dans les régions basses en dessous de 700 à 800 m d'altitude (Pochet & Flémal 2001 : 985).

Les travaux relatifs à la caféière comprennent trois phases avant récolte : la plantation, l'entretien et la taille.

La plantation se fait par repiquage ou par bouturage. Le premier procédé est davantage adapté à l'arabica qui, du fait de son autofertilité, conserve mieux ses caractéristiques d'une génération à l'autre; il implique dans les premiers mois un arrosage quotidien. Le robusta, quant à lui, est autostérile, la graine ne transmettant qu'une partie des qualités de la plante mère; les agronomes préfèrent donc recourir à des boutures de clones sélectionnés. Dans l'un comme dans l'autre cas, toutefois, la qualité du matériel végétal d'origine joue un rôle déterminant pour la qualité de la reproduction. La transplantation des plantules, si possible au début de la petite saison des pluies, se fait en aménageant des trous à intervalles réguliers, éventuellement enrichis en matières organiques. L'arabica et le robusta ne supportent pas les mêmes densités de plantation : les premiers tolèrent de 2500 à 4000 plants à l'hectare, tandis que les seconds se limitent généralement à 1000, bien que des densités de l'ordre de 1600 à 2000 soient parfaitement admissibles, voire recommandées.

Les caféiers sont relativement peu exigeants en travaux d'entretien : ceux-ci se limitent généralement à des opérations de sarclage ou de désherbage à la main des adventices; ils peuvent s'accompagner d'un paillage du sol, pour autant que l'on dispose d'une masse végétale en quantité suffisante. La plante s'accommode en outre très bien de la présence de graminées, d'oléagineux et de tubercules de petits formats (patates douces, arachides, haricots, soja, riz, maïs, etc.), dont la culture peut avoir un effet vertueux sur le développement de la caféière en plus de son apport nutritif essentiel au paysan.

La taille, dernière opération, vise à optimiser l'occupation de la plantation et à favoriser la croissance et la régénération du bois fertile. Elle se fait soit en tige unique (égourmandage régulier et étêtage à environ 1,8 m du sol), soit en tiges multiples (étêtage et sélection de plusieurs gourmands) (Pochet & Flémal 2001 : 986-1014).

### 2.1.1. CONTEXTE HISTORIQUE

Le caféier arabica aurait été introduit en 1913 par les Pères Blancs dans leur mission de Fataki (territoire de Djugu), où l'on découvrit par la suite une variété locale apparentée et qui poussait à l'état spontané (*Coffea eugeneoides*).

Les plantations essaimèrent d'abord à Nioka (Mahagi) et Nyakanza (Irumu), puis quelques années plus tard à Mahagi, Dekelele (Irumu), Kwandrumba (Djugu) et ailleurs (Meessen 1951 : 212). Au fil du temps, plusieurs zones se démarquèrent en rapport avec leur potentiel. Les contrées de Bunia, Djugu-Nioka-Mahagi, Kwandrumba-Buba-Lenga et Djalasiga offraient d'excellentes dispositions naturelles à la diffusion de l'arabica<sup>9</sup>. Dans la région de Mambasa, c'est le robusta qui fut expérimenté; les résultats, positifs, ouvrirent ultérieurement la voie à la création de vastes plantations, spécialement le long de la route Mambasa-Mungbere (Samba 1982 : 187; Wiese 1979 : 143-144).

Les colons européens cédèrent rapidement à l'attrait de cette spéculation. En 1920, la plupart des 27 colons recensés cultivaient du café. La plante se popularisa également parmi les cultivateurs africains, la culture leur permettant de payer l'impôt. D'après les renseignements coloniaux de l'époque, ceux-ci étaient installés principalement, sinon exclusivement, en territoire d'Aru. Avant la grande dépression des années 1930 qui provoqua la récession de l'économie caféière, la production africaine représentait environ 1/4 de la production européenne (Bakonzi 1982 : 633; 636; 641).

Les colons n'appréciaient pas cependant cette concurrence, qui les privait d'une main-d'œuvre importante. Pour être rentable, il leur fallait en effet compter sur un bassin de travailleurs en grand nombre et bon marché. Ils réclamèrent dès lors l'éviction de ces gêneurs au nom du développement économique – européen bien sûr – de la région : les populations demeurées au village étaient supposées nourrir les effectifs de l'industrie minière et des entreprises européennes, et non s'adonner à des travaux spéculatifs. Leurs doléances finirent par être satisfaites, en deux temps : à partir de 1929, la production africaine fut officiellement « découragée »; ensuite, elle subit les discriminations entretenues

9. On renonça par contre à l'exploitation de l'arabica à la pointe sud-ouest des monts Bleus en raison de la prolifération de champignons ravageurs et de bactéries.

par le pouvoir colonial durant la crise économique. Tandis qu'il offrait un soutien technique et financier aux planteurs européens en difficulté, il ignora en effet totalement la situation des producteurs africains (Bakonzi 1982 : 632-643).

En dépit des mesures dont ils bénéficièrent, de nombreux Européens firent néanmoins faillite ou se réorientèrent vers d'autres activités (pyréthre, eucalyptus, quinquina, etc.). Si bien qu'entre 1937 et 1951, la superficie cultivée passa de 3681 ha à 1418 ha (Samba 1982 : 189). Mais ce sont les caféiculteurs africains qui furent le plus affectés, puisqu'ils disparurent pratiquement durant quinze ans. Pour ces derniers, les événements et les autorités forcèrent leur condition, les confinant à leur fonction nourricière au service du capitalisme colonial et les privant d'accès aux innovations technologiques. D'agriculture génératrice d'améliorations matérielles, il n'en sera plus question avant la Seconde Guerre mondiale.

Les arguments fallacieux des revendications européennes s'accordaient bien aux faux-semblants de l'Administration. Bakonzi souligne très justement la contradiction apparente du discours officiel qui, avant la crise, prétendait décourager la caféiculture africaine sous prétexte d'une méconnaissance des techniques et procédés spécifiques, mais qui admettait ailleurs l'état général très satisfaisant de nombreuses plantations autochtones. Ce comportement illustre finalement l'hypocrisie des autorités indisposées par cette tension sur le marché du travail qui pénalisait le colonat européen et surtout Kilo-Moto, mais soucieuse néanmoins de sauver les apparences.

Le cas de la société minière offre une illustration extrême de l'iniquité du système dans lequel étaient embrigadés les paysans africains. La SOKIMO possédait depuis 1928 une concession de 80 000 km<sup>2</sup> organisée en 2 zones : la zone A, qui englobait tous les chantiers miniers, et la zone B, destinée à « protéger » la zone A contre d'éventuels trafiquants de métaux précieux. Ces zones, situées dans le massif kibalien de Kilo, disposaient de vastes espaces jugés de « grande vocation agricole » et où la culture du caféier offrait « toutes les garanties de succès ». Mais en raison de leur statut spécial, elles étaient interdites aux colons et les fonctions économiques des populations locales étaient entièrement tributaires des exigences de la SOKIMO (Samba 1982 : 214). C'est pourquoi, pendant longtemps, l'Administration, qui redoutait pourtant au lendemain de la Seconde Guerre mondiale le spectre des pénuries

foncières en raison des surdensités démographiques du Haut-Ituri, refusa d'envisager le développement de cette région. Jusqu'au début des années 1950, il ne fut pas question d'y encourager quoi que ce soit comme culture spéculative : 40 000 paysans environ y vivaient, astreints à une production de subsistance pour l'alimentation des camps miniers. Il fallut que la mécanisation de ses procédés de production relâche les besoins de la société en travailleurs et en nourriture pour que l'on envisage pour la première fois en 1953 de développer sur ces terres la culture du café (*Rapport de la commission ...* 1954 : 104-105).

À cette époque, le gouvernement mit sur pied un programme dit de « reconversion économique » du Haut-Ituri, dans lequel le café fut reconnu comme une spéculation susceptible de relever les conditions matérielles des paysans africains. Le programme identifia environ 24 000 bénéficiaires potentiels à Mahagi, Djugu et Bunia (actuel Irumu) (*Rapport de la commission ...* 1954 : 118). Les Jupaliri par exemple, en pays alur, furent concernés. La propagande agricole recommandait l'usage des variétés « local bronze » (développée à la station INEAC de Mulingi), « Mysore » et « Moka ». Une coopérative fut créée en 1959 – la « coopérative de Mahagi » –, qui regroupait tous les producteurs du territoire. Elle était chargée de rassembler les récoltes et de les envoyer pour traitement et conditionnement aux bureaux de l'OPAK<sup>10</sup> à Goma, qui les écoulait à son tour sur les marchés internationaux (Pauwels 1960 : 143 ; 171).

Ce changement de politique fut trop tardif pour modifier la structure du secteur avant l'indépendance. Celui-ci demeura dominé par les Belges, favorisés par l'administration coloniale. Quelques ordres de grandeur illustrent le déséquilibre qui sous-tendait la représentation des uns et des autres dans cette activité. En territoire de Mahagi par exemple, on dénombrait fin 1953 42 colons agriculteurs et éleveurs et plus de 10 000 paysans africains<sup>11</sup>.

10. OPAK : Office des Produits agricoles du Kivu.

11. Les statistiques ne prennent en compte que les chefs de ménage du côté des colons, et les « hommes adultes valides » (HAV) en milieu coutumier du côté des paysans africains. Le terme d'homme adulte valide était une unité de comptage couramment employée par l'administration coloniale dans ses travaux économiques. À noter qu'en 1953, le territoire de Mahagi correspondait aux actuels territoires d'Aru et de Mahagi.

La superficie cumulée des caféières européennes (belges) y atteignait pourtant 1420 ha, contre 250 ha à peine pour ces derniers (*Rapport de la commission...* 1954: 44, 57). Le croisement des renseignements obtenus dans une brochure des services de l'Agriculture et de ceux de la commission amène à considérer que la production de café marchand africain était

nulle à cette époque. En effet, tandis que la commission relève que la production de café du Haut-Ituri n'excédait pas 600 t (arabica et robusta confondus) à la fin 1953, la brochure des services agricoles indique que la même année les colons européens de la Province-Orientale produisaient 654 t de café arabica (Ministère des Colonies 1955: 12).

### L'expérience des paysannats dans le Haut-Ituri<sup>a</sup>

La formule des paysannats fut une tentative du pouvoir colonial de répondre aux contraintes diverses qui se posaient en milieu rural après la Seconde Guerre mondiale, de manière à fixer les paysans sur leurs terres. Parmi les quatre grandes catégories de terroirs schématisées par F. Jurion et J. Henry, le Haut-Ituri était versé dans celle des zones de « régions surpeuplées vouées à des systèmes de conservation et de production à forte intensité de travail ».

Au chapitre 1, on a évoqué la fonction qui leur fut dévolue dans l'optique du pouvoir de gérer les surdensités. Cette formule visait à « remplacer l'agriculture extensive [...] par une agriculture qui deviendra de plus en plus intensive tout en assurant la pérennité de la productivité du sol ». L'équation était complexe, car elle entendait concilier la science agronomique et les connaissances sociologiques et juridiques, de sorte à intégrer les spécificités locales et à procéder autant que possible par solution négociée avec les concernés.

Plusieurs aménagements répondant à ces aspirations furent entrepris dans le Haut-Ituri: l'Administration espérait atteindre un rythme annuel d'établissement de 1500 « fermes » dans les territoires de Djugu et de Mahagi, et de 500 dans les territoires d'Aru et d'Irumu (de Fays 1956: 22). À Mahagi, près de 7000 implantations furent créées jusqu'en 1959 (de Fays 1956: 22; Wiese 1979: 137).

Dans le nord des monts Bleus, deux types de paysannats se distinguèrent: les paysannats à cultures de rente (café) et les paysannats de production vivrière. L'initiative eut des succès contrastés. À Mahagi, il s'agissait essentiellement de petites exploitations d'arabica: chez les Djukoth, les Anghal, les War-Palar (Alur), la formule fut bien reçue. Plus au sud, chez les Hema du Nord et chez les Lendu-Djatsi (région de Djugu-Drodoro), les cultures d'arabica furent poussées là aussi, tandis qu'on privilégia le robusta dans les parties proches de la forêt tropicale de la zone montagneuse de Kilo, parmi les Nyari. Chez ces deux derniers peuples, le succès fut contrarié par une série de difficultés (Wiese 1979: 137).

Chez les Pandoro, au nord-nord-ouest de Nioka (21 000 habitants recensés en 1957), on procéda à partir de 1954 à l'aménagement de « fermettes » de 4,5 à 5 ha chacune, réparties en 10 soles de taille égale: la première accueillait l'habitat, la culture industrielle (arabica), des cultures « de case » (colocases, tabac, ricin, quelques légumes), une petite bananeraie et quelques arbres fruitiers; les autres soles étaient consacrées aux cultures vivrières; à quoi s'ajoutait pour chaque fermier 4 à 6 ha dans les pâturages communautaires pour le gros bétail. À l'indépendance, l'ensemble était organisé en 8 centres sociaux qui desservaient chacun 400 familles, équipés d'une école, d'un dispensaire médical et vétérinaire, d'un *dipping tank*, d'un local de réunion et d'une plaine de jeux. Vingt ans plus tard, l'agronome à l'origine de ce paysannat put constater la persistance des fondations: dans le contexte particulier du Haut-Ituri, relevons que les litiges portant sur des délimitations étaient tranchés en recourant aux cartes foncières établies au début du paysannat et que le parcellaire était respecté; les caféières, en général saines et bien entretenues, avaient été étendues.

Si la formule des paysannats tomba progressivement en désuétude dans le pays, on ne peut donc conclure à son effondrement total: l'exemple des Alur-Pandoro montre que leurs effets se prolongèrent plusieurs décennies après leurs débuts. Wiese observe que ce sont surtout les paysannats de cultures de rente qui ont le mieux résisté. Il cite à l'appui les cas contrastés des plantations d'arabica chez les Djukoth, qui furent renouvelées et étendues; et les paysannats abandonnés de la région de Kilo, organisés autour des cultures vivrières (Wiese 1979: 137-141).

Au bord du lac enfin, une variante fut développée à l'intention des pêcheurs: à Kasenyi (1954) et à Nyamavi (Semliki) (1956), quelques dizaines de pêcheurs « à tendance industrielle » s'installèrent sur des zones parcellisées « dans le but de former [...] un *village modèle* de pêcheurs professionnels, avec débarcadères, aire de séchage, marché, puits, magasins, dispensaires, etc. » (Depasse 1956: 70, nous soulignons). Ces sites étaient toujours en activité lors du passage de Wiese en 1971 (Wiese 1979: 186).

a. Sauf exception dûment mentionnée, les développements qui suivent sont issus de: Drachoussoff, Focan & Hecq (1991: 769-776; 853-862).

Après 1960, les événements politiques bouleversèrent la donne. Dans un premier temps, de nombreux Belges cédèrent leurs plantations à des entrepreneurs grecs ou congolais. Ce fut ensuite au tour des Grecs d'être dépossédés par les mesures de nationalisation des biens (1973). Cette seconde étape soldait donc le transfert du contrôle du secteur à des ressortissants nationaux, généralement des affidés du régime du MPR. Sa physionomie n'avait plus grand-chose de commun avec la situation qui prévalait quinze ans plus tôt. En marge de ces grands mouvements, la culture se popularisait parmi les petits planteurs pour qui la vente du café représentait un appoint appréciable. Selon un témoignage récolté en territoire de Djugu par Ngabu Basani et Ngabu Zukpa (2017: 3), ceux-ci se procuraient les plantes à partir des grandes plantations, dont ils transplantaient dans leurs jardins les plantules.

L'essor de cette nouvelle forme d'économie caféière, fondée sur une base élargie, fut rendu possible par le maintien de prix attractifs sur les marchés de consommation. Or, pour les pays producteurs fortement dépendants de la santé du secteur, il n'était pas question de laisser ce domaine soumis aux aléas de l'offre et de la demande. La politique de laisser-faire caractéristique de l'entre-deux-guerres avait mené à des effondrements spectaculaires qu'on souhaitait désormais éviter. Afin de tirer les cours du café à la hausse, les principaux pays producteurs avaient convenu en 1963 d'un système de contingentement qui consistait à fixer annuellement à chacune des parties à l'accord des quotas d'écoulement. La mesure organisait de la sorte une tension sur l'offre garantissant des prix rémunérateurs aux producteurs. Pour l'économie zaïroise, dont la période faste tirait à sa fin, le débouché du café représentait donc un viatique précieux. Conforté par le système régulateur international, l'État mena par l'entremise de l'ONC<sup>12</sup> une politique attractive de prix entre 1973 et 1975.

L'Ituri disposait d'un atout supplémentaire relativement à la plupart des autres provinces: sa proximité avec l'Ouganda atténuait les effets négatifs de la dégradation du réseau routier sur les conditions d'évacuation. Les producteurs locaux se trouvaient ainsi moins exposés à l'explosion des coûts du transport qu'endossaient ailleurs leurs congénères. Signe

de son attrait, c'est à cette date que les firmes marchandes Tsakanakis et Cedec, initialement installées au Kivu, s'implantèrent dans la région pour ouvrir de nouveaux débouchés avec l'Ouganda.

Cette croissance connut son apogée dans la seconde moitié des années 1980<sup>13</sup>. À l'époque, le café occultait tous les autres produits végétaux d'exportation, représentant chaque année entre 70 et 85 % des exportations nationales. En Ituri, il constituait l'un des piliers du commerce de contrebande avec le Soudan du Sud et l'Ouganda (voir chapitre 5). À Djugu et à Mahagi, la filière régulière était dominée par les établissements Mbikpa Mondrokpa, Monsieur Lubenga et Sokonoki, qui achetaient le café pour l'exporter sur les circuits mondiaux (Ngabu Basani & Ngabu Zukpa 2017: 3). Sa culture continuait de gagner du terrain parmi les petits planteurs, tandis qu'à l'inverse les grandes plantations déclinaient, souvent empiétrées dans des problèmes de gestion.

Le succès durable du café, à contre-courant d'une économie nationale en débâcle, lui donna ses galons d'atout décisif dans la lutte pour le développement. On vit alors se multiplier les projets donnant au café une fonction motrice dans de nombreuses communautés paysannes. C'est le cas par exemple du Projet d'Appui au Café arabica (PACA), qui visait à augmenter la productivité et à créer des groupements de planteurs afin d'améliorer la qualité du café marchand.

La dynamique s'est enrayée cependant au cours de la décennie suivante. Au niveau international, la fin du système de contingentement survenue en 1989 avait laissé la bride à la libération des réserves accumulées. Avec cette conséquence, prévisible, que l'inondation sur les marchés affecta fortement l'attractivité du secteur en amont de la filière: les arabica comme les robusta connurent une décote sévère<sup>14</sup>, décourageant totalement la production. Les planteurs de l'Ituri ne furent pas épargnés par ce retournement brutal de conjoncture. Les témoignages recueillis font état d'abandons de caféières ou de substitution de plants par des cultures vivrières

12. ONC: Office national du Café.

13. Avec un pic de production en 1986 (108 000 t), et un pic des exportations en 1989 (120 000 t).

14. -44 % et -73 % entre 1989 et 2002, respectivement pour l'arabica et le robusta (Bourse de New York) (Banque du Zaïre v. 1996: 104; Banque centrale du Congo v. 2003: 136).

(sorgho, haricots, manioc, etc.)<sup>15</sup>. Sous cet angle, il est très clair que l'ouverture au libre-échange qui assoit l'hégémonie de l'économie de marché a durement frappé les petits producteurs, pratiquement éliminés du secteur. Cette crise économique procédait donc de choix politiques.

Elle fut accentuée par des événements spécifiques au pays et à la région. L'engrenage des épisodes qui ont abouti aux guerres de 1997-2003, dont l'Ituri fut l'un des épicycles dramatiques, eut des retombées négatives sur la majorité de la population. Le conflit a balayé les principaux établissements d'exportation : Mbikpa Mondrokpa, Monsieur Lubenga, Sokonoki, etc. Par ailleurs, au niveau épidémiologique, la période qui précède immédiatement les hostilités fut marquée par la prolifération de la trachéomycose. Cette maladie consiste en une dégénérescence du système vasculaire du caféier. Signalée en 1927 une première fois en République centrafricaine, elle se diffusa progressivement en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest, avant d'être éradiquée à la fin des années 1950 (Sibelet & Nguyen Ba 2012 : 259). Sa résurgence actuelle dans le nord-est du pays date du début des années 1980 ; faute d'une politique de prophylaxie efficace cependant, elle a anéanti des espaces entiers de robusta ; elle s'est également attaquée à certaines variétés d'arabica. Pour compléter cet inventaire rapide, on notera le tombereau de facteurs adverses d'ordres institutionnel (disparition des structures d'encadrement des paysans, etc.) et économique (concurrence de l'artisanat minier, manque d'accès au crédit, enclavement, etc.), qui participèrent à l'effondrement de la production et à la disparition des maisons de commerce traditionnelles.

À l'instar de la phase de déclin, et conformément à l'hégémonie de l'ordre économique libéral de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, c'est la demande sur les marchés internationaux qui a impulsé la reprise. Les cours internationaux se sont infléchis à partir de 2005, et ont depuis lors gagné en moyenne annuelle 10% (arabica) et 17% (robusta) (graphique 3.2). Dans le même temps, la situation politique s'apaisait lentement, ouvrant le champ à un redémarrage des activités économiques. Cet alignement favorable se doublait de la part des paysans d'un regain d'intérêt

pour la culture du café, en particulier pour l'arabica, moins exposé à la trachéomycose. Les planteurs se heurtent cependant à un certain nombre de difficultés, les unes d'ordre agronomique, les autres d'ordre commercial et politique.

Actuellement, la culture de l'arabica est davantage répandue dans les territoires de Mahagi et de Djugu, tandis que les plantations résiduelles de robusta se situent essentiellement en territoire de Mambasa. Parmi les principaux bassins de production et centres de vente, on relève notamment les sites de Kpandroma, Bule et Aruda (territoire de Djugu) ; les sites d'Amée, de Ndrele, de Ngote et de Kpanyi (territoire de Mahagi) ; les sites de Lolwa, Butama, Biakato, Makumo et Kilimamwezi (territoire de Mambasa). En termes quantitatifs cependant, la situation véritable du secteur est méconnue. Les services de l'IPAPPEL dénombrent environ 40 000 caféiculteurs, répartis approximativement comme suit : la moitié en territoire de Mahagi, un quart en territoire de Djugu, un huitième en territoire de Mambasa et 1300 en territoire d'Irumu. Selon les estimations basées sur des études de terrain, la production récente d'arabica tournerait autour de 9000 t à 10000 t, tandis que celle de robusta est inconnue (Ngabu Basani & Ngabu Zukpa 2017 : 6 ; 12 ; Nkulu Mwine Fayama 2019 : 79 ; 81)<sup>16</sup>.

### 2.1.2. LES ENJEUX LIÉS À L'ORGANISATION DU SECTEUR

La caféiculture représente l'une des principales sources de revenus pour les planteurs. Elle permet généralement à un ménage de subvenir à des besoins fondamentaux comme la scolarité des enfants, les soins de santé, mais aussi de plus en plus les transports et l'habillement, même dans les milieux les plus défavorisés (WFP & Solidarités international 2015). La part qui leur revient dans la valeur finale du produit est cependant dérisoire : à New York et à Londres, les prix pour le café marchand évoluent autour de 1000 à 1500 USD/t (robusta) et 2500 à 3000 USD/t (arabica). À titre de comparaison, ces dernières années, dans les principaux centres de négoce, la vente d'arabica humide rapportait au

15. Témoignage recolté par l'ONG Rikolto auprès d'un responsable de la coopérative Kawa Maber (voir *infra*) (site internet de Rikolto).

16. Les informations rapportées par Ngabu Basani et Ngabu Zukpa laissent supposer que le nombre de planteurs en territoire de Mahagi pourrait être bien plus élevé : trois chefferies à elles seules (sur huit) concentreraient 21 500 planteurs, alors que les zones productrices de Pandoro et Commune de Mahagi sont exclues de ce recensement.

producteur de 500 à 800 FC/kg<sup>17</sup>. La majeure partie de la valeur de son travail lui échappe donc. Il doit en outre assumer les risques liés aux aléas naturels – notamment les changements climatiques – et les risques de marché. Le niveau des cours est en effet indexé au volume disponible, qui lui-même dépend de la qualité des récoltes des principaux pays producteurs (Brésil, Indonésie, Vietnam...). Or la dispersion des producteurs et leur dépendance aux revenus tirés du café les placent dans un rapport de négociation défavorable face à l'acheteur, qui peut d'autant mieux externaliser ces risques, en faisant du prix d'achat sa variable d'ajustement.

Au niveau de la chaîne de valeur, on relève que les coûts absorbés dans le prix d'achat aux producteurs sont de deux ordres: ils renvoient d'une part à la rémunération des intermédiaires et à la prise en charge de leurs frais de transport; d'autre part, à la rémunération des instances politiques et administratives locales et provinciales, à titre de taxes, impôts, droits ou redevances<sup>18</sup>. Ngabu Basani & Ngabu Zukpa ont dressé l'inventaire des acteurs de la filière. Ils soulignent notamment le rôle des « sous-acheteurs » commissionnés par de grands négociants ougandais ou indépendants, mais en relation avec l'Ouganda. Cette catégorie impose souvent des prix d'achat excessivement bas ou use de balances truquées, en vue de préserver ses marges bénéficiaires: « C'est cette couche qui draine une quantité importante de café de l'Ituri en Ouganda, car ils sont en majorité composés des commerçants de la région et profitent des transactions commerciales avec l'Ouganda... d'autres utilisent le café comme actif liquide en vue d'obtenir la devise ougandaise » (Ngabu Basani & Ngabu Zukpa 2017: 7). D'autre part, les expéditions en Ouganda se font en grande majorité sous la forme de café parche, ce qui est formellement illégal; dans ce cas de figure, la valeur marchande du produit quittant le territoire congolais est donc très faible, car les activités d'usinage génératrices de valeur sont réduites à leur portion congrue (dépulpage).

17. Les prix sont plus bas en début de campagne.

18. Nous ne nous attarderons pas sur ce second ensemble de charges qui est déjà l'objet de doléances auprès des pouvoirs publics, en vue de clarifier la législation, d'abaisser les taux et de supprimer les doublons.

Toutefois, la production elle-même souffre de handicaps comparatifs. Les caféiculteurs affichent en effet des écarts importants par rapport aux standards internationaux, ce qui fragilise davantage leur situation. Les plantations produisent en deçà de leurs capacités réelles, tandis que la qualité des fruits mis en vente accuse de fortes disparités.

Les caféières ont un matériel végétal souvent défectueux (dégénérescence) ou en phase déclinante (plants âgés), les pratiques culturales sont suboptimales et beaucoup de planteurs n'ont pas accès à des intrants améliorés (semences sélectionnées, engrais, etc.). En zone forestière (territoires d'Irumu et de Mambasa) – où les premiers travaux sont « très destructeurs », car ils consistent en la coupe systématique des arbres –, l'équipe du professeur Nkulu a mesuré des surfaces moyennes de l'ordre d'un hectare, pour une densité de 1550 à 1650 caféiers (2019). Elle a relevé la rareté des pépinières, les planteurs favorisant la mise en terre directe, sans trouaison préalable, et le fait que la plupart des parcelles étaient constituées de semenceaux repiqués de plantations déjà âgées de 10 à 20 ans, à l'exception cependant de lots importants issus de variétés distribuées par l'ONG Rikolto (voir *infra*). Aucun des cultivateurs interrogés ne mentionnait l'usage de fertilisants (azote, phosphore, potassium...) et seule une minorité déclarait appliquer un traitement prophylactique (anti-scolyte) (Nkulu Mwine Fyama 2019: 79-81).

De telles conditions d'exploitation limitent les rendements à des niveaux largement inférieurs aux moyennes mondiales. Dans des conditions optimales, les caféières peuvent produire chaque année jusqu'à 3 à 4 tonnes de café marchand à l'hectare; en règle générale toutefois, des rendements qui oscillent entre 1 à 2 tonnes sont jugés bons (Pochet & Flémal 2001: 986-1014). En comparaison, les caféières visitées par le professeur produisaient de l'ordre de 40 à 50 kg de café marchand à l'hectare pour le robusta, et 25 à 40 kg à l'hectare pour l'arabica (250 kg pour les plus gros producteurs, peu nombreux) (Nkulu Mwine Fyama 2019: 79-81).

Pour se prémunir contre le risque de mauvais lots, et donc d'une dépréciation marchande, les coopératives (voir *infra*) préfèrent intégrer la préparation industrielle du café marchand dès la première étape. Elles n'achètent donc que le café cerise, tout en réclamant des délais d'acheminement très courts (12 heures depuis la cueillette) ou une présélection en amont. Cependant, la grande majorité du café



s'écoule sur les marchés locaux à l'état humide, c'est-à-dire une fois la pulpe et la peau dégagées (café en parche). Or, en raison essentiellement des différences d'approche entre les intermédiaires ougandais et les coopératives, les prix obtenus du café en parche sont inférieurs à ceux du café cerise (Ngabu Basani & Ngabu Zukpa 2017 : 18). Le producteur se retrouve donc en théorie devant cette situation apparemment paradoxale qu'il gagnera davantage en limitant son intervention sur la chaîne de valeur à la production, sous la caution cependant de soigner ses cultures afin de gagner en qualité. L'explication tient bien sûr à l'hétérogénéité des qualités et à un déficit de confiance de la part des acheteurs, dans un marché dominé par l'impératif de catégorisation des goûts et de standardisation des produits.

Sous l'ordre économique libéral, le choix du mode de production échappe définitivement au petit producteur qui veut survivre. L'organisation du travail, la sélection des variétés, les procédés, etc., tout est déterminé en dernière instance par les grands marchés de consommateurs, eux-mêmes influencés dans leurs goûts par la grande distribution et la publicité. La caféiculture s'est popularisée, mais non démocratisée. Le pouvoir de décision n'a jamais été aussi loin des planteurs. L'autoritarisme du pouvoir colonial ou du pouvoir d'État a laissé la place à celui des marchés et des multinationales.

C'est sous la condition terriblement aliénante et qui semble indépassable d'accepter ce carcan que le développement du café peut agir comme levier pour améliorer la situation matérielle des paysans de l'Ituri. L'enjeu derrière cet objectif est double : il s'agit d'atteindre et de garantir un niveau de rentabilité qui s'exprime dans une juste rétribution pour les planteurs, et d'en pérenniser l'activité. Cette double assignation nécessite d'agir à la fois au niveau de la filière et au niveau de l'encadrement agronomique.

Dans le passé, il y eut plusieurs tentatives de structurer la filière, qui ont plus ou moins échoué sur le long terme. La dynamique a été relancée en 2005 : la Fédération des Producteurs de Café arabica en Ituri (FPCAI), mise sur pied à cette date, rassemblait à son apogée 15 000 planteurs d'arabica de Mahagi et de Djugu, regroupés dans 32 antennes (les « unions ») (d'après Chausse *et al.* 2012 : note 42). D'origine plus récente, le projet Kawa Maber poursuit la même ambition de structurer les producteurs de café des deux territoires pour renforcer les capacités de production et d'exportation, et améliorer le

retour financier. L'organisation entend y parvenir en sémancipant des intermédiaires (création d'une filière d'exportation), en misant sur un label qualité de classe internationale (augmentation de la qualité commerciale) et en retenant davantage de valeur ajoutée (développement des activités de transformation).

La structure faitière de Kawa Maber a la forme juridique d'une coopérative, la plus grande actuellement en activité dans la région en termes de membres<sup>19</sup>. L'ancrage local se noue à hauteur des points de jonction entre producteurs, qui sont également les premiers points nodaux de la nouvelle chaîne de valeur : à l'instar du FPCAI, le projet s'appuie en effet sur des antennes déconcentrées, en l'occurrence des micro-stations de lavage, destinées à regrouper chacune une centaine de coopérateurs-caféiculteurs et où les récoltes sont lavées, rassemblées et mélangées afin d'assurer des qualités identiques pour un même lot commercial. Les produits sont ensuite départés chez des opérateurs spécialisés avant leur exportation. Pour contourner les intermédiaires habituels, le projet mise sur la collaboration avec un courtier, chargé de placer directement les cafés marchands sur les places internationales.

Ce mode opératoire, qui combine l'intermédiation d'une structure fédérative (la coopérative) et d'un courtier, permet de s'affranchir de la charge financière que les pratiques des intermédiaires « ougandais » font peser sur la rentabilité et de se garantir une meilleure visibilité internationale. En corollaire, l'insertion de la filière dans le circuit officiel a pour effet de retenir davantage de valeur en Ituri. Légalement en effet, seule la forme marchande (café vert) est admise à la sortie. Or les installations actuelles ne suffisent pas à traiter toute la production estimée<sup>20</sup>. Cette stratégie de renforcement exige

19. Le site internet de Rikolto renseigne environ 1500 coopérateurs-planteurs dans les territoires de Mahagi et de Djugu (2550 selon Ngabu Basani & Ngabu Zukpa (2017 : 6)). À noter que ce n'est donc pas un modèle isolé : il existe en effet d'autres coopératives.

20. Dans les seuls territoires de Djugu et de Mahagi, il faudrait au moins 7 à 9 autres usines d'une capacité unitaire de 1000 t pour assurer un départage intégral (Ngabu Basani & Ngabu Zukpa 2017 : 6). Les auteurs mentionnent l'existence des usines suivantes au moment de leur étude : SCAK et COFFEE LAC (territoire de Djugu); COOPAC et SIGRACO (territoire de Mahagi).



**Kawa Maber, micro-station de lavage.**

(Photo Aude Rossignol  
© PNUD RDC.)

donc comme préalable d'étoffer les équipements locaux d'usinage, ce que Kawa Maber anticipe en prévoyant à terme la création «là où c'est économiquement rentable» de stations de départage. Après les producteurs, les pouvoirs publics seraient les autres bénéficiaires d'une telle régularisation : Ngabu Basani et Ngabu Zukpa ont en effet montré que dans l'hypothèse où la totalité de la production sortirait par voie officielle sous la forme de café vert, les rentrées engrangées par le Trésor congolais augmenteraient considérablement<sup>21</sup>.

En matière de pérennisation, l'effort porte sur l'amélioration des pratiques agricoles à partir de «champs-écoles paysans» et l'adoption de variétés adaptées aux changements climatiques. Par ces deux volets, le projet assume des casquettes historiquement portées par les services agronomiques de l'État depuis la période coloniale. Kawa Maber endosse donc le principe d'un transfert de ces compétences de la sphère publique et nationale à la sphère

semi-privée et internationale<sup>22</sup>. C'est une situation que l'on retrouve dans d'autres domaines au Congo. Ces dernières décennies, le désengagement de l'État du secteur agricole a laissé un espace où la coopération et les acteurs privés ont pris de plus en plus d'envergure. Cependant, externaliser le contrôle de la production et la distribution des intrants ou la direction des services d'encadrement agricole, c'est se placer sous une autre forme de dépendance, qui au contraire de l'État, ne peut offrir précisément aucune garantie sur le long terme. Pour cette raison, en dépit de leur incapacité notoire à assumer leurs missions en raison d'abord de leur sous-financement,

21. Les services centraux de l'ONC à Mahagi perçoivent en effet des droits supérieurs sur le café vert à ceux sur le café parche (3,5 % de la valeur FOB sur 75 % de la marchandise, contre 72 FC/kg sur 80 % de la marchandise). La valeur est indexée à un indice officiel (mercuriale) FOB: Freight on Board. Au total, recettes de la DGDA incluses, le manque à gagner de l'État dans le système actuel s'élèverait à plus de 450 000 USD; si seule était prise en compte la marchandise enregistrée par l'ONC, le manque à gagner serait d'un peu moins de 100 000 USD (calculs basés sur l'exercice 2016) (Ngabu Basani & Ngabu Zukpa 2017: 14; 16; 24).

22. Le projet Kawa Maber est financé et encadré par l'ONG belge Rikolto (ex-Veco) dans le cadre d'un programme plus large visant au redéploiement de la filière café à l'est, pour lequel elle reçoit elle-même des financements auprès de trois investisseurs institutionnels: la Coopération belge au développement (Belgique, public), le Common Fund for Commodities (Nations unies, public-privé) et la Fondation Efico (Belgique, privé) (voir: <https://congo.rikolto.org/fr/project/la-renaissance-du-cafe-arabica-lest-de-la-rdc#tab-investors>; [www.common-fund.org/about-us/our-partners/](http://www.common-fund.org/about-us/our-partners/); [www.efico.com/corporate-engagement](http://www.efico.com/corporate-engagement); [www.twin.org.uk](http://www.twin.org.uk)). Rikolto est associé à l'organisation TWIN, qui se présente comme une ONG de «développement par le commerce», active dans les secteurs du café, du cacao et des noix. Elle officie comme courtier, c'est-à-dire qu'elle «place» le café de la coopérative sur les marchés internationaux. À noter que l'objectif poursuivi par Rikolto est de parvenir à terme à l'autosuffisance financière pour Kawa Maber. La FPCAI était quant à elle une initiative soutenue par l'ONG ACIAR (Appui à la Communication interculturelle et à l'Autopromotion rurale).

il est impératif que les services publics congolais demeurent la clé de voûte de toute relance agricole. À l'heure actuelle, malheureusement, la volonté politique continue de faire défaut. Comme le rappelle le professeur Nkulu : « L'agriculture ne se voit consacrer que 2 % du budget national dont la moitié

seulement est effectivement décaissée... Le gouvernement a pourtant signé la déclaration de Maputo (2003) par laquelle il s'engageait à consacrer 10 % du budget national à l'agriculture » (Nkulu Mwine Fyama 2019 : 83).

### La culture du coton en Ituri

La tolérance du coton vis-à-vis d'une large palette de températures (5 °C min ; 38/40 °C max) et d'un régime de précipitations modéré (400-800 mm/an) permet sa culture dans de nombreuses régions du Congo. Ces dispositions sont seulement pondérées par l'exigence d'une saison sèche suffisamment longue, ce qui exclut les zones d'altitude de l'est (dont les sommets des monts Bleus) et la cuvette centrale.

D'un point de vue agronomique, rien n'empêchait donc la diffusion du coton dans l'Ituri. Néanmoins, celle-ci fut longtemps bloquée pour des motifs économiques : la SOKIMO craignait que les compagnies cotonnières ne divertissent une partie de sa propre force de travail. Alors qu'elle fut systématisée à partir de 1921 dans les zones cotonnières de la Colonie sous l'égide des cultures obligatoires, ce n'est qu'en 1938 qu'elle y fit son apparition, encore que limitée aux rives du lac Albert. C'est la variété S.47, identique à celle cultivée en Ouganda, qui fut introduite. L'Administration y était favorable parce qu'elle était soucieuse de procurer aux populations frontalières des sources de revenus complémentaires pour tenter d'endiguer leur exode vers les territoires britanniques. L'on s'était au préalable rassuré sur les craintes de répercussions négatives sur les rendements vivriers et le niveau de fournitures alimentaires aux mines : bien au contraire, le cycle de rotation de la plante s'intégrait parfaitement à la culture du manioc, des arachides, du riz, des haricots et des bananes (Bakonzi 1982 : 643). Dans les années 1950, toute la production annuelle (800 à 1000 t) était usinée par la firme Vinchent à Mahagi (plaine d'Isawa), qui en extrayait par ailleurs des tourteaux et de l'huile, dont l'industrie était en plein essor (Brixhe 1958 : 18, 130). Plus tard, le coton fut introduit en territoire de Mambasa, sous le monopole commercial de la société Belgika qui disposait d'une usine cotonnière à Mambasa-centre<sup>a</sup>. En 1950, le territoire de Mambasa produisait 260 t de coton, contre 1260 t au territoire de Mahagi (Samba 1982 : 191).

Le coton étant une culture obligatoire, les paysans ne furent pas épargnés par les à-côtés de son caractère coercitif. En territoire de Mambasa, les cas de brimades ont été attestés : fouet, humiliations, amendes, etc. ; d'autre part, les institutions et les rapports d'autorité traditionnels furent ébranlés par les exigences qu'induisait l'entretien des cultures de rente. En chefferie Bombo, de nouvelles normes s'établirent en matière d'emploi (accru) de la force de travail, d'organisation économique et de productivité. La vie quotidienne devint presque exclusivement centrée sur l'agriculture. D'anciennes institutions de pouvoir comme le *imbaa* furent abolies tandis que d'autres furent renforcées dans la mesure où elles servaient la tutelle coloniale. Les chefs de village et les anciens étaient désormais tenus responsables devant l'administrateur territorial et le représentant de la société cotonnière du respect par chaque ménage des quotas de production (Rösler 1997 : 49-50).

Si elle fut complètement abandonnée après l'indépendance en territoire de Mambasa, la culture du coton a longtemps survécu au bord du lac Albert. Il semble que la raison de cette résilience soit à chercher dans la proximité de l'Ouganda qui offre un débouché aux productions cotonnières, mais également dans le vécu différent des populations de l'Est, que l'État veillait à ménager pour ne pas encourager l'émigration. La contrainte y fut semble-t-il moins durement ressentie qu'ailleurs. Il y a quelques années, une production résiduelle était encore attestée dans les plaines d'Isawa (Anghal), d'Abook (Mokambo) et de Mahagi-Port (Wagongo) ; la récolte était vendue en ordre principal en Ouganda et à Kisangani (CECI & FIGEPAR 2007 : 96).

a. La Belgika (ex-Comptoir colonial Belgika) fut l'une des premières sociétés créées au Congo (1899). Elle avait débuté dans l'exploitation de palmiers, de caoutchouc et de café au Bas-Congo et au Kasai, avant de s'étendre à la Province-Orientale et de développer des activités commerciales (magasins, factoreries, cantines), en particulier dans les régions minières. À l'indépendance, la Belgika gérait 9 usines d'égrenage de coton, 7 rizeries, plusieurs huileries mécaniques et usines à café, des garages et des plantations d'hévéas, de caféiers et de palmiers sur 3000 ha. La Belgika était par ailleurs à la tête de Belgikamines et de la Coloniale de Belgique, et possédait des titres dans un grand nombre d'entreprises coloniales (Compagnie du Kasai, la Miluba, Huileries de Tinda, Intertropical-Comfina, etc.) (Joye & Lewin 1961 : 253-254). Voir aussi : Buelens 2007 : 154 ; 576-577.

## 2.2. LA CULTURE DU CACAoyer

L'espèce cacaoyer (*Theobroma cacao*) comprend trois grands groupes: les criollo, les trinitario et les forastero amazoniens (groupe dominant en RDC) (Van Himme & Snoeck 2001 : 951-953).

La présence du cacaoyer au Congo fut attestée pour la première fois en 1887 dans le Bas-Congo. Les plants, des variétés de forestaro amazonien, auraient été introduits à partir de l'île de Sao Tomé. Plus tard, il s'implanta au Mayumbe et dans la cuvette centrale le long du fleuve. À l'indépendance, les principales zones de culture s'étendaient dans les anciennes provinces de l'Équateur (Befale, Budjala, Bongandanga, Bikoro) et de Léopoldville (Tshela, Lukula, Seke-Banza); en Province-Orientale, les extensions les plus importantes se situaient à Isangi, Ponthierville, Banalia et Aketi. Cet ordre d'importance a peu changé par la suite (Doucy 1963: 82; 94; 109; République du Zaïre... 1987: 22; 28; Van Himme & Snoeck 2001 : 945-946).

Si l'on excepte quelques tentatives réalisées à la station INERA de Nioka, la diffusion du cacaoyer en Ituri est d'origine récente. Il aurait été introduit par le sud à partir du Nord-Kivu (Beni, Butembo), sous les auspices notamment de l'ONGI Wildlife Conservation Society (WCS, voir *supra*) qui encadre plusieurs milliers de cultivateurs (Nkulu Mwine Fayama 2019: 85). Actuellement, sa production est signalée dans tous les territoires à l'exception d'Aru. Dans sa zone d'enquête, l'étude du professeur Nkulu localise les principaux bassins de production aux endroits suivants:

- Lolwa, Butama, Biakato, Nduyi, Makum et Kilimamwezi pour le territoire de Mambasa;
- Komanda, Boga, Ndalya, Mungamba et Bamande pour le territoire d'Irumu;
- Abombi (Banyali Kilo) pour le territoire de Djugu.

Ces lieux se situent tous dans l'aire d'extension de la forêt équatoriale. Le développement de la plante est en effet déterminé par un alignement de conditions climatiques caractéristiques de ce type de milieu. Sa croissance exige de combiner une température moyenne assez stable, de 24 à 28 °C, avec des maximums de 30 à 32 °C et des minimums supérieurs à 18 °C et un seuil absolu de 10 °C (ce qui exclut les zones d'altitude), un régime pluviométrique abondant, de l'ordre de 1500 mm à 1700 mm ou plus, étalés sur une longue période dans l'année, et un

degré hygrométrique autour de 80 % (Van Himme & Snoeck 2001 : 954).

La filière du cacao a une structure similaire à celle du café. Historiquement, à la différence de l'Équateur et du Bas-Congo, il n'y a jamais eu d'acteur agro-industriel dans l'ancienne Province-Orientale: la production de cacao fut toujours l'apanage des petits paysans, et la situation s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui. Le circuit de commercialisation quant à lui est animé essentiellement par des coopératives (UPPCO, UNACOM, ESCOKIVU) qui jouent le même rôle que dans la filière café: elles achètent aux planteurs les fèves décabossées et séchées pour les conditionner à l'exportation. Épisodiquement, les échanges commerciaux peuvent se faire de particulier à particulier (Nkulu Mwine Fayama 2019: 86).

Pour les planteurs, le cacaoyer présente un certain nombre d'avantages. S'il nécessite un sol fertile et riche en humus, et bénéficiant d'un apport d'engrais, d'une bonne teneur organique, au profil profond, de bonne structure, et d'une bonne perméabilité à l'air et à l'eau, et s'il est assez exigeant au niveau du climat, il présente cet avantage que sa production s'étend sur toute l'année, moyennant des fluctuations saisonnières, et permet donc une récolte permanente en milieu équatorial. Comme le caféier, il peut se reproduire par multiplication végétative (boutures, greffes), qui a pour avantage d'être économiquement accessible, car l'opération ne nécessite pas le recours à des semences payantes. La plante cohabite bien avec d'autres plantes nutritives comme le bananier, le pois cajan, le papayer ou le ricin, des légumineuses ou des essences arbustives (hévéa, etc.), dont elle peut profiter, en phase de croissance, de l'effet d'ombrage<sup>23</sup>. Une fois atteinte la taille adulte (2 ans), les travaux d'entretien sont relativement légers (élimination des adventices, tailles, entretien et ajustement de l'ombrage). Par rapport au caféier, il entre en production plus rapidement (à partir de 3 ans, contre 4 à 6 ans pour les robusta et les arabica), mais atteint un rendement optimum à partir de la huitième année. Enfin, le traitement des récoltes (écabossage) ne nécessite pas d'équipement coûteux (Van Himme & Snoeck 2001 : 954-962; 969).

23. Les observations de l'équipe du professeur Nkulu font état du haricot, de la patate douce et du taro comme plantes de couverture (Nkulu Mwine Fayama 2019 : 97).

D'un point de vue économique, le cacao peut procurer des revenus supérieurs à ceux du café : dans les zones enquêtées, l'équipe du professeur Nkulu a calculé que le bénéfice net annuel s'élève à 504 348 USD par hectare, en soulignant en outre : « Dans l'hypothèse où [le planteur] peut valoriser les différentes cultures qu'il installe dans les interlignes, on s'imagine bien qu'il peut aller au-delà dans la mesure où les cultures vivrières peuvent lui rapporter deux récoltes par an » (Nkulu Mwine Fyama 2019 : 84-86). Les prix payés aux producteurs sont toutefois faibles à très faibles par rapport aux valeurs d'échange sur les places internationales : le cacao s'achetait sur les marchés locaux entre 0,9 USD/kg (Mambasa-centre) et 1,5 USD/kg (Djugu) alors qu'il s'appréciait entre 3000 et 3500 USD/t sur le marché mondial. Les producteurs percevaient donc entre 25 % et 50 % des valeurs finales (Nkulu Mwine Fayama 2019 : 86).

Malgré tout, les intervenants de la filière interrogés sont unanimes à reconnaître les progrès réalisés dans sa relance, et les répercussions positives sur la production, laquelle a suivi ces dernières années une tendance à la hausse (Nkulu Mwine Fayama 2019 : 99). L'engouement des cultivateurs de l'Ituri ne procède toutefois pas uniquement d'un phénomène spontané. Il est également stimulé par l'intérêt renouvelé que portent au Congo les investisseurs internationaux sur le marché du cacao. Après 25 ans d'éclipse en effet, le cacao congolais suscite à nouveau la convoitise de grands acheteurs. Dans le contexte de la lutte contre le dérèglement climatique, les cacaoyères apparaissent en outre comme des auxiliaires désirés de la préservation des forêts congolaises, assimilées par les programmes internationaux à des « puits » de carbone. De là à en faire un moyen permettant de nouer les enjeux écologiques et humanitaires, conciliable de surcroît avec les poussées expansionnistes des chaînes du capitalisme commercial vers de nouvelles frontières, le pas est très vite franchi. Comme l'indique sans ambages un rapport :

« Actuellement, un mélange d'entrepreneurs, de compagnies, de donateurs, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de particuliers au sein du gouvernement congolais essaient d'atteindre ces buts ambitieux dans l'Est du Congo. Leurs stratégies incluent la facilitation du développement du marché, l'incorporation de groupes marginalisés comme les femmes et les anciens combattants dans les activités de la chaîne de valeur ; et établir et professionnaliser les coopératives de planteurs » (Downie 2018 : 3, nous traduisons).

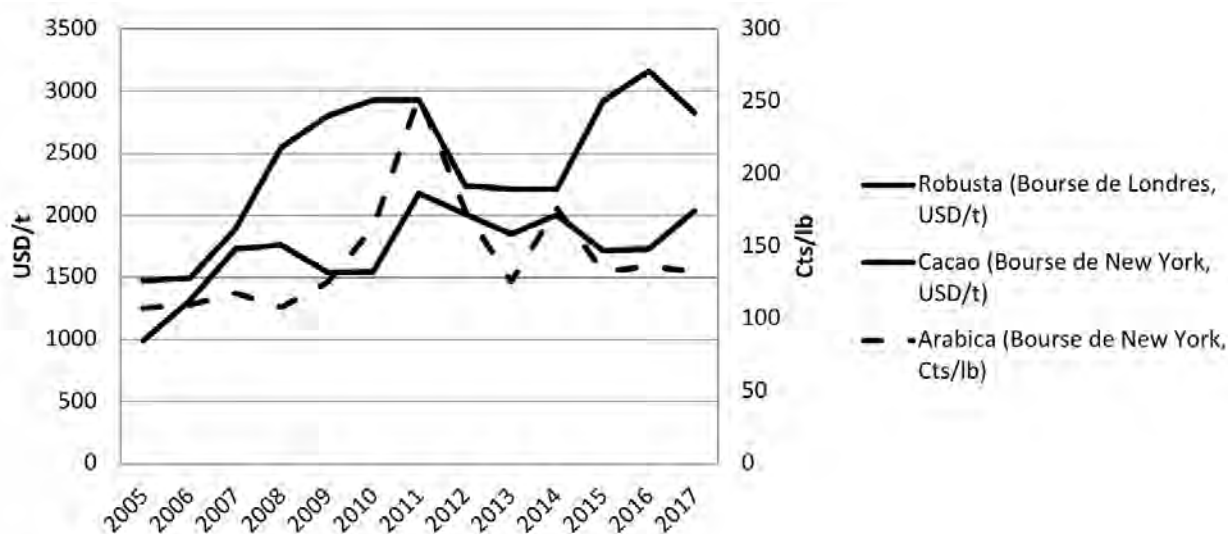
Les bailleurs institutionnels de la RDC ont intégré la promotion du cacao dans leur stratégie de développement et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le WCS, par exemple, soutient sa promotion dans les zones alentour de la RFO (chefferies de Banana, Mambasa-Centre, Bakwanza, Mandiku, etc.) parce qu'elle éviterait le déboisement à grande échelle. Le cacaoyer est en effet apprécié pour son caractère ombrophile, à la différence du caféier. Ceci doit néanmoins être tempéré par le fait qu'au-delà des premiers stades de croissance, son développement nécessite tout de même de créer des éclaircies (Nkulu Mwine Fayama 2019 : 85).

En territoire de Mambasa, afin de limiter la déforestation et la dégradation des sols, la Banque mondiale et les autorités nationales préconisaient en 2010 d'encourager le développement des cacaoyères, pour leur retour positif sur le reboisement et sur les revenus des petits paysans sur le long terme, en substitution aux pratiques dommageables des cultures extensives sur brûlis. Sous l'égide de la WCS déjà évoquée, un grand nombre de planteurs de cacaoyers bénéficièrent d'un encadrement (Banque africaine de Développement & Congo Basin Forest Fund 2010 : iv-v). En pratique, cependant, on constate que la culture du cacao dans l'Ituri se fait au détriment de la forêt. Les écartements moyens relevés dans les cacaoyères par l'équipe du professeur Nkulu l'amènent à constater qu'il n'est pas tenu compte du caractère ombrophile et que l'on procède à une déforestation inutile : sur la base des données fournies par l'IPAPEL, elle estime à près de 10 200 ha la perte nette de forêt occasionnée ces dernières années par l'extension des cacaoyères (Nkulu Mwine Fayama 2019 : 98).

En réalité, les secteurs du café et du cacao sont actuellement l'objet d'une véritable offensive à large échelle menée de l'arrière par un certain nombre d'instituts et d'associations philanthropiques anglo-saxons néolibéraux, à travers les agences nationales de développement, les ONG et plusieurs compagnies privées<sup>24</sup>. Contrairement à l'image complaisante

24. Dans les Kivu, actuellement à l'avant-scène de ce phénomène, l'auteur cite une panoplie d'intervenants anglo-saxons. Pour les États-Unis : Howard G. Buffett Foundation, USAID, Starbucks Coffee, Falcon Coffees, Westrock Coffee Company, Blue Bottle Coffee, Counter Culture Coffee, TechnoServe, Higher Grounds (Michigan), Theo Chocolate (Seattle). Pour le Royaume-Uni : Twin, DFID, Adam Smith International.

Graphique 3.2. Café &amp; cacao : évolution des cours mondiaux (2008-2017)



Source : Banque centrale du Congo 2010 : 162 ; 2018 : 112.

d'investisseurs visionnaires prêts à prendre des risques que conforte le rapport précité, ce mouvement illustre surtout leurs visées expansionnistes, encouragées par la bonne tenue des cours de ces dernières années (graphique 3.2). Les buts humanitaires sont totalement absorbés par la volonté d'investir de nouveaux marchés d'approvisionnement pour s'affranchir d'une trop forte dépendance à un pays fournisseur ; le danger est qu'à terme, une fois les chaînes de valeur suffisamment consolidées, il soit loisible aux compagnies de mettre les États ou les régions en concurrence pour faire pression à la baisse sur les prix de production.

Une récente étude commanditée par l'agence britannique de coopération au développement (UKAID) pointe le « potentiel élevé » du pays comme source « émergente » d'approvisionnement mondial, « bien que la RDC ne soit pas encore un exportateur majeur » (nous soulignons et traduisons). De plus en plus d'acheteurs majeurs internationaux lorgneraient vers le cacao congolais, en raison de la progression de la filière vers les meilleures pratiques et standards internationaux en matière d'organisation de la production (systèmes de supervision interne et de traçabilité) et de qualité (processus de traitement, culture biologique et équitable, etc.). L'Ituri est identifiée parmi les zones à potentiel favorable, moyennant un investissement approprié en matière d'encadrement agronomique, de pratiques culturelles et de développement du marché. À l'appui de son argumentation, l'étude souligne l'évolution favorable de l'environnement fiscal et taxatoire, sous la pression des acteurs industriels (Wilkins 2019 : 3 ; 5 ; 10 ; 12).

### 3. LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE

Le milieu naturel du Haut-Ituri présente plusieurs ensembles agroclimatiques favorables au pastoralisme, qui a connu une large diffusion au cours des derniers siècles. L'histoire récente a fait de l'élevage bovin dit « traditionnel » la marque de fabrique de la province dans les représentations collectives. Pour les ménages ruraux, la dimension sociale et culturelle du bétail a résisté aux feux de la marchandisation capitaliste et du productivisme poussés par la colonisation et le modernisme des programmes de développement, même si l'émergence de centres de consommation et l'ascension d'une petite élite économique et politique hema ont élargi les interstices commerciaux.

À côté des vaches, et sans doute davantage qu'elles, l'élevage de volaille, de cochons et de chèvres remplit une fonction primordiale dans le tissu socio-économique rural. Il en sera succinctement question en fin de section.

#### 3.1. L'ÉLEVAGE BOVIN

Dans le nord, la pratique de l'élevage était familière aux populations alur et lugbara depuis les temps anciens ; dans le centre et le sud par contre, sa diffusion fut plus tardive. On la doit aux pasteurs de souche hema au cours de leur migration au XVII<sup>e</sup> siècle. La cohabitation avec les autres peuples (Lendu, Ndo-Okebo, Alur, Bira, etc.) a donné lieu au développement de relations d'échanges ainsi qu'à

des phénomènes d'acculturation mutuelle; chaque groupe préserva néanmoins un mode dominant de production matérielle (entendu comme le moyen dont dépend sa subsistance) qui lui conféra historiquement son caractère distinctif. Le groupe hema fut donc associé à la pratique pastorale, surtout en ce qui concerne les Bahema d'altitude, des plateaux et de la savane, et secondairement à la pêche (Lotsima Limo 1987: 171-173). Avec le temps, il est arrivé que les cultivateurs eux-mêmes acquièrent certaines bêtes, mais sans toutefois exercer personnellement les travaux d'élevage: il s'est ainsi développé une forme « d'élevage sur commande » parmi les Lendu, qui confiaient leur bétail à la garde d'exploitations bahema ou lendu (Wiese 1979: 104).

Les pasteurs bahema dans le pays de Boga-Irumu élevaient des Sanga Bahema, un sous-type du groupe Sanga de la souche « pseudo-zébu » ankole, originaire des hauts plateaux éthiopiens; au nord, dans la région d'Aru, les pasteurs lugbara ont donné leur nom à la Logware, de type zébu, venue du nord; au centre et à l'est, enfin, dans la région de Djugu-Mahagi, la Nioka était élevée par les Alur, issue d'une hybridation des Sanga Bahema et des Logware. Ces trois races composent encore l'essentiel du bétail actuel.

Les bêtes étaient entretenues pour leur valeur patrimoniale, faisant office de caisse d'épargne ou d'actif dotal; elles n'étaient pas destinées à être transformées en viande pour la consommation personnelle. Ce mode d'affectation conserve une place privilégiée, même si entretemps la valorisation marchande a connu une diffusion massive dans le contexte de l'organisation économique coloniale puis avec le concours des programmes d'élevage des décideurs zaïrois et de la Banque mondiale.

### 3.1.1. L'IMPORTATION D'UN MODE CAPITALISTE D'EXPLOITATION : LES MINES DE KILO-MOTO ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE EUROPÉEN

Au tournant des années 1920, l'expansion des activités des mines de Kilo-Moto a institué un nouveau type d'élevage: industriel, extensif et productiviste. L'entreprise se déployait alors sur un territoire de 55 000 km<sup>2</sup> environ, dans les régions éponymes de Kilo et Moto. Elle représentait pour le commerce vivrier un bassin de consommation unique et en expansion, gagnant de l'ampleur à mesure que ses effectifs augmentaient: or ceux-ci doublèrent entre 1920 et 1924, passant de 8 400 à 17 500 travailleurs (6 700 dans la zone de Kilo) (Bakonzi 1982: 233; 235).

Dans la région de Kilo, l'alimentation des camps avait jusqu'alors reposé sur quatre piliers: les parcelles allouées à la main-d'œuvre, les cultivateurs africains, les colons européens et les fermes de la société minière<sup>25</sup>. Le régime alimentaire était constitué exclusivement de produits de culture (plantains, patates douces, manioc, sorgho, maïs, éleusine...) et d'huile de palme. À l'instar de la situation à l'Union minière du Haut-Katanga, les conditions de travail étaient extrêmement difficiles. Beaucoup d'Africains étaient engagés de force avec la complicité de l'Administration. La journée de travail durait 12 heures et s'étalait du lundi au samedi. Les accidents étaient fréquents. Les organismes, affaiblis par la charge de travail et les peines corporelles, étaient vulnérables aux maladies et les services médicaux, sous-équipés et en sous-effectif, étaient perçus comme des mouloirs par les travailleurs qui les tenaient en horreur. Les épidémies (tuberculose, maladies vénériennes, méningites, petite vérole, etc.) en firent leur lit, causant des ravages.

La situation s'était aggravée en 1917, atteignant des proportions critiques. Le souci de soutenir l'économie de guerre en Belgique avait conduit à pousser sans délai les feux de la production à leur maximum. Toute l'organisation de la mine, toute la gestion du personnel devait tendre vers cet unique effort: produire davantage et au moindre coût. Les recrutements s'intensifièrent sans que les capacités d'hébergement et d'alimentation des camps fussent augmentées. Les travailleurs étaient mal logés, mal nourris et surexploités. Le passage suivant est extrait d'une lettre du Dr Abetti, en poste à l'hôpital de Kilo entre 1905 et 1919, à l'attention du ministre des Colonies et datée d'octobre 1919. Elle résume la détérioration des conditions sanitaires et les choix managériaux qui en étaient la cause:

« Dès le commencement de 1917, une nouvelle gestion s'est exclusivement occupée d'augmenter la production, en négligeant, même en oubliant, tous les facteurs qui concourent à celle-ci, et pour peu que les choses doivent continuer de cette façon, la main-d'œuvre indigène viendra nécessairement à diminuer et le pays ne suffira plus à soi-même... on a engagé aux mines en 1917 et 1918 beaucoup plus de monde que l'on pouvait nourrir et loger, de là une

25. Jusqu'en 1916, la production de ces fermes était distribuée aux travailleurs; à partir de cette date, elle fut vendue.

augmentation de malades à l'hôpital, d'invalides dans les différents camps des mines, et de mécontentement parmi les Noirs. Défaut d'organisation. En 1918 l'on a eu une épidémie de méningite cérébro-spinale assez grave; [...] nous avons eu toutes les peines du monde pour combattre la maladie... cela a été provoqué principalement à cause du terrain favorable à des progrès que la maladie avait trouvés parmi des travailleurs mal nourris, mal logés et surchargés de travail, car, alors, exception faite pour la Division IV, les heures de travail étaient de douze heures par jour, sans aucune interruption... L'exagération des peines disciplinaires a contribué aussi à affaiblir moralement, et par conséquent physiquement ces gens, cela avait rejoint [*sic*] dans un certain moment des proportions assez terribles. Pour ne pas distraire des hommes des travaux des différents camps, on était arrivé à ne pas envoyer des malades à l'hôpital ou à juger d'autres pour des simulateurs» (cité par Bakonzi 1982: 153).

Ce témoignage atteste des abus auxquels un tel système livrait les travailleurs, et de l'aggravation des conditions sanitaires. Il y eut fatalement des répercussions sur le taux de mortalité, déjà élevé avant 1917; il y eut également une recrudescence des cas de désertion, en particulier chez les employés à temps partiel. Or la sortie de l'état de guerre ne justifiait plus le maintien de pratiques court-termistes. L'esprit était à la planification et au développement durable des capacités productives. Le très faible degré de mécanisation des unités de production de Kilo-Moto exigeait que le suivi de ces nouvelles orientations repose en priorité sur la stabilisation et l'augmentation du rendement de sa force de travail humaine. La politique désastreuse et moralement indéfendable de gestion du personnel qui prévalait jusqu'alors devait être réformée. Ce motif fut sans doute décisif dans la décision d'impulser une nouvelle approche tendant (timidement) vers une amélioration des conditions générales d'existence. L'alimentation fut l'un des instruments mobilisés à cette fin. En 1919 déjà, pour endiguer les désertions massives, la direction s'était rendue à la nécessité de compléter les rations par un apport en protéines animales (poisson et viande). Mais les circuits d'approvisionnement étaient encore trop fragiles et instables pour assurer une distribution continue: jusque 1922-1923, les camps furent en effet confrontés à des ruptures alimentaires intempestives. Il devenait urgent dès lors de remédier à ces difficultés.

Ce long aparté permet de saisir quel fut le raisonnement à la manœuvre de ce changement de cap. En détournant des milliers d'individus de leurs occupations alimentaires pour satisfaire ses exigences extractivistes, Kilo-Moto dérangeait l'économie régionale axée sur la subsistance. Aussi longtemps que le développement suivait un rythme stable, elle put se satisfaire d'expédients pour pallier cette perturbation: mise au travail des épouses de travailleur, achats aux colons et aux fermiers africains, etc. Lorsque ce système, jugé dispendieux, fut supprimé en 1916, la société laissa jouer les jeux de l'offre et de la demande, ce qui du point de vue des conditions d'existence se révéla désastreux alors même que la population des camps augmentait: les ruptures d'approvisionnement se multiplièrent, ajoutant au climat délétère qui régnait.

C'est sous la pression d'une logique de croissance qu'elle entendit dès lors jeter les bases d'une autosuffisance alimentaire locale sous l'égide du développement industriel de ses activités, complétée par la passation de conventions avec des négociants bien implantés<sup>26</sup>. À la même époque, dans les cercles coloniaux, des voix se faisaient entendre pour ouvrir le Haut-Ituri à l'immigration européenne. Il y avait là des points d'entente entre les parties coloniales, qui furent effectivement rencontrés en 1922, lorsque la commission réunie pour évaluer l'opportunité d'y fixer un colonat blanc<sup>27</sup> émit un avis favorable et donna son feu vert à la construction d'une ferme expérimentale, la future ferme de Nioka dont la première mission fut d'encadrer les candidats fermiers. La convergence avec les projets de Kilo-Moto s'illustra par sa contribution financière à ces deux initiatives. Elle octroya ainsi aux candidats des crédits à taux zéro en contrepartie de fournitures vivrières. Au même moment, sur le terrain, des études agronomiques approfondies entérinaient

26. En 1922, Kilo-Moto signa une convention avec la firme Interfina pour ouvrir des magasins dans les camps miniers, et en 1923 avec les fermiers boers de Songolo pour la fourniture de maïs et de haricot à destination de Kilo; entretemps, la firme Metaxas & Macris, déjà fournisseur de biens importés du Soudan, avait reçu le monopole du commerce dans la zone de Moto. D'autres contrats furent passés avec quelques colons (Puffet, Couthino, etc.), visant les plantains, le poisson, etc.

27. À laquelle siégeait George Moulaert, président de Kilo-Moto.



l'existence de sols propices à l'exploitation bovine à grande échelle. L'idée d'une production moderne de viande s'imposa alors.

La société minière prit directement la mesure de ces possibilités nouvelles et les années qui suivirent donnèrent lieu à une expansion accélérée du modèle des ranchings, stimulés par les travaux de la ferme de Nioka : une exploitation fut ouverte à Ndele (près de Bunia) destinée au fourrage, suivie d'une autre en 1924 à Willy-Willy (transférée en 1925 à Yegu), puis d'une troisième en 1925 (Yegu). Les trois décennies suivantes confortèrent ce mouvement. Le domaine de Kilo-Moto passa d'environ 700 ha en 1925 à plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Ouverte en 1948, la ferme de Tapa, à la limite du territoire d'Aru, s'étalait sur 22 000 ha. À Kerekere, sa principale exploitation, le cheptel bovin augmenta de 330 têtes en 1927 à 8200 en 1938, puis à 8300 en 1946 et à 9500 en 1958<sup>28</sup>. Cette année-là, Kilo-Moto totalisait 19 300 têtes de bétail réparties dans cinq ranchs, dont quatre étaient établis dans l'actuelle Ituri : Kerekere, Asada, Dele et Yegu (par ordre décroissant d'importance). La société fournissait toutes les boucheries de la zone minière. Elle produisait également du lait, du fromage et du beurre. À partir de 1953, devenue excédentaire par rapport aux besoins de ses travailleurs, elle commença à vendre sa production sur les marchés locaux. Kilo-Moto était alors devenue l'une des plus grandes compagnies d'élevage de la Colonie.

Dans l'ombre de son emprise écrasante, mais placé sous sa dépendance directe, le ranching européen connut un premier essor au tournant des années 1930, à la faveur de la nouvelle politique d'approvisionnement de la société, des facilités octroyées par les autorités, et du développement urbain de Stanleyville. Le nombre de fermiers était en forte croissance depuis 1925 : dans les groupements de Djugu, Fataki, Nioka, Bunia, Kwandrumba, Mahagi, Rona, Songolo, etc. les exploitations agricoles s'épanouissaient en auréoles. Mais Kilo-Moto avait décidé en 1929 de se tourner davantage vers les cultivateurs africains pour les produits vivriers, bien meilleur marché que leurs concurrents européens. Cette

28. La Seconde Guerre mondiale ayant marqué un temps d'arrêt. Tous ces chiffres et les suivants sont arrondis à la centaine.

année-là, le cheptel des colons atteignait un peu moins de 2900 têtes de gros bétail (Bakonzi 1982 : 659). Beaucoup d'entre eux se convertirent alors à l'élevage et à la culture du café, à l'image des Boers, arrivés vers 1915 (Meessen 1951 : 272). Ils étaient encouragés dans cette voie par les progrès de la recherche vétérinaire à Nioka, dont les essais de croisement et de sélection offraient des races plus résistantes avec de meilleurs rendements, et surtout par l'ouverture à la même époque de la liaison vers Stanleyville, qui leur créait un nouveau débouché hautement profitable<sup>29</sup>. Les autorités locales en étaient bien conscientes, qui anticipaient en 1929 sur ces perspectives :

« Le gouvernement préconise aussi l'installation de colons dans la région d'Irumu, propice à l'élevage, d'autant plus que dans deux ans la route Irumu-Stanleyville sera certainement ouverte et réduira la distance entre ces deux centres à 650 km. Cela permettrait le transport du bétail d'Irumu à Stanleyville, qui constitue un débouché illimité » (Compte rendu de la réunion de la sous-commission de la Main d'œuvre du district du Kibali, 1929, dans FABV/SHP-MRAC).

Parallèlement, la profession s'organisa : l'UPPEI fut créée en 1927, afin d'assurer la promotion et la défense des intérêts des colons, puis l'ASPRODI en 1946<sup>30</sup>; entretemps, avant la Seconde Guerre mondiale, il y eut aussi la Coopérative alimentaire de l'Ituri, localement très influente et chargée d'épauler l'écoulement des produits laitiers et du bétail (Meessen 1951 : 272-276).

### 3.1.2. LA SCIENCE AGRONOMIQUE AU SERVICE DU PRODUCTIVISME PASTORAL : LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF AGRONOMIQUE ET VÉTÉRINAIRE

Un tel système d'élevage était intensif en capitaux. Il exigeait pour être profitable d'atteindre un certain rendement. Il fallait disposer de races résistantes, dotées d'un bon rapport en viande, procurant un volume suffisant de lait, etc. Bref, il fallait identifier,

29. Sur les marchés locaux du Kibali-Ituri, en 1928, un kilogramme de viande de bœuf coûtait 4,5 FC, pour 6 FC à Kilo, 8 FC à Aru, etc. ; à la même période, le même produit se vendait entre 15 et 20 FC à Stanleyville (Bakonzi 1982 : 662 ; 664).

30. UPPEI : Union professionnelle des Planteurs et Éleveurs de l'Ituri ; ASPRODI : Association professionnelle des Colons Producteurs individuels de l'Ituri.

sélectionner et diffuser un « matériel animal » de qualité et vulgariser auprès des fermiers européens les « bonnes pratiques ». Il fallait en outre étudier et cartographier les surfaces pour déterminer les zones favorables à l'élevage. Toutes ces missions relevaient de l'appareil d'État qui déploya dans le Haut-Ituri un dispositif vétérinaire et agronomique.

Dès l'instant où il ouvrit la région au colonat européen, le pouvoir colonial se soucia d'implanter localement des centres de référence. En 1920, il dépêcha une mission scientifique qui arpenta un vaste espace situé de part et d'autre du tracé ferroviaire Stanleyville-Nepoko-Lac Albert. Celle-ci était pourvue d'un double objectif qui exprime la relation étroite dans l'esprit de ses commanditaires qu'entretenait la recherche agropastorale avec les visées politiques. Elle devait à la fois réaliser une étude de prospection agricole et analyser les possibilités de colonisation européenne. Ses recommandations débouchèrent sur la création en 1922 de la station de recherche de Nioka, déjà évoquée, dans une zone de hauts plateaux pastoraux aux sols relativement pauvres. Aiguillonnés par la politique de soutien au colonat, les premiers travaux de cette station furent consacrés en matière d'élevage à l'étude des espèces de bétail à vocation économique, au moyen de croisements et de sélections. Parmi les races bovines importées, les essais sur la Friesland et la Shorthorn furent poussés en raison de leur fort potentiel laitier et de son rendement élevé en viande pour la Shorthorn (Meessen 1951 : 238). Plus tard, la station du mont Hawa, à 7 km de Nioka, procéda également à des travaux de cette nature (Drachoussoff *et al.* 1993 : 487).

Cette inclinaison primordiale pour l'élevage incita à installer assez rapidement à Gabu un laboratoire orienté vers le développement de moyens de lutte contre les épizooties qui provoquaient régulièrement des ravages (trypanosomiase, « fièvre rhodésienne », redwater, peste bovine<sup>31</sup>, brucellose du bétail, etc.) et l'amélioration du régime alimentaire du bétail (Drachoussoff *et al.* 1993 : 483). Ce dispositif fut complété après la Seconde Guerre mondiale par la mise sur pied d'un groupe attaché

31. La peste bovine de 1925 décima, selon les décomptes officiels, 80 % du grand bétail dans le pays d'Aru, qui accueillait alors la principale population bovine de la province (Badard 1983 : 227).

à la station INEAC de Yangambi, chargé d'étudier la composition des sols dans les zones pastorales du Haut-Ituri (Meessen 1951 : 266-267)<sup>32</sup>.

L'INEAC, l'Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge, était une structure-coupole créée en 1933 dans un souci de rationaliser et d'organiser la recherche à l'échelle de la Colonie tout entière<sup>33</sup>. Cette institution, autonome par rapport aux chaînes administratives de l'autorité coloniale, était déployée dans l'ensemble de la Colonie (et dans les territoires sous mandat du Ruanda-Urundi). Au fil du temps, elle incorpora la station de Nioka (1934) et le laboratoire de Gabu (1939), ainsi que la station expérimentale de mont Hawa, qui furent tous administrativement rassemblés dans le secteur agronomique de l'Ituri<sup>34</sup>.

Que les projets d'élevage fussent guidés par une vision productiviste, on en a un exemple dans l'action de l'INEAC et dans une vaste synthèse sur la recherche agronomique dans les colonies parue il y a près de trente ans<sup>35</sup>. Ses auteurs, des agronomes, ont tous fait carrière dans ce milieu institutionnel où ils ont occupé des postes à responsabilité. Qu'il s'agisse du plan de l'ouvrage, de l'organisation de la problématique ou du contenu de l'exposé, leur approche reflète une proximité de vues évidente avec

32. Pour être complet, on citera enfin l'éphémère formule des agronomes, installés à partir de 1925 dans la Province-Orientale. Ces organismes étaient spécifiques aux stations d'élevage; ils agissaient comme points relais pour la diffusion auprès des paysans africains des « bonnes pratiques » (formation des conducteurs d'attelage, castration, dressage), de semences sélectionnées, de nouvelles cultures, et même de machines agricoles. Leur financement était à charge des caisses de chefferies indigènes, mais un Européen du service agricole de la Colonie en assurait la direction. Le plus important était celui d'Irumu; on en trouvait d'autres à Gety, Blukwa et Adia (Badard 1983 : 217).

33. L'INEAC remplaçait de la sorte l'ancienne Régie des Plantations de la Colonie (REPCO), créée en 1926.

34. Dans la configuration finale de l'organisation agronomique du Congo sous l'occupation belge (1952), Drachoussoff *et al.* indiquent que le Secteur Ituri s'étendait sur les territoires administratifs de Mahagi, Djugu et Aru (1993 : 465).

35. Drachoussoff, V., Focan, A. & Hecq, J. (2 vol.). Voir la bibliographie en fin de chapitre. Par la quantité d'informations qu'elle livre, cette somme est une référence incontournable en la matière. Elle contient cependant plusieurs erreurs factuelles qui doivent inciter à la prudence dans son emploi.

les conceptions modernistes puis développementalistes de la période d'après-guerre. Dans les pages consacrées au secteur de l'Ituri, les auteurs soulignent: «Après 20 ans de sélections appliquées aux races locales, les chercheurs durent admettre que *la production de lait n'avait que très peu progressé.*» Ces résultats décevants les conduisirent à importer en 1953 des races pakistanaïses (Sahiwal, Red Sindhi et Tharparkar, ainsi que des buffles Kundi), davantage résistantes «à l'humidité élevée et d'une bonne conformation en plus de leurs caractéristiques laitières [...] Les croiser avec des races africaines a donné des résultats exceptionnels en termes de production de viande et de lait» (Drachoussoff *et al.* 1993: 465, nous traduisons et nous soulignons). Ces explications placées en exergue de la section sur les travaux à Nioka démontrent l'incidence d'une pensée productiviste. L'amélioration des races bovines s'entendait en fonction d'objectifs rivaux sur les rendements. Par exemple, les sélections et croisements appliqués au type local Nioka (ou Alur) débouchèrent sur une augmentation des «performances» dans les domaines et proportions suivants: production laitière (de 1-1,3 l/jour en 1930 à 3-7 l/jour en 1960), âge au premier vêlage (49 mois à 42-43 mois), poids, durée du sevrage (10 mois à 7-8 mois), etc. Parallèlement, en ce qui concerne le type Lugware, les auteurs remarquent qu'il s'agit d'un «bon type d'animal à viande» avec un «poids en boucherie très satisfaisant». Les essais de croisements et les importations de races étrangères visaient à améliorer la résistance et les rendements du «matériel animal», qu'il s'agisse de la production laitière, de la production de viande de boucherie, etc. Parallèlement, Nioka consacrait en permanence des efforts importants à l'étude et l'amélioration des pâtures, un «domaine de recherche clé» (Drachoussoff *et al.* 1993: 466).

### 3.1.3. LA SITUATION AMBIVALENTE DU PASTORALISME EUROPÉEN AVANT L'INDÉPENDANCE, PLACÉ À UNE BIFURCATION ENTRE BANQUEROUTE ET CONSOLIDATION

Le succès des fermes de Kilo-Moto et l'ampleur des moyens scientifiques déployés pour assister le développement d'un secteur productiviste ne doivent pas conduire à surestimer l'importance réelle du modèle industriel dans l'économie agropastorale locale. Jusqu'à l'indépendance, l'élevage demeura l'apanage d'une fraction de colons. D'autre part, l'hégémonie

du triptyque productivité-rendements-rentabilité n'a pas franchi la rampe de l'application sur le terrain, hormis le cas de quelques grands domaines<sup>36</sup>.

L'accès à la profession fut limité à un cercle restreint de personnes au sein du colonat. Le recensement de 1949 indique 1855 Européens, femmes et enfants compris, parmi lesquels 558 figurent dans la catégorie «colons éleveurs ou agriculteurs». La nomenclature reflète ici la réalité du métier des éleveurs, qui presque toujours exploitaient également des cultures. Le recensement de 1956 isole cette fois les hommes et chefs de ménage; sur 413 colons, 167 déclarent exercer comme activité principale l'agriculture et l'élevage (Meessen (1951: 273); Province-Orientale 1957a).

Le démarrage d'une telle entreprise nécessitait une mise de fonds importante et le retour sur investissement était relativement faible. À l'inverse, la charge de travail était constante et les risques de pertes élevés. Selon les termes du rapport de la commission pour l'étude de la zone économique du Haut-Ituri en effet, le seuil plancher des prix de revient maintenait «la courbe de rentabilité [...] à un taux modeste» (1954: 150). En réalité, la vocation n'attirait que ceux qui avaient fait vœu de s'installer à demeure dans une région au cadre naturel attrayant, et qui disposaient d'économies en suffisance. Les densités démographiques relativement élevées limitaient la disponibilité des terres, et la plupart des domaines avaient une étendue inférieure à 500 ha<sup>37</sup>. Ce qui n'était pas suffisant pour assurer l'équilibre économique d'une exploitation qui fonctionnait le plus souvent sur les principes de l'élevage extensif.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le petit groupe en expansion de consommateurs que constituait la population blanche répartie dans le Haut-Ituri et les centres urbains de la Province-Orientale était devenu la cible privilégiée de la viande et des produits laitiers européens (Wiese 1979: 165). Mais ceux-ci étaient durement concurrencés par les

36. Outre Kilo-Moto, citons le colon Roke (Irumu et Nioka), la Mission catholique à Kilo (1638 têtes en 1948) et la station Nioka elle-même (2500 têtes environ).

37. Plus précisément, dans les territoires de Bunia (Irumu), Djugu et Mahagi, fin 1953, on recensait parmi les fermiers européens 59 domaines d'une superficie inférieure à 100 ha, 87 domaines d'une superficie comprise entre 100 et 500 ha, et 25 domaines d'une superficie égale ou supérieure à 500 ha (*Rapport de la commission...* 1954: 57-58).

viandes du Kenya et des éleveurs africains locaux (nous y reviendrons). Même l'exportation vers les régions voisines était compromise par les qualités supérieures obtenues dans les ranchs des Uele. Si bien que les fermes survivaient essentiellement en diversifiant leurs sources de revenus : beaucoup exploitaient également des plantations de caféiers et d'autres cultures de rente comme les *plantes à parfum* (eucalyptus, géranium, etc.) qui intervenaient dans la confection d'huiles essentielles, de haute valeur ajoutée<sup>38</sup>. Elles bénéficiaient également du soutien de l'autorité publique coloniale, par exemple par des pratiques discriminatoires ou son action modératrice sur le prix du foncier. Dans les années 1930 déjà, dans le contexte de la crise économique, les colons européens avaient demandé et obtenu la suppression des laiteries coopératives africaines<sup>39</sup> et l'établissement de zones (de monopole) de laiteries en leur faveur (Jewsiewicki 1979 : 564) ; la mesure perdura jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, puisqu'en 1948 les producteurs africains demeuraient évincés du commerce du lait et du beurre (Bakonzi 1982 : 665). En matière foncière, d'autre part, pour une somme très raisonnable de 25 000 francs belges, le colon pouvait obtenir de l'État concessionnaire une superficie moyenne de 300 ha dans le Haut-Ituri, et en devenir propriétaire au bout de cinq ans d'occupation (Wiese 1979 : 164).

L'Administration considérait pourtant sévèrement l'élevage européen. Elle déplorait la qualité « médiocre » du bétail et le recours systématique aux feux contrôlés qui aggravait l'érosion, constituait un « gaspillage de terres » et de surcroît allongeait et déstabilisait l'engraissement du bétail, lequel était par ailleurs jugé généralement « trop léger et sans rendement laitier ». À ses yeux néanmoins, l'élargissement attendu des débouchés dans les centres de la

Province-Orientale et du Kivu suffisait à maintenir des perspectives favorables. À condition de tenir compte des résultats engrangés dans les stations de l'État et de se spécialiser dans la production de viande de qualité pour faire pièce aux importations kényanes (Ministère des Colonies 1955 : 25-26). Le caractère *pro domo* de ce plaidoyer incite à ne pas prendre ces recommandations au pied de la lettre ; on peut par contre s'interroger sur les raisons pour lesquelles elles furent trop peu suivies d'effet sur le terrain. Les résultats des expérimentations réalisées en station étaient-ils transposables *mutatis mutandis* dans des exploitations de taille moyenne soumises aux conditions du marché ? L'effort d'investissement à consentir pour du « matériel animal » à plus haut rendement et pour basculer vers un mode de pâturage intensif était-il compatible avec les capacités financières des exploitations ? Autrement dit : était-il réaliste de défendre la diffusion d'un modèle d'exploitation à haut coefficient de productivité ? La commission d'étude posait là-dessus un avis, semble-t-il, plus lucide : « l'exploitation d'un élevage est du ressort d'une entreprise capitaliste, nécessitant un cheptel important, et de grandes superficies [...] de telles superficies sont [...] à rechercher en dehors de la zone économique étudiée » (1954 : 150). C'était d'une certaine façon condamner toute aspiration à élargir l'accès au métier dans le Haut-Ituri et décourager toute velléité de persévérer pour la plus grande partie des fermiers.

L'autre condition énoncée par l'Administration était d'améliorer la filière, en agissant à trois niveaux : d'une part, en aménageant la législation ; d'autre part, en édifiant des infrastructures en aval chargées du traitement et de la transformation des productions ; enfin, en consolidant l'organisation de la profession. Le gouvernement était invité à mieux réguler la tenue des marchés (interdiction de vente du bétail en dehors des marchés publics) et à adopter un système de classification assignant des ordres de qualité aux viandes commercialisées, sur base desquels se fixeraient les prix (Ministère des Colonies 1955 : 13). En matière d'infrastructures, l'OPAS<sup>40</sup> fit construire dans les années 1950 une laiterie à Libi (territoire de Mahagi, chefferie Pandoro) et, peu de temps avant l'indépendance, un grand abattoir à Bunia. Ces deux

38. Le colonat tenta également d'introduire le pyrèthre (insecticide), les plantes à thé, l'élevage de chenilles à soie, mais sans rencontrer de succès.

39. Les premières coopératives laitières furent lancées au début des années 1920 ; en 1926, l'Ituri en dénombrait quatre, à Adia, Bunia, Blugu et Soleniama. Les frais d'installation incombait aux caisses de chefferies, qui se remboursaient sur les produits des premières ventes. Les coopérateurs percevaient chaque mois un revenu au prorata de leurs apports en lait, déduction faite du salaire des employés et de l'amortissement des machines et bâtiments (Badard 1983 : 220-225).

40. OPAS : Office des Produits agricoles de Stanleyville.

installations constituait les seules unités publiques de transformation agro-industrielle de la province.

Labattoir était équipé d'un entrepôt frigorifique et était conçu pour abattre 80 bêtes/jour. À l'échelle de l'année, en fonctionnant 6 jours sur 7, l'usine était capable d'absorber 7 % des bovidés des zones d'élevage (Aru, Djugu, Bunia et Mahagi), mais plus de 60 % du cheptel des colons européens, dont la viande de boucherie constituait un viatique essentiel (Province-Orientale 1957d: 2). Économiquement, cet outil ne pouvait fonctionner efficacement qu'à la condition d'y rallier la majeure partie des éleveurs européens, à qui leur individualisme était reproché pour la raison qu'il entretenait un gaspillage important et se soldait par la présence sur les étals de viandes de qualités variables qui nuisaient à la réputation de la région. Les éleveurs africains étaient toutefois également concernés, qui enregistraient des pertes conséquentes sur leur propre production : en 1956 ainsi, le recensement dénonçait 13 300 bœufs de boucherie « *indigènes* » invendus, soit 80 % de leur production commerciale (Province-Orientale 1957d: 4).

À l'instar du secteur de la pêche à la même époque (nous le verrons plus loin), avec ces nouveaux moyens législatifs et matériels le pouvoir colonial entendait jouer un rôle d'autorité régulatrice et stratège en renforçant les attributions de ses agents en matière de contrôle et d'inspection, et en resserrant les marges des décisions opérationnelles des exploitants locaux. L'ambition de l'Administration était de former une qualité unique de viande sous un label « Ituri » sur tous les marchés d'exportation, et ainsi de gagner en compétitivité face aux importations kényanes. C'est pourquoi elle insistait sur la création d'une zone d'exclusivité pour l'abattoir, qui s'étendrait aux territoires d'Irumu et de Djugu, voire de Mahagi, et sur la création d'un Office de la Viande rattaché à l'OPAS, auquel aurait obligatoirement recouru tout éleveur de la région abattant son bétail dans un autre abattoir, pour effectuer une expertise sanitaire et délivrer un certificat de qualité commerciale (Province-Orientale 1957c).

Fait significatif: parmi les avantages avancés dans le choix du site de Bunia, la présence d'une plaine DC4, autrement dit d'un aéroport aux liaisons « nationales », fut citée. Ce n'est pas anodin: cela traduit dès lors la volonté de pousser l'horizon des exportations jusque dans d'autres parties du pays, et

notamment à Léopoldville. Ce regard vers la capitale sera une constante dans les décennies suivantes.

En ce qui concerne le dernier volet d'action, on a déjà évoqué les formes fédératrices instituées depuis 1927: à l'évidence donc, le niveau d'organisation ne satisfaisait pas. La commission d'étude allait jusqu'à recommander l'union de tous les éleveurs indistinctement de leur taille et de leur « race »<sup>41</sup>, mais placée sous le contrôle du gouvernement afin de neutraliser la position dominante qu'y occuperaient les Africains en vertu de l'importance de leur cheptel relativement à celui des Européens. À ses yeux, cette association, qui pourrait user de l'abattoir, aurait eu pour principal avantage d'écouler « plus facilement » le bétail « indigène » et de mieux encadrer la vente<sup>42</sup> (*Rapport de la commission...* 1954 : 163; 179). Nous verrons plus loin que cette idée de fédération a connu une longue et fructueuse carrière jusqu'à ce jour, même si l'esprit et la forme se sont nécessairement démarqués plus ou moins subtilement des conceptions de ses premiers promoteurs.

#### 3.1.4. LE PASTORALISME AFRICAIN, TRAIT DISTINCTIF SOUS-VALORISÉ PAR LE POUVOIR COLONIAL

Il a peu été question des éleveurs africains jusqu'ici. Leur groupe constitue pourtant, et de loin, la principale composante de l'économie pastorale, et constitue un trait distinctif majeur de la région. Jusqu'en 1929, en dehors de Nioka et des domaines de Kilo-Moto, les éleveurs africains possédaient la quasi-totalité du cheptel.

Particulièrement remarquable, lorsqu'on compare les statistiques dans le temps, est la constance de leur poids relatif, et la vigueur de cette activité. En 1930 comme en 1948, ils possédaient 90 % environ du cheptel total comptabilisé. Cette année-là, la Province-Orientale occupait le premier rang de la Colonie du point de vue des têtes de bétail par Africain, et, en son sein, la région du Kibali-Ituri comptait plus de 90 % du cheptel provincial

41. Cette proposition entendait donc inclure Kilo-Moto, qui avait pour sa part rejoint en 1953 l'association nationale Union professionnelle des Éleveurs du Congo ou UNELCO (Bakonzi 1982 : 518).

42. On peut toutefois se demander si derrière l'incorporation des éleveurs africains, le but visé n'était pas de mettre fin aux ventes qui échappaient au contrôle de l'autorité publique et qui l'indisposaient visiblement.

(Bakonzi 1982 : 656 ; 659 ; 662). À la veille de l'indépendance, le bétail africain du Haut-Ituri atteignait officiellement 300 000 têtes environ, pour 36 000 à 50 000 en 1926. La densité était de l'ordre de 10 bœufs à l'hectare (16 à Aru), ce qui était largement supérieur aux indices des autres provinces. Rapportée au nombre d'habitants, la densité (0,48 bœuf par habitant) était plus de deux fois supérieure à celle du Ruanda-Urundi (Province-Orientale 1957d : 2-3). La distribution conservait un fort marqueur ethnique. Ainsi, dans les territoires de Djugu et d'Irumu, les Bahema captaient l'essentiel du bétail recensé (près de 70 % du cheptel à Djugu) (*Rapport de la commission...* 1954 : 41-44).

Comme le souligne Bakonzi, les éleveurs africains ont tiré un certain profit de l'accroissement des échanges commerciaux. Ils souffraient cependant de discriminations sur les marchés où les prix de vente étaient systématiquement inférieurs à ceux des Européens. À partir de 1948 en outre, ils furent exclus du commerce du beurre et du lait. Enfin, les ranchs européens avaient la faculté d'introduire les avancées technologiques venues d'Europe (notamment dans le procédé de fabrication des produits laitiers : beurre, fromage, lait) alors que les éleveurs africains continuaient de procéder de façon ancestrale ; ce décalage technologique induisait notamment une différence de rendements à l'avantage des Européens (Bakonzi 1982 : 662-668). Dans les années 1950, on estime que l'élevage rapportait annuellement environ 1/3 des rentrées monétaires par homme adulte valide<sup>43</sup>, alors que la vente des produits agricoles en rapportait plus de la moitié (*Rapport de la commission...* 1954 : 100).

Toutefois, ainsi qu'il a déjà été dit, le pastoralisme africain poursuivait des finalités qui échappaient au strict raisonnement économique. Seule une faible proportion des bêtes étaient abattues et vendues pour leur viande. Le cheptel avait avant tout une vocation patrimoniale, et dotale spécialement ; dans les communautés pastorales alur et lugbara au nord, bahema au sud, il servait d'assurance sociale. La consommation de viande y occupait une place marginale, et la vente servait presque exclusivement à payer l'impôt (*Rapport de la commission ...* 1954 : 93).

Le pouvoir colonial n'a pas apporté de changements à ces orientations, même s'il espérait faire glisser progressivement l'éleveur dans des pratiques marchandes. Très éclairant sur ses intentions, on trouve ce commentaire repris dans l'exposé du programme d'élevage du second plan décennal pour la Province-Orientale (1960-1969) :

« On [...] accuse unanimement [la dot-bétail] de faire stagner la rentabilité. Tout le monde reconnaît que *le progrès vise à sa suppression*. Mais remplacer intégralement la dot-bétail par sa contre-valeur en argent serait une réforme impopulaire et asociale. Ce serait même un coup mortel à l'élevage ; car si l'élevage n'a plus pour raison le mariage, nous risquons de provoquer un nouveau traumatisme bantu capable d'amener l'indigène à se désintéresser complètement de son bétail. Est-ce à dire qu'il faut continuer à respecter la coutume ?

*La coutume évolue.*

Il faut rechercher une formule de réforme sociale de la coutume dotale *en faveur de la commercialisation*, sans trop heurter la tradition ni choquer la vie sociale. C'est faisable par le remplacement, dans la constitution de la dot, de tous les sujets mâles par leur contre-valeur en espèces » (Province-Orientale 1957d : 5, nous soulignons).

L'axiome guidant la décision du pouvoir colonial reposait donc sur l'augmentation de la rentabilité, la « rationalisation » des élevages. Il misait entre autres choses sur leur équipement en infrastructures modernes (*dipping tanks*, abreuvoirs, etc.) et le recours à des compléments minéraux (sel) dans l'alimentation du bétail pour améliorer son rendement en viande. Il s'appuyait également sur la formation de coopératives à base ethnique, qui seraient chapeautées par des sociétés coopératives de vente mixtes regroupant Africains et Européens. Mais à quelles fins ? L'Administration était aux prises avec deux préoccupations majeures. D'un côté, elle cherchait les moyens d'améliorer la ration alimentaire des populations locales, qui souffraient selon les médecins de carences en graisse et protéines animales, et d'encourager notamment à la consommation de viande (*Rapport de la commission ...* 1954 : 98). Dans le même temps, elle était tenaillée par le problème de pénurie foncière que la croissance vigoureuse des cheptels africains provoquait déjà. En une décennie, entre 1946 et 1956, le nombre de têtes de bétail avait

43. Voir note 11.

augmenté de 56,5 % pour atteindre 292 500. Selon les termes du programme précité :

« Cette courbe de croissance pose le problème de l'espace vital, de l'avenir démo- et zoographique des populations pastorales... si l'accroissement naturel continue son crescendo, nous aurons en 1970 600 000 bêtes qui auront besoin de 3 000 000 ha ... Il s'en dégage dès lors une situation pastorale déficitaire dont les détails deviennent dramatiques dans certaines chefferies » (Province-Orientale 1957d : 24).

Le gouvernement fit le choix d'ouvrir de nouveaux espaces à l'ouest en gagnant de nouveaux pâturages sur les galeries forestières. Il espérait ainsi libérer à terme 10 000 km<sup>2</sup> pour les pasteurs africains. Canaliser le développement bovin et l'encadrer dans des structures fédératives permettait naturellement au pouvoir de mieux contrôler son expansion, de réguler la cadence des approvisionnements à l'abattoir et dans la distribution, et de diffuser plus efficacement dans les mentalités le bien-fondé de l'assignation marchande du bétail.

### 3.1.5. L'ÉLEVAGE BOVIN APRÈS L'INDÉPENDANCE, PRIS DANS LE DOUBLE MOUVEMENT DE LA LOGIQUE MARCHANDE ET DES RECETTES MODERNISTES

Tous les plans coloniaux furent bien entendu suspendus en 1960 par les troubles de l'indépendance, puis la rébellion Simba. Wiese qualifie la décennie 1960 de « récession » pour l'économie du Haut-Ituri. Et de fait, le climat de luttes armées qui dura de 1961 jusqu'à la réduction des derniers foyers de rébellion en 1969-1970 a ébranlé les piliers économiques hérités de la période coloniale. L'économie agraire contrôlée par les Européens a souffert des pillages et des destructions. Les cadres administratifs belges quittèrent rapidement le pays ; les colons abandonnèrent leurs plantations pour fuir en Ouganda ou retourner en Belgique. De nombreux Congolais fuirent également, et parmi ceux-ci des éleveurs avec leurs troupeaux. La route de Bunia à Kisangani fut coupée, bloquant les échanges commerciaux sur cet axe majeur. Les installations industrielles et la station expérimentale de Nioka furent fermées ; les élevages subirent des raids. Le rétablissement de l'ordre à partir de 1969 puis la proclamation de la loi d'amnistie en 1971 amorcèrent un retour parmi les Congolais qui avaient pris le chemin de l'exil (Wiese 1979 : 49-50 ; 150).

Dans le secteur de l'élevage, cette période a tourné définitivement la page du colonat blanc. Leurs domaines furent abandonnés ou repris, souvent par les anciens gérants bahema, ce qui allait par la suite nourrir l'antagonisme avec d'autres groupes s'estimant lésés, en particulier les Lendu. Ce cas mis à part, on ne peut affirmer qu'elle ait entamé véritablement le caractère de l'économie pastorale du Haut-Ituri. Avec toutes les réserves d'usage concernant leur fiabilité, les statistiques pour les territoires de Mahagi et de Djugu tendent à indiquer que la taille des cheptels est repartie à la hausse dès 1966. La chute fut toutefois si brutale qu'en 1971, elle avait recouvré 60 % à peine de sa valeur d'avant 1960 (Wiese 1979 : 154). Il leur faudra encore une décennie environ pour combler les pertes. D'autre part, le régime alimentaire des populations locales a très peu évolué. Si l'on en croit une étude de la Banque mondiale, la consommation annuelle de viande au tournant des années 1980 aurait même sévèrement régressé depuis l'indépendance<sup>44</sup>. L'absence de débouchés intérieurs pour la filière bovine força le secteur à chercher des parts de croissance sur les marchés extérieurs. Cette logique s'est incarnée dans le financement de projets de développement centrés sur l'amélioration de la productivité bovine et les exportations ; nous y reviendrons. On ne sortait pas du paradigme productiviste et capitaliste qui avait nourri le programme de développement économique du gouvernement colonial dans les années 1950.

Il semble par contre que dans les sociétés pastorales, la valeur du bétail ait suivi une légère inflexion. Le capital symbolique et social restait certes prépondérant, mais la dimension marchande gagnait désormais en importance. Depuis les années 1920, les éleveurs faisaient le commerce des produits animaliers : les fermiers européens achetaient couramment leurs bêtes, et l'on trouvait sur les marchés de la viande et du lait « indigènes ». Mais Wiese (1979 : 153) observe que cette tendance s'est accentuée dans les années 1970 :

« Bien qu'il soit encore la règle chez les Hema et les Alur d'attribuer au bétail une valeur symbolique de prestige et une valeur de thésaurisation [...] la pensée orientée vers l'économie de marché progresse cependant, et le degré de conscience des individus, et en particulier

44. 1,4 kg par an et par habitant, contre 3 kg en 1953 (Banque mondiale 1983 : 26 ; *Rapport de la commission...* 1954 : 43-44).

des éleveurs opulents, de l'orientation de marché est, d'après [mes] observations, incroyablement élevé. Les marchés périodiques de viande d'abattage à Bunia [...] constituent une incitation à la vente, et le passage à l'achat au comptant est aussi chez les Bahema un élément décisif de leur changement d'attitude, en allant au-delà de la vente locale de lait et de beurre, et en proposant davantage de viande de bœuf. Pour augmenter le bénéfice, les mesures vétérinaires qui ont pour but d'améliorer le poids du bœuf ainsi que la qualité de la viande trouvent aussi une audience; il règne également au Zaïre, avant tout dans les centres urbains de la région de la forêt équatoriale comme Kisangani et dans les villes le long du fleuve Zaïre, une demande en croissance pour la viande » (nous traduisons).

Ce changement de mentalité semble donner raison *a posteriori* à la vision du pouvoir colonial lorsqu'il estimait que « la coutume évolue », mais on verra dans la section suivante qu'on peut en tirer une autre analyse, que conforte le soin que prend Wiese à épingler les « éleveurs opulents ». Il créait en tout cas un terrain réceptif aux recettes rationalisantes tournées vers le marché qu'implémentèrent les autorités à partir de la fin des années 1970.

En 1969 déjà, le Conseil exécutif du Zaïre avait décidé de relancer la filière bovine dans le Nord-Est du pays, mais un premier projet s'était soldé par un échec. Deux ans plus tard, dans le cadre d'un vaste programme d'expansion conçu par la présidence<sup>45</sup>, le Zaïre signa avec l'agence américaine de coopération (USAID) un accord portant création d'un nouveau projet, qui consistait cette fois à améliorer les performances de la filière à partir de l'élevage traditionnel. Par sa durée et son ampleur, ce fut l'un des plus grands chantiers de développement de la période mobutiste. Il s'étendit sur treize ans et fut définitivement clôturé en 1990. Sa réalisation supposait d'agir à tous les échelons de la chaîne : qualité des soins vétérinaires, connexions entre zones de production et sites de traitement, équipements des abattoirs de Bunia et Kisangani, etc. L'exécution et le suivi furent confiés à un organisme *ad hoc*, le Bureau de Projet Ituri (BPI) aux domaines d'intervention assez larges : zootechnie (amélioration de la santé

et des techniques d'élevage), commerce, formation et vulgarisation (unités professionnelles et centre de formation), distribution (infrastructures), etc. (Banque mondiale 1983 : 28).

Ce programme de relance présente un bilan mitigé : le volet production avait de quoi satisfaire, mais la distribution s'est soldée par un échec. Le travail abattu par le BPI est assez remarquable : il a organisé des campagnes de vaccination systématique, il a fait ériger des infrastructures (sanitaires, administratives, d'élevage, de stockage, etc.), il a mis sur pied des séances de formation et assuré des services d'encadrement et de vulgarisation auprès des éleveurs. À l'issue du projet, le cheptel bovin avait pratiquement atteint les objectifs escomptés : l'élevage traditionnel était crédité de 418 000 têtes de bétail (420 000 projetées) en 1990, contre 300 000 en 1980, soit une augmentation de 139 %, tandis que la mortalité était descendue à un taux inférieur aux prévisions (Banque mondiale 1993 : 7).

La distribution, par contre, fut loin de répondre aux attentes. Les infrastructures locales furent là encore renforcées, avec la réfection ou la construction de marchés et la restauration de l'abattoir de Bunia. Au 31 décembre 1986, on comptait dans la zone du projet (Aru, Djugu, Irumu, Mahagi) 32 marchés à bestiaux, dont la moitié étaient situés dans le seul territoire d'Irumu. Le calcul qui sous-tendait tout le programme était que la rationalisation des élevages, l'augmentation de la qualité et la fluidification des cadences feraient gagner des parts de marché aux viandes d'appellation Ituri, dans les villes et les centres à forte croissance démographique, et notamment Kinshasa. Dans ce domaine également, le raisonnement n'avait pas évolué depuis la période coloniale. Or le marché kinois ne fut jamais en mesure de constituer un débouché suffisant. Nzeza Kabu Zex-Kongo restitue la situation commerciale, à l'époque, des viandes importées du reste du pays dans la capitale : « Un quart seulement de l'offre locale a été placée sur le marché de Kinshasa en 1992, ce qui représente 12 % environ de la consommation assurée par la production indigène. Or, si Kinshasa avait absorbé tout le disponible sur place, le taux d'approvisionnement serait de 49 %... » (1999 : 176). Autrement dit, les filières enregistraient un gaspillage important, qui concernait également les viandes Ituri. Cette situation procédait de causes techniques autant que structurelles. Les expéditions vers Kinshasa se fondaient sur l'usage des liaisons

45. Son orchestrateur, Barthélémy Bisengimana, était à l'époque directeur de cabinet de Mobutu, fonction qu'il exerça entre 1966 et 1977 (Banyaku Luape Epotu 2000).





**Bâtiment du bureau du Projet Ituri à Aru.**

(Photo équipe locale, 2010.)

aériennes; or la piste dégradée de l'aéroport de Bunia était inadaptée aux gros porteurs, seuls en mesure d'offrir des tarifs avantageux.

D'autre part, le projet fut pris dans le feu de paramètres relevant quant à eux des évolutions de l'économie nationale et de l'ordre économique mondial. Dans les années 1980, l'accélération de la récession zairoise et les mesures d'austérité imposées au pays réduisirent dans les milieux urbains le pouvoir d'achat de pratiquement toutes les catégories de la population. La viande était devenue un mets de choix, auquel il était préférable de substituer d'autres produits, en ce compris le poisson<sup>46</sup>. La décision d'achat était davantage dictée par le prix que par la qualité. Or les viandes de l'Ituri entraient en concurrence avec les produits d'importation, et notamment des pièces de second rang (« *capa* »), expédiées d'Europe en particulier. Celles-ci s'écoulaient à des prix artificiellement bas grâce aux subventions dont bénéficiaient les producteurs européens. Au désavantage commercial s'ajoutait un désavantage technique : ces viandes se présentaient prêtes à la consommation, alors que la filière iturienne nécessitait un traitement de la part des revendeurs, ce qui requérait un certain degré d'aptitudes professionnelles (Nzeza Kabu Zex-Kongo 1999 : 186). L'autre conséquence de la dégradation économique du pays fut un recul des pratiques marchandes dans les milieux ruraux, et

le Haut-Ituri n'y fait pas exception. Ce repli fut sans doute davantage prononcé dans le chef des ménages modestes focalisés sur les stratégies de subsistance que dans les familles plus aisées et l'élite économique. À la différence des comportements auparavant décelés par Wiese, désormais, comme le souligne Nzeza Kabu Zex-Kongo (1999 : 181) :

« Les producteurs ne vendent que contraints par un besoin important et urgent d'argent. L'instabilité monétaire chronique, le bétail qui s'apprécie en se reproduisant et la tradition justifient la préférence donnée par les éleveurs à la capitalisation sur pied. Son gros inconvénient est la dispersion de l'offre (multiplication des marchés "primaires" à activité modeste) qui rend la collecte du bétail difficile et coûteuse (Ituri). L'environnement économique qui détermine le niveau des besoins monétaires des éleveurs aura donc une influence non négligeable sur le niveau de vente. »

En dépit de cet échec, le projet a laissé des traces visibles encore aujourd'hui en Ituri. Son héritage principal est incontestablement l'Association coopérative des Éleveurs de l'Ituri (ACOOPELI), mise sur pied en 1979. Attachée à l'origine au BPI (elle en devint autonome à partir de 1985), elle était conçue pour fédérer l'ensemble des éleveurs traditionnels du Haut-Ituri. Vis-à-vis des éleveurs, elle avait la charge de distribuer les produits vétérinaires et les intrants; plusieurs stations expérimentales tombaient également dans son escarcelle. En aval, elle administrait l'abattoir de Bunia. L'organisme était à la tête d'un organigramme qui comportait, à un niveau intermédiaire, des cellules locales appelées

46. À cette date, la consommation annuelle de viande des Kinois évoluait autour de 8 à 10 kg/an, selon les estimations (Inter G 1991 : 18).

«PRODEL»<sup>47</sup> et qui regroupaient les éleveurs à l'échelle des villages. À l'issue du projet, on dénombrait 127 structures de ce type dans le Haut-Ituri. Il semble que ce système ait eu des ramifications particulièrement bien développées, puisque les PRODEL couvraient au début des années 1980 près de 90 % des éleveurs (Banque mondiale 1983: 31; 1993: iii; 13).

L'ACCOPELI est toujours active aujourd'hui, mais elle souffre d'un manque de financements et n'a plus la même envergure.

### 3.1.6. LE RÔLE DES VACHES DANS LE DÉCLENCHEMENT DES CONFLITS DE 1999-2003

La question du bétail fut un point de cristallisation des violences lors du cycle de conflits ouvert en 1999. Mais à se focaliser sur celui-ci, l'attention médiatique et les organisations occidentales qui alertèrent l'opinion publique ont largement diffusé une grille d'explication simpliste donnant à voir l'élevage comme une pomme de discorde entre deux ethnies antagonistes, opposant les Bahema pasteurs et les Lendu agriculteurs, à l'image des Tutsi et des Hutu au Rwanda. On occulte ainsi plusieurs éléments essentiels qui ont concouru à cette crise, et on lui donne un ressort ethnique qu'il faut nuancer. En réalité, comme souvent dans l'histoire, les faits déclencheurs affleurant à la surface des événements<sup>48</sup> ne constituent qu'une manifestation du nœud véritable du problème. Alex Veit (2010: 96-100) a montré que le processus historique de montée des antagonismes met en tension moins des ethnies que des classes sociales et qu'il est symptomatique d'une crise de l'accumulation primitive du capital. C'est le conflit et les violences perpétrées contre les individus qui ont exacerbé les appartenances ethniques dans un réflexe de protection mutuelle, et non l'inverse. Nous reprenons son raisonnement dans les développements qui suivent<sup>49</sup>.

Nous avons vu plus haut que l'image d'un exclusivisme économique lié à l'ethnie devait être fortement

pondérée. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, certains Lendu possédaient des têtes de bétail qu'ils confiaient certes aux soins de pasteurs bahema, et réciproquement, dans les années 1930 au plus tard, il a été constaté que des paysans bahema s'adonnaient à l'agriculture. D'autre part, et c'est important pour la suite, il a été dit également que la répartition des cheptels se caractérisait avant l'indépendance par des inégalités assez marquées, non seulement entre clans, mais également en leur sein, à l'avantage d'une élite généralement associée aux notables et aux anciens. On peut se demander s'il n'est pas possible que dès cette époque, les finalités assignées à l'élevage fussent en train d'évoluer. Comme le rappelle l'historien Gérard Noiriel (2018) en effet, les représentations à distance de catégories sociales s'indexent souvent sur un retard plus ou moins accentué par rapport à leurs évolutions réelles<sup>50</sup>. Ainsi donc, l'importance «nouvelle» accordée à la valeur marchande du bétail qu'observait Wiese en 1971 sur les marchés de Bunia n'est naturellement pas apparue au moment de son enquête, et était certainement en germe avant l'indépendance.

La crise multiforme des années 1960 a en tout cas favorisé la progression de ce comportement, à la faveur de deux tendances convergentes. L'arrêt des activités de la société minière avait supprimé le marché alimentaire de la région et entraîné le déclin de l'économie agricole. Les sources de captation du profit et d'accumulation s'étaient réduites pratiquement au bétail. Dans le même temps, les terres autrefois attribuées aux colons furent redistribuées par l'intermédiaire de l'Église catholique, à laquelle s'étaient adressés la plupart des anciens propriétaires. Or les religieux du diocèse de Bunia étaient à l'époque dominés par les ressortissants bahema, bien plus nombreux que les Lendu à avoir fréquenté les écoles missionnaires. Au moment de revendre ces concessions, les gros éleveurs bahema étaient donc en position de force pour les racheter, du fait de leurs moyens financiers et de leur réseau relationnel. La liquidation en 1973 des derniers domaines coloniaux suivit la même voie: les anciens colons en confièrent en effet la gestion à leurs anciens *capitas* bahema, qui s'en assurèrent par la suite la propriété complète. En territoire de Djugu par exemple,

47. PRODEL: groupements d'éleveurs pour la Promotion et la Défense de l'Élevage.

48. En l'occurrence, la dégénérescence d'un litige foncier à Djugu entre un propriétaire hema et la communauté lendu avoisinante (Fahey 2014: 45-47).

49. Toutefois, nous gardons bien sûr la responsabilité des propos tenus.

50. Ou, selon ses mots: «Les représentations retardent toujours sur la réalité» (2018: 335).

l'enquête IKV Pax Christi/Haki na Amani rapporte que 75 des 77 fermes zaïrianisées entre 1973 et 1975 revinrent à des familles bahema (Mongo, Nkoy Elela & van Puijenbroek 2009 : 94). C'est à cette date que la mainmise pastorale et foncière d'une élite hema devint manifeste. Celle-ci était toujours intégrée aux principaux rangs sociaux des communautés, mais elle comptait dorénavant également des membres occupant des postes de pouvoir au sein de l'appareil d'État (administration, police, armée) et pouvait user de relations haut placées dans le monde politique<sup>51</sup>.

Dans ce contexte, l'échec de la réforme foncière dite « Bakajika » tourna à l'avantage des possédants. Ce corpus législatif faisait de l'État le dépositaire du sol et du sous-sol zaïrois, dont il devenait dorénavant l'unique adjudicateur. Il devait se substituer aux systèmes de tenures foncières jusqu'alors laissées aux collectivités locales sous le régime de la coutume. La réforme cependant ne fut jamais suivie des décrets d'application nécessaires à son implémentation et il s'installa dès lors une dualité normative entre le droit « légitime » incarné par la coutume et le droit « légal » incarné par l'État. En mobilisant notamment leurs appuis au sein de l'appareil central et leurs relations dans les instances locales de pouvoir, les grands propriétaires firent enregistrer leurs droits sur des terres réputées vacantes alors qu'elles étaient en réalité exploitées par des cultivateurs, dont les vellétés de résister furent au besoin réprimées par les moyens coercitifs légaux (police, armée).

Cette période assoit donc l'extension de la domination d'une oligarchie, dont la base du pouvoir (la terre et le gros bétail) entre progressivement en compétition avec les sources de subsistance d'un monde paysan appauvri. Le rapport de forces était nettement disproportionné. Plutôt que d'engager une lutte ouverte, la contestation de la base emprunta des voies indirectes. Les cultivateurs, en particulier dans les zones lendu, firent obstruction au projet d'élevage présenté plus haut, en sapant les travaux de délimitation des zones de pâture menés par le BPI, à qui ils

reprochaient de donner trop de latitudes aux pasteurs bahema. Les récriminations étaient particulièrement vives en territoire de Djugu, où se situaient la grande majorité des anciennes concessions tombées sous la coupe hema, et dont l'organisation socio-politique héritée de la période coloniale les situait presque systématiquement dans des collectivités lendu<sup>52</sup>.

Dépossédés d'une partie des terres dont ils avaient historiquement l'usage, appauvris et fragilisés par l'aggravation des conditions économiques et sociales, beaucoup de paysans furent réduits à chercher une forme de protection contre l'indigence en s'embauchant dans les grandes concessions où les conditions de travail étaient réputées dures, contre une rémunération fréquemment payée en nature. Veit estime sur ce point qu'« il est certain que la situation de plus en plus désespérée des couches les plus appauvries de la société [...] fut l'objet de traitement dégradant par les membres de l'appareil étatique et les employeurs. Il semble clair également que le contrôle de la terre a débouché sur le contrôle sur une main-d'œuvre extrêmement bon marché » (Veit 2010 : 99, nous traduisons).

Dans l'écheveau des paramètres permettant de saisir les origines de la guerre, il n'est pas possible d'ignorer le rôle déterminant au sens propre de l'accumulation primitive du capital, qui a déclassé des masses rurales en une masse laborieuse servile. Ce mouvement de fond, dont l'élevage bovin est le vecteur circonstanciel, créait les conditions pour acculer les couches surexploitées, sans ressources matérielles ou réseau d'appui, à des réactions extrêmes. La mécanique des événements en rend compte : la montée du ressentiment déboucha sur une colère qui se déclencha d'abord individuellement contre ces membres d'une bourgeoisie compradore, puis par extension contre les éleveurs et la communauté hema dans son ensemble, identifiée au pastoralisme.

Cette ligne de fracture ethnique de part et d'autre de laquelle vinrent se greffer de proche en proche d'autres peuples fut corrélée au processus, mais non déterminante en amont. La dimension ethnique intervint en effet en second ordre, comme justificatif et facteur de cohésion, notamment parce

51. Parmi celles-ci, D'Zobo Kalogi, un Hema-Nord de Gegere (territoire de Djugu) fut vice-ministre de l'Agriculture entre le 07/12/1970 et le 08/03/1974, date à laquelle il devint commissaire d'État (ministre) aux Mines (Banyaku Luape Epotu 2000 : 595-602). Selon Veit, il usa de sa fonction pour faire enregistrer les concessions des anciens colons au nom de leurs gérants bahema (Veit 2010 : 98).

52. Le découpage politique du territoire de Djugu où se déclencha le conflit est caractérisé par un enchevêtrement extrêmement confus de chefferies pour la plupart rattachées aux ensembles hema et lendu.

que l'appartenance à un peuple n'était pas un motif d'assignation absolue à une position économique et sociale. Même si, comme il a été évoqué au chapitre 1, il est indéniable que la colonisation a forgé dans les esprits des échelles de stratification raciale qui ne concernaient d'ailleurs pas que les Bahema et les Lendu, et que ces derniers furent historiquement écartés de l'ascenseur social des sociétés modernes (instruction missionnaire, accès à la fonction publique et aux postes de pouvoir, etc.), le fait d'être Hema à l'inverse n'était pas une caution suffisante pour en bénéficier. La majorité d'entre eux partageaient en réalité la condition des masses rurales déclassées.

Toutefois, l'ordre économique ne rend pas compte à lui seul de la conflictualité qui traverse les rapports entre élevage et culture. Celle-ci s'enracine dans des questions foncières et des relations de voisinage qui prennent localement une infinité de configurations, que Fahey a schématisées en trois catégories (2014: 44). La fin officielle des guerres du Congo en 2003 ne les a d'ailleurs pas fait taire. L'enquête d'IKV Pax Christi/Haki na Amani a montré la diversité de leurs filiations et la ténacité des obstacles à leur dénouement par une solution négociée. Elle pointe également le nombre significativement plus élevé en territoire de Djugu que partout ailleurs des conflits fonciers opposant des communautés: sur 267 conflits recensés, 147 étaient de cette nature, dont 105 opposaient les communautés hema et lendu (Mongo, Nkoy Elela & van Puijenbroek 2009 : 93).

### 3.2. QUELQUES ASPECTS DE L'ÉLEVAGE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

L'élevage bovin demeure jusqu'à aujourd'hui la signature nationale de l'Ituri, confirmée par la comptabilité provinciale qui véhicule l'image d'un secteur dynamique. À l'instar d'autres provinces du pays (Tanganyika par exemple), les troupeaux furent décimés par la guerre: Veit en rend compte à sa manière en rapportant que suite à sa tournée dans la région dans les années 2000, il fut *a posteriori* frappé de n'y avoir croisé pratiquement aucune vache (Veit 2010 : 31-32). La comparaison temporelle des statistiques de l'Administration conduirait à conclure que le retour à la paix aurait marqué l'amorce d'une reconstitution vigoureuse: environ 380 000 têtes étaient inscrites en 2015 dans les registres, contre

206 000 en 2006 (418 000 en 1990<sup>53</sup>). Entre ces années, la croissance du cheptel accuserait donc un taux annuel moyen supérieur à 7 % (Province de l'Ituri 2009 & 2016). Ces valeurs cependant sont peu fiables et n'ont d'utilité relative qu'en raison de la géographie économique qu'elles donnent à voir. Les territoires d'Irumu et d'Aru regrouperaient ensemble près de 80 % du cheptel. En territoire d'Irumu, l'élevage constituerait la principale activité des ménages dans la partie sud, principalement dans la plaine de Kasenyi (entretien avec M. Katho, administrateur territorial du territoire d'Irumu, 05/06/2019). Seul le territoire de Mambasa, dominé par la forêt équatoriale et situé dans l'aire d'extension de la trypanosomiase animale, n'est pratiquement pas concerné par cette activité.

D'autre part, rien n'indique que la guerre ait annihilé le processus de concentration du capital bovin. Récemment, l'agence américaine Few's Net supposait que la répartition était frappée d'inégalité au profit d'une minorité de possédants (2016: 15)<sup>54</sup>, ce que confirment nos propres renseignements selon lesquels la plupart des pasteurs possèdent une à trois vaches seulement. Le patrimoine des couches populaires rurales ressemble donc fortement à celui des générations précédentes. Les infrastructures sont pratiquement inexistantes. Beaucoup s'associent pour faire paître leurs quelques vaches sur un pâturage collectif, à garder par chacun d'entre eux à tour de rôle ou bien par un bouvier.

La composition du troupeau n'a pas varié: il reste dominé par les races locales Lugware, Ankole Bahema (groupe Sanga) et Alur/Nioka, évoquées plus haut et au sujet desquelles les connaissances techniques ont peu évolué depuis soixante ans. Au milieu des années 2000, le premier rapport sur la gestion des ressources zoogénétiques du Comité consultatif national sur les ressources génétiques animales et d'élevage se contentait de reproduire les données physiologiques et productivistes héritées de l'époque coloniale: cornes très longues et grosses avec une petite bosse cervico-thoracique chez le mâle (Ankole Bahema), rendement à l'abattage de 45 à 50 % environ (Lugware et Alur/Nioka), poids

53. Chiffres Banque mondiale (1993: 6).

54. Sans toutefois préciser si cette hypothèse repose sur des témoignages de terrain ou procède d'une extrapolation de la situation dans les Kivu.



**Troupeau de bovins  
Ankole Bahema, territoire  
de Djugu.**

(Photo équipe locale, 2010.)



**Étal de viande, marché de Biakatu, territoire de Mambasa.**

(Photo équipe locale, 2010.)



**Abattoirs de Bunia.**

(Photo équipe locale, 2009.)

vif, etc. (Comité consultatif national... 2004 : 23-24). D'autre part, les rendements laitiers actuels ne sont pas connus: dans les années 1950, ils étaient de 250 à 300 litres par période de lactation (7-8 mois) avec une teneur en graisse de 6 à 6,5 % chez les Lugwaret, de 300 litres par période de lactation (210 jours) avec une teneur en graisse de 4,5 % chez les Ankole Bahema, et de 3 litres par jour chez les Alur/Nioka (De Ryck 1955 : 55-56; Drachoussoff *et al.* 1991 : 969).

Parmi les propriétaires les plus aisés ou dans les coopératives (ACOOPELI par exemple), on trouve

quelques infrastructures durables comme les *dipping tanks*, et des reproducteurs (quelques taureaux). Ils ont les moyens d'acheter du bétail de race améliorée, et notamment des taureaux performants, à l'étranger (au Kenya par exemple, où les bêtes sont importées d'Inde, de France, de Suisse, d'Angleterre, etc.) et d'importer à partir de l'Ouganda des produits vétérinaires, comme des blocs de sel. Cette catégorie a également recours aux bouviers pour la mise en pâture de ses troupeaux, qu'elle paie généralement en nature par l'octroi de lait ou, à l'occasion, par des vaches ou des veaux.

Les produits bovins sont principalement le lait, écoulé dans le secteur de la restauration, et le beurre, particulièrement prisé des Bahema. Les bouviers ont également leurs propres clients auxquels ils vendent les petites productions de leur propre cheptel. Le bétail de viande est acheminé sur pied sur les marchés à bétail. Ceux-ci sont très présents dans les territoires de Djugu et d'Irumu et servent de relais vers les grands centres locaux; les bêtes sur pied sont également dirigées vers les centres des provinces voisines comme Kisangani, Isiro ou les agglomérations du Nord-Kivu (Province de l'Ituri 2016: 48). Le grand abattoir industriel de Bunia continue de fonctionner<sup>55</sup> et réalise la majorité des abattages, mais à une échelle réduite en raison de la vétusté des installations, de problèmes d'alimentation en eau (le nettoyage étant essentiel pour des questions d'hygiène) et de coupures de courant. Ces dysfonctionnements incitent beaucoup d'éleveurs à privilégier la piste de Kisangani, d'où certaines quantités sont évacuées vers Kinshasa par bateaux équipés de chambres froides. D'autres embarquent par avion, mais à titre exceptionnel, car le prix de revient est économiquement non soutenable.

Le modèle économique paysan reste dominé par la pluriactivité où le gros bétail conserve en priorité une valeur d'épargne et d'actif dotal. À ce titre, il demeure perçu comme un indicateur de richesse dans les régions d'élevage. Les revenus pour les dépenses récurrentes sont davantage tirés de l'élevage de volaille et de petit bétail (cochons, chèvres, moutons), beaucoup plus répandus y compris en territoire de Mambasa.

Ce type de ménagerie, probablement très ancien, était en tout cas très courant dans les années 1950, où l'on estimait que dans le Haut-Ituri «chaque famille possède un certain nombre de têtes de petit élevage [...] avant tout des chèvres (*dyel, nrre, mbusi*), des moutons (*rombo, chembo, kondoo*), mais aussi beaucoup de poulets (*gweno, kuku*) et çà et là déjà quelques cochons (*kul* [...] "*nguruwe*"). [...] Les races sont des races indigènes qui semblent avoir été introduites à partir de l'Ouganda [...] Chaque

famille possède de 4 à 5 chèvres qui habituellement paissent autour de la hutte [...] Les moutons sont de deux types, un petit et un grand type. Les familles qui possèdent des moutons souvent n'ont pas de chèvres. La laine n'est pas tondue ni utilisée» (de Ryck 1955: 53-54, nous traduisons). Chez les Jupaliri notamment (région de Mahagi), les moutons et les chèvres étaient traités comme une monnaie d'échange dans les transactions avec le gros bétail. On en sacrifiait également à l'occasion de cérémonies importantes (mariages, etc.) ou de négociations rituelles. Moins répandu que la chèvre, le mouton était cependant mieux apprécié pour sa viande (Pauwels 1960: 184).

L'État colonial a investi dans la recherche de races améliorées destinées à augmenter les rendements. À Nioka, on procéda à partir de races locales et importées à des essais de croisement et de sélection sur les moutons (Romney Marsh, Merinos, Texel) et les chèvres (Angora, Nubienne), qui se révélèrent infructueux, de même que sur les cochons (Large Black, Large White Yorkshire) (Pauwels 1960: 185-186). Dans le sud montagneux de la région Drodoro-Djugu, à Lovangira, Wiese précise que «l'introduction de l'élevage de porc eut lieu après la Seconde Guerre mondiale; pour les exploitations lendu, elle représenta une source nouvelle et importante de revenus» (1979: 103, nous traduisons). À l'époque de l'auteur, les porcs étaient vendus à Bunia et garnissaient les étals des marchés de Kisangani et Isiro.

Actuellement, l'élevage de petit bétail et de volaille est omniprésent. En territoire de Mambasa, le rapport de Vivien Rossi relève que la plupart des paysans pratiquent l'élevage de subsistance, «quelques poules et chèvres parfois en divagation» (2016: 9). L'influence de l'islam dans cette région, répandu parmi les populations dites «arabisées», provoquerait par contre un recul de la population des porcs. Les poules pondeuses et les poules de chair, présentes partout, seraient quant à elles davantage concentrées dans le territoire de Mahagi et dans la ville de Bunia, où elles sont importées en grand nombre de l'Ouganda (Province de l'Ituri 2016: 9).

Dans la région de Mambasa et Irumu où le professeur Nkulu et son équipe ont mené leurs enquêtes, les paysans convertissent le petit bétail en ressource financière en début de saison culturelle pour l'achat des intrants agricoles (Nkulu Mwine

55. Selon le témoignage de l'administrateur territorial d'Irumu, la production de l'abattoir de Bunia atteindrait actuellement 30 abattages par jour, et jusqu'à 50 en période de festivité (entretien M. Katho, 25/06/2019).



**Petit élevage en territoire de Mambasa.**

(Photo équipe locale, 2010.)



**Chèvres derrière une case dans un village kakwa.**

(Photo équipe locale, 2010.)

Fayama 2019: 73). Parmi ces bêtes, Musalizi Muharabu *et al.* (2018) ont récemment mis en exergue le rôle joué par les chèvres en milieu rural, dont ils énumèrent notamment les fonctions nutritives, économiques, sociales et écologiques. Elles seraient après la poule l'animal le plus répandu dans la province, où elle est élevée pour sa viande. Pour les familles pauvres, elle officie comme une sorte de banque d'épargne, parce qu'elle est facilement échangeable en cas de difficultés, ce qui leur permet notamment d'atténuer leur exposition au risque en cas de chocs extérieurs. La période post-conflit en donne une illustration, où «la chèvre fut une source de revenus et [une ressource en période de soudure] pour de nombreuses familles de la province; à partir des chèvres, des

cheptels de bovins furent reconstitués juste après les pillages orchestrés par la succession des guerres multiples dans le pays» (Musalizi Muharabu *et al.* 2018: 210). Ce filet socio-économique aurait des incidences plus larges en matière de dynamiques migratoires, puisqu'il contribuerait à stabiliser les zones rurales et à freiner l'exode ou l'exil. La chèvre conserve par ailleurs une forte connotation sociale en étant utilisée lors de rites traditionnels comme les mariages, les enterrements, les baptêmes, etc.

L'importance économique du petit élevage ne peut donc être sous-estimée: il constitue un apport essentiel et multidimensionnel à la subsistance des petits paysans.

#### 4. LE SECTEUR DE LA PÊCHE

Le lac Albert et les rivières qui traversent la province (Ituri, Shari, Talolo, Tinda, Loya, Holu, Ndoya, etc.) sont abondants en poissons; ils constituent pour les populations riveraines une source essentielle de protéines. La pêche sur les cours d'eau est cependant peu présente dans les statistiques, tandis que les renseignements à son sujet font défaut. C'est la raison pour laquelle cette section traitera exclusivement de la pêche sur le lac Albert, qui est de loin la plus importante.

Le lac Albert accueille la principale zone de pêche de l'Ituri et l'une des plus prolifiques du pays<sup>56</sup>. Son pourtour du côté congolais longe les territoires d'Irumu, de Djugu et de Mahagi, et s'étend sur une centaine de kilomètres environ (TECSULT-AECOM 2009: 156). Bien qu'il s'agisse d'un lac tectonique, il présente une profondeur assez faible (25 m en moyenne, avec un maximum enregistré de 58 m), ce qui autorise la diffusion d'oxygène sur pratiquement toute sa hauteur d'eau. Par sa superficie, c'est le deuxième plan d'eau le plus important de l'arc formé par les quatre grands lacs de l'Est, dont il constitue la pointe septentrionale<sup>57</sup>; il est alimenté

56. Ses ressources halieutiques représenteraient entre 1,3 et 3,8 % du potentiel total du pays (Plan directeur des pêches 1986, cité par TECSULT-AECOM 2009: 129). Cette abondance est pondérée par un rendement relativement faible, de l'ordre de 40 kg/ha/an à 57 kg/ha/an (chiffres basés sur un seuil annuel d'équilibre de 21 000 t à 30 000 t sur toute la surface du lac) (René & Daniel 1988: 3).

57. Lacs Tanganyika, Kivu, Édouard et Albert. À noter que tant sa superficie que la répartition des eaux territoriales entre la RDC et l'Ouganda ne sont pas fixées de façon indiscutée dans la littérature. La base de données de la FAO mise à jour en 2009 indique une superficie totale de 5270 km<sup>2</sup>, tout comme l'étude sectorielle de TECSULT-AECOM réalisée la même année; le site de la FAO, toujours, héberge un rapport plus ancien (Projet PPEC 1988) qui fait état d'une superficie totale de 6800 km<sup>2</sup>; plus ancienne encore (1956), l'étude de P. Depasse, agronome de l'État, renseigne 5400 km<sup>2</sup>. Enfin, l'étude récente du professeur Bolakonga Ilye pour la Konrad Adenauer Stiftung (2017) signale 7600 km<sup>2</sup>. Au niveau cette fois de la clé de répartition entre les eaux territoriales congolaises et ougandaises, là où la FAO indique un rapport de 46 %-54 %, TECSULT-AECOM rapporte 40 %-60 % et le projet PPEC, 43 %-57 %. Selon les cas, la superficie des eaux territoriales congolaises varie donc de 2420 km<sup>2</sup> à 2924 km<sup>2</sup>. On voit là qu'il ne s'agit pas de points de détail, mais d'ordres de grandeur différents (Bolakonga Ilye 2017:

par la plaine alluviale fertile de la Semliki au sud, qui s'étend sur 4000 km<sup>2</sup> environ. De formation relativement récente, il présente une ichtyofaune assez pauvre d'un point de vue spécifique: 46 espèces de poisson y ont été dénombrées, réparties dans 18 familles, rattachées à la zone du Nil. La pêche se concentrerait toutefois actuellement sur treize espèces seulement (Fermon 2009: 1-20, cité par Cikwanine Kasigwa (2014); Bolakonga Ilye 2017: 46; Greboval & Maes 1993: 221; Plan directeur de la pêche 1986, cité par: TECSULT-AECOM 2009: 156; René & Daniel 1991: 1).

Traditionnellement, les zones les plus prisées sont l'estuaire de la Semliki, à l'extrémité sud du lac, et le delta du Victoria-Nil, au nord-est, en raison de l'importance de leur biomasse et des facilités d'accès: aux environs de Kasenyi, les formations côtières offrent des dispositions favorables à la pêche, tandis que devant l'estuaire de la Semliki, la zone de capture présente un plat de 5 à 10 m de profondeur, poissonneux, plus facile à exploiter que les eaux plus profondes au nord. Au nord-est, Mahagi-Port présente une topographie similaire à Kasenyi, mais est limité par l'étroitesse de la bande de plage (1 km jusqu'à la rupture du plateau de Djugu). Cette faible profondeur d'horizon, barrée par un escarpement, handicape le transport vers l'intérieur des terres. Ainsi que le relève Wiese (1979: 186):

« Deux terrasses abruptes, l'escarpement de Niarembe sur le rebord nord-est de la zone montagneuse, et le niveau de Mahagi-Port sont des obstacles difficiles à franchir. Les routes sont ici pour la plupart interrompues après les fortes pluies. Le développement de la place souffre en même temps de sa situation extrême dans les monts Bleus et dans le Haut-Ituri; il manque aussi un lieu plus habité, de commerce et de marché à proximité, comme Bunia dans le cas de Kasenyi » (nous traduisons).

46; FAO 2009; Ssentongo 1991: 12; TECSULT-AECOM 2009: 41; 140). Une lecture chronologique de ces travaux pourrait avancer à titre d'hypothèse l'effet des variations naturelles. L'étude de 1956 abonde en ce sens, qui signale: « Pendant la période historique, ce niveau [de l'eau] aurait été d'environ 300 m au-dessus du lac actuel. L'examen de la courbe de détiage [...] montre que [...] les variations de niveau ne sont pas systématiquement saisonnières [...] il y aurait peut-être un certain cycle pluriannuel de hautes et de basses eaux » (Depasse 1956: 35).



Dans les plaines du lac Albert et de la Semliki, la pêche est historiquement une spécialité de groupes bahema, appelés Abanyaibuga ou Bagungu (clans Bayage, Babito, Bagavo, Basagara, etc.); au centre et au nord, les Baswaka et les Bagongo s'y adonnaient également. Avant l'occupation coloniale, ces communautés occupaient des zones d'exploitation exclusives, exploitées pour le poisson, mais aussi pour la chasse à l'hippopotame ou au gibier des plaines (buffles, antilopes, etc.). La pêche se pratiquait au harpon ou à la lance, en piégeant les poissons par des barrages dans des lagunes ou des cours d'eau. La technique s'est transmise dans une certaine mesure à quelques communautés lendu, mais elle a gardé chez eux un caractère auxiliaire. Les harpons et les lances leur étaient fournis par les forgerons ndo-okebo ou lendu, et, dans la zone de Mahagi, les pirogues par les Wagongo du Nord. Ces communautés concevaient la pêche et la chasse comme une occupation collective; toutefois, les équipements étaient la propriété de chacun et les produits étaient répartis au prorata des prises personnelles (Lotsima Limo 1987: 176-177).

Cet état demeura relativement inchangé durant les premières années de l'occupation coloniale. De cette époque, on note du côté de Kasenyi un aménagement portuaire rudimentaire au début du siècle, un premier raccordement par la route à Bunia et à la région minière de Kilo (1919), et l'installation d'un premier camp de pêcheur (Wiese 1979: 136). C'est à partir des années 1920 que la physionomie du secteur commença à changer radicalement. Une nouvelle fois, l'impulsion vint du pouvoir économique incarné par la SOKIMO. À cette date en effet, le développement de la société, qui eut des répercussions sur toute la filière alimentaire de la région, stimula également le secteur de la pêche lacustre, entraîné dans une intensification croissante et une industrialisation partielle de son mode opératoire.

Soucieuse de sécuriser ses sources d'approvisionnement, la SOKIMO établit dès 1920 une première pêcherie industrielle à Kasenyi, d'une capacité annuelle de 18 tonnes de poissons secs; elle fut suivie trois ans plus tard par l'entrée en service de deux nouvelles unités à Kahanama, bientôt déplacées à Kasenyi et Mahagi-Port. À cette époque, la peste bovine qui avait décimé une partie importante du bétail dans la région incita la Sokimo à intensifier son recours à la pêche: la société prit temporairement le contrôle de la

pêcherie Couthino, ce qui lui permit d'augmenter ses apports en poissons. Si elle était le principal consommateur, la SOKIMO n'était pas seule sur le marché: la MGL, une autre société minière implantée au Kivu, captait également une part importante des prises (7000 kg en 1928). Encouragés par cette demande, quelques pêcheurs africains ont lancé en 1930 une première pêcherie coopérative (Bakonzi 1982: 363; 366; 368; 668).

En quelques années, le lac Albert acquit la réputation de réserve alimentaire de première importance au niveau de la Colonie. En 1948, il fournissait près de la moitié du poisson salé du Congo belge (Bakonzi 1982: 668). Le gouvernement colonial a pris une part active dans cette expansion. Désireux d'étudier les possibilités de pêche en vue d'en augmenter l'exploitation, le pouvoir colonial dépêcha en 1953-1954 une mission hydrobiologique (mission dite « KEA »). Sur base de ses conclusions, portant à 10000 t par an le volume de prises écologiquement soutenable, les autorités prirent une série de dispositions. Celles-ci consistaient notamment à aménager la législation de manière à étendre les zones de pêche jusqu'à des espaces jusqu'alors préservés au titre de réserve, à accorder de nouvelles concessions à terre pour l'installation de pêcheries, et à ramener des populations à la pêche, autrefois délogées de la plaine pour des raisons prophylactiques (maladie du sommeil). Les résultats furent immédiats, la production passant de 5115 t en 1953 à 6900 t en 1954 (Depasse 1956: 52).

Tout au long de cette période, le secteur connut donc deux grandes phases d'expansion: une première, qui correspond aux années 1920-1925 et que l'on qualifiera de « pionnière », et une seconde, qui couvre les quinze dernières années de la colonie. La production, qui avait fortement chuté entre 1940 et 1945, dépassa à partir de 1951 son niveau d'avant-guerre, tandis que le nombre de pêcheries passa de 6 (1938) à 13 (1951) puis à 15 (1955). Le volume des prises, multiplié par trois, connut un pic en 1956-1957 (12 000 t) (Depasse 1956: 68).

Cette industrie employait plus de 1700 travailleurs africains. Elle était monopolisée par les armateurs grecs, et avait pour épice centre le port de Kasenyi. Sillonnant la région au tournant des années 1970, Wiese a décrit les équipements de ce centre. Ceux-ci comportaient des installations de séchage, des équipements de salaison et de réfrigération, des

entrepôts et des remises, le tout sur une plage en terrasse de 4 m de haut et de 12 à 15 km de large (Wiese 1979 : 186). Les prises étaient intégralement salées et séchées jusqu'en 1955 où le développement de la chaîne du froid (trois frigos à Kasenyi) permit le stockage de poisson frais ou congelé. Celui-ci était envoyé essentiellement à Stanleyville. La mainmise européenne tolérait une exception : la pêcherie Pole-Pole, à Kahwa, dont Depasse indique que les équipements et les procédés se rapprochaient du système industriel (Depasse 1956 : 70). Constituée en 1930, il pourrait s'agir de la pêcherie coopérative citée plus haut.

Ce cas mis à part, le secteur de la pêche chez les Africains se caractérisait par sa nature exclusivement artisanale. Les renseignements coloniaux sont assez vagues à leur sujet et forcément connotés. Depasse rapporte à leur sujet que « la réalisation de tout programme visant à augmenter la production se heurte à l'inertie des autochtones – ceux-ci sont heureux en produisant peu et en consommant peu ». Plus loin, il indique que « la pêche indigène est encore peu développée. On peut estimer à 1300 tonnes le poisson frais qu'elle produit annuellement ». Enfin, parmi les populations impliquées dans la pêche, l'auteur mentionne « les Bahema des chefferies riveraines du lac dans les territoires de Bunia et Djugu ainsi que les indigènes des chefferies Mokambo, Wagongo et Anghal du territoire de Mahagi » (Depasse 1956 : 52 ; 70).

Les troubles de l'indépendance et la rébellion de 1964 ont entraîné un recul de l'activité : dans les registres statistiques, les débarquements ont chuté jusqu'à atteindre une moyenne annuelle de 2000 t. Par la suite, l'extinction des conflits et la restauration du pouvoir de l'État central ont rétabli des conditions acceptables au redémarrage du commerce. Dans les années 1950, au plus haut de l'activité de pêche sur le lac, le pouvoir colonial avait pris conscience de l'existence de carences en protéines dans l'alimentation des populations. Il existait donc un déficit nourricier que l'augmentation des prises du lac pouvait contribuer à combler. La récession n'avait fait qu'aiguïser le problème, aussi les volumes repartirent-ils rapidement à la hausse : 4000 t dans la seconde moitié des années 1960 ; puis accélération de la croissance à la suite de la réouverture de la route Bunia-Kisangani en 1969, jusqu'à atteindre 7000 t en 1971.

Cette année-là, à Kasenyi, Wiese recensa huit pêcheries industrielles, employant environ 1500 travailleurs, à la tête desquelles s'étaient

maintenus les Européens, avant tout les Grecs. Il notait par ailleurs l'existence d'une quarantaine de petites et moyennes entreprises zairoises, employant chacune de 10 à 30 travailleurs, ainsi qu'un nombre incalculable de particuliers pêchant pour leurs propres fins et écoulant les surplus éventuels sur les marchés. Dans le delta de la Semliki, l'auteur témoigne du maintien du camp de pêcheurs de Nyamavi installé par le pouvoir colonial. Au nord-ouest, Mahagi-Port était relativement délaissé : c'était un centre halieutique secondaire, déserté par les grandes entreprises, mais occupé par une multitude de petits entrepreneurs zairois (170 environ) (Wiese 1979 : 186 ; 190).

Le secteur de la pêche a toujours échappé au contrôle à distance de l'État moderne centralisateur. Cette situation est d'ailleurs encore flagrante aujourd'hui, avec l'affaiblissement durable et profond des services de l'État congolais. Aussi tard qu'en 1956, les instruments d'identification, de détermination et de coercition faisaient encore défaut dans une large mesure. Davantage qu'une question de moyens, c'est probablement la volonté qui manquait. Mais la prise de conscience de la vocation stratégique du lac et de la nécessité d'en gérer l'administration des ressources sur le long terme avaient néanmoins débouché sur un dispositif de renforcement du contrôle. Dans la panoplie des moyens à sa disposition, le pouvoir entendait imposer un permis de pêche conditionnel qui permettrait « d'exercer un contrôle sur le nombre de pêcheries, la personnalité morale des pêcheurs, l'intensité de la pêche, la qualité du produit et la rationalisation des installations ». Le dispositif devait être complété par un « service de police et propagande de la pêche » qui aurait, entre autres missions, de veiller à l'application de la réglementation en vigueur, d'organiser et d'améliorer la pêche, dans les pêcheries industrielles comme artisanales ou traditionnelles, d'établir et d'étudier des statistiques de pêche, d'étudier la protection du poisson, et de mettre à jour l'inventaire des pêcheurs et du matériel » (Depasse 1956 : 54-55).

Le relâchement de l'autorité de l'État après l'indépendance rendit caduques la plupart de ces mesures. L'accroissement de la population et l'augmentation de la demande provoquèrent au cours des décennies suivantes une véritable prolifération de pêcheurs. Wiese (1979 : 192) observait ainsi, à côté des pêcheries organisées (industrielles ou artisanales),



**Fabrication des pirogues.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

l'augmentation du nombre de personnes isolées qui s'exerçaient également à la pêche :

« À côté des particuliers qui pêchent pour subvenir à leurs propres besoins au moyen de méthodes simples, il y a un nombre croissant de personnes actives [attirées] par la grande demande. La vente de leurs prises dans les monts Bleus ou bien aux entreprises grecques, [leur rapporte] davantage que [...] leurs activités agricoles » (nous traduisons).

Parallèlement, le suivi du secteur renforça un processus de catégorisation de la profession en trois segments distincts : à côté de la pêche industrielle, on distingua désormais de plus en plus souvent un secteur « artisanal » et un secteur « traditionnel », déterminés selon un degré décroissant de performance de leur outil de production, incarné principalement par le type d'embarcation. En 1981, la mission française estimait à 6000 le nombre de pêcheurs artisanaux pour une flottille de 1500 bateaux (dont 10 % sont motorisés), et à 5000 le nombre de pêcheurs traditionnels (300 à 500 pirogues) (TECSULT-AECOM 2009 : 157). Au sommet de cette pyramide productiviste se trouvaient 10 entreprises « semi-industrielles » disposant d'une flottille d'environ 64 bateaux, mais dont 80 % n'étaient pas en état de fonctionner.

Cette dernière catégorie était en fait en déclin depuis plusieurs années. Alors que la production totale elle-même reculait (de 8000 t environ en 1977 à 6500 t en 1980), la forte popularisation de la pêche aboutit à un renversement du rapport de force entre les catégories. Le secteur était désormais dominé par

les pêcheurs artisanaux (75 % des prises totales), suivis des pêcheurs traditionnels (15 %) ; les entreprises semi-industrielles avaient périclité pour ne plus représenter que 10 % (Banque mondiale 1983 : 24). Au-delà de ces statistiques qui correspondent à des estimations très approximatives, la tendance de fond ne fait aucun doute, et elle s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui.

Kasenyi conservait sa centralité, mais la cité était désormais accompagnée à l'arrière-plan de centres secondaires plus garnis, parmi lesquels, outre Mahagi-Port, Tchomia, Gobu et Mokambo ; au troisième rang, enfin, s'étirait de Kasenyi à Mahagi-Port une pigmentation de petits camps, concentrés en bordure du delta et au pied de l'escarpement des monts Bleus (Bete Da Sembali 1991 : 59).

Nous manquons malheureusement d'informations pour poursuivre l'étude de l'évolution du secteur au cours des trois dernières décennies. Le cycle de désintégration du pouvoir mobutiste, des guerres et de leurs métastases de violences, qui s'étend jusque dans les années 2010, a sonné le glas des derniers reliquats industriels (*Cadre de gestion...* 2014 : 46). Deux types de pêche cohabitent encore : la pêche dite « traditionnelle » (ou « coutumière ») et la pêche « artisanale ».

À la différence de la catégorisation précédente, la distinction entre ces deux ensembles porte désormais davantage sur la finalité que sur les moyens. La pêche coutumière désigne une activité d'appoint pratiquée par des paysans à côté de l'agriculture. Selon les cas, elle se pratique dans l'après-midi, après les travaux champêtres, ou dans la matinée, avant d'aller aux champs. L'embarcation se résume à une pirogue

taillée dans un tronc d'arbre appelée « *lombana* » c'est-à-dire « demande à... Dieu », eu égard aux risques de naufrage auxquels s'expose son exploitant lorsqu'elle est relativement chargée et par mauvais temps. Ses prises sont généralement faibles, mais il arrive qu'un excédent permette aux paysans-pêcheurs d'en écouler une partie sur les marchés. Les revenus qu'ils en tirent serviront à couvrir les dépenses familiales.

La pêche artisanale désigne quant à elle une activité exercée à titre principal, à laquelle se livrent les

gens ayant rassemblé un capital suffisant pour se procurer des pirogues de qualité supérieure : leur procédé de fabrication inclut l'emploi de planches légères et suffisamment résistantes aux effets de l'humidité, tirées de l'essence dite *mbangombango*, et l'installation de moteurs à essence hors-bord. La pêche se pratique surtout la nuit ; ses prises sont destinées essentiellement à la vente aussi bien sur les marchés locaux que sur ceux de Bunia ou du Nord-Kivu.

### Les acteurs de la filière pêche<sup>a</sup>

Du lac Albert aux étals sur les marchés, la filière du poisson fait intervenir une série d'acteurs, qui s'articulent autour des catégories suivantes : pêcheurs et « lutteurs », transformateurs, collecteurs et semi-grossistes, poissonniers et détaillants. Chacune de celles-ci correspond à des fonctions bien distinctes (production, transformation, distribution). Elles évoluent en relation avec des structures de contrôle, d'encadrement et d'appui, affiliées à l'État (services administratifs et de recherche et vulgarisation), et avec les acteurs privés non marchands (ONG, associations).

Les pêcheurs et les « lutteurs » opèrent de façon artisanale. Leur équipement comprend des barques/pirogues, des moteurs hors-bord, des ancres, des cordes à attacher à l'ancre, des couteaux, des filets de dimensions diverses et des rames.

Les transformateurs achètent la marchandise aux producteurs et la revendent sur site aux collecteurs et semi-grossistes après traitement. C'est un travail sans distinction de genres et qui attire des originaires d'autres provinces. La transformation se fait par fumage et, subsidiairement, par salage : ce dernier procédé étant actuellement coûteux, les commerçants préfèrent le poisson salé importé d'Ouganda, meilleur marché. Le fumage implique une préparation en amont : l'écaillage et le nettoyage ; le poisson est ensuite étalé plusieurs jours sur des claies chauffées par le feu. Une fois fumé, il est placé dans des paniers d'osier pour être acheminé vers les centres de consommation. L'équipement type du transformateur comprend des claies, du bois à brûler et des tôles (pour protéger le poisson en cas de pluie et conserver la chaleur).

La collecte/achat est une activité dominée par les femmes. Ces opérateurs viennent majoritairement de Bunia, mais aussi des villes et centres de l'Ituri comme de l'ancienne Province-Orientale et du Nord-Kivu. Ils sont actifs sur les sites de débarquement les plus importants : Tshomia (territoire de Djugu), Kasenyi (territoire d'Irumu) et Mahagi Port (territoire de Mahagi). Ils assurent le transport vers les centres de consommation, en premier lieu du poisson salé, suivi du poisson fumé et plus rarement du poisson frais, qui est davantage l'affaire des poissonneries à Bunia. Le transport s'effectue en général par des camions de type Fuso.

Les poissonniers se situent dans le centre-ville de Bunia où ils assurent la vente du poisson frais. Ils se fournissent généralement sur site, à Tshomia ou Kasenyi, et se font livrer par des transporteurs-motards mareyeurs, communément appelés « frigoniers ». L'absence de chaîne du froid exige un temps de latence réduit entre la capture et l'arrivée à l'étal. La marchandise est en général issue de la pêche de la nuit ou de l'aube, expédiée sur Bunia par moto. Outre le local, l'équipement des poissonniers comprend souvent un générateur afin de pallier les coupures de courant fréquentes.

La dernière catégorie concerne le commerce de détail, repérable sur les différents marchés de la province. C'est une activité exercée exclusivement par les femmes. Elles offrent aussi bien du poisson fumé que salé ou même du frais, qu'elles achètent au kilo et revendent de la même façon ou par tas. Elles maintiennent la fraîcheur du poisson frais en s'équipant de glacières.

La filière est nettement segmentée entre ces différents opérateurs, lesquels sont eux-mêmes très faiblement organisés, à l'exception des camps de pêcheurs qui constituent une forme d'agrégation d'intérêts, et des regroupements informels des femmes parmi les collecteurs. Cette absence oblitère les possibilités d'assurer une représentation collective de leurs intérêts auprès des autorités, de réaliser des économies d'échelles, d'organiser des systèmes d'entraide ou encore de standardiser les niveaux de qualité des produits et procédés.

<sup>a</sup> Cet encadré repose sur l'enquête approfondie du professeur Bolakonga Ilye (2017 : 48-57). Celle-ci livre en outre une étude financière détaillée, à laquelle nous renvoyons les lecteurs désireux d'en savoir davantage.



**Camp de Tchomia. Claies de fumage du poisson.**

(Photo Bily Bolakonga Ilye, 2017.)



**Poissonnerie à Bunia.**

(Photo Bily Bolakonga Ilye, 2017.)

Que sait-on des réalités présentes du secteur? En fait, il est impossible de fixer avec exactitude les tendances récentes et son ampleur actuelle. À la fin des années 2000, le nombre de pêcheurs était estimé à 20 000, gonflé par l'afflux de paysans chassés de leurs terres par les pillages (TECSULT 2009: 157). Plus récemment (2016), le bureau de la pêche de l'IPAPPEL dénombrait 2107 «pêcheurs», répartis en ordre principal dans les territoires de Djugu (895) et de Mahagi (892), puis d'Irumu (320) (Bolakonga Ilye 2017: 48<sup>58</sup>). Mais le terme «pêcheur» recouvre localement une signification particulière: il désigne en fait le propriétaire du matériel de pêche, le «patron» en conséquence. Ce dernier est à la tête

d'une équipe de travailleurs temporaires (2 à 6 mois), les «lutteurs», qui prennent effectivement l'eau pour aller pêcher. Au total, les effectifs réels de la pêche artisanale pourraient se situer entre 10 535 et 30 000 personnes<sup>59</sup>. Les pêcheurs sont installés dans des camps de pêche répartis le long du littoral. Il y avait officiellement 96 de ces camps en 2016, dont 13 en territoire d'Irumu, 40 en territoire de Djugu et 43 en territoire de Mahagi. À côté de ces camps

58. Sauf exception dûment mentionnée, les informations qui suivent sont tirées du travail du professeur Bolakonga Ilye (2017), en particulier des pages 45 à 65; les commentaires et analyses restent toutefois de la seule responsabilité de l'auteur.

59. Le calcul se base sur les informations livrées par Bolakonga Ilye (2017: 48-50). À partir des effectifs de «pêcheurs» (patrons) de l'IPAPPEL (2107), considérant un nombre moyen de 2 à 3 barques par patron, un taux de remplissage des barques à 100 % et une capacité unitaire d'embarquement de 2 à 3 personnes, on obtient une fourchette de 8 428 à 18 963 «lutteurs», auxquels s'ajoutent les 2107 patrons, soit: 10 535 à 21 070 personnes. À partir des effectifs de «pêcheurs» avancés par les responsables locaux (3000), toutes choses restant égales par ailleurs, on obtient une fourchette de 15 000 à 30 000 personnes.

enregistrés, il y a également des camps non homologués, installés en grand nombre dans les zones de frayère<sup>60</sup>.

La détermination des quantités pêchées se heurte aux mêmes hésitations, les données officielles n'étant d'aucun secours<sup>61</sup> et peu d'enquêtes livrant des estimations. En 2014 et 2015, selon l'inspection provinciale, le volume total des captures de la province serait passé de 26 600 t environ à 23 400 t. Les données issues de la pêche sur les cours d'eau ne sont presque pas intégrées dans ces décomptes; aussi reflètent-ils globalement les volumes attribués au lac Albert. Dix ans plus tôt (2006), les statistiques du SENADEP indiquaient 9510 t, tandis que le bureau d'études TECSULT-AECOM calculait quant à lui un niveau « plausible » de production de 3800 t (2009 : 157). Plutôt que de jeter de la clarté, ces chiffres posés souvent sans explications sur leur méthode de récolte créent de la confusion.

Malgré tout, il est certain que la pression des activités de pêche a des répercussions négatives sur les capacités alimentaires du lac. En 1953-54, la mission hydrobiologique KEA, déjà mentionnée, avait fixé à 10 000 t le niveau raisonnable de captures annuelles, tout en tolérant des seuils de 12 000 t à 14 000 t

60. Une frayère est un lieu de ponte pour les poissons. Cinq zones de frayère sont formellement identifiées sur le littoral congolais : Semliki et Kapuru en territoire d'Irumu, et Tindi, Ndaro et Kakoy en territoire de Djugu. Bolakonga Ilye signale que « les deux zones de frayère du territoire d'Irumu tendent à se croiser pour ne former finalement qu'une seule zone ».

61. Leur qualité, déjà douteuse à l'apogée du régime mobutiste, ne s'est pas améliorée depuis lors : elles sont incomplètes et leur méthode d'établissement est mal maîtrisée. Les séries temporelles pourraient de la sorte entraîner vers des conclusions trompeuses. Les services responsables, au demeurant, sont sous-motivés et manquent des ressources adéquates pour exercer convenablement leurs missions. À titre d'exemple, les statistiques de production pour le territoire d'Irumu font état de 1657 t pour l'année 2015 et de 10 100 t l'année suivante, soit une multiplication par 6 des volumes de prises; dix ans plus tôt (2008), le même territoire aurait produit 860 t à peine (Territoire d'Irumu 2017 : 5; Coordination de l'Environnement, conservation de la Nature, Eau et Forêt / ITURI 2008 ; Territoire d'Irumu 2008 ; Territoire d'Irumu 2016). Cette évolution contredit le résultat des enquêtes de terrain réalisées auprès des pêcheurs, et qui témoignent d'une baisse générale de leurs captures (Bolakonga Ilye 2017 : 47). Elle semble donc davantage relever de l'incohérence des chiffres.

(Depasse 1956 : 110)<sup>62</sup>. Si l'on en croit les chiffres de l'IPAPEL, le niveau des prélèvements annuels excéderait donc la capacité de reconstitution de la biomasse, avec comme conséquence une raréfaction des poissons. À l'appui de cette hypothèse, une étude dirigée par P. Petit pour le compte de l'ONG Agro Action Allemande signalait en 2005 la disparition de plusieurs espèces, tandis que les pêcheurs se plaignent de manquer de poissons<sup>63</sup>. L'agence Few's Net, qui se fonde sur les données officielles, corrobore et évoque une production en déclin depuis dix ans (Few's Net : 5). La question est de savoir si ces indications traduisent une baisse générale des populations de poissons ou bien une diminution ciblée dans les zones les plus exposées à la pêche. En 1979 déjà, Wiese (1979 : 194) soulignait l'état de surexploitation qui touchait certains endroits, en insistant sur le déséquilibre géographique de l'activité :

« Même si aucune étude systématique des ressources halieutiques n'a été menée après 1960, la stagnation des prises, et même leur recul en certaines zones, préoccupent les quelques grandes entreprises de pêche. Les "pêcheurs sauvages" sont très décriés. Ceux-ci "pillent le lac" sans contrôle et sans considération pour les zones de pêche et les méthodes prescrites [...] Les conséquences de l'exploitation excessive de la partie méridionale se font déjà sentir : les embarcations doivent pousser toujours plus loin au nord – ou bien ils pêchent dans l'illégalité sur le côté ougandais du lac. Alors que 15 à 20 % de l'étendue du lac sont surpêchés, 80 % environ sont à peine utilisés » (nous traduisons et nous soulignons).

Indépendamment des considérations écologiques, du point de vue socio-économique, le spectre d'un épuisement des stocks pose des problèmes de deux ordres. D'une part, il accroît la dépendance alimentaire de la province à l'égard de l'Ouganda et met en difficulté l'offre alimentaire des villes de l'Est et

62. Cet ordre de grandeur n'a pas été révisé depuis lors. Le Plan directeur des pêches (1986) fixait le seuil dans une fourchette de 9700 t à 13 300 t (cité par TECSULT-AECOM 2009 : 129), contre 11 500 t à 15 500 t selon Greboval *et al.* (1993 : 223).

63. L'agence Few's Net (2019 : 5) corrobore ces informations en évoquant une tendance décennale à la baisse. Celle-ci se base toutefois sur les chiffres livrés par l'IPAPEL sans en discuter la valeur.



**Camp de Tchomia. Conditionnement du poisson salé avant l'embarquement vers Bunia et les autres centres de consommation.**  
(Photo Bily Bolakonga Ilye, 2017.)

du Nord-Est. D'autre part, il affecte les revenus des producteurs.

Historiquement, les pêcheries traditionnelles et artisanales avaient pour vocation de nourrir la population locale et les centres de consommation de la province; les pêcheries industrielles s'adressaient bien sûr aux camps miniers de la SOKIMO, mais également aux grands centres urbains du Nord-Est et de l'Est du pays. Dans les années 1970, elles alimentaient Kisangani, Isiro, ainsi que les agglomérations rurales du Haut-Kivu entre Butembo et Goma. Ces destinations se sont maintenues jusqu'à ce jour: malgré la disparition du secteur industriel, la pêche du lac Albert continue en effet de garnir les étals des marchés urbains, et spécifiquement de Kisangani. Les pêcheurs transportent parfois eux-mêmes les poissons sur des motos ou sur des vélos en se relayant, de sorte que les poissons frais comme les capitaines atteignent Bunia avant de donner le moindre signe de décomposition; ce sont les transporteurs appelés « frigo » qui remplissent cette tâche. Parfois, ils vendent leurs prises aux commerçants transporteurs venus de Bunia, de Beni, Butembo ou Isiro. D'autres viennent également des villes et cités minières secondaires comme Butembo, Wicha, Bafwasende, Mongbwalu, Mambasa, Nyanya, etc. (Bolakonga Ilye 2017: 52). Dans toutes ces entités, le poisson du lac Albert représente souvent la principale source de protéine animale. Certaines livraisons de poisson frais atterrissent même à Kinshasa par

liaison aérienne, où l'on trouve des clients prêts à payer le prix fort (Fews Net 2016: 16).

Malgré sa qualité d'exportateur, l'Ituri ne parvient pas à l'autosuffisance alimentaire. Ici encore, la situation a des origines anciennes. Le système de production alimentaire organisé autour d'une exploitation extensive avec des équipements traditionnels, focalisée sur l'autoconsommation, n'était pas conçu pour nourrir le surcroît d'une main-d'œuvre industrielle; d'autre part, le haut pays était traversé de zones de fortes densités démographiques qui faisaient peser en certains endroits des menaces sérieuses de pénuries foncières. On a vu plus haut que dès la fin des années 1940, le pouvoir colonial a voulu mettre en place une politique coordonnée liant la question alimentaire et l'attribution foncière, notamment par des déplacements de population et l'implémentation des paysannats. Dans le domaine de la pêche, on chercha à augmenter la production par un programme d'incitation. Avec l'extension des piscicultures, la pêche était présentée comme « un des moyens les plus efficaces pour combler le déficit immédiat en protéines dans l'alimentation indigène » (Ministère des Colonies 1955: 21).

Ces initiatives eurent les résultats que l'on sait quant à la production de poissons. Cependant, elles ne suffirent jamais à combler le déficit alimentaire; les importations de l'Ouganda constituaient dès cette époque un viatique indispensable. Juste avant

l'entrée en vigueur du programme d'intensification de la pêche, les poissons débarqués par les postes douaniers d'Aba, Aru, Mahagi et Kasenyi représentaient environ 70 % des volumes commerciaux locaux ; en 1954, les importations en représentaient encore près de la moitié (calculs d'après les données du ministère des Colonies (1955: 23) et Depasse (1956: 68)). Ces flux entrants ont perduré après l'indépendance et jusqu'à aujourd'hui (Wiese 1979 : 190; Bolakonga Ilye 2017: 45). Outre la perte en devises qu'ils occasionnent, ils rendent la province tributaire de la politique alimentaire du pays voisin. L'exemple du Haut-Katanga suspendu aux aléas politiques de l'autorité zambienne pour l'achat de son maïs (Omasombo 2018) doit en tout cas instruire sur les risques associés à une externalisation trop importante des sources de subsistance.

La diminution des captures a également un effet sur les prix de détail, dont la disponibilité est l'un des trois facteurs principaux de variation, avec la saison et l'état de conservation des produits. Les prix réagissent en effet de façon inverse à la disponibilité des poissons frais et, de proche en proche tout le long de la filière, se répercutent sur le prix aux étals. Ces fluctuations peuvent aller du simple au double. Enfin, comme on l'a dit, cette diminution affecte directement les revenus des ménages qui dépendent de la pêche. Ce phénomène active donc un double mécanisme d'érosion du pouvoir d'achat et de paupérisation, qui touche à la fois les pêcheurs et les consommateurs.

Les causes à l'origine de la raréfaction du poisson sont généralement identifiées à la prolifération non contrôlée des pêcheurs et à l'usage de pratiques de pêche destructrices. Le relief côtier a longtemps tempéré ces tendances, comme l'explique Wiese (1979: 188) :

«La dispersion des zones de pêcherie est contrainte par le relief et la configuration de la zone de capture: la rupture abrupte des monts Bleus sur la rive ouest du lac entre le Delta de Kakoi et l'estuaire de Mboge [...] ne permet l'installation que de petits camps de pêche sur le delta en amont. Les lieux sont difficiles d'accès par la terre; la place manque pour l'implantation de plus grosses entreprises. Les inondations par les pluies diluviennes sur l'escarpement menacent en outre les aménagements et coupent les voies de liaison dans la région montagneuse» (nous traduisons).

Néanmoins, dans les années 1970 déjà, il s'observait une colonisation spontanée des bords du lac par les camps de pêcheurs. L'incapacité de l'État à contrôler ce mouvement laissait en effet le champ libre à leur dissémination. On constate actuellement une remontée de ces camps jusque le long des principaux affluents du lac et dans les zones de frayère, normalement interdites d'accès pour préserver la régénération des stocks. D'autre part, avec le temps, certains camps auparavant saisonniers liés au calendrier de la pêche ont pris un caractère permanent, demeurant actifs toute l'année. La multiplication des camps, l'allongement de la saison des captures et l'exploitation des zones de frayère sont les principaux facteurs structurels derrière l'intensification de l'effort de pêche et l'épuisement des stocks.

À cela s'ajoute le recours à des pratiques et des équipements dévastateurs. Parmi ceux-ci, Cikwanine Kasigwa (2014) cible en particulier l'usage des filets moustiquaires à lampe et des filets dormants droits à maille très faible, ainsi que l'usage de la senne de plage<sup>64</sup>. La pêche aux filets moustiquaires est une spécialité des pêcheurs de Mahagi, mais se diffuse depuis quelques années en territoire de Djugu. C'est une technique (illicite) de pêche nocturne qui consiste à fixer des lampes (trois au moins par embarcation) sur des flotteurs rattachés à la barque par une corde qui peut mesurer jusqu'à 50 mètres de long. Elle vise le *Leptocypris niloticus*. Les filets dormants dits «Guba» constituent le principal engin de pêche après les nasses<sup>65</sup>; ils descendent jusqu'au fond, visant le petit capitaine.

Enfin, la senne de plage «racle le substrat en troublant le sédiment et en déracinant toute la végétation

64. En dehors des cas cités, relevons encore, parmi les méthodes autorisées les plus couramment employées: la pêche à l'hameçon (*Ndombani*) pour le petit capitaine, le capitaine et le poisson «munama» (sans écaille); la pêche au filet épervier et la pêche à la nasse, qui toutes deux occupent deux personnes et visent le tilapia; la pêche au capitaine, exclusivement pour les gros poissons; et la pêche «sardine» qui tire son nom de ce qu'elle vise les petits poissons «sardines» en surface. Parmi les méthodes proscrites, il y a encore: la pêche dite «Mbarasasa», avec filet mono-filament; la pêche au tam-tam, en général dans les zones de frayère; la pêche dite «Bigoro»; la pêche aux fretins et alevins; et la pêche avec usage de produits chimiques (Bolakonga Ilye 2017).

65. Derrière viennent, en ordre utile, les filets sardines et les palangres (Cikwanine Kasigwa 2014: 31).





**Départ pour la pêche.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

fixée qui constitue pourtant l'habitat et les lieux de refuge et de reproduction de plusieurs espèces». « Elle se pratique davantage à Djugu, puis à Mahagi. Elle ne se pratique pas en territoire d'Irumu. Ceci est dû à la structure du substrat qui est boueuse et les rives très riches en macrophytes de telle sorte que les pêcheurs ne trouvent guère un endroit pour se placer afin de tirer le filet. » La senne de plage a des effets dévastateurs sur les populations juvéniles, c'est-à-dire qui n'ont pas encore atteint le stade de maturité sexuelle, dont les prises ont des conséquences à long terme puisqu'elles empêchent toute reproduction (Cikwanine Kasigwa 2014: 31-34; Bolakonga Ilye 2017: 49; Petit & Shipton 2012: 50).

En un siècle, la pêche est ainsi devenue un objet de prédation de masse pour les ressources halieutiques du lac, sous l'effet combiné de trois facteurs majeurs : l'extension du rayon de distribution des poissons et la croissance des centres urbains et miniers, la pression démographique des hautes terres et son effet malthusien sur l'accès aux ressources alimentaires, l'incapacité de l'État à réguler effectivement sa pratique dans l'intérêt collectif, en faisant respecter sa réglementation.

Sur ce dernier point pourtant, un projet mené dans les années 2000 et adressé directement aux communautés de pêcheurs, a montré leur disposition à s'adapter et l'étendue de leur créativité. Le projet visait en effet à substituer aux sennes de plage des équipements moins nocifs, facilement disponibles

en Ouganda : l'usage combiné de crochets de tailles différentes avec des mailles de filet ajustées devait permettre d'appliquer une pression sélective sur les populations de poissons et garantir ainsi la survie des catégories juvéniles. Assez rapidement, les pêcheurs du lac Albert, initialement plutôt sceptiques, adoptèrent ces nouveaux instruments. Dans le même temps, sensibilisés aux conséquences destructrices des sennes, ils s'engagèrent à les retirer de leur aire d'opération.

Les pêcheurs ne se contentèrent pas d'appliquer les prescriptions ; ils développèrent également des usages que les concepteurs n'avaient pas anticipé. Le projet prévoyait ainsi une commande de 160 bateaux, adaptés aux nouveaux équipements et plus résistants. Les embarcations furent distribuées aux veuves, qui constituent le groupe économique le plus précarisé. Devenues propriétaires, celles-ci purent engager des « lutteurs » et se procurer ainsi des revenus supplémentaires. Mais elles allèrent plus loin : tirant profit des capacités augmentées de leurs nouveaux engins, elles les adaptèrent de façon à pouvoir les convertir le jour en moyen de transport (Petit & Shipton 2012: 50-51).

Quelle que soit la politique de sauvegarde déployée, elle n'aura de chance d'aboutir qu'à la condition de se faire en concertation étroite avec les pêcheurs, à la fois les prédateurs et les plus vulnérables à l'épuisement des ressources du lac.

## RÉFÉRENCES

- Analyses croisées des conflits à l'est de la République démocratique du Congo*. 2017 (mars). Pool d'appui à la stabilisation des experts de la société civile congolaise.
- Badard, S. 1983. « L'Agriculture dans la Province-Orientale du Congo belge, 1917-1932 ». Mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain.
- Bakonzi Agayo. 1982. « The Gold Mines of Kilo-Moto in Northeastern Zaire: 1905-1960 ». Thèse de doctorat en philosophie (histoire), Université du Wisconsin.
- Banque africaine de Développement & Congo Basin Forest Fund. 2010 (décembre). *Projet pilote REDD géographiquement intégré de Mambasa*. Rapport d'évaluation du projet.
- Banque centrale du Congo. v. 2003. *Rapport annuel 2002-2003*. Kinshasa.
- Banque centrale du Congo. v. 2010. *Rapport annuel 2009*. Kinshasa.
- Banque centrale du Congo. 2018. *Rapport annuel 2017*. Kinshasa. En ligne sur : [www.mers.be/FILES/bcc2017.pdf](http://www.mers.be/FILES/bcc2017.pdf) (consulté le 08/01/2019).
- Banque mondiale. 1983 (12 janvier). *Zaire. Projet de développement rural du Nord-Est. Rapport d'évaluation*, Rapport n° 4103. En ligne sur : <http://documents1.worldbank.org/curated/ru/862521468026407028/pdf/41030SAR0FREN101Official0Use0Only1.pdf> (consulté le 26/11/2020).
- Banque mondiale. 1993 (25 août). *Projet de développement rural du Nord-Est (Crédit 1325-ZR). Rapport d'achèvement*. En ligne sur : <http://documents1.worldbank.org/curated/pt/458571468018034203/pdf/122790PCR0Fren101Official0Use0Only1.pdf> (consulté le 26/11/2020).
- Banque du Zaïre. v. 1996. *Rapport annuel 1995*. Kinshasa.
- Banyaku Luape Epotu, E. 2000. *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 1960 aux années 1990*. Kinshasa : Ciedos et Éd. Compodor.
- Bete da Sembali. 1991 (juillet). « Travail préparatif à la consultation technique sur les mesures d'aménagement des lacs Mobutu et Idi Amin ». In *Projet régional pour la Planification, le Développement et l'Aménagement des Pêches continentales en Afrique orientale, centrale et australe (PPEC)*, RAF/87/099-WP/10/91, Recueil de documents présentés à la consultation technique des lacs Édouard et Mobutu partagés entre le Zaïre et l'Ouganda (17-21 septembre 1990). Kampala : 59-71. En ligne sur : [www.fao.org/3/a-ac758f.pdf](http://www.fao.org/3/a-ac758f.pdf) (consulté le 22/10/2019).
- Bézy, F. 1957. *Problèmes structurels de l'économie congolaise*. Louvain : Institut de Recherches économiques et sociales.
- Bézy, F., Peemans, J.P. & Wautelet, J.M. 1981. *Accumulation et sous-développement au Zaïre, 1960-1980*. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain.
- Bolakonga Ilye, B. 2017 (octobre). « Province de l'Ituri ». In Bolakonga Ilye, B., Nkulu Mwine Fyama, J., Mushakulwa Waziri, I., *Filières agricoles en République démocratique du Congo : maïs, riz, bananes plantains et pêche*. Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer.
- Brixhe, A. 1958. *Le Coton au Congo belge*, 3<sup>e</sup> édition. Bruxelles : Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi.
- Brown, E., Mwinyihali, R., Hart, J., Ngungu, B., Wells, M. & Makambo, E. 2009. « Ituri-Epulu-Aru ». In de Wasseige, C., Devers, D., de Marcken, P., Eba'À Atyi, R., Nasi, R. & Mayaux, P. (éd.), *Les Forêts du Bassin du Congo – État des forêts 2008*. s.l. : Office des Publications de l'Union européenne, pp. 363-373. En ligne sur : [www.observatoire-comifac.net/publications/edf/2008](http://www.observatoire-comifac.net/publications/edf/2008) (consulté le 06/09/2019).
- Buelens, F. 2007. *Congo 1885-1960. Een financieel-economische geschiedenis*. Berchem : EPO.
- CAID (Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement). Base de données en ligne. En ligne sur : <https://www.caid.cd/> (consulté le 26/11/2020).
- CECI, FIGEPAR. 2007 (mai). *Étude de la filière coton en RDC*. Version finale, étude diagnostique, Programme multisectoriel d'urgence, de réhabilitation et de reconstruction (PMURR). Montréal-Kinshasa.
- Cadre de gestion environnementale et sociale « CGES »*. 2014. Projet pour la stabilisation de l'Est pour la paix « STEP », Fonds social de la République démocratique du Congo.
- Chausse, J.P., Kembola, T. & Ngonde, R. 2012. « L'agriculture : pierre angulaire de l'économie de la RDC ». In Herdeschee, J., Mukoko Samba, D., Tshimenga Tshimangu, M. (éd.), *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, Vol. II : *Études sectorielles*. Kinshasa : Médiaspaul.
- Cikwanine Kasigwa, D. 2014. « La pêche au lac Albert : Statistiques des engins et analyse de l'impact des activités de pêche sur la biodiversité du lac Albert ». *Revue Shalom de Bunia* 2 : 20-44.
- Comité consultatif national sur les Ressources génétiques animales et d'Élevage. vers 2004. *Rapport national sur la gestion des ressources zoogénétiques*.
- Congo, 4<sup>e</sup> année, II, 1923. Anonyme. *Rapport sur la situation économique et industrielle du district de l'Ituri pendant l'année 1922* : 427-453.

- Coordination de l'Environnement, conservation de la Nature, Eau et Forêt / District de l'Ituri. Rapports annuels 2007 et 2008. Inédit.
- Czekanowski, J. 1924. *Wissenschaftliche Ergebnisse der Deutschen Zentral-Afrika-Expedition 1907-1908 unter Führung Adolfs Friedrichs, Herzogs zu Mecklenburg*, Band VI, Zweiter teil, *Ethnographie-Anthropologie*. Leipzig : Klinkhardt & Biermann Komm.-GES. A. AKT.
- d'Otsoltig, T. 1947. « Le Haut-Ituri : les possibilités réelles de production ». In INEAC, *Comptes rendus de la semaine agricole de Yangambi (de 26 février au 5 mars 1947)*, deuxième partie. Bruxelles (coll. « Communication » n° 77), pp. 800-804.
- de Fays, E.P. 1956. *Monographie forestière de la Province-Orientale*. Service provincial de l'agriculture, eaux et forêts.
- De Ryck, A. 1955. « Aspecten van de landbouwontwikkeling in Hoog-Ituri ». Mémoire de fin d'étude, graduat en sciences agricoles coloniales, Institut pour l'agriculture, Université catholique de Louvain.
- Depasse, P. 1956. *Monographie piscicole de la Province-Orientale : description du milieu limnologique ; programme et réalisations en matière de pêche et de pisciculture*. Bruxelles : Ministère des Colonies.
- Doucy, A. 1963. *Matériaux pour servir à l'étude des aspects économiques et sociaux de neuf provinces de la République du Congo (anciennes provinces de Léopoldville, de l'Équateur et Orientale)*, avec la collaboration de Bouvier, P. et Rosy, H. Dossier établi à la demande du Bureau international du travail.
- Downie, R. 2018 (mars). *Assessing the growth potential of Eastern Congo's coffee and cocoa sectors*, CSIS Africa Program, CSIS Global food security project. En ligne sur : [http://www.easterncongo.org/wp-content/uploads/2020/06/Assessing\\_the\\_growth\\_potential\\_of\\_eastern\\_Congos\\_coffee\\_and\\_cocoa\\_sectors.pdf](http://www.easterncongo.org/wp-content/uploads/2020/06/Assessing_the_growth_potential_of_eastern_Congos_coffee_and_cocoa_sectors.pdf) (consulté le 26/11/2020).
- Drachoussoff, V., Focan, A. & Hecq, J. 1991. *Le Développement rural en Afrique Centrale 1908-1960/1962. Synthèse et réflexions*, vol. II. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.
- Drachoussoff, V., Focan, A. & Hecq, J. 1993. *Rural development in Central Africa. 1908-1960/1962. Synthesis and assessment*, vol. I. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.
- Fahey, D. 2014. « This land is my land: land grabbing in Ituri (DRC) ». In Ansoms, A. & Hilhorst, T. (eds), *Losing your land. Dispossession in the Great Lakes*. NED-New Edition (coll. « African Issues »), pp. 36-57.
- FAO. 2009. *Profils des pêches et de l'aquaculture par pays. La République démocratique du Congo*. En ligne sur : <http://www.fao.org/fishery/facp/COD/fr> (consulté le 25/11/2020).
- FAO. 2013. *Save and grow cassava. A guide to sustainable production intensification*, Rome. En ligne sur : <http://www.fao.org/3/a-i3278e.pdf> (consulté le 26/11/2020).
- Fews Net. s.d. *Democratic Republic of Congo. Food Security Outlook. June 2018 to January 2019. A concerning food insecurity situation due to multiple conflicts and climate hazards*. En ligne sur : [https://fews.net/sites/default/files/documents/reports/DRC\\_Food\\_Security\\_Outlook\\_June%202018\\_%20Final\\_EN\\_06Jul18.pdf](https://fews.net/sites/default/files/documents/reports/DRC_Food_Security_Outlook_June%202018_%20Final_EN_06Jul18.pdf) (consulté le 26/11/2020).
- Fews Net. 2016 (décembre). *Consolidated Reports on the Livelihood Zones of the Democratic Republic of Congo*. USAID, UKAID, SDC, RDC, DRC Vulnerability Assessment Committee, SADC. En ligne sur : <https://fews.net/sites/default/files/documents/reports/DRC-consolidated-zoning-report.pdf> (consulté le 26/11/2020).
- Fews Net. 2020. *RDC Perspectives sur la sécurité alimentaire. Octobre 2019-Mai 2020*. En ligne sur : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/r-publique-d-mocratique-du-congo-perspectives-sur-la-s-curit-9> (consulté le 26/11/2020).
- Fews Net & USAID. 2015 (octobre). *Democratic Republic of the Congo. Staple Food Market Fundamentals*. En ligne sur : <https://fews.net/southern-africa/democratic-republic-congo/markets-trade/october-2015> (consulté le 26/11/2020).
- Flamme, J. v. 1908. *Dans la Belgique africaine*. Bruxelles : Lesigne.
- Gomez, P. 1947. « Le problème forestier du Haut-Ituri ». In INEAC, *Comptes rendus de la semaine agricole de Yangambi (de 26 février au 5 mars 1947)*, deuxième partie. Bruxelles (coll. « Communication » n° 65), pp. 827-849.
- Greboval, D. & Maes, M. 1993. « Caractéristiques et évolution des pêcheries des lacs d'Afrique centrale ». In Centre de Recherche sur les Espaces tropicaux, *L'Eau et l'aménagement dans l'Afrique des Grands Lacs. Colloque de Bujumbura (14-18 mai 1991)*. CRET (coll. « Pays enclavés », n° 5), pp. 218-246.
- Inter G. 1991. *Identification et préparation de stratégies et de plans d'action des filières industrielles prioritaires. Stratégies et plans d'action. Filière produits de l'élevage*. Rapport définitif. République du Zaïre, Organisation des Nations unies pour le Développement industriel (ONUDI). Disponible en ligne sur : [https://open.unido.org/api/documents/4806169/download/\(R\)%20ZAIRE.%20IDENTIFICATION%20ET%20PREPARATION%20DE%20STRATEGIES%20ET%20DE%20PLANS%20D'ACTION%20DES%20FILIERES%20INDUSTRIELLES%20PRIORITAIRES.%20STRATEGIES%20ET%20PLANS%20D'ACTION.%20FILIERE%20TRAVAIL%20DES%20GRAINS.%20RAPPORT%20DEFINITIF%20\(21105.fr\)](https://open.unido.org/api/documents/4806169/download/(R)%20ZAIRE.%20IDENTIFICATION%20ET%20PREPARATION%20DE%20STRATEGIES%20ET%20DE%20PLANS%20D'ACTION%20DES%20FILIERES%20INDUSTRIELLES%20PRIORITAIRES.%20STRATEGIES%20ET%20PLANS%20D'ACTION.%20FILIERE%20TRAVAIL%20DES%20GRAINS.%20RAPPORT%20DEFINITIF%20(21105.fr)) (consulté le 26/11/2020).
- Inspection provinciale de l'agriculture, pêche et élevage. 2008. « Rapport annuel ». Inédit.
- Joye, P. & Lewin, R. 1961. *Les Trusts au Congo*. Bruxelles : Société populaire d'éditions.

- Jewsiewicki, B. 1975. *Agriculture itinérante et économie capitaliste. Histoire des essais de modernisation de l'agriculture africaine au Zaïre à l'époque coloniale*. Lubumbashi.
- Jewsiewicki, B. 1979. « Le colonat agricole européen au Congo belge, 1910-1960 : questions politiques et économiques ». *Journal of African History* 20 : 559-571.
- Samba, K. 1982. *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire post-coloniale*. Kinshasa : Presses universitaires du Zaïre.
- Likaka Osumaka. 1997. *Rural Society and Cotton in Colonial Zaire*. Wisconsin : The University of Wisconsin Press.
- Lotsima Limo. 1987. « Productions matérielles et systèmes d'échanges en Ituri (Djugu et Irumu) à l'époque précoloniale ». *Zaïre-Afrique* 213 : 167-188.
- Meessen, J.M.T. 1951. *Monographie de l'Ituri (Nord-Est du Congo Belge). Histoire – Géographie – Économie*. Bruxelles : Ministère des Colonies.
- Merlier, M. 1962. *Le Congo, de la colonisation belge à l'indépendance*. Paris : Maspero.
- Ministère des Colonies. 1955. *Aperçu sur l'économie agricole de la Province-Orientale*. Bruxelles : Direction de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage.
- Mongo, E., Nkoy Elela, A.D. & van Puijenbroek, J. 2009 (décembre). *Conflits fonciers en Ituri. Poids du passé et défis pour l'avenir de la paix*. IKV Pax Christi, Réseau Haki na Amani.
- Musalizi Muharabu, R.L., Lokinda Litalema, Nyongombe Utshudienyema, Londjiringa Dino, Mananu Kapiteni, Mulume, J., Muliri, L., Mukandama Ndolandola & Adjule Alio. 2018. « Brief theoretical overview of the goat (*Capra hircus* L. 1758) indigenous of Ituri in the Democratic Republic of Congo and of Africa ». *American scientific research journal for engineering, technology and sciences (ASRJETS)* 44 (1) : 209-230.
- Ngabu Basani, A. & Ngabu Zukpa, J. 2017 (août). *Le Circuit de la commercialisation du café arabica en Ituri « Djugu-Mahagi »*. VECO-RD Congo, Les paysans sont gagnants.
- Nkulu Mwine Fyama, J. 2019 (août). *Programme intégré de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (PIREDD-O)*. Rapport.
- Noiriel, G. 2018. *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*. Marseille : Agone.
- Northrup, D. 1988. *Beyond the Bend in the River. African Labor in Eastern Zaire, 1865-1940*. Athens : Ohio University Press (coll. « Monographs in International Studies, Africa Series », n° 52).
- Nzeza Kabu Zex Kongo, J.P. 1999 (avril-juin). « Le problème de l'approvisionnement de Kinshasa en viande bovine locale ». *Cahiers d'outre-mer* 206 : 169-196.
- Omasombo Tshonda, J. (dir.). 2018. *Haut-Katanga. Lorsque richesse économique et pouvoirs politiques forcent une identité régionale*, tome 2 : *Bassin du cuivre : matrice et horizon*, Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale (coll. « Monographies des Provinces de la RDC », n° 11).
- Pauwels, F.M. 1960. *Landhuishoudkundig onderzoek bij de Jupaliri (Ituri, Oostprovincie, Kongo)* (coll. « Uitgaven reeks van Ganda-Congo »), Gand : RUG Ganda-Kongo.
- Petit, P. & Shipton, T. 2012 (juin). *IUU Fishing on Lake Tanganyika*. Rapport SF/2012/15, Programme pour la mise en œuvre d'une stratégie de pêche pour la région Afrique orientale-australe et océan Indien, Smartfish – Commission de l'océan Indien. Disponible en ligne sur : <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/5e24c4d4-db34-4269-9d99-903096725e20/> (consulté le 27/11/2020).
- Pochet, P. & Flémal, J. 2001. « Cafèier ». In Raemaekers, R. (coord.), *Agriculture en Afrique tropicale*. Bruxelles : Direction générale de la coopération internationale, pp. 978-1018.
- Poncelet, M. 1993. « Colonisation, développement et sciences sociales. Éléments pour une sociologie de la constitution du champ des "arts et sciences du développement" dans les sciences sociales francophones belges ». *Bulletin de l'APAD* 6. Disponible en ligne sur : <https://apad.revues.org/2503> (consulté le 25/09/2017).
- Province de l'Ituri. Rapports annuels 2009 et 2016. Inédits.
- Province-Orientale. 1957a. Conseil de Province 1957. Première session. Discours d'ouverture. Statistiques.
- Province-Orientale. 1957b. Conseil de Province 1957. Première session. PV 5<sup>e</sup> assemblée plénière.
- Province-Orientale. 1957c. Conseil de Province 1957. Première session. Question n° 11. Fonctionnement de l'abattoir OPAS à Bunia. Rapport de la Commission.
- Province-Orientale. 1957d. Conseil de Province. Deuxième session 1957. Avant-projet du second plan décennal. 1960-1969. Documentation. Brochure n° 1, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 1, section V. *Exposé de programme d'élevage du second plan décennal*.
- Rapport de la commission pour l'étude de la zone économique du Haut-Ituri*. v. 1954. Première partie : « Situation, analyse, synthèse ».
- RCN Justice & Démocratie. 2009 (septembre). *Les Conflits fonciers en Ituri : de l'imposition à la consolidation de la paix*. COFED. Disponible en ligne sur : <https://www.congoforum.be/Upldocs/RCN%20Conflits%20fonciers%20Ituri%20nov2009.pdf> (consulté le 27/11/2020).

- René, F. & Daniel, P. 1991. « Les ressources halieutiques du lac Mobutu/Albert ». In Maes, M. (éd.) 1991 (juillet). *Recueil de documents présentés à la Consultation technique des lacs Edouard et Mobutu partagés entre le Zaïre et l'Ouganda (17-21 septembre 1990, Kampala, Ouganda)*, Projet régional PNUD/FAO pour la Planification, le développement et l'aménagement des pêches continentales en Afrique orientale/centrale/Australe (PPEC), RAF/87/099/WP/10/1991, FAO. En ligne sur : <http://www.fao.org/3/a-ac758f.pdf> (consulté le 25/11/2020).
- République démocratique du Congo. v. 2010. *Stratégie de relance de la filière café 2011-2015*.
- République du Zaïre. 1987 (mars). *Production et commercialisation du cacao au Zaïre*. Division de Stratégie et Planification agricole, Bureau d'analyse économique. Projet 660-070/USAID/PRAGMA CORP.
- Rösler, M. 1997. « Shifting cultivation in the Ituri Forest (Haut-Zaïre). Colonial intervention, present situation, economic and ecological prospects ». *Civilisations* 44 (1/2, volume spécial : *Les Peuples des forêts tropicales : systèmes traditionnels et développement rural en Afrique équatoriale, grande Amazonie et Asie du Sud-Est*) : 44-61.
- Rossi, V. 2016 (janvier). *Consultance en charge du développement des scénarios de référence dans la zone du projet pilote REDD géographiquement intégré de Mambasa*. Rapport final, CIRAD – UR B&SEF.
- Saliboko, M. 2017 (16 octobre) « Portrait des caféiculteurs de la coopérative Kawa Maber ». Rikolto. En ligne sur : <https://congo.rikolto.org/fr/actualites/portraits-des-cafeiculteurs-de-la-cooperative-kawa-maber> (consulté le 08/11/2019).
- Sibelet, N. & Nguyen Ba, S. 2012. « Stratégies des agriculteurs ougandais confrontés à la trachéomycose des caféiers (coffee wilt disease) ». *CahAgric* 21 : 258-268.
- Ssentongo, G.W. & Maes, M. (éd.) 1991 (juillet). « Exploitation des pêcheries et gestion rationnelle des lacs Edouard et Mobutu/Albert ». In Maes, M. (éd.) 1991 (juillet). *Recueil de documents présentés à la Consultation technique des lacs Edouard et Mobutu partagés entre le Zaïre et l'Ouganda (17-21 septembre 1990, Kampala, Ouganda)*, Projet régional PNUD/FAO pour la Planification, le développement et l'aménagement des pêches continentales en Afrique orientale/centrale/australe (PPEC), RAF/87/099/WP/10/1991, FAO. En ligne sur : <http://www.fao.org/3/a-ac758f.pdf> (consulté le 25/11/2020).
- Sys, H. 1969. *Carte des sols et de la végétation du Congo, du Rwanda et du Burundi, 24. Mahagi, A. Notice explicative de la carte des sols*. Bruxelles.
- TECSULT, AECOM. 2009 (juin). *Étude du secteur agricole. Rapport préliminaire. Bilan-diagnostic et note d'orientation*. République démocratique du Congo : Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage. En ligne sur : <https://docplayer.fr/55794242-Etude-du-secteur-agricole.html> (consulté le 29/06/2020).
- Territoire d'Irumu. Rapports annuels 2008, 2016, 2017. Ministère de l'Intérieur et Sécurité. Administration du territoire. Inédits.
- Van Himme, M. & Snoeck, J. 2001. « Cacaoyer ». In Raemaekers, R. (coord.), *Agriculture en Afrique tropicale*. Bruxelles : Direction générale de la Coopération internationale, pp. 943-978.
- Veit, Alex. 2010. *Intervention as indirect rule : civil war and statebuilding in the Democratic Republic of Congo*, Francfort-New York : Campus Verlag.
- Verbeek, L. 1983. *Mouvements religieux dans la région de Sakania (1925-1931)*. Centre d'histoire de l'Afrique, Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain (coll. « Enquêtes et documents d'histoire africaine », n° 5).
- Vervier, F. 1948. « Monographie Walendu-Bindi (territoire de Bunia) ». Inédit.
- WFP, Solidarités international. 2015 (octobre-novembre). *Ituri. Profil de zones de moyens d'existence : agriculture de haute terre. Province d'Ituri*. En ligne sur : [https://fscluster.org/sites/default/files/documents/rapport\\_baseline\\_ituri\\_heavf.pdf](https://fscluster.org/sites/default/files/documents/rapport_baseline_ituri_heavf.pdf) (consulté le 12/01/2020).
- Wiese, B. 1979. *Die Blauen Berge (Mts Bleus, Zaïre). Bevölkerung und Wirtschaft eines Äquatorialafrikanischen Berglandes*. Wiesbaden : Franz Steiner Verlag GmbH.
- Wilkins, K. 2019 (avril). *The Cocoa and Coffee Opportunity in the Democratic Republic of the Congo. A Guide to the Congolese Coca and Coffee Market for Businesses, Buyers and Investors*. ELAN-RDC-UKAID. Disponible en ligne sur : <https://static1.squarespace.com/static/5bc4882465019f632b2f8653/t/5cac8321c830257a69abdcbb/1554809652524/Cocoa+and+Coffee+Opportunity+in+DRC.pdf> (consulté le 27/11/2020).

## Archives

FABV/SHP-MRAC : Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC. Il s'agit de plusieurs fardeaux de documents non classés. Dans le texte, les documents cités reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production, voire les pages. Par exemple : Compte rendu de la réunion de la sous-commission de la Main d'œuvre du district du Kibali-Ituri, 1929.

# CHAPITRE 4

## LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET FORESTIÈRES

### 1. LE SECTEUR MINIER

L'Ituri est intégrée à un vaste ensemble de formations géologiques qui s'étirent en arc de cercle du sud-est au nord-ouest entre le lac Victoria en Tanzanie et la République centrafricaine. Leur surnom - « *greenstone belt* » - dérive de la couleur de la roche, dont l'origine remonte à l'époque dite néo-archéenne (-2800 à -2500 Ma<sup>1</sup>). La paragenèse de ces formations comporte plusieurs minerais à forte valeur marchande, dont l'or.

L'or est très prisé dans la finance, par son statut de valeur refuge, et dans l'industrie, en raison de ses propriétés exceptionnelles: inaltérable, soluble, malléable, ductile, conducteur thermique et électrique, etc. Il a des débouchés dans la joaillerie de luxe, en électronique, en médecine, etc. (Mupepele Monti 2012: 46-49).

La province contiendrait à l'heure actuelle, avec le Haut-Uele, parmi les réserves non exploitées les plus importantes au monde (Schouten 2014: 152). Trois des six districts aurifères connus dans l'ancienne Province-Orientale se situent en Ituri (entre parenthèses, les principaux sites) (Mupepele Monti 2012: 49):

- le district du Kibali supérieur en territoire d'Aru (Zani, Kodo);
- le district de Kilo en territoire de Djugu (Mongbwalu, Kilo, Senzere);
- le district de Mambasa-Biakatu en territoire de Mambasa: (Bela, Biakatu, Mambasa).

---

1. Ma: million d'années.

L'existence de gisements aurifères dans le Nord-Est du Congo aurait été signalée au gouvernement de l'EIC dès 1895, mais pour des raisons d'ordre géopolitique dans cette région disputée à l'époque par la France et la Grande-Bretagne, l'annonce publique aurait été différée afin de ne pas compromettre les chances d'en conserver le contrôle. C'est ainsi que c'est en 1903 que l'on apprit la découverte par un prospecteur australien, Hannam, d'alluvions aurifères « dans les tributaires de la rivière Ituri ainsi qu'aux environs du poste d'Irumu ». D'emblée, l'État s'arrogea le monopole de l'exploitation sur une étendue de 55 000 km<sup>2</sup> installant à Kilo le siège de son activité. La Fondation de la couronne, organisme créé en 1892 officiellement à des fins philanthropiques (mécénat), mais servant en réalité les intérêts financiers de Léopold II, en régit rapidement l'exploitation (1906-1908); à la mort du roi, le domaine fut repris par l'État belge qui lui adjoignit la mine d'or de Moto (territoire de Watsa, Haut-Uele) pour former l'ensemble Kilo-Moto. Le nouveau groupe connut par la suite plusieurs régimes d'exploitation, passant en régie à partir de 1919, puis à une société anonyme par actions, la Société des Mines d'or de Kilo-Moto (SOKIMO), en 1926<sup>2</sup>. Avec la MGL<sup>3</sup>, la SOKIMO constitua le pilier de la production aurifère durant toute la période coloniale. En 1966, soit dix ans avant l'expiration du terme, la société, transformée en un organe de droit public, repassa sous les auspices de l'État congolais

---

2. Dont l'État conservait le contrôle comme actionnaire majoritaire, en contrepartie de la concession cédée pour un terme de 50 ans.

3. MGL: Compagnie minière des Grands Lacs africains.

devenu indépendant<sup>4</sup>. Les statuts furent révisés en 1973 et la société fut rebaptisée Office des Mines d'or de Kilo-Moto (OKIMO) jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011 où elle reprit son nom antérieur<sup>5</sup>. Dès l'époque de sa nationalisation, la production de la société était en déclin; après la privatisation du secteur minier en 1982, elle a plongé jusqu'à un niveau proche de zéro (Schouten 2014: 152). La SOKIMO était atteinte des mêmes maux structurels affectant en général le secteur industriel public: perte de savoir-faire, sous-investissement, vieillissement des installations, rendements décroissants, baisse des activités de recherche et de prospection, etc. (Fahey 2011: 173).

Lessor de l'artisanat dans l'extraction aurifère fait suite à la libéralisation des activités minières en 1981<sup>6</sup>. Le secteur prit de l'ampleur au cours des deux décennies suivantes dans un contexte de baisse du niveau général de vie et de dépréciation de la valeur de la monnaie zaïroise; l'or se présentait alors comme une valeur refuge et une série d'hommes d'affaires dans l'Est en usèrent au profit de leurs activités commerciales. C'est l'époque où l'on vit fleurir les établissements de négoce dans les circuits de l'or et d'autres minerais en direction de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi. Ce mode d'exploitation coexistait avec l'ancienne structure industrielle, l'OKIMO, qui s'était reconvertie en négociant auprès des creuseurs sur sa concession: la compagnie s'entendait en effet avec eux pour leur octroyer des «droits d'exploration», contre une forme de prébende, qui consistait en un prélèvement sur les produits de l'extraction artisanale.

Cette association fut remise en cause au déclenchement de la première guerre du Congo en 1996-1997 lorsqu'à la tête de la rébellion soutenue par le Rwanda, Laurent Désiré Kabila renégocia plusieurs fois les contrats miniers, puis en 1998 lors de l'invasion de l'Ituri par les troupes ougandaises (UPDF) qui prirent le contrôle de la ceinture de Kilo avec leurs alliés congolais du RCD. Le complexe militaro-commercial qui s'imposa prospéra notamment sur le trafic d'or contrôlé, après le retrait en mai 2003 des troupes ougandaises, par les milices

armées demeurées en connexion avec le pouvoir de Kampala.

À Kilo, le groupe rebelle FNI joua ce rôle d'intermédiaire. Il déploya ses propres structures administratives (agence des mines, etc.) et s'imposa comme interlocuteur de référence pour les opérations minières d'investisseurs industriels: son aval, donné contre rétribution et d'autres avantages, donna corps en novembre 2003 au projet minier d'Ashanti Goldfields Kilo (AGK), la co-entreprise fondée par le sud-africain AngloGold Ashanti et le gouvernement congolais sur le site de Mongbwalu (Fahey 2011: 175).

Aujourd'hui, à l'instar de la Gécamines pour le cuivre katangais<sup>7</sup>, la stratégie de la SOKIMO consiste à s'associer comme partenaire minoritaire dans des projets industriels situés dans son portefeuille de titres fonciers, auxquels elle apporte également ses actifs matériels. Elle détient trois concessions: Moto (4560 km<sup>2</sup>) dans le Haut-Uele; Zani-Kodo (4885 km<sup>2</sup>) et Kilo (8191 km<sup>2</sup>) dans l'Ituri. Outre les mines et les barrages hydroélectriques (voir chapitre 6), les installations comprennent deux usines de traitement, dont une à Kanga (localisation) où l'or est récupéré par amalgamation, après concentration gravimétrique, et par le procédé dit «Merrill-Crowe» qui consiste à opérer par flottaison des rejets issus de la concentration, puis par cyanuration et précipitation associée à de la poudre de zinc (Mupepele Monti 2012: 51).

Sa transformation en 2010 en compagnie commerciale, à l'instigation des institutions financières, et la formalisation croissante du secteur, ont détérioré les relations entre la SOKIMO et les creuseurs. La société fut pressée de rompre avec le système d'entente, notamment par les compagnies industrielles internationales qui entendaient passer en phase active. Ceci impliquait, de leur point de vue, de déloger les creuseurs des concessions. Chez ces derniers, cette rupture a provoqué la consternation et accentué leur défiance à l'égard des grands exploitants: le fait de payer une «taxe», même informelle, à un opérateur public enveloppait leurs opérations d'une certaine forme de légalité; d'autre part, la fin de ces transferts éloignait des compagnies minières le curseur de la légitimité à prétendre à cet or (Schouten 2014: 173).

4. 15 juillet 1966.

5. Ordonnances-lois n° 66-419 du 15 juillet 1966 et n° 73-028 du 20 juillet 1973.

6. 2 avril 1981.

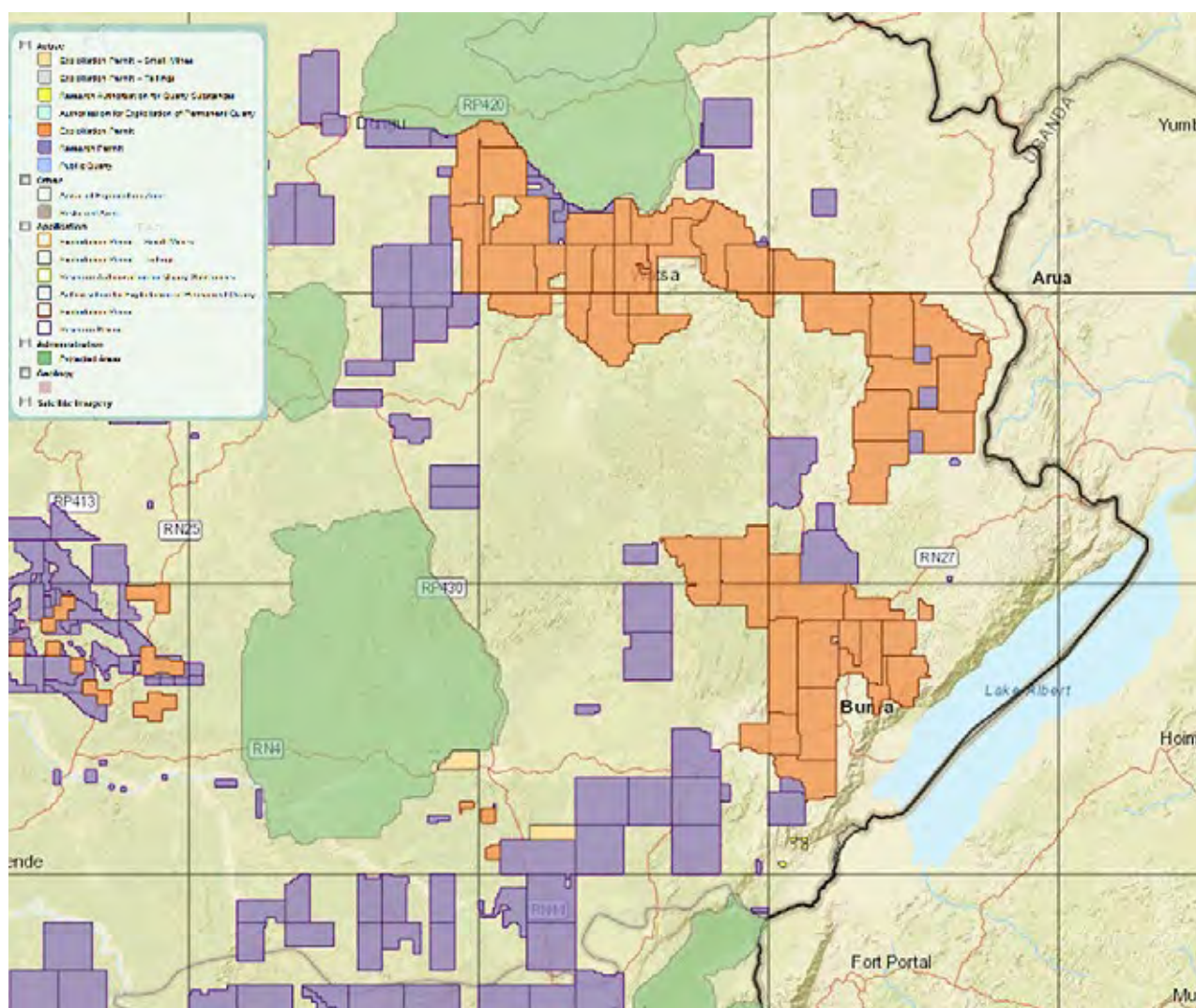
7. Lire Omasombo 2018.

Depuis la réforme en 2002-2003 du régime minier et sous l'effet du retour à la paix, les concessions se sont multipliées. Elles couvrent aujourd'hui une grande partie de l'Ituri (carte 4.1). Cependant, relève Schouten (2014 : 155) :

« Il y a une déconnexion profonde entre l'ordre extractif [formel] et la présence réelle des acteurs miniers sur le terrain. Le fait qu'un permis a été formellement obtenu ne signifie pas une présence sur le terrain : quasi toutes les concessions concernent soit des demandes, soit des permis de recherche. Pour compliquer davantage les choses, 99 % des creuseurs artisanaux ne détiennent aucune autorisation officielle... C'est hautement significatif, car c'est l'un des problèmes centraux auxquels

sont confrontées les compagnies minières industrielles: alors qu'elles ont obtenu un permis officiel d'activité de la part du gouvernement, sur le terrain, l'or est étroitement imbriqué – non seulement dans le sol congolais, mais aussi avec toutes sortes de processus d'organisation socio-économiques et politiques qui encastrent totalement l'or dans la fabrique sociale artisanale – et globale – de l'économie de l'or. Cela signifie que leurs activités qui correspondent à leur cœur de métier – p.ex. les tentatives de constituer cet or en un objet avec un ordre extractif formel par une extraction par l'intermédiaire de la technologie – ont des implications qui dépassent leur cœur de métier, et probablement requièrent le déménagement de milliers de creuseurs artisanaux » (nous traduisons).

**Carte 4.1 : Concessions minières enregistrées au CAMI (situation au 5 septembre 2018)**



Source : Portail en ligne interactif du cadastre minier congolais.

Notes : les zones gris sombre renvoient aux permis de recherche. Les zones gris clair renvoient aux permis d'exploitation industrielle. Le rectangle gris clair renvoie à une aire définie comme interdite à toute activité minière.



## 1.1. TYPES D'EXPLOITATION MINIÈRE

### 1.1.1. LE SECTEUR MINIER INDUSTRIEL

La loi congolaise distingue les modes artisanal et industriel relativement aux moyens technologiques mis en œuvre. L'extraction artisanale est réputée pauvre en capital et intensive en main-d'œuvre, là où son alternative est économe en main-d'œuvre et prodigue en capital. Du point de vue de l'organisation de la chaîne de valeur, la distinction se fonde cette fois sur le degré de cohésion des unités et des modes de circulation, caractérisé dans le processus industriel par une forte centralisation, et dans le processus artisanal au contraire par une forte décentralisation. La concentration opère également sur le plan spatial et temporel. Ainsi que le démontre Schouten (2014 : 160-161) :

«une seule mine d'or industrielle peut rapporter 400 000 USD en valeur par jour (sur une journée de 8 heures) et 12 millions d'USD par mois – ce qui signifie que quatre sites d'extraction simultanés pourraient générer le même montant d'or (et de monnaie) que la totalité de la population de creuseurs de la Province-Orientale. L'extraction industrielle signifie donc une compression significative de l'espace et du temps comparativement à l'extraction artisanale, impliquant que de vastes concentrations d'or sont contraintes à travers un circuit étroit impliquant un très faible nombre de personnes – par opposition au processus d'extraction artisanale, dispersé, qui dépend d'un grand nombre de travailleurs et d'intermédiaires impliqués dans le traitement et la marchandisation» (nous traduisons).

La géolocalisation des zones d'extraction industrielle révèle une grande proximité entre les activités actuelles et l'investissement minier durant la période coloniale (carte 4.1). En fait, comme à l'époque, les projets se focalisent sur un espace restreint connu sous le nom de « concession 40 » ou « ceinture de Kilo », qui couvre la plus grande partie du territoire de Djugu (Fahey 2011 : 173). Mais à la différence de la haute centralisation de la filière qui prévalait au temps de la SOKIMO et dont pouvait user la métropole pour accroître ses ressources politiques et financières, l'ouverture multipolaire du marché de l'or a encouragé aujourd'hui l'émergence de chaînes internationales de réification beaucoup plus diffuses, où par exemple les centres de raffinage sont plus difficiles à identifier, hormis le cas de quelques géants du secteur (2014 : 156-157).

À ce jour, il n'y a pas d'exploitation industrielle dans la province. Mais il existe trois projets d'envergure (situation à la fin 2019).

#### 1) Le projet Somituri

Le projet Somituri concerne la « *Ngayu greenstone belt* », dont une petite partie s'étend en Ituri. Il consiste en un ensemble de 8 permis d'exploitation couvrant 606 km<sup>2</sup>. Jusqu'en 2019, la société Kilo Goldmines contrôlait ce projet par sa filiale KGL-Somituri. En septembre de cette année, la société canadienne Loncor annonçait devenir le nouvel actionnaire majoritaire, à la suite d'une transaction passée avec Kilo Goldmines en règlement de ses dettes<sup>8</sup>. Les travaux les plus avancés concernent le permis « Imbo » (122 km<sup>2</sup>) (en territoire de Mambasa), à une trentaine de kilomètres au nord de Nia-Nia, où plusieurs mines furent actives durant l'époque coloniale (Loncor Resources).

#### 2) Le projet Zani-Kodo

Situé en territoire d'Aru, le projet Zani-Kondo couvre une superficie de 1605 km<sup>2</sup>. Il est mené par le groupe ASA Resource, dans le cadre d'une coentreprise avec la SOKIMO. Comme pour le projet Somituri, celui-ci se déploie dans une zone autrefois exploitée durant la période coloniale. Les ressources annoncées sont estimées à 2,97 Moz (estimations 2013). En 2016, les opérateurs espéraient atteindre 10 Moz à l'horizon 2022, dont 70 % pourraient être convertibles en réserves (Asa Resource Group).

#### 3) Le projet Adidi-Kanga

Adidi-Kanga fait partie de l'ancien projet Mongbwalu<sup>9</sup>, développé à grands frais durant plusieurs années par le groupe AngloGold Ashanti (AGA). Dans le cadre de la politique de privatisation opérée à partir de 1981, l'OKIMO s'était associé à une entreprise belge, Mindev & Associates, créant en 1992 la coentreprise Kilo-Moto Mining International (KIMIN) dotée d'une concession de 2000 km<sup>2</sup> à proximité de Mongbwalu. Le partenariat a tenu dix-huit ans, avant qu'AGA, qui s'était

8. Loncor obtenant Kilo Goldmines Inc., la filiale de Kilo Goldmines Limited. Les parts sociales dans le projet Somituri se répartiraient alors comme suit: Loncor (71,25 %) – Somituri (23,75 %) – État congolais (5 %).

9. L'ensemble de Mongbwalu couvre aujourd'hui 13 titres miniers d'une superficie totale de 5033 km<sup>2</sup>.

entretemps substitué à Mindey, ne cède ses parts à Mongbwalu Gold Investments (MGI) (Mthemba-Salter 2015: 10). Actuellement, le tandem Vector Resource – MGI est l'actionnaire majoritaire du projet. Début 2019, Vector Resources a annoncé des résultats d'exploration particulièrement prometteurs (Mining Review 2018 & 2019).

### 1.1.2. LE SECTEUR SEMI-INDUSTRIEL

Le secteur artisanal ne forme pas un ensemble homogène. Certaines de ses composantes sont en train de se professionnaliser et d'évoluer vers la semi-industrialisation.

Ce processus s'illustre par l'emploi de plus en plus fréquent d'outils mécaniques (sous-courant, concasseurs, drague) ou par l'application de nouvelles techniques (dynamitage, traitement chimique des déchets). La particularité de ces opérateurs est leur extrême mobilité: leurs moyens matériels leur permettent de minimiser leur temps de présence en épuisant plus rapidement la ressource que les creuseurs artisanaux, tandis que leurs machines sont transportables. Certains sites ferment au bout de quelques jours à peine (van Puijenbroek 2014: 40). Cette volatilité défie toute velléité d'en mesurer les caractéristiques: son ampleur et son impact socio-économique sont particulièrement difficiles à établir.

La présence de cette activité est signalée dans les concessions de la SOKIMO (Province de l'Ituri 2016). C'était également, il y a quelques années, la

forme dominante d'exploitation à petite échelle en territoire de Mambasa: elle se déployait généralement dans les lits des rivières (avec un pic de fréquentation sur la rivière Ituri) au moyen de dragues (van Puijenbroek 2014: 40). À l'ouest, les enquêtes ont relevé la présence d'opérateurs étrangers (chinois, russes) qui bénéficient de la « protection » de soldats FARDC en vertu des relations dont ils savent jouer auprès de hauts responsables de l'État (Schouten 2015: 7).

### 1.1.3. LE SECTEUR MINIER ARTISANAL

La libéralisation de l'exploitation minière a provoqué dans les années 1980 l'efflorescence de centaines de petites mines permanentes ou semi-permanentes. Il est impossible d'avoir une idée précise du nombre de creuseurs et de la progression historique de cette profession. L'exercice de dénombrement est d'autant plus délicat que l'activité est saisonnière, marquée par une baisse des effectifs durant la saison des pluies, et qu'elle s'exerce en complément d'autres occupations génératrices de ressources.

Le recoupement des enquêtes de terrain menées par plusieurs organismes et des renseignements officiels offre un ordre de grandeur qui reste très approximatif. Au début des années 2010, l'ONG IKV Pax Christi estimait à 150 000 le nombre de creuseurs travaillant de façon (il)licite dans la province. Le nombre de personnes vivant directement ou indirectement de l'or était quant à lui évalué entre 500 000 et 650 000, dont 400 000 à 500 000 dans les territoires



**Exploitation de l'or.**  
Drague sur la rivière Nizi,  
territoire de Mambasa.  
(Photo équipe locale, 2009.)

de Aru, Djugu, Irumu et Mahagi (IKV/Pax Christi & Réseau Haki na Amani 2012 : 13-14). Plus récemment, la DP Mines comptabilisait 176 000 orpailleurs et 519 sites miniers actifs, dont près de la moitié (245) en territoire de Djugu (64 000 orpailleurs) ; le SAEMAPE (ex-SAESSCAM) dénombrait quant à lui 813 sites miniers environ, dont 230 à Djugu, mais deux fois moins de creuseurs, soit 66 750 (22 673 à Djugu). Enfin, l'Administration avançait en 2016 un nombre total de 250 000 creuseurs ou plus dans la province (Province de l'Ituri 2016 : 53). Sans doute les recherches de terrain réalisées depuis 2009 par l'organisation IPIS<sup>10</sup> sont-elles plus précises, mais elles ne couvrent pas la totalité de la province : au printemps 2018, ses équipes ont visité 344 sites comptant environ 56 000 creuseurs (Bedidjo 2018 : 9).

La marge d'incertitude est donc grande. Il y a toutefois un consensus pour désigner Djugu comme l'épicentre de cette activité. Cependant, Mambasa accueille également un grand nombre de creuseurs, si pas davantage. Son sol recèle plusieurs minerais valorisables, dont le diamant, la cassitérite, le coltan, la wolframite, et bien sûr l'or avant tout. Au début des années 2010, on y recensait 343 sites aurifères dans 5 des 7 chefferies que compte l'entité. Des estimations récentes font état de ce que 50 % de la population s'y consacrerait à l'orpillage (Schouten 2015 : 7) ; van Puijenbroek rapporte quant à lui un nombre d'orpailleurs évoluant dans une fourchette de 25 000 à 35 000. Nia-Nia et le groupement Bakaiku sont les principaux foyers de cet artisanat, mais c'est la chefferie Babila Babombi qui rassemblerait la plus grande concentration de sites (239), et particulièrement les groupements Taturi, Bakaiku et Bapongomo (van Puijenbroek 2014 : 37)

En dépit de leur caractère illégal et des efforts conjoints de l'Institut congolais de Conservation de la Nature (ICCN) et de l'armée nationale pour y faire obstruction, les mines envahissent également la zone de la Réserve de Faune à Okapi (RFO) (voir chapitre 2). En 2014, l'ICCN estimait leur nombre à plus de 70, occupant à un certain moment 20 000 orpailleurs. Les campements les plus importants comptent plusieurs centaines de personnes et laissent diverses activités connexes (commerces,

services) s'y développer (van Puijenbroek 2014 : 18, 37 ; Schouten 2015 : 8).

Ce phénomène pose problème du point de vue de la préservation des habitats naturels et de l'appel d'air qu'il engendre. Mais dans un contexte de dégradation des conditions d'existence et de sous-emploi structurel, l'or représente à la fois un viatique et l'espoir d'un enrichissement rapide, même s'il s'agit surtout en réalité d'une « économie-casino ». La valeur économique de son exportation (illégal) a été estimée au début des années 2010 à 600 millions d'USD à l'échelle de l'ancienne Province-Orientale, à partir d'une production estimative de 16 tonnes (Schouten 2014 : 153). Pour le seul territoire de Mambasa, les estimations des agences gouvernementales portaient à la même époque le volume de production annuelle à environ 850 kg d'or par an<sup>11</sup> (van Puijenbroek 2014 : 39). Les pépites ou la poudre d'or extraites de la roche et des alluvions circulent à travers de nombreuses petites mains pour affluer vers les principaux centres de négoce à la frontière (Ariwara, Bunia ou Butembo) avant leur exportation vers Kampala (Schouten 2014 : 153). Le roulement de l'or, de proche en proche, charrie avec lui des masses d'argent. L'importance des transactions que suscite l'activité fait dire à certains responsables locaux que c'est le principal vecteur de circulation de la monnaie dans l'ancienne Province-Orientale :

« L'extraction aurifère est profondément enlacée à la fabrique sociale, politique et économique de la Province-Orientale, et c'est un procédé fortement dispersé qui n'est aucunement lié à un site spécifique ni concentré dans les mains de quelques-uns, mais qui passe plutôt par des centaines de milliers de creuseurs artisanaux, de petits négociants, et d'acteurs bureaucratiques et politiques » (Schouten 2014 : 153, nous traduisons).

Les sites miniers font intervenir une kyrielle d'acteurs liés directement ou non à l'extraction. Bedidjo (2018) en dresse un inventaire détaillé. À la tête de chaque site minier se trouve un responsable appelé alternativement « administrateur de foyer minier »

10. IPIS : International Peace Information Service.

11. Soit une valeur de près de 32 millions d'USD par péréquation du rapport volume/valeur établi plus tôt à l'échelle de la Province-Orientale. Pour l'Ituri, IKV/Pax Christi & Réseau Haki na Amani calculent la valeur de la production à 250 à 300 millions d'USD (2012 : 29).

(AFM, territoire de Mambasa) ou « sous-traitant » (reste de la province), titulaire du permis d'exploitation artisanale. Vis-à-vis de l'extérieur, cette personne gère les relations avec les investisseurs, les autorités locales et coutumières, les concessionnaires et les agents de l'administration des mines, entre autres. En interne, elle gère les sites et veille en particulier à la bonne organisation des équipes (les « écuries »). Il s'agit souvent de responsables de trous ou de mineurs respectés. L'organigramme est spécifique à chaque site; sur les concessions de la SOKIMO, on retrouve une kyrielle de fonctions allant des cadres dirigeants au manoeuvre en passant par une série de grades intermédiaires. Bedidjo distingue ainsi :

- le représentant de l'AFM, les conseillers, le coordonnateur / directeur général, le directeur technique, le secrétaire général, le contrôleur ;
- les chefs de siège, les chefs de camp, le commandant de brigade de sécurité, le chef de chantier ;
- les chefs de trou, responsable d'une équipe ;
- au sein de l'équipe: le *superviseur* (remplaçant du chef de trou), le *De nouveau*, le *sondageur*, l'*installateur*, le *foreur*, le *boutefeux*, le *De tableau*, le *dégageur*, les *rail men*, les *transporteurs*, les *kpereurs*, les chargés de *droumage*, et enfin, les *amalgamateurs*.

On distingue traditionnellement trois modes d'extraction artisanale: l'extraction souterraine, l'extraction à ciel ouvert et l'extraction alluvionnaire (Fahey 2011 : 176). Bedidjo (2018) affine cette classification en scindant les opérations souterraines et à ciel ouvert en deux sous-catégories, respectivement: l'exploitation éluviale et l'exploitation de roches dures (à ciel ouvert ou souterraine).

L'exploitation alluvionnaire se fait en extérieur, dans le lit et le long de rivières. L'or est extrait au moyen d'un dispositif fonctionnant par gravimétrie, qui consiste le plus souvent en une table dite « d'alluvion » ou une « *droum* » (boîte à écluse) composée de plusieurs tréteaux en bois, dans le fond de laquelle des lattes ou morceaux de bois recouverts (« *riffles* ») recueillent l'or qui s'y dépose par densité. L'exploitation éluviale se pratique à ciel ouvert ou en profondeur.

L'extraction de roches dures à ciel ouvert se fait par le système dit « sous-courant » qui « consiste à excaver et à lessiver complètement l'espace ciblé du flanc d'une colline par des moyens hydrauliques » et à récupérer les matériaux décapés entraînés dans

un canal creusé par la pression de l'eau; dégagés de leur gangue, ils suivent ensuite un procès similaire à celui de l'exploitation alluvionnaire. Cette méthode, déjà employée à l'époque de la SOKIMO, a été observée par Bedidjo en un grand nombre de sites dans le territoire de Djuju; l'auteur signale toutefois qu'elle est en nette diminution à l'échelle de la province en raison de la raréfaction des gisements éluviaux de surface (2018: 13). Dans son pendant souterrain, l'exploitation éluviale, on trouve plusieurs cas de puits poussant jusqu'à 25 mètres de profondeur. Mais cette pratique pose des problèmes de sécurité évidents, car la fragilité du sol entraîne des éboulements récurrents qui provoquent des décès.

Les deux dernières catégories, l'exploitation de roche dure à ciel ouvert ou en souterrain, impliquent l'identification et le suivi de filons. Ce procédé fut préféré à l'époque de la SOKIMO en raison du coût relativement élevé en main-d'œuvre et en ressources de l'exploitation des gisements alluvionnaires. Les opérations sont précédées d'une phase de sondage (de puits et de galeries); on procède ensuite à l'excavation, à ciel ouvert ou, dans les mines souterraines, dans le lacs de puits et de galeries. Quoique la loi limite à 30 mètres la profondeur des puits, ceux-ci atteignent souvent des niveaux inférieurs: dans certains cas, ils peuvent atteindre de 60 à 80 mètres<sup>12</sup>. Les galeries sont étançonnées au moyen de coffrages en bois (édifiés par l'*installateur*), l'aération est assurée par des souffleurs et l'exhaure par des motopompes. Dans l'équipement des creuseurs, il n'est pas rare de rencontrer des marteaux-piqueurs, voire des détecteurs de métaux pour les *sondageurs*. À l'instar de l'exploitation éluviale souterraine, les opérations sont risquées: les cas d'éboulement et d'asphyxie sont fréquents. L'asphyxie, outre la mauvaise aération des galeries, peut être occasionnée par la chaleur du charbon de bois dégagée afin de ramollir la roche dure (Bedidjo 2018: 14-15).

Des opérateurs spécialisés – les *transporteurs/euses* – ou les miniers eux-mêmes acheminent la roche extraite jusqu'aux concasseurs (les *Kpereurs*) qui à l'aide de marteaux la réduisent en gravillons; après séchage, ceux-ci passent ensuite à l'étape du broyage. Bedidjo (2018 : 15) explique :

12. Mabanga, Mayolo, Penge-Kilo, Lodjo (Bedidjo 2018 : 14).

« Il y a quelques années [cette opération] se faisait à l'aide d'un mortier en tronc d'arbre taillé, la poudre obtenue était tamisée avant de passer au lessivage dans une boîte à écluse ou une rampe de lavage avec tapis. De nos jours, le minerai est réduit en petits morceaux dans une cuve cylindrique en acier équipée d'un axe métallique pour piler la roche. Une fois séché, le minerai pilé est versé dans une cuve de broyeur mécanique contenant plusieurs centaines de kg de boulets d'acier qui le transforment en une poudre fine. Ces broyeurs mécaniques ont l'avantage d'augmenter la productivité, car plusieurs kg de minerais sont broyés en peu de temps et la poudre obtenue est tellement fine qu'elle ne nécessite pas un tamisage supplémentaire. La poudre est ensuite versée dans l'eau et lessivée dans une boîte à écluse ou une rampe de lavage pour obtenir des pulpes. »

La dernière étape de l'extraction rocheuse est celle qui consiste par un procédé dit d'« amalgamation » à fusionner les particules d'or libres. Cette opération s'exécute au moyen de mercure. La pulpe issue du premier lessivage est versée dans un bassin et mélangée à une petite quantité d'eau et de mercure, à main nue par un membre de l'équipe de creuseurs. L'amalgame ainsi constitué est « pressé dans un mouchoir pour éliminer le mercure non amalgamé » puis chauffé dans un bocal ou une louche. L'or ainsi isolé, appelé « or brut », sera commercialisé, tandis que le résidu

de mercure condensé est récupéré (une partie étant évaporée durant l'opération) (Bedidjo 2018 : 15-16).

Dans les comptoirs des camps, l'or se présente de deux façons différentes : soit sous la forme d'*or sec*, pur à 90-95 %, soit sous la forme d'*amalgame*, pur à 82-90 % (indices de Mongbwalu). Le premier consiste en particules et petites pépites dans des dépôts alluvionnaires ou les couches superficielles du sol ; l'or en *amalgame* est extrait quant à lui de la roche. L'écart d'ordre de pureté induit une valeur marchande différente : dans les années 2000, les négociants de Mongbwalu offraient une surprime de 10 % à l'or sec par rapport à l'or amalgamé (Fahey 2011 : 176).

L'extraction artisanale expose les creuseurs à des risques nombreux et graves. Une étude menée en 2007 par le Cadre de Concertation (CdC), une coalition d'organisations de la société civile de l'Ituri, de représentants des orpailleurs et de représentants des communautés locales, dresse l'inventaire suivant : au niveau physique, il y a les maladies liées à l'exposition aux poussières de roche, au mercure, au cyanure et à l'acide, la baisse de l'espérance de vie liée à la pénibilité du travail, les cas de fausses couches parmi les travailleuses et de décès et d'invalidités à la suite des effondrements et des glissements de terrain. Les effets négatifs se situent également dans la sphère domestique et au sein des communautés, où l'on pointe la séparation des familles et les divorces, le travail des enfants et leur déscolarisation, les abus



**Le mont Tsi, une zone d'exploitation artisanale dans un passé récent.**

(Photo équipe locale, 2009.)

sexuels sur les femmes et l'abandon de l'agriculture (cité par Fahey 2011 : 178). En outre, les revenus de l'artisanat minier sont instables et, en moyenne, insuffisants pour subvenir aux besoins du creuseur (sans compter les personnes à sa charge).

Naturellement, la contradiction entre la nocivité physique et sociale du métier et sa popularité interroge. Il est aisé de comprendre, et ce constat n'est pas spécifique à l'extraction aurifère ou au nord-est du Congo, qu'il y a derrière cette situation l'effet de deux facteurs déterminants. D'abord, l'absence d'activité alternative offrant des moyens de subsistance constants et suffisants pour combler les besoins de l'agent économique. Ensuite, l'effet casino. L'exploitation de l'or agit comme un miroir aux alouettes parmi la communauté de creuseurs où le fantasme de tomber sur la bonne pépite ou le bon filon demeure vivace, malgré la réalité empirique qui le contredit.

## 1.2. L'EXTRACTION MINIÈRE, UNE SOURCE DE FINANCEMENT POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES GROUPES ARMÉS

Durant la guerre en Ituri, cette constellation de mines artisanales a constitué un terrain fertile pour l'économie de guerre, finançant les groupes armés domestiques et étrangers, surtout autour de Mongbwalu (Schouten 2016 : 7).

Une série d'intervenants non liés à l'activité minière gravitent autour des sites et opèrent en dehors du cadre légal. Il s'agit le plus souvent d'acteurs dits « sécuritaires » en raison de l'impact sur la sécurité de leur présence dans et autour des camps. On retrouve parmi eux des services de l'État (FARDC, PNC, etc.) et des formations paramilitaires de différentes mouvances, issues d'anciennes rébellions, de milices Mai-Mai, de groupes d'autodéfense, etc. Ces acteurs disposent parfois de connexions haut placées dans l'appareil de l'État qui leur permettent d'évoluer sans être inquiétés. Ils ont pour point commun de « se servir sur la bête », les produits miniers, par des droits d'entrée ou des prélèvements d'ordre divers (« carte d'accès », « ration militaire »...), en échange de leur « protection ».

Dans le cadre du dernier cycle de visites réalisées par les équipes d'IPIS dans l'Est (2016-2019), 61 sites artisanaux ont été examinés en Ituri, dénombrant au total 11 910 creuseurs. Les enquêteurs ont constaté qu'un tiers d'entre eux subissaient l'interférence de groupes armés, dont les rebelles FRPI et les Mai-Mai

de Manu (issus de la scission du groupe de Morgan, voir note 141) qui continuent d'intervenir dans les mines. Dans l'ensemble toutefois, à l'Est, les principaux acteurs impliqués sont les FARDC, que l'on retrouve dans un grand nombre de sites (Matthysen, Spittaels & Schouten 2019 : 4).

Ces interférences extra-légales se glissent dans les trous béants de la gouvernance de l'État minée par les dysfonctionnements de l'appareil public, et finissent par évoluer en « système » – voire en une « économie générale de la prédation » – dans lequel ces acteurs pourtant en compétition pour le contrôle des foyers miniers sont en réalité liés par des chaînes d'interdépendance<sup>13</sup>.

Les imbrications de ces acteurs périphériques et du secteur minier sont très complexes. Elles concernent aussi bien la petite industrie<sup>14</sup> que l'artisanat minier, et à un moindre degré, les compagnies minières. Elles peuvent être discrètes, escamotées derrière des hommes de paille : AFM, chefs de trou, etc. Les ponctions ne rencontrent pas trop de résistance parce que chacune des parties y trouve son intérêt. Si les bénéfices sont évidents pour les acteurs sécuritaires, du côté des opérateurs miniers ces « taxations » présentent l'avantage de fournir à leurs activités les apparences de la légalité, surtout

13. Un exemple symptomatique de ces collusions nous est livré par le sort de feu Morgan, ancien commandant d'une milice Mai-Mai, dont le groupe d'expert de l'ONU a signalé les liens qu'il entretenait avec le général Kifwa, ancien commandant de la 9<sup>e</sup> région militaire de Kisangani et parent de l'ancien président Joseph Kabila. Celui-ci mourut dans des conditions suspectes alors qu'il était en pourparlers pour négocier les conditions de sa reddition : la hiérarchie militaire de la Province-Orientale fut soupçonnée d'être impliquée dans son décès afin d'éviter à certains de ses membres d'être inquiétés par les déclarations de Morgan pour leur participation dans ses affaires (Schouten 2015 : 26). Sa mort a en tout cas signé la rupture des négociations et le groupe de Morgan s'est scindé en deux branches qui continuent leurs exactions ; ce faisant, les « affaires » purent également perdurer.

14. La Commission diocésaine Justice et Paix (diocèse de Wamba), le réseau Haki na Amani et l'organisation confessionnelle néerlandaise Pax épingle les « parapluies politiques » dont bénéficient certains opérateurs chinois semi-industriels actifs dans la partie ouest de Mambasa. Grâce à leurs connexions à Kinshasa, ils peuvent s'entourer de membres des FARDC dans leurs opérations de dragage, pour faire déguerpir les orpailleurs si nécessaire. Ils s'interposent également entre leurs « employeurs » et les services de l'État qui souhaiteraient taxer ces activités (Schouten 2015 : 45).

lorsqu'ils reçoivent des « autorisations » de la part de services de l'État. Ceux-ci (PNC, FARDC) jouent également un rôle de médiation au sein des camps, qui permet de dénouer certains conflits (Schouten 2015 : 47-48). Dans certains cas, cette association contre nature donne lieu à des situations gagnant-gagnant surprenantes. Pour certains négociants de Nia-Nia :

« Malheureusement, le désordre, c'est une bonne affaire. » Ils expliquent que la présence des milices est économiquement productive. Le désordre permet aux orpailleurs d'aller creuser de l'or dans la RFO ; ce qui permet aux militaires de survivre ; ils ont, eux aussi, intérêt à la continuité du désordre et peuvent même mettre plus de bois sur le feu en fournissant les milices » (Schouten 2015 : 47).

Il faut noter, enfin, que la taxation des mines artisanales ne constitue pas l'unique source de revenus des groupes armés. Ceux-ci disposent d'autres moyens, où ils sont rejoints dans leurs pratiques par d'autres services de l'État :

« Tous les axes routiers comportent des barrières érigées pour tracasser la circulation économique en général. Les opérateurs de ces barrières sont aussi variés que leurs victimes : DRPO, FONER, PNC, FARDC, la Police routière. Et les mamans revenant du champ en sont affectées de la même façon que les orpailleurs » (Schouten 2015 : 59).

Il reste cependant que l'implication protéiforme des groupes armés et de nombreuses personnalités et organes de l'État congolais met en échec à l'heure actuelle toutes les tentatives de formaliser le secteur minier. Et que son examen met à nu les ententes objectives nouées entre les protagonistes, qui permettent de faire perdurer la militarisation de la région et font peser sur la stabilité et la sécurité des habitants une épée de Damoclès permanente.

### **1.3. LES RAPPORTS ENTRE COMPAGNIES MINIÈRES ET CREUSEURS : DES RELATIONS TORTUEUSES QUI OSCILLENENT ENTRE CONFLICTUALITÉ ET ACCOMMODEMENTS**

Le secteur minier artisanal informel est mis sous pression par l'ascendance dans l'ordre institutionnel de l'industrie extractive globalisée, qui s'insère facilement dans le dispositif normatif en matière de bonnes pratiques, défini par les organisations internationales et dans le droit minier congolais. Leur

souscription à ces standards et leur collaboration aux initiatives de traçabilité encouragées dans les filières minières sont instrumentalisées par les compagnies minières et les multinationales de la filière pour justifier leur présence auprès de l'opinion publique des pays industrialisés et des instances internationales. Dans sa thèse consacrée à l'industrie aurifère dans l'ex-Province-Orientale, Schouten (2014 : 172) estime que les grandes compagnies dressent publiquement une espèce de cloison pour mettre à distance leurs activités de la nébuleuse douteuse qui entoure l'économie de l'or dans la région :

« En tant que tel [ces développements] participent au travail de dissociation afin d'extirper les acteurs internationaux des dynamiques sociales, économiques, politiques et de conflit et de les ré-agencer comme externes à ces dynamiques et insérés dans un ordre extractif international » (nous traduisons).

En conséquence de quoi, ces compagnies retranchées des réalités locales se présentent à l'écart des abus, des pratiques de corruption et des violations des droits humains perpétrés localement, comme si elles n'étaient pas elles-mêmes complètement et physiquement enracinées dans ce marigot :

« De telles initiatives légitiment les déplacements supplémentaires des stratégies de subsistance des creuseurs artisanaux par l'industrie minière qui a de plus hauts standards de sécurité, de droits humains, de santé, de protection et d'environnement, etc. Dans ce sens, la construction d'infrastructures industrielles d'extraction aurifère fusionne et concentre dans l'espace de façon puissante le savoir-faire technique, l'expertise géologique et l'agencement sécuritaire dans des assemblages qui sont considérés comme légitimes au sein des régimes transnationaux libéraux. Une sorte d'« ordre » émerge donc autour de ces sites, qui est interprété en référence aux centres de pouvoir et d'accumulation transfrontaliers et que les [acteurs] locaux ont peu de moyens de contester. Et pourtant [...] cet ordre extractif est contesté : les [acteurs] locaux interprètent l'extraction artisanale comme une possibilité d'emploi là où celui-ci serait autrement absent. Ils attribuent le développement dans les centres miniers tels que Mongbwalu et Watsa à l'extraction artisanale et à l'inverse, se perçoivent comme étant en guerre [sic] avec l'industrie minière, qu'ils considèrent comme étant un enchevêtrement de corruption, de gouvernance sécuritaire oppressive et d'augmentation des profits asymétriques sur ce qu'ils considèrent être leur subsistance » (Schouten 2014 : 172, nous traduisons).

Portée au niveau de l'État congolais, la suprématie de l'industrie minière dans le rapport de force avec le secteur artisanal s'exerce notamment par sa capacité à remodeler la présence de l'autorité publique sur le terrain et à la capturer physiquement en la cantonnant à certaines zones spécifiques situées sur les concessions minières (comme à Mongbwalu) ou en l'associant à ses opérations quitte à requalifier ses missions (comme Mineral Invest vis-à-vis de la SOKIMO, dont les agents furent transformés en sous-contractant, et donc engagés dans une relation de dépendance vis-à-vis du premier). De telles proximités font le lit de nombreuses collusions problématiques entre agents de l'autorité publique et compagnies privées. Ainsi, selon Schouten, « alors que les gestionnaires individuels des enclaves minières prennent fréquemment leurs distances à l'égard de ce qu'ils dénoncent comme la corruption et l'échec de l'État congolais, ils y sont en fait profondément enchevêtrés... » (2014: 174, nous traduisons). Du point de vue du pouvoir central, le modèle industriel présente l'avantage d'être plus facilement taxable en raison du plus fort degré de concentration de ses opérations et de ses infrastructures que l'artisanat minier éparpillé et largement informel. Le lien direct avec les compagnies réaffirmé par le régime minier de 2002-2003 lui garantit la possibilité de générer des prélèvements substantiels sans transiter par les niveaux intermédiaires de pouvoir, régionaux ou locaux, qui sont dans les faits souvent dépossédés de leurs capacités d'action.

Cette association entre les élites du gouvernement congolais et les sociétés minières est vivement contestée sur le terrain où les projets miniers menacent l'existence de l'artisanat minier. Un cas emblématique de la crispation des rapports est celui d'Ashanti GK à Mongbwalu. En 2007, la société entreprit d'assurer son emprise sur sa concession en fermant la mine d'Adidi, où travaillaient des milliers de creuseurs. Quoique l'opération fut ouvertement soutenue par les pouvoirs publics sous couvert de raisons de santé et de sécurité pour les travailleurs dans cette mine notoirement dangereuse, il s'agissait en réalité de nettoyer les lieux de toute trace d'artisanat minier pour y déployer les opérations industrielles. Au total, on estime que 5000 personnes perdirent ainsi leur gagne-pain, provoquant des tensions considérables dans et autour de Mongbwalu (Fahey 2011: 180). Si l'on évita de basculer dans des actions de contestation violente, ces crispations ont un coût également

pour l'entreprise qui admet qu'en matière de sécurité, la relocalisation de milliers de creuseurs pose un défi considérable. Or la mine d'Adidi ne représente qu'une fraction de l'ancienne concession de Kilo, perçue comme le « poumon de l'Ituri » et dont vivaient de 38 000 à plus de 150 000 creuseurs<sup>15</sup> (Schouten 2014: 175). Après l'épisode de 2007, la tension est restée vive. Jusqu'en février 2015 où AGA a cédé ses parts au consortium FIMOSA, AGK a maintenu sa politique de délogement systématique des zones de travail (c'est-à-dire notamment les zones dites « d'exclusion »), en reportant la responsabilité sur l'État congolais invité à légiférer sur la cohabitation entre creuseurs et industriels (Cadre de concertation... 2015: 29).

Ceci étant, les relations entre compagnies minières et creuseurs n'atteignent pas partout le même niveau de conflictualité: en général, les sociétés s'accommodent de leur présence sur leurs carrés miniers. Il y a plusieurs raisons à cette approche conciliante. D'abord, les projets miniers ne sont pas encore en production: ils sont contrôlés par des sociétés dites d'exploration qui, le moment venu, revendront leurs actifs ou augmenteront leur capital pour se donner les moyens de muer en société d'exploitation. Les équipements matériels et les moyens humains sont actuellement assez limités sur les chantiers et engager une épreuve de force avec les orpailleurs (et probablement les communautés locales) représenterait un coût supérieur aux bénéfices retirés (préservation des ressources minières). D'autre part, ceci est vrai tant que les techniques d'extraction demeurent artisanales, car les taux de récupération demeurent alors limités; la diffusion d'innovations dans les procédés et le matériel vers un mode davantage mécanisé, comme il a été constaté sur les sites de Mambasa occidentale, pourrait à terme changer la donne à cet égard (Schouten 2015: 37-38).

L'autre volet fondamental de la relation entre les compagnies et les communautés concerne les investissements dans les infrastructures et les services à la communauté. D'une manière générale, les grandes compagnies exercent une influence significative dans divers domaines de l'économie et du développement social. Selon les termes de Schouten (2014: 161):

15. Estimations respectives de la firme de consultance SRK (2010) et du chef de cité de Mongbwalu (2011) (cité par Schouten 2014: 175).



« Dans les zones technologiques des enclaves minières internationalisées..., les compagnies, et non l'État, exercent une énorme puissance infrastructurelle... La projection de [cette puissance] est un élément pivot du secteur minier industriel international en Province-Orientale » (nous traduisons).

En Ituri, l'impact est d'autant plus grand que le degré d'industrialisation et d'équipements y est historiquement faible. Le champ d'interventions est relativement classique, qui va des infrastructures (centrales énergétiques, réseau électrique, routes) aux services (adduction d'eau, sanitaires, etc.). Ces réalisations dont bénéficieraient les populations offrent à ces sociétés des arguments moraux de poids à l'appui de leurs opérations. Mais le développement local n'est pas le cœur de métier de ces sociétés qui sont là pour extraire et traiter du minerai, aussi ces matières sont-elles reléguées à l'arrière-plan dans les programmes dits « CSR » qui disposent d'une enveloppe budgétaire limitée: « Les conditions de subsistance locales et l'extraction artisanale sont donc effacées en termes de préoccupation de gouvernance légitime » (Schouten 2014: 177, nous traduisons).

Et les populations locales ne sont pas dupes. Soucieuse de son image et pour des questions opérationnelles, AGK avait fin des années 2000 et au tournant des années 2010 entrepris quelques projets d'infrastructures, dont la réfection de routes et la réhabilitation partielle de la centrale hydroélectrique de Budana; la société est également intervenue pour soutenir des établissements scolaires ou certains hôpitaux et dispensaires, pour améliorer l'adduction d'eau ou aménager des espaces de loisir (Schouten 2015: 18-19). Mais ces initiatives dérogent souvent au cahier des charges initialement établi. D'autre part, l'entreprise doit assumer le revers du faible niveau d'industrialisation et d'équipement de la région: les attentes que placent en elle les habitants dérivent du rôle social autrefois assuré par l'OKIMO.

« Beaucoup des creuseurs de Mongbwalu sont les enfants et petits-enfants de mineurs qui ont travaillé pour Kilo-Moto et ils attendent d'AGK qu'il construise, à son instar, des maisons, des écoles, des hôpitaux et crée des milliers de jobs » (Fahey 2011: 180-181).

#### **Hydrocarbures: les prospections dans le lac Albert**

Le Graben Albertine est l'un des cinq bassins pétroliers de la RDC. Il s'étend de la crête de séparation des bassins Nil-Congo au nord au lac Édouard et à son affluent au sud. La province de l'Ituri est concernée par trois blocs qui couvrent le lac Albert et la Semliki, où le bloc III s'étend jusque dans la province du Nord-Kivu (territoire de Beni). En raison de leur situation frontalière, ces ressources sont partagées avec l'Ouganda. Côté congolais, la compagnie Oil of DR Congo (groupe Fleurette) annonçait en août 2014 une ressource de l'ordre de 3 milliards de barils pour les blocs I et II, mais le potentiel d'extraction est encore mal évalué. On peut toutefois se risquer à inférer un ordre de grandeur à partir des opérateurs actifs du côté ougandais du Graben, en avance au niveau des recherches, qui prétendent disposer de réserves estimées à 6,5 milliards de barils *in situ*, ou, traduites en réserves récupérables, 1,4 milliard de barils (Misser 2015: 73-74).

Les premières prospections pétrolières en Ituri remontent à 1926 lorsque, à la suite du signalement la même année de suintements le long de la rive occidentale du lac Albert, la Société des Mines d'or de Kilo-Moto y dépêcha une expédition. D'autres missions suivirent par la suite et, en 1939, le groupe Hallet obtint les droits de prospection sur toute la zone bordant le lac. Les recherches furent toutefois abandonnées au bout de quelques années (Meessen 1951: 134-135).

À la fin de la décennie 1990, la nouvelle impulsion donnée par le dirigeant ougandais Museveni à la recherche pétrolifère dans la partie orientale du lac a réveillé les appétits congolais. Le 10 juin 2002 ainsi, le président Kabila signait un contrat d'exploration couvrant la partie congolaise du lac Albert et ses rives dans l'Ituri avec la compagnie canadienne Heritage Oil, détentrice depuis 1997 de plusieurs blocs d'exploration du côté ougandais (Fahey 2014: 50; Vokes 2012: 304). Les années suivantes furent émaillées de tensions entre les deux pays et de rebondissements dans la compétition livrée par les acteurs publics et privés pour le partage du pactole pétrolier. En 2007, les découvertes et les perspectives économiques annoncées du côté ougandais ont provoqué un regain de tension entre les deux pays autour de la délimitation des frontières, chacun réclamant sa part du gâteau pétrolier. À la suite de plusieurs incidents incluant les soldats des deux camps, mais également des civils, les gouvernements conclurent un accord en septembre posant également les bases d'une coopération future pour l'exploration pétrolifère dans la région. Mais

cet arrangement n'enraya pas la militarisation de la zone (Vokes 2012 : 309-310). Malgré ces frictions, les deux pays cherchent des voies de concertation pour l'exploitation conjointe de la ressource. En août 2014, Kinshasa accueillait les travaux de la grande commission mixte congolo-ougandaise, dont l'objet est l'évacuation par oléoduc du pétrole du Graben Albertine ; plus tard, la même année, le ministre congolais des Hydrocarbures Crispin Atama se rendait à Kampala pour évoquer avec son homologue ougandais l'intégration de la RDC dans un vaste projet d'oléoduc concernant également le Kenya et le Rwanda (Misser 2015 : 74).

Au niveau des opérateurs, un premier conflit éclata concernant les blocs I et II attribués en 2006 aux sociétés Tullow Oil et Heritage Oil, qui leur furent retirés par le gouvernement congolais au prétexte d'irrégularités au regard des standards internationaux. En 2010, deux autres compagnies britanniques obtinrent les licences convoitées, Caprikat et Foxwhelp, après que le gouvernement congolais a évincé du bloc I la sud-africaine Divine Inspiration, qui avait remplacé Tullow en 2008 (Brown 2013 : 136). Leur filiale Oil of DR Congo en est l'unique opérateur.

De toutes les controverses, celle liée au bloc III eut la plus grande audience au niveau international. Celle-ci s'étend en effet de la partie sud du lac Albert jusqu'à l'extrémité nord de l'emblématique parc des Virunga, inscrit au Patrimoine de l'UNESCO en raison du caractère exceptionnel de sa biodiversité et où l'exploitation pétrolière est en principe interdite. Sous l'ex-président Kabila, les instances officielles s'étaient employées à lever cette interdiction en procédant par ordonnance présidentielle et en communiquant sur les effets potentiellement vertueux d'une exploitation pétrolière régulière, tant pour l'environnement que pour les conditions de vie des populations locales. De vives critiques s'étaient alors élevées pour réclamer le respect des conventions internationales signées par la RDC pour protéger le parc. Finalement, le battage médiatique autour de l'embuscade dont fut victime en avril 2014 son conservateur belge, Emmanuel de Mérode, fit mettre un genou à terre à l'opérateur du bloc V, le britannique SOCO International, qui s'engagea à mettre fin à son programme d'exploration dans le parc. De son côté, le groupe Total (France) avait annoncé dès mai 2013 retrancher de son aire d'exploration dans le bloc III, dont il est l'opérateur majoritaire, l'espace situé dans le parc (Misser 2015 : 74-79).

## 2. LE SECTEUR FORESTIER

### 2.1. LES ENJEUX DERRIÈRE LA RÉGULATION DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Les forêts de la Basse-Ituri (essentiellement le territoire de Mambasa et le Sud-Irumu) font partie de l'ensemble plus large dit des forêts du bassin du Congo, qui constitue le deuxième ensemble forestier au monde après l'Amazonie. Elles ont un patrimoine végétal et animal de très haute valeur d'usage, en raison du grand nombre d'espèces qui s'y trouvent et du rôle régulateur de premier plan que jouent les massifs forestiers primaires dans les phénomènes météorologiques et climatiques mondiaux. Or, sous l'effet de l'augmentation de la pression démographique et de l'instabilité sécuritaire persistante qui entretiennent l'opacité sur les trafics de bois d'œuvre, les forêts de l'Ituri subissent depuis plusieurs années une dégradation marquée par un recul des massifs primaires et une dégradation des massifs secondaires, au profit de l'étalement des zones anthropisées (extension des centres, création de nouvelles agglomérations, augmentation des surfaces agricoles, extension des zones de coupes favorisées par la réfection des grands axes routiers ou l'ouverture de nouveaux tracés forestiers,

etc.). Ces phénomènes furent amplifiés durant et après la deuxième guerre du Congo (1997-2003). Dans le contexte de l'internationalisation de la lutte pour limiter les changements climatiques, de l'instabilité sécuritaire de la région et de la nécessité de préserver pour les populations locales le droit à la préservation et à l'amélioration de leurs conditions d'existence, la gestion de l'exploitation forestière en Ituri procède d'un exercice extrêmement délicat, en raison de son caractère vital pour les populations locales et des enjeux mondiaux qui s'y superposent. La recherche d'une solution pérenne doit nouer ces enjeux apparemment contradictoires et intégrer, de proche en proche, toutes les composantes du maillage économique, social et politique dans lequel se joue le sort des forêts. Le préalable étant de disposer d'une connaissance la plus exacte et la plus précise possible de la situation. C'est ce à quoi les développements qui suivent se proposent de contribuer, par une synthèse des principaux apports de la recherche récente sur le sujet.

La forêt offre de nombreux produits et services aux populations. Leur inventaire par les praticiens trace une démarcation entre les produits dits « ligneux » et ceux dits « non ligneux », en une forme

d'hommage à l'omniprésence de l'arbre. La première catégorie intègre le bois de chauffage, le bois d'œuvre et les articles issus des produits de bois de la deuxième transformation (meubles, charpente de construction, etc.); la seconde englobe certaines parties de l'arbre (écorces, racines, fruits, feuilles, etc.), les plantes forestières à usage alimentaire ou pharmaceutique, les champignons, les animaux de cueillette (escargots, chenilles, etc.) ou de chasse (gibier) (Lissendja & Mamiki 2017 : 14). On voit donc que l'étiquette désigne aussi bien la matière brute que le produit de première ou deuxième transformation.

Si la nomenclature des produits ligneux est assez bien définie – y sont associés les bois sciés ou coupés, les panneaux dérivés du bois, les copeaux, la pâte à bois, les bambous également; tous produits issus du bois (le bambou faisant exception) à usage dans la construction ou l'ameublement – ce n'est pas le cas des produits non ligneux, dont la définition est sujette à des interprétations variées. La FAO pour sa part y entend « l'ensemble des biens et services pouvant être vendus, auto-consommés ou être utilisés par l'industrie comme source de matières premières et qui proviennent des ressources renouvelables et de la biomasse forestières », au sein duquel elle distingue deux types selon le règne auquel appartient l'item (végétal ou animal) (Lissendja & Mamiki 2017 : 15-16). Toutes ces variétés issues de la forêt sont liées par un point commun : la finalité leur assignée par l'homme qui en fait des biens de consommation.

Lenquête menée par Lissendja & Mamiki auprès d'un groupe très restreint d'acteurs (18) dans les territoires de Mambasa, Aru et Irumu conduit à dénombrer les produits forestiers suivants : la liane, le stick, le charbon de bois, l'arack, le bois de chauffe, le rotin, la chenille, l'amarantacée, le gibier, l'escargot et le chaume (2017 : 83-84). Cette liste concerne uniquement les produits à valeur marchande et est très loin d'être exhaustive : elle ne mentionne ni le miel ni le bois d'œuvre, pourtant courants. Mais la liste des omissions est bien plus longue. Peterson témoigne ainsi de l'extrême richesse des services rendus par la forêt : au cours de ses enquêtes en territoire de Mambasa, un ménage autochtone a énuméré pas moins de 41 biens différents (1991 : 78) !

Les populations de la forêt leur confèrent une valeur d'usage fondamentale pour leur subsistance. D'autre part, la hausse de la demande des villes et l'existence d'un marché à l'exportation pour le bois

d'œuvre ont conduit à l'organisation de filières d'extraction et de commercialisation, dont les communautés forestières tirent certains dividendes. Ceux-ci sont néanmoins tempérés par les problèmes de gestion dans le cadre de la coutume de l'allocation et de la rétrocession des lots forestiers, ainsi que de la perception et de la redistribution au sein de la collectivité des contreparties obtenues en monnaie ou en nature.

## **2.2. L'EXPLOITATION DES PRODUITS LIGNEUX : USAGES, IMPACT, PROCÈS ET CHAÎNES DE VALEUR**

Les aspects de l'économie forestière développés ici ne concerneront que les produits ligneux parce que c'est sur ceux-là que nous sommes le mieux renseignés et qu'ils ont une portée immédiatement saisissable dans les enjeux régionaux et globaux : la déforestation passe d'abord par la coupe de bois et l'alimentation dans les centres et le commerce transfrontalier concerne d'abord les produits de consommation ligneux, en l'espèce le bois de chauffe, le charbon de bois et le bois d'œuvre. Dans les trois cas, l'exploitation dite « artisanale » intervient, même s'il ne s'agit pas du même type d'artisanat selon qu'on traite des deux premiers ou du dernier ; l'exploitation (semi-)industrielle se cantonne, quant à elle, au bois d'œuvre, même si sa présence est très limitée dans l'Ituri.

### **2.2.1. LE BOIS DE CHAUFFE ET LE CHARBON DE BOIS**

Le bois de chauffe est l'unique forme brute d'exploitation ligneuse marchande. Il ne fait appel à aucun procédé technique. C'est le produit que le cultivateur ramasse en bord de champs ou en forêt ou que le citadin ramène en ville au terme de voyages de plus en plus lointains à mesure que progressent autour des centres les auréoles de suppression de la couverture végétale. Tout fait farine au moulin, et il n'y a pas de distinction d'espèce, de valeur, de dimension (hauteur, diamètre) ou même d'état – le bois sec comme le bois vert étant indifféremment collectés – pour autant que la collecte et le transport restent en deçà d'un certain seuil de difficulté, en raison du niveau rudimentaire de l'outillage et des moyens de locomotion (à pied ou à vélo dans la plupart des cas). On retrouve ce bois devant les cases en zone rurale, le long des routes ou sur les marchés. Lissendja & Mamiki ont enquêté sur l'économie forestière à petite et moyenne échelle dans la Province-Orientale : les

« filières » du bois de chauffe sont souvent fragmentées et éclatées; elles sont provisoires et flexibles, se développant au gré des besoins; elles occupent une main-d'œuvre substantielle et sont un « un facteur important, parfois essentiel, de redistribution de revenu de la forêt jusqu'aux marchés urbains » (2017: 43). Pour les ménages, tant en milieu rural qu'urbain, sa vente constitue souvent une source de revenus vitale.

Le charbon de bois est obtenu par carbonisation d'arbres coupés ou de déchets de bois. Le procédé fait appel traditionnellement à des meules couvertes et à des fosses traditionnelles. Comme pour le bois de chauffe, la matière ligneuse peut provenir des champs, mais en raison de sa plus forte valeur ajoutée à la vente, les producteurs peuvent consentir à la location de tronçonneuses pour couper des arbres, des « limbalu » surtout (Lissendja & Mamiki 2017: 41). La production de charbon de bois est stimulée par la demande des centres urbains, où la plus grande partie est consommée. Tant en raison de sa nature même de produit transformé que de l'extension relativement plus grande de son circuit de commercialisation, il suscite une division du travail qui est sans doute plus marquée que dans le cas du bois de chauffe. La chaîne comprend généralement cinq maillons : les fabricants, les acheteurs, les transporteurs, les revendeurs et les consommateurs. Certains hommes d'affaires se sont spécialisés dans la filière. Ces hommes ou femmes peuvent s'adresser à une communauté dans son ensemble et convenir d'un volume de production plus ou moins important (20 sacs ou plus) :

« L'entrepreneur ou l'entrepreneuse se déplace vers le village, s'entretient avec le chef et les autochtones (pour l'achat des arbres à couper), recrute les fabricants pour la production. Au terme de la production, l'entrepreneur sollicite le transporteur (véhicules, pirogues, radeaux) pour l'évacuation du charbon dans les sacs vers les centres urbains pour la vente » (Lissendja & Mamiki 2017: 41).

Pour la grande majorité des ménages, le recours au bois comme source d'énergie est l'unique palliatif à l'absence d'autres formes d'énergie comme l'hydroélectrique ou le solaire. Davantage qu'une distinction entre villes et campagnes, le choix de consommer du bois de chauffe ou du charbon de bois reflète une différence de conditions matérielles. Il est vrai en effet qu'en milieu rural, le bois de chauffe constitue

le choix par excellence pour la cuisson en raison du coût plus élevé du charbon de bois ou de son absence (Lissendja & Mamiki 2017: 44). Mais tant à la campagne qu'en ville, les ménages démunis, qui constituent la majeure partie de la population, ont recours à titre principal au bois de chauffe.

### 2.2.2. LE BOIS D'ŒUVRE

L'exploitation du bois d'œuvre a pris de l'envergure durant et après la guerre. La réhabilitation des grands axes routiers (Bunia/Beni-Mambasa-Kisangani) a accéléré le développement de la tendance en facilitant les conditions d'acheminement et d'exportation du bois. La gamme de produits finis (planches, madriers, chevrons, parquets, etc.) obtenus exige un procès de transformation semi-mécanisé et plus complexe. Ses applications dans le secteur de la construction ou de l'ameublement lui confèrent naturellement une plus grande valeur marchande que le bois de chauffe ou de charbon de bois. Aussi, en dépit du capital financier important qu'exige l'entrée des opérateurs dans cette filière, c'est dans la plupart des cas une affaire lucrative et un important pourvoyeur d'emplois. Cependant, les phases d'exploitation et de commercialisation sont généralement sous le contrôle de non-originaux, surtout des Nande issus de Beni-Butembo qui font en outre appel à des travailleurs issus de leur propre ethnie; la richesse générée par l'activité est donc inégalement répartie entre les collectivités et les acteurs de la filière. De surcroît, dans un contexte où le secteur est largement dominé par les pratiques informelles, les autorités coutumières captent souvent une grande partie des revenus de la vente aux opérateurs de « concessions »; ils savent donc le principe d'égalité qui, en vertu de la coutume, découle du caractère commun de la propriété des biens fonciers reconnus à la collectivité.

Deux catégories d'exploitants coexistent dans l'Ituri : les compagnies industrielles et les opérateurs artisanaux. Les premières sont toutefois pratiquement inexistantes<sup>16</sup>.

16. Seule la société Enzyme Refiners Association (ENRA) exploite une concession forestière dans le groupement Babila-Babombi, en territoire de Mambasa. Celle-ci lui fut accordée en 1982, initialement sur un peu plus 52 190 ha. La société a obtenu en 2005 l'accès à 28 800 ha supplémentaires afin de compenser l'effet des établissements « illégaux » d'habitants dans sa première concession. Le siège social de la compagnie est établi à Beni où elle fait traiter la majeure partie de ses



**Deux Pygmées manœuvres.**  
(Photo équipe locale, 2009.)

En RDC, le bois d'œuvre artisanal a connu un essor significatif depuis le tournant des années 2000<sup>17</sup>. Une grande partie de cette croissance a été alimentée par l'ancienne Province-Orientale, et en particulier l'Ituri.

L'exploitation artisanale alimente essentiellement les marchés domestiques et certains pays limitrophes par des filières dominées de bout en bout par les pratiques informelles, soit: «de l'abattage de l'arbre à la vente des sciages aux consommateurs finaux» (Lescuyer *et al.* 2014: xiii). À Mambasa et Irumu, les bois à l'exportation prenaient dans les années 2000 la direction du Soudan, de l'Ouganda, du Rwanda et

grumes (10000 m<sup>3</sup>/an, selon une étude de 2010 (Makana : 124, 126)). Les lots à forte valeur ajoutée sont exportés en Europe *via* Mombasa.

17. En 2014, on considérait que plus d'un million de mètres cubes de sciages artisanaux étaient produits en RDC, dont 85 % à destination de la demande intérieure, et 10 % environ vont vers les pays limitrophes (Ouganda, Rwanda, Angola). On estimait à cette époque que l'activité artisanale dans l'ancienne Province-Orientale était à la base de la création de 600 emplois de scieurs et, au total, de 3000 emplois «réguliers» (Lescuyer *et al.* 2014: ix; 15).

du Burundi (Adebu & Kay 2010: 30). À la suite de la guerre civile qui sévit dans l'actuel Soudan du Sud, ce débouché est fermé.

Adebu & Kay, dans leur enquête (2010), ont détaillé les caractéristiques de la production, de l'acheminement et de la transformation de bois à Irumu et à Mambasa. Les travaux d'abattage, de découpe et d'évacuation font appel à un outillage mécanisé relativement simple: «Contrairement à l'exploitation industrielle, on brûle l'étape de débarquement, car le bois est d'abord débité sur pied, avec des scies à chaîne, sans grumelettes (grands madriers de 10x30). L'acheminement vers le point d'embarquement par véhicule est opéré par des manœuvres journaliers, parfois avec des machettes pour ouvrir la route. C'est pratiquement le seul emploi accessible aux communautés locales. Il concerne aussi bien les hommes que les femmes, les Pygmées ou les Bantu. La pièce est amenée soit à vélo, soit sur la tête d'un ou de deux individus. Les transporteurs sont appelés «bombeurs». Les grumes ainsi accumulées en bord de route sont ensuite chargées sur de gros véhicules avec remorques (des «actros») d'une capacité de charge de 120 t et plus, qui assurent l'expédition des bois jusque dans les pays limitrophes (Adebu & Kay 2010: 19; 22-23).

Les bois destinés à la consommation domestique sont transformés dans des scieries locales. À Mambasa, Adebu & Kay ont dénombré trois de ces ateliers<sup>18</sup>: la scierie/menuiserie de la mission catholique, la scierie Kitsha et la scierie Renouveau, qui sortent essentiellement des madriers, des chevrons et des planches. Ces articles interviennent dans la charpente des maisons. Les ateliers sortent également des composants pour la fabrication de meubles (chaises, lits, etc.) ou encore des plateaux de bois qui, réduits en planches de 2 cm, intègrent la confection de portes et de fenêtres. Les auteurs signalent toutefois que, compte tenu de leur prix de vente<sup>19</sup>: «les bois d'œuvre consommés localement ne représentent absolument pas grand-chose par rapport aux quantités exportées» (Adebu & Kay 2010: 18).

18. Ce nombre est en phase avec l'observation de Lescuyer *et al.* qui, à l'échelle de l'ancienne Province-Orientale, indiquent que «le nombre moyen d'équipements comme des raboteuses ou des déligneuses est environ de 3 par territoire» (2014: 15).

19. 150 USD/m<sup>3</sup> à l'époque de l'enquête.

### La chaîne logistique du bois artisanal à Mambasa et Irumu

La filière du bois artisanal intègre trois niveaux d'intervention.

Le premier niveau s'adresse aux producteurs de bois semi-fini, débité sur le lieu de coupe en plateaux sommaires.

Trois catégories d'intervenants sont associées à cette étape :

- 1) les exploitants artisanaux, qui fournissent l'équipement (tronçonneuses) et financent l'activité;
- 2) les machinistes, des spécialistes qui assurent l'abattage, le débitage et le sciage du bois;
- 3) les manœuvres ordinaires, qui évacuent les bois de la forêt au lieu/relais de stockage.

Le second niveau regroupe les distributeurs locaux et les producteurs de second degré. Les producteurs interviennent au niveau des unités de seconde transformation (scieries fixes), d'où sortent les produits de menuiserie et de charpenterie que l'on retrouve à Mambasa, à Bunia, Beni ou Butembo, voire jusqu'à Goma. Les transporteurs jouent les courroies de transmission entre ces lieux.

Le niveau trois, enfin, concerne les exportateurs. Cette catégorie comprend des étrangers ou des nationaux, mais bien souvent il ne s'agit pas d'originaires de la province. Les sous-traitants opèrent comme courtiers (à titre autonome ou en partenariat avec un opérateur économique basé à l'extérieur du pays) ou comme transporteurs.

Cette description reste cependant très schématique: dans la réalité, cette segmentation souffre de nombreuses variations. Dans le cas des bois destinés à l'exportation par exemple, dont la commercialisation exige le respect de certains standards de qualité, on peut retrouver les mêmes acteurs tout au long de la chaîne, ou au contraire une stricte répartition des rôles entre producteurs, distributeurs et exportateurs.

Source: extrait d'Adebu & Kay 2010.



**Transport de planches.**

(Photo équipe locale, 2009.)

Le marché du sciage artisanal au Congo représente un chiffre d'affaires de plusieurs centaines de millions d'USD par an<sup>20</sup>. Mais quels bénéfices réels en tirent les acteurs de la chaîne commerciale

et les communautés locales? Pour les saisir, il faut tenir compte des particularités de la filière dans le Nord-Est.

La majorité de la production de bois d'œuvre est destinée à l'exportation. Mais les canaux commerciaux sont contrôlés par un petit nombre de négociants, généralement des Nande installés à Beni ou à Butembo, qui tirent profit de leur position d'oligopsonne pour plafonner les prix d'achat

20. Les seuls marchés domestiques de Kinshasa et de l'Est de la RDC représentaient il y a quelques années plus de 100 millions d'USD (estimations de Lescuyer *et al.* 2014: ix).

aux producteurs à un niveau largement inférieur au niveau d'équilibre qu'il atteindrait dans des conditions plus concurrentielles. La marge bénéficiaire de ces intermédiaires serait de l'ordre de 50 % rendu aux frontières, et de plus de 66 % à Kampala ou à Nairobi. D'autre part, les scieurs endurent des coûts qui se décomposent en deux catégories: les coûts variables et les coûts fixes.

Les coûts variables comprennent essentiellement les salaires, et les frais liés à la fiscalité (estimés à 7 % des coûts variables) et à la parafiscalité (12 %). Les coûts fixes, quant à eux, pénalisent énormément l'activité légale du fait des frais d'accès aux titres et, comme c'est souvent le cas, des coûts d'endettement contractés vis-à-vis de « patrons », en réalité des négociants ou des transporteurs qui avancent les fonds et qui maintiennent leurs « fournisseurs » dans un état permanent d'endettement. Un autre poste de frais important est la rétribution octroyée pour prix de la permission d'abattre sur les terres domaniales de la communauté. Celle-ci consiste le plus souvent en une liste de biens à fournir au chef, soit: des feuilles de tôle, motos, pièces de pagne, bétail, etc., accompagnés d'une enveloppe. Au total, ces coûts fixes peuvent atteindre 3000 USD ou plus. En raison de ces contraintes et du coût de revient à la production, les scieurs se contenteraient d'un taux de profit de l'ordre de 8 % en Province-Orientale (Lescuyer *et al.* 2014: 19-20).

Lissendja & Mamiki (2017) parviennent à une estimation du seuil financier de lancement nettement inférieure (1000 USD) dont la composition intègre les postes suivants: location ou achat de tronçonneuses, achat de carburant et de lubrifiant, achat des arbres ou de la licence (permis de coupe), entretien des opérateurs (machinistes, bombes) sur place, coûts de transport et de déchargement/chargement, etc. On notera néanmoins qu'étonnamment, ils ne semblent pas tenir compte des salaires. Quelle que soit l'estimation retenue, l'importance du capital de départ exigé explique naturellement pourquoi les exploitants se mettent sous la coupe d'un « patron », même si, selon les scieurs eux-mêmes, cette situation constitue une entrave importante au développement de cette activité (Lescuyer *et al.* 2014: 20).

C'est sur cette toile de fond que l'on peut greffer l'examen des retombées locales du sciage artisanal. L'économie locale reçoit une part substantielle des

coûts variables d'exploitation<sup>21</sup>. Ces transferts concernent des postes comme l'équipement, le carburant, les taxes locales, les transports ou l'achat d'arbres. Il est difficile cependant d'avoir une idée exacte de ce que cela représente en termes de revenus réels. Lissendja & Mamiki rapportent qu'un loueur de tronçonneuses peut gagner 20 USD/m<sup>3</sup> pour le bois de coffrage et 25 USD/m<sup>3</sup> pour le bois dur/rouge; le machiniste, 15 USD/m<sup>3</sup> et 20 USD/m<sup>3</sup>. L'un et l'autre pourraient gagner 75 USD et 100 USD par jour<sup>22</sup>. Les « bombes » gagneraient pour leur part entre 10 et 15 USD pour le bois dur et de 5 à 10 USD pour le bois de coffrage (Lissendja & Mamiki 2017: 21). Mais l'activité n'est pas constante tout au long de l'année: elle est cyclique, basée sur la durée d'une « opération » (ensemble qui regroupe la coupe, l'évacuation et la commercialisation) qui s'étalerait sur trois mois environ, selon les observations d'Adebu & Abdala dans les territoires de Mambasa et d'Irumu (2012: 74). Or, nous n'avons d'information ni sur l'étalement des phases (combien de journées de sciage faut-il compter pour constituer un « lot » de grumes transportable?) ni sur le nombre d'opérations auxquelles participent les ouvriers sur une année. Plus important encore: les exploitants font très souvent appel à une main-d'œuvre venue d'autres territoires ou d'autres provinces. En Ituri, les salaires vont régulièrement à des ouvriers originaires du Nord-Kivu amenés spécifiquement pour l'exploitation forestière. Même les tâches les plus basiques comme le portage échappent aux autochtones ou, lorsqu'elles leur sont confiées, c'est pour un salaire souvent moindre (Lescuyer *et al.* 2014: 20).

L'estimation des rentrées pour les ménages ruraux est encore plus confuse. En tout état de cause, elles varient fortement d'un lieu à l'autre. La quasi-totalité des ménages interrogés en 2009 par Adebu & Abdala en territoire de Mambasa et d'Irumu ont indiqué toucher un revenu oscillant de 0 à 100 USD par « opération »<sup>23</sup>. Ils pouvaient augmenter leur revenu en se faisant embaucher comme ouvriers

21. Pour l'ancienne Province-Orientale, 40 % environ selon les estimations de Lescuyer *et al.* (2014: 20).

22. Sur base d'un volume journalier évalué à 5-7 m<sup>3</sup> de bois de coffrage par jour et 3-5 m<sup>3</sup> de bois rouge.

23. L'enquête s'est déroulée sur toute l'année 2009 dans 28 villages répartis sur les axes de coupe. La taille de l'échantillon s'élève à 420 individus.

(manutentionnaires); ils touchaient alors une prime comprise généralement dans la même fourchette (2012 : 75). Les auteurs précisent :

« Ces revenus des ménages sont quelque peu hiérarchisés, au point que le premier palier de bénéficiaires comprend les propriétaires terriens et le second les ouvriers. Ceci s'explique par le fait que le revenu de chaque « ménage propriétaire » provient d'un revenu collectif à partager entre les membres d'une communauté, et qu'il est alloué en tant que redevance coutumière sous la forme de biens (moto, tôle, etc.) ou en liquide, alors que le revenu dû aux « ouvriers » est un type de revenu individuel. Les droits de jouissance, qui varient entre 500 et 2000 USD de revenus et que peut gagner l'ensemble des membres d'une communauté locale et/ou peuple autochtone [...] sont généralement payés sous l'appellation de « redevance coutumière » (Adebu & Abdala : 2012 : 75-76).

En réalité, ces montants sont, selon les propres mots des auteurs, « indicatifs ». La raison en est que l'autorisation de coupe se base sur des systèmes traditionnels d'accès et d'usage. L'opérateur, s'il est originaire de la communauté, peut négocier un prix avantageux en vertu de ses liens de parenté. Mais

surtout, les autorités coutumières (chef de village ou de lignage) ont une influence déterminante et sont en position de percevoir et d'allouer le capital perçu en espèce ou en liquide (voir plus haut) à leur discrétion. Dans la pratique, il arrive souvent que ceux-ci s'approprient la majeure partie sinon la totalité de la rétribution au détriment de la collectivité. Certains auteurs en concluent que « les communautés ne gagnent presque rien avec l'exploitation du bois. Généralement, leurs chefs coutumiers considèrent la forêt comme leur propriété privée » (Nkoy & van Puijenbroek 2012 : 87-100).

Assez étonnamment, l'asymétrie de la perception des retombées ne semble pas soulever de problème majeur au sein de la communauté. Lissendja & Mamiki (2017 : 23) ou Lescuyer *et al.* (2014 : 44) énumèrent plutôt les antagonismes suivants : exploitants contre scieurs (mauvais paiement); exploitants contre communautés locales (violation des engagements, atteinte à des espèces sacrées); exploitants artisanaux et industriels (chevauchement de titres); communautés locales et autorités politico-administratives (non-respect des droits coutumiers); exploitants entre eux; exploitants et représentants de l'État, etc.

## RÉFÉRENCES

- Adebu, C. & Abdala, B. 2012. « L'exploitation artisanale de bois et les options de développement des populations riveraines des forêts ». In Benneker, C., Assumani, D.-M., Maindo, A., Bola, F., Kimbuani, G., Lescuyer, G., Esuka, J.-C., Kasongo, E. & Begaa, S. (éd.), *Le Bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'œuvre en RD Congo: secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises*. Wageningen : Tropenbos International RDC, pp. 69-86. Disponible en ligne sur : [http://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/Books/BLescuyer1201.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BLescuyer1201.pdf) (consulté le 26/09/2019).
- Adebu, C. & Kay, F. 2010 (janvier). *Exploitation artisanale de bois d'œuvre dans le territoire de Mambasa et d'Irumu. Analyse d'un système de production de la filière de bois artisanal sur base d'une compilation des enquêtes et de monitoring des comités d'observation*. IUCN-OCEAN. En ligne sur : <http://ocean-rdc.org/data/documents/1rap2013.pdf> (consulté le 18/09/2019).
- Asa Resource Group. Site Internet : <https://asaresourcegroup.com/commodities/asa-gold/zani-kodo> (consulté le 24/09/2019).
- Bedidjo, A. 2018 (mai) (en coopération avec IPIS (Thierens, M. & Jaillon, A.)). *Étude sur l'orpaillage et sur l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale en Ituri*. Anvers-Ituri : IPIS-AEMAPRI. En ligne sur : <http://ipisresearch.be/publication/voix-du-congo-etude-sur-lorpaillage-et-lutilisation-du-mercure-dans-lexploitation-miniere-artisanale-en-ituri/> (consulté le 23/10/2018).
- Brown, D. 2013. *Africa's booming Oil and Natural Gas exploration and production : national security implications for the United States and China*. Carlisle Barracks, PA : Strategic Studies Institute & US Army War College Press.
- Cadre de concertation de la société civile de l'Ituri sur les ressources naturelles. 2015 (septembre). *Projet minier Mongbwalu : dans l'attente d'une suite favorable. Rapport d'analyse des impacts de l'entreprise Ashanti Goldfields Kilo (AGK) sur les droits humains à Mongbwalu, Ituri, RD Congo*. Bunia.
- Fahey, D. 2011. « The New Gold Rush: Post-conflict Mining and Trading in the Kilo Belt (DRC) ». In Ansoms, A. & Marysse, S. (éd.), *Natural Resources and Local Livelihoods in the Great Lakes Region of Africa. A Political Economy Perspective*. Basingstoke-New York : Palgrave Macmillan, pp.170-191.



- Fahey, D. 2014. « This land is my land: land grabbing in Ituri (DRC) ». In Ansoms, A. & Hilhorst, T. (eds), *Losing your land. Dispossession in the Great Lakes*. NED-New Edition (coll. « African Issues »), pp. 36-57.
- IKV Pax Christi, Haki na Amani. 2009 (décembre). *Conflits fonciers en Ituri. Poids du passé et défis pour l'avenir de la paix*. IKV Pax Christi: Utrecht. En ligne sur : [www.paxvoorvrede.nl/media/files/rapport-conflits-foncier-ituri-100128.pdf](http://www.paxvoorvrede.nl/media/files/rapport-conflits-foncier-ituri-100128.pdf) (consulté le 01/08/2019).
- Lescuyer, G., Omar Cerutti, P., Tshimpanga, P., Biloko, F., Adebu-Abdala, B., Tsanga, R., Ismael Yembe-Yembe, R. & Essiane-Mendoula, E. 2014. *Le Marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo. État des lieux, opportunités, défis*. Document occasionnel, Bogor: CIFOR. Disponible en ligne sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01075548/document> (consulté le 27/11/2020).
- Lissendja, T. & Mamiki, M. 2017 (novembre). *Contribution des petites et moyennes entreprises forestières aux moyens d'existence des ménages en Province-Orientale démembrée (RDC)*. Tropenbos RDC: Kisangani. En ligne sur : <https://www.tropenbos.org/file.php/2191/contribution-des-pmef-aux-moyens-dexistence-low.pdf> (consulté le 20/09/2019).
- Loncor Resources Incorporated. 2019 (12 septembre). « Loncor enters into agreement to consolidate ground in Ngayu gold belt ». En ligne sur : <https://www.loncor.com/news-releases/2019/loncor-enters-into-agreement-to-consolidate-ground-in-ngayu-gold-belt/> (consulté le 27/11/2020).
- Makana, J.R. 2010 (janvier). « Case study 2 – Forest Concession Land Use Planning : Lessons Learned from the Enzyme Refiners Association (ENRA) Forest Concession ». In Yanggen, D., Angu, K. & Tchamou, N. (éd.), *Landscape-scale conservation in the Congo Basin : Lessons learned from the Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE)*. En ligne sur : [https://carpe.umd.edu/sites/default/files/documents/lessons\\_learned/Lessons\\_Learned\\_from\\_CARPE.pdf](https://carpe.umd.edu/sites/default/files/documents/lessons_learned/Lessons_Learned_from_CARPE.pdf) (consulté le 17/09/2019).
- Matthysen, K., Spittaels, S. & Schouten, P. 2019 (mai). *Cartographie des zones minières artisanales et des chaînes d'approvisionnement en minerais dans l'est de la République démocratique du Congo*. Résumé exécutif, Anvers: IPIS.
- Meessen, J.M.T. 1951. *Monographie de l'Ituri (Nord-Est du Congo Belge). Histoire – Géographie – Économie*. Bruxelles: Ministère des Colonies.
- Mining Review. 2018 (22 septembre). « Vector Resources on the cusp of DRC gold project acquisition ». En ligne sur : <https://www.miningreview.com/gold/vector-resources-on-the-cusp-of-drc-gold-project-acquisition/> (consulté le 24/09/2019).
- Mining Review. 2019 (7 mars). « Vector Resources identifies significant gold mineralisation at Adidi-Kanga ». En ligne sur : <https://www.miningreview.com/features-analysis/vector-resources-gold-adidi-kanga/> (consulté le 24/09/2019).
- Misser, F. 2015. « Hydrocarbures : l'État affirme sa volonté de contrôler la ressource ». In Marysse, S. & Omasombo, J. (dir.). *Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*, Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC et CRE-AC (coll. « Cahiers africains, n° 86 »), pp. 65-96.
- Mthembu-Salter, G. 2015 (mai). « Étude de l'état initial n° 3 : production, commerce et exportation de l'or en Province-Orientale, République démocratique du Congo », 9<sup>e</sup> forum sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables, 4-6 mai 2015. OCDE: Paris. En ligne sur : <https://www.ocde.org/fr/daf/inv/mne/Gold-Baseline-Study-3-FR.pdf> (consulté le 27/11/2020).
- Mupepele Monti, L. 2012. *L'Industrie minière congolaise. Chiffres et défis*, tome 1. Paris: L'Harmattan.
- Nkoy, D. & van Puijenbroek, J. 2012. « La pratique de l'exploitation artisanale du bois et ses conséquences conflictuelles en territoire de Mambasa, RD Congo ». In Benneker, C., Assumani, D.-M., Maindo, A., Bola, F., Kimbuani, G., Lescuyer, G., Esuka, J.-C., Kasongo, E. & Begaa, S. (éd.). *Le Bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'œuvre en RDC: secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises*. Wageningen: Tropenbos International RDC, pp. 87-100. Disponible en ligne sur : [https://www.researchgate.net/profile/Guillaume\\_Lescuyer/publication/235326881\\_Le\\_bois\\_a\\_l'ordre\\_du\\_jour\\_Exploitation\\_artisanale\\_de\\_bois\\_d'oeuvre\\_en\\_RD\\_Congo\\_Secteur\\_porteur\\_d'espoir\\_pour\\_le\\_developpement\\_des\\_petites\\_et\\_moyennes\\_entreprises/links/02bfe510cb21a7c68f000000/Le-bois-a-l'ordre-du-jour-Exploitation-artisanale-de-bois-doeuvre-en-RD-Congo-Secteur-porteur-despoir-pour-le-developpement-des-petites-et-moyennes-entreprises.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Guillaume_Lescuyer/publication/235326881_Le_bois_a_l'ordre_du_jour_Exploitation_artisanale_de_bois_d'oeuvre_en_RD_Congo_Secteur_porteur_d'espoir_pour_le_developpement_des_petites_et_moyennes_entreprises/links/02bfe510cb21a7c68f000000/Le-bois-a-l'ordre-du-jour-Exploitation-artisanale-de-bois-doeuvre-en-RD-Congo-Secteur-porteur-despoir-pour-le-developpement-des-petites-et-moyennes-entreprises.pdf) (consulté le 27/11/2020).
- Omasombo Tshonda, J. (dir.). 2018. *Haut-Katanga. Lorsque richesse économique et pouvoirs politiques forcent une identité régionale*, tome 2 : Bassin du cuivre : matrice et horizon, Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale (coll. « Monographies des Provinces de la RDC », n° 11).
- Peterson, R.B. 1991. « To Search for Life: A Study of Spontaneous Immigration, Settlement, and Land Use on Zaire's Ituri Forest Frontier ». Thèse de maîtrise en sciences, Université du Wisconsin-Madison.
- Province de l'Ituri. 2016 (février). « Rapport annuel des activités économiques ». Exercice 2015. Inédit.
- Schouten, P. 2014. *Private Security Companies and Political Order in Congo. A History of Extraversion*. Thèse de doctorat, Peace and Development Research, School of Global Studies, University of Gothenburg.

- Schouten, P. (avec la collaboration de Kabungi, J., Takaibone, P. & Lonema, J.P.). 2015 (septembre). *Exploiter (dans) le désordre. Cartographie sécuritaire du secteur aurifère à Mambasa occidentale*, Rapport. Wamba/Bunia/Utrecht: Pax.
- Schouten, P. 2016 (avril). *Extractive orders: a political geography of public authority in Ituri, DR Congo*, JSRP, 30, Danish institute for International studies, International peace information service.
- van Puijenbroek, J. 2014 (octobre). *L'Analyse de conflit et évaluation de besoin effectuées dans le cadre de l'opérationnalisation de la deuxième phase du STAREC/ISSSS dans les territoires de Mambasa et Bafwasende*. Utrecht: Pax for Peace.
- Vokes, R. 2012. « Briefing : the politics of oil in Uganda ». *African Affairs* 111 (443) : 3-314.

## CHAPITRE 5

# ACTIVITÉS COMMERCIALES ET COURANTS D'ÉCHANGES

Par sa situation périphérique à l'extrême nord-est du territoire congolais et à l'intersection de trois espaces nationaux au cœur de l'Afrique, l'Ituri se trouve intégrée à des circuits d'échanges transfrontaliers importants : la province partage en effet 650 km de frontières avec l'Ouganda et le Soudan du Sud. Malgré la politique coloniale, ces relations au long cours ont survécu et se sont engagées toujours davantage dans un système de contrebande aux caractéristiques polymorphes, qui s'est nourri des événements politiques qui ont affecté la région depuis la fin des années 1970. Pris dans des chaînes commerciales qui s'étendent jusqu'en Asie et à la péninsule arabique, le Haut-Ituri fonctionne comme une interface entre l'Afrique de l'Est et des Grands Lacs et les territoires du Nord-Est du pays. Pour ces derniers et, dans une moindre mesure, pour la partie nord du Nord-Kivu et Kisangani, la province constitue également un bassin vivrier stratégique, structuré autour de marchés locaux et régionaux animés par une multitude d'opérateurs qui assurent la circulation des produits des centres de production aux marchés de consommation.

### 1. UN SURVOL HISTORIQUE, DE L'ÉPOQUE COLONIALE À L'APOGÉE DU RÉGIME MOBUTU

L'espace naturel enserré par la province de l'Ituri entretient une longue tradition d'échanges avec les zones voisines. Dans les monts Bleus, les témoignages européens de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Baker, Emin Pacha, Stanley, Stuhlmann) signalent l'existence jusque dans les années 1890 d'échanges sous forme de troc, principalement autour des catégories suivantes de biens : produits agricoles (maïs,

haricots, éleusine, etc.); produits d'élevage, de collecte et de chasse (graisse, peaux, fourrures) ou d'artisanat (poterie, vannerie, pointes de lances en fer, hameçons); poisson séché ou sel. À l'Est, les chaînes de commerce s'étiraient au-delà du lac Albert et jusque dans le Bunyoro (Wiese 1979 : 205-206). On trouve également des témoignages de relations d'échanges entre les basses zones forestières et les Grands Lacs : certains commerçants achetaient le sel à Katwe et circulaient jusque dans la forêt de l'Ituri pour acquérir de l'huile de résine, de la poudre rouge et des anneaux en fibre (« *yutegba* ») qui avaient chez les Bashu [Bashi ?] à la fois une valeur ornementale et monétaire (Packard 1981 : 89). Dans le Nord-Ouest de l'Ouganda, limitrophe de l'Ituri, Soghayround a mis en lumière les relations à longue distance qui s'étiraient dans les années 1830 jusqu'à Khartoum, et par lesquelles s'est diffusé l'Islam (cité par Meagher 1990 : 66). On citera pour finir le cas des Lugbara, un peuple qui, avant la colonisation, ne se distinguait pas particulièrement par le dynamisme de son réseau commercial, mais qui entretenait néanmoins des échanges soutenus des deux côtés de la crête de séparation des bassins du Nil et du Congo, structurés autour du fer et du poisson (Meagher 1990 : 66).

Le régime colonial a sapé les filières du négoce au long cours par une politique privilégiant la création de monopoles commerciaux. Elle servait ainsi les intérêts du grand capital colonial. La Cominière et le secteur bancaire belge fondèrent en 1924 la Société des Chemins de fer vicinaux du Congo (VICICONGO). La VICICONGO avait pour objet de créer un réseau de transports dans le nord-est du Congo ainsi que dans le Nord-Kivu, spécialement

dans les régions des Uele, de l'Itimbiri et de l'Ituri : il s'agissait de renforcer de la sorte l'intégration économique des zones cotonnières, de l'ensemble aurifère de Kilo-Moto et du lac Albert. À cette fin, la VICICONGO créa la même année une société de transports routiers, les Messageries automobiles du Congo, dont l'étendue du réseau atteignait, dès 1930, 15 000 km de routes et 400 véhicules (Buelens 2007 : 358). Simultanément (1924), le groupe Intertropical-Comfina et la société Metaxas et Marcris fondaient la Société du Haut-Uele et du Nil (SHUN). Celle-ci s'imposa en quelques années dans le transport et le commerce des marchandises, grâce à certains privilèges négociés avec la SOKIMO (Buelens 2007 : 484-487).

Toutefois, l'expansionnisme de ce capitalisme marchand était limité à l'ouest par l'éloignement physique de la région vis-à-vis des centres de développement du Congo belge<sup>1</sup>. Aussi le développement économique exigeait-il d'investir dans le renforcement des moyens d'échanges avec l'Afrique de l'Est. Le transport des sociétés minières fut d'abord réglé par l'ouverture de la route dite « du Nil » qui reliait Kilo et Watsa à Juba (Soudan) et au Nil. L'État colonial finança au début des années 1920 l'aménagement d'installations portuaires à Kasenyi et à Mahagi le long du lac Albert, tandis qu'un service lacustre fut mis sur pied à partir du côté ougandais (Butiaba), sous la houlette de la East African Railway and Harbour Administration britannique. Ce dispositif eut des incidences positives sur l'activité des entreprises européennes<sup>2</sup>.

1. Par voie de terre, Bunia est à près de 700 km de Kisangani. La liaison directe, dite « route de l'Ituri », qui au départ de Kisangani passe par Bafwasende, Nia Nia, Mambasa et Irumu, constitue le cordon d'ancrage principal de la région du lac Albert au reste du pays. L'idée d'une alternative ferroviaire fut longtemps entretenue, mais ne fut jamais concrétisée (voir chapitre 6).

2. À l'échelle provinciale, le commerce par la voie de l'est demeura toutefois marginal. Dans les années 1950, les statistiques officielles indiquent que seuls 10 % des importations et 4 % des exportations de la Province-Orientale empruntaient la voie de l'est. La voie de l'est représentait aussi le principal exutoire pour les cafés arabica et robusta produits localement (600 t environ) (*Rapport de la commission...* 1954 : 80 ; 151).

Le négoce africain transfrontalier a été bouleversé par le régime colonial. La nouvelle segmentation politique et économique que l'affermissement progressif de l'occupation coloniale imposa aux populations locales a ébranlé les structures préexistantes. Il est probable qu'à l'instar de l'East Africa britannique et d'autres régions du Congo, la Province-Orientale se soit dotée d'une réglementation restrictive à l'égard du commerce, obligeant par exemple les marchands africains à payer une licence pour exercer leurs activités ou limitant le recours au portage, abondamment utilisé jusque dans les années 1930. Ces initiatives ont sans doute poussé une part croissante des négociants en dehors des marchés officiels. D'autre part, tout au long de la période coloniale, il y eut un mouvement de migration du Congo vers l'Ouganda, avivé par l'oppression plus forte ressentie du côté belge (corvées, cultures obligatoires, tendances autoritaires des élites locales) (Southall 1985) et par les différences en matière de régimes économique et monétaire (Meagher 1990).

Ces déplacements ont-ils soutenu les échanges informels ? Dans le Sud-Est du Katanga, les études ont mis en exergue l'effet de la circulation des travailleurs du bassin minier sur l'essor d'un commerce de fripes entre le Congo et la Rhodésie du Nord (Karen 2000). Dans le Nord-Ouest de l'Ouganda, Meagher observe qu'à partir des années 1930, on trouve peu de traces historiques de ce commerce non déclaré du côté britannique. Mais elle en déduit, non pas une extinction du phénomène, mais bien plutôt un effacement par le « cadre en plein essor du marché officiel imposé par l'administration coloniale » (1990 : 66, traduit par l'auteur) ; rien n'indique qu'il n'en a pas été de même du côté congolais. Quelques décennies plus tard, en 1962, le premier gouverneur de l'Ituri, J.-F. Manzikala, dénoncera ces trafics « dissimulés » en ces termes :

« Beaucoup de fuites de capitaux sont dues au système de *kanyaka*. Beaucoup de nos produits ont été systématiquement évacués vers l'étranger au plus grand détriment de l'État, d'autres marchandises ont été clandestinement introduites dans le pays à cause de la complaisance coupable des douaniers trop avides de pourboires. Dans certains services, les pots-de-vin sont devenus monnaie courante. Trop de commerçants étrangers se sont fort enrichis à cause des planteurs *kanyaka* qu'ils distribuent aux fonctionnaires préposés aux services du commerce extérieur. Il est plus que temps que ces choses

cessent» (Manzikala, programme gouvernemental de la Province de Stanleyville, décembre 1962, cité par Verhaegen 1963 : 33).

À partir des années 1930, la monétarisation de l'économie et les besoins créés par l'entretien des nombreux employés de la SOKIMO et de leurs familles ont stimulé l'émergence d'un marché intérieur pour les produits agricoles et artisanaux locaux<sup>3</sup>. Ce marché s'élargit après la Seconde Guerre mondiale pour répondre aux nouvelles exigences découlant du développement de Bunia et de l'urbanisation du nord et du nord-est du Congo. Dans les plantations également, la progression des salaires en numéraire dans la rémunération des travailleurs créait une nouvelle catégorie de consommateurs dotés d'un certain pouvoir d'achat monétaire. Les aspirations matérielles croissantes d'une classe moyenne en formation débouchèrent sur une demande accrue pour les biens d'importation.

La dynamique commerciale s'est durement ressentie de la crise politique de la séquence 1960-1964, qui a amorcé un cycle de récession. La décennie 1960 est en effet caractérisée par la stagnation démographique dans les villes du Nord et du Nord-Est, le départ massif des colons blancs, la réduction des effectifs de la société minière<sup>4</sup>, comme des travailleurs dans les plantations et les élevages, et la démonétisation des campagnes. La laiterie de Libi et l'abattoir de Bunia, les principales unités agroindustrielles, furent fermés; beaucoup de petites entreprises agricoles réduisirent leurs activités à un niveau de subsistance. La reprise survint à partir de 1969-1970, au moment où les centres urbains reprirent leur expansion et quand le pouvoir d'achat connut une période de rattrapage. Ces deux phénomènes impulsèrent une nouvelle hausse de la demande pour les produits alimentaires, particulièrement pour le poisson et les vivres.

L'économie de troc quant à elle, éclipsée par la monétarisation des échanges, s'était entretemps redéployée. Elle fut soutenue par les échanges agricoles

à caractère local et régional dans les petites places marchandes disséminées sur le territoire<sup>5</sup>. Celles-ci mettaient en contact des terroirs contigus, qui se constituaient ainsi en micro-bassins commerciaux d'élargissement réciproques. Ces échanges étaient régulés par la tenue périodique de marchés gérés et contrôlés par l'Administration. Avec la reprise, ces nœuds économiques représentèrent bien souvent l'unique source de revenus en numéraire pour les paysans, notamment pour les cultivateurs lundu des monts Bleus, qui y écoulaient leurs excédents. Les volumes d'échanges furent alors stimulés par les achats de la SOKIMO, l'activité des commerçants grecs et asiatiques, solidement établis dans les centres de négoce et les centres administratifs de la région (à Mahagi, et Djugu notamment), et par les missions.

À cette époque, outre les produits vivriers (haricots, bananes plantains, manioc, maïs, etc.), la production commerciale du Haut-Ituri couvrait également l'élevage, le poisson et les cultures de rente, dont les produits s'écoulaient sur les marchés régionaux ou à l'étranger. La viande d'élevage constituait la caractéristique distinctive de la région au niveau de l'économie nationale. La viande de bœuf était vendue localement; elle avait également des débouchés à Kisangani, Isiro, et même à Kinshasa (par voie aérienne). Le petit bétail – porcs, chèvres – était expédié dans les zones peuplées du Haut-Kivu, dans les environs de Beni et Butembo, ainsi qu'à Kisangani et Isiro. Le commerce du poisson était encore davantage développé. Grâce aux ressources halieutiques du lac Albert, le Haut-Ituri est l'un des plus importants producteurs de poisson du pays. Salé ou surgelé, on le retrouvait sur les marchés locaux tout comme à Bunia ou dans les camps miniers de Kilo et les petits centres de Djugu, Mahagi ou Nioka. L'aire commerciale atteignait également Mambasa, Irumu, et Aru; dans les provinces voisines, il était expédié dans les agglomérations du Haut-Ituri ainsi qu'à Kisangani et Isiro. Enfin, une partie était expédiée par Mahagi-Port et Kasenyi en Ouganda.

Ces sorties permettaient en retour à l'Ituri d'importer des articles manufacturés, principalement du carburant ou de la bière, selon deux grands canaux: l'importante voie de l'ouest qui, de Kinshasa, passait

3. Sauf mention contraire, les développements qui suivent dans cette section sont extraits de Bernd Wiese, chapitre 9 (1979 : 205-211).

4. À noter que cette dernière réduction clôt à l'époque une longue période d'« assainissement » du personnel entamée en 1942 (Wiese 1979 : 200).

5. Dont la zone d'approvisionnement n'excédait généralement pas 5 à 10 km de rayon, 15 km dans les cas extrêmes.



**Chef de localité Kengezi-Base devant la barrière à l'entrée du Soudan.**

(Photo équipe locale, 2010.)

par Bumba ou Kisangani, usant de là du train et des camions; la voie de l'est qui, par Mahagi, venait de l'Ouganda. Le trafic en provenance de l'est était surtout prépondérant dans le nord-est, en territoire d'Aru. Les directions contraires de ces flux confirment ainsi le statut des monts Bleus comme espace intermédiaire entre deux pôles du continent.

Au niveau de l'identité des groupes marchands, la décennie 1970 marque un basculement sociologique. Jusqu'alors, les négociants grecs étaient solidement implantés dans les centres de la province et dominaient le commerce local et régional. Derrière ceux-ci, ceux que l'Administration dénommait les «Asiatiques» (essentiellement des Indiens) constituaient un autre groupe important, quoique marginal au plan démographique. Le succès des commerçants grecs reposait sur les liens familiaux et la solidarité communautaire qui leur offraient l'appui nécessaire au lancement et au développement de leurs affaires. Grâce à ces relations, les entrepreneurs grecs déployèrent un véritable maillage commercial dans tout le nord-est du pays, dans les campagnes comme dans les centres urbains<sup>6</sup>. Ce groupe fut pourtant supplanté en l'espace de quelques années par les commerçants zaïrois. En 1970 déjà, quelques entrepreneurs alur avaient percé autour de Mahagi; les premières mesures du pouvoir central à la fin 1972 puis, surtout, la nationalisation du commerce en 1973, ont définitivement mis fin à

l'hégémonie grecque pour lui substituer des opérateurs nationaux.

À la même époque, l'Ouganda voisin traversait une période chahutée combinant crise économique et crise politique, ponctuée par la prise de pouvoir d'Idi Amin Dada en 1971 et son renversement en 1979. Sa chute sur fond de représailles à caractère ethnique eut des répercussions durables sur l'architecture du commerce transfrontalier. Dans le district du West-Nile en effet, les persécutions exercées à l'encontre des «frères» kakwa du dictateur déchu provoquèrent un afflux de réfugiés vers le Soudan et le Zaïre, qui revivifia les anciennes dynamiques commerciales en marge des procédures légales. Dans son rapport annuel des activités du secrétariat permanent régional du MPR du Haut-Zaïre en 1979, le secrétaire régional stigmatisa :

«L'afflux massif des Ouest-Africains maliens et sénégalais, des Soudanais et des Ougandais à Bunia, transformant cette ville à [*sic*: en] un véritable foyer de corruption, de spéculation, règlement de comptes, une ville où la fraude est devenue un mode de vie et un facteur d'honorabilité» (Rapport annuel des activités du Secrétariat permanent régional du MPR région du Haut-Zaïre période du mois de juillet 1978 au mois de juillet 1979, dans Archives MRAC).

Au nord, le poste de Bazi à la frontière avec le Soudan se transforma en un marché prospère grâce aux recettes douanières (Schomerus & de Vries 2014: 284). Plus au sud, à proximité de l'Ouganda, Ariwara devint le point focal d'un réseau d'échanges arrimé de proche en proche à l'Asie de

6. Rubbers (2009) a analysé le processus d'expansion de cette diaspora dans le Katanga.



**Nouveau centre commercial d'Ariwara.**

(Photo équipe locale, 2010.)

l'Est et du Sud-Est, et connecté à l'Ouganda, au Sud-Soudan et au Nord-Est du Zaïre. Aru-Base (Soudan), Aru-Liwara (Soudan) et Mahagi-Bonjeli (Ouganda) s'imposèrent alors comme des axes phares de l'import-export: on y troquait des productions végétales ou animales contre des biens manufacturés (Vwakyankazi Mukohya 1991: 51; 54). À une vingtaine de kilomètres au nord de la cité d'Aru par exemple, le lieu-dit Vis-à-vis servait de point de transaction avec les trafiquants ougandais de voitures. Ces zones marchandes étaient les points nodaux d'un réseau extrêmement dynamique qui, à contretemps du ressac économique et social qui se prolongeait au Zaïre et du déclin du régime mobutiste, prospérait et s'étirait, *via* le district du West-Nile, jusqu'au Kenya (Léopold 2009: 473).

## 2. HÉGÉMONIE, MUTATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONTREBANDE DANS LE COMMERCE TRANSFRONTALIER

Depuis les années 1980, malgré la montée en puissance d'autres centres commerciaux au sud (Bunia, Butembo), le commerce transfrontalier au nord du lac Albert reste vivace et dominé par la contrebande. L'axe Arua-Ariwara demeure un point névralgique, par lequel l'arrière-pays congolais jusqu'à Isiro et Watsa est irrigué d'articles d'importation. Ce rôle de premier plan fut confirmé par les services ougandais, qui en 2017 ont dirigé une enquête sur ces flux: parmi les trois postes frontaliers retenus figure celui

de Goli, situé sur ledit axe<sup>7</sup>. Pour l'exercice sous revue, la valeur marchande du trafic fut évaluée à 4,4 millions d'USD; sur l'ensemble des trois sites, 70 % des marchandises contrôlées étaient des biens manufacturés et 28 % des produits agricoles (Uganda Bureau of Statistics 2018 : vii; 29).

La majeure partie du trafic aux frontières échappe au Trésor congolais: les acteurs s'évertuent en effet à contourner les procédures légales en vue de minimiser leurs coûts opérationnels. L'enquête précitée donne une estimation de l'ampleur de ce phénomène: à Goli, 70 % des biens contrôlés n'étaient pas déclarés correctement ou pas déclarés du tout<sup>8</sup>. Sur l'ensemble des trois postes, le pourcentage grimpeait même à 91 %. La valeur marchande des biens dérobés aux services de perception fut évaluée à 199 millions d'USD (3,1 millions d'USD au poste de Goli) (Uganda Bureau of Statistics 2018 : 29). Quoique l'échantillon fut limité, ces seules informations traduisent l'écrasante domination du commerce non déclaré. Elles ne couvrent pourtant que la fraction passant par les douanes. Or la frontière est perforée d'une multitude de pistes de contrebande (ou

7. Outre Goli, deux autres postes furent sondés: Mpondwe et Bunagana (à hauteur du Nord-Kivu). Au total, les deux pays partagent 10 postes douaniers, dont 6 sont situés en Ituri.

8. Les importations de l'est, déclarées ou non, couvrent une gamme assez variée d'articles manufacturés: elles touchent les produits vivriers (sucre, sel, etc.), les friperies, les matériaux de construction, les boissons, les produits pharmaceutiques, le carburant, etc. (Territoire de Djugu, rapport annuel 2016, cité par CAID).

« *panya roads* ») par lesquelles s'achemine une part substantielle des marchandises<sup>9</sup>. Ces flux cachés font vivre de nombreux habitants, surtout dans le nord de la province, tandis qu'ils enrichissent certaines catégories d'acteurs.

La contrebande actuelle s'enracine dans une histoire ancienne liée à la politique coloniale : tracé des frontières actuelles, monétarisation des échanges, adoption de devises nationales, régulation de la circulation des marchandises, etc. Sa version moderne est naturellement née lorsque le marquage des frontières a pris pour les acteurs concernés une réalité tangible. Dès lors que furent fixées les législations nationales réglant sur les territoires contrôlés les entrées et sorties des biens et personnes, et avec le développement de la comptabilité économique nationale, tout mouvement non enregistré devint de la sorte « invisible » tout autant qu'illégal. Ces activités occultes s'inscrivent dans un phénomène plus vaste qui prit de l'ampleur avec la récession : l'économie non déclarée ou « informelle »<sup>10</sup>.

À l'intersection de l'Ituri, de l'Ouganda et du Soudan, ces flux couvrent les produits légaux (pétrole), illégaux (drogues, minerais, diamants)

9. Dans le Nord-Ouest de l'Ouganda, on estime à plus de 300 le nombre de ces « *panya roads* » (Titeca & de Herdt 2010 : 576).

10. La distinction académique entre l'économie dite « informelle » et son alternative « formelle » fut soulignée pour la première fois en 1973 par Keith Hart. Il s'agissait pour ce chercheur de caractériser les activités échappant aux registres nationaux, dont l'importance allait croissant dans les économies de plusieurs pays du Sud. La distinction ne repose donc pas sur le caractère licite ou non des activités concernées : le secteur informel recouvre tout autant des produits autorisés par la loi (savon, carburant, sucre, farine, voitures, etc.) que des produits non autorisés (armes, drogues, certains minerais, etc.). Cette distinction fut par la suite couramment employée dans les études africaines, tout autant qu'elle fut discutée. À la notion d'économie « informelle », Janet McGaffey lui a substitué celle d'« économie réelle », qu'elle jugeait mieux à même de rendre compte de l'implication des fonctionnaires. Mais avec l'effondrement des structures de l'État qui entraîna l'affaiblissement de l'autorité normative nationale, et la généralisation des pratiques « informelles », ces concepts ont perdu de leur acuité pour saisir et interpréter la réalité des trafics marchands. Le débat s'est porté sur le terrain des normes régulatrices, mettant en balance les normes légales d'en haut et les normes pratiques d'en bas, ainsi que leurs interactions. Pour un état détaillé de la question, voir Titeca & de Herdt (2010 : 576-580).

ou au statut intermédiaire (bois tropical, or, armes). Ils conservent pour points pivots les postes frontaliers du Congo. Les principaux motifs qui versent les opérateurs dans la contrebande renvoient au nombre élevé des formalités administratives à remplir et à l'accumulation de taxes et redevances à acquitter, ainsi qu'à la multiplication des services de l'État à la frontière, dont les agents perçoivent des prélèvements souvent illégaux (pots-de-vin). Dans les années 2000, on estimait que pas moins de 30 agences étaient présentes aux points-frontières de l'Ituri, alors que seules 4 agences étaient officiellement habilitées à exercer. Une telle concentration s'explique naturellement par les profits réputés élevés à réaliser aux postes-frontière (Titeca & de Herdt 2010 : 576).

La contrebande se caractérise par un comportement protéiforme qui lui permet de se couler sans difficulté dans les méandres agités de la politique et de l'économie. Les raisons de son succès sont faciles à discerner : dans un environnement économique et social difficile et face à un appareil étatique défaillant, elle offre une opportunité d'affaires pour les entrepreneurs, tandis qu'elle répond aux besoins de consommation des populations locales. Les facteurs derrière ce succès sont plus complexes, car il s'y entremêle des éléments d'ordres économique, politique et sociologique.

La zone d'échange relie trois ensembles politiques – l'Ituri et une partie du Haut-Uele, le Nord-Ouest de l'Ouganda (ancien district du West Nile) et le Sud-Soudan – marqués chacun dans leurs propres espaces nationaux par un confinement relatif vis-à-vis des centres de développement. Par voie de terre, Bunia est plus proche de Kampala que de Kinshasa ou de Kisangani<sup>11</sup> ; en outre, les connexions routières sont longtemps demeurées meilleures en Afrique de l'Est, renforçant le pouvoir d'attraction du côté oriental. Bunia, et plus généralement toute la région du Haut-Ituri, est donc intégré économiquement à la sphère d'influence économique de Kampala et du Kenya ; seuls Mambasa et le Sud-Irumu entretiennent davantage d'attaches avec le territoire national, notamment avec les villes de l'Est et Kisangani. D'autre part, les populations de cette région partagent des liens ethniques qui ont survécu

11. Kinshasa est à environ 2600 km de Bunia par l'itinéraire le plus court ; Kisangani à 700 km, et Kampala à 530 km.



aux frontières des États modernes et qui ont dans le passé témoigné de leur présence sur les assignations nationales<sup>12</sup>. Ces liens de parenté offrent une assise importante aux hommes d'affaires pour développer leur commerce.

La gamme variée de marchandises en circulation permet de diversifier les sources de revenus suivant l'évolution de la demande et des capacités de l'offre. Dans les années 1980 ainsi, les piliers du commerce triangulaire étaient les véhicules motorisés (motos, pick-up, camions), le carburant, les vélos, l'ivoire, l'or, le café et les devises (USD). Deux tiers environ des véhicules, dont presque toutes les motos, traversaient l'océan Indien *via* Nairobi ou Kigali ou venaient d'Inde, d'Arabie saoudite ou du Soudan. Vwakyanakazi Mukohya (1991) signale qu'à l'époque existait également un trafic de peaux, d'animaux, de thé et de papaine. Dans les années 1990, cet inventaire s'est élargi aux diamants, armes, drogues (cannabis), cigarettes, bois d'essences protégées, etc. (Léopold 2009 : 473). Sous l'occupation ougandaise, l'or et le bois furent l'objet de juteuses affaires. Ces deux produits continuent depuis lors d'être exportés frauduleusement en grandes quantités, de même que le charbon de bois. Enfin, plus récemment, le commerce d'ivoire a connu une forte poussée à la suite de l'occupation de la réserve forestière de la Garamba (Haut-Uele) par les groupes armés pratiquant le braconnage des éléphants (Titeca 2019 : 32-33).

Le degré d'importance de ces trafics est bien sûr étalonné à leur taux de profit. Dans les années 1980 par exemple, à la frontière soudanaise, une moto valait une tonne de café; un camion, quarante fois plus (Vwakyanakazi Mukohya 1991 : 61). Plus récemment, la valeur marchande de l'ivoire était évaluée à 70 USD sur les marchés locaux, à 120-150 USD sur les marchés intermédiaires et dans les villes frontalières, et à 600-800 USD sur les marchés de transit dans les grandes villes congolaises, celles des pays voisins et de la côte orientale<sup>13</sup>; la valeur annuelle du charbon

de bois dans la seule ville d'Arua était estimée entre 300 000 USD et 900 000 USD; enfin, le prix de vente à la frontière du bois grume atteindrait 200 USD par m<sup>3</sup> (UNEP, UNGL & MONUSCO 2015 : 12; 16).

Un autre facteur de la résilience du trafic de contrebande réside dans la capacité des négociants ougandais à remodeler les chaînes de commerce, à nouer et dénouer les ententes avec les groupes de pouvoir et à mobiliser les relations politiques influentes. Ici, deux cas de figure émergent: les OPEC Boys et les «Tycoons», étudiés de près par Kristof Titeca.

Dans les années 1980, le commerce régional se caractérisait par une relation triangulaire à grande échelle où interagissaient: les négociants zairois porteurs de denrées alimentaires (café, produits vivriers, etc.) et de ressources naturelles (bois, or, produits animaliers, etc.); les négociants soudanais, en possession de dollars américains; enfin, surtout, les négociants ougandais, qui acheminaient la grande majorité des biens manufacturés (pétrole, mazout, paraffine, sucre, thé, véhicules, etc.). Ce commerce était contrôlé par les Ougandais qui détenaient les biens à la plus forte valeur ajoutée. Depuis 1979, l'activité commerçante des réfugiés kakwa et la décision des commerçants soudanais et ougandais préalablement établis sur les places de marché bordurières (Keri, Alu, Baza) de reporter leurs activités sur Ariwara (territoire d'Aru) ont transformé ce petit centre local en foyer régional, attirant également des négociants d'Afrique de l'Est et de l'Ouest (Meagher 1990 : 73). Les Ougandais faisaient entrer leurs marchandises au Zaïre, dont l'essentiel repartait cependant en fraude de l'autre côté de la frontière pour la ville commerçante d'Arua, à trente kilomètres d'Ariwara. Ce procédé se justifiait par le souci d'éviter des droits d'entrée en Ouganda venant du Kenya en déclarant le Zaïre comme destination finale. Les biens distribués à partir d'Ariwara servaient à acheter dollars, or et café, revendus à Kampala avec une forte plus-value (Meagher 1990 : 71-77).

Ce régime commercial a enrichi un cercle d'entrepreneurs basés à Arua en Ouganda, qu'on a appelé les «Arua Boys», et dont sont issus deux groupes particuliers, les «OPEC Boys» et les «Tycoons».

L'organisation des «OPEC Boys» est apparue dans les années 1980. Son essor est lié aux flux de réfugiés qui ont animé la frontière durant cette période. Elle se déploie des deux côtés, avec le concours d'acteurs économiques extérieurs (transporteurs, guetteurs),

12. C'est en vertu de cette solidarité que les Kakwa, mais aussi les Lugbara, Madi et Alur, persécutés à la chute d'Imin Dada, ont trouvé asile chez leurs parents soudanais et zairois; ou qu'un peu plus tard, au déclenchement de la deuxième guerre civile soudanaise en 1983, les populations kakwa se sont réfugiées au Zaïre et en Ouganda (Léopold 2009 : 471; de Vries 2011 : 44).

13. Valeur marchande au kg.

notamment grâce aux relations de parentés dont disposent ses membres au Congo, où ils peuvent trouver un hébergement (Titeca 2006 : 149). Ce cartel contrôlait initialement la contrebande d'huile de moteur, de paraffine et de carburant, dont il tire son nom<sup>14</sup>; au fil du temps, ses activités se sont élargies à d'autres secteurs, et notamment celui de la construction. Pour assurer le développement de ses affaires, le cartel a noué des relations avec plusieurs acteurs influents, en particulier au sein des antennes locales de grandes agences internationales. Forts de ces relais, les OPEC Boys ont étendu leur réseau d'influence jusqu'au cœur du pouvoir politique ougandais. C'est ainsi qu'ils eurent longtemps la réputation de « faiseurs de roi » en raison de leur implication dans les échéances électorales majeures du pays, jouant la carte de l'opposition contre le camp du président Museveni (Titeca 2006 : 152-157).

L'élite que constituent les « Tycoons » existait déjà dans les années 1980. Ces hommes d'affaires comptaient alors parmi les « Arua Boys » les plus en vue, mais sans pour autant occuper de position dominante. Ils se sont définitivement imposés dans les années 2000. Leur succès est lié au renforcement de l'appareil étatique dans la région, qui eut comme conséquence « paradoxale » de réduire le cadre réglementaire puisque par leur position, les agents de l'État étaient en mesure de régulariser le commerce officiel : les activités des Tycoons dépendent en effet de la protection des agents du gouvernement et ainsi du pouvoir de ces agents de réguler le commerce transfrontalier (pour plus de détails, voir Titeca 2012 : 52-53). Ce renforcement a eu pour corollaire d'écarter le milieu des négociants au profit de ceux disposant des meilleures connexions, lesquels renforcèrent ainsi leur mainmise. L'armée ougandaise fut un autre relais d'expansion des affaires des Tycoons. Durant l'occupation du Congo, les militaires ougandais se sont impliqués dans le commerce transfrontalier. Les FAPC<sup>15</sup> en particulier jouèrent un rôle important en endossant le statut d'entremetteurs auprès des rebelles et des négociants congolais. C'est en vertu de ce complexe militaro-commercial que les grands commerçants ougandais prirent l'envergure de véritables « Tycoons ». À l'issue du conflit, ceux-ci

maintinrent des contacts suivis avec les agents et commerçants congolais, ainsi que dans les milieux officiels ougandais.

Leurs relations en haut lieu assurent aux Tycoons deux grands avantages : elles permettent de faire pression au besoin sur les autorités locales pour dénouer les problèmes en leur faveur en cas de litige lié à l'application rigoureuse du cadre réglementaire. D'autre part, elles protègent leurs affaires contre les tentatives d'insertion de gros commerçants extérieurs. Ce système exige en contrepartie une allégeance au régime politique en place, car la participation des représentants de l'État est indispensable à l'existence de ce commerce, et ceux-ci ne peuvent tolérer que celui-là travaille pour les forces de l'opposition. C'est là d'ailleurs une démarcation essentielle avec les OPEC Boys qui ont durement subi les représailles du pouvoir pour s'être historiquement opposés au régime de Museveni.

En réalité toutefois, les Tycoons supportent également les figures de l'opposition, mais dans une moindre mesure et de manière plus discrète ; les OPEC Boys travaillent d'ailleurs en général à leur service. Cette attitude se comprend aisément si l'on garde à l'esprit que dans la mémoire populaire, la région d'Arua fut systématiquement marginalisée par le pouvoir central et a souffert de l'appareillement de ses ressortissants au régime d'Idi Amin Dada. Or la stabilité de leurs affaires exige des Tycoons, tout autant que leurs connexions au cœur de l'État, qu'ils entretiennent l'adhésion de la population élargie et de leurs représentants (les anciens notamment), auxquels ils rendent par ailleurs de multiples services (Titeca 2012 : 57-58).

C'est à ce prix que se maintient ce régime marchand. Le système exclut les acteurs externes et les petits négociants du commerce à longue distance, qui manquent des connexions nécessaires pour faire entrer en grandes quantités les biens manufacturés (batteries, cigarettes, etc.). De la même manière, il perpétue la mainmise des Ougandais dans l'importation des marchandises asiatiques en territoire congolais. Ces dernières années, les Tycoons ont étendu leur contrôle sur la chaîne d'approvisionnement en ouvrant des bureaux à Dubaï, Hong Kong, Jakarta, etc., dernières places fortes du capitalisme marchand.

Les guerres de la région ont rebattu certaines cartes, tandis qu'elles ont simultanément découvert de façon plus crue qu'en temps de paix la double

14. OPEC: Organization of the Petroleum Exporting Countries.

15. FAPC: Forces armées du Peuple congolais.

nature des relations qui lient le monde marchand et le monde du pouvoir (militaire et politique). Ces deux sphères entretiennent des jonctions à bords flous. L'aggravation des violences dans le conflit civil opposant le Soudan du Sud au Soudan unitariste depuis 1983 a sapé l'un des piliers du commerce triangulaire entre la RDC, l'Ouganda et le Soudan évoqué plus haut. Elles coupaient en effet la filière du café congolais de son débouché dans le Nord du Soudan; son rétablissement ultérieur s'est accompagné d'un décalage des places marchandes vers le Soudan du Sud ou Kampala. D'autre part, la deuxième guerre du Congo a provoqué un déplacement géographique de certains lieux de négoce. Prenant Ariwara pour cas d'étude, Titeca signale ainsi que les négociants congolais et ougandais ont répondu à la recrudescence de l'insécurité du côté congolais en développant une série de centres commerçants frontaliers, souvent étalés de part et d'autre de la frontière et spécialisés dans les denrées alimentaires; le pôle vivrier de la ville s'est étiolé et elle s'est recentrée sur les produits manufacturés (Titeca 2010: 380-381). Les conflits ont donc remodelé les canaux d'échanges et, dans une certaine mesure, la nature des biens échangés. Par contre, ils n'ont pas mis un terme à la progression du capitalisme marchand, si l'on entend par ce concept la capacité des négociants à capter les ressources locales et à les valoriser sur le marché, sans rétrocession équivalente aux populations locales auxquelles elles sont soustraites. On a vu qu'au contraire, la deuxième guerre du Congo fut le lieu d'un renforcement de l'élite marchande ougandaise.

De la même manière qu'elle monnaie ses protections dans l'appareil d'État ougandais, cette élite a su s'accrocher aux courants protecteurs utiles durant la deuxième guerre du Congo, en s'accommodant au passage de la subrogation factuelle de ces nouveaux acteurs aux services de l'État traditionnel. Sous le contrôle de l'Ouganda, la région de l'Ituri a laissé se développer une dizaine de milices armées étroitement associées à l'armée ougandaise. Le cas des FAPC illustre la façon dont les réseaux commerçants ont su perdurer en composant avec la conjoncture politique mouvementée (Titeca 2011: 48-51). Cette organisation ne s'est pas contentée de piller les ressources naturelles; elle s'est greffée aux maillages existants et a mis sur pied une administration particulière et son propre système de régulation, copiant le cadre étatique auquel elle se substituait. À Aru par exemple,

dérogeant à la législation officielle, elle a institué un système de préfinancement pour le dédouanement des marchandises, consistant à payer à l'avance une somme négociée à la nouvelle autorité, en vue de faire passer ses marchandises. D'autres milices armées ont fonctionné en cheville avec les officiels ougandais et enrichi les commerçants ougandais: le rapport 2006 du groupe d'experts des Nations unies cite par exemple le cas du Front des Nationalistes et Intégrationnistes (FNI) qui exportait illégalement du café et du bois en Ouganda contre des armes et des munitions, alors que beaucoup de plantations de café étaient passées aux mains de négociants ougandais (Titeca 2010: 384-385). Ces arrangements ne sont pas sans évoquer les interactions entre agents économiques et rebelles à Butembo qu'a étudiées Raeymaekers, qui observe qu'elles ont fait surgir de nouvelles normes tout en renforçant, au détriment de l'État central, le pouvoir des structures économiques et politiques locales: la politique à la frontière congolo-ougandaise fut marquée par un éclatement des sources de gouvernance, où, dans le contexte post-conflit, une pluralité d'institutions soutirent en permanence ses ressources vitales à l'État, tout en lui étant indissolublement lié. Il reste à voir si une évolution similaire s'est dessinée dans l'Ituri, où à l'instar de Butembo les ressortissants de la province ont gagné des postes de pouvoir importants dans les institutions de la Troisième République. Car ces institutions reconfigurées, caractérisées par des cultures politiques et des logiques régulatrices différentes, se sont souvent retrouvées en opposition avec les instances érigées durant la guerre pour la « protection » des citoyens et des ressources, particulièrement dans des régions frontalières et minières comme l'Ituri (Raeymaekers 2010: 579-580). L'exemple des Tycoons de la ville ougandaise d'Arua, qui après avoir prospéré en Ituri grâce à leurs relations avec les FAPC nouèrent de nouvelles alliances en coopérant avec les officiels congolais et les négociants locaux, pourrait le suggérer.

La contrebande ne pourrait cependant exister sans bénéficier d'une large adhésion de la population locale. Les normes qui encadrent cette activité reflètent cet ancrage local. Ce sont des normes « pratiques », selon le sens que leur donne Olivier de Sardan, à savoir des normes qui émanent « de dimensions multiples, certaines convergentes, d'autres contradictoires » et « sont le produit de micro-dynamiques locales, sectorielles et individuelles » (2008:

4, nous traduisons). Comme telles, les manières d'agir qu'elles tiennent sous leur coupe procèdent à la fois de références explicites, c'est-à-dire connues de chacun, et de références implicites, c'est-à-dire non formalisées, mais intégrées, fût-ce de façon inconsciente. Ces normes sont mouvantes, s'hybrident, s'adaptent aux situations changeantes : elles peuvent donc évoluer rapidement ; elles cohabitent d'autre part avec d'autres ensembles de normes, qu'elles complètent ou contredisent (pluralisme normatif) (Olivier de Sardan 2008 : 12-15).

La raison de cette popularité tient à la fonction palliative de la contrebande. McGaffey (1991) parlait de sens « politique » pour exprimer que la légitimité de ces trafics prenait pied dans le retrait de l'État ; elles fonctionnaient comme un « substitut » (partiel) au défaut de services publics. Si le trafic transfrontalier est dominé par quelques gros négociants, ceux-ci n'en ont pas le monopole, tandis que la chaîne de commercialisation procure de nombreux petits emplois aux habitants. Trois filières emblématiques illustrent à des degrés divers cet aspect populaire et la diversité des acteurs : le bois, le café et l'or.

Le commerce du bois offre une bonne illustration de l'hétérogénéité des acteurs et de son caractère relativement inclusif. Dans la seconde moitié des années 2000, le bois congolais était exporté illégalement en Ouganda où il était consommé localement, ou bien d'où il repartait pour le Soudan du Sud. En raison de l'implication de l'armée ougandaise dans le pillage des ressources entre 1998 et 2002, la présence des négociants ougandais qui autrefois circulaient à l'intérieur du pays jusque dans les zones de coupe fut moins bien tolérée par la suite ; beaucoup se sont réorientés vers l'achat de bois ougandais ; d'autres s'adressent désormais à des intermédiaires congolais chargés d'acheminer le bois jusqu'à la frontière.

Les grands commerçants et ceux de taille moyenne passent par les postes-frontière, mais sous-déclarent les quantités transportées ; les petits commerçants évitent quant à eux de les déclarer ou contournent les postes-frontière. Cette sous-branche suit deux circuits : le premier passe par des dépôts frontaliers cachés côté congolais, d'où des petits porteurs transportent le bois au-delà de la frontière, sur la tête (femmes), ou sur vélo ou moto (garçons) vers un autre dépôt situé du côté ougandais. De là, une fois rassemblé en quantité suffisante, le bois est transporté par un camion. L'autre circuit d'importation opère en dissimulant le bois parmi d'autres

marchandises. Aru et Ariwara sont des centres de transit stratégiques à l'exportation. Lescuyer *et al.* ont calculé qu'environ 90 % (environ 59 500 m<sup>3</sup>) des flux entrants en ressortaient en direction de la frontière ougandaise, confirmant leur fonction de plaque tournante du bois (2014 : 11-12). D'autre part, Titeca a enquêté il y a quelques années dans les districts ougandais d'Arua et de Nebbi : à l'époque, le trafic journalier par les « *panya roads* » représentait, selon les estimations, l'équivalent de 2000 pièces de bois (2010 : 391-396).

À l'instar du bois, l'exportation du café repose sur une série de tailles variées et sur l'appui de nombreux paysans qui assurent le passage de la frontière<sup>16</sup>. Dans les années 1970 et 1980, le café représentait l'une des premières sources de devises pour la province et constituait le principal produit agricole d'exportation. Jusque dans les années 2000, plusieurs exportateurs ont opéré dans la province, notamment la Soconoki, Lubenga, Sigraco, Tenco et Tambakis. Confrontées à la guerre, aux fluctuations des cours sur les marchés mondiaux et à la multiplication des taxes et redevances, les maisons officielles ont cessé leurs activités depuis lors<sup>17</sup>. La filière du café est actuellement contrôlée par les négociants ougandais qui exercent par voie de commissionnaires locaux ou qui se fournissent auprès d'acheteurs itinérants. L'achat au producteur se fait en bordure de champ ou dans un centre de collecte. En territoires de Mahagi et de Djugu, les seuls producteurs de café arabica, la quasi-totalité de la production part en Ouganda, essentiellement sous la forme de café parche. Il n'existe pas de données officielles fiables quant au volume exact des exportations : les statistiques de la DGDA et de l'ONC sont erronées. Il est certain cependant que les volumes sortis en fraude excèdent de loin les quantités déclarées. Adubang'o Ali & Ular Wedung'a ont interrogé les vendeurs identifiés par l'ONC (31 sur un groupe estimé à 120) : ils calculent que le volume total d'exportations pourrait atteindre près de 2300 t (café parche) (contre 640 t selon les statistiques de l'ONC, et 82,5 t selon celles de la DGDA), soit, rapporté au nombre total de vendeurs estimés, de 7400 à 8800 t de café marchand. Mais

16. Cette section se base sur l'étude d'Adubang'o Ali & Ular Wedung'a (2014).

17. On trouvera une énumération détaillée de ces frais dans l'étude précitée (2014 : 15-16).



**Déchargement des marchandises en provenance de l'Ouganda.**

(Photo équipe locale, 2010.)

les auteurs ajoutent que la quantité totale «est sans doute plus importante», notamment parce qu'ils n'ont pas intégré la «quantité de café qui passe en fraude par vélos, motos et tête (cas des femmes)», traduisant là le rôle significatif que jouent les petits transporteurs dans ce trafic.

La troisième filière emblématique du trafic de contrebande concerne l'or. En dépit de ses efforts, le gouvernement congolais a le plus grand mal à formaliser ce secteur dont l'essentiel de la production sort en fraude. Selon les données du CEEC<sup>18</sup>, la production artisanale en 2016 avoisinerait 140 kg, et les exportations s'élèveraient à moins de 26 kg, ce qui représente une valeur légèrement inférieure à 820 000 USD (Ministère des Mines 2017 : tableaux VIII & X). En extrapolant les résultats des recherches de l'IPIS<sup>19</sup>, Bedidjo estime quant à lui la production annuelle à 4,3 t, soit un niveau 30 fois supérieur (2018 : 9). En maintenant le ratio production/exportation du CEEC, on obtient une valeur totale d'environ 25,1 millions d'USD. L'ampleur de la fraude toucherait donc 97 % des exportations en valeur.

Dans les années 1980, l'érosion de l'autorité de l'État mobutiste et la dégradation des conditions

de vie ont démantelé l'ancienne architecture commerciale, autrefois contrôlée par l'OKIMO ; dans les mines artisanales, les hommes d'affaires originaires ou venus du Nord-Kivu se sont imposés grâce à leurs contacts sur les marchés d'achat en Ouganda, au Rwanda et au Burundi ; certains ont investi également dans l'équipement et les fournitures nécessaires aux creuseurs. Avec le temps, le commerce de l'or s'est consolidé autour d'une dizaine de gros négociants autour desquels évoluent des négociants secondaires. L'or provient essentiellement des territoires de Mambasa, Djugu et Irumu ; il est acheminé vers Bunia, le principal centre commercial de la région, où Fahey rapportait qu'au tournant des années 2010 on dénombrait 50 à 60 négociants, dont une dizaine de gros négociants qui, traitant avec les autres, contrôlaient la grande majorité des exportations d'or de Bunia. Les courants d'exportation passent essentiellement par Kampala puis aboutissent à Dubaï ; à l'instigation des réseaux nande, on a longtemps enregistré des flux vers Beni-Butembo (Nord-Kivu), quoiqu'il semble que cet itinéraire se soit éteint ces dernières années (*Analyses croisées...* 2017 : 46). Une route régulièrement empruntée par les trafiquants est celle de Mahagi vers Goli, de l'autre côté de la frontière ougandaise. À Kampala, les transactions s'opèrent soit avec des clients réguliers sur la base de relations de commerce établies, soit avec les plus offrants sur la base de l'offre et de la demande (Fahey 2011 : 182).

18. CEEC : Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification.

19. IPIS : International Peace Information Service.

### 3. LE COMMERCE VIVRIER LOCAL ET RÉGIONAL

Dans les sociétés hema et alur, les récits des explorateurs européens suggèrent l'existence avant la colonisation de « formes rudimentaires » de lieux centralisés, où se concentraient des fonctions administratives, sociales et religieuses, et qui dispensaient des marchés périodiques sous l'autorité d'un pouvoir central. La période coloniale a débouché sur un ordonnancement de ces lieux, selon un système hiérarchisé qui répondait aux besoins du commerce et du transport, stimulés par l'exploitation minière, le développement de l'administration, l'extension des soins médicaux et les stations missionnaires. Dans les zones de contact entre terroirs, le commerce de vivres et de produits artisanaux a conduit également à l'apparition de marchés ruraux. Dans les monts Bleus, ceux-ci se sont structurés en un réseau organisé à partir des années 1935-1940. C'est alors que l'Administration a entrepris de systématiser l'érection de postes d'achat et de centres de négoce, calqués sur l'ossature du réseau routier alors en pleine expansion. Ces postes, distants en moyenne de 5 à 10 km les uns des autres, devaient officiellement aider à soulager la charge de transport de la population, qui acheminait la marchandise à pied (Wiese 1979 : 214). Le rayon d'attraction de ces centres était généralement très restreint, limité à la capacité de marche des vendeuses (4 à 7 km, soit 2 heures de route à pied). Cette organisation a accouché d'une classification en quatre catégories, selon les fonctions remplies et la taille de la population (Wiese 1979 : 234) :

- les centres de négoce ;
- les petits centres multifonctionnels cumulant des fonctions administratives et commerçantes ;
- les petits centres accueillant les sièges des services administratifs des territoires ;
- les centres moyens, accueillant le siège administratif de la province et assumant des fonctions économiques, de services et d'instruction. Ces centres abritent généralement une certaine concentration d'entreprises industrielles et artisanales.

Seul Bunia dans l'Ituri rassemble les critères pour se présenter comme un véritable centre de moyenne dimension. La ville compte plus de 100 000 habitants. Elle accueille plusieurs instances publiques et privées de haut niveau, comme les institutions politiques et administratives provinciales (parlement, gouvernorat, bureaux provinciaux des services de l'État, etc.), les antennes régionales de grandes

organisations internationales (ONG, agences de l'ONU), les institutions religieuses et scolaires, et les centres médicaux de niveau supérieur, de même que les sièges d'institutions bancaires attirées par les centaines de micro et petites entreprises qui y exercent leurs activités. Sa fondation en 1912 correspondait au souci d'ériger une place marchande à l'intersection des monts Bleus et de leur pays avancé dans le sud-ouest, à un point de jonction mieux accessible à la circulation situé entre Kasenyi, Irumu et Mahagi. Au fil du temps, la ville est devenue une plaque tournante pour le trafic de l'ouest et de l'est, officiant comme point d'entrée des flux marchands vers la haute montagne et comme exutoire pour les productions agricoles issues de l'arrière-pays montagneux. De centre de négoce, elle s'est imposée après 1945-1948 comme la principale agglomération de l'Ituri en devançant Irumu (Wiese 1979 : 228).

Les marchés hebdomadaires constituent le premier point de « cristallisation » des échanges vivriers, selon l'expression de Wiese (1979 : 216). Les marchés ruraux se tiennent à intervalles réguliers, le plus souvent une fois par semaine comme autrefois, et s'étirent le long des routes principales. Leur périodicité est arrêtée par les autorités locales. Il s'agit généralement de marchés généraux, les marchés spécialisés étant beaucoup plus sporadiques. Ils s'organisent autour des petits producteurs et de négociants qui jouent le rôle d'intermédiaires dans l'acheminement vers les marchés des grands centres où se trouvent les plus gros opérateurs (grossistes, semi-grossistes et exportateurs). Les bananes plantains, qui s'assimilent à un produit de rente, sont collectées par ces intermédiaires (généralement des femmes) qui convoient souvent par camions FUSO d'occasion des lots de 50 à 100 régimes vers les grands marchés. Le long de l'axe Komanda-Beni ainsi, les négociants achètent essentiellement à Ndalya, Bwanasula ou Ottomaber, et revendent les régimes à Bunia, soit directement au consommateur, soit à des détaillants qui leur remettent le revenu de la vente défalqué d'une marge bénéficiaire (Bolakonga Ilye 2017 : 30).

Bunia est le point majeur de convergence du commerce vivrier régional. Son expression cartographique traduit une facette de l'intégration économique de l'Ituri dans le Congo, ainsi que de ses liens avec l'Ouganda (carte 5.1). Le riz et l'huile sont importés de l'est en grandes quantités, à quoi s'ajoute le maïs, tandis que la province y exporte manioc,



**Vente de poissons frais  
au marché central de Bunia.**  
(Photo Bily Bolakonga Ilye,  
2017.)

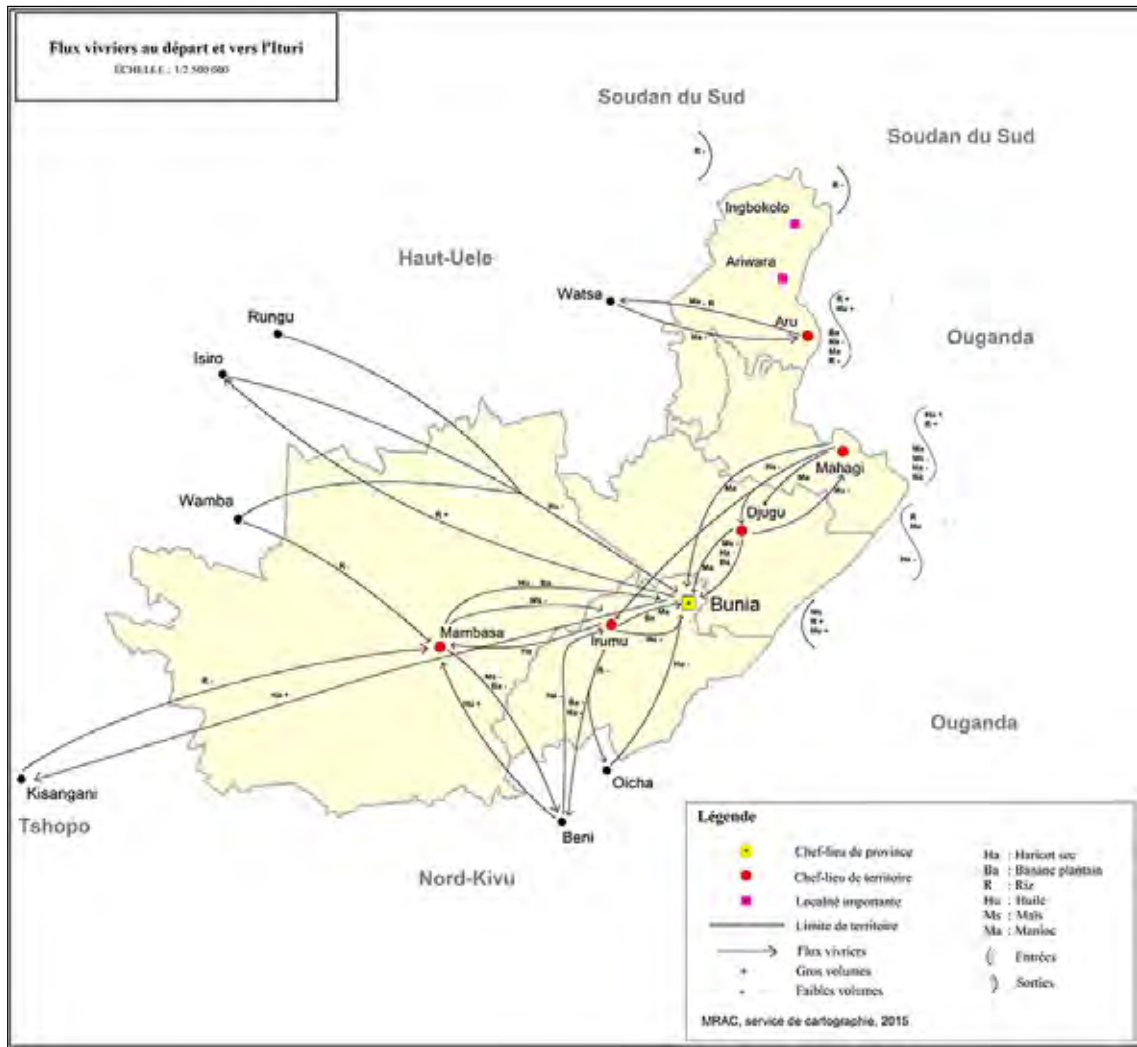


**Vente des bananes  
plantains sur un petit  
marché entre Ndalya  
et Ottomaber, territoire  
de Mambasa.**  
(Photo Bily Bolakonga Ilye,  
2017.)



**Marché de Biakatu,  
territoire de Mambasa.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

Carte 5.1 : Carte des flux vivriers, au départ de et vers l'Ituri



Source : Fewsnet (2015).

haricots secs et bananes plantains, essentiellement par Aru et Mahagi. Sauf pour le riz et le haricot, Bunia capte la majeure partie des flux. Les échanges sont moins intenses avec l'intérieur du pays, ce qui n'empêche pas la province d'être un bassin vivrier de première importance pour la Province-Orientale démembrée, qui lui vaut la réputation tenace de « panier alimentaire ». Aru entretient des relations commerciales avec le Haut-Uele (Faradje et Watsa), tandis qu'Irumu et Mambasa exportent de faibles quantités de denrées dans le nord du Nord-Kivu; ces régions ainsi que la Tshopo expédient en retour des produits végétaux finis tels que de l'huile alimentaire, du savon et de la bière (Province de l'Ituri 2016: 41). On notera que la province est grand producteur de haricots, dont le marché s'étend jusque Kinshasa à l'ouest, le district ougandais du West-Nile à l'est, et le

« grand nord » du Nord-Kivu au sud. Les ressources halieutiques du lac Albert alimentent par ailleurs les marchés intérieurs ainsi que les provinces voisines. Quoique la majorité des négociants (des femmes essentiellement) soient originaires de Bunia, on en retrouve ainsi sur les principaux sites de pêche (Tshomia, Kasenyi) qui viennent de Kisangani et de plusieurs cités minières de l'Est et du Nord-Est (Butembo, Beni, Wicha, Bafwasende, Mongbwalu, Mambasa, etc.). Sur les étals des principaux marchés de la province, le poisson se présente en général à l'état salé ou fumé, sauf à la vente au détail où il peut être proposé frais (Bolakonga Ilye 2017: 53; 56).

Le potentiel d'expansion du commerce vivrier est pondéré par des difficultés logistiques et des contraintes saisonnières d'ordre structurel. En raison de leur avance dans le calendrier agricole, les



productions des Kivu (légumes, haricots, etc.) devançant celles du Haut-Ituri sur les grands marchés urbains, qui en obtiennent dès lors de moins bons prix; les productions locales se reportent dès lors davantage sur les marchés de centres secondaires (Isiro, Buta, camps miniers, etc.). D'autre part, les produits frais (légumes) exigent des délais d'acheminement courts. Or l'état quelquefois médiocre des routes augmente fortement les coûts et les temps de transport; sauf en période de pénurie, ceci hypothèque généralement fortement les taux de profit (*Projet de développement...* : 257).

La circulation des produits alimentaires met en exergue plusieurs sous-pôles spécialisés. Ainsi, Bunia est au cœur d'un commerce triangulaire qui pointe vers Beni et Kisangani, pour des produits tels que la farine de maïs et de manioc et le riz local. Les

produits forestiers comme la banane plantain ou l'huile de palme, ou le riz de nouveau, nouent plutôt Mambasa à Kisangani et Isiro d'une part, à Isiro et Kinkole d'autre part (Province-Orientale 2013 : 8). Le sud de la province, quant à lui, est intégré à un trafic avec le Nord-Kivu de haricots, d'huile comestible et de bananes plantains autour d'Irumu, de Mambasa et, au sud (Nord-Kivu), Oicha et Beni. Dans la partie nord, les flux interprovinciaux se polarisent davantage autour d'Aru.

Enfin, à l'ouest, en raison de sa position géographique particulière, Nia-Nia, dont la population a explosé ces dernières années en raison de la prolifération de l'artisanat minier, est un point de polarisation important du commerce régional entre Kisangani, Wamba et Mambasa (van Puijenbroek 2014 : 7).

## RÉFÉRENCES

- Adubang'o Ali, E. & Ular Wedung'a, J. 2014 (août). *Étude sur le potentiel de production, circuit de commercialisation du café arabica, les exportations légales et illégales, le commerce transfrontalier de parache avec le pays voisin (Ouganda), le niveau de taxation et son impact sur l'économie de la Province-Orientale*. Ituri : VECO-RD Congo, Les paysans sont gagnants.
- Analyses croisées de conflits à l'est de la République démocratique du Congo*. 2017 (mars). Pool d'appui à la stabilisation des experts de la société civile congolaise.
- Bedidjo, A. 2018 (mai) (en coopération avec IPIS (Thierens, M. & Jaillon, A.)). *Étude sur l'orpaillage et sur l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale en Ituri*. Anvers-Ituri : IPIS-AEMAPRI. En ligne sur : <http://ipisresearch.be/publication/voix-du-congo-etude-sur-lorpaillage-et-lutilisation-du-mercure-dans-lexploitation-miniere-artisanale-en-ituri/> (consulté le 23/10/2018).
- Bolakonga Ilye, A.B. 2017 (octobre). « Province de l'Ituri ». In Bolakonga Ilye, A.B., Nkulu Muine Fiamia, J. & Mushakulwa Waziri (dir.), *Filières agricoles en République démocratique du Congo : maïs, riz, bananes plantains et pêche*, ouvrage coordonné par Jaecke, G. & Kabamba Mbambu. Kinshasa : Konrad Adenauer Stiftung.
- Buelens, F. 2007. *Congo 1885-1960. Een financieel-economische geschiedenis*. Berchem : EPO.
- CAID, Indicateurs de développement, territoires d'Aru, Bunia, Djugu, Mahagi et Mambasa. En ligne sur : [www.caid.cd](http://www.caid.cd) (consulté le 27/07/2018).
- de Vries, L. 2011 (juin). « Négocier l'autorité. Les micro-pratiques étatiques à la frontière du Sud-Soudan et de la République démocratique du Congo ». *Politique africaine* 122 : 41-58.
- Fahey, D. 2011. « Mineral resources and local livelihoods in the Great Lakes Region ». In Ansoms, A. & Marysse, S. (éd.), *Natural Resources and Local Livelihoods in the Great Lakes Region of Africa. A Political Economy Perspective*. Basingstoke-New York : Palgrave Macmillan.
- Fews Net. 2015 (octobre). *Democratic Republic of the Congo. Staple Food Market Fundamentals*. USAID. En ligne sur : [http://fews.net/sites/default/files/documents/reports/DRC\\_MarketFundamentals\\_20160111\\_508Compliant.pdf](http://fews.net/sites/default/files/documents/reports/DRC_MarketFundamentals_20160111_508Compliant.pdf) (consulté le 16/05/2019).
- Karen, T.H. 2000. *Salaula. The World of Second-Hand Clothing in Zambia*. The University of Chicago Press : Chicago-Londres.
- Léopold, M. 2009 (novembre). « Crossing the line: 100 years of the North-West Uganda/South Sudan border ». *Journal of Eastern African Studies* 3 (3) : 464-478.
- Lescuyer, G., Omar Cerutti, P., Tshimpanga, P., Biloko, F., Adebun-Abdala, B., Tsanga, R., Ismael Yembe-Yembe, R. & Essiane-Mendoula, E. 2014. *Le Marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo. État des lieux, opportunités, défis*. Document occasionnel, Bogor : CIFOR. En ligne sur : <https://core.ac.uk/download/pdf/46679939.pdf> (consulté le 18/09/2019).
- Meagher, K. 1990 (printemps). « The hidden economy : informal and parallel trade in Northwestern Uganda ». *Review of African Political Economy*, n° 47, « What Price Economic Reform? » : 64-83.

- Ministère des Mines. 2017 (février). Procès-verbal des travaux de la commission interministérielle d'harmonisation et de consolidation des statistiques minières. Exercice 2016. En ligne sur : [www.prominesrdc.cd/fr/statistique-mines.html](http://www.prominesrdc.cd/fr/statistique-mines.html) (consulté le 23/10/2018).
- Olivier de Sardan, J.P. 2008 (décembre). « Researching the practical norms of real governance in Africa ». Discussion Paper n° 5. *Africa Power and Politics Programme*. Disponible en ligne sur : <http://www.institutions-africa.org/filestream/20090109-discussion-paper-5-researching-the-practical-norms-of-real-governance-in-africa-jean-pierre-olivier-de-sardan-jan-2009> (consulté le 27/05/2019).
- Packard, R.M. 1981. *Chiefship and Cosmology: an Historical Study of Political Competition*. Bloomington: Indiana University Press.
- Projet de développement rural intégré dans le Haut-Zaïre (1<sup>er</sup> mars 1987 – 28 février 1990). Rapport final, ULB-UNIKIS.
- Province de l'Ituri. 2016 (février). « Rapport annuel des activités économiques ». Exercice 2015. Inédit.
- Province-Orientale, Ministère de l'Agriculture, Développement rural, Pêche et Élevage. 2013 (février). *Étude des marchés de la Province-Orientale*. Programme alimentaire mondial.
- Raeymaekers, T. 2010. « Protection for sale? War and the transformation of regulation on the Congo-Ugandan border ». *Development and Change* 41 (4) : 563-587.
- Rapport de la Commission pour l'étude de la zone économique du Haut-Ituri. v. 1954. Première partie : « Situation, analyse, synthèse ».
- Rubbers, B. 2009. *Faire fortune en Afrique. Anthropologie des derniers colons du Katanga*. Paris: Karthala (coll. « Les Afriques »).
- Schomerus, M. & de Vries, L. 2014 (juin). « Improvising border security : "A situation of security pluralism" along South Sudan's borders with the Democratic Republic of the Congo ». *Security Dialogue* 45 (3, « Special issue on security as practice ») : 279-294.
- Southall, A. 1985. « Partitioned Alur ». In Asiwaju, A.I. (ed.), *Partitioned Africans : Ethnic Relations across Africa's International Boundaries 1884-1984*. New York: Sint Martin's Press, pp. 87-103.
- Titeca, K. 2006 (octobre). « Les OPEC Boys en Ouganda, trafiquants de pétrole et acteurs politiques ». *Politique africaine* 103 : 143-159.
- Titeca, K. 2010. « Pouvoir et commerce : l'Ouganda et le commerce transfrontalier avec la RDC et le Soudan ». In Marysse, S., Reyntjens, F. & Vandeginste, S. (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2009-2010*. Paris: L'Harmattan, pp. 371-404.
- Titeca, K. 2011. « Access to resources and predictability in armed rebellion : the "Forces Armées du Peuple Congolais" short-lived "Monaco" in Eastern Congo ». *Afrika Spectrum* 2 : 43-70.
- Titeca, K. 2012 (février). « Tycoons and contraband: informal cross-border trade in West Nile, north-western Uganda ». *Journal of Eastern African Studies* 6 (1) : 47-63.
- Titeca, K. 2019 (janvier). « Illegal ivory trade as transnational organized crime? An empirical study into ivory traders in Uganda ». In *The British Journal of Criminology* 59 : 1 ; 24-44.
- Titeca, K & de Herdt, T. 2010. « Regulation, cross-border trade and practical norms in West Nile, North-Western Uganda ». *Africa: Journal of the International African Institute* 80 (4) : 573-594.
- Uganda Bureau of Statistics. 2018 (juillet). *Time to Cross and Traders' Perception Baseline Survey Report*. Kampala : Uganda Bureau of Statistics. En ligne sur : [www.ubos.org/wp-content/uploads/publications/11\\_2018GLTFP-REPORT-PERCEPTION\\_AND\\_TIME\\_TO\\_CROSS-2018-\\_final.pdf](http://www.ubos.org/wp-content/uploads/publications/11_2018GLTFP-REPORT-PERCEPTION_AND_TIME_TO_CROSS-2018-_final.pdf) (consulté le 13/05/2019).
- UNEP, UNGL & MONUSCO 2015 (15 avril). *Experts' background report on illegal exploitation and trade in natural resources benefitting organized criminal groups and recommendations on MONUSCO's role in fostering stability and peace in eastern DR Congo*, final report. En ligne sur : [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/22074/UNEP\\_DRCongo\\_MONUSCO\\_OSESG\\_final\\_report.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/22074/UNEP_DRCongo_MONUSCO_OSESG_final_report.pdf?sequence=1&isAllowed=y) (consulté le 27/11/2020).
- van Puijenbroek, J. 2014 (octobre). *L'Analyse de conflit et évaluation de besoin effectuée dans le cadre de l'opérationnalisation de la deuxième phase du STAREC/ISSSS dans les territoires de Mambasa et Bafwasende*. Utrecht : Pax for Peace.
- Verhaegen, B. 1963. « La province de l'Ituri ». *Études congolaises* 6 : 29-37. Bruxelles : CRISP.
- Vwakyankazi Mukohya. 1991. « Import and export in the second economy in North Kivu ». In McGaffey, J. (dir.), *The Real Economy of Zaire. The Contribution of Smuggling & Other Unofficial Activities to National Wealth*. Londres : James Currey, pp. 43-71.
- Wiese, B. 1979. *Die Blauen Berge (Mts Bleus, Zaïre). Bevölkerung und Wirtschaft eines Äquatorialafrikanischen Berglandes*. Franz Steiner Verlag : Wiesbaden.

## Archives

Archives du service Histoire et Politique MRAC :

« Rapport annuel des activités du Secrétariat permanent régional du MPR région du Haut-Zaïre période du mois de juillet 1978 au mois de juillet 1979 du secrétaire permanent régional, monsieur Isaka Kamango », le 25 juin.

## CHAPITRE 6

# SECTEURS AUXILIAIRES (TRANSPORTS, ÉNERGIE)

L'Ituri constitue un espace de circulation ancien. L'occupation coloniale, le développement de l'industrie minière et l'expansion du commerce ont eu pour conséquence d'organiser les voies de transport en un réseau structuré, qui est toujours celui actuellement employé. Simultanément, la recherche de nouvelles sources d'énergie pour les besoins des mines de Kilo-Moto a donné le branle à l'ère de la puissance hydroélectrique. Le dispositif de production et de distribution s'est déployé à mesure de l'adoption des innovations technologiques et de l'augmentation des besoins. Depuis lors, les dysfonctionnements et l'absence systématique de financements ont engendré obsolescence, pannes et accidents. Aujourd'hui comme hier, tandis que la province peine à recouvrer ses capacités électriques, la priorité semble aller aux sociétés minières, et non aux habitants. Et les communautés rurales en restent totalement privées.

### 1. LE DÉVELOPPEMENT ET L'ORGANISATION DES INFRASTRUCTURES MODERNES

L'Ituri est un espace de circulation ancienne. D'abord pour les groupes ethniques qui se sont implantés en vagues successives du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle; ensuite, pour les négociants. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Haut-Ituri entretenait des relations commerciales avec le fameux royaume du Buganda (sel, étoffes d'écorce...); celui-ci contrôlait alors l'État vassal du Bulanga, qui recouvrait la rive gauche du lac Albert (Muta N'Zige). Sous la tutelle de la province d'Équatoria (1871-1889), on y pratiquait le commerce de l'ivoire et des esclaves. Il est dit que certains chefs kakwa s'y adonnaient, notamment dans la

région d'Aru avec les soldats nubiens. À l'ouest, dans les forêts denses humides, on a vu que les populations étaient en contact par le commerce avec la région des Grands Lacs. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des voies de pénétration furent lancées sous la poussée des trafiquants arabo-swahili venus du Tanganyika, et répandus jusqu'aux Falls par le Maniema. Ceux-ci longèrent les vallées de la Lindi, de l'Aruwimi, et de l'Ituri jusqu'à Buta, Bafwasende et Mambasa, y lançant leurs razzias à partir de bases arrière (Isangi en aval des Falls, pour le nord-est) ou multipliant les points d'appui (postes) à l'intérieur du pays pour repousser sans cesse plus loin la tête de ligne de ces réseaux. À leur apogée, les Arabo-Swahili comptaient des stations à Kasenyi, Gety et Boga; à Kilo et à Irumu aussi; leur présence était également attestée à Avakubi, Mawambi et Makala.

Ces dynamiques multiples, avivées par l'occupation militaire et le commerce d'esclaves, d'ivoire et de peaux, nécessitaient de disposer de voies d'accès et d'itinéraires de circulation. Les hautes terres, d'autre part, abritent des concentrations d'agglomérations parfois très denses, reliées entre elles. Le lavis de routes que reproduit la carte de Gotha de 1907 (*Carte de l'État...* 1907), à une époque où le pouvoir colonial s'occupe surtout de battre campagne pour soumettre la région, est en grande partie celui du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans la région d'Aru et jusqu'à Mahagi, les tracés rappellent les voies de pénétration des Islamisés du nord. Dans le pays des Babira de la plaine, Czekanowski témoigne de ce qu'il existe à cette époque un trafic intense dans le pays des Babira de la plaine, grandement favorisé par les ponts suspendus entretenus, dont il donne le détail: une passerelle formée d'un fagot de lianes de 30 à

40 cm d'épaisseur, surplombée de deux fagots plus fins auxquels elle est raccordée par un treillis de liane très serré, l'ensemble étant rattaché aux arbres sur la rive ; dans la forêt Babira, les ponts sont réduits à une passerelle faite d'un arbre jeté en travers de la rivière, toujours muni, d'un côté au moins, d'un dossier (Czekanowski 1924 : 336). Au sud-ouest, l'axe de liaison au fleuve Congo par Avakubi et ses connexions vers Mambasa et jusqu'à Irumu suggèrent les anciens itinéraires des trafiquants arabo-swahili, le long desquels le pouvoir colonial a installé des postes de ravitaillement à intervalles réguliers. Vers le sud, enfin, de Saint Moulin signale l'existence ancienne de pistes qui mettent Irumu au contact du lac Tanganyika (1982 : 283).

La reprise par le pouvoir colonial ne modifie pas fondamentalement la conception de l'organisation des voies de transport. À l'instar des précédents pouvoirs d'occupation, la logique de son extension et de son équipement répond à la double nécessité d'administrer le territoire et d'organiser l'extraversion de l'économie régionale. Dans l'Ituri, le processus d'extension du réseau de transport est dominé par les exigences du secteur minier.

L'exploitation industrielle du site de Kilo avait débuté en 1905. Mais jusqu'en 1911, la région était totalement dépourvue de toute route carrossable, ce qui impliquait que tout devait passer par voie de portage. À partir de 1910, de premières pistes furent ouvertes qui reliaient Kilo à Bogoro, à Soleniama et bientôt à Bunia. Simultanément, le site de Kasenyi fut préféré à Mahagi pour les déchargements venus de l'est (Bakonzi 1982 : 129). Les responsables coloniaux saisirent très rapidement que la région était intégrée à l'arrière-pensée économique de l'Afrique orientale, et l'intérêt qu'il y avait à renforcer et sécuriser les corridors d'évacuation vers l'est. Les premières productions d'or étaient envoyées à Stanleyville par portage sous escorte armée ou expédiées à Mombasa (Kenya) *via* le lac Albert et l'Ouganda. Mais la voie de l'ouest était coûteuse en temps et en hommes<sup>1</sup> ; ni la traction animale (mulets, éléphants, etc.), ni les

moyens amphibies<sup>2</sup>, n'offraient d'alternative viable. Dans les premières années, l'effort fut donc porté vers le renforcement des connexions avec l'Europe par le Soudan (Redjaf et Port-Soudan) et l'Afrique de l'Est (Mombasa). Du côté ougandais en effet, les Britanniques disposaient depuis 1910 d'un service régulier sur le lac Albert, tandis que depuis 1901, le Kenya Uganda Railway reliait Kisumu au lac Victoria. Les seuls chantiers routiers d'envergure concernèrent dès lors la route de Mahagi à Irumu (165 km), débutée au même moment que la voie du Nil (1904)<sup>3</sup>, et la route de Kasenyi à Kilo, entamée à partir de 1915. Jusqu'à la fin de la décennie, la Colonie ne consentit aucun investissement dans le réseau routier : la province était pratiquement dépourvue de toute voie de transport aménagée. On se reposait abondamment sur la force de travail humaine, le portage, imposé aux populations africaines :

« Tout était acheminé par des porteurs dans la plupart des lieux de la Province-Orientale. Entre Kasenye et Kilo, à partir de 1915, certaines quantités importantes de marchandises furent transportées par des chariots tirés par des bœufs à partir de 1915. Certains chariots étaient tirés par des Africains » (Bakonzi 1982 : 200, nous traduisons).

L'organisation des transports s'affirma véritablement dans la décennie suivante. Le réseau autour de Kilo-Moto s'édifia rapidement : entre 1920 et 1924, la Régie des Mines d'or construisit 730 km de routes ; l'administration en réalisa 558 km, principalement dans le district du Kibali-Ituri (Bakonzi 1982 : 205). La route d'Irumu à Bunia fut ouverte, ainsi que la liaison d'Aru à Arua en Ouganda, qui prendra par la suite une importance prépondérante dans le commerce transfrontalier. L'équipement du port de Kasenyi date également de cette époque. La SOKIMO y achemina à pied d'œuvre tous les équipements nécessaires à la construction de ses installations industrielles (chaudières, dragues, godets, treuils, etc.) (Blanchart *et al.* 1999 : 324).

1. Dans les années 1910, une caravane mettait 35 jours pour rallier Stanleyville à Irumu. La situation ne changea nettement que dans la seconde moitié des années 1920 : en 1924, le voyage du lac Albert jusqu'à Stanleyville durait encore 50 jours (Devroey 1939 : 22 ; Meessen 1951 : 32 ; Wiese 1979 : 46).

2. Mis à l'essai pour contourner les rapides de l'Aruwimi et ainsi rejoindre l'Ituri plus aisément.

3. La voie du Nil, dite aussi « voie royale », reliait Watsa à Redjaf sur le Nil dans le Soudan anglo-britannique, par Aba (Haut-Uele). La principale activité bénéficiaire était l'exploitation industrielle de Kilo, dont les produits étaient évacués par cette voie.

Carte 6.1 : Voies d'accès et d'évacuation à la fin des années 1910, Nord-Est du Congo belge



Source : *Le Mouvement géographique* 1919 (18 mai), n° 20, col. 234-235.

Le processus s'intensifia à partir de 1926 et jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, période au terme de laquelle la trame routière de l'Ituri fut pratiquement complétée. L'entreprise minière prit à sa charge l'essentiel de l'effort d'extension. Sur les 6100 km de routes de la Province-Orientale, Kilo-Moto seule en avait édifié près de 3300 km, dont un peu moins de 1300 étaient achevés ou en voie d'achèvement dans le Kibali-Ituri. Le district minier était alors déjà nettement mieux équipé que le reste de la province; en dix ans, la société y avait doublé son réseau, amélioré les routes existantes et les passages aux points d'eau (introduction des premiers ponts métalliques « Algrain » en Ituri) (Bakonzi 1982 : 319 ; Blanchart *et al.* 1999 : 325). Cette soudaine poussée cadre avec le programme d'extension routière initié en 1921 par le ministre Franck, mais son timing répond en réalité aux mesures de restriction édictées à l'encontre du portage à partir de 1925 : à dater du décret du 19/03/1925 en effet, le gouverneur

de la Province-Orientale fut habilité à interdire son recours là où des connexions par rail, véhicules ou bateaux existaient. La société cherchait également à réduire ses coûts de transport, qui pesaient sur ses charges. C'est ainsi qu'elle porta notamment son attention sur l'amélioration des connexions avec la zone du Nepoko, dont la production d'huile de palme alimentait sa main-d'œuvre abondante<sup>4</sup> (Bakonzi 1982 : 310-315 ; Buelens 2007 : 523).

Les premiers services automobiles apparurent. La société des Messageries automobiles du Congo avait pour objet d'assurer les liaisons régionales, en particulier dans les Uele, l'Itimbiri et l'Ituri. C'était une filiale de la société VICICONGO<sup>5</sup>, qui exploi-

4. L'entreprise comptait en 1926 environ 20 000 travailleurs.

5. VICICONGO: Société des Chemins de fer vicinaux du Congo.

tait la liaison ferroviaire d'Aketi à Mungbere dans le Bas-Uele (685 km). L'intégration des services routiers et ferroviaires facilitait le ferroutage par l'harmonisation des correspondances et fluidifiait la circulation des marchandises et des personnes dans la Province-Orientale. D'Aketi, un point de transbordement permettait de relier par voie d'eau le fleuve Congo. Au sud, cette ligne se doublait d'un axe routier autonome de 737 km reliant Stanleyville à Kasenyi *via* Nia-Nia, Mambasa, Irumu, Bunia et Bogoro (Blanchart *et al.* 1999 : 401).

Désireuse d'augmenter la production aurifère, la Colonie fit monter en puissance les capacités d'extraction. La Régie adopta un processus de récupération d'or par cyanurisation, qui exigeait cependant davantage d'énergie. Sa principale source, le bois, ne suffisait plus. La région est dotée de cours d'eau abondants et caractérisés par un débit régulier tout au long de l'année. On décida dès 1921 de recourir à l'énergie hydroélectrique et le choix du site pour l'emplacement d'une centrale se porta sur la rivière Shari, dans la région de Djugu-Drodro à hauteur du lieu-dit « Soleniama ». La station électrique fut complétée l'année suivante. En 1927, dans le cadre d'un vaste programme de mécanisation approfondie des opérations minières, on entreprit la réalisation de la ligne haute tension de Nizi-Kanga, l'installation de nouvelles turbines à Soleniama I et la construction d'une nouvelle station hydroélectrique sur la Shari, appelée Soleniama II (terminée en 1930). Celle-ci devait permettre les opérations électriques des usines de broyage de la division ouest (Mongbwalu). Le dispositif énergétique fut complété en 1940 par l'ouverture de la centrale de Budana (Bakonzi 1982 : 186 ; 274 ; 278 ; 281).

L'ouverture en 1921 de la première centrale de Soleniama était une première au Congo belge. Elle marquait l'entrée du pays dans l'ère de l'énergie hydroélectrique. Mais à l'époque, c'était toute l'Afrique coloniale qui était gagnée par la volonté de *saisir* la ressource hydraulique pour en faire un moteur d'expansion de l'économie productiviste. Le développement de l'électricité sur le continent est en effet intimement corrélé à la colonisation et aux industries minières et manufacturières. Les puissances européennes ont projeté sur l'Afrique une vision utilitariste et anthropocentrée de l'environnement, par laquelle le continent leur apparaissait comme un réservoir quasi inépuisable de ressources

exploitables. Ce cadre mental était serti dans une idéologie prométhéenne de l'action coloniale, où la puissance se mesurait à l'aune de la capacité à dompter les forces de la nature par l'innovation technologique. L'électricité était un symbole de modernité (Shower 2011 : 195) et les barrages hydroélectriques, un symbole de prestige. Le colonialisme belge était au diapason de cet état d'esprit. Un ingénieur résumait en 1960 la vision que le colonisateur belge portait sur sa mission et sur le statut (utilitariste) conféré à la nature africaine :

« En Afrique belge, l'ampleur, la diversité des ressources agricoles et minières, dont la nature a doté le pays avec une profusion sans pareille, appelaient *de manière impériale* la substitution des formes mécaniques ou électriques de l'énergie au travail manuel » (Clerfayt 1960 : 4, nous soulignons).

Au départ, ces ambitions furent bridées par les limites techniques, et notamment le taux élevé de déperdition d'énergie sur les lignes de transport, qui exigeaient que la distance entre lieux de production et lieux de consommation soit aussi faible que possible. Aussi « la magnitude du potentiel hydroélectrique de l'Afrique centrale » était-elle « une frustration de Tantale au tournant du XX<sup>e</sup> siècle pour les gouvernements coloniaux » (Shower 2011 : 197, nous traduisons). Mais dès la fin des années 1920, les développements technologiques rendirent possibles des générations centralisées et la transmission à grande distance (plusieurs centaines de kilomètres) d'électricité commercialement viable, dont l'industrie minière fut la première à profiter (Shower 2011 : 197).

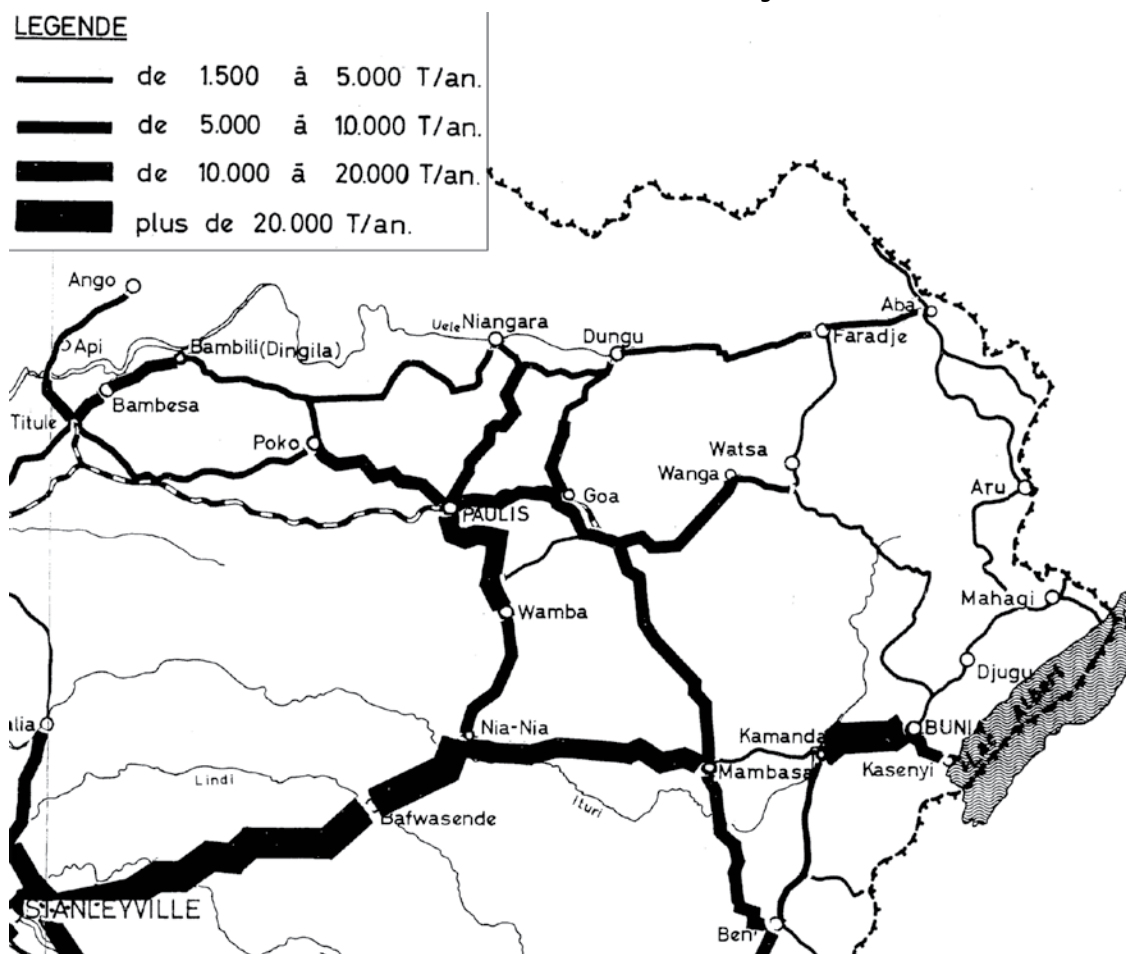
Plus tard, le réseau routier s'étendit au Sud. Les Messageries automobiles développèrent un appendice vers Goma à partir de Komanda, afin de renforcer l'arrimage des provinces de l'Est à Stanleyville, ainsi que les liaisons entre le lac Albert et le lac Kivu. Parallèlement, la trame existante se densifia par l'adjonction de nouvelles routes articulées à l'axe ferroviaire Buta-Mungbere. Dans ce mouvement fut ouvert le raccordement à Mambasa (Blanchart *et al.* 1999 : 404). Dès les années 1930, la VICICONGO était à la tête d'un réseau de 15 000 km de routes, réparties sur 130 lignes qui couvraient toute la Province-Orientale. Le réseau n'évoluera quasiment plus par la suite. Chaque agglomération,

chaque hameau se trouvait capturé de la sorte dans une vaste toile routière. Une telle capacité infrastructurelle donnait à l'État colonial un pouvoir de contrôle à peu de frais sur les populations congolaises, qui fut sans équivalent historique. À peu de frais, car l'ouverture et l'entretien des routes de desserte incombaient aux villageois. Depuis l'époque de l'État indépendant du Congo, les paysans congolais étaient assignés aux chantiers routiers. Cette contrainte fut normalisée dans une série de textes normatifs. Le décret du 5 décembre 1933, entré en vigueur en 1935, marqua cependant une innovation, car il clarifiait les prescriptions, tandis qu'il mettait un terme au débat sur la légitimité d'un tel recours coercitif. En pleine dépression économique, l'État colonial allégeait en fait ses dépenses: alors que le décret confirmait l'assignation aux collectivités « indigènes » des frais d'ouverture et d'entretien des routes dites « d'intérêt local », dans les années qui suivirent, il rétrograda à

cette catégorie une grande partie du réseau routier d'intérêt général (Devroey 1939: 78-79).

À partir de 1937-1938, le rythme d'expansion du réseau routier congolais fléchit et fit place à une phase d'amélioration des équipements existants (Huybrechts 1970: 42). L'étoffement du maillage routier et, après la Seconde Guerre mondiale, la généralisation du transport aérien, permirent au capitalisme colonial de multiplier les débouchés. Certaines productions alimentaires du colonat pouvaient s'écouler vers Stanleyville, Léopoldville et même Élisabethville (Jewsiewicki 1979: 569). La voie de l'est était privilégiée pour les exportations de café, de coton, d'ivoires et de peaux, et les importations de matériel. Kasenyi et Mahagi-Port étaient desservis régulièrement par les unités du Kenya-Uganda Railways & Harbours. La flottille du lac Albert comprenait le S/S *Robert Coryndon* de 860 t, de nombreuses barges et d'autres petites unités. Les deux

Carte 6.2 : Le trafic routier dans le nord-est du Congo, 1962



Source: Mission d'étude pour le développement économique et social de la RDC.

ports congolais étaient les points terminus de la ligne Mombasa-Nairobi ; malgré trois transbordements, le voyage s'effectuait en cinq jours. Kasenyi était devenu un port important de transit. La SOKIMO, concessionnaire depuis 1940, en usait en particulier pour l'importation de son matériel d'équipement et d'exploitation. Au début des années 1950, le trafic moyen avoisinait 8300 t ; plus modestes, les installations de Mahagi-Port, concédées à la firme Vincent (coton), traitaient un volume d'environ 2500 t (*Rapport de la commission...* 1954 : 80).

En dépit (ou en raison) de son extension, le réseau routier était fragile. Les accidents étaient nombreux, en raison de l'étroitesse de l'assiette de voirie et de l'état des routes en saison des pluies. La construction et l'entretien des routes dites d'intérêt public étaient confiés au service des Travaux publics de la Province-Orientale (1929), mais ses interventions étaient entravées par le manque de financements et la taille du réseau à sa charge (20 000 km dans toute la Province-Orientale en 1953). Le laisser-faire faisait craindre au gouvernement une désagrégation qui entraînerait un morcellement du territoire. L'Ituri était au cœur des préoccupations, puisque la province était traversée par les trois routes jugées vitales pour le développement économique : Stanleyville-Bunia, Wamba-Beni, et Nia-Nia – Wamba. La province adopta en 1955 un plan de cinq ans (1956-1959) dédié au développement routier et pour lequel fut instituée une « commission routière ». Celle-ci identifia 20 liaisons à construire, parmi lesquelles : Djugu-Batse (46 km), Adranga-Aru (45 km), Nioka-Golu (49 km), Mahagi-Faradje (160 km) et Goa-Mongbwalu-Djugu (192 km). Les ambitions excédaient cependant les capacités financières : la province reçut à peine 7 % du budget initialement

bloqué, le gouvernement général ayant décidé par la suite d'allouer les 93 % restants à la réalisation du volet « routes » du programme décennal, destiné à la colonie dans son ensemble. Il fallut donc revoir les plans à la baisse (Bakonzi 1982 : 483-488).

En matière d'énergie, les années d'après-guerre correspondent à un renforcement des capacités de production d'électricité et une extension du réseau de distribution. La volonté d'intensifier l'exploitation des sites miniers de Moto et le gisement de Zani incita la SOKIMO à doubler la puissance de la centrale de Budana et à établir de nouvelles lignes de transport de force, spécifiquement une ligne à haute tension de 60 kV entre Mongbwalu, Baku et Watsa. Les deux projets furent complétés en 1955 (Bakonzi 1982 : 451-456).

La politique coloniale amorça à cette époque un tournant tardif en direction des centres urbains. Leur développement après 1945 imposait en effet de tenir davantage compte d'une nouvelle catégorie de consommateurs : la population citadine. Dans l'Ituri, à partir de 1956, la ville de Bunia fut véritablement dotée d'un réseau de distribution d'électricité, géré par la REGIDESO. La production allouée alla dès lors croissant, de 237 MWh en 1956 à 605 MWh en 1958 (Clerfayt 1960 : 412). La centrale alimentait également une série de camps et de centres secondaires traversés par les lignes de transport (Mongbwalu, Kasenyi-Tshomia, Nyankunde, etc.). L'industrie minière conservait néanmoins le contrôle de la production et la quasi-totalité de la production pour ses propres besoins. Hors les villes, qu'il s'agisse des colons ou des Congolais, il n'était nullement question d'un raccordement à l'électricité, auquel on ne voyait guère d'avantage.

**Tableau 6.1 : Le dispositif hydroénergétique de l'Ituri en 1957**

Site	Groupes CV	Puissance en kW			Réseau	
		Totale installée	Disponible	Réserve	Longueur (en km)	Tension (kV)
Budana	2x3500	10 100	4900	5200	200	70
	7000				368	30
Soleniama I	6x250	2080	2080			
Soleniama II	4x400				140	30

Source : Clerfayt (1960 : 398-399 ; 404)



## 2. LES TRANSPORTS SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

L'ossature des transports n'a plus été modifiée depuis l'indépendance. On a vu l'influence qu'a eue l'industrie minière dans son développement et l'aménagement des voies d'entrée et de sortie. À l'est, à cause de l'importance de la façade lacustre, l'Ituri communique abondamment par le lac Albert, en raison de l'étendue de son littoral (46 % des eaux sont sous la souveraineté de la RDC). Du sud au nord, de Kasenyi à Mahagi-Port, la liaison s'étend sur 134 km environ. On use de la circulation sur le lac pour y pêcher, faire du cabotage le long des rives congolaises, ou se rendre en Ouganda. Il existe de nombreux sites d'accostage, dont les principaux sont Tchomia, Kasenyi et Mahagi-Port; parmi les sites naturels secondaires, on citera encore Mokambo, Tagba et Buguma.

L'Ituri est également reliée par voie aérienne aux régions adjacentes et à la capitale. La province dispose d'un aéroport national à Bunia au départ duquel les compagnies aériennes assurent principalement les liaisons suivantes: Entebe (Ouganda), Kisangani (Tshopo), Beni (Nord-Kivu), Mongbwalu, Isiro (Haut-Uele), Durba/Watsa (Haut-Uele). Longtemps,

l'avion et le bateau<sup>6</sup> constituèrent des palliatifs incontournables pour relier Bunia à Aru, alors que l'état déplorable de la route entravait considérablement la circulation par la voie de terre. Dans les centres secondaires et à l'intérieur du pays, l'espace est pigmenté d'un essaim d'aérodromes et de pistes pour petits porteurs, entretenus généralement par des parties non étatiques (sociétés, congrégations religieuses, ONG, etc.).

L'infrastructure routière reste le principal moyen d'entrée et de sortie de la province et d'intégration des zones rurales. L'Ituri est traversée d'ouest en est et du sud au nord par deux axes principaux: Nia-Nia – Mambasa – Irumu en provenance de Kisangani et Irumu-Bunia-Djugu-Mahagi – la Nationale 27 – avec une bretelle vers Aru. La Nationale 27 joue un grand rôle dans l'intégration économique du Nord-Est du pays: les poids lourds l'empruntent régulièrement pour assurer le ravitaillement de la ville de Kisangani en légumes, poissons et viandes ainsi que la province du Nord-Kivu en poissons et viandes. Cette route permet aussi l'importation des produits manufacturés de toutes sortes y compris du carburant en provenance des pays de

6. Les navetteurs passaient alors par Mahagi ou Kampala.



**Double mode de transport, Nia-Nia, territoire de Mambasa.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

Tableau 6.2 : Nomenclature des routes

Routes nationales (RN)	Code	Longueur (en km)	Routes provinciales prioritaires (RPP)	Code	Longueur (en km)	Routes provinciales secondaires (RPS)	Code	Longueur (en km)
Komanda-Bunia-Mahagi-Limite Ouganda	RN27	256	Mambasa-Alambi-Andudu-Limite Haut-Uele	RPP430		Bunia-Geti-Tshabi	RPS431	117
Mambasa-Lebia-Limite Nord-Kivu	RN44	113	Nizi-Mongbwalu-Baku-Limite Haut-Uele	RPP432		Baku-Nzani	RPS435	75
Nia-Nia-Epulu-Mambasa-Komanda	RN4	272	Aru-Ngote	RPP434	250	Petshi-Bifurcation Mahagi	RPS436	147
			Bunia-Kasenyei-Sabe	RPP440	60			
			Cité de Mahagi – Mahagi Port	RPP441	55			
<b>Total</b>		<b>641</b>			<b>365</b>			<b>339</b>

Source : équipe locale.

NB: selon l'ordonnance n° 71/078 du 26 mars 1971 relative à la classification des routes en RDC, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 78/335 du 30 août 1978, les voies routières en Ituri sont constituées des routes nationales (RN), routes provinciales (régionales) prioritaires (RPP), routes provinciales (régionales) secondaires (RPS), et routes d'intérêt local (RIL) ou de desserte agricole. Les routes nationales sont celles qui permettent l'intégration de la province aux grands centres provinciaux, nationaux et internationaux. Les routes provinciales prioritaires assurent la liaison des chefs-lieux des districts avec ceux des territoires et le reste des districts. Les routes provinciales secondaires (RPS) sont d'intérêt local : elles relient les coins les plus reculés de la province aux routes nationales et provinciales prioritaires et servent à écouler les productions agricoles, forestières et minières.

l'Est, en l'occurrence l'Ouganda, le Kenya et partant ceux d'Asie ou d'Europe *via* le canal de Suez<sup>7</sup>. Dans sa partie sud, la province est rattachée à l'arc routier oriental par Beni, à partir de Mambasa et de Komanda ; ces deux voies jouent un rôle important dans l'évacuation des produits vivriers et forestiers. Au nord-ouest, elle est connectée au Haut-Uele au départ de la RN4 par la route Nizi-Mongbwalu-Watsa et par le prolongement de la route provinciale d'Aru vers Aba (tableau 6.2). Les voies de circulation intérieures se déploient de façon réticulaire autour de ce squelette pour innover l'arrière-pays.

Le parc de véhicules circulant dans la province inclut tous types de moyens de transport : bus, voitures, camions, vélos. Des sociétés privées de transport de passagers ou des particuliers desservent l'intérieur de la province, en bus, en voiture, en

camionnettes ou en motos-taxis. Sur le lac, les transports sont assurés par des baleinières, des vedettes et des pirogues, qui font du cabotage et rallient la rive ougandaise (Toroko, etc.) (CAID ; Province de l'Ituri 2016 : 57).

La large couverture spatiale des routes telle qu'elle fut développée durant la période coloniale ne fonctionnait efficacement que parce que les tâches dévolues aux différents niveaux de pouvoir étaient clairement définies et qu'au niveau des entités de base, les chefferies et secteurs supportaient la charge d'entretien du réseau local. Ceux-ci pouvaient s'appuyer, par la contrainte, sur la malléabilité des véritables chevilles ouvrières de ce système : les populations locales. Or la trame routière dans l'Ituri est intégralement non revêtue<sup>8</sup> et donc fortement exposée aux dégradations occasionnées par la saison des pluies et par le trafic de poids lourds ; les routes locales consistaient quant à elles le plus souvent en de simples pistes améliorées dont la préservation

7. En 2015, on estimait qu'en moyenne, 272 véhicules empruntaient la RN27 ; le nombre de poids lourds à l'horizon 2019 était évalué à 61 pour les 2 à 3 essieux, et à 40 pour les plus de 3 essieux (Cellule Infrastructures 2015 : 54 ; 86).

8. À l'exception de quelques kilomètres de voies au centre de Bunia.



**Atelier de réparation de motos, Nia-Nia, territoire de Mambasa.**

(Photo équipe locale, 2010.)

nécessitait un entretien permanent, à défaut de quoi leur durée de vie n'excédait pas un an.

Ce qui était possible sous un régime autoritaire fort n'a pu se reproduire partout avec la même efficacité dans le Congo indépendant où, même au plus fort du mobutisme, le pouvoir n'est jamais parvenu à réinvestir les campagnes. Dès lors, l'évanescence de l'État dans les milieux ruraux, la forte baisse des activités agricoles et l'absence de véritable politique routière durant les premières années ne pouvaient qu'entraîner la détérioration rapide d'un réseau routier en vérité très fragile et fortement sollicité par les contraintes naturelles (inondations, pluies abondantes, etc.). L'État procéda au début des années 1970 à une clarification, marquée par la création, en 1971, de l'Office des Routes (ODR) et l'adoption, en deux temps (1971 et 1979), d'une nouvelle nomenclature distinguant routes nationales, routes régionales prioritaires, routes régionales secondaires et routes d'intérêt local. S'il était à l'origine prévu que les compétences de l'ODR s'étendraient à toutes les routes classées RIG<sup>9</sup> (soit un linéaire total de 68 000 km) (Beeckmans 1971 : 558), il apparut rapidement que, faute de moyens, celui-ci devrait concentrer ses efforts sur 20 000 km de routes dites « prioritaires », déléguant la gestion des 48 000 km restants

9. RIG: « routes d'intérêt général ». Celles-ci correspondent aux trois premières catégories de la classification précitée (routes nationales, routes régionales prioritaires et secondaires).

aux entités régionales; l'ambition répétée d'intégrer à terme la totalité du réseau des RIG ne fut jamais concrétisée. L'ordonnance-loi n° 78/008 du 20 janvier 1978 confie l'entretien des routes nationales et provinciales à l'ODR et à certains attributaires, dont des sociétés privées ou étatiques telles que l'OKIMO.

À l'échelon local, l'organisation de l'administration des routes d'intérêt local, composante majoritaire du réseau dans l'Ituri dont font partie les routes de desserte agricole et qui évolue en dehors de l'orbite de l'ODR, demeura confuse. Elles furent finalement laissées aux collectivités et autorités territoriales, étant entendu que l'ODR prêterait ponctuellement son assistance technique ou matérielle.

Mal subventionnés, les services publics furent incapables d'assumer leurs responsabilités. L'exécution des travaux souffrait de surcroît du manque de collaboration des cantonniers locaux, mal payés, mal encadrés, mal équipés, mal formés et mal motivés.

La création en 1987<sup>10</sup> de l'actuelle Direction des Voies de Dessertes agricoles (DVDA), à l'époque Service national des Routes de Desserte agricole (SNRDA), découle de la volonté d'améliorer la gestion du réseau routier local en offrant un soutien aux collectivités locales. Mais pas plus que l'ODR ou que les entités régionales, l'institution ne put assumer

10. Arrêté départemental n° 87-002 PPR du 21 janvier 1987.



**Route reliant Bunia  
à Kasenyi et Tchomia.**

(Photo Bily Bolakonga Ilye,  
2017.)

son rôle efficacement (construction, réhabilitation et entretien des routes d'intérêt local).

La suspension de la coopération au développement en 1990, puis les guerres de 1997-1998 et 1999-2003 ont eu de lourdes conséquences sur les capacités de transport à l'intérieur du pays, et dans l'Ituri en particulier. Plusieurs projets de restaurations d'envergure se sont déployés dans les années 2000 pour rétablir les conditions de circulation sur la dorsale routière de la province. La RN4 de Kisangani à Beni, qui traverse l'Ituri entre Niania et Komanda et jusqu'à Dulia, a ainsi bénéficié entre 2004 et 2009 d'importants travaux de réhabilitation dans le cadre du projet PUSPRES, puis, en 2011, de travaux complémentaires, sur financement du projet de Pro-Routes<sup>11</sup>. Ce même projet a soutenu également la réhabilitation de la RN27 sur le tronçon reliant Komanda à Goli, en passant par Bunia et Mahagi (300 km).

Divers intervenants participent aux travaux de réhabilitation sur certaines routes provinciales et locales, déterminées en fonction du type d'intervenants et de leur intérêt socio-économique (accès aux marchés, accès aux services sociaux et de santé, etc.) : ONG, agences des Nations unies, Union européenne, etc<sup>12</sup>. Simultanément, la Province-Orientale

démembrée a mis sur pied un Comité de Suivi des Travaux d'Entretien routier (CSTER). Son antenne locale a noué des conventions avec 11 PME locales chargées de travaux de cantonnement qui, en 2013, sont intervenues sur les axes Bunia-Mahagi, Bunia-Komanda, Bunia-Kasenyi et Aru-Djallasiga (Province de l'Ituri 2016 : 57).

Le financement des travaux de voirie s'assimile depuis longtemps au tonneau des Danaïdes, tant il paraît ne pas connaître de limites. Cette situation tient avant tout au défaut de maintenance qui apparaît comme une constante à travers tout le corpus d'études accumulés jusqu'à aujourd'hui sur la question des transports<sup>13</sup>. Sans entretien, les résultats

---

actuel Welthungerhilfe) a rétabli certaines routes en raison de la forte densité agricole de la région. Parallèlement, la société AGK (aujourd'hui MGM) entreprenait en 2015 de réhabiliter la route de Bunia à la cité minière de Mongbwalu (85 km). La même année, l'Union européenne soutenait en territoire de Mambasa la réhabilitation par l'ODR de l'axe Mambasa-Bella-Beni et la MONUSCO intervenait sur le tronçon de Mambasa à Makeke, sur le même axe. Dans le nord, la société Kibali Gold Mines a réhabilité la route d'Aru à Watsa (178 km), rétablissant ainsi la connexion entre l'Ituri et le Haut-Ituri; les autorités provinciales ont annoncé tout récemment (juillet 2019) leur volonté de l'asphalter afin de renforcer le corridor commercial entre l'Ouganda et le Nord-Est du Congo (Bolakonga 2017 : 31-32 ; Bunia Actualité 2019; CAID; Media Congo 2015; Territoire de Mambasa 2016 : 5).

13. Voir les rapports internationaux, les études dressées par des bureaux de consultance, les rapports de projets, les plans

11. PUSPRES : Projet d'Urgence et de Soutien au Processus de Réunification économique et sociale; Pro-Routes : Projet de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires.

12. À titre d'exemple, dans la zone de Boga-Kakuka, au sud du territoire d'Irumu, l'ONG Agro Action Allemande (AAA,



**Bus ougandais en service dans la province, embourbé sur la route de Kisangani, territoire de Mambasa.**

(Photo équipe locale, 2010.)

des travaux de réfection (souvent onéreux) ont une durée de vie très limitée. Au niveau des routes, le Fonds national d'Entretien routier (FONER), institué en 2008<sup>14</sup>, a pour objet de financer l'entretien et la protection des routes et de la voirie urbaine d'intérêt national. À défaut, celles-ci résistent difficilement aux eaux de pluie, et beaucoup redeviennent impraticables au bout d'une saison ou deux. Le FONER est financé par les usagers au moyen de péages routiers installés sur les grands axes.

En dépit de ces innovations institutionnelles et des efforts portés au rétablissement des conditions de circulation dans la province, celles-ci restent précaires. Le niveau de praticabilité des grands axes réhabilités est généralement satisfaisant, quoique ponctuellement mis en défaut par des sections dégradées ou des ouvrages d'art défaillants<sup>15</sup>; la qualité se détériore sur l'armature secondaire<sup>16</sup>, tandis qu'elle est globalement médiocre au niveau des routes de desserte agricole. À l'instar du reste du

pays, la qualité de la trame viaire de l'Ituri s'assimile à une toile géante atteinte d'ostéoporose. Dans les seuls territoires de Djugu et d'Irumu, l'Administration estime le linéaire total des seules routes de desserte agricole à près de 1800 km, dans sa grande majorité « en mauvais état » ou « dans un état de dégradation avancée » (CAID).

L'insignifiance des lignes budgétaires allouées à la DVDA au regard de ses missions traduit le peu de cas qu'en font les autorités politico-administratives. Partout, les autorités territoriales rapportent l'état médiocre qui caractérise les routes de desserte. Cette situation affecte les conditions d'accès des paysans aux services de base (éducation, santé, services administratifs, etc.) et crée une entrave permanente au développement du commerce : dans le Sud-Irumu par exemple, la filière des bananes plantains dont les mauvaises conditions de transport affectent la valeur marchande des produits. Cette situation est aggravée encore par la vétusté des camions – des FUSO de seconde main venus d'Asie – qui endommagent les produits et tombent régulièrement en panne, allongeant le temps de parcours jusqu'à Bunia et réduisant les marges bénéficiaires des négociants (Bolakonga Ilye 2017 : 21).

Par ailleurs, la densité du réseau hydrographique qui caractérise l'Ituri entraîne la multiplication des ponts et des buses, dont beaucoup datent de l'époque

de relance/croissance nationaux (PMURR, PUSPRES, etc.) ou provinciaux, ou les travaux de recherche. Lire par exemple : BIRD 1968, 1975 ; Bruneau 2014 : 124 ; Pourtier 2014 : 104.

14. Loi 08/006-A du 7 juillet 2008 portant création d'un Fonds national d'Entretien routier « FONER ».

15. Voir par exemple : *La Voix de l'Ituri* (2019).

16. « La quasi-totalité des routes d'intérêt provincial sont aujourd'hui en voie de délabrement avancé, la voirie urbaine de Bunia, Mongbwalu et autres agglomérations de la province laissent à désirer » (Bunia Actualité 2018).



**Transport des régimes de bananes plantains de Ndalya vers Bunia, territoire d'Irumu.**

(Photo Bily Bolakonga Ilye, 2017.)



**Pont effondré sur la rivière Ituri.**

(Photo équipe locale, 2009.)

coloniale<sup>17</sup>. L'armature est généralement en métal (fer) ou en bois; dans leur plus simple expression, les ponts se résument à des grumes barrant la rivière et couverts de madriers. Ces ouvrages d'art pâtiennent d'un manque d'entretien, tandis que les usagers ne respectent pas toujours le tonnage maximum toléré. En territoire d'Irumu, par exemple, l'Administration signalait récemment le cas de trois ponts, conçus avant l'indépendance pour supporter des charges de 2 à 10 t, alors que les tonnages actuels dépassent

17. Dans le seul territoire de Mahagi, l'Administration dénombre ainsi 24 ponts (CAID).

régulièrement 40 t (CAID). Dans ces conditions, les ruptures sont fréquentes, et entraînent l'interruption du trafic et l'isolement des zones desservies. Le dispositif de franchissement est complété par des bacs, pour pallier les ponts défectueux ou leur absence<sup>18</sup> (Bolakonga Ilye 2017 : 31-32 ; Territoire de Mambasa 2016).

18. Ceux-ci sont toutefois peu nombreux. Selon une carte récente, la province en compterait deux : un sur la rivière Lenda à proximité de la RN4 à hauteur d'Adusa (site de Basiri, territoire de Mambasa) et un autre à proximité de l'axe Aru-Watsa à hauteur de Mboto (site d'Ayamba, territoire d'Aru) (PAM & Logistics Cluster 2014).

Les ports de Kasenyi et de Mahagi-Port furent aménagés durant l'époque coloniale. Kasenyi était doté d'un pier de 40 m avec ponton de 10 m, d'une grue électrique d'une capacité de 5 t, d'un magasin de transit (1000 m<sup>2</sup>) et d'un magasin de douane (300 m<sup>2</sup>). Un chemin de fer à voie étroite de 600 m reliait le pier au magasin. L'équipement de Mahagi était plus réduit : il comprenait un pier de 15 m et un ponton de 8 m, un magasin de douane (300 m<sup>2</sup>) et un magasin de transit (*Rapport de la commission ... 1954 : 83*). Actuellement, seul Kasenyi continue d'être exploité par les armateurs. Il y a quelques années, le port fut partiellement réhabilité à l'instigation du PAM et de la SDV Transami. Les installations sont néanmoins en très mauvais état : la grue est hors d'usage et la jetée est fortement détériorée, même s'il reste possible d'y accoster. L'unique compagnie industrielle est la société Semiliki qui affrète quelques ferries<sup>19</sup> sur la ligne Ntoroko (Ouganda)-Kasenyi. Mais le centre de gravité du trafic a glissé aujourd'hui vers le port de Tchomia. La quasi-totalité du transport de personnes et de marchandises est en fait assurée par des pirogues ordinaires (*lombana*), ou encore par des barques propulsées par les moteurs hors-bord (*skul*) ou non (*barquet*) ; certaines pirogues peuvent embarquer jusqu'à 60 t. On dénombre la taille de cette flottille disparate à plusieurs milliers d'unités réparties le long du littoral congolais. À la tête des principales unités se trouvent des hommes d'affaires établis à Bunia.

L'aéroport de Bunia est situé à 1233 m d'altitude, au croisement des quartiers Bankoko et Ngezi. Unique aéroport de la province de classe nationale, il est géré par la Régie des Voies aériennes (RVA). Outre la RVA, l'aéroport abrite plusieurs services et institutions, parmi lesquels : l'Autorité de l'Aviation civile (AAC), l'Office des Douanes et Accises (OFIDA), la Direction générale des Migrations (DGM), l'Agence nationale de Renseignement (ANR), la Police nationale congolaise (PNC), les Forces armées de la RDC (FARDC), le service d'Hygiène, le service de la Météorologie et l'Office congolais de Contrôle (OCC).

Ses infrastructures incluent une piste d'atterrissage d'environ 1850 m pour 30 m de large, asphaltée et équipée pour les vols nocturnes, un

19. MV Alexia, MV Congo Gate, MV Rolling Pride (correspondance avec l'ADG de Semiliki, 2019).

grand bâtiment et deux annexes pour les passagers et les marchandises. L'aéroport peut accueillir des avions de capacité moyenne et, sporadiquement, quelques gros porteurs. Il est exploité par quelques opérateurs privés, mais surtout par la MONUSCO<sup>20</sup> et les organisations humanitaires (Province de l'Ituri 2016 : 56). La Province a entrepris récemment (2017) l'asphaltage de la route de l'aéroport à partir du centre-ville de Bunia (4 km) (Bunia Actualité 2018).

Les pistes et aérodromes qui parsèment l'intérieur du pays sont pour beaucoup d'une qualité moyenne ou médiocre<sup>21</sup>. En territoire d'Aru, l'aérodrome d'Aru est équipé pour recevoir des avions de petits tonnages ; on compte également plusieurs pistes secondaires, comme celles d'Okabia, dont les installations furent aménagées par la MONUC, d'Adi, d'Adja ou encore d'Auzi, autrefois exploitée par la société tabacicole BBT/Auzi. La piste d'Irumu, qui fut la première construite en Ituri (1938), n'est plus opérationnelle. Elle fut équipée à l'époque pour recevoir les avions de type DC3. Dans le même territoire, les pistes de Nyankunde et de Tchomia, entretenues par les missionnaires protestants, servaient notamment à embarquer les malades, les médecins et les produits pharmaceutiques ; la communauté évangélique de Nyankunde tient également quelques pistes d'aviation, notamment à Tchabi, tandis que l'entreprise Total exploite la piste de Boga pour ses opérations de prospection. En territoire de Mambasa, les protestants tiennent également les pistes de Mandima, Katwa, Lolwa et Akokora, tandis que l'État congolais possède celles de Nia-Nia et de Mambasa (1500 m de long). La plupart sont cependant hors d'état de fonctionner. En territoire de Djugu, on compte essentiellement les pistes d'atterrissage de Mongbwalu, sous l'autorité de la SOKIMO, et celle de Rethy, qui revient aux missionnaires protestants ; celle de Blukwa a cessé ses opérations au déclenchement de la guerre en 1999. Enfin, en territoire de Mahagi, l'Administration relève notamment l'existence de l'aérodrome de Zale,

20. Dans les années 2000 ainsi, on estime que l'aéroport recevait en moyenne 10 avions civils par jour, pour 20 avions de la MONUSCO (équipe locale). MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations unies pour la Stabilisation au Congo.

21. Les informations qui suivent sont tirées des renseignements rassemblés par la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID).

construit par les missionnaires catholiques à 5 km de Mahagi, et les pistes de Djegu et Aungba, en précisant qu'ils ne sont pas fréquentés. De manière générale, le trafic dans ces unités de deuxième ou troisième catégorie est très faible.

### 3. LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

Après l'indépendance, la SOKIMO fut confrontée aux mêmes difficultés rencontrées par les anciennes sociétés coloniales : instabilité politique, perte de savoir-faire, africanisation des cadres, etc. Les années qui suivirent sa nationalisation en 1966 furent marquées par une relative reprise, sans toutefois recouvrer son volume d'activité d'avant l'indépendance. Le retournement conjoncturel de 1973-1974 qui affecta l'économie de tout le pays marqua également pour la société minière le début d'un déclin irréversible. Les problèmes financiers et l'accumulation des dysfonctionnements en matière de gestion eurent des répercussions sur le niveau de service des installations hydroélectriques de l'Ituri.

En 1979, la SNEL reprit à la REGIDESO la gestion du réseau de distribution de Bunia qu'elle approvisionnait sur base d'un accord avec la SOKIMO (devenue OKIMO). La desserte ne concernait que quelques quartiers de la ville. Cette situation perdura jusqu'en 2006, année où fut résiliée la convention en raison des difficultés récurrentes de la SNEL à acquitter ses factures d'eau et d'électricité auprès de la SOKIMO. Cette dernière reprit alors le réseau de distribution à son compte (Cadre de concertation... 2018b : 4 ; 18). Entretemps, le vieillissement des installations et les carences dans l'entretien et la manutention finirent par provoquer des défaillances techniques et des accidents en cascade. La centrale de Soleniama I avait cessé ses activités dès 1972 ; celle de Soleniama II fut mise à l'arrêt en juillet 2013 et n'a plus redémarré depuis. Budana a quant à elle essuyé plusieurs accidents techniques et dégradations plus ou moins importants au cours des trente dernières années (Cadre de concertation... 2018a : 11-12). En dépit de travaux de réfection ponctuels, sa capacité a été ramenée de 14 MW en 1955 à 3 MW (situation à fin 2018). Aux défaillances s'ajoutent les vols de câbles, qui interrompent de façon récurrente la distribution d'électricité. Cette situation affecte au premier chef les habitants de Bunia : « Sur 12 anciens quartiers de la ville, seuls 5 sont électrifiés dont 2 de manière quasi permanente et trois autres en délestage régulier. Les autres quartiers ont de l'électricité

de manière sporadique et d'autres n'en ont carrément pas du tout » (Cadre de Concertation... 2018a : 13).

Electrokimo, ancien département de la SOKIMO, transformé en 2008 en une société filiale, n'a pas les moyens d'engager les dépenses nécessaires à la réhabilitation et à l'entretien des infrastructures. Elle est dès lors forcée d'y intéresser des investisseurs privés, en l'occurrence des groupes miniers. En mars 2018, la société sud-africaine Southern Energy a noué un partenariat avec l'opérateur national en vue de rétablir la centrale de Budana au plein niveau de ses capacités. C'est la dernière version à ce jour d'un modèle d'association public-privé qui peine à délivrer des résultats durables. De 2006 à 2012, AngloGold Ashanti (AGA) a délivré une enveloppe mensuelle dérisoire de 1000 USD pour la maintenance de Budana ; en 2012, la société a procédé à de premiers travaux de réhabilitation de la centrale, ramenant la puissance de 1 à 3,5 MW. Une seconde phase devait porter la puissance à 10,5 MW (Lukama 2012) ; elle n'a pas été réalisée à ce jour. Depuis lors, AGA a cédé sa place au consortium congolais Fimosa dans le projet de Mongbwalu, qui s'est contenté jusqu'à présent de travaux de réparation. Enfin, l'annonce faite en 2010 par Caprikat, une société liée à l'homme d'affaires israélien Dan Gertler, de réhabiliter le réseau de production et de distribution de l'Ituri, couvrant également la remise à niveau de la centrale de Budana, est restée sans suite (Cadre de Concertation... 2018a : 6-7).

Pas davantage que les générations précédentes, les ménages ruraux ne disposent d'un accès à l'électricité. Les statistiques de l'administration territoriale sont notoirement déficientes ; tout au plus peut-on espérer qu'elles donnent un ordre de grandeur. Selon celles-ci, en matière de raccordement électrique, les taux dans les territoires de Djugu, Irumu et Mambasa oscillaient entre 0,7 % et 3,74 % (CAID)<sup>22</sup>. Partout, en ville comme à la campagne, la principale source d'énergie est le bois, employé par tous les ménages, que ce soit sous la forme de charbon de bois (*makala*) ou de bois de chauffe, pour la cuisine et, pour les plus pauvres, l'éclairage également. Les lampes à pétrole sont couramment utilisées pour

22. Djugu est l'unique territoire signalant l'existence de mini-centrales hydroélectriques, à Réthy/Kpandroma, Drodro et Pimbo. Celles-ci sont rattachées à des congrégations religieuses (deux catholiques et une protestante) (CAID).



l'éclairage. Ces dernières années, l'usage de l'énergie solaire s'est largement diffusé, également parmi les couches les plus pauvres. Enfin, les plus fortunés disposent quelquefois de groupes électrogènes. Ceux-ci, ou les panneaux solaires, équipent par ailleurs certains opérateurs économiques, les centres commerciaux ou les services de l'État (Territoire de Mambasa 2016 : 127 ; CAID).

Dans son préambule, la loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative à l'électricité innove par rapport au régime précédent. Elle intègre le principe d'universalité de l'accès à l'électricité, lorsqu'elle exprime la volonté de promouvoir et développer l'offre en milieu urbain, périurbain et rural, la couverture des besoins en électricité de toutes les catégories de consommateurs par des fournitures d'électricité de qualité et dans le respect des normes de l'environnement et de sécurité. D'autre part, le modèle énergétique de grandes grilles centralisées montre ses limites en matière de coûts d'exploitation, et l'on a pu voir depuis quelques années se développer une approche tendant à valoriser des « bouquets » énergétiques donnant davantage de place à une production décentralisée et à l'échelle de micro-, de mini-, et même de pico-centrales. Le récent *Atlas des énergies renouvelables en RDC* abonde dans ce sens, même s'il est truffé d'erreurs (Ministère des Ressources hydrauliques... 2014). Il identifie, par territoire et par taille, les sites équipés et ceux offrant un potentiel énergétique valorisable, pour l'hydraulique, l'éolien ou le solaire<sup>23</sup>. L'équipe du CDC<sup>24</sup> dans l'étude déjà citée proposait un inventaire similaire, mais centré sur les sites hydrauliques et apparemment focalisé sur la région du lac (2018a : 28).

Dans les faits toutefois, les programmes d'électrification sont aiguillonnés par un modèle néolibéral d'économie de marché, focalisé sur les grands projets, la privatisation et la libéralisation des prix de l'énergie, et qui transforme les bénéficiaires en « marchés de consommateurs ». Le recours aux partenariats publics-privés, présentés comme une solution

« gagnant-gagnant » pour des gouvernements désargentés et des compagnies désireuses d'investir, fut activement poussé. De soubassement stratégique au développement des économies nationales, l'électricité est devenue au tournant des années 2000 un produit marchand au même titre que le cuivre, l'or ou le bois, ou comme l'écrit Shower (2011 : 208) :

« L'électricité n'était plus une infrastructure essentielle pour le développement économique. Elle devenait un bien qui pouvait être produit, valorisé, exporté et sur lequel on pouvait spéculer – une nouvelle sorte de « culture de rente » [souligné par l'auteur] qui a changé les perspectives relatives aux investissements dans des projets énergétiques à grande échelle... Des propositions qui étaient autrefois considérées comme trop grandes, trop chères, trop dommageables socialement ou environnementalement obtenaient une nouvelle justification économique » (nous traduisons).

Le New Partnership for Africa's Development (NEPAD), conclu en 2001, forme le cadre de référence des institutions pour le développement du continent. Or, de manière très significative, dans sa vision relative à l'énergie, l'organe en charge de ces questions, comme le soulève Shower, ne fait aucune allusion à l'électrification rurale.

Il n'est donc pas étonnant qu'en dépit des intentions officielles l'accès à l'électricité en milieu rural soit autant négligé : le secteur privé ne retire aucun intérêt d'un investissement en milieu rural, à l'occupation trop dispersée et dont le « potentiel d'expansion » (SOFRECO 2007 : 40) n'est pas suffisant. La solution avancée par les promoteurs des partenariats publics-privés consisterait à procéder par subventions différées, en proportion de l'atteinte des résultats attendus (SOFRECO 2007 : 40). Or l'expérience indique que même dans des pays disposant d'institutions fortes, les partenariats privés-publics présentés comme des formules permettant de faire des économies, et qui fondent leur justification sur la crise supposée de l'État dans ses fonctions publiques, s'avèrent souvent *in fine* fort coûteux pour la collectivité. Et plusieurs rapports pointent la probabilité que les opérateurs privés ne sélectionnent que des projets dont les résultats seraient facilement et quantitativement évaluables, délaissant ainsi les plus reculées. Cette vision réduit le rôle de l'État à celui d'un maître d'ouvrage qui veillerait au bon respect des conventions établies et rémunérerait les prestataires privés à hauteur de « gains » de développement réalisés par l'entreprise.

23. Les sites potentiels sont les suivants. Territoire d'Aru : site non nommé (rivière Kibali), mini-centrale ; territoire de Djugu : site d'Andisa (rivière Turungu) ; territoire d'Irumu : sites de Tchabi (micro-centrale) et Mambasa sur Ituri (mini-centrale) ; territoire de Mambasa : site non nommé (mini-centrale).

24. CDC : Cadre de Concertation de la société civile de l'Ituri sur les ressources naturelles.

## RÉFÉRENCES

- Bakonzi, A. 1982. « The Gold Mines of Kilo-Moto in Northeastern Zaïre : 1905-1960 ». Thèse de doctorat en philosophie (histoire), Université du Wisconsin-Madison.
- Blanchart, C., De Deurwaerder, J., Nève, G., Robeyns, M. & Van Bost, P. 1999. *Le Rail au Congo belge*, tome II : 1920-1945. Bruxelles : Blanchart & Cie.
- Beeckmans, R. 1971 (décembre). « Bientôt l'Office des routes ». *Congo-Afrique* 60: 553-561.
- BIRD. 1968 (18 novembre). *Democratic Republic of the Congo. The Congo's Economy : Evolution and Prospects*. Vol.III : *Transport*.
- BIRD-AID. 1975. *L'Économie du Zaïre – Rapport principal*. Rapport n° 821-ZR. Washington.
- Bolakonga Ilye, A.B. 2017 (octobre). « Province de l'Ituri ». In Bolakonga Ilye, A.B., Nkulu Muine Fiama, J. & Mushakulwa Waziri (dir.), *Filières agricoles en République démocratique du Congo: maïs, riz, bananes plantains et pêche*, ouvrage coordonné par Jaecke, G. & Kabamba Mbambu. Kinshasa : Konrad Adenauer Stiftung.
- Bruneau, J.-C. 2014. « Le mythe de Sisyphe : construction et déconstruction du territoire congolais ». In Omasombo, J. & Bouvier, P. (dir.), *Décentralisation et espaces de pouvoir*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Buelens, F. 2007. *Congo 1885-1960. Een financieel-economische geschiedenis*. Berchem : EPO.
- Bunia Actualité. 2018 (3 janvier). « Stade moderne, asphaltage de la route aéroport de Bunia : l'Ituri est-elle sur la voie de la reconstruction ? ». En ligne sur : <https://buniaactualite.com/stade-moderne-asphaltage-de-la-route-aeroport-de-bunia-lituri-est-elle-sur-la-voie-de-la-reconstruction/> (consulté le 09/09/2019).
- Bunia Actualité. 2019 (5 juillet). « Coopération interprovinciale. L'Ituri et le Haut-Uele décident l'asphaltage commun de la route Aru-Watsa ». En ligne sur : <https://buniaactualite.com/cooperation-interprovinciale-lituri-et-le-haut-uele-decident-lasphaltage-commune-de-la-route-aru-watsa/> (consulté le 05/10/2019).
- Cadre de Concertation de la société civile de l'Ituri sur les ressources naturelles. 2018a (octobre). *La Dernière Turbine de Budana: épée de Damoclès pour l'électrification de l'Ituri*. Disponible en ligne sur : [http://congominer.org/system/attachments/assets/000/001/527/original/CdC\\_La\\_derni%C3%A8re\\_turbine\\_de\\_Budana\\_Ep%C3%A9\\_de\\_Damocles\\_pour\\_l%C3%A9lectrification\\_de\\_l%E2%80%99Ituri.pdf?1542293387](http://congominer.org/system/attachments/assets/000/001/527/original/CdC_La_derni%C3%A8re_turbine_de_Budana_Ep%C3%A9_de_Damocles_pour_l%C3%A9lectrification_de_l%E2%80%99Ituri.pdf?1542293387) (consulté le 27/11/2020).
- Cadre de Concertation de la société civile de l'Ituri sur les ressources naturelles. 2018b (novembre). *Rapport d'analyse du rapport complémentaire au rapport contextuel ITIE-RDC 2016. Analyse des états financiers des entreprises publiques. Exercice 2016. Cas de la Société minière de Kilo-Moto*. Disponible en ligne sur : [http://congominer.org/system/attachments/assets/000/001/529/original/CdC-RN\\_Rapport\\_d'analyse\\_des\\_rapports\\_sur\\_les\\_%C3%A9tats\\_financiers\\_des\\_EP\\_SOKIMO\\_Novembre\\_2018.pdf?1542789020](http://congominer.org/system/attachments/assets/000/001/529/original/CdC-RN_Rapport_d'analyse_des_rapports_sur_les_%C3%A9tats_financiers_des_EP_SOKIMO_Novembre_2018.pdf?1542789020) (consulté le 27/11/2020).
- CAID, Indicateurs de développement, territoires d'Aru, Bunia, Djugu, Mahagi et Mambasa. En ligne sur : [www.caid.cd](http://www.caid.cd) (consulté le 27/07/2018).
- Carte de l'État indépendant du Congo*. 1907. Échelle 1/1 000 000. Gotha : Institut Justus Perthes.
- Cellule Infrastructures. 2015 (août). *Projet de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires – Pro-Routes – Travaux de réhabilitation et d'entretien de la route nationale n° 27 (Komanda-Bunia-Mahagi-Goli) dans la Province-Orientale, dans le cadre du 2° financement additionnel. Étude d'impact environnemental et social (EIES). Rapport définitif*. République démocratique du Congo. Disponible en ligne sur : <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/980921468018662503/travaux-de-rehabilitation-et-d-entretien-de-la-route-nationale-27-komanda-bunia-mahagi-goli-dans-la-province-orientale-dans-le-cadre-du-2%C3%A8me-financement-additionnel> (consulté le 27/11/2020).
- Clerfayt, A. 1960. *Le Développement énergétique du Congo belge et du Ruanda-Urundi*. Mémoires in-8e, Nouvelle série, Tome XII, fasc. 2 et dernier, Classe des Sciences techniques. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.
- Czekanowski, J. 1924. *Wissenschaftliche Ergebnisse der Deutschen Zentral-Afrika-Expedition 1907-1908 unter Führung Adolfs Friedrichs, Herzogs zu Mecklenburg*, Band VI, Zweiter teil, *Ethnographie-Anthropologie*. Leipzig : Klinkhardt & Biermann Komm.-GES. A. AKT.
- de Saint Moulin, L. 1982. « L'organisation de l'espace en Afrique centrale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ». *Cultures et développement* XIV (2-3) : 259-296.
- Devroey, E. 1939. *Le Réseau routier au Congo belge et au Ruanda-Urundi*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (coll. « Section des sciences techniques. Mémoires. Collection in-8° », n° II (1)).
- Huybrechts, A. 1970. *Transports et structure de développement au Congo. Étude du progrès économique de 1900 à 1970*. Paris/La Haye : Mouton.
- InforCongo. 1958. *Guide du voyageur au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, Office de l'Information et des Relations publiques pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi.
- Jewsiewicki, B. 1979. « Le colonat agricole européen au Congo belge, 1910-1960 : questions politiques et économiques ». *Journal of African History* 20 : 559-571.

- La Voix de l'Ituri*. 2019 (20 juillet). « Ituri : la traversée sur la RN4 suspendue pendant 3 jours suite à la réhabilitation du pont Ituri ». En ligne sur : <https://lavoixdelituri.net/index.php/2019/07/20/ituri-la-traversee-sur-la-rn-4-suspendue-pendant-3-jours-suite-a-la-rehabilitation-du-pont-ituri/> (consulté le 08/10/2019).
- Lukama, G.-R. 2012. *Le Projet Mongbwalu, un catalyseur d'investissement à long terme en Ituri*. Présentation PowerPoint, iPAD-RDC, Kinshasa. Disponible en ligne sur : <http://congominer.org/system/attachments/assets/000/000/765/original/Guy-Robert-LUKAMA-2012-Le-projet-Mongbwalu-un-catalyseur-dinvestissement-%C3%A0-long-terme-en-Ituri.pdf?1439812051> (consulté le 27/11/2020).
- Media Congo. 2015 (10 novembre). « Ituri : début des travaux de réhabilitation de l'axe routier Bunia-Mongbwalu ». En ligne sur : [www.mediacongo.net/article-actualite-13875\\_ituri\\_debut\\_de\\_travaux\\_de\\_rehabilitation\\_de\\_l\\_axe\\_routier\\_bunia\\_mongbwalu.html](http://www.mediacongo.net/article-actualite-13875_ituri_debut_de_travaux_de_rehabilitation_de_l_axe_routier_bunia_mongbwalu.html) (consulté le 17/09/2019).
- Meessen, J.M.Th. 1951. *Monographie de l'Ituri (Nord-Est du Congo Belge). Histoire – Géographie – Économie*. Bruxelles: Ministère des Colonies.
- Ministère des Ressources hydrauliques et de l'Électricité. 2014 (août). *Atlas des ressources renouvelables de la RDC*. République démocratique du Congo.
- Mouvement géographique*. 1919 (18 mai). « Les voies d'accès à la Province-Orientale », n° 20, col. 234-235.
- PAM & Logistics Cluster. 2014 (août). *République démocratique du Congo. Province-Orientale* (carte), échelle nominale 1:1 250 000. Kinshasa : Logistics Cluster.
- Pourtier, R. 2014. « Centralité improbable, périphéries sous tension : la RDC et les défis du territoire ». In Omasombo, J. & Bouvier, P. (dir.), *Décentralisation et espaces de pouvoir*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Province de l'Ituri. 2016 (février). « Rapport annuel des activités économiques ». Exercice 2015. Inédit.
- Rapport de la Commission pour l'étude de la zone économique du Haut-Ituri*. v. 1954. Première Partie : « Situation, analyse, synthèse ».
- Shower, K.B. 2011 (septembre). « Electrifying Africa : an environmental history with policy implications ». *Geografiska Annaler*, Series B, Human Geography, vol. 93, n° 3 : 193-221.
- SOFRECO. 2007 (octobre). *Étude d'électrification rurale*. Rapport final, Paris.
- Territoire d'Aru. Rapport annuel 2016. Ministère de l'Intérieur et Sécurité. Administration du territoire. Inédit.
- Territoire de Mambasa. Rapport annuel 2016. Ministère de l'Intérieur et Sécurité. Administration du territoire. Inédit.
- Wiese, B. 1979. *Die Blauen Berge (Mts Bleus, Zaïre). Bevölkerung und Wirtschaft eines Äquatorialafrikanischen Berglandes*. Franz Steiner Verlag : Wiesbaden.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉFACE - À qui appartient l'Ituri ?</b> par Guido Gryseels .....	9
<b>AVANT-PROPOS - Ituri : s'affranchir de la tutelle de Kisangani</b> par Jean Omasombo Tshonda .....	13
1. CONTEXTES ET DÉTERMINANTS GÉOHISTORIQUES .....	14
1.1. La colonisation belge, c'était avant tout une entreprise économique .....	14
1.2. Les nouveaux « immigrés » de l'Ituri .....	16
2. LA PESANTEUR DE LA TUTELLE POLITIQUE DE KISANGANI .....	18
2.1. « Sisi kwa sisi », « Entre nous » .....	19
2.2. Foster Manzikala : l'issue improbable pour gagner l'autonomie provinciale de l'Ituri .....	21
3. L'ITURI SOUS L'ÉTAT-ZAÏRE ET L'AVÈNEMENT DES KABILA PÈRE ET FILS : LE PARCOURS TORTUEUX POUR L'AUTONOMIE .....	23
3.1. L'Ituri gagné au Mobutisme .....	23
3.2. L'obsession du statut de province séparée de Kisangani .....	24
RÉFÉRENCES .....	25
<b>INTRODUCTION</b> .....	27
<b>Sur l'origine du nom Ituri : de deux bassins d'eau à deux grandes rivières qui se partagent l'espace de la province</b> .....	27
<b>PREMIÈRE PARTIE. L'ITURI PHYSIQUE</b> .....	31
<b>CHAPITRE 1. Géographie et indices paléoclimatiques</b> .....	33
1. LOCALISATION .....	33
1.1. Situation de la province .....	33
1.2. Localisation des territoires .....	35
1.2.1. Territoire d'Aru (Rapport annuel 2016a) .....	35
1.2.2. Territoire de Djugu .....	36
1.2.3. Territoire d'Irumu .....	36
1.2.4. Territoire de Mahagi .....	36
1.2.5. Territoire de Mambasa (Rapport annuel 2016b) .....	36
2. RELIEF ET GRANDES ENTITÉS GÉOMORPHOLOGIQUES DE L'ITURI .....	38
3. CLIMAT .....	43
3.1. Températures : les variations mensuelles et journalières .....	43
3.2. Pluies et zones de précipitations .....	43
4. INDICES PALÉOCLIMATIQUES RÉCENTS DE L'ITURI DANS LE CONTEXTE DU RIFT OCCIDENTAL DE L'AFRIQUE CENTRALE ET ORIENTALE .....	45
RÉFÉRENCES .....	46
<b>CHAPITRE 2. Géologie et ressources naturelles minérales</b> .....	47
1. GÉOLOGIE .....	47
1.1. Lithostratigraphie de l'Ituri .....	47
1.1.1. Les terrains de soubassement .....	47
1.1.2. Les formations de couverture .....	49
1.1.3. Les roches basaltiques .....	50
1.2. La tectonique .....	50
1.2.1. La tectonique kibalienne .....	50
1.2.2. La tectonique récente .....	50
2. RESSOURCES NATURELLES MINÉRALES .....	52
RÉFÉRENCES .....	52

<b>CHAPITRE 3. Végétation</b> par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen,	
<i>Pierre Defourny, Hans Beeckman</i> .....	55
1. CLIMAT .....	55
2. VÉGÉTATION .....	57
2.1. La forêt dense humide .....	57
2.1.1. La forêt de l'Ituri .....	57
2.1.2. La réserve d'Epulu .....	58
2.2. Forêt humide d'altitude .....	59
2.2.1. La réserve du mont Hoyo .....	59
2.2.2. Le Parc national des Virunga (PNV) .....	59
2.3. Les savanes .....	60
2.3.1. Les espèces .....	60
2.3.2. Les origines .....	60
2.3.3. Les savanes en régression .....	61
2.3.4. Autres savanes .....	61
2.4. Le complexe agricole en zone forestière .....	62
2.5. Agriculture permanente .....	62
2.6. Les risques environnementaux .....	63
2.6.1. Appauvrissement des sols .....	63
2.6.2. Destruction définitive de la forêt .....	63
2.6.3. Exploitation forestière .....	63
RÉFÉRENCES .....	65
<b>CHAPITRE 4. Milieu botanique</b> par Dhetchuvi M.M.J.B. ....	67
1. LES FORÊTS .....	67
2. LES SAVANES .....	71
2.1. La zone de savane de moyenne altitude .....	71
2.2. La zone de savane à érythrines des hauts plateaux .....	71
2.3. La zone de savane à acacia de la plaine du lac Albert .....	71
3. LES ZONES HUMIDES .....	71
RÉFÉRENCES .....	72
<b>CHAPITRE 5. Faune</b> .....	73
<i>par Mark Hanssens</i> .....	73
1. ÉCOLOGIE ET BIOGÉOGRAPHIE .....	73
2. PARC NATIONAL ET RÉSERVE À OKAPIS .....	74
3. DIVERSITÉ .....	74
3.1. Poissons .....	74
3.2. Amphibiens et reptiles .....	76
3.3. Oiseaux .....	77
3.4. Mammifères (Kingdon 1997 ; 2006) .....	78
RÉFÉRENCES .....	82
<b>DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES</b> .....	83
<b>CHAPITRE 1. Origine et migrations des peuples de l'Ituri</b> .....	85
1. BAMBUTI .....	85
2. PEUPLES DU GROUPE BANTU .....	89
2.1. Magungu et Lokoli .....	91
2.2. Bantu originaires du Bunyoro .....	91
2.2.1. Bira .....	91
2.2.2. Nyali .....	92

2.2.3. <i>Ndaka et Mbo</i> .....	94
2.3. <i>Arabisés</i> .....	94
2.4. <i>Les immigrés de la période récente</i> .....	95
2.4.1. <i>Nande</i> .....	95
2.4.2. <i>Budu</i> .....	95
3. PEUPLES DU GROUPE SOUDANAIS .....	95
3.1. <i>Madi-Moru</i> .....	95
3.2. <i>Lugbara</i> .....	96
3.3. <i>Kaliko</i> .....	96
3.4. <i>Lese</i> .....	100
3.5. <i>Lendu</i> .....	100
3.5.1. <i>Lendu d'Irumu</i> .....	100
3.5.2. <i>Lendu de Djugu</i> .....	101
3.5.3. <i>Lendu de Mahagi</i> .....	103
3.6. <i>Membi</i> .....	107
3.6.1. <i>Les origines des différents noms donnés aux peuples (Maka Mala 2000 : 13-19)</i> .....	107
3.6.2. <i>Le berceau et les premières migrations des Membi (ibid. : 22-32)</i> .....	108
3.6.3. <i>Les contacts des Membi avec les Nilotiques alur et hema</i> .....	109
3.6.4. <i>Les causes de la diaspora des Membi</i> .....	110
3.6.5. <i>Occupation spatiale actuelle des Membi</i> .....	111
4. LES PEUPLES DU GROUPE NILOTIQUE .....	115
4.1. <i>Alur</i> .....	115
4.2. <i>Kakwa</i> .....	117
4.3. <i>Hema</i> .....	118
5. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES RELATIONS SOCIO-POLITIQUES CHEZ LES PEUPLES DE L'ITURI .....	120
5.1. <i>La nature des relations interethniques</i> .....	122
5.2. <i>Les catégories sociales prégnantes</i> .....	122
5.2.1. <i>La noblesse</i> .....	122
5.2.2. <i>Les clients</i> .....	122
5.2.3. <i>Les esclaves</i> .....	122
RÉFÉRENCES .....	123
<b>CHAPITRE 2. Parlers et cultures des peuples de l'Ituri</b> .....	<b>125</b>
1. LES PARLERS DE L'ITURI .....	125
1.1. <i>Dans le territoire d'Aru</i> .....	125
1.2. <i>Dans le territoire de Mahagi</i> .....	126
1.3. <i>Dans le territoire de Djugu</i> .....	126
1.4. <i>Dans le territoire d'Irumu</i> .....	126
1.5. <i>Dans le territoire de Mambasa</i> .....	126
2. L'ART ET L'ARTISANAT .....	128
2.1. <i>L'architecture</i> .....	129
2.2. <i>La poterie</i> .....	129
2.3. <i>La vannerie</i> .....	130
2.4. <i>La natte à papyrus</i> .....	132
2.5. <i>Le grenier</i> .....	132
2.6. <i>Les meubles et autres objets de ménage</i> .....	132
2.7. <i>La forge</i> .....	133
2.8. <i>La fabrication des pirogues</i> .....	133
2.9. <i>Les autres activités artisanales</i> .....	134
3. DIVERSES AUTRES MANIFESTATIONS CULTURELLES .....	135

4. LA MUSIQUE ET LES DANSES TRADITIONNELLES .....	138
4.1. <i>La musique</i> .....	138
4.2. <i>Les danses</i> .....	139
4.2.1. <i>En territoires de Mahagi et d'Aru</i> .....	139
4.2.2. <i>En territoire de Djugu</i> .....	139
4.2.3. <i>En territoire d'Irumu</i> .....	140
4.2.4. <i>En territoire de Mambasa</i> .....	142
RÉFÉRENCES .....	142
<b>CHAPITRE 3. Témoignages musicaux de l'Ituri</b> <i>par Valeria Ciccarello</i> .....	143
1. TÉMOINS ORGANOLOGIQUES .....	143
1.1. <i>Aérophones</i> .....	143
1.1.1. <i>Trompes en ivoire</i> .....	143
1.1.2. <i>Sifflets</i> .....	145
1.2. <i>Cordophones</i> .....	146
1.2.1. <i>Harpes</i> .....	146
1.2.2. <i>Cithares</i> .....	146
1.3. <i>Idiophones</i> .....	147
1.3.1. <i>Likembe</i> .....	147
1.3.2. <i>Hochets</i> .....	148
1.3.3. <i>Sonnailles</i> .....	149
1.3.4. <i>Bâtons entrechoqués mbuti</i> .....	150
1.4. <i>Membranophones</i> .....	150
1.5. <i>Trompes mulimu</i> .....	150
2. TÉMOINS SONORES .....	152
2.1. <i>Répertoire instrumental</i> .....	152
2.1.1. <i>Likembe</i> .....	152
2.1.2. <i>Flûte nyamulera</i> .....	152
2.1.3. <i>Harpe et likembe</i> .....	153
2.2. <i>Répertoire vocal</i> .....	153
2.2.1. <i>Chant de cueillette de feuilles mbuti</i> .....	153
2.2.2. <i>Berceuse mbuti</i> .....	153
2.2.3. <i>Chant de collecte du miel efe</i> .....	153
RÉFÉRENCES .....	153
<b>CHAPITRE 4. L'évangélisation en Ituri</b> .....	155
1. LES MISSIONS CATHOLIQUES .....	155
1.1. <i>Installation des missions catholiques au Bulega</i> .....	155
1.1.1. <i>Les débuts : 1897-1932</i> .....	155
1.1.2. <i>Du vicariat apostolique du lac Albert au diocèse de Bunia : 1933-1959</i> .....	163
1.2. <i>L'évolution du catholicisme en Ituri</i> .....	165
1.2.1. <i>Les éléments catalyseurs</i> .....	165
1.2.2. <i>Les éléments favorables à l'implantation des missionnaires</i> .....	166
1.3. <i>Les stratégies d'évangélisation</i> .....	168
1.3.1. <i>L'apostolat des missionnaires</i> .....	169
1.3.2. <i>L'apostolat des laïcs</i> .....	169
1.3.3. <i>Les difficultés rencontrées</i> .....	174
1.3.4. <i>Les résultats obtenus</i> .....	177
2. LES MISSIONS PROTESTANTES .....	189
2.1. <i>La pénétration missionnaire protestante en Ituri</i> .....	191
2.1.1. <i>Les premières tentatives</i> .....	191

2.1.2. L'entrée de l'AIM par Mahagi-Port : 1912	193
2.1.3. L'évolution du protestantisme en Ituri	193
2.1.4. Les stratégies d'évangélisation	195
2.1.5. Les membres de l'Église	196
2.2. L'organisation administrative de l'AIM	197
2.3. Les difficultés rencontrées	198
2.4. L'œuvre de l'AIM	199
2.4.1. L'encadrement religieux	200
2.4.2. L'enseignement	201
2.4.3. L'action médicale	203
2.4.4. L'activité économique	204
3. LES AUTRES COMMUNAUTÉS PROTESTANTES DE L'ITURI	206
3.1. La communauté adventiste	206
3.2. La communauté Emmanuel	206
3.3. La communauté anglicane	207
4. LES RÉSTANCES CULTURO-RELIGIEUSES CONTRE LE CHRISTIANISME	207
4.1. Le défi contre l'installation des chapelles catholiques	207
4.1.1. Le village de Parombo	207
4.1.2. Le village d'Alla	208
4.2. Les réactions messianiques	209
4.2.1. Le mouvement messianique Draa : 1914-1920	209
4.2.2. Le Samaria : 1951-1960	212
5. LA VIE RELIGIEUSE EN ITURI APRÈS L'INDÉPENDANCE	217
RÉFÉRENCES	219
<b>TROISIÈME PARTIE. DOMINATION EXTÉRIEURE ET ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE</b>	<b>221</b>
<b>CHAPITRE 1. L'Ituri des voyages : des découvertes des sources du Nil à la domination arabo-musulmane (1871-1898)</b>	<b>223</b>
1. LES EXPLORATEURS À LA RECHERCHE DES SOURCES DU NIL	223
1.1. La période antique	223
1.1.1. Les Égyptiens	223
1.1.2. Les Européens	223
1.1.3. Les Arabes	224
1.2. Les mutations du XIX <sup>e</sup> siècle	224
1.3. La découverte des sources du Nil	225
1.3.1. Burton et Speke : 1856-1863	225
1.3.2. Baker (1861-1865) à la recherche de Burton et Speke	225
2. L'ITURI DANS LA MOUVANCE DES ARABO-MUSULMANS VENUS DU NORD	226
2.1. La création et la consolidation de la province d'Équatoria (1871-1879)	226
2.1.1. Baker : 1871-1873	226
2.1.2. Gordon : 1874-1879	227
2.2. L'isolement de la province d'Équatoria sous Emin Pacha : 1879-1889	227
2.2.1. L'Ituri et sa situation intérieure	228
2.2.2. Henry M. Stanley au secours d'Emin Pacha	229
2.2.3. L'évacuation de l'Équatoria par Emin Pacha	231
3. L'ITURI DANS LA MOUVANCE DES ARABISÉS VENUS DU SUD	233
3.1. L'origine des Arabisés	233
3.2. L'expansion des Ngwana vers l'intérieur de l'Afrique	234
3.2.1. En Afrique de l'Est	234
3.2.2. À l'est du Congo	234



3.2.3. Occupation arabisée du Kibali-Ituri .....	237
3.3. Le sort de l'Islam en Ituri après la campagne arabe .....	239
RÉFÉRENCES .....	242
<b>CHAPITRE 2. L'Ituri sous l'occupation européenne</b> .....	<b>243</b>
1. OCCUPATION PROGRESSIVE DE L'ITURI PAR LES BELGES .....	243
1.1. Sous l'EIC .....	243
1.2. Période du Congo belge .....	245
2. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE COLONIALE BELGE DE L'ITURI .....	247
2.1. Sous l'État indépendant du Congo : 1885-1908 .....	247
2.1.1. Résistances armées des autochtones contre l'implantation coloniale belge .....	248
2.1.2. Sociétés à pouvoir centralisé .....	249
2.2. Résistances dans les sociétés segmentaires .....	253
2.2.1. Réactions contre l'impôt indigène .....	253
2.2.2. Résistances contre le diktat colonial .....	253
RÉFÉRENCES .....	254
<b>CHAPITRE 3. Organisation politico-administrative pendant la colonisation belge</b> .....	<b>255</b>
1. 1912-1949 : PÉRIODE DE TÂTONNEMENTS DANS L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE .....	255
2. LA PÉRIODE DU PRAGMATISME POLITICO-ADMINISTRATIF .....	274
2.1. District de l'Ituri .....	277
2.2. Territoire d'Aru .....	279
2.3. Territoire d'Irumu .....	279
2.4. Territoire de Mahagi .....	281
2.5. Territoire de Djugu .....	282
2.6. Territoire de Mambasa (Ali Fundi Mboko 1999 : 42) .....	282
3. CRÉATION ET ÉVOLUTION DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES .....	283
3.1. Le décret du 2 mai 1910 .....	283
3.1.1. Dans le territoire d'Aru .....	283
3.1.2. Dans le territoire de Mahagi .....	283
3.1.3. Dans le territoire de Mambasa .....	283
3.1.4. Territoire d'Irumu .....	283
3.1.5. Territoire de Djugu .....	284
3.2. Le décret du 5 décembre 1933 .....	284
3.2.1. Territoire d'Aru .....	284
3.2.2. Territoire de Mahagi .....	285
3.2.3. Territoire de Mambasa .....	285
3.2.4. Territoire d'Irumu .....	285
3.2.5. Territoire de Djugu .....	285
4. CONCLUSION .....	290
RÉFÉRENCES .....	291
<b>CHAPITRE 4. Composition politico-administrative</b> .....	<b>293</b>
1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE D'ARU .....	293
2. TERRITOIRE DE MAHAGI .....	300
3. TERRITOIRE DE DJUGU .....	304
4. TERRITOIRE D'IRUMU .....	313
5. TERRITOIRE DE MAMBASA .....	319
RÉFÉRENCES .....	323

<b>CHAPITRE 5. L'émergence du nationalisme</b> .....	325
1. LES ORGANISATIONS PRÉ-POLITIQUES .....	325
1.1. <i>Les cercles des évolués</i> .....	325
1.2. <i>Excelsior</i> .....	326
1.3. <i>Associations ou mutualités ethniques</i> .....	326
1.4. <i>Les associations d'anciens élèves</i> .....	327
2. L'IMPACT DES CONTACTS EXTÉRIEURS .....	327
2.1. <i>Les contacts avec l'Est africain britannique</i> .....	327
2.2. <i>Les contacts avec les autres milieux congolais</i> .....	328
3. LES PARTIS POLITIQUES EN COMPÉTITION DANS LE DISTRICT DE L'ITURI .....	328
3.1. <i>PADI : Parti pour l'Avancement de la Démocratie en Ituri</i> .....	328
3.2. <i>PNP : Parti national du Progrès</i> .....	329
4. LES MÉTHODES ET LE DESTIN POLITIQUE DU MNC/L ET DU PNP .....	330
4.1. <i>Les méthodes</i> .....	330
4.2. <i>Le destin</i> .....	330
4.3. <i>Les élections d'avril-mai 1960</i> .....	330
RÉFÉRENCES .....	332
<b>QUATRIÈME PARTIE. L'ITURI À PARTIR DE L'INDÉPENDANCE</b> .....	333
<b>CHAPITRE 1. L'Ituri pendant la période trouble de l'après-indépendance : 1960-1965</b> .....	335
1. L'OFFENSIVE POPULAIRE DU MNC .....	335
1.1. <i>L'occupation du centre de Bunia</i> .....	335
1.2. <i>L'assassinat de Lumumba</i> .....	337
2. LA RÉACTION DE L'ÉLITE DE L'ITURI .....	340
2.1. <i>Pour la formation d'un parti politique régional</i> .....	340
2.1.1. <i>« Indépendance du Congo : Histoire du Congo »</i> .....	342
2.1.2. <i>« Le régime communiste est-il bon pour le Congo ? »</i> .....	342
2.1.3. <i>« L'égalité des salaires »</i> .....	343
2.1.4. <i>« Très chère élite iturienne »</i> .....	343
2.1.5. <i>À la recherche de l'autonomie provinciale</i> .....	343
RÉFÉRENCES .....	349
<b>CHAPITRE 2. L'Ituri sous la Première République</b> .....	351
RÉFÉRENCES .....	362
<b>CHAPITRE 3. L'Ituri sous les règnes de Mobutu et de Kabila père et fils</b> .....	363
1. L'ITURI SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE .....	363
2. L'ITURI SOUS KABILA PÈRE ET FILS .....	368
2.1. <i>Organisation administrative</i> .....	370
2.2. <i>Passage de la Deuxième à la Troisième République</i> .....	371
2.2.1. <i>Aperçu historique sur les conflits interethniques en Ituri</i> .....	371
2.2.2. <i>Les forces politiques</i> .....	380
2.3. <i>Acteurs politiques</i> .....	384
3. LA MISE EN PLACE DE LA PROVINCE DE L'ITURI .....	389
3.1. <i>Une exigence récurrente</i> .....	389
3.2. <i>Des défis particuliers à relever</i> .....	394
3.3. <i>La mise en place des autorités provinciales</i> .....	396
Références .....	402

<b>CINQUIÈME PARTIE. Les aspects socio-économiques</b> .....	403
<b>CHAPITRE 1. La démographie</b> .....	405
<b>1. Généralités</b> .....	405
2. QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT DÉMOGRAPHIQUE AVANT LA COLONISATION EUROPÉENNE .....	405
3. CRISE DÉMOGRAPHIQUE ET DÉPOPULATION: ANNÉES 1880 À 1920 .....	410
4. LE SPECTRE DU SURPEULEMENT ET DE LA PÉNURIE DE TERRES .....	411
5. LA DÉMOGRAPHIE DEPUIS L'INDÉPENDANCE .....	416
5.1. Consolidation d'un axe de fortes densités à dominante rurale et stationnarité des caractéristiques de peuplement .....	416
5.2. Distribution des densités rurales dans le Haut-Ituri .....	418
5.3 L'état démographique au début du XXI <sup>e</sup> siècle: des projections à partir de données historiques .....	420
6. L'EXACERBATION DES ZONES DE SURDENSITÉS ET LA DISTRIBUTION DES TERRES, AUX SOURCES DES CONFLITS FONCIERS .....	424
RÉFÉRENCES .....	429
<b>CHAPITRE 2. Dans la forêt iturienne, le double piège de l'agriculture et de l'immigration</b> .....	433
1. LES RELATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ENTRE CHASSEURS-CUEILLEURS ET CULTIVATEURS DANS LE TEMPS LONG .....	433
2. LE CERCLE VICIEUX DE L'IMMIGRATION .....	440
3. PRÉSERVER LES FORÊTS ET RESPECTER LES DROITS DES COMMUNAUTÉS LOCALES: À LA RECHERCHE D'UNE CONCILIATION D'OBJECTIFS EN TENSION .....	445
RÉFÉRENCES .....	449
<b>CHAPITRE 3. Les activités de subsistance</b> .....	451
1. LES CULTURES VIVRIÈRES .....	451
1.1. La période coloniale .....	452
1.1.1. La surexploitation des masses rurales .....	452
1.1.2. Les campagnes dans les années 1940 et 1950: crise existentielle et écologique, et nouvelle doctrine .....	454
1.2. L'agriculture vivrière actuelle: quelques considérations sur ses caractéristiques et les enjeux auxquels elle se confronte .....	457
1.2.1. Généralités .....	457
1.2.2. Les pratiques agricoles .....	459
1.2.3. Quelques considérations sur la production de certains féculents de base .....	462
1.2.4. Quelques aspects des contraintes pesant sur la production .....	462
2. LES CULTURES DE RENTE .....	463
2.1. La caféiculture .....	463
2.1.1. Contexte historique .....	464
2.1.2. Les enjeux liés à l'organisation du secteur .....	468
2.2. La culture du cacaoyer .....	473
3. LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE .....	475
3.1. L'élevage bovin .....	475
3.1.1. L'importation d'un mode capitaliste d'exploitation: les mines de Kilo-Moto et le développement de l'élevage européen .....	476
3.1.2. La science agronomique au service du productivisme pastoral: le déploiement du dispositif agronomique et vétérinaire .....	478
3.1.3. La situation ambivalente du pastoralisme européen avant l'indépendance, placé à une bifurcation entre banqueroute et consolidation .....	480
3.1.4. Le pastoralisme africain, trait distinctif sous-valorisé par le pouvoir colonial .....	482
3.1.5. L'élevage bovin après l'indépendance, pris dans le double mouvement de la logique marchande et des recettes modernistes .....	484
3.1.6. Le rôle des vaches dans le déclenchement des conflits de 1999-2003 .....	487

3.2. <i>Quelques aspects de l'élevage sous la Troisième République</i> .....	489
4. LE SECTEUR DE LA PÊCHE .....	493
RÉFÉRENCES .....	503
<b>CHAPITRE 4. Les activités minières et forestières</b> .....	<b>507</b>
1. LE SECTEUR MINIER .....	507
1.1. <i>Types d'exploitation minière</i> .....	510
1.1.1. <i>Le secteur minier industriel</i> .....	510
1.1.2. <i>Le secteur semi-industriel</i> .....	511
1.1.3. <i>Le secteur minier artisanal</i> .....	511
1.2. <i>L'extraction minière, une source de financement pour les services de l'État et les groupes armés</i> .....	515
1.3. <i>Les rapports entre compagnies minières et creuseurs: des relations tortueuses qui oscillent entre conflictualité et accommodements</i> .....	516
2. LE SECTEUR FORESTIER .....	519
2.1. <i>Les enjeux derrière la régulation de l'économie forestière</i> .....	519
2.2. <i>L'exploitation des produits ligneux: usages, impact, procès et chaînes de valeur</i> .....	520
2.2.1. <i>Le bois de chauffe et le charbon de bois</i> .....	520
2.2.2. <i>Le bois d'œuvre</i> .....	521
RÉFÉRENCES .....	525
<b>CHAPITRE 5. Activités commerciales et courants d'échanges</b> .....	<b>529</b>
1. UN SURVOL HISTORIQUE, DE L'ÉPOQUE COLONIALE À L'APOGÉE DU RÉGIME MOBUTU .....	529
2. HÉGÉMONIE, MUTATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONTREBANDE DANS LE COMMERCE TRANSFRONTALIER .....	533
3. LE COMMERCE VIVRIER LOCAL ET RÉGIONAL .....	540
RÉFÉRENCES .....	543
<b>CHAPITRE 6. Secteurs auxiliaires (transports, énergie)</b> .....	<b>545</b>
1. LE DÉVELOPPEMENT ET L'ORGANISATION DES INFRASTRUCTURES MODERNES .....	545
2. LES TRANSPORTS SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE .....	551
3. LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE .....	558
RÉFÉRENCES .....	560

Carte administrative de l'Ituri :

[https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/ituri\\_carte\\_administrative.pdf](https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/ituri_carte_administrative.pdf)

Des quatre provinces actuelles issues de l'ancienne Province-Orientale, l'Ituri avec 65 658 km<sup>2</sup> est la plus réduite. Par sa taille, elle représente le tiers de la Tshopo (199 567 km<sup>2</sup>) et moins de la moitié du Bas-Uele (148 331 km<sup>2</sup>). Pourtant, c'est elle qui affiche l'économie la plus prospère et la démographie la plus importante.

Mais l'Ituri est une province tourmentée. À qui appartient-elle ? Ses habitants n'ont cessé d'être livrés au jeu de forces extérieures qui se sont surimposées aux contingences intérieures. Au cœur des conflits se trouve la terre, entendue ici comme l'ensemble des ressources naturelles. Elle est convoitée par des groupes, des communautés, des organisations aux intérêts souvent concurrents, ou du moins divergents. Et cette tension nourrit des rapports conflictuels ethniques, dont les entrepreneurs de guerre font bon marché.

Depuis plus d'un siècle, l'histoire de l'Ituri est jalonnée de tragédies, les plus puissants se disputant sa terre et ses habitants. Les trafiquants arabo-swahili et les grands potentats ne furent supplantés par le colonisateur que pour leur substituer une nouvelle forme de domination. Le trafic d'ivoire et d'êtres humains évolua vers l'exploitation de l'or : l'industrie coloniale adossée au capitalisme a sorti de terre une broyeuse d'hommes, la Société minière de Kilo-Moto. Des mains de Léopold II à celles de la puissance publique, celle-ci s'illustra tristement dans l'exploitation de ses travailleurs et des campagnes environnantes.

Dans sa volonté d'asseoir son autorité, l'administration coloniale en Ituri fit dans ses traitements des distinctions entre les ethnies. Elle fut davantage répressive à l'encontre des populations de la région de Kilo et des sociétés traditionnellement segmentaires comme les Bale (Lendu), les Lese, les Niari, les Bira, etc. Au contraire, les populations frontalières comme les Kakwa préservèrent des poches d'autonomie en jouant sur les opportunités économiques de l'Ouganda britannique mitoyen. Enfin, mieux estimés, ou moins mal considérés, les Alur ou les Hema saisirent les bénéfices de leur adhésion au système colonial. À l'indépendance, plusieurs de leurs ressortissants constituèrent une véritable petite élite qui cependant n'eut jamais de poids politique.

Au cours des décennies postcoloniales, quelques grandes familles imposèrent par la force de leur position et d'une législation tournée à leur avantage, leurs prétentions sur des terres au détriment de paysans qui en tiraient leur subsistance. Ce processus de dépossession fut particulièrement vivace dans les territoires de Djugu et d'Irumu, nourrissant des amalgames qui ne peuvent cependant être élargis à une ethnie entière et donc s'y confondre absolument. Plutôt, il permit d'asseoir de nouvelles formes sociales de domination, d'asservissement et d'exclusion dans lesquelles la vache jadis valeur de nature sociale (synonyme de prestige) devint un outil d'accumulation et un symbole d'accaparement à mesure que sa valeur spéculative marchande progressait. Qu'une province comme l'Ituri soit à ce point identifiée à ses vaches, alors que l'immense majorité de ses habitants tire ses revenus des produits de la terre, donne la mesure de la prépondérance que prit la classe dominante dans les représentations. La dégradation relative à cette évolution a formé chez les exclus un creuset identitaire nourri par la montée d'un fort ressentiment contre cette élite possédante. À l'humiliation d'une étiquette essentialiste dégradante, collée par l'ancien colonisateur, s'ajoute celle d'une condition servile.

Dans la grande forêt de l'Ituri, les plus anciens occupants, chasseurs-cueilleurs, voient leur aire de subsistance se restreindre quand ils ne doivent pas en outre modifier leur mode de vie. Les communautés ancestrales ont vu s'implanter en vagues incessantes de nouveaux venus, parfois eux-mêmes chassés par la concentration foncière dont ils ont été victimes dans leur région d'origine, et attirés par les surfaces abondantes et fertiles en apparence. Ce mouvement séculaire s'est accéléré au cours des quarante dernières années, au prix d'une déstabilisation des pouvoirs locaux, de l'augmentation du nombre de litiges autour de la propriété de la terre et de la multiplication des conflits.

Les ressources du lac Albert font aussi progressivement l'objet d'une compétition accrue, au même titre que la terre.

Dans ce tableau sombre, des espaces d'autonomie et de résilience existent, portés par le dynamisme de certaines communautés et d'acteurs économiques. Bien que jusqu'ici, ils ne suffisent pas à renverser le rapport de force, nous sommes tout de même autorisés à espérer que les habitants de l'Ituri auront précisément les « ressources » dans l'avenir pour exorciser les vieux démons de leur province.

ISBN 978-9-4926-6919-3



9 789492 669193 >

Musée royal de l'Afrique centrale  
[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)



**Belgique**

partenaire du développement